

PARIS — MME SIMON BACON ET COMP. — 101, RUE D'ORFÈVRE, 1

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

ETUDES

— SUR LES ORIGINES, L'ETYMOLOGIE,
— LA GRAMMAIRE, LES DIALECTES, LA VERSIFICATION,
— ET LES LETTRES AU MOYEN AGE.

— PAR

E. LITRE

— DE L'INSTITUT (ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET BEAUX-LETTRES)

— TOME PREMIER



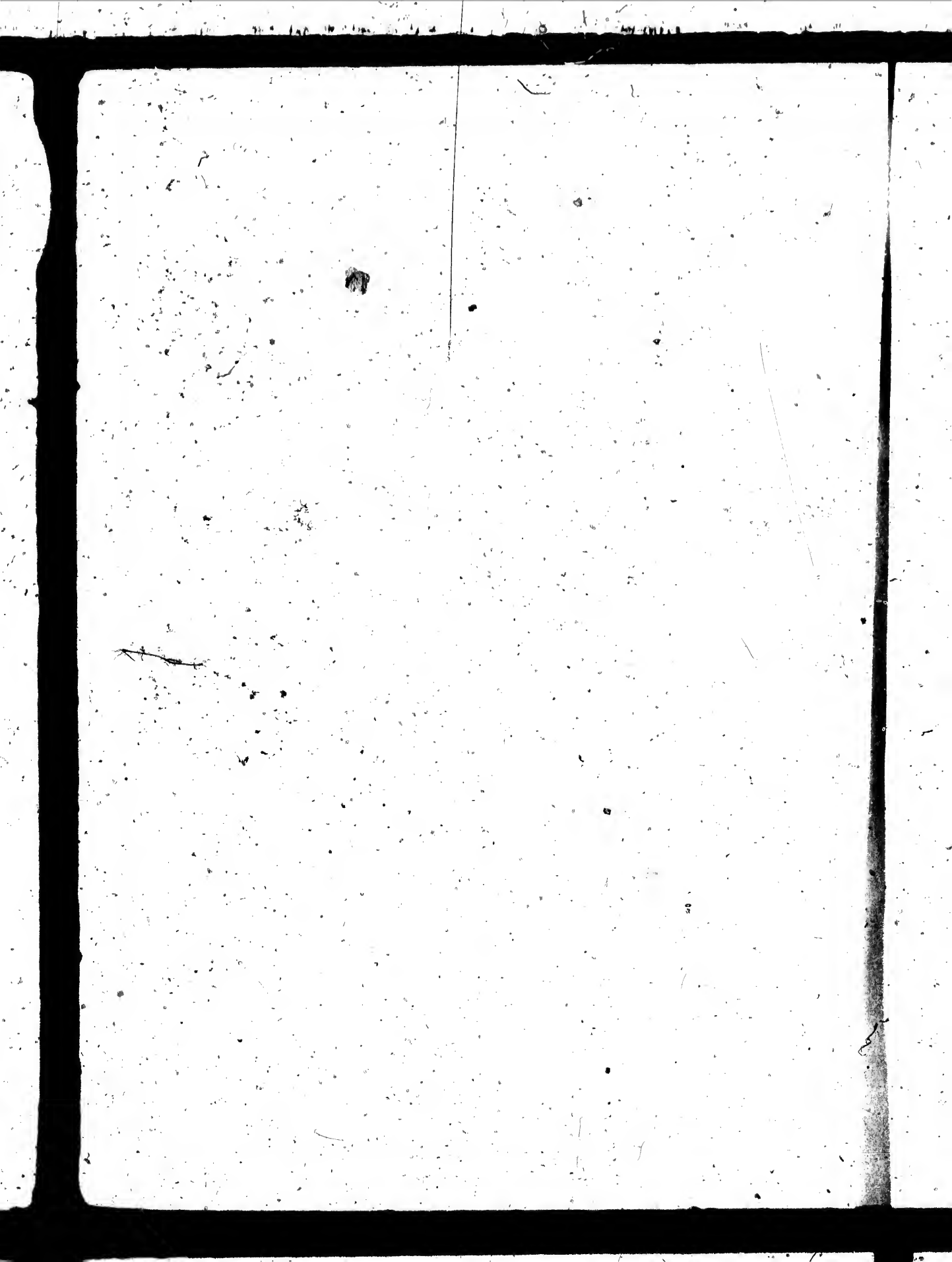
— PARIS

— LIBRAIRIE ACADEMIQUE

— DIDIER ET C^o LIBRAIRES-EDITEURS

— 25, QUAI DES AUGUSTINS, 25

— 1865



INTRODUCTION

1. — *Qu'est-ce que l'histoire d'une langue?*

Ceci est un recueil d'articles écrits à des temps différents, insérés dans des publications diverses, le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux Mondes*, le *Journal des Débats*; on y trouvera pourtant ce qui fait un livre, c'est-à-dire une idée première à laquelle on arrive et de laquelle on déduit. Voici en effet ce qui est advenu : Le sujet traité dans ce recueil, à savoir l'étude de la vieille langue française ou langue d'oïl, est un; tout s'y rapporte et rien ne s'en écarte beaucoup; cette unité du sujet a nécessairement pénétré toutes les pensées, ramenant l'esprit du lecteur sur les points fondamentaux. Ces articles ont pour origine

des textes anciens inédits qu'on publie, des éditions qu'on renouvelle, des grammaires et des glossaires ; et, en suivant l'auteur que j'ai en main, je ne quitte pas le fil de la recherche. Puis ce n'est pas sans fruit que, se familiarisant avec l'œuvre d'autrui, on s'efforce de rendre à cette œuvre justice dans l'exposition, dans l'approbation, dans la critique : alors des aperçus généraux s'élèvent, réagissant à leur tour sur l'élaboration subséquente et par là tendant à augmenter sensiblement l'homogénéité d'un travail qui, paraissant d'abord tout dispersif, finit par prendre cohésion et consistance. C'est de cette façon qu'il a été possible de donner à un recueil d'articles le titre d'*Histoire de la langue française*.

Ce titre reste sans doute encore ambitieux. Aussi, pour en diminuer l'excès, a-t-il paru nécessaire de mettre en tête de ce recueil de morceaux détachés une introduction qui suppléât, jusqu'à un certain point, ce qui manque en enchaînement. Ce n'est pas en effet que, dans ce recueil, les idées principales, celles qui ont droit de présider à une histoire de la langue française, fassent défaut. Mais, produites chaque fois à propos d'auteurs différents, elles ne viennent pas à leur place naturelle et n'empruntent pas à une juste déduction la force démonstrative qui devait leur appartenir. Je vais donc ici les rap-

procher et les grouper. Pour le lecteur qui parcourra ces pages, elles feront ce qu'elles ont fait pour celui qui les a écrites; elles me guidaient, elles le guideront; elles m'empêchaient de m'égarer hors de la connexion systématique des faits, elles lui mettront sous les yeux cette connexion. Et vraiment un livre existe quand le lecteur peut prendre à son tour en main le fil par lequel l'auteur a été conduit.

Pour le latin, ne connaissant pas sa naissance, nous connaissons sa fin, puisqu'il mourut vers le sixième ou septième siècle de notre ère; au contraire, pour la langue française et en général pour les langues romanes, nous connaissons l'origine, puisqu'elles succèdent sans interruption ni lacune au latin, mais nous ignorons quelle fin les attend, car elles sont encore dans la plénitude de la vie. Ainsi à l'histoire des langues romanes appartient le fait d'origine, le mode de développement, c'est-à-dire comment, par quel procédé elles sont issues du latin. Mais que doit-on précisément entendre par histoire d'une langue? Ce terme d'histoire, qui, dans son acception propre, a pour objet les annales des peuples, l'évolution des sociétés et la vie collective de l'humanité, quelle modification subit-il pour s'appliquer à la destinée des langues considérées dans le temps? L'histoire est l'étude de la loi du changement, c'est-à-dire de

L'enchaînement régulier suivant lequel les choses humaines changent et se transforment; seulement, au lieu que, dans les annales politiques, il s'agit d'événements et d'institutions, c'est, dans les annales des langues, de mots, de formes et de constructions qu'il s'agit. On ne considère plus la langue dans son lexique ni dans sa syntaxe: on ne déduit pas les règles de sa grammaire, on ne montre pas quel est le sens des mots propres ou figurés; on n'enseigne pas comment il faut parler ou écrire; on ne recherche pas l'orthographe ou la prononciation; en un mot on ne résout pas en ses parties cet organisme compliqué, on ne l'analyse pas, on ne le démonte pas, si je puis ainsi parler, pour en faire la démonstration. Tout cela est l'office du grammairien proprement dit. Un autre point de vue préoccupe l'historien d'une langue. Je ne dirai point qu'il n'est pas grammairien et lexicographe, mais je dirai que pour lui la grammaire et le lexique constituent le fond d'où il part pour établir son ordre de considérations. Si l'on veut me permettre cette comparaison avec un être organisé et vivant, on étudie dans la grammaire le corps même qui a ses fonctions et son mécanisme, et dans l'histoire les mutations suivant les âges de ce corps; de telle sorte qu'aussi bien l'expérience du procédé des études philologiques que la méthode philosophique témoignent de la gradation et

INTRODUCTION

de la subordination qui existent entre la grammaire d'une langue et son histoire. En définitive, l'histoire, appliquée aux idiomes, est la recherche de leur origine quand cette origine est accessible, de leurs modifications, de leur durée, et des conditions régulières qui président à ces modifications.

C'est là, au fond, la notion de toute histoire. Voyez l'histoire politique dans ce même domaine où se sont formées les langues romanes : l'empire romain, avec ses institutions civiles et religieuses (il était devenu chrétien), reçoit les barbares qui viennent d'outre-Rhin avec leurs coutumes ; tel est l'ensemble de conditions données d'avance sur lequel les opinions et les mœurs des conquérants et des conquis ont à travailler ; il en sort l'établissement mérovingien en France, ostrogoth ou lombard en Italie, visigoth en Espagne ; puis cet établissement aboutit, par modification, à l'établissement carlovingien, qui, se modifiant à son tour, produit l'organisation féodale. Dans cet enchaînement, long mais étroitement serré, aucune place considérable n'est laissée aux accidents ; l'accidentel ne joue qu'un rôle tout à fait secondaire ; il n'a pas la vertu de changer la teneur de l'évolution ; nulle part il n'apparaît pour couper, comme dans une brusque péripétie, le nœud des choses, et faire que le présent ne soit pas déduction du passé ; et, comme dit Kant dans son ad-

mirable *Idée d'une histoire universelle*, la rationalité, qui n'est pas dans les volontés individuelles des hommes entraînés chacun par la passion et par son objet, reparaît dans la génération nécessaire des conséquents par les antécédents, des effets par leurs causes. Il n'en est pas autrement dans l'histoire des langues. Le latin et le german, issus l'un et l'autre de lointaines origines, sont aux prises; il en sortira quelque chose d'innové sans doute, mais non quelque chose d'hétérogène; le mot roman succède au mot latin ou germanique, la règle à la règle, la syntaxe à la syntaxe, la conjugaison à la conjugaison; et, au bout du temps qu'exige une telle transformation, à la suite d'un travail intestin que deux agents, le fond primordial et la localité, déterminent rigoureusement, apparaissent dans le monde des choses et des idées ces belles créations qu'on nomme l'espagnol, le français, l'italien et le provençal, héritières du grand nom latin et soutenant glorieusement l'héritage.

Les langues sont assujetties, comme le reste, à *la loi du changement*, forte et juste expression de Bossuet qu'il est permis d'appliquer ici. Tout le prouve, l'expérience et la raison. Le genre humain a maintenant des annales assez longues pour savoir que les langues changent et se transforment; et, sans sortir du domaine français ni rechercher les exemples disséminés

sur la face de la terre et dans le cours de l'histoire, il est bien évident que déjà nous ne parlons plus comme au dix-septième siècle ; la différence est encore plus notable avec le seizième siècle, et ainsi de suite en remontant jusqu'aux origines. Voilà ce que dit l'expérience. Le raisonnement ne dit pas autre chose. Il est impossible, toute chose changeant par l'histoire, que, par cette même histoire, les langues ne changent pas aussi. Une usure inévitable en frappe certaines parties, une production non moins inévitable s'exerce à côté de ce qui s'en va. On verra dans ce livre, t. II, p. 95 et suiv., que, à l'époque où les langues se forment, un de leurs facteurs est la localité qui leur donne une patrie ; cela apparaît manifestement dans la formation des langues romanes, formation où un même mot latin devient si différent selon que la patrie est l'Italie, l'Espagne, la Provence ou la Gaule du nord. A ce facteur, il faut ajouter un autre, ce sont les siècles, qu'on peut, pour en faire mieux saisir l'influence, comparer à des climats et à des différences géographiques. Et en effet les siècles, les époques, ne sont-ce pas des milieux sociaux qui, comme le milieu physique, ont leur part d'influence ?

Il ne reste plus qu'à considérer si le changement, qui ne peut pas ne pas se faire, se fait selon un assujettissement à des conditions régulières. Ce qui vient

d'être dit, montrant que la langue se conforme à l'influence des époques sociales, montre aussi qu'il n'y a rien de fortuit et d'accidentel dans ses modifications. Là est la cause et la règle du changement : il faut à la fois que la langue s'accommode aux extensions de la pensée commune et qu'elle satisfasse au besoin de grammaire et de syntaxe qu'une société éclairée ne laisse pas s'annuler. Faire le tableau et la théorie des mutations des langues humaines en général est sans doute aujourd'hui une tâche impossible, même aux plus érudits, vu qu'on n'en possède suffisamment ni l'ensemble ni l'histoire ; mais, si l'on se borne à considérer le rameau aryen, on peut du moins signaler un fait digne d'être noté. On nomme langues aryennes des langues dont la fraternité se reconnaît à la communauté d'une multitude de radicaux et à l'identité de la grammaire, et qui comprennent, en allant de l'orient à l'occident, le sanscrit, le persan, le slave, le grec, l'allemand, le latin et le celtique. L'étendue des pays occupés par ce rameau est grande ; plus grande encore l'influence des peuples qui y résident, puisque depuis longtemps ils tiennent la tête de la civilisation. La langue française est une langue aryenne, en sa qualité de fille du latin. Les langues aryennes primitives ont entre autres caractères celui d'exprimer les rapports des noms par des cas, c'est-à-dire qu'elles in-

corporent la signification de ce rapport dans le mot à l'aide d'une finale ou suffixe déterminé. Les langues aryennes secondaires ont porté une grave atteinte à ce caractère, presque toutes même l'ont effacé; et le rapport, d'implicite qu'il était, est devenu explicite, se notant par quelque petit mot ou combinaison de mots dont telle est la fonction. C'est une des faces de ce qu'on nomme le caractère analytique des langues modernes.

Du temps de J. du Bellay, au seizième siècle, certains prétendaient que « la philosophie est un faix « d'autres espauls que de celles de nostre langue. » (*Illustrations de la langue française*, ch. x.) Alors on estimait que la latine ou la grecque étaient seules assez mûres et fortes pour traiter les hautes questions, et qu'à la nôtre n'était dévolu que le champ du gai-savoir et de la poésie. Ce dire, que du Bellay repousse et qui, pour les hautes questions, n'était plus vrai dès le seizième siècle, cesse tout à fait de l'être au siècle suivant, où, à côté d'une belle efflorescence de poésie, la langue se rendit capable de traiter les sujets les plus abstraits et de faire plein honneur à la pensée successivement agrandie.

L'histoire d'une langue est intimement liée à l'histoire littéraire du peuple qui la parle, et, de la sorte, à son histoire sociale. Là est le principe de ses chan-

INTRODUCTION.

gements. Une langue pourrait être supposée immobile au milieu d'une société qui ne changerait pas ; mais, au milieu d'une société qui change, elle ne peut être que mobile. Cette mobilité est limitée d'un côté par le fond primordial qui vient des aïeux et de la tradition et dont l'origine, se perdant dans la nuit des temps, se perd aussi dans l'obscurité de toutes les origines, et d'un autre côté par le sens de grammaire, de régularité et de goût qui, connexe du développement général de la société, est soutenu par les bons livres et les grands écrivains.

Ayant fait la part de l'influence sociale sur la langue, il faut faire la part de la tradition. C'est en effet du conflit de ces deux forces qu'à chaque moment considéré résulte l'état réel. Le fond primordial et traditionnel est l'œuvre des anciennes et fondamentales aptitudes de l'humanité, et c'est un des legs les plus précieux que nous tenons de nos aïeux. Cet héritage, pauvre d'abord, ou, si l'on veut, conforme aux âges primitifs, doit successivement être mis en rapport avec les idées changeantes et croissantes, sans toutefois perdre l'analogie intime qui en fait la nature propre. Moins cette analogie recevra de blessures, plus le développement sera régulier et plus l'esprit qui use incienement de la langue aura aisance et satisfaction. Mais, sans vouloir généraliser ces remarques et en se

renfermant dans le domaine latin et roman, une grande rupture se fait voir, c'est la chute des cas désormais remplacés par des prépositions. Il faudra donc que les langues romanes, et en particulier le français, qui sont originairement des langues exprimant les rapports des mots par des flexions ou désinences, s'arrangent au moins mal qu'il sera possible entre une syntaxe qui veut des flexions et une syntaxe qui n'en veut pas.

La déclinaison française (car on ne peut pas ne pas nommer ainsi ce faible débris) n'a plus de marque que dans la distinction du singulier et du pluriel, dans cette *s* qui n'a rien d'arbitraire en soi et qui découle des anciens procédés de flexion usités dans la langue d'oïl, qui eux-mêmes remontent au loin. Il suffit de se représenter ce qui se passa lors de la destruction des cas pour concevoir qu'elle aurait pu sans peine aller jusqu'à effacer la distinction entre le singulier et le pluriel, laquelle n'aurait plus été indiquée que par un petit mot chargé de cette fonction, l'article par exemple. La même observation s'applique à ces pluriels en *aux* (le *cheval*, les *chevaux*), flexion qui n'a d'explication que dans les faits antécédents de la langue, et que l'analogie de la langue moderne tend toujours à effacer dans la bouche des enfants (le *cheval*, les *chevals*). Mais tandis que, dans les noms, les flexions significatives se perdaient pour faire place aux mots qui notent

les rapports, il n'en était pas de même des verbes et de leur conjugaison. Là le système des flexions conservait tout son empire, non-seulement pour exprimer les personnes, mais aussi pour caractériser les modes et les temps. Sur ce dernier point, la conjugaison latine a été entamée à peine dans le plus-que-parfait et le futur passé de l'Indicatif, dans le parfait et le plus-que-parfait de subjonctif, dans le participe futur de l'actif et du passif, tous remplacés par des temps composés (*amaveram*, j'avais aimé ; *amavero*, j'aurai aimé ; *amaverim*, que j'aie aimé ; *amavissem*, que j'eusse aimé ; *amaturus*, devant aimer ; *amandus*, devant être aimé). Mais la puissance de la grammaire à flexions était si forte au moment où les langues romanes se formèrent, que, sur le type désinentiel, elles créèrent un mode qui manquait à la conjugaison latine, je veux dire le conditionnel : *j'aimerais*.

En résumé, toute langue étant constituée par un fond traditionnel qui est d'origine et que chaque nation peut modifier, non changer, l'histoire de cette langue étudie comment ce fond traditionnel se comporte à l'égard du développement social qui est la cause essentielle des modifications et à l'égard des événements politiques qui en sont la cause accidentelle (par exemple l'immixtion des Germains dans les populations romanes). L'idéal d'une telle histoire, d'un tel

développement, serait que, tout en satisfaisant aux exigences de l'esprit incessamment renouvelé, cette langue restât toujours conséquente et fidèle aux principes de grammaire et de construction qui, donnés par sa constitution même, lui sont inhérents. Le développement réel est que cette conséquence et cette fidélité reçoivent de graves atteintes dans le cours du temps. Il faut donc s'attendre à deux choses dans une langue qui dure, l'accomplissement de la condition qui l'oblige à suivre le mouvement ascendant de la pensée collective, et l'infraction à l'analogie fondamentale qui lui inflige des blessures et lui laisse des cicatrices. On retrouve là l'oscillation entre la régularité et la perturbation qui est propre à toute évolution humaine. Telle est l'idée totale de l'histoire d'une langue.

2. — *Formation des langues romanes.*

Je nomme langues romanes ou novolatines les idiomes qui sont issus du latin après la chute de l'empire romain et l'invasion des barbares. Le domaine en est divisé en trois grands compartiments : l'Italie, l'Espagne et la Gaule; elles ne sont pas réparties exactement suivant ces compartiments; du moins la Gaule compte deux de ces langues, la langue d'oïl

et la langue d'oc, pourtant, comme il sera dit, la langue d'oc et la langue d'oïl ont des caractères qui les rapprochent l'une de l'autre et les séparent de l'espagnol et de l'italien. Il y a donc quatre grandes langues novo-latines : l'italien, l'espagnol, le provençal ou langue d'oc, qui est éteinte comme langue politique et littéraire, et la langue d'oïl. Je ne compte pas ici le valaque, qui s'est trouvé de très-bonne heure séparé des communications avec l'ensemble latin. Quant au portugais et au catalan, ils sont compris dans le domaine espagnol et ne font pas une catégorie à part.

Peut-être plusieurs s'imagineront que la formation des langues est un champ où le hasard, c'est-à-dire d'une part les volontés particulières, de l'autre les accidents, ont une large part ; et que, par exemple, les langues issues du latin, naissant l'une en Italie, l'autre en Espagne et les deux autres en Gaule, à de si grandes distances, sur une si vaste étendue de pays et parmi des peuples d'origine si diverse, Italiens, Ibères et Gaulois, y compris même les Germains de l'invasion, doivent offrir les disparités les plus grandes. C'est le contraire qu'il faut penser ; le fait est que, parmi les choses historiques, je ne sais vraiment laquelle on pourrait trouver plus rigoureusement assujettie à des conditions déterminées et à la constance de la régula-

rité. Les mêmes lois de langage prévalent dans des circonstances toutes diverses; des milieux qui ne se ressemblent par rien autre se ressemblent par cela. La suprématie que Rome a perdue dans l'ordre des faits politiques se perpétue dans l'ordre du langage; les populations qu'elle a régies et assimilées pendant plusieurs siècles, non-seulement ne se laissent aller, de ce côté, à aucune défection, mais encore, comme si l'ancienne autorité qui avait été si fortement ressentie se réfugiait tout entière dans les mots et la syntaxe, les Italiens, les Espagnols et les Gaulois conservent cette sorte d'entente spontanée et de concert général pour obéir au latin. Ils en faisaient une refonte sans doute; mais cette refonte était régularisée par un esprit commun qui prolongea le règne de Rome dans un domaine aussi grand et aussi important, et qui fit que dans l'Occident il resta un groupe décidément latin. Remarquez que ce groupe est purement de formation politique et sociale; les Espagnols, les Italiens et les Gaulois n'avaient rien qui, de nature, les destinât à une pareille incorporation. Les liens que Rome avait créés se rompirent par l'invasion germanique; mais d'autres liens effectifs prirent la place de ce qui périsait, et la langue demeura la marque d'une communauté sinon d'origine, au moins d'histoire, d'expression et de pensée.

Voilà pourquoi il importe d'embrasser les quatre langues dans un coup d'œil d'ensemble. La première grande communauté est le fond latin. A l'origine le latin n'occupait qu'une petite partie de l'Italie, mais peu à peu il expulsa le grec au midi, l'étrusque au centre, le gaulois au nord, et il devint la langue unique. Ce qu'il avait fait pour le pays où il était indigène, il le fit non moins radicalement pour ceux où il était exotique, et il effaça du domaine de l'histoire l'ibère dans l'Espagne, le celtique dans les Gaules. Quand les barbares vinrent, cette assimilation était assez complète pour qu'ils n'aient trouvé devant eux, dans les vastes contrées où ils substituaient leurs chefs aux chefs latins, qu'une seule langue. Ils en apportaient une nouvelle, à savoir les différents dialectes de l'idiome germanique; et, avant toute décision historique, on aurait pu douter si, au sortir de la crise, ce serait de l'allemand modifié ou du latin modifié que l'on parlerait dans les anciennes terres de l'empire. Chez les Bretons de la Grande-Bretagne l'élément germanique triompha, expulsant le latin, qui n'y avait fait qu'une apparition, et le celtique, qui y était indigène; sur le continent ce fut le latin qui triompha, le germanisme, sauf empreinte laissée, disparut; l'étrusque, l'ibère, le celtique ne reparurent pas; et le domaine romain, demeuré, quant à la politique, en proie aux

mais barbares, demeura, quant à la langue, la propriété de la latinité.

Ce triomphe de la latinité, dont, avant l'épreuve, on aurait pu justement douter, est connexe d'un autre fait qu'avant toute épreuve encore on aurait sans doute bien moins conçu, c'est l'unité de vie, d'esprit, d'impulsion, qui prévalut dans ce vaste groupe. Les populations, liées par le latin mourant qu'elles recevaient en héritage, le furent aussi par le caractère des modifications qu'elles lui imprimaient, au point de vue tant de la corruption que de la rénovation. De là naît et se déroule le spectacle vraiment grandiose d'une uniformité qui, domptant des éléments incoercibles en apparence, étend son sceptre incontesté sur l'occident de l'Europe. Il aurait pu arriver, du moins on se l'imaginerait en considérant la formation ou réformation des langues en dehors des conditions immanentes qui régissent les sociétés, il aurait pu, dis-je, arriver que, tout en conservant les mots latins, les quatre langues novo-latines eussent un mode tout différent de les traiter, et que la syntaxe, la déclinaison, la conjugaison, divergeassent chacune de leur côté d'après des types dépourvus de toute unité, et surtout que les innovations inévitables qui allaient survenir dans ce remaniement du latin obéissent, dans les quatre compartiments, à quatre tendances distinctes. Il n'en est

rien, la régularité, plus forte que la divergence, ne laissa à celle-ci que le pouvoir de marquer les caractères individuels sans effacer les caractères d'espèce.

On nomme bas-latin l'ensemble des mots et des formes apparaissant dans les temps de confusion d'une part et d'origine d'autre part, que, pour abrégér, j'appellerai avant-moyen-âge ou pré-moyen-âge. Ils sont étrangers à la latinité, il est vrai, mais ils en ont d'ailleurs un caractère essentiel, c'est de se conformer à l'accent latin et d'exercer toute l'influence qui appartient à cet accent dans la formation des vocables novolatins; ainsi *baro*, *baronis*, qui est du bas-latin, donne, dans la langue d'oïl, *ber* et *baron*, tout comme le latin *latro*, *latronis* donne *terre* et *larron*. Ce bas latin existe dans diverses pièces qui nous sont parvenues, actes, lois, inscriptions; on le trouve aussi dans les langues romanes d'où on le tire rétrospectivement en ramenant par des règles connues à sa forme primitive un mot donné. Ce bas-latin n'est pas une langue, et n'en a jamais été une; c'est seulement un indice de la décomposition progressive qui atteint le latin. Pourtant il est bien clair que, si, par hypothèse, on supposait toute la latinité classique hors de portée, si on écartait les lettres et les ecclésiastiques, qui, quand ils écrivaient, s'efforçaient de s'y conformer, le bas-latin, seul instrument de langage qui restât, se fût rendu maître de

toutes les positions et aurait passé du langage vulgaire dans les livres; mais, à chaque fois, la latinité classique le refoulait, et il demeurait enfoncé dans la barbarie, faisant une sorte d'illusion aux gens d'alors, comme si, entre lui et le latin classique, il n'y avait d'autre différence que le mal parler et le bien parler, et comme si les lettrés gardaient constamment le pouvoir de faire prévaloir le bien parler sur le mal parler. Peu à peu, le latin restant toujours classique dans les livres, et le langage vulgaire faisant incessamment des progrès vers les attributs qui devaient le constituer, le moment vint où il n'y eut plus de méprise possible: on ne parlait plus latin, on parlait roman, c'est-à-dire italien, espagnol, provençal et français, et bientôt on écrivit roman. A ce moment se marque une grande phase dans la rénovation des choses: le latin était mort, les langues modernes étaient nées.

Un certain nombre de points essentiels caractérisent les langues romanes par rapport au latin; ces points sont communs entre elles, et c'est la communauté de ces points que j'appelle l'uniformité de création qui prévalut d'un bout à l'autre dans ce domaine aussi bien autour de Rome et au fond de l'Italie que sur les bords du Tage et sur ceux du Rhône, de la Loire et de la Seine. Les voici sommairement énoncés. D'abord se présente la perte des cas, la destruction de la

déclinaison latine; les langues romanes ne distinguent plus par la flexion que le singulier et le pluriel, sauf une exception très-importante qui ne fut que temporaire et que je signalerai. Toutes les quatre introduisent dans leur système un élément considérable du discours et qui faisait défaut à la latinité, je veux dire l'article, tant défini qu'indéfini; et elles s'accordent pour assigner ce rôle à *unus* et à *ille*, qui, de l'état d'adjectif et de pronom, passèrent à l'état d'article; création singulièrement utile à la précision du langage. Toutes, dans les verbes, opérèrent les mêmes mutations; elles enrichirent la conjugaison dans les temps passés par la constitution des temps composés, elles l'enrichirent aussi d'un mode nouveau, le conditionnel; et, comme le futur latin, avec la terminaison en *abo*, *ebo* et *am*, ne se prêta pas à donner quelque chose de significatif dans le nouveau parler, elles imaginèrent de le rendre par une combinaison qui satisfît à la fois le sens et l'oreille, et arrivèrent à leur but par une fusion organique du verbe *avoir* et de l'infinitif (*aimerai*, c'est-à-dire *aimer-ai* : j'ai à aimer). Toutes abandonnèrent le passif latin dont la fonction fut remplie par l'auxiliaire *être* et le participe passé. Toutes délaissèrent le neutre, ne conservant que les deux genres fondamentaux, le masculin et le féminin. L'adverbe, par sa spécialité même, prouve combien

les influences qui agissaient sur le parler étaient simultanément uniformes en Italie, en Espagne et en Gaule : les terminaisons latines qui étaient affectées à cette partie du discours n'offraient rien qui pût, dans les langues romanes, se transformer en quelque chose de significatif; les suffixes en *ter* ou en *e* (*fideliter*, fidèlement; *sane*, sainement) se seraient confondus, du moment que les langues romanes les auraient accommodés à leur euphonie, avec les suffixes appartenant aux noms et aux adjectifs; et il n'y aurait pas eu une classe de mots portant grammaticalement le son de l'adverbe; à cette difficulté, à cet inconvénient, les quatre langues romanes pourvurent par un artifice uniforme et simultané; elles donnèrent au mot latin *mens*, le sens de *façon*, *manière*, l'accolèrent à l'adjectif, et, comme *mens* est du féminin, ne manquèrent jamais d'accorder cet adjectif avec ce nom : français *saine-ment*, provençal *sana-ment*, italien et espagnol *sana-mente*. Un autre côté, justement parce qu'il est restreint et particulier, témoigne combien fut forte l'analogie romane dans tout le domaine latin; je veux parler du néologisme qui y introduisit un certain nombre de mots germaniques; le gros de ces mots est le même dans les quatre langues; le français, plus voisin géographiquement de la Germanie, n'en est pas plus voisin philologiquement; il n'en a guère plus que

L'espagnol, séparé par un si long espace : *guerre, heaume, brand, garder, etc.*, sont communs. Ces changements mêmes, apportés à la latinité, impliquent que, sauf les restrictions qu'ils comportent, c'est la syntaxe latine qui devint la syntaxe des langues romanes; là aussi l'uniformité d'élaboration est complète et décisive.

Il est une règle que les anciens étymologistes ont ignorée, qui est pourtant capitale pour la recherche positive des étymologies romanes, et qui ne l'est pas moins dans la thèse ici soutenue; c'est ce que j'appellerai la règle de l'accent. Tout mot latin a, comme on sait, un accent tonique, c'est-à-dire une syllabe sur laquelle la voix s'élève davantage. Les langues romanes, non-seulement ont, comme la latinité, un accent, mais encore elles le placent sur la même syllabe; cette règle est impérieuse, irréfragable; le peu d'exceptions qu'on y rencontre s'expliquent par des vices de prononciation qui prévalaient au moment de la formation des mots romans. Déterminant toute la structure du vocable novo-latin, elle témoigne qu'au moment où il s'est dégagé, l'oreille était vraiment latine, et qu'il est rigoureusement contemporain du type dont il dérive. Le français n'a pas moins que les autres langues romanes gardé l'intonation sur la syllabe accentuée en latin; mais il a créé, grâce à la forte contraction

des mots, un système d'intonation tout différent, système dans lequel l'accent, au lieu de porter sur la pénultième ou l'antépénultième, porte sur la dernière syllabe ou sur la pénultième : *fragile* est moderne, et du temps où nous ne savions plus prononcer le latin ; *frêle* est du temps où *fragilis* se prononçait avec l'accent sur *fra*. Il n'y a donc eu aucune rupture dans la transmission du latin aux langues romanes, aucun moment où les livres et les souvenirs lettrés soient intervenus pour faire une langue ; tout a été l'œuvre des peuples romans, de leur faculté créatrice et de leurs besoins intellectuels et euphoniques ; car, dans ces époques de formation, les deux agents principaux sont l'intelligence et l'oreille.

Si la poésie, en tant qu'exprimant par les vers la faculté du beau, n'était pas inhérente à la nature humaine, elle devait, dans la grande catastrophe de la latinité, périr et s'effacer de l'imagination romaine. En effet, son instrument, le vers, qui lui donne une forme palpable, avait cessé d'exister ; la quantité sur laquelle repose la métrique classique n'était plus rien pour l'oreille romaine ; et, vu la contemporanéité signalée plus haut entre le mot latin qui finit et le mot roman qui commence, on peut dire que la latinité même, sur sa fin, avait perdu le sentiment des longues et des brèves considérées comme éléments constitutifs du vers, et

que les productions qui se faisaient encore en ce système n'étaient plus que des réminiscences, des exercices de la gent lettrée, assez semblables à ceux de nos collèges. Il fallait donc quelque chose où s'incorporât la beauté poétique. Le don de mélodie et d'idéal ne fut pas refusé aux populations romanes, et, dès qu'elles sortirent du bégayement et que le reste de la latinité qui les enveloppait fut dissipé, le vers nouveau naquit sur leurs lèvres, vers fondé non plus sur la quantité, mais sur l'intonation, c'est-à-dire sur un certain nombre d'accents harmonieusement placés dans un nombre réglé de syllabes; le grand vers, le vers héroïque, le vers de dix syllabes, fut le même partout, si bien que là aussi l'œuvre a été commune. Il n'y a, dans les monuments, aucune raison d'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre la création du vers qui devait charmer tant de générations. Un Orphée en est l'auteur, donnant aux hommes émerveillés le vers à intonation, comme l'Orphée de la Thrace avait donné aux Hellènes le vers à quantité; cet Orphée, c'est le sentiment de chant et de mélodie, qui, sans rien perdre de son étendue et de sa force, prenait une voix nouvelle pour se faire entendre à des peuples nouveaux; et, s'il ne se morcelait pas, s'il ne subissait pas dans chacune des parties du domaine roman une combinaison propre, c'est que la particu-

larité et l'arbitraire étaient éliminés par la présence du vers saphique latin, qui se prêtait si bien à devenir vers à intonation, et qui, usité beaucoup dans les chants religieux, avait accoutumé toutes les oreilles à sa pleine et suave harmonie. Les anciens hommes de la Grèce, quand ils entendirent ce vers hexamètre qui revêt d'une telle beauté l'*Iliade* et l'*Odyssée*, le conçurent aussitôt, selon l'esprit de la mythologie, comme l'inspiration d'un chantre aimé des dieux; l'esprit moderne n'a pas pu donner ainsi une forme divine et extérieure à ses propres conceptions, mais il peut du moins tourner une juste admiration vers les aptitudes innées qui, à un moment de crise, font sortir les belles choses du fonds intarissable de l'humanité.

La régularité de formation entre les quatre langues romanes se manifeste par un autre caractère qui y met le sceau tout en faisant qu'elles soient différentes l'une de l'autre: c'est la distribution géographique des diversités qui leur sont propres. L'identité générale et littéraire du latin dans l'Occident conduisait à l'identité des idiomes romans; mais les particularités de races, de climats et de sols s'inscrivirent dans cette identité et la découpèrent en fragments: la pensée et la bouche de l'Italie, de l'Espagne, de la Gaule du midi et de la Gaule du nord, eurent leurs nuances; bien plus, cette nuance générale qui donna l'italien,

L'espagnol, le provençal et le français se fractionna de nouveau, suivant les variétés des lieux, en morceaux plus petits qui furent les dialectes, devenus plus tard les patois. Cette empreinte du lieu et de son aspect, on la voit sans interruption des bords du Tibre à ceux du Guadalquivir et de la Meuse; les degrés se succèdent, les nuances s'enchaînent et nulle part ne vient s'intercaler quelque grosse anomalie témoignant qu'une autre influence ait agi. Une telle constance dans la succession graduelle des formes du langage roman élimine toute idée de chaos, de hasard, de répartition arbitraire suivant des caprices d'hommes ou de groupes d'hommes; la répartition est, quoi qu'ils veuillent ou projettent, dominée par une condition générale qui les assujettit. Elle élimine aussi l'intervention germanique, que d'après l'histoire on aurait pu croire bien plus grande; en fait de langue l'élément germanique est purement néologique; et, si je puis ici transporter les termes de la physiologie, il est de juxtaposition, non d'intussusception; il apporte un certain nombre de mots, il n'apporte pas des actions organiques qui dérangent la majestueuse régularité de la formation romane. Les Germains, sous différents noms, ont occupé l'Italie, l'Espagne et la Gaule; eh bien, aucune de ces occupations ne se révèle dans le langage par quelque disparate qui, d'une limite à l'au-

tre du domaine-roman, interrompe la série des modifications graduelles et y place un terme non exactement intermédiaire entre les deux voisins de gauche et de droite. Il en est de même en Italie de l'étrusque, en Espagne de l'ibère, en Gaule du celtique; ces idiomes indigènes n'ont pas plus altéré la transformation régulière de la latinité que l'idiome importé de la Germanie. Rien mieux que ces exemples ne montre la force qu'eut le principe d'uniformité romane.

Les temps qui suivent immédiatement la chute de l'empire et l'intronisation des chefs barbares ont toujours paru stériles, et l'annaliste n'a jamais triomphé de l'ennui qu'ils inspirent quand il faut suivre les ambitions et les cupidités des Clotaire, des Chilpéric et des Caribert, les partages du domaine public comme un domaine privé, les guerres et les assassinats réciproques. L'œil et l'intérêt se perdent dans ce chaos, et il semble qu'on assiste au spectacle de forces brutes qui sont sans frein, de passions individuelles qui sont sans but, et que la cohésion sociale qui imprime à la marche des choses une régularité générale et dompte les caprices individuels ait perdu son empire. Non, cette cohésion, qui est le fondement de l'histoire, n'avait rien perdu; seulement, disparaissant de la surface, elle s'était retirée dans les profondeurs. Enfoncez et voyez ce qui se passe au-dessous de la chétive

histoire racontée par les annalistes. Les peuples romans, à ce moment où la latinité expirante les abandonne aussi bien dans les institutions que dans le langage, vont ou se transformer en Germains ou assurer, par des créations à eux propres, leur indépendance et leur filiation. Je ne parlerai pas ici des institutions et de l'ordre féodal où, suivant moi, la part, non pas nulle mais petite, prise par les Germains dans la formation de la langue, prouve que cette part fut petite aussi, non pas nulle, dans la formation des institutions; je parlerai seulement des idiomes. Là, malgré le tumulte et l'anarchie de la période mérovingienne en France, malgré le renversement des Ostrogoths par les Lombards en Italie, malgré l'invasion et l'établissement des Maures en Espagne, la vitalité latine survécut, et organisa. Ce furent des temps non pas de stérilité, mais de travail spontané et latent. L'époque qui suit, en porte témoignage. Alors le fruit de l'élaboration commune apparut, et nous voyons que cette intelligence collective qui résulte du degré de civilisation et de la somme d'hérédité n'avait été ni désoccupée ni inhabile. Elle refaisait ses instruments. Si, au sortir de la crise, elle n'avait pu préparer qu'un pauvre jargon indigne de ses ancêtres, il y aurait lieu, historiquement, d'accuser la défaillance de l'esprit et la dureté des circonstances extérieures; mais, bien loin que cette dé-

chéance et ce malheur se produisissent, l'âge suivant mit au service de l'Occident renouvelé les puissants instruments de connaissance, de lumière et de beauté, qu'on nomme l'italien, l'espagnol et le français. C'est ainsi que, sur un autre terrain et plus tard, le celtique ayant péri en Angleterre par l'effort des Germains et l'idiome germanique ayant été à son tour relégué dans une sorte d'infériorité par la conquête française de Guillaume de Normandie, la vitalité civilisatrice inhérente à la nation vivifia ces éléments disjoints et confondus et engendra, à partir du quatorzième siècle, une nouvelle langue littéraire, l'anglais, qui devait tenir parmi les autres un rang si élevé. Dans le jugement qu'on fait des peuples on ne peut pas ne pas compter les langues qu'ils ont produites, et dans le jugement de ces langues les œuvres dont elles ont été les organes : et, à ce double titre, l'opération qui, au milieu de la dislocation de l'empire, au milieu de l'invasion des Germains et autres peuplades errantes, au milieu de l'intrusion générale des chefs barbares, aboutit à la création des idiomes romans, doit être contemplée comme un grand fait historique qui atteste le mieux la puissance de l'héritage romain, la force organique de la situation et de l'époque, et les aptitudes inhérentes à de puissantes nationalités.

3. — *De la situation de la langue d'oc et de la langue d'oïl entre les idiomes romans.*

Du groupe général des idiomes romans il faut maintenant passer au groupe particulier des deux langues qui s'établirent dans la Gaule. Ce groupement n'est aucunement artificiel, il est naturel; on ne pourrait qu'à des points de vue secondaires grouper ensemble le provençal ou le français avec l'italien ou l'espagnol. Provençal et italien, ou provençal et espagnol, français et italien, ou français et espagnol, n'ont que les caractères romans de commun, ils n'ont rien de spécial qui les rattache l'un à l'autre, de sorte que, comme on va voir, il y a vraiment, dans les langues romanes, à distinguer deux faisceaux, l'un italo-hispanique, l'autre franco-provençal. Et ce n'est pas la géographie qui fait cela; la géographie seule ne donnerait que les nuances et passages graduels que l'on constate en effet dans la transformation de la latinité en allant du centre romain aux extrémités; le provençal, étant géographiquement intermédiaire entre l'italien et l'espagnol d'une part, et le français de l'autre, a aussi un corps de langue intermédiaire; et, ainsi considéré, il ne formerait pas moins un groupe avec l'italien ou l'espagnol qu'avec le français. C'est donc considéré autrement, c'est-à-dire phi-

lologiquement et dans sa grammaire, que les affinités se montrent plus grandes avec son voisin d'au delà la Loire qu'avec son voisin d'au delà des Alpes ou des Pyrénées; affinités imputables non plus à la condition géographique mais dépendantes d'une autre cause.

Ce caractère qui, commun à la langue d'oc et à la langue d'oïl, les sépare de l'italien et de l'espagnol, est d'avoir des cas; c'est un fait grammatical qui était resté enseveli et ignoré dans tout notre passé de langue et de lettres. A Raynouard revient la bonne fortune et l'honneur d'en avoir fait le fondement de l'étude du provençal, et, par suite, du vieux français; non pas qu'il l'ait, à proprement parler, découvert, tirant de l'examen des textes la démonstration de l'existence de cas; cette preuve, il la trouva dans des grammaires provençales qui appartiennent au treizième siècle et qui enseignent cette règle de leur idiome. Raynouard en sentit l'importance et l'exhuma. Depuis ce moment, elle est devenue la lumière des textes; car quels devaient paraître des textes qui sont écrits en une langue à cas et où l'on ne soupçonnait pas qu'il y eût des cas! C'était là la condition de ceux que leur curiosité portait à ouvrir quelque un des poudreux manuscrits: tout ce qui était réellement régularité et correction était pour eux irrégularité et barbarie. Que dirait-on du latin si on le lisait sans savoir

que les flexions sont des cas et que ce n'est point l'arbitraire de l'écrivain ou du copiste qui, en chaque construction, emploie une désinence plutôt qu'une autre?

— C'est, il est vrai, d'une déclinaison moins riche que la déclinaison latine qu'il s'agit. La langue d'oc et la langue d'oïl n'avaient que deux cas, une forme pour le nominatif et une forme pour le régime. Les choses, on le voit, ont déchu, mais elles n'ont pas péri entièrement; le sentiment des cas a diminué, mais il n'est pas effacé; et nécessairement les deux idiomes possèdent une teinte d'antiquité qui fait défaut à l'italien, à l'espagnol et au français moderne. Si on prend le type classique pour mesure, le groupe franco-provençal est à un moindre degré de synthèse philologique que le latin, puisque des six rapports exprimés par la déclinaison latine il n'a gardé que deux; mais il est à un plus haut degré que l'espagnol et l'italien, puisqu'il a deux rapports exprimés par des cas, tandis que tout rapport de ce genre manque au groupe hispano-italique. Il y a donc là une position intermédiaire: le groupe franco-provençal a atténué la déclinaison latine, l'autre groupe n'en a rien gardé. Le premier est devenu moins latin quant aux déclinaisons, l'autre a cessé de l'être; le premier est tourné vers le régime antique dont il a gardé un visible chaî-

non; le second est tourné vers le régime moderne, dont il a tout le caractère analytique. On a, en fait, la preuve qu'entre la complexité synthétique du latin et la simplicité analytique des langues romanes modernes il y avait une station où l'on pouvait s'arrêter : le travail qui a dépouillé la latinité de ses cas n'a pas été fait en une seule fois; il a eu des phases et une durée; à une certaine époque il en était venu à supprimer trois cas, le génitif, le datif et l'ablatif, et à en avoir deux, le nominatif et le régime. C'est à ce point que la langue d'oïl et la langue d'oc se sont fixées; quand le mouvement littéraire s'y est fait sentir, quand la production y a commencé, rien n'avait encore ébranlé parmi les populations le sentiment d'une telle syntaxe, et les écrivains, s'y conformant, nous en ont laissé, dans d'innombrables documents, la preuve vivante. Mais il faut bien admettre qu'une littérature romane qui écrit en une langue à cas a dû débiter de bonne heure et appartenir aux hauts temps du moyen âge, de même qu'une langue à cas nous reporte aux plus hauts temps de la décomposition latine et de la reconstitution romane.

Cette locution, *sentiment des cas*, dont je me sers quelquefois, si elle a quelque chose d'insolite dans l'expression; est précise dans la signification. Aujourd'hui, en parlant notre langue, nous avons, par cer-

taines finales, un sentiment impérieux des nombres, c'est-à-dire que rien ne peut nous contraindre à transporter l'emploi de ces finales et à donner le sens du pluriel à celles qui sont du singulier, et réciproquement. Cela est visible dans l'article *le* et *les*, qui est le grand signe du singulier et du pluriel. Quant aux noms, la distinction des deux nombres a souvent disparu; tantôt pour l'oreille seulement, comme dans *mère* et *mères*, tantôt pour l'oreille et l'œil, comme dans *bras*. Pourtant quelques noms ont conservé un pluriel désinentiel, tel est *cheval*, *chevaux*; et, quand nous disons *chevaux*, il nous est impossible de l'accoler avec un verbe au singulier; notre sentiment de la langue se révolterait. De même pour les cas, dans les langues à cas; avec *imperator*, *imperatoris*, *imperatoris*, *imperatore*, *imperatore*, le Latin le plus illettré éprouvait une répugnance à donner à *imperator* un autre rôle que celui de sujet, et, dans les autres formes qui étaient des compléments, son sentiment inné l'avertissait des nuances et des emplois. Ce sentiment devint plus faible dans le passage du latin, je ne dirai pas aux langues romanes en bloc, car il a cessé complètement dans l'espagnol et l'italien, mais dans le passage à la langue d'oc et à la langue d'oïl; là, il se fixe à deux cas; le provençal et le français, firent, pour me servir du même thème, des cinq formes désinentielles

deux formes seulement : le premier, *empereire*, *emperador*; le second, *emperere*, *empereor*; mais ces deux nouvelles désinences furent à leur tour obligatoires comme l'avaient été les cinq anciennes, et il se créa le sentiment des deux cas, successeur atténué du sentiment des cinq cas.

A en juger par l'événement, qui est ici le meilleur analyste, l'aboutissement général des langues romanes était de parvenir à un état où les cas fussent abolis. En effet le français ne tarda pas à perdre les siens et à devenir semblable en cela à l'italien et à l'espagnol. Ce changement fut complètement terminé dans le quinzième siècle. Comparant donc le français du quinzième avec l'italien et l'espagnol, qui dès le treizième et le douzième sont dépouillés de ces désinences, on trouve qu'il est moins ancien que ces deux idiômes; ils existaient déjà dans un temps où il n'existait pas encore. Mais, passant au treizième et au douzième siècle, époques où, comme il vient d'être dit, l'espagnol et l'italien sont sans cas, on trouve que le français et le provençal en ont deux; à cette date, en ne considérant que l'espagnol et l'italien, on voit qu'ils prirent le français moderne, puisqu'ils sont langues sans cas avant lui, et qu'ils sont primés par la langue d'oc et la langue d'oïl puisqu'elles ont une déclinaison. Les échantillons de bas latin qui nous sont parve-

mus des premiers temps barbares semblent montrer que l'état de la latinité où l'on ne comit plus que le nominatif et le complément fut universel dans tout le domaine roman. Mais d'une part il s'incorpora dans le provençal et le français, d'autre part il s'effaça dans l'espagnol et l'italien, qui continuèrent d'une manière latente leur marche vers l'abolition des cas. Cette condition distincte se révéla au onzième siècle quand on commença d'écrire; le groupe hispano-italique usait d'un idiome pleinement moderne; le groupe franco-provençal, d'un idiome intermédiaire.

Au premier abord, on peut se demander si, au moment où ces événements de langue se passaient, et en considérant l'aboutissement universel du roman à l'abolition des cas, ce n'est pas le premier groupe qui est en avance et le second en arrière, c'est à dire, si le premier ne s'adapte pas plus tôt que le second à la nouvelle civilisation et ne témoigne pas d'un développement plus hâtif. Des faits connexes non-seulement ne permettent pas une telle conclusion, mais encore en suggèrent une tout opposée. Si, dès le onzième siècle, la langue italienne, transposant ses destinées, produisait Dante et sa *Divine comédie*, Pétrarque et ses poésies, Boccace et sa prose, il serait clair qu'à elle appartiendrait l'antériorité d'évolution, et, qu'en franchissant l'intermédiaire des deux cas, elle s'est mise,

avant ses sœurs latines, dans la grande œuvre de production romane. Mais il n'en fut rien; Dante, Pétrarque, Boccace sont encore dans un lointain avenir; c'est le quatorzième siècle qui les verra apparaître, et nous ne sommes encore qu'au onzième. Un vaste intervalle reste inoccupé; ce désert est rempli par la langue d'oc, et la langue d'oïl; c'est à elles deux qu'appartiennent les anciennes créations poétiques, non pas seulement quelques effusions isolées, mais tout un cycle longtemps inépuisable qui, enfanté par les gens de Provence ou de France, n'en devint pas moins un charme pour les esprits au delà des Alpes, des Pyrénées, du Rhin et de la Manche. En fait et au point de vue historique, la bonne condition, la condition féconde, la condition vraiment accommodée aux circonstances sociales, fut celle des langues à deux cas ou langues intermédiaires. Je ne veux pas dire qu'elles eurent l'avance parce qu'elles étaient langues à deux cas, je veux dire au contraire qu'elles furent langues à deux cas parce qu'elles eurent l'avance. Cette organisation d'une demi-latinité, tandis qu'ailleurs la latinité continuait à se désorganiser, est le témoignage d'un état social qui prend les devants sur le reste de l'Occident; témoignage en plein accord avec l'établissement du régime féodal qui a toutes ses racines dans la Gaule devenue France et qui fut la vraie et grande

réconstitution de la société après la chute de l'Empire.

Avoir signalé ainsi entre les langues romanes une différence qui, portant sur un point fondamental de la grammaire, indique qu'elles s'écartent inégalement de la latinité, c'est avoir introduit dans cette étude des notions qui n'y étaient pas. Il en résulte que la formation des langues romanes n'a pas été tellement simultanée qu'on ne puisse y apercevoir deux échelons au moins. Ce grand phénomène a eu ses degrés ; et la latinité, se retirant comme un fleuve qui décroît, a laissé la trace de deux étiages reconnaissables ; de sorte que, outre l'histoire de leur origine dans le sein de la latinité, il y avait à considérer l'histoire d'un développement intrinsèque qui les divisât en groupes naturels. Dans ce développement, c'est la langue d'oc et la langue d'oïl, qui ont l'antécédence, contre l'opinion vulgaire qui attribuait l'antécédence à l'italien. Puis, cela établi et la perte des cas apparaissant en fait comme un terme auquel les langues romanes aboutissent, l'antécédence passe à l'italien et à l'espagnol, qui sont langues sans cas avant le français ; et celui-ci, à son tour (il n'est plus question du provençal qui meurt avant d'atteindre les temps modernes), n'acquiert ce caractère que longtemps après l'italien et l'espagnol. Le diagramme de

développement du groupe roman tout entier se présente donc ainsi : la latinité qui est le type; le travail interne qui, la décomposant, donne naissance au latin moderne ou roman; la conservation de cas dans un premier sous-groupe; la perte complète des cas dans le second sous-groupe; et finalement la perte des cas dans le premier, qui de cette façon se réunit au second et devient semblable à lui. Si on réfléchit à ces faits et aux connexions qui prévalent avec tant de force dans les choses historiques, on verra qu'ils ne sont pas sans importance pour la connaissance de l'histoire littéraire des peuples romans et même de leur histoire politique, et qu'ils sont un des éléments d'une conception positive et étendue de l'histoire romane.

I. — *Du français en particulier.*

Après le groupe total des quatre langues romanes, après le groupe restreint des deux langues à cas, l'ordre de généralité décroissante conduit à considérer le français en lui-même et son histoire.

Cette histoire remonte fort haut. Nous avons des textes du dixième siècle qui prouvent dès lors l'existence du français; et un trouvère du douzième siècle, Benoit, nous apprend qu'à la fin du neuvième les Français firent en leur langue des vers satiriques à l'adresse

d'un comte de Poitiers qui s'était mal conduit dans une bataille contre les Normands. Ce sont là des preuves directes ; une preuve indirecte d'une grande force, et qu'il ne faut pas oublier de signaler, est fournie par les événements qui se passèrent en Normandie. Si, au moment où les hommes du Nord s'emparèrent de la Neustrie et s'y établirent, on avait parlé dans la Gaule du Nord un latin tel quel et non le français, la fusion des Scandinaves dans la population neustrienne créait, là, un accident particulier ; et le français, se faisant dans le reste de la Gaule du Nord d'une certaine façon, se serait fait d'une autre façon en Neustrie, s'il avait eu encore à s'y faire. Or le parler neustrien est en tout point aussi français que les autres parlers provinciaux ; il faut donc admettre que l'occupation scandinave trouva le français tout formé, et dès lors la supériorité de nombre du côté des Neustriens absorba les envahisseurs sans qu'il en restât à peine d'autre trace dans la langue que quelques dénominations locales.

Le neuvième siècle, et même, malgré deux courts échantillons, le dixième, sont des époques toutes dépourvues ; mais ce n'en sont pas moins des époques de préparation et de dégrossissement. La preuve s'en voit dès le onzième. bien que la langue se montre encore rude, peu sûre d'elle-même et inhabile ; elle s'en voit surtout au douzième où s'épanouit la fleur de la

grammaire. Alors le français a tous les caractères syntactiques qui lui sont propres, et il en fait un plein usage. Comme nous n'avons de ces hauts temps aucun livre grammatical où les règles soient systématisées et prescrites, il est probable qu'il n'y eut rien de semblable, et que dans ce cas aussi la langue se fixa d'elle-même grâce à ceux qui l'écrivirent. Voltaire dit qu'une langue est fixée quand elle a par devers elle l'usage de bons écrivains. Cette définition, en tous points, est applicable à la langue du douzième siècle. Les bons écrivains affluèrent, et il en résulta des règles ou, si l'on veut, des habitudes d'écrire auxquelles se conforma tout ce qui recevait éducation. Les hommes d'alors, qui n'eurent point la conscience réfléchie des mérites de leur langue, en eurent du moins le sentiment, par l'emploi qu'ils en firent. Cette demi-latinité, qui avait conservé deux cas et les facilités inhérentes aux cas, se prêtait avec grâce et ampleur aux mouvements de leur esprit. Une demi-latinité n'est point une petite recommandation. On trouve dans le *Dictionnaire philosophique de Voltaire*, au mot *langue*, les préjugés contradictoires qu'inspiraient alors l'ignorance et le mépris de tout le moyen âge : pour lui le latin est le type, la langue d'oïl est un jargon odieux et barbare, le français un langage corrompu sans doute, mais dans lequel les maîtres de style et la politesse

du dix-septième siècle ont remédié aux vices et aux laideurs de l'origine. Mais, si le latin est le type et si s'en écarter est tomber dans le jargon, le français moderne serait plus entâché que le français ancien, la grammaire du premier étant plus latine que la grammaire du second. La vérité est qu'il n'y a jamais jargon là où florit une riche littérature; ces deux choses s'excluent. Et pour qu'on ne croie pas à quelque dire d'une érudition complaisante qui, s'éprenant rétrospectivement des choses mortes, y découvre des beautés qui ne furent jamais connues, je rappellerai le témoignage contemporain des étrangers, pour qui la langue d'oïl eut des charmes et qui, la préférant plus d'une fois à leur propre langue, y firent des compositions. Un témoignage contemporain étranger est décisif.

Nous sommes, depuis plusieurs siècles, habitués à considérer le français comme une langue littérairement une et dans laquelle les caractères de localité n'existent pas. Les différences locales qu'on y connaît, ne servant qu'à l'usage journalier, portent la qualification de patois. Autrefois c'étaient des dialectes, c'est-à-dire des idiomes non pas seulement parlés, mais encore écrits; aucun n'avait sur l'autre une primauté qui en fit par excellence la langue commune. On comprend sans peine qu'il en avait été né-

cessairement ainsi. La reconstitution sociale qui fit le moyen âge est la féodalité; elle morcela le territoire en fiefs, et, ne laissant subsister que la suzeraineté comme unité, créa toutes sortes de souverainetés comme fractions. Ce fut ce qui soutint, non pas créa les langues locales ou dialectes; la création en remonte plus haut et est contemporaine de la création même des langues romanes; quand la puissante unité du latin disparut de la face de l'Occident, la localité se fit sentir dans les grandes régions, ce qui produisit l'italien, l'espagnol, le provençal et le français, et, dans les petites régions ou provinces, ce qui produisit les dialectes de ces langues. L'empreinte locale fut ainsi partout, vaste comme une région, moindre comme une province, toute petite comme un canton. Ce fut ensuite l'affaire des centres politiques de créer des centres de langue littéraire. Ainsi fut-il pour la France. On y reconnaît quatre dialectes principaux: le bourguignon, ou langue de l'est; celle du centre; celle de l'ouest, ou normand; celle du nord, ou picard. Chacun de ces dialectes, tout en étant de langue d'oïl, qui est le type général, a sa spécificité, de même que l'italien, l'espagnol, le provençal et le français ont la leur, tout en étant du latin altéré et modifié. Dans la distribution géographique de ces dialectes, rien n'est fortuit; un système spontané, naturel, les détermine; et, quand

il est aperçu, on aperçoit en même temps que rien n'y peut être déplacé et que les dialectes tiennent, comme les idiomes dont ils sont les parties, juste la place marquée par la loi de dégradation géographique du latin. Ceci a été amplement développé dans l'article que le deuxième de ces volumes contient sur les patois.

Dans ce qui précède, je me suis servi de termes qui pourraient faire illusion et suggérer une fausse idée. Le dialecte, langue particulière, y est opposé à la langue générale présentée comme type; et il semblerait dès lors, ou bien que ces dialectes procèdent de ce type, ou du moins que ce type leur est coexistant et les domine; or, non-seulement il n'y a point de dérivation ou succession allant d'une langue générale au dialecte, mais encore le dialecte seul existe; c'est nous qui, rétrospectivement et avec les dialectes, faisons un type de langue auquel nous les rapportons. Les dialectes d'une contrée, la France du Nord, par exemple, se ressemblant plus entre eux qu'ils ne ressemblent au provençal, à l'italien ou à l'espagnol, nous donnons à cette ressemblance le nom de langue française, ou, pour mieux dire, cette ressemblance fut de tout temps assez frappante pour que l'abstraction que nous faisons ait été faite et que le nom de langue française se soit de très-bonne heure imposé à tout ce qui s'écrivait

soit en normand, soit en picard, soit en langage du centre. Historiquement aussi la succession est allée des dialectes à une langue commune : la centralisation progressive du gouvernement et la création d'une capitale donnèrent l'ascendant à un des dialectes, non sans de fortes et nombreuses influences de tous les autres sur celui qui triompha.

Tel était l'état du français aux douzième et treizième siècles : partage entre des dialectes égaux de naissance et égaux en droits, et littérature riche en œuvres diverses, surtout en œuvres d'imagination et de poésie, et satisfaisant pleinement au goût non-seulement de la France mais de l'Occident tout entier. Ce n'était pourtant qu'une phase qui allait passer. Je ne parlerai pas ici de la raison extrinsèque qui, donnant la prépondérance à la royauté sur la féodalité, à l'élément général sur l'élément local, effaça les dialectes ; je parlerai seulement de la raison intrinsèque. Le résultat prouve que les langues novo-latines, allant jusqu'au bout de leur transformation, devaient perdre tous les cas ; or le français en avait conservé deux, il était donc menacé dans sa constitution intime ; et il aurait fallu des circonstances bien particulièrement favorables pour que cette organisation délicate continuât de vivre et de se développer dans un milieu qui lui devenait de plus en plus inclement. Ces circonstances ne survinrent

pas : loin de là, dans le quatorzième siècle, avec la dissolution du régime féodal, avec l'insurrection des communes et les désolations des guerres étrangères, elles furent les plus propres à favoriser la crise infestive, toujours imminente, qui devait porter la langue française au même niveau grammatical que les langues ses sœurs. Aussi est-ce la dernière moitié du quatorzième siècle et le commencement du quinzième qui furent les témoins de la suppression des cas ; pendant quelque temps la langue hésite entre la tradition qui la retient et le nouveau régime qui s'empare d'elle ; les cas reparaissent çà et là, tantôt bien appliqués, tantôt mal appliqués ; mais, évidemment, le sentiment s'en perd, et bientôt cette parenté exceptionnelle avec la latinité, ce caractère de demi-syntaxe latine s'efface entièrement. On a, dans cet événement véritablement curieux et important, une image en petit de la dissolution qui du latin fit le français et les autres idiomes romans ; on peut, là, étudier de texte en texte la désuétude qui frappe peu à peu les finales significatives. Ce qui, dans le passage du latin au roman, n'est pas consigné dans les monuments écrits, puisque rien d'écrit en langue vulgaire ne remonte aussi haut, est ici, dans le passage du français ancien au français moderne, consigné dans les livres et les pièces qui émanent de la période de transformation. Cette révolution

secondaire est diminutive sans doute, mais elle est pleinement de même nature. Des deux côtés, on constate des manquements contre une grammaire qui s'oublie et des conformités à une grammaire qui commence et qui n'a encore qu'une autorité naissante; à ce point de vue, la langue de la fin du quatorzième siècle et du quinzième, qui déplait par la confusion des formes, par l'impintelligence des finales et par les irrégularités, devient objet d'étude, à l'effet de comprendre non-seulement ce qui advint alors, mais aussi ce qui advint anciennement dans une période plus obscure, dans un changement plus radical.

Il ne faut pas borner la comparaison à la désorganisation, il faut l'étendre à la réorganisation. Si une vitalité puissante, qui de cet événement faisait une transformation, non une dissolution, n'avait pas animé le corps qui subissait dans la langue un aussi grand trouble, les ruines grammaticales se seraient amoncelées, et le vieux français, au lieu de se changer en français moderne, se serait évanoui en patois. Ceci n'est point une hypothèse; l'exemple est à côté; la langue d'oc, qui était, comme la langue d'oïl, à deux cas, a, elle aussi, changé de grammaire; du moins c'est ce qu'on voit dans les patois qui lui ont succédé; mais elle a en même temps changé sa brillante existence contre les obscures fonctions d'un parler provincial :

la vitalité fit défaut à cette société qui, durant son autonomie féodale, avait eu de si heureux destins, et dont la littérature s'était fait écouter de tout l'Occident; l'absorption politique que les circonstances amenèrent ne permit aucune transformation ultérieure, et mit fin à l'histoire de la langue d'oc. Il n'en fut pas de même du français; les circonstances lui préparaient une plus longue histoire, une histoire de durée jusqu'à présent indéfinie, et dès lors il se régularisa dans les conditions qui lui étaient faites. Entre la double finale que les deux cas assignaient à chaque mot, il choisit celle qui lui convint le mieux; il oublia la vieille syntaxe, apprit la nouvelle; et, dès le seizième siècle, il reparut dans la lice, prêt à suffire à toutes les exigences de la poésie et de l'imagination.

Le mot d'histoire appliqué à une langue n'est point une expression métaphysique et à laquelle un sens conventionnel soit attribué pour s'entendre. L'essence de l'histoire est beaucoup moins dans des événements qui se passent, que dans des mutations qui s'enchaînent. Ici, quoi de plus enchaîné, quoi de plus régulier, quoi de plus historique que les mutations qui viennent d'être signalées? D'abord c'est la phase de formation latente et de végétation; le latin, comme un grand arbre dont le tronc est frappé de mort, se dépouille peu à peu de ses feuilles et de ses rameaux;

mais l'inclémence mortelle n'en atteint pas les racines plongées dans le sol ; de ces racines il sort des rejetons vigoureux, qui, vienne le temps, seront des arbres. Ce temps arrive : et le français, pour ne parler que de lui, est en pleine sève et vigueur au douzième siècle. Vus à longue distance, les siècles ne paraissent plus que des moments ; et en effet ce moment, malgré le nombre des productions, malgré la fortune dont elles jouissent, passe rapidement, et l'âge de la décadence succède. La décadence pour une langue, c'est la confusion de sa grammaire et l'emploi, dans un système qui commence, de formes qui appartiennent à un système finissant. Un tel spectacle de décadence se présente dans l'âge intermédiaire, entre la régularité archaïque des hauts temps et la régularité moderne des temps postérieurs. Mais le désordre s'arrête, la confusion se démêle ; ce n'est point pour ou contre le système de la vieille langue qu'on agit ; ce système, on ne le connaît plus, il a péri sans retour dans la transition : c'est contre l'anarchie d'interrègne entre la ruine de cet ancien pouvoir et l'établissement d'un nouveau pouvoir grammatical. Au quinzième siècle l'interrègne a cessé, l'anarchie est vaincue, et le français moderne entre dans sa pleine existence. Donc dans cette longue histoire est un nœud qui la partage naturellement en deux périodes ; en l'une la langue est ar-

INTRODUCTION.

chaque et a deux cas; en l'autre elle est moderne et n'en a pas.

Ainsi à côté du changement qui désorganise, et qui, s'il agissait seul, ne laisserait que des débris sans rapport et sans cohésion, est un autre changement qui organise, et qui, s'emparant de ces débris, leur inspire un souffle de vie. J'insiste sur ce point; car la considération s'en étend bien au delà de la langue, elle atteint toutes les choses sociales et politiques; seulement, dans la langue, elle est apparente, et le degré de désorganisation et de réorganisation est coté par les textes et les formes qui en sont autant d'échantillons successifs. Il n'est pas besoin, comme dans les institutions, d'une interprétation qui fasse voir comment ce qui cesse d'avoir vie politique est remplacé grâce à un travail de croissance et de vivification, quand toutefois il y a vivification et croissance, car je ne veux pas dire que tous les ordres sociaux en soient susceptibles; j'irais beaucoup au delà des faits et de ma pensée; il est des sociétés en qui cette vertu de croissance, qu'il n'existe pas de soi, est étouffée par les circonstances. Voyez l'empire ottoman; depuis plusieurs siècles, la croissance et la vivification n'y ont plus de part; le travail de désorganisation y est seul actif, et la réorganisation n'y est plus possible que par une influence directe ou indirecte de l'Occident.

cident. Mais, dans l'histoire désormais longue et toujours enchaînée que l'on parcourt depuis la civilisation grecque jusqu'à la nôtre, à toutes les époques favorables ou inclementes, la vertu qui répare, et qui de l'existence antécédente tire une existence plus développée, s'exerce avec une pleine vigueur; l'ascendant s'en maintient, et quand la Grèce subjuguée par les forces de l'esprit Rome victorieuse par les forces du corps, et quand Rome à son tour laisse échapper son sceptre, et quand le système féodal se dissout et quand les révolutions modernes commencent. Ce sont là de grandes choses historiques, bien complexes et de difficile analyse; mais une petite chose, petite par rapport à l'ensemble, je veux dire la langue, nous offre cette analyse toute exécutée et accomplie; et celui qui prendra la loupe philologique verra, comme dans un laboratoire de physiologiste, les expériences se faire et les phénomènes s'expliquer.

Les langues, étant des organismes, ont un principe interne qui, indépendamment des circonstances extérieures, en commande les modifications. Ceci me permet d'ajouter un trait à la définition qu'au début j'ai donnée de l'histoire des langues et d'en déterminer le sens plus précisément que je n'aurais pu faire alors. Employant un terme qui depuis longtemps s'est étendu du domaine médical dans la langue commune, et qui,

en raison même de son origine en ce domaine, convient particulièrement là où il s'agit d'organisme, je dirai que les langues ont des *crises*, primaires ou secondaires, grandes ou petites. J'en signale d'abord ici deux primaires ou grandes, c'est celle qui du latin a fait les langues romanes et celle qui du français ancien a fait le français moderne. Dans ces deux cas principaux, le phénomène est tellement éclatant, que la lumière s'en projette sur le cours subséquent de la langue, et fait comprendre que ce qui se passe là en grand se passe en petit dans des mutations moins profondes, mais réelles aussi et effectives. Dès lors on aperçoit deux crises secondaires, celle qui adapta la langue du seizième siècle à la pensée et à la sensibilité du dix-septième, et celle qui de nos jours, au dix-neuvième, exerce sur notre langage une influence énergiquement néologique.

Maintenant, qu'est en soi une pareille crise? Comment faut-il la concevoir? comment se fait-il qu'elle arrive et pourquoi la langue une fois fixée ne persiste-t-elle pas; satisfaisant aux hommes futurs, comme elle a satisfait aux hommes passés? Poser cette question c'est faire un pas et aller du fait tel qu'il est aux conditions qui le déterminent. Je définirai donc la crise de langue un désaccord que le temps amène entre la langue fixée par l'usage et par l'écriture en un

certain moment et l'esprit des hommes qui la parlent et dont les modes de comprendre et de sentir changent incessamment. Ainsi, au début de la période romane, quant au latin, sans parler de la langue qui le saisit après son époque classique et qui ne fut secouée un moment que par le néologisme chrétien, il est évident qu'il se trouva dans le désaccord dont je parle; le christianisme établi, les barbares mêlés ou maîtres dans la population, et la féodalité s'organisant ne permettaient plus que cette langue se conservât dans son intégrité; l'esprit du monde étant changé, l'esprit de la langue changea; un immense néologisme prévalut; il est vrai que la gravité des circonstances sociales accrut la gravité des sacrifices, mais une part de sacrifices était inévitable, comme une part de renouveau. De même au quatorzième siècle pour le français en particulier. Alors les événements étaient très-considérables, je ne parle pas des guerres ou batailles, ni des poursuites politiques, je parle des événements sociaux, de ceux qui ruinaient l'ordre féodal. Là encore un désaccord existe entre la langue fixée par le douzième siècle et l'esprit des hommes; un raccord devient nécessaire, et ce raccord est le français moderne. De la même façon se fit la langue du dix-septième siècle; les guerres de religion finies, la puissance royale accrue, la cour établie ainsi que les

cercles des beaux esprits, le mode de penser et de sentir rendit conforme à soi le mode de parler ; de là ces modifications louées comme pureté, blâmées aussi comme restrictions à une liberté qui n'était pas sans mérite. Mais, quoi qu'il en soit de ces louanges et de ces regrets, l'élégance et la règle prévalaient, s'imposaient, et la langue en recut l'empreinte. Ce fut une crise encore, c'est-à-dire un désaccord entre la pensée changeante et la langue fixée qui, de nos jours, provoquant toutes sortes d'ébullitions, a fini par modifier la tradition. Blâmé ou loué, le style de nos temps diffère de celui des classiques ; bien des éléments ont été refondus, un notable déplacement de locutions et de mots s'est opéré ; ce qui se disait ne se dit plus ou ne se dit guère ; on dit ce qui ne se disait pas, mais aussi que de choses ont passé sur la langue ! Les révolutions, les sciences, l'histoire, les fusions de peuples, les littératures étrangères, n'avaient pas laissé la pensée commune dans le point marqué par un tout autre état de société et d'esprit. Dans la langue le phénomène n'est pas autre que dans les institutions politiques. La langue est une sorte d'institution se fixant par toutes les conditions qui fixent un état social. Mais ce qui est fixé est immobile, et ce qui fixe est mobile. De là les nécessités qui interviennent de temps à autre pour rétablir un accord qui ne peut jamais rester bien

longtemps détruit. L'auteur de l'*Art poétique* des Latins a dit que la déchéance frapperait ce qui est présentement en honneur, et que l'honneur reviendrait à ce qui est en déchéance. Il fut trompé par cette antithèse et par la vue imparfaite qu'on avait alors du cours des choses humaines. La déchéance vient à ce qui fut en honneur, sans que l'honneur revienne à ce qui fut en déchéance ; ce sont des dépouilles rejetées pour n'être plus reprises. Mais il est vrai que la tradition demeure au milieu de tous les changements, et que par elle la langue tient aux plus hautes antiquités de la race humaine, pendant que la rénovation effeuille incessamment les rameaux du tronc vénérable.

5. — *Conclusion.*

On a remarqué depuis longtemps que le développement littéraire des nations dépend étroitement de leur état social et des phases successives de leur civilisation. Il faut maintenant ajouter une dépendance de plus, celle qui appartient à la langue, celle que Foutil a nécessairement sur l'œuvre produite. De quelque façon que l'on se représente la cause des phases littéraires, il ne sera indifférent ni à leur caractère, ni à leur évolution, que la langue ait été dans tel ou tel état, embryonnaire ou développée, en un moment de crise ou fixée. Une analyse attentive vérifiera ces connexions

dans le long parcours des huit ou neuf siècles de production qui font l'histoire de notre langue. On peut en résumer ainsi les points principaux :

L'origine, comme celles des autres langues romanes, en est cachée au sein des premiers siècles qui suivent l'invasion et l'établissement des barbares sur le territoire romain. Sa latinité, telle qu'on la voit à la fin de l'empire, marchait manifestement vers un changement profond ; l'invasion germanique rendit cette rénovation moins régulière qu'elle n'eût été ; mais moins de régularité ne change rien au fond ; et, quand même la dissolution de l'empire eût été latine, non barbare, faite par les gens du sol, non par les étrangers, des langues novo-latines ne s'en fussent pas moins produites. Cela montre la connexion entre l'idiome qui s'éteignait et les idiomes qui naissaient et lie l'histoire des langues nouvelles à l'histoire de la langue ancienne.

Le français ne rejeta pas d'abord complètement les cas du latin ; sur les six, il en conserva deux, le nominatif et le régime. Ce caractère, qu'il partage avec le provençal et qui n'appartient ni à l'espagnol ni à l'italien, constitue un degré très-digne d'être noté dans l'évolution qui engendra les langues modernes au sein de la latinité.

Il n'y a aucune erreur à reporter au onzième siècle

les premières compositions en langue française. Ainsi, en comptant le siècle où nous sommes, voilà neuf siècles sans interruption pendant lesquels cette langue sert à l'expression écrite de la pensée; une aussi haute antiquité est contemporaine de l'origine des choses modernes, alors que, Rome définitivement écartée, les barbares définitivement classés, l'ère féodale commence; ce qui est le vrai point de partage d'avec l'antiquité.

A cette haute époque, de même qu'il n'y a pas dans la demi-latinité une langue commune qui soit l'origine de l'italien, de l'espagnol, du provençal et du français, de même, dans le français, il n'y a pas une langue commune qui soit l'origine des différents parlers provinciaux. Tout se forme par voie de régions et de dialectes. Ce n'est point une langue centrale qui donne naissance aux dialectes; ce sont les dialectes qui donnent naissance à la langue centrale. Alors les dialectes ont tout autant d'autorité l'un que l'autre; chaque homme écrit comme il parle dans l'idiome de sa province. Cela, dans la langue, représente exactement les circonstances féodales.

Au quatorzième siècle un grand changement s'opère, le français laisse tomber les deux cas qu'il avait jusqu'alors retenus de la latinité, et se fait semblable à l'espagnol et à l'italien. On peut dire qu'alors il devient

vraiment moderne ; l'exception latine et archaïque qu'il présentait disparaît, la syntaxe se modifie ; et les constructions analytiques remplacent les constructions synthétiques qui dépendaient de l'usage des deux cas.

Le quatorzième siècle est aussi le témoin d'un grand changement, moins dans les formes grammaticales que dans l'état politique de la langue, si l'on me permet cette expression. Les dialectes perdent leur autorité et descendent au rang de patois ; sur leurs débris se forme une langue centrale et littéraire, hors de laquelle on ne peut plus écrire et s'adresser au pays tout entier.

C'est donc sans cas et sans dialectes que la langue française franchit le quinzième siècle, le seizième et arrive au dix-septième. Là, elle reçoit de la part d'une société élégante et de beaux génies quelque chose d'achevé, et pendant quelque temps on la croit fixée.

Mais une langue n'est ni, ne peut être jamais fixée. La production des nouvelles choses et l'usure des anciennes ne le permettent pas, et un nécessaire néologisme de mots et de tournures qu'il faudrait seulement raccorder avec la tradition se manifeste clairement dans le dix-neuvième siècle.

Telles sont les phases de cette longue histoire de neuf siècles, tout y est enchaîné, tout s'y succède par voie de filiation. Les modifications qui surviennent sont produites par des causes organiques inhérentes à

l'esprit des hommes qui parlent la langue et à cette langue qui est parlée par eux. Les perturbations extrinsèques, qui sont effectives sans doute, n'ont qu'une action restreinte et n'empêchent pas les événements grammaticaux de se produire. Les événements grammaticaux; ce mot n'échappe pas à mon insu de ma plume, il sera la conclusion de cette introduction, car il rappelle que les langues ont des événements, que ces événements en font l'histoire, et qu'ils se lient de toutes les façons au développement social, politique, littéraire des peuples.



HISTOIRE
DE
LA LANGUE FRANÇAISE

I
DE L'ÉTYMOLOGIE ET DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.
DE LA GRAMMAIRE ANCIENNE ET DES RÉGLES POUR CORRIGER LES VIEUX
TEXTES EN LANGUE D'OÏL.

Un titre a été nécessaire pour faire saisir l'enchaînement des différentes parties du travail qui va suivre et qui, ne comprenant pas moins de douze articles, a pour texte cinq ouvrages¹. Sans doute ces ouvrages y

¹ 1. LEXICON ETYMOLOGICUM LINGUARUM ROMANARUM, ITALICÆ, HISPANICÆ, GAL-
LICÆ, par Friederich Diez. Bonn, A. Marcus, 1855, 1 vol. in-8.

2. LA LANGUE FRANÇAISE DANS SES RAPPORTS AVEC LE SANSKRIT ET AVEC LES
AUTRES LANGUES INDO-EUROPÉENNES, par Louis Delatre. Paris, Didot, 1854,
1. 1^{er}, in-8.

3. GRAMMAIRE DE LA LANGUE D'OÏL, ou *grammaire des dialectes français*
aux douzième et treizième siècles, suivie d'un glossaire contenant tous
les mots de l'ancienne langue qui se trouvent dans l'ouvrage, par
G. F. Burguy. Berlin, F. Schneider, 1. 1^{er}, 1835; t. II, 1854.

4. GUILLAUME D'ORANGI, *Chansons de geste des onzième et douzième*
siècles, publiées pour la première fois et dédiées à S. M. Guillaume III,
roi des Pays Bas, par M. W. J. A. Jonkbloet, professeur à la Faculté
de Groningue. La Haye, Sylhoff, 1854, 2 vol. in-8.

5. ALLFRANZÖSISCHER LEBER, etc. *Chansons en vieux français, corri-*

ETYMOLOGIE.

sont analysés et examinés; mais par ces analyses et par ces examens se constitue un fond général, suffisamment indiqué et caractérisé par ce titre : à savoir l'étymologie, l'ancienne grammaire, et la correction des vieux textes en langue d'oïl. D'ailleurs, de brefs sommaires, accompagnant chaque article, noteront ce qui y est renfermé en particulier.

SOMMAIRE DE PREMIER ARTICLE *Journal des Savants*, avril 1855. — Cet article est destiné à des remarques générales sur l'étude de la langue française ancienne ou langue d'oïl. La langue d'oïl, celle de la Provence ou langue d'oc, l'italien et l'espagnol sont des langues sœurs qui ont été produites parallèlement par la décomposition du latin. Cette formation a suivi, sur une aussi vaste étendue de pays, des procédés tout à fait analogues; analogies dont l'étendue et la régularité écartent les préjugés traditionnels sur la barbarie qu'on y suppose. Importance d'étudier en un temps historique, comme on le peut ici, la formation d'une langue. Grammaire de la langue ancienne; elle a des cas; elle est plus régulière et plus analogue que celle du français moderne. Rôle que l'accent latin joue dans l'étude de l'étymologie. Formation des vers, non d'après le principe classique de la quantité qui est abandonné, mais d'après celui de l'accent. Ce qui féconde à cette haute période, c'est, d'une part, la force de production qui crée une langue et une poésie adaptées aux nouvelles circonstances, et, d'autre part, la généralité et la régularité de ce travail qui étend ses procédés sur l'Italie, l'Espagne et la Gaule.

Il fut un temps, notamment au dix-septième siècle, où les monuments anciens de notre idiome étaient tombés dans l'oubli le plus profond. Sous la forte impulsion de la Renaissance, et dans l'orgueil légitime

gées et expliquées, auxquelles des comparaisons avec les chansons en provençal, en vieux italien et en haut allemand du moyen âge, et un glossaire en vieux français sont joints. par Ed. Mätzner. Berlin, Dummler, 1855. 1 vol. in 8.

inspiré par les chefs-d'œuvre qui succédèrent, on renonça sans peine à se croire issu du moyen âge, et l'on préféra pour aïeux les admirables modèles de Rome et de la Grèce. La conscience se serait révoltée si, dans l'ordre religieux, la descendance eût été rattachée aux idolâtres, qui avaient persécuté l'Église naissante, et que l'Église triomphante avait anathématisés ; mais l'esprit ne se serait guère moins révolté si, dans l'ordre littéraire et scientifique, la filiation eût été comptée à partir du moyen âge. De la sorte, on scindait le développement total : une part en était rapportée, comme cela devait être, à la tradition non interrompue des âges intermédiaires ; l'autre part était ramenée à des origines plus lointaines, sans égard pour un passé dont on croyait n'avoir aucun compte à tenir. Toutefois, malgré ce dédain oublieux, rien ne pouvait effacer une trace ineffaçable du travail antérieur ; c'était la langue qu'alors on parlait et que nous parlons encore. Celle-là, du moins, émanait, sans aucun doute, de cette période de confusion et d'obscurité de laquelle on détournait le regard, mais où, manifestement, les choses nouvelles s'étaient préparées et commencées. Il faut bien confesser que notre idiome et celui des Provençaux, ainsi que l'italien et l'espagnol, sont une transformation, une corruption, si l'on veut, du latin. De ce côté, nous tenons étroitement à notre souche, et, pour me servir du langage du poète,

. . . documenta damus qua simus origine nati.

Mais peut-être cette origine n'est-elle pas tant à dédaigner, et peut-être y a-t-il lieu de constater, dans ce

ÉTYMOLOGIE

renouvellement, plus d'ordre et de régularité qu'on ne le suppose d'ordinaire; tout au moins, il est impossible de n'être pas singulièrement frappé de la grandeur du phénomène. Le latin, par les armes, par l'administration, par les lettres, s'était emparé de l'Italie, où il était né dans un coin, de l'Espagne et de la Gaule; au delà de ce domaine, il avait échoué, n'entamant ni la Grèce ni l'Asie, ne faisant quelques progrès en Afrique que pour en être chassé, et n'ayant pas eu le temps de s'imposer à la Bretagne. Mais, dans les deux péninsules et dans le pays entre les Alpes et le Rhin, il fut pleinement vainqueur des idiomes nationaux. Il supplanta le grec dans la Grande-Grèce, l'étrusque dans l'Étrurie, le gaulois dans la Gaule cisalpine; des trois langues que César signale dans la Gaule transalpine, il ne laissa subsister que l'armoricain, relégué en un coin sur le bord de la mer, comme il ne laissa, en Espagne, de l'ibérien que le basque, retiré sur les deux versants des Pyrénées. Ce fut une œuvre immense d'assimilation qui ne devait plus se défaire; quelque fragile qu'elle pût paraître, quelque violents que fussent les assauts qui allaient survenir. Et ils ne tardèrent pas: à peine était-elle achevée que commença la ruine prévue par Tacite, quand, s'apercevant que les destins de l'empire allaient à leur déclin, il souhaitait que, pour le salut de Rome, la discorde fût éternelle entre les peuplades germaniques. Les barbares s'épandirent sur la Gaule, sur l'Italie, sur l'Espagne, apportant tous les dialectes qui se parlaient au delà du Rhin. Et pourtant le tronc latin résista; et, lorsqu'une influence plus favorable eut remplacé ce

hiver qui avait dispersé au loin tout l'honneur du feuillage, il se couvrit peu à peu de fleurs et de fruits. Ses racines même s'enfoncèrent plus profondément dans le sol, et, d'exotique qu'il était pour l'Espagne et pour la Gaule, il devint finalement acclimaté et indigène.

Avant toute donnée sur ce grand événement, on aurait pu facilement supposer que l'irrégularité fut extrême, et que le hasard seul se chargea de déterminer les nouvelles langues qui naissaient. Comment croire que des éléments aussi désordonnés reconnaîtraient jamais quelque ordre ? C'étaient, ce semble, les atomes d'Épicure lancés dans l'espace vide, sans grande chance de se rencontrer et d'entrer en des combinaisons générales. Ici s'établissaient les Ostrogoths, là les Visigoths et les Suèves, plus loin les Bourguignons, ailleurs les Francs. Ils campaient sur des terres qui n'étaient pas plus semblables qu'eux-mêmes ; la Gaule, l'Espagne, l'Italie conservaient des marques de leur individualité, ne fût-ce que par le climat, les productions naturelles et les races d'hommes. En cet état, il semblait que les tendances anarchiques, en fait de langage, ne devaient avoir aucun terme ; il semblait que la langue allait se décomposer de mille manières, et que, quand enfin la crise serait passée, il y aurait autant de systèmes que de villages, que de villes, que de populations. En d'autres termes, les déclinaisons des noms, les conjugaisons des verbes, les formations des adverbess, les règles de la syntaxe étaient menacées de prendre toutes sortes de directions ; et pourtant il n'en fut rien : les influences dispersives ne prévalurent

pas. Grand fait qui montre, même en une telle perturbation, que les conditions antécédentes d'une société, et surtout d'une vaste société, ont une force coercitive qui pose des limites, resserre les écarts et détermine le sens des mutations inévitables.

Au moindre coup d'œil jeté sur les quatre principales langues romanes, on en découvre les analogies intimes et profondes. Non-seulement elles firent leur fond du vocabulaire latin et de la grammaire latine ; ce qui prouve que, quant à la langue, la situation fut assez dominée pour qu'en Italie, en Espagne, en Provence et en France, ce vocabulaire et cette grammaire aient imprimé leur cachet ; mais la conformité ne s'arrête pas là, et, pénétrant plus loin, elle se marque même dans ce qui s'écarte du latin et dans les innovations auxquelles le nouveau parler est contraint. Ainsi la plupart des mots germaniques qui ont été incorporés ont passé simultanément dans les quatre langues. *Helm* a donné le français *haume*, le provençal *elme*, l'italien *elmo*, l'espagnol *yelmo* ; *brand* a donné l'ancien français *brand*, épée (d'où *brandir*), le provençal *bran*, l'italien *brando* (il manque en espagnol) ; *war* a donné *guerre*, provençal et italien *guerra*, espagnol *guerra* ou *gerra* ; *schmelzen* a donné *émail*, provençal *esmaut*, italien, *smalto*, espagnol *esmalte* ; *schnell*, rapide, a donné ancien français et provençal, *isnel*, italien *snello* (manque en espagnol) ; *hring*, cercle ; a donné *harangue*, provençal *arenqua*, italien *aringa*, espagnol *arenga* ; *herberge* a donné *auberge*, provençal *alberc*, italien *albergo*, espagnol *albergue*. Je m'arrête à ce petit nombre d'exemples, mais on n'a qu'à poursuivre cette recher-

che, et l'on verra que la plupart des mots tudesques qui ont passé le Rhin sont communs souvent aux quatre langues, ou bien à trois, ou bien à deux, et que rarement ils n'appartiennent qu'à une seule d'entre elles. Cette tendance à la conformité s'observe ailleurs que dans les emprunts faits à l'allemand. Le latin n'est pas toujours entré, si je puis ainsi parler, tout droit dans les langues romanes, et plus d'une fois c'est avec un sens détourné qu'il s'y est impatronisé. Il y avait, dans la langue de la cuisine, *ficatum* signifiant un foie d'oie engraisée avec des figues; eh bien, pour les quatre langues sœurs, ce mot, perdant ce qu'il avait de spécial et s'ennoblissant, a pris la place de *jeur*, sous la forme de *foie*, provençal *setge*, italien *segato*, espagnol *higado*. *Calumniari* signifiait, dans la bonne latinité, chicaner en justice, accuser à tort; dans la basse latinité primitive, qui paraît l'intermédiaire entre le latin et les langues romanes, il a pris le sens de provoquer: en vieux français, *challenger*, perdu pour le français moderne, mais conservé dans l'anglais, qui a hérité de plus d'un de nos anciens mots, *to challenge*; en provençal, *calonjar*; en vieil italien, *calognare*; en vieil espagnol, *calonjar*. *Talentum*, qui voulait dire un poids, une certaine somme d'argent, avait déjà chez Fortunat le sens de quantité; dans les langues romanes, *talent*, *talen*, *talento*, *talante*, ont signifié désir, volonté, sens aujourd'hui modifiés dans quelques-unes. Je sais que l'étymologie de *talent* est controversée, que quelques-uns le tirent de *τέλεον*, à quoi répugne la forme du mot, et que d'autres le font venir du celtique *toil*, vo-

lonté. Quoi qu'il en soit, ce mot n'en est pas moins commun aux quatre langues, et cette communauté est une raison pour admettre une dérivation plutôt latine que celtique.

C'est grâce à ces tendances connexes que l'article, qui s'est introduit dans les quatre langues romanes, a été, dans toutes, tiré du pronom latin *ille*. De la même façon, dans aucune, le neutre n'a subsisté, et elles se sont réduites au masculin et au féminin. La conjugaison, en ce qu'elle a de dissemblable de la conjugaison latine, est également caractéristique; toutes quatre ont ce temps passé qui est composé du participe passif avec le verbe avoir : *j'ai aimé, ai amat, ho amato, he amado*. Le conditionnel, qui manque au latin, existe dans toutes les quatre : *j'aimerais, amaria, amerei, amara ou amaria*. Je termine ces exemples par une concordance véritablement frappante, c'est celle de l'adverbe. L'adverbe latin ne suggéra rien qui convint; la terminaison en *e*, comme *male*, ou en *ter*, comme *prudenter*, ne trouva pas à se placer, sans doute parce que, le sens de ces désinences étant complètement perdu, l'oreille et l'esprit cherchèrent quelque chose de plus significatif. C'est le mot *mens* qui, dans les quatre langues, se transformant en suffixe purement grammatical, est devenu la base de l'adverbe, et comme *mens* est du féminin, toutes quatre ont observé l'accord de l'adjectif avec ce substantif ainsi employé. D'après cette règle, ont été formés : les adverbes français *chèrement, hardiement, outréement* (je cite les vieux mots, parce qu'ils sont réguliers; j'expliquerai plus bas en quoi et comment certains adverbes mo-

dernes se sont allérés); les adverbes provençaux *caramen*, *arditamen*; les adverbes italiens *caramente*, *arditamente*; les adverbes espagnols *caramente*, *fricamente*. On le voit, nulle anomalie ne se présente; dans la vaste étendue où le latin se décomposait et où les langues nouvelles se faisaient, le mot *mens* s'est combiné en adverbe et a régulièrement commandé l'accord avec son adjectif.

A mon avis, on ne peut étudier trop minutieusement le travail de transformation qui s'est opéré alors. Sans parler du provençal, qui est déjà une langue morte, ou du moins une langue réduite à l'état de patois, l'italien, le français et l'espagnol comptent bien des siècles d'existence, règnent sur des populations nombreuses, et ont produit de merveilleux chefs-d'œuvre. Eh bien! tout cela est né dans une époque dont les limites sont déterminées; tout cela s'est fait d'une langue antérieure qui se défaisait; tout cela appartient à un temps pleinement historique, que ne voilent pas les ténèbres d'une longue antiquité; tout cela est dû à l'intervention de causes que j'appellerai historiques, puisqu'elles ont dépendu de l'état des nations romanes et des envahisseurs germaniques. C'est donc le cas le plus favorable où l'on puisse rechercher le mode de formation de ces grands instruments de la vie commune, de la pensée, de la civilisation, les langues. Plus on pénétrera ce mécanisme, quant aux idiomes romans, plus on fortifiera la chaîne des inductions; quant aux langues dont elles émanent et qui se perdent dans l'âge anté-historique. Il faut donc chasser, s'il en reste quelque trace, l'opinion qui jadis délais-

sait cette étude, comme relative à une barbarie grossière. Je crois que le mot de barbarie est impropre pour caractériser le phénomène. Je l'appellerai décomposition, ce qui concilie, en l'expliquant, le désaccord des jugements. Cette décomposition, comme tous les mouvements intestins de ce genre, a son côté repoussant; et, quand on voit ce noble et sévère latin dépouillé de ses cas, altéré dans ses formes, ruiné dans sa syntaxe, l'esprit est désagréablement affecté par le spectacle de ces éléments morts et dissociés. Mais on ne doit pas pour cela négliger l'autre phase, c'est-à-dire la recomposition qui se fait simultanément, et qui tire de ces débris une nouvelle vie et de nouveaux destins.

Ceci est comparable aux formations géologiques pour l'étendue et la régularité. Ce ne sont pas des amas çà et là disséminés par l'action turbulente et saccadée de mille courants variables; mais ce sont des dépôts produits par l'action lente et uniforme de vastes mers et de grands lacs. Étant établi que des causes constantes de décomposition et de recomposition sont intervenues, il n'y a pas plus, en général, de place pour le caprice que pour la barbarie, si barbarie est synonyme de barbarisme. Ces deux conditions sont incompatibles; qui reconnaît l'une écarte l'autre. Il est bien vrai que le latin, à cette époque de décadence, devient barbare, car il devient en désaccord avec ses propres règles et ses analogies intimes. Mais il n'est pas vrai que la nouvelle langue qui se dégage soit entachée de ce vice, car elle se fait ses règles, sa grammaire, ses analogies, tellement puissantes, que, ainsi

que je l'ai dit, elles s'étendent sur d'immenses régions; ces irrégularités, qu'elle pourra dissimuler plus tard sous l'éclat véritable d'une heureuse culture, elle les contractera quand, dans le cours du temps, elle oubliera çà et là l'esprit qui présidait à sa naissance.

Dans cette succession d'un idiome à un autre, on a un exemple instructif de la filiation qui s'applique à toute chose dans le domaine de l'histoire. De même qu'ici une portion des mots et de leurs flexions devient inutile et meurt, tandis que le reste se prolonge et fructifie, de même, dans l'ensemble des institutions sociales, une part se déforme et se détruit, une autre part se modifie et se transmet vivante et agissante. L'interruption n'est nulle part, la filiation est partout. Au temps qui nous occupe, ce qui ruina le latin, ce fut que la signification des cas se perdit parmi les populations; ce qui fonda les langues romanes, ce fut qu'il fallut suppléer à cette lacune. Le génie des temps nouveaux ne faillit pas à son office; et, sous l'impulsion du génie ancien dont il avait l'héritage, sous la pression des circonstances qui s'imposaient, il sut, nous pouvons le dire, nous qui lui devons ce que nous sommes, il sut :

Signatam présente nota proeudere linguam.

si l'on me permet de détourner ainsi le vers d'Horace.

D'après une opinion fort accréditée dans le dix-septième siècle, on voulait que les mots français vissent des mots italiens correspondants, comme si sans doute l'Espagne, le pays d'Oc et le pays d'Oil avaient été des terres barbares où le nouveau latin

eût pénétré comme avait fait l'ancien. Cette opinion est, de tout point, erronée. Il y a entre ces idiomes non pas un rapport de filiation, mais un rapport de confraternité. Toutes ces formations sont contemporaines, semblables par le fond et par les tendances, différentes par les conditions locales. A un certain point de vue, on peut considérer l'italien, l'espagnol, le provençal et le français comme quatre grands dialectes qui ont reçu leurs caractères spécifiques par l'empreinte des lieux, des circonstances et des antécédents. Puis, au-dessous de ce premier étage, viennent les dialectes secondaires, qui se comportent aussi à l'égard de chacune des quatre langues comme autant de productions simultanées, mais qui présentent leurs particularités dans un champ beaucoup plus rétréci. Il ne s'agit plus de vastes régions soumises tout entières à un régime qui, le même dans son ensemble, ne reconnaît pour limites que de hautes montagnes ou des fleuves profonds; ce sont seulement des provinces aussi bien en philologie qu'en géographie. Enfin on peut poursuivre cette division jusqu'au bout et aller aux plus petites circonscriptions où ne cessent pas de s'unir, tout en se combattant, la généralité régulatrice due au système et la diversité dialectique due aux influences locales. La langue d'Oïl (car c'est d'elle surtout que je parle) compte trois dialectes principaux, le français proprement dit, le picard et le normand. Le français, qui appartient à l'Ile-de-France et qu'on peut prendre pour type, puisque en somme c'est celui qui a prévalu malgré des immixtions non petites, se distingue par la diphthongue oi : *roi, roïne, estroit, espois,*

il lisoit, que je soie, etc. Le picard change le *ch* en *k*, *un cat, un kemin, une kose*; il confond l'article féminin avec l'article masculin, disant *le femme, le maison*; c'est de là que viennent, par apocope moderne, plusieurs noms propres, *Delpierre, Delfosse*, qui se disent en français *de la Pierre, de la Fosse*. Le normand, au lieu de *oi*, met *ei*: *que je seie, rei, reine, estreit, espais, il liseit*, etc.; de plus il conjugue l'imparfait de la première conjugaison autrement, disant *j'amowe, tu amowes, il amôt*, au lieu de *j'amoies, tu amoies, il amoit*. On voit tout de suite combien d'emprunts le français définitif a fait aux autres dialectes. Ainsi la prononciation normande a triomphé pour les imparfaits, et non l'influence italienne, ce que prétendait H. Estienne. C'est encore la prononciation normande qui l'a emporté dans *reine*, dans *épais*, dans *créance*, à côté de *croissance*; elle a failli l'emporter dans *étroit*, témoin La Fontaine.

Voyez-vous ces cases étroites,

Et ces palais si grands, si beaux, si bien dorés?

Je me suis proposé d'en faire vos retraites.

(III, 8.)

Et ailleurs :

Damoiselle belette, au corps long et fluët,

Entra dans un grenier par un trou fort étroit.

(III, 17.)

La langue moderne s'est servie quelquefois de ces différences dialectiques pour établir des nuances en un même mot; bien que *attaquer* ne soit que la prononciation picarde de *attacher*, pourtant deux significations ont été réparties entre eux.

Pas plus pour la grammaire que pour les mots, le lien n'est rompu avec le latin. Dans les langues romanes, un fonds ancien subsiste, d'autant plus apparent qu'on les considère plus près de l'origine. Il fut un temps où une trace certaine de ces cas, qui avaient été la pierre d'achoppement des populations romanes, se faisait remarquer. On n'est point allé subitement d'une langue pourvue de cas à une langue sans cas, et l'abolition a été graduelle, au moins pour le vieux français. Celui-ci, ainsi que le provençal, distingue très-nettement le sujet et le régime. La marque du sujet est une *s*, tirée de l'*s* de la deuxième déclinaison latine *dominus*, car il semble que, pour les esprits en qui périssait le sentiment du vieux latin, toutes les déclinaisons se soient réduites à celles-là. La marque du régime est l'absence de cette *s*. Au pluriel, c'est l'inverse, car le latin ayant *domini* et *dominos*, l'*s* manque au sujet pluriel et se retrouve au régime pluriel. Ce reste de déclinaison, qui était loin de suffire, puisque les noms féminins en *e* muet y échappaient, avait encore d'autres formes; tels sont *li hom*, sujet, et *l'homme*, régime (*hom* est devenu notre particule indéterminée *on*, *l'on*); *li cuens*, sujet, et *le comte*, régime : *comte* et *homme* sont formés du régime latin *comitem* et *hominem*; *cuens* et *hom*, du sujet *comes* et *homo*. Sur un modèle analogue ont été faits *li ense* et *l'enfant*, *li abe* et *l'abé*, *li terre* et *le larron*, etc. Ces formes, qui paraissent singulières, sont très-correctes; c'est l'accent latin qui les détermine. *Infans* avait l'accent sur *in*, de là *li ense*; mais *infantem* avait l'accent sur *an*, de là *l'enfant*; *abbas* avait l'accent sur *ab*, de là

liabe; mais *abbatem* avait l'accent sur *ba*, de là *l'abe*; *latro* avait l'accent sur *la*, de là *terre*; mais *latronem* l'avait sur *tro*, de là *larron*. La syllabe muette en français est celle qui n'a pas l'accent en latin : c'était donc une erreur d'écrire, comme on a fait en quelques éditions, *ensès*, *abès*; car, en prononçant ainsi, on rend impossible l'explication des formes dont il s'agit. Les noms latins en *ator*, qui, dans la langue moderne, sont en *eur*, ont, dans la langue ancienne, un cas pour le sujet et un pour le régime : *donere*, sujet, *doneor*, régime, aujourd'hui *donneur*; *baillere*, sujet, *baillor*, régime, aujourd'hui *bailleur*; *jonglere*, sujet, *jongleur*, régime, aujourd'hui *jongleur*. On a dit qu'ici s'était fait sentir une influence celtique, et que la terminaison *ere* du vieux français pouvait être la terminaison gaélique *air*, qui répond à la terminaison latine *ator*. Non, c'est encore l'accent latin qui est en jeu : *donator*, avec l'accent sur *na*, forme *doneré*, et *donatorem*, avec l'accent sur *to*, forme *doneor*. Cela se voit clairement aussi dans le dérivé français de *melior* : *meindre*, au sujet, parce que, dans *melior*, l'accent est sur *me*, et *meillor* au régime, parce que, dans *melioerem*, l'accent est sur *o*.

Ces cas, tout frustes qu'ils étaient, et bien qu'ils aient ultérieurement disparu, n'en ont pas moins laissé une marque profonde dans le français moderne. Les pluriels en *aux* des noms en *al* et en *ail* sont un débris de cette formation. Pour *cheval*, par exemple, le régime pluriel était *chevaux*, qui est resté notre pluriel actuel. *Bèqu* et *bel*, *fou* et *fol* (un *fol* amour) *mou* et *mol*, *cou* et *col* sont encore des cas demeurés dans la

langue et employés à un autre usage; *beau, fou, mou* (non ainsi écrits, mais ainsi prononcés) étaient au sujet, *bel, fol, mol* étaient au régime; on s'en est servi pour éviter des hiatus; *cou, sujet*, a été réservé pour signifier la partie du corps qui supporte la tête, et *col, régime*, pour signifier une pièce d'habillement, et, en anatomie, la portion de certains os, *le col du fémur*. En cette *s* du sujet, on a aussi l'explication de certaines particularités de l'orthographe actuelle; l'*s* dans *fil, repas, appas, bras* provient de la persistance de ces mots à la forme de sujets; mais, à la forme de régime, qui est celle que le français moderne a gardée d'ordinaire; ils seraient écrits *fil, repast, appast, brac*.

Une telle déclinaison, on l'aura remarqué sans peine, n'est qu'un débris; elle ne s'étend pas à tous les mots, et elle n'a que des règles de seconde main; c'est-à-dire des relations avec la forme et l'accentuation latines. Elle était donc particulièrement fragile, n'ayant point de soutien et de garantie dans l'enchaînement même de la langue; et, s'il survenait de grands malheurs nationaux et des invasions étrangères qui, pendant de longues années, confondissent toutes choses, si le genre de littérature qui avait fleuri, et qui était une sorte de dépôt conservateur du langage, perdait de son attrait, ce reste de déclinaison était fort compromis et il devait disparaître; c'est ce qui arriva dans le cours des quatorzième et quinzième siècles. Cette perte est ce qui a le plus rapidement et le plus complètement vieillie la langue des douzième et treizième siècles, et établi la profonde démarcation entre les deux ères de notre idiome.

La régularité de l'ancienne grammaire ressort quand on prend pour comparaison les irrégularités survenues dans la grammaire moderne. Nous mettons maintenant une *s* à la première personne du singulier dans les verbes : *je prends, je reçois, je vois*, et aussi à l'imparfait et au conditionnel. Cette *s* est étrangère à l'ancienne langue. Toutes les fois que le verbe n'a pas une *s* au radical, il n'en a point à la première personne du présent : *je prend, je reçois, je vois*. A l'imparfait et au conditionnel, ce n'est point une *s*, c'est un *e* qui figure à la première personne : *j'aimois, j'aimerois*; ce qui s'explique très-bien : la finale latine en *am* ou *em* était non accentuée, muette, et elle a été remplacée en italien, en provençal, en espagnol, comme en français, par une syllabe sourde. Mais l'introduction de l'*s* est regrettable et irrationnelle : elle confond la première personne avec la seconde ; l'*s* est caractéristique de la deuxième personne dans le latin, dans le grec, dans le sanscrit, et ne l'est pas de la première. C'est donc un vrai méfait grammatical que d'avoir ainsi brouillé les signes primordiaux des personnes, signes que nous avait apportés la tradition de la plus haute antiquité.

Les adjectifs du vieux français suivaient le latin, c'est-à-dire que ceux qui avaient une terminaison pour le masculin et une pour le féminin, *bonus, bona*, avaient aussi deux terminaisons dans la langue dérivée, et que ceux qui n'en avaient qu'une pour ces deux genres n'en avaient non plus qu'une en français, témoin l'ancienne formule : *lettres royales*. Cette règle s'est perdue, mais elle a laissé des traces dans nos adverbes, dont la com-

position est tout à fait anormale. Dans l'ancienne langue, rien de plus simple et de plus conséquent que cette composition ; l'adjectif féminin se joint avec la terminaison *ment* : *hardiement*, *outréement* ; mais *loyalment*, *granment*, attendu que, pour ces adjectifs, le féminin est semblable au masculin. Au contraire, l'adverbe moderne est formé tantôt avec l'adjectif masculin, *hardiment*, tantôt avec l'adjectif féminin, *bonnement*. Les adjectifs qui jadis n'avaient qu'une terminaison se partagent : les uns se mettent au féminin, *loyalement*, *grandement*, et ils seraient des barbarismes dans l'ancienne langue ; les autres se mettent au masculin, *prudemment*, *savamment*, et ils sont conformes à l'ancienne grammaire. D'autres enfin gardent un accent circonflexe, indice du féminin primitif, *résolument*, pour *résolument*. Cet exemple montre à découvert comment se détruisent ces belles formations grammaticales (ici la régularité est de la beauté), quand les analogies intérieures tombent dans l'oubli.

Je ne porterai pas en ligne de compte d'autres anomalies qui sont plus spéciales. Tel est l'article indûment confondu avec le mot dans *le lendemain*, *le loriot*, *le lierre*, que nos aïeux disaient, sans barbarisme, *l'endemain*, *l'oriot*, *l'ierre*. Tels sont les pronoms possessifs mis au masculin avec un nom féminin commençant par une voyelle, *mon épée*, *mon âme*, qu'on disait autrefois *m'espée*, *m'ame*, comme *l'épée*, *l'âme*. Ce sont là des accidents qui surviennent durant une longue vie. L'enfant qui naît ne porte pas ces stigmates sur son corps tout fraîchement échappé des mains de la nature ; mais l'homme adulte a des cicatrices et des

nodosités qui témoignent de sa lutte avec les éléments contraires et l'inclémence des saisons.

La première enfance écoulée, un vif essor entraîna l'imagination vers la poésie; et simultanément venait à point une versification nouvelle. A un certain moment du développement, une versification, une poésie fut un luxe dont ne put se passer même une langue qui se formait des ruines d'une autre; et, sans que les savants s'en mêlassent, qui, eux, ne connaissaient que les dactyles et les spondées, il se produisit un système qui a eu la fortune de durer, à travers le moyen âge, jusqu'aux âges modernes. Notre vers est en effet celui du moyen âge, et celui du moyen âge est directement fils de l'antiquité. Il y a dans la poésie latine un vers harmonieux connu sous le nom de saphique. Horace l'a beaucoup employé en l'assujettissant à une loi plus rigoureuse que n'avaient fait ses devanciers; il lui donna la césure penthémimère, c'est-à-dire une césure après le deuxième pied, par exemple :

Abstulit clarum | cita mors Achillem;
 Longa Tithonum | minuit senectus;
 Et mihi forsam, | tibi quod negarit
 Porriget hora.

Horace a tellement familiarisé notre oreille avec cette césure, que les saphiques où elle manque nous semblent mal cadencés. De fait, ce fut cette cadence qui prévalut dans l'oreille des populations romanes. Ce vers hendécasyllabe est composé d'un trochée, d'un spondée, d'un dactyle et de deux trochées; ceci est la part de la versification ancienne qui n'a pas passé dans la nouvelle; mais, en même temps, il a un accent à la

quatrième syllabe et à la dixième, et la onzième est toujours muette. Ces caractères sont ceux du vers héroïque dans le vieux français, dans le provençal, dans l'italien, dans l'espagnol, c'est-à-dire un accent sur la dixième syllabe, avec un ou deux accents, suivant la langue, dans l'intérieur du vers, à des places déterminées. C'est notre vers de dix syllabes; il est hendécasyllabe, toutes les fois qu'il se termine par une voyelle muette, par exemple :

Per me si va nella città dolente,

ou

J'ai vu l'impie adoré sur la terre,

et si l'on veut des vers du douzième siècle :

Li nouveiauz tanz et mais et violete
 Et lousseignolz me semont de chanter,
 Et mes fins cuers me fait d'une amorete
 Si donc present que ne l'os refuser.

Pour cette dérivation du vers moderne, j'ai suivi l'opinion de M. Quicherat, si versé dans la connaissance de la versification latine et de la versification française. M. Jullien, qui s'est occupé curieusement et ingénieusement de ces questions, pense qu'il dérive de l'hexamètre, par la contraction des mots et par l'influence de la césure, qui partage souvent l'hexamètre en deux parties. Mais il me semble, outre les analogies signalées plus haut, que ce qui a dû surtout influencer sur l'oreille populaire et l'harmonie qu'elle chercha, c'est un vers qui, comme le saphique, était mêlé aux chants profanes et sacrés.

Ainsi, par cette dernière évolution, se trouve pleine-

ment achevée l'œuvre de substitution des langues modernes à la langue latine. Des siècles furent nécessaires pour une aussi vaste élaboration. L'histoire n'a pas gardé le souvenir d'une tourmente pareille à celle qui assaillit le monde civilisé quand l'empire s'affaissa sous sa propre caducité et sous la pression des barbares; et, n'eût-on pas d'autres témoignages de la grandeur de la catastrophe, il suffirait de considérer ce naufrage de toute une langue en Italie, en Gaule, en Espagne. Durant l'intervalle du remaniement, tout ce qui dépendait de l'existence d'un idiome propre aux nations romanes fut frappé de stérilité; mais en ceci, comme dans le reste, les anciennes choses remplirent un office provisoire pendant que se formaient les nouvelles. La vieille langue, vénérable même dans sa décadence, entretint la tradition, ne pouvant toutefois communiquer un souffle vital qu'elle n'avait plus. Cette vie passait aux langues qui se dégageaient et qui annoncèrent tout d'abord leur existence par les chants de guerre, d'amour et d'aventure.

SOMMAIRE DU DEUXIÈME ARTICLE. *Journal des savants*, mai 1855. — Considérations générales sur l'étymologie. Son importance dans l'histoire générale; c'est elle qui a révélé la parenté des nations qui parlent le sanscrit, le grec, le latin, le celtique, l'allemand, le slavo. Étudiée dans les langues romanes, qui ont transformé le latin pour leur usage, elle permet de contempler en action la force de création qui fait les langues; car transformation est, pour une part, création. Sortie de l'époque rudimentaire où elle n'était guère qu'une sorte de divination plus ou moins heureuse, elle est désormais fondée sur des principes certains que la méthode inductive a tirés d'une comparaison très-étendue. Une grande régularité est suivie par chaque langue, dans son domaine respectif, pour la transformation des mots; cette régularité, représentant une sorte d'organisation, impose les conditions auxquelles l'étymologiste doit satisfaire. Parmi ces conditions, une des plus importantes, et que nos prédécesseurs ne connurent pas, est l'accent que portait le mot latin et qui détermine la forme du mot roman; c'est toujours la syllabe accentuée en latin qui demeure accentuée dans le mot transformé. Du bas-latin. Y a-t-il eu, comme le pensait Raynouard, une langue romane commune issue du latin et qui produisit l'italien, l'espagnol, le provençal et le français? Les langues romanes proviennent-elles du latin rustique?

Le premier point, quand on jette un coup d'œil général sur l'étude des langues romanes, c'est d'en constater l'étymologie. L'étymologie est la racine par laquelle ces langues tiennent au sol maternel et en ont reçu, dans le temps, leur sève et leur développement. Le nombre des mots créés de toutes pièces est infiniment petit; il se réduit à quelques onomatopées. D'autres sont dus à des accidents qui à certains objets ont attribué des noms sans aucun rapport essentiel avec la chose nommée: par exemple, dans le siècle dernier, *silhouette*, nom d'un financier qui fut

transporté à ce genre de dessin ; plus anciennement , le joli mot *espiègle*, né de l'allemand *Eulenspiegel*, titre d'un recueil de facéties ; et, plus anciennement encore, *renard*, qui, de nom propre d'homme, est devenu le nom d'un animal, expulsant le nom ancien et étymologique de *goupil* ou *goupille* (*vulpecula*), dont il ne reste plus de trace que dans *goupillon*. Ces sortes d'accidents ne sont pas très-rares, et, quand tout renseignement fait défaut, ils peuvent égarer bien loin les étymologistes. En tout cas, il faut voir là des significations accidentelles, mais non des mots nouveaux ; et *silhouette*, *Eulenspiegel* et *Renart*, de leur côté, ont leur origine qui les rattache à des anneaux antérieurs. Il est donc vrai de dire que le fonds des langues romanes relève de l'étymologie.

Il faut soigneusement distinguer ces deux sources, l'une qui est accidentelle, et l'autre qui est véritablement historique. Dans la première, il n'y a aucun rapport avec l'idée, laquelle n'a été liée au mot que par une association fortuite ; dans la seconde, on peut toujours suivre, même dans les plus lointains détours, les transitions. Ainsi, dans les exemples cités, quand on a résolu *Eulenspiegel*, en *Eule*, enouette, et *Spiegel*, miroir, ou le nom propre *Renard* en ses éléments germaniques, il ne reste plus pour attache commune qu'un hasard, et, à partir de là, les radicaux prennent une direction qui leur est propre. Dans l'autre cas, au contraire, où tout se suit, on remonte de proche en proche sans perdre le fil ; et, en étudiant, par exemple, notre mot *copie*, on arrivera, sans erreur, au mot latin *opes*, richesse, opulence ; le bas latin a étendu *copia*,

abondance, jusqu'à signifier multiplicité, reproduction, d'où *copie*, et, cela constaté, on sait que *copia* vient de *cum* et *ops*.

Au moment où l'étymologie, et ce moment n'est pas bien loin de nous, prit véritablement son essor, les recherches se concentraient de préférence sur les rapports des langues que l'on a nommées indo-européennes, le grec, le latin, l'allemand, le slave et le sanscrit. D'abord, il est vrai de dire que c'est cette comparaison même qui a établi les principes; puis il y avait, contre les langues romanes, un certain préjugé qui les représentait ou comme barbares ou comme faciles. Elles ne sont ni faciles ni barbares, et méritent toute l'attention que l'on commence à leur donner. M. Diez est un de ceux qui ont rendu le plus de services à cette étude, et aujourd'hui il l'enrichit d'un nouveau travail où, tantôt se rectifiant, tantôt se développant, il dépose le résultat de sa longue expérience des textes et des formes. Non pas qu'il ait entrepris un glossaire étymologique de tous les mots des langues romanes; lui-même il déclare qu'il ne s'est senti ni assez de force ni assez de courage pour un pareil labeur. Pourtant il a voulu donner quelque chose qui fit un tout, et, de la sorte, il a tourné son attention: 1° sur les mots les plus usuels, sur ceux qui reviennent le plus souvent dans le discours et dans les écrits, exceptant toutefois ceux qui s'expliquent sans peine par le latin, et qui, dès lors, n'exigent aucune recherche; 2° sur des mots moins usuels, mais importants étymologiquement; tels sont des particules, des verbes simples, des adjectifs simples, en somme, bon nombre de mots plus d'une

fois traités par les linguistes et arrivés à un certain renom. De ce choix de mots il a fait deux parties : la première comprend, d'une manière assez complète, du moins pour ce qui est encore usité, le fond commun aux langues romanes, c'est-à-dire celui qui appartient à la fois aux trois domaines, l'italien, l'hispano-portugais et le franco-provençal. Dans chacun des articles, il a donné la préséance à la langue italienne, tant à cause du pays qu'elle habite qu'en raison de son affinité plus grande avec le latin ; et, là même où elle s'écarte plus que les langues sœurs de la forme primitive, l'auteur, naturellement, n'a pas dû déroger à son principe. Dans la seconde partie, il a mis trois glossaires contenant respectivement le fond propre à l'italien, à l'hispano-portugais, au franco-provençal. Il n'a donné de place particulière ni à la langue valaque, fille du latin, élevée sur une terre étrangère, ni à la langue du pays de Coire, et il s'est contenté de les citer pour la comparaison. Comprenant que les patois contenaient d'excellents matériaux qui souvent éclaircissent les rapports des lettres et le développement de l'idée, il les a partout consultés. Tel est l'ordre général suivi par M. Diez, sauf quelques infractions auxquelles, d'ailleurs, un lexique des mots expliqués sert de remède.

L'étymologie est une science accessoire de l'histoire : le but essentiel en est de discerner comment un mot dérive d'un mot, comment une langue dérive d'une langue. Les langues se transmettent comme les institutions ; il importe de connaître aussi bien la transmission des unes que des autres. De même que l'his-

torien est chargé de dire de quelle façon, l'organisation de l'empire romain venant en conflit avec l'établissement des barbares, il en sortit d'abord la période transitoire de la monarchie franque, puis enfin la société féodale, de même l'historien, devenant alors étymologiste, est chargé de dire comment du conflit des langues entre les populations diverses sont nés les mots et les idiomes qui ont finalement supplanté la latinité. Même je dirais, sans grande hésitation, que la seconde étude est une excellente préparation à la première. En effet, du premier coup d'œil, la filiation est encore mieux accusée dans les langues que dans les institutions. Le mot, le radical est quelque chose de matériel et de visible qui s'y laisse mieux voir et toucher, qui se perd moins de vue dans la transformation, et dont la trace est la plus apparente. Nul n'en connaît la naissance ; il provient d'une antiquité lointaine ; c'est un trésor traditionnel que les peuples se passent ; et, quel que soit le point de son passage où on le saisisse, on le suit, à partir de là, dans les métamorphoses à l'aide desquelles il satisfait non-seulement à la pensée nouvelle, mais même à la pensée croissante. Aucun phénomène historique plus que celui-là ne donne la conviction que l'histoire n'est qu'une constante évolution de ce qui est en ce qui sera, et ne montre la part qui revient aux deux éléments toujours en présence, le fond préexistant et la nécessité de le modifier.

L'enseignement n'est pas moindre quant à la théorie même du langage et aux facultés fondamentales de l'esprit humain. Sans doute l'étymologie ne mène pas

encore et, on peut dire, ne mènera jamais à toucher les origines et les sons primordiaux d'où les langues sont sorties par un développement régulier. Mais pourtant elle a fait du chemin dans cette voie ascendante vers le passé de notre histoire; et elle en fera certainement bien davantage à mesure que le cercle de ses comparaisons s'étendra, et que, dans chacune des grandes familles d'idiomes, elle aura réussi à distinguer, avec une précision suffisante, les éléments radicaux. D'ailleurs les espaces intermédiaires lui sont ouverts; et le fait est que la faculté qui transforme est de même nature que la faculté qui crée; les transformations étant, dans tous les cas, une création pour une part. Or, c'est dans l'histoire seule qu'on peut étudier et connaître cette faculté. Chez l'individu elle est tellement rudimentaire que l'observation la plus attentive ne peut en constater ni la nature ni l'étendue. L'histoire est, si je puis ainsi parler, un microscope qui grossit considérablement et rend perceptibles des phénomènes autrement incompris de nous. La courte durée d'une vie individuelle ne suffit jamais au développement qui ne trouve place que dans la longue durée de la vie collective. L'étymologie est l'instrument analytique qui permet d'observer cette grande faculté dans ses opérations, et de concevoir par quelle délicate et féconde élaboration les sons produits par le larynx humain se transforment en mots, c'est-à-dire en idées exprimées.

Les anciens ont dit que la géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire, ne pouvant attribuer aucune efficacité historique à l'étymologie qui, au fond, leur était tout à fait étrangère. Mais depuis

elle a conquis sa place par de grands services. Le plus grand de tous est certainement celui qu'elle vient de rendre, pour ainsi dire sous nos yeux, quand elle a constaté les affinités fondamentales du sanscrit avec l'ancienne langue des Perses et avec la plupart des idiomes européens. Non-seulement elle gagna, par cette vaste comparaison, une consistance scientifique qui, jusque-là, lui avait fait défaut, substituant partout des règles organiques aux divinations plus ou moins heureuses dont elle se servait précédemment, mais encore elle changea la face des choses historiques en établissant des connexions qui n'avaient jamais été soupçonnées, et en portant le regard sur des périodes antérieures à l'histoire. Elle a révélé, sinon les faits réels qui sont advenus, du moins les linéaments du cadre, et, grâce à elle, l'étude a fait un progrès dans la reconstruction du passé. Il faut bien, aujourd'hui, concevoir un temps où les populations qui sont établies sur les bords du Gange et celles qui sont allées à l'ouest jusqu'aux rives du Rhin et de la Seine ont eu des relations suffisantes pour qu'un fond de vocables leur soit commun, aussi bien dans les langues qui ont péri que dans les langues qui ont continué. De sorte que, là où tous les documents, livres, inscriptions, traditions même, avaient disparu, la langue, conservée à travers tant et tant de métamorphoses, a permis de remonter pas à pas le dédale. L'étymologie a été le fil, de même que, pour rattacher les formes des animaux antédiluviens à ceux de notre époque, le fil a été l'analogie de structure et le plan général auquel est soumis le système des organismes vivants.

M. Diez appartient à cette école, dont le mérite a été de fonder l'étymologie sur des principes certains. Quand Platon, dans un de ses dialogues, essaye quelques dérivations, il est facile de voir que toute règle lui manque, obligé qu'il est, dans son ignorance des idiomes étrangers, de demander à la langue grecque qu'elle rende raison d'elle-même. Les grammairiens indiens, avec une sagacité qui leur fait certainement honneur, ont poussé bien plus loin l'analyse étymologique, ramenant tous leurs mots à un thème radical. Mais je pense que la critique européenne, quand elle revisera tout cela et tentera le départ entre les éléments nationaux et les éléments étrangers, aura des corrections à faire. On est porté à le soupçonner, par exemple, à propos du mot *dinara*, qui, évidemment, le *denarius* des Romains, importé par le commerce, est traité comme un mot sanscrit, et rattaché à une racine indigène : *dina*, pauvre, et *ri*, aller (ce qui est donné aux pauvres), ou *di*, dépenser, avec un affixe, tandis que la vraie racine est *decem*, par l'intermédiaire de *deni*. Varron compare le latin au grec, mais sans que de son travail ait pu résulter aucune théorie générale. Manifestement il n'y avait qu'une comparaison étendue entre des idiomes divers il est vrai, mais tenant les uns aux autres par des liens intimes, qui pût donner la clef de tant de problèmes. Autrefois on n'avait pour se guider que la ressemblance des mots et du sens ; mais ce procédé de recherches avait toute sorte d'inconvénients ; il laissait échapper des concordances très-réelles, car il arrive maintes fois que des mots, différents en apparence, émanent cependant

de radicaux identiques ; il exposait à confondre ensemble des mots semblables en apparence, mais dissemblables au fond ; enfin ce n'était qu'un moyen empirique de recherche qui ne fournissait pas la clef pour pénétrer dans l'intimité des vocables et en suivre les permutations régulières. Je dis régulières, car l'observation des faits a montré qu'une grande uniformité, respectivement propre à chaque langue, prévalait dans ce domaine, que les exceptions étaient rares et qu'elles étaient, elles aussi, susceptibles d'explication. Ainsi, considérant un mot commun au sanscrit, au persan, au grec, au latin, à l'allemand, ou, si l'on veut se borner au système roman, un mot commun au français, au provençal, à l'italien, à l'espagnol, il a fallu rendre compte des formes qu'il a prises, et suivre pas à pas chaque lettre qui entre dans la composition. C'est une opération analogue à l'analyse chimique. De la substance mise dans le creuset et réduite en ses éléments, le chimiste doit retrouver le poids équivalent ; ici les éléments sont les lettres, et l'analyse est incomplète et partant incertaine tant que les équivalents n'ont pas été rigoureusement retrouvés. Cette exactitude n'est possible qu'à une condition, c'est que chaque langue aura un système qu'elle suivra, et que les permutations ne seront pas indéterminées d'une langue à une autre. Cela est en effet, et l'expérience le démontre. Dans chaque idiome les lettres du radical se permutent, se développent ou se resserrent suivant des règles suffisamment constantes. Il est donc possible de tracer des paradigmes auxquels les étymologies devront satisfaire pour devenir certaines.

On se fera sans peine une idée de ces paradigmes à l'aide de quelques exemples empruntés au français. Les infinitifs latins en *ere* sont changés en *eindre*, *gemere*, *geindre* (*gémir* est une autre forme), *pingere*, *peindre*, *extinguere*, *esteindre*, *stringere*, *estreindre*. L'*s* suivie d'une consonne au début d'un mot n'est pas reçue dans le français ; il faut toujours qu'elle soit précédée d'un *e* ; *spatha*, espée, *status*, estat, *stare*, ester, *spiritus*, esprit, *æstimare*, esmer. Dans l'intérieur d'un mot, le français supprime volontiers une consonne et rapproche les voyelles : *rotundus*, reond, aujourd'hui rond ; *maturus*, meür, aujourd'hui mür ; *securus*, seür, aujourd'hui sûr ; *redemptio*, raençon, aujourd'hui rançon ; *sollicitare*, soulcier, aujourd'hui soucier ; *augustus*, aoust. L'*l*, précédée d'un *a* ou d'un *e*, disparaît et fait place à une voyelle : *balsamum*, baume, *alter*, autre, *altar*, aufer, aujourd'hui antel, *calidus*, chaud, *psalmus*, saume, aujourd'hui psanne. Ce sont encore des formations analogues que *somnium*, songe, *simius*, singe, *judicare*, juger, *calumniari*, chalenger, *prædicare*, preecher, *impedicare*, empecher, *pertica*, perche, *porticus*, porche. En étendant cette recherche à tous les mots, on aura un ensemble de formes qui seront dans un rapport certain avec l'origine latine. Maintenant, le même travail se fait pour le provençal, pour l'italien, pour l'espagnol, ce qui procure autant de filières par lesquelles l'étymologie romane doit pouvoir passer.

Les mots ne sont pas seulement composés de lettres, c'est-à-dire d'articulations, ils sont en outre affectés d'un accent dont la place est variable. *Accent*, qui, chez nous, a des significations diverses, veut dire ici

L'élévation de la voix sur une syllabe, ce que les Grecs appelaient *προσῳδία*. On a longtemps dit que la langue française n'avait point d'accent ; il est difficile de comprendre comment une pareille erreur a pu être commise, vu que notre vers dépend essentiellement de la place des accents. Seulement l'accent français a, dans chaque mot, une position très-uniforme, et la règle en peut être donnée en deux mots : toute terminaison masculine est accentuée ; toute terminaison féminine reporte l'accent sur la syllabe pénultième. L'accentuation latine n'est pas beaucoup plus compliquée : l'accent est sur la pénultième, quand cette pénultième est longue, et sur l'antépénultième quand la pénultième est brève. Eh bien, cet accent latin a exercé la plus grande influence sur la formation de la langue française ; il a constamment déterminé la conservation de la syllabe sur laquelle il portait, de sorte que les retranchements et les contractions ont agi sur les syllabes non accentuées dans le latin. Ainsi, dans les infinitifs que j'ai cités, et qui ont l'*e* non accentué, *imprimere*, *gêmere*, *pingere*, l'accent en français est resté sur la syllabe accentuée en latin : *empreindre*, *gêndre*, *peindre*. L'accent étant sur *per* et *por* dans *pértica* et *pórticus*, est sur les mêmes syllabes en français : *pérche* et *pórch* ; *amábilis* a donné *aimable* ; et *fidélis* a donné *féul*, *legális*, *loyáls*, *amávimus* s'est changé en *aimámes* ; *fémína* en *fémme* ; *primárius* en *premier* ; *príncipem* en *prince* ; *amaritúdinem* en *amertúme* ; *ætátem* en *ué*, ancien français, synonyme d'*áge*. Il y a quelques anomalies qu'on fait disparaître en connaissant l'histoire du mot. *Manger* est dans ce cas ; à l'infinitif il

est régulier, *manger* accentuant la syllabe finale comme *manducare*; mais à l'impératif, *mange*, la régularité est détruite; car *manduca* a l'accent sur *dú*, et *mange* l'a sur *mán*. Remarquons que *manger* n'est pas autre chose qu'une contraction de l'ancienne forme *manjue*, qui, à l'impératif, a l'accent où il faut, *mánjue*. Voilà donc une règle de plus, c'est-à-dire la conservation de l'accent latin, à introduire dans l'examen des procédés par lesquels un mot latin devient roman.

Pourtant l'on rencontre quelques exceptions, c'est-à-dire quelques cas qui prouvent qu'au moment de la formation les populations accentuaient certains mots autrement que ne faisait la latinité. Il ne faudrait pas mettre dans cette catégorie des exceptions l'ancienne forme *prouvoire*, qui existait à côté de *prestre* et qui avait la même signification; *prestre* vient de *présbyter*, et *prouvoire* de *presbyterem*, avec conservation exacte des accents. Mais il n'en est plus de même de *autour* et *vautour*. *Vultur* a donné correctement en espagnol *buitre*; mais en français, *vautour* suppose un *vulturem* au lieu de *vulturem*; semblablement *autour* suppose *asturem*, au lieu de *asturem*. A côté de *chanvre*, dont l'accentuation reproduit *cannabis*, il y a un ancien mot *ayene*, qui force d'admettre un *cannabis*. Ce sont des exceptions extrêmement limitées; il n'y a donc aucune pétition de principe à remonter de l'accentuation romane à une accentuation fantive, mais antique. En effet, la règle est tellement constante qu'elle s'impose aux irrégularités mêmes, et en donne la clef.

A l'aide de ces règles appliquées avec une critique rigoureuse, on parvient à reproduire les formes d'où

émanent immédiatement les mots romans. En beaucoup de cas ils ne dérivent que médiatement du latin, et il a existé un mot qu'on peut appeler bas-latin et qui sert d'intermédiaire. M. Diez distingue avec beaucoup de raison deux sortes de bas-latin, l'un qui appartient aux premiers siècles, alors que les langues populaires étaient plus voisines de la source latine; celui-là est une mine féconde pour l'exploration, attendu qu'il donne des formes non altérées; l'autre, dû aux notaires et aux moines, alors que les langues nouvelles commençaient à s'écrire, est dénué d'importance, et souvent égarerait plutôt qu'il ne guiderait; car ces gens qui latinisaient n'avaient pas la connaissance de la formation du mot. A côté de ces deux bas-latins on peut en placer un troisième, c'est celui qui se refait à l'aide des formes romanes. *Age* dérive certainement de *ætas*; mais il n'en vient point directement: et *âge* est contracté de l'ancienne forme *eage*, *aage*, *edage*, qui, vu les lois de la permutation des lettres, mène à une forme *ætaticum*, qui a dû exister au moins virtuellement. *Hommage* vient de *homo*; là le bas-latin des notaires, *hommagium*, ne nous apprend rien; mais, en recomposant la finale *age* en *aticum*, dont elle est l'équivalent; on trouve *hominaticum*. De même *coirage* vient de *cor*, mais par l'intermédiaire de la même finale, et par un mot qui a été *coraticum*. *Naître* ne tient à *nasci* quo qu' par un verbe *nascere*; *apparaître*, à *apparere* que par un verbe *apparescere*. *Admonester* se rattache à *admonere* par l'intermédiaire d'un mot *admonestum*; qui est d'autant plus justifié que les Romains disaient, non pas *monère*, mais *mônere*, comme on le

voit par *semondre*, de *summonere*; ce qui a permis de faire un participe *admonestus*. *Convoiter*, ancienne forme *covoiter*, revient de la même façon à *cupidus*, par l'intermédiaire d'un verbe *cupiditare*, en provençal, *cobeitar*, en italien *cubitare*.

M. Diez est pénétré de la nécessité de reconstruire les formes de bas-latin, et il n'a pas manqué d'en montrer la voie et d'y recourir en maintes circonstances. Cependant aucun travail général de ce genre n'a été fait; et, selon moi, il mériterait d'être entrepris. Un glossaire des formes de transition et qui résulterait de l'analyse des mots romans, serait un utile complément aux glossaires qui résultent du dépouillement des textes. Il faudrait y faire concourir toutes les langues romanes; il faudrait ne pas négliger les patois; il faudrait enfin noter les cas où l'accent latin a été transposé. En y réunissant les mots bas-latins qui sont donnés tous faits dans les anciens textes (à l'exclusion, bien entendu, de ceux qui doivent être rejetés, comme je l'ai dit un peu plus haut avec M. Diez), on aurait un aperçu de la décomposition que subit alors la langue latine.

Le bas-latin, ainsi conçu et complété, peut servir à juger certaines hypothèses. Celle de Raynouard était, qu'avant les langues qui sont actuellement le français, le provençal, l'italien, l'espagnol, il y avait eu une langue commune qui était fille directe du latin, et mère des langues modernes. Cette hypothèse a beaucoup perdu du crédit qu'elle devait à son auteur, car les recherches, quelque loin qu'elles se soient portées, n'ont mis nulle part en lumière cet idiome, relative-

ment primitif. La comparaison avec le bas-latin ne lui est pas non plus favorable. En effet, ce qui paraît commun, ce sont les altérations du latin qui procèdent d'une façon uniforme, mais, qui, d'une façon uniforme aussi, donnent, suivant les lieux, naissance aux formes françaises, provençales, italiennes, espagnoles. En résolvant ces formes d'après les règles établies, on remonte, non pas à un roman commun, mais à un latin modifié.

Une autre hypothèse a été de supposer que les langues romanes provenaient d'un certain latin rustique. Si par là on a voulu dire qu'au moment de la désorganisation ce fut la langue populaire qui prévalut, on a raison. Mais si l'on entend que le patois latin, qui se parlait sans doute dans les campagnes au temps d'Auguste et de ses successeurs, est plus particulièrement l'origine du roman, c'est-à-dire que les mots bas-latins, tels que *cupiditare*, *hominaticum*, *coraticum*, étaient dans les patois; je crois qu'on est dans l'erreur. En général ces formes du bas-latin sont des formes qui allongent; par cela elles indiquent que les populations qui les avaient créées, et qui s'en servaient, avaient perdu le sens des formes plus courtes et plus analogiques qui étaient propres à la latinité. Or un patois (on n'a qu'à le voir par nos propres patois) n'a pas ce caractère, et il tient plus de l'archaïsme que de toute autre chose, tandis que ces formes allongées sont néologiques, étant dictées par la nécessité d'assurer le sens des mots qui s'obscurcit. Ces conditions reportent donc le bas-latin, non à des patois où les tendances auraient été plutôt archaïques,

mais à la corruption qu'entraîna le mélange des populations. Ajoutez que c'est à ce moment que s'introduisirent bon nombre de mots germaniques, qui sont certainement d'origine récente dans le latin. Tout nous ramène donc, pour l'ensemble de la modification, à la dissolution de l'empire romain.

Quand on faisait les étymologies en n'ayant égard qu'au sens et à la forme, ou bien en créant, comme Ménage, arbitrairement des formes qui servaient à rejoindre les deux bouts, elles étaient peu sûres, mais faciles. Aujourd'hui qu'il faut se subordonner rigoureusement à la doctrine des sons et aux règles qui en découlent, elle sont plus sûres, mais difficiles. « Celui-là seul, dit M. Diez, se fraye un chemin à un jugement établi scientifiquement, qui embrasse tout le lexique des langues romanes jusque dans leurs patois. Si on ne se sent pas l'envie de pénétrer si avant, qu'on ne se plaigne pas de perdre pied bien souvent. Il n'y a pas lieu de s'étonner que plus d'un explorateur habile dans le domaine d'autres langues, commette maintes méprises dans celui des langues romanes, n'examinant qu'un fait isolé, et à un point de vue particulier, sans connaître l'histoire entière et les relations du mot dont il s'agit. L'étymologie romane n'a pas moins de parties obscures que toute autre ; même les matériaux latins ne sont pas, en plusieurs cas, plus aisés à reconnaître que les matériaux étrangers. Après avoir épuisé tous les moyens qui sont à notre disposition, il se trouve, dans chacune des langues romanes, un reste considérable de mots réfractaires à l'analyse. A la vérité, plusieurs langues où les Romains puisèrent n'ont pas en-

core été soumises à une élaboration suffisante. Et certainement des efforts judicieux parviendront encore à résoudre bien des énigmes qui, jusqu'à présent, demeurent insolubles. »

Il faut donner un plein assentiment à ces paroles de M. Diez. La base de l'étymologie est désormais placée dans l'induction historique; et induire historiquement, c'est rassembler et conférer toutes les formes collatérales d'un même mot soit dans les différentes régions où il s'est produit, soit dans les différents temps où il a existé.

3

SOMMAIRE DU TROISIÈME ARTICLE (*Journal des Savants*, août 1855.) — Quelques discussions étymologiques : *Aller*, *épée*. Prédominance étymologique, dans les langues romanes, du latin sur le celtique ou le germanique. *Blé*, *abri*, *dîner*, *danger*, *blaireau*. Époque de Jean de Garlande.

En mettant rigoureusement sur le terrain de la mutation des lettres et des formes l'étymologie des langues romanes, M. Diez a travaillé à augmenter la précision des recherches et des résultats, et plus que jamais il faudra, dans les investigations qui auront ces langues pour objet, suivre maintenant son exemple. Dans le choix des mots qu'il a réunis, il y a souvent à louer, souvent aussi à discuter, et quelquefois à reprendre. Je n'ai pas l'intention de tout passer en revue, un article de journal n'y suffirait pas. Pourtant quelques exemples me serviront à montrer et les difficultés et les mérites du sujet.

Certains mots, surtout des mots usuels ont pris des formes qui n'offrent qu'à grand'peine une issue pour remonter à l'origine, d'autant plus qu'on ignore même en quelle source il faut les chercher, soit dans le latin, soit dans l'allemand, soit dans le celtique. Tel est le verbe *aller*, italien *andare*, espagnol et portugais *andar*, provençal *anar*, pays de Vaud *annar*. Ici se présente une première question, *aller* et *andare* sont-ils un seul et même mot? M. Diez me paraît l'avoir résolue

d'une manière satisfaisante. Il rapporte un vers de la chronique de Benoit :

Si qu'en exil nos en anium,

et un vers du Tristan :

Que vos anez por moi fors terre,

qui montrent qu'il y a eu dans l'ancien français, à côté de *aller*, une forme *aner*, qui est tout à fait parallèle aux autres formes romanes. La permutation de *n*, en *l* n'est aucunement sans exemple dans le français, témoin *orphenin* et *orphelin*. Cela constaté, et l'identité d'*aller* et d'*andare* établie, reste à savoir d'où l'on peut les tirer. M. Diez examine les diverses conjectures : 1° celle de Grimm, qui le dérive d'un ancien préterit gothique *idilêdun*, dont le radical aurait pu être *and* dans la langue lombarde; mais dire que ce radical aurait pu être *and*, c'est montrer combien le fil est peu sûr; 2° celle qui le tire d'*ambulare*; *ambulare* pourrait, à la rigueur, donner la forme *aller*, bien qu'il ait donné régulièrement *amble*, mais il ne peut se prêter à la forme italienne; 3° celle qui a recours à un verbe *ambitare*, dérivé d'*ambire*, mais l'italien répugne à changer *m[i]t* en *nd*. Ayant ainsi exclu les conjectures qui lui semblent erronées, il indique celle qu'il préfère, c'est *aditare*, qui, du reste, avait déjà été indiqué par Ferrari. *Aditare* a pu sans peine devenir en italien *andare*, par l'intercalation d'un *u*, pour donner au mot roman plus de corps, comme dans *rendere*, rendre,

de *reddere*. Le sens aussi est satisfaisant. Pourtant je trouve une difficulté ; c'est qu'il faut supposer que le français et le provençal *aner*, *allet*, *anar*, sont venus non pas directement du latin, mais de l'italien. Or, cela est difficile à admettre sans preuve suffisante ; et M. Diez lui-même, discutant la conjecture relative à *ambitare*, remarque que *ambitare* aurait très-bien donné l'espagnol *andar*, mais que l'introduction d'un mot tel que *andar*, d'Espagne en Italie, est tout à fait invraisemblable, la syllabe *amb* ne se transformant pas, dans l'italien, en *and*. Mon objection est que *anar*, *aner*, qui se laisseraient facilement dériver de *andare*, par la perte de la dentale, ne se laissent aucunement dériver de *aditare*, dans lequel il n'y a point d'*n* ; *anar*, *aner*, ayant un *n* et point de dentale, ne peuvent venir d'un mot qui a une dentale et point d'*n*. Je ferais la même difficulté à une provenance celtique : *athu* en kymri, *eath* en irlandais, qui signifient *aller*, se prêteraient fort bien à *andare* ; mais n'ayant point d'*n*, ils ne se prêtent pas à *anar* ou *aner*. Il faut donc, à moins qu'on ne découvre quelque fait qui établisse d'une manière plausible, que c'est le mot italien *andare* qui a servi de type au provençal et au français, s'adresser à un mot qui permette le second type. Or, ce mot est cité par M. Diez lui-même, mais aussitôt rejeté, c'est *adnare* que Papias traduit justement par *venire*, et qui prend ce sens général, comme *adripare* a pris celui d'*arriver* ; là nous avons ce qu'il nous faut, *adnare*, fournissant sans peine *anar* et *aner*.

Le problème étymologique en est là : *anar* et *aner*

se laissent dériver de *admare*; *andare* et *andar* se laissent dériver de *aditare*. Mais ni *aditare* ne peut donner directement *amar* ou *aner*, ni *admare* ne peut donner directement *andar* ou *andare*. Il faut donc admettre ou qu'il y a eu deux formations provenant de deux radicaux différents : l'une, dans le domaine hispano-italien; l'autre, dans le domaine franco-provençal (ce qui, jusqu'à preuve du contraire, répugne, les formations étant d'ordinaire simultanées dans les deux domaines); ou que *andare* a fourni aux franco-provençaux *amar*, *aner*, ou que *amar*, *aner* a fourni aux hispano-italiens *andare*, *andar* (ce qui répugne aussi, en l'absence de toute preuve positive). Le problème reste posé, non résolu.

A l'occasion d'*espée*, italien *spada*, espagnol *espada*, qui vient de *spatha*, M. Diez dit qu'en ancien espagnol et en ancien français ce mot est souvent masculin, et il cite : *Deste espadu*. (*Poème du Cid*, 3676, etc.)

Il n'ont espée, ne soit bien acéré

(RAOUL DE CAMBRAI, p. 21.)

Je n'ai rien à dire sur l'exemple espagnol; mais je suis parfaitement sûr que l'exemple français ne peut valoir. Il est impossible qu'une forme *ée* soit du masculin, et le vers est très-certainement altéré; il faut lire ou :

Il n'ont espée, ne soit bien acérée,

ou, plutôt :

Il n'ont espie, ne soit bien acéré.

L'*espié* était la lance dont étaient armés les chevaliers. Les personnes qui s'occupent de l'étude des langues romanes sont impliquées dans une difficulté dont on ne sortira qu'à la longue. Beaucoup de textes sont inédits ; ceux qui sont publiés ne reproduisent guère que les manuscrits. Mais les manuscrits, quoique source et point de départ de tout travail ultérieur, ont besoin d'être soumis à la révision de la critique, à mesure que la critique elle-même connaît mieux le sens des mots, leur forme correcte, leur orthographe et les règles de la versification. En un mot, il faut bien se persuader maintenant que ces textes, longtemps dédaignés, doivent être traités comme l'ont été les livres venus de l'antiquité. De combien de taches ceux-ci n'étaient-ils pas souillés, quand ils sont sortis pour la première fois des manuscrits qui les avaient transmis ? Et combien de ces taches une étude persévérante n'a-t-elle pas fait disparaître ? En attendant que les éditions des textes romans aient été améliorées sur ce modèle, on est souvent obligé de les discuter ou de les corriger avant d'en faire usage.

Les idiomes romans dérivant pour la plus grande partie du latin, pour une petite partie de l'allemand et pour une plus petite partie encore du celtique, et ces trois langues, le latin, l'allemand et le celtique, ayant fréquemment des radicaux communs, on peut quelquefois être embarrassé sur une dérivation, non pas quant au latin, dont la prédominance est si grande, mais quant à l'allemand et au celtique. *Roi* vient certainement de *rex* ; pourtant il y avait, dans le celtique, un mot *rih* de même acception et de même radical. Sans

doute le mot *righ* ne peut entrer en compétition avec *rex*; mais, quand on trouve l'allemand *block*, suédois *block*, etc., et le bas-breton *bloc'h*, le gaélique *bloc*, à laquelle des deux sources faut-il rapporter le mot français *bloc*? *Bouc* vient-il de l'allemand *bock*, ou du bas-breton *bouc'h*, gaélique *boc*? *Briser* doit-il être tiré de l'allemand *brechen*, anglais *to break*, ou du gaélique *bris*, irlandais *brisim*? Le mot *dune*, italien, espagnol et portugais *duna*, anglais *down*, est certainement celtique; car non seulement il se trouve dans une foule de noms de villes celtiques, tels que *Lugdunum*, *Augustodunum*, etc.; mais encore il existe présentement dans les langues celtiques: en irlandais, *dùn*, une ville fortifiée; en gaélique *dùn*, un tas, une colline; en kymri *din*, une ville fortifiée. Mais, si la provenance n'en était pas aussi certaine, on pourrait vouloir le rattacher à l'allemand *zaun*, ancien haut-allemand *zûn*, ancien anglais *tune*, anglais moderne *town*, qui sont réellement d'un même radical que le celtique, radical signifiant enclos, enfermer.

Ce dernier exemple, je l'ai emprunté à un opuscule de M. Mahn, érudit allemand qui s'occupe aussi des langues romanes et qui a commencé une grande édition du texte des troubadours. Sous le titre de : *Etymologische Untersuchungen auf dem Gebiete der romanischen Sprachen*, il vient de publier trois *Spécimens* où il s'occupe soit de chercher une étymologie à des mots pour lesquels M. Diez n'en a pas donné, soit de soumettre, là où il diffère d'avis, à un examen ultérieur les étymologies données. C'est un utile supplément, que je dirais trop court s'il n'était pas interdit de de-

mander à un auteur autre chose que ce qu'il a voulu fournir.

Un de ces articles où M. Malin a voulu apporter sa contribution est *blé*, sur lequel, de fait, les trois langues concourent, ou plutôt sur lequel les étymologistes débattent à laquelle des trois langues il faut le rapporter, le latin, l'allemand ou le celtique. *Blé*, à côté duquel on trouve aussi *blée*, italien *biada*, provençal *blat*, est tiré par M. Diez de *ablata*, sous-entendu *mëssis*, ou simplement *ablatum*, ce qui a été enlevé, recueilli dans les champs. Le fait est qu'on a dans le bas-latin, *ablatum*, *abladium* avec le sens de *blé*; mais ces mots ont ici moins d'importance qu'on ne le croirait au premier abord; car ils dépendent d'un verbe *abladiare*, emblaver, qui a été formé du bas-latin *bladum* avec la préposition *ad*. Cela remarqué, la difficulté reste entière, à savoir comment il se fait qu'une aphérèse pareille ait pu s'opérer. S'il ne s'agissait que de l'italien, cette aphérèse serait tout à fait admissible; il y en a, dans cette langue, beaucoup d'exemples. Mais, pour qu'une étymologie romane soit bonne, il faut qu'elle satisfasse à toutes les conditions et qu'elle passe par toutes les filières. Or, celle-ci ne peut guère passer par la filière française. Aussi l'étymologie s'était-elle, avant M. Diez, adressée à la langue allemande, anglo-saxon *blada* ou *bleda*, anglais actuel *blade*, tige, qui paraît tenir à l'allemand *Blatt*, feuille. Mais, comme le remarque M. Malin, le celtique offre une dérivation plus directe; on trouve dans le bas-breton et le gallois *blot*, *bleul*, *bled*, *blawd*, qui signifient farine. Seulement, dès que l'on dépasse l'étymologie romane, on

reconnait l'identité fondamentale des mots celtiques et germains; les uns et les autres se rattachant au sanscrit *phull*, *phal*, fleurir, qui donnent à la fois du côté grec $\varphi\upsilon\lambda\lambda\omicron\nu$ du côté latin *folium* et *florere*, et du côté allemand *blühen*, anglais *to blow*.

C'est cette concordance fréquente entre l'allemand et le celtique qui a engagé un érudit allemand, M. Holtzmann, à soutenir une thèse que je crois tout à fait paradoxale et qui est que jadis, au temps de l'invasion des Romains et sous leur domination, c'était non pas une langue celtique que l'on parlait dans les Gaules, mais une langue germanique, le celtique étant borné à la contrée où il est encore usité, c'est-à-dire la Basse-Bretagne. Non-seulement une telle thèse suppose le fait singulier d'une rélegation ancienne du celtique dans un coin, rélegation dont les écrivains de l'antiquité ne nous ont rien dit; mais encore il faudrait que M. Holtzmann démontrât que les mots gaulois que ces mêmes auteurs nous ont transmis sont non pas celtiques mais allemands. Les arguments dont il s'est servi dans la discussion sont absolument insuffisants, pour renverser une opinion qui s'appuie sur les dires de l'antiquité.

Je continue à suivre M. Mahn à propos de M. Diez, cela me donnant l'occasion de parler de l'un et de l'autre à la fois. M. Diez n'avait pas trouvé que *abri*, espagnol *abrijo*, provençal *abrie*, et *abrier*, aujourd'hui *abriter*, *abrigar*, *abricar*, pussent provenir du latin *apricus*, disant que ce que le soleil éclaire est et demeure non couvert. Il avait donc cherché ailleurs, et conjecturé que le mot ancien haut-allemand *birihan*,

couvrir, était peut-être la racine cherchée. On voit, du premier coup d'œil, que cette conjecture manque de tous les soutiens, l'auteur n'apportant aucun de ces intermédiaires qui rapprochent les extrêmes. M. Mahn pense, et je suis tout à fait de son avis, qu'il ne faut pas sortir du latin. Le mot roman signifie essentiellement un lieu où l'on se défend du froid, de la pluie, de toute intempérie. Le latin *apricus locus*, ou, au neutre, *apricum*, est le lieu exposé au soleil. Or, il n'a été besoin que d'une légère extension de sens, pour faire, d'un lieu exposé au soleil, un lieu où l'on est à l'abri du froid et de l'humide. Remarquez de plus, que l'accent vient en confirmation; comme dans *apricum*, l'accent est sur *i*, dans *abrigo* et dans *abri*.

Il y a un verbe d'un usage aussi commun que le verbe *aller*, et qui a toujours embarrassé les étymologistes, c'est *dîner*. Les formes sont, ancien français, *disner*; provençal, *disnar*, *dirnar*, *dinar*, *dinnar*; italien, *disinare* et *desinare*. La première difficulté, dit M. Diez est de savoir si, dans ce mot, l'*s* appartient au radical, ou si ce n'est qu'une lettre épenthétique, comme, par exemple, *é* est épenthétique dans *espée*. M. Diez ne tranche pas, à mon avis, assez nettement cette question; il ne me paraît pas douteux que l'*s* soit primitive. Sans parler des *Gloses du Vatican*, publiées par W. Grimm, qui sont du neuvième siècle, et qui ont : *Disnavi me ibi*, *disnasti te hodie*, avec l'*s*, il faudrait admettre qu'il y aurait eu épenthèse non-seulement de l'*s*, mais encore, en italien, d'un *i*. Ce qui devient tout à fait invraisemblable, tandis qu'avec l'*s* au radical la forme italienne est seulement plus allongée,

la forme française plus courte, et dans le provençal l's radical s'est transformé, ce qui est commun, en r, ou en une double consonne. Cette condition, ainsi posée, élimine plusieurs des étymologies données : 1^o δειπνεῖν, le repas de l'après-midi chez les Grecs ; 2^o *dignari*, à cause de *dignare Domine*, commencement d'une prière de table ; 3^o *decima hora*, à cause du diner à dix heures, comme on a dit dans l'ancien français, *noner*, pour diner à midi ; 4^o *decœnare*, que M. Diez propose, et pour lequel, à la vérité, on pourrait admettre au déplacement de l'accent, *decæno*, au lieu de *decæno*, je disne ; ce qui ne paraît pas une difficulté insurmontable ; mais l's manque, et, pour la trouver, il faudrait avoir *discœnare*, ce qui irait contre le sens, voulant dire bien plutôt cesser de manger que se mettre à manger. Pourtant, quoiqu'elle ne soit pas satisfaisante, cette étymologie paraît avoir suggéré à M. Mahn celle dont il me reste à parler, et qui a quelque plausibilité. On connaît notre mot français *déjeuner*, anciennement *desjeuner*, et qui, venant de *disjejunare*, signifie proprement cesser de jeûner. C'est à ce même verbe que M. Mahn s'adresse, l'idée de cesser de jeûner étant relative et pouvant s'appliquer aussi au repas de midi ou du soir. Il y a certainement à objecter que la contraction est bien forte ; car *disjejunare* a donné, outre la forme française, en italien, *sdigiunare* ; et *disadjejunare* a donné, en espagnol, *desayunar*. Dans tous ces mots l'u est conservé, tandis qu'il faut supposer qu'il ait disparu dans *desinare*, *disner*. Cependant le sens appuie cette dérivation, l's et l'n se retrouvent, la contraction n'est pas absolument impossible (comparez

corvée, qui dérive de *corrogata*, devenu, dès le neuvième siècle, *corvada*). Pour rendre cette étymologie plus sûre, il faudrait que le hasard fit mettre la main sur quelque forme intermédiaire entre *disjejunare* et *desinare*.

M. Diez tire *danger* de *damnum*, par l'intermédiaire d'une forme non latine *damnarium*. Sans doute la dérivation est régulière, et *damnarium* aurait pu faire *danger*; mais le sens y répugne, non pas tant le sens moderne, car, à la rigueur, on pourrait concevoir comment l'idée de péril proviendrait, par gradation, de celle de dommage, mais le sens ancien. *Dangier*, dans le vieux français, a le sens primitif et perpétuel de autorité, domination; or, cette signification ne conduit par aucune voie à *damnum*, aussi est-ce dans un autre radical latin qu'il faut chercher. *Dangier* vient de *dominium*, par l'intermédiaire d'une forme non latine *dominiarium*. Le sens concorde parfaitement; mais, si l'on trouve que la dérivation n'est pas aussi régulière, à cause que la syllabe *on* a été changé en *an*, il sera très-facile de montrer que cette permutation est très-commune dans notre vieille langue: je citerai, par exemple, *li cuens*, de *comes*, *comte*; l'*eu*, *en*, pour l'*on*, *ou*, forme qui abonde dans une foule de textes, qui est restée populaire en quelques localités, et qui a failli expulser la forme par *o*; *ainc*, pour *onc*, de *unquam*; *achôison*, à côté de *ochôison*, forme régulièrement tirée de *occasio*; *mains*, à côté de *moins*, et *volenté*, qui est à peu près exclusivement usité dans les anciens textes. Au reste, il est bon de remarquer que le radical latin dont il s'agit, a justement subi d'une

façon très-remarquable, dans ses dérivés, la mutation de l'o en a. *Dominus* lui-même, à côté de *dom*, *don*, a donné *dam*, ou, suivant une orthographe vicieuse, *damp*, titre de certains abbés; il a aussi donné *dame*, dans la phrase *plaise dame Dieu*, *domino Deo*, et dans le mot *vidame*, *vice-dominus*; *domina* a fait *dame*, tandis que la forme *dome* se trouve à peine dans quelques textes; *domnicellus* a donné *damoiseau*, et, par une contraction qui se rapproche beaucoup de celle de *dangier*, l'ancien mot *dansel* ou *danzel*; *dominicella* a donné *damoiselle*, et, par une atténuation plus grande de la voyelle, *demoiselle*. Ces rapprochements ne laissent aucun doute; et la présence de la syllabe *an* pour la syllabe *on* ne fait pas obstacle à ce qu'on tire *dangier* de *dominiarium*.

Quand on n'a pas une dérivation directe du latin, ou quand on manque de formes intermédiaires anciennes, on rencontre maintes fois des conflits étymologiques qui causent beaucoup de perplexité. A côté de *taiisson*, provençal *fais*, italien *tasso*, espagnol *texon*, qu'on tire de l'ancien haut-allemand *dahs*, et qui pourrait bien avoir aussi une racine concurrente dans le celtique, puisqu'on trouve dans Isidore *taxoninus*, sans doute altéré, mais donné comme un mot gaulois; à côté, dis-je, de *taiisson*, il y a *blaireau*, qui désigne le même animal. On a, dans le bas-latin, *bladarius*, italien *biadajuoto*, qui ont le sens de marchand de blé; un diminutif serait *bladarellus*, qui donnerait sans aucune difficulté *blaireau*. M. Diez, qui fait ces rapprochements, conclut que telle est l'étymologie du mot *blaireau*, sans

pouvoir dire, il est vrai, par quelle intuition on a nommé cet animal un petit marchand de blé. Ici M. Mahn vient à son secours. « Le taison, dit-il, a été nommé *bladarellus*, non comme petit marchand de blé, mais comme petit voleur de blé, qui dérobaux paysans le blé et le sarrasin, ce qui lui fit donner le nom de *blaireau*. Dans l'*Histoire naturelle* de Gmelin, il est dit que cet animal vit de petits animaux, d'œufs de grenouilles, d'insectes, de miel, de racines, de pommes et de poires; et, d'après Blumenbach, il est carnivore; mais il ne dédaigne pas non plus le sarrasin (ou blé noir). Ce qui le montre, c'est que, dans le *Dictionnaire français-breton*, de Grégoire, 1834, au mot *blaireau*, on lit : le bruit des blaireaux, lorsqu'ils transportent du blé noir dans leurs tanières, *charre-broc'hed*. Pour qu'un tel mot ait pu se former, ce vol de grains doit être une chose ordinaire et caractéristique. De cette façon, le blaireau put se faire assez remarquer des paysans comme voleur de sarrasin et faiseur de provisions, pour qu'ils lui aient donné le nom de *bladarellus*. » Tout ceci est habile et ingénieux; cependant je remarque d'abord que je ne connais pas d'exemple plus ancien de blaireau qu'un exemple du quinzième siècle, dans une ballade de Villon :

De fiel de loups, de regnards et blereaux
Soient frites ces langues venimeuses.

Je ne veux pas dire par là qu'il n'y en ait pas; mais, tant qu'on n'en aura pas trouvé, on est privé de la lumière qu'auraient pu fournir les formes anciennes. De

plus, *blaireau* ne se trouve ni dans le provençal, ni dans l'italien, ni dans le bas-latin; car Ducange n'a aucun mot qui puisse y être rapporté. Dans cette absence de tout document, qui montre qu'en effet, dans la langue, quelque association entre *blé* et *blaireau* a existé, il me paraît trop hasardeux de s'en rapporter à une simple dérivation, qui, dans le fond, pourrait être tout autre.

Ménage supposait que *blaireau*, c'est-à-dire *blereau*, venait de *melis*, qui est le nom latin de cet animal. Il admettait un diminutif, *melerellus*, puis un changement de l'*m* en *b*. Le mot latin a donné le provençal *melota*, le napolitain *mologna*; mais, du reste, le roman n'offre aucun vestige de *melis*. L'étymologie de Ménage est donc trop peu appuyée par les formes connues pour qu'on puisse s'y fier.

Il y a encore moins à compter sur le celtique. Le gaélique et l'irlandais nomment le taison *broc*, le bas-breton et l'idiome de Cornouailles, *broch*, d'où l'anglais *brock*. Mais, sans intermédiaire, il est interdit de passer de ces mots à *blaireau*.

J'ai une autre conjecture à proposer. Notre mot *bellette* est un diminutif de l'ancien français *bele*. Il me paraît possible que de *bele*, un diminutif masculin se soit formé, *belerellus*, d'où *belereau*, puis *blereau*. La contraction de *belereau* en *blereau* se justifie par des exemples tels que *bluter*, forme contracte de *beluter*. Des diminutifs, sans idée de diminution, sont fréquents dans la formation de l'ancien français, *taurellus*, un taureau, et parfois avec changement de genre, *avicellus*, oiseau, du féminin *avis*. Enfin, les noms d'a-

nimaux passent facilement de l'un à l'autre. Maintenant d'où vient *bele*? ou bien du kymri *bele*, martre, ou du haut-allemand *bille*, ancien haut-allemand *bilih*, qui désigne une espèce de rongeurs? Remarquons, en tout cas, que le mot celtique et le mot allemand sont les mêmes.

A l'article *baron*, M. Diez invoque l'autorité du *Dictionnaire* de Jean de Garlande, autorité qui serait en effet très-grande pour la langue française, si cet auteur était du onzième siècle; à la vérité, les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire de la France*, lui avaient attribué une aussi haute antiquité, et ils avaient été suivis par Gérard, qui publia, il y a moins de vingt ans, une édition de ce dictionnaire. Mais c'est une erreur, et Jean de Garlande est postérieur de deux siècles, ainsi que M. Leclerc l'a démontré, dans cette même *Histoire littéraire*, t. XXI, p. 369-371. En voici les preuves, afin de prévenir, du moins ici, ceux qui s'occupent des antiquités de notre langue. Dans son dictionnaire, aux articles 16, 34, 67, Jean de Garlande parle des écoliers de Paris comme d'étrangers que l'on trompe, et comme faisant une partie considérable de la population de la ville, ce qui est vrai, non du onzième siècle, mais du treizième. A l'article 73, il appelle *nemus regis*, le bois de Vincennes, que Philippe-Auguste ne fit clore de murs qu'en 1183. A l'article 48, il raconte qu'il a vu à Toulouse plusieurs machines de guerre; entre autres, celle qui tua le fameux Simon de Montfort (en 1218), et qu'il y était fort peu de temps après la fin de la guerre contre les Albigeois, qui ne se termina qu'en 1229. Dans un poème intitulé *de Trium-*

phis ecclesie, il rapporte les événements de la croisade albigeoise, et donne de longs détails sur la mort de Simon de Montfort, disant expressément qu'il était à Toulouse vers la fin de la lutte, disant aussi qu'il avait étudié la philosophie à Oxford avec Jean de Londres, dont parle Roger Bacon, qui se souvenait d'avoir entendu Jean de Garlande dissenter sur le sens d'un mot latin. Un autre de ses poèmes, intitulé *de Mysteriis Ecclesie*, se termine par quelques vers chronologiques à la gloire du célèbre docteur Alexandre de Halès, qui venait de mourir, le 11 août 1245. Enfin, il y est aussi question de Foulques, évêque de Londres, qui siégea de 1244 à 1259.

Il n'y a donc aucun doute, Jean de Garlande est bien du milieu du treizième siècle. M. Mahn dit dans un court préambule, mis en tête de ses spécimens : « Dans les langues romanes, les étymologistes nationaux n'ont produit rien que d'imparfait et d'à peine digne d'être nommé. A un Allemand, au professeur Diez, il était réservé, dans son lexique, exclusivement étymologique, de mettre au jour une œuvre éminente et véritablement admirable, et de faire plus que toutes les académies française, italienne, espagnole et portugaise. » Je ne suis aucunement enclin à contester les éloges qui sont ici donnés à M. Diez ; pour cela, j'ai accordé trop d'attention à son livre, et je m'en suis trop servi ; mais je suis disposé à reprocher aux savants allemands de ne pas tenir assez compte de ce qui se fait chez nous, de ne pas connaître suffisamment l'*Histoire littéraire de France*, ouvrage utile à tous ceux qui étudient les langues romanes, ou du moins la langue française, et

d'attendre sans doute, pour mettre Jean de Garlande à sa place chronologique, que la vraie date, trouvée il y a dix ans par M. Leclerc, soit retrouvée sur la rive droite du Rhin.

SOMMAIRE DU QUATRIÈME ARTICLE. (*Journal des Savants*, septembre 1855).
 — Discussions étymologiques sur les mots *bachelier*, *air*, au sens de manière; *grimoire*, *fouteau*, *chenille*, *buste*, *frayeur*, *guivre*, *vautrer*, *bétier*, *trouver*.

Le travail de M. Diez, sur l'étymologie des langues romanes, est destiné à être beaucoup consulté, aussi j'en prolonge l'examen, me plaisant à discuter avec un auteur muni de tant d'informations sur le sujet qu'il traite, et si habile à en tirer parti.

Bachelier, bas-latin *baccalarius*, italien *baccalare*, provençal *bacalar*, ancien catalan *batxeller*, espagnol *bachiller*, portugais *bacharel*, est un mot sur lequel M. Diez n'a rien essayé. Il se contente d'écarter des étymologies anciennement données : *bas chevalier*, que ne permettent ni l'histoire du mot ni la grammaire; et *baculus*, qui, avec un mot celtique de même signification, gaélique *bachall*, irlandais *bacal*, conviendrait très-bien pour la forme, mais qu'il ne trouve appuyé, quant à la liaison logique des sens, que sur des présomptions tout à fait incertaines. Il va sans dire qu'il n'y a ici à faire aucun compte de *baccalaureus*. *Bachelier* a eu, entre autres acceptions, celle de gradué dans une faculté; et, cherchant une étymologie au mot pris ainsi, on l'a décomposé, contre toutes les lois de l'analogie, en *bacca-laureus*, comme s'il venait de *bacca lauri*, baie de laurier. Le sens primitif du bas-latin *bac-*

calarius est tout autre que étudiant doté d'une palme ; et, si on l'avait connu, on n'aurait songé ni à laurier ni à baie. Le *baccalarius* était celui qui tenait une *baccalaria*, et *baccalaria*, usité, comme le fait remarquer M. Diez, dès le neuvième siècle, voulait dire une espèce de bien rural que le bachelier avait à cens. Il était donc compté parmi les gens de la campagne, quoique d'un rang plus élevé que ceux qui, tenant un manse, étaient assujettis aux œuvres serviles, et on peut le définir un vassal d'un ordre inférieur. A côté de cette signification, il a encore celle de jeune guerrier qui n'est pas encore chevalier. Puis il y eut des bacheliers d'église, qui étaient des ecclésiastiques d'un degré inférieur ; il y eut, dans les corporations de métiers, des bacheliers qu'on nommait aussi *juniores*, et qui géraient les petites affaires de la corporation ; enfin, et par le même mouvement d'idées, naquirent les bacheliers des facultés. De là aussi, par une autre extension, bachelier prit le sens d'homme jeune non marié et, en général, de célibataire, sens qui est resté celui du mot anglais *bachelor*. Avant d'aller plus loin, remarquons qu'il faut tâcher de découvrir, dans quelque une des sources des langues romanes, un mot qui ait eu une double signification, celle de vassal et celle de guerrier. *Vassal* lui-même nous offre cette double qualité ; d'une part il signifie celui qui est subordonné féodalement ; et, d'autre part, il veut dire courageux guerrier ; *vasselage* est constamment usité pour valeur et prouesse ; les chansons de geste sont pleines de l'emploi de ce mot ; et on trouve dans Ducange *baccalaria* rapproché de *vasseleria*, fief.

A propos de *bachelier* et de *vassal*, il faut, par digression et parenthèse, parler d'un vocable qui semble y tenir. Nous avons un vieux mot, non encore complètement tombé en désuétude, qui doit intervenir ici; c'est *bachelette*; il est évidemment congénère de *bachelier*, et signifie jeune fille, comme l'autre signifie jeune homme. Mais, à côté de *bachelette*, on trouve une forme différente, à savoir *baisselete*; par exemple dans l'*Oustillement au Vilain*, p. 46, parlant des enfants qui vont naître dans le ménage :

Et se ce est vallet (un garçon),
Si lui quiere un auget;
Et se c'est basselete,
Si lui quiere minete.

Et dans le poème de Du Guesclin :

Or avant, basseletes, ce lor disoit Bertrand,
La plus pauvre de vous aurez assés vaillant.

Le changement de *v* en *b* ne fait pas une très-grande difficulté, car on trouve dans Ducange *bassallus* pour *vassallus*; mais ce qui en fait bien davantage, c'est le changement des deux *s* en *c*. Cependant il paraît certain, par la comparaison de *bachelette* et *baisselete*, que les deux *s* ont pu se changer en *ch*. Quant à l'étymologie de *baisselete*, ce mot est le correspondant de *vasselet*, qui a donné *vasket* et *varlet*, et qui signifie jeune garçon; et *baissele*, le correspondant et le féminin de *vassal*. Maintenant *bachele* et *bachelette*, qui sont le même mot que *baissele* et *baisselete*, pour le sens, le sont-ils parce que le radical est le même

(*vassal*), ou parce que l'assimilation a confondu le radical *vassal*, et le radical *bachal* ou *bachel*?

Bachele ou *baissele*, d'où le diminutif *bachelette*, ou *basselete* a été pour M. Diez l'occasion d'un rapprochement différent. Il ne paraît pas de *bachelier*, soit qu'il n'y ait pas songé, soit qu'il l'ait rejeté; et il aura pu le rejeter, parce que, *bachelier* ou *baccalarius* venant directement de *bachelorie* ou *baccalaria*, sorte de fief, *bachele* ou *baissele*, qui est plus court, n'en peut venir; pourtant je pense que, dans *bachele*, on a un mot plus voisin de l'étymologie et produisant *bachelorie*, comme *vassallus* produit d'une part *vasseleria* et d'autre part *vasseletus*, d'où *vaslet*, *varlet*, *valet*, qui voulait dire, à l'origine, un jeune homme. M. Diez cherche un rapport entre *bachele* et *bagasse*. Je ne crois pas qu'il en existe un, de la manière qu'il le conçoit. Suivant lui, *bachele* conduit à *bagache*, qui est le primitif, et pour lequel il n'a que de vagues conjectures entre le kymri *bach*, petit, et deux mots arabes, l'un signifiant hon-teux, l'autre signifiant servante. *Bagasse* est la forme italienne ou provençale, *bagascia*, *bagassa*, reprise en français; la forme ancienne y était *bausse*, *baiasse*, ou *baesse*.

Sire, serjant, baiasse ou dame (*La Rose*, II, 120);

Il n'ont baiasse ne sergent (*Reueb.*, 128);

Baasse (*ib.*, 2, 16).

Il signifie simplement servante, domestique, sans aucune acception défavorable. *Bausse* et *bagascia* sont certainement le mot primitif; mais l'italien ayant un *g*, qui est supprimé naturellement dans le français,

montre que la consonne n'est pas *ch*, et ne permet pas l'identification de *baasse*, *bagascia*, avec *bachele*.

En définitive, je pense qu'il y a deux séries de mots : ceux-ci commençant par *b* et ceux-là par *v*, et ayant les uns et les autres la double signification de serviteur et de jeune, et se rapportant soit à un primitif *vassallus*, *vassus*, qui est d'origine celtique, soit à un primitif *bachal*, dont le sens est inconnu. On objectera que le changement de *v* en *b* n'est pas très-commun. Mais, d'une part, les mots tirés du celtique forment une catégorie trop petite, et nous connaissons trop mal les formes anciennes de cette langue pour que nous puissions beaucoup raisonner sur les permutations de lettres; et, d'autre part, le *b* pour le *v* se trouve dans *berger* de *vervicarius*, quand bien même, ce qui est douteux, *berber* serait dans Pétrone au lieu de *vervex*, car cela montrait déjà une tendance à substituer le *b* au *v*; il se trouve dans le provençal *berroth* à côté de *verroth*. Bien entendu, pour cette difficulté de changer le *v* latin en *b*, il s'agit du français et du provençal.

Tout en constatant la collatéralité de *baccal* avec *vassal*, qui y a sans doute influé, il faut s'arrêter à ce radical *bachal*, qui est donné par une étude attentive des formes. Et dès lors on est conduit au celtique : gaélique *bachall*, irlandais *bacal*, qui conviennent pour la forme, et qui, d'ailleurs, ont pénétré dans les langues romanes : en termes de marine, ancien italien : *baccalero*, pièce de bois; ancien français, *bacalot*, même sens; espagnol, *vucalas*, *baccalas*, bâtons fichés sur la couverture des galères. Ce n'est pas une conjecture dénuée de toute vraisemblance de penser

que le mot de bâton, de pièce de bois, ait passé au détenteur d'une *bachelorie*, sorte de domaine rural.

Au mot italien *aria*, M. Diez place notre mot *débonnaire*, que Ménage tirait fautivelement de la préposition *de* et de l'italien *bonario*, qui existe réellement, mais qui n'a rien à faire ici. Car, quand à côté de *débonnaire* on trouve, dans les vieux textes, *de mal aire*, *de put aire*, il faut bien reconnaître un radical commun qui constitue la finale de tous ces adjectifs. *Air* en français, *aire* en provençal, *aria* en italien, signifient à la fois le gaz qui constitue l'atmosphère et manière. De là, d'après M. Diez, il est possible que ce soient deux mots qui sont confondus en un et qui n'ont rien de commun; et il se demande s'il ne faudrait pas rattacher *air* avec l'acception de manière à l'allemand *art*, qui a le même sens. *Aire*, dans l'ancien français, signifie demeure, famille; témoin ce vers cité dans Ducange :

Nés fu de Mazovie et norri de vostre aire.

D'où les adjectifs *debonnaire*, *deputaire*, etc. Il en est de même du provençal *aire*. *Aire*, avec l'acception de famille, genre, manière, vient, suivant moi, de *area*, qui, signifiant espace de terrain, a signifié, par suite, demeure et famille, ou à cause du genre (quoiqu'on pût facilement admettre un changement de genre, et un *areum* au lieu d'*area*), il vient du bas-latin *arum*, territoire. Maintenant, quel est le rapport entre *air* et *aire*? *Air*, comme le *spiritus* des Latins, qui signifie courage (et c'est une remarque de M. Diez), a pu prendre le sens de tenue hautaine, décidée, et de là venir

à celui de manière; mais il y a tout lieu de soupçonner une fusion entre *air* et *aire*, fusion qui a facilement introduit sous la rubrique *air* le sens manière, et qui a fait perdre à *aire* son *e* et l'a assimilé à *air*.

Suivant M. Diez, *grimoire* rappelle un mot germanique *grîma*, qui signifie 'masque, spectre, et qui est réellement le radical de grimace. On manque de tout texte intermédiaire qui témoigne d'une liaison entre *grîma* et *grimoire*. Aussi, je me range du côté de M. Génin, qui, dans son édition du *Patelin*, regarde *grimoire* comme une forme de *grammaire*. Guillemette, en parlant d'un homme habile, dit :

Aussi a il leu de gramaire,
Et aprins à clerc longue piece. (V. 18.)

Les variantes portent *grimaire* et *grimoire*, et M. Génin ajoute : « *Grimoire* n'est autre chose, en effet, que *grammaire* défigurée. Dans Baudouin de Sebourg, poème du quatorzième siècle, l'archevêque de Reims, envoyé par le roi pour traiter de la paix avec le redoutable Baudouin, s'informe où il pourra le trouver. Baudouin paraît tout à coup devant lui :

Et li bastart s'escrie : vez me chi, biaux amis.
Lut avés de gramare; je sui li anemis (XX, p. 212).

Il fait allusion à ces histoires, si répandues au moyen âge, de curieux qui, lisant imprudemment dans le grimoire d'un sorcier, avaient fait apparaître le malin esprit. « Vous avez lu dans la grammaire, dit Baudouin « en plaisantant, vous avez évoqué le diable : me « voilà! » Si on trouvait quelque difficulté à cause de

la mutation d'*aire* en *oire*, on n'aurait qu'à se rappeler le mot *armoire*, qui, dans les anciens textes, est *aumaire*, de *armarium*.

Notre mot *fouteau*, hêtre, est tiré, par M. Diez, de *fustis*, bâton. Ce sont là des inadvertances que je ne relèverais pas si le livre de M. Diez ne devait pas avoir une grande autorité parmi ceux qui s'occupent des langues romanes; le lecteur n'y doit voir qu'un erratum que M. Diez a oublié de relever et que je note ici. Ménage a donné la vraie étymologie, c'est *fagus* qui a fourni l'ancien mot *fou* ou *fau*, d'où un diminutif, sans idée de diminution, *fouteau*, comme *sureau*, de l'ancien français *seu*, mot directement venu du latin *salix*.

« On pourrait songer, dit M. Diez, dans l'article *Chenille*, à *catenula* (*catenicula*), à cause du corps composé d'anneaux isolés, si cette intention n'était pas trop anatomique. Aussi faut-il préférer *canicula*, vu que plusieurs têtes de chenilles ont de la ressemblance avec des têtes de chien. » Sur quoi il fait remarquer que, dans le Milanais, on appelle le ver à soie *can* ou *cagnon*, et, dans des patois lombards, la chenille, *gatta*, *gattola*, ce qui doit signifier *chatte*. Cela n'est pas douteux; et, aujourd'hui encore, en Normandie, la chenille se dit *chattepelouse*, c'est-à-dire une chatte velue; et *chattepel use* est devenu l'étrange nom de la chenille en anglais, *caterpillar*.

Buste, italien, *busto*, provençal, *bust*, est, dit M. Diez, un mot d'origine douteuse. On trouve dans Ducange *busta*, avec le sens de tronc d'arbre, et le tronc d'arbre peut très-bien se comparer au tronc du corps. *Bustum*, du latin, n'offre pas de prise, et de *bûcher*, mo-

nument funéraire, à tronc du corps, il y a trop loin pour que l'on passe de l'un à l'autre sans chaînon mi-toyen. M. Diez écarte sans discussion l'allemand *brust*, anglais *breast*, et il se demande, après Ferrari, si l'italien *busto* (et, avec lui, les vocables des autres langues romanes) ne serait pas le même que *fusto* (par un changement de l'*f* en *b*); *fusto*, qui vient de *fustis*, bâton, est notre mot *fût*, et, à côté de ce sens primitif, il a celui de *buste*, de *taille*; mais ceci est trop peu appuyé pour qu'on insiste beaucoup; et, quant à moi, malgré la condamnation de M. Diez, je crois qu'il y a lieu de discuter l'opinion de Ménage, qui avait indiqué l'allemand *brust*. Ce qui me décide, c'est que dans le provençal il y a non-seulement la forme *bust*, mais encore les formes *bruc*, *brusc*, *brut*, où l'*r* figure. A côté, l'ancien français offre le mot *bu*, qui a exactement la même signification; ce mot se rencontre continuellement dans les chansons de geste; et les chevaliers ne font autre chose, sur le champ de bataille où ils déploient leur valeur, que, à leurs ennemis

... Le chief del bu tolr.

Bu, qui fait au sujet *li buz*, ne peut être le même que l'italien ou le provençal, qui, au radical, ont une *s* et un *t*; autrement, il ferait au régime *bust*, comme *oz*, armée, fait au régime *ost*. Je le rapproche du mot du pays de Come, *bugh*, tronc du corps, cité par M. Diez à l'article *Buco*, et je le tire, avec lui, du germanique : ancien haut-allemand, *büh*, allemand moderne, *bauch*, ventre. Cette circonstance me paraît expliquer les triples formes *bu*, *bust* et *brut*; il s'est fait,

ce qui arrive; confusion entre deux racines ayant des sens avoisinants, *büh* et *brust*, confusion qui a importé, pour l'italien et le provençal, *st*, du germanique *brust*, dans le dérivé de l'autre mot germanique *büh*.

Nous écrivons présentement *poids* par un *d*; c'est, comme le remarque M. Diez, une fausse orthographe fondée sur une fausse étymologie. Nos aïeux écrivaient *pois*, provençal, *pes*, *pens*, italien, *peso*. C'est qu'en effet, ainsi qu'on le voit du premier coup d'œil par ces rapprochements, il vient non de *pondus*, mais de *pen-sum*. On remarquera ici, à côté du substantif *poids*, le verbe *peser*, l'adjectif *pesant*. Dans l'ancienne langue parlée sur les bords de la Seine et dans ce qu'on appelait l'Île-de-France, on disait *pois*, *poiser*, *poisant*; dans l'ancien normand, on disait *peis*, *peser*, *pesant*. Ces immixtions, qui rompent l'analogie, sont curieuses à observer.

M. Diez a la coutume, très-louable sans doute, de faire d'abord tous ses efforts pour trouver à un mot roman une racine latine; puis, ce n'est qu'après des tentatives infructueuses qu'il se met en quête dans l'allemand ou dans le celtique. Il me semble que, parfois, cette tendance l'emporte trop loin, et qu'il néglige, pour la suivre, de s'occuper de dérivations qui méritent d'entrer en ligne de compte. Pour lui, *frayeur*, *effroi*, *effrayer*, provençal, *freiör*, *esfrayar*, *esfreida*, viennent de *frigidus*. Il n'est pas douteux que la forme des mots comporte une telle étymologie. Pourtant il y a dans le provençal et dans le français, toute une série de mots qui ont gardé le sens du latin et qui diffèrent de ceux-ci. Mais surtout ce qui m'empêche d'adopter

l'opinion de M. Diez, c'est la signification, pour laquelle il faut franchir la distance considérable qui est entre *froid* et *frayeur*. Au lieu que les langues germaniques offrent un radical pleinement satisfaisant pour le sens, et satisfaisant aussi pour la forme; c'est l'anglais *to fright* et *to fray*, inspirer de la crainte. On a pu composer, avec ce radical, *frayeur*, *ef-froi*, *ef-frayer* comme avec le radical allemand *magan*, pouvoir, on a tiré *émoi*, ancien français *esmai*, *esmaier*, *esmoi*, *esmoier*. M. Diez a, pour *émoi*, très-bien résisté à la tentation de suivre Ménage et de s'en prendre avec lui au verbe *movère*. L'analogie de formation entre *esmoi*, *esmai*, *esmoier*, *esmaier*, et *ef-froi*, *ef-frai*, *ef-froier*, *ef-fraier*, est visible; cela porte, pour ces derniers mots aussi, à une origine germanique. Il est permis dès lors de penser que le germanique a fourni le sens et le gros du mot, et que le latin *frigidus* a influé pour modifier la forme et l'assimiler.

Guivre est un ancien mot français qui signifiait serpent, et qui est resté un terme de blason. Il vient incontestablement de *vipera*; mais, suivant M. Diez, il en vient non pas directement, mais par l'intermédiaire d'un mot de l'ancien haut-allemand *wipera*; de même *guêpe* a pour origine *vespa*, mais par l'intermédiaire de l'allemand. En un mot, le *gu* français suppose un *w* allemand, et ne répond pas au *v* latin. Cette interposition de l'allemand entre le français et le latin dans des mots qui proviennent si manifestement de celui-ci est-elle nécessaire? Pour soutenir cette thèse, à l'égard des autres mots où le *v* latin est, en français, changé en un *g*, on peut dire que *gué* vient non pas du latin

vadum, mais de l'allemand *waten*; c'est aussi ce que fait M. Diez. Quant à *vulpecula*, qui a donné *goupille*, ou, par transposition de genre, *goupil*, et dans lequel aucun mot allemand ne s'interpose; on peut arguer que la syllabe *vu*, à l'oreille romane, a représenté un double *w* germanique. Mais il faut absolument renoncer à cette hypothèse et reconnaître que le *v* latin a pu se changer en *g* dans le français, le provençal et l'italien. Tel est *gaine*, italien *guaina*, qui vient de *vagina*, et *gui*, qui vient de *viscum*. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas rattacher directement à l'interjection latine *væ* l'interjection française *gwei*, italien et espagnol *guai*, sans passer par l'ancien haut-allemand *we*. Il me paraît certain, par ces faits; que l'oreille romane a été entraînée à une certaine confusion entre le *v* latin et le double *w* germanique.

Suivant M. Diez, *se vautrer* est l'équivalent de l'italien *voltolare*, qui a la même signification, et il vient, comme lui, de *volvere*. Le mot est très-ancien dans le français; on le trouve dans un poème du douzième siècle, *Raoul de Cambrai*; le dextrier

Trois fois se viütre, sör les piés se dressa,
Si fort henni que la terre sonna. (V. 135.)

Nulle part on ne le trouve écrit sans *r*; puis la forme *viütre* semble moins désigner un radical en *o* qu'un radical en *e*. Or ce radical me paraît être l'ancien français *vieutre*, italien, *veltro*, chien; et, dans cette opinion, *se vautrer* voudrait dire se rouler comme un chien.

Bélier est tiré, par Ménage, de *vellarius*, de *vellus*,

toison, comme étant l'animal à toison par excellence; ce changement du *v* en *b* n'est pas un obstacle absolu; mais à cette étymologie il manque des mots où, de fait, *vellus* ait été employé, et qui la soutiennent. Puis, à côté de *bélier*, nous trouvons *belin*, qui est le nom du mouton dans le roman du *Renart*: Ducange a un texte du quinzième siècle où *belin* est employé comme adjectif: *pluseurs beufs, bestes belines et porcines*; et l'article où il cite cet exemple est *balens*, mot expliqué dans un vieux lexique par *brebis*; rien de tout cela ne peut s'accorder avec *vellarius*. Aussi j'avais pensé avec d'autres que *bélier* et *belin* venaient de *bêler*. Mais M. Diez a singulièrement ébranlé ma confiance en cette dérivation: Il rappelle le mot *belière*, qui signifie l'anneau placé au dedans d'une cloche, pour tenir le battant suspendu, et qui est en bas-latin *belleria*. *Belleria* conduit à *bella*, qu'on trouve, en effet, dans un glossaire, avec le sens de cloche, et qui est l'anglais *bell*. On le voit, *belier* tient, pour la forme, de bien près à *belière*. A la vérité, on pourrait objecter que ce sont deux mots qui, bien que distincts, sont venus se confondre; c'est ainsi que *cousin*, parent, et *cousin*, insecte, quoique identiques en apparence, n'ont pourtant rien de commun; l'un vient de *consobrinus*, et l'autre de *culicinus*; de même *louer*, donner des louanges, et *louër*, donner à ferme, sont tout à fait étrangers l'un à l'autre, celui-là représentant *laudare* et celui-ci *locare*. Mais ici, dans notre cas, le sens intervient d'une manière frappante. On a l'habitude d'attacher des clochettes au cou de certains animaux; en hollandais, il y a *bel-hamel*, le mouton à la sonnette; en an-

glais, *bell-wether*, le bétier à la sonnette. Vu ces rapprochements, je suis tout disposé à suivre l'opinion de M. Diez.

Il n'en est pas de même pour *poêle*, dais et drap qu'on étend sur la tête des mariés. M. Diez rejette *pallium*, qui est l'étymologie ordinaire, et indique, pour le premier sens, *petalum*, qui, dans le bas-latin, signifiait une feuille d'or que l'on étendait sur la tête du pape; et, pour le second sens, il n'indique rien. Je crois, comme Ménage, que c'est, dans les deux cas, le même mot dérivé de *pallium*. Sans doute, *pallium* a donné *paile*, et c'est la forme que l'on trouve dans les anciens textes; mais il ne faut pas se laisser tromper par l'orthographe moderne; *poêle* n'est pas autre chose que *poile*, et *poile*, à son tour, est seulement une autre prononciation de *paile*, comme je vois pour *je vais*, *je fois* pour *je fais*; *raier* et *roier*, où l'a se trouve également dans le radical latin, et *emoi*, anciennement *esmai*, où l'a se trouve dans le radical germanique.

C'est une remarque du même genre que me suggère le mot *pieu*. M. Diez, se demandant s'il vient d'*espieu*, observe qu'une telle aphérèse est fort rare, et qu'il ne faut y recourir que là où la langue se refuse à une étymologie directe. Puis, supposant qu'il y a un ancien mot français *pieil*, il le rattache à une forme non latine, *piculus*, et à *piquet*, *pic*. Je ne sais s'il y a une forme *pieil*, mais j'ai rencontré très-souvent *peu*, *par*, *pou*, qui veut dire bâton, brin. Par exemple, à *pex agus* (Roncisvals, p. 156), et : *alloient les paux jusque à la rivière* (Juvénal des Ursins, ch. vi, 1419). *Peu* ou *pou* vient du latin *palus*. Quant à *pieu*, ce n'est qu'une

forme de la prononciation, forme qu'on trouve même dans des textes anciens :

Cest cortil fu moult très bien clos
De piez de chesne agüs et gros.

(*Rendrt*, 1289.)

Baron est un des plus anciens mots dans les langues romanes. On le trouve déjà dans la loi des *Allemands* et dans celle des *Ripnaires*. Bien entendu, il n'a pas le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Il signifie homme, mari, et, par extension, guerrier courageux, et, finalement, un noble qui porte les armes; d'où vient la signification actuelle. Il fait, dans l'ancien français, au sujet *ber*, au régime *baron*; dans le provençal, au sujet *bar*, au régime *baro*. Mais quelle en est l'origine? La latinité offre *baro*, qui signifie un homme stupide, et le scoliaste de Perse dit que *baro* est un mot gaulois et a le sens de goujat, serviteur de soldat. Quoiqu'il y ait loin entre le sens du mot latin et celui du mot roman, cependant M. Diez incline à les réunir: il y a, dans l'ancien haut-allemand, un verbe, *beran*, porter, en anglais, *to bear*, qui pourrait avoir fourni le substantif *bero*, porteur, ce qui conviendrait au sens indiqué par le scoliaste; de l'acception porteur, portefaix, on serait allé à celle de garçon vigoureux, et, finalement, à celle d'homme. Mais tout cela, comme il en convient lui-même, est une hypothèse, et, j'ajouterai, une hypothèse peu satisfaisante. D'abord la dérivation ne l'est pas; l'*a* est dans les mots romans, car le *ber* du vieux français n'est qu'une atténuation de l'*a*, qui reparaît au régime, et le verbe allemand d'où on vou-

draît le tirer à un *e*; dans l'incertitude générale qui plane sur ce mot, cela fait une vraie difficulté. Puis la signification n'a rien non plus qui se prête commodément à la déduction. Il y a bien loin de celle de *goujat* à celle de *vir*, de *maritus*, de *vir fortis*. Si l'on remarquait que vassal, varlet, valet, présentent quelque chose d'analogue, on répondrait que les racines celtiques, d'où ces mots proviennent, contiennent à la fois les sens de serviteur et de vaillant. Il faut ajouter que rien n'est plus incertain que la latinité de ce mot *baro*. L'orthographe n'en est pas sûre; et M. de Hildebrand, dans le *Glossaire latin* du neuvième siècle, qu'il a publié, attaque fortement la forme *baro* avec le sens de stupide, et pense qu'il faut lire *baro*, ce qui ruinerait l'étymologie allemande de *beran*, porter pour le latin *baro*, si l'on pensait que c'est de ce *bara* que vient *baron*.

M. Diez rejette absolument le gaélique *bár*, héros, et il le rejette comme ne s'accordant pas avec les règles de la flexion des langues française et provençale, attendu que les mots de ce genre, *drac*, *dragon*, *fel*, *selon*, *lerre*, *larron*, etc., dérivent seulement d'un thème latin ou allemand, qui permettait ce déplacement de l'accent, c'est-à-dire d'un thème qui s'allongeait au cas dérivé : or les langues celtiques n'ont rien de pareil. Mais pourquoi un mot celtique n'aurait-il pas été assimilé? d'autant qu'une forme *barus*, *bari*, paraît avoir été usitée, puisqu'on trouve dans la loi des Allemands : *barum vel feminam*; et *barius* n'aurait pu donner *baron* que par assimilation et métaplasme (le fait est que ces assimilations se rencontrent; le nom propre *Petrus* a un régime qui est *Perron*). J'avoue même que j'irais

plus loin, entraîné par la force de la signification, et que je suis disposé à regarder *ber*, *baron*, comme l'équivalent du celtique *feor*, homme, ou du gothique *vair*, ancien saxon *wer*, anglo-saxon, *ver*, *veor*, qui ont la même signification. Ces mots, tant le celtique que l'allemand, se répondent pour le sens et aussi pour la forme, émanant d'un radical commun qu'on trouve aussi dans le sanscrit *vira*, héros. La signification me paraît l'emporter sur la difficulté que fait le *b* dans le français et dans le provençal. Remarquez qu'on trouve *varones*, il est vrai, dans des textes qui proviennent des environs des Pyrénées, et *farones*, dans un très-vieil auteur. M. Burguy tire aussi *baron* du germanique *bairon*, porter, mais par une autre dérivation : anglo-saxon *beorn*, frison *bern*, un enfant, un être humain ; anglo-saxon, *beorn*, un homme, un grand. Il est probable que le celtique *bar*, ainsi que *feor*, le gothique *vair*, et le germanique *beran* ou *bairan*, porter, ont concouru pour former un nouveau et commun radical à sens déterminé.

Nous venons de voir *ber* ou *baron* passer de l'acception générale de *vir*, de *maritus*, à celle de vaillant guerrier et de noble personne ; *garçon* n'offre pas de moindres variations en français. D'abord il avait simplement le sens de jeune homme, de serviteur ; et, dans un texte du douzième siècle, nous trouvons : *Li garz cuilli les sajetes*, Rois, 82. Mais, dès ce temps-là, il se prenait aussi en mauvaise part, comme dans ce vers de Quesnes, de Béthune :

Fols est et garz qui à dame se fie.

(*Romançero*, p. 86.)

A côté, le mot *garce* signifiait simplement une jeune fille. Mais voyez la fortune des mots, *garçon* est redevenu un mot honnête, et *garce* n'est plus qu'une injure grossière. Ces exemples montrent, en même temps, qu'il y a, en français et en provençal, un sujet qui est *gars*, et un régime qui est *garçon*. Les autres langues romanes ont aussi ce mot : italien, *garzone*; espagnol, *garzon*; bas-latin, *garcio*. M. Diez en donne une étymologie toute nouvelle. Il remarque qu'il y a en italien une série de mots qui, pour la forme, s'en rapprochent extrêmement : Ce sont : lombard, *garzo*, cœur de chon; italien, *garzuolo*, même signification; milanais, *garzoén*, bouton de la vigne; lombard, *garzon*, laiteron, sorte de plante. Tous ces mots, il les rattache, avec Muratori, au latin *carduus*, remarquant que, dans l'italien, il y a à la fois *cardatore* et *garzatore*, cardeur; de sorte que le *c* latin a pu très-bien se changer en *g*. Ceci est certain, M. Diez l'a établi; *carduus* est l'origine de cette série de mots. Mais, cette première difficulté levée, il en reste encore une grande, c'est de montrer comment de ces idées on a passé à celle de garçon. Suivant M. Diez, voici la transition : on compare sans peine un enfant, un jeune homme, à quelque chose qui n'est pas développé, à un bouton, à un trognon; c'est ainsi que les Grecs se sont servis de *ζῆπος* dans la double acception de branche et de garçon. Cette étymologie de M. Diez, qui est très-bonne quant à la forme, et possible quant au sens, gagne encore en vraisemblance par la présence simultanée, en italien, de *garzone*, garçon, et du milanais *garzon*, laiteron. *Gars*, *garçon*, italien *garzone*, supposeraient une forme non latine,

cardeo. Cependant, tant qu'on n'aura pas trouvé quelque anneau de plus, il restera des doutes; si bien que je ne puis écarter complètement les formes provençales *quarz*, *quarzon*, que M. Diez considère comme de simples erreurs d'orthographe, et qui, en effet, ne s'accommoderaient pas bien avec *carduis*. Le bas-breton *querc'h*, jeune fille, ne me semble pas encore devoir être complètement mis de côté; le sens le protège; quant à la forme, le *gw* bas-breton n'est pas une difficulté insurmontable; car, quand même, faisant comme M. Diez, on ne tiendrait aucun compte des formes provençales en *gua*, il n'est pas incompatible avec *ga*. On n'est pas autorisé à traiter le celtique comme l'allemand, pour qui le *gu* indique un double *w*. Et, de fait, on trouve que le *gwas* celtique a donné *vassus*, vassal, *gwern* a donné *verne*, et *gwalen* a donné *gaule*.

C'est dans le même esprit que M. Diez a traité le mot *trouver*, provençal *trobar*, italien *trovare*. La langue latine ne paraissant offrir aucune ressource, on s'est adressé à la langue germanique, et on a indiqué *trēfen*, rencontrer, atteindre, qui, dans l'ancien haut-allemand, a un participe *trofan*. M. Diez objecte qu'on n'a pas d'exemple d'un verbe roman formé d'un participe allemand, et qu'il n'est pas permis d'enfreindre une règle pour lever une difficulté; et, comme il est habile à manier le latin et à en extraire les mots et les significations romanes, il s'est mis à l'œuvre. D'abord la forme était à déterminer: or, *turbare* se prête très-bien, par une transposition, qui n'est pas rare, de l'*r*, à donner *trovare* et *trouver*. Mais le sens? Comme pour

trouver il faut chercher, remuer, *turbare* a pu conduire, par cette transition, au verbe roman. Cela serait possible, mais resterait toujours hypothétique, si les lectures étendues de M. Diez ne lui avaient fourni des rapprochements qui paraissent décisifs. La forme *trōvare* se rencontre, dans les langues romanes, avec le sens de troubler, et indique, de cette façon, la liaison entre le verbe roman et le verbe latin. Ce sont : l'ancien portugais, *trovar*, *turbare*; le napolitain, *struvare*, *disturbare*, et *controvare*, *conturbare*.

Dans cet article, j'ai réuni quelques mots d'origine fort douteuse, afin que le lecteur pût juger du genre de difficultés que présente l'étymologie des langues romanes. Voilà des langues qui, historiquement, proviennent du latin, de l'allemand, du celtique; et pourtant, à chaque instant, les doutes surgissent; on ne sait à quelle langue s'adresser; les formes et les significations entrent en conflit. Des intuitions et des subtilités singulières ont souvent dirigé les populations romanes, comme sans doute, toutes les autres. Pour les démêler, il faut aussi subtilité et intuition, appuyées, d'une lecture étendue et d'innombrables rapprochements. Et ici je quitte M. Diez, pour considérer l'étymologie des langues romanes à un autre point de vue avec un autre auteur.

SOMMAIRE DU CINQUIÈME ARTICLE (*Journal des Savants*, mars 1856). — I u
 livre de M. Delatre intitulé : *La langue française dans ses rapports
 avec le sanscrit et avec les autres langues indo-européennes*. C'est
 qu'est la dérivation immédiate et la dérivation médiate. Danger qu'il y
 a à chercher des étymologies françaises dans la liste des radicaux
 dressée par les grammairiens indiens. Tous les radicaux germaniques,
 latins, grecs, ne sont pas ramenés, il s'en faut, au sanscrit. Le français
 ne peut servir de clef aux étymologies des langues qui l'ont précédé. Le
 mode de permutation des lettres entre le sanscrit et le latin est diffé-
 rent du mode de permutation entre le latin et le français. Place, dans
 l'histoire, des idiomes parents du sanscrit. Place, dans l'histoire, des
 idiomes romans nés du latin; caractère de civilisation qui est empreint
 à ceux-ci. Vraie nature de l'étymologie française, laquelle réside es-
 sentiellement dans la filiation par le latin. La méthode déductive ne
 convient pas à l'étymologie; c'est la méthode inductive qui convient,
 laquelle procède par l'histoire du mot. Exemples d'erreurs où con-
 duit la méthode déductive : *adipex*, *latitude*, *bonnet*, *brette*, *pis de
 rache*. Remarque sur *poisson*. *Le lendemain*, *la lutte*, sont des har-
 barbarismes relativement modernes; la vieille langue ne les avait pas
 connus; en ce genre, l'antiquité est un signe de pureté.

Tandis que M. Diez, dont j'ai fini d'examiner l'ou-
 vrage, étudie les langues romanes dans leur dérivation
 immédiate, M. Delatre, dont je prends maintenant le
 livre, étudie le français, qui est une des langues ro-
 manes, dans sa dérivation médiate. Les termes de mé-
 diat et d'immédiat, dont on se sert pour caractériser le
 degré des compositions chimiques, s'appliquent, aussi
 fort bien au degré des dérivations verbales. De même
 que le sulfate de soude, par exemple, ne procède pas
 directement de l'oxygène, du soufre et du sodium,
 mais passe par l'intermédiaire de l'acide sulfurique et

de la soude, de même un mot roman ne procède pas directement des derniers radicaux auxquels nous pourrions atteindre, mais passe par l'intermédiaire du latin, de l'allemand et du celtique. Notre verbe *joindre* n'émane pas du radical *yuj*, qui se trouve dans le sanscrit; mais il émane de *jingere*, forme qui est parallèle au grec *ζυγώνω*, à l'allemand *joch*, anglais *joke*. Le vieux français, *ive*, jument, ne se rattache pas au sanscrit *asva*, cheval; mais il faut aller d'abord au latin *equa*, *equus*, lequel tient au grec *ἕκκος* et *ἕκκος*: ensemble de formes qui montrent l'analogie avec l'antique racine demeurée sur les bords du Gange. En somme, dans l'état des choses, on n'est jamais autorisé à considérer un vocable roman comme frère des vocables allemands, latins, celtiques, encore moins des vocables sanscrits; et il y a toujours lieu de lui faire subir une opération et de le ramener, quand on peut, au thème intermédiaire.

Mais l'étymologie ne le peut pas toujours. Il est, dans chacune des langues romanes, un certain nombre de mots réfractaires qu'on n'a pas su réduire à une origine latine, allemande, celtique, ou pour lesquels on ne l'a fait que d'une manière incertaine. On n'a qu'à parcourir le *Glossaire* de M. Diez pour se convaincre qu'il en est ainsi. Les articles qui n'ont point de solution ou qui n'en ont qu'une douteuse, sont nombreux; et encore le philologue allemand est-il bien loin d'avoir compris dans son travail tous les mots des langues romanes. En ces cas, le chaînon pour atteindre au sanscrit est rompu. Mais l'est-il sans remède, et n'y aurait-il pas moyen de le renouer autrement? On sait

que les grammairiens indiens ont rédigé la table complète des radicaux de leur langue. C'est une liste tout ouverte d'étymologies. On n'a qu'à chercher un mot qui, pour le sens (le sens de ces radicaux est, on le conçoit, très-général) et pour la forme, réponde au mot roman examiné, et l'on aura une dérivation qu'on dira sanscrite. Mais le procédé n'est pas légitime, et la philologie ne peut y donner son assentiment. L'étymologie n'a de sûreté que quand elle possède une série de mots intermédiaires qui, pour la forme et pour le sens, comblent la lacune entre les deux extrêmes; et, ici, où la lacune est aussi grande que possible, puisqu'il s'agit de la langue la plus ancienne et de la langue la plus moderne, tout anneau manque, quand l'intermédiaire, latin ou autre, fait défaut, toute transition est coupée. On n'a aucune règle pour établir la mutation d'un mot sanscrit en un mot roman; on en a pour le passage du latin ou de l'allemand au roman; on en a aussi pour le rapport du sanscrit au grec, au latin, à l'allemand. Mais la métamorphose des lettres, qui fait le fond de toute étymologie, n'a de puissance explicative que jusqu'au deuxième degré; elle n'en a plus au troisième ni au quatrième, car quelquefois il faut aller jusque-là, du moins dans le français, où il peut exister une forme de la vieille langue, sans laquelle la dérivation serait obscure. *Eau* est dans ce cas; c'est une contraction de l'ancien français *iave* ou *eve*, qui est lui-même tiré de *aqua*; *aqua*, à son tour, est congénère du sanscrit *apā*, le latin ayant souvent, en place du *p* sanscrit, un *e* ou *q*. Mais si l'on ne connaissait pas tous ces termes, nulle théorie des

permutations ne permettrait de rattacher *eau* à *apa*.

Voilà déjà une première solution de continuité entre le roman et le sanscrit; il en est une seconde, même pour les mots romans que l'on a ramenés à leurs radicaux latins, germaniques ou celtiques, le fil qui conduit ces radicaux au sanscrit n'étant pas toujours trouvé. De même que le français, l'italien ou l'espagnol sont, pour la plus grande partie, constitués par le latin, de même le latin, le germanique et le celtique, ont leur fond commun avec la langue qui fut parlée sur les bords du Gange. Mais aussi, de même que, dans le français, l'italien et l'espagnol, il est des mots qui ne se rattachent pas ou ne sont pas rattachés à l'une des trois langues mères, de même, dans le latin, le germanique et le celtique, il est des mots pour lesquels on n'a pas reconnu de congénères dans le glossaire sanscrit. Il s'en faut de beaucoup que l'étymologie ait tout expliqué, tout ramené à la filiation indo-européenne; et, dans la masse de radicaux qui se trouvent en dehors de cette filiation, il en est bon nombre qui appartiennent certainement à des domaines tout différents. La difficulté va donc se compliquant; une certaine somme de mots romans ne peuvent être rapportés aux sources immédiates; et, semblablement, une certaine somme des mots de ces sources immédiates n'ont pas leur anneau, du moins connu, dans le sanscrit.

M. Delatre a donné pour épigraphe à son livre cette phrase : « La langue française, étudiée dans ses origines, peut servir de clef pour toutes les langues de la famille indienne. » Comment cela? La langue fran-

çaise, à la considérer dans les éléments qui en forment la plus grande partie, est latine, germanique, celtique; mais elle est loin de renfermer tout le latin, bien moins encore tout le germain, et surtout le celtique. Dans chacune de ces trois souches, il est une multitude de mots qui n'ont pas pénétré dans le français. De quelle façon peut-on donc entendre que le français sert de clef à ces idiomes? Ils sont plus vieux que lui, plus rapprochés des formes primitives, moins effacés dans leurs terminaisons, moins abstraits dans leurs significations. Eux sont la clef des idiomes postérieurs, et les idiomes postérieurs ne sont pas la clef de ces idiomes antérieurs. C'est renverser les rapports que de faire expliquer ce qui précède par ce qui suit. Voyez le verbe *penser* : y a-t-il là quelque lumière à en tirer au profit des langues mères, quelque clef, pour me servir de l'expression de M. Delatre, qui ouvre des portes fermées? *Penser* vient du latin *pensare*, qui veut dire *peser*; et l'on conçoit comment l'idée matérielle de *peser* est devenue l'idée abstraite de *penser*. Mais il est clair que c'est *pensare* qui explique *peser*, et non *penser*, *pensare*. Plus loin, *pensare* est le fréquentatif de *pendere*, qui a même signification. Mais ici se présente un nouveau détour dans ce long trajet que fait un mot d'âge en âge, de nation en nation, de pays en pays. Les étymologistes rapportent *pendere* à la racine sanscrite *bandh*, attacher, parce que, pour peser, il faut attacher, lier l'objet. Nous voilà bien loin de *penser*. D'autre part, *bandh* se poursuit dans les langues germaniques sous la forme de *binden*, et là toute trace, si ce n'est par la racine sanscrite, est perdue entre le

radical primitif qui est né en Asie et le dérivé lointain qui se dit sur les bords de la Seine.

Cela remarqué, je n'insisterai pas sur l'extension donnée par M. Delatre dans son épigraphe à l'importance philologique du français : ce n'est pas seulement du latin, de l'allemand, du celtique qu'il parle, c'est de toutes les langues de la famille indienne. Or, si les formes immédiates de notre idiome échappent à la proposition générale émise par l'auteur, à plus forte raison les langues qui n'ont aucun de ces rapports intimes avec la nôtre, ne reçoivent point de lumière. Nul reflet ne peut aller du français sur le grec, sur le zend, sur le slave.

Prolongeons un peu plus loin l'examen : car M. Delatre est un philologue trop instruit et trop habile pour qu'on ne discute pas attentivement avec lui. Laisant de côté les autres langues indo-européennes, et prenant le latin dont pour une si grande part le français émane, à quel titre dira-t-on que l'idiome qu'il a produit aide à l'expliquer? sera-ce dans ses relations avec le sanscrit? La philologie comparée a établi d'une manière certaine les nombreuses connexions qui existent entre ces deux langues; elle a indiqué les lois que suivent les permutations des lettres de l'un à l'autre; et, sans avoir pu rattacher tout le latin au sanscrit, elle a démontré sans réplique qu'un fond considérable est commun à tous les deux. Ensuite il est arrivé dans le long cours des temps et sous l'influence de révolutions politiques qu'à son tour le latin a donné naissance, entre autres, au français; mais, bien entendu, la corruption qui a frappé le latin et

d'où le français a été engendré, est toute différente de la corruption qui a frappé longtemps auparavant le langage primitif des Ariens, et d'où le latin est sorti. Quand l'antique langue des Ariens s'est modifiée, les populations qui la parlaient étaient polythéistiques, peu avancées dans les arts, étrangères aux sciences proprement dites; la vie chez elles avait encore une extrême simplicité. Au contraire, quand s'est modifiée l'antique langue des Latins, les populations étaient chrétiennes, les arts avaient grandi, des sciences difficiles étaient fondées, et la société avait une complication où elle n'était jamais parvenue auparavant. Aussi les deux corruptions dont il s'agit, gardons ce mot, bien qu'il soit sujet à objection et à restriction, ne se ressemblaient pas, et l'une ne peut servir de clef à l'autre. Quoi qu'on fasse, on n'éclaircira pas par le français les rapports du sanscrit avec le latin; et ce n'est pas de ce côté que la proposition de M. Delâtre sera véritable.

Le sera-t-elle davantage dans le secours que prètera le sanscrit à concevoir comment le français s'est développé du latin? Sans doute, plus l'étymologiste considère de cas où une langue se modifie en une autre, plus la faculté comparative acquiert de pénétration et la méthode de sûreté. Mais cela est un service tout général pour lequel le français n'a rien de plus que les autres, et qu'ici il faut laisser de côté. Laissons-le donc; et alors que reste-t-il? *Jna* est un radical sanscrit qui a une grande extension en Europe, puisqu'il fournit le grec γινώσκειν, γινώσκω; le latin *gnoscere* et l'anglais *to know*. De là, par le latin, il a passé dans le français, où

nous le retrouvons, par exemple, dans le verbe composé *connaître*, dérivé de *cognoscere*. Ce qui importe ici, c'est de savoir par quelle loi étymologique *cognoscere* a donné *connaître*. Cela est su maintenant; mais il est clair, par la simple juxtaposition des mots, que *jna* ne fournit là-dessus aucun renseignement. Le mode de permutation est différent; le mot allant du sanscrit au latin a pris d'autres éléments qui, nécessairement, ont influé sur la formation française. Les origines du français, examinées dans la langue sanscrite, n'éclairent pas comment il a émané du latin, ou comment le latin, et à plus forte raison les autres langues de la famille indienne, ont émané du sanscrit. L'épigraphie choisie par M. Delatre me paraît dictée, non par la science étymologique, mais par un patriotisme qui ne doit point prévaloir dans les questions de science et d'histoire.

Pourtant, je ne suis pas tout à fait hostile, j'en conviendrai, même en ceci, à un certain patriotisme; mais je voudrais que, sans prévaloir, sans fausser la réalité, il sût donner quelque couleur plus vive à ce qui est beau, quelque relief plus marqué à ce qui est saillant. Il n'est pas nécessaire de faire au français une place exagérée dans la famille indienne pour lui trouver des qualités dignes d'être louées, un rôle digne d'être célébré, une histoire, en un mot, digne d'être racontée. Mais, qualités, rôle, histoire, tout cela tient à ce qu'il est non pas fils du sanscrit, mais fils du latin.

Être fils du sanscrit, ou du moins lui être apparenté de près est une grande gloire. Ce fut la fortune du grec et du latin; et les nations de langue grecque

et latine ont, dans l'ancien monde, tenu le sceptre des sciences, des lettres, des arts et de la guerre. Les Perses, enfants de même race, ont eu leur éclat, leur Zoroastre, fondateur d'une religion pure et profonde, leurs mages renommés, leurs monuments magnifiques. Les Celtes, séparés de bonne heure du tronc commun et enfoncés dans les plages lointaines de l'Occident, avaient établi des sociétés puissantes, sous l'influence du druidisme et d'une aristocratie héréditaire, ils avaient leurs bardes et leur poésie, quand la main conquérante de Rome les appela à d'autres destins. Les Germains, encore plus âpres et plus indomptés, repoussèrent les légions romaines, mais cédèrent à Charlemagne et au christianisme. Enfin, les Slaves, venus les derniers dans l'ordre de l'histoire et de la civilisation, sont restés longtemps au seuil qu'ils commencent à franchir. Si tel fut le rôle de ces nations dans le passé, il est encore bien plus considérable dans ce qui était alors l'avenir. Tout ce qui avait été soumis à la discipline de Rome et de Charlemagne ne forma plus qu'un seul corps qui, prenant sur le reste la prédominance intellectuelle et morale, s'est emparé de la direction des affaires du monde. Seuls, dans cette grande expansion, la Perse antique et l'Inde plus antique encore sont restées en arrière; l'une, dans le mahométisme, et l'autre dans le polythéisme.

Telle est la place faite dans l'histoire aux idiomes parents du sanscrit. Mais ce n'est pas non plus un sort à dédaigner que d'être issu de la langue romaine. Il y a là quelque chose que l'on peut comparer à ce qui se passe dans les vieilles et nobles familles : plus on y

compte d'aïeux illustres, plus aussi, avec le sang, il se transmet de qualités spéciales, d'élégance et de fierté héréditaires. De même les langues romanes, comptant dans leur ascendance ce père illustre qu'on nomme le latin, ont, par le seul fait de leur naissance, une infinité d'aptitudes pour s'accommoder à l'œuvre croissante de la civilisation, aptitudes que rien ne saurait remplacer. Aux nuances déjà trouvées par la vie latine se sont ajoutées les nuances trouvées par la vie romane. Sans doute, dans ces transmissions, les langues perdent; elles perdent cette empreinte vive et récente qui fait que le mot primitif est une image de la chose vue, un écho du son entendu. Mais elles gagnent en même temps, elles gagnent cette abstraction plus haute et plus ferme qui rend le mot des âges tertiaires plus fait pour l'idée. De là, dans le champ de la prose, tant de force, tant de lucidité et tant d'étendue; et, dans le champ de la poésie, ce charme d'une langue abstraite qui se surmonte pour peindre la nature ou qui se laisse entraîner vers l'infini de l'âme et des choses. S'il est vrai que les races civilisées, en se civilisant davantage, gagnent des capacités héréditaires qui les élèvent sur tout le reste, il est vrai aussi que leurs langues, pour se conformer à des pensées plus vastes, acquièrent de nouveaux caractères. Tel est ce que j'appellerai la noblesse des langues romanes.

A un point de vue plus circonscrit, mais qui n'est qu'une transformation du premier, on est en droit de dire que c'est ôter à l'étude étymologique du français sa vraie nature, que de la faire dépendre des éléments sanscrits. Dans notre étymologie, il s'agit non pas de

savoir comment un de nos mots provient d'un radical sanscrit, il n'y a, il ne peut y avoir aucune règle pour cela, mais comment un de nos mots provient du latin; pour cela il y a des règles que les étymologistes ont trouvées et qu'on n'a plus qu'à perfectionner et à étendre. C'est là ce qui est instructif et curieux comme histoire et théorie du langage. Ainsi les noms latins en *atio*, changent cette finale en *aison*, *satio*, saison, *oratio*, oraison; *rogatio*, rovaision (rogation est une forme reprise directement du latin et qui n'a point passé sous le marteau français). Les terminaisons verbales en *ingere*, *angere*, deviennent *indre*, *pingere*, peindre, *plangere*, plaindre, *stringere*, étreindre, *ungere*, oindre. Pour ces mutations et toutes les autres, le sanscrit ne sert de rien; il n'intervient pas, tout se passe entre le latin d'une part et d'autre part le peuple nouveau sorti du mélange des Gaulois, des Romains et des Germains. Non que je prétende qu'il n'importe pas de savoir que, sur un arrière-plan, ces mots latins, d'où proviennent les mots français, ont leurs congénères en sanscrit; je prétends au contraire que cela importe; mais c'est en vue de la théorie générale des langues indo-européennes, et non de celle du français. Frère vient de *frater*, comme père de *pater*, mère de *mater*; on voit l'uniformité de dérivation, et là s'arrête, pour le français, la recherche; ou du moins le reste ne lui est en rien particulier: et si l'on veut étendre le cercle de la comparaison, on mettra en regard le provençal *fraire*, l'espagnol *fraile*, l'italien *frate*, de la sorte on aura toute la dérivation romane sous les yeux. On a une dérivation d'un ordre et d'une bien plus

haute antiquité quand, à côté du latin *frater*, on range les mots des langues sœurs qui expriment la même idée : l'allemand *bruder*, l'irlandais *brathair*, le grec $\varphi\rho\alpha\tau\omega\rho$. On aperçoit là presque autant de concordance qu'il y en a entre langues romanes. Ces formes diverses ont un point de rencontre dans le sanscrit *bhra-tri*, *bhrata*, que Bopp rattache à une racine *bhar* ou *bhr*, signifiant porter, soutenir, de sorte que le *bhra-tri*, *bruder* ou *frater* serait proprement le frère aîné qui soutient la famille, désignation qui, se généralisant, s'est étendue à tous les frères sans restriction. Cet exemple suffit pour indiquer comment l'étymologie des langues romanes se distingue de l'étymologie des langues parentes du sanscrit et comment aussi la connaissance de celui-ci importe bien plus à l'étude générale de la famille indienne qu'à l'étude particulière des idiomes issus du latin, et surtout du français, qui n'est qu'un d'entre eux.

La méthode déductive, dont s'est servi M. Delatre, bien loin de l'employer du sanscrit au français, je ne l'emploierais pas du latin à ce même français, tant je craindrais de m'égarer en mainte circonstance. Pour un mot français il n'y a, à mon sens, que cette voie à suivre : rechercher la forme ancienne, s'il en existe une, mettre à côté toutes les formes qu'on peut recueillir dans les autres langues romanes et dans les patois, puis, de là, essayer de remonter au radical latin, ou german ou celtique. Cela fait, si l'on veut étendre davantage le point de vue, on ajoute au radical latin, german, celtique ainsi déterminé, le radical sanscrit, et cela afin de voir (si l'on veut et si l'on

peut) comment les intuitions secondaires qui ont amené la formation du français par le latin diffèrent des intuitions primitives qui ont amené la formation des radicaux indo-germaniques. En un mot, ce qui intéresse dans l'étude philologique du français, c'est, comparativement, d'examiner l'immense parallélisme des langues romanes; c'est, organiquement, de considérer le procédé par lequel les éléments du mot latin se modifient pour donner les éléments du mot français; c'est, logiquement, de rechercher par quel travail les significations latines sont devenues les significations françaises. Ces prémisses ainsi posées, il est clair que la recherche des éléments sanscrits est sur un autre plan et sert surtout à faire apprécier l'antiquité des radicaux, leur sens primitif, et la série souvent si singulière des sens dérivés.

Avec le système de M. Delatre, les incertitudes pénètrent de tout côté. J'en citerai un ou deux exemples. Il y a dans le sanscrit une racine *âp*, signifiant obtenir, activer, avoir, posséder; elle a passé dans le latin sous la forme *aptus*, *aptare*, *ad-ip-isci*, et sans doute aussi dans le grec; malgré l'esprit rude *ἄπτειν*, *ἄπρ*. On voit qu'elle se retrouve dans le français : *apte*, *aptitude*, *adepte*; etc. Existe-t-elle aussi dans le mot *adipeux*? M. Delatre le croit, décomposant *cdeps* en *ad-eps*, et rattachant la syllabe *ep* au sanscrit *âp*, de sorte que *adeps* signifierait ce qui se gagne, ce qui s'acquiert. Mais voyez combien tout cela est douteux : d'abord, ni en sanscrit, ni en grec, on ne rencontre aucun mot formé de *âp*, qui veuille dire graisse; puis, la signification est tellement vague qu'on ne pourrait

comprendre qu'à l'aide d'intermédiaires comment elle serait advenue, et aucun intermédiaire n'est indiqué par M. Delatre. Ce n'est pas tout; une étymologie bien plus plausible est proposée depuis longtemps. On décompose *adeps*, non en *ad-eps*, mais en *a-deps*, et on le rapproche du grec *ἀλείφα*, graisse, *ἀλείφειν*, graisser, par un changement de *l* en *d*, qui n'est pas sans exemple dans les rapports du grec et du latin; *ἀλείφειν* se rattache, avec un *α* épenthétique, à *λίπος*, d'où finalement on arrive au sanscrit *lipa*, oindre d'un corps gras. Il est donc, pour ne rien dire de plus, très-douteux que *adipeux* puisse être rangé sous le radical sanscrit *ap*.

L'adjectif *latus*, large, est regardé, par M. Delatre, comme une apocope de *πλατός* (p. 85), plat, étendu, qu'il place sous la racine sanscrite *piā*, *pri*, étendre, de sorte que les mots français *lé*, *latitude*, viennent aussi se ranger sous cette clef. Mais quelle s'ajoute à cette dérivation? *Latus*, large, n'est-il pas le participe passé *latus*? Celui-ci n'est-il pas pour *tlatus*, qui, dès lors, doit être référé à *tollere*, grec *τλᾶν*? Quand on se place à l'origine sanscrite, les écarts étymologiques sont immenses.

Du côté du français, les sûretés ne sont pas plus grandes. M. Delatre est-il autorisé à placer *bonnet*, par l'allemand *binden*, sous le sanscrit *bandh*, qui tous les deux signifient *lier*? A la vérité, il suppose une forme intermédiaire, *bondet*; mais il la suppose seulement, et vainement il la chercherait, car depuis longtemps Cazeneuve a donné la véritable étymologie de ce mot. *Bonnet* a été ainsi dit, parce qu'il désignait primitivement une coiffure de tête faite avec une étoffe dite

bonnet ou *bonnette*. L'étoffe avait sans doute reçu ce nom à cause de sa qualité, si bien que ce ne serait pas sous l'allemand *binden*, mais sous le latin *bonus* que *bonnet* devrait être rangé.

Même genre d'erreur pour *brette* (p. 87), sorte d'épée large, dit M. Delatre; et il cherche, dans l'allemand, l'adjectif *breit*, large, rattaché au sanscrit *pra*, étendre; mais ailleurs (p. 209), il rapproche *brette* du suédois *bryta*, rompre, sanscrit *bhanj* ou *bhaj*. Lequel des deux prendre? Ni l'un ni l'autre, à ce qu'il semble, et là-dessus c'est Ménage que sans doute l'on doit croire, disant que *brette* est une longue épée ainsi nommée, parce que ces sortes d'armes avaient été premièrement faites en Bretagne.

Semblablement, le mot *pis*, mamelle de vache, me paraît manqué : il est tiré du sanscrit *payās*, eau, qui dérive de *pī*, forme secondaire de *pā*, boire. « Par euphémisme, dit M. Delatre, les Germains adoptèrent ce nom sanscrit de l'eau pour désigner l'urine, et ils en firent : hollandais *pis*, allemand *pisser*. Le même radical, par une métonymie toute naturelle, a servi à désigner l'organe par où les chèvres et les vaches épanchent le lait. » C'est là, je le crains, de l'érudition employée à côté de la question. *Pis*, en ancien français, veut dire poitrine, et vient du latin *pectus*, ce qui nous reporte bien loin des mots allemands et sanscrits ici allégués. Puis, ce mot *pis* a pris le sens restreint de mamelle, de la même façon que *traire*, qui vient de *trahere*, et qui, dans tout l'ancien français, a le sens général de tirer, a fini par prendre le sens particulier de faire sortir le lait.

En suivant le même ordre d'idées, je remarquerais que dans *dimanche* l'*i* n'est pas pour un *o* latin, que l'ancien français est *diemanche*, provenant, par une forte contraction, de *dies dominica*; qu'une *courte-pointe* n'est pas une couverture piquée à points courts, mais une *coulte pointe*, c'est-à-dire une *coulte* piquée, *culcita puncta*; qu'en un mot, avant de procéder à l'analyse d'un mot français moderne, il faut se rendre compte, autant que possible, du mot français ancien. Au reste, ce genre d'erreurs sera suffisamment représenté à l'esprit du lecteur par un exemple que M. Delatre a lui-même corrigé. A première vue, le mot *compote* (p. 54) lui parut devoir être rattaché au sanscrit *प्रा*, boire; c'était une apparence de sens qui le conduisait en l'absence de toute lumière étymologique, et cela montre en même temps combien ces apparences de sens peuvent tromper. Mais dans l'*erratum*, l'ancienne orthographe rétablie (*composte*) a rendu ce mot à sa véritable origine, qui est *compositus*.

C'est encore un manque de recherches suffisantes dans l'ancien français qui lui a fait dire que *poisson* (p. 56) était une forme comparativement moderne. Loin de là, elle appartient aux origines mêmes de la langue, car on la trouve dans le *Fragment de Valenciennes*, qui remonte au neuvième siècle, ou tout au moins au dixième : *cel pescion*. Jusqu'à présent, il n'y a pas de texte français plus vieux que ce *Fragment* et le *Cantique de sainte Eulalie*; mais il est de fait que cette forme est extraordinaire. Le mot français devrait être *pesce*, comme le provençal a *peis*, mais aussi *peisso*, de sorte qu'il faut admettre une forme non

latine *pisco*, usitée dans les Gaules, et d'où est venu *poisson*.

A propos de *luelle*, *lendemain*, *lierre*, etc., qui étaient autrefois *uette*, *endemain*, *ierre*, etc., M. Delatre dit : « L'emploi de deux articles pour un, devant des mots d'origine latine, est une monstruosité grammaticale dont on ne trouve d'exemple que dans la langue française. Pour qu'une langue commette un pareil barbarisme, il faut qu'elle ait entièrement perdu la conscience de sa force et de son génie. Aussi, les formes que nous venons de signaler datent-elles des temps les plus obscurs du moyen âge, lorsque régnait partout la plus profonde ignorance (p. 165). » Sans doute, M. Delatre entend, comme tout le monde, par les temps les plus obscurs du moyen âge, le onzième siècle, le douzième et peut-être le treizième. Eh bien! il n'a qu'à parcourir les monuments de ces siècles, et il n'y trouvera jamais la faute par lui signalée. Ce barbarisme ne s'introduisit qu'aux quinzième et seizième siècles, alors que, par des causes sur lesquelles j'ai plusieurs fois disserté, la vieille langue subit un profond changement.

Croire que l'analogie aille dans une langue en se perfectionnant, et qu'elle ne soit pas meilleure au voisinage des origines, est une erreur, et je suis étonné qu'elle ait été commise par M. Delatre, lui si versé dans l'étude comparative des langues, et qui a eu tant d'occasions de s'assurer que, pour la forme des mots, l'antiquité est un gage de pureté. Car je lui rends volontiers témoignage d'habileté et de savoir, et, si j'ai combattu son système, je dois ajouter que j'ai été sin-

gulièrement frappé de la riche érudition dont il fait preuve à chaque pas dans son livre. Les exemples empruntés à tous les types de la famille indienne se présentent sous sa plume: Avec une si forte et si heureuse préparation, il est appelé à de beaux travaux sur la comparaison des langues indo-européennes.

SOMMAIRE DU SIXIÈME ARTICLE. (*Journal des Savants*, avril 1856.) *Grammaire de la langue d'oïl* de M. Burguy. Possibilité de faire la grammaire de cette langue, bien qu'il ne nous soit parvenu aucune grammaire contemporaine. Discussion de l'opinion de M. Max Müller, qui pense que les langues romanes sont un parler latin dans la bouche des Germains, envahisseurs de l'empire romain; examen de quelques-uns des exemples cités par M. Müller: *haut, hurler, sergent, feu, laisser, lâche, cour, battre, tailler, parole, manière, fantassin, abîmer, apprendre, penser, hôtel, malade, aval, visage, contrée*; très-grandes restrictions qu'il faut apporter à cette opinion. Les langues romanes sont-elles une corruption du latin? La corruption est bien loin de tout expliquer, et entre autres certains procédés très-supérieurs au latin, par exemple l'article, une conjugaison plus riche, etc. Discussion de l'opinion de Fuchs, qui y voit non une corruption, mais un développement régulier du latin. Discussion de la théorie de l'évolution. L'évolution a eu la plus grande part, mais il en faut laisser une à la corruption. Parallèle entre l'italien, l'espagnol et le français d'un côté, et, d'un autre côté, le latin, dont ils procèdent par un vigoureux travail de rénovation, de pensée et de civilisation.

L'ordre des matières m'amène à la grammaire de la langue d'oïl et à l'ouvrage de M. Burguy. La langue d'oïl, dans le cours de sa durée, ne nous offre aucun travail qui nous enseigne comment nos aïeux comprenaient la structure de leur propre idiome; ce sont les modernes et même seulement les hommes de notre temps qui ont essayé d'en reconstruire l'édifice grammatical. Il n'y a, jusqu'à présent, que deux livres sur ce sujet, celui de M. d'Orell, qui est de 1850, et celui de M. Burguy, qui vient de paraître. Et cette reconstruction n'a rien de chimérique et d'impossible. D'a-

borà on a sous la main une masse de textes en vers et en prose qui proviennent principalement du douzième et du treizième siècles; la langue servait donc d'expression à une grande littérature; cette littérature trouvait beaucoup d'accueil en dehors de son pays natal, et les voisins en traduisaient à l'envi les productions qui avaient le plus de succès. Comment, dès lors, nier qu'un idiome écrit pendant deux siècles, arrivé à un véritable éclat littéraire, traduit de tout côté, ait ses règles grammaticales implicites ou explicites, qui ont garanti la tradition du langage et la circulation des œuvres? N'est-il pas manifeste qu'un esprit sagacé, patient à lire et habile à comparer, dégagera, sinon sans peine, du moins avec certitude, tous les éléments d'une grammaire? Et ce n'est pas tout : de quelque façon qu'on se représente le rapport du vieux français au latin, soit un rapport de corruption et de perversion, soit un rapport de perfectionnement et d'évolution, toujours est-il que la grammaire latine entre pour une part très-notable dans son organisme. Ce n'est pas tout encore : le moindre examen des textes anciens manifeste les liens étroits qui unissent le vieux français au français actuel; entre nos aïeux et nous il n'y a que des dégradations; à chaque instant, parmi le peuple des villes ou des campagnes, nous entendons des mots et des tournures qui, éteintes dans la langue littéraire d'à présent, se rencontrent dans les vieux textes et appartenaient à la langue littéraire de jadis; nulle part la chaîne n'est interrompue, si bien qu'indubitablement, par le latin, par la vieille langue et par la langue moderne nous tenons un ensemble

grammatical dans lequel il s'agit seulement de tracer des phases et des transformations.

J'aurai beaucoup de bien à dire du livre de M. Burguy. Mais, avant d'entrer en aucun détail, n'y a-t-il pas lieu de se demander comment s'est faite la transmission du latin au français, et, en général, aux langues romanes? ou, pour préciser la question, ces langues sont-elles une altération du latin écrit, ou bien ont-elles des racines plus profondes et proviennent-elles du parler populaire qui avait cours parallèlement à celui des classes supérieures, de sorte qu'il faudrait voir dans ces langues non pas une corruption du latin littéraire, mais un développement du latin vulgaire? M. Burguy est pour cette seconde opinion, se rangeant, en cela, du côté de Fuchs, qui a consacré à cette question un livre plein d'intérêt, et qui y relève les avantages des idiomes novo-latins avec une force, je dirais presque une partialité remarquable chez un Allemand. Malgré ces autorités, j'ai beaucoup de restrictions à faire valoir, et je ne puis accepter la solution exactement comme elle est donnée.

Il y a d'abord à prendre en considération une opinion nouvelle qui, si elle était admise, changerait le terrain de la discussion. M. Max Müller, si célèbre par ses travaux sur le sanscrit, vient de publier un opuscule sous le titre de *Nuances germaniques jetées sur des mots romans* (über deutsche Schattirung romanischer Worte), où il essaye de faire voir que les langues romanes sont, il est vrai, du latin, mais du latin modifié par les Germains envahisseurs et non par les peuples romans conquis. Suivant lui, il y a eu une rupture,

une solution qui a coupé, à un certain moment, la continuité de l'organisme roman. « L'italien, dit-il, est bien plus étranger au latin que le nouveau haut-allemand à l'ancien haut-allemand, le romain au grec, et même le bengali au sanscrit. La raison en est que les langues romanes représentent non pas le latin tel qu'il se serait développé naturellement chez les Romains de l'Italie ou des provinces, mais le latin tel que des populations étrangères et précisément des populations allemandes l'apprirent et se l'approprièrent. Les langues romanes sont le latin ôté à la bouche romane et transporté dans la bouche allemande où il a pris son développement. Donc sur les mots romans est jetée une ombre qui ne leur appartient pas; et, si nous les considérons de près, nous y reconnaissons l'ombre non-seulement d'une langue étrangère, mais en particulier de l'individualité allemande. »

Cette opinion est directement opposée à celle de Fuchs. Fuchs pense que les langues romanes sont une évolution naturelle du latin, qui s'est opérée à peu près comme si les barbares n'étaient pas intervenus, et par la marche simultanée, bien que contraire, d'un latin classique qui s'éteignait et d'un latin vulgaire qui se perfectionnait. M. Müller est d'avis que, le fond latin restant intact, les populations allemandes, qui s'implantaient sur le sol, s'en sont emparées et l'ont modifié non point comme auraient fait des Latins, mais comme ont dû faire des Allemands. A mon tour, venant, par la série de ces études, à m'occuper du débat ouvert, j'y prends une position intermédiaire, pensant que, essentiellement, c'est la tradition latine qui do-

mine dans les langues romanes, mais que l'invasion germanique leur a porté un rude coup, et que de ce conflit où elles ont failli succomber et avec elles la civilisation, il leur est resté des cicatrices encore apparentes et qui sont, à un certain point de vue, ces nuances germaniques signalées par M. Müller.

Déterminer ce que serait devenue la langue latine par la seule dissolution et recombinaison de ses éléments et sans l'intervention étrangère et barbare, et ce que, dans ce cas, seraient les langues romanes, pourrait être l'objet d'un travail délicat et difficile; mais intéressant. Ce serait, sans doute, une hypothèse historique; toutefois, faire une hypothèse historique en des circonstances déterminées est un exercice utile et capable de mettre en lumière les filiations et les connexions des choses. Pour rendre ce travail réel, c'est-à-dire pour ne pas substituer un cas imaginaire à un cas hypothétique, il faudrait se représenter comme issue définitive, l'établissement de quelque idiome fondamentalement analogue aux langues romanes; mais il faudrait en extraire, à l'aide d'une conjecture guidée par les monuments et par les analogies, ce qu'y introduisit l'influence germanique autant au moins par l'abaissement de civilisation que par le mélange direct.

C'est cette influence germanique que M. Müller a surtout en vue. Il a été frappé de la couleur allemande donnée, soit à la forme d'un mot, soit à sa signification. Ainsi *haut* vient du latin *altus*; mais l'allemand *hoch* a été cause que ce mot est devenu aspiré. *Hurler*, ancien français *huller*, dérive de *ululare*; mais l'aspiration est provenue des gens qui disaient, dans leur lan-

gue, *heulen*. C'est une action de ce genre qui, en mainte circonstance, a changé le *v* latin en *gu*, *quaster* de *vastare*. De même *sergent*, de *serviens*, a été déterminé, dans cette forme, par l'ancien haut-allemand *scarjo*, estafier; car, dit M. Müller, le *v* latin, lorsqu'il se change en *g*, devient *g* dur et non *g* doux. Mais je remarque qu'il faut rayer de cette liste *sergent* et le soustraire à toute influence de *scarjo*: la formation romane est très-régulière; et ce qui y introduit le *g* doux, c'est l'*i* qui suit le *v*. Pourquoi *ignis* a-t-il disparu des langues romanes et a-t-il été remplacé par *feu*? C'est que *ignis* était sans rapport dans l'esprit allemand, tandis que *focus* se rapprochait de *feuer* et de *funkeln*; et les Allemands ont délaissé l'un et adopté l'autre. Pourquoi *sinere* ne figure-t-il pas dans les langues romanes, y étant remplacé par *laxare*, sous la forme de *laisser*, *lasciare*? C'est que les Allemands, qui prirent le langage roman, furent conduits vers ce dernier par ses analogies avec *lassen*, ancien haut-allemand *lāzan*, gothique *letān*. Pourquoi *lâche*, qui vient de *laxus*, a-t-il été choisi au lieu de *segnis*? C'est que l'ancien haut-allemand *laz*, gothique *lats*, repoussait *segnis* et attirait *laxus*. Ces exemples montrent ce qu'entend M. Müller: suivant lui, ce sont non les Gallo-Romains qui ont fait la langue romane, mais les Germains qui, se mettant à parler le latin, l'ont parlé le plus près possible de l'allemand, et ont fait du roman non un fils du latin, mais un mélange de formes latines sous une inspiration germanique.

De la même façon, *aula*, qui a disparu, a été remplacé par *cour*, ancien français *court*, qui vient de *co-*

hors ou *cors*, sous l'influence de l'allemand *hof*, qui a le même sens. Mais il n'est pas besoin du secours du mot germanique; il a suffi que la résidence rurale des seigneurs germains ait reçu le nom latin de *cors*; en roman *court* ou *corte*, pour que tous les sens dérivés soient survenus. Au lieu que M. Müller a sans doute raison quand il remarque que l'anglo-saxon et l'ancien scandinave, *beado*; *bæd*, a favorisé *batuere* aux dépens de *pugnare*; que *gross* a favorisé *grandis* aux dépens de *magnus*, et *tailon* et *tuil*, couper, a favorisé *talear*, tailler; aux dépens de *scindere*. M. Müller pense aussi qu'on peut expliquer la singulière substitution de *parabola* à *verbum* dans *parler* et *parole*, par le *wort* allemand, qui de bonne heure a eu le sens de dicton, proverbe. Quand les langues romanes ont tiré *manière* de *manus*, elles ont été inspirées par l'usage germanique qui, de *hand*, avait produit gothique *handugs*, *adroit*; et ancien haut-allemand *hantalon*, *agir*. Les Allemands disant *die Seite des Meeres*, *le côté de la mer*, *costa*, *côte*, a pris le sens de rivage. *Knabe* et *Knappe* étant le même mot et ayant la double signification d'enfant et de soldat, *infans* a ajouté à son sens propre celui de *fantassin*, *fante*, *infanterie*; toutefois, à mon sens, ceci est douteux: *enfant* n'a l'acception de soldat ni en français ni en provençal; et je crois qu'elle provient d'une assimilation facile à concevoir, entre *enfant* et *homme de pied*, d'autant plus que le mot italien *fante* signifie aussi *homme de service*; *homme de service*, *homme de pied*, *enfant*, ces significations successives dépendent l'une de l'autre par un chaînon visible. Dans ces rapprochements il importe grandement

de tenir compte de l'âge des mots et des acceptions. Je contesterai de même que, pour faire entrer dans les langues romanes *abimer* d'*abîme*, il ait fallu passer par *zu Grund richten*, sous prétexte que *Grund* est la traduction d'*abyssus*; la dérivation est ici trop directe pour qu'il soit besoin de chercher des intermédiaires. Je contesterai encore l'influence de *fassen*, qui veut dire prendre et comprendre, sur *apprendre*, de *apprehendere*; car déjà, dans le latin, *apprehendere* arrivait de soi-même à cette signification, et Tertullien a dit : *apprehendere rem*, comprendre une chose. *Penser* est dans le même cas à l'égard de *pensare*; *wägen* n'a pas agi, le mot latin ayant déjà figurément l'acception de méditer. Et, étendant plus loin mon rôle de critique, je repousserai l'étymologie de *hôtel* qui est rattaché à *hostis* par l'ancien français *ost*, armée, et par l'ancien haut-allemand *heriberga*, qui, venant de *heer*, armée, a donné, dans les langues romanes, un mot signifiant *logis*, demeure. Il est impossible de séparer *hôtel* de *hôte*, et *hôte* du latin, non pas *hospes*, mais *hospitem*, qui a fourni régulièrement *hoste*; l'i non accentué tombe, et il reste entre deux consonnes un *p* qui disparaît, mais qui est conservé dans l'espagnol *huesped*, forme moins contractée.

Faut-il admettre que *unpass*, qui veut dire *indisposé*, ait déterminé le roman *malade* (*male aptus*)? Dans cette hypothèse, *aptus* répondrait à l'allemand *pass*; et ce serait ce rapport entre *pass* et *aptus* qui aurait décidé la substitution de *male aptus* à *æger*, qui a disparu. Pourtant, remarquez que *male aptus* est exactement formé comme *mal astruc*, en français *malotru*, où rien

de germanique n'est reconnaissable. *Avenir* a été suggéré par *zuochunft*, qui est mot à mot à *venir*; *aval*, par *zetala*, qui veut dire *ad vallem*; *visage*, ancien français *vis*, par *Gesicht*, qui signifie à la fois *vision* et *face*; et *contrée* par *Gegend*, qui se comporte à l'égard de la préposition *gegen*, comme *contrée* à l'égard de la préposition *contra*. M. Mourain de Sourdeval, avant M. Müller, avait, dans ses *Études gothiques* (Tours, 1839), indiqué, sous le nom de *gothicismes*, quelques cas analogues, par exemple, *pardonner*, qui est la traduction de *forgifan*, *vergeben*, et *méfait*, qui est la traduction de *misdæd*, *Misthat*. Ces remarques sont certainement ingénieuses et doivent avoir une part de vérité; car, bien que les intuitions qui ont présidé à la formation de ces mots romans pussent se déduire, sans peine, des significations contenues dans les mots latins, toutefois il ne faut pas oublier que, dans l'invention des acceptions et des tournures, il est plus sûr d'en rapporter la propriété à ceux qui les possèdent d'ancienneté qu'à ceux qui, venus en second lieu, seraient supposés les avoir trouvées de leur côté et d'une manière indépendante.

J'accepte donc, pour une part, les observations de M. Müller, et j'admets avec lui qu'une influence germanique s'est fait sentir, non-seulement dans l'introduction d'un certain nombre de mots, mais aussi d'un certain nombre de tournures et de locutions. Mais, en même temps, je repousse de toutes mes forces la conclusion générale qu'il en tire, à savoir que les langues romanes sont du latin parlé par des Germains. Cette conclusion va bien au delà de ses prémisses; elle le

conduit à poser un fait qui me paraît en contradiction avec les données historiques, c'est que les populations germaniques qui pénétrèrent dans l'empire romain étaient beaucoup plus nombreuses que les populations au sein desquelles se fit leur établissement, et que les Romains des Gaules, de l'Italie et de l'Espagne ne formaient qu'une petite minorité auprès des barbares qui venaient de la rive droite du Rhin. Si les barbares avaient été en majorité, ils ne se seraient pas donné la peine d'apprendre tant bien que mal le latin, et la langue indigène se serait éteinte, comme elle s'éteignit sur les bords du Rhin et dans une partie de la Belgique, où la population germanique prévalut en nombre, comme elle s'éteignit dans l'Angleterre, où les Angles et les Saxons expulsèrent et le latin des colonies romaines et le celtique du gros de la nation. De plus, comment la Germanie, qui d'ailleurs resta peuplée, aurait-elle pu envoyer des multitudes surpassant celles qui habitaient la Gaule, l'Espagne et l'Italie? Et ne sait-on pas, pour quelques-unes de ces bandes, qu'elles étaient bien loin d'offrir des masses énormes? Les Francs, en particulier, qui, sous Clovis, fondèrent la monarchie franque, n'étaient qu'une poignée. Ces données concordent avec la langue elle-même; car c'est là surtout qu'est, suivant moi, la preuve que la population qui l'a faite est essentiellement romane et non germanique. La syntaxe est latine. Dépouillez le latin de ses cas, suppléez par des prépositions aux rapports que ces cas exprimaient, introduisez le *quod* là où le latin mettait l'infinitif et où le grec mettait $\tau\epsilon\iota$, et presque toujours vous avez, en place de la phrase latine, la phrase ro-

mane. Il en serait tout autrement si c'était une phrase germanique qu'on dût retrouver là-dessous. Enfin, et c'est là ce qui me semble décisif, si l'influence allemande avait eu la prépondérance qu'on lui attribue, c'est surtout à l'origine qu'elle se serait fait sentir. Plus les textes seraient anciens, plus ils en offriraient la trace. Or les textes ne se comportent pas ainsi : plus ils sont anciens, plus le caractère latin y est marqué; c'est-à-dire plus il est facile de calquer une phrase latine sur la phrase romane. Jamais on n'aperçoit le moment, le joint, où une autre nationalité, se substituant à la nationalité des Gaules, de l'Italie et de l'Espagne, se serait emparée de l'idiome des vaincus et l'aurait parlé suivant une grammaire à elle propre. Il y a lieu de démêler, dans les langues romanes, des tournures germaniques, comme on y rencontre des mots germaniques, et l'un n'a pu se faire sans l'autre; en ceci, les remarques de M. Müller sont instructives; mais il n'y a pas lieu d'aller plus loin, et de déplacer le véritable centre de ces langues qui est dans le lexique et dans la grammaire du latin.

Donc, laissant de côté ce point de vue tout à fait partiel, et nous mettant au point de vue général, y a-t-il eût, dans le passage du latin aux langues romanes, corruption ou évolution? Ces deux mots posent nettement la question, et portent avec soi leur idée précise.

La corruption est l'opinion la plus ancienne et la plus répandue. Elle se comprend ainsi : durant la longue agonie de l'empire, les classes éclairées diminuèrent en nombre et en importance; des chefs barbares

se substituèrent aux chefs romains, l'éducation fut négligée, et le langage alors s'altéra par une foule de locutions vicieuses. Ces locutions prirent domicile, personne n'étant plus là pour les corriger et pour les expulser. On ne distingua plus les cas les uns des autres; on confondit le neutre avec le masculin; et il est certain qu'un Romain du temps d'Auguste, s'il eût pu entendre ce latin, y aurait relevé mille solécismes et barbarismes et aurait reproché à ces gens-là de ne plus savoir leur langue. Ces observations, qui d'ailleurs sont incontestables, montrant les langues romanes comme composées de solécismes et de barbarismes, les montrent aussi comme étant en contradiction avec la logique grammaticale. De là l'infériorité qu'on leur attribue par rapport à la langue latine. Avec de telles prémisses, il était impossible que l'on songeât à aucun parallèle, à aucune égalité. En effet, pendant bien longtemps, on n'y a vu qu'un jargon né au sein d'une épaisse barbarie; et quel moyen d'y voir autre chose tant que la corruption paraissait le seul agent de la production?

Mais en est-ce véritablement le seul agent? Non, sans doute, car elle n'explique pas plusieurs autres particularités qui n'ont pas moins d'importance. Ainsi, dans ces langues novo-latines, qu'au premier abord on prend pour des types dégradés, on voit apparaître un des éléments les plus précieux pour la précision et la clarté, à savoir l'article. L'article manque en latin, et c'est certainement une imperfection réelle; mais il existe dans les langues romanes, chez qui c'est certainement un perfectionnement. Et non-seulement on y

trouve l'article défini, que le grec possède aussi, mais on y trouve l'article indéfini, qui complète très-bien le système des déterminatifs. Là on ne peut faire intervenir la corruption; car, si les langues romanes ont approprié à cet usage les pronoms *ille* et *unus*, en en détournant le sens, le solécisme disparaît devant l'excellence de la conception. La conjugaison latine est pauvre; celle des langues romanes est riche. Elles ont décomposé le prétérit en deux; et *j'ai fait* et *je fis* répondent à l'unique *fecit*. Elles ont ajouté le conditionnel; et, tandis que le latin confondait dans *amarem*, *j'aimasse* et *j'aimerais*, elles ont séparé les deux sens pour leur attribuer à chacun une forme distincte. De quel procédé se sont-elles servies? Dans le premier cas, elles ont donné la plénitude de l'usage à une tournure que l'on voit poindre même au milieu de la latinité classique, à savoir *habeo factum*, j'ai fait; et elles ont conservé le prétérit latin, dont l'emploi est devenu spécial. Dans l'autre cas, sur le type du futur, elles ont construit un conditionnel, à l'aide d'une analogie heureusement mise en œuvre: *j'aimerai*, *j'aimerais*. Dans cette création, il y a évidemment autre chose que de la corruption. La suppression du neutre ne peut être non plus blâmée; la langue latine avait perdu complètement le sentiment des raisons qui, à l'origine, avaient donné à tel objet plutôt le neutre que le masculin; et les Romains, en réunissant celui-là à celui-ci, ont simplifié avantageusement le langage. Le neutre n'est utile que là où, comme dans l'anglais, il appartient exclusivement à ce qui n'est ni mâle ni femelle. On expliquera semblablement la formation des adverbes

romans. Les terminaisons en *e*, en *o*, en *ter*, qui, en latin, caractérisent ce genre de mots, avaient eu, à l'origine, une signification propre, signification qui, devenue très-obscure pour les Latins eux-mêmes, s'était complètement perdue pour les Romains. On y suppléa par une combinaison ingénieuse et uniforme, adjoignant régulièrement à l'adjectif féminin le substantif *mens* : *chèrement*, *caramente*.

Ceci nous reporte vers l'évolution. Dans ce système, dont Fuchs a été le principal défenseur, on considère toutes les modifications qu'a subies la langue latine pour devenir langue romane, comme un produit régulier de la loi de changement. En d'autres termes, ce n'est point le mélange et l'influence des barbares qui ont causé des altérations; ce n'est pas la décadence politique et intellectuelle de l'empire qui a réagi sur le parler et y a introduit toute sorte de fautes contre l'analogie; il n'y a eu dans ce grand phénomène ni vicieuse intervention de l'étranger; ni appauvrissement graduel des sources du savoir et de la grammaire. Mais les germes analytiques qu'on peut voir poindre sous la forme synthétique de l'idiome latin se sont développés. Et, pour tout dire, quand même l'empire au lieu de succomber sous l'effort de ses ennemis et d'être en proie à une longue invasion, eût continué à exister ou se fût dissous par la seule réaction des éléments contenus en son propre sein, le latin ne s'en serait pas moins transformé en langues romanes avec tous les caractères qu'elles possèdent. Ces langues sont pures dans leur transmission; elles ont suivi, ou plutôt le latin a suivi en elles une marche nécessaire et ascen-

dante qui l'appropriait au nouvel esprit des temps nouveaux. C'est devant cette influence qu'ont disparu les cas et le passif. Les différences ne sont pas des solécismes; l'analogie a été non faussée, mais étendue; et entre le latin et le roman, il ne faut admettre qu'un néologisme qui devint de jour en jour plus indispensable. Toutefois, on ajoute comme explication que le langage populaire eut une part dans les modifications subies, et que maint terme, mainte locution qu'à Rome le bel usage condamnait, prévalant dans les classes illettrées ou dans les provinces, prévalurent finalement dans le parler vulgaire quand Rome et son bel usage eurent perdu leur prépondérance.

Ce système, je le trouve trop favorable aux langues romanes; il ne tient pas assez compte des événements politiques, et attribue à l'évolution historique plus de simplicité qu'elle n'en a eu réellement. Serait-il bien possible que cette dislocation qui introduisit tant de tribus étrangères au sein des peuples romans et qui substitua des chefs barbares aux chefs indigènes, n'eût exercé aucune action fâcheuse sur la langue? Or, c'est le dire que de prétendre que le développement fut aussi régulier que si rien de pareil n'était survenu, que si l'empire et sa langue s'étaient décomposés par le conflit de leurs éléments propres. Puis l'abaissement que l'on remarque alors dans tout ce qui concerne les lettres et les sciences, ne se sera-t-il fait sentir en aucune façon à la langue elle-même; et cet instrument des lettres et des sciences aura-t-il continué à se développer comme il aurait fait si la pensée publique n'avait eu une éclipse partielle en des temps si

orageux? Enfin, tandis que l'évolution politique était soumise à une perturbation si profonde, tandis que le pouvoir échappait aux Latins pour passer entre des mains germaniques, tandis que des rois germaines gouvernaient la Gaule, l'Italie et l'Espagne, ce qui ne serait jamais arrivé sans la catastrophe de l'empire, la langue n'aurait pas éprouvé une désorganisation correspondante? et seule, au milieu de ce dérangement qui, sans empêcher le résultat final, en troubla la marche, les conditions et le moment, elle l'aurait, elle, atteint sans les graves contrariétés qui dominèrent tout le reste? Cela n'est pas probable *a priori*, et cela n'est pas en effet.

On peut, je crois, le démontrer directement. On dira qu'une langue a suivi une marche à elle propre, soit qu'aucun événement extérieur n'ait concouru à la modifier, soit qu'au contraire on note des influences de ce genre et que cette marche ait été entrecoupée par des époques malfaisantes; on le dira quand on pourra montrer, dans toute sa durée, une série de monuments qui en signalent les diverses phases, sans qu'il y ait d'interruption entre les chaînons. Tel est le cas du français depuis qu'il existe. Certes, la langue que nous parlons aujourd'hui est notablement différente de celle du onzième siècle. Mais on tient toutes les dégradations, quand elle s'est altérée, toutes les gradations, quand elle s'est perfectionnée, par où elle a passé durant ce long intervalle. On la voit prendre au douzième une régularité qu'elle n'avait pas dans l'âge précédent, régularité qui se conserve dans le treizième, qui se corrompt dans le quatorzième. L'al-

tération se consolide dans le quinzième et devient le départ d'une nouvelle élaboration qui, grandissant durant le seizième, arrive à son plein dans le dix-septième; à ce moment commencent de nouvelles mutations, auxquelles nous assistons. Mais, pour le latin, rien de pareil. Il s'altère, sans doute, à la fin de l'empire et après l'arrivée des barbares, et le style de Grégoire de Tours est bien loin de la pureté de Tite-Live; mais enfin c'est du latin et nullement une des langues novo-latines. Puis tout à coup il disparaît, et l'on voit sortir, comme de dessous terre, chacun des idiomes auxquels il a donné naissance. Il meurt brusquement et sans se transformer, de sorte que ces langues secondaires ne peuvent en être considérées comme la transformation ou l'expansion. Il y a extinction de quelque chose d'ancien et naissance de quelque chose de nouveau. Pendant que le latin avait une existence qui de jour en jour cessait davantage d'être réelle, il se formait, parmi les populations, un parler qui en différait; mais ces populations avaient, au milieu d'elles, les barbares qui influaient sur ce parler: leur patois, car c'est le mot dont il faut se servir, était dédaigné de la gent lettrée; et l'esprit de culture avait baissé de tout point parmi elles. On n'est donc pas autorisé à dire que le latin s'est continué dans les langues nouvelles; il est mort sans se développer, mais il est mort en laissant des enfants, des héritiers; ce qui n'est pas la même chose, notons-le bien, qu'o se transformer. Alors quand, cela établi, on se retourne vers ces langues à leur origine et qu'on y voit certaines traces évidentes de barbarie, on ne peut refuser d'ad-

mettre qu'à côté d'un développement qui est incontestable, il y a eu une corruption qui ne l'est pas moins. Quant à l'allégation que les langues romanes proviennent du parler populaire qui avait cours, à côté du latin littéral, dès les plus beaux temps de la langue, cela non plus n'est vrai que dans des limites assez étroites. Sans doute, elles ont des traces du parler populaire; mais j'ai déjà rappelé que ce parler avait souvent un caractère de néologisme incompatible avec l'allégation dont il s'agit.

Il faut donc, suivant moi, dans le passage du latin aux langues romanes, admettre autre chose que l'évolution naturelle d'un idiome qui croît et change avec la croissance et le changement de la vie générale. Le coup porté à la civilisation gréco-latine par l'invasion des barbares fut tel que le latin ne s'en releva pas et qu'il mourut assez rapidement de langueur et d'épuisement. Tant que la barbarie fut débordante et promena par les cités et les campagnes cet empire qu'on ne savait ni comment repousser, ni comment accepter, la langue déchet de plus en plus, et l'on pourrait, par la décadence de la langue, mesurer la gravité des blessures infligées à l'ordre social. Un peu plus de puissance dans la barbarie, un peu moins de résistance dans la civilisation, et la langue devenait tout à fait barbare : on avait définitivement dans les Gaules, en Italie, en Espagne, des Germains au lieu de Romains, et, dès lors, une culture partant d'un degré très-inférieur à celui d'où la culture romane est effectivement

partie. Je crois que, ne connaissant pas l'histoire et connaissant seulement le rapport des langues novo-latines au latin, on en pourrait conclure que le temps qui fut témoin d'un pareil phénomène fut un temps de profonde perturbation et de rude épreuve pour les Latins. Eh bien! la proposition inverse n'est pas moins vraie; et le temps qui vit de telles perturbations fut un temps de rude épreuve pour la langue. De là ces stigmates que les idiomes issus du latin portent au front et que l'on voudrait en vain nier. *Et documenta damus qua simus origine nati*, a dit Ovide en parlant des humains nés des pierres de Deucalion pour le travail et pour la peine; et, nous, nos langues portent encore et porteront toujours la trace des orages et des désordres qui en accompagnèrent l'origine.

Ainsi allèrent parallèlement le latin vers la désuétude et le roman vers l'usage, jusqu'à ce que vint le moment où il n'y eut plus personne qui parlât l'un, ni personne qui ne parlât l'autre. On écrivit le latin, mais on ne le parla plus; on parla les langues romanes, mais on ne les écrivit pas encore. Être écrit, mais n'être plus parlé, est la preuve pour le latin qu'il était mort, et même assez rapidement, du coup que les barbares avaient porté à l'empire; être parlé et non écrit est la preuve pour les langues romanes qu'elles naquirent peu à peu et ne furent pas une simple modification graduelle du latin. Ces deux termes se correspondent : si le latin avait continué à vivre, tout en s'altérant, il se fût imposé sous cette forme aux lettrés, qui l'auraient écrit avec ses dégradations successives; mais ils n'eurent pas le choix entre une lan-

gue littéraire qui pouvait exprimer la pensée, et une langue populaire qui ne le pouvait pas encore. Et réciproquement, si le roman n'avait pas été une langue nouvelle qui naissait, il ne lui aurait pas fallu un aussi long temps pour arriver à être écrit, et on le trouverait au lieu et place de la langue latine, employé dès l'origine de la transformation aux usages de la littérature.

Cependant vint un moment où, les barbares cessant de passer le Rhin, les populations se rassirent, où, la puissance de l'État s'étant affaiblie, les puissances particulières dûes aux fonctions et aux richesses territoriales prirent la prépondérance. Le mouvement de rétrogradation s'était arrêté. La société, d'une part, recueillit ce qui restait de l'héritage antique, d'autre part, accepta les conditions imposées par le malheur des circonstances; les forces vives qu'elle recélérait en son sein se développèrent, et elle sortit de l'épreuve non pas telle qu'elle aurait été si la dissolution de l'ancienne société avait été laissée à elle-même, mais non pas tout à fait dissemblable pourtant. Ce qui se passait dans le domaine social se passait aussi dans le domaine de la langue, et celle-ci pourra, si on veut, servir à mesurer, dans les choses politiques, le désordre d'abord, puis la restauration graduelle et finalement le plein développement. C'est quand le monde romain se trouble et se désorganise que la langue se désorganise à son tour et reçoit toutes sortes d'éléments étrangers; c'est quand les institutions sont encore incertaines entre les traditions de l'empire et les tendances vers la féodalité qu'elle devient ce parler populaire que ni la religion, ni les lois, ni les lettres

ne daignent accepter; c'est quand le monde catholique et féodal est définitivement organisé que, sortant de sa minorité, elle s'empare d'abord de tout le domaine poétique pour s'étendre peu après aux autres.

Et, même dans la langue, on peut apprécier qu'un vigoureux travail des intelligences avait continué l'œuvre, momentanément troublée, du développement social, et que, si l'arrivée des barbares, la dislocation d'un grand empire, le mélange des races, le malheur des temps, les ravages de la guerre, avaient éprouvé durement les peuples latins, rien d'irréparable n'était arrivé. En effet, tout se répara d'abord, puis, sans s'arrêter, prit croissance et grandeur. Et, pour me tenir dans le domaine de la langue, aujourd'hui que les préjugés classiques se sont éclaircis, il est, ce me semble, difficile de nier que les idiomes romans, ceux du moins qui ont leur pleine culture, ne l'emportent sur le latin par plusieurs côtés excellents. L'italien et l'espagnol sont incomparablement plus riches. *Patrii sermonis egestas*, disait un grand poète, et c'était la plainte continuelle de tous ceux qui, écrivant, se trouvaient en contact ou en lutte avec l'opulence de la muse grecque; mais cette indigence a désormais disparu sur les bords du Tibre comme sur ceux du Bétis; et l'héritage, bien loin de diminuer entre des mains grossières et mal habiles, s'est heureusement accru. Bien plus, ces deux langues ont été portées, par leur instinct, l'une vers une douceur et une harmonie, l'autre vers une ampleur et une noblesse de sons que leur mère n'atteignit jamais. En même temps que ces nouvelles aptitudes se développaient dans la langue, il

s'en développait aussi de nouvelles dans l'esprit des populations; cela du moins peut se voir pour l'Italie, qui a une plus longue histoire que l'Espagne. Ce qu'était l'Espagne avant les Romains, nous ne le savons que très-confusément; ce qu'était l'Italie pendant que Rome conquérait le monde, nous le savons davantage. Eh bien, dans ce temps-là, l'Italie cédait sans dispute à d'autres la gloire d'animer le marbre et la couleur; mais, depuis que, de latine elle est devenue romane, elle ne cède plus cette gloire à aucun peuple.

Le français, lui, a moins participé à cette active efflorescence, à ce luxe de végétation; et, en somme, il est resté plus près du latin, même dans cette particularité caractéristique d'avoir des cas et une déclinaison, ce qui ne s'est effacé que dans le quatorzième et le quinzième siècle; car jusque-là notre langue avait conservé ce signe si important de son origine. Elle a, comme le latin, une muse plus sévère que celle de ses sœurs, et une poésie qui se précipite à moins larges flots. Elle a, comme le latin, le don puissant d'une prose splendide et harmonieuse qui se prête merveilleusement à refléter les grands côtés de l'âme et de la nature. Elle a, de plus que le latin, la faculté de traiter avec précision, avec clarté, avec élégance, tous les sujets de science et de philosophie auxquels l'idiome des Romains était si peu capable de s'approprier.

En résumé, si l'on soutient que les langues romanes proviennent du parler populaire, il faut distinguer et préciser. Ce parler populaire était rempli de néologismes, soit dans les mots, soit dans les formes; il avait donc lui-même subi le coup des circonstances sociales.

d'alors, et on ne peut le considérer, sauf certains cas déterminés, comme le représentant du vrai parler populaire avant le temps de la décadence de l'empire.

Avancer que les langues romanes sont un simple prolongement du latin, sans déviation et sans déformation, c'est faire une hypothèse qui leur est trop favorable. L'examen de ces langues et l'histoire de cette époque ne permettent pas de l'admettre. En revanche, tenant de leur origine une noblesse native et, de la civilisation croissante, une croissance simultanée, elles ont conquis, dans l'expression de la pensée moderne, un rang supérieur à celui que le latin occupait dans l'expression de la pensée antique.

SOMMAIRE DU SEPTIÈME ARTICLE. (*Journal des Savants*, juin 1856). — Continuation de l'examen de la grammaire de M. Burguy. Une grande masse d'exemples est nécessaire pour établir les règles grammaticales de la langue d'oïl. Existence de deux cas, le nominatif et le régime. Traces, dans la langue moderne, de cette ancienne déclinaison. Distinction des verbes en forts et faibles; verbes forts en *ir*, verbes faibles en *ir*. Formation, dans la langue d'oïl, de nouveaux adverbess, prépositions et conjonctions, qui n'existaient pas dans le latin. Les bons manuscrits font foi qu'il y avait un enseignement orthographique et grammatical. Existence des dialectes dans la langue d'oïl; ils sont, dans les anciens temps, sur le pied d'une égalité complète. Réaction des dialectes sur la langue qui est devenue la langue littéraire. Variétés dialectiques de la conjugaison; traces de ces variétés dans la langue actuelle; variétés dialectiques pour le parfait défini, pour l'imparfait. Différences suivant les époques. Une grammaire de la langue d'oïl a pour fin d'enseigner à lire et à comprendre les textes; elle a aussi pour fin de fournir un des moyens de corriger les textes corrompus.

Si on avait quelque grammaire composée dans le douzième ou le treizième siècle qui nous exposât les règles de la langue, les auteurs qui écrivent aujourd'hui sur ce sujet auraient sous les yeux des préceptes, des documents, des renseignements qui leur serviraient de point de départ, et leur travail serait autre qu'il ne peut être dans la condition actuelle. Ces préceptes, ces documents, ces renseignements, il faut se les procurer à force de lire; et l'on ne gagne la confiance du lecteur qu'à l'aide d'une masse d'exemples de temps divers et de divers lieux, exemples qui dévoilent à la fois ce qu'il y a eu de fixe et ce qu'il y a eu

de variable dans la langue. Quand tous ces faits grammaticaux, recueillis avec diligence, ont été classés avec sagacité; ils donnent, par eux-mêmes, la réponse aux demandes. Pour la langue d'oïl, il n'est pas possible d'offrir le paradigme de la conjugaison et de la déclinaison, puis de laisser à celui qui étudie le soin de former là-dessus les mots correspondants. Ce serait, jusqu'à présent du moins, une pétition de principe, une anticipation sur ce qui doit être le résultat de la recherche. Nous ne possédons pas de thème fourni par les contemporains qui nous permette d'indiquer les flexions suivant les siècles et suivant les dialectes: ces flexions doivent être trouvées dans les auteurs qui écrivirent alors, dans les copistes qui nous transmi-
rent leurs œuvres, et, à mesure que les termes de comparaison s'accroissent, la discussion, s'en emparant, fonde sur un terrain solide le système entier.

C'est sur ce plan qu'est composée la grammaire de M. Burguy. Les deux volumes qui en ont paru (il y en aura trois) contiennent ce qui est relatif aux parties du discours, l'article, le substantif, le nom de nombre, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition et la conjonction. Un recueil abondant de passages est le fond; les remarques et les conclusions, partageant en groupes ces passages, leur donnent leur valeur systématique, et le lecteur, sûr désormais qu'il n'a pas devant lui de simples assertions plus ou moins étayées, se fait sa conviction. C'est ainsi que, s'il en est encore qui aient des doutes sur l'existence du cas sujet et du cas régime dans les noms, ils n'en conserveront plus après avoir lu les pages consacrées, par M. Burguy, au

substantif : *li chiés, le chief; li sire, le seignör; li dus, le duc; li cers, le cerf; li soleus, le soleil; li conseus, le conseil; li dues, le duel [deuil]; li chasteaus, le chastel; li cieiz, le ciel; li aigniaus, le aignel; li oisiaus, le oisiel, et ainsi de suite à l'infini.*

« On voit, dit M. Burguy, t. I, p. 64, cette règle observée dès les premiers monuments écrits de la langue d'oïl; tous les textes en prose et en vers jusqu'à la fin du treizième siècle, y sont assujettis : il n'est pas une charte, pas une pièce, pas le moindre contrat écrit dans le plus petit village de la plus reculée de nos provinces, pendant le treizième siècle, où elle ne se retrouve d'une manière évidente et avec une constance qu'il est impossible de ne pas remarquer. » Cette règle était complètement oubliée; aucun grammairien ne la soupçonnait, et cependant il en subsiste encore, dans la langue actuelle, des vestiges importants; c'est par elle qu'on explique les deux terminaisons masculines *beau et bel, fou et fol, mou et mol, cou et col*, qu'on se rend compte de nos pluriels *chevaux, travaux, maux*, etc., que l'on comprend comment *fiis* a une *s*, et comment la Fontaine a pu mettre une *s* à *fourmi*. Raynouard est celui qui l'a retrouvée, et on peut dire que c'est un des plus grands services qui aient été rendus à l'étude de notre vieil idiome. Sans cette clef, tout est exception ou barbarie; avec cette clef on découvre un système écourté sans doute si on le compare au latin, mais régulier et élégant.

Je recommande surtout les chapitres du verbe, qui remplissent la moitié du premier volume et plus de la moitié du second. C'est une mine d'exemples et de

formes; et, quelque lecture que l'on ait, la mémoire, même la plus heureuse, ne peut fournir, au besoin, ni avec autant d'abondance, ni avec autant de sûreté, ce qu'offre l'ample collection de M. Burguy. Il a introduit, dans la conjugaison de la langue d'oïl, la distinction des verbes en forts et en faibles. Cette distinction, d'abord trouvée par J. Grimm, pour les verbes allemands, a été étendue depuis à d'autres langues. Le verbe fort ou primitif est celui qui forme quelque-uns de ses temps par lui-même; le verbe faible ou dérivé est celui qui, pour les mêmes temps, emprunte à des combinaisons étrangères, les éléments de sa conjugaison. Voici des exemples qui feront comprendre tout de suite ce que les grammairiens veulent dire. *Doner* (dans l'ancien français ce mot s'écrivait par une seule *n*) fait au présent de l'indicatif non pas *je donè*, mais *je doin*; *amer* (*amare*) fait au même temps, non pas *j ame*, mais *j aim*. Le verbe fort, dans la langue d'oïl, a donc pour caractère de renforcer, au présent de l'indicatif et aussi du subjonctif, la voyelle du radical à l'infinif. On voit pourquoi on a donné à ces verbes le nom de forts : au lieu d'indiquer le présent de l'indicatif par l'*e* muet répondant à l'*o* latin; ils l'indiquent par un changement qui porte sur la voyelle radicale et en modifie le son. La notion du verbe fort et du verbe faible est beaucoup effacée dans le français moderne; cependant il en reste des traces, par exemple : *savoir*, *je sais*. Mais elle sert à expliquer certaines anomalies. Pourquoi, en effet, *amare* du latin devient-il dans notre langue *aimer*? Cela se comprend sans peine : *amare* a donné *amèr*; puis *amèr* étant un verbe fort pour nos

ancêtres, a fait au présent *j'aime, tu aimes, il aime*. Le français moderne, perdant le sentiment de ces changements de voyelle, a pris le présent pour en former un nouvel infinitif, et, de cette façon, le verbe *aimer*, d'irrégulier ou de fort, est devenu régulier ou faible. Tout homme occupé d'études sur les langues reconnaîtra combien les finesses, les nuances grammaticales, sont développées à l'origine de notre langue, combien elles se sont émoussées dans le français moderne, et combien est fautive, je ne cesse de le répéter, l'opinion qui met la barbarie grammaticale au début.

Le verbe fort répond, en un certain sens, au verbe irrégulier, le verbe faible au verbe régulier; mais, tandis que la notion d'irrégularité et de régularité ne fait que constater un fait, ceci pénètre plus avant et est une théorie. A ce point de vue, l'ancienne notion d'irrégularité disparaît pour ne plus rester attachée qu'aux verbes anomaux, défectueux ou véritablement irréguliers; et le verbe fort est considéré comme une autre manière de conjuguer. L'idée d'irrégularité fait supposer des-formations qui, pour une cause quelconque, ont été déviées de leur type; or, ce ne serait ici nullement le cas. Le verbe fort serait aussi régulier que tout autre, seulement il obéirait à une loi différente. Il faut en effet qu'il y ait autre chose que l'irrégularité pour que la langue d'oïl ait pris, à son compte, les formes que les grammairiens nomment présentement verbes forts, et les ait appliquées en tant de cas où le latin ne lui en fournissait pas le modèle. C'est sans doute une euphonie, un balancement entre le radical et la ter-

minaison qui déterminent cette sorte de conjugaison. De tout cela le français moderne n'a conservé que des débris; et, quand avec le fil que fournit le vieux français, on poursuit l'étude des verbes, on rencontre une multitude de cas singuliers. Certains verbes anciens avaient un double infinitif, par exemple *cremir* et *craindre*, suivant une accentuation bonne ou mauvaise: bien accentué: *trémere*, *craindre*; mal accentué: *trémère*, *cremir*; de ces deux infinitifs, *craindre*, qui est le meilleur, est seul parvenu jusqu'à nous. De la même façon, *gemere*, mal accentué, a donné *gémir*; bien accentué, *geindre*; ces deux infinitifs sont encore usités; mais l'un appartient au style noble, et l'autre au style familier. Au reste, les verbes en *ir* ont été divisés par M. Diez en deux classes, division qui les éclaircit. La première classe comprend les verbes simples, comme *partir*, *mentir*, *servir*; la deuxième comprend les verbes inchoatifs (dans leur forme et non dans leur signification): *fleurir*, *languir*, *attendrir*. Les premiers se conjuguent simplement en ajoutant au radical les lettres de flexion, *je partais*, *je mentais*, *je servais*; les seconds, qui répondent au latin *florescere*, *languescere*, etc., et à l'italien *florisco*, intercalent avant les lettres de flexion la syllabe *iss*: *je fleurissais*, *je languissais*, *j'attendrissais*. Cela forme deux conjugaisons distinctes des verbes en *ir*, et non des verbes irréguliers et des verbes réguliers. Et l'on conçoit comment la langue d'oïl ne s'y est pas trompée: *mentior*, *partior*, *servio*, ayant l'accent sur la première syllabe, ne pouvaient donner que *je part*, *je ment*, *je sert*, tandis que *florescô* ayant l'accent sur la seconde, ne pouvait donner que *je floris*.

L'adverbe, la préposition et la conjonction ne sont pas non plus sans offrir des occasions d'étudier l'esprit d'invention grammaticale de la langue d'oïl. Plusieurs de ces mots ne passèrent pas du latin au français; puis le mouvement de création était commencé; et, soit pour remplir les lacunes laissées par l'extinction de certains vocables, soit pour satisfaire à de nouvelles combinaisons, il se forma un bon nombre de mots dont les uns sont venus jusqu'à nous, et les autres ont péri à leur tour. Il est curieux d'observer les procédés dont la langue d'oïl se servit pour composer des adverbes, des prépositions, des conjonctions avec des éléments qui n'avaient pas été destinés à cet usage. Dès a été fait de *de ipso*; *de ipso illo diurno* aurait été, à l'origine du langage vulgaire, ce qui devint peu à peu, par la prononciation, *dès le jour*. De *dès* on tira *adès*, qui signifiait incontinent, aussitôt, et qui vient non pas de *ad ipsum*, comme dit M. Burguy, mais, plus régulièrement, de *a de ipso* ou *a-dès*. *Locus* avait fourni un adverbe qui voulait dire *tout de suite*, et qui s'écrivait *luec*, répondant à *loco*, ou plus souvent *lues*, répondant à *locis*; de là on tirait la conjonction *luesque*, aussitôt que; cet adverbe et son dérivé n'existent plus; mais on comprend fort bien comment *loco* ou *locis* en sont venus à jouer ce rôle; cela voulait dire *sur place*, et, par une facile conséquence, *aussitôt*. *Nunc* n'est pas entré dans le dictionnaire de la langue d'oïl; mais elle l'a remplacé par *ore*, ou *ores*, *hora*, *horis*, comme tout à l'heure *loco* et *locis*; d'où, par une extension, on tira *lore*, *illa hora*; *desore*, *de ipsa hora*; *desoremais*, *dorenavant*, *orains*, qui voulait dire tout à l'heure, et

orendroit, maintenant. Ce qui prouve que les mots, ordinairement assez courts qui servaient à cet usage dans le latin, avaient perdu, pour l'oreille romane, une bonne part de leur valeur, c'est que la langue d'oïl cherche à les renforcer, et à leur assurer plus de caractère en combinant par exemple une préposition et un adverbe, ou bien deux prépositions : ainsi, de *in sic*; ensemble, de *in simul*; assez, de *ad satis*; dans, de *de intus*; avant, de *ab ante*; depuis, de *de post*, etc. Forte, forsan, du latin, n'avaient pas trouvé place dans le français, ils furent remplacés par un substantif employé adverbiallement; c'était le mot *espoir* : *for-san veniet*, *espoir il viendra*; nous y avons depuis longtemps substitué une combinaison de mots, *peut-être*, qui rend bien le sens, mais qui n'est pas aussi élégante. Il a fallu, en effet, plus d'une fois, un mot de l'ancien français tombant en désuétude, que l'industrie du langage nouveau y suppléât; ainsi, *modt* ayant péri, et bien à tort, un mot composé et assez lourd, *beaucoup*, y a été substitué. Il y avait trois adverbies bien faits, et d'un usage commode, c'étaient *senuec*, de *sine hoc*, sans cela; *peruec*, de *per hoc*, pour cela, et *avoec*, de *ab hoc*, avec cela. *Avoec* est devenu notre *avec*, et, d'adverbe qu'il était primitivement, il a passé à l'emploi de préposition; mais, de cette façon on comprend sans peine comment l'expression composée *ab hoc* a pris la signification qu'*avec* a présentement.

L'étude patiente des textes fait retrouver, pour une bonne part, ce que les maîtres disaient à leurs élèves. Quand on lit les bons manuscrits, quand on y trouve l'orthographe bien mise d'après des règles qui sont

loin d'être faciles, quand on considère les noms déclinés, les verbes conjugués suivant toutes leurs inflexions, on ne peut douter qu'un enseignement grammatical ne fût donné dans les écoles où l'on apprenait à lire et à écrire. S'il n'en avait pas été ainsi, si nul maître n'avait inculqué ces préceptes de génération en génération, les écarts individuels auraient été bien plus considérables qu'ils ne sont, surtout dans une langue, comme la nôtre, où la parole écrite diffère tant de la parole prononcée. On n'a qu'à voir ce qui arrive lorsque des personnes illettrées veulent écrire : chacune d'elles a son orthographe, sa manière d'exprimer par des lettres les articulations. Il est donc bien certain que, dans les écoles, on ne se contentait pas d'enseigner à épeler et à former les lettres, mais qu'on y joignait un enseignement de grammaire, enseignement dont nous avons la trace dans la correction des bons manuscrits. Ce serait une grave erreur que de continuer à croire, comme on a fait longtemps, que la langue était abandonnée à elle-même, sans qu'aucune habitude eût pourvu à l'entretien de la tradition.

Un fait contribua certainement à prolonger outre mesure cette erreur, ce fut l'existence des dialectes dans la langue d'oïl. Maintenant qu'il est bien constaté que, semblablement à la division primaire du latin en italien, espagnol, provençal et français, des divisions secondaires s'établirent dans nos provinces au nord de la Loire, et que la même cause qui produisait les unes produisit les autres, on sait se reconnaître. Mais quand la distinction n'était pas faite entre les dialectes, quand l'érudit qui lisait les textes croyait que les formes dis-

semblables qu'il rencontrait étaient des irrégularités, et que, par exemple, on disait indifféremment *il amout*, *il amoit*, ou *il ameit*, quand de plus on n'avait pas un moyen de discerner les fautes réelles qui sont imputables aux copistes ou même aux auteurs, alors il ne put s'élever aucune voix pour réclamer contre l'opinion qui attribuait une épaisse barbarie aux âges de formation et de culture de notre vieil idiome, et la langue d'oïl; ainsi aperçue et jugée, ne parut démentir en rien sa grossière origine. La tradition avait été rompue; l'érudition la renoua. Car c'est la renouée que de dissiper des ombres et des préjugés et de faire rentrer dans le vrai domaine de l'histoire la langue aussi bien que les gestes de nos ancêtres. Nous avons un juste et noble respect pour notre âge classique; le seizième siècle n'est pas non plus sans ses connaisseurs et ses admirateurs. Mais par de là, que garde la mémoire publique? Et si l'érudition n'était venue exhumer nos vieux monuments si bien oubliés, si défigurés, si méconnus, qui ne croirait vraiment, comme on l'a cru longtemps, que la France, ayant été sous Charlemagne le centre de la résistance contre les musulmans et de la conquête sur la Germanie, a pu donner le branle aux croisades, jouer un grand rôle dans les plus grandes affaires de l'Europe, durer ainsi plusieurs siècles, et ne bégayer pourtant qu'un jargon misérable qui n'avait jamais été ni parlé ni écrit correctement?

Je pense que tous ceux qui useront du livre de M. Burguy le remercieront du soin tout particulier qu'il a mis à signaler partout les formes dialectales. Sans une telle recherche, même poussée fort loin, au-

eune bonne grammaire de la langue d'oïl n'est possible. Alors, Paris et le langage de la cour ne dominaient pas; il ne s'était pas formé un idiome plus cultivé au nom duquel on déclarât que les autres étaient des patois. La culture était égale partout; la Normandie, la Picardie, les bords de la Seine produisaient, à l'envi, trouvères, chansons de geste ou d'amour et fabliaux. Il est manifeste, en lisant les textes, que les auteurs ne se conformaient pas à une langue littéraire commune et qu'ils composaient chacun dans le dialecte qui lui était propre; mais il est manifeste aussi, quand on les suit d'époque en époque, que ces dialectes réagissaient les uns sur les autres; M. Burguy signale cette réaction avec soin, et on peut d'autant moins la nier que le français moderne en offre mille vestiges. Il a pris *attaquer* au picard, à côté d'*attaeher*; *roi*, qui est bourguignon ou du centre, à côté de *reine*, qui est normand; ses imparfaits et conditionnels dont la prononciation en *oi* est normande, en place de la prononciation en *oi* qui est ou bourguignonne ou picarde. Toutefois un pareil mélange ne peut pas faire méconnaître les caractères distinctifs.

La réciprocité des emprunts était favorisée par le pied d'égalité sur lequel étaient les dialectes. Aujourd'hui que les dialectes ne sont plus que des patois, il ne peut y avoir que de rares échanges entre eux et la langue littéraire; ils ne produisent pas des compositions qui se fassent lire généralement, qui laissent des traces dans la mémoire, qui habituent à des mots, à des locutions provinciales. Mais, dans les temps dont nous parlons, les dialectes, qui se rapprochaient déjà parce

que chacun était en soi une langue cultivée, se rapprochaient encore par les œuvres qui avaient cours, par les poèmes qui se chantaient. On peut suivre la marche, les influences, les mutations de ces dialectes pendant environ deux siècles, le douzième et le treizième; quand le quatorzième s'écoule, l'usage en diminue et ne tarde pas à s'éteindre; une langue littéraire commune prévaut. C'était le signe que les individualités provinciales s'affaiblissaient, ou, pour mieux dire, que le système féodal tombait en décadence complète. L'unité se refaisait dans la langue; malheureusement ce travail coïncidait avec des causes perturbatrices qui altéraient l'analogie et la pureté de l'idiome et auxquelles il faut ajouter les réactions des dialectes l'un sur l'autre.

La conjugaison est ce qui offre le plus de champ aux variations dialectiques. Le parfait défini était, pour la première conjugaison et les trois personnes du singulier : *ai, as, at* ou *à* dans la Picardie, dans l'Île-de-France et dans l'ouest de la Bourgogne; *ai, as, ad* dans la Normandie, *ai, ais, ait* dans l'est de la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine; ainsi, dans ce vers :

Les deux esens persait et les haubers rompi,

il ne faut pas prendre *persait* pour un imparfait écrit par *ai*, c'est un prétérit défini, ainsi que le montre *rompi*. Il n'y avait d'ailleurs aucune confusion avec l'imparfait, qui, dans ce dialecte, était *persoit*. Dans le Berry, l'Orléanais, etc., on écrivait la première personne par *ei* : *laissei, m'en alei, trouvei, demandei, la-rei*. Je crois que c'est une simple différence d'ortho-

graphie et non de prononciation. La troisième personne du pluriel était, en Bourgogne, dans la première partie du douzième siècle, *arent : pecharent, onorarent, gittarent, aprocharent, murmurarent, enmenarent, etc.*; mais cette forme ne tarda pas à disparaître du dialecte écrit; elle persista certainement dans quelques patois, car au seizième siècle Rabelais l'a reprise et s'en est constamment servi. La première personne du singulier du passé défini des verbes de la deuxième, de la troisième et de la quatrième conjugaison ne prenait pas d's : *je vi, je oi, je cremi, je obei*. Cependant, vers la moitié du treizième siècle, on lui en donne une assez fréquemment en Picardie; c'était une faute, qui a fini par s'impatroniser dans la langue; puis, par une singulière ignorance du passé, on a considéré comme une licence poétique l'usage que conservaient les poètes, dans le dix-septième siècle, de ne pas mettre d's en ce cas. La troisième personne du singulier avait un *d* en Normandie, un *t* dans le reste *ferid*, ou *ferit*. Mais, dans le courant du treizième siècle, cette lettre s'omit très-fréquemment, *il feri, il nasqui, il souffri*. Ce n'est que longtemps après que se fit le retour à l'orthographe primordiale et étymologique. Nous écrivons présentement : *il naquit, il souffrit*. Mais ce retour n'a pas été complet, et l'analogie est rompue pour les verbes de la première conjugaison, de sorte que nous écrivons cette personne, pour la première conjugaison, comme le treizième siècle, et, pour les autres conjugaisons, comme le douzième. La première personne du pluriel est, dans les plus anciens textes bourguignons et normands, écrite sans *s* intercalaire : *pechames, arivames,*

trovames, combatimes, seïmes, rendimes. Mais, de bonne heure, les textes picards intercalèrent une *s* : *lessames, levasmes, seïsmes, veïsmes.* Cette lettre est une faute, car il n'y a point d'*s* dans la personne correspondante du temps latin, *peccavimus, vidimus, fecimus, levavimus, etc.*; mais, l'*s* picarde s'étant propagée, la langue du seizième et du dix-septième siècle l'a recueillie, et celle de notre temps l'a remplacée par un accent circonflexe tenant la place de ce qui, en réalité, ne manque pas.

Les caractères dialectiques ne sont pas moins marqués dans l'imparfait. Les plus anciens textes bourguignons offrent une flexion en *ere* : *abondevet, plorent, gouvernent, parlent, cuidevet, etc.* Cette flexion, qui est très-voisine de la forme latine, eut peu de durée et d'étendue, et fut remplacée, en Bourgogne même, par les flexions de l'Île-de-France et de la Picardie, qui étaient *oie, oies, oit*. La Normandie avait distingué la première conjugaison des autres : pour celle-là, elle avait les terminaisons *oue, oues, ot*; et, pour celles-ci, les terminaisons *eie, eies, eit* : *je cuidoue, je amoue, et je doleie, je viveie, je teneie.* A la première personne du présent, les Picards se servaient de *iemes* : *aviemes, estiemes, cuidiemes*, tandis qu'en Normandie on usait de *iuns* et *ions*. C'est cette dernière finale qui a triomphé. De la sorte, on a la vue de notre imparfait dans ses rapports avec le latin. La forme la plus ancienne, grammaticalement, est la forme en *eve*, qui reproduit de très-près *abam* et *ebam*. Le normand, qui contracte davantage, a, par un autre côté, gardé trace des différences latines, ne confondant pas *abam* et *ebam* sous

une même terminaison. Le picard a tout réuni sous la flexion en *oie*. Dans le pluriel, au contraire, du moins à la première personne, il se rapproche plus que les autres du latin; ceux-ci resserrent excessivement la finale, puisque *abamus* ou *ebamus* devient *ions*, flexion dans laquelle l'*i* s'intercale pour réparer, jusqu'à un certain point, la perte qui a été faite. Maintenant, de toutes ces formes, la langue moderne a gardé celle en *oie*, mais elle y a appliqué la prononciation normande des imparfaits en *oie*; seulement elle a effacé l'*e* de la seconde personne, *amoies*, *cuidoies*, suppression qui allait avec le changement de prononciation; car, dans l'ancien français, cette finale faisait deux syllabes, et aujourd'hui elle n'en fait plus qu'une; mais, en même temps, effaçant aussi l'*e* de la première personne, elle a, par une méprise que rien ne justifie, assimilé orthographiquement la première personne à la seconde.

Ainsi, sous peine de se méprendre sur le caractère de la vieille langue et de l'accuser d'irrégularités et de barbaries qui ne lui sont pas imputables, il faut, cessant de la considérer en bloc, la partager, dans l'espace géographique qu'elle occupe, suivant certains grands compartiments. Mais il ne faut pas non plus la considérer en bloc, quant au temps, et il y a lieu d'y signaler des différences suivant les époques, différences qui deviennent des anomalies aux yeux d'une observation superficielle. Elle a été beaucoup écrite dans les douzième, treizième et quatorzième siècles; et elle ne l'a pas été sans que des changements dans les formes, dans les flexions et dans l'orthographe soient intervenus. M. Burguy n'a pas omis non plus ce point impor-

tant, et il a recueilli là-dessus des renseignements utiles. Le verbe *boire* fait, le plus anciennement, à l'imparfait *bevoie* et au futur *bevrai* ou *beverai*; moins anciennement, on trouve en Picardie *buvoie* à l'imparfait, et *bu-vrai* au futur. Cet imparfait est devenu le nôtre; quant au futur, nous l'avons formé directement de l'infinitif. *Clore* conserve cette forme pendant le treizième siècle tout entier, et ce n'est que dans le quatorzième que l'o s'y assourdit fréquemment en *ou*. La forme primitive du verbe *connaître* a été *conostre* en Bourgogne et en Picardie; *cunustre* en Normandie. Dès avant la fin du douzième siècle, le dialecte picard remplaça la forme primitive et correcte par *conoistre*, où la diphthongaison provient de l'influence des formes renforcées de l'indicatif. *Conoistre* s'introduisit un peu plus tard en Bourgogne. La variante *cognoistre*, *congnoistre* est de la fin du treizième siècle; elle n'appartint d'abord qu'à la vie commune; mais, au quatorzième siècle, elle devint très-ordinaire, et on l'employa jusqu'à la fin du seizième siècle. Vers 1250, on voit paraître, à l'est de la Picardie, la forme *quenoistre*; elle s'explique par l'affaiblissement de l'o en *e* muet, affaiblissement dont il y a plusieurs autres traces dans cette province; et même encore aujourd'hui on entend des personnes, au lieu de *commencer*, prononcer *quemencer*. Il est facile de voir que de pareilles recherches peuvent avoir de l'intérêt : en rapprochant ces formes successives, en les discutant, il n'est pas impossible d'augmenter nos notions sur la prononciation de nos aïeux, et aussi sur les idées qu'ils se faisaient de leur grammaire et de leur orthographe.

Un livre comme celui de M. Burguy a deux fins. La première est d'enseigner à lire et à comprendre les textes de la vieille langue. Pour cela il faut un bon dictionnaire et une bonne grammaire. Un bon dictionnaire manque absolument, car celui de Roquefort n'est qu'une ébauche tout à fait insuffisante; plusieurs éditeurs, et c'est un soin dont il faut les remercier, ont ajouté, aux ouvrages qu'ils publiaient, des glossaires fort utiles sans doute, mais qui ne sont que les matériaux du dictionnaire complet. Une bonne grammaire est mise entre nos mains par M. Burguy, et désormais dans l'étude on aura un guide à consulter.

L'autre fin est de servir à l'amélioration des textes que l'on publie. Jusqu'à présent on s'est borné à reproduire les manuscrits, mais souvent ces manuscrits sont l'œuvre d'hommes ignorants qui estropient les vers, commettent des fautes graves et défigurent maint passage. Il est du devoir d'un éditeur de corriger tout cela, aussi bien pour un texte venu du moyen âge que pour un texte venu de l'antiquité classique. La tâche est, des deux parts, de même nature; l'élément essentiel des bonnes éditions est toujours dans l'étendue et dans l'exactitude des notions grammaticales, appuyées subsidiairement sur les indications lexicographiques et sur la comparaison des manuscrits. A ce titre, le livre de M. Burguy est un service rendu aux lettres du moyen âge, d'autant plus qu'il a noté avec soin, comme je l'ai dit, et les différences quant aux dialectes et les différences quant aux époques. Pour moi, aux sources d'information que M. Burguy a si bien ouvertes, j'en ajouterais une autre à la-

quelle j'attache une certaine importance; c'est une analyse attentive de quelques bons manuscrits; s'il y en a de très-défectueux, il y en a aussi de soignés et de corrects; ils proviennent évidemment d'hommes qui savaient les règles de leur langue; c'est, à mon sens, un des meilleurs moyens de confirmer et d'étendre les notions grammaticales acquises d'ailleurs. Quoi qu'il en soit de cet aperçu, je ne doute pas que dorénavant la grammaire de M. Burguy ne doive être sur la table de quiconque entreprendra de publier un texte de la langue d'oïl.

SOMMAIRE DU HUITIÈME ARTICLE. (*Journal des Savants*, août 1856.) — Dans le rapport de comparatif qui s'exprimait par la préposition *de*, cette préposition peut-elle être supprimée? De combien de syllabes est *leopard*? *Ceò*, pronom, est monosyllabe. *Jeon* pour *je en*. Doutes sur l'emploi de *ne* pour *en*, pronom. Du pronom féminin *la*, avec ses formes *lei*, *lie*, *li*, *lui*. De l'utilité de mettre des accents dans les anciens textes; l'ancienne langue avait au moins deux *e*, l'un muet, l'autre sonore; abus qu'on a fait de l'accent. Exemples où le tréma est utile pour distinguer des mots d'ailleurs confondus par l'écriture. Utilité de distinguer le *v* et l'*u*, que les manuscrits ne distinguent pas; difficulté, en certains cas, de distinguer ces deux lettres; discussion du participe passé *auvert*. Y a-t-il une forme *avrir* pour *ouvrir*? Discussion de l'étymologie d'*ouvrir*. De l'adjectif *apert*. Remarque sur *cogitation*. De l'emploi de l'*s* comme caractéristique du nominatif dans la langue d'oïl; de la déclinaison venant des noms latins où l'accent se déplace quand le mot passe du nominatif au régime; de la déclinaison des noms féminins en *e* muet. Du mot *corps*. De l'emploi de l'*s* dans les noms du français moderne. Discussion étymologique de l'adverbe *anc*, *aïnc*; de *oïl*, qui est le *oui* actuel, et, à ce propos, de l'ancien adverbe *ouan* et de l'adverbe picard *oustant*.

Quand on a examiné, avec l'attention dont il est digne, un livre comme celui de M. Burguy, on a toujours noté çà et là, en lisant, quelques points sur lesquels on diffère d'opinion avec l'auteur. Ces remarques critiques n'impliquent, même si elles sont fondées, aucune contradiction avec les éloges donnés à l'ouvrage, aucun désir de déprécier en particulier ce qui a été recommandé en général. Loin de là, elles sont le complément de toute approbation essentielle; pour être critiqué sur des détails, il faut avoir mérité d'être loué pour l'ensemble.

M. Burguy a rencontré dès l'abord une difficulté inhérente au sujet qu'il traite. C'est d'après des passages d'auteurs, puisque le vieux français est une langue tombée en désuétude et qu'on ne peut consulter la parole et l'usage; c'est d'après des exemples empruntés aux éditions que M. Burguy formule ses règles et ses observations. Mais les éditions sont presque toujours la copie des manuscrits, et les manuscrits fourmillent souvent de fautes de toute nature. Il faudra bien que la critique philologique finisse par prendre ses droits et s'applique à corriger les textes défectueux; mais ce travail, loin d'être fait, n'est pas même ébauché. En attendant, le grammairien est maintes fois exposé à citer des exemples ou suspects, ou manifestement incorrects. Cela est arrivé à M. Burguy, et il n'a pas voulu essayer de les corriger, annonçant qu'il publiera prochainement un dictionnaire étymologique et comparé des dialectes de la langue d'oïl, où l'on trouvera une critique de tous les textes dont il s'est servi, avec l'indication et la correction des fautes qu'il croit y découvrir. Cela sera certainement fort intéressant; des discussions de ce genre mettront le mieux en évidence l'application de la grammaire à l'émendation des passages corrompus et la nécessité de remédier aux défectuosités des manuscrits et des éditions primitives. Mais, dans l'état actuel, M. Burguy n'a pas échappé à l'incertitude grammaticale que jette, sur quelques cas particuliers, l'incertitude des textes. Je lis à propos des pronoms possessifs, t. I, p. 147, ces deux vers :

Mais saciés bien que toute voie
Serai jou *vostres* ù que je soie.

Le second vers n'y est pas; on peut le corriger de bien des manières; la plus vraisemblable est de lire *vos*, au lieu de *vostres*; *vos* est une forme très-correcte. On peut mettre aussi, en gardant *vostres*, ou bien :

Serai *vostres* à que je soie;

ou bien :

Serai *jou* *vostres* à que soie.

Quoi qu'il en soit, il est fâcheux qu'il reste un doute sur la forme même du mot qui est donné en exemple. Mais ceci est léger; aucune règle n'y est impliquée. Voici qui est un peu plus grave. Le rapport entre le comparatif et le mot qui suivait s'exprimait quelquefois par *que*, le plus souvent par *de*, comme aujourd'hui encore dans l'italien par *di*. M. Burguy admet (t. II, p. 389) que ce *de* peut être supprimé, surtout devant les noms de nombre, après *plus*. Cela, en soi, ne serait pas impossible; car, comme le latin rendait cette relation par l'ablatif, le vieux français aurait pu la rendre par le cas régime, sans *que* ni *de*. Mais je n'en connais aucun exemple. M. Burguy en cite deux; malheureusement ils sont l'un et l'autre tout à fait suspects. L'un est un vers de la *Chanson de Roland* :

Paien d'Arabe s'en turnent plus cent.

Ce vers est faux; et justement on le rend régulier en y ajoutant *de* :

Paien d'Arabe s'en turnent plus de cent.

On ne peut donc rien conclure. Le second exemple paraît de meilleur aloi; cependant je ne puis pas l'ad-

mettre sans réserve. C'est un vers de huit syllabes de la *Chronique* de Benoît :

Fierz et hardis plus leoparz.

Mon scrupule est que je ne connais, dans notre ancienne poésie, *leopart* que de deux syllabes (écrit, il est vrai, d'ordinaire, *liepart*), et que la locution *plus que liepart* est une formule qui se rencontre très-fréquemment. Pour le nombre des syllabes de ce mot, voici des exemples :

Devers Ardene vit ventir un leupart;
(*Chanson de Roland*, LVI.)

Et courageus as armes et fier comme liepart;
(*Chanson des Saisnes*, XIX.)

Quant l'a occise ou liupart ou lion;
(*Roncivuls*, p. 170.)

En ceste forest a maint ours et maint liepart.
(*Berte aus grans piés*.)

J. Marot, le père de Clément, disait encore *lyepart*, au commencement du seizième siècle :

Sembloit Hercule ayant cuer de lyepart.
(V, 97.)

Mais, un peu plus tard, la forme latine chassa, comme cela est arrivé en bien d'autres cas, la forme française, et l'on dit *léopard* en trois syllabes; Dubellay, par exemple : (*Phosphonématique au roy très-chestien Henry II*).

Je voy tomber sous les flesches françoises
Le Leopard, ton antique ennemy.

On objectera peut-être que Benoît a écrit non *liepart*, ou *liupart*, ou *leupart*, mais *leopart*. Cependant si une

contraction ne prévalait pas ici, *lie* ou *liu* seraient aussi bien dissyllabes que *leo*; et cette circonstance montre clairement la tendance de la prononciation en ce mot. Puis y a-t-il quelque difficulté à ce que *leo*, dans *leo-part*, soit monosyllabique? Pas le moins du monde. *Ceo* se dit pour *ce*, *co*, et ne compte jamais que pour une syllabe. Le même Benoît, dans le même poème, a fait monosyllabique le mot *jeon*, pour *je en* (t. I, p. 176) :

Sachiez qu'à grant enviz retrai
Ceo que jeon truis e que jeon sai.

Ainsi d'autres exemples sont nécessaires pour mettre hors de contestation la remarque de M. Burguy.

Ailleurs (t. I, p. 176), il pense que *ne* pour *en* ne serait pas impossible, mais qu'il faut borner cette forme aux provinces limitrophes de la langue d'oc, où, en effet, *ne* se disait pour *en*. Il répète, en le restreignant ainsi, le dire de Raynouard, qui, pour *ne* en place de *en* dans la langue d'oïl, avait cité ces vers :

Jà l'esté n'aura tel chalor
Que l'ewe *ne* perde sa freidor

Mais que peut prouver un tel exemple? le second vers n'y est pas; et on le rétablit en lisant *en* au lieu de *ne* :

Que l'ewe *en* perde sa freidor.

Tant qu'on n'aura rien de plus à alléguer, l'emploi de *ne* pour *en* dans la langue d'oïl restera problématique.

M. Burguy a des remarques instructives sur le pronom féminin *la*. Il fait voir que, outre *la*, il y avait pour le régime direct des verbes, *lei* en Bourgogne et *lie*

dans les autres provinces, *li* pour le régime indirect des verbes, *lei* et *lie* pour le régime des prépositions; que la forme de régime *lei* n'eut pas cours très-longtemps; que *lie* la remplaça bientôt; mais que, dès que *lie* fut généralement employé, les écrivains et les copistes ne distinguèrent plus *lie* régime des prépositions de *li* régime indirect des verbes, et qu'ils mirent indistinctement *li* au lieu de *lie*, faute assez générale dès le milieu du treizième siècle pour faire autorité; enfin que la forme du régime indirect *lui*, qui était d'abord exclusivement masculine, commença, vers le milieu du treizième siècle, à servir aussi pour le féminin. Cette confusion s'est perpétuée dans le français moderne, *je lui donnai* voulant aussi bien dire *je donnai à une femme qu'à un homme*; mais, tandis que l'ancienne langue, ayant fait cette confusion, l'avait étendue à tous les cas, le français moderne, gardant sans doute un certain sentiment d'un usage plus antique, a introduit une exception, une irrégularité, puisque *lui* régime d'une proposition ne peut se dire que d'un homme et non d'une femme. A tout cela, j'aurais voulu seulement que M. Burguy indiquât comment il prononçait le pronom *lie*. La chose n'est aucunement impossible à décider : il faut le prononcer *lié* en une syllabe. Ce sont les vers qui le montrent :

Quant el fu hors, cil leva sus,
Et soentre lie ferma l'us.

Et

Li trichieres la salua
Et celui qui o lie venoit.

Si on n'accentue pas l'*e*, il sera muet, et, suivant la règle invariable de l'ancienne poésie, *lie* comptera pour deux syllabes; il faut de toute force le faire monosyllabique, et le lire ainsi que l'écrire *lié*.

Mais M. Burguy ne met pas d'accent. A mon avis, c'est à tort qu'il a privé ses lecteurs de cette commodité. Sa raison est que les manuscrits n'ont point d'accent et qu'il importe de ne pas introduire, dans les éditions, des distinctions dont les manuscrits n'ont point de trace. Mais elle n'est pas bonne; c'est l'office des éditions de rendre les textes plus lisibles, et, à ce point de vue, l'on peut dire que le meilleur manuscrit ne vaut jamais même une mauvaise édition. D'ailleurs, cette prétention de ne s'écarter en rien des exemplaires venus du moyen âge n'a, je crois, jamais été exactement suivie par aucun éditeur. Les uns modifient la ponctuation, qui y est très-défectueuse, à l'effet d'éclaircir le sens; les autres séparent l'article, le *que* et autres mots qui sont souvent confondus avec celui qui les suit; d'autres distinguent l'*u* voyelle de l'*u* consonne, ce que fait M. Burguy lui-même, à juste titre, selon moi, mais en une sorte de contradiction avec le parti qu'il a pris d'exclure l'accent. L'accent, en effet, n'a pas d'autre but que de distinguer deux sortes d'*e*, comme on distingue deux sortes d'*u*. On reconnaît très-bien, dans la langue d'oïl, deux *e*, dont l'un est muet et l'autre accentué. L'*e* muet a pour caractère de s'élider devant une voyelle et de ne plus compter dans le vers; il est donc identique avec l'*e* muet du français moderne. L'*e* accentué a pour caractère de ne pas s'élider devant une voyelle et, même ainsi placé, de comp-

ter dans le vers; il n'y a pas de doute que c'est l'*e* fermé actuel, un peu plus ou un peu moins fermé. Quant à l'*e* ouvert, nous n'avons aucun moyen de le retrouver, si ce n'est par la tradition qui fait supposer que nos aïeux le prononçaient là où nous le prononçons; ils écrivaient par *es* des mots où nous mettons l'*é* : *teste*, *tempeste*, *vous estes*; sans doute l'*s* est devenue muette de très-bonne heure; sans doute aussi l'*e* s'est allongé pour tenir lieu de la lettre qui disparaissait; mais cet *e* était-il ouvert comme dans *tête*, ou fermé comme dans *esté*, *escrire*, et comme on le prononce encore aujourd'hui en quelques parties de la Normandie, *téte*, *tempéte*? C'est ce que nous ne savons, car il est possible que cet *e* ait tendu à s'ouvrir de plus en plus, comme il paraît bien qu'a fait la diphthongue *oi*, qui se prononçait très-probablement *oué*; ainsi que cela est encore dans plusieurs patois. /

En tous cas, la langue d'oïl a deux *e* distincts. Faut-il les distinguer par un accent? Il le faut d'autant plus que, dans bon nombre de mots, il y a confusion à l'œil, si aucun accent n'est placé, et parfois doute sur le tout. *Torne* sera aussi bien *torne* que *torné*; *fierte* sera aussi bien *fierte*, sorte de chasse, que *fiercé*. De là des lenteurs en lisant, lenteurs qu'il est inutile de mettre sur le chemin du lecteur, et, dans certains cas, surtout si le passage est difficile, de véritables difficultés. Qu'on trouve dans un texte un mot ainsi écrit : *chastee*, il se pourra faire qu'on hésite quelque temps à le reconnaître et qu'on n'y réussisse qu'après divers tâtonnements; mais qu'il soit écrit comme il était prononcé, *chastée*, et aussitôt on apercevra notre mot actuel *chas-*

teté. Ce que je dis là s'applique surtout à la prose : dans un vers, la mesure, la rime, indiqueront maintes fois qu'un *e* doit être accentué; mais dans la prose ces secours font défaut; et d'ailleurs tout ce qui aide sans nuire au véritable caractère des textes doit être bien venu. M. Burguy, lui-même, a accentué des futurs écrits par un *e* : *je tenré, je garderé*; et il a bien fait; car, sans accent, on sera tenté de les prononcer tout autrement qu'il ne faut, et peut-être même sera-t-on exposé à se méprendre sur le temps et sur le sens. Depuis plusieurs années, les rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont adopté l'usage de l'accent dans les textes qu'ils rapportent, ils s'en trouvent bien, et leur exemple mérite d'être approuvé et suivi. Il y a en une époque, je le sais, où l'accent a été employé d'une façon arbitraire et fautive, où on le mettait sur *n* qui a certainement un *e* muet, et où l'on en affublait des mots comme *les bues*, ne sachant pas que nos aïeux représentaient le son *eu* non par *eu* par *ue*. Certes, si on avait dû continuer de la sorte, il vaudrait mieux s'en tenir à la simple reproduction des manuscrits qui ne préjuge rien et qui, si elle n'aide pas, ne nuit pas. Il n'en est plus ainsi : la critique a déterminé une foule de cas où l'on peut user de l'accent en pleine certitude. On en usera aussi pour distinguer *à*, préposition, et *où*, adverbe; il n'est personne qui, en lisant les manuscrits, n'ait été embarrassé en quelques endroits particuliers par ce défaut de distinction. On ne laissera pas non plus de côté le tréma, qui est utile, soit pour lire les vers, soit aussi pour reconnaître un mot d'un autre; ainsi trouvez dans un texte *chaut*, qui est la forme nor-

mande de *cheü*, vous ne saurez, à moins que le sens ne se présente à l'instant, si vous avez sous les yeux le mot *chaut* (*calidus*); imprimez donc, si vous éditez, *chaüt* avec un tréma. La ponctuation, l'accent, le tréma, l'usage du *v* sont des services que l'éditeur rend au lecteur, et tiennent place de notes perpétuelles. Ne les bannissez donc point par un scrupule d'exactitude là où rien de l'essentiel n'est compromis.

Il est plus facile, suivant moi, en quelques circonstances, de reconnaître les cas où il faut un accent que ceux où il faut un *v*. Ainsi *pouïre*, qui est notre mot *pauvre*, doit-il être écrit et prononcé *pouïre* ou *pouïre*? Si l'on s'en rapporte à la tradition, elle n'est pas équivoque; nous disons *pauvre*, et Palsgrave, au seizième siècle, nous apprend expressément que *pouïre* se prononçait *pouïre*. Mais les patois de la Normandie et du centre disent *pouïre*; prononciation qui doit avoir aussi une origine antique. La question serait décidée si on rencontrait *pouïre* en rime avec un mot où le *v* serait certain. Je n'en connais pas d'exemple. Toutefois je crois qu'on peut admettre la prononciation *pouïre*, du moins pour le treizième siècle à Paris; car on trouve le mot *poverté* écrit avec deux *u*, dont il faut bien que l'un soit consonne. Dans *Berte aus grāns piés*, xxxv :

Dont doi-je prendre en gré si j'ai froit et pouerte.

A la vérité, on rencontre aussi *pouerte*, où l'on ne sait plus si *u* est consonne ou voyelle :

Les geta de servage et de toute pouerte.

(*Ib.*, xciv.)

Mais si ici *u* était voyelle, on trouverait, attendu que

ou et *o* permutent fréquemment, on trouverait écrit quelquefois *poerte*; ce qui n'est pas.

En général, néanmoins, on peut arriver à distinguer positivement le *v* de l'*u*. M. Burguy a imprimé ainsi (t. I, p. 74) un passage des *Sermons* de saint Bernard : « Li avuerte raisons nos at ensaigniet k'encombrè la « salveteit d'altrui, est porseure lo salvaorj » (*la claire raison nous a enseigné, que attaquer le salut d'autrui, c'est poursuivre le Sauveur.*) Le manuscrit portait deux *u* : *auuerte*, de sorte qu'il était loisible de lire ou bien *auuerte*, ou bien *avuerte*, ou bien *aüverte*. C'est de cette dernière manière qu'il faut écrire. Cela peut se faire voir sans aucun doute. Notre verbe ouvrir est, dans l'ancien français, *ovrir*, ou bien *uvrir*, au participè *overt*, *uvert*; combiné avec la préposition à, il fait *aovrir*, *aüvrir*, *aovert*, *aüvert*. De cette espèce de combinaison on a une foule d'exemples : *aombren*, *aorner*, *aorer*, etc. De même le provençal, qui dit *obrir* et *ubrir*, a le composé *adubrir*. La prononciation de *aüverte* (et l'on voit qu'ici le tréma n'est pas inutile) est donc certaine; je citerai en preuve ces vers de *Berte aus grans piés* (xxxiv) :

Et la roïne plore, qui suefre et a soufert

Grant travail et grant paine, mais de cuer aovert...

Dans ce passage des *Sermons* de saint Bernard (p. 530) : « Niant auvranz, mais consecranz lo temple del ventre « de la virgine, » on ne doit pas prononcer *auvranz*, en réunissant *a* et *u*, mais les séparer et dire *aüvranz*. Plus loin (t. I, p. 408), M. Burguy dit que *ovrir* s'écrivait *avrir*, *aovrir* (*auvrir*, *aovrir*), *ovrir*, *ouvrir*, de sorte que, pour lui, *ovrir*, *aovrir*, *auvrir*, *aüvrir* ne

sont que des formes orthographiques d'un seul et même thème; il n'en est pas ainsi; nous avons ici deux verbes distincts, l'un simple, *ouvrir*, l'autre composé, *a-ouvrir*.

Il mentionné, comme on voit, une forme *avrir*; je regrette qu'il ne cite pas ses autorités; car, pour moi, je n'en connais aucun exemple, et, s'il y en avait, ce serait un argument important dans les difficultés étymologiques que ce verbe suscite. En effet, le français *ouvrir* et le provençal *obrir* conduisent, non pas à *aperire*, mais à *operire*, qui a un sens tout contraire. Comment se fait-il que, dans les deux langues romanes de la Gaule, le mot ait pris cette apparence étrange, tandis que l'italien et l'espagnol ont régulièrement, l'un *aprire*, l'autre *abrir*? M. Diez a essayé de résoudre la contradiction entre le sens et la forme. Suivant lui, *ouvrir* est une contraction de *aouvrir*, et *aouvrir* correspond au provençal *adubrir*, qui se décompose, non pas, comme tout le monde le supposerait, en *ad-ubrir*, mais en *a-dubrir*; et *dubrir*, à son tour, équivaut à *deoperire*, découvrir et, par suite, ouvrir. Qu'un verbe analogue à *dubrir* ait existé, c'est ce que M. Diez montre, en citant le provençal moderne *durbir*, le piémontais *dorvi*, le wallon *drovi*, le lorrain *deurvi*, répondant à *deoperire*, comme le milanais *dervi* et le crémonais *darver* répondent à *deaperire*; mais que *ouvrir* en soit l'équivalent, c'est ce qui reste aussi incertain qu'auparavant. En effet, voyez les difficultés : puisque *ouvrir* est une contraction de *aouvrir*, il faut que celui-ci soit plus ancien que celui-là; or, jusqu'à présent, les textes nous les présentent contemporains. Il faut que l'ancien ita-

lien, qui a, lui aussi, *oprire*, ait fait la même contraction que le vieux français, ou soit tiré du français, ce à quoi répugne le *p* dans *oprire*. Il faut, ce qui est bien plus fort, et ce qui, suivant moi, ruine l'étymologie proposée, que le vieux français provienne du provençal; car *aovrir*, primitif dans cette hypothèse, de *ovrir*, n'a gardé aucune trace du *d*, qui, seul, cependant, est caractéristique du sens; ce *d* ne se trouve que dans le provençal *a-dubrir*, décomposé comme le veut M. Diez; le provençal serait donc l'origine du français; or, on ne peut admettre, jusqu'à preuve positive, qu'un mot tel que *ouvrir* ait eu besoin d'être emprunté au provençal. Et puis alors, d'où viendrait le provençal *ubrir*? serait-il aussi une contraction de *adubrir*? Qui ne voit, dans le français et le provençal, le parallélisme de *ovrir* et *ubrir*, *aovrir* et *adubrir*, et non pas des dérivations et contractions que rien n'appuie? Les difficultés, les impossibilités se pressent. Aussi ai-je renoncé à chercher l'origine de *ovrir*, *ouvrir*, ailleurs que dans *operire*. Remarquez que, dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, ou bien *aperire*, ou bien *operire* manquent de correspondant; on ne trouve que *ouvrir*. Il y a donc eu disparition d'un de ces deux verbes, ou plutôt confusion de ces deux verbes, confusion qui me paraît devoir son origine à *cooperire*, en français *couvrir*, en provençal *cubrir*. Le sens de *operire* ayant été attribué à *cooperire*, et la syllabe *co* semblant ce qui donnait le sens de *couvrir*, les esprits s'habituerent à regarder *ouvrir* comme l'opposé de *couvrir*, et se méprirent de la sorte entre le sens et la forme.

A côté de ce verbe *ouvrir*, se trouve, d'une façon

singulière, un adjectif *apert* avec son adverbe *apertement*. Il vient évidemment d'*apertus*; cependant il n'en a pas tous les sens, et il s'emploie pour dire *manifeste franc*, répondant à *ouvert* au figuré, mais non au propre. Bien qu'on le rencontre en de vieux textes, je n'hésite pas à dire que, relativement à *ouvrir*, *apert* est de formation postérieure. On y retrouve le mot latin transplanté en français sans modification autre que la finale; or, *apertus* aurait donné, non *apert*, mais *avert*, comme on le voit pour *ouvert* et *couvert*. *Apert* est entré dans la langue d'oïl quand le sentiment qui a fait le français avec du latin avait disparu. C'est sans doute une importation due aux lettrés, et qui, justement, se reconnaît à ce que le mot latin a été reçu sans traverser la filière par laquelle, à l'origine, les vocables passaient. Il ne faut pas croire que, à la Renaissance seulement et au seizième siècle, on ait puisé, dans le trésor latin, des médailles qu'on ne savait ni ne pouvait refrapper. Cela s'est fait dès les plus hauts temps; et, dans des textes du douzième siècle, on rencontre de ces transcriptions littérales. *Cogitation*, par exemple, n'est pas du seizième siècle, il est du douzième, mais il n'en est pas plus français pour cela : *cogitare* a donné *cuider*; et, si *cogitatio* était entré dans la langue d'oïl, il y serait entré sous la forme de *cuidaison*. A toute époque, les lettrés ont été entraînés, soit par besoin, soit par faux goût, à jeter dans le français des termes latins; mais, en les jetant, ils leur laissent leur vêtement étranger. C'était en effet le seul moyen de faire que ces mots restassent intelligibles, et peu à peu ceux qui prirent faveur passèrent des livres dans la langue usuelle.

M. Burguy dit (t. I, p. 65), à propos du substantif : « On s'est demandé d'où venait que l'emploi du *s* a pris tant d'extension en français, et, sans pouvoir fournir aucune raison, on a attribué cette particularité à une influence des idiomes germains. Pour moi, j'y vois une influence cello-belge; il est prouvé que les Belges avaient, au singulier, des désinences en voyelles ou en consonnes autres que *s*, mais, par compensation, beaucoup de pluriels en *s*; et le sentiment de la fonction primitive du *s*, qui était de désigner le pluriel, ne se perdit sans doute jamais chez les populations des provinces qu'ils avaient habitées. A l'époque où l'on donna à la lettre *s* la fonction qu'elle a encore aujourd'hui, le dialecte picard surtout et le bourguignon étaient dominants dans la langue d'oïl, or, les provinces où ils s'étaient formés avaient été habitées par les Belges, et la réhabilitation du *s* primitif, comme simple désignatif du nombre, pourrait bien être une reminiscence de temps plus anciens. » Un langage aussi peu précis ne porterait pas la conviction dans l'esprit, quand bien même on n'aurait pas ailleurs l'explication du fait. C'est dans le latin, dans la syntaxe latine, et non dans le germain ou le celtique que se trouve la cause de ces *s*. La théorie n'en a pas été faite, et je vais essayer d'en dire quelques mots. Le type de la déclinaison de la langue d'oïl est *s* au cas sujet, et la finale pure au cas régime pour le singulier, et, pour le pluriel, la finale pure au cas sujet, et *s* au cas régime. (Il s'agit ici des noms en terminaison masculine, je parlerai des autres un peu plus bas.) Il est manifeste que ce type a été fourni par la deuxième

déclinaison latine : *caballus*, chevaux, *caballum*, cheval; *caballi*, cheval, *caballos*, chevaux. La première ne fournirait point d's au sujet singulier, et la troisième donnerait une s au sujet pluriel. Le type ainsi établi se généralisa par un procédé tout naturel de grammaire; pour la langue d'oïl, il n'y eut plus qu'une déclinaison, et dès lors elle s'appliqua à des mots qui, dans la langue mère, appartenaient à une toute autre déclinaison. C'est ainsi que furent formés, au sujet, *li cités*, *li rois*, *li chiens*, *li cuers*, *la riens*, etc. Et il ne faudrait pas croire que, dans *rois*, *chiens*, *riens*, et autres semblables, l's française vienne de l's latiné dans *rex*, *canis*, *res*; on prouve que ces deux s ne sont pas de même origine, en remarquant qu'au pluriel, *reges*, *cannes*, *res* ont une s, et que la langue d'oïl n'en a pas : *li roi*, *li chien*, *les rien*. Il s'agit donc d'une autre déclinaison. Semblablement, dans *cités*, au sujet, l's ne dérive pas de l's de *civitas*; car *cité* provient non pas de *civitas*, mais de *civitatem*, ainsi que l'exige la règle de l'accent. *Civitas* aurait donné et a donné, en effet, *cit*. Quelques noms, en très-petit nombre, parmi ceux qui émanent de substantifs latins en *tas*, ont été tirés non pas du régime, ce qui est l'ordinaire, mais du sujet : *civitas*, *cit* à côté de *cité* ; *paupertas*, *poverté* à côté de *poverté*; *potestas*, *poeste* à côté de *poesté*.

L'origine latine de la première moitié de la déclinaison française est confirmée par l'origine incontestablement latine de l'autre moitié. En effet, la déclinaison de la langue d'oïl avait une seconde moitié dérivant d'un tout autre principe et se rattachant aux noms latins où l'accent se déplace quand le mot passe

du nominatif au régime. D'abord on rencontre les noms venant du latin *ator*, *atoris*; ceux-là faisaient le sujet en *ere* et le régime en *eor*: *donator*, *donere*, *doneor*; *judicator*, *jugere*, *jugeor*; *salvator*, *sauwere*, *sauweor*, etc. Il en était de même pour les noms masculins en *o*, *onis*: *latro*, *lerre*, *larron*; *baro*, *ber*, *baron*; *garcio*, *gars*, *garçon*, etc. Puis quelques mots isolés viennent se ranger dans cette catégorie: *infans*, *ense*, *enfant*; *comes*, *cuenis*, *comte*; *homo*, *hom*, *home*; *abbas*, *abe*, *abé*, etc. Au pluriel, tous ces noms se formaient comme s'ils étaient de la deuxième déclinaison latine, ou, ce qui est équivalent, de la déclinaison française: *li doneor*, *aux doneors*, *li enfant*, *aux enfants*; *li abé*, *aux abés*, etc. Les mots de cette espèce, ayant le cas sujet déterminé par une forme particulière, n'avaient pas besoin de l'*s* caractéristique; aussi trouve-t-on, dans les bons textes, *ense*, *abe*, *donere*, etc., écrits sans *s*; *hom* manque fréquemment de cette caractéristique, si bien même qu'il est arrivé jusqu'à nous, dans le nom indéfini *on*, *l'on*, sans le signe du sujet. Toutefois, l'uniformité grammaticale se fit sentir; plus on perdait de vue l'origine, plus on était porté à assimiler ces mots au reste; et plusieurs de ceux qui enseignaient ou écrivaient le français furent tentés d'y ajouter l'affixe qui indiquait le cas sujet.

Les noms à terminaison féminine se comportaient autrement; ils répondaient aux noms latins en *a*: *via*, *voie*; *femina*, *femme*; *fontana*, *fontaine*, etc. Le singulier ne présente aucune difficulté; *via* au sujet, *viæ* ou *viam* au régime, ne donnent, en langue d'oïl, que *voie* tant au

régime qu'au sujet. Mais le pluriel offre une difficulté; le paradigme qu'indique M. Burguy est *voies*, par une *s* pour les deux cas. Il est indubitable que cette identité est très-commune dans les textes, et, on peut dire, celle qui a prévalu; non pourtant sans quelque conteste; en effet, dans certains textes, ce sujet pluriel est sans *s*. J'en trouve un exemple dans une citation que M. Burguy rapporte pour une autre fin (t. I, p. 169) :

S'avint par aventure un jour
C'aucune dame de valour
Le chastelain forment plaignoient.

Il serait facile de trouver çà et là des faits de ce genre. C'est, étymologiquement, l'orthographe véritable : *viæ*, *viis* ou *vias*, *les voie*; *aux voies*; *dominæ*, *dominis* ou *dominas*, *les dame*, *aux dames*; elle est indiquée par la théorie; en fait, elle est fournie par quelques passages; mais il n'en faut pas moins convenir que, dès les plus anciens textes, l'habitude se trouve établie de mettre l'*s* au nominatif pluriel des noms féminins, et qu'ainsi le veut la grammaire de la langue d'oïl, fixée par le maître des langues, l'usage.

Il ne serait pas hors de propos, dans les livres didactiques, de signaler en quoi la langue de la Gaule du nord, en devenant de latine française, a commis des méprises, et comment, en plus d'un cas, un certain usage correct, subsistant à côté, a protesté contre l'erreur. Voyez le mot *corps*, *corpus* : M. Burguy, remarquant que les substantifs des deux genres qui avaient une *s* finale au thème du mot, la gardaient partout, rapporte des passages où l'*s*, dans *cors*, se retrouve et au sujet pluriel, et au ré-

gime singulier. Mais cette *s* finale dans *cors* est une faute, puisque *corpus* n'a point d'*s* radicale; et le mot français ne devrait avoir un *s* qu'au sujet singulier et au régime pluriel. Et de fait, on le rencontre maintes fois écrit correctement. M. Burguy lui-même m'en offre un exemple en citant, à propos du verbe *aerdre*, ces vers de Benoit :

Fuions la (la luxure) tuit, fuious, fuions,
Ne cuer ne *cor* n'i apuions.

On aurait dû toujours écrire de la sorte; mais beaucoup s'y trompaient, croyant que l'*s* était radicale dans *corps*.

Ainsi la présence de l'*s* dans les noms de la langue d'oïl n'a rien d'étrange et qu'il faille rechercher hypothétiquement dans certains caractères de l'allemand ou du celtique. Elle s'explique très-bien par le latin. L'*s* du sujet singulier est l'*s* de la deuxième déclinaison latine au nominatif, et l'*s* du régime pluriel est l'*s* de la même déclinaison au datif ou à l'accusatif.

Maintenant, quant au français moderne, l'emploi de l'*s* y dérive complètement de celui qu'en fit la vieille langue. L'*s* du sujet singulier n'a laissé que peu de traces, on la reconnaît dans *fil*, *bras*, *doux*, *legs*, *lacs*, et sans doute quelques autres, tous mots où elle n'aurait aucune raison d'être si elle n'y avait été amenée par l'ancien usage en qualité d'affixe; il n'y a dans *filius*, *brachium*, *dulcis*, *legatum*, *laqueus*, rien qui la justifierait. Dans le reste elle ne figure plus; c'est qu'en effet le français moderne a choisi pour thème des noms le cas régime de l'ancienne langue, cas où l'*s*

n'avait aucun rôle. C'est par la même cause qu'elle est devenue caractéristique du pluriel; à ce nombre, les noms avaient une *s* au régime dans la langue ancienne; en passant au rang de thème, ils l'ont gardée dans la langue moderne. Ainsi s'explique l'absence de l'*s* au singulier, et sa présence au pluriel. Le sujet des noms en *ere*, *eor*, s'est complètement effacé; ils se sont tous contractés en *eur*, *donneur*, *sauveur*; pourtant on reconnaît encore ce sujet dans des noms propres : *Bailliere*, nom d'un libraire de Paris, est le sujet du mot qui, au cas régime, étant *bailleor*, est devenu *bailleur* (celui qui baille, qui donne). On remarquera que le français moderne s'est comporté à l'égard de l'ancien, comme l'ancien s'était comporté à l'égard du latin. L'ancien, dans beaucoup de cas, avait pris le cas régime pour en faire son thème (*vertu*, de *virtutem*, etc.); dans beaucoup de cas aussi, le thème du moderne est pris au cas régime de l'ancien. Ce qui a décidé, je ne dirai pas ce choix, mais cette tendance des deux parts, c'est, je pense, que le mot au cas régime est ou plus long ou plus consistant, et, de la sorte, a prévalu dans la bouche de populations qui, de part et d'autre aussi, mutilaient le langage antique.

Il y a dans la langue d'oïl *anc*, *ainc*, *enc*, qu'on écrivait aussi *ainques*, *ainkes*. Raynouard avait déjà dit, en parlant du provençal *anc*, qui correspond à l'adverbe français, qu'ils dérivent tous les deux de *unquam*, dont ils ont le sens. M. Burguy (t. II, p. 273) combat cette étymologie. D'abord il objecte que *unquam* a déjà son dérivé dans *onc*, *onques*, et qu'il ne peut en avoir deux, mais *anc* ou *ainc* se trouvent à

côté de *onc*, comme *cuens* se trouve à côté de *cons* (comte), *huems* à côté de *homs* (homme), *dame* à côté de *dome*, *dangier* à côté de *dongier*, *danzel* à côté de *donzel*, etc. Il ajoute qu'on n'a aucun précédent qui autorise à admettre la permutation de l'*o* latin en *a*. Mais cette permutation, au contraire, n'est pas rare; les noms que je viens de citer en sont autant d'exemples, et je l'ai d'ailleurs mise hors de doute dans un des articles précédents¹. L'étymologie de Raynouard reste donc bonne, et il est inutile d'en chercher une autre.

J'en dirai autant pour *oïl*, notre *oui* actuel. Il y a, dans l'ancienne langue, deux termes pour l'affirmation : *o*, en provençal *oc*, et *oïl* qui appartient exclusivement au français. La finale *il* ne fait pas conteste; c'est le pronom *il*, du latin *illud*, étymologie prouvée par *nenil* composé, comme on le voit, de *nen*, qui est *non*, et de ce même pronom. Reste *o*, *oc*, que Raynouard, et, avec lui, la plupart tirent du pronom latin *hoc*. Cette dérivation a été révoquée en doute par J. Grimm, dans sa *Grammaire*, t. III, page 768, alléguant la différence de forme qui existe entre l'adverbe négatif (*no* et non *noc*) et l'adverbe affirmatif du provençal, et le manque d'un verbe français dérivé de la particule d'affirmation. Ces raisons sont faibles; si l'adverbe négatif est *no* en provençal et non pas *noc* pour *non oc*, c'est que le provençal a trouvé la négation latine toute faite, et qu'il a été obligé de faire la particule affirmative, le latin n'ayant point de terme expressément réservé à exprimer l'affirmation; il est

¹ Voy. p. 49.

donc tout naturel qu'en provençal et en français la négation et l'affirmation n'aient pas été conçues d'après un même modèle. Par là aussi s'explique le manque d'un verbe dérivé de la particule affirmative; le latin fournissait le verbe négatif, mais ne fournissait pas le verbe affirmatif, qui, dans le fait, était assez difficile à fabriquer avec *oc*, que nous supposons dériver de *hoc*. Ces raisons de Grimm, M. Burguy les accepte, et, pour les renforcer (car elles en ont besoin), il y ajoute que, si *o* était un dérivé de *hoc*, le *c* latin aurait certainement été traduit dans le dialecte picard, et on ne trouve nulle part trace d'un *c*. Puis repoussant, avec raison, la conjecture de Grimm (à laquelle Grimm lui-même croyait peu de solidité), que *o* est l'allemand *ja* (oui, moi); il en propose une autre, à savoir l'ancienne préposition celtique *ô*, qui équivaut à *ab*, *de*, *ex*, du latin, et qui est employée aussi comme conjonction avec le sens de *ex quo* et comme adverbe.

Il faudrait une grande évidence pour déposséder un mot latin en faveur d'un mot celtique; car le celtique est rare dans le français, et le latin y abonde. Tandis que *hoc*, c'est-à-dire *cela est*, explique si bien le sens affirmatif, le celtique *ô*, même signifiant *ex quo*, ne pourrait y être amené que par des intermédiaires qui manquent tout à fait. Il faut les supposer; mais faire des suppositions douteuses pour fonder une étymologie non moins douteuse est un procédé que la critique ne peut accepter. Voyez, en effet, quels intermédiaires : si on prend cet *o* celtique dans : *viens-tu?* *oui*, il faut entendre : *parce que (ex quo) tu m'as dit : viens-tu, je viens*; si l'on prend cet *o* celtique avec il

dans *oil* : *parce que tu m'as dit viens-tu, cela s'effectue*. Cette trame d'idées est trop peu serrée pour qu'on s'y fie.

Il faut donc en revenir à l'ancienne étymologie. Ce qui la confirme, à mon sens, péremptoirement, c'est le parfait accord de la forme avec le sens : la forme, car on trouve en provençal non-seulement *oc*, mais *hoc*; et en français non-seulement *o*, mais *ho*; et cette *h* serait inexplicable dans l'hypothèse de la préposition celtique *ô*; le sens, car *hoc* se prête facilement à la signification affirmative. *Nenil* est certainement postérieur à la simple négation *neu*; par la même raison, *oil* est postérieur à la simple affirmation *o*, qui tomba en désuétude, excepté en certaines locutions (par exemple : *Ne dit ne o ne non*). C'est ainsi que la singulière composition *hoc-illud* s'est établie dans notre langue pour exprimer *oui*.

Il y a encore quelques objections de M. Bûrguy à écarter. Si *hoc*, dit-il, était le primitif, on verrait, en picard, le *c* reparaitre, tandis qu'on ne rencontre que *o*; ainsi, à côté de l'adverbe *poro*, on trouve *poroc* (*per hoc*). Cela ne peut faire une difficulté sérieuse. Un mot aussi usuel que *o* a pu prendre très-vite une forme fixe qui ne permettait plus au *c* de reparaitre. Comparez d'ailleurs l'adverbe *ouan* (*hoc anno*, cette année), où je ne sache pas que le *c* reparaisse jamais, et l'adverbe picard moderne *ouétant* (*cela étant*), qui est aussi sans le *c*. Ce sont autant d'analogies qui fortifient mon dire.

Il ajoute que, si *hoc* était en cause, *o* aurait été vocalisé parfois, c'est-à-dire serait devenu *oe*, comme

poroc devenait *poroec*, *senoc* devenait *senoec*, *avoc* devenait *avoec*. De pareilles *vocalisations* peuvent manquer çà et là, sans que la règle soit infirmée; il y a à tout des exceptions; et, ici, cette exception ne peut ébranler une étymologie qui me paraît bien établie d'ailleurs. Mais n'y a-t-il pas eu, en effet, quelque variations de la voyelle (*vocalisation*) en ce mot? C'est ce qui me paraît supposable en examinant certaines autres formes de *oïl*. Le fait est que, outre *oïl*, on trouve *oul*, *ouail*, *ol*, *odil*, *awil*. *Oal* est une altération correspondante à *nenal*, qui s'est dit, *il* ayant été changé en *al* par un caprice de l'oreille. *Ol* me semble être dû à l'apposition d'une fausse consonne à la fin de *o*, dont l'origine s'était perdue là où l'on disait *ol*. Je n'invente pas les fausses consonnes pour le besoin de ma cause, et l'on en trouve de fréquents exemples; je cite celui que j'ai en ce moment sous les yeux :

Et de paiens si grans olz aünée.

(*Bataille d'Aleschans*. V. 5045.)

Dans *olz*, *l* est une fausse consonne; car *ost*, qui vient de *hostis*, ne peut avoir d'*l*. J'expliquerais de même *od-il*; le *d*, dans *od*, serait aussi une fausse consonne. Enfin, je considérerais *ouail*, *awil*, comme des *vocalisations* fautives d'un terme dont le sens primordial était effacé. Mais, quand même ces explications n'auraient pas une valeur suffisante, des formes hétérogènes, dont l'une, du moins (*oal*), a été ramenée au type primitif, ne peuvent infirmer une étymologie bien appuyée.

Après ces remarques et ces discussions, je termine,

comme j'ai commencé, en recommandant la *Grammaire de la langue d'oïl*, en remerciant M. Burguy du service qu'il a rendu à l'étude du vieux français, et en le félicitant d'avoir attaché son nom à une œuvre qui sera bien souvent consultée.

SOMMAIRE DU NEUVIÈME ARTICLE. (*Journal des Savants*, janvier 1857) — Analyse de cinq chansons de geste : le *Couronnement de Louis*; le *Charroi de Nîmes*; la *Prise d'Orange*; le *Vœu de Vivien*; et la *Bataille d'Aleschans*. Quelques mots sur une autre chanson de geste intitulée : *li moniages Guillaume*, c'est-à-dire, *Guillaume devenu moine*. Existence de poèmes héroï-comiques. Faits historiques sur Guillaume porte-enseigne et Guillaume I^{er}, comte de Provence; c'est le premier de ces deux personnages qui fournit le fond des cinq chansons de geste énumérées ci-dessus. Antiquité de chansons de geste sur ce sujet; elles remontent au onzième siècle; témoignages extrinsèques qui le prouvent; témoignages intrinsèques; elles sont écrites en assonances, or, l'assonance a été remplacée dans le courant du douzième siècle par la rime complète; caractère des poésies du onzième siècle avant la culture et le raffinement introduits par le douzième; rapport de l'état littéraire avec l'état social. La *Geste de Guillaume*, traduite en allemand au commencement du treizième siècle; discussion de quelques passages de cette traduction; succès européen de la poésie française au moyen âge. Traits défigurés de l'histoire qui se retrouvent dans les chansons de geste qui ont Guillaume pour objet; on ne les reconnaît que quand l'histoire réelle est connue d'ailleurs; mais, si elles ne sont pas historiques de ce côté-là, elles le sont par un autre, à savoir la peinture de la haute époque féodale.

M. Jonckbloët, qui, bien que Hollandais, s'occupe avec intérêt et succès de notre vieille littérature, vient de publier cinq chansons de geste qui ont pour titre : 1^o *li Coronemens Looys*; 2^o *li Charrois de Nymes*; 3^o *la Prise d'Orenges*; 4^o *li Covenans Vivien*; 5^o *la Bataille d'Aleschans*. Ces poèmes se rapportent à un seul et même héros, le comte ou le marquis Guillaume, le plus souvent Guillaume au court nez, et quelquefois

Guillaume Fierebrace, c'est-à-dire *ferrea brachia*. C'est toujours un service de publier de ces anciens textes, et ce l'est surtout quand ils appartiennent, comme ceux-ci, à une date reculée et à un cycle légendaire issu de l'histoire véritable.

Dans le *Coronement Looy*s, il s'agit de Louis le Débonnaire. Charlemagne est vieux; le poids du sceptre le lasse; il veut le transmettre à son fils, qui n'est encore qu'un jeune homme. On est à Aix, la cour plénière se réunit : les comtes sont présents; les évêques et les archevêques assistent à la cérémonie, et l'*apostoles de Rome* (c'est ainsi qu'alors on nommait le pape) a chanté la messe. La couronne est sur l'autel. L'empereur, exprimant l'intention de se démettre de son pouvoir en faveur de son fils, lui expose d'abord les devoirs du souverain : se préserver de tous vices, ne faire trahison à aucun, ne pas enlever son fief à l'orphelin, ne pas dépouiller la veuve, et aller combattre et confondre la gent païenne par delà la Gironde. A ces conditions, dit le vieil empereur, je te remets la couronne; sinon, je te défends, au nom de Jésus, d'y toucher. L'enfant, à ces paroles, *ne mit le pied* et n'osa porter la main sur le brillant joyau. L'empereur, courroucé et attristé, veut qu'on lui coupe les cheveux, et qu'on le fasse moine à Aix au montier, où il tirera les cordes et sera marguillier. Hernaut d'Orléans saisit l'occasion et se propose pour être roi dans l'intervalle, promettant de rendre le trône quand l'enfant deviendra capable de s'y asseoir. Il allait être accepté si le comte Guillaume n'était soudainement entré; il renverse à ses pieds Hernaut le félon, saisit la couronne

couronner Louis empereur à Rome. Une fois, au milieu de toutes ces rébellions, Guillaume s'écrie :

Hé povres rois, lasches et assotez,
Ge te cuidai maintenir et tensor
Envers toz ceus de la crestienté;
Mès toz li mons si t'a cueilli en hé (*haine*).

C'est là un écho assez fidèle des impressions qu'avait laissées Louis le Débonnaire et surtout tel ou tel des carlovingiens, ses successeurs.

Li Charrois de Nymès continue l'histoire de Guillaume. Le vaillant comte revenait de la chasse avec son arc, ses faucons et sa meute de chiens, et entrait dans Paris par le Petit-Pont, quand il rencontre son neveu Bertrand qui lui annonce que le roi Louis a fait distribution de fiefs sans songer à celui qui fut si longtemps son champion. Guillaume, courroucé, entre dans la salle qu'il fait trembler sous ses pas, et réclame sa part. « Attendez, dit le roi, il mourra quelque un de mes pairs, et je vous donnerai sa terre. » Guillaume répond que, n'ayant pas de quoi fournir la provende à son cheval, il ne peut être renvoyé à un terme aussi incertain que la mort d'autrui :

Dex! com grant val li estuet avaler,
Et à grant mont li estuet à monter,
Qui d'autrui mort atent la richeté!

La querelle s'envenime; et Guillaume, *parlant par grant outrage*, reproche à Louis tous les services qu'il lui a rendus, les combats qu'il a livrés, les nuits où il a veillé, les jours où il a jeûné. Inquiet de cette colère, Louis cherche à calmer son terrible vassal, et il lui

offre différents fiefs. Guillaume rejette toutes ces offres avec insulte: et de fait, que lui offre-t-on? La terre du preux comte Foulque, d'Aubert le Bourguignon, du marquis Béranger, qui sont morts à la guerre et qui ont laissé des veuves et des orphelins. Il fait honte de pareilles largesses au roi, qui lui propose alors le quart de toute France, la quarte cité, la quarte abbaye, et ainsi de suite. Mais Guillaume dit qu'accepter un tel don ce serait faire tort à son seigneur, et il s'en va menaçant et roulant des projets de vengeance. Il y a une scène très-semblable dans *Raoul de Cambrai*; Raoul réclame l'honneur du Cambrésis; mais le roi en a disposé en faveur d'un autre; de là des réclamations violentes, des insultes au suzerain et des guerres cruelles. Pour Guillaume, les choses ne vont pas jusque-là; son neveu Bertrand le rappelle aux sentiments de vassalité :

Vo droit seignor ne devez menacier,
Ainz le devez lever et essaucier,
Contre toz homes secorre et aidier.

En conséquence, Guillaume demande à son *droit seigneur* un don qui puisse être accordé sans faire tort à personne, un don sur les Sarrasins de France et d'Espagne. C'est ainsi qu'il entreprend la conquête de Nîmes. Il part donc suivi de la fleur des chevaliers de France, et rencontre en chemin un vilain qui menait quatre bœufs, une charrette, et, dessus, un tonneau de sel. Comme le vilain venait de Nîmes, on l'interroge, et aussitôt un chevalier conçoit le projet d'une ruse de guerre, à savoir prendre mille tonneaux semblables à celui du vilain, y cacher les chevaliers, et les

conduire sur des charrettes. jusque dans la ville. Une fois dedans, à un signal donné, les chevaliers sortiront des tonneaux et combattront les Sarrasins. Aussitôt on se met à l'œuvre; on fait travailler les vilains *par poesté*; *par poesté* aussi on s'empare de leurs bœufs; et, comme dit le trouvère,

Qui dont veïst les durs vilains errer,
Et doleïres et coigniées porter,
Tonneaus lier et toz renouveler,
Chars et charretes chaviller et barrer,
Dedens les tonnes les chevaliers entrer,
De grant barnage li peüst remembrer.

Guillaume prend l'accoutrement d'un marchand; son neveu Bertrand et quelques autres remplissent le rôle de serviteurs et conduisent les charrettes. On arrive à Nîmes, on y entre; les deux princes sarrasins qui y règnent sont d'abord joyeux à l'arrivée de ce riche convoi; mais l'un d'eux, voyant le marchand, à qui manque le bout du nez, s'effraye, et lui demande s'il ne serait pas ce Guillamue au court nez tant redouté des Sarrasins. Guillaume, à ces paroles inquiétantes, se met à rire, et explique que, s'il a perdu le nez, c'est que jeune il fit le métier de voleur; que pris, on lui infligea cette mutilation; et que maintenant il est marchand honnête. Mais bientôt une rixe s'élève, on lui tue deux de ses bœufs pour les manger; un des rois sarrasins lui arrache une poignée de barbe. A cet outrage, ne se contenant plus, il monte sur un perron, et il défie les Sarrasins à haute voix :

Felon païen, toz vos confonde Dex
Tant m'avez lui escharni et gabé,

Et marchant et vilain apelé;
 Ge ne sui mie marcheans, par verté!
 Que par l'apostre qu'on quiert en Noiron prè,
 Aucui sauroiz (*vous saurez*) quel avoir j'ai mené.

Aussitôt, d'un coup, il tue un des rois, et, mettant un cor à sa bouche,

Trois fois le sonne et en grelle et en gros.

A ce signal, les chevaliers défoncent les tonneaux; la mêlée s'engage et la ville est conquise.

Ainsi établi dans sa conquête, Guillaume commence à s'y ennuyer; il a tout en abondance, bons destriers, heaumes dorés, épées tranchantes, et pain et vin et chair salée et blé; mais il regrette *douce France*, ce qui se dit dans tous ces poèmes; il en regrette les *harpeurs*, les jongleurs et les damoiselles. Il en veut aux Sarrasins qui le laissent tranquille :

Et Dex confonde Sarrazins et Esclers.
 Qui tant nos lessent dormir et reposer,
 Quant par efforz n'ont passée la mer,
 Si que chascuns s'i peüst esprover!
 Que trop m'ennuist ici à sejourner.

Dans cette disposition d'esprit, il voit arriver un *chétif* qui s'est échappé des prisons d'Orange. Orange est entre les mains des Sarrasins; Gillebert, qui est de grande vaillance, y fut captif trois ans, et Guillaume l'interroge avidement. Trois merveilles sont particulièrement vantées; la ville d'Orange, il n'est telle forteresse jusqu'au fleuve du Jourdain; la tour Gloriete, qui est de marbre; et dame Orable, qui est la femme d'un roi d'Afrique :

Bel a le cor, s'est grele et eschevie,

Blanche à la char comme est la flors d'espine,
Vairs eulx (*yeux*) et clers, qui tot adès li rient.

A ce récit Guillaume jure qu'il aura Orange, Gloriete et la dame dont l'amour le saisit. En vain on lui représente les dangers qu'il court et la puissance des Sarrasins; la résolution est prise et rien ne peut l'en détourner; mais il n'y conduira ni cheval, ni palefroi, ni blanc haubert, ni écu, ni lance : il ira inconnu et déguisé. Gillebert viendra avec lui, non sans crainte et sans regret, car, à la proposition de Guillaume,

Lors vousist estre à Chartres ou à Blois,
Ou à Paris en la terre le roi.

Mais il ne peut refuser. Puis Guielin ne veut pas abandonner son oncle dans une entreprise aussi hasardeuse; et tous trois se font teindre, à l'aide d'une composition noire, de façon que

Très bien ressemblent deable et aversier.

Ils se présentent aux portes d'Orange comme des messagers du roi d'Afrique, qui viennent apporter des nouvelles à son fils le roi de la ville, mais qui en route ont été pris par Guillaume et retenus à Nîmes. Tout va bien d'abord; seulement, de temps en temps, le roi Aragon s'écrie qu'il voudrait bien tenir ici, dans son palais, le terrible Guillaume pour le livrer à tourment. A chaque menace de ce genre, le comte se recommande intérieurement à la protection céleste. Les voilà dans Gloriete, auprès de la reine Orable; mais un Sarrasin échappé de Nîmes arrive et, assurant au roi Aragon qu'il a Guillaume en sa puissance, il lui en donne la preuve en frappant le chevalier au front avec une

cotte ornée d'or; la composition noire s'efface, et la couleur naturelle de la peau apparait. Les trois guerriers ne se laissent pas abattre; avec leurs bourdons ils renversent les païens les plus braves, les chassent de Gloriete, et se préparent à y soutenir un siège. Toutefois Guillaume gémit, craignant de ne plus revoir ni la France, ni ses parents; et Guielin lui dit que maintenant de pareils discours ne sont plus de saison, à moins, dit-il à son oncle en le raillant, que vous ne soyez disposé à faire la cour à la reine :

Vez là Orable la dame d'Aufriquant.
 Il n'a si bele en cest siecle vivant.
 Alez seoir delez li sor cel banc,
 Endeus vos deux bras li lanciez par les flans;
 Ni de besier ne soiez mie lenz.

Ces railleries excitent Guillaume, qui s'adresse à la reine pour lui demander des armes. Celle-ci, touchée de pitié, leur en donne. S'ils étaient redoutables avec des bourdons, ils le sont bien plus quand, couverts de heaumes, de cuirasses et de boucliers, ils s'élancent l'épée à la main; si bien que le roi Aragon désespère de les forcer. Mais il est un conduit souterrain par où l'on peut les assaillir; attaqués à l'improviste par derrière, ils sont pris. Ici la reine Orable intervient en leur faveur; elle les réclame comme ses prisonniers, mais c'est pour les sauver. Elle recevra le baptême et épousera Guillaume. Gillebert est dépêché vers Bertrand, à Nîmes, pour amener du secours; le secours arrive, et Guillaume, demeurant maître d'Orange, se marie avec la reine Orable, qui, devenue chrétienne, prend le nom de Guibor.

Vivien est un neveu de Guillaume, et son *covenant* est un vœu par lequel il s'engage, le jour où il fut *adoubé*, à ne jamais fuir devant Sarrasin une fois qu'il aura son haubert endossé et son heaume fixé sur la tête. Guillaume lui représente la témérité d'une pareille promesse; il n'est pas d'homme si brave qui ne doive reculer quand les circonstances le commandent :

Niés (*neveu*), dit Guillaumes, moult petit durerez
Se covenant à Deu tenir volez.

Jà n'est il home, tant soit ne preuz ne bers,
N'estuet foïr, quant il est enpressez.

Beaus niés, cist veuz ne fait mie à garder;
Vos estes juenes, lessiez tiex soletez.

Mais Vivien n'écoute pas les conseils de son oncle; il renouvelle son vœu, et jure de ne jamais reculer, en son vivant, *plein pied de terre* pour Turc ni pour Persan. Il part donc et va désoler l'Espagne sarrasine; longtemps il a un heureux destin; il répand le ravage et la terreur partout, si bien que le roi Desramé (c'est la transformation d'Abdérame) se résout à en prendre vengeance. Ce prince rassemble une formidable armée, la met sur une flotte non moins formidable et cingle vers Aleschans (*Elysii campi*), cette célèbre localité, près d'Arles, où Vivien était alors avec ses *servestus*. Ici se renouvelle une scène qui est déjà dans la chanson de Roland: quand les païens, arrivant, couvrent de leur multitude la plaine et la montagne, Olivier conseille à Roland de sonner du cor pour appeler Charlemagne à son secours; mais Roland croit que ce serait déshonneur à son lignage et que *male chanson seroit de*

lui chantée s'il témoignait quelque crainte; de même, à ses chevaliers qui lui demandent d'envoyer un message à son oncle, Vivien répond que, s'il le faisait, il serait *mecreant et failli*; il leur offre de le laisser seul si le péril leur paraît trop grand; mais à leur tour ils refusent de l'abandonner. A la bonne heure, dit Vivien; si nous avons faibli,

Tenu nos fust toz jorz mès à vilté,
 A noz parenz fust toz jorz reprové.
 Se nos morons en cest champ hennéré (*honoré*),
 S'aurons vers deu conquise s'amisté.
 Quant fr homs muert en son premier ac.
 Et en sa force et en sa poesté,
 Adont est il et plaint et regreté.

Cette héroïque folie a la fin qu'elle devait avoir. Cependant Vivien trouve moyen, avec quelques chevaliers qui lui restent, de se loger dans un donjon en ruine qui est sur le champ de bataille, et il y soutient un siège. A ce point, il ne se croit plus obligé de ne pas informer son oncle de sa détresse. Un chevalier traverse, à grand péril, l'armée sarrasine, et bientôt après Guillaume arrive avec une armée de secours. Une bataille sanglante est livrée, et, dans cette bataille, Vivien, blessé mortellement, le ventre ouvert, les yeux crevés, se faisant pour une dernière fois affermir sur son cheval et mettre l'épée à la main, pousse son cheval au plus épais des ennemis, où il trouve la mort.

La *Bataille d'Aleschans* est cette même histoire continuée, développée, et surchargée d'un nouvel épisode et d'un nouveau héros. Quand elle commence, Vivien n'est pas encore mort, mais il est près de sa fin. Malgré d'incroyables prouesses de lui et de son oncle, les chré-

tiens ont le dessous; les neveux de Guillaume, Bertrand, Guielin, Guichard, sont pris; Vivien, se sentant mortellement blessé, se retire sur le bord d'un étang pour se recommander à Dieu avant de mourir, et Guillaume, réduit à quelques chevaliers, cherche à se frayer un passage à travers la multitude innombrable de ses ennemis. Dans ce dernier effort, il perd ce qui lui restait de compagnons. Il n'a plus de ressource que dans la vigueur de son cheval Baucent; mais Baucent est, comme son maître, blessé et épuisé de fatigue. En cette extrémité pressante, le comte s'adresse à son fidèle destrier :

Cheval, dit-il, moult par estes navrez.
N'est pas merveille, se vos estes lassez;
Quar tote jor moult bien servi m'avez.

Puis il lui promet du repos, du fourrage, de l'orge, de belles couvertures s'il le ramène à Orange. Le cheval, qu'il a laissé souffler, l'entend, reprend vigueur et courage, et s'apprête à seconder son maître. Dans sa fuite périlleuse, Guillaume arrive au lieu où git Vivien expirant. La scène est touchante et bien racontée. Quand il le voit mort, il ne peut se résoudre à laisser le corps au pouvoir des Sarrasins; il l'emporte sur son cheval; pieux devoir que la poursuite acharnée de ses ennemis ne lui permet pas d'accomplir. Il a encore de sanglantes rencontres et finit par échapper en revêtant les armes d'un Sarrasin qu'il a tué. Haletant, blessé, serré de près, il arrive aux portes d'Orange; mais, sous son armure sarrasine, Guibor elle-même ne veut pas le reconnaître, surtout quand elle voit emmener captifs des chevaliers chrétiens sous les yeux du comte.

A ce reproche et à ce spectacle, il rappelle sa prouesse, délivre les prisonniers, et, désormais reconnu, rentre dans sa ville. Sur le conseil de Guibor, Guillaume se décide à partir pour demander secours à ses parents et à Louis. Orange sera défendu par les chevaliers qu'a sauvés Guillaume et par les femmes. Donc, il s'en va, chevauchant en grande hâte; mais il est seul, harassé d'une longue route et pauvrement vêtu; aussi, quand il descend au perron dans le palais de Louis, à Laon, personne ne vient à sa rencontre, personne ne se présente pour donner à manger à son cheval, personne ne lui offre la bienvenue. Cependant on parle au roi de ce chevalier à la haute taille, à l'aspect redoutable; il reconnaît bien vite Guillaume; mais il ne veut pas le recevoir, et fait fermer les portes. On raille le chevalier délaissé, on l'insulte :

Ancien sara (*aujourd'hui saura*) Guillaumes au cort nés
Com poures homs est de riches gabés.

Le roi lui-même se laisse aller à cette vilaine envie d'humilier le chevalier qui jadis l'a tant servi :

Loosy prist un baston de ponnier,
A la fenestre s'est alez apoier,
Et voit Guillaume plorer et lermoier.
Il l'apela et comence à luehier :
« Sire Guillaume, alez vos hebergier,
« Vostre cheval fetes bien aesier,
« Puis revenez à la court por mengier,
« Trop pourement venez or cortoier.
« Dont n'avez vos serjant ne escuier,
« Qui vous servist à vostre deschaucier? »

Ainsi insulté, Guillaume trouve asile chez un bourgeois de la ville, qui lui donne, à lui et à son cheval,

le vivre et le couvert; mais le comte roule des projets de vengeance. Le lendemain, il y a cour plénière : le roi, la reine, les hautes dames, vêtues de drap de soie, les comtes, les princes, les ducs, et, parmi eux, Aymeri de Narbonne, le père de Guillaume, ses frères et sa mère, Hermengart. Bientôt l'orage va éclater :

Car dans Guillaumes au cort nés li marchis
Se siet tos seus corrociez et marris,
Irez et fiers et moult mautalentis.

En effet, Guillaume, qui était seul dans un coin de la salle, se lève et apostrophe d'une voix terrible l'empereur, qui refuse de l'accueillir, l'impératrice, qui excite son mari contre son frère :

Jhesus de gloire, li rois de paradis,
Sauve celi (*celle*) de cui je suis nasquis,
Et mon chier pere, mes freres, mes amis,
Et il conforte ce mauvais roi failli.

Sa colère tombe sur l'impératrice, qui s'enfuit épouvantée; le roi est interdit; les *François* (ce sont les gens de l'Île-de-France, les chevaliers du roi); les *François* (le trouvère leur donne constamment un assez vilain rôle; ils sont insolents d'abord, puis couards quand éclate le danger); les *François* gardent le silence et ne viennent pas au secours de leur seigneur. C'est la fille de Looy, la nièce de Guillaume, la belle Aalis, qui, le terrible guerrier ne voulant rien lui refuser, rétablit la paix. Looy donne une armée; le père et les frères de Guillaume lui envoient leurs chevaliers; mais toute cette puissance auxiliaire est peu de chose à côté d'un secours que le hasard fournit. Le roi Looy a, dans ses cuisines, un jeune marmiton,

sorte de géant d'une force inouïe, fils du roi Desramé, enlevé de bonne heure à ses parents et jeté dans cette humble condition. Le rôle de ce terrible marmiton donne dès lors une allure héroï-comique au reste du poème. Renouart *au tinel* (ainsi surnommé, parce qu'il a pour arme une énorme poutre qu'il manie comme une baguette) tue dans la bataille les plus formidables champions sarrasins, délivre Bertrand et les autres qui sont captifs, et rend à Guillaume Orange, qui n'a plus d'ennemis.

M. Jonckbloet n'a pas fait entrer dans le plan de sa publication un poème intitulé *li Moniage Guillaume*, c'est-à-dire, l'entrée de Guillaume au couvent. J'en parle ici, parce que cette chanson appartient à la légende générale du héros. Guillaume, rassasié de gloire et d'exploits; se retire en une maison religieuse. Mais, là aussi, pour peindre le guerrier devenu moine et astreint aux observances de la vie monastique, le trouvère se laisse aller aux inspirations d'une imagination qui n'a rien de sérieux ni d'héroïque. Le formidable baron a conservé toute la vigueur du corps et toute la violence du caractère; il dévore les provisions qui suffiraient au réfectoire entier; il trouble et couvre de sa voix tonnante les chants des moines; et, pour peu qu'on le contrarie, sa colère éclate en actes que sa force prodigieuse rend très-dangereux pour les pauvres reclus. C'est une composition véritablement héroï-comique; il y en a plus d'une de ce genre dans la littérature des douzième et treizième siècles.

Maintenant, à côté de l'histoire légendaire, qu'est l'histoire réelle? Ces récits des trouvères sont-ils

une œuvre de pure imagination? ou bien le personnage qu'ils mettent en action est-il un personnage véritable, signalé aux souvenirs de la légende et aux chants de la poésie par des exploits mémorables? C'est, sans aucun doute, la seconde alternative qui doit être admise. Il y eut, vers la fin du huitième siècle, un Guillaume que Charlemagne envoya en Aquitaine pour remplacer le duc de Toulouse, Orson, dont l'empereur avait à se plaindre. Des documents du temps lui donnent le titre de premier porte-enseigne, *primus signifer*, et, dans nos chansons de geste, on dit de lui :

Et bien doit France avoir en abandon,
S'emerschiaus est, s'en a le gonfanon.

En 793, pendant que Charlemagne guerroyait sur les bords du Danube et que Louis était en Italie avec les meilleures troupes du Midi, les Sarrasins envahirent l'Aquitaine; ils se dirigèrent sur Narbonne, où ils mirent le feu aux faubourgs, puis ils se tournèrent du côté de Carcassonne. Guillaume fit un appel aux comtes et aux seigneurs du pays et vint livrer une sanglante bataille aux Sarrasins, sur les bords de la rivière d'Orbieux. Les chrétiens furent vaincus, malgré la grande valeur de Guillaume, qui, au rapport du chroniqueur, *pugnabit fortiter in die illa*, et ne quitta le champ de bataille que quand il eut été abandonné de tous. Il avait fait bâtir un monastère à Gellone, dans la partie la plus sauvage des environs de Lodève. Touché par la piété, dans les dernières années de sa vie, il se retira en 806 dans l'abbaye construite par lui, et y mourut en grand renom de sainteté, dans l'année 812.

Un peu moins de deux siècles plus tard, un autre Guillaume (Guillaume I^{er}, comte de Provence) délivra cette province des ravages des Sarrasins. Ceux-ci avaient bâti, non loin du golfe de Saint-Tropez, un château fort d'où ils dominaient la contrée environnante. Un combat sanglant fut livré aux environs de Draguignan. Les Sarrasins battus se réfugièrent dans leur château; mais, pressés de toutes parts, ils le quittèrent pendant la nuit, et, dans leur fuite, furent presque tous tués ou pris. Guillaume, qui avait ainsi combattu les infidèles, eut, avec l'ancien leude de Charlemagne, une ressemblance de plus. Étant tombé dangereusement malade, il fit prier Maieul, abbé de Cluny, de venir le consoler. Le pieux abbé se rendit à sa prière, l'exhorta à la mort et le revêtit de l'habit monastique, qu'il avait demandé avec beaucoup d'empressement. Guillaume, étant mort peu après, fut inhumé dans un prieuré de l'ordre de Cluny, qu'il avait fondé. La relation, écrite par les moines de Gellone, de la vie religieuse de Guillaume identifie manifestement le chevalier chanté par les trouvères avec le leude de Charlemagne; mais ce sont les souvenirs de l'autre Guillaume et de la délivrance de la Provence, qui firent du preux des chansons de geste le conquérant de Nîmes et d'Orange.

Le premier de ces deux grands personnages fournit le fond de nos chansons de geste. Son nom, son rôle dans le midi de la France, sa lutte acharnée contre les Sarrasins, et la pieuse fin de sa vie, établissent ce point. Le fait est que nos chansons sont fort anciennes, sinon dans la forme où nous les avons, du moins en des

formes primitives qui ont été remaniées, et ne sont pas parvenues jusqu'à nous. M. Jonckbloet a mis cela hors de doute. Orderic Vital, qui inséra dans son ouvrage la relation des moines de Gellone, parle d'une chanson qui racontait les hauts faits de Guillaume, et qui était très-répandue : *Vulgo canitur a joculatoribus de illo cantilena*. Orderic écrivait ceci avant 1135. Un autre témoignage s'y accorde; cette même relation des moines de Gellone, qu'on a cru être du dixième siècle, et que M. Jonckbloet pense ne pas pouvoir être antérieure à l'an 1076, rappelle les poésies qui célèbrent sa gloire guerrière et la faveur dont elles jouissent : *Qui chori juvenum, qui conventus populorum, præcipue militum ac nobilium virorum, quæ vigiliæ sanctorum, dulces non resonant et modulatis vocibus decantant, quâlis et quantus fuerit!* On a là une excellente description de nos chansons de geste; c'étaient des vers, *voces modulatæ*; les jongleurs les chantaient parmi les réunions des jeunes gens, dans les assemblées populaires, mais surtout dans les assemblées des chevaliers et des barons, et aux veilles des saints. Si cette pièce des moines de Gellone a été rédigée après 1076, elle l'a été avant 1135; il est donc certain que des chansons de geste relatives à Guillaume existaient antérieurement aux premières années du douzième siècle. Et quand on voit le même Orderic Vital rapporter que Gerold, clerc d'Avranches, qui servait dans la chapelle d'un des barons de Guillaume le Conquérant, prenait pour texte édifiant le saint athlète Guillaume, qui, après une longue carrière chevaleresque, se retira du monde et devint, sous la règle

claustrale, un chevalier de Dieu, on ne peut guère douter que ce Gerold s'appuyait à la fois sur la légende pieuse qui racontait les vertus monacales, et sur la légende poétique qui racontait les exploits fabuleux. J'ai insisté sur ces détails, parce qu'une erreur accréditée donne une date trop récente à la poésie du nord de la France.

L'examen intrinsèque concorde. Beaucoup de vieux poèmes du cycle carlovingien sont non pas en rimes exactes, mais en simples assonances. Or, l'on sait que le système des assonances fut abandonné comme insuffisant pour l'oreille, dans le courant du douzième siècle, et qu'alors, la culture poétique s'étant raffinée, la rime exacte fut exigée. Par conséquent le système de l'assonance remonte à une époque antérieure et atteint le commencement du douzième siècle et le onzième.

Ces considérations tendent à consolider l'histoire littéraire du nord de la France, telle que l'établit la critique contemporaine. Il y eut, dans le cours du onzième siècle, une création poétique qui sortit des légendes populaires répandues sur Charlemagne, sur ses exploits contre les Sarrasins, sur ses vaillants barons, et aussi, par un mélange inévitable, sur la période de décadence impériale et de prépondérance féodale. Les poèmes de ce cycle sont caractérisés par le système de l'assonance, par la rudesse des mœurs, par le choc violent des seigneurs entre eux et avec la royauté, par l'absence de la galanterie. Dans le siècle suivant, tout se perfectionne; la galanterie chevaleresque s'introduit; le cycle de la table ronde captive les esprits; on romanie

les vieilles chansons de geste, et le système de la rime exacte remplace celui de l'assonance. Ce siècle abonde en poésie; il est élégant, raffiné, et un des points culminants dans l'histoire de la France du moyen âge. L'âge suivant voit le développement se continuer avec ampleur, et rien, du moins aux yeux de celui qui ne considérerait que la situation littéraire, rien ne pourrait faire prévoir une décadence, quand, le quatorzième siècle arrivant, cette décadence survient de la manière la plus marquée; l'ancienne poésie s'oublie, la langue s'altère, aucune œuvre originale ne surgit, et dès lors il faut attendre d'autres conditions et d'autres influences pour qu'une nouvelle floraison vienne embellir l'arbre resté debout, mais dépouillé par cet hiver. Je n'ai besoin que d'indiquer d'un mot les circonstances sociales, pour qu'on remarque aussitôt le rapport qu'elles ont avec les phases littéraires. C'est à la sortie de l'âge signalé par la chute du pouvoir royal et des carlovingiens, par l'établissement des barons et des fiefs, et, incidemment, par les ravages des Normands, c'est, dis-je, à la sortie de cet âge que, la société ayant désormais la forme qu'elle cherchait, une expression littéraire se manifeste, encore rude, se sentant de l'époque qu'on laisse à peine derrière soi, mais vigoureuse et féconde. C'est quand le régime féodal, arrivé à son plein, donne essor à ce qu'il avait d'idéal, c'est-à-dire aux mœurs chevaleresques, que le champ se cultive plus diligemment et produit une plus abondante et plus belle moisson. Enfin, c'est quand tout ce monde du moyen âge choit en trouble et en confusion, quand les rois s'élèvent, quand les

seigneurs s'abaissent, quand les communes s'établissent, quand le pouvoir spirituel, cette pierre angulaire, est frappé violemment par le pouvoir temporel, c'est alors que toutes les choses littéraires qui dépendaient de cet ensemble tombent avec ce qui les soutenait. Il est bien entendu que je ne parle ici que de la France. Les phases ou époques littéraires seraient autrement distribuées pour les nations voisines.

Les honneurs de la traduction, accordés à tant d'œuvres de ces temps-là, n'ont pas manqué non plus à la geste de Guillaume. Vers le commencement du treizième siècle, un poète célèbre de l'Allemagne, Wolfram von Eschenbach, en fit une imitation, qui nous a été conservée. L'imitateur n'entendait peut-être pas très-bien le français. J'emprunte à M. Jonckbloet quelques exemples qu'il cite comme des erreurs et que je vais discuter. Guillaume, regrettant son neveu Vivien, dit :

Quant je à termes vos oi [eus] armes doné,
Por vostre amor i furent adoubé
Gent chevalier et d'armes conrée,

M. Jonckbloet entend que à termes veut dire au temps voulu. Mais Wolfram a mis :

Hay Termes min palas
Wie der von dir gehêret was!

Hé Termes mon palais, comme il avait été honoré par toi. Il a pris termes pour un nom propre. Est-ce une erreur? Je ne le crois pas. M. Jonckbloet n'en est pas très-sûr lui-même; car il indique une variante qui

montre que *termes* désignait une localité. Au lieu de ces vers (*Bat. d'Aleschans*, v. 4371) :

A la fenestre est Guillaume acoutez,
Lez lui Guiborc, de qui fu moult amez;
Par devers destre s'est li cuens regardez,

Un manuscrit dit :

Par defors Termes s'est li cuens regardez.

Ici *Termes* signifie le palais de Guillaume. Dans la même chanson, v. 326, il est parlé d'un Gautier de Termes. *Termes* était donc un nom propre, sans doute dit ainsi à cause de bains, *thermæ*; et Wolfram ne s'est pas mépris.

Il n'en est pas de même dans l'exemple suivant. Le trouvère dit d'une épée :

Rois Plantamor la dona Salatré;
Et Salatrez, li rois d'antiquité,
Cil la dona l'amiré Acéré.

Li rois d'antiquité ne signifie pas autre chose que le roi des anciens temps. Mais Wolfram en fait un nom propre, à tort cette fois-ci :

Der gabz dem künige Antikoté.

La plus étrange méprise serait celle qui, dans ces vers où il s'agit de la mort de Vivien :

L'ame s'en vet, n'i pot plus demorer;
En paradis la fist Dex osteler,
Avec ses angles et metre et aloer,

lui aurait fait croire que *alœr* (*placer, allocare*) était le bois d'aloës :

. . . . Sin jungez lebn
 Erstarp; sin bilte ergiene doch é,
 Reht als *lign aloë*
 Al die boum mit swer warn enzunt,
 Selch wart der smac en der stunt,
 Dâ sich lip und sêle schiet

« Sa jeune vie s'éteignit; mais sa confession avait été faite auparavant; justement comme si du bois d'aloës avait été brûlé, fut l'odeur au moment où le corps et l'âme se séparèrent. » Cependant il se pourrait que M. Jonckbloet fût trop sévère, et que le traducteur, par son bois d'*aloës* (suspect, j'en conviens, à côté d'*aloer*) eût voulu exprimer, librement à sa manière, ces deux vers qui sont un peu auparavant et où il est dit de Vivien :

. . . . qui gisoit toz sanglans,
 Plus soef siere que hasme ne pimenz.

Quoi qu'il en soit, le poëme allemand est une imitation de la geste romane. Wolfram lui-même nous apprend que la chanson des *Enfances Guillaume*, que M. Jonckbloet n'a pas comprise dans sa publication, était répandue en Allemagne. Le succès européen de la poésie française au moyen âge est un fait historique désormais hors de toute contestation, et qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut comprendre le mouvement social et littéraire de cette époque.

A la vie fictive des deux Guillaume, le leude de Charlemagne et le comte de Provence, la geste a joint bon nombre de traits qui sont des échos défigurés de l'histoire. M. Jonckbloet a recherché ces traces avec diligence et érudition. Ainsi, quand, dans *li Coronemens*

Loouys, la couronne menace de ne pas se poser sur le front du fils de Charlemagne, il montre qu'il y a là souvenir des intrigues qui assaillirent Louis le Débonnaire à son avènement, et surtout des dangereuses protections qui soutinrent Louis d'Outre-Mer. L'expédition de Guillaume en Italie et sa bataille contre les Allemands sont rattachées aux exploits de Gui, duc de Spolète, qui, à la tête d'une armée d'Italiens et de Français, remporta des victoires sur les troupes allemandes. Les Sarrasins ravagèrent plus d'une fois l'Italie, jusqu'aux portes de Rome; ce sont ces invasions qui suscitèrent la légende racontant comment la ville et le pape furent sauvés par les mains de Guillaume. La geste imagina que les païens vinrent assiéger Paris, et c'est là que l'Arioste a pris l'idée du terrible assaut donné par Rodomont à la capitale de Charlemagne; en ceci elle s'écarte singulièrement de l'histoire, à moins qu'on ne veuille y voir une transformation de ce redoutable siège de Paris par les Normands, où le chroniqueur Abbon, témoin oculaire, nous apprend qu'il y avait, parmi les défenseurs de la ville, un guerrier qui se distingua par une valeur extraordinaire, et qui, justement, portait une main de fer. Toutefois, il est manifeste que ce n'est pas avec les chansons de geste que l'on peut retrouver l'histoire véritable; loin de là, l'histoire véritable a besoin d'être minutieusement étudiée et connue pour que l'on détermine, dans les chansons de geste, les faits réels tissés dans cette toile sans fin que prend, quitte et reprend l'imagination légendaire et poétique. Rien, sauf le génie d'Homère, ne ressemble plus à nos chansons de geste

que le cycle homérique; et celui-ci, qui est moins connu peut trouver, dans celui-là, qui est plus connu, des explications plausibles et des conjectures qui l'éclairaient.

Pourtant il est un côté par où nos chansons de geste, comme aussi les poésies d'Homère pour l'âge héroïque, sont véritablement historiques; ce côté, c'est la peinture animée et saisissante de la haute époque féodale. Qui-conque a lu seulement les historiens de ces temps, n'a qu'une idée morte des barons et de leur empereur; couchés dans ces chroniques comme dans un froid tombeau, l'évocation la plus puissante n'est pas capable de les remettre dans la vie avec leurs intérêts et leurs passions. Mais celui qui prend en main *Raoul de Cambrai*, la geste de Guillaume, celle de Garin et quelques autres, celui-là voit se dresser devant lui ces têtes féodales, avec leurs heaumes aigus et leurs targes fleuries; un désir hautain d'indépendance les emporte, et pourtant une soumission au suzerain les arrête; ils le reconnaissent, mais ils le bravent; on dirait à chaque instant que le lien qui se relâche tant va se rompre, mais il ne se rompt pas; le tumulte retentit dans la salle voûtée où siège l'Empereur; on se dispute devant lui les fiefs; on ne tient compte de ses décisions, et l'on guerroye entre soi avec des haines implacables et héréditaires. Les jongleurs sont là, à côté des barons, qui redoutent par-dessus tout que *male chanson ne soit chantée*, s'ils se montrent faibles dans les combats. Les femmes demeurent dans l'ombre; ce n'est ni pour gagner leur sourire, ni pour porter leurs couleurs que s'agitent ces turbulents *fervestus*; les mères, les épouses

ont quelquefois de l'autorité; les maîtresses n'en ont point. Telle est la physionomie du dixième siècle; donnée par les trouvères du onzième avec énergie et sans doute avec vérité.

SOMMAIRE DU DIXIÈME ARTICLE. (*Journal des Savants*, mai 1857). — Faveur dont jouissait en Europe la poésie française. Note sur les anciens mots allemands *birssen* et *quintieren*, qui proviennent de l'ancien français *bercer* et *coïntoler*. Origine et explication du mot *tafur*; les *tafurs*, en une extrémité, mangent de la chair humaine; indice chronologique que fournit le mot *tafur*. Correction de quelques vers faux; remarque sur *jeûner*, anciennement *jeûner*; les anciens trouvères versifient avec une très-grande régularité, et, toutes les fois qu'un vers est défectueux, il y a faute de copiste. Licences que les trouvères prennent avec la grammaire. Participes féminins en *te*, mal écrits, dans certains imprimés, *té*, ce qui fait un masculin et un solécisme. De l'ancienne négation *nen*, qu'on a confondue à tort plus d'une fois avec *n'en* (*ne, en*). Discussion de quelques passages que les fautes de copistes ont rendus intelligibles, et essais de restitution. Remarque sur le mot *beté*; sur le mot *hannelon*; sur le mot *complot*; sur le mot *reueillier*, conservé dans le Berry sous la forme de *ræiller*; sur le mot latin *meretric*, francisé par un trouvère; sur le mot *empire* signifiant armée; sur *bris*, *bricon*. La poésie narrative en langue d'oïl remonte incontestablement jusqu'au onzième siècle; mention de vers faits en langue vulgaire dès le neuvième siècle.

Il faut savoir beaucoup de gré à M. Jonckbloet d'avoir publié cinq chansons de geste inédites, avec les variantes fournies par plusieurs manuscrits. A. sur et mesure que les textes viennent au jour, notre histoire littéraire s'étend et se consolide. Ce travail de publication, et cela nous est à la fois utile et honorable, ne se fait pas seulement par les Français; des étrangers y prennent part avec succès. De même que, dans les temps où notre vieille littérature florissait, elle avançait au delà de nos frontières, de même, de nos

jours et au moment de cette renaissance due à l'érudition, nos frontières sont également franchies, et des associés qui sont les bienvenus prennent part au labeur et à la moisson. Et véritablement, quand on considère l'ensemble des événements littéraires, on reconnaît, qu'outre leur bonne volonté, ils ont un intérêt propre qui les excite. Les Allemands, se tournant vers les anciens monuments de leur langue, ont rencontré les nombreuses traductions de nos chansons de geste et de nos poèmes de la Table ronde, l'influence que cette littérature a exercée sur la leur, et les mots mêmes qui se sont introduits par là chez eux¹. Les Anglais, pen-

¹ Dans un poème allemand du quinzième siècle, qui vient d'être publié par M. von Keller, et dont l'auteur est nommé Elblin von Eselberg, je lis, p. 13, ces vers :

Mich fraget eins tages ein geselle güt,
Ob mir zu reitten stünd der mutt,
Durch kurzweil *birssen* an ein walt.

Pour le mot que j'ai souligné, il y a en variante *beysen*. Je pense que la vraie leçon est *birssen*, qui vient du français *berser*, tirer de l'arc; de sorte que le tout signifie : « Un compagnon me demanda un jour si j'étais d'avis de chevaucher et d'aller, par délassement, *berser* en un bois. » *Berser en un gault* se trouve très-souvent chez nos trouvères; et c'est exactement *birssen an ein walt*. Plus loin, p. 32, on trouve la description d'une matinée fraîche et joyeuse; les oiseaux font entendre leurs chants, et le rossignol les surpasse tous :

Ja was sie mit *quintieren*
Yetz unden und dann oben.

Je crois encore trouver dans ces vers un mot français; *quintieren* doit être notre verbe *cointoyer*, qui veut dire faire le cointe, le joli, comme dans ces vers :

La douce voiz du louseignol sauvage
Qu'oi-nuit et-jour cointoier et tentir.

Couci, xix.

et je traduirais : « Quoi que les oiseaux fissent pour *cointoyer*, tantôt en bas, tantôt en haut, ils ne peuvent égaler le rossignol. » J'ajoute que ceci est au-dessus de l'imagination de nos trouvères qui se sont complu à peindre le réveil des oiseaux et la fraîche matinée.

dant longtemps, après la conquête, n'ont eu d'autre littérature que la nôtre, et leurs bibliothèques sont encore particulièrement riches en textes de notre langue. Les Italiens ont réuni dans la précieuse compilation des *Reali di Francia*, qui remonte au quatorzième siècle, les légendes émanées de nos poésies, si bien qu'il y en a plus d'une qui, conservée là, ne se retrouve plus en original; c'est par l'intermédiaire de ce recueil que les héros de nos gestes sont devenus les héros du Boiardo et de l'Arioste; et si Rodomont est couvert d'une peau de serpent dont les écailles sont impénétrables aux armes les plus tranchantes, le Sarrasin Margot, dans la *Bataille d'Aleschans*, v. 6,000,

... ne doute arme neant,
 Que envols est d'une pel de serpent,
 Qui ne crient arme d'acier ne feremant.

Enfin, l'Espagne n'a pas non plus manqué de puiser à la source d'imagination et de poésie qui s'était ainsi ouverte; elle a traduit mainte de nos œuvres; et ces traductions, remises ensuite en français, ont passé pour être des créations espagnoles dans le pays même où elles étaient indigènes, et qui en avait perdu le souvenir.

Il est donc juste et naturel que l'on s'intéresse, ailleurs qu'en France, à notre vieille poésie. Elle est née sans doute des antécédents qui, de la Gaule, firent une province romaine, et, de cette province, l'empire de Charlemagne; mais, à son tour, elle a été, parmi les principales nations de l'Europe, un antécédent qui s'est mêlé à leur histoire et désormais en fait partie. Saisissons ces connexions qui se présentent et qui sont

comme la trame du développement général. Il y eut un moment, cela est certain, où les diverses poésies nationales reculèrent devant la poésie chevaleresque dont le centre fut la France. Tout ce qui éclaircit ce grand mouvement littéraire et, par conséquent, moral, tout ce qui en assure les origines, tout ce qui en corrige et épure les monuments, peut à bon droit réclamer une part dans le domaine de l'érudition. A ce titre, nos vieilles chansons de geste excitent une curiosité véritablement scientifique.

J'ai dit, dans le précédent article, que les poèmes sur Guillaume d'Orange avaient existé dès les années qui terminent le onzième siècle ou qui commencent le douzième, mais qu'il n'était pas sûr que nous eussions présentement ces anciens textes, qui ont sans doute été, comme tant d'autres, plusieurs fois remaniés. Un mot que j'ai rencontré dans *li Charrois de Nymes* m'a suggéré quelques conjectures qui, en effet, reporteraient cette chanson plutôt vers le milieu du douzième siècle que vers le commencement; c'est le mot *tasure* qui se trouve dans ces vers où Guillaume demande au roi Loys l'investiture de terres appartenant aux Sarrasins:

Et dit Guillaumes : De séjourner n'ai cure ;
Chevaucheraï au soir et à la lune,
De mon haubert couvert la feutreüre ;
S' il giterai la pute-gent *tasure*.

Les *Tasures* nous sont bien connus par la *Chanson d'Antioche* qu'a publiée M. Paulin Paris. Ils y figurent à diverses reprises, par exemple :

Et le roi des Tasures et Pieron acourant.

Et ribaut et Tafurs qui venoient hiant,
Et le rice barnage de la terre des Francs.

(t. I, p. 135.)

Ou bien encore :

Li rois Tafurs s'escrie, qui moult bien fu oïs :
« Buimont de Sesile, francs chevaliers eslis,
« Et vous, Robert de Flandres, gentius quens de haut pris,
« Et li autre baron que Diex a beneis,
« Gardés li Turc n'eschapelent qu'avés ci envais. »

(t. II, p. 127.)

Voici la description qu'en fait le trouvère :

Es vos le roi Tafur, o lui sa gent menue;
Il n'ont auberc ne elme ne guige au col pendue.
Puis qu'icele gent fu en l'estour embatue,
Mains cous i ont ferus de pierre et de maque,
Et de coutiaus trenchans et de hache esmolue;
A maint Sarrasin ont la cervelle esbandue.
Orrible gens estoit et moult laide et herue.

(t. II, p. 254.)

Et ailleurs :

S'ont lor sas à lor cols à cordele torsée.
Si ont les costés nus et les pances pelées,
Les mustiax ont rostis et les plantes crevées.
Par quel terre qu'il voient, moultent gastent la contrée;
Car ce fut la maisnie qui plus fu redotée.

(t. II, p. 205.)

Mustiax veut dire *jambes*, comme le montre le wallon *mustai*, qui a ce sens.

A ces *Tafurs* se rattache un effroyable épisode du siège d'Antioche. La famine sévissait sur les assiégés et particulièrement sur cette nombreuse bande de gens mal armés, indisciplinés, non payés, qui suivaient l'armée des croisés. En cette extrémité, suivant

le trouvère, les *Tafurs* mangèrent la chair des Turcs tués dans les combats :

A lor cotiaus qu'il ont trenchans et afilés,
Escorchoient les Turcs, aval parmi les prés.
Voiant paiens, les ont par pieces decoupés;
En l'iave et el carbon les ont bien quisinés;
Volontiers les manjuent sans pain et dessalés.

(t. II, p. 5.)

A l'odeur qu'exhale cette hideuse cuisine, le peuple d'Antioche accourt sur les murs :

Par la cit d'Antioche en est li cris levés,
Que li François menjuent les Turs qu'il ont tués.
Païen montent as murs, grans en fu la plentés;
De païens meïsmes est tos li mur rasés.
Garsions lor a dit : « Par Mahomet, veés;
« Cil/diable menjuent no gent; car esgardés. »

Garsion, le-chef des Turcs, en fit des reproches aux barons, qui répondent qu'ils ne sont pas maîtres des *Tafurs*.

Et respont Buiemons : « N'est mie par nos grés.
« Ainc ne le commandasimes, ja mar le cuiderés.
« C'est par le roi Tafur, qui est lor avoués,
« Une gent moult averse, saciés de vérité.
« Par nous tous ne puet estre li rois Tafurs dontés. »

(t. II, p. 9.)

Le trouvère a-t-il été ici l'écho de quelque bruit mensonger? M. Paulin Paris a, dans une note, cité un passage de Guibert, qui ne laisse guère de doute sur le fait en lui-même, bien qu'il en restreigne les proportions. « Comme on trouva, dit Guibert, qui fut
« l'un des historiens de la première croisade, et qui
« vient de donner des *Tafurs* une description très-sen-

« blable au tableau tracé par le trouvère, des lam-
 « beaux de chair enlevés aux corps des païens, à Marra
 « et en d'autres lieux où la famine sévit, ce qui, cela
 « est certain, ne fut fait par les Tafurs qu'à la dérobee
 « et très-rarement, un bruit plein d'horreur se répau-
 « dit parmi les gentils, qu'il y avait dans l'armée fran-
 « que des gens qui se nourrissaient avidement de la
 « chair des Sarrasins. » C'est ce que dit le trouvère à
 sa manière :

Plus aiment char de Turc que poons empevrés.

Et l'historien, s'accordant avec le trouvère qui dit que
 c'était la *maisnie la plus redoutée*, ajoute que les Tafurs
 étaient plus craints des ennemis que les plus vaillants
 barons. En définitive, il est historiquement établi que,
 sous l'influence des souffrances et des dernières priva-
 tions, la démoralisation, qui, en ces cas, est toujours
 extrême, alla, dans les basses classes de l'armée chré-
 tienne, jusqu'à l'anthropophagie.

Guibert nous donne le sens de ce mot *tafir* : « Tha-
 fur apud gentiles dicuntur quos nos, ut nimis littéra-
 liter loquar, trudannes vocamus. » Les Tafurs sont
 donc des truands. Et, en effet, il y a en arabe un mot
tafir, qui, dans Freitag, est traduit par *vir sordens*
et squalens. A l'aide de ces passages, on complètera
 l'article de du Cange, qui n'a que *tafuria*, expliqué
 par *tributi species*, et qui cite seulement un texte espa-
 gnol peu ancien : *Los tahures e los vellacos*. Il faut do-
 rénavant ajouter le mot *tafir*, et, sous cette rubrique,
 rapporter le texte de Guibert et les vers de la *Chanson*
d'Antioche et du *Charroi de Nymes*.

L'auteur de ce dernier poème en a usé fort librement avec le sens du mot *tasur*, c'était une qualification donnée par les Sarrasins à une bande de chrétiens; lui s'en sert pour désigner les Sarrasins eux-mêmes. Mais il lui suffisait que ce fût une expression injurieuse pour qu'il la jugeât bien appliquée, quand il s'agissait de ceux qu'on appelait communément *la pute gent averse*. L'emploi de ce mot fixe une limite supérieure, au delà laquelle on ne peut reporter la composition du poème. *Tasur* n'a pris naissance que dans la première croisade, qui appartient aux dernières années du onzième siècle. D'un autre côté, l'usage de l'assonance ne permet pas non plus de faire descendre le *Charroi de Nîmes* beaucoup au delà de la première moitié du siècle suivant. C'est à un point indéterminé de cet intervalle que notre trouvère écrivit.

Il y a, dans la publication de M. Jonckbloet, un certain nombre de fautes d'impression que je n'ai garde de relever, car cela est péché véniel pour un étranger imprimant un livre de vieux français dans un pays étranger; mais il y a un certain nombre de vers faux que j'ai grand soin de relever; car cela est imputable, non à M. Jonckbloet, mais aux manuscrits, avec lesquels je prétends bien qu'on doit prendre la liberté de les corriger, suivant les règles de la critique.

P. 9, v. 550 :

..... Si vienent dui mesage
 Qui li aportent une novele aspre.

Le vers n'y est pas. La correction se présente de soi :

Qui li aportent unes noveles aspres.

Unes, au pluriel, ce qui est une locution bien connue. Cela n'est pas même une conjecture, car au vers 1424 on lit correctement : *Unes nouvelles aspres*.

P. 9, v. 1901 :

Dout auras Rome quite en heritage;

lisez *tot quite*.

P. 85, v. 385 :

Ge vos dorrai de France un quartier.

il faut lire : *de France d'un quartier*; correction qu'on aurait trouvée sans peine, et qui, d'ailleurs, est donnée par cet autre vers (432) :

Or m'a de France otroie l'un quartier.

P. 107, v. 1301 :

Com faitement Guillaume ataint.

Rien de plus simple que de restituer le vers en lisant :

Com faitement Guillaume il ataint.

P. 109, v. 1589 :

Et la bataille orrible et pesanz;

ajoutez *moult*, et lisez *moult orrible*.

P. 124, v. 428 :

Tant redoutons Guillaume au cort nés.

La bonne leçon est donnée par une multitude de finales semblables; mettez *daut Guillaume au cort nés*.

P. 155, v. 1589 :

El palés mainent et l'oncle et le miés.

Ce vers n'est pas sur ses pieds; il est entaché aussi

d'une autre faute : *niés* est le cas sujet du mot dont *neveu* est le cas régime; il faut donc dire, pour satisfaire en même temps à la versification et à la grammaire :

El palés maintent et l'oncle et le neveu.

Dans des rimes par assonances, *neveu*, à la fin du vers, convient aussi bien que *niés*.

P. 160, v. 1802 :

Li cuens Bertrans l'en apele avant.

On ne doit pas laisser boiteux un tel vers, pouvant le redresser si sûrement; lisez : *l'en apele devant*.

P. 295, v. 5051 :

Quant la chiere vos est si enflamée;

dites *et quant*.... Rien, dans le contexte, n'empêche de mettre cette particule, que la mesure rend nécessaire.

P. 297, v. 5108.

Guillaume a la roïne vergondée.

Celui-ci est tout à fait défectueux. La restitution doit être :

La roïne a Guillaumés vergondée.

P. 330, v. 589 :

Ainz que Guiborc ait ses diz parfinez,
Sont descendu desous Orenge es prez,
Tendent leur logés et paveillons et très;
Crut moult la force Guillaume au cort nez.

Le dernier vers manque d'une syllabe. Au premier abord la correction semble être :

Crut moult la force de Guillaume au cort nez :

mais, en prenant en considération le vers 4151 :

Or voit Guillaume moult grant force croissant,
on voit que *croistre* est ici un verbe actif, dont Guil-
laume est le sujet, et on lira :

Moult crut la force Guillaumes au cort nez.

P. 554, v. 5275 :

Espiez ot fort, grant et large enseigne.

Pour avoir le vers, il suffit de restituer la préposition
que le copiste a oubliée :

Espiez ot fort od grant et large enseigne.

Il avait un épieu avec grande et large enseigne.

Ce sont là à peu près tous les vers defectueux que
j'ai rencontrés, et dont la restitution m'a présenté au-
cune difficulté. Il ne m'en reste plus qu'un à citer;
mais celui-ci a résisté à tous mes efforts. On lit, p. 114,
v. 58, de la *Prise d'Orange* :

En ot, pour voir, mainte paine sofferte,
Maint jor jeuné et veillé mainte vespre.

Le second vers, qui serait exact dans notre manière
de compter les syllabes, ne l'est pas dans la manière
ancienne, où *jeuné* est trissyllabique : *jeuné*. Cela est
constant, et je citerai en exemple un passage parallèle
du *Charroi de Nymes*, v. 42 :

Et tant vòs estes travailliez et penez,
De nuiz veillier et de jorz jeuner.

Pour expliquer cette anomalie, j'ai pensé que peut-être
le trouvère avait fait la contraction que nous faisons
présentement et dit, comme nous, *jeuné* en deux syl-

labes; et que peut-être dès ce temps-là existait une double prononciation : l'une plus récente et plus populaire (*jeuner*), et l'autre plus archaïque et plus relevée (*jeïner*). Mais, avant d'admettre une telle hypothèse, il faudrait avoir réuni un nombre suffisant de cas où de pareilles contractions seraient bien établies. Aussi, en l'absence d'un travail de ce genre, et avant d'admettre que le trouvère ait contracté, contre l'usage général, le mot en question, je serais disposé à lire, quoique ce soit faire une certaine violence à la construction :

En ot, pour voir, mainte perte sofferte,
Moult jeüné, et veillié mainte vespre.

Quoi qu'il en soit de cette correction, il demeure certain que, toutes les fois qu'un vers est boiteux, il y a une faute de copiste et que l'éditeur est autorisé à le rectifier, tantôt à l'aide de passages parallèles, ce qui est le mieux, tantôt à l'aide de conjectures, qui sont d'autant plus probables qu'elles sont fournies par une lecture plus étendue des textes et une connaissance plus exacte des règles de la versification et de la grammaire. On peut affirmer que, dans cette masse énorme de vers que nous possédons, il n'en est pas un de faux. Il suffit, en notre versification, de consulter l'oreille pour reconnaître le rythme; et l'oreille des trouvères était parfaitement exercée. La prononciation qui prévalait, en poésie du moins, ne contractait rien : *plaie* se prononçait *pla-ye*; *voie* se prononçait *vo-ye*; *il aimoient* se prononçait *aïmo-ye*; l'*e* féminin des adjectifs en *i*, en *é*, en *u*, se faisait toujours en-

tendre; l's qui suivait un e muet n'en permettait jamais l'élision. Le fait est qu'on donnait aux mots toute leur amplitude, plus encore que ne fait la prononciation poétique de notre temps, qui cependant conserve beaucoup de traces de cet usage et qui tranche par là avec la prononciation courante. Y avait-il, à l'époque des trouvères, une aussi grande différence entre les deux prononciations? Ce qui me porterait à croire que non, c'est la sûreté avec laquelle ils construisent leurs vers.

Mais s'ils ne prenaient jamais de licence avec la métrique, ils en prenaient souvent avec la grammaire. Pour satisfaire tantôt à la mesure, et tantôt à la rime, ils violaient les règles de la langue. Aussi faut-il usér de beaucoup de discrétion pour corriger grammaticalement les vers. Cependant, quand on lit un poème de quelque longueur, même copié par le plus mauvais copiste, on ne tarde pas à reconnaître que le nombre des cas où la règle est observée l'emporte immensément sur le nombre des cas où elle est mise de côté. Il en résulte nécessairement que, là où on la rencontre méconnue, elle ne l'est que par le fait du copiste, à part les exemples dans lesquels la mesure ou la rime s'opposent à la restitution. C'est d'après ces conditions qu'à mon avis on doit procéder à la correction des vers.

La règle du sujet et du régime, les deux seuls cas de la déclinaison latine qui fussent restés dans le vieux français, est une de celles dont les trouvères se dégagent le plus facilement. Pourtant, comme ils l'observent toutes les fois qu'ils le peuvent (cela se voit à la

simple lecture), il faut la rétablir où le copiste est visiblement seul en cause. Ainsi, p. 51, v. 1165 :

Puistqe mon oncle a le camp gaaigné.

mon oncle est le régime; le sujet est nécessaire, et l'on mettra *mes oncles*, comme plus loin, p. 460, v. 1788 ;

Morz est mes oncles, par le mien esclant.

Home fait au sujet *hom*, et au régime *home*. Cependant je trouve, p. 422, v. 560 :

Home qui aime est plëins de desverie;

mais, six vers plus bas, je lis :

Homs qui bien aime est trestoz enragiez.

C'est donc aussi *homs qui bien aime* qu'on doit mettre dans le vers où la règle est violée. *Hom* et *home* sont de ces formes sur lesquelles le nombre infini des exemples ne laisse aucun doute. Il en est de même de *traître* au sujet, et *traïtor* au régime. Pourtant, voici un cas où *traître* est employé comme régime d'une préposition, p. 51, v. 1901 :

Car bien l'avez deservi, ce sachiez.

Que por traître certes tenus en iez.

On corrigera cette faute en supprimant le *que*; suppression tout à fait autorisée par l'ancienne syntaxe; et en lisant *por traïtor*. Dans le passage suivant, p. 477, v. 545 :

Où es alez, Vivien traïtor,

traïtor, qui devrait avoir la flexion du sujet, a la flexion du régime, mais il n'y a aucune tentative à faire; *traïtor*, étant à la rime, ne peut être changé; c'est une licence qu'a prise le trouvère. Au reste, en examinant

ce genre de licences, on verra que les trouvères mettent quelquefois le régime au lieu du sujet, mais rarement le sujet au lieu du régime; c'est qu'ils obéissaient dès lors à la tendance que la langue avait à abolir les cas, à laisser tomber le cas sujet et à ne plus se servir que du cas régime, ce qui s'est finalement accompli dans le français moderne.

Dans quelques circonstances, les solécismes ne sont qu'apparents, étant dus seulement à des accents mal placés, qui transforment des féminins en masculins. Quand on lit, p. 100, v. 1053 :

Sur la chaucié passent Gardone au gué,
on croit à un solécisme, car *chaucié* ainsi écrit ne pourrait être qu'au masculin; mais effacez l'accent, il reste *la chaucie*, féminin alors, comme aujourd'hui *la chaussee*. Même faute dans le passage, p. 526, v. 4259 :

Que Guibore iert à chevans traüée,
Ou on la mer noie et effondrée;

ce masculin *noie* ne doit pas être laissé; on retrouve le féminin et la véritable leçon en ôtant l'accent et en lisant *noie*. Je citerai encore ces vers, p. 416, v. 7665 :

Chaucés de fer, blanches com flor de prez,
Li ont chaucies, ne s'i sont arestez.

Il faut encore effacer l'accent, et *chaucies* sera au féminin comme il convient. En général, on doit faire attention à ces participes féminins en *ie*, afin de ne pas y mettre un accent qui trouble la grammaire.

Il est hors de doute, maintenant, que la négation latine *non* a été représentée dans l'ancien français, pendant quelque temps, par *nen*. Ce temps n'a pas

été fort long, et *nen*, dans les textes, est une marque d'antiquité. Comme les manuscrits, vu le système orthographique d'alors, ne distinguent pas *en*, négation, de *nen*, mot composé de deux, pour *ne en*, il faut se garder, en mettant l'apostrophe (ce qui est un service rendu au lecteur), de se méprendre et d'introduire, par la manière d'écrire, le pronom *en* dans des phrases où il ne se trouve pas réellement. Ainsi, p. 41, v. 401, au lieu de

Ainz mès nus clers n'en ot le cuer si large,

lisez :

Ainz mès nus clers nen ot le cuer si large (*où habuit*);

au lieu de (p. 492, v. 4121):

Ne ge n'en ai ne argent ne or mier,

lisez :

Ne ge nen ai ne argent ne or mier (*pur*);

au lieu de (p. 524, v. 4169):

Mès de la targe mie n'en i trova,

lisez :

Mès de la targe mie nen i trova;

enfin, dans le v. 5892, p. 570, l'éditeur a écrit non pas *n'en*, comme plus haut, mais *ne n'* :

Devant leur brans ne n'a nus garison;

c'est encore ici la négation *nen* :

Devant leur brans nen a nus garison.

Ces remarques minutieuses, qui, constatant la grammaire, expliquent les locutions et purifient les textes, ne sont pas sans utilité pour assurer les fondements

de notre plus vieille littérature, qui est une importance historique dans l'Europe du moyen âge.

Les manquements des copistes ne se bornent pas à fausser la syntaxe et les vers; ils vont jusqu'à rendre maint passage inintelligible. C'est le devoir de la critique d'y remédier par la collation des manuscrits, et, quand faire ne se peut autrement, par la conjecture. Le trouvère, comparant son temps à celui de Charlemagne, dit que les princes ne font plus droit, que les méchants ont tourné la justice en courtoisie pour l'argent de corruption qu'ils reçoivent; mais que Dieu, qui tout gouverne, punira les pervers.

Lors fist l'en droit, mès or nel fet l'on mès
 A cortoisie font torné li mauvès;
 Par faus loiers remaint li droit plet.
 Dex est preudoms, qui nos gouverne et pest.
 Si com querrons anfer qui est punés,
 Les mavès princes dont ne resordront mès.

Ces deux derniers vers ne peuvent se comprendre; la première personne du pluriel, *querrons*, ne s'accommode en rien à la construction. M. Jouckbloet, qui a donné avec beaucoup de soin les variantes de plusieurs manuscrits, n'en a aucune pour ce passage. Considérant que *les mauvès princes* est au régime, je pense que *anfer* est sujet, et, dès lors, je lis en un seul mot et à la troisième personne du singulier, *conquerra*, au lieu de *com querrons* :

Si conquerra anfer qui est punés
 Les mavès princes dont ne resordront mès.

C'est-à-dire : Dieu, qui nous gouverne et nous nourrit;

est sage, si bien que l'enfer prendra les mauvais princes, qui n'en ressortiront jamais.

Dans la belle scène au début du *Charroi de Nîmes*, quand Guillaume, énumérant à Looy les services rendus, lui demande une *honor*, c'est-à-dire un fief, on lit :

Looy, Sire, dit Guillaumes li bers,
 Mout t'ai servi par nuit de tastonner,
 De veves fames, d'enfanz deseriter.
 Mès par mes armes t'ai servi comme bers :
 Si t'ai fornî maint fort estor champel,
 Dont ge ai mort maint gentil bacheler ;
 Dont li pechié m'en est el cors èntre ;
 Qui que il füssent, si les ot Dex formés,
 Dex penst des âmes, si l'ite le pardonnez.

(P. 74.)

M. Jonckbloet n'a là-dessus aucune variante. Cependant le texte ne me paraît pas admissible. Comment serait-il possible que Guillaume, qui est un loyal baron, avouât, *oiant toute la court*, pour me servir des expressions de ce temps; avoir commis, de nuit, des œuvres furtives, avoir déshérité des veuves et des enfants; lui qui, justement, quand Louis lui offrira les fiefs de veuves et d'enfants, se récriera contre de pareils dons, spoliation des faibles; lui qui, en rappelant ce qu'il a fait pour le roi, ne cite que des actes dignes d'un vaillant guerrier? De plus, dans le contexte, on ne se rend guère compte du vers :

Mès par mes armes t'ai servi comme bers;

cela semble indiquer une opposition entre les services loyaux de Guillaume et d'autres services moins honorables. Je propose donc de lire :

Moult l'ont servi par nuit de taster
De veves fames, d'enfanz deseriter;

c'est-à-dire : beaucoup l'ont rendu des services que la nuit a cachés de son ombre et l'ont aidé à déshériter les veuves et les orphelins.

Ailleurs, page 116, le captif échappé d'Orange venant conter à Guillaume les nouvelles qui l'enflammeront d'amour pour dame Orable, le trouvère dit

Leil dira liex noveles aneui
A nos barons qui parolent de bruit,
Que puis torra Guillaume à ami
Que à deduit de dames nu à nu.

Cette phrase n'a pas de sens; mais, remarquant le *que* devant *à deduit*, on comprend bien vite qu'il s'agit d'une comparaison entre l'*enneui* que la guerre d'Orange vaudra à Guillaume et le *déduit* qui lui en reviendra. Cela établi, la correction va de soi; il faut lire *plus* au lieu de *puis*; et le sens est : celui-ci dira, aujourd'hui même, à nos barons qui parlent à haute voix, de telles nouvelles qu'il en résultera pour Guillaume plus d'ennui que de déduit. *Torra* est le futur du verbe *tourner*; et comme le troisième vers n'y est pas, on le lira, toute correction faite :

Que plus torra dant Guillaume à ami !

Je ne laisserai pas non plus, sans remarque, ce passage-ci; il s'agit des innombrables païens qui couvrent le pays et de Vivion qui les brave :

Tant en j'ot, li cors Don les mehaigne,
Ni a valée ne tertre ne montaigne

Duns, au nominatif, *dant* au régime, est, sous une autre forme, *dom*, seigneur, de *dominus*.

Ne soit coverte de celo gent grifaigne.
 Mès Vivieus, qui un seul ne desdaigne,
 Point le cheval...

(P. 198.)

L'hémistiche, *Qui un seul ne desdaigne*, ne signifie rien, ou plutôt a un sens contraire à celui que le contexte réclame. L'auteur a voulu dire et a certainement dit : Vivien, qui n'en redoute pas un seul... On retrouvera l'idée en lisant.

Mès Vivieus, qui d'un seul ne se daigne...

Il y a dans les trouvères un lien commun, à savoir *jusqu'à la mer betée*, locution dont ils se servent pour exprimer un immense éloignement. Diez en a donné une bonne explication : dans la légende de saint Brandaine, il est dit que la mer fut *bietée*; et, comme l'original latin porte *mare coagulatum*, il ne reste pas de doute sur le sens de cette expression, la *mer betée*, c'est la mer glacée. On expliquera de la même façon les deux vers suivants qui sont dans la *Bataille d'Alexchans* :

Desoz l'aubere li est li sanc betez.

(V. 715)

et

Del sanc des cors est la terre betée.

(V. 5415)

Betè veut dire *caillé*.

M. Génin, de regrettable mémoire, qui a eu, sur notre vieille langue, tant d'heureux aperçus mêlés, il est vrai, de quelques erreurs, a donné une étymologie du mot *hameton*. Suivant lui, la prononciation popu-

laire, qui ôte l'*h* aspirée, est la bonne. « *Annetons*, dit-il, est le diminutif d'*ané*, formé du latin *anas*, canard, « pour quelques rapports de figure qu'on a cru saisir « entre l'insecte et l'oiseau :

Anes, mallars, et jars, et oues.

(*Rom. du Renard.*)

« Duguez, qui fut le maître de français de Henri VIII, « écrit dans sa grammaire : *THE DUCKLYNS, les annetons*, « sans *h*. *duck* est un canard en anglais. A la vérité, « Palsgrave, contemporain de Duguez, range le mot « *hanneton* parmi ceux qui ont l'*h* aspirée. Mais Du- « guez était Français, et Palsgrave était Anglais. Duguez « enseignait le français usuel, et Palsgrave enseignait « le français littéraire... L'*h* aspirée n'est qu'un caprice « de gens à qui il plaisait de mettre un mot en relief. « Vous avez encore en France des localités où l'on pro- « nonce *hénorme, himmense*. Si la mode s'y met, on « dira quelque jour *des hépinards*, aussi légitimement « que l'on dit *des hannetons*. Et l'Académie l'adop- « tera; et ceux qui s'obstineront à dire *des épinards* « seront de vieux ridicules. Voilà ce que c'est que l'u- « sage: » (*Récréations philologiques*, t. I, p. 159.) Du- guez a raison d'écrire sans *h* les *annetons*, que nous disons maintenant *cannetons*, et dont le nom vient, en effet, de *anas*. Mais Palsgrave n'a pas tort de mettre un *h* à *hanneton*. En effet, je le trouve écrit de la sorte dans un de nos poèmes sur Guillaume d'Orange :

Corsolz lui dist deus moz par contencion :

« Ah! Guillaume, comme as cuer de felon!

« Ne valent mès ti cop un haneton. »

(*Li coronemens Loys*, v. 1050.)

L'*h* est donc primitive dans ce mot; et il n'y a aucun rapprochement à faire entre *anneton* et *hanneton*. Cela donne du poids à la conjecture de M. Diez, qui suppose, dans *hanneton*, un diminutif du mot allemand *hahn* (un coq), *weiden-hahn* étant encore un nom provincial du *hanneton*.

J'ai rencontré, dans ces mêmes poèmes, un mot dont l'étymologie offre de très-grandes difficultés; c'est *complot*. Il n'a pas tout à fait le même sens qu'aujourd'hui, et il est pris pour une foule, une presse :

Quant Sarrazin voient mourir Margot,
Plus de vint mille viennent plus que le trot;
Chascuns portoif ou lance ou javelot;
Entor Guillaume veissiez grant *complot*.

(*Bat. d'Aleschans*, v. 6053.)

Il n'est pas isolé en la langue de ce temps; car dans Benoit, *Chronique des ducs de Normandie*, II, v. 10499, je lis :

Cil prent l'espée qui resplent,
Qui plus vaut de cent mars d'argent;
Ariere turne al bruis iz
E au très fier *complot*teiz.

Ce mot paraît évidemment composé; et, en effet, l'anglais nous offre le simple *plot*, qui signifie morceau de terre, projet, complot. Ce simple, à ma connaissance du moins (et pour de pareilles assertions, on est obligé de s'en fier à sa mémoire et à des glossaires jusqu'à présent très-incomplets), n'existe pas dans les textes d'ancien français que nous avons; mais il n'est pourtant pas étranger à notre langue, car *plot* se lit dans le *Glossaire du centre de la France*, de M. le comte

Jaubert, avec le sens de chanvre teillé, de billot de bois et de chantier sur lequel on pose les fûts dans les caves. Il se trouve aussi avec le sens de billot dans le *Nouveau glossaire genevois* de Humbert. Autant que mes recherches s'étendent, *plot* n'est qu'en français et en anglais; je n'en ai rencontré de trace ni en italien, ni en espagnol. On y distingue trois significations : 1° pièce de terre; 2° billot de bois; 3° chanvre teillé, à laquelle se rattache peut-être celle d'assemblage comme dans *com-plot*, puis, par dérivation, celle de plan, d'intrigue. De la première on pourrait rapprocher *plodius*, mesure de terre, dont du Cange cite un exemple en un texte italien, de l'an 1519; de la seconde, *plotta*, pièce de bois, citée aussi par du Cange. Remarquez, dans tous les cas, qu'on ne sait non plus d'où proviennent ces mots bas-latins. Quant à la troisième, j'avais songé à *plocium*, étoupe, qui se trouve dans Isidore. Mais *plocium* ne donnerait pas facilement *plot*; et, pour compter sur une pareille dérivation, il faudrait quelques intermédiaires. Je n'insiste donc pas davantage sur cette hypothèse; et, jusqu'à plus ample informé, *plot* reste une énigme étymologique.

Le roi Corsolt, celui qui coupa le bout du nez à Guillaume, est un géant effroyable. Entre les deux yeux, l'intervalle est large d'un demi-pied, et il a *une grant toise des épaules au brayer*. L'apostole de Rome est allé en mission près des païens pour demander qu'ils se contentent de tout l'or de la ville et qu'ils se embarquent sans plus travager la terre. Il est amené près de Corsolt. Celui-ci :

Vers l'apostolle commence à reoillier;
 A voiz escrie : Petiz homs; tu que quiers?
 Est-ce tes ordres que haus es-reoigniez?

(P. 44, v. 504.)

Ce géant énorme se baisse vers le petit homme, et lui demande si c'est en vertu de l'ordre auquel il appartient qu'il est tonsuré au haut de la tête. Mais que signifie *reoillier*? *Reoillier* n'est pas un mot qui ait tout à fait disparu du langage de la France; il se dit encore dans le Berry, et M. le comte Jaubert l'a consigné dans son *Glossaire* : « *Rœiller*, regarder avec curiosité. » *Rœiller*, comme l'antique *réoillier*, est sans doute formé de la particule *re* et de *oil* ou *œil*.

A toute époque, les écrivains ont puisé dans la langue latine comme dans un fonds commun. Ce fut une nécessité. La première formation, celle qui fit véritablement le français, ne porta nécessairement que sur les mots d'un usage habituel; à ceux-là elle mit son empreinte, et les marqua comme mots de la langue d'oil. Cela constituait un vocabulaire assez borné; aussi, quand le langage vulgaire se substitua peu à peu au latin dans la poésie, dans la chronique, dans l'histoire, des lacunes furent senties; et, le latin étant à portée, on lui emprunta; mais ces mots, introduits de seconde main, restent reconnaissables; ils sont latins et non français. Il n'y avait pas, dans le vieux français, de terme qui répondit au latin *meretrix*. *Vivre en soignentage* se disait d'une femme qui vivait avec un homme sans être mariée. Dans *Raoul de Cambrai* est un passage où sont rassemblés une foule de mots usuels en pareils cas. Raoul dit à Marcent, maîtresse

du comte Ybert et mère du bâtard Bernier, en l'injuriant :

Je ne fai rien de putain chamberiere
 Qui ait esté corsats ne mailliere,
 A toutes gens communax garsoniere.
 Au comte Ybert vos vi je soldoiere...

Et la dame répond :

... Or oi parole fiere,
 Laidengier moi par estrange maniere.
 Je ne fu onques corsaus ne mailliere.
 S'unis gentils homs fist de moi sa maistriere,
 Un fil en ai, dont encor sui plus fiere.

Dans cette pénurie d'un mot qui lui convint, l'auteur de la *Bataille d'Aleschans* n'a pas craint de recourir au latin *meretrix* :

Et ma seror, la pute meretris,
 Par cui je sui si vilment recuillis.

(V. 2890.)

Si ce mot avait passé par la bouche populaire, il se serait sans doute transformé en *mereis*, comme *imperatrix* en *empereis*; mais, à l'époque où le trouvère composait, *mereis* n'aurait pas été compris; et force lui fut, comme force nous est, toutes les fois que nous introduisons un vocalile latin dans la langue, de lui laisser sa structure latine, qui seule le rend intelligible, sinon à la foule, du moins aux lettrés.

On sait que quelques-uns des mots qui ont passé du latin dans le français primitif ont changé d'acception. Ainsi *exilium* a donné *essil* avec la signification, non de bannissement, mais de ruine, de destruction; *calumniari* a donné *chalenger* avec la signification, non

de *calomnier*, mais de *défier*, *provoquer*; et ainsi de plusieurs autres bien connus. A cette classe j'ajouterai *imperium*, *empire*, qui a pris le sens d'armée, de force militaire :

En petit d'ore en j ot tant d'armez,
 Nel porroit dire nus clers tant soit letrez.
 Bien vos puis dire, et si est veritez,
 Si grafit empire ne vit homs qui soit nez,
 Com en cel champ ot le jor assemblez.

(*Bat. d'Aleschans*, v. 5259.)

Et pour qu'on ne croie pas que cet emploi soit quelque chose de spécial à l'auteur et d'arbitraire, je citerai des vers de la *Chanson d'Antioche*, où le mot d'*empire* est le même :

Des armes aus païens ert li vaus reluisans;
 Et Solimans de Nique o ses Turs malfaisans
 S'en issi après eux; li empires fu graus;
 Cent milliers et cinquante i ot des mescreans.

(I, v. 310.)

En lisant des vers comme ceux-ci :

Dient François : « Or as que bris parlé (*parlé en coquin*),
 « Quant tu ce erois que Mahomet soit Dè; »

on éprouvera certainement, à moins d'une grande habitude, quelque difficulté à comprendre *or as que bris parlé*. C'est qu'en effet le mot qui peut embarrasser a deux formes très-différentes, suivant qu'il est sujet ou régime : *bris* dans le premier cas; *bricon* dans le second. Les mots de ce genre dérivent d'un substantif latin en *o*; *onis*; *latro*, lere, *latronem*, larron; *brico*, bris, *briconem*, bricon. *Brico* ne figure pas dans le *Glossaire* de du Cange; on ne le trouve donc en aucun des textes

qui nous sont parvenus; pourtant il appartient très-certainement au bas latin, c'est-à-dire à ce latin de transition d'où le français est né. Il a bien fallu qu'à un certain moment il ait existé dans la latinité le mot *brico*, décliné comme un substantif latin, avec l'accent sur *brī* au nominatif, et l'accent sur *co* à l'accusatif; pour qu'il en soit né, en français, *bris* au sujet et *bricon* au régime. Le provençal a aussi *bris* et *bricon* employés comme fait le vieux français. La conservation d'un cas sujet et d'un cas régime est ce qui distingue le plus la langue d'oïl et celle d'oïl des autres langues romanes.

Réculer les origines de la poésie narrative en français jusqu'au onzième siècle est un résultat légitime obtenu par la critique, puisqu'on fait voir, pour la geste de Guillaume d'Orange, qu'elle était en pleine popularité dès les premières années du douzième. C'est encore dans les premières années de ce siècle que des jongleurs chantaient la geste de Guillaume Lofigue-Epée, fils de Rollon, le premier duc de Normandie. Wace dit dans son roman de *Rou*, I, 106 :

A juleors oï en m'effance chanter
Que Willames...

L'enfance de Wace, qui était déjà *clerc lisant* sous Henri I^{er} d'Angleterre, mort en 1135, appartient aux commencements du douzième siècle; et, comme pour Guillaume d'Orange, une poésie populaire et chantée par les jongleurs dès ce temps-là remonte sans conteste à des débuts plus anciens. Au reste, nous avons un témoignage qui nous apprend que deux cents ans

auparavant il s'était fait des vers en langue française, en langue d'oïl. Rollon, à la tête de ses Normands, ravageait la France; il assiégeait Chartres; l'évêque appela à son secours les Français, les Bourguignons et les Poitevins; avant l'arrivée de ces derniers, une sanglante bataille fut livrée, où les Normands eurent le dessous; Rollon s'enfuit avec une portion de son armée; le reste demeura enveloppé. Arrive le comte Ebles avec les Poitevins; mais, dans la nuit, les Normands cernés font une sortie, mettant en déroute leurs ennemis, et s'échappent. Le comte Ebles, dans la terreur et les ténèbres, alla se cacher chez un foulon.

Repuns e cueez e nunciez
 Se fu la nuit qu'ens Ebalun,
 Ceo truis lisant, chez un fulun;
 Tant i estut espoentez,
 Que li quens fu quis e trovez.
 Mult par en fu puis tut le meis
 Estrange eschar entre Franceis;
 Vers en firent e estraboz,
 Ci out assez de vilains moz.

(Benoit, *Chron. de Norm.*, 2, 5904.)

Il est dommage que nous ne possédions pas cet échantillon de la langue d'oïl dans le passage du neuvième au dixième siècle. Une *male chanson*, comme disent nos trouvères, fut chantée du comte Ebles, *male chanson* que Roland à Roncevaux craignait plus que la multitude des Sarrasins. Quand dans la première croisade Étienne donne le conseil d'une lâche retraite, un chevalier, Olivier de Jusi, s'écrie :

Seigneur, entendes moi, franc chevalier vaillant;
 Encor sont tot entier nostre escu flamboiant,

Ne ne somes plate deriere ne devant,
Ne sont pas des mailles no haubert jaserant
Se à l'ost Dame Dieu en alomes fuint,
Anqui nous gaberont Baivier et Alamant.
Alous les Turs ferir, el non Dieu le poissant.

(*Chans. d'Antioche*, II, 51.)

C'est une peinture fidèle des mœurs et des sentiments.
La geste, la *male chanson*, les jongleurs; tout cela est
étroitement lié aux anciens temps de la vie féodale.

11

SOMMAIRE DU ONZIÈME ARTICLE. *Journal des Savants*, juin 1857.) — Opinion de M. Mätzner sur la possibilité et la nécessité de corriger les vieux textes en langue d'oïl, là où ils sont défectueux. En général, on peut dire que, sauf quelques locutions encore inexplicées, le texte, là où il est inintelligible, est corrompu. Citation et explication, strophe par strophe, d'une chanson d'un eroisé partant pour la guerre sainte. *Ramaint*, troisième personne du présent du subjonctif de *ramener*. *Assis* signifie *assiégé*. *Ombrage* veut dire *obscur, ténébreux*. *Oisruse* signifie *oisiveté*. *Il ne muet pas de...* locution expliquée. Discussion du verbe *escueillir*. *Fol large* signifie *prodigue*. *Saouler* est de trois syllabes. *Tourt*, troisième personne du présent du subjonctif de *tourner*. *Anwier*, heureuse conjecture de M. Mätzner. Correction d'un passage du roman de Renart, due à M. Mätzner. Discussion de différents passages. De l'adjectif *doux*. *Loiaus amours*. *Li oel*: les yeux. Restitution de quelques vers faux. Le vers de dix syllabes avait quatre formes. Discussion de trois passages corrompus.

Dans le dernier article je m'occupais d'un Hollandais, M. Jonckbloet, qui vient de publier cinq chansons de geste inédites; aujourd'hui j'ai à parler d'un Allemand, M. Mätzner, qui consacre aussi ses soins et son érudition aux monuments de notre vieille langue. Lui ne s'est pas donné pour tâche de mettre au jour des ouvrages encore manuscrits; il a reproduit un certain nombre de petites pièces de vers, imprimées, la plupart, dans le *Romwart* d'Adelbert Keller; mais il s'est proposé de corriger, d'épurer, d'expliquer les textes suivant les règles de la critique. Je ne puis mieux faire que de le laisser parler lui-même, en traduisant quelques passages de sa préface.

« La tentative de traiter critiquement ces poésies ne peut se justifier que par elle-même. Ceux-là sauront en apprécier la difficulté qui réfléchiront qu'il s'agit d'une langue qui n'est jamais arrivée à une orthographe généralement fixée, une langue où le son et la lettre demeurèrent perpétuellement en lutte, et qui n'a pas davantage établi des principes assurés pour la flexion et la dérivation de ses mots. Outre la nuance individuelle qui, pour l'orthographe et la flexion, se montre dans chaque manuscrit de vieux français, ces monuments littéraires portent aussi la couleur de la province dans laquelle ils ont été copiés. Si l'on ajoute l'ignorance et l'inattention de certains copistes, on ne s'étonnera pas de trouver ici, parfois, dans les matériaux, objet de l'interprétation critique, une confusion singulière qui se joue d'une rectification générale et systématique. Déterminer le sens de ces débris poétiques est étroitement lié avec le travail critique qui les corrige; cela est évident; aussi y a-t-il lieu de s'étonner de la reproduction, d'ailleurs estimable, de tant de manuscrits intelligibles dans bien des endroits et pourtant publiés avec un sang-froid qui semble les supposer intelligibles sans difficulté pour le lecteur. Il ne manque pas, non plus, de traductions en français moderne qui attribuent aux mots tantôt une signification, tantôt une autre, avec un arbitraire manifeste, et qui assignent, sans hésiter, une idée à des formes de mots dépourvues de tout sens. Je me suis efforcé, avec un soin consciencieux, aussi bien de restituer que d'interpréter. Toutefois l'erreur git près de la vérité; ceux qui apprennent le savent mieux que

ceux qui n'ont plus rien à apprendre; et c'est d'eux aussi que j'espère de l'indulgence pour les cas où je me serai fourvoyé.»

M. Mätzner signale, avec toute raison, l'incurie qui ne fait aucune distinction entre les passages intelligibles et les passages intelligibles. Du moins, les premiers éditeurs qui publiaient les textes grecs marquaient d'un astérisque les endroits qui, altérés, attendaient la main du critique. Cette incurie a tenu, sans doute, à la croyance générale où l'on fut d'abord que nulle règle ne présidait à ces vieilles écritures, et que là où l'on n'y entendait rien elles ne valaient pas moins que là où l'on y entendait quelque chose. Aujourd'hui elle ne serait plus excusable; il ne faut pas présenter ce qui ne se comprend pas de la même manière que ce qui se comprend; et l'on peut être sûr que, sauf quelques mots et locutions correctes mais encore obscures ou inexpliquées, les phrases qui n'offrent aucun sens sont corrompues. On est donc, je le répète avec M. Mätzner, autorisé à corriger; et je suis satisfait de l'avoir avec moi pour soutien d'une thèse que plus d'une fois j'ai mise en avant. Souvent les copistes ne comprenaient rien, bien que ce fût en langue vulgaire, à ce qu'ils copiaient, soit qu'ils fussent tout à fait ignorants, soit que le texte qu'ils avaient sous les yeux fût difficilement lisible; et dès lors les fautes, les barbarismes, les non-sens se trouvent accumulés. Que dira-t-on du copiste qui a écrit ceci :

Et s'eles font par mal conseil folage,

Elais keilz gens menasces lor feront?

Evidemment, il n'a pas su lire son exemplaire; ce sont

des lettres réunies, non des mots; tout sens en a fini : il faut restituer, et la tâche serait difficile et bien conjecturale, si; en ce cas particulier, on n'avait pas d'autres manuscrits qui fournissent la bonne leçon.

Cette bonne leçon, je la donne avec la strophe à laquelle elle appartient. Du reste, il aurait été dommage que la pièce tout entière ne nous fût pas parvenue dans un meilleur texte; car c'est une belle composition, toute pleine des sentiments chevaleresques. Je la cite, afin que l'on voie ce qu'est notre vieille Langue bien écrite et bien maniée. Quenes de Béthune, qui prit part à la célèbre croisade détournée de son but vers Constantinople, en est l'auteur. Il gémit de son départ, qui le sépare de ses amours: mais il suit la voix de Dieu qui l'appelle aux lointains périls, et il excite tous les cœurs vaillants à prendre la croix.

Ahi, amours, com dure departie
 Me convendra faire de la meillor
 Qui onques fu amée ne servie!
 Dieu me ramaint à li par sa donçor,
 Si vraiment que m'en part à dolor!
 Las, qu'ai-je dit? ja ne m'en part je mie:
 Se li cors va servir nostre seignor,
 Li cuers remaint del tout en sa baillie.

Quenes partait pour la croisade. Le lyrisme de ces temps, qui opposait si souvent la dame et le devoir, le corps et le cœur, trouve ici, dans la réalité des choses, un appui qui ôte à ce début toute apparence de recherche et de langueur. Quelques-uns de ceux qui ont édité cette pièce se sont mépris sur le sens du vers *Dieu me ramaint...*, ne s'apercevant pas que *ramaint* est au subjonctif, et mettant : *Dieu m'attire si*

bien à lui. Le sens est : *puisse Dieu me ramener à elle, aussi vrai que je m'éloigne avec douleur !* M. Mätzner ne s'y est pas trompé. La strophe suivante expose ce que doit le chrétien, et ce qu'espère le chevalier.

Pour li m'en voïs souspirant en Surie ;
Car nus ne doit faillir son creator ;
Qui li faudra à cest besoin d'aie,
Sachiés que il li faudra à greignor.
Si sachent bien li grant et li menor
Que là doit on faire chevalerie
Où on conquiert paradis et honor,
Et los et pris et l'amour de s'amie.

Le mouvement de cette strophe est vif, et la phrase bien jetée. Dieu a besoin de notre aide; ne lui faillons pas, sinon, il nous faudra au suprême besoin. Ce vers a été retourné d'une façon piquante contre Quenes de Béthune par Hues d'Oisi, qui, lui reprochant d'être revenu de la croisade, dit :

Quant Diex verra que ses besoins est grans,
Il lui faudra, car il li a failli.

La strophe suivante fait honte (et c'est ce qui avait irrité Hues d'Oisi) à tous ceux qui ne prendront pas la croix et resteront chez eux.

Diex est assis en son saint heritage;
Or i parra se cil le secorront
Que il jeta de la prison ombrage,
Quant il fu mors en la croix que Ture ont.
Sachiés, cil sont trop homi qui n'iront,
S'il n'ont poverté ou vellece ou malage;
Et cil qui sain et joné et riche sont
Ne pueent pas demourer sans hontage.

Il ne faut pas prendre *assis* avec le sens que nous lui donnons uniquement aujourd'hui. Il avait aussi celui

d'*assiégé*; et M. Mätzner a cité quelques passages d'autres auteurs qui viennent en confirmation. Il fait voir aussi que *ombrage* est un adjectif signifiant *obscur*; ce mot vient en effet d'*umbraticus*, dont il a le sens.

Tous li clergiés et li home d'eage
 Qui en aumosne et en bienfais meïront,
 Partiront tuit à cest pelerinage,
 Et les dames qui chastement vivront,
 Se loianté font à ceus qui iront;
 Et s'eles font par mal conseil folage,
 A laschès gens mauyaises le feront;
 Car tuit li bon s'en vont en cest voiage.

C'est, comme on voit, au septième vers de cette strophe que se rapporte la ligne informe qu'un copiste nous a transmise; ainsi lue, à l'aide de meilleurs manuscrits, elle n'offre aucune difficulté. M. Mätzner avertit de ne pas attribuer à *meïront* le sens de *demeurer chez soi, en France*; ce verbe doit être construit avec *aumosne* et *bienfais*; et, pris figurément, il se dit d'un état moral; *manoir en torment, en espoir, en loialté*. *Aumosne* au singulier signifie la pratique de l'aumône, et *bienfais* ou *biens fais* veut dire non pas, comme aujourd'hui, un acte de générosité à l'égard d'un autre, mais, en général, toute bonne action.

Diex! tant avous esté preü par oïseuse;
 Or yerra on qui à certes iert preus;
 S'ïrons vengier la honte doloureuse
 Dont chascuns doit estre iriés et honteus,
 Quant à nos tens est perdu li saint lieus,
 Oü Diex por nous sollri mort angöisseuse.
 S'or i laissons nos ennemis mortieus,
 A tous jours mais iert no vie honteuse.

Oisense est un adjectif féminin pris substantivement, et qui signifie *oisiveté*; par *oisense* est ici l'opposé de *à certes*: nous avons si longtemps été preux de loisir; aujourd'hui l'on verra qui sera preux de fait. Le texte porte *nostre vie hontense*; mais cela ne peut rester: le vers n'y serait pas, l'*h* de *hontense* étant aspirée. Mais la correction est facile: au lieu de la forme *nostre*, *rostre*, il suffit de prendre la forme accourcie, mais non moins usitée, *no*, *ro*, qui sert pour les deux genres.

M. Mätzner n'a épargné aucune peine pour déterminer le sens des passages difficiles ou altérés: et je puis dire qu'il y a réussi d'une manière excellente. Son travail, purement critique, a naturellement suscité de ma part un examen de même nature (à mon tour, j'ai pris la loupe, j'ai considéré les mots, les sens, les autorités; et mon approbation, autant qu'elle peut valoir, a été acquise, dans la plupart des cas, aux interprétations qu'il donne. En quelques passages seulement, j'ai trouvé ses restitutions insuffisantes, et j'en propose d'autres; en quelques endroits encore, il ne m'a pas paru assez sévère sur les règles de la versification. Mais, en somme, j'ai été frappé de cette connaissance si précise, chez un étranger, de notre ancien idiome; il l'a certainement beaucoup étudié, pour le savoir aussi bien; j'ajouterai que M. Mätzner a été soutenu par la vaste lecture qu'il possède de la vieille poésie provençale, italienné, allemande. Rien n'éveille mieux l'esprit et ne le met plus à l'abri des surprises que d'être maître d'un champ étendu de comparaison.

Entrons dans le détail. Des remarques de ce genre peuvent servir à d'autres, soit directement, soit comme exemple. Adam le Bossu commence ainsi une de ses chansons (p. 25) :

Il ne muet pas de sens celui qui plaint
Paine et travail qui li ert avantaje.

Que signifie cette locution : *il ne muet pas de sens celui...*? D'abord il faut se garder d'une méprise à laquelle le français moderne induirait si on n'y faisait attention; ce serait de prendre *celui* pour un sujet; *celui* est, dans le vieux français, un régime, et ici un régime indirect; *mouvoir* est donc un verbe neutre employé en ancien français et en provençal avec le régime indirect de la personne; par exemple, en français : *et dont li muet et dont li vient?* et, en provençal : *de cor li movia*. Le mot à mot de cette locution est donc : *il ne vient pas de sens à celui..... c'est-à-dire celui-là est insensé qui.....*

Richard de Fournival (p. 25) a ces deux vers-ci :

Cil fait que faus qui son cheyal eskeut,
Quant il n'a frein dont le puist arrester.

On en comprend facilement le sens : celui-là fait que fou (je me sers de cette locution archaïque, mais que la Fontaine nous a conservée) qui lance son cheval, quand il n'a pas de frein dont il le puisse arrêter. Néanmoins on désire entrer de plus près dans le sens du verbe *eskeut*. M. Mätzner s'est chargé de nous l'expliquer. Il cite cette phrase de Froissart, qui dit, en parlant d'un cheval : *et prit son mors aux dens par telle maniere qu'il s'escueillit*; et ces vers de Renart le nouvel :

Quant Harouge voit que s'en va, Elle s'eskieut, après
 ala; double passage où s'escueillir veut dire s'en aller.
 Cela suffit pour faire admettre sans difficulté un verbe
 transitif, *escueillir*, qui signifie *lancer*. Aux exemples
 de M. Mätzner j'ajouterai un exemple du substantif
escueil, avec le sens précis d'*élan*:

Prist son escueil, si s'est evertuez,
 Vingt et cinq piez est sailliz mesurez.

(*Bat. d'Aleschans*, v. 5618.)

On ne confondra pas cet *escueil-ci*, qui vient de *excol-
 ligère*, avec *escueil*, français moderne *écueil*, italien
scoglio, qui vient de *scopulus*.

Le *Romwart* de Keller renferme une pièce (repro-
 duite dans le recueil de M. Mätzner, p. 25), où on lit :

A follarge-ne porroit fin souner
 Quanque fors quist ne quanque molin meut.

Le premier vers est inintelligible. M. Mätzner va nous
 l'expliquer. D'abord il décompose *follarge* en deux
 mots, *fol large*, et fait voir que cette locution signifie
prodigue, comme *folle largesse* signifie *prodigalité*.
 Puis, guidé par le sens, et, je crois, par une bonne
 conjecture, à *fin souner* il substitue *faim souler*, de
 sorte que le tout devient :

A fol large ne porroit faim souler
 Quanque fors quist ne quanque molin meut.

C'est-à-dire : tout ce qui se cuit au four et se mout au
 moulin ne pourrait rassasier la faim d'un prodigue. A la
 vérité, *souler* est, dans l'ancien français, *saouler*, de
 trois syllabes; M. Mätzner le remarque lui-même; mais
 il cite un passage du *Théâtre français*, de Montmerqué,

p. 585, où *souler* est dissyllabe. Malgré cet exemple, j'ai bien de la peine à admettre la contraction pour un texte qui appartient en plein au treizième siècle, et qui provient d'un trouvère lettré; et je préférerais changer *porroit* en *puet*, de cette façon:

A fol large ne puet fain saouler.

M. Matzner a étudié ligne à ligne son texte, et les petites choses ne lui ont pas échappé. Ainsi dans ces vers (p. 24):

Cil qui d'amour essauchier ne se fiant,
Ne puet avoir en li servir damage.
Qui bien la sert, cis biens-fais li remaint.
Que mal droit est qu'il li *court* à hontage;

il a bien vu que *court* était une mauvaise lecture, et qu'il fallait *tourf*, c'est-à-dire *tourne*, troisième personne du singulier, subjonctif présent. Les exemples ne lui ont pas manqué pour justifier sa correction:

Tourf à folie et à savoir,
Vous aiderai quoi qu'en avoigne.
(Mouskes, *Chronique*, v. 28046.)

Chose qui me tourf à merite.
(Montmerqué, *Th. fr.*, p. 566.)

Je me plais à donner des preuves de la sagacité de M. Matzner:

Sire, encor soit liex vós dis,
El pensez, si faites *lap wier*,
Ou ne se puet de vous gaitier:
Je suis tous fis.
Que de lohe pue yave traite
Vous voi pur plus bel atrame
Celui que volez cinginguer.

(P. 79.)

Ces deux mots, *lan ivier*, ne sont pas de la langue française; le copiste s'est trompé. Au reste, le sens du couplet, sauf l'endroit altéré, est : *Quelles que soient vos paroles, vous pensez autrement; on ne se peut garder de vous: je vous vois, j'en suis sûr, tirer de l'eau d'un puits profond pour mieux attirer celui que vous voulez enqûier*. C'est guidé par ce contexte que M. Mätzner propose de lire *l'auvier*, *aquarius*. La conjecture est très-ingénieuse; elle me paraît tout à fait probable; car elle cadre parfaitement avec l'image employée par le trouvère pour peindre l'homme qui tend un piège. On peut dire, en chargeant le proverbe, qu'une bonne correction n'est jamais perdue. M. Mätzner a trouvé aussitôt emploi de la sienne. Il y a, dans le *Renart* (t. IV, p. 100), cette épopée satirique qui aurait tant besoin d'être revue par la critique, trois vers fort corrompus et tout à fait intelligibles :

Dont je vos ai conté ce lui,
 Comment de lonch puis a sa chief
 L'auve dont est veims a chief.

Dans ces lignes dépourvues de sens, M. Mätzner a reconnu un passage parallèle à celui dont il venait de donner l'interprétation; et il faut lire avec toute sûreté :

Dont je vos ai conté ce lui,
 Comment de lonch puis a sachie
 L'auve dont est venus a chief.

Ce qui veut dire : *Donc je vous ai conté aujourd'hui comment il a tiré du puits profond l'eau dont il est venu à bout.*

Repassant après lui sur des textes qu'il a épurés et expliqués, naturellement je rencontre quelques aspérités, quelques taches qui ne sont devenues facilement visibles qu'après et par son travail. Un trouvère dit (p. 49) : *J'espère merci depuis si longtemps qu'une telle peine (il s'agit de la peine d'amour) me doit sembler digne d'être souhaitée :*

Car j'espere merci, si lone tans a,
Que tel paine me doit sanler *souhais*.

M. Mätzner a changé *souhais* en *soulâis*, inutilement, à mon gré; car le texte des manuscrits se comprend; *souhait* est un mot de ces temps-là. D'ailleurs, écrire *soulais* pour *soulas* n'est pas permis ici; le trouvère est d'Amiens, le texte est picard, et la transformation de l'*a* en *ai* ne se fait que dans les dialectes de la Lorraine ou avoisinant la Lorraine. De même j'aimerais mieux que M. Mätzner eût laissé *guier*, au lieu de le remplacer par *guigner*, dans ces deux vers (p. 21) :

Et molt de fois i fait mes cuers *guier*
Mes iex ki n'en pueent souffrir le fais.

Guier, en français moderne *guider*, est le mot propre; je ne sais pas si on pourrait fournir un exemple de *guigner* dans les poésies de cet âge et de cette nature.

Parfois mon dissentiment porte sur quelques règles de grammaire. Ainsi un trouvère dit en parlant de sa dame :

Tort a, se je dire l'osoie,
Qui mes complains ne voust ainc escouter ;
Car mais ne cuit que veoir doie
Hom qui tant l'aint de fin cuer sans fausser.

Hom est toujours un sujet et jamais un régime; c'est seulement dans des textes incorrects et mal écrits (et encore à de très-rares intervalles) qu'on rencontre une pareille confusion. Elle n'est pas admissible dans des poésies aussi soignées que celles-ci. Je corrigerais donc :

Home qui tant l'aint de cuer sans fausser.

Je supprime *fin*, me réglant sur cet exemple qui est plus loin, p. 29, v. 25 :

Car s'on peoit toudis aperchevoir
Li quel aiment de cuer sans decevoir.

La règle des adjectifs, comme celle du sujet et du régime, manque en un cas où elle aurait pu, je erois, être suivie. *J'en sais tant*, dit le trouvère en parlant des dames, qui, au premier abord, sont douces et de rire attrayant, jusqu'à ce que soit pris le captif, qui dès lors a un maître pour jamais.

Tant-en sai qu'à l'acointier
Sont douches, d'atraians ris,
Tant que li caitis est pris,
Qui tous jours puis est en dangier.

(P. 74.)

Les adjectifs qui dérivent des adjectifs latins à même terminaison pour le masculin et le féminin, n'ont, on le sait, non plus qu'une terminaison pour les deux genres dans le vieux français. A la vérité, il y a des irrégularités, et *doux* est un adjectif qui en présente souvent. Pourtant, comme un des manuscrits de M. Mätzner donne le vers ainsi :

Sont *doux* et d'atreant ris,

il fallait prendre cette leçon; c'est certainement la vraie; car la tendance des copistes a été de détruire ces formes féminines, semblables au masculin, qui devinrent peu à peu des archaïsmes. Je n'ai pas besoin de remarquer que *atreant* n'est qu'une orthographe différente d'*atraiant*. C'est encore de grammaire qu'il s'agit dans les exemples suivants :

Ainsi me font loiaus amours parler ;
(P. 27.)

et

Et alegier mon mal d'un douc penser
Que par amours fait à moi presenter
Li oel du cuer, quant jou le puis veïr.
(P. 48.)

Dans le premier cas, il faut *fait* au lieu de *font*, et dans le second, inversement, *font* au lieu de *fait*. *Loiaus amours* est un sujet singulier, comme un peu plus loin :

Et puis qu'ainsi m'a mis en vo baillie
Loiaus amour, qui bien en a païr...
(P. 29.)

Au reste, il n'y a pas besoin d'exemple pour une chose si connue : *loial*, venant de *legalis*, a, au masculin et au féminin, pour le sujet singulier et le régime pluriel, *loiaus*, pour le régime singulier et le sujet pluriel *loial*. Mais le copiste, mal familiarisé avec une grammaire qui vieillissait, a pris *loiaus amours* pour un pluriel et mis au pluriel le verbe *font*. *Li oel* a été l'objet d'une erreur du même genre; c'est un sujet plu-

riel, le sujet singulier est *li iex*; il fallait donc mettre le verbe au pluriel et dire :

Que par amours font à moi presenter...

Après les règles de la grammaire, celles de la versification. Restituer les vers faux n'est pas moins de l'office du critique que rétablir le texte et déterminer le sens, d'autant plus que ces trois choses s'aident souvent l'une l'autre. De ces vers :

Vers moi qui riens ne demant par hausage
Et qui sui tous *vostre* à iretage,
(P. 24.)

le second manque d'une syllabe. La restitution est très-facile : il suffit de lire *vostres*, au sujet avec une *s* comme *tous*. Dans la même page, une syllabe manque aussi au vers :

Mon cuer qui vous a fait lige homage.

Lisez :

Mon cuer qui si vous a fait lige homage,

en ajoutant une de ces particules qu'aime le vieux français, et qui donnent tantôt une certaine grâce, tantôt une certaine force à la phrase. Dans une pièce où de petits vers de trois syllabes sont entremêlés avec les vers de dix, le trouvère dit en s'adressant à la vierge Marie (p. 66) :

Riviere en cui s'esnetie et escure
Cis ors siecles souillés de vanité, ...
Aquité
Le treü de mortalité.

M. Mätzner a bien vu que dans le quatrième vers le sens n'était pas complet, et il a ajouté *avez*, imprimant.

Avez le treü de mortalité.

Dans ses notes il reconnaît que la césure est brutive, mais il s'excuse en disant qu'elle ne pourrait pas être améliorée par l'insertion d'un mot dissyllabique dans un autre endroit du vers. En effet, cette insertion ne suffisait pas, et il fallait changer les articles de place :

Avez treü de la mortalité.

Il y a, page 21, un passage altéré et difficile à comprendre que M. Mätzner a très-bien compris et restitué. Le trouvère dit qu'il n'ose pas plus regarder sa maîtresse en face que l'enfant qui a commis un méfait n'ose regarder son maître; mais qu'il la craint bien plus que ne craint son maître l'enfant en faute. M. Mätzner a imprimé :

Car ne l'os pas plainement aviser,
Ne que fait son maistre l'enfes mesfais;
Mais plus m'estuet ma maistresse douter
Que ne fait l'enfes son maistre mesfais.

Je ne rapporte pas, voulant abréger, la leçon informée du manuscrit d'où M. Mätzner a tiré son excellente correction. Le sens est éclairci, le texte est réparé, et je n'ajouterais rien si je ne remarquais un vice dans le second vers. Ce vers, tel qu'il est là, ne peut être ramené à aucune des formes connues des vers de dix syllabes. Les formes en sont au nombre de quatre : 1° celle des gestes, où l'hémistiche à la quatrième syllabe peut être suivi d'une voyelle muette qui ne compte

pas; 2° celle des chansons, où cette voyelle muette en surplus n'est jamais admise; 3° celle où l'hémistiche est à la sixième syllabe; et 4° celle où il suffit que la quatrième syllabe soit accentuée, sans qu'il soit besoin qu'elle termine un mot; par exemple, dans le recueil même de M. Mätzner :

Cascune dame le doit regarder,
(P. 55.)

et

Ele n'i garde ricour ne paraje.
(P. 60.)

Cette forme est identique à l'une de celles de l'hendécasyllabe italien. Cela établi, la correction du vers que je critique se présente de soi; il faut lire :

Ne que son maistre fait l'enfes mesfais.

Ce sera la forme de l'hendécasyllabe italien. Je ne suis pas non plus content du quatrième vers où *enfes* et *mesfais* sont séparés d'une manière malheureuse, et je voudrais lire :

Que son maistre ne fait l'enfes mesfais.

Ce sera un vers avec un *e* à l'hémistiche, ce qui se voit dans les chansons.

Le manuscrit porte *enfe*; M. Mätzner a ajouté l'*s*, signe du sujet. Cela est inutile. Il est vrai qu'on trouve souvent ainsi écrits les noms de cette espèce, *li homs*, *li terres*, *li sires*; mais les textes anciens et corrects ne mettent pas d'ordinaire cette *s*, le sujet étant assez marqué par la forme même du mot sans l'*s* caractéristique: ce n'est que plus tard et en obéissant à une

sorte de régularité grammaticale que beaucoup de copistes y ont adjoint une *s* sur le modèle des autres substantifs¹.

Il me reste à discuter trois passages pour la restitution desquels je ne suis pas d'accord avec M. Mätzner. Ils sont fort difficiles et méritent qu'on s'y arrête.

Une chanson (p. 49), commence ainsi :

Puisque chanters onkes nul homme aidat.
N'est mié drois que j'en soie ore en pais;
Car g'espoire merci, si lone tans a,
Que tel paine nie doit sembler souhais.

M. Mätzner corrige le premier vers en

Puisque chanters onkes nul hom ne aida...

et traduit : *Comme chanter ne fut jamais secourable à un homme, il n'est pas juste que je garde pour cela le silence; c'est-à-dire : Bien que les vers n'aient jamais délivré de la souffrance, cependant il faut que je chante.* D'abord, je ne puis accepter *hom* en correction; *hom*, on le sait, n'est pas un régime; faire une restitution aux dépens de la grammaire usuelle n'est jamais licite. Je laisse donc le texte tel qu'il est; mais, remarquant que *nyl*, dans l'ancien français, n'a point, sans la particule *ne*, une valeur négative, et qu'il répond seulement à *aucun*, je traduis : *Puisque chanter fut parfois secourable, il est bien droit que je ne me taise pas, car j'es-*

¹ M. Mätzner, dans un glossaire qu'il a mis à la suite de son recueil, tire, tout en remarquant que le mot est dissyllabique, *cür*, français moderne *heur, heureux*, de *hora*. Cela est impossible, *hora* ne pouvant donner qu'un monosyllabe pour la syllabe *hō*; l'étymologie est *augurium*; elle est trop bien établie pour que je ne croie pas à quelque faute de l'imprimeur.

père merci depuis si longtemps qu'une telle peine me doit sembler ce que je souhaite. Cependant il reste encore du nuage sur l'interprétation. Ce qui suit est plus sûr.

Adam le Bossu (p. 24), se plaignant de la rigueur de sa dame, dit :

N'est pas petit li maus qui me destraint;
 Mon taint viaire entrai à ces mougnage,
 Par vo cuer l'ai, dame, quant il ne fraint
 Vers moi qui riens ne demant par hausage.

Le second vers est absolument inintelligible. M. Matzner ne s'est pas rebuté; et, changeant *ces* en *cest* et mettant une virgule après *viaire*, il lit :

Mon taint viaire, entrai en cest mougnage...

Ce qu'il interprète ainsi, considérant *entrai en ces mougnage* comme une parenthèse : *Si mon visage est pâli, je l'ai ainsi, étant entré en cette confrérie* (des malades d'amour), *par votre cœur qui ne veut pas se laisser fléchir*. La correction doit être conçue tout autrement : il ne faut pas changer *ces* en *cest*; mais, le changeant en *tes* et le rapprochant de *mougnage*, il faut lire *tesmougnage* ou *tesmongnage*; puis, continuant, on divisera *entrai* en deux mots : *en trai*, du verbe *traire*, de sorte que le vers deviendra

Mon taint viaire en trai en tesmongnage ;

et le tout se traduira : *N'est pas petit le mal qui m'étreint; j'en prends à témoignage mon visage pâli; je l'ai ainsi par votre cœur inexorable pour moi qui ne demande rien avec témérité.*

Richard de Fournival, déplorant l'aveuglement d'un cœur qui se livre tout entier, dit (p. 25) :

Et cuers est tiex qu'il s'i met duquel heut ;
Quand il li plaist, rien ne l'en puet oster.

Le cœur est tel, c'est-à-dire fou (qui est dans le vers précédent). M. Mätzner, trouvant que *duquel heut* n'avait pas de sens, s'est efforcé d'y substituer une locution qui suivit d'aussi près que possible les traits du manuscrit. Il a très-ingénieusement conjecturé *cui que cheut*; c'est-à-dire : *quel que soit celui à qui il en échaille*; remarquez, en passant, la concision de la vieille langue en comparaison de la langue moderne. Ces formules : *Cui que cheut, cui qu'en poist, cui qu'il desplace* (déplaise), sont très-communes; et le vers, ainsi changé, signifierait : *Le cœur est fou de s'abandonner à l'amour en dépit de tout; quand il s'y plaît, rien ne l'en peut ôter*. Pourtant ce n'est pas là qu'il faut chercher la restitution. La leçon du manuscrit est correcte à une s près : au lieu de *duquel heut*, il suffit de lire *dusq'el heut*, c'est-à-dire *jusqu'à la garde* : *le cœur est fou quand il s'y met jusqu'à la garde, jusqu'au lieu*. Heut en ce sens est bien connu.

Ces remarques, même quand elles contredisent M. Mätzner, rendent hommage à son érudition toujours si riche, à sa sagacité toujours si vigilante. Son livre est un guide excellent pour quiconque veut s'exercer à lire nos vieux textes, à en pénétrer les difficultés, à en corriger les mauvaises leçons.

SOMMAIRE DU DOUZIÈME ARTICLE. (*Journal des Savants*, août 1857.) — Récapitulation des principales idées émises dans les onze articles précédents. La formation du français n'est pas quelque chose d'isolé; un travail de langue analogue et simultané se fit dans les autres parties du domaine latin, Provence, Espagne, Italie. Les trois sources principales d'où les langues romanes dérivent sont d'abord le latin, puis l'allemand, enfin le celtique; elles constituent, dans l'histoire de l'Occident, un moment original de formation spontanée. Un mot français congénère d'un mot italien ne vient pas, ce qu'avaient cru les étymologistes au dix-septième siècle, de ce mot italien; les deux sont également anciens et proviennent d'une formation contemporaine, mais indépendante. La formation des langues romanes présente un assujettissement général à des conditions déterminées; exemples pris dans la langue d'oïl. De l'action de l'accent des mots latins sur la formation des mots romans. Des règles qu'il faut suivre pour déterminer une étymologie. Existence de deux cas, le nominatif et le régime, dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc; ces deux cas n'existent ni dans l'ancien italien, ni dans l'ancien espagnol. De la prédominance que garda le latin et qui fit qu'on n'écrivit en vulgaire que longtemps après que le latin était déjà langue morte. C'est par la poésie que les langues vulgaires firent irruption dans le domaine des lettres. De l'hypothèse de Raynouard sur une langue romane commune, mère de la langue d'oïl, de la langue d'oc, de l'italien et de l'espagnol. Les langues romanes sont-elles du latin corrompu ou du latin développé? Des dialectes de la langue d'oïl; distinction entre les patois et les dialectes. La langue d'oïl eut son plus grand éclat aux douzième et treizième siècles; décadence au quatorzième siècle, qui est le point de partage entre l'ancienne langue et la nouvelle; causes de cette décadence. Opinion erronée qu'on eut dans le dix-septième siècle sur la vieille langue. Créations poétiques durant le haut moyen âge; l'initiative en appartient aux peuples de langue d'oïl et de langue d'oc; elles sont accueillies et applaudies par le reste de l'Europe. Importance historique de l'étude de la vieille langue et de sa littérature.

Arrivé à la fin d'un travail qui s'est tant prolongé, je ne veux et même je ne puis le laisser aller sans y

joindre une sorte de conclusion qui en rappelle les idées générales et en montre l'enchaînement. Cinq ouvrages importants m'en ont fourni la matière, et j'ai eu successivement à examiner un glossaire étymologique des langues romanes, des recherches sur les racines sanscrites qui se trouvent dans le français, une grammaire de la langue d'oïl, une édition de cinq chansons de geste qui n'avaient pas encore été publiées, enfin un essai de critique et de correction appliqué à un certain nombre de petites pièces de vers. L'écrivain qui a pour tâche d'analyser et d'apprécier les productions d'autrui, a, s'il fait comme j'ai fait, un sujet nécessairement divers. A cette diversité il remédiera en ayant lui-même un point de vue déterminé d'avance par ses propres études et en choisissant dans chaque ouvrage ce qui peut le mieux s'y rapporter. Cela m'a paru particulièrement utile dans une matière qui, encore peu connue, est l'objet d'erreurs accréditées et de notions chancelantes; je parle de notre vieille langue et de notre vieille littérature. L'oubli où ces deux éléments de notre histoire étaient demeurés depuis la Renaissance permit à quelques idées très-superficielles et très-erronées de s'emparer de l'opinion et d'y devenir monnaie courante. A mesure que les recherches se sont approfondies, il a bien fallu reconnaître que cette monnaie était fautive; mais on en rencontre incessamment dans la circulation quelques pièces; il s'en faut qu'elles aient été toutes refondues. Puis, quelque sûrs que commencent à devenir les résultats de l'érudition, ils sont encore partiels, et fragments de doctrine plutôt que doctrine.

C'est ce qui m'a décidé à choisir, pour mon début ici, dans le *Journal des Savants*, un mode qui me permit d'exposer dans leurs linéaments essentiels les faits généraux que les investigations progressives ont mis en lumière.

Le premier à prendre en considération est que la formation du français n'est point quelque chose d'isolé qui se soit produit en deçà de la Loire et qui n'ait rien d'analoge et de congénère dans les autres parties latines; membres disjointes du grand empire. Un travail tout semblable s'est opéré au delà de la Loire, d'où le provençal, au delà des Alpes, d'où l'italien, au delà des Pyrénées, d'où l'espagnol. Ce qui frappe, c'est la grandeur même du phénomène philologique que l'érudit doit étudier. Sur cet espace immense tout concorde: il suffit d'effacer cette sorte de pellicule légère qui, soit comme forme des mots, soit comme désinence, dissimule les similitudes, et aussitôt on aperçoit à nu la trame, qui est la même. Plus on s'approche de l'origine, plus la ressemblance croît, jusqu'à ce qu'on atteigne le tronc latin, dont chacune de ces vastes branches est sortie. Ce n'est pas seulement le vocabulaire, et, si je puis dire, la provision de mots, qui est commune de part et d'autre; mais les artifices de la nouvelle grammaire qui a surgi des ruines de l'ancienne ont été simultanément inventés par des populations qui élaboraient un même fonds sous des conditions analogues de culture. La conjugaison prend un caractère uniforme; les temps latins qui se perdent se perdent pour les quatre langues; les temps romans qui se créent et qui enrichissent le paradigme

se créent pour toutes les quatre. Toutes prennent l'article; toutes laissent le neutre disparaître; toutes suppléent aux désinences de l'adverbe latin par une même composition; toutes adoptent à peu près les mêmes mots germains; toutes s'accordent pour détourner semblablement de leur signification originelle un certain nombre de termes latins. Quels furent les inventeurs et quelle fut l'invention? Ce qui alors s'est passé donne une image de ce qui se passa toujours dans la formation des langues. Les deux époques, l'époque secondaire et l'époque primaire, se distinguent en ce que les populations romanes n'eurent pas à créer les mots, qui ont été l'œuvre des populations primitives; mais elles eurent à créer toutes ces conventions singulières qui constituent un langage, s'il faut donner le nom de convention à ce qui se fait spontanément, à ce qui germe de soi-même, à ce qui se comprend sans explication. Dans les langues romanes, qui sont pleinement historiques, on voit tout cela, production spontanée, germination générale et intelligence sans truchement.

Les langues romanes ont pour fonds le latin. Le celtique dans les Gaules, l'ibère dans l'Espagne n'ont laissé que de faibles traces parmi les populations qui les parlaient avant la conquête romaine. Cette conquête fut si profonde, le poids de l'immense empire assimila tellement les peuples de l'Espagne et de la Gaule, ils se laissèrent tellement captiver et absorber, que leur propre idiome leur devint étranger. L'influence germanique s'est fait sentir beaucoup davantage; et, de fait, les circonstances avaient grandement changé;

l'empire, bien loin d'avoir une force de cohésion et d'absorption, tombait en dissolution; la langue latine eut le même sort, et elle s'ouvrit à bon nombre de mots allemands. Voilà les trois sources, très-inégales, d'où proviennent les langues romanes. Ces langues sont, comme on voit, des formations postérieures; elles constituent, dans l'évolution de l'Occident, un moment original de génération spontanée; et, à ce titre comme à bien d'autres, elles méritent un vif intérêt, mais il ne faut pas leur demander des notions sur les éléments primordiaux des langues ariennes. Le latin, l'allemand, le grec, le sanscrit sont sur un autre plan, sur un plan bien plus lointain et bien plus rapproché des origines; les secrets de philologie qu'ils contiennent sont d'une autre nature que ceux que renferment les langues romanes. Celles-ci enseignent comment d'une langue naît une langue et comment de vastes populations, à mesure que l'idiome maternel leur fait défaut, s'entendent, sans se concerter, pour le remplacer par un idiome doué de qualités nouvelles.

Parmi le petit nombre d'érudits qui, durant le dix-septième siècle, s'occupèrent de recherches sur la langue d'oïl, ce fut un préjugé d'admettre qu'en général un mot français dérivait du mot italien correspondant. L'idée n'était fondée sur aucun examen précis des faits. Sans doute, voyant le mot italien plus voisin, dans la plupart des cas, de la forme latine, on s'imagina qu'il était une sorte d'intermédiaire et que, à ce titre, il avait la prérogative de l'antériorité. Sans doute aussi le grand éclat des lettres et des arts en Italie pendant le seizième siècle, alors que le développement français,

à pareille époque, ne pouvait soutenir la comparaison, fit croire que cette supériorité n'était pas récente, mais remontait aux âges antérieurs, et qu'à toutes les phases du moyen âge la France avait reçu de l'Italie son impulsion, ses modèles, et jusqu'aux mots de sa langue. Une pareille opinion ne résiste pas au moindre examen; elle n'était pas celle même des Italiens du treizième et du quatorzième siècle, Brunetto Latini, Dante, Pétrarque et Boccace, qui tous s'accordaient pour reconnaître dans la France des douzième et treizième siècles une source féconde, et pour traiter avec une grande révérence la langue d'oïl et la langue d'oc. Eux, en effet, connaissaient, parce qu'ils la touchaient, bien qu'elle fût près de la décadence, la prépondérance littéraire de la France dans la haute période du moyen âge. Mais ceux qui portaient des jugements si fautifs prononçaient sur ce qu'ils n'avaient pas étudié; aucune tradition ne les soutenait; les manuscrits n'étaient pas sortis de leur poussière; on ignorait ce qu'était cette langue de nos aïeux, quelles en étaient la structure et les règles usuelles, et ce qu'était un vers correct dans cette vieille poésie. Avec si peu d'éléments de connaissance, que faire, sinon des hypothèses sans consistance? Il suffit de considérer un seul instant la grande formation, dans le monde romain, des langues romanes, pour être sûr que l'une ne dérive pas de l'autre, que le français ne vient pas de l'italien, et qu'elles sont toutes sœurs.

Cette formation, si étendue, qui s'est établie comme le dépôt d'un âge géologique sur l'Italie, l'Espagne et la Gaule, exclut aussitôt l'arbitraire, le caprice, l'irrè-

gularité. On peut affirmer tout d'abord que, considérée dans son ensemble, elle présente un assujettissement à des conditions déterminées. L'examen détaillé n'infirmes pas le jugement général. La langue d'oïl (il ne s'agit ici que d'elle) a suivi, dans la manière de refondre à son usage les mots latins, des procédés qui la caractérisent, et que l'on peut observer, pour ainsi dire, sans exception, dans les différentes séries. Une des habitudes qui lui sont propres, c'est de supprimer dans l'intérieur du mot latin quelque une des consonnes qui le constituent, de manière à procurer la rencontre des voyelles. *Adorare* donne *aorer*, *adunare* donne *aïner*, *avor* donne *peor*, *sutor*, *sueur*, et ainsi de suite. C'est un moyen de reconnaître, à première vue, un vocable qui est d'origine dans la langue française, ou qui, postérieurement, a été emprunté au latin; dans ce dernier cas, les consonnes intermédiaires subsistent; ainsi *soucier* est ancien, *solliciter* est moderne, tous deux viennent de *sollicitare*; *métier* est ancien, *ministère* est moderne, tous deux de *ministerium*. Elle a ses règles pour modifier les désinences diverses du latin: elle a ses exigences de prononciation pour le commencement des mots; elle change le genre de certaines catégories avec une complète uniformité: ainsi tous les noms abstraits en *or*, qui sont masculins en latin, sont devenus féminins en français: *dolor*, douleur, *error*, erreur, *amor*, amour; et celui-ci n'a pris le masculin que par une anomalie du langage moderne. Ce sont là autant de conditions qui ont déterminé la formation du français, et sans la connaissance desquelles il est impossible de procéder, avec sûreté,

à la recherche des étymologies, des règles et des idiomatismes.

Un mot latin n'était pas seulement un assemblage particulier de consonnes et de voyelles que la langue d'oïl modifiait suivant des convenances régulières et toujours les mêmes; il était encore vivifié par l'accent, qui en faisait un tout en y subordonnant les parties à l'ensemble. Cet accent n'a pas été perdu; loin de là, il est devenu l'agent le plus efficace de la transformation. La syllabe accentuée a été le point fixe et invariable autour duquel le nouveau mot s'est constitué; celle-là ne manque jamais; ce qui la précède subit les modifications exigées par le nouvel organe; ce qui la suit est inmanquablement sacrifié, de manière à devenir soit une terminaison masculine, soit une terminaison féminine: ce qui détermine, du même coup, l'accentuation française, toujours obligée de porter ou sur la dernière syllabe ou sur l'avant-dernière, mais n'étant pas nulle, comme l'ont prétendu des grammairiens qui se méprenaient sur ce qu'est un accent. De la quantité latine, en tant qu'instrument de la métrique, il ne reste aucune trace dans la langue d'oïl, non plus que dans les autres langues romanes: mais l'accent latin y est le dominateur; preuve qu'au moment où elles se sont formées, la quantité n'avait plus de valeur, et que l'accent l'avait complètement subordonnée. La faute contre l'accent, comme la conservation des consonnes intérieures, signale un mot entré secondairement dans la langue française. Ainsi, *facile* n'est pas d'origine; *facilis* a l'accent sur *fa*, et eût donné *fele*, comme *fragilis* a donné *frêle*.

Débile est aussi une introduction postérieure; *debilis*, ayant l'accent sur *de*, eût fourni *dieble*, comme *flebilis* a fourni *fieble* ou *foible*, aujourd'hui *faible*. À l'aide de ce criterium on discerne tout de suite ce qui fut fait quand le latin était encore vivant et avait sa prononciation et son accent, de ce qui fut fait quand il était complètement éteint et quand l'accent et la prononciation de la langue d'oïl avaient prévalu; et on aperçoit cette distinction, non-seulement dans le seizième siècle, où ce genre d'emprunt devint si fréquent, mais encore dans les treizième et douzième siècles où, bien que plus rare, il existait pourtant. Ainsi *nobile*, qu'on trouve dans des chansons de geste, est néanmoins une forme moderne, c'est-à-dire créée quand on calquait le mot nouveau sur le mot ancien, sans tenir compte de l'accent. *Noble* est la forme antique, et, à ce point de vue, légitime.

Pour déterminer une étymologie, non-seulement il faut tenir compte du procédé régulier auquel la langue d'oïl soumet l'intérieur du mot, ses terminaisons et son commencement; non-seulement il faut rapprocher la syllabe qu'elle accentue de la syllabe accentuée du latin; mais encore il faut avoir sous les yeux le plus grand nombre d'intermédiaires que l'on peut rassembler. Par intermédiaires, je n'entends pas ces créations arbitraires dont Ménage a tant abusé et dont Génin s'est tant moqué; de cette façon l'étymologiste n'était guère embarrassé; il concevait, par une supposition quelconque, une origine à un mot; puis il la justifiait en imaginant des altérations successives qui conduisaient d'un point à l'autre; par exemple, quand,

voulant tirer *larigot*, sorte de flageolet, de *fistula*, il indiquait comme transitions *fistularis*, *fistularius*, *fistularicus*, *laricus* et finalement *laricotus*, d'où *larigot*. A quoi n'arriverait-on pas par de pareils moyens? Les intermédiaires doivent être trouvés dans les textes, non forgés par l'imagination. Ainsi, autour d'un mot français, pour peu qu'il soit difficile à reconnaître, on réunira la forme qui y correspond dans l'ancien français, dans les différents patois, dans le provençal, l'italien, l'espagnol et le bas-latin, non pas ce bas-latin des notaires et des scribes qui est postérieur au mot français et conséquemment sans importance, mais le bas-latin primitif, celui qui a pénétré dans les langues romanes et pour lequel elles fournissent tant de renseignements. La liste des intermédiaires n'est pas toujours complète, il s'en faut; et, quand elle manque absolument, l'étymologie est exposée à se fourvoyer; car elle n'a plus pour se guider que les circonstances particulières et la conjecture.

La langue d'oïl a, comme le provençal, un caractère qui lui est propre et qui établit une différence très-notable avec l'italien et l'espagnol; c'est la conservation des cas, ou, pour parler plus exactement, de deux cas. A cela, en effet, s'est réduite la déclinaison latine. On ne trouve dans la déclinaison gallo-romane ni génitif, ni datif, ni ablatif; mais on y trouve très-nettement gardés un nominatif qui sert de sujet, et un régime qui sert de complément aussi bien aux verbes qu'aux prépositions. Les cinq déclinaisons latines ont disparu pour faire place à une seule, dont le paradigme se rapproche le plus de celui de la seconde. Ce fait

grammatical a été longtemps méconnu ; et pourtant il est tellement essentiel que, quand on ne le soupçonne pas, la langue ne paraît plus qu'un tissu d'irrégularités et de barbarismes. Que dirait-on d'un texte latin, si, le croyant sans cas, on supposait que l'écrivain emploie arbitrairement les terminaisons et met suivant son caprice *populus, populi, populo, populum*? C'est pourtant ce qui est arrivé au vieux français, sur une moindre échelle sans doute, puisque le nombre des cas y est beaucoup moindre. Aucune grammaire, aucune tradition n'avaient averti que des cas y avaient été conservés ; et, quand on jetait les yeux sur ces textes, on était tout d'abord rebuté par des changements de formes qu'on ne s'expliquait pas. Si on y avait porté quelque intérêt, on n'aurait pas tardé à pénétrer le mystère ; et, de fait, dès que Raynouard, qui se plaisait à l'étude du provençal, eut feuilleté suffisamment les poésies des troubadours, il aperçut l'existence des cas dans la langue d'oc ; découverte qui incontinent s'étendit à la langue d'oïl et qui est la base essentielle de sa grammaire.

La prépondérance que le latin garda comme langue du vieil empire et de l'Église eut une action considérable sur la forme et la nature des langues romanes. Il faut, en effet, se représenter exactement comment le latin est mort et de quelle façon il a transmis ce flambeau de vie, *lampada vitæ*, qui est aussi réel pour les idiomes des peuples que pour les existences individuelles. Le vieux français est aujourd'hui une langue qu'on peut considérer comme éteinte ; nul ne la parle plus ; on ne la comprend pas sans une préparation,

courte sans doute, à cause de ses étroites affinités avec le français moderne, mais pourtant effective. Dans cette mutation, un fait est à noter, c'est que nous suivons, sans aucune interruption, toutes les transitions qui ont conduit de l'un à l'autre; depuis le moment où la langue d'oïl a commencé d'être écrite, c'est-à-dire vers le dixième siècle, il ne se passe plus un intervalle de temps où l'on cesse de s'en servir; et, pas à pas, d'âge en âge, on voit survenir les modifications qui la transforment; si bien que, sans pouvoir dire le moment où le vieux français n'est plus, on arrive pourtant au point où il cesse d'être parlé et compris. Il n'est pas douteux qu'il en a été ainsi pour le latin. Peu à peu on a parlé un peu moins latin et un peu plus roman, tellement qu'au bout d'un certain temps, l'un était mort et l'autre vivant. Mais le roman ne fut pas écrit d'époque en époque; c'est le latin qu'on écrivit, de sorte que pour nous la décomposition est masquée. Quand le roman sort de derrière les voiles qui le cachaient, quand il entre dans les livres, il y avait bien des années que le latin n'était plus entendu de la foule. Là est une différence essentielle et qu'il ne faut pas perdre de vue entre le développement, par exemple, du français moderne relativement au vieux français, et le développement des langues romanes relativement au latin. Elles n'ont pas eu, pendant un long intervalle, la culture par les livres, culture toute détournée au profit d'une autre langue, si l'on peut ainsi qualifier ce reste d'usage consacré à un idiome qui était irrévocablement parvenu aux limites de sa durée. La langue nouvelle, à l'origine, se trouva pri-

vée de tout exercice sur les grands sujets de religion, de philosophie, de science, de législation et d'histoire. Ce fut par la poésie qu'elle fit irruption dans le domaine des lettres, et peu à peu elle s'empara de tout ce qui lui appartenait de plein droit.

Raynouard avait pensé que les langues novo-latines n'émanaient pas directement du latin, et qu'elles avaient pour source un idiome, moins pur que celui-ci, moins altéré que celles-là. Créer un pareil intermédiaire est une hypothèse que rien n'autorise et que rien ne rend nécessaire. Rien ne l'autorise, puisqu'il ne nous reste aucun document attestant l'existence d'une pareille langue; et, si l'on voulait attacher ce caractère au bas-latin, il serait facile de montrer que le bas-latin est non pas un idiome ayant eu son existence et sa durée, mais simplement des formes d'altération successive dont les unes nous sont conservées par des textes, et dont les autres se retrouvent à l'aide des mots romans. Rien non plus ne la rend nécessaire; car, visiblement, chacune des quatre grandes divisions de l'occident romain a élaboré immédiatement, suivant sa nature propre, le fonds commun; de sorte que, dès le début, le latin a varié dans chacun des quatre compartiments; ce qui exclut l'hypothèse de Raynouard. D'autres, vu la condition particulièrement populaire des langues romanès, ont admis qu'elles nous représentaient surtout le parler du peuple dans la latinité, et qu'il était arrivé là ce qui arriverait par exemple chez nous si une catastrophe, substituant des barbares aux classes supérieures, et tuant la langue littéraire, ne laissait prévaloir que celle des classes

non lettrées ; on verrait surgir, en ce cas, toutes sortes d'archaïsmes qui sont frappés de déchéance, mais non d'oubli. Il y a du vrai dans cette opinion ; mais il s'en faut de beaucoup qu'elle contienne tout le vrai. Car les idiomes novo-latins montrent des traces évidentes d'un néologisme qui, sans doute, était populaire lors de leur formation, mais qui ne se rattache en rien aux archaïsmes de la vieille latinité ; néologisme qui se manifeste non-seulement dans les mots, mais aussi dans les formes, dans les tournures, dans les significations. A cette question se rattache celle de la corruption ou du développement, c'est-à-dire si les langues romanes sont du latin corrompu ou du latin développé. Tant qu'a régné l'opinion qui attribuait à l'antiquité classique une supériorité sans partage, il n'y a pas eu même lieu de songer au débat, et elles ont été considérées comme un jargon barbare dont les grossièretés natives n'avaient été qu'imparfaitement effacées par le travail de la Renaissance. Mais quand on considère la régularité générale qui a présidé à la transformation du latin en roman, quand on aperçoit les qualités qui ont été acquises ; quand on reconnaît que ces langues sont devenues les organes de riches et belles littératures, et ont pu aussi bien se prêter à la poésie qu'aux spéculations les plus difficiles, on est en droit de soutenir qu'elles ne démentent pas leur illustre origine, à la condition toutefois de confesser qu'elles naquirent dans une crise sociale trop grave et trop orageuse pour n'avoir pas conservé la trace profonde du mal souffert, et les cicatrices infligées par la barbarie perturbatrice, et qui un moment faillit être victorieuse.

De même que le latin s'était partagé en quatre grands systèmes, de même chaque système se partagea en dialectes. La langue d'oïl a eu les siens. Bien que les dialectes soient descendus au rang de patois, ou du moins que les patois contiennent des restes visibles des dialectes correspondants, il ne faut pourtant pas confondre ces deux choses. Le patois est tel par rapport à une langue dominante qui devient la règle. Le dialecte, au contraire, appartient à un ordre politique dans lequel de grandes provinces ont des droits égaux et une égale culture. Ainsi était la France féodale. La Normandie, la Picardie, les bords de la Seine constituaient des centres aussi bien littéraires que politiques. Comme ces centres avaient mêmes mœurs, mêmes institutions, mêmes goûts, mêmes amusements, même culture, il en est résulté que les dialectes écrits tendaient à se rapprocher les uns des autres; mais il ne faudrait pas en conclure, comme a fait Génin, que dès lors régnait en France une langue commune consacrée aux livres, aux lettres, à la poésie; il n'en est rien; là où le rapprochement est le plus grand, les différences dialectiques restent encore caractérisées suffisamment. La connaissance des dialectes est indispensable pour apprécier les textes et leur correction.

Cette langue, ainsi née et constituée, eut son plus grand éclat aux douzième et treizième siècles. Puis elle entra en décadence et se transforma. Ceci n'est pas le résultat d'appréciations délicates et subtiles sur lesquelles on puisse contester. Non, l'ancienne veine de poésie et de production est tarie; il ne se fait

plus rien d'original; on vit sur un passé qu'on re-
manie, qu'on affaiblit et qu'on oublie; voilà pour la
décadence. La conservation d'une déclinaison fut le
caractère singulier de la langue d'oïl; et ce qui la con-
stitua en véritable intermédiaire entre le latin et la
langue moderne; cette déclinaison s'effaça; quand le
quatorzième siècle s'ouvre, les cas sont en plein usage;
quand il s'achève, ils ont disparu, ne laissant plus que
des débris gardés dans le parler comme des espèces
de formes fossiles dont le sens est perdu. Voilà pour
la transformation. C'est, en effet, au quatorzième
siècle qu'est le point de partage dans l'histoire de
notre idiome : au delà ~~est la langue de la France~~
féodale; en deçà est la langue de la France monar-
chique et unitaire. Ce point de partage est un lieu plein
de trouble, de souffrance et de dissolution. Car une
langue ne subit pas, dans un court espace, de pro-
fondes modifications sans que de graves événements
soient en cause. Ici la société féodale se défait; la
monarchie triomphe; les bourgeois s'agitent et retom-
bent; les paysans se soulèvent et sont écrasés; l'unité
religieuse est en proie à des désordres qui la compro-
mettent; enfin des malheurs accidentels se joignent
à une situation déjà si critique par elle-même; une
guerre étrangère, qui dure près de cent ans, et qui est
longtemps désastreuse, promène sur la face entière
du pays les fléaux les plus variés. C'est un temps dont
un témoin oculaire, qui pourtant n'en vit qu'une
partie, a dit :

Et maint pays détruit en furent
Dont encore les traces durent.

Et des prises et des outrages,
Et des occisions sauvages
De barons et de chevaliers,
De clers, de bourgeois, d'escuyers,
Et de la povre gent menue
Qui morte y fut et confondue.

(MACHAULT, p. 69.)

Quand on sortit de cette tourmente, le vieux français avait fini ; le français moderne commençait.

Ce fut, sur une échelle restreinte, une image de ce qui se passa dans le cataclysme de l'empire romain et lors de la formation des langues romanes ; et, de même que le latin ne fut pas régulièrement transmis à une forme ultérieure, de même le vieux français ne fut pas régulièrement transmis à l'état plus analytique vers lequel il tendait. Au moment des chefs-d'œuvre du dix-septième siècle et après, quand toute notion exacte manquait sur le développement de la langue, ce fut un préjugé général que de regarder les archaïsmes comme des fautes. On était, en effet, arrivé à un point éminent de culture littéraire ; cela trompa, et, faisant prendre la perfection du style pour la perfection intrinsèque de la langue, fit prendre le travail de correction secondaire des grammairiens pour les analogies primitives de la grammaire spontanée. Puis, qui alors considérait la langue d'oïl autrement que comme une corruption du latin ? Et de la corruption, que pouvait-il sortir sinon des choses informes que le travail moderne avait sagement rectifiées ? Donc, plus on remontait vers l'origine, plus on trouvait la rouille et l'incorrection, le solécisme et le barbarisme ; car le type était la forme moderne, nécessairement mal com-

prise et mal interprétée, puisqu'on la séparait de son passé, qui l'expliquait. Tout ce jugement hypothétique et préconçu a été, à la révision, trouvé faux : la source est plus pure que le ruisseau. Quand on parle ainsi, on ne prétend pas dire que la langue moderne a eu tort d'effacer les cas et autres conditions grammaticales dont elle s'est séparée dans son passage vers l'ère moderne ; mais on veut dire qu'en conservant, comme cela fut inévitable, maints débris d'un système qu'elle abandonnait, elle perdit bien des fois le sens des formes, elle fit des méprises, elle tomba en des confusions, et commit, sans le savoir, des solécismes et des barbarismes qui n'existaient pas dans l'ancien langage, et pour lesquels justement la comparaison avec cet ancien langage est le véritable témoin.

La perfection relative d'une langue est d'être propre à traiter les sujets qui naissent des besoins et des goûts de la société contemporaine. De très-bonne heure, la langue d'oïl, comme la langue d'oc, se trouva prête pour cet office. Alors survint un phénomène tout à fait digne d'attention. Bien que le siècle fût pleinement historique, bien que l'histoire conservât sa tradition, néanmoins à côté d'elle se développa un vaste cycle légendaire, qui, semblable à certains mirages, changea les proportions des hommes et des choses, déplaça les distances dans le temps et dans l'espace, et confondit, comme aux âges héroïques, dans un étroit commerce, le ciel et la terre. Le grand empire d'Occident en fut le centre ; là fut la lutte décisive entre le christianisme et les musulmans au midi, et les Saxons au nord, ou, comme on disait en parlant des uns et

des autres, les païens; ou bien la légende, ne distinguant pas Charlemagne de ses faibles successeurs; éleva, sur le pavois de la renommée populaire, les grands barons féodaux, qui bravèrent la royauté et poursuivirent, contre elle ou malgré elle, leurs passions, leurs intérêts, leurs guerres privées. Cette poésie fut à son plein dans le douzième siècle, mais elle avait commencé auparavant; et ce qu'il faut remarquer tout particulièrement est ceci: le reste de l'Occident latin fut devancé; il y eut une antériorité de culture et de production, qui fut le privilège de la Gaule devenue terre romane.

A cette antériorité se rattache un autre fait, considérable aussi; je veux dire la faveur que le cycle épique ou légendaire, ainsi écrit, trouva au delà des limites du pays natal. Ce fut un succès prodigieux; l'Italie et l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne traduisirent ou imitèrent ces poèmes, dont les héros devinrent populaires par toute l'Europe catholique et féodale. Une grande influence littéraire fut ainsi acquise à la France. Les esprits les plus divers et les plus lointains se laissèrent semblablement captiver; et, comme dans un brillant et solennel banquet, la coupe de poésie fit le tour des peuples, unis par tant de liens. Mais la décadence qui, le treizième siècle une fois écoulé, atteignit la langue, atteignit aussi les lettres et leur force productive. Dans le quatorzième siècle et le quinzième, les nations n'eurent plus rien à traduire ou à imiter; l'éclat de l'art et la suprématie visitaient alors d'autres lieux; la France vécut de sa vieille renommée, et ce ne fut qu'aux seizième et

dix-septième siècles que, redevenant ce qu'elle avait été jadis dans la haute période du moyen âge, elle reprit un attrait universel pour l'Europe. Les poèmes qui lui valurent cet antique renom, étant tombés dans l'oubli, y demeurèrent de longs siècles; pourtant les types qu'ils avaient créés pour satisfaire au plaisir et à l'idéal de la société d'alors n'avaient pas été renfermés sous le communinceul : Roland, Renaud, les douze Pairs, Roncevaux, continuaient à vivre dans la renommée des choses, *fama rerum*, cette suprême récompense des grands hommes et des grandes œuvres.

C'est que, de fait, encore que dans cette vaste création il ne se soit rien produit de comparable à un Homère et à un Dante, pourtant une originalité puissante y domine, et elle en fit la fortune. Cette fortune mérite l'attention, et, maintenant que la poudre des bibliothèques et des manuscrits est secouée, on reconnaît sans peine qu'elle ne fut pas usurpée. Notre âge, si curieux de l'histoire, a donc raison de remettre en lumière et en honneur nos vieux monuments de langue et de littérature. Ni la langue n'est digne de mépris, ni la littérature n'a été sans efficacité et sans gloire. Toutes deux se tiennent étroitement, et seule une véritable connaissance de la première permet de donner à la seconde la vie et la couleur. A cette étude, toutes les règles de la critique sont applicables et doivent être appliquées.

L'érudition, dont le danger est de se fourvoyer en de stériles recherches, ne s'est pas trompée ici, et elle a bien mérité de l'histoire. Elle a dissipé toutes sortes d'erreurs et de préjugés qui obscurcissaient les ori-

gines de notre littérature ; elle a montré, dans le vieux français, une langue qui est, par sa structure, un intermédiaire entre le latin et l'idiome moderne ; elle a rendu à notre pays la présidence littéraire qui lui appartient dans le haut moyen âge ; elle a effacé cette anomalie qui, pendant que la France avait le premier rôle dans la première affaire du temps, les croisades, la présentait comme barbare de langue et de lettres ; et ainsi elle a aidé à remplir des lacunes, à rectifier de fausses notions, en un mot, à mieux faire saisir, dans un intervalle déterminé, l'enchaînement et la filiation des choses.

Remarque additionnelle. — Cette remarque est causée par une rencontre fortuite que je viens de faire depuis que la quatorzième feuille est tirée ; elle n'est pas sans enseignement pour ceux qui, comme moi, s'exercent à corriger les textes. Si le lecteur se reporte à la page 225, il y verra ce vers-ci :

A follarge ne porroit fin souler.

Fin souler ne signifiant rien, M. Mätzner a proposé de lire *fain souler* ; à quoi j'ai objecté que le verbe était *saouler*, non *souler*, et j'ai dit qu'on pourrait lire :

A fol large ne puet fain saouler.

Eh bien ! toutes ces conjectures sont réduites à néant par la bonne leçon que je viens de trouver dans le *Glossaire* de Sainte-Palaye ; au mot *foisonner*. Il cite ainsi nos vers :

A fol large ne porroit foisonner
 quanque fors quist ne quanque molins meut.

C'est-à-dire : A prodigue ne pourroit foisonner, faire foison, suffire, tout ce que cuit un four ou moule un moulin. Et de fait, en examinant de près la leçon du manuscrit, on voit qu'il n'y a pas de faute ; seulement elle a été mal lue par celui qui l'a transcrite : *fin souler*, au lieu de *foisonner* ; ce sont les mêmes linéaments de lettres.

II

DE LA

POÉSIE ÉPIQUE DANS LA SOCIÉTÉ FÉODALE.

SOMMAIRE. (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1854). — Cet article a été composé à propos de la publication du vingt-deuxième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, œuvre qui, commencée par les bénédictins dans le dernier siècle, et poursuivie par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans le nôtre, a, grâce à une érudition sûre et méthodique, préparé d'excellents matériaux aux historiens des événements politiques comme des événements littéraires. Ce tome XXII est particulièrement consacré aux chansons de geste, qui sont la poésie épique de l'époque féodale. Naissance d'une langue nouvelle et d'une poésie nouvelle dans cette époque. Intérêt qu'il y a à étudier ces formations de langues et de poésies à une période pleinement historique. Différence entre les langues anciennes et les langues modernes quant à la couleur, c'est-à-dire quant à la relation entre les idées intellectuelles, morales, philosophiques et les idées matérielles. Création du vers moderne, fondé sur l'accent, tandis que le vers ancien était fondé sur la quantité. Rapport entre l'état social au commencement de la période catholico-féodale et la poésie dont le flot s'épanche alors sur l'Occident. Analogie de cette poésie héroïque du moyen âge avec la poésie de l'âge héroïque des Grecs. Travail de la légende, qui, dans l'une et l'autre période, coopère à la création du cycle poétique. Influence sociale de la poésie chevaleresque; produite primitivement en France, elle est accueillie avec une très-grande faveur par les nations étrangères, qui l'imitent et la traduisent. Utilité de comparer des périodes historiques, analogues l'une à l'autre et éloignées l'une de l'autre. C'est au quatorzième siècle et au quinzième que toute cette vieille littérature commença à tomber dans l'oubli et que la langue d'oïl subit de graves altérations; coup d'œil sur ces altérations; conditions sociales qui déterminent et l'oubli de la vieille poésie et le changement de la vieille langue. Singulière ignorance du dix-

septième siècle au sujet de ces choses; réfutation des vers de Boileau sur Villon. Accueil fait par l'Italie aux récits légendaires créés par la poésie en langue d'oïl et en langue d'oc; résurrection des types chevaleresques dans le poème héroï-comique de l'Arioste. Existence de poèmes héroï-comiques en langue d'oïl dans les douzième et treizième siècles: le *Renart*, le *Montage Guillaume*, le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*. Cycle poétique de la Table ronde. Chansons d'aventures ou romans en vers. Lumière que la poésie épique du moyen âge jette sur l'épopée en général. Homère; Virgile; Dante; Milton; Byron. Les grands poèmes épiques contiennent un sommaire idéal de l'histoire de l'humanité; caractère des pseudo-épopées. Pour connaître pleinement les peuples, il faut savoir non-seulement ce qu'ils ont fait, mais aussi ce qu'ils ont écrit.

Chez nous, beaucoup savent le latin, quelques-uns le grec, très-peu le vieux français. Dans la lecture ascendante vers les origines de notre langue et de notre littérature, on s'arrête généralement au seizième siècle; Montaigne, Amyot, Rabelais, Marot, sont la limite qu'on ne franchit guère. Ce n'est qu'un petit nombre qui arrivent jusqu'à Froissard, les délices de Walter Scott, et le cercle se rétrécit encore quand il s'agit des histoires de Joinville et de Villehardouin, des poésies du roi de Navarre et du châtelain de Coucy, de l'œuvre remarquable où est raconté le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, des poèmes héroïques de Raoul de Cambrai et de Roncevaux, quand il s'agit enfin des innombrables productions rimées qui signalent l'époque climatérique du moyen âge, celle où le système féodal, pleinement établi, obéit à tous ses besoins, à tous ses intérêts. Et de fait, avant ces derniers temps, où l'imprimerie a commencé de les rendre à la lumière, ces productions étaient interdites au public qui lit: il n'y a que les érudits qui aillent secouer la poudre des manuscrits, et l'érudition ne s'était pas en-

core tournée de ce côté; si bien que, pour la plupart, la littérature des seizième et dix-septième siècles naissait directement de l'antiquité classique. Et cependant cette langue dont on se servait était autre que le latin, et provenait d'un fond qui n'était ni si vieux que l'idiome romain, ni si jeune que celui de Montaigne et d'Amyot. Le vers même qu'on employait dans la nouvelle poésie n'était ni un hexamètre ni un pentamètre, et s'était formé pour de brillantes destinées dans cette même période, regardée comme incapable de création et d'initiative.

Au dix-huitième siècle, les bénédictins, qui avaient entrepris de grandes et précieuses collections, résolurent de publier une histoire littéraire de la France, œuvre bien considérable, bien longue, bien utile, et qui n'effraya pas l'ardeur patiente de cette savante congrégation; mais ils avaient trop peu tenu compte du milieu où ils étaient placés : quand onze volumes eurent paru, la froideur générale qui accueillait leur travail les gagna, et ils délaissèrent inachevé l'édifice qu'ils voulaient élever à la gloire de la France. Depuis longtemps ils avaient renoncé à le mener à terme, quand la Révolution supprima les ordres monastiques. Dans le siècle suivant, l'Académie des Inscriptions reprit l'héritage abandonné; déjà aux onze volumes des bénédictins elle en a ajouté onze autres, immense recueil que viendront consulter tous ceux qui s'occupent de notre histoire. En ce long trajet, c'est elle surtout qui a rencontré cette liste inouïable de trouvères, cette masse énorme de poésies; et son vingt-deuxième volume est à peu près rempli de notices sur des

poèmes la plupart inédits. A la vérité, celui qui en parle ici et qui compte y puiser les éléments de ce qu'il va dire a contribué, pour sa part, à le composer; mais, dans une œuvre collective si considérable, qui a été commencée il y a plus de cent ans et dont il ne verra pas la fin, on lui pardonnera une infraction où, ne perdant rien en impartialité, il gagne en connaissance de la matière.

Si l'on prend depuis le commencement cette volumineuse histoire, qui est maintenant parvenue à la fin du treizième siècle, on y verra d'abord figurer des Gaulois qui parlent le latin comme si c'était leur langue maternelle et qui comptent mieux dans la littérature romaine que dans la nôtre. Puis ce latin s'affaiblit et s'altère; les chroniqueurs le manient incorrectement; il est à peine meilleur parmi les ecclésiastiques et les philosophes, qui s'en servent pour traiter les nouveaux sujets de politique, de philosophie et de religion surgissant dans le monde. Enfin un autre idiome, qui n'est plus du latin, même incorrect, vient prendre dans la série une place qui s'agrandit journallement, et qui finit par occuper toute celle de la vieille langue savante. Ce n'est pas tout: au commencement, l'habitude d'écrire en vers se perpétuant (car, en ces temps de la décadence romaine, on ne peut guère y voir qu'une habitude), les auteurs versifient avec plus ou moins d'élégance; plus tard, cette versification devient singulièrement incorrecte et barbare, mais elle est toujours fondée sur la quantité des syllabes et emploie l'hexamètre, le pentamètre et les autres mesures de l'antiquité. Puis soudainement, à

côté, se fait entendre une tout autre harmonie, une harmonie fondée sur un mètre différent, et le vers moderne de dix syllabes devient, dans l'Occident, l'expression de la poésie. Ce n'est pas tout encore : la langue étant faite, le vers étant trouvé, des flots de poésie débordent sur le monde nouveau ; un besoin de produire égal au besoin d'écouter anime la société ; des chants divers retentissent, au milieu desquels apparaissent avec un caractère dominant les *chansons de geste* : c'est le nom qu'ont porté les poèmes héroïques chez nos aïeux.

Cette formation de langues en un temps pleinement historique est un phénomène digne de toute l'attention de l'historien et du philosophe ; et quand, dans nos *histoires* modernes, racontant longuement les batailles des princes mérovingiens ou les luttes des Carolingiens, on ne donne aucun détail sur ce grand événement, il est clair que la vraie *histoire* n'a pas encore pénétré dans l'enseignement général. Le latin, l'allemand, le grec, sont des idiomes qui s'enfoncent dans la nuit des temps : nous ne les voyons nulle part commencer ; tout au plus peut-on les suivre jusque sur le plateau de l'Asie, et là, dans la langue sanscrite, retrouver leur sœur, peut-être leur sœur aînée ; mais là aussi, sur ce sol primitif d'où ils sont parvenus, leur mode de formation échappe aux investigations. A la vérité, une remarque se présente à l'esprit : c'est qu'il n'y a pas, à l'établissement de la société féodale, une vraie création de langues, et que ce sont des éléments préexistants qui se combinent pour donner un produit nouveau. Sans doute, mais c'est cela même

qui nous manque dans l'histoire des langues antiques, il ne nous est pas donné d'atteindre, comme nous faisons pour les idiomes novo-latins, au moment où des éléments antérieurs, se combinant, enfantent le grec, le latin, l'allemand, le sanscrit. Rien autre chose que ces combinaisons ne nous est accessible, devant renoncer à pénétrer jamais jusqu'à l'origine même du langage et, pour tout dire, à l'origine de quoi que ce soit. L'histoire ne nous montrera jamais, en fait, comment les premiers hommes, d'où dérivent ceux qui parlèrent sanscrit ou grec, créèrent leurs mots avec les inflexions. Tout ce qu'on pourra gagner de plus en plus, c'est, — à mesure que l'on confrontera davantage, d'une part la faculté innée du langage, d'autre part les divers produits qu'elle a fournis sur le globe, — c'est, dis-je, de tracer avec une précision croissante le diagramme abstrait de la formation des langues; mais le fait concret lui-même nous sera toujours caché, les époques primitives n'ayant point, par cela même qu'elles sont primitives, de documents.

C'est donc seulement dans les temps historiques que l'on peut observer les nouvelles formations de ce genre, et la plus importante est sans contredit celle qui se fit à la chute de l'empire romain. Il se développa alors quatre langues principales, dont l'une est déjà morte : l'italien, l'espagnol, le français et le provençal; c'est lui qui, après avoir jeté un grand éclat, s'éteignant à mesure que le français s'étendait, est devenu un simple idiome provincial. Des quatre, l'italien est le plus voisin de la langue mère, étant, à

vrai dire, du latin moderne; *that soft bastard latin*, comme dit Byron, conserva les articulations primitives, et, sans dénaturer le corps des mots, il en dénatura les inflexions. Le français est le plus éloigné, non pas que l'élément fondamental ne soit aussi latin qu'en Italie même, l'immense majorité des mots a cette origine, mais ils ont tous été altérés d'une façon uniforme et caractéristique, à tel point qu'il est aisé de reconnaître aujourd'hui ceux qui y sont d'origine ou ceux qui y ont été plus tard introduits directement du latin. Ainsi, pour qui connaît le procédé instinctif qui présida à cette élaboration, *fidèle* est nouveau et refait sur *fidelis*; la forme ancienne est *féal*, qui est encore usité. Il en est ainsi partout : des consonnes intermédiaires tombent, des voyelles faibles disparaissent, et il en résulte un mot très-contracté et désormais marqué au coin français. Il est généralement coupé sur la syllabe qui dans le latin avait l'accent; ainsi *dominus*, qui avait l'accent sur *do*, fait *dom*, qui est accentué; *domina* fait *dame* avec *da* accentué. Cette habitude se généralisant, il en est résulté que l'accent s'est trouvé toujours placé sur la dernière syllabe quand la terminaison est en rime masculine; et sur l'avant-dernière quand la terminaison est en rime féminine. Grande simplification pour la règle des accents, quand on la compare avec ce qu'elle est en italien, en anglais et en allemand, et qui compense quelques-unes des difficultés et des anomalies de notre idiome! Vu l'uniformité de cette formation, on ne peut l'attribuer au hasard d'altérations grossières et intelligentes; il faut y voir le résultat d'une disposition

dans l'oreille et dans le gosier du peuple indigène, qui était un peuple celtique, et l'on peut dire que le français est, au fond, du latin prononcé par des Celtes. On arrive à confirmer ce point de vue quand on fait entrer dans la comparaison les caractères de quelques-uns des dialectes celtiques encore existants.

On a remarqué que, lorsque deux langues se rencontraient et se pénétraient, le produit qui résultait de cette combinaison était privé des principaux caractères grammaticaux appartenant aux idiomes qui s'étaient trouvés en contact. Ainsi les cas tombent et disparaissent, les personnes des verbes deviennent uniformes. On en a un exemple très-frappant dans l'anglais; là, un dialecte germanique, que la conquête avait implanté dans la Grande-Bretagne, se heurta avec le français, qu'une nouvelle conquête amenait; le résultat fut une langue où les désinences significatives n'existent presque plus. Il en est de même pour le persan moderne; l'invasion musulmane porta l'arabe dans le persan ancien, et cette langue qui, comme tous les idiomes frères du sanscrit, avait abondance de flexions, a été réduite par ce mélange à un état de nudité. C'est ce qui est arrivé au latin, devenu, après la chute de l'empire romain, langue vulgaire. L'examinant soit dans l'italien, soit dans l'espagnol, soit dans le français, on reconnaît au premier coup d'œil l'effet du contact de la langue des envahisseurs sur la langue des envahis: la plupart des désinences ont été effacées. On a souvent dit que dans cet effacement était un perfectionnement qui donnait aux langues plus de

précision et plus de capacité analytique. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point; cependant, sans entrer dans cette question, on n'est point autorisé à considérer comme développement de la langue un phénomène qui est essentiellement produit par des causes fortuites, — conquêtes, immigrations, colonisations. Sans doute les langues éprouvent une évolution graduelle qui les rend de plus en plus aptes à exprimer avec plus de netteté des idées plus nombreuses, plus étendues, plus générales; mais, au fond, ce fait, qui tient au progrès de la civilisation totale, paraît moins dépendre des formes et des désinences que de l'élaboration qui précise le sens des mots et des locutions, les nuance et les approprie.

Une différence essentielle entre les langues antiques et les langues modernes est ce que j'appellerai la couleur, voulant par là exprimer la relation, à peu près conservée dans les premières, à peu près perdue dans les secondes, entre les idées intellectuelles, morales, philosophiques et les idées matérielles. Les langues primitives conservent, par cela même qu'elles sont primitives, des rapports bien plus directs avec leur origine; aussi tous les mots abstraits y ont, pour les moins clairvoyants, une affinité manifeste avec la forme concrète d'où ils proviennent; *spiritus*, en latin, ne pouvait pas avoir son sens abstrait d'*esprit* ou de *courage* sans avoir son sens concret de *souffle* et d'*haleine*, tandis qu'en français *esprit* n'a que la signification abstraite, et c'est seulement aux yeux de l'étymologie qu'apparaît l'idée matérielle qui est le fond. Ce résultat d'effacement est le plus complet quand une

nouvelle langue, se formant d'une ancienne, n'est plus en communication directe avec les radicaux des termes employés. Les langues antiques ont de ce côté un charme que rien ne peut remplacer, et, quand elles sont maniées par un esprit heureusement doué pour la poésie, elles arrivent à des effets merveilleux. C'est ainsi qu'un sceau de beauté est mis sur le vieil Homère, type suprême de la poésie antique. Les mots y sont, par eux-mêmes, lumineux et expressifs, ils portent en soi l'empreinte de leur origine, si bien que, sous l'inspiration du génie, se produisirent ces poèmes qui touchent si profondément même les hommes d'à présent par cette combinaison entre la pensée qui spiritualise et le mot qui a couleur et forme. Autre est la condition des langues modernes, surtout de celles pour qui les catastrophes politiques ont été une cause de formation. Là les mots, dépouillés de leur symbolisme primitif, ne sont plus en grande partie que des signes conventionnels, ne pouvant désormais se prêter aux reflets et aux échos que la pensée antique trouvait dans le vocable antique. De ce côté sont supprimées des sources réelles d'art, de poésie et d'effet; mais il a bien fallu que le souffle inspirateur qui ne cessait de gonfler les poitrines humaines se fit jour. C'est ici qu'intervint le caractère de généralité plus élevée que la langue avait pris; la tendance qui résultait d'une plus haute conception du monde et emportait déjà les esprits se trouvant ainsi secondée, la poésie se fraya un chemin plein d'une sévère grandeur vers l'idéal et l'infini.

En même temps qu'à l'appel des besoins éternelle-

ment renaissants de l'esprit humain se constituait une langue nouvelle avec les débris de celle dont les événements n'avaient plus fait qu'une ruine, des procédés de versification se créaient aussi, et ils se créaient non pas dans les écoles, car, s'ils en étaient provenus, ils auraient été marqués au coin de l'ancienne métrique; mais ils sortirent de l'atelier d'où la langue même sortait, et, à mesure que le balbutiement des peuples novo-lätins devint plus distinct et plus articulé, le vers destiné à l'expression de leurs émotions poétiques apparut dans le monde à la place de l'hexamètre, consacré par de si glorieux monuments. Les érudits se réservaient le vers classique et l'employaient encore dans la vieille langue savante, que déjà le nouveau venu prenait possession de la langue vulgaire, pénétrant toutes les oreilles de sa mélodie inaccoutumée. Voilà derechef un phénomène historique bien digne d'attention. Le même travail spontané qui enfanta la langue enfanta aussi un rythme; la voix, à peine débarrassée du filet, se cadença elle-même pour les chants de guerre et d'amour, qui commencèrent à retentir de toutes parts. On peut immédiatement faire l'application de cette production instinctive à des temps beaucoup plus reculés où l'histoire est en défaut. Nulle tradition ne nous apprend comment fut trouvé le vers qu'Homère a immortalisé dans l'*Iliade*; mais on doit affirmer qu'il naquit comme naquit celui des populations modernes, par le sentiment combiné d'une langue qui se forme, d'une âme qui aspire et d'une oreille qui s'exerce. Tandis que là-bas, sur les bords de la mer Égée, ce fut le jeu de la quantité des

syllabes qui détermina le vers, ici, en France, en Italie, en Angleterre, le vers fut déterminé par le jeu des syllabes accentuées. Si présentement, le vers n'étant pas trouvé, on demandait à des grammairiens d'en inventer un, ils ne réussiraient pas, cela est sûr, à imaginer rien qui satisfît aussi bien à l'expression et à l'harmonie. Sans effort, sans nom d'inventeur, le vers moderne vint prendre la place du vers métrique, qui ne fut plus qu'un exercice de classe. Le vers héroïque le plus usité et le fondement de tous les autres est le vers de dix syllabes, aussi bien en France qu'en Italie. En France, il a deux accents, l'un à la quatrième syllabe, l'autre à la dixième, comme dans ces vers du douzième siècle :

Rois qui de France porte corone d'or
Preudoms doit estre et vaillans de son cors, etc.

Il y eut aussi dans le même temps un vers qui avait les accents à la sixième et à la dixième, par exemple :

Ainsi porte la teste en haut levée,
Com li cers que l'on chasse à la menée,
Quand li braque le suivent¹ à la ramée.

Dans le vers italien, c'est la sixième et la dixième syllabes qui sont accentuées, ou bien la quatrième, la huitième et la dixième. Tel est l'instrument à l'aide duquel la poésie moderne a produit ses chefs-d'œuvre. Qui, dans le siècle de Louis XIV, parmi ceux qui en usaient le mieux, songeait à en remercier les inventeurs? Or était même venu à en méconnaître le méca-

¹ *Suivent* n'a qu'une syllabe. Le muet à la césure ne comptant pas dans le vers ancien.

nisme; on ignorait que le vers français dépendit de l'accent comme le vers italien, et il a fallu arriver jusqu'aux érudits de ce temps pour remettre en lumière un fait qui tient à la constitution même de notre langue, et dont les vieux trouvères avaient tiré si bon parti.

On ne se méprendra pas sur ma manière successive d'exposer les choses, comme si j'avais voulu dire que les hommes attendirent, pour donner essor à leurs chants, que le vers eût été trouvé. Non, le flot de poésie l'apporta avec lui.

Ce fut en effet un véritable flot qui s'épandit; une source abondante qui pendant deux siècles environ alimenta les imaginations. Il y a là de quoi réfléchir, s'étonner et rechercher. La domination romaine s'était abimée; les dernières convulsions de la grande invasion barbare avaient cessé, les Normands s'étaient fixés. Sur les débris de l'empire de Charlemagne, qui n'avait pu se soutenir, s'était établie la forme nouvelle que devait prendre la société entre l'esclavage antique et la liberté moderne. Une noblesse guerrière avait planté ses pennons dans les châteaux féodaux; les langues modernes commençaient à être parlées. Tel est le moment précis où la Muse, s'éveillant de son sommeil, murmure des sons inconnus, et soudain, pour me servir du langage du poète, *soudain la terre entend des voix nouvelles*. Tous se trouvent préparés à la fois, les uns à produire, les autres à écouter. Les trouvères et les troubadours (c'est, comme on sait, le même mot, celui-ci sous la forme provençale, celui-là sous la forme française) pullulent; les barons

et les chevaliers entrent dans la lice du gai savoir, et la poésie reçoit accueil parmi une population se plaisant à entendre dans le langage des vers l'écho de ses croyances, de ses passions, de ses sentiments. Que faut-il penser de tout ceci? Est-ce caprice de la société féodale? Et se pouvait-il que ce développement fût ou ne fût pas? En un mot, y a-t-il là une nécessité historique ou un simple cas fortuit? Devait-il, à supposer que les circonstances extérieures n'étouffassent rien, surgir une création poétique de toute pièce? Ou était-il loisible aux imaginations de chercher tout autre aliment, ou même de n'en pas chercher du tout?

D'ordinaire, ces questions ne sont pas posées, et en effet, pour les poser, il faut que l'histoire commence à être considérée comme un grand phénomène régi par des lois constantes, et où les perturbations, c'est-à-dire le hasard des conjonctures et les volontés individuelles, ont d'autant moins de part, qu'il s'agit de masses plus considérables. Or c'est une loi qu'arrivé à un certain point d'évolution, le génie des nations s'ouvre à l'inspiration poétique; c'est un fait du moins, car on n'a qu'à repasser en sa mémoire les annales des peuples qui se sont élevés au-dessus de la barbarie primitive, et particulièrement des peuples appartenant au tronc indo-européen et même au tronc sémitique, pour reconnaître qu'ainsi ont été les choses. Et ce fait devient une loi, c'est-à-dire quelque chose qui n'est ni accidentel ni fortuit, quand on se rappelle que la faculté du beau est une des facultés primordiales de l'esprit humain.

Il y eut donc à l'entrée du moyen âge une situation

analogue à la phase poétique de temps plus anciens, et qui appela l'effusion de l'esprit. Une nouvelle religion avait conquis le monde romain, une nouvelle société s'était organisée, une nouvelle langue se parlait, et tout cela récent, jeune pour mieux dire, encore loin d'aucune maturité, de manière que l'imagination seule pouvait trouver une occupation satisfaisante. Toute une noblesse est là, qui n'a d'autre goût et d'autre gloire que les armes; à côté d'elle, et, pour mieux dire, au-dessus d'elle, sont ses prêtres, qui, interprètes des commandements divins, la gouvernent et la dirigent. Elle est pleine de foi, croit sans peine que l'intervention céleste est toujours prête à s'occuper des guerriers braves, des hommes pieux, des femmes saintes. Elle est vaillante, et se met sans effort au-dessus de la foule qui marche derrière elle au combat. Qui ne voit dans ce tableau ressortir les traits d'un second âge héroïque? Et en effet ce fut une seconde poésie héroïque qui apparut dans l'histoire.

Cette poésie est naturellement comparable à ses sœurs aînées, et, en particulier, à celle qui naquit dans la Grèce primitive, non pas, à la vérité, pour l'éclat immortel, mais du moins pour les conditions d'origine et de prospérité. Les Grecs, ou, pour me servir de l'expression antique, les fils de l'Achaïe, étaient à l'aurore de leur religion, car le polythéisme régulier et supérieur n'était arrivé que depuis peu parmi les populations pélasgiques; ils étaient à l'aurore de leur société, car ces petits rois qui gouvernaient n'avaient pas de longues généalogies, et tout aussitôt leur lignage était rattaché aux dieux maîtres du ciel et de la

terre. Et quand les chefs grecs (j'allais dire les barons et les chevaliers) se réunirent pour la grande expédition de Troie, ils ne connaissaient pas d'autre gloire que celle des armes. Entre les siècles qui avaient ainsi fondé leur religion, leur société et leurs croyances, et les siècles où les lettres, la philosophie et les sciences allaient fleurir dans leur glorieuse patrie, était un vaste espace de temps libre pour la poésie, un temps aussi disposé à la produire qu'à la recevoir. De même chez nous : entre les siècles qui fondèrent le christianisme et la féodalité, et les siècles qui virent, après la scolastique et le quinzième siècle, l'ample développement des lettres et des sciences, on aperçoit un intervalle vide qui appelait les produits de l'imagination poétique. Voilà ce qui fait la similitude des époques malgré les différences, quoique l'une fût moitié royale, moitié patriarcale, et l'autre féodale ; quoique l'une émanât de tribus barbares civilisées par le théocratique Orient, et l'autre du prodigieux empire fondé par Rome ; quoique l'une eût devant elle la brillante période des Gréco-Romains et une révolution, et l'autre la non moins brillante période des modernes et une révolution qui n'est pas encore terminée.

Le sujet aussi est analogue, non pas que les trouvères se soient aucunement inspirés des souvenirs de la Grèce et de Troie. C'est tout près d'eux qu'ils sont allés prendre leurs inspirations. Charlemagne avait laissé une immense mémoire chez les peuples ; la légende s'était vite emparée de son histoire, et, mêlant des faits plus anciens que lui et des faits postérieurs, elle avait fait de ce prince le défenseur de l'Occident

contre l'invasion musulmane, le chef prédestiné qui avait soutenu l'étendard du christianisme contre le croissant. Le personnage légendaire, ayant de la sorte pris la place du personnage historique, devint le thème éternel des trouvères, de même que la guerre de Troie, les mille vaisseaux, Achille et les héros furent le thème des trouvères grecs. L'antiquité en effet avait un nombre considérable de poèmes sur toutes les parties de cette grande légende; les poètes cycliques l'avaient traitée de mille façons, et l'on peut voir, par les fragments qui nous en restent, combien la facture de tout cela a de ressemblance avec nos *chansons de geste*. Seul de cette nombreuse famille, Homère, chanté par les rhapsodes, conservé par l'admiration de son peuple, sur le génie duquel son génie laissa une marque si profonde, est heureusement parvenu jusqu'à nous, afin que nous puissions sentir dans sa forme la plus splendide et la plus pénétrante ce qu'ont senti des âges primitifs.

Telle ne fut pas la destinée de la poésie héroïque du moyen âge. Nulle œuvre n'en est sortie qui, redite de siècle en siècle, ait son écho dans l'âme des générations successives. L'éclat en fut passager; il ne dépassa guère le temps qui la vit se produire, et depuis lors un oubli profond a enseveli ces vieux poètes que l'érudition seule a réveillés de leur poussière. Et de fait c'est justice qu'elle les réveille, car cet oubli a de beaucoup dépassé la mesure, et si, certes, ils n'ont pas été dignes des honneurs d'Homère, ils n'ont pas dû non plus être frappés d'une condamnation irrévocable. Quelques-uns de ces poèmes ont un vrai mérite. Je

Je citerai surtout la *Chanson de Roland* et *Raoul de Cambrai*. Dans l'un, la légende du Charlemagne populaire est représentée avec une simplicité, une sévérité et parfois une grandeur qui captivent, et dans l'autre toute l'âpreté sans merci, tout l'entrain belliqueux des mœurs féodales apparaissent comme aucun historien ne saurait le dire. Toutefois ces mérites, assez grands pour sauver les œuvres des trouvères d'un dédain mal fondé, ne le sont pas assez pour les mettre sur le piédestal à côté des chefs-d'œuvre des nations. Soit que la langue n'ait pas été encore suffisante, soit plutôt qu'il ne se soit trouvé parmi ces poètes innombrables aucun de ces génies à la fois contemplatifs et créateurs, chez qui les paroles ont le pouvoir magique de faire descendre l'idéal, le fait est qu'aucun n'atteignit le but. Ce n'est pas pourtant que cette gloire suprême d'une suprême poésie ait été refusée au moyen âge; seulement cet honneur fut donné, non pas à une poésie guerrière et héroïque, mais à une poésie religieuse et catholique, non pas aux trouvères et aux troubadours, mais à un homme qui les connaissait, les aimait, les louait et les laissa tous bien loin derrière lui, au chantre inspiré de l'enfer, du purgatoire et du paradis.

Et cependant l'influence des trouvères et des troubadours fut grande: elle occupa les esprits d'autre chose que des soins vulgaires de la vie; elle leur présenta un idéal, elle les éleva au-dessus d'eux-mêmes, elle les adoucit par son charme. Qu'on se représente ce qu'aurait été l'existence des barons féodaux sans ce lien de chants, de vers et d'aspirations! Ils étaient là

campés chacun dans son château, n'ayant d'autre souci que de leurs terres et de leurs armes. Quel bienfait n'était-ce pas que, cet isolement intellectuel cessant, ils pussent tous recevoir quelque ruisseau de la source féconde que les temps nouveaux avaient ouverte? Par une élaboration bien antérieure et à laquelle ils n'avaient eu aucune part, le sol était mis en culture, la vie était assurée, une religion puissante et une société hiérarchique déterminaient leur direction morale; mais justement parce que tout cela était fondé et acquis, quiconque a l'habitude de considérer scientifiquement l'histoire aperçoit le vide qu'il fallait combler. Les imaginations, c'était leur tour, devaient avoir satisfaction, — et quelle meilleure satisfaction que la poésie racontant de mille façons les légendes nationales, célébrant les prouesses des vieux héros, et cultivant dans les âmes les heureuses semences du beau? Aussi eut-elle tout succès : accueillie, recherchée, elle pénétra dans les demeures, et l'esprit chevaleresque, cette grande louange du moyen âge, qui le distingue nettement de l'antiquité, a là une de ses sources.

Ce qui est digne de remarque, ce qui montre combien cette poésie était dans le goût du temps et propre à remplir son office, c'est que, tout en plaisant à ceux pour qui elle était destinée, elle plut aussi à des populations étrangères qui s'en montrèrent singulièrement avides. L'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre s'emparèrent de ces compositions, qui eurent d'innombrables traductions. Ces œuvres, qui dorment maintenant manuscrites dans les bibliothèques, et

auxquelles un zèle tout récent a donné une publicité interrompue pendant tant de siècles, ont jadis joui d'une faveur marquée bien au delà des limites du sol natal. Ce ne fut pas un engouement local qui les favorisa ; la vogue en fut universelle, et l'Europe féodale tout entière leur fit accueil. Aussi, dans les études qui en tout lieu ont pris une forte pente vers le moyen âge, les érudits rencontrent à chaque pas de vieilles versions témoignant du succès obtenu, et par là encore on comprend que non-seulement la religion et l'organisation sociale, mais aussi les plaisirs de l'imagination, le goût des fictions chantées et le charme des vers contribuaient à assurer la cohésion de ce grand corps politique, qui, fondé par les Romains et étendu par Charlemagne jusqu'aux dernières limites de la Germanie, est allé constamment s'agrandissant.

Je n'ai pas craint de m'appesantir sur la comparaison entre la poésie héroïque du moyen âge et la poésie héroïque des Grecs, entre les siècles héroïques des barons féodaux et les siècles héroïques des rois de l'Achaïe. C'est que, à mon jugement, il est d'un grand intérêt d'établir ces rapprochements entre des époques qui les comportent, — non pas que la méthode comparative appartienne proprement à l'histoire : elle est spéciale à la science de la vie, où les organes et les fonctions, les tissus et les propriétés, se trouvant répétés dans une variété innombrable d'exemplaires, mais répétés avec des modifications profondes, suivant que l'exemplaire est homme, quadrupède, oiseau, poisson, crustacé, insecte, végétal même, s'offrent

dans des conditions variées et pleines d'enseignement. La méthode propre à l'histoire est celle qui, observant la filiation des choses sociales, fait voir comment les civilisations procèdent les unes des autres, et par quel enchaînement la force d'évolution qui est inhérente à la race humaine amène les phases successives, ou, pour mieux dire, les âges progressifs de cette vaste existence. Pourtant, cela dit et bien entendu, il est vrai également qu'un grand profit peut être, en histoire, tiré de la comparaison, en la réglant, comme on fait dans la science, sur les cas véritablement analogues et en considérant ce que les circonstances particulières apportent de différence dans le phénomène fondamental. Ainsi, dans l'exemple qui nous occupe, des deux côtés, parmi les populations achéennes et parmi les populations féodales, religion fondée, société renouvelée, langue sortie du balbutiement, amour de la guerre, croyance au merveilleux, et pourtant vif besoin du beau, et, des deux côtés aussi, poésie chantant les combats, les héros et une grande légende nationale!

L'oubli qui avait si complètement submergé les vieilles productions de nos trouvères commença de bonne heure. Dès la seconde moitié du quatorzième siècle et surtout pendant le quinzième, non-seulement la veine s'était tarie irrémédiablement, et aucune œuvre ne venait plus témoigner que l'imagination eût conservé quelque tendance épique, mais encore un discrédit croissant s'étendit sur ces compositions, qui cessèrent d'être lues, goûtées, comprises. C'est un phénomène curieux à se représenter que cet élan ra-

pide et actif vers une poésie nouvelle, suivi d'une chute profonde : élan qui, dans les onzième et douzième siècle, emplit les cours féodales de mille poèmes; chute qui, un peu plus tard, en laissa les auteurs sans mémoire et sans bruit. Tout fut sacrifié dans ce revirement, le bon et le mauvais, le regrettable et ce qui ne méritait aucun regret, — et comme s'il n'y avait eu ni poètes, ni langue, ni vers, ni âge poétique, l'esprit d'alors se mit à chercher vainement quelque issue, à bégayer quelques essais, jusqu'à ce que la Renaissance vint d'un côté épaissir encore le linceul qui couvrait déjà tout ce passé, et d'un autre côté préparer avec un présent actif les germes d'un avenir brillant.

Ce ne fut pas la vieille poésie seule qui subit cette décadence; la vieille langue aussi éprouva des altérations profondes qui en changèrent le caractère, si bien qu'elle doit être tenue non pour la mère, mais pour l'aïeule du français moderne. Le français moderne est fils de celui du seizième siècle; entre les deux, il n'y a que des remaniements légers, et tout l'essentiel est commun de l'un à l'autre. Il n'en est pas de même par rapport au vieux français : celui-ci a des caractères spécifiques qui ne sont pas arrivés jusque dans le langage actuel. Ainsi il distingue, dans une foule de substantifs, le sujet du régime, fidèle en cela à la tradition du latin, dont il est issu directement : *li hom* et *l'homme*, *li hom* au sujet et *l'homme* au régime; *Diex* (prononcez comme nous faisons *dieux*) et *Dieu*, l'un au sujet et l'autre au régime. C'est de la sorte que le rapport indiqué en latin pour le génitif se marquait sans la préposition *de*, qui est actuellement

nécessaire, et qu'on disait l'*Hôtel-Dieu*, c'est-à-dire l'*Hôtel de Dieu*. Dans les conjugaisons, on remarque l'absence de l's aux premières personnes du singulier, archaïsme qui a été conservé dans la poésie à titre de licence. Une foule de sons étaient alors dissyllabes qui sont devenus monosyllabes : ainsi on disait *reançon* pour *rançon*, *meür*, pour *mür*, *seür*, pour *sür*, etc¹. Il y a donc eu, à une certaine époque, un remaniement de la langue ; il la laissa moins régulière et moins analogique qu'elle n'était sortie de la fournaise qui avait fondu le latin en français. A ces mots *moins régulière*, *moins analogique*, beaucoup sans doute, qui se sont accoutumés à regarder la langue actuelle comme élaborée et purgée de toute incorrection et la langue ancienne comme pleine de barbarie et de rouille, s'étonneront que je qualifie ainsi le changement opéré. Sans doute la langue actuelle est bien autrement polie et cultivée, les siècles, de beaux génies, une société de plus en plus florissante, ayant apporté leur tribut à l'œuvre commune ; mais, toute polie et cultivée qu'elle est, pourtant elle n'égale pas en correction, en régularité, en analogie, celle dont elle est descendue, de sorte qu'il est regrettable que toutes les ressources de perfectionnement et de culture se soient appliquées à un instrument moins bon, la langue du seizième siècle,

¹ Si l'on demande comment nous savons que nos aïeux résolvaient en effet ces syllabes en deux, il est aisé de s'en assurer par la mesure des vers. Les vers, étant fondamentalement les mêmes alors qu'aujourd'hui, possèdent la propriété d'indiquer quel était le nombre des syllabes dans un mot ; aussi sont-ils d'un excellent secours pour déterminer la prononciation ancienne en ce cas aussi bien qu'en plusieurs autres.

et non à un instrument meilleur, la langue du douzième et du treizième.

Nous sommes là devant une solution de continuité qui mérite d'être considérée un moment. Par sa descendance directe du latin, le français primitif reçut un caractère précieux qui en fit tout d'abord un idiome civilisé, grammatical, conséquent. Les traces de l'origine ne furent pas tellement effacées, qu'on ne reconnaisse l'une de ces langues pour mère, l'autre pour fille; ceci soit dit de la barbarie prétendue qu'on attribue vaguement à l'ancien langage. Si barbarie doit signifier l'altération subie par chaque mot (et évidemment, tel ne doit pas en être le sens, car la condition du français est cette altération même), les siècles suivants ont plus aggravé cette corruption primitive qu'ils n'y ont remédié. Si au contraire (ce qui est le vrai sens) il faut entendre par barbarie les anomalies irrationnelles, les exceptions sans fondement, les interruptions fréquentes de l'analogie, en ce cas un coup-d'œil comparatif montre clairement que l'avantage est du côté qui a été si longtemps regardé comme barbare et grossier, et cela se conçoit. Supposons que la culture du français, qui avait été poussée aussi loin qu'elle pouvait l'être alors par la poésie, se soit interrompue, que l'activité de l'imagination productrice se soit ralentie, et que dans cet intervalle les éléments grammaticaux, n'étant plus contenus par un régime salubre, soient tombés dans une sorte d'anarchie et de confusion: il est certain qu'au moment où finira cet interrègne, au moment où se reprendra le cours des pensées et des œuvres, on ne se

retrouvera qu'avec des pertes et des désordres qui seront devenus irrémédiables.

Or c'est ce qui est arrivé. La poésie héroïque se tut complètement. Dans le fait, il devait en être ainsi; les conditions qui l'avaient créée s'éloignaient rapidement, la féodalité se transformait, la société changeait. C'était un intervalle indécis où cette tradition qui fait que quelque chose naît quand quelque chose meurt fut mal servie. Les circonstances de leur côté furent singulièrement défavorables. Alors éclatèrent les guerres avec les Anglais, qui durèrent un siècle; les revers les plus grands y furent continuels. La nation française, qui, en tant que nation féodale, avait tenu tête aux plus puissantes en Europe, ne se trouva pas habile à se servir du nouvel élément de force qu'amenaient les mutations sociales, à savoir les communes et le parlement; au contraire les Anglais y excellèrent, et ils eurent les plus grands succès. La guerre étrangère, si longue et si malheureuse, se compliqua des entreprises de la commune de Paris pour fonder un ordre meilleur et de son insuccès, des révoltes formidables des paysans et de leur extermination, enfin du saccagement que portaient en tous lieux les grandes compagnies, les routiers, les écorcheurs. Tout cela se prolongea pendant une grande partie des quatorzième et quinzième siècles; et, quand la tourmente s'apaisa, quand les Anglais eurent été définitivement chassés, quand les libertés communales se furent résignées à abdiquer dans l'omnipotence monarchique, quand enfin on se reconnut, la langue avait notablement changé; mais on comprend,

sans que je l'ajoute, qu'elle n'avait pas changé en mieux. Rien dans ce qui s'était passé n'avait été propre à l'épurer et à l'enrichir; tout avait agi, au contraire, pour y rompre les traditions et y laisser pénétrer les anomalies et les irrégularités.

Telle est l'explication; suivant moi, de cette grande mutilation. Ce fut aussi à ce moment que les vieux poèmes commencèrent à entrer dans l'oubli; la langue en cessa d'être facilement intelligible, et, quand l'imprimerie parut, il n'y eut pas d'éditeur pour songer à des livres qui n'intéressaient pas et qui n'étaient plus que très-imparfaitement compris. Le développement nouveau marchant, la mémoire s'en perdit chaque jour davantage, si bien que Boileau, en plein dix-septième siècle, put dire sans exciter aucune réclamation

Durant les premiers ans du Parnasse françois,
 Le caprice tout seul faisait toutes les lois;
 La rime au bout des mots assemblés sans mesure
 Tenait lieu d'ornemens, de nombre et de césure.
 Villon sut le premier dans ces siècles grossiers
 Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

On ne doit pas, j'en conviens, exiger d'un poète l'exactitude d'un érudit; mais, en vérité, est-il possible de mieux témoigner que, de son temps, on avait perdu toute idée *des premiers ans du Parnasse françois*? Bien loin que le caprice seul fit toutes les lois, jamais le caprice n'a été tant banni de la poésie française, car l'art des vers, étant né spontanément dans un milieu suffisamment développé, était trop près des inspirations qui l'avaient produit pour s'égarer. Bien

loin que les mots fussent assemblés sans mesure, la mesure est observée avec une rigueur parfaite, et, en lisant tant de milliers de vers composés par tant d'hommes différents, on est singulièrement frappé de la sûreté d'oreille qui, alors prévalant, empêchait les écarts. Bien loin que la rime tint lieu de césure, la césure est toujours fortement marquée, tellement que l'*e* muet n'a pas plus besoin d'y être élidé qu'à la fin du vers, et il est impossible de rencontrer aucune faute contre cette règle. Bien loin que Villon ait rien débrouillé, les formes de poésie qu'il a employées avaient été trouvées par d'autres que lui et longtemps avant lui; bien loin enfin qu'il n'y eût dans ces vers d'autre élément que la rime, le fait est que la rime y fait parfois défaut, dans les plus anciens poèmes du moins, où les trouvères se contentent souvent d'une simple assonance. Le caprice! Boileau s'imagine-t-il que le caprice ait rien à voir dans la création de tout un ensemble de poésie et de versification au sein du vaste pays qui s'étend de la mer Méditerranée jusqu'à l'Escaut et à la Meuse (car ici on ne sépare pas la langue d'*oc* de la langue d'*oil*, le provençal du français)? Comment, si le caprice avait gouverné ces choses, les poètes et les auditeurs se seraient-ils trouvés d'accord, les uns pour chanter suivant un mode, les autres pour sentir et goûter ce mode? Et comment ne pas reconnaître que le nouveau vers eut pour origine la mélodie propre à la langue qui se formait? La mesure! Mais est-ce que ceux dont le sentiment musical fut assez vif pour créer le vers héroïque avec ses dix syllabes et avec sa combinaison d'accents, et plus tard le vers

alexandrin, qui n'en est qu'une modification, étaient capables de faillir contre des règles qui ne leur étaient pas enseignées dans leurs classes, mais dont ils avaient l'intuition spontanée? La césure! Boileau aurait-il été en état de répondre, si on lui avait demandé pourquoi il y avait une césure dans ce vers dont il se servait par tradition, tandis que l'oreille antique, déterminée par l'accentuation alors mieux perçue, avait établi la suspension là où reposait l'accent principal du vers? Villon et l'art confus des vieux romanciers! dit encore Boileau; mais, quelque talent réel qu'eût Villon, on ne peut en aucune façon le placer pour la correction, l'élégance, la force, la poésie, à côté de Quesne de Béthune, du châtelain de Coucy, du roi de Navarre, trouvères du douzième et du treizième siècle, dont les chansons méritent parfois d'être mises au même rang que les *canzoni* de Pétrarque.

Pendant qu'elle s'ensevelissait ainsi dans la poudre du sol national, la vieille poésie de France produisait un rejeton inattendu et merveilleux. L'Italie, comme bien d'autres pays, avait grandement goûté les compositions en langue d'oc et en langue d'oïl; ses hommes les plus illustres, Dante, Pétrarque, Boccace, en font foi. Les récits du cycle carlovingien reçurent finalement chez elle droit de bourgeoisie, ayant pris la forme d'une compilation en prose connue sous le nom de *I Reali di Francia*. Le même attrait qui avait conduit les imaginations italiennes à conserver et à relire nos légendes poétiques conduisit des poètes à s'en emparer. Le Boiard donna l'exemple; et finalement l'Arioste, suspendu entre le sérieux qui est em-

preint sur ces œuvres héroïques et la légère moquerie qu'elles provoquent chez un Italien du seizième siècle, mit au jour ce poëme si riche et si heureux qui a charmé et qui charme encore sa patrie et l'Europe. Alors, de nouveau, Charlemagne le héros légendaire, celui qui, éprouvant les grands revers et les grands succès, conquiert l'Espagne, l'Afrique et l'Orient avec ses preux Roland et Renaud, reparut sur la scène; alors de nouveau la félone famille de Mayence, cette race de traîtres qui fait périr les douze pairs à Roncevaux et sème d'embûches les pas du grand empereur, recommença sa lutte éternelle; alors de nouveau les guerriers sarrasins, avec leurs innombrables armées, inondèrent le sol du royaume. Ces noms oubliés retentirent dans le monde; ces héros poudreux revinrent à la lumière, tout prêts, dans la nouvelle existence qu'une baguette magique leur communique, à ébranler encore la terre au galop de leurs chevaux, mais tout prêts aussi à partager le sourire du lecteur. Toujours est-il que le poëme de l'Arioste ne serait pas si nos vieux poëmes n'avaient pas été. Dans la transformation singulière des choses, ils furent les matériaux sans lesquels une œuvre qui ne périra pas n'aurait pu être ni conçue ni exécutée.

Ce n'est pas pourtant que la parodie railleuse ait attendu jusqu'au seizième siècle et jusqu'à l'Arioste pour se jouer des grands coups de lance et des héros fabuleux. L'esprit satirique, inspirateur de tant de fabliaux et de cette singulière composition de *Renart*, où toute la féodalité est représentée sous des noms d'animaux, n'a pas vu ce champ si près de lui sans y

faire quelque incursion. Il y a dans le cycle carlovingien un héros très-célèbre, personnage réel de l'histoire, puis devenu légendaire, Guillaume au Court Nez, ainsi nommé parce que le glaive d'un Sarrasin, rompant le nasal et le heaume et tranchant la coiffe, lui avait, comme dit le trouvère, « accourci le nez. » Après sa blessure, Guillaume n'avait plus voulu porter d'autre nom que celui qui rappelait cette mutilation :

Desoremais qui moi aime et tient cher
M'appelleront, François et Berruier,
Comte Guillaume au court nez, le guerrier.

Le preux a été l'objet favori de mainte *geste*, et son héroïsme y est peint sous les plus vives couleurs qu'alors trouvât l'imagination amie du merveilleux. Cela n'a pas empêché qu'à côté de toutes ces *gestes* il ne se rencontre un poème d'un autre ton, qui raconte la vie de Guillaume devenu moine, ou, pour me servir du terme ancien, le *moniage Guillaume*. Le héros, las de gloire mondaine, de guerres et de hauts faits, prend le parti, à la fin de sa carrière, de se retirer dans un monastère. Il suspend ses armes à un autel et vient se présenter devant l'abbé d'Aniane. Il est peu versé dans les lettres; mais, dit l'abbé,

Sire Guillaume, prudoms estes et sire;
Si m'aïst Diex, nous t'apprendrons à lire
Nostre sautier, et à chanter matines,
Et tierce, et none, et vespres, et complies.

Malheureusement la bonne intelligence n'est pas de longue durée entre Guillaume et les moines. Le guerrier mangeait comme six, et, pour le vêtir, il fallait

employer autant de drap que pour trois autres frères; enfin il aimait à boire, et, quand il avait un peu trop diné, ce qui lui arrivait souvent, sa parole devenait rude et ses gestes redoutables. Malheur à qui lui parlait alors d'office et de prières! On a beau lui expliquer la règle. — J'aime mieux celle des chevaliers, dit Guillaume :

Assez vaut mieux l'ordre des chevaliers ;
 Il se combattent aus Turs moult volentiers,
 Et souvent sont en leur sanc baptisié.
 Mais ne voulez fors que boire et mangier,
 Lire et dormir.....

C'est ainsi que la *geste* héroïque et sérieuse, pleine des ardeurs guerrières et féodales, est devenue un poème héroï-comique où le redoutable paladin, ayant désormais à combattre la bure, la règle et l'abstinence, est rarement vainqueur et se venge sur les moines de ses déconvenues perpétuelles.

L'intention n'est pas moins marquée dans le *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, composition fort ancienne, probablement du douzième siècle, anonyme comme tant d'autres œuvres des trouvères et véritablement amusante et pleine de *gaberie*. Un jour Charlemagne était au moutier de Saint-Denis; il avait la couronne sur la tête et l'épée au côté; près de lui était la reine portant aussi couronne splendide au chef. Il la prend par le poing, et, la menant sous un arbre, lui demande si elle vit jamais homme sous le ciel à qui l'épée au côté et la couronne au chef fussent si bien séantes. La dame, au grand déplaisir de Charles, répond qu'elle en connaît un. « Nommez-le,

dit l'empereur; nous porterons ensemble les couronnes sur la tête, et, si je la porte mieux que lui, vous payerez cher votre dire : je vous trancherai la tête avec mon épée d'acier. » La reine voudrait bien l'avoir retenu sa langue; mais enfin, pressée, elle nomme l'empereur de Constantinople, Hugues le Fort. Voilà Charlemagne avec ses douze pairs parti pour la ville du prince qui porte la couronne mieux que lui. Cette plaisante querelle se termine plaisamment. Arrivés à Constantinople et bien reçus, Charlemagne et les douze pairs boivent du vin le soir et *gabent* à qui mieux mieux, c'est-à-dire se vantent de parfaire des choses incroyables, par exemple de partager d'un coup d'épée un homme armé et son cheval bardé de fer, exploit qui, dans les chansons de geste, ne coûte rien à Roland, à Ogier, à Renaud. Cependant un espion aposté par Hugues rapporte tout au roi, et ils sont mis au défi. Ici la protection miraculeuse intervient; chacun, l'un après l'autre, accomplit son *gab*, si bien que Hugues demande merci. Les deux empereurs portent couronne l'un à côté de l'autre, et il est bien avéré que c'est Charlemagne qui la porte le mieux et le plus haut; il dépasse son rival, dit le trouvère,

..... d'un pied et de trois pouces.

Dans la grande poésie ou poésie de longue haleine, il y a plusieurs genres, distingués par le sujet et par le rythme. Le plus ancien et le plus important est la *chanson de geste* ou la *geste*, consacrée à Charlemagne et aux barons carlovingiens. Celle-là est en vers le plus souvent de dix syllabes (quelquefois alexandrins)

et en couplets monorimes plus ou moins longs. Je laisse de côté comme secondaires les poèmes peu nombreux qui ont pour matière des sujets tirés de l'antiquité, par exemple les exploits d'Alexandre, et qui, moins importants et moins originaux, suivent d'ailleurs le même rythme.

Les légendes carlovingiennes forment le fonds national et indigène; mais cela n'empêcha pas des légendes étrangères, de pénétrer dans la poésie du moyen âge et d'y former un second cycle : c'est celui d'Arthur et des chevaliers de la Table ronde. Il est considérable, mais non original; il faut en aller chercher la source dans les récits celtiques (car les Celtes aussi eurent leur poésie suivant le temps et la civilisation), et là les trouvères ne furent qu'arrangeurs. Le rythme est très-différent de celui des chansons de geste; ce sont des vers de huit syllabes à rimes plates.

Les vers de huit syllabes à rimes plates sont consacrés aussi à un troisième genre de composition connu sous le nom de *chansons d'aventures*. Ce qui distingue celles-ci des poèmes de la Table ronde, c'est qu'on n'y rencontre plus ni Tristan, ni Gauvain, ni les autres compagnons d'Arthur, ni des personnages que le poète y veuille rattacher. Là, les héros sont de pure imagination, et on doit y voir de véritables romans en vers. On en possède un assez bon nombre, si bien qu'il est, grâce à eux, aisé de reconnaître ce qui plaisait à nos ancêtres en ces compositions fictives qui ont pris depuis lors une part si grande dans la littérature des peuples modernes, ayant cela de précieux

qu'elles indiquent avec une singulière exactitude quelques-unes des directions de l'esprit contemporain, quelques-uns des goûts, quelques-uns des plaisirs intellectuels et moraux qui dominent. Toute libre que paraisse la fiction, elle est bornée dans un cercle restreint d'événements, de descriptions et de sentiments; ici, dans nos chansons d'aventures, c'est, suivant l'expression d'alors, c'est *fine et loyal amour* qui est le thème favori. *Fine et loyal amour*¹, cela veut dire l'amour vouant un culte à la dame, l'amour exigeant les longs services, les hauts faits, les prouesses. Quelle que soit souvent la faiblesse des chansons d'aventures, elles portent néanmoins empreint ce caractère chevaleresque et élevé. Les influences nouvelles qui étaient nées du progrès civilisateur, prenant le dessus, mirent leur marque à ce qui se pensa, à ce qui s'écrivit, à ce qui se fit. Qui-conque, familiarisé avec la lecture des anciens, comparera l'amour tel qu'il fut peint à leur époque avec l'amour tel qu'il le fut au moyen-âge, sentira vite que de profonds changements se sont opérés dans la vie sociale. Manifestement, une part d'empire plus grande dans les mœurs a été accordée au sexe faible et affectif, et, pour que la faiblesse et le sentiment aient ainsi gagné quelque chose et empiété sur la force (empiètement qui, avec celui de l'intelligence, est le résumé de toute civilisation), il a bien fallu que le monde n'eût pas infructueusement traversé la longue phase

¹ *Amour* est anciennement du féminin, comme les noms en *-our* ou en *-eur*, venant des noms latins en *-or*, et *loyal* est au féminin par une règle dont il reste une trace dans la locution : *lettres royaux*.

d'élaboration qui, de la société gréco-romaine, le menait à la société catholico-féodale. De la sorte, et par ce côté, nous rejetterons le préjugé de la Renaissance, qui ne voulait pour mère que l'antiquité classique, et nous nous dirons, en toute vérité, fils du moyen âge, et seulement petits-fils de la Grèce et de Rome. C'est là la solution historique, donnée par l'étude comparative des faits, dans le débat entre ceux qui, admirateurs de l'antiquité, dédaignent les ténèbres féodales, et ceux qui, admirateurs du moyen âge, damnent l'idolâtrie païenne.

Le coup d'œil ainsi jeté sur la poésie épique des trouvères et des troubadours permet d'étendre le regard au delà. Cette poésie n'eut qu'un succès éphémère et ne survécut pas aux générations qui la produisirent et l'aimèrent, ne s'étant pas personnifiée en un génie souverain. Pourtant, étudiée et comprise, elle jette une certaine lumière sur la poésie épique tout entière, sur celle qui traverse les âges, et qui vit, selon l'expression de Tacite, dans la mémoire des hommes, dans la renommée des choses.

Le premier qui se présente est Homère avec l'*Iliade* et l'*Odyssee*. Je ne parle pas ici des poèmes de l'Inde; d'abord ils ne paraissent pas de beaucoup supérieurs à nos chansons de geste; puis ils sont, selon toute probabilité, postérieurs à Homère, et dès lors ne peuvent pas être comptés dans le courant qui va de la Grèce primitive aux temps présents. Il faut en dire autant des poésies scandinaves, celtiques, et autres œuvres, qui, curieuses, remarquables, belles même à bien des titres, sont pourtant en dehors de la grande

généalogie de la civilisation, ne s'y rattachant que plus tard et accessoirement. Donc Homère est la souche de l'immortelle lignée. Ce qui fait qu'il est pour nous après tant de siècles, comme il sera encore pour d'autres après des milliers d'années, une source inépuisable, c'est qu'il représente (nos vieilles chansons en font foi), avec l'idéal splendide de la poésie, tout un âge qui ne reviendra jamais. Nous nous retournons vers ces sacrés souvenirs par la même inclination qui nous ramène aux souvenirs de notre propre enfance, mais avec toute la différence en profondeur de sentiment et en grandeur de choses qui sépare la courte et humble histoire de l'individu de l'histoire infinie et rayonnante de l'humanité.

L'admiration a aussi consacré un poète qui, tout habile à manier la langue poétique, disait pourtant qu'il était plus facile d'enlever sa massue à Hercule qu'un vers à Homère. Rien n'est à contester dans la louange de ce pur et suave génie qu'inspire si bien la beauté profonde de la nature, soit qu'il étende au-dessus de l'insomnie de Didon le calme éternel de la nuit silencieuse, soit qu'il fasse arriver à notre âme la douceur pénétrante des campagnes bienheureuses et des bois élyséens; mais autre est la condition du poète, autre est la condition du poème. L'opinion hésita toujours à transporter sur l'*Énéide* l'admiration qu'inspirait l'auteur, et l'on était plus tenté d'y chercher d'admirables fragments que d'y voir une épopée. Appliquons-y le criterium fourni par les chansons de geste, qui au moins nous enseignent la relation entre la poésie épique et les âges du monde. Or, à ce point

de vue, qu'est-ce que l'*Énéide*? Une réminiscence des origines de Rome, une antique histoire du peuple-roi qu'un homme comparativement moderne essaye vainement d'idéaliser, de l'érudition, en un mot, faite par un grand poète. Et il avait bien senti le vice incurable de son œuvre, ordonnant par son testament de brûler ce travail de douze ans. Je ne sais si une épopée était possible dans cette ruine de l'ancien monde qui coïncide avec l'avènement de l'empire romain, dans cette restauration passagère qui fut due à la politique d'Auguste : toujours est-il que ce n'est pas l'*Énéide* à qui revient cet honneur. Je ne sais si quelque chose d'épique pouvait naître alors : toujours est-il qu'au lieu de nous reparler des héros grecs et troyens, l'œuvre aurait transmis l'empreinte de cette décadence du passé qui renversait tout, et de ces aspirations vers l'avenir qui commençaient à tout relever.

La tradition des temps et de l'histoire nous conduit au moyen âge, où nous rencontrerions nos chansons de geste, si elles méritaient cette gloire insigne, mais où nous rencontrons Dante et son poème. Ce qu'est Homère pour l'âge héroïque, Dante l'est pour l'âge intermédiaire des croyances mystiques. On ne reverra jamais ces siècles où l'enfer et le paradis tenaient de si près au monde d'ici-bas, mais la grande image en dure éternellement. Chaque jour, Dante prend la main de quelqu'un de nous, comme Virgile prit la sienne, et l'introduit en ces demeures où éclatent la justice et la miséricorde divines. Toutes les pâles terreurs qui assaillirent son âme, toutes les splendeurs qui éblouirent ses yeux, nous les partageons avec lui, et,

quand on revient des profondeurs parcourues, on est tenté de croire qu'il a voulu appliquer au sentiment de réalité qu'on éprouve ces vers qu'il écrivit pour s'applaudir du sens mystérieux de son œuvre :

O voi ch' avete gl' intelletti sani,
Mirate la dottrina che s'asconde
Sotto'l velame delli versi strani.

L'Italie a encore un poète qu'elle vante, mais à qui pourtant n'est dû qu'un rang inférieur. Le Tasse, au-dessous de Virgile pour le génie poétique, a comme lui composé une œuvre de réminiscence et d'érudition. Les croisades, la chevalerie, l'intervention des anges et des démons, tout cela n'avait plus vie au seizième siècle. A vrai dire, son poème est une chanson de geste, mais une chanson de geste faite par un homme contemporain de Léon X et de la Réforme, et complètement étranger à l'inspiration des temps féodaux. C'est donc à juste titre que la critique l'exclura de ce cénacle de génies divins que Dante rencontre aux portes de son enfer et où il se range à côté d'Homère et de Virgile. Dans son acheminement éternel, l'histoire met surtout en relief les œuvres qui la reflètent avec le plus d'éclat, et elle dispose en même temps l'esprit des hommes successifs à les sentir plus profondément et à moins rechercher celles qui n'ont pas cet ineffaçable caractère. Aussi Dante reste toujours lumineux malgré le lointain des siècles, tandis que le Tasse s'obscurcit et s'amoindrit.

Dans la chaîne de la poésie suprême, bien commun des nations civilisées, se rencontre le nom de Milton, ce poète émané des troubles civils et religieux,

aveugle, mais qui, tout en se plaignant douloureusement de sa nuit éternelle, a si bien senti comment une lumière intérieure resplendissait devant son âme et teignait son langage de cette spiritualité infinie qui en fait le charme profond, *so spiritually bright*, pour citer un autre grand poète qui a dit des étoiles ce que je dis ici de Milton. C'est en effet une spiritualité sévère et brillante tout à la fois qui, naissant du protestantisme, s'est épanchée en ses vers. Là est sa distinction essentielle d'avec Dante, quoique tous deux aient traité un sujet théologique et chrétien; là est la marque de la venue d'un nouvel esprit dans le monde. De Dante à Milton, tout s'est grandi immensément, et par conséquent tout s'est spiritualisé. Nous ne sommes plus, comme au moyen âge, à ce mélange intime de la terre et des régions extra-terrestres; on ne descend plus en s'égarant dans une forêt obscure au sein des infernales demeures; on ne sent plus cette foi incessante à un voisinage redoutable et surnaturel; Satan n'est plus un de ces informes démons qui peuplent les cercles souterrains. L'immensité s'est ouverte, et Milton est l'inimitable représentant de l'esprit qu'elle attire sans l'arracher encore aux chères et séculaires croyances.

Je ne m'arrêterai pas à Milton, et, pourvu du fil que je dois à nos vieilles chansons de geste, je me hasarderai en des temps plus voisins de nous, mais timidement sans doute; car ici rien ne peut tenir lieu du jugement d'une longue postérité: Byron a dit quelque part: « Si, dans le cours d'une vie aventureuse et contemplative, des hommes partageant toutes les pas-

sions qu'ils rencontrent acquièrent le profond et amer pouvoir d'en reproduire les images comme dans un miroir et avec les couleurs mêmes de la vie, vous pouvez faire très-bien de leur en défendre l'exhibition, mais vous gâtez, je pense, quelque beau poëme. » C'est manifestement lui que Byron désigne : cette vie aventureuse et contemplative, ces passions qu'il partage à mesure qu'il chemine, le danger qu'il peut y avoir à les lui laisser reproduire, et jusqu'au beau poëme qu'on perdrait, tous ces traits sont les siens. Il ne s'est pas mépris sur la beauté de son œuvre ; *Childe-Harold* et *Don Juan* étincellent, et une vive admiration les accueille et les accompagne. Il ne s'est pas mépris non plus sur le danger : en effet, ces poëmes sont pleins d'un trouble qu'ils répandent ; mais ce trouble n'est rien d'individuel ni de capricieux, c'est la perturbation profonde de la société contemporaine qui vient se refléter dans son âme. Depuis de longues années, la révolution est installée en Europe, attendant, pour en sortir, que la réorganisation qui marche à sa suite ait pris une généralité plus décisive. Sans doute l'état de négation et de critique est peu favorable au développement des hautes facultés poétiques. Pourtant quelque chose en notre âge vient compenser ce désavantage ; jamais les profondeurs du temps et de l'espace ne se sont autant ouvertes à l'esprit humain. Toute la littérature est pénétrée de cette double influence d'une sublime inspiration et d'un doute dissolvant, et peut-être la postérité dira que nul n'a vibré plus que Byron au souffle orageux qui passe sur la société.

Ainsi, à le bien prendre, les grands poëmes épiques,

ceux du moins qui sont dignes de ce nom, contiennent un sommaire de l'histoire de l'humanité, tandis que tous ceux qui ne sont pas dignes de ce nom, tous ceux où l'auteur trahi par ses forces a vainement essayé de parvenir si haut, toutes les pseudo-épopées, en un mot, ont pour caractère d'aller chercher par réminiscence et par érudition quelque fait historique, quelque souvenir du passé où rien ne peut plus ranimer la vie. Donc, en lisant et en s'appropriant les véritables épopées, on a non pas l'histoire abstraite ou philosophique dans ses lois et dans ses résultats généraux, non pas non plus l'histoire concrète dans ses événements réels, mais l'histoire dans son idéal et dans sa poésie. C'est en effet l'idéalité historique qui fait le caractère et le charme de ces grandes compositions : l'idéalité par où elles nous élèvent au-dessus de nous-mêmes, l'histoire à qui elles empruntent une réalité sévère et dominante. A vrai dire même, toute idéalité est enfermée dans l'histoire et émane d'âge en âge à fur et mesure du développement; mais, dans l'épopée seule, l'idéalité et l'histoire apparaissent combinées. Nous avons de la sorte, grâce à nos chansons de geste, une idée positive, et, quand on voudra, une définition de l'épopée :

C'est comme par la main qu'elles nous ont conduit à cette conclusion. Le dédaigneux oubli où elles sont longtemps demeurées rompait un chaînon de l'histoire et coïncidait avec cette tendance erronée qui voulait rattacher l'état des modernes, non à l'état du moyen âge, mais à l'état de l'antiquité. La restauration que l'érudition en a faite comble ainsi une vaste lacune.

On est traditionnellement porté, quoique des vues plus saines prennent peu à peu le dessus, à attribuer toute importance aux événements politiques et militaires qui se passent entre les empires. S'il est besoin de quelque exemple pour faire comprendre comment ces événements peuvent être dénués d'intérêt réel, l'exemple de l'Orient suffit. Depuis une suite de siècles, il est le théâtre de guerres incessantes, de grandes batailles, de remaniements de territoires, de chutes de dynasties; mais tout cela n'est qu'à la surface, et le fond reste immobile. Toujours, au contraire, l'évolution des arts et des sciences témoigne que l'esprit de l'histoire traverse les sociétés et que le génie de l'humanité s'y incarne. Justement parce qu'alors les combats, les invasions et les conquêtes ne firent pas le seul mouvement, la vieille poésie est née, et elle a sa signification. La mettre dans le rang qu'elle tint effectivement, c'est donner à la poésie moderne des racines antiques que l'ignorance lui avait follement coupées; c'est montrer la puissance de création poétique que, dans certains âges, l'esprit possède à l'effet de s'adoucir et de s'épurer; c'est mettre en regard la période héroïque de l'antiquité et la période du moyen âge; c'est enfin signaler l'enchaînement des grandes compositions poétiques et les conditions qui y président.

De nos chansons de geste, de nos poèmes cycliques, beaucoup ont péri sans retour, mais beaucoup survivent encore et arrivent peu à peu à la publicité. Dans la comparaison de la vieille langue et de la nouvelle, comparaison intéressante à tous les points de vue, soit

qu'on recherche l'étymologie, soit que l'on considère les mots et leur emploi, soit qu'on étudie les locutions, les tournures et les licences poétiques, les vers tiennent un rang considérable. Grâce à la mesure, à la césure, à la rime, on acquiert promptement des notions certaines sur la forme et l'articulation des anciens vocables qui, pour la plupart, sont devenus les nôtres. L'étude de la langue maternelle est une étude curieuse et utile, — curieuse pour tous, car tous sont initiés spontanément, — utile, car la langue est un instrument qui se détériore ou se perfectionne, et dont la culture importe notablement à la culture générale de l'esprit national. Ce sont deux choses connexes que l'esprit national et la langue nationale, influant perpétuellement l'une sur l'autre. Et à cet égard le service rendu par l'érudition n'est pas petit d'avoir exhumé nos vieux monuments, appelé sur eux l'attention, et prolongé ainsi de plusieurs siècles la tradition de notre idiome. Quiconque donnera quelque attention aux innombrables difficultés assaillant celui qui parle ou qui écrit en français remarquera que bien des choses qui paraissent fixées ne le sont pas, même dans l'orthographe et dans la prononciation, où de grandes incertitudes sont courantes. Quand on voudra remédier au désordre, retenir ce qui doit être retenu, rectifier ce qui est encore rectifiable, c'est à un système qu'il faudra recourir, système qui ne peut reposer que sur l'usage, la tradition, le raisonnement et les règles qui dérivent de ces trois sources.

La catastrophe qui a frappé la langue dans les quatorzième et quinzième siècles montre que le cours

spontané des choses est capable d'amener des altérations profondes; et qu'une intervention correctrice est toujours nécessaire. De même que la main de l'homme protège incessamment contre l'invasion de l'herbe et de la forêt primitive les champs qu'elle a défrichés, de même il est besoin de soigner ce champ du langage qui, lui aussi, a été défriché avec beaucoup de temps et de labeur. A la vérité, depuis le dix-septième siècle surtout, des grammairiens vigilants ont rendu beaucoup de services; mais l'ignorance générale où l'on était de la vieille langue a exercé son influence, et leurs travaux ont eu une direction exclusive. Ce fut un purisme abstrait qui intervint dans la décision des questions; n'ayant pas derrière lui l'appui solide de la tradition qu'il ignorait, qu'il dédaignait même, et tout disposé à traiter de barbare ce qui avait été auparavant, il prit le seul raisonnement pour son guide. De là le caractère étroit, souvent arbitraire, et par conséquent souvent incertain, qui affecte la grammaire française. Aujourd'hui que les défauts de ce régime s'accumulent, il est temps d'ajouter à l'autorité du raisonnement l'autorité de la tradition, qui s'offre féconde et abondante.

Les littératures, par le fait des langues, sont spéciales, servant à caractériser tout particulièrement les grands individus qu'on nomme peuples, à la différence des sciences, qui, elles, ne sont le bien propre d'aucun. Celles-ci ont l'universalité; il n'est ni mathématique, ni astronomie, ni chimie, anglaise, italienne ou française, et les nations, du moins celles qui tiennent le premier rang dans le monde intellectuel, con-

courent, chacuné pour sa part, à édifier la science positive, œuvre de l'humanité où toutes les diversités nationales viennent se confondre. Mais l'individualité de la patrie est inscrite au front des littératures, et, pour connaître pleinement les peuples, il faut connaître non-seulement ce qu'ils ont fait, mais aussi ce qu'ils ont écrit.

L'érudition fournit les matériaux à l'histoire, qui, sans ce travail préparatoire, mais essentiel, chancelerait de tous côtés. C'est ne pas la comprendre que de la dédaigner comme chose de pure curiosité, car elle est aussi nécessaire à la science sociale que les observations, les expériences, les dissections, le sont à la chimie, à la physique, à l'astronomie, à la biologie. Je pourrais, si c'était le lieu, montrer combien de points de vue elle a ouverts en ces derniers temps, et combien d'études elle a renouvelées. Ce qu'on doit lui demander, c'est, faisant avec clairvoyance ce qu'elle n'a fait qu'à tâtons jusqu'à présent, de se diriger par la véritable théorie historique dont la fondation est récente. Grâce à l'objet qu'ils s'étaient proposé, et qui est l'*histoire littéraire de la France*, les bénédictins ne se sont pas écartés du droit chemin, et leur œuvre, poursuivie par l'Académie des inscriptions, est une source inépuisable de recherches, de documents, de renseignements.

LA POÉSIE HOMÉRIQUE ET L'ANCIENNE POÉSIE FRANÇAISE

SOMMAIRE. (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juillet 1847.) — Cet essai est né d'une comparaison qui se présente d'elle-même entre la poésie homérique et les chansons de geste. Ouvrir Homère, en lire une page a toujours été et est encore un charme pour moi. Quant à la vieille langue française et aux chansons de geste, il n'y a guère qu'une vingtaine d'années que je les étudie, et cela grâce à feu Génin, qui m'entraîna vers ce champ et à qui je dois ainsi une source abondante de recherches et de pensées et une rénovation partielle de l'esprit. Dès que mes lectures furent assez avancées, certaines analogies d'idée et de langage me frappèrent entre la poésie homérique et la poésie féodale, et je me mis avec une sorte de passion, et, si l'on pouvait le dire d'un travail qui au fond est un pastiche, avec une sorte de verve à la translation d'un chant d'Homère en langue du treizième siècle. Il a fallu, on le comprend, me créer à cet effet un *petit art poétique*, à l'usage spécial d'une pareille œuvre. Aussi, dans neuf paragraphes qui forment *la première partie*, j'examine si l'ancien français est un patois barbare et indigne d'être appliqué à la magnifique épopée d'Homère; si la langue du treizième siècle n'offre pas des facilités particulières pour la traduction du poète grec; quelle en est la grammaire, afin qu'on ne prenne pas pour des barbarismes les dissimulances avec la grammaire moderne; quelle en est l'orthographe, afin qu'on ne prononce pas les mots comme ils sont écrits, ce qui serait monstrueux, mais en se rapprochant de la prononciation moderne, qui, en beaucoup de cas, est un fidèle écho de la prononciation ancienne; quelles furent les règles de la versification, règles d'où les nôtres dérivent, mais qui sont plus conformes que les nôtres, aux demandes de l'oreille; comment nos aïeux usèrent de la rime; quelle fut leur pratique au sujet de l'hiatus; comment le *couplet*, qui compose les chansons

dé geste, est constitué; enfin quelles sont les propriétés de l'archaïsme. La seconde partie est tout entière remplie par le premier chant de *Iliade* traduit en langue d'oïl. Des notes nombreuses expliquent les mots et les tournures difficiles à comprendre pour ceux qui ne sont pas familiers avec l'ancienne langue. Au reste, il faut bien savoir que chacun de nous l'est, même avant toute étude préalable, beaucoup plus qu'on ne le croit d'abord; car le fonds de l'ancienne langue, persistant dans la nouvelle, nous est connu d'avance, en qualité de fonds maternel. Faire des vers en langue d'oïl, est un travail comparable à faire des vers latins, et ne m'aurait pas attiré, s'il s'était agi de quelque effusion de poésie; mais vif a été l'attrait quand il me sembla que cette langue archaïque sonnait et pensait d'une façon qui ne discordait pas avec la poésie primitive d'Homère. Là est la curiosité de ce petit travail.

PREMIÈRE PARTIE

1. — *L'ancien français est-il un patois barbare?*

Traduire un chant d'Homère en langage français du treizième siècle est un essai qui réclame toutes sortes de justifications et d'explications. Un pareil travail ne peut se présenter sans un passe-port, et je conviens tout le premier que si, en tournant les feuilletés de cette *Revue*, on rencontrait sans avis préalable des vers écrits dans le goût du poème de *Berthe aux grands pieds*, on aurait toute raison d'être surpris. C'est à prévenir cette première surprise qu'est destinée la brève dissertation qui précède cet essai, ou plutôt la dissertation et l'essai sont les deux parties d'un même tout. La première, sans le second, resterait à l'état d'hypothèse dépourvue de toute réalité et un simple paradoxe d'érudition; le second, sans la première, n'aurait aucune raison d'être et se présenterait comme une conclusion sans prémisses, et tous deux ont pour objet de prouver cette thèse, qu'Homère ne peut être

traduit que dans la vieille langue de nos romans de chevalerie.

Bien qu'on ait commencé à étudier de plus près notre histoire littéraire, et que dans ces derniers temps elle ait été l'objet de travaux excellents, néanmoins les conclusions qui résultent de ces nouvelles recherches n'ont guère franchi le cercle de l'érudition, et en général le jugement étrange prononcé par Boileau demeure l'opinion commune. Non, Villon ne fut pas celui de qui doit dater notre littérature; l'art de nos vieux romanciers n'était pas confus, et il est certainement singulier de donner la qualification de grossiers à des siècles qui ont produit Charles d'Orléans, Froissart, Joinville, Villehardouin, les chansons du sire de Couci, le poème de Roncevaux et tant d'autres. Ce qui causa l'illusion de Boileau, outre son ignorance profonde, ce qui cause encore aujourd'hui une illusion semblable, c'est la Renaissance, qui vint troubler le courant naturel de la littérature française. Par le contre-sens historique le plus complet, on a soudé l'histoire littéraire de la France moderne à l'histoire littéraire de Rome et de la Grèce, et, d'un seul coup, on supprime un passé qui, ne fût-il pas aussi riche qu'il l'est, mériterait cependant considération et étude. Dans cette manière de voir, la littérature française du moyen âge est, qu'on me pardonne cette expression, une impasse qui n'aboutit à rien, et en compensation on met bout à bout, sans aucun intermédiaire, l'antiquité classique et la France moderne. Certes il est difficile de mieux confondre et brouiller les choses et de rendre plus intelligibles toutes les déductions historiques; la vérité est

que, du conflit de ces deux forces, naquit une direction moyenne. Ce serait un sujet à la fois littéraire et philosophique, que de rechercher quels ont été les effets réels de cette combinaison de deux éléments indépendants, quel bien en a résulté, quel mal en est sorti, et quel a été le caractère du produit hybride qui vint au jour. Ce fut une véritable invasion, qui d'abord emporta tout, et les premiers effets en furent désastreux. Tout ce qui compose plus spécialement le domaine des arts et de l'imagination en fut profondément corrompu. Il n'est besoin que de rappeler cette gloire éphémère des Ronsard et des autres pour faire sentir immédiatement que ce qu'il y avait de talent en eux fut frappé d'impuissance et de ridicule par le souffle de la Renaissance. Qui pourrait nier que parmi ces hommes, dont le discrédit est irrémédiable, il n'y ait eu les dispositions les plus heureuses et des aptitudes qui, dans un autre milieu, auraient donné les fruits les plus beaux? Qui ne sait aussi, grâce aux essais de réhabilitation d'un ingénieux critique, que quelques fleurs gracieuses sont écloses sous leur main, que leur génie ne fut pas en perpétuelle discordance entre les idées et les langues antiques qu'ils voulaient s'approprier et l'idiome et les traditions qu'ils avaient reçus de leurs pères? Il n'y eut contre le courant dévastateur de résistance que parmi les hommes qui étaient en dehors du cercle littéraire, les libres penseurs tels que Rabelais et Montaigne, les militaires, les diplomates, les femmes, qui nous ont laissé tant et de si belles choses du seizième siècle. La pensée fut puissante, mais la littérature proprement dite, faiblit, écrasée.

qu'elle fut par l'invasion de l'antiquité. Sans doute la beauté singulière et la grandeur des monuments antiques contribuèrent beaucoup à l'ascendant qui, à ce moment, leur fut donné sur les esprits; mais il ne faut pas méconnaître ce qui en fut la cause prépondérante, à savoir le préjugé qui mettait toute antiquité au-dessus du présent, qui faisait dire à Nestor que les héros de la guerre de Troie ne pourraient combattre ceux des âges précédents, qui engageait tous les politiques à chercher dans une restauration impossible le remède à la dissolution progressive des sociétés, et contre lequel le christianisme ne protestait que d'une manière contradictoire, admettant, il est vrai, la supériorité de la loi nouvelle sur l'ancienne et du monde chrétien sur le monde païen, mais supposant aussi un état primitif de perfection et de bonheur. On peut croire encore qu'à une époque qui venait de sortir des longues et terribles luttes des hussites et du schisme, qui voyait éclater la réformation, et qui sentait déjà les avant-coureurs de révolutions mentales plus profondes, on se porta, par un secret instinct de révolte contre l'autorité religieuse, vers ce paganisme qu'elle avait vaincu et foudroyé, et qu'on ressuscitait par l'érudition comme une sorte d'adversaire encore menaçant. Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas par degrés et à l'aide d'une infiltration lente que l'antiquité classique pénétra dans notre littérature; elle s'y intronisa en conquérante.

De cette déroute où le grec et le latin avaient mis le français, on commença à se rallier dans le dix-septième siècle; et alors parut cet art, une de nos principales gloi-

res, art admirable, plein de raison, de politesse et d'élégance. Il serait superflu de montrer ici combien, malgré ses prétentions contraires, il s'éloigna de l'art antique, qu'il se donnait pour modèle. P. L. Courier a dit : « Les étrangers crèvent de rire quand ils voient dans nos tragédies le seigneur Agamemnon et le seigneur Achille, qui lui demande raison aux yeux de tous les Grecs, et le seigneur Oreste brûlant de tant de feux pour madame sa cousine. » Mais, j'en demande bien pardon à l'illustre écrivain si épris, lui, et de notre seizième siècle et de la Grèce antique, est-ce que Racine pouvait faire parler ses héros comme Homère fait parler les siens ? On trouvera dans ce premier livre de l'Iliade la scène parallèle que le poète français a imitée du poète grec. Si Achille avait traité Agamemnon d'impudent, d'ivrogne, d'œil de chien, de cœur de cerf, comment la cour polie qui se plaisait tant à écouter les vers harmonieux de Racine aurait-elle accueilli cette discordance avec ses habitudes et ses conventions ? Qu'auraient dit les élégants courtisans de Louis XIV, qu'auraient dit madame de Sévigné et ce cortège de femmes spirituelles ? Évidemment Racine devait modifier son Homère, et, si de ses personnages il a fait des Français, qu'en pouvait-il faire autre chose à son époque et devant son public ? A la vérité, aujourd'hui une notion plus juste de l'histoire permet à l'art d'être plus fidèle au costume ; mais pourtant qu'on ne se méprenne point sur ce point : la condition essentielle de son succès demeure toujours dans l'habileté à s'adresser aux sentiments, aux idées, aux passions des contemporains.

A l'histoire littéraire la langue est liée d'une manière étroite, surtout depuis que le seul français légal est celui des livres et des académies, et que le peuple, créateur de l'idiome, est mis hors de cause. Sans doute, c'est encore l'usage que l'on consulte; mais cela même est bien vague. Où en mettra-t-on les limites? que doit-on admettre? que doit-on rejeter? Au moment où se fixa définitivement la langue dont nous nous servons aujourd'hui, l'usage fut pris dans un sens très-étroit; ce fut le beau monde, la cour, les coteries lettrées qui en décidèrent, et l'Académie, récemment instituée, l'enregistra avec tant d'arbitraire, qu'une foule de locutions excellentes, employées par Malherbe, par Corneille, par Molière, se sont trouvées mises en dehors et proscrites. Certes, ces grands hommes avaient parlé aussi bon français que ceux qui les condamnaient; mais leur français, plus général et plus compréhensif, était puisé à une source plus abondante que celle qui fournit le premier dictionnaire de l'Académie. Aujourd'hui encore, il n'est besoin que d'écouter parler sans prévention les personnes illettrées, surtout dans certaines provinces, pour reconnaître, dans les mots, dans les locutions, dans la prononciation, des particularités tout aussi légitimes et souvent bien plus élégantes, énergiques et commodes que dans l'idiome officiel. De quel droit cela est-il rejeté? Par la grammaire? Mais la régularité en est parfaite. Par l'histoire? Mais toutes viennent d'un passé lointain, et la plupart figurent dans les anciens monuments. Par l'usage? Mais qu'est-ce que l'usage, sinon la tradition non interrompue? On voit donc que la difficulté fut

tranchée par un coup d'État et que la question est encore à examiner. Cela peut être dit à notre époque, où la convention qui régla les choses littéraires aux seizième et dix-septième siècles n'est plus reconnue, et où la langue officielle n'est plus aussi maîtresse de la situation.

D'ailleurs il est une autre notion qui ne doit pas être perdue de vue, c'est que la condition nécessaire des sociétés humaines et de tout ce qui leur appartient est de passer par des successions et des rénovations continuelles. Les langues n'échappent pas à cette nécessité. La nôtre, qui compte environ aujourd'hui sept cents ans d'existence, en offre d'âge en âge la preuve manifeste ; malgré la prépondérance justement acquise à la littérature du dix-septième siècle, malgré les moyens, qu'on peut appeler coercitifs, destinés à la maintenir, elle change de jour en jour. De nouveaux mots se sont introduits, de nouvelles significations ont été imposées aux mots anciens ; le caractère du style littéraire s'est modifié, même le caractère de la conversation, comme le montrent tant de pages familières et charmantes qui nous ont été conservées.

L'état de la société et de la littérature, aussi bien que la force des choses, tout témoigne que ce changement ira croissant. Or, dans cette mutation, le régime auquel la langue est assujettie ne lui est pas salutaire. Ce régime est celui de la métaphysique et de la raideur grammaticales ; la métaphysique, qui substitue des idées purement logiques à l'observation des faits et à l'induction fournie par ces faits ; la raideur, qui, par un assujettissement judaïque aux formes et par la

destruction de toute liberté archaïque, oblige la pensée à perdre de sa précision, de sa rapidité, de sa couleur. On sent bien vite ce qu'est la métaphysique et la raideur en fait de langage, quand on compare le style de notre époque avec celui du seizième siècle et des époques précédentes. Notre histoire présente deux exemples d'insurrection contre la langue : le premier appartient au seizième siècle, quand une folle imitation des Grecs et des Latins s'empara des esprits ; le succès de la tentative ne fut pas heureux. Le second est de notre temps ; ce fut lorsque Racine, en sa qualité de type de correction et de régularité, fut frappé de condamnation. Ce dernier essai, mieux conduit et arrivant à point dans une époque de révolution et d'anarchie mentales, eut, comme toute idée critique et négative, l'action d'un dissolvant ; et la vieille autorité littéraire acheva de se fondre sous nos yeux, sans pourtant empêcher d'apparaître, il faut le dire, d'éclatantes nouveautés. Ces nouveautés éclatantes n'infirmant point l'axiome de Boileau qui reste vrai, sans la langue, même dans les périodes de crise et de décomposition, il n'est point de grand écrivain. Mais il s'agirait de définir ce que l'on doit entendre par langue ; une telle définition emmènerait trop loin dans le présent de notre idiome et dans son avenir.

Ici il ne s'agit que de son passé. Les Grecs ne se sont jamais imaginé que la langue de leur vieux poète Homère fût une langue barbare, comparée à celle qui prévalut au siècle de Périclès et au temps de leurs grands poètes tragiques et comiques, de leurs excellents historiens, au temps de leurs Démosthène et de

leurs Platon ; mais ce préjugé s'est attaché à nous, et notre idiome du moyen âge a été considéré comme un patois informe. On s'est figuré que tous les points par lesquels il différerait de la langue actuelle n'étaient que fautes et grossièretés. Cependant il faut s'expliquer sur cette accusation de barbarie. Si l'on prétend que le français actuel, cultivé par une série d'esprits éminents, s'est montré propre à exprimer l'art élégant et sérieux du dix-septième siècle, l'art critique et brillant du dix-huitième, et la raison mûrie par les progrès des sciences et par les révolutions sociales, si l'on ajoute que sans doute le français antique, exercé à d'autres sujets, serait incapable de rendre avec fidélité les pensées et les sentiments modernes, on a complètement raison. Aller au delà, ce serait se tromper gravement. Que peut-on entendre par barbarie dans notre langue ? On ne dira pas sans doute que c'est la modification qui a transformé le mot latin en mot français ; ce reproche tombe autant sur le français moderne que sur celui du moyen âge, et il affecte à des degrés divers toutes les langues novo latines. Il affecte même, à vrai dire, les idiomes dont celles-ci sont venues, et, si *premier* est une altération par rapport à *primarius* issu de *primus*, *primus* des Latins et *πρωτος* des Grecs sont, à leur tour, une altération par rapport à *prathamias* du sanscrit. Dans cette transmission successive des mots, chaque peuple les conforme à ses habitudes d'articulation et au sentiment de son oreille. A deux titres, une langue peut être considérée comme barbare, soit quand elle appartient à un peuple tellement dénué d'idées qu'elle ne se prête pas à exprimer les notions de la civilisation, soit

quand l'analogie intérieure qui y préside est fréquemment brisée par des exceptions et des contraventions. La première imputation ne tombe pas sur le français du moyen âge ; placé sans doute, à ce point de vue, sur un degré inférieur aux langues modernes, il n'en possède pas moins une grande richesse, d'abord en tant qu'héritier du latin, puis comme exprimant un état social où apparaissent tant de nouvelles choses, inconnues à l'antiquité, christianisme, pouvoir spirituel, féodalité, chevalerie, galanterie, industrie, boussole, poudre à canon, etc. La seconde imputation lui appartient bien moins encore, et même c'est sur le français moderne qu'elle pèse davantage. Quand on suit depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours les langues indo-germaniques, auxquelles nous appartenons, on les voit constamment tendre à changer leur système grammatical. A chaque mutation, le sentiment de la syntaxe se perd davantage, les affinités analogiques se rompent, et l'on peut répondre que, de ce côté, plus une langue est ancienne, moins elle offre de ces irrégularités et moins elle est barbare. Un homme du treizième siècle, qui nous entendrait dire *le lendemain*, au lieu de *l'endemain* ; *quel que soit celui que je visiterai*, au lieu de *qui que je visiterai* ; *en quelque lieu qu'on arrive*, au lieu de *en quel lieu qu'on arrive* ; *mon épée*, au lieu de *m'épée* (ma épée), s'exprimerait sans doute d'une façon peu flatteuse sur le bon goût et la correction de langage de ses arrière-neveux.

Il faut donc complètement perdre l'idée que les différences qui séparent le français ancien du français

moderne soient des fautes, des grossièretés, des barbarismes. Ce préjugé écarté, on goûte sans peine l'aisance, la souplesse et les réelles beautés de l'ancienne langue. Véritablement, nous avons trois idiomes : le français actuel, celui du seizième siècle et celui du treizième. Par notre dédain, la désuétude littéraire a frappé les deux derniers, et cependant, de même qu'ils ont eu dans leur temps leur grande gloire, de même ils pourraient encore être utilement employés. C'est surtout à des traductions d'ouvrages anciens qu'ils sont applicables. Courier s'est servi de la langue du seizième siècle, qu'il possédait si bien, pour traduire Hérodote, dont la prose a de nombreuses ressemblances avec celle de nos prosateurs de ce temps, et je me couvre de son exemple et de sa protection pour cet essai, qui relève doublement de l'érudition, puisque le grec et le vieux français y interviennent.

2. — *De la langue du treizième siècle et des facilités qu'elle offre pour la traduction d'Homère.*

« Le talent, a-t-on dit¹, n'est pas tout pour réussir dans une traduction ; les œuvres de ce genre ont d'ordinaire leur siècle d'à-propos, qui, une fois passé, revient bien rarement. A un certain âge de leur développement respectif, deux langues (j'entends celles de deux peuples civilisés) se répondent par des caractères analogues, et cette ressemblance des idiomes est la première condition du succès pour quiconque essaye de traduire un écrivain vraiment ori-

¹ M. Egger, dans un écrit sur les traductions d'Homère.

ginal. Le génie même n'y saurait suppléer. S'il en est ainsi, on nous demandera à quelle époque de son histoire, déjà ancienne, notre langue fut digne de reproduire Homère. Nous répondons sans hésiter, comme sans prétendre au paradoxe : Si la connaissance du grec eût été plus répandue en Occident durant le moyen âge, et qu'il se fût trouvé au treizième ou au quatorzième siècle en France un poète capable de comprendre les chants du vieux rapsode ionien et assez courageux pour les traduire, nous aurions aujourd'hui de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* la copie la plus conforme au génie de l'antiquité. L'héroïsme chevaleresque, semblable par tant de traits à celui des héros d'Homère, s'était fait une langue à son image, langue déjà riche, harmonieuse, éminemment descriptive, s'il y manquait l'impression d'une imagination puissante et hardie. On le voit bien aujourd'hui par ces nombreuses chansons de geste qui sortent de la poussière de nos bibliothèques : c'est le même ton de narration sincère, la même foi dans un merveilleux qui n'a rien d'artificiel, la même curiosité de détails pittoresques ; des aventures étranges, de grands faits d'armes longuement racontés, peu ou point de tactique sérieuse, mais une grande puissance de courage personnel, une sorte d'affection fraternelle pour le cheval, compagnon du guerrier, le goût des belles armures, la passion des conquêtes, la passion moins noble du butin et du pillage, l'exercice généreux de l'hospitalité, le respect pour la femme, tempérant la rudesse de ces mœurs barbares ; telles sont les mœurs vraiment épiques auxquelles il n'a manqué que le pinceau d'un Homère. »

Rien n'est plus vrai et on ne saurait mieux dire. La conformité générale entre l'âge héroïque des Grecs et l'âge héroïque des temps modernes se caractérise aussi par des traits de détail. On sait comment, dans Homère, les hommes et les choses sont perpétuellement accompagnés d'épithètes et d'appositions toutes faites qui reviennent sans cesse. Il en est de même dans nos vieilles chansons de geste. Ulysse est l'homme de grand sens, Briséis est la fille aux belles joues, Nestor est le vieillard dompteur de chevaux, Achille le héros au pied rapide, Diomède le guerrier irréprochable.

En parallèle, nous trouvons dans nos poètes Olivier le preux et le sené; Blanchefleur, la reine au clair vis; Charlemagne, le roi à la barbe fleurie; Roland, le chevalier à la chère hardie; Turpin, le preux et l'alosé. La France est France la louée, comme dans ce vers :

Voyez l'orgueil de France la louée.

Si Achille, oisif auprès de ses vaisseaux, soupire après le tumulte des combats, la vieille poésie a un mot spécial pour exprimer ce cri de guerre par lequel les peuples primitifs cherchent à effrayer leurs ennemis et avec lequel les romans de Cooper nous ont familiarisés :

Lors recommence la noise et la huée

est un vers qui se rencontre fréquemment. Pour Homère, l'armée est toujours l'ample armée des Grecs, semblablement l'armée de Charlemagne ou de Marsile est la grant ost banie (ornée de bannières).

Pour peu qu'en lisant Homère on ne fasse pas abs-

traction complète des habitudes modernes, on est certainement fatigué du retour incessant de ces épithètes qui semblent oiseuses. Toutefois l'oreille s'habitue facilement à de pareilles répétitions, et l'esprit, de son côté, accepte cette simplicité naïve. D'ailleurs il faut, en fait d'art comme dans le reste, se mettre à un point de vue relatif et ne pas croire à des règles absolues. C'est grandement desservir Homère que de donner comme fait pour nous et applicable à notre poésie ce qui fut imaginé et chanté il y a près de trois mille ans. Si Homère et nos vieux poètes accompagnent constamment les noms de leurs héros d'épithètes vagues et sonores, c'est que la poésie primitive aime et réclame ce genre d'ornements. On peut dire que cela tient radicalement au goût des peuples barbares ou demi-barbares, qui sont si passionnés pour les armes et les parures éclatantes. (Ce goût s'est réfléchi dans la poésie, et le poète, obéissant à ce sentiment général, ne fait jamais paraître ses héros dénués de la riche et pompeuse toilette des épithètes. Le goût moderne, plus sévère, s'attachant plus au fond qu'à la forme, tend à supprimer, aussi bien dans les habitudes de la vie que dans la poésie, les ornements excessifs, et, quand de nos jours la poésie a voulu redevenir descriptive et pittoresque, il est bien évident qu'elle a employé un tout autre procédé. Je comparerais volontiers les épithètes dont les héros d'Homère et de nos vieux poètes marchent toujours affublés aux plumes et aux pendants d'oreilles dont se parent les sauvages. Il est vrai que c'est un art dans l'enfance qui use de tels moyens, on a raison ; mais, si on pré-

tend que ces moyens enfantins, qui sont d'accord avec le ton général, ne méritent pas considération, et n'ont pas, à leur place, un certain charme, on se trompe certainement.

C'est à la langue du treizième siècle que je me suis généralement conformé dans cette traduction du premier chant de l'*Iliade*. Il est de fait qu'elle se prête facilement à suivre la pensée homérique, à tel point qu'il m'a été possible de rendre l'original vers pour vers. Cela même est peu : dans chaque vers, j'ai conservé les détails caractéristiques de la phrase, les épithètes courantes, et généralement aussi la marche de la période. Je ne sais pas si un pareil travail pourrait réussir dans le français moderne : il est trop peu souple et flexible pour accompagner la libre allure de la langue archaïque d'Homère ; mais parvint-on à triompher de ces difficultés, on n'aurait encore que la plus infidèle des traductions, car qu'y a-t-il de plus étranger à la pensée primitive que le vêtement moderne ?

C'est surtout à rendre avec rapidité et légèreté les détails de récit et de conversation qu'excelle le français ancien, détails insupportables en vers s'ils s'avancent avec des articles, des particules et des conjonctions ; lourdes béquilles dont le langage moderne ne sait pas se passer. Aussi la langue poétique moderne est peu habile à raconter, et, par une coïncidence qui n'a rien d'étrange, à mesure qu'elle perdait ses qualités narratives, la poésie, de son côté, se transformait et s'idéalisait de jour en jour davantage. Le côté lyrique prenait le dessus, et ce qui lui plaisait surtout, c'était non plus de chanter la colère d'Achille

ou bien les combats et le héros troyen, mais de rêver et de faire rêver aux choses infinies, heureuse d'en saisir une couleur et d'en retracer une ombre. Aussi, quand la poésie moderne veut raconter, elle change de ton, et c'est surtout à force d'esprit et de finesse qu'elle se tire des longs récits, comme on le voit dans Voltaire et dans Byron. La poésie primitive n'y met pas tant de façons ; grâce à une langue plus maniable et plus svelte, grâce à ces épithètes avec lesquelles elle emplit l'oreille et l'imagination, elle peut sans effort raconter les hauts faits d'Achille et de Roland. Au sortir de l'enfance, on aime surtout les grands coups de lance dont Homère est si prodigue ; plus tard, la poésie rêveuse saisit l'imagination ; plus tard encore, on reprend intérêt à la poésie primitive, sorte d'histoire dont rien ne peut tenir lieu, et, non sans charme, on écoute cette musique qui nous arrive d'un passé lointain.

La langue du treizième siècle fut européenne, car ce n'est pas du siècle de Louis XIV que date la faveur dont le français a joui parmi les nations étrangères. Il m'a toujours paru ridicule d'essayer d'établir une prééminence entre les peuples qui composent la république occidentale ; chacun a ses mérites et a contribué pour sa part à l'avancement des sciences et à la splendeur des lettres. Cependant il est certain que ce fut un attribut particulier de la langue française de pénétrer dès un temps reculé chez les étrangers. « Au treizième siècle, l'Anglais Mandeville, dit M. Mas de Latrie¹, écrivait en français ses pérégrinations suspectes, comme

¹ *Bibl. de l'École des Chartes*, 2^e série, tome II, p. 544.

le Vénitien Marc Paul ses voyages consciencieux, Brunetto Latini de Florence son *Trésor*, Rusticien de Pise son roman de *Meliadus*, le Moraïte sa *Chronique*, Martin de Canale son *Histoire de Venise, pour ce que, dit ce dernier, langue française court parmi le monde et est plus délectable à lire et à ouïr que nulle autre.* » Tel était l'état des choses au treizième siècle. Il y eut sans doute une diminution dans cet état littéraire au quatorzième et au quinzième siècle, à la suite des horribles malheurs et des dévastations inouïes qu'amena la guerre des Anglais. Toutefois la tradition se reprit au temps de Louis XIV, mais ce ne fut rien de nouveau, et de nos aïeux du dix-septième siècle on doit seulement dire ce que dit l'Hector d'Homère (on me permettra d'employer ici, par anticipation, le vieux français), qu'ils

Soutinrent le grant loz de leurs peres et d'eux.
(ἀνύμηνος πατρός τε μέγα κλέος ἦδ' ἐμὸν αὐτοῦ.)

3. — De la grammaire.

Bien que le vocabulaire du français moderne ne soit pas complètement celui du vieux français, bien que des mots soient tombés en désuétude et que quelques-uns aient changé de signification, cependant ce n'est pas là que git la dissemblance la plus considérable; elle tient à la grammaire, qui a dans la vieille langue des particularités presque complètement effacées dans la nouvelle. On peut très-brièvement indiquer ce qu'il y a de plus saillant.

Le point essentiel, c'est que l'ancien français a une

déclinaison. Sans doute elle est très-mutilée et ne présente qu'un débris de la déclinaison latine ; mais elle n'en existe pas moins et elle influe sur la construction de la phrase et l'arrangement des mots. Rien de plus simple à expliquer et à retenir : au singulier, les noms masculins ou ceux qui ont une terminaison masculine prennent une *s* quand ils sont sujets de la phrase, et et n'ont point d'*s* quand ils sont régime¹. Les noms féminins sont invariables. Pour le pluriel, les premiers sont sans *s* au sujet et prennent l'*s* au régime ; les seconds prennent l'*s* dans toute position. Ainsi la phrase moderne : *l'homme mène le cheval*, peut se rendre de deux façons, sans qu'il y ait aucune amphibologie : *li homs mene le cheval* ou *le cheval mene li homs* ; de même au pluriel, *les hommes mènent les chevaux* se dira : *li homme mènent les chevaux* (prononcez chevaux) ou *les chevaux mènent li homme*. On remarquera que le mot *homs*, avec sa forme de sujet nous est resté dans la particule *ou* : *ou dit*, *ou vient*, etc. Cette existence d'un signe pour le régime a permis de rendre, comme en latin, la possession par un cas, c'est-à-dire sans intermédiaire de préposition ; ainsi *la fille du roi*, *filia regis*, peut se dire, dans l'ancien français, *la fille le roi*. Quand Berthe dit :

Fille sui le roi Flore, qui tant fait à louer,

cela signifie : *Je suis la fille du roi Flore*, car l'absence de l'*s* au mot *roi* indique qu'il est dans le rapport de régime avec le mot *fille*. Il nous reste de cette construc-

¹ Voyez, pour une notion plus complète de la déclinaison ancienne p. 14 et 15 de ce volume.

tion l'*hôtel-Dieu*, qui signifie : l'*hôtel de Dieu*, et de *par le roi*, qui signifie *de la part du roi*. Beaucoup de choses dans la langue moderne sont un débris de la syntaxe ancienne et ne peuvent s'expliquer que par là.

Cette manière de construire deux noms ensemble permet d'en renverser la position, et de dire aussi bien *Dieu-hôtel* que *hôtel-Dieu*. Cette construction existe dans l'anglais ; elle peut y être venue soit du français par la conquête des Normands, soit de l'allemand, qui a aussi cette tournure. Dans ce vers :

Belle ~~l~~ se sied dessous la vert olive
En son père verger...

les derniers mots signifient : *dans le verger de son père* ; et dans cet autre vers :

C'est premier coup son nostre, Dieu aïe,
cela veut dire : *ces premiers coups sont nôtres par l'aide de Dieu*.

L'influence du latin se fait sentir d'un autre côté, à savoir dans la suppression des pronoms personnels, *je*, *tu*, *vous*, *il*, etc. Cette suppression, qui est facultative et non obligatoire, allège beaucoup la phrase et ne jette aucune obscurité, car le pronom peut reparaître dès que le sens l'exige. Il faut à ce sujet noter une irrégularité du français moderne qui n'a pas l'ancien. nous disons *moi qui parle*, *toi qui veux*, *lui qui vient*, *eux qui demandent* ; *moi*, *toi*, *lui*, *eux*, sont des formes de régime employées ici comme sujets. Le vieux français ne commet pas cette faute, et dit : *je, qui parle*, *tu, qui veux* ; *il, qui vient* ; *il, qui demandent*.

Les adjectifs qui, en latin, ont une seule terminaison

pour le masculin et le féminin, présentent dans l'ancien français cette particularité, que la terminaison est la même pour les deux genres. Il nous en est resté *grand'mère*, et, dans le style de l'ancienne chancellerie, *lettres royales*.

L'article peut se supprimer quand l'objet est suffisamment déterminé. Dans ces vers :

Quand François voient venir leur enemis,
Par la Dieu grace, qui en la croix fut mis,
Fut chascuns preux, courageux et hardis;

le mot *François* n'a pas d'article, et peut s'en passer. Il en est de même du mot *soleil*, ici :

Contre soleil flamboie ses écus (son écu).

On peut encore, dans l'ancien français, supprimer la conjonction *que*, et dire aussi bien *je veux vous alliez* que *je veux que vous alliez*. De la même façon, on supprime le *qui* relatif, et l'on dit comme dans ce vers :

N'en y a un tout seul n'ait la table quittée,

pour *qui n'ait quitté la table*. Enfin il n'est pas jusqu'à la préposition *à* qui ne puisse se sous-entendre, et cela sans dommage pour le sens ; en voici un exemple entre mille :

Mandez Charlon l'orgueilleux et le fier
Foi et salut par votre messenger ;

C'est-à-dire : Mandez à Charles... foi et salut.

Ce sont-là les différences principales qui séparent le français ancien du français moderne. C'est une grammaire, on le voit, bientôt apprise. Et de fait, l'erreur est grande de regarder le vieux français comme une langue

absolument morte ; il n'en est rien ; la plus grande partie en vit encore au milieu de nous, et rien n'est plus facile pour un Français d'aujourd'hui que de se rendre maître du français du treizième siècle. Tout est connu d'avance : le plus grand nombre des mots et l'esprit de la syntaxe. Sans doute il faut faire un apprentissage, mais cet apprentissage est court et n'a rien qui se puisse comparer à l'étude d'une langue étrangère.

Dans cet exercice se présente tout d'abord une difficulté notable, c'est le dédain de l'oreille pour les formes qui ne lui sont pas familières. Nous disons *tristessè; tristor* de l'ancien français nous choquera. Nous sommes accoutumés à *folie, folage* nous paraîtra barbare. Nous employons *enfreindre* et *retentir*; mais *freindre* et *tentir* nous effarouchent. Cependant, en soi, ces formes n'ont rien qui les doive faire rejeter, et elles sont aussi correctes que celles qui ont prévalu. Un peu de lecture surmonte bientôt cette première impression et, en y gagnant de juger dès lors sans prévention les textes anciens, on y gagne de juger aussi la langue moderne et de s'élever au-dessus de ses exclusions, de ses caprices et de ses habitudes.

4. — De l'orthographe.

Dans une question d'ancien français, l'orthographe ne peut pas être passée sous silence. Elle diffère en tant de points de notre système moderne, et offre elle-même tant de variations, qu'il faut une certaine habitude pour lire couramment les vieux textes mal-

gré le vêtement sous lequel ils nous sont présentés. Comme l'orthographe est une pure affaire de convention, j'ai incliné, dans cet essai (de traduction, vers l'orthographe moderne, qui a l'avantage d'être familière à nos yeux; mais j'y ai incliné sans altérer gravement l'orthographe ancienne.

La différence d'orthographe, sans toucher au fond des choses, n'en gêne pas moins beaucoup les abords de notre ancienne langue. Toute représentation de sons par des lettres est une convention. Or, quand on entre dans les textes du moyen âge, on rencontre une convention toute différente et qui dérouté complètement les yeux d'abord, l'esprit ensuite. Ainsi nous représentons généralement le son *eu* par *en* : il *peut*; le moyen âge le représente fréquemment par *ue* : il *puet*; *euer* est *cœur*, *ues* est *œufs*, *Eur*, du langage moderne, est d'ordinaire, dans les manuscrits, *er* : ainsi *yex* est *yeux*, *Diex* est *Dieu*, *miex* est *mieux*. De même pour la finale *aux* : *chevar* est *chevaux*, *beax* est *beaux*, etc. Ou bien encore le moyen âge conserve l'étymologie; la syllabe *au*, il la représente par *al* : *altre* est *autre*, *halt* est *haut*, *helme* est *haume*. Pour se faire une idée de l'erreur dans laquelle nous jette presque inévitablement cette différence d'orthographe, il n'y a qu'à supposer qu'on ignore les conventions par lesquelles nous donnons un son spécial à certaines combinaisons de lettres, et alors notre mot *digue* deviendra *dieues*, et *autre* deviendra *autres*, et tout cessera d'être reconnaissable. C'est ce qui ne manque pas d'arriver quand on lit un texte du moyen âge, on prononce les lettres telles qu'elles sont écrites dans *teax*,

diex, miex, ues, altre, et l'on s'étonne de l'étrangeté de ces sons qui, cependant, ne diffèrent des nôtres que par la représentation. Enlevez ce prétexte d'erreur à l'œil, indiquez que l'ancien français se prononce comme le nouveau partout où les mots sont identiques, et vous ôtez au vieux français le masque qui le défigure, car c'est vraiment le défigurer pour nous que de le prononcer tel qu'il est écrit.

Dans son livre sur les *Variations du langage français*, livre qui contient tant de vues neuves et vraies, M. Génin a mis en lumière un phénomène curieux, à savoir, la réaction de l'écriture sur la prononciation. Notre langue fourmille de mots où l'écriture a fini par tuer la prononciation, c'est-à-dire que des lettres écrites, il est vrai, mais non prononcées, ont fini par triompher de la tradition et se faire entendre à l'oreille comme elles se montrent à l'œil. Cette influence se manifeste dans son action la plus défavorable quand on lit aujourd'hui des textes de vieux français; on oublie qu'outre la convention primitive qui attache un son simple à chaque caractère, il y a une foule de conventions secondaires destinées à figurer des sons qui sont en dehors du cadre de l'alphabet, et que ces conventions secondaires peuvent bien n'être pas les mêmes pour le vieux français et le français moderne. Alors, sans réflexion, on applique notre prononciation à l'orthographe ancienne, ce qui rend étranges et monstrueuses les choses les plus simples et les plus familières.

En effet, M. Génin a encore établi, avec beaucoup de sagacité et d'utilité, qu'au fond la prononciation mo-

dérive représentait la prononciation ancienne, et que le nombre des différences était bien plus restreint que ne pouvait le faire penser la différence des orthographe. Appliquez ce principe à la lecture d'un morceau ancien, ne tenez aucun compte de l'écriture et prononcez les mots comme s'ils étaient figurés avec l'orthographe moderne, et vous verrez comme l'intelligence en sera facile même pour les personnes qui n'ont aucune habitude de notre vieux langage. Prononcez au contraire *diex*, *yex*, etc., comme cela nous semble écrit, et vous produirez un jargon horriblement barbare et tout à fait méconnaissable, même aux oreilles les plus exercées. Je dis barbare; en effet, d'où vient-on qu'un *x* soit venu dans la prononciation du mot *ie*x? Ce mot dérive d'*oculus*, et l'étymologie montre que l'*x* est aussi muet dans l'ancien français que dans le français moderne. En agissant autrement, on commet un manifeste barbarisme et on introduit dans la prononciation une lettre qui n'a jamais été qu'orthographique. Nos aïeux avaient pour convention d'écrire la syllabe *eux* par *ex*, méconnaître cette convention c'est leur faire autant de tort qu'on nous en ferait si l'on articulait l'*x* dans *jeux* ou *mieux*. Ainsi, quand on donne aux mots anciens la prononciation moderne, bien loin de les altérer, du moins en bien des cas, on les conserve dans leur intégrité et on leur restitue leur véritable physionomie.

Si la féodalité avait subsisté plus longtemps, si les trouvères avaient continué à chanter leurs poèmes de château en château, et surtout si un de ces poèmes avait, par ses beautés éminentes, conquis une fa-

neur permanente, la transcription aurait suivi les modifications de la langue parlée, et l'œuvre serait restée constamment intelligible. C'est ce qui est arrivé à Homère. Transmis de bouche en bouche par les rhapsodes, écouté avec admiration par les populations helléniques, le vieux poète se rajeunissait de siècle en siècle, et, à mesure que la langue se modifiait, le vers antique se modifiait aussi autant que le rythme le permettait. De nombreuses traces sont encore visibles qui témoignent que la prononciation d'Homère différait notablement de celle qui prévalait au moment où son texte a été fixé définitivement. Un érudit a essayé de rétablir d'après ces indices la vieille prononciation, la vieille orthographe d'Homère. On peut affirmer que, mieux cette entreprise de restauration aurait réussi, plus le texte ainsi rétabli aurait paru étrange et méconnaissable aux contemporains d'Alexandre, de Platon et de Sophocle; mais l'intérêt que les Grecs attachaient à ces récits d'autrefois, le charme puissant de cette poésie toujours si simple et quelquefois si sublime, et le chant traditionnel des rhapsodes, empêchèrent l'*Iliade* et l'*Odyssée* de rester ensevelies dans la langue du neuvième siècle avant l'ère chrétienne et de devenir inintelligibles pour les Grecs des temps postérieurs, comme le devinrent les poésies saturnines pour les Romains de Cicéron et d'Auguste, comme le sont devenues pour nous nos vieilles poésies.

Mon intention n'est pas de bannir l'étude de l'ancienne orthographe, étude qui reste toujours digne d'intérêt. L'orthographe ancienne fournit des renseignements utiles soit sur l'étymologie, soit sur la gram-

maire; elle fournira aussi, quand on le voudra, de bonnes indications pour la réformation de notre orthographe moderne, qui offre tant de surcharges, d'inconsequences et de pratiques vicieuses. Ainsi l'habitude commune dans les anciens textes de ne pas écrire les consonnes doublées qui ne se prononcent pas, et de mettre *arester*, *doner*, *apeler*, etc., mériterait d'être transportée dans notre orthographe. On écrit dans les anciens textes au pluriel sans *t* les mots *enfants*, *missans*, etc.; cette orthographe, depuis longtemps proposée par Voltaire; est un archaïsme bon à renouveler. Ceux qui s'effrayeraient du changement d'orthographe ne doivent pas se laisser faire illusion par l'apparente fixité de celle dont ils se servent. On n'a qu'à comparer l'orthographe d'un temps bien peu éloigné, le dix-septième siècle, avec celle du nôtre, pour reconnaître combien elle a subi de modifications. Il importe donc, ces modifications étant inévitables, qu'elles se fassent avec système et jugement. Manifestement le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner ces simplifications de manière qu'elles soient graduelles et qu'elles s'accoutument le mieux possible avec la tradition et l'étymologie.

5. — *Du vers et de l'hémistiche.*

Le système poétique des anciens est essentiellement le même que celui des modernes; cependant il a subi quelques modifications qu'il convient ici de signaler. Il va sans dire que, dans cet essai, j'ai suivi le système ancien et non le système moderne.

La plus notable différence est relative à l'hémistiche. Aujourd'hui toutes les règles qui déterminent la rencontre des mots dans l'intérieur d'un hémistiche s'appliquent d'un hémistiche à l'autre dans le vers entier. Autrefois l'hémistiche était considéré comme une fin de vers. Ainsi, dans un poème du treizième siècle, il est dit de Berthe :

Onque plus douce chose ne vi ne n'acointai ;
Ele est plus gracieuse que n'est la rose en mai.

Et dans un poème du douzième siècle, il est dit d'un guerrier blessé à mort :

Pinabaux trébueha sur l'herbe ensanglantée,
Et fors de son poing destre lui eschapa l'espée.

Cette habitude est constante, et, si on la juge sans aucun préjugé et indépendamment de nos règles modernes, on reconnaît qu'elle est irréprochable. L'oreille est satisfaite, et, en matière de vers et de rythme, c'est le seul juge qui doit être consulté. Au dix-septième siècle, quand on réforma les règles de la versification, on fit intervenir à tort, à très-grand tort, l'œil, l'écriture, l'orthographe, dans une affaire qui ressortit à un tout autre tribunal. On ne connaît, chose singulière, que depuis très-peu de temps la vraie constitution du vers français. C'est un Italien, M. Scoppa, et, après lui, M. Quicherat, dans son traité de *Versification française*, qui ont fait voir que notre vers est construit, comme la plupart de ceux des langues modernes, sur le principe de l'accent. La langue française est accentuée comme toutes les langues ses sœurs : seulement l'accent, au lieu d'occuper des places varia-

blés, est toujours sur la dernière syllabe, quand la terminaison est masculine, et sur l'avant-dernière, quand la terminaison est féminine. Voyez ce que peut le préjugé classique pour fermer les yeux à l'évidence ! Parce que le grec a l'accent souvent très-reculé, on s'est imaginé que notre idiome n'était pas accentué : parce que les gens de quelques provinces et particulièrement du Midi donnent aux finales une autre tenue que celle du bon usage, on a dit qu'ils *avaient de l'accent* ; et *parler sans accent* est devenu un éloge de bonne prononciation. Mais il y a ici confusion entre deux sens du mot *accent*, l'*accent provincial* et l'*accent proprement dit*. L'*accent provincial* est celui qui, traînant ou hâtant certaines finales, modifie en cela l'*accent proprement dit* ; mais celui-ci, étant l'intonation qui élève la voix sur une syllabe déterminée d'un mot polysyllabique et laisse les autres dans un demi-ton et une sorte de demi-teinte, existe dans le français comme dans les autres langues romanes, comme dans le latin et le grec. Objectera-t-on que, l'accentuation se faisant sentir à une place toujours la même, il en résulte uniformité et monotonie ? Cela n'empêcherait pas l'accent d'exister : mais il n'y a ni monotonie ni uniformité ; les mots réunis en phrases fournissent les combinaisons d'accents les plus variées. Voyez ces vers de Racine, où je souligne les syllabes accentuées :

Jamais vuisseur partis des rives du Scamandre
 Aux champs Thessaliens oserent-ils descendre ?
 Et jamais dans Larisse un lâche ravisseur
 Me vint enlever ou ma femme ou ma sœur ?

Il est impossible de trouver une intonation plus mar-

quée; elle ne l'est pas davantage dans le grec ou l'italien.

Notre vers le plus ancien est le vers de cinq pieds, c'est-à-dire de dix ou onze syllabes, suivant la terminaison. C'est aussi le vers des Italiens, de Dante, du Tasse, de l'Arioste. Il a deux accents nécessaires: l'un à la dixième syllabe, l'autre à la quatrième; c'est ce dernier qui marque l'hémistiche. Dans le vers italien, il faut un accent à la dixième et à la sixième, ou bien, en place de la sixième, sur la quatrième et la huitième. On ferait, si l'on voulait, sans aucune difficulté, des vers français dans le système italien: mais Scoppa observe que le vers français vaut mieux ayant l'hémistiche plus marqué. A quoi M. Quicherat répond qu'en revanche le vers italien est plus varié, n'étant pas assujéti à un arrangement des accents toujours le même. Quoi qu'il en soit de la prééminence entre les deux systèmes, c'est justement cette manière si nette de marquer l'hémistiche qui a déterminé nos anciens poètes, ne consultant que l'oreille, à le traiter comme une véritable fin de vers.

De même que les enfants acquièrent, dès les premières années, d'eux-mêmes et par le seul usage, une masse incroyable de notions, se familiarisant avec la connaissance des objets, avec les mots et même avec la syntaxe de la langue, de même l'enfance des peuples novo-latins fut singulièrement occupée, créant de nouveaux idiômes et un nouveau système de poésie. Il est bon d'avoir présent à l'esprit ce grand exemple de productions spontanées, cette preuve des aptitudes naturelles de l'esprit humain, pour comprendre com-

ment, dans les âges beaucoup plus reculés et plus éloignés de la lumière de l'histoire, des phénomènes tout semblables ont surgi, et comment la Grèce, cette sublime et féconde institutrice de l'Occident, s'est fait sa langue, sa poésie et sa littérature. De quelque côté que l'on considère le développement des sociétés humaines, on reconnaît toujours et partout une seule et unique cause, les dispositions innées et la nature de l'homme.

Au début de l'histoire grecque et dans le demi-jour de la Fable se présente une légende qui émeut les imaginations. Une ville antique et puissante, bâtie de la main des dieux, secourue par toutes les populations environnantes, succomba, après une guerre de dix ans, sous les efforts de la Grèce conjurée. Ce thème fournit un nombre considérable de vieilles chansons de geste, aujourd'hui perdues, et parmi lesquelles a survécu la plus belle, le poème héroïque d'Homère. De la même façon, au début du moyen âge, un homme renouela les exploits des Alexandre et des César, dompta jusque dans ses profondeurs la Germanie indomptée, atteignit les musulmans par-delà les Pyrénées, réunifia l'Italie à sa domination, et fut couronné empereur dans la ville éternelle. Un court éloignement dans le temps suffit pour transfigurer ce personnage; ses proportions grandirent, les faits se confondirent, et, dès le onzième siècle, il était l'objet des plus merveilleuses légendes. C'est alors que naquirent ces chansons de geste qui charmèrent tant nos aïeux, et, pour me servir de l'expression de notre grand chansonnier au sujet d'un personnage qui, lui aussi, serait, dans un

autre temps, devenu bien vite légendaire, le manoir féodal *ne connut plus d'autre histoire*.

A cette admiration a succédé le plus profond oubli. Il leur arriva un malheur qui n'est pas arrivé à l'*Iliade*, c'est que, derrière ces poèmes, reparut la véritable histoire, qui avait quelque temps somméillé. Quand on vit ce que la légende avait fait de Charlemagne, on s'éloigna avec dédain de ce tableau si bizarre et si mensonger, et il n'en rejaillit rien de favorable pour les chansons de geste; mais, si, postérieurement à Homère, les documents relatifs à la guerre de Troie (à supposer qu'il y ait eu une guerre de Troie) avaient été retrouvés, quel tort l'histoire n'eût-elle pas fait au poète! Devant la réalité, quel rôle eussent joué Achille et sa colère, Minerve qui dirige les coups de Diomède, Apollon qui conduit Hector, et Jupiter qui donne la victoire aux Troyens? Dans nos vieux poèmes, la légende a été prise en flagrant délit de fiction; au contraire, dans le poème, d'Homère, elle est tout ce qui reste de l'histoire, et c'est un titre de plus à l'intérêt et à la curiosité.

A le bien prendre cependant, nos vieux poèmes ont aussi un grand intérêt historique, mais par un autre côté: ils éclairent singulièrement la formation de la légende. D'abord, ils nous montrent combien il faut peu de temps pour la constituer; en second lieu, nous connaissons par là que l'âge a beau être pleinement historique, la légende ne s'en crée pas moins si les documents historiques font défaut ou s'obscurcissent; enfin, ils nous apprennent que d'un récit légendaire il n'y a, pour ainsi dire, rien à tirer qu'un fait excessive-

ment vague. Si nous n'avions sur Charlemagne pas plus de renseignements que sur la guerre de Troie, que saurions-nous de positif sur ce prince à l'aide de nos anciens poèmes? Le vrai et le faux y sont tellement confondus, que les démêler serait chose impossible. Aussi, quand, sur un point quelconque, on n'a qu'un récit légendaire sans contrôle de la part de documents historiques, tout, aux yeux de la critique, est frappé de suspicion. Nos poèmes, pour lesquels nous possédons à la fois l'histoire et la légende, sont un curieux témoignage de ce travail des imaginations populaires sur les événements et les personnages; nous y voyons comment la réalité se dénature, comment le merveilleux s'invente, et l'exemple qu'ils nous offrent s'applique, par une conséquence rigoureuse, à tous les cas où, l'histoire faisant défaut, la légende s'y est substituée.

J'ai dit plus haut que la poésie moderne avait pris de plus en plus le caractère lyrique et idéaliste. L'impossibilité actuelle de la légende en est une des grandes causes. Tant que la poésie a pu façonner l'histoire à sa guise, elle s'y est complu, et les hommes s'y sont complu avec elle; mais aujourd'hui que l'histoire a cessé d'être malléable et qu'il n'est pas plus permis de créer ou l'Achille de l'*Iliade* ou le Charlemagne des chansons de geste que de faire reculer le soleil pour le festin d'Atrée ou de l'arrêter sur Gabaon pour la défaite des Amorrihéens; la poésie a forcément abandonné des routes devenues impraticables et cherché ailleurs les aliments du sentiment et de l'imagination.

J'ai suivi l'usage de notre poésie antique, qui ne s'inquiète pas de la succession alternative des rimes masculines et féminines. Ce n'est pas que cet entrecroisement lui soit étranger ; mais, chez elle, il est facultatif : on ne s'étonnera donc point de voir dans cet essai la règle que s'impose la poésie moderne fréquemment violée. D'ailleurs, il faut le remarquer, cette règle de la poésie moderne est tout à fait illusoire, et, si elle satisfait l'œil, elle trompe complètement l'oreille : or, en fait de rime, c'est là une véritable absurdité.

On appelle rime masculine, par exemple, *mer* avec *enfer*, et rime féminine, par exemple, *mère* avec *il en-ferre*. Il n'y a qu'à prononcer ces mots pour reconnaître que le son en est identique, que la différence n'est que pour l'œil, et qu'à l'oreille la prétendue rime masculine sonne vraiment comme une rime féminine. On appelle rime masculine *essor* et *or*, et rime féminine *éclore* et *aurore*. Si on ne le savait pas par l'orthographe, je demande comment le son pourrait le faire reconnaître. On appelle rime masculine *rois* et *lois*, et rime féminine *joies* et *soies* : l'écriture est dissemblable, mais la prononciation est identique. Ces simples faits rappelés, que devient la distinction de rime qui admet le système moderne ? L'entrecroisement n'existe pas, ou du moins il est à tout instant interrompu par des anomalies. De vraies rimes féminines sont données pour masculines, de vraies rimes masculines sont données pour féminines ; mais l'œil est content, et cette puérité gram-

maliciale l'a emporté sur le jugement de l'oreille. Au reste, la distinction des terminaisons masculines et féminines est un legs de notre ancienne langue, mal compris et mal employé lors de la réformation de notre système de versification. Je vais m'expliquer davantage.

On connaît ces rimes devenues défectueuses, et qui cependant se trouvent encore dans Boileau et dans Racine. Le premier a dit :

La colère est superbe et veut des mots altiers ;
L'abattement s'explique en des termes moins fiers.

Nous lisons dans l'autre :

Attaquons dans leurs murs ces conquérants si fiers ;
Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres foyers !

On en encore :

Eh bien ! brave Acomat, si je leur suis si cher,
Que des mains de Roxane ils viennent m'arracher.

Ces rimes ne valent plus que pour l'œil, c'est-à-dire ne valent plus rien ; mais il y a eu certainement un temps où elles étaient bonnes. Mais comment l'étaient-elles, c'est-à-dire prononçait-on *altier* comme *fier*, ou *fier* comme *altier*, *arracher* comme *cher*, ou *cher* comme *arracher* ? Génin a prétendu que l'r finale s'éteignait, et qu'on disait *fié*, *ché*, comme *altié*, *arraché*. Il paraît certain que l'extinction des consonnes finales a été plus générale à une certaine période de l'ancienne langue qu'elle ne l'est dans la moderne. Mais a-t-elle été jamais complètement rigoureuse, comme l'a prétendu cet ingénieux auteur ? Je ne sais ; quoi qu'il en soit, il est raisonnable de faire

dans cet essai comme ont fait les anciens, et de ne pas distinguer les rimes féminines et masculines, d'autant plus que, même dans notre poésie moderne, qui se pique de s'y astreindre, la différence est purement nominale. Il ne suffit pas d'appeler masculine ou féminine une terminaison, il faut encore que la prononciation s'y accorde; or, la prononciation actuelle donne un fréquent démenti à une règle uniquement fondée sur l'orthographe.

Nos anciens poètes n'ont pas connu la recherche de la rime riche, et ils se sont contentés de la rime la plus pauvre, pourvu qu'elle sonnât à l'oreille. En ceci encore j'ai suivi leur exemple. Quelque intérêt qu'on ait attaché à la rime riche, je ne puis y voir que le mérite de la difficulté vaine. Ce mérite, à vrai dire, me touche peu; je ne suis pas de ceux qui admirent *du sonnet les rigoureuses lois*, et je pense que notre vieille poésie a satisfait, sans les dépasser par un labeur inutile, aux exigences de l'oreille.

En cet état, quelles que fussent les facilités de la rime, nos anciens poètes les ont encore augmentées par les licences multipliées qu'ils se permettent. Ils modifient les voyelles finales, ils changent les consonnes, ils ajoutent des syllabes, ils en retranchent; aucun scrupule ne les arrête, et il est manifeste qu'entre leurs mains les mots sont une argile qu'ils peuvent pétrir à leur gré. Pour des esprits habitués, comme les nôtres, aux rigueurs de la grammaire, rien n'est plus étrange que de pareilles libertés, et l'on prend pour autant de barbarismes toutes ces déviations. C'est pourtant une erreur, car c'est appliquer les habitudes d'une langue

faite à une langue qui se fait. A ce titre, Homère aussi serait plein de barbarismes. A chaque instant, pour trouver la mesure de son vers, il change les longues en brèves, il modifie les terminaisons, il allonge les mots, il les raccourcit, il substitue une voyelle à une autre; il n'est peut-être pas une seule des licences de nos vieux poètes dont on ne retrouvât l'équivalent dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, et encore n'avons-nous pas l'œuvre grecque dans son état primitif; il ne reste de ces irrégularités que ce qui en a été conservé par la nécessité de la mesure, tout le reste s'effaçant à mesure que la langue changeait. Le cas du grec naissant et celui du français naissant s'expliquent l'un par l'autre. On s'est souvent demandé d'où venait la confusion des formes chez Homère. Dans l'explication qui a été donnée, on n'a pas suffisamment tenu compte de l'incertitude, et, si je puis parler ainsi, de la mollesse des mots tant qu'ils sont à l'état naissant; l'exemple de nos vieux poètes prouve qu'il a fréquemment modifié à son gré, suivant son oreille et sous la condition de rester compris, les formes de la langue qui était usuelle de son temps. On a accusé nos vieux poètes de barbarie, pour avoir souvent remanié les formes et les avoir accommodées au vers; l'exemple d'Homère prouve que c'est non point une barbarie, mais une licence attachée aux origines des idiomes.

Un autre écrivain célèbre montrera qu'il n'y a là rien d'arbitraire et que tout dépend des conditions mêmes de l'instrument qui est mis en œuvre; c'est Dante. Lui aussi, comme nos anciens poètes, se donne les licences les plus étendues et semble jouer avec la forme des

mots. On trouve chez lui, tantôt pour la rime, tantôt pour la mesure, *foro* pour *furono*, *soso* pour *suso*, *lome* pour *lumè*, *vincia* pour *vincea* ou *vinceva*, *vui* pour *voi*, *fenna* ou *fer* pour *fecero*, *offense* pour *offese*, *cherci* pour *chierici*, *parlasia* pour *paralisia*, etc. On pourrait recueillir un nombre considérable de ces altérations, et elles formeraient un bon et curieux parallèle avec celles de nos auteurs. On ne lui fait aucun blâme de ces tortures auxquelles il a soumis les mots; ses licences ne sont pas jugées des barbarismes, et elles n'ôtent rien à la très-juste admiration qu'inspire son épopée. Mais il faut être équitable et à des cas identiques appliquer une mesure égale: ce qui est excusé chez Dante ne doit pas être condamné dans nos vieux poèmes. Je ne compare pas ici le génie dans la composition ni les beautés dans le style; je compare seulement les allures des deux langues à une époque presque la même, et je trouve que les Italiens, captivés par l'admiration, ont donné droit de bourgeoisie aux archaïsmes de leur poète; tandis que nous, oublieux de notre passé littéraire, n'avons plus vu que jargon et patois dans des archaïsmes tout semblables.

Au reste, l'habitude masque pour nous, dans notre langue, bien des anomalies de même genre. De *strictus* et de *spissus*, on avait fait *estroit* et *épais*, ou, suivant une autre prononciation, *étret* et *épais*; de *regem* et de *regina*, *roi* et *roïne*, ou, suivant une autre prononciation, *rei* et *reïne*; de *pensum*, *poids* et *poisant*, ou *peis* et *pesant*. On voit, par la prononciation qui est aujourd'hui adoptée, que nous avons fait comme nos vieux poèmes, c'est-à-dire que nous avons pris à droite et à

gauche et accommodé à notre guise des formes qui ne sont pas similaires.

Il est évident que le sentiment n'est pas le même chez ceux qui usent d'une langue fixée et chez ceux qui usent d'une langue naissante. Dans le premier cas, des règles positives existent, elles sont enseignées à la jeunesse, de grands écrivains en ont consacré l'usage. A ce terme, les mots ont acquis des formes invariables auxquelles personne ne peut plus toucher. Mais, quand une langue commence, point de règle, point d'enseignement, point de modèles. Les mots sont comme ces insectes qui, se dépouillant de la chrysalide, tiennent à la fois de leur état ancien et de leur état nouveau. L'arbitraire que les grammaires tendent toujours à restreindre est alors au plus haut degré, et, pourvu que l'on respecte l'analogie la plus générale de manière à demeurer intelligible, les analogies particulières sont sacrifiées sans scrupule. Le français n'a guère été écrit que vers le onzième siècle, et peu de temps auparavant le latin était encore la langue générale. On comprend sans peine comment les premiers auteurs se sentaient peu assujettis et peu contraints par la forme d'un mot. Cette forme ne pouvait pas avoir une grande consistance, et l'usage même qu'on en a fait prouverait par soi seul que tel était le sentiment intime de ceux qui s'en servaient. La nature des choses le veut : ce qui est naissant n'est point achevé, ce qui se forme n'est point fixé. Il faut apprécier cette condition et n'y voir ni un sujet de blâme, ni un sujet d'éloge. Peu à peu cependant les règles s'établissent, les formes deviennent définitivement immobiles, et,

aujourd'hui, de toutes ces licences il ne nous reste plus que ce que nous appelons licences poétiques, dernière trace de l'indifférence archaïque sur la fixité des mots.

7. — *De l'hiatus.*

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée,

a dit Boileau. Cette règle n'est pas ancienne dans notre pensée: nos vieux poètes l'ignorent complètement; chez eux, les hiatus sont perpétuels. Dans cet essai de traduction, j'ai suivi leur exemple, et il est facile de faire voir que la règle ancienne est bonne et que la règle moderne est mauvaise. D'abord remarquons que pour cette question encore se présente la même absurdité qui existe au sujet de la prétendue distinction des rimes féminines et masculines. De même que dans la tragédie anglaise la prédiction des sorcières s'accomplit dans les mots, mais trompe l'espérance de celui qui les avait consultées, de même notre règle moderne de l'hiatus tient parole à l'œil, mais déçoit l'oreille. Ainsi ce vers de Racine :

Rendre docile au frein un coursier indompté
passe pour correct à cause de l'*r* qui termine le mot *coursier*; mais cet *r* ne se prononce pas, la rencontre n'est sauvée que pour l'œil, et, si l'hiatus doit être banni de la versification, on voit que Racine a péché contre la règle. Même remarque pour ce vers de la Fontaine :

Le loup en fait sa cour, daube au coucher du roi.

Le *p* dans *loup* est muet, et cependant on admet que la règle de l'hiatus n'est pas violée. On conviendra, après ces exemples, qu'on pourrait multiplier à l'infini, que l'hiatus existe même dans notre poésie moderne, mais qu'il y est soumis aux conditions les plus bizarres, à celles qui résultent de l'orthographe, non de la prononciation. Et, comme le remarque M. Quicherat dans son *Traité de Versification*, pour rendre harmonieux ces deux désagréables vers de la Fontaine :

Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur...
Une vache était là, l'on l'appelle, elle vient,

il suffit de supprimer *l'* ajouté devant *on* et de rétablir l'hiatus :

Quand l'absurde est outré, on lui fait trop d'honneur...
Une vache était là, on l'appelle, elle vient.

Au reste, Voltaire, dans sa *Correspondance*, a jugé avec goût et avec son indépendance habituelle de tout préjugé cette question de l'hiatus, et il en a signalé les inconséquences, faisant remarquer que l'hiatus existe dans le corps des mots. Si la langue craignait la rencontre des voyelles et si l'oreille française s'était habituée au genre d'euphonie qui résulte de l'intercalation constante des consonnes, il eût été raisonnable de suivre en ceci l'analogie et de ne pas permettre que les sons concourussent autrement dans le vers; mais, bien loin qu'il en soit ainsi, le français affectionne l'accumulation des voyelles, non-seulement, deux à deux, mais même trois à trois. Ainsi, *tuer, tua, tuons; louer, loua, louons. louer; haïr; créer, créance; effrayer, effroyable, etc.*, montrent que l'hiatus se pré-

seule sans cesse. En cet état, s'il y avait une règle à faire, c'était non de le bannir, mais de le prescrire. Cependant, à vrai dire, il n'y avait d'autre précepte à donner que celui qu'indique Voltaire lui-même : admettre les hiatus qui plaisent et repousser ceux qui déplaisent à l'oreille, par conséquent laisser tout au goût et au jugement de l'écrivain.

Ainsi, à côté de sa rudesse et de sa simplicité, on reconnaît, dans notre vieille poésie, de l'originalité et de la justesse, et, sans se tromper, on peut attribuer cette justesse à son originalité même. Sans institutrice, et dédaignée de tous ceux qui usaient du latin, elle se créa un art particulier, elle se fit un vers indépendant des règles antiques, elle puisa aux sources qui jaillissaient de la société renouvelée, et, s'élevant sur ce monde qui semblait un chaos, sur cet empire romain ruiné, sur ces populations barbares qui se l'étaient partagé, elle se fit écouter de tout le moyen âge européen, qu'elle berça au bruit des chants de guerre, de chevalerie et d'amour. La France du Midi, la France du Nord, l'Espagne, l'Italie, virent fleurir de toutes parts l'art du *gai-savoir*, et, quel que soit le jugement porté sur ces compositions, on peut leur appliquer sans trop d'effort ces deux beaux vers que notre chansonnier a, dans sa pensée, appliquées à l'origine de l'histoire et de la poésie :

Soudain la terre entend des voix nouvelles,
 Maint peuple errant s'arrête émerveillé.

On est très-indulgent pour Homère, on est très-rigoureux pour nos vieux poètes, et cependant il est bien des points où lui et eux ont besoin des mêmes

excuses devant l'esprit moderne. Il suffit, en effet, de se placer au point de vue qui est devenu le nôtre et de ne pas vouloir se prêter aux conditions mentales qui étaient celles des hommes passés, pour être vivement blessé du merveilleux grossier, inconséquent, inintelligible, qui est le fondement des poèmes antiques. C'est en effet en partant de là que, dans la célèbre querelle des anciens et des modernes, et plus tard encore, on a fait d'Homère le but d'une foule de critiques parfaitement justes et fondées pour un moderne, injustes et illusoire pour un ancien. Mais, si cette excuse est admise pour Homère, elle doit l'être aussi pour nos chansons de geste.

Toute espèce de merveilleux est absurde, je ne dis pas seulement en ce que le merveilleux choque directement notre expérience, désormais certaine, de la régularité naturelle des choses, mais parce qu'il implique nécessairement des contradictions inintelligibles. Prenez seulement le premier chant de l'*Iliade* : Achille, dans sa colère, va frapper du glaive Agamemnon ; Minerve, envoyée par Junon, descend, arrête le bras du héros et l'apaise en lui promettant que celui qui l'offense lui payera l'affront au triple et au quadruple. Il semble donc que les deux déesses ont connaissance de l'avenir et savent d'avance à quel prix Achille reviendra prêter son secours aux Grecs. Tout aussitôt, comme si elles ignoraient ce qui vient de se passer, elles s'opposent à Jupiter, qui veut donner la victoire aux Troyens et satisfaire ainsi à la promesse qu'elles mêmes ont faite à Achille. Tout cela est un tissu de contradictions, et il serait facile de montrer que,

dans sa partie merveilleuse, le poème n'est rien autre chose.

Le merveilleux des chansons de geste ne vaut pas mieux, mais ne vaut pas moins. Dans l'*Enéide*, Enée, pressant du pied le sol pour arracher un albrisseau, entend une voix lamentable qui sort du fond du tombeau et l'avertit de fuir une terre avare, un rivage inhospitalier. Dans le poème de Roncevaux, Aude, la sœur d'Olivier, la fiancée de Boland, demande à Charlemagne à voir une dernière fois le corps des deux chevaliers. Agenouillée auprès des deux cadavres, elle voudrait entendre la voix d'Olivier et prie en ces termes :

Glorieux sire, qui formas toute gent,
Faites venir aucun demonstrement
A la chetive, qui au moustier attend
Que Oliviers me dise son talent (volonté).

Aussitôt Olivier prend la parole et lui annonce qu'elle touche au terme de sa vie :

Et s'en ira ensemble o (avec) son ami
Et o son frere qui la douleur souffri.

Quoi de plus comparable que ces deux récits, oien que suggérés par des sentiments différents? Ou bien encore Ajax, entouré dans la bataille par un nuage obscur, supplie Jupiter de dissiper les ténèbres et de le frapper du moins à la clarté du jour, et il obtient du dieu que la lumière soit rendue à la campagne ensanglantée. Semblablement Charlemagne, désespérant de retrouver à Roncevaux, parmi les monceaux de morts, les corps de ses barons, demande au ciel d'intervenir en sa faveur et de les lui désigner; aussitôt une aubépine fleurit auprès du corps de chaque chrétien.

Telle est la tournure générale des conceptions primitives ; tandis que, pour nous autres modernes, ce qui constitue la grandeur d'un homme, c'est la pénétration de son esprit, l'élevation de son caractère et l'habileté avec laquelle, il use des circonstances, au contraire, dans l'histoire légendaire, c'est l'intérêt que prennent à lui les puissances supérieures, c'est la force qu'elles lui prêtent, c'est le succès qu'elles lui assurent. On crée ainsi une sorte de rouage imaginaire dont l'impulsion décide de tout. L'histoire positive et l'histoire légendaire diffèrent entre elles comme la magie et la science. Pour les peuples enfants, le merveilleux, c'est l'imaginaire ; pour la raison mûrie, le merveilleux, c'est le réel.

8. — *Du couplet.*

Les poèmes de chevalerie sont divisés en sections d'un nombre variable de vers ; ces sections ont reçu le nom de couplet et elles sont monorimes. Ce n'est pas que l'entre-croisement des rimes fût ignoré ou inusité à la même époque : les poésies légères des trouvères offrent, en fait de croisement, des combinaisons très-variées ; mais un usage tout différent avait prévalu pour les chansons de geste : là aucune variété dans la rime, qui ne changeait que de couplet à couplet.

J'ai cru ne devoir complètement ni suivre ni abandonner cet usage. J'ai divisé, il est vrai, en couplets le premier chant de *l'Iliade* ; mais il m'a semblé que le système monorime était monotone, et, tout en m'y conformant dans certains couplets très courts, j'ai en

général admis deux ou trois rimes sur lesquelles roule tout le couplet. Ce procédé a l'avantage d'échapper à la monotonie, et cependant d'atteindre le but que se proposaient instinctivement nos anciens poètes, celui de conformer les consonnances au sentiment, à l'idée qui prédomine dans un certain morceau. De la sorte, chaque fois que le sentiment et l'idée changent, les rimes changent en même temps, et en cela je crois avoir suivi, sinon la lettre, du moins l'esprit de la vieille poésie.

Un ton nouveau est donné de couplet à couplet, car la poésie n'est pas sans affinités avec la musique. Tandis que l'une, emplissant l'oreille de sons harmonieux, a besoin, pour les sortir, d'éveiller dans l'âme ces sentiments qui n'ont pas de paroles et n'atteint que vaguement la pensée, l'autre frappe directement la pensée et flatte en même temps l'oreille par une cadence qui la satisfait. Toutes deux s'adressent à un de nos sens, mais elles partent de là, l'une pour faire vibrer nos dernières fibres, l'autre pour toucher l'intelligence par le charme de la beauté abstraite et du langage qui, seul, sait la révéler. Toutes deux mettent l'ouïe dans leur intérêt; mais l'une déploie tout ce qu'elle a de puissance et d'habileté pour la captiver, l'autre s'en assure seulement par une sorte de murmure musical.

C'est pour suivre le besoin d'approprier les sons au sujet traité que nos vieux poètes ont imaginé le couplet. Celui qui étudiera les commencements de notre poésie pour en rechercher historiquement les causes, les conditions et le caractère, sera amplement payé de sa peine. On s'est beaucoup épuisé en conjec-

tures sur la manière dont la langue et la poésie de l'antiquité classique s'étaient formées ; mais les tentatives de ce genre n'ont pas toujours été bien conduites. Il ne faut pas s'engager directement dans le problème, il faut l'attaquer par la voie de la comparaison. Il se trouve que, dans un temps historique, il y a eu production spontanée de toutes ces choses qui, pour l'antiquité, sont reculées hors de la portée de notre vue. C'est là qu'on doit demander des renseignements sur la part que prennent, dans ce travail, les aptitudes naturelles de l'esprit humain, sur celle qui appartient aux conditions de l'époque, et sur celle enfin qui est du fait de l'âge antécédent. Après l'examen soigneux du grand avènement des langues et des littératures novolatines, on peut partir de ces données comme d'une base solide pour étudier la formation plus inconnue des langues et des littératures classiques. Cette manière de procéder rétrécit grandement le champ des hypothèses, et, dans une comparaison historique bien menée, la lumière ne manque jamais de se refléter des deux côtés.

— Je l'ai déjà dit, le grand intérêt n'est pas à la Renaissance, vers laquelle se sont détournés nos préjugés classiques : il est à l'origine de toutes les choses modernes, dans cette immense rénovation qui succéda à une ruine immense. C'est alors qu'apparurent tant de véritables créations : c'est alors, pour me tenir dans mon sujet, que les langues et les poésies modernes vinrent remplacer les langues et les poésies de l'antiquité détruite. Le vieil arbre reçut une greffe qui bientôt Fombragea de rameaux vigoureux. Les

hommes de Rome et de la Grèce n'ont pu (tant pour eux l'histoire était courte) se douter qu'il en dût jamais être ainsi; mais nous, dont désormais le regard plonge dans un passé plus profond, nous apercevons l'arbre tout entier chargé, comme celui de Virgile, d'un feuillage nouveau et de fruits qui ne sont pas les siens : *Novas frondes et non sua poma.*

Comme la légende de la guerre de Troie est à l'origine de toute la poésie antique, même de la poésie latine, de même ici la légende du grand empereur de l'Occident inspire tous les récits. Le souvenir s'en était surtout fixé alors que, parvenu au plus haut point de sa puissance et couronné à Rome, il approchait du terme de sa vie. Aussi est-il représenté d'ordinaire, même au plus fort de ses expéditions, comme un vieillard à la barbe blanche; mais c'est le vieux guerrier de Byron, aux membres de fer, avec qui peu de jeunes gens pourraient lutter :

Though aged, he was so iron of limb,
Few of our youth could cope with him.

Par une conséquence toute naturelle, la troupe d'élite qui l'accompagnait était composée de barons à la tête blanche et à la *barbe fleurie*, comme disent les chansons de geste. Au milieu des Normands, des Bretons, des Flamands, des Lorrains, des Allemands, qui composaient l'armée de Charlemagne, ceux-là étaient particulièrement les guerriers de France :

Le duc eschelle (le dixième escadron) est des barons de France;
Dix mille sont à une connoissance (un même blason),
Corps ont bien faits et fiere contenance,
Les chefs flous, n'ont e barbe tout blanche (blanche).

Chose singulière ! l'histoire réelle a offert une fois ce que la légende a rêvé, le spectacle d'une armée de vieillards. La phalange macédonienne, qui avait fait les guerres de Philippe et d'Alexandre, figura encore dans les luttes qui suivirent. Parmi ces vétérans qui n'avaient jamais été vaincus, la plupart avaient soixante-dix ans, aucun n'en avait moins de soixante. A une dernière bataille, *ces barons à la barbe fleurie*, comme ceux de Charlemagne, se rangèrent au poste le plus dangereux, et, dans une charge décisive, dispersèrent tout ce qui leur était opposé.

9. — Conclusion. De l'archaïsme.

L'érudition, en exhumant des choses oubliées, a soulevé ici, comme en beaucoup d'autre cas, une question et renouvelé un procès qui semblait vidé. L'arrêt de Boileau était adopté et faisait loi universellement. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi, et l'on se demande si notre antiquité doit dater de Villon et du seizième siècle ou s'il faut la reporter à l'origine de notre langue et de notre littérature. Les textes abondent : chansons de geste, poésies légères, fabliaux, histoires originales, romans, chroniques, tout se trouve avant l'époque fixée par Boileau. D'autre part, la langue antique n'est nullement le patois grossier et informe que l'on prétendait. Ni l'une ni l'autre ne font honte à l'orgueilleuse descendante qui les dédaigne, et, si leur *véture* (qu'on me permette ce vieux mot) est simple, même parfois enfantine, ce n'est pas de haillons qu'elles sont couvertes.

Ce cas n'est pas le seul où l'érudition bien conduite ait obtenu d'importants résultats. Il lui est arrivé plus d'une fois de dissiper des préjugés, d'exhumer des vérités oubliées et de trouver des démonstrations auxquelles on ne serait arrivé par aucune autre voie. Grâce à elle, il commence à s'établir que nous avons aussi un passé littéraire et que l'arrêt porté au dix-septième siècle est à réviser. C'est certainement un notable triomphe que d'avoir ainsi ébranlé des opinions qui paraissaient fixées irrévocablement. On aurait tort de penser que cette étude des débris de l'antiquité, des vieux textes et des vieux monuments, soit stérile et sans portée ; elle a une action sur les intelligences, elle les modifie, et coopère aussi pour sa part aux mutations successives qui affectent les sociétés. Voir le passé sous un plus véritable jour importe grandement à l'intelligence que l'on a du présent et à l'usage qu'on en fait.

Un penchant naturel conduit l'homme à la contemplation du passé. Les vieux monuments, les vieux livres, les vieux souvenirs, éveillent chez lui un intérêt profond. Les récits traditionnels de la famille et de la tribu enchantèrent les populations primitives, et l'effet des histoires positives n'est pas moindre sur les populations civilisées. La rupture avec les âges antérieurs, qui serait un méfait contre la science, serait aussi un méfait contre le sentiment moral ; et, si l'esprit humain s'est complu aux traditions alors même que ces traditions étaient bien courtes, il se sent de plus en plus captivé à mesure que s'agrandit l'espace qu'il aperçoit derrière lui. Le temps est une étendue qui ne s'ouvre à

non que dans une seule direction, et encore à la condition que nous la parsemerons de jalons et que nous emploierons notre industrie à y entretenir quelque phare qui nous éclaire. Tout ce qui fait un peu reculer ces ténèbres est bien venu de l'esprit humain. Lorsque Cuvier composa son *Anatomie comparée*, ce livre ne fut que pour les savants : mais, quand il exhuma des entrailles de la terre une histoire plus ancienne que l'histoire de l'homme, toutes les imaginations l'accompagnèrent dans ses recherches et jouirent avec lui des merveilleux résultats de cette nouvelle archéologie.

De tout ce qui reste des siècles écoulés, les monuments des arts et en particulier ceux de la littérature nous mettent le plus directement en rapport avec les hommes qui ont vécu jadis. Quelle histoire pourrait aussi bien que les poèmes d'Homère nous faire pénétrer au sein de l'âge héroïque ? Quand dans une de ses pages éclate une pensée sublime ou une harmonie, et que le charme nous pénètre, alors nous nous sentons transportés au milieu d'un temps qui n'est pas le nôtre, et c'est le suprême effort de cette poésie antique. Homère, en une de ses plus belles comparaisons qui lui est suggérée par les feux de l'armée troyenne, allumés dans la plaine, se représente les astres splendides qui brillent au ciel autour de la lune radiense. La nuit est paisible ; les sommets aigus, les pentes escarpées, les forêts, les vallons apparaissent sous cette lumière nocturne ; les profondeurs du ciel elles-mêmes s'entr'ouvrent devant le regard, et le berger qui contemple ce grand spectacle sent son cœur ému d'une joie secrète. De même pour le lecteur, quand rayonnent les

flammas de la poésie, les profondeurs, du temps s'entr'ouvrent, les choses du passé s'éclairent : un moment on croit assister à la scène qu'on a devant soi, et, comme le berger du poète, on est touché d'une émotion inconnue.

DEUXIÈME PARTIE

Après le conseil, l'exemple ; après la théorie, la pratique ; mais le vieux poète grec est bien difficile à reproduire et le vieux français est un instrument bien peu familier à nos oreilles. Je conviens de tout cela, et j'é comprends le risque que court la pratique ; cependant je ne m'en tiens que plus fermement à la théorie, et même, en finissant, je prétends que le vieux français n'est point, à vrai dire, une langue absolument morte, qu'il faut peu d'efforts pour en raviver certaines parties, et que l'étude en est salutaire, instructive, attrayante.

ILIADÉ

CHANT PREMIER

I

Chante ¹ Pire, ô déesse, d'Achille ² fil Pelee,
³ Greveuse et qui douloir fit Grece la loüée
 Et choir ⁴ ens en enfer mainte âme ⁵ deseveée.
 Baillant le cors as chiens et oiseaux en curée.
 Ainsi de Jupiter ⁶ s'acomplit la pensée,

Du jour où la querelle ⁷ se leva ⁸ primerin
D'Atride roi des hommes, d'Achille le divin.

¹ La colère. *ire* se trouve encore dans les auteurs du dix-septième siècle.

² Fils de Pelée. Le rapport que les Latins rendaient par le génitif exprimait dans l'ancienne langue par le cas régime sans préposition. *Fil* au régime, *fls* au nominatif.

³ Qui fait souffrir. Tant lui por lui greveuse penitence. *Couci*, xi.

⁴ *Ens en*, préposition composée qui signifie au sein de, au fond de.

⁵ Séparée du corps. Nous avons gardé le simple en un sens spécial.

sevrer.

⁶ Li quinze au furent accompli et passé, *Raoul de Cambrai*, p. 16.

⁷ S'éleva. Vers Durandal, est li chaplas (combat) levés. *Roncivals*, p. 41.

⁸ En premier. *Primerain* est un adjectif qui s'emploie aussi adverbialement. Il vous convient primerain despoiller, *Raoul de Cambrai*, p. 297. Il est ici écrit *primerin*, pour rimer à *divin*; les trouvères ayant en effet l'habitude d'introduire dans l'orthographe des modifications qui ne changeaient pas le son.

11.

D'entre les immortels qui troubla leur ¹ courage ?
² Apollons. ³ Vers le roi si ⁴ eût-il ⁵ maualent,
Que mit la peste en ⁶ l'ost et perissoit la gent,
Puisqu'Atride à Chrysès ⁷ prouvere fit outrage.
Chrysès s'en vint as nefs ⁸ qui font lointain voyage,
Jeter à raançon sa fille ⁹ de servage,
Du diu de longue ¹⁰ archie entre ses mains portant
¹¹ Bandel et sceptre d'or, et tous les ¹² Greux priant,
Surtout les deux Atrides, qui tant ont ¹³ seignorage.

¹ Ce mot, qui a ici le sens que nous donnons au mot cœur, a conservé cette signification jusque dans le dix-septième siècle, et ne l'a pas encore complètement perdue.

² L'*s* indique ici le nominatif singulier, comme dans beaucoup d'autres mots; cette remarque est faite ici une fois pour toutes.

³ Envers. Onques vers lui n'oi (je n'eus) faus cuer ne volage. *Couci*, xix.

⁴ La forme la plus fréquente est *ot*; cependant on trouve aussi *eul*. Car en lui eut des biens planté (abondance), *Jehan de Condet*, p. 94.

³ Colère. Mantalent ot li rois, si que tout en rougist. *Berte*, vii. *Mantalent* est encore dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie.

⁶ L'armée. Est des Grecs, a dit la Fontaine.

⁷ Le prêtre. *Et prestre* au nominatif; *le prouere*, au régime.

⁸ *Ναῦς ποντοπόρος*, nef qui chemine en mer.

⁹ Bien savez que tous trois de servage jetai, *Berte*, vii.

¹⁰ La portée d'un arc. Quatre archies ert loin du manoir et demie. *Berte*, cix.

¹¹ Bandeau. Nos noms en *eau* avaient, dans l'ancienne langue, *els* ou *aus* au nominatif, et *el* au régime.

¹² Les Grecs. On les nommait *Greus*, *Grieus* (monosyllabe), *Gregeois*; et même *Grifons*.

¹³ Autorité. Jamais n'ert rois de si grant seignorage, *Roncivals*, p. 19. *Tans* signifie si grand.

111

¹ Atride, et vous, portant beaux jambars, Acheen.

Fassent ² li dieu qui ³ sus ont manoir olympien,

⁴ Gastiez la ⁵ cit Priam et ⁶ repairez à bien!

Mais prenez raançon, rendez ma fille amie,

⁷ Doutant le fil Latone, Phebus à longue ⁸ archue.

¹ Atride et Acheen sont nominatif pluriel, ce cas au pluriel n'ayant point d'*s*.

² Les dieux.

³ En haut. Grans fu la noise sus au palais plener, *Raoul de Cambrai*, p. 198.

⁴ Que vous ravagiez. Ravager est l'ancienne signification de gâter. *Que* est sous-entendu; *vous* l'est aussi; les pronoms qui sont sujets se suppriment à volonté.

⁵ La cité de Briam. Or s'en va la roïne vers la cit de Paris. *Berte*, lxxi.

⁶ Repairez, retourner dans son pays.

⁷ Craignant. Le sens est resté dans le composé *re-douter*.

⁸ Portée d'arc.

IV

Bien à ce s'assentirent¹ tut li autre Achein,
 Faire honneur au prouere, et prendre² l'amendie
 Li³ seus Agamemnon n'i⁴ ot le⁵ cuer enclin,
 Durement⁶ l'arraïsonne, et ma⁷ le⁷ congeie :
 « Vieillars, qu'as creuses nefz je ne te treuve⁸ mie.
 « Ou encore⁹ tarjant ou venant autre¹⁰ fie ;
 « ¹¹ Li diên bandais ou sceptre ne te seroit¹² d'aie.
 « Ne la rendrai,¹³ ne fait vieillesse jà saisie
 « En ma maison d'Argos,¹⁴ mout loin de sa patrie.
 « Et¹⁵ aroïant mon lit et¹⁶ ouvrant par maïstrie.
 « Va-t-en et ne¹⁷ m'aïre,¹⁸ s'es doutans pour ta vie.

¹ Tous. *Tut* est le nominatif pluriel, représentant le latin *toti*.

² *Amendie*, d'amender ; ce qui est donné pour satisfaire.

³ Seul. *Seus* au nominatif singulier.

⁴ Egl.

⁵ Cœur. Dans l'ancienne orthographe, on rendait le son *eu*, non comme aujourd'hui, par *eu*, mais par *ue*. Cependant on trouve aussi, bien que rarement, l'orthographe *ou* ; c'est celle dont je me sers ici le plus souvent, comme étant la plus familière à nos yeux.

⁶ Ce mot, qui, bien que vieilli, est encore dans le Dictionnaire de l'Académie, était très-employé pour dire : adresser la parole.

⁷ Congédie.

⁸ *Mie* renforçait la négation comme pas ou point.

⁹ Tardant.

¹⁰ Fois. Tout ainsi com li rois l'ot dit à cele fie. *Berte*, lxxii. On dit aussi fois.

¹¹ Le bandeau du dieu.

¹² Aide, secours. Là rémest toute seulle ; Diex li soit en aie. *Berte*, cix.

¹³ *Que* est sous-entendu ; que ne l'aït.

¹⁴ Très, beaucoup, tout le seizième siècle s'est encore servi de ce mot très-commode.

¹⁵ Préparant. *Araïer*, ou *areer*, était très-usité, ainsi que les substantifs *aroi*, *couroi* ; il ne nous en est resté que le composé *désarroï*.

¹⁶ Participe du verbe *ouvrer*, travailler à l'aiguille ; *par maïstrie*, habilement.

¹⁷ *Aïrer*, courroucer, de *à* et *ire*.

¹⁸ Si tu es. *Si* se disait *se*, et le *s* élidait devant une voyelle.

Si dit. Li vieillars ot¹ paor et obeit ;
 Au long la mer.² bruiant, taisans³ il se partit ;
 Mais puis mout reclama, cheminant solitère,
 Le seigneur⁴ cui Latone as beaus cheveus fu mere :
 «⁵ Entent-moi, ⁶ tu dont l'ares est d'argent, ⁷ emperere
 « En Tenedos et Chryse, et sire debonère !
 « ⁸ Smpithiens ! ⁹ s'onque mis fleurs de mainte maniere
 « A ton temple, ou bruslai grasse cuisse ¹⁰ plenièrre
 « De taurus ou de chevres, ¹¹ otroie ma priere :
 « Que ceste gent mes pleurs par tes flesches ¹² comperre ! »

¹ Peur.

² Bruyant au féminin.

³ Même tournure dans l'italien : Tal si parti da cantare allelora
dante, Inf., xii, 88.

⁴ A qui. *Cui* est régime.

⁵ Les secondes personnes du singulier de l'imperatif ne prenaient
 point d'*s*, attendu qu'elles n'en ont pas eu latin.

⁶ Nous dirions aujourd'hui *toi*, moins régulièrement ; car *tu* est no-
 minatif et *toi* est régime.

⁷ Empereur. *Emperere* au nominatif, *emperer* au régime.

⁸ Un des surnoms d'Apollon.

⁹ Si onque, si jamais je mis.

¹⁰ Dans leur plénitude.

¹¹ Octroie. *Otroie* est de trois syllabes, l'*e* se faisant sentir.

¹² *Comperer* signifie payer.

VI

Si parla il priant. Apollons bien² l'ot,
 Des³ sommets de l'Olympe courroucés descendi.
 Ayant l'aré as espales et le carquois empli.
 Es-vous, au dos du dieu le carquois a⁴ senti
 De loin, lui cheminant... Il vient⁶ semblaus la nuit.
 Se met⁷ arrier les nefes, et puis⁸ trait tire à tire.

Li arcs d'argent sona d'un mout horrible bruit.
 Mulets et chiens⁹ isnels prent premiers à occire;
 Puis, tournant sur les Grecs flesche aportant¹⁰ martire,
 Les frappe... Pour les morts maints buschers tost reluit.

¹ Si veut dire ainsi. Dans l'ancien français, on écrit *parla il, aime il*, et il est certain, par la mesure des vers, que dans *aime il* la prononciation n'intercalait pas un *l*, comme nous l'intercalons aujourd'hui. Cependant il est certain aussi que la prononciation d'un *l* remontait fort haut; peut-être même était-elle collatérale, bien que moins usitée.

² Généralement on omettait le *l* aux troisièmes personnes du prétérit. De cet usage nous n'avons conservé que la suppression du *l* au prétérit de la première conjugaison, *parla, aima*.

³ En sommet cele tour, sur ce pilier de marbre, *Travels of Charl.* v. 607.

⁴ Locution très-usitée qui signifie voilà que.

⁵ Faire du bruit. Nous n'avons gardé que le composé *re-tentir*.

⁶ Ressemblant à la nuit.

⁷ En arrière, à l'écart des vaisseaux.

⁸ *Traire*, lancer des flèches, des dards; *tire à tire*, sans interruption.

⁹ *Isnel*, rapide. — *Premiers*, d'abord.

¹⁰ Tant demene angoisseus martire Du duel (deuil et du meschet qu'elle a. *Roman de Couci*, v. 8150.

VII

Li dieu carrel volerent neuf jours sans² arrestée.
 Achile³ semont l'ost à la⁴ dixme ajournée;
 Si⁵ l'inspiroit Junons, la deesse aus bras blans,
 Pensive des Gregeois qu'ele voyoit mourans
 Quant fu⁷ l'oz assemblée et pleine l'assistance,
 En pieds se dresse Achile, si sa⁹ raison commence.

¹ Les carreaux (flèches) du dieu.

² Sans interruption, sans s'arrêter.

³ Convoque.

⁴ Dixième.

⁵ Tant furent espié del telon susduiant par le telon trompeur, *Thomas le Martyr*, 156.

⁶ Songeant à, pensant à. Et je revendrai et pensis de vostre affaire, *Gautier d'Aupais*, p. 14.

⁷ L'orthographe complète de ce mot au nominatif serait *osts*; mais pour éviter l'accumulation de consonnes qui ne se prononçaient pas, on écrivait *os* ou *az*. Ce mot, était du féminin.

⁸ Li rois se dresse en piés, n'i volt plus demorer, *Berte*, xvii.

⁹ *Raison* avait fréquemment le sens de discours; il commence ainsi son discours. L'italien a aussi ce mot: Ed io: maestro, assai chiaro procede. La tua ragione, *Dante, Inferno*, xi, 67.

VIII

Je ¹ croi, ² maugré la mer, qu'âlons ³ tourner ariero.
 « Atride, se de mort pouvons ja nous ⁴ retrere,
 « N'os que dompte à la fois et la peste et la guerre.
 « Mais ⁵ sus! querons devin, ⁶ songeor ou ⁷ prouvere
 « (Uns songes quelquefois vient du maistre des dieus),
 « Dont Apollons a pris courrous si ⁸ merveilleus,
 « Se l'a pris pour oub'i d'hecatombe ou de veus,
 « Et se pour chair bruslée, agneaus, chèvres ⁹ eslies
 « De nous veut esloigner les flesches enemies. »

¹ La première personne n'a point d's (à moins que l's n'appartienne au radical), ce qui est conforme au latin.

² Avec le mauvais gré, le courroux de la mer.

³ Nous en retourner.

⁴ Retreire ou retraire, retirer.

⁵ Sus est ici notre particule d'encouragement.

⁶ Celui qui a des songes (qui révèlent l'avenir).

⁷ Voy. II, note 7.

⁸ Merveilleus est continuellement employé en ce sens: Merveilleus ens se donent es escus communaus, *Ronciss*, p. 16.

⁹ Choisi, d'élite.

IX

Ainsi dit et s'assit. ¹ Ore en piés se dressa
 Calchas fils de Thestor; ² meilleur devin n'i a;

Il connoit ce qui est, ce qui fut ou sera,
Et les nefes des Gregeois devant Troie amena
Par son très grant savoir qu'Apollons lui dona,
Et ¹ si, leur bienveillant, à parler comença :

¹ Ore ou or signifiait : maintenant. L'italien Fa conservé : l'opini fummo, ed or sem fatti sterpi, *Dante, Inf.* xm. 57.

² *Meilleur* au régime, *mieudre* au nominatif. La locution *i a* ou *il i a* gouverne le régime : Ja plus gentil de lui un seul n'i a, *Roncivals*, p. 8.

³ Ainsi. *Si* a toujours la signification de : ainsi, de telle sorte que

X

« Tu, cher à Jupiter, Achile, veus ¹ je die
« Le courous d'Apollon, seigneur à longue ² archie.
« Le dirai ; mais ³ promet et me fai ⁴ serrement
« Me defendre de vois et de bras ⁵ ensement.
« Car je faire ⁶ douloir ⁷ cuide un homme ⁸ puissant
« Entre les Argiens, et a Grece ⁹ en baillie.
« Rois ⁹ qu'hom privés courouce, pouvoir à mout trop grant ;
« Auroit-il ¹⁰ devoré ¹¹ s'ire sur le moment,
« Il la tient vive au ¹² cuer si que l'ait assourvie.
« ¹³ Voi donc se me ¹⁴ donras ¹⁵ si faite garantie. »

¹ Tu veux que je dise. *Die* est encore dans les auteurs du dix-septième siècle.

² Voy. III; note 8.

³ Impératif; nous écrivons : promets et fais.

⁴ Ce mot était de trois syllabes : Salomon de Bretagne le serrement dieta; *Roncivals*, p. 192.

⁵ A la fois, également. Henaut ont trespassé, Vermandois ensement.

Berte, ix.

⁶ *Faire douloir*, causer de la peine, du courroux.

⁷ Je pense, Car tel cuide engeignier autrui. Qui souvent s'engeigne soi-même, *la Fontaine, Fabl.*, iv. 11.

⁸ Il a la Grèce sous son autorité. Puisque je sai mon cuer en sa baillie, *Couci*, n. Italien *balia*: Che purgan se sottola tua balia, *Dante, Purgat.*, i. 66.

⁹ Un homme privé, un particulier: *Homme* faisait au nominatif singulier *hom*.

¹⁰ Dévorer était en usage : Li lions en a tel despit, Que li keurt sus sans nul respit, Et si l'estranlé et le deveure, *Jehan de Condet*, p. 10.

¹¹ Sa ire. Nous dirions son ire, sa colère.

¹² Cœur.

¹³ Impératif. Vois.

¹⁴ Forme contracte pour donneras.

¹⁵ Une garantie de cette nature. *Si fait* est une locution très-fréquenté et qui signifie tel, de telle façon. Il y a une locution parallèle dans l'italien, *cosi fatto* : Intesi ch'a cosi fatto tormento... *Dante*, *Inf.*, v, 7.

XI

Achile aus pieds legers lui respondit ainsi :

« ¹ Di de ² mout bon courage ³ quanque li dieus t'inspire

« J'en atteste Apollon de Jupiter cheri,

« A qui tu fais priere pour ⁴ droit oracle dire :

« Moi vivant et voiant sur terre, nuls ici

« Apres des creuses nefs ne metra main à ⁵ ti,

« Nuls... quant tu ⁶ nomeroies Atride enorgueillii

« D'estre ore ⁷ enmi les Grecs tant le plus ⁸ seigneurii. »

¹ *Di* est l'impératif de dire.

² De mout bon courage, qui rend bien le grec, est une expression fréquente dans nos vieux poèmes : Li fils Geoffroi d'Anjou recovra sa vertu, Et de mout bon courage a reclamé Jesu, *Roncivals*, p. 196.

³ Tout ce que. C'est une locution courte et commode.

⁴ L'adjectif *droit* était fréquemment employé. On le trouve aussi chez Dante avec le même sens : Là dove'l purgatorio a dritto inizio, *Purgat.*, vu, 59.

⁵ Ne mettra main sur toi. Tai toi, vieille, fait ele ; n'en ferai rien pour ti, *Berte*, LXXXIX.

⁶ La conjugaison du conditionnel est : Je nomeroie, tu nomeroies il nomeroit.

⁷ Parmi.

⁸ Qui a l'autorité de seigneur. Ne mais que li sept comte, qui tant sont signori, *Roncivals*, p. 191.

XII

Calchas prit bon courage et si dit sa raison :

- « Pour hecatombe¹ ou veus n'est l'ire d'Apollon,
 « Mais pour Chrysès prouvere, honi d'Agamemnon.
 « Qui ne rendit la fille² ne ne prit raançon.
 « Pour ce nous fait li dieus et nous³ fera douloir
 « Et la peste greveuse ne voudra⁴ remouvoir,
 « Se n'est sans raançon la⁵ pucelle à l'œil noir
 « Rendue, et n'est conduite hecatombe sacrée
 « A Chryse; pour⁶ itant sera l'ire⁶ apaiée. »

¹ Notre *ni* était jadis *ne*, comme notre *si* était *se*.

² Et s'ele me fait doloir, *Couci*, xv.

³ Écarter, éloigner. Certes ce dit Gauthiers, remouvoir ne m'en
 quier, *Gauthier d'Aupais*, p. 50.

⁴ Pucelle était l'ancien mot pour dire jeune fille

⁵ Pour autant, à ce prix.

⁶ Apaier, aujourd'hui apaiser.

XIII

Si dit, se siet. En pieds se dresse en l'assemblée
 Agamemnonns puissans, li heros fils d'Atrée.

- ¹ Dolens et tout pleins d'ire en la noire² courée,
 Et les deux ieus semblans à feu vif et charbon;
³ Prenniers parle à Calchas⁴ o regart de³ felon.

¹ Peiné, courroucé.

² Courée signifiait ce que les Latins nommaient *præcordia*, les vis-
 cères de la poitrine. Tout le pourfend de ci qu'en la courée, *Roncis-
 vals*, page 66. La noire courée est mot à mot le grec *ποινες ἀμφιπέ-
 ρου*. Les anciens plaçaient le siège des passions dans la poitrine
 Ce mot est dans l'italien : La corata pareva e'l triste sacco, *Dante*.
Infern., xxvii, 26. Il est aussi dans le patois bourguignon : Aujodeû
 que Noei devo regaudi no cœrée (Aujourd'hui que Noël devrait ré-
 ouvrir notre cœur. *Lamonnoyé. Noël* xvi.

¹ D'abord il parle.

² Q, avec.

³ Filin, méchant. Soreil et grant et regart de felon. *Boncuvals*, p. 20.

XIV

« Oncque ¹ n'oi, ² mauprophete, de toi parol, ³ lie;
 « A predire le mal toujours tu te complais;
 « Aucun bien tu n'as dit, tu n'as fait ⁴ oncques mais.
 « Et or t' prophetises es fils de l'Achaïe,
 « Pour ce les fait douloir li dieus de longuearchie,
 « Que raançon n'ai prise pour la fille Chrysès.
 « ⁶ Oil, sui desireus l'avoir en ma ⁷ maisnie;
 « M'est plus ⁸ de Clytemestre à ⁹ cuer et ¹⁰ encherie,
 « Qu'ai à ¹¹ moillier et pair; et moindre elle n'est mie
 « Pour ¹² l'ouvreir, pour le sens, pour la face ¹³ escherie.
 « Mais qu'ele soit rendue, se mieus est, je ¹⁴ l'otrie;
 « J'ainie mieus soit la gent sauve que ¹⁵ maubaille.
 « Ore tost querez moi un loï pour ¹⁶ amendie;
 « Car ¹⁷ n'est droit je demeure seul à main ¹⁸ desgarnie.
 « Et tuit m'estes témoin que ma part m'est ravie. »

¹ Je n'eus.

² Mauvais prophète. C'est ainsi qu'un certain personnage fut surnommé Maclere.

³ Joyeuse. Nous ne disons plus que faire chère l'e.

⁴ Jamais. Que il fasse nul bien ne die. *Fabliaux et Contes*, t. III.

p. 17.

⁵ Que pour cela. Le *que* est sous-entendu. *Li dieux*, au nominatif le dieu.

⁶ Oui.

⁷ Famille, maison, compagnons. Dante s'en est servi: E poi rignierò la mia masnada. *Inf.*, xv, 41.

⁸ Plus que Clytemestre. L'ancien français mettait *de* après le comparatif, au lieu de *que*, comme l'italien met *di*.

⁹ Cœur.

¹⁰ Chérie. Et lor enfant trestuit l'orent si encherie. *Berte*, ix.

¹¹ Que j'ai à femme et à égale. Car cele vuel avoir à moillier et à pair. *Berte*, iii. On traduit ordinairement *zodridis zozzo* par femme épouse; mais Buttmann rejette cette interprétation, et il regarde

coupider, comme étant, dans Homère, une épithète de la femme légitime par opposition à la concubine. Si l'interprétation de Buttman est juste, l'expression de nos vieux poètes rend très-bien la locution homérique. D'après l'ancienne grammaire, *païr* est du féminin aussi bien que du masculin.

⁴² Travail à Paiguille. Tous les infinitifs pouvaient se prendre comme des substantifs.

⁴³ Gracieuse, belle.

⁴⁴ Je l'octroie. Les verbes ainsi terminés avaient deux formes : *otroïer* et *otrier*. De cet usage il nous reste *ployer* et *plier*.

⁴⁵ Détruite, perdue. Toute la gent menue et morte et maubaille. *Romancero*, p. 12.

⁴⁶ Compensation. Ces peaus de martre vous don pour amende. *Roncivals*, p. 16.

⁴⁷ Car il n'est pas juste que je demeure.

⁴⁸ *Romancero*, p. 13 : Mais ja ere pour vous de mon cuer desgarne.

VI

Or fut dit par Achile mout ¹ isnel et divin :

« Atrides li loués, convoiteus de ² gaain,

« Comment lot te ³ donront li courtois Acheain ?

« Plus n'avons en commun ⁴ quanque prit nostre main ;

« Partagée est la proie des ⁵ cits qu'avons gastées ;

« Et n'est droit les part soient par la gent raportées.

« Rent donc au Dieu la fille ; à toi, nous Acheain,

« Rendrons triple et quadruple, ⁶ s'il à Jupiter agréé

« Qu'à mal soit mise Troie la ville bien murée. »

¹ Rapide. L'italien a gardé ce mot, *isnello*. *Divain*, divin pour l'œil.

² Gaain, de deux syllabes.

³ Dorenavant.

⁴ Tout ce que.

⁵ Des cités.

⁶ S'il agréé à Jupiter.

XVI

Lores si ¹ parola li rois Agamemnon :
 « Achile, noble fils ² Pelée le ³ baron,
 « Ne ⁴ t'engeigne en ton cuer : ne croirai ta raison.
 « Tu veus, gardant ton lot, que sans lot ⁵ me gesisse.
 « Et qu'ainsi bonement la fille je ⁶ guerpisse?
 « Non pas; à moi donront li Acheen courtois
 « Un lot qu'en leur pensee jugeront come est drois :
 « Ou ⁷ se non, de ma main je me ferai justice,
 « Prenant le lot de toi, ou d'Ajax ou d'Ulysse ;
 « ⁸ Qui que visiterai, de cuer aura douloir.
 « Mais de ce reparler en temps nous doit ⁹ chaloir.
 « Sus! en la mer divine metons ¹⁰ navire noir,
 « Hecatombe et rameurs, au mieus nostre pouvoir :
 « Chryseis au ¹¹ vis clair renvoions au mandoir.
 « Qu'à home ¹² de barnage soit remis li ¹³ conrois,
 « Ajax, Idomenée, ou le divin Ulysse ;
 « Ou tu ¹⁴ méisme, Achile, qui-as si grant ¹⁵ bufois,
 « Apaie nous le dieu, faisant droit sacrifi.

¹ Parla. Parler est contracté de *paroler*; nous avons *parole*.

² Pelée est de trois syllabes; l'e muet non élidé comptait.

³ Baron, homme de vaillance et de haut rang. *Bar* au nominatif, *ron* au régime.

⁴ Ne t'abuse en ton cœur. Engeigner est rappelé par la *Fontaine Fables*, iv, 11), qui le regrette.

⁵ Le verbe gès r. latin *jacere*; d'où *ci-gît*...

⁶ Guerpir, laisser aller, quitter. Nous avons le composé dé-guerpir, *Sinon*.

⁷ Quel que soit celui que jè visiterai. De la tournure ancienne si courte et si élégante, nous avons gardé: qui que vous soyez, quoi que vous fassiez.

⁸ Nous devons tenir à reparler de cela en temps propice. J'i consens, dit la dame, me plaist et doit chaloir, *Berte*, lxx. De ce verbe très-usité, nous avons conservé il ne m'en chaut.

⁹ Navire était souvent féminin, quelquefois masculin.

¹⁰ Au beau visage. C'est une locution toute faite de nos anciens poèmes; qui répond à la locution d'Homère, toute faite également

Nous avons gardé le mot *vis* dans vis-à-vis, c'est-à-dire visage à visage.

¹² Barnage signifiait le corps des barons consultés par les rois. Enseignez-moi un homme de barnage (βουληγορος άνήρ). Qui à Marsile ose porter mon message. *Roncivals*, p. 13.

¹³ Préparation, disposition, expédition. De retourner ariere fu tost par li conrois. *Berte*, lxi.

¹⁴ Même, qui est la forme contracte de meisme.

¹⁵ Orgueil, arrogance. Cis (celui-ci) fu fils Justamon, moult fu grant bufois. *Berte*, lxi.

XVII

Achille l'esgardant de hautaine maniere:

« Hé! tu qui n'as ² vergogue et as pensée ³ avere!

« Qui de nous à ta voix s'en ira debonere

« Faire aguét ou combatre en bataille ⁴ pleniere.

« Je certes, ci ne vin⁵ je aus Troyens courageus

« Guerrier pour raison qui me fust encontre eus.

« Jamais ⁶ il ne ravirent mes chevaux et mes beus;

« Et jamais dans la Phthie, en nos champs plantureus,

« Ne porterent degast; car gisent entre deus

« La mers au flot bruiant et tant de monts ombreus

« Mout impudens! ci vinmes pour liesse te faire,

« Conquerant ⁷ es Troyens honneur à Ménélas;

« Et à toi, oeil de chien! mais souci tu n'en as,

« Et de ta main menaces le ⁸ guerredon me traire,

« Octroi des fils de Grece, conquis à grant ⁹ pourchas.

« Je n'ai oncques un lot qui à ton lot ¹⁰ s'affiere,

« Quant de cité troyenne bien ¹¹ garnie est ¹² eschas.

« Aus travaux de la guerre plus fait œuvre ¹³ mes bras;

« Mais ta part, au partage, est mout grant et pleniere;

« Et je part ai petite, et aus nefs ¹⁴ m'en repaire,

« Contens, ¹⁵ ja soit que j'ai tant ¹⁶ peiné dans la guerre.

« Or je vai dans la Phthie; car plus j'aurai ¹⁷ soulas

« ¹⁸ Atout les creuses nefs m'en aller en ma terre.

« Ci, je croi, grant avoir, moi homni, m'acquerras. »

¹ Le regardant. Chascuns i est corus la merveille esgarder. *Berte*, iii.

² Vergogne était, en ce sens, le mot le plus usité; honte signifiant généralement déshonneur.

³ Avere. Berte la delonairé qui n'ot pensée avere. *Berte*, iv. Dans l'ancien français, *aver* était formé d'*avarus* comme nous formons cher et amer de *carus* et d'*amarus*.

⁴ Complète, rangée. La bataille est pleniére et adurée. *Roucisvals*, p. 66.

⁵ Nous dirions *moi*, moins régulièrement, puisque *je* est sujet et *moi* est régime.

⁶ Le pronom *il* n'avait point d's au pluriel, venant du latin *illi*.

⁷ Chez les Troyens.

⁸ Guerredon, de trois syllabes, dont guerdon est la contraction.

⁹ Peine, travail.

¹⁰ Qui se compare. N'est fente qui à eles de grant biauté s'atieré. *Berte*, xii.

¹¹ Encor le maintient on à Paris la garnie. *Berte*, ix. Cela répond ass. / bien à l'ἐπιπέριον d'Homère.

¹² Eschas au nominatif, eschac au régime; butin, prise de guerre.

¹³ Mon bras. Notre pronom *mon* faisait *mes* au nominatif singulier, *mon* au régime singulier, *mi* au nominatif pluriel, et *mes* au régime pluriel.

¹⁴ Je m'en retourne, je me retire.

¹⁵ Bien que, quoique. On le trouve d'ordinaire avec l'indicatif.

¹⁶ De ceste amour qui tant me fait peiner. *Couci*, x.

¹⁷ Satisfaction, aise.

¹⁸ Avec. *Atout* est encore conservé en Bourgogne.

· XVIII ·

Atride, rois des homes, si lui fit repartie :

«¹ Fui-t-en, ² s'ainsi l'agrée; ³ remanoir ne te prie.

«⁴ Ne faudra qui m'honore en ce besoin d'aie,

«⁵ Ne surtout Jupiter, qui droit conseil ⁶ otrie,

«⁷ Des rois issus des dieus tu mes li plus fais;

«⁸ Noise, guerre, bataille, à ce te plais ⁹ tous dis

«¹⁰ Si tant ¹¹ par es vassals, d'un Dieu c'est la meris.

«¹² Retournant au manoir ¹³ o tes nef et maisnie,

«¹⁴ Va loin des champs troyens regner en Thessalie.

«¹⁵ Tire ¹⁶ me touche ¹⁷ peu; de toi ife me soucie.

«¹⁸ Mais entent ma menace : ¹⁹ com du dieu m'est ravie

«²⁰ Chryseis, que rendrai o ma nef et maisnie,

« J'urai prendre en ta tente Briseis au ¹⁵ clair vis,
 « ¹⁴ A main ton guerredon, si què le soit a pris
 « Combien sui plus ¹⁵ de toi, et qu'on soit ¹⁶ alentis
 « A moi se faire egal et dire contredis. »

¹ Fuir était, dans l'ancienne poésie, tantôt monosyllabe, tantôt dissyllabe. Fui de ci, rois, tu aies encombrer, *Raoul de Cambrai*, p. 205.

² S'il l'agrée ainsi.

³ Demeurer.

⁴ Il ne manquera pas gens qui m'honorent en ce besoin de secours Qui lui faudra à ce besoin d'aide, *Romancero*, p. 95.

⁵ Octroïé.

⁶ Toujours, *totos dies*. Nous avons gardé le composé analogue, tandis, *tantos dies*.

⁷ Par-vassal, très-vaillant, *Par* était une particule qui avait, avec les adjectifs le sens superlatif, et qui pouvait se séparer. Nous n'avons gardé de cet usage de *par* que par trop.

⁸ Avec. *O* est encore usité dans plusieurs provinces.

⁹ Ta ire, ton ire, ta colere.

¹⁰ Toucher était en usage : Et puis (l'amour) le touche de la flamme. Deut son cuer esprent et enlamine *Jehan de Condet*, p. 106.

¹¹ La forme la plus commune était *poi*, et aussi *pou* et *poç*; mais on trouve *peu*: Et un peu vous reposerés, *Jehan de Condet*, p. 87.

¹² Comme. *Com* était, aussi usité, au moins, que *comme*.

¹³ Voy. XVI, note 11.

¹⁴ Avec la main, de force.

¹⁵ Que toi.

¹⁶ Retardé, découragé. Les femmes ovièrent, ne sont pas alenti-
Berte, LXXXIX. Alentir est dans Molière: Et notre passion alentissant
 son cours.

XIX

Si dit. Tant à ces mots Achile fu dolens.
 Que dans son sein ¹ velu en balance ot le sens.
 Se, le ² brant esmoulu ⁴ lez sa cuisse preuans,
 Iroit enmi les autres ³ tuer le fil d'Atree.
 Ou ⁶ fremdroit son courage, tiendrait ⁷ s'ire domptée.
 Pendant qu'il balançoit ainsi dans sa pensée
 Et ⁸ traioit le grant glaive, Pallas vint empressée
 Des cieus d'où l'envoyoit la deesse aus bras blans,

Junons, ⁹ d'andeus pensive et andeus les aimans.
 Ariere prit ¹⁰ la lui chevelure dorée,
 Debout, à lui ¹¹ veüe, à tout autre celée.
¹² Es-vous-se tourne Achile ¹³ esbahis ; et ¹⁴ à tant
¹⁵ La conut, cui regars flamboioit fierement ;
 Et de sa bouche ainsi vint parole. ¹⁶ empennée.

¹ On voit que j'ai conservé jusqu'aux plus petites particularités du texte homérique.

² Epée.

³ Esmiculu est l'épithète que les trouvères donnent constamment aux braus et aux lancés.

⁴ Sur la cuisse.

⁵ Ocire ou meürdrir étaient les verbes les plus employés. Cependant on trouve aussi tuer : Et dit Ybers : amis, frere ne tu, *Raoul de Cambrai*, p. 77.

⁶ Ferait violence à sa passion. Damoisele. fait ele, freignez vostre courage, *Romancero*, p. 14.

⁷ Sa ire, son ire, sa colere.

⁸ Tirait.

⁹ Andeus ou ambedeus, au régime, andui ou ambedui, au nominatif, rendait ce que nous exprimons aujourd'hui moins correctement par la locution composée *totts les deux*. Pour *pensif*, voy. VII, note 6.

¹⁰ Elle prit la chevelure dorée de lui. La lor terre, *Chanson de Roland*, p. 3. *Doré* était usité : Et il ont les deux (coffres) dorés pris, Qui les tienent de grignon pris, *Jehan de Condet*, p. 17.

¹¹ Veü, contracté en vu.

¹² Voilà que. Voy. VI, note 4.

¹³ Mœüt ai esté longuement esbahis. Qu'onques n'osai chanson emprendre à faire, *Couci*, v.

¹⁴ Et ainsi, cola fait, aussifôt. Ce mot nous manque, il est resté dans l'italien : *Tesitône è nel mezzo*, c' taque a tanto, *Dante, Inf.*, ix, 48.

¹⁵ Il la reconnut, elle à qui le regard flamboyait. Connaître s'employait dans cette acception : Lorsque li garçons l'aperçut, Sans doutance bien la connut, *Roman de Couci*, v. 3011.

¹⁶ Quarrel ne saete-empennée, *Benoît, Chr. des ducs de Normandie*, v. 1122. Ἐπεξ περὶ πτερόεντα, dans Homère les paroles ont des ailes.

XX

« Fille d'au dieu de l'égide, pourquoi ² jus es ? saulhe ?
 « Viens tu ⁴ veoir combien Atride ³ m'humélie ?

« Mais je te di parole qui tost sera ⁶ complie :
« Sa grant ⁷ desmesurance va lui couster la vie. »

¹ Fille à, locution usitée. Vous fustes fils au bon conte Renier, *Roncivals*, p. 99.

² En bas. Les Italiens ont le mot correspondant, *giuso*.

³ Saillir, sauter. De plainc terre est saillis en l'arçon, *Roncivals*, p. 52.

⁴ Voir.

⁵ M'humilie. L'ancienne langue n'aimait pas la même voyelle dans deux syllabes consécutives: *Fehir* au lieu de finir.

⁶ Accomplie.

⁷ Oubli de toute mesure. Or est mort Pinabel par sa desmesurance, *Roncivals*, p. 197. Ce mot nous manque, il n'a point d'équivalent exact.

XXI

La deesse aus ieus bleus ainsi lui va disans :
« Jé sui, pour ton courtois ¹ freindre, ² s'à moi entens.
« Jus saillie; or m'envoie la deesse aus bras blans,
« Junon, ³ d'andeus pensive et andeus vous aimans.
« ⁴ Coise-toi; du ⁵ fourrel ja ne soit ⁶ trais li brans.
« Mais ⁷ laid, tant que vaille, de langue ⁸ enfelonic.
« Or entent ma promesse, qui tost sera complie;
« Viendra jours où le triple donra qui t'humelie;
« Mais à nous ⁹ obeï, tien ton cuer en ¹⁰ baillie. »

¹ Voy. XIX.

² Si tu entends, obéis à moi.

³ Voy. XIX.

⁴ Calme-toi. Bossuet se servait encore d'accoiser.

⁵ A ces grosses vielles as despenez forriax. *Chanson de Roland*, préface, p. LXIV.

⁶ L'épée ne soit tirée.

⁷ Injurie.

⁸ Dévenue felone, furieuse.

⁹ Obéis, tiens.

¹⁰ Tiens ton cœur sous ton autorité, commande à ton cœur. Pour baillie, voy. X.

XXII

Achile fils Pelée si lui fit repartie :
 « Entendre à vos paroles, tant soit l'ire t'enaigrie,
 « O deesse, il convient ; car ainsi ce vaut mieus ;
 « Qui aus dieus obeit, est escoutés des dieus. »
 Sur le ² pont en argent sa main pesant apuie
 Pousse au fourrel l'espée, et ne refuse mie
 D'obeir à Minerve, qui ³ reva s'en es cieus,
 Au palais Jupiter, ⁴ enmi les autres dieus.

¹ Aigrie.

² La garde, la poignée ; *pont*, de *pugnus*. — Sa main pesante.

³ S'en reva.

⁴ Parmi.

XXIII

À ¹ laidanger Atride tost Achile reprent,
 Et si ne laisse encore ² tençon ne ³ mautalent :
 « ⁴ Sac à vin, œil de chien, mais ⁵ cuer de c-erf fuiant,
 « Oncque prendre à bataille le haubert ⁶ o la gent,
 « Oncque o ⁷ barons grégeois faire ⁸ aguet ⁹ vassaument,
 « Tu n'as ¹⁰ eü courage, ne t'est mie ¹¹ à talent.
 « En ¹² la grant ost grégeoise il t'est plus avenant
 « De son lot ¹³ rober home à toi contredisant.
 « Tu es, rois mange-peuple, li rois de gent ¹⁴ faillie ;
 « Ou ci tu ¹⁵ honiroies pour la dernière ¹⁶ fie.
 « Mais je te di parole qu'à ¹⁷ serremment ¹⁸ j'affie ;
 « J'en jure par ce sceptre qui ne donra scions,
 « Ne feuilles ne racines ; car sa tige est aus mons,
 « ¹⁹ L'airains l'a depouillé d'escorce et de bourgeons,
 « Et ore il est aus mains des fils de l'Achaie
 « Qui ²⁰ de part Jupiter ont justice et baillie ;
 « Grans est li serremens dont ²¹ tu vois je me lie.

« Un jour ²² tuit li Gregeois d'Achile auront desir,
 « Un jour... et tu, dolent, ne pourras les servir,
 « Quant Hector homicide en viendra maint ²³ meurtrir.
 « Lors, au dedans, ton cuer rongeras à loisir,
 « Tu à qui ²⁴ n'a chalu le plus vaillant honir. »

¹ Laidanger ou dire laid, dire des injures.

² Querelle.

³ Voy. II.

⁴ Ces injures ont de la ressemblance avec certaines scènes que Cooper a tracées dans ses romans sur les sauvages de l'Amérique du Nord; les Grecs d'alors étaient, il est vrai, notablement au-dessus des Mohicans; mais il leur restait encore beaucoup de la sauvagerie; c'est une chose qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit en lisant Homère.

⁵ Cœur.

⁶ Avec.

⁷ Baron, dans nos vieux poèmes, désigne un homme de grande vaillance et de haut rang; il rend donc exactement ἀριστος de l'original.

⁸ L'aguet ou l'embûche était comme chez les sauvages de Cooper, une des grandes épreuves de la vaillance et de la patience du guerrier.

⁹ Vassaument ou vassalment, avec vaillance, bravement.

¹⁰ *Eü*, de deux syllabes; nous disons par contraction *eu*. Le peup de Paris dit *éu*.

¹¹ Cela ne te convient pas. *Talent*, comme *talento* dans l'italien, signifie désir, volonté. Quant la vieille l'entend, ne lui vint à talent. *Berte*, LXXIII.

¹² *La grant ost gregeoise* est mot à mot le grec στρατων ἑσθη Αχαιων. C'est aussi une locution de nos vieux poèmes: Bien a sept ans, vostre grant oz banie à bannières)... *Roncivals*, p. 10.

¹³ *Rober*, priver, dépouiller.

¹⁴ Lâche, sans énergie. Puis dit: Or sui trop fols et de cuer trop faillis, *Gauthier d'Aupais*, P. 12. Failli en ce sens est encore usité en plusieurs provinces.

¹⁵ Honir, faire injure, outrage.

¹⁶ Fols.

¹⁷ Serrement, aujourd'hui serment, de *sacramentum*.

¹⁸ J'affirme.

¹⁹ Les instruments tranchants étaient, du temps de la guerre de Troie, en airain.

²⁰ *Ex parte*, de la part de; nous écrivons *de par*.

²¹ Dont tu vois que je me lie. Le *que*, quand le sens le suppléait sans peine, pouvait se supprimer.

²² Tous. *Tuit*, du latin *toti*, est le nominatif pluriel.

²⁵ Tuer. C'est le sens primitif de ce verbe, comme le prouve le substantif meurtre. Racine est, je crois, le dernier qui l'a employé avec l'acceptation de tuer: «Allez, sacrés vengeurs de vos princes meurtris.»

²⁶ Toi à, qui il n'a importé d'outrager le plus vaillant. Mal fustes conseillée, tant vous en a chalu, *Berte*, LI.

XXIV

Ainsi dit, et le sceptre de clous d'or ¹ reluisant
 A ses pieds il jeta, s'assit ² par mautalent.
 Atride d'autre part ³ esrageoit durement.
 Nestor au ⁴ douc parler, qui Pyliens bien harangue.
 Parlers plus dous ⁵ de miel lui couloit de la langue;
 Nestor... ja deus ⁶ eages se passer a ⁷ veü
 D'hommes nourris o lui, qui o lui ont vescu
 Dans Pylos mout divine, or ⁸ au tiers a baillie;
 Nestor en pieds se dresse, leur dit parole amie.

¹ Sur un escu de fin or reluisant, *Roncisvals*, p. 28.

² Avec colère. Par mautalent se leve, qu'ele plus n'atendit, *Berte*, LXXXIX.

³ Tant li douloit lieuers qu'à poi qu'ele n'esrage, *Berte*, LXX.

⁴ Doux. *Douc* au régime, *dous* au nominatif, dans les textes les plus corrects. A son douc regart et al vis, *Jehan de Condet*, p. 107.

⁵ Que miel.

⁶ Ages.

⁷ Il a vu.

⁸ Ore il règne sur le troisième âge. Tiers et quart signifiaient troisième, quatrième; la Fontaine a encore dit: «Un quart larron survient.»

XXV

« Hémi! grans deuils menace la terre d'Achaïe!
 « Ah! mout ² s'esjouiroient Priam et sa ³ mainie,
 « Et des autres Troyens seroit la chere ⁴ lie,
 « Se de vos ⁵ contensons nouvele estoit ouie,

« Vous en guerre et conseil qui tenez seigneurie.
 « Escoutez : estes jeune, et je sui chargés d'ans ;
 « ⁶ O plus vaillans de vous aj vescu dans mon tems.
 « A cui mepriser moi ne fut onque avenans.
 « Tels homes jà ne vi ne verrai de ma vie,
 « Comme Pirithoüs, Dryas pasteur de gens,
 « Cenee, et Polypheme, et le fier Hexadie,
 « Et ⁷ l'egide Thesée, qui aus dieus fu semblans.
 « Très-vaillant, il faisoient la guerre à très-vaillans,
 « Les centaures des monts, occis à grant ⁸ baudie.
 « Et je fu un des ⁹ leur, de loin à leur ¹⁰ aïe
 « Requis par eus ¹¹ meïsmes et de Pylos venans.
 « Des combats ¹² j'oi ma part, et ne combattroit mie
 « A ces homes passés uns des homes vivans.
 « Ma voix il escoutoient au conseil, sans ¹³ envie ;
 « ¹⁴ A tant escoutez la ; escouter est ¹⁵ duisans.
 « Tu, ne reprend la fille, jà soit ce qu'es puïssans,
 « Mais laisse ¹⁶ ester le don des fils de l'Achaïe.
 « Tu, Achile, le roi en face ne desfie ;
 « Car ¹⁷ n'ot jà tel honneur rois un sceptre portans,
 « A cui par Jupiter fu donés li haus rans.
 « ¹⁸ S'es nés d'une deesse et as force et baudie,
 « Il qui comande à plus a plus grant seigneurie.
 « Tu, Atride, croi-moi, soit ¹⁹ laissés mautalens ;
 « Et lui, je le suplie que son cuer il ²⁰ maïstrie ;
 « Lui en guerre ²¹ felone rempart de l'Achaïe. »

¹ Exclamation de surprise et de douleur. Ce n'est mie ma fille lasse, dolente, aimi ! *Berte*. lxxxiv.

² Se réjouiraient. On en fait maint repas Dont maint voisin s'ejouit d'être, *la Fontaine*. Ne vous éjouissez pas de vos miracles, *Pascal*.

³ Lamounoye, *Noël* v : « Grand seute ne nœignie. »

⁴ Chère veut dire visage, et notre expression « faire chère lie » signifie proprement faire visage joyeux.

⁵ Quêrelles.

⁶ Avec plus vaillants que vous.

⁷ Fils d'Égée.

⁸ Hardiesse. Préface de la *Chanson de Roland*, p. lrv : « François chevaüchent à joie et à baudie. » Nous avons conservé le composé s'ébaudir.

⁹ Leur, lor, venant d'*illorum*, ne prenait aucune flexion.

¹⁰ Aide, secours.

¹¹ Par eux-mêmes.

¹² J'eus.

¹³ *Berte*, II: « Qu'il furent bon amī sans mal et sans envie. »

¹⁴ Voy. XIX. Nous avons gardé le composé analogue, *pourtant*.

¹⁵ Convenable. Duisant est le participe de l'ancien verbe *duire*.

¹⁶ Rester, demeurer. *Bete*, ce dist li rois, laisser le duel ester.

Berte, XVII.

¹⁷ N'eut.

¹⁸ Si tu es nés.

¹⁹ Que colère soit abandonnée. Laisser est employé avec cette acception: Prent ceste acorde, si lai la malveillance, *Raoul de Cambrai*, p. 71.

²⁰ Maîtriser. Quant porta tel roïne qui ainsi nous maistrie, *Berte*, LXXU.

²¹ Mauvaise, funeste. Assembler plus felon ester (combat), *Chronique des ducs de Normandie*, v. 2704.

XXVI

Si respondit à lui Atride Agantemnon:

« Bien as parlé, vieillars, à droit et à raison;

« Mais ¹ cis veut ² maistrier tous ³ par o et par non,

« À tous ⁴ estre au-dessus, tous mener ⁵ à bandon.

« Sur tous avoir ⁶ comant; ja n'i aura ⁷ son bon.

« Se ⁸ preu l'ont fait li dieu de ⁹ pardurable vie,

« ¹⁰ I ont-il ajouté que ¹¹ laidange il nous die »

¹ *Cis*, celui-ci; *cis* au nominatif, *cest* au régime.

² Voy. XXV.

³ Par oui et par non, à tout prix. Que remanoir i doive ne par o n par non, *Gauthier d'Aupais*, p. 4.

⁴ Estre au-dessus ou au-dessure, locution fréquente.

⁵ À volonté, sans réserve. Toute sa terre il vous metra à bandon. *Romans*, p. 21. D'où notre mot *a-bandon*.

⁶ Commandement.

⁷ Il n'aura pas ce qu'il désire. Se vous ma volonté et mon bon voulez faire, *Romancero*, p. 22.

⁸ *Preu* ou *prod.* au régime, *preux*.

⁹ Les dieux dont la vie dure toujours. Corneille se sert souvent de *pardurable* dans *l'Imitation*.

¹⁰ I, c'est-à-dire y.

¹¹ Injures. Voy. *laidir*, XXI.

XXVII

Si li divins Achile à parler recomence :

- « Couard me diròit on et ¹ failli sans doutance,
 « Se ² j'avoie en toute œuvre à tes dits complaisance.
 « Comande autres que moi par tel outrecuidance ;
 « Car je ne ³ cuide plus te rendre obeissance.
 « Je di autre parole, l'aie en ta ⁴ remembrance :
 « Pour la fille, arme en main, ne ferai de defense ;
 « La donastes, l'ostez; ainsi soit, sans balance.
 « Mais près les noires nefes ce que j'ai de chevance,
 « A ce ne toucheras ⁵ maugré moi par puissance.
 « Pourtant essaie, et soit ⁶ l'oz tesmoin ⁷ la cheance ;
 « Tost coulera sans noirs au grant fer de ma ⁸ lance. »

¹ Voy. XXIII.

² La conjugaison était: J'avoie, tu avoies, il avoit.

³ Tel cuide engeigner autrui. . . a dit la Fontaine, rappelant un vieux dicton.

⁴ En ton souvenir. Les Anglais, qui tiennent ce mot de nous, l'ont gardé.

⁵ Malgré.

⁶ Le camp, l'armée.

⁷ Témoin de la chance. Cheance, dissyllabe: Outre, dit-il, cuivert; tels est vostre cheance, *Chanson des Saxons*, cun.

⁸ D'or en avant au grant fer de ma lance Est vostre mors escrite sans failance. *Raoul de Cambrai*, p. 71.

XXVIII

S'estant ¹ combateüs de parole ² ambedeus,
 Se levent, ³ dessevrant le ⁴ plait en la ⁵ navie.
 As tentes et vaisseaus Achile, fils des dieus,
 S'en retourne ⁶ o Patrocle et sa ⁷ franche mainie.
 Atride met en mer nef ⁸ isnele et eslie,
 Chryseis au vis clair, vingt rameurs vigoureux,

Hecatômbe vouée au dieu de longue archie.
 Ulisses i comande, li ⁹ senés et li preus.
 En la nef, ¹⁰ cil voguoient es chemins escumeus.
 Ore Atrides semont ¹¹ la gent se purifie;
 Si font, et ¹² ordés choses en mer jétent, loin d'eus.
 A Phebus hecatombes de choix, chevres et beus,
 Il offrent sur la rive de la mer infinie;
 Tournans o la fumée, l'odeurs en monte aus cieus.

¹ Combattus.

² Voy. XIX.

³ Séparant, congédiant. Nous avons le simple dans un sens spécial : sevrer.

⁴ L'assemblée du peuple.

⁵ Flotte. Plus grant navie ne fu appareillées, *Roncivals*, p. 118. Les Anglais ont gardé ce mot, qu'ils ont de nous, et que nous avons perdu : *Navy*, flotte, marine.

⁶ Avec.

⁷ Franche mainié, savez moi conseiller. *Raoul de Cambrai*, p. 61.

⁸ Rapide.

⁹ Qui a du sens. Nous avons gardé forcené, qui serait mieux écrit forsené. Dit Olivier: Li preus et li senés, *Roncivals*, p. 46.

¹⁰ Ceux-ci.

¹¹ Ordonne que.

¹² *Ord*, sale, souillé, est un mot vieilli qui, pourtant, est encore dans le dictionnaire de l'Académie.

XXIX.

Ainsi l'oz ¹ besugnoit, Or ne fait longüe atente
 A sa menace Atride, et ne s'en ² destalente.
 Il apele Eurybate et Talthybie, ³ andeus
 Qui ⁴ erent ⁵ si heraut et ⁶ sergent mout ⁷ soigneus:
 « Ensemble alez vous en vers Achile à sa tente,
 « Et prenez de vos mains Briseis bele et ⁸ gente.
 « S'il refuse, j'irai la prendre à ban nombreus,
 « Je ⁹ meisme; et à lui sera plus douloureux. »

¹ L'armée, le camp s'occupait.

² Il n'en perd pas le désir. Durement lui deplaist, et moult lui destalente, *Berte*, cxxiv.

⁵ Tous deux. Voy. XIX.

⁴ Étaient, du latin *erant*.

⁵ Ses, au nominatif pluriel.

⁶ Serviteurs, officiers. A cui j'ai esté vrais amans, Et en tout leu
vostre sergians, *Roman de Couci*, v. 7626.

⁷ Or soiez bien soigneuse de son respassement, *Berte*, XLVII.

⁸ Espousa fois Pepins Berte la bele et gent, *Berte*, x.

⁹ Moi-même.

XXX

Si les envoie et parle à moult grant violence.

¹ Cil à regret aloient au long la mer immense;

Tost s'en vinrent as tentes et nefes des Myrmiéons.

Près tente et noire nef ² sis estoit à plaisance

Achile; qui devint, les voiant, tout ³ embrons.

Moult troublé et portant au roi grant reverence,

Debout il demeuroient devant lui en silence.

Ore il, le comprenant, à parler si comence :

« Héraut, vous messenger Jupiter et les ⁴ homs,

« Vous salue, aprochez; à vous n'est ma raisons,

« Mais à qui vous envoie, li rois Agamemmons.

« Amen et ⁵ met, Patrocle fils de divin lignage,

« Briseis en ⁶ leur mains, mais forez ⁷ tesmoignage,

« Vous ⁸ dui, devant les dieus ⁹ joians en leur ¹⁰ manage,

« Devant les homs mortels, devant ce roi sauvage,

« ¹¹ S'onque la gent me quiert la sauver de damage.

« Car ¹² cis est emportés d'un malfaisant courage,

« Et ¹³ pourpenser ne sait en baron droit et ¹⁴ sage

« ¹⁵ Com Gregeois combatront à salut en la plage. »

¹ Ceux-ci.

² Assis.

³ Triste, affligé.

⁴ Messagers de Jupiter et des hommes. *Homme* fait au régime pluriel *hommes*; cependant on trouve parfois, bien que rarement, *homs*: Perdu ai de mes homs la flor et la bonte, *Roman de Rou*, v. 4055. Toutefois, ici, cette leçon n'est pas sûre; car il serait très-aisé de remplacer *homs* par *homes*, qui satisferait aussi à la mesure. Mais *homs*,

au régime pluriel, se trouve d'une façon indubitable dans *Girart de Rossillon*, poème du commencement du quatorzième siècle.

⁵ Mets, à l'impératif.

⁶ *Leur* ou *lor* ne prenait pas la marque du pluriel.

⁷ Marié de France, *le Chien et la Brebis*: Faus tesmoignage avant traient.

⁸ Deux. *Dui* au sujet, *deus* au régime.

⁹ Heureux, jouissants.

¹⁰ Manoir, séjour. En la terre hongroise, en un leur bel manage.

Berte, lxx.

¹¹ Si jamais la gent me requiert de...

¹² Celui-ci.

¹³ Méditer, préparer dans la pensée. Ne trahison ne fit, ne ne la por-pensa, *Roncisrals*, p. 192.

¹⁴ Rolanz est preus, et Oliviers est sage, *Chanson de Roland*, lxxxv.

¹⁵ Comment.

XXXI

Tost obéit Patrocle à ¹ son ami comant,
 Fait ² issir de la tente Briseis au corps ³ gent,
 Et la done aus heraus, qui, près le flot bruiant,
 S'en ravont ⁴ o la femme à regret les suivant.
 Pleurant se siet Achilé arriere sa mainie,
 L'œil sur la nier profonde, près la rive blancheie,
 Et, les bras estendus, ⁵ reclaint sa mere amie :
 « Mere, tu m'engendras à mout peu longue vie.
 « Jupiter Olympien, qui tone au haut des ciens,
 « Promit du moins honneur ; sa promesse est failleie ;
 « Car outrage m'a fait Atrides orgueilleus ;
 « Il tient mon gueredon, l'a ⁶ tollu par ⁷ maistrie. »

¹ Au commandement de son ami. En son pere verger. *Romancero*, p. 11.

² Sortir.

³ A sa suer prent congé. Berte qui ot cors gent, *Berte*, ix.

⁴ Avec.

⁵ Réclame, implore. *Reclamer* se conjuguaît : *je reclain, tu reclains, reclaint*, comme *amer* (àimer), *j'ain, tu ains, il aint*.

⁶ Pris, enlevé, du verbe *toldre* ou *tollir*, du latin *tollere*.

⁷ D'autorité.

XXXII

Si parla il pleurant, Bien l'entendit sa mere,
 Assisé au font des floz près du vieillart son pere :
 Tost saillit hors de l'onde come brume legere,
 S'assit au devant lui, qui versoit larme amere,
 A main lui fit caresse, et lui dit debonere :
 « ¹ Beaus fils, qu'as à gemir ? ² Dont viens tant ³ deuil à fere ?
 « Di, ne me ceļe rien, si qu'à nous deus ⁴ apere. »

¹ Beau fils est une locution d'amitié très-fréquenté dans nos vieux poèmes.

² D'où, pourquoi.

³ Faire deuil, être affligé et exprimer son affliction. Pourquoi faites tel duel ? n'i pœz recovrer, *Chanson des Saxons*, *Préf.*, p. xxvii.

⁴ De sorte que cela nous apparaisse, nous soit connu. Le subjonctif d'*aparoir* était *apere*. Ainz que guere de jour là en droites apere. *Berte*, xlv.

XXXIII

Achile lui respont, qui genit tout pleins ¹ d'ire :
 « Tu le sais; ce que sais, à quoi bon tout redire ?
 « Nous primes Thebes sainte, la ² cit d'Eetion ;
 « Et tout en raportames grant ³ eschac ⁴ à bandon.
 « Entre eux-la gent en firent droite ⁵ division ;
 « Chryseis au vis clair eut Atrides en don :
 « Tost vint Chrysès, li prestre du dieu de longue archie,
 « Es vaisseaus des Gregeois aus tunique d'airain
 « Offrir grant raançon pour sa fille cherie :
 « Et, tenant sceptre d'or et bandel en sa main
 « De Phebus Apollon, tous les Gregeois ⁶ suplie,
 « Surtout les deus Atrides, qui ont grant seigneurie.
 « A ce très bien s'assentent ⁷ tuit li autre Acheen,
 « Faire honneur au ⁸ prouvere et prendre l'amendie.

« Li ⁹ sens Agamemnon n'i a le cuer enclin,
 « Durement l'arraisonne, et mal le congeie.
 « Conroucés s'en revà li vieillars ; mais ouïe
 « Sa voix est d'Apollon, qui l'aimoit ¹⁰ en certain.
 « Sur nous li dieus ¹¹ vengere lança fiesche enemie ;
 « Ore à foule mouroit la gent ; et tout ¹² à plein
 « ¹³ Li dieu carrel ¹⁴ feroient la grant ost d'Achaïe.
 « Le dieu vouloir nous dit devins de grant ¹⁵ clergie.
 « Tost premiers je comande soit l'ire au dieu flechie.
 « ¹⁶ Lores ¹⁷ esrage Atride, et, se levant soudain,
 « Il m'adresse menace qui jà est accomplie :
 « Acheen aus yeux noirs, avec ofrande eslie,
 « Ràment Chryseis à Chryse la ¹⁸ garnie,
 « Et ¹⁹ orains de ma tête par heraus est ravie
 « Briseis, que je tien des enfans d'Achaïe.
 « Mais tu, prent, se tu pens, ton ²⁰ fil sous ta baillie ;
 « Implore Jupiter, en l'Olympe ²¹ saillie,
 « Se de fait ou de vois lui donas onque ²² aie.
 « ²³ Ens au manoir mon-pere t'ai maite fois ouïe
 « Te vanter que tu, seule de ²⁴ l'immortel mainie,
 « Le dieu des noirs nuages, fil Saturne, sauvas,
 « Quant Junon et Neptune et Minerve-Pallas
 « Et li autre tenterent de le charger de ²⁵ las.
 « Mais tost des las tu vins delivrance lui faire,
 « En l'Olympe apelant le geant aus cent bras,
 « Qui Briarée au ciel, Egeon sur la terre
 « A nom, et si est il plus vaillans que ²⁶ son père :
 « Près Jupiter s'assit à contenance fiere ;
 « Li dieu fortuné tremblent, et il laisseit les las.
 « Va, prent-lui les genous ; et, pour ce souvenir,
 « Qu'il fasse grant vigueur as Troyens ²⁷ revestir,
 « Et Gregeois jusqu'aus poupes de leur vaisseaus s'enfuir ;
 « Sanglans, si que bien puissent de leur roi s'esjouir,
 « Et qu'Atrides son dam reconneisse à loisir,
 « Il à qui n'a chalu le plus vaillant honir. »

¹ Ire avait aussi bien le sens d'affliction que celui de colère.

² La cité.

³ Butin.

⁴ Sans réserve, avec ardeur. Puis il chevauchie à force et à bandon, *Roncivals*, p. 85.

⁵ Qu'il nous en fasse voire division, *Roncivals*, p. 155.

⁶ Et qu'ens veulent tuit supplier, *Chronique des ducs de Normandie*, v. 1587.

⁷ Tous. Voy. IV.

⁸ Prêtre. Voy. IV.

⁹ Le seul. Voy. IV.

¹⁰ Certainement. Soissante sous cousta, un an a, en certain,

Berte, lxxiii.

¹¹ Vengeur. *Vengere* au nominatif, *vengeor* au régime.

¹² Pleinement. De qui la gent se plaignent de toutes pars à plein.

Berte, lxxiii.

¹³ Les carreaux du dieu.

¹⁴ Frappaient. *Le dieu vouloir*, la volonté du dieu.

¹⁵ De grand savoir.

¹⁶ Lores ou lors.

¹⁷ Se courrouce.

¹⁸ Pour *garnie*. voy. XVII.

¹⁹ Tout à l'heure. Uns ermites me dit orains tout doucement,

Berte, xlvii.

²⁰ Ton fils. *Fis* ou *filz* ou *feus* au nominatif, *fil* au régime.

²¹ Étant montée en l'Olympe.

²² Aid, secours. Voy. XVIII.

²³ Dans le manoir de mon père.

²⁴ Immortel est au féminin, comme le serait *immortalis*.

²⁵ Laes, que d'ailleurs on prononce là.

²⁶ Les érudits ne savent pas au juste ce qu'Homère entend par le père de ce géant.

²⁷ Mout refu Blancheflors de joie revestie, *Berte*, cxxviii.

XXXIV

Or, en versant des pleurs lui respondit Thetis :

« Heimi ! ² mar t'engendrai, mar te nourri, beaus fils !

« Que n'es-tu et seans sans larmes ni soucis,

« Tu à qui par destin peu de temps est promis !

« Mais as tant moins à vivre et tant plus à douloir ;

« Par ³ male destinée, t'engendrai au manoir !

« J'irai porter au dieu qui se plaist au tonerre,

« En l'Olympe neigeus ta plainte à bone fin.

« Tu, sis aus noires nefz, en ton courous ariere
 « Demeure, et de la guerre evite le chemin.
 « Li dieus est ⁴ o les autres, ⁵ hier allés repas fere
 « ⁶ Es bons Ethiopiens vers l'Ocean lointain,
 « Douze jours ⁷ en après à l'Olympe il ⁸ repera.
 « J'ïai lors en sa sale, dont li ⁹ seuils est d'airain,
 « Embrasser ses genoux; il m'entendra, j'espere. »

¹ Voy. XXV.

² Ce mot, très-fréquent dans les vieux poèmes, signifie d'une manière funeste, à la male heure. Guenelon sire, mar fustes engendrés. *Roncivals*, p. 18. *Mar* paraît être une contraction de *mala hera*, et a pour opposé *buer*, qui veut dire d'une manière heureuse, à la bonne heure.

³ Cuens Guis' amis, com male destinée... *Romancero*, p. 57.

⁴ Avec.

⁵ Hier est toujours monosyllabe dans nos anciens poèmes; Molière le fait souvent monosyllabe.

⁶ Chez les bons Ethiopiens.

⁷ Et en après Gérard de Roussillon. *Roncivals*, p. 88.

⁸ Il retourne.

⁹ Qu'ele un jour s'asist sur le seuil, MARIE DE FRANCE, *la Souris et la Raine* (grenouille).

XXXV

A ces moz se partit de son fil, qui endure
 Grant courous pour la dame à la bele ceinture.
 La dame qui lui fut ravie à male injure.
 Ore Ulysse ¹ aprochoit Chryse en droite aventure.
 Tost dans le havre où l'eaue est profonde et ² seure,
 La gent amene et range en la nef la voilure,
 Lâche ³ haubans, abat au ⁴ coursier la masture,
 Puis, rame en main, ⁵ acoste le navire en droiture,
 Jete ⁶ pieres à fond, lie amares à bord,
 Et ⁷ à tant met le pied sur la berge du port.
 O la sainte hecatombe, Chryseis ⁸ la louée
⁹ Ist de la nef couriere en la mer azurée.
 Par Ulysse à l'autel est la fille menée;

Il la remet au pere et dit sans¹¹ demorée:
 «¹² J'amain de part Atride à toi ta fille aimée,
 « Chrysès, et à Phébus hecatombe sacrée,
 « Si qu'uns drois sacrifice apaise le seigneur
 « Qui versa sur Gregéois et mal et grant douleur. »

¹ Approchait de Chryse.

² Sûr, qui est une contraction de l'ancienne forme: *seür*, de *securus*.

³ Estrems traire, hobens fermer, *Roman de Brut*, v. 11483.

⁴ On appelait coursier, dans les galères, le passage entre les deux rangs de rames, dans lequel on couchait le mât. Tous les termes sont techniques.

⁵ Les hets fist à terre acoster, *Roman de Brut*.

⁶ Au lieu d'ancres on se servait de grosses pierres.

⁷ Cela fait. Voy. XIX.

⁸ Avec.

⁹ Cette épithète est fréquente dans nos vieux poèmes: Voyez l'orgueil de France la loée, *Chanson de Roland*.

¹⁰ Sort.

¹¹ Sans retard. Dites moi se c'est vrai sans longue demorée, *Berte*, cxv.

¹² J'amène.

LXXVI

Si dit et la remit dans les mains de son pere,
 Et cil recut à joie sa fille qu'il eut chere.
 Tost l'hecatombe est¹ lez l'autel en bele pierre.
 On se lave les mains, on prent l'orge; à vois claire
 Fait Chrysès, bras levés, pour les Gregeois priere:
 « Entent-moi, fu dont l'ars est d'argent, emperere
 « En Tenedos et Chryse, et sire debonere,
 « Mas ci-devant oüi, quant, pour me croistre honneur,
 « Durement sur Gregeois s'est ta mains estendue.
 « Que de toi soit encore ma priere entendue;
 « Defourne des Gregeois tes flesches de douleur. »

¹ Celui-ci

² Car je l'ai en convent Margiste que j'ai chere, *Berte*, xx

³ A côté de l'autel.

XXXVII

Si pria ; la priere fut ouïe en certain.
 Puis ¹ cil, aiant prié et jeté l'orge, à plein
 Tendent le col des bestes, et si les ont serues,
 Les escorchent, et puis sur les cuisses ² tollues.
 Arrangent double rang de graisse et de chairs crues.
 Chrysés sur bois fendu les brusle, espant le vin ;
³ Les lui broche à cinq pointe tienent jeune ⁴ mesquin.
 Quant sont cuissés bruslés, et entrailles goustées,
⁵ On decoupe le reste, et les chair embrochées
⁶ Sont lors à point rosties et à point retirées.
 Or est prêts li repas, et la peine est à fin ;
 On festine, à ⁶ nesson parts ne ⁷ faut au festin.
 Contenté quant on eut et la soif et la faim,
 Mesquin prenent ⁸ hanaps, les emplissent de vin,
 Et les font par la destre aler de main en main.
 Chantant bele chanson, l'acheenne ⁹ jouvente
 Tout le jour apaisa du dieu la male entente,
 Du dieu de longue archie, qui, l'oiant, se contente.

¹ Ceux-ci.

² Enlevées, détachées.

³ Auprès de lui.

⁴ Ce mot, que nous avons conservé, mais dans un tout autre sens, signifiait jeune homme. Et li viel homé et li jeune mesquin, *Roncistals*, p. 155.

⁵ On comprend que tout le détail de ce sacrifice et de ce repas est traduit mot à mot ; il en est de ces détails, comme, ci-dessus, des détails de la marine.

⁶ A aucun.

⁷ Ne manque.

⁸ Coupes

⁹ La jeunesse achéene. Prenoit on toute la jouvente. *Chronique de ducs de Normandie*, v. 555.

XXXVII

Quant ¹ jus vint li soleils et que la nuit fut close,
 Tout le long des amares chascuns lors s'endormit.
 Mais quant parut au ciel l'aurore aus doiz de rose,
 De la grant ost gregeoise le chemin on reprit.
 Apollon leur envoie un vent qui leur agrée.
 Tost ont le mast dressé, toilé blanche larguée;
 La brise enflé-les voiles; et la ² vague empourpée
 Gronde aux flans du navire, qui fuit ³ sans arestée,
 Faisant route la nef si couroit sur les floz.
 Retourné quant il furent où se tient la ⁴ grans oz,
 Haut fut la noire nef ⁵ au rivage tirée
 Es sables, et en place calée à tons rouleaus;
 Puis il se ⁶ departirent es tentes et vaisseaus.

¹ En bas : quand le soleil descendit.

² Vagues eurent et reversèrent, *Roman de Brut*.

³ Se leve li messages, n'i vent faire arestée, *Berte*, exvii.

⁴ La grande armée, Oz au nominatif singulier, ost au régime.

⁵ Cil virent la flotte au rivage, *Chronique des ducs de Normandie*, v. 1529.

⁶ Ce mot, avec cette acception, est dans l'italien. E della schiera tre si departiro, *Dante, Inf.*, xii, 59.

XXXIX

Ore esrageoit, assis près de la ¹ flote ailée,
 Achile as pieds ² isnels, li vaillais fils Pelée;
 Plus n'aloit aus conseils de la gent ³ honorée,
 Plus n'aloit à la guerre, se rongant ⁴ d'aïrée,
 Oisifs; mais desirant et bataille et ⁵ huée.
 Cependant en l'Olympe, la douzieme ⁶ ajournée,
 Tuit ensemble revinrent li dieu qui toujours sont,

Et Jupiter en teste. N'oubliant sa pensée,
 Thetis saillit, dès l'aube, hors de l'onde azurée
 Devers le vaste ciel et l'Olympe en amont
 Seuls sert li dieus dont l'œils voit toute chose née,
 Sis au ¹⁰ som le plus haut de l'Olympe à maint som.
 Devant lui s'assit ele, et lui prit, mout grevée,
 Genous à main senestre, à main destre menton,
 Si au roi fil Saturne, priant, dit sa raison :

¹ Cil virent la flote au rivage, *Chronique des ducs de Normandie*, v. 1529.

² Rapides. *Rapide* était dans le vieux français, mais sous la forme de *rade*.

³ Franc, dit Rolans, bone gent honorée. *Roncisvals*, p. 48. Cette locution de nos vieux poèmes rend exactement le *σοδίασις* de l'original. Dante a dit aussi, *Purg.*, viii, 128: Che vostra gente onrata non si sfregia.

⁴ De ressentiment. Géris lait courre par modit grant aïrée, *Raoul de Cambrai*, p. 117.

⁵ Lors recommença li cris et la huée, *Roncisvals*, p. 145. *Huée*, dans nos anciens poèmes, est le cri de la bataille.

⁶ L'ajournée, bon mot que nous avons perdu, est la venue du jour. L'endemain, à matin, droit après l'ajournée, *Berte*, lxxvii.

⁷ Tous ensemble.

⁸ Était.

⁹ *Toute chose née*, locution familière à nos vieux poèmes.

¹⁰ Sommet. Notre mot est le diminutif du mot ancien. *Som* a été gardé dans le nom de quelques montagnes du Dauphiné: le grand Som, le petit Som. Si m'emporta en som un pin moult grant, *Roncisvals*, p. 164.

XL

« ¹ Dieux pere, se jamais ou de fait ou de vois
 « ² T'ai servi dans le ciel, ma priere ³ m'octrie;
 « Honore moi mon ⁴ fil, né à peu longue vie;
 « Homi l'a malement Agamemnon li rois;
 « Tient ⁵ le lui guerredon, l'aiant pris par ⁶ maistrie;
 « Mais tu, fai lui honneur, dont li conseils est drois;
 « Et ⁷ graante aus Troyens grant vigueur et baudie.

« Tant qu'⁷ croissent barnage à mon fil li Gregeois.
 Li dieus qui nue assemble ne lui respondoit mie,
 Mais demeuroit taisans. Or dit ele autre ⁸ fie,
 Lui tenant les genous ⁹ cou s'en estoit saisie :
 « Fai moi promesse vraie, et de teste ¹⁰ l'afie ;
 « Qu bien (car tu n'as crainte) tout à plein me denie ;
 « Qu entre les dieux je sache que sur la plus homie. »

¹ Dient Francis : Dieus pere, que ferons? *Roncivals*, p. 71.

² Octroye moi.

³ Mon-fils. Voy. XXXIII.

⁴ Il tient son guerredon.

⁵ Voy. XXXI.

⁶ *Grant*. accorder. — *Barde*, hardiesse; voy. XXV.

⁷ Honneur de baron. haut rang, dignité. Croistre vous velt d'honor et de barnage, *Roncivals*, p. 159.

⁸ Fois. Voy. IV.

⁹ Comme.

¹⁰ Et donne-moi assurance par un signe de tête. Que jamais prendrai femme, je vous afie, ... *Berte*, cym.

XLI

Li dieux qui nue assemble respondit mout ¹ marris :
 « Grans sera li meschefs, quant m'auras mis contraire
 « A Junon, se me ² point de sa parole amere ;
 « Já el, de soi ³ meisme, parmi les dieux tous dis
 « ⁶ Tense à moi, disant ⁷ j'aide aus Troyens en la guerre.
 « Mais, pour n'estre ⁸ veüe, en ta demeure ⁹ ariere
 « Retourne; et que du resté li soins ne soit remis.
 « De teste à toi ¹⁰ donrai, si que te soit plevis.
 « Un signe, le plus grant qu'on puisse à moi ¹¹ requerre ;
 « Onque mais n'est ¹² retraits, decevans ne fallis.
 « Chez les dieux ¹³ quanque j'ai de la teste promis. »
 A ces moz inclina li dieus ses noirs sourcis ;
 En sa teste immortel li chevel à lons plis
 Ondoierent, tre nbla ¹⁴ l'Olympes bien assis.

¹ Affligé. *Marri*. qui est encore dans le dictionnaire de l'Académie. vieillit, et c'est dommage. La Fontaine s'en est servi.

² Si elle me pique.

³ Elle. *El* se trouve souvent pour *elle*, entre autres dans le *Roman de la Rose*.

⁴ De soi-même.

⁵ Toujours, continuellement.

⁶ Me fait querelle.

⁷ Disant que j'aide. *Aider*, dans les anciens textes, est tantôt de trois syllabes, tantôt de deux: Guenes respont: bien i povez aider, *Roucisvals*, p. 55; Fust abatus, j'en seroie aidans. *ib.*, p. 27.

⁸ Vue.

⁹ Que nous l'ocions tost, puis retournoions ariere, *Berte*, xx.

¹⁰ Je donnerai. — *Plevi*, donné pour gage.

¹¹ C'est l'ancien infinitif de requérir.

¹² Retiré, révoqué.

¹³ Tout ce que j'ai... Mot très-commode et très-malheureusement perdu.

¹⁴ On se rappelle les vers de la Fontaine:

Jupiter leur parut avec ces noirs sourcils,
Qui font trembler les cieux-sur leurs pôles assis.

XLII

S'estant si consëillés, se partirent. Thetis
Du haut du ¹ clair Olympe es flos profons repere:
Et il à son palais s'en reva. Vers leur pere
A l'encontre se dressent li dieu; ja si hardis,
Qui ne soit, lui venant, du siege en pieds saillis.
En son trone il s'assied. Mais bien par tel maniere
Junons avait ² veü à lui ³ devise faire
La fille au ⁴ vieil des mers, à pieds d'argent; Thetis,
Et au fil de Saturne dist tost parole amere:

¹ Brillant.

² Vu.

³ Discours, entretien. C'est le substantif du verbe deviser. Que vous eroie autres devises? *Chronique de Normandie*, v. 770. Sire, ce dist Girarz, or oiez ma devise, *Chanson des Saxons*, xxiii.

⁴ Au vieus. *Li vieus* ou *vieus* au nominatif; *le viel* au régime.

XLIII

« Quels dieux; ¹ fel Jupiter, t'a fait tantost devise?
 « Loin de moi tu te plais en secret et feintise
 « Te conseiller tousjours. et par bone franchise
 « Une lieune pensée oncque ne m'as aprise. »

¹ Fel au nominatif, *felon* au régime, méchant, faux, rusé.

XLIV

« Si li pere des hommes et des dieus fist ¹ respons
 « Savoir tous mes conseils n'espere pas, Junons;
 « Seroit, ² meisme à toi, ma ³ moillier, mout à faire.
 « Conseil qu'entendre ⁴ esteut, tu le sauras premier
 « Avant aucun des dieus. avant au'un des ⁵ homs;
 « Mais conseil que je ⁶ veuil sans les dieus prendre ariere,
 « Sur ce n'essaie pas de me ⁷ metre à raisons. »

¹ Réponse.

² Même à toi.

³ Femme, épouse.

⁴ Qu'il est convenable qu'on entende. *Esteut* est l'indicatif présent du verbe *estouvoir*.

⁵ Des hommes. Voy. XXX.

⁶ Je veux.

⁷ Mettre à raison, c'est demander compte.

XLV

De la dame aus grans yeux, Junon, fut ¹repartis :
 « Quels mots, tant ¹ pesme ² fis de Saturne, as-tu dis?
 « Je guere de long tems à raison ne t'ai mis.
 « Tout en paix tu pourpenses quanque faire t'est ³ vis.

« Mais moult crain-jé en mon ⁴ cuer, trop bien ne t'ait requis
 « La fille au vieil des mers, à pied d'argent, Thetis;
 « Lez toi dès l'aube assise, tes genous ele a pris.
 « Je cūide, as ⁵ foi plevie qu'honneur aura ⁶ ses fis,
 « Et près gregeoises nefz seront ⁷ plusieurs occis. »

¹ Très-méchant, du latin *pessimus*. Si pesmes jors vous est lui ajornés. *Roncivals*, p. 101.

² Fils.

³ Tout ce qu'il te paraît bon de faire. *Vis*, de *visus*; nous n'avons plus que le composé *a-vis*.

⁴ Cœur. *Cœur* se prononçait d'ailleurs comme nous prononçons *cœur*.

⁵ Tu as engagé ta foi. Cil descendant à pied, qui ont lor foi plevie. *Roncivals*, p. 191.

⁶ Son fils. *Ses* au nominatif masculin singulier, *son* au régime.

⁷ Plusieurs; le pluriel au nominatif ne prenant pas l's.

XLVI

7

Si respondit li dieus qui nuages espant :

« Tu vas ¹ cuidant tousjors, ² bele amie! et ³ m'entente
 « Ne t'eschape; et si bien t'esforces vainement.
 « Mais moins te tiendrai chere, et plus seras dolente.
 « S'il advient ⁴ que tu penses, c'est qu'ainsi ⁵ m'atalente.
 « Sied-toi silencieuse, fai mon comandement;
 « De tous les dieus d'Olympe n'auras ⁶ defendement,
 « Se mes main tant ⁷ doutées vont sur toi s'estendant. »

¹ Imaginant toujours.

² Bele amie est une locution fréquente, qui rend le *καλοφρονία*. L'épithète grecque, qui est ordinairement amicale, est prise ici ironiquement.

³ Mon entente, mon intention. *M'* pour *ma*.

⁴ Ce que tu penses.

⁵ C'est qu'ainsi il me plaît.

⁶ Protection. J'aurai assez defendement, Anges, Archanges, plus de cent. *Du Gange*, *Defensivum*.

Redoutées.

XCVII

Si dit il, et trembla Junons, dame aus grans yeus,
 Se tut, s'assit, dontant son ¹ cuer imperieus.
 Ore aus dieus en la sale fut la ² chere esmarie;
 Et tost prit à parler Vulcains l'industrius,
 Pour e consoler Junon aus bras blans, mere amie:
 « Grans sera li ³ meschefs, à ne suporter mie,
 « Se noise pour mortels se leve entre vous deus,
 « Et se trouble et ⁴ grevance jetez ⁵ en mi les dieus.
 « Bons repas est sans joie, quant ⁶ li mals a maistrie
 « Je conseilie à ma mere, sans qu'ele m'en ⁷ desdie,
 « Porter au pere ami ⁸ douceur, si qu'autre ⁹ lie
 « Li peite, par ¹⁰ leuson, repas ne trouble es cieus.
 « Jupiters Olympiens, qui lance esclair et feus,
 « S'il veut briser nos sieges... sa force est infinie.
 « Mais tu, flate son cuer de parole adoucie;
 « L'Olympiens tost après nous sera gracieus. »

¹ Tant a vers els le cuer felon. *Chronique des ducs de Normandie*, v. 605.

² Le visage attristé. La chere, c'est le visage. Blancheflors la roïne est forment esmarie. *Berte*, xc.

³ Meschef ou méchef, qui signifie mal et désordre, pour lequel nous n'avons pas d'équivalent, que nous perdons et que les Anglais ont conservé. *mischief*.

⁴ Ce qui est grief, affliction. Ne me doit pas trop torner à grevance. *Couci*, xvii.

⁵ Parmi.

⁶ Quand le mal a domination.

⁷ Sans qu'elle m'en dédisse. Une n'ot que deux enfans, n'est droit, qu'on m'en desdie. *Berte*, ii.

⁸ Chascuns li porte honor, doucor et compaignie. *Berte*, ix.

⁹ Une autre fois. Voy: IV.

¹⁰ Par querelle.

XLVIII

Si dit, et, se dressant, es mains ¹ sa mère amie
 Il met double ² hanap, et à tant ³ l'araisnie :
 « Ma mère, endure, et ⁴ tien ton cuer, bien que marie ;
 « Ne ⁵ soies, fu que j'aime, sous mes yeus ⁶ maubaillie ;
 « Lors t'aider ne pourroie, ja soit qu'aurai douleur ;
 « Car on ⁷ contreste mal à l'Olympe seigneur ;
 « Et ja quant je tentai de te porter ⁸ aie,
 « Me prit aus pieds, et jus lança du seuil divin ;
 « ⁹ Devalai tout le jour, si ¹⁰ qu'à soleil declin
 « Je ¹¹ cheï dans Lemnos, niant tout peu de vie.
 « Gisant me recueillirent bientost gens de ¹² Sinthie. »

¹ De sa mère.

² Coupé.

³ Et, cela fait, il lui adresse la parole. *Araisnier* est une forme contractée d'*araisouer*. Ses homès en a araisniés. *Lai de Melion*, p. 54.

⁴ Tiens, contiens.

⁵ *Soies* est de deux syllabes.

⁶ Maltraitée, mise à mal.

⁷ Contrester, résister, lutter-contre (*contra stare*).

⁸ Aide, secours.

⁹ Je roulai en bas.

¹⁰ Au déclin du soleil. Le jors va à declin, si aproche la nuis.

Berte, xxxvr.

¹¹ Je tombai. *Cheï* est le parfait du verbe *choir*.

¹² Nom de peuple.

XLIX

Si dit ; à lui sourit et reçut sourians
 Le hanap présenté la deesse aus bras blans.
¹ Ore il aus autres dieus, à destre començans,
 Verse le ² douc nectar, qu'en l'urne il va puisans.

Uns ris inextinguibles se leve es dieus ¹ joians,
Quant Vulcains par la sale est veüs clopinans.

¹ Alors lui.

² Doux. Voy. XXIV.

³ Heureux, jouissants.

L

Si ¹ il, le jour entier jusqu'à soleil declin,
Festinent; et ne ² faut ne la pars au festin,
Ne la lyre mout bele qu'Apollons tient en main,
Ne les chanson des Muses se respondant à plein.

¹ Ainsi eux.

² Manque.

LI

Quant ¹ jus est du soleil la tant bele clartés,
Il s'en vont, pour dormir, aus manoirs ² dessevrés,
Que d'un très grant savoir à chascun a dressés
Li renommés Vulcains, ³ clopins des deus costés.
Li dieus qui lance esclairs est à son lit alés,
Où, quant vient dous someils, ⁴ seut estre ⁵ reposés;
Là se git; et Junons à troné d'or, ⁶ delez.

¹ Est en bas, est descendue.

² Séparés.

³ Boiteux.

⁴ Il a coutume; du verbe souloir, mot très-digne de regret et encore employé par la Fontaine.

⁵ Dist la dame: Vous mangerés, Et un peu vous reposerés. *Jehan de Condet*, p. 85.

⁶ A côté. Chascun ira al regne où il fu nés, Ou à Estampes ou à Paris delés. *Boucivals*, p. 5. Li trois ilues li fors et sa moillier delez. *Travels of Charlem*, v. 401.

IV

ÉTUDE SUR DANTE

SOMMAIRE. (*Journal des Débats*, 11 janvier 1857; 15 janvier; 17 janvier). — Cette étude s'est faite à propos de deux nouvelles traductions de la *Divine Comédie*. L'une par Laennais, la *Divine Comédie* de Dante Alighieri, précédée d'une introduction sur la vie, les doctrines, les œuvres de Dante, Paris, 1855), l'autre par M. Mesnard, premier vice-président du Sénat (la *Divine Comédie* de Dante Alighieri).

1. — *Style de Dante.*

Dante est admiré en Italie depuis plus de cinq siècles. Tantôt rentrant davantage dans l'ombre, comme au dix-huitième siècle, où le moyen âge était traité avec mépris, tantôt reparaissant avec éclat, comme de notre temps, où chaque période historique est mieux appréciée, il n'a jamais cessé de vivre dans la mémoire des hommes. Ses contemporains (les contemporains se trompent parfois soit dans leurs dédains, soit dans leurs enthousiasmes, ne commirent ici point de méprise : leur jugement a été ratifié par une tradition non interrompue. Depuis lors, toutes les générations se sont recommandé l'une à l'autre Dante et son œuvre.

Ce poème, sombre, difficile, hérissé d'allusions aux choses et aux hommes du temps, tout empreint des passions politiques, tout enchevêtré de théologie, n'en captive pas moins d'âge en âge les esprits de ceux qui, l'ayant lu, le relisent et ne se lassent pas d'en contempler certaines beautés singulières. D'où lui vient donc ce charme qui jamais ne s'épuise? d'un style qui, dans ses excellences, n'est la prérogative que des plus grands maîtres. Mais quoi! Dante n'a-t-il pas écrit en 1300? n'est-il pas du treizième ou du quatorzième siècle, comme on voudra? n'appartient-il pas au moyen âge et pouvait-il trouver dans ce moyen âge quelque grand style digne de rivaliser avec tout ce qu'on connaît de plus beau avant ou après? n'y a-t-il pas là une contradiction entre la splendeur de la diction et la barbarie attribuée généralement à cette époque?

C'est donc du grand style au moyen âge, style dont le type est dans le poème de Dante, que je veux m'occuper. Mais peut-être, sous l'influence d'une erreur très-répandue, objectera-t-on que l'Italie échappa aux ténèbres du moyen âge, ou du moins que, si elle s'y enfonça quelque peu, elle y échappa longtemps avant les autres, de sorte que Dante est le poète souverain (je me sers ici du titre que lui-même donne à Homère), venant couronner une époque de culture et de préparation inconnue ailleurs. Il n'en est rien, l'Italie n'a point devancé les autres populations latines, la France du moins. Le préjugé est fortement soutenu, je le sais, soit par la gloire des trois noms de Dante, de Pétrarque, de Boccace, dont les œuvres sont restées classiques, soit par l'éclat des arts dans le seizième siècle, soit

par le souvenir de l'incontestable prééminence de l'Italie antique sur le reste de l'Occident, soit par l'opinion qui, confondant jusqu'à un certain point le latin avec l'italien, admet que tel mot que nous avons dans notre langue a d'abord été italien avant d'être français. Non, la langue française n'est pas fille de la langue italienne; toutes deux sont sœurs et se sont développées par un travail contemporain. Mais ce qui est vrai, et ce qui heurte directement la croyance générale, c'est que le développement poétique fut antérieur dans la France. Il y eut dès le onzième siècle, et surtout dans le douzième, un épanouissement incroyable de poésie dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. L'Italie n'a rien de pareil à montrer pour une date si reculée. Ces poésies provençales et françaises, ces grandes compositions qui redisent les gestes des preux carlovingiens ou les exploits des chevaliers de la Table-ronde, ces romans rimés où l'on raconte les aventures de héros imaginaires, ces fabliaux malins, ces chansons d'amour, de guerre et de courtoisie, ont alors joui, dans toute l'Europe, de la plus grande faveur. L'Italie elle-même ne les a ni ignorés ni méconnus; Dante, dont nous parlons, était très-versé dans la connaissance du français et du provençal et dans toute cette littérature, et des critiques ont même dressé une liste de gallicismes trouvés en ses écrits.

Les textes et les témoignages établissent donc l'antériorité de la France, antériorité qui d'ailleurs est en rapport avec la teneur de toute l'histoire de cette époque. Mais, cela posé, j'ai hâte de déclarer que, si Dante n'est pas le plus ancien, il est le premier parmi

ces poètes, et que son génie, pour me servir d'une comparaison empruntée à celui qu'il nommait son maître, s'élève parmi eux *autant que les cyprès parmi les viornes flexibles,*

Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

Je ne veux pourtant pas dire trop de mal des troubadours et des trouvères. Il y a là une page de notre histoire, page qu'on a crue longtemps blanche et vide, et qui ne l'est aucunement. Elle mérite d'être lue. A la vérité, je me suis jeté dans ces études non sans ardeur, et l'on peut me soupçonner d'une certaine faiblesse partielle. Mais il est en France et hors de France nombre d'hommes bien plus autorisés que moi et qui en reconnaissent le prix. Puis si, comme on voit, il serait facile de citer, en faveur de notre vieille littérature, des noms accrédités, il n'est pas moins facile de citer des raisons bonnes et décisives. Notre histoire, nos lettres, notre langue y sont intéressées : notre histoire, car quelle lumière ne reçoit-elle pas quand on en connaît et qu'on en comprend le développement réel? nos lettres, car quelle négligence barbare n'est-ce pas de dater nos origines du quinzième siècle; époque de décadence, quand elles remontent aux onzième, douzième et treizième siècles avec un succès qui rendit l'Europe entière tributaire? notre langue, car quelle notion profonde en a-t-on si on lui ravit une si bonne part de son passé?

Les Italiens ont, au commencement du quatorzième siècle, leur grand triumvirat, Dante, Pétrarque et Boccace, qui ouvrent merveilleusement pour l'Italie l'ère

des poètes, des écrivains, des artistes, des savants; l'Italie, qui, malgré ses malheurs, n'a jamais cessé de tenir une haute égalité avec les nations, ses sœurs, plus favorisées par le sort. Ces trois noms ne sont pas de même valeur : Pétrarque a certainement du charme; mais, quand on voudra, on trouvera dans notre vieille langue, sans parler de celle de la Provence, de quoi rivaliser sans désavantage avec lui. Les chansons du sire de Couci, de Quenes de Belhune, du roi de Navarre et de bien d'autres, appartenant aux douzième et treizième siècles, et par conséquent bien antérieures à Pétrarque, ne craindraient pas la comparaison avec lui, soit pour la grâce des pensées, soit pour le charme de l'expression. Quant au conteur Boccace, qui ne s'est pas fait faute de puiser aux sources françaises, un bon recueil de fabliaux pourrait être mis dans la balance. Mais, en venant à Dante, il faut tenir un autre langage. Dans la foule des chansons de geste et des poèmes d'Arthur, rien n'est digne de lui être comparé. Les plus éminentes parmi ces compositions, remarquables par l'invention, par les caractères, par les scènes, par le style, montrent un vrai talent; mais ce n'est que du talent; et quelle est la mesure entre le talent et le génie?

Dante est le modèle suprême de la haute poésie au moyen âge. Elle est là dans toute sa sévère et subtile beauté. Qui veut la connaître ouvrira la *Divine Comédie*. Sans songer à rien ôter à chacune des grandes nationalités qui depuis la chute de l'empire romain et la conquête de la Germanie par Charlemagne se partagent l'Europe, il ne faut pas les croire indépendantes

l'une de l'autre, ni admettre que chacune produise ce qu'elle produit par ses seules forces et sans le concours de toutes. Cela est évident dans la culture des sciences; il n'est pas une science qui puisse se dire italienne, ou française, ou allemande, ou anglaise, ou espagnole; chacun de ces peuples est venu apporter sa pierre à l'édifice commun; et, quand on veut faire l'histoire des mathématiques ou de l'astronomie, par exemple, on voit que l'ensemble de la doctrine, qui n'appartient pas à un seul homme, quelque génie qu'il ait eu, n'appartient pas non plus à une seule nation, quelque favorisée qu'elle ait été. De même pour les lettres, bien que cela soit moins apparent. Des influences secrètes émanent de chacune sur chacune; elles se donnent, sans qu'elles s'en doutent, de puissants secours. Quand un foyer se développe en un point, il échauffe les points circonvoisins, et il y crée des foyers qui à leur tour rayonnent de toute part, sans que jamais s'arrête cet échange réciproque. Elles forment un système dans lequel l'équilibre tend toujours à se rétablir. Les abaissements ne sont que temporaires; non plus que les élévations. Ce ne sont jamais ni des chutes durables ni des grandeurs isolées; tout se tient par une sorte de gravitation intellectuelle qui corrige incessamment ces inévitables perturbations. Pour avoir une vue à la fois exacte et profonde des sciences et des lettres parmi les cinq grandes nationalités de l'Europe, il faut les considérer comme un ensemble infiniment diversifié, mais un essentiellement, dont les parties, assez séparées pour ne s'influencer que de période en période, sont assez liées pour se communiquer la chaleur et la vie.

Dante, quoiqu'il donne à Homère la souveraineté et qu'il le nomme *ce Grec allaité par les Muses, plus que jamais nul autre*, ne le connaissait pourtant qu'imparfaitement; mais il connaissait et admirait Virgile; c'est lui qu'il a choisi pour guide dans son voyage sombre; et quand le Mantouan s'est nommé, il lui adresse en beaux vers la sensible expression du culte intime qu'il lui avait voué: « Es-tu ce Virgile, cette source d'où s'épanche un si large fleuve du parler? O des autres poètes honneur et lumière! que me soit comblé le long désir et le grand amour qui m'ont fait chercher ton volume! Tu es mon maître et mon père; de toi seul je pris le beau style qui m'a fait honneur. » Quand, avec son guide, il eut laissé derrière lui les portes qui menaient à la cité dolente, à l'éternelle douleur et à la gent perdue, et rencontré la région où sans joie ni sans tristesse errent les âmes des païens vertueux, il signale un lieu et un groupe privilégiés: c'est le lieu et le groupe des poètes; le monde retentit de leurs noms glorieux, et pour cette gloire le ciel leur accorde la faveur qui tant les élève. Homère, Horace, Ovide, Lucain et Virgile, qui arrive de son excursion sur la terre, composent cette petite et illustre société. Je me sers de la traduction de Lamennais: « Ainsi je vis se rassembler la belle école du roi des chants élevés; qui, au-dessus des autres, vole comme l'aigle. Lorsqu'ils eurent ensemble un peu discoursu, ils se tournèrent vers moi, me saluant du geste, et mon maître en sourit. Et plus d'honneur encore ils me firent, me recevant en leur compagnie, si bien que je fus le sixième parmi ces grands esprits. » Que de délicatesse et aussi

que de confiance! Dante n'a pas douté de son génie. Développant un vers de Virgile sur les poètes pieux et dont le parler fut digne de Phébus (*pii vates et Phæbo digna locuti*), il fléchit quelque peu en leur faveur la rigueur du ciel chrétien. Le roi des chants élevés lui ouvre son école; cette haute compagnie l'admet, et son maître en sourit.

Entrons un peu plus avant dans ce beau style que Dante dit lui avoir fait honneur, et pour lequel il fut accueilli, lui dernier venu, en sixième dans l'étroit cénacle des grands poètes; et entrons-y par la comparaison. Virgile (car à qui le comparer, sinon à celui qu'il nomme son maître et son père?) a quelques vers splendides où il décrit le souffle de l'aquilon hyperboréen :

Qualis hyperboreis aquilo quùm densus ab oris
Incubuit, Scylliaque hiemes atque arida differt
Nubila; tum segetes alta campique natantes
Lenibus horrescunt flabris, summæque sonorem
Dant silvæ, longique urgent ad littora fluctus;
Ille vlat, simul arva fuga, simul æquora verrens.

Delille a traduit ainsi, faiblement et pauvrement :

Tel le fougneux époux de la jeune Orythie
Vole et disperse au loin les frimas de Scythie,
Fait frémir mollement les vagues des moissons,
Balance les forêts sur la cime des monts,
Chasse et poursuit les flots de l'Océan qui gronde,
Et balaye en fuyant les airs, la terre et l'onde.

Dans l'original ce morceau, j'allais dire ce paysage, est d'une beauté merveilleuse; l'aile du vers suit le vol de l'aquilon rapide; et, à mesure que l'un et l'autre passent, tout s'émeut à son souffle puissant.

Écoutons Dante à son tour décrivant, lui aussi, le vent qui s'abat sur la terre :

Non altrimenti fatto che d'un vento
 Impetuoso per gli avversi ardori,
 Che fier la selva, e senza alcun rattento
 Li rami schianta, abatte e porta fori,
 Dinanzi polveroso va superbo,
 E fa fuggir le fiere e li pastori.

Ce qui captive singulièrement dans le tableau de Virgile, c'est la peinture de ce grand mouvement qui se communique de proche en proche, et, si je puis dire ainsi, ce frissonnement qui parcourt successivement toute la nature; l'œil voit tour à tour les nuages s'enfuir, les moissons profondes et les campagnes liquides s'agiter, la cime des forêts s'incliner et les longues vagues rouler vers le rivage. Autre, chez Dante, est le tableau : le vent qu'il décrit est un vent d'orage qui se soulève pendant les chaleurs malignes; rien ne l'arrête en sa course impétueuse; il heurte et fracasse la forêt; roulant des tourbillons de poussière, il va devant soi et fait fuir les troupeaux et les pasteurs. Enfin tous deux, touchant au terme de leur peinture, arrivent à ce point où la pensée poétique, devenant, par le progrès même de l'inspiration, plus vive et plus lumineuse, jaillit en un dernier trait qui achève et couronne. L'un veut figurer la vitesse :

Ille volat, simul arva fugat, simul aquora verrens :

l'autre peint la superbe de l'ouragan poudreux :

Dinanzi polveroso va superbo,

Qui donnerait la préférence entre le Mantouan et le

Florentin? entre le vers latin du siècle d'Auguste et le vers italien du moyen âge?

Encore un exemple, et je finis. Il y a dans Virgile une description de la nuit d'une suavité infinie :

Nox erat, et placidum carpebant fessa soporem
 Corpora per terras; silvæque et sæva quierant
 Æquora; quum medio voluntur sidera lapsu;
 Quum tacet omnis ager; pecudes pictæque volucres,
 Quæque lacus late liquidos, quæque aspera dumis
 Rura tenent, somno positæ sub nocte silenti
 Lenibant curas et corda oblita laborum.

Le repos silencieux de la nature endormie, pénétrant jusqu'à l'âme du poète, s'est insinué dans le style et a fait rendre à la langue latine des accents qui glissent de vers en vers comme les sphères célestes et qui semblent respecter le sommeil des créatures fatiguées. Le Tasse, qui ne s'élève jamais à une telle poésie, mais qui manie avec habileté la langue italienne, a traduit ces beaux vers dans sa *Jérusalem* :

Era la notte allor ch'alto riposo
 Ilan l'onde e i venti, e pareo muto il mondo.
 Gli animai lassi, e quei ch'è l mare ondoso,
 O de' liquidi laghi alberga il fondo,
 E chi si giace in tana o in mandra ascoso,
 E i pinti augelli nell' oblio profondo
 Sotto il silenzio de' secreti orrori
 Sopian gli affanni, e raddolciano i cori.

Ceci est une traduction, non une imitation. Si Dante avait imité, il eût voulu ajouter un trait à ce tableau; un son à cette harmonie; et c'est sans doute en ce sens que Virgile trouvait aussi difficile d'arracher un vers à Homère que la massue à Hercule. Le spectacle de la nuit sombre n'est pas retracé dans la *Divine Co-*

médie; mais le soir, cette heure qui change le désir et attendrit l'âme du voyageur; cette heure qui rappelle le souvenir de l'adieu dit aux doux amis; cette heure où la cloche qui sonne au loin semble plaindre le jour qui se meurt, lui a inspiré ces beaux vers :

Era già l'ora ch'è volge il disio
 A' naviganti e 'ntenerisce il cuore,
 Lo di ch' han detto a' dolci amici addio,
 E che lo nuovo peregrin d'amore
 Punge, se ode squilla di lontano,
 Che paia 'l giorno pianger che si muore.

Rien n'égalé le charme de ces vers et leur douceur mélancolique. Si l'on voulait pénétrer plus avant dans le procédé des deux poètes, on y apercevrait des différences sensibles. Virgile est visiblement plus frappé des beautés extérieures de la nature; son âme les embrasse dans leur grandeur, son regard en voit toute la lumière, son oreille en saisit toutes les harmonies; et le vers, vibrant à l'unisson, exprime ce que Byron, admirateur, lui aussi, des grandes scènes, disait ne pouvoir ni exprimer jamais ni cacher tout à fait. Dante sent autrement; le flot de poésie que lui apporte la nature, au lieu de se dérouler paisiblement, comme dans Virgile, et d'exposer toutes ses ondes et tous ses reflets, se brise dans son âme comme contre un écueil sonore, et revient sur lui-même. Virgile représente la nuit cheminant dans son solennel silence et s'étendant sur tout ce qui dort. Dante ne peint pas le soir ni ses teintes variées, ni le soleil suspendu au bord de l'horison, mais il entend la cloche qui semble pleurer la fin du jour. Il n'y a point à mettre de préfé-

rence entre les deux manières; mais qui ne sent que des deux parts la beauté s'idéalise autant qu'il se peut faire par la pensée et par la langue humaine?

Les vers de Dante ont éveillés un écho digne d'eux. Un grand poète les a traduits et leur a laissé leur charme infini. Je ne crains pas de citer ici le texte de Byron; suivant moi, il importe qu'on s'habitue à considérer les littératures des cinq grandes nations européennes comme un bien commun, comme le patrimoine de chacun de nous. Un des objets de l'éducation doit être de tendre là. Voilà mon excuse pour les citations que je fais; je demande qu'on la pèse et qu'on la juge.

Soft hour! which wakes the wish and melts the heart
Of those who sail the seas, on the first day
When they from their sweet friends are torn apart,
Or fills with love the pilgrim on his way,
As the far bell of vesper makes him start,
Seeming to weep the dying day's decay;
Is this a fancy which our reason scorns?
Ah! surely nothing dies but something mourns!

Byron, en grand poète qu'il était, ne s'est pas contenté d'imiter son modèle. Je ne dis pas qu'il l'ait embelli; car cela me paraît impossible; mais il se laisse inspirer par lui; une tendresse mélancolique le pénètre à son tour et s'exhale en deux vers incomparables et intraduisibles, où, se demandant si c'est une illusion que la raison dédaigne, il s'écrie que sûrement rien ne meurt sans que quelque chose pleure. On éprouve un plaisir à s'arrêter sur ces vers du poète italien ou du poète anglais comme devant un tableau ou une statue de quelque grand maître; l'émotion

qu'ils ressentent en écrivant se communique à celui qui les lit; car c'est leur privilège de transmettre ainsi à travers tous les temps une part de leur âme. Dante songe au soir, aux adieux du matin, au navigateur qui regrette d'être si loin, au pèlerin dont le cœur se serre, et, sous l'empire de ces tristesses pénétrantes, il entend, dans la cloche qui sonne, une plainte pour le jour qui finit, faisant apparaître devant la pensée émue le merveilleux spectacle d'un rapport suprême qu'elle ne soupçonnait pas, Byron à son tour, pour qui Dante a ouvert cette perspective, la prolonge, et, sous le jour poétique, montre dans la nature entière un deuil pour tout ce qui succombe. Ici se fait voir d'une façon sensible l'analogie entre le génie poétique et le génie scientifique, tous deux révélant des rapports que le vulgaire des esprits ne trouve pas. Il serait facile de développer cette comparaison; mais ce n'est pas le lieu, et il me suffit de remarquer comment le beau suscite le beau et comment de siècle en siècle les perfections naissent des perfections. Ainsi parmi les hommes se transmet la tradition d'une beauté qui ne vieillit jamais.

Les grands poètes donnent la perpétuité à ce qu'il y a de plus fugitif, le sentiment, l'émotion, le charme du moment. Leur œuvre demeure éternellement, et, pour parler la langue de Malherbe, *garde de périr* ces choses frêles et précieuses. Ils emportent une âme aux temps qui ne sont plus, aux âges lointains, aux époques primitives. Ils nous font asseoir au bord de la mer écumante, et entendre ce qu'ils entendaient dans le bruit de ses flots; ils nous introduisent parmi les

Joies et les tristesses des hommes disparus; ils nous font toucher ce rapport qui nous émeut si profondément entre une nature toujours la même et une humanité toujours croissante. Dans Homère, le héros troyen, pressentant l'avenir et la gloire, voit les navigateurs futurs longeant les rives du large Hellespont et se montrant du doigt la plage illustrée par ses exploits. L'oracle n'a pas été trompeur. La poésie nous conduit incessamment sur cette plage déserte, la repeuple pour la satisfaction de nos yeux, et jette dans notre vie présente et passagère quelques touchants et suaves reflets d'une vie désormais ensevelie et immobile.

2. — *Différents modes de traduction.*

Lamennais a laissé dans ses papiers une traduction de Dante, publiée aujourd'hui par M. Forgues. Ce vigoureux esprit que la vieillesse n'avait pas atteint, employa ses derniers jours à méditer sur l'œuvre du poète toscan. Mais la vieillesse avait affaibli son corps; et je ne puis pas ne pas me représenter, en ce moment même, ce frêle et débile vieillard attaché à la lecture de la *Divine Comédie* jusqu'à ce qu'il eût achevé ce long et difficile travail qu'il ne devait pas lui-même donner à la publicité. Combien de fois, pour me servir des expressions d'un autre grand poète italien, dut tomber sa main fatiguée? *Cadde la stanca man*, a dit Manzoni. Combien de fois, en luttant contre son redoutable modèle, a-t-il pu regretter, comme le héros d'Homère, de n'être plus dans la vigueur de l'âge pour mener à terme sa laborieuse entreprise? Mais combien

de fois aussi, sans doute, n'a-t-il pas été ranimé par le souffle inspirateur de son poète, suscité par la contemplation de ses beautés, encouragé par le désir d'en rendre le trait et le dessin ?

Un ancien assurait que celui-là avait beaucoup profité qui se plaisait à la lecture d'Homère. On peut en dire autant de Dante. Ces grands poèmes, à cause de leur grandeur même, ne sont pas d'un accès facile à tous. Une étude y est nécessaire. Ce qui se fait de nos jours entre sans effort dans nos esprits ; les compositions présentes sont imprégnés de nos idées, de nos sentiments, de nos goûts, de nos mœurs, de notre histoire entière ; nous les comprenons, nous les sentons sans intermédiaire et sans obstacle. Tout cela fait défaut avec Homère ou Dante : idées, sentiments, mœurs, histoire, rien ne se ressemble ; et, pour se plaire, il faut se familiariser. Mais que satisfait est celui qui, suffisamment attiré par les premières impressions, se plonge dans ces eaux vives et profondes ! Plus croît la familiarité, plus le charme agit. Il n'en est pas autrement qu'avec les compositions musicales des maîtres. On ne les goûte bien qu'à mesure qu'on les entend davantage ; loin de lasser, c'en est le propre de devenir plus claires et plus sensibles. C'est aussi le propre de la grande poésie de se faire plus sentir à qui plus converse avec elle ; les nuages s'écartent, les lointains se rapprochent, la lumière et l'harmonie se manifestent, et l'âme silencieuse est parcourue par des joies pénétrantes (*tacitum pertentant gaudia pectus*).

Ces joies pénétrantes, c'est justement ce qui disparaît le plus vite sous une traduction. Elles dépendent

d'un certain accord de la poésie avec l'expression, le mot, le son, le rythme. Traduisez ce vers qui vous plaît tant; qu'en reste-t-il? Vous ne trouverez plus dans les mots français, quelque bien choisis qu'ils soient, ni le même nombre ni la même couleur; le charme s'est évanoui. Comme ces formules magiques qui n'avaient d'efficacité qu'étant répétées textuellement et sans erreur, de même le vers n'a qu'une forme satisfaisante et qui tient complètement parole à l'oreille et au cœur: c'est la forme que lui a donnée le poète.

Pourtant traduire a son plaisir comme son utilité. Ces lutttes assidues avec un modèle, même inimitable, sont salutaires et à l'esprit qui les subit, et au lecteur qui compare, et à la langue qui s'assouplit. Plus le passage est beau et par conséquent difficile, plus on est tenté de s'y appliquer. La pensée n'est pas à chercher puisqu'elle est toute donnée: c'est l'expression seule qu'il s'agit de trouver. L'expression! mais elle échappe quand on croit la tenir: celle-ci est exacte, mais elle n'a point d'éclat; celle-là est heureuse, mais l'harmonie n'en est pas suffisante. Ainsi l'on va cherchant sans cesse le mot qui fuit; on pèse à chaque instant la traduction avec l'original, et, si elle n'est pas trouvée trop légère, on est satisfait.

Il est aussi une autre raison pour laquelle plus d'un traducteur a éprouvé beaucoup de peine à se contenter; celle-ci s'applique particulièrement aux œuvres qui appartiennent à des époques anciennes: c'est la différence entre une langue moderne et une vieille langue. La langue moderne est plus abstraite, les mots y sont plus éloignés de leur racine, plus réduits au simple

rôle de signes conventionnels, et par conséquent, si je puis dire ainsi, moins parlants. Les qualités mêmes qu'elle possède la servent peu; elle sait à la fois analyser et généraliser; mais son analyse est trop subtile et trop avancée, sa généralité est trop élevée et trop savante pour s'accommoder facilement aux pensées archaïques. La pensée humaine, telle qu'elle était aux temps d'Homère, n'est pas celle des temps de Dante; et, à son tour, celle des temps du poète florentin n'est pas celle du dix-neuvième siècle. La langue la reflète d'époque en époque; les nuances varient, et, quand on les rapproche et qu'on veut les faire accorder, on est frappé des disparates entre la nuance antique et la nuance moderne.

Justement, afin de conserver, s'il était possible, une certaine fleur d'antiquité, quelques-uns ont tenté de modifier profondément le système de la traduction: Paul-Louis Courier, très-fin connaisseur des beautés de la langue grecque, ne trouvait pas qu'on pût rendre en français moderne le livre d'Hérodote; non pas que ce livre eût rien d'intraduisible, puisqu'il s'agissait d'un historien, sorte de Froissard grec, qui conte avec amour les traditions et les hauts faits de son peuple. Mais, suivant lui, quand la phrase de son auteur favori était mise dans l'idiome actuel, elle perdait sa simplicité un peu enfantine, sa grâce un peu naïve, sa négligence non cherchée, enfin tout ce qui en faisait une phrase du cinquième siècle avant l'ère chrétienne et une prose commençant à se former. Aussi, pour retrouver quelque-une de ces qualités, pour jouer l'archaïsme, et pour reproduire quelques-uns des

effets qu'il sentait si bien, il essaya de *translater* (je me sers exprès de ce terme vieilli) un chapitre d'Hérodote en français du seizième siècle; non sans succès à mon avis, mais il est vrai que je suis un juge partial en cette affaire.

Peut-être même eût-il eu plus de facilité à réussir si, remontant plus haut, il avait pris la langue de Froissard. Les récits si vivants du vieux chroniqueur français, les aventures du temps qu'il a racontées, les *emprises* guerrières et les batailles sanglantes, les *prouesses* des chevaliers, les agitations des communes de Flandres, leurs orageuses libertés et leurs vaillantes corporations d'ouvriers constituaient un texte où Courier aurait eu à choisir pour rendre les récits du vieux chroniqueur grec. On ne se méprendra pas, j'espère, sur la portée de ma comparaison. La lutte entre la France et l'Angleterre, que le livre de Froissard a pour sujet, quelque grave qu'elle ait été, n'a pas, il s'en faut de beaucoup, l'importance historique de la guerre médique et des journées de Marathon et de Salamine; aussi l'essor de l'écrivain grec est-il plus élevé. Je veux dire seulement que des analogies nombreuses permettraient d'user du style de l'un pour imiter le style de l'autre.

Lamennais n'a point suivi l'exemple de Courier; c'est à une autre manière qu'il a demandé des effets qui accusassent, plus que ne fait la traduction ordinaire, les os et les muscles du modèle. La construction française ne se prêtait pas; il l'a brisée. Les tournures équivalentes ne le satisfaisaient pas; il a adopté une sorte de mot-à-mot. Puis, faisant choix d'expressions

vives, brillantes, énergiques, il a pu les disposer de manière à correspondre aux endroits lumineux du poète. Le lecteur est à chaque instant arrêté par cette espèce de mot-à-mot et par cette construction brisée. L'art du traducteur est alors de disposer la phrase de manière que ces arrêts du lecteur, ces sortes d'achoppements tombent justement sur les points qu'il veut relever et faire remarquer. Par cet arrangement, l'attention est dirigée. Si bien que, malgré son apparence rude et négligée, malgré le mot-à-mot auquel elle est astreinte, cette traduction comporte mille artifices dont la combinaison exige une grande connaissance des ressources de la langue, beaucoup d'habileté à les manier, et non moins d'audace à les employer. Lamennais avait tout cela à son service.

A côté de noms comme ceux de Paul-Louis Courier et de Lamennais, il est hasardeux de se citer; et certes je ne me citerais pas si la question des traductions, ainsi envisagée, n'était pas un terrain où très-peu de gens encore se sont engagés, et où il est permis aux moindres de rappeler ce qu'ils ont tenté. Il y a une dizaine d'années, j'essayai, dans une dissertation, de montrer qu'Homère ne pouvait être traduit dans le français moderne; que toute cette beauté archaïque s'effaçait, et que, de deux choses l'une, ou l'on était traducteur inexact, et alors on donnait ce qui plait au dix-neuvième siècle en place de ce qui plaisait dans les temps héroïques; ou bien l'on était traducteur exact, et les procédés d'un art aussi antique, mis à nu dans une langue qui ne les comporte pas, manquaient tous leurs effets et s'approchaient de la puérité. J'ajoutai

que le français du treizième siècle, accoutumé, dans les chansons de geste, à chanter les hauts faits des chevaliers, appartenant, lui aussi, à une sorte d'époque héroïque, et étant dans la fleur de la simplicité, offrirait des affinités dont on pourrait user; et, poussant jusqu'au bout l'argumentation, je traduisis un chant de l'*Illiade* en ce vieux langage. C'était le système de Courier, mais étendu à un autre ordre de compositions et employant un autre instrument. Il est clair que cet instrument peut s'appliquer surtout à Dante. Dante est né en 1265; l'Italie et la France avaient les communications les plus suivies, il connaissait très-bien la langue d'oïl, et la langue d'oïl sa contemporaine a des ressources toutes naturelles pour se prêter aux tournures et aux expressions de la langue italienne de ce temps-là.

Les premiers vers de la *Divine Comédie*, lesquels je prends pour exemple, peuvent donc se traduire dans trois systèmes différents. Voici ces vers, pour que le lecteur apprécie plus facilement :

Nel mezzo del cammin di nostra vita,
 Mi ritrovai per una selva oscura,
 Che la diritta via era smarrita.
 Ah! quanto a dir qual era è cosa dura,
 Questa selva selvaggia ed aspra e forte,
 Che nel pensier rinnova la paura;
 Tanto era amara, che poco è più morte.

Lamennais traduit :

« Au milieu du chemin de notre vie, ayant perdu la droite voie, je me trouvai dans une forêt obscure. Ah! que chose dure est de dire combien cette forêt était

sauvage, épaisse et âpre; dans la pensée cela renouvelant la peur. Si amère elle était, que guère plus ne l'est la mort. »

Je traduirais à peu près ainsi qu'il suit :

En mi chemin de ceste nostre vie,
 Me retrouvai en une selve obscure;
 Car droite voie ore estoit esmarrie.
 Ah! ceste selve, dire m'est chose dure,
 Com ele estoit sauvage et aspre et fort,
 Si que mes cuers encor ne s'asseüre;
 Tant ert amere que peu est plus là mort.

Le moindre regard montre que le vieux français est bien du français; il n'est pas difficile de passer de l'un à l'autre; et quelques mots suffiront pour expliquer ce que cette traduction peut avoir d'obscur. *Ore* signifie maintenant. *Eort* et non pas *forte*, quoique se rapportant à *selve* qui est féminin, parce que, les adjectifs latins en *is* n'ayant qu'une forme pour le masculin et le féminin, les adjectifs français qui en dérivent n'avaient non plus qu'une forme pour les deux genres: d'où l'archaïsme longtemps conservé en chancellerie: *lettres royâux*, où *royâux* est au féminin, non au masculin. *Mes cuers* (le son que nous peignons par *eu* se peignait alors le plus souvent par *uè*) est au sujet et signifie *mon cœur*; au régime il faudrait dire *mon cuer*. *Asseürer* est notre mot *assurer*, où l'accent circonflexe indique la fusion des deux voyelles anciennement distinctes: *securus*, *seür*, *sür*; *maturus*, *meür*, *mür*; *rotundus*, *reond*, *rond*, etc. *Ert* est l'imparfait du verbe être, lequel imparfait avait deux formes: *jè estoie*, *tu estoies*, *il estoit*, et *je ere*, *Au eres*, *il ert* (de *eram*, *eras*, *erat*).

La versification de ces temps anciens, bien que mère de la nôtre, en diffère cependant en quelques points, par exemple la liberté de mettre à l'hémistiche (voyez *selve, amere*) une syllabe muette non élidée; liberté excellente; qu'on aurait dû garder, que l'on devrait reprendre, puisque l'oreille est satisfaite; et en versification, c'est l'oreille qui doit commander.

M. Mesnard a traduit : « A moitié du chemin de la vie, ayant perdu la bonne voie, il arriva que je m'égarai dans une forêt sombre, forêt sauvage, âpre, immense; dont le souvenir renouvelle ma terreur! Raconter ce qu'elle était serait une tâche si cruelle, que la mort seule me paraît plus affreuse. »

Ainsi rapprochées, ces traductions montrent aussitôt en quoi elles l'emportent l'une sur l'autre. Celle que je propose et qui est un jeu d'esprit et un essai littéraire se recommande par son extrême exactitude; elle suit de très-près le mouvement de l'original; et, comme à ce moment de leur évolution les deux langues étaient plus voisines, plus sœurs qu'elles ne le sont devenues, parfois le vers français est un calque du vers italien. A la vérité, une telle conformité ne pourrait pas toujours être atteinte; dans maint passage l'équivalence entre les deux idiomes ferait défaut, et il faudrait recourir à des artifices de traduction. Toutefois, quelque succès que l'on obtint dans ce genre de reproduction, avec quelque fidélité que fût reflété l'original, on n'échapperait pas au vice qui y est inhérent, c'est qu'elle n'est pas facilement intelligible à la plupart, et qu'une pareille traduction a besoin d'une traduction à son tour. Cela est vrai; néanmoins le vieux français, tout

obscur qu'il peut paraître à une première lecture, ne l'est point autant que l'est la langue étrangère la plus voisine de la nôtre, par exemple l'italien ou l'espagnol. L'homme le moins familier avec nos anciens auteurs comprend tout d'abord, sans étude préalable, la moitié, les trois quarts des mots et des tournures. Le vieux français n'est donc pas une langue absolument morte. Puis voyez : il n'est personne qui ne prenne un vif plaisir à la lecture de Montaigne, d'Amyot, de Rabelais et de tant d'auteurs du seizième siècle; cette langue pourtant n'est plus exactement la nôtre; elle en diffère notablement. Faites un pas de plus; allez à Froissard, cet auteur favori de Walter Scott, qui y a puisé une bonne part de son inspiration générale; vous aurez plus de peine sans doute, car la langue s'éloigne encore davantage; cependant cette lecture vaut la peine d'être faite, et nul ne se repentira de l'avoir menée à bout. Eh bien! pourquoi ne pas franchir un degré de plus? Pourquoi ne pas aller aux écrivains des treizième et douzième siècles, à cette grande époque littéraire de la France du moyen âge, à ces œuvres diverses qui furent alors traduites dans toute l'Europe, et qui procurèrent dès ces temps reculés un tel crédit à notre langue et à notre littérature? C'est une gradation non interrompue et facile à remonter. Dans une certaine mesure, l'archaïsme, dont le goût s'oblitére quelquefois mais ne s'éteint jamais, est salutaire à l'âme et à l'esprit.

Autant une traduction du genre dont je parle ici rebute par son obscurité, autant celle de M. Mesnard attire par sa facilité. Elle est claire et coulante : une

élégance suffisante y est répandue; rien ne trouble l'arrangement de la phrase; aucune aspérité n'y arrête, et elle est un bon échantillon de la traduction en français actuel. Pourtant combien, à mon gré, elle s'écarte de son original, et combien elle lui est peu fidèle! D'abord j'y perçois une dissonance : *Une tâche si cruelle*, ainsi employé, est une locution moderne, et le vieux poète florentin ne s'en est pas servi. Puis l'ordre des phrases n'est pas suivi. Remarquez que je fais ici non pas tant la critique de ce passage en particulier que du français moderne en général, qui, appliqué à rendre un vieil auteur, exige beaucoup de sacrifices. C'est dans un sacrifice de ce genre qu'a péri jusque dans son dernier reflet le sentiment de ce vers si singulièrement beau :

Ahi quanto a dir qual era è cosa dura,

où l'émotion profonde se fait sentir dans l'interruption qu'y éprouvent la construction naturelle et la marche des idées. Ce n'est pas que je songe à attribuer à Dante le dessein formel d'arranger ses mots en vue d'un certain effet. Non, je conçois autrement comment les grands poètes parviennent à mettre leur parole en harmonie avec leurs sentiments, ce qui est le don suprême. L'émotion qui les saisit s'incorpore dans l'expression, fait bégayer le vers, si, comme ici, il s'agit de trouble et d'épouvante, ou le fait rouler impétueux et rapide, ou l'adoucit en un suave murmure. C'est elle, non la réflexion, qui produit les effets; seulement, quand ils sont trouvés, le goût et la correction viennent y retoucher quelques traits. Le poète sait spontanément

faire frémir la parole mesurée, comme son âme frémit elle-même au pressentiment du beau qui va naître.

Autre est l'aspect de la traduction de Lamennais. Elle est pénible à lire; car la phrase en est heurtée, rompue, irrégulière; mais ces bosselures, si je puis m'exprimer ainsi, doivent indiquer, et dans le fait, quand il y a réussite, indiquent quelque vigoureux relief de l'original. Puis cette teneur d'un style à moitié français et dantesque chez un homme qui, on le sent, pourrait si bien trouver le bel arrangement des mots, n'est pas sans captiver l'attention. On s'y familiarise, et en s'y familiarisant on y sent de la saveur. Le système une fois admis, j'ai quelques observations à y faire. Au fond, Lamennais a entendu certainement que sa traduction fût un mot-à-mot relevé çà et là par des expressions éclatantes; et c'est de la sorte que je le conçois; mais, par cela même, je désire un mot-à-mot très-rigoureux, plus rigoureux même que celui auquel Lamennais s'est astreint. Ainsi, dans le premier vers de l'inscription de l'enfer,

Per me si va nella città dolente,

Lamennais met : *Par moi l'on va dans la cité des pleurs.*
Je n'hésiterais pas à mettre : *Par moi l'on va dans la cité dolente.* Pour le troisième vers :

Per me si va trà la perduta gente,

que Lamennais rend : *Par moi l'on va chez la race perdue;* je n'hésiterais pas non plus à dire : *Par moi l'on va parmi la gent perdue.* Dante, parlant des âmes misérables de ceux qui vécurent sans infamie et sans louange, ajoute :

Mischiate sono a quel cattivo coro
 Degli angeli che non furon ribelli,
 Nè fur fedeli a Dio, ma per se foro.

Ce qui dans Lamennais est ainsi : « Mêlées elles sont à la troupe *abjecte* de ces anges qui ne furent ni rebelles, ni fidèles à Dieu, mais furent pour soi. » *Abjecte* est de facture trop moderne et ne va pas ici. Le mot-à-mot vaut mieux : à la troupe *chétive*. Ces remarques tiennent par un certain côté à l'emploi des termes archaïques. Lamennais en a usé, et avec grande raison suivant moi. J'aurais même voulu qu'il en usât davantage, avec discrétion, c'est-à-dire en ne se servant que de mots qui, bien qu'en désuétude, sont cependant compris sans peine; car pour lui, dans sa manière, là est la limite.

Traduire un auteur contemporain est chose simple, bien que parfois très-difficile; la grande conformité de pensée entre les nations européennes donne aux langues une conformité correspondante; mais traduire un auteur de l'antiquité héroïque ou du moyen âge est une entreprise qui se complique de la différence des temps. C'est surtout en traduisant qu'on s'aperçoit qu'un écrivain du treizième ou du quatorzième siècle, par exemple, ne pense ni ne s'exprime comme nous faisons. A chaque instant il nous surprend par ses idées, ses tournures, ses locutions inattendues. Tant qu'on a cru qu'il n'y avait qu'une bonne manière, qui pour nous était celle du dix-septième siècle, il n'y a eu qu'un mode de traduction : rendre les auteurs anciens non tels qu'ils étaient, mais tels qu'ils auraient dû être, c'est-à-dire les conformer à ce type unique

de correction et d'élégance; aujourd'hui l'histoire, en faisant comprendre le rapport nécessaire entre les temps et les formes, a changé le goût et montré la tradition des types de beauté. Aussi les traductions qui plaisaient à nos aïeux nous déplaisent, et l'on tente des voies diverses pour satisfaire davantage à ce qu'exige le sentiment de ces vieilles compositions.

3. — *Grandeur et caractère de la Divine Comédie.*

« Plus on étudie le Dante, dit M. Mesnard dans sa préface, plus on admire la puissance de son génie, et, à mesure qu'on l'admire davantage, la séduction devient plus forte de reproduire dans un autre idiome les beautés encore si neuves de la *Divine Comédie*. Toute version paraît incomplète, infidèle, et chacun porte en soi, selon sa manière de sentir, le besoin d'une traduction nouvelle. Il semble toujours que cette étrange et magnifique épopée, qui résume toutes les conceptions du moyen âge, où tout est mêlé, la fable et la théologie, les guerres civiles et la philosophie, le vieil Olympe et le Ciel chrétien, n'a pas encore trouvé d'interprète d'un esprit assez patient ou assez flexible pour se prêter aux formes si variées d'un drame qui touche à tout, d'une poésie qui chante sur tous les tons. On se persuade que faire autrement, c'est faire mieux, et on se laisse aller au plaisir de redire, dans une langue nouvelle, la pensée tour à tour si naïve et si raffinée, si gracieuse et si terrible du poète gibelin. »

Une des plus belles *canzoni* de Dante commence par ce vers que lui-même cite dans le *Purgatoire* :

Amor che nella mente mi ragiona,

L'amour qui discourt en mon âme... On peut en dire autant de la *Divine Comédie*. Ce poëme, s'emparant de celui qui le lit et relit, ne cesse de *discourir en son âme*. Le volume s'ouvre de lui-même aux endroits plus particulièrement aimés; l'oreille, qui s'est familiarisée avec cette poésie si sonore et si forte, rappelle à tout propos le vers qui concorde le mieux avec la sensation présente; et la pensée se laisse pénétrer, non toujours sans résistance, par tout ce moyen âge devenu une épopée mystique et merveilleuse. La difficulté suprême, pour le poëte, est toujours de rendre, non pas avec des couleurs comme le peintre, non pas avec le marbre comme le statuaire, mais avec des paroles et des sons la beauté indéfinie que l'esprit aperçoit, et qui, dans son indécision, en paraît d'autant plus radieuse. L'idéal flotte brillant devant les yeux; il échappe à qui croit le saisir; saisi, quelque regret reste encore d'avoir laissé s'évanouir, en le fixant, une part de ce qui semblait vêtu de tant de lumière; et, comme il est dit quelque part :

De ces formes sans corps, de ces formes sans nombre,
Heureux si je pouvais et voir une couleur,
Et saisir un regard, et retracer une ombre!

A leur tour, les beaux vers qui sont sortis de cette lutte du génie avec l'idéal deviennent pour le traducteur un idéal secondaire avec lequel il faut se mesurer. Le mérite, c'est d'en approcher; l'impossibilité, c'est

d'y atteindre et de l'égaliser. Tantôt l'expression est au-dessous de l'original, tantôt la phrase n'en a pas le mouvement, tantôt le son ne remplit pas l'oreille. Le style de pareils maîtres est une pierre dure qui ou bien résiste à l'instrument ou bien saute en éclats. Le travail y est pénible et minutieux. La récompense est de les admirer de plus près.

Le nom de *splendeurs* que Dante donne aux biens de la terre, je le donnerais volontiers aux beautés poétiques. Il y a dans l'*Enfer* un passage célèbre sur la Fortune; il est propre à montrer l'imperfection de toute traduction et les mérites très-différents des deux traductions que j'ai sous les yeux. Je citerai l'original, bien sûr que tous ceux qui sont familiers avec la littérature italienne le liront avec plaisir :

Colui, lo cui saver tutto trascende,
 Fece li cieli, e diè lor chi conduce,
 Si ch'ogni parte ad ogni parte splende,
 Distribuendo ugualmente la luce :
 Similmente agli splendor' mondani
 Ordinò general ministra e duce,
 Che permutasse a tempo li ben vani
 Di gente in gente e d'uno in altro sangue,
 Oltre la difension de' senni umani :
 Perchè una gente impera, e l'altra langue,
 Seguendò lo giudicio di costei,
 Che è occulto, come in erba l'angue.
 Vostro saver non ha contrasto a lei :
 Ella provvede, giudica, e persegue
 Suo regno, come il loro gli altri dei.
 Le sue permutazion' non hanno triegne ;
 Necessità la fa esser veloce,
 Sì spesso vien, chi vicenda consegue.
 Quest'è colei, ch'è tanto posta in croce

Pur da color, che le dovrian dar lode,
 Dandole biasmo a torto e mala voce.
 Ma ella s'è beata, e ciò non ode :
 Con l'altre prime creature lieta
 Volve sua spera, e beata si gode.

On voit tout de suite que la plus grande difficulté sera de rendre les trois derniers vers. La béatitude éternelle de cette créature supérieure qui va sans nous écouter, tournant sa roue fatale, est épanchée dans cette phrase sereine, dans le choix des mots qui la composent, dans leur son grave et tranquille. Comment faire passer tout cet effet en une traduction? Dante a eu certainement là un souvenir des deux vers où Virgile, je ne dirai pas dépeint, mais fait sentir le calme pur et infini du paradis des païens :

Devenere locos letos et amena vireta
 Fortunatorum nemorum sedesque beatas ;

et, dans une lutte aussi redoutable, c'est beaucoup que de n'être pas vaincu. Dante excelle toujours à représenter l'âme dominatrice, sereine en soi-même, fermée à ce qui l'assaille, et non sans dédain pour les choses inférieures. C'est ainsi que l'ange qui vient forcer à la soumission les démons révoltés et ouvrir à Virgile et à Dante le chemin ultérieur, écartant de la main l'air impur qu'il traverse, ne paraît fatigué que de cette seule angoisse :

Dal volto rimovea quell' aer grasso,
 Menando là sinistra innanzi spesso,
 E sol di quell' angoscia pareva lasso.

On bien encore Farinata, couché comme hérésiarque dans les tombes ardentes, quand il ouït le langage

toscan, se lève pour interroger le voyageur des lieux sombres : il se dressait de la poitrine et du front comme s'il eût eu l'enfer à grand mépris :

Ed el s'ergea col petto e colla fronte,
Com' avesse lo inferno in gran dispetto.

Lamennais, cherchant le mot-à-mot, a ainsi traduit, non sans succès : « Celui dont la science s'élève au-dessus de tout, a fait les cieux, et leur a donné qui les conduise, de sorte que sur chaque partie resplendisse chaque partie, distribuant également la lumière. Pareillement, aux splendeurs mondaines il a préposé un chef et ministre général pour transférer de temps en temps les biens fragiles de nation à nation, d'une race à l'autre, quoi que puisse faire pour s'y opposer l'industrie humaine. C'est pourquoi une nation domine et une autre languit, selon le jugement de celle-ci, lequel est caché comme le serpent sous l'herbe. Votre savoir ne peut rien contre elle; elle prévoit, juge et poursuit son règne comme les autres dieux le leur. Nulle trêve à ses changements; la nécessité hâte sa course, d'où vient que si fréquentes sont les vicissitudes. C'est là celle que tant mettent en croix, qui lui devraient des louanges, et qui à tort la blâment et la maudissent. Mais elle subsiste, heureuse, et n'entend rien de cela; avec les autres créatures premières, joyeuse, elle roule sa sphère, et jouit en soi de sa félicité. »

On voit que Dante a fait entrer dans le domaine de son voyage imaginaire la Fortune païenne, devenue un ministre des volontés divines. Il a songé, on ne peut guère en douter, à la Fortune d'Horace qui se complait

dans son rigoureux office (*sævo læta negotio*), comme le rappelle M. Mesnard dans une note. En outre, je trouve à ce morceau une ressemblance singulière avec un passage d'un auteur qui appartient à une époque de décadence, qui écrit péniblement la langue latine, qui était demeuré païen au milieu du triomphe du christianisme, mais qui se lit avec intérêt comme narrateur des choses qu'il a vu faire et qu'il a faites, Ammien Marcellin. « Adrastée, dit-il (Adrastée est un des noms de Némésis), comme reine des causes, comme arbitre et juge des affaires, gouverne l'urne du sort et alterne les chances des événements. Souvent elle amène à une autre issue que celle où nous tendions les projets de nos volontés, et emmêle par ses changements les actions diverses. Elle enchaîne du lien indissoluble de la nécessité l'orgueil des mortels qui se soulève en vain, et règle comme elle l'entend les moments des succès et des revers; tantôt faisant plier la tête superbe des insensés, tantôt appelant les bons du fond de leur obscurité et les élevant pour bien vivre. » Je n'oserai soutenir que Dante ait connu ce passage, car Ammien Marcellin était peu lu durant le moyen âge. Quoi qu'on en pense, Dante, en de beaux vers dignes d'être mis à côté de ceux d'Horace, a, lui aussi, évoqué une Fortune pour expliquer les instabilités terrestres. La fonction de cette *créature première* est de rouler de main en main les biens tant ambitionnés par les hommes; elle les fait tourner sur sa roue comme les autres anges font tourner les astres radieux, ces *splendeurs* de la voûte éthérée. Voilà pourquoi tout est en un change éternel; voilà pourquoi ni la prudence ne

peut se défendre, ni le savoir ne peut prévaloir contre ses jugements mystérieux; voilà pourquoi enfin c'est folie de s'attacher à des possessions qu'un agent impassible, sourd à toutes nos prières et plus fort que toutes nos résistances, a pour mission divine de ne laisser jamais à qui les tient. Les biens terrestres n'ont pas plus de pause que ces âmes condamnées à un labeur éternel que Dante rencontre : « Tout l'or qui est et fut jamais sous la lune, ne pourrait procurer ne fût-ce qu'une pause à une seule d'entre elles. »

Chè tutto l'oro, eh'è sotto la luna
E che già fù, di queste anime stanche.
Non poterebbe farne-posar qua.

On va voir, en comparant ici M. Mesnard, combien deux traductions d'un même texte peuvent différer. « Celui dont le savoir est au-dessus de tout créa les cieux et les fit se mouvoir par une loi qui, distribuant également la lumière, fait que chaque point lumineux du ciel correspond tour à tour à un point de la terre. Ainsi, pour les splendeurs terrestres, il établit un ministre souverain qui, au moment voulu, déconcertant la résistance et les conseils de la sagesse humaine, fait passer la vanité des biens périssables de telle nation à telle nation, de telle famille à telle famille. C'est ainsi qu'une nation domine et qu'une autre s'éteint, obéissant l'une et l'autre aux secrets desseins de cette puissance invisible comme le serpent caché dans l'herbe, et sur laquelle votre prudence ne saurait prévaloir. Elle pourvoit, juge et gouverne son empire comme les autres divinités; ses révolutions n'ont pas de trêve; et la nécessité, qui la fait si rapide, la précipite

sans cesse à de nouvelles vicissitudes. Telle est cette puissance que mettent si souvent en croix ceux qui devraient le plus la bénir et qui l'accablent à tort de leurs outrages. Mais elle est heureuse et ne les entend pas; sereine au milieu des créatures primitives, elle donne le branle à sa roue et se complait dans ce mouvement. » Cette traduction est certainement élégante et soignée. Elle s'efforce de rendre justice à l'original : tout en évitant ce qu'une exactitude rigoureuse pourrait avoir de rude, elle ne s'égare pas loin du texte à la recherche d'un éclat étranger. Toutefois, si le lecteur veut me prendre pour guide, je lui indiquerai quelques points où il me semble que, plus fidèle, elle serait plus heureuse. Je voudrais qu'en parlant de la révolution des cieux le mot *loi* fût effacé, mot qui ne se trouve pas dans le vers, et qui est abstrait et moderne en ce sens. Pour Dante, ce n'est pas une loi qui régit les orbites célestes, c'est une *créature première* qui les meut de manière que la lumière d'en haut vienne toujours éclairer les choses d'en bas. Je voudrais encore que *de telle nation à telle nation, de telle famille à telle famille* fût modifié; *tel*, ainsi employé, n'est pas de ce style, et est vulgaire : le simple doit être cherché, le vulgaire doit être évité. Enfin je voudrais que le vers *Vostro saver non ha constrato a lei*, si bien détaché, n'eût pas été fondu et mêlé dans la phrase. J'examine de près, et j'entre dans de petits détails. Mais qu'est-ce qu'une traduction? *In tenui labor*.

Quant aux trois derniers vers du morceau, ni Lamennais ni M. Mesnard (ailleurs ils prennent leur revanche) n'y ont réussi. Le *subsiste* de Lamennais est

chétif à côté de l'italien, et M. Mesnard, ajoutant, pour compléter sa phrase, *dans ce mouvement*, n'est pas dans l'intention de son auteur. Tous deux ont manqué à rendre ce que Dante a exprimé, la sérénité tranquille et bienheureuse. Dante, évidemment, a voulu changer le type de la Fortune ancienne; ce n'est pas pour lui la déesse aveugle qui distribue sans y voir les biens aux mortels, et ne s'inquiète que de tourner rapidement sa roue toujours mobile. La Fortune de Dante est un génie sage, une créature première dont les yeux sont vigilement ouverts sur son immense empire; un peintre qui voudrait la représenter aurait à mettre en cette figure, avec la béatitude infinie, une sagesse sévère et sûre de soi, à ouvrir l'empyrée devant son vol éternel, et à rendre par le trait et la couleur ce que quelques paroles choisies et cadencées expriment à l'oreille.

J'ai cité plusieurs passages de l'une et de l'autre traduction, afin que le lecteur pût se faire son jugement à lui-même, indépendamment de ma critique et de ma louange, et aussi, je l'avouerai, pour donner satisfaction au goût vif que j'ai pour le poète italien et au penchant qui m'entraîne vers sa poésie. Lui et les autres grands poètes, les écrivains qui ont illustré la pensée, les savants qui ont fait les découvertes, en un mot, pour me servir d'une de ses expressions, les maîtres de ceux qui savent (*maestri di color che sanno*), j'aime à me les représenter comme des sommets élevés qui resplendent échelonnés dans le long espace des temps. Tout est autour d'eux dans l'ombre et le silence; mais eux, assis dans leur gloire éternelle, lais-

sent, comme les monts sourcilleux, tomber les eaux vives et fécondantes. Les générations y mouillent leurs lèvres et passent; mais le flot, désormais perpétuel, apporte à celles qui suivent la saveur toujours nouvelle des hautes et lointaines régions d'où il descend. Ainsi en est-il de Dante, à la fois type de beauté antique pour tous les Occidentaux, et type de langue pour les Italiens. Nul plus que lui n'a contribué à fixer ce bel idiome, que j'appellerais avec Byron *le doux bâtard du latin*, si je ne prétendais que l'italien, avec les autres idiomes romans ses frères, l'espagnol et le français, sont des fils légitimes qui, ayant été livrés pendant leur minorité à la violence des voisins, ont fini par reprendre le rang dû à leur haute origine. C'est grâce à lui que les Italiens entendent couramment leur langue du quatorzième siècle; nous qui n'avons pas eu de Dante, nous avons vu la nôtre, dont alors la culture était plus ancienne et plus étendue, tomber rapidement en désuétude, si bien qu'elle est reléguée aujourd'hui dans le domaine de l'érudition. Dante a défendu le vieil italien contre la vieillesse; Dante, et non comme on dit d'ordinaire présentement, mais à tort, le Dante; dans le seizième siècle, nous ne mettions pas l'article à son nom; c'est plus tard que cette mauvaise habitude s'est introduite, par une fausse connaissance de l'usage italien: les Italiens mettent l'article devant le nom de famille, l'*Alighieri*, il *Tasso*, mais jamais devant le prénom; et comme *Dante*, contraction de *Durante*, est un prénom, il ne prend pas l'article en italien et ne doit pas le prendre en français.

L'extrême exactitude, cela est certain, me plait par-

dessus tout. Mais il faut définir ce terme et ne pas l'entendre au sens étroit. L'exactitude ne porte pas seulement sur les mots, elle comprend aussi la reproduction, autant que cela se peut, du mouvement, de la couleur, de l'harmonie, en un mot, de l'effet. Un soin y est de quelque secours, du moins, dans les traductions d'auteurs aussi anciens que le poète de Florence, c'est d'éviter les mots qui ont une marque de néologisme, soit qu'ils proviennent de fabrication nouvelle, soit qu'appartenant au domaine purement scientifique, ils aient été depuis peu introduits dans le langage ordinaire. Il faut puiser rigoureusement dans le vocabulaire de nos classiques; par quoi on évitera plus d'une dissonance. C'est à ce titre que je ne suis pas satisfait du mot *affluent*, employé par M. Mesnard dans la traduction de ces deux vers :

.... La marina, dove'l Po discende,
Per aver pace co' seguaci suoi.

(*La mer où se jette le Pô pour se reposer avec ses nombreux affluents*). Et, à vrai dire, j'ai un plus grave reproche à faire à cette phrase, c'est que le sens de l'auteur n'a pas été bien saisi. Lâmmennais, qui met : *La mer où descend le Pô pour s'y reposer avec son cortège*, a commis même erreur. A mon avis, le sens est : *Le rivage où descend le Pô pour avoir paix avec sa suite de fleuves*. Dante a voulu peindre et a peint, en effet, ces eaux rapides qui, venant derrière le grand fleuve, ne lui laissent la paix qu'autant qu'il s'achemine d'un cours précipité vers la mer. Un mot, et c'est là un de ses suprêmes mérites, un seul mot lui suffit pour

tracer un tableau immense. J'ai rencontré dans un auteur anglais un très-heureux emploi de ce vers détourné de sa signification propre pour représenter le mouvement progressif de la civilisation, et le grand fleuve de l'humanité roulant ses ondes :

Per aver pace co' seguaci suoi.

Dante est subtil, et il l'est non-seulement dans la pensée, mais aussi dans l'expression, et c'est là un des caractères de son style, trouvant maintes fois la beauté dans la subtilité. Ainsi, quand il se peint, lui et son guide, mettant le pied sur les ombres vaines étendues par terre sous la pluie froide et éternelle :

..... Ponevam le piante
Sopra lor vanità, che par persona,

l'expression est subtile, mais belle. Lamennais a reculé devant le mot-à-mot, disant : « Nous posions les pieds sur leur vide apparence qui paraît une personne. » Et M. Mesnard a détruit la fine trame de ce vers : « Nous mettions les pieds sur ce vide qui simule un corps. » Mais peut-être n'y a-t-il pas moyen de bien faire. A cet égard, quand on examine Dante de près, on comprend que la scolastique a façonné les esprits des Occidentaux pendant des siècles et leur a donné une empreinte durable. Comparé avec Homère, quelle différence ! Le vers d'Homère est une eau tranquille et pure qui laisse aussitôt arriver le regard jusqu'au fond ; tout est simple et droit ; la pensée et l'expression sont limpides, car il était le chantre inspiré d'une race qui n'avait pas encore une longue histoire. Longue, au contraire, était l'histoire des races romanes, quand à

leur tour elles eurent leur chantre inspiré; l'homme avait fait sur lui-même ce grand retour qu'on nomme le moyen âge; et cela se marque dans la pensée comme dans l'expression. On a souvent rapproché Dante et Milton. Les Anglais, fiers, à juste titre, de leur grand poète, sont disposés à le mettre au-dessus de l'illustre Toscan; ils lui trouvent un essor plus élevé, une sublimité plus vraie, plus de puissance poétique. Malgré ma profonde admiration pour Milton, je ne puis souscrire à ce jugement. On cède en ceci, je crois, à une illusion, prenant l'agrandissement de la pensée générale au dix-septième siècle pour une marque qui fixe l'infériorité du poète du quatorzième. Qu'on les mette tous deux à leur temps, qu'on les rapporte tous deux à leur type de beauté, et l'on ne trouvera chez Dante ni moins d'essor, ni moins de sublimité, ni moins de puissance poétique.

On a dit, et cela est vrai, que Dante, dans ses peintures de démons, n'a rien qui soit comparable au Satan de Milton. Mais remarquons ici l'influence des temps et des milieux sur les génies les plus puissants. Milton est sans doute un chrétien pieux et convaincu; toutefois il appartient au protestantisme qui a brisé l'antique unité catholique; il s'est trouvé mêlé aux luttes politiques, et il a figuré parmi ces révolutionnaires ardents qui, au dix-septième siècle, tentèrent de fonder une république anglaise. Eh bien! qu'est Satan, sinon un révolté indomptable que Milton condamne comme l'ennemi du Très-Haut, mais qu'il n'aurait jamais conçu dans sa funeste et sombre grandeur si lui-même n'avait vécu, le cœur palpitant et déchiré, dans ce

tourbillon d'insurrections opiniâtres, de convictions inébranlables, de pensées indépendantes? C'est le côté par lequel son poëme, véritablement épique, reflète son époque; mais ce côté, tout effectif qu'il est et tout splendide, combien moindre paraît-il que l'ensemble immense où Dante nous déploie le moyen âge! Lamennais a raison de dire: « Le poëme entier, sous ses nombreux aspects, politique, historique, philosophique, théologique, offre le tableau complet d'une époque, des doctrines reçues, de la science vraie ou erronée, du mouvement de l'esprit, des passions, des mœurs, de la vie enfin dans tous les ordres, et c'est à juste titre qu'à ce point de vue la *Divine Comédie* a été appelée un poëme encyclopédique... Dans cette vaste conception, Dante toutefois ne pouvait dépasser les limites où son siècle était enfermé. Son épopée est tout un monde, mais un monde correspondant au développement de la pensée et de la société en un point du temps, et sur un point de la terre, le monde du moyen âge. Si le sujet est universel, l'imperfection de la connaissance le ramène en une sphère aussi bornée que l'était, comparée à la science postérieure, celle qu'enveloppaient dans son étroit berceau les langes de l'école. » Cette dernière restriction qu'indique Lamennais, je voudrais non pas l'effacer, mais l'expliquer. La vraie philosophie de l'histoire, concevant que le moyen âge, héritier de la civilisation gréco-romaine, fille elle-même des civilisations asiatiques, enferme en substance et représente tout ce qui le précède, conçoit aussi qu'à ce titre l'épopée de Dante est universelle, du moins jusqu'à l'époque

qu'atteint le poète. C'est pour être en dehors de la série que les épopées des civilisations collatérales, par exemple de l'Inde, malgré d'incontestables beautés, demeurent toujours à un rang inférieur. Rien, même pour le génie, ne peut remplacer cette condition suprême d'appartenir au courant direct de la grande série historique.

TABLE

DE PREMIER VOLUME

INTRODUCTION

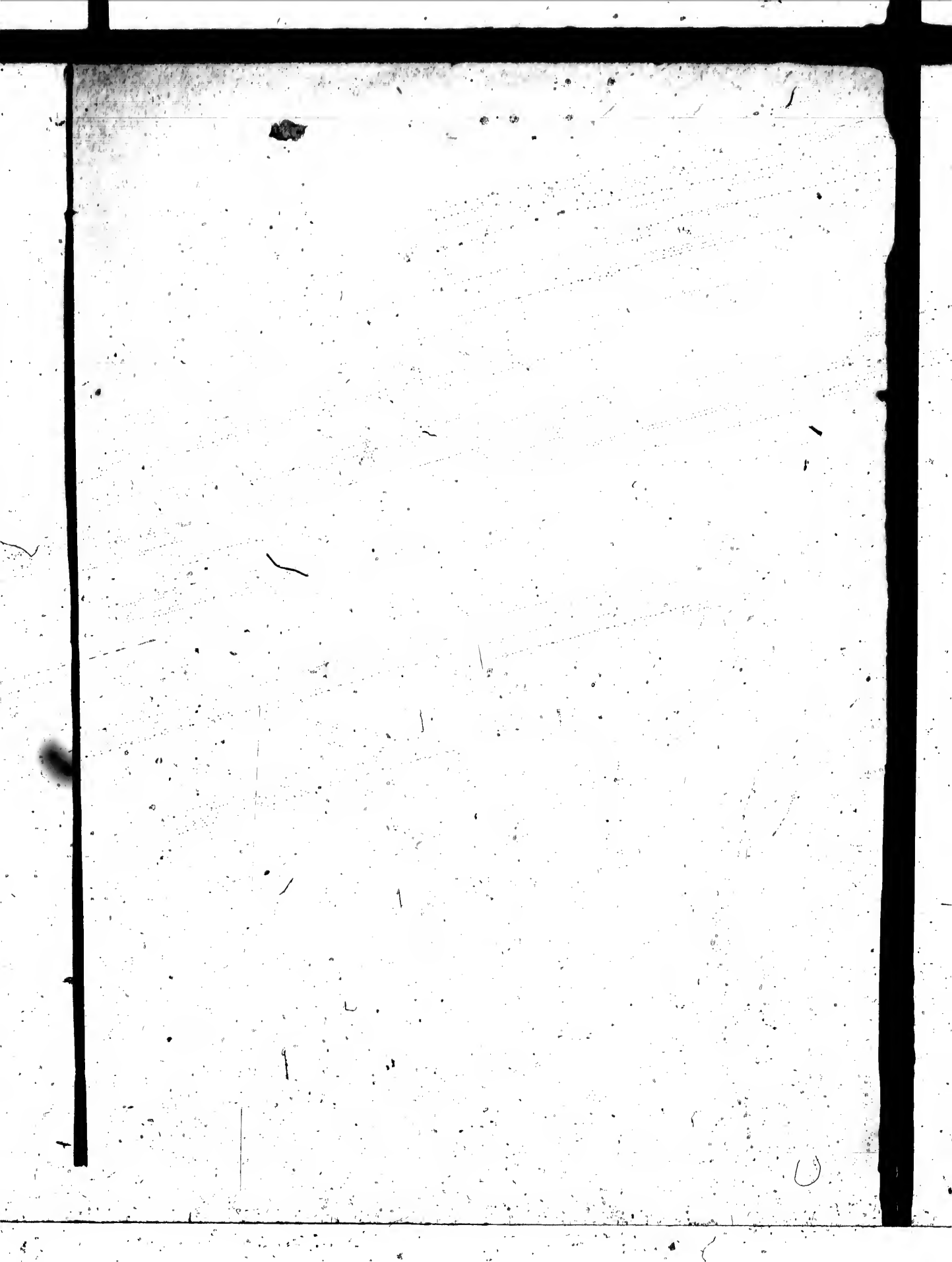
I. DE L'ÉTYMOLOGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE, DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE ET DE		
LA COLLECTION DES VIEUX TEXTES.		1
p.	1. Remarques générales sur la langue d'oïl.	2
p.	2. Considérations générales sur l'étymologie.	22
p.	3. Quelques discussions étymologiques.	39
p.	4. Continuation du même sujet.	56
p.	5. Peut-on étudier la langue française dans ses rapports avec le sanscrit et avec les autres langues européennes, et quel est ce rapport.	76
p.	6. Examen d'une grammaire de la langue d'oïl.	94
p.	7. Continuation du même sujet.	117
p.	8. Continuation du même sujet.	135
p.	9. Analyse de cinq chansons de geste : <i>le Couronnement de Louis; le Charroi de Nîmes; la Prise d'Orange; le Vain de Vivien, et la Bataille d'Aleschans.</i>	160
p.	10. Suite du même sujet.	186
p.	11. D'un recueil de poésies en langue d'oïl traitées suivant les procédés de la critique.	215

12	Récapitulation des principales idées écrites dans les onze articles précédents	235
II. DE LA POÉSIE ÉPIQUE DANS LA SOCIÉTÉ FÉODALE		256
III. LA POÉSIE HOMÉRIQUE ET L'ANCIENNE POÉSIE FRANÇAISE		301
<i>Première partie</i>		302
1.	L'ancien français est-il un patois barbare?	302
2.	De la langue du treizième siècle et des facilités qu'elle offre pour la traduction d'Homère	312
3.	De la grammaire	318
4.	De l'orthographe	322
5.	Du vers et de l'hémistiche	327
6.	Rime	334
7.	De l'hiatus	340
8.	Du complet	345
9.	Conclusion. De l'archaïsme	349
<i>deuxième partie</i>		352
Premier chant de l'Iliade traduit en langue du treizième siècle		352
IV. ÉTUDE SUR DANTE		364
1.	Style de Dante	364
2.	Différents modes de traduction	408
3.	Grandeur et caractère de la <i>Divine Comédie</i>	420

ERRATUM

Page 301, au lieu de II, lisez III.

FIN DU PREMIER VOLUME



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'EFFREUIL, 1.

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

ÉTUDES

SUR LES ORIGINES, L'ÉTYMOLOGIE,
LA GRAMMAIRE, LES DIALECTES, LA VERSIFICATION,
ET LES LETTRES AU MOYEN ÂGE.

PAR

E. LITTRÉ

DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

TOME SECOND

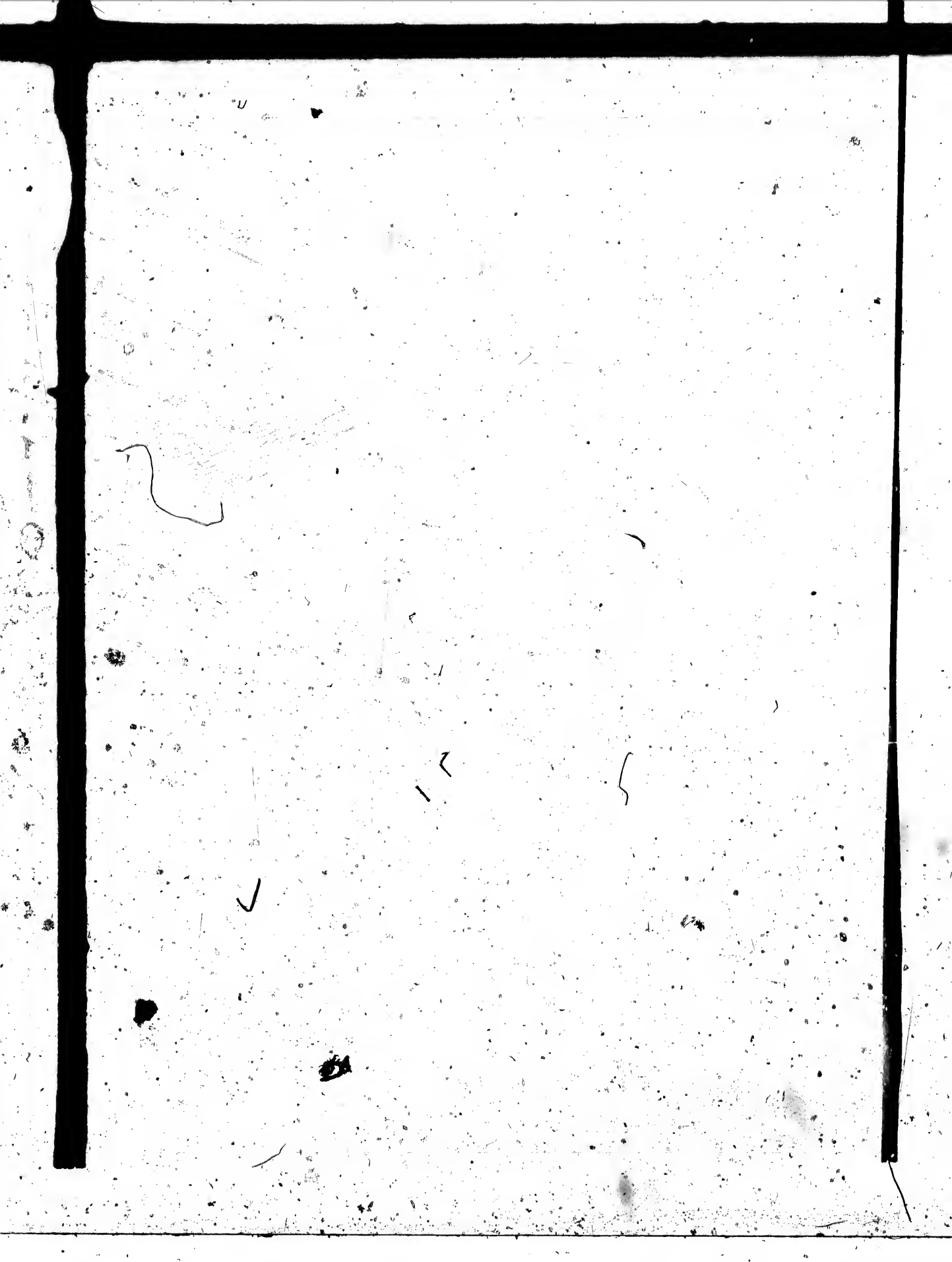


PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE
DIDIER ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

55, QUAI DES AUGUSTINS, 55

1865



HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

V ÉTUDE SUR PATELIN

SOMMAIRE. (*Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1855.) — Ce travail a eu pour objet une nouvelle édition de Patelin, par Génin (*maître Pierre Patelin*, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes, Paris, 1854). L'édition de M. Génin est extrêmement recommandable, soit par le soin avec lequel la collation des anciennes leçons a été faite, soit par l'érudition de l'éditeur, soit par la finesse de son goût. J'ai rendu justice à toutes ces qualités, tout en conservant les droits de la critique. En discutant minutieusement le texte, les variantes et les conjectures, j'ai fait en sorte que le lecteur étudiat en même temps certains caractères de la langue du quinzième siècle, qui, étant aux ruines de celle du treizième et du douzième, n'a pas encore reçu la forme du seizième.

1. — *De la farce; examen de la question pourquoi l'ancienne littérature n'a pas eu de tragédie proprement dite.*

Maître Pierre Patelin, arrangé pour le théâtre moderne par Brueys et Palaprat, et demeuré en faveur, grâce non à l'imitation qu'ils en ont faite, mais à la verve comique de l'original, n'a pas besoin d'être rappelé au lecteur. Ce qui intéresse ici, ce qui est

nouveau, c'est l'édition elle-même, les efforts curieux pour rendre au texte sa pureté, les recherches à l'effet de connaître l'auteur (resté anonyme) de ce petit chef-d'œuvre, et les comparaisons de langue et de grammaire avec le français plus ancien que le *Patelin* et avec le français plus moderne.

Patelin est une farce, mais une farce sortie de la main de quelque Molière du quinzième siècle, — du moins un Molière auteur de *Scapin* et du *Médecin malgré lui*. Ce genre de pièces abondait; elles allaient au goût de la foule et coulaient sans peine de cet esprit narquois et plaisant qui avait produit tant de fabliaux. Dès le treizième siècle, on en trouve. Au quatorzième, Oresme, qui traduisit tant de livres pour le roi Charles V, dit dans son *Éthique* : « Et ce peut assez aparoir par les comédies des anciens et par celles que l'on fait à présent. » Plusieurs de ces pièces ont, comme maint fabliau, passé dans des compositions plus modernes, dans les *Contes de la Fontaine*, et le fabuliste lui-même nous apprend que la jolie fable de la *Laitière et le Pot au lait* était une farce ancienne :

Le récit en farce en fut fait;
On l'appela le *pot au lait*.

En regard d'une production aussi active, il est curieux de remarquer que le moyen âge n'a pas connu la tragédie. De ce côté-là, il en est toujours resté aux mystères. Ceux-ci sont fort anciens; ils remontent jusqu'aux onzième et douzième siècles, précédant naturellement tout le reste du théâtre; mais, au lieu de se développer, comme dans la Grèce antique, en actions qui,

ÉTUDE SUR PATELIN.

tout en tenant à l'histoire religieuse, y introduisissent une vie plus humaine, les mystères s'arrêtèrent au premier seuil et ne firent jamais que mettre en scène les récits des livres saints. Aucun génie hardi ne se sentit inspiré à toucher les âmes par le spectacle des destinées de l'homme en conflit avec les sévérités ou les faveurs du ciel.

Et pourtant ni le talent ni le génie ne manquaient. Si les chansons de geste ne se sont pas élevées jusqu'au génie, plusieurs se sont élevées jusqu'au talent : la gloire de Charlemagne, les désastres de Roncevaux, l'héroïsme de Roland et de ses compagnons, les après-mœurs de la féodalité peintes avec tant de vigueur dans *Raoul de Cambrai*, le vaillant Gérard déchiré de ses grandeurs et solitaire avec sa femme fidèle dans une forêt, la lutte avec une religion ennemie, tout ce mélange de fiction et d'histoire composait un fonds qui valait certainement Œdipe et sa famille, les Atrides et Troie, et qui néanmoins s'éteignit sans rien produire de tragique. Ce ne fut pas non plus du côté de la tragédie que se tourna le grand génie poétique du moyen âge, Dante, qui rivalise avec Homère, et dont le poème l'emporte sur l'*Énéide*, si le poète ne l'emporte pas sur Virgile; cette *Divine Comédie*, si riche en épisodes ou touchants ou terribles, n'a, malgré son titre, rien de commun avec le théâtre. Décidément les temps n'étaient pas venus, et le moyen âge ne pouvait dépasser, soit d'un côté les mystères, soit de l'autre les farces.

Tout à l'heure, en parlant de l'antiquité, j'ai mis non pas seulement la Grèce ou l'Italie, mais les deux pays

conjointement; même je ne m'arrêtera pas là, et j'y mettrais tout l'Occident chrétien. Rien, à mon sens, de plus intéressant et de plus fructueux que de comparer le moyen âge avec l'antiquité, dont il dérive pour la langue, pour les institutions, pour les sciences, pour les lettres, pour les arts. Seulement il faut se faire une idée exacte du champ de la comparaison. L'antiquité classique n'est pas simple, elle est formée de deux parties distinctes qui font un seul corps, la Grèce et Rome, le grec et le latin, Homère et Virgile, Démosthène et Cicéron, Thucydide et Tacite, Miltiade et les Scipion, Alexandre et César. A plus forte raison, le moyen âge n'est pas un : il se divise en cinq groupes principaux, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Allemagne; mais ces groupes, étant joints par une tradition commune reçue de l'antiquité, par une religion commune dont le chef unique siégeait à Rome, par des institutions communes dont la féodalité était la base, représentaient un corps politique qui avait plus de puissance et plus de cohésion que l'empire romain, et qui en était la continuation directe. Donc l'antiquité gréco-latine a pour terme corrélatif dans le moyen âge l'ensemble des cinq populations, héritières par indivis de l'héritage de civilisation.

Pourquoi le théâtre, dans son expression la plus haute, tragédie et comédie, a-t-il fait défaut au moyen âge? Je crois en trouver une des causes dans l'état de la société. Divisée en seigneurs féodaux; bourgeois des communes et gens de la campagne, elle ne présentait nulle part un public approprié à ce genre de littérature et de plaisir. Les seigneurs vivaient dispersés dans

leurs châteaux; ils ne se réunissaient que pour les tournois, fêtes guerrières et lucratives (car les vaincus payaient des rançons, et les vainqueurs gagnaient des chevaux et des armes) qui les captivaient tellement, que les défenses des rois et des papes eurent à peine mettre des bornes à ces luttes simulées, mais souvent dangereuses. C'était alors aussi que ces assemblées représentaient les scènes de la *Table-Ronde* mises dans toutes les mémoires par une foule de poèmes, et que dames et chevaliers prenaient le nom, le costume et le rôle de Tristan, d'Arthur et de la belle Yseult. Dans cet état, ce qui plaisait aux seigneurs et aux nobles dames, c'était la poésie qui venait les chercher dans leurs demeures féodales. Le jongleur arrivait chantant la *geste* de Roncevaux, les aventures de Guillaume au Court-Nez, les exploits d'Ogier le Danois; puis, quand il avait amusé ceux qui l'écoutaient, il en recevait des cadeaux, de riches vêtements, des fourrures précieuses. Ou bien les chevaliers devenaient, pour leur compte, trouvères ou troubadours, suivant qu'on était sur la rive droite ou sur la rive gauche de la Loire, et ils composaient, non pas des chansons de geste, mais des chants d'amour et de guerre. Je ne sais pourquoi l'on a fait dans ces temps à la noblesse française un renom d'ignorance profonde, l'accusant d'être tout à fait illettrée; je crois qu'on a pris l'exception pour la règle. Aux douzième et treizième siècles, on trouve parmi les poètes les plus célèbres beaucoup de noms appartenant aux princes et aux barons: le roi Richard, le châtelain de Couci, Quesnes de Béthune, le comte de Champagne, la dame de Fayel, et bien

d'autres, ont chanté leurs amours, déploré les traverses qu'essuient les fidèles amants, et gémi que la croisade, dette de foi et d'honneur, les séparât de l'objet aimé. Le goût des lettres était vif dans cette classe, qui les cultivait non sans succès et sans charme.

Malheureusement cette société dispersée ne faisait pas un public pour le théâtre. Par une autre raison, ce public manquait dans les villes. Les villes étaient des communes qui s'étaient formées par l'affranchissement, tantôt acheté à prix d'argent, tantôt conquis par la révolte et par la force. Il y avait là sans doute des hommes riches et puissants, mais c'étaient des marchands et des gens de métier, ayant peu de loisir et tout occupés de leurs affaires. En un mot, la bourgeoisie et la noblesse vivaient trop séparées pour exercer une influence l'une sur l'autre et pour constituer un monde capable, comme le monde grec, de se plaire aux émotions et aux beautés du théâtre. Aussi le théâtre du moyen âge ne commença-t-il que quand ce mélange se fut opéré par les événements politiques qui changèrent profondément la vie féodale et constituèrent les grandes villes comme des centres où tout aboutissait, je veux dire la fin du seizième siècle ; car je ne vois aucun moyen de rattacher le théâtre espagnol de ce temps et le grand tragique anglais à la Renaissance. Tout l'art de Shakspeare, toute son inspiration, émanent du moyen âge. On y chercherait vainement la marque de la tragédie antique, on y chercherait vainement aussi les avant-coureurs de la tragédie de Corneille et de Racine, créant des compositions mixtes entre les modèles classiques qu'ils se proposaient d'i-

imiter et la société du dix-septième siècle dont l'esprit les animait.

En revanche, dans le courant du moyen âge, nul obstacle à la farce, dont le *Patelin* reste une expression excellente. Donner un bon texte de cette pièce était un service à rendre aux lettres et à la langue. C'est ce que M. Génin a entrepris; mais beaucoup de difficultés arrêtaient l'éditeur. Au premier rang, on mettra l'excessive rareté des manuscrits. Une œuvre dramatique est particulièrement confiée à la mémoire des comédiens. La vogue même de la pièce dut lui être une cause perpétuelle d'altérations : selon les provinces où ils récitaient, les comédiens remplaçaient un mot suranné par une expression courante; on changeait un proverbe, une rime, un vers devenu obscur; un changement en appelait un autre. C'est dans cette pénurie de bons textes qu'il faut interpréter les locutions tombées en désuétude, corriger les phrases altérées, remettre sur leurs pieds les vers boiteux, et donner à chaque mot l'orthographe qui lui convient. Remarquez une complication de plus : au quinzième siècle, la langue est dans une transition; elle se sépare déjà, par des caractères tranchés, de celle des douzième et treizième siècles, et n'est pourtant pas encore celle qui prévaudra dans le seizième. L'éditeur doit être constamment en éveil pour ne pas faire une correction qui soit relativement ou archaïsme ou néologisme, et pour ne pas prêter à *Patelin* une locution plus vieille que lui ou plus moderne. Entre ces écueils, l'érudition au goût fin et au tact exercé, l'habitude des textes, la connaissance de l'histoire littéraire, sont requises.

ÉTUDE SUR PATELIN

De tout cela, le nouvel éditeur a ample provision. Aussi le *Patelin* s'en est-il ressenti, et j'ai pris un singulier plaisir à lire ces phrases régulières, ces vers exacts, ce dialogue vif, dans un volume d'une très-belle impression et corrigé avec un soin extrême. Voilà, se peut-on dire, en tenant le livre et en l'écoutant parler, voilà comme nos aïeux d'il y a trois cents ans causaient entre eux ! Voilà les tournures de leurs conversations, les formules dont ils s'abordaient et se saluaient, les plaisanteries qui leur plaisaient, les allusions qui avaient cours. Tout cela est très-différent de notre langage actuel : les formes, les mots, les locutions, ont varié, et il faut quelque habitude (habitude, du reste, qui se prend très-vite) pour lire un texte du quinzième siècle. Voyez cependant quels changements considérables un changement graduel et à peine sensible finit par apporter. Pour arriver à *Patelin* et pour trouver celui de nos aïeux qui assistait à ces anciennes représentations, il suffit de compter le douzième de nos ancêtres. Dans ce trajet, qui ne comprend que douze personnes, chacun de nous a reçu le français de la bouche de son père, qui le tenait du sien, et ainsi de suite jusqu'au douzième, sans aucune solution de continuité dans la transmission d'un langage toujours compris. Pourtant le changement est devenu à la longue si notable, d'imperceptible qu'il paraît d'une génération à l'autre, que, si nous nous trouvions devant ce douzième aïeul, nous éprouverions quelque peine à suivre son discours et à entretenir conversation avec lui.

Nous venons d'indiquer de quelles difficultés l'éditeur du *Patelin* avait à se préoccuper. Arrivons à son

travail, dans lequel deux parties surtout sont à étudier : la restitution du texte et les recherches sur l'auteur. C'est sur ces deux points que se portera successivement notre attention.

2. — *Discussion de différents passages de Patelin ; et applications de cette discussion à l'étude de la langue du quinzième siècle.*

Celui qui a corrigé des épreuves d'imprimerie sait que, plus une feuille est chargée de fautes, plus lui-même en laisse échapper. Au contraire, si l'épreuve qu'il a sous les yeux est déjà très-correcte, alors les moindres méprises du typographe sautent aux yeux. Il en est de même d'un vieux texte altéré par les copistes. Le *Patelin* était cette mauvaise épreuve : M. Goussier est ce correcteur pénétrant et attentif qui l'a rendue bonne, et moi, la tenant en main, j'aperçois maintenant les minuties qui jusque-là étaient perdues dans le nombre. Il y a même, en un texte habilement restauré, une vertu particulière qui aide à l'épurer davantage. La restauration fait voir immédiatement des analogies qui étaient cachées sous quelque faute, des comparaisons qui ne pouvaient se faire, puisque quelque un des termes avait disparu, des règles qui ne semblaient pas assez sûres parce que des exceptions fautives les compromettaient. De tout cela, je parle par expérience. Moi aussi, j'ai passé bien du temps à collationner des manuscrits, à rassembler des variantes, à les discuter, à en tirer le meilleur parti pour rendre à un vieux texte sa correction et sa pureté. Quelque minutieux que puisse sembler un pareil tra-

vail, je n'ai point trop à m'en plaindre. Il est bon qu'un esprit facilement enclin à la recherche des généralités soit contraint de s'appesantir sur des détails, très-petits, mais très-positifs. De même je conseillerais volontiers à des esprits qu'entraîne le goût des détails et des choses spéciales de prendre comme contre-poids quelques moments pour philosopher.

Il est vrai qu'il s'agissait pour moi d'un texte grec et d'un auteur vieux de plus de vingt-deux siècles; mais, malgré ces prérogatives, je prétends qu'il ne faut pas traiter autrement les monuments qui proviennent de notre moyen âge français, et qu'on doit faire partout ce qu'a fait M. Génin pour son *Patelin*, s'efforcer de remédier aux erreurs des copistes et aux imperfections des copies. Une fausse opinion, assez naturelle du reste, prévalut longtemps à l'endroit de ces écrits. Le temps qui les avait vus naître était réputé barbare, quoi de plus simple alors que de considérer comme des barbarismes tout ce qui différait de la langue moderne? Il était manifeste que ce français ancien provenait d'une corruption du latin; pourquoi dès lors chercher des règles en ce patois corrompu? Le français avait notablement changé dans les derniers siècles; et en même temps s'étaient produits des écrivains qui l'avaient illustré, des grammairiens qui l'avaient régularisé: comment aurait-on songé à ôter une rouille qui semblait non quelque chose d'accidentel, mais quelque chose d'inhérent? Pourtant tout cela était illusion. Les barbarismes ne peuvent pas être à l'origine de la langue, puisque c'est à cette origine qu'elle a ses principes. Le français est né de la corrup-

tion par rapport au latin; mais, par rapport à lui-même, c'est une décomposition qui a ses lois régulières et qui n'est rien moins que barbare. Enfin, de fait, il y a sur ces vieux monuments une rouille due à l'ignorance des copistes, à l'absence de règles écrites, à la diversité des provinces. Pénétrez dans l'intérieur de ces livres, comparez-les, cherchez les règles implicites, et bientôt vous reconnaîtrez qu'une critique judicieuse peut, sans arbitraire et sans innovation, y établir une correction relative qui ajoutera beaucoup à la clarté du livre, à la satisfaction du lecteur. Si vous tenez un bon auteur de ces temps, soyez sûr qu'il ne faut imprimer ni solécismes ni barbarismes, sauf les licences, les exceptions, les irrégularités inévitables; soyez sûr également qu'il ne faut jamais imprimer ni vers faux; ceux qui ont créé ou employé les premiers la versification qui est encore la nôtre ne commettaient point d'erreur contre la mesure, et, quand on en trouve (et on en trouve beaucoup dans certains manuscrits), c'est la faute du copiste. En un mot, les éditeurs de ces textes doivent maintenant les épurer comme on a fait pour les textes grecs et latins. On a pu, on a dû, au début, publier les manuscrits tels qu'ils étaient, car c'est avec ces textes publiés qu'on est parvenu à reconnaître et à établir les règles; mais dorénavant aux règles appartient une intervention qui profitera aux lettres du moyen âge.

La langue du quinzième siècle est intermédiaire entre la langue plus ancienne qui se parlait aux douzième et treizième siècles, et qui a produit tant d'ouvrages, particulièrement en vers, et celle qui, maniée et

travaillée par le seizième siècle, est devenue la langue actuelle. L'ancien français et le français moderne ont des différences profondes, qui ne tiennent pas seulement à l'introduction de mots nouveaux, à la désuétude de mots vieillis, mais qui dépendent de changements dans la syntaxe. J'ai plus d'une fois cherché à me rendre compte d'un phénomène aussi singulier; j'ai plus d'une fois médité pour comprendre comment, à la fin du quatorzième siècle et au quinzième, il s'était fait une telle destruction du langage, comment plusieurs chaînons de la tradition s'étaient rompus, et comment les fils avaient si rapidement cessé de parler, dans sa plénitude, la langue de leurs pères. Ici même (t. I, p. 280), j'ai signalé une cause tout extérieure, mais que je crois très-considérable, à savoir les malheurs des temps, cent années de guerres, des invasions prolongées, le mélange des hommes d'armes de l'Angleterre, du nord et du midi de la France. A cela de nouvelles réflexions m'ont fait ajouter une cause tout intérieure, à savoir la persistance, dans l'ancien français, d'une partie des cas latins. L'ancien français avait réduit la déclinaison latine à deux cas, le sujet et le régime, mais ces cas n'avaient ni la régularité, ni la généralité du modèle d'où ils provenaient; de là donc la fragilité qui leur était inhérente. On trouvera également fragile la règle qui faisait le masculin et le féminin semblables dans les adjectifs dérivés d'adjectifs latins où ces deux genres n'avaient pas de différence: *seal* de *fidelis*, *loyal* de *legalis*, *gentil* de *gentilis*, étaient aussi bien féminins que masculins; mais le sentiment de cette différence, qui avait son origine dans le latin,

comme celui des cas, ne pouvait durer, si les circonstances cessaient d'être favorables aux lettres, à la transmission des études, et si le trouble public laissait prévaloir les affinités générales de la nouvelle langue.

Ces affinités prévalurent en effet, grâce à la perturbation séculaire qui infligèrent à la France la guerre étrangère, la guerre civile, les ravages des grandes compagnies, les soulèvements des communes, les insurrections des paysans. C'est dans le quinzième siècle que ce grand changement se marque décidément, mais c'est là aussi qu'on trouve souvent en conflit les formes nouvelles avec les formes anciennes. Ainsi la règle des adjectifs, dont je viens de parler, tantôt est observée, et tantôt fait place à la règle moderne qui les traite tous de la même façon. On trouve :

Telz noises n'ay-je point aprins (*Patelin*, v. 559).

Mais vous trouverez bien tel clause (v. 1119).

A la foire, gentil marchandé (v. 65).

Qu'onques mais ne senty tel rage (v. 1258).

Malade? et de quel maladie (v. 1526)?

Ici la règle ancienne détermine l'accord, mais vous rencontrez :

Et ne sçavez-vous revenir

A vostre propos, sans tenir

La court de telle baverie (v. 1285)?

et :

Monseigneur, par quelle malice (v. 1510).

Ici, c'est la règle moderne qui prévaut. Toutefois on peut reconnaître qu'à ce moment du moins, chez l'auteur du *Patelin*, l'habitude de ne donner qu'un genre

aux adjectifs était la plus puissante; mais on reconnaît aussi que l'habitude nouvelle, effaçant une exception apparente, ou plutôt une règle dont le sens était perdu, allait bientôt l'emporter, surtout dans un temps où l'on comprenait et lisait de moins en moins les textes qui auraient pu la conserver.

Deux personnages, en affirmant quelque chose, disent, l'un : *par m'ame*; l'autre : *bon gré m'ame*. Nous dirions aujourd'hui : *par mon âme*, *bon gré mon âme*. Ce sont des espèces de serments qui ont sans doute conservé la forme antique, car on lit ailleurs dans le *Patelin*, vers 1280 :

Je l'ay nourry en son enfance.

C'est ainsi que nous parlerions. Seulement cela aurait été un cruel solécisme pour les douzième et treizième siècles, qui auraient dit : *en s'enfance*. En effet, les pronoms possessifs féminins *ma*, *ta*, *sa*, s'éclidaient devant une voyelle de la même manière que nous élidons l'article; et l'on écrivait et prononçait *m'ame*, *s'espée*, *s'enfance*. Il est manifeste, sans que je le dise, que *mon*, *ton*, *son*, avec des noms féminins, font solécisme, que l'habitude seule nous fait passer là-dessus, que l'euphonie n'est pas une raison suffisante; car nous élidons l'*a* de l'article féminin, et l'adjonction, avec le substantif, de la lettre *l*, représentant de l'article, n'est ni plus ni moins euphonique que l'adjonction des lettres *m*, *t*, *s*, représentant les pronoms possessifs *ma*, *ta*, *sa*. Ce qu'on peut dire, c'est qu'au moment où cette innovation antigrammaticale s'est établie, la population perdait le sens de ces adjonc-

tions, qui rendaient le mot plus complexe et plus difficile à saisir; que, pour remédier à cette diminution du sens, elle a fait le pronom possessif plus saillant, même au risque de ne pas l'accorder avec son substantif, et qu'ainsi elle avait le sentiment analogique moins délicat que celle qui l'avait précédée. Ce n'est pas en analogie, en régularité, que les langues gagnent en vieillissant; c'est par d'autres qualités que donnent la culture et la civilisation progressive. Néanmoins elles feront toujours bien de connaître et d'étudier leur passé, source vive qui entretient leur fraîcheur. M. Génin dit : « Le *Patelin* nous montre cette alliance des deux genres pratiquée au quinzième siècle, et en voici un exemple qui remonte au treizième (si le passage n'est altéré); » puis il cite un vers du *Roncivals*. Roland à l'agonie s'écrie :

Dame Diex père, mon ame et mon cors à vous rent;
 c'est-à-dire : « Seigneur Dieu père, je vous rends mon ame et mon corps; » mais le passage est certainement altéré. Le vers n'y est pas, et justement pour qu'il y soit, il suffit, au lieu de *mon amē*, de lire *m'ame*, comme le veut la grammaire ancienne; ou si, comme je le suppose, le vers est, non de douze syllabes, mais de dix, on lira :

Dame Diex père, m'ame et mon cors vous rent.

Sylvius, dont la grammaire parut en 1551, dit que les mots féminins *estable*, *exemple*, *evangile*, *œuvre*, *espée*, *ame*, *espouse*, *estoile*, *amoureuse*, s'unissent au pronom possessif masculin pour éviter une élision, et qu'il serait trop dur de dire : *m'estable*, *m'exemple*, *m'es-*

pée, etc. Pour ma part, je ne vois rien de dur à cela. seulement la remarque de Sylvius prouve que dès lors cette anomalie était pleinement entrée dans l'usage, de sorte que l'oreille jugeait dur ce qui lui était étrange, genre d'illusion dont l'oreille est très-souvent la dupe dans les langues. Cependant, vu l'absence de tout exemple d'une pareille connexion dans les siècles antérieurs, vu la présence de cet usage dans les textes du quinzième siècle, je ne doute pas qu'il se soit introduit vers la fin du quatorzième et le commencement du quinzième, alors qu'agirent les causes qui modifièrent profondément le français.

La règle des adverbes, qui est liée à celle des adjectifs, est observée dans le *Patelin*. On y trouve *vraiment*, *hardiement*, *loyalement*, qui sont les formes correctes, au lieu de *vraiment*, *hardiment*, *loyalement*, qui sont des formes incorrectes. L'adverbe roman est formé de l'adjectif avec la terminaison *ment*, qui, étant le substantif latin *mens*, esprit, est du féminin. De là vient que, dans l'adverbe, l'adjectif est toujours au féminin, et que nous disons *bonnement*, c'est-à-dire « d'un esprit bon. » Pour cette raison aussi, nos aïeux disaient : *vraiment*, *hardiement*, transformés, quand on eut perdu le sens primitif des mots, en *vraiment*, *hardiment*, c'est-à-dire un adjectif masculin avec un substantif féminin. Quant à *loyalement* (prononcé et souvent, comme ici, écrit *loyalement*), il est régulier, puisque *loyal* est un de ces adjectifs qui avaient le féminin semblable au masculin. Et nous, en disant *loyalement*, nous avons, à la vérité, rétabli l'accord de *ment* avec son adjectif, comme nous le déclinons maintenant,

mais troublé l'analogie, puisque, dans l'état actuel, parmi les adverbes, les uns ont l'adjectif au masculin et les autres au-féminin, tandis que, dans l'ancien français, il est absolument impossible de rencontrer aucune dérogation à la formation régulière de l'adverbe.

Si dans le *Patelin* l'orthographe des adverbes est conforme à l'ancienne règle, il n'en est pas de même de la prononciation, qui varie, et tantôt est l'ancienne, tantôt la moderne. Je rencontre deux fois *hardiement* :

Si m'e desmentez hardiement (v. 74),

et

Dites hardiement que j'affole (v. 1186).

Antérieurement, cet adverbe aurait été de quatre syllabes; ici, il n'est que de trois, comme nous faisons aujourd'hui (les vers du *Patelin* sont des vers de huit syllabes à rimes plates). Peut-être, si ce mot se rencontrait plus souvent dans la pièce, on le trouverait valant quatre syllabes. Du moins une telle variation se voit pour *vraiment*, toujours écrit de la sorte, à l'antique, mais valant parfois trois syllabes, et deux parfois. Dans ce dernier cas, il se prononçait comme aujourd'hui. D'autre part, dans des vers comme ceux-ci :

Quel drap est ce by? vraiment (v. 208);

Je m'en garderay vraiment!! (v. 1178),

et plusieurs autres exemples que je pourrais citer, il est, comme le prouve la mesure, de trois syllabes. Le nouvel éditeur du *Patelin*, ne dit pas comment il pense que nos aïeux prononçaient ce mot d'une façon trissyl-

labique; mais il donne une règle générale qu'il formule ainsi : « Les voyelles *i*, *u*, accompagnées d'une autre voyelle avec laquelle elles ne forment pas diphthongue, emportent toujours dans la prononciation, avec leur valeur comme voyelles, leur valeur comme consonnes. *I* vaut *i j*; *u* vaut *u v*; parmi le col soye pendu, prononcez soi-ja. » Je ne puis donner mon assentiment à cette règle. Non-seulement on ne trouve rien dans les textes qui l'autorise, mais encore elle me paraît contraire à l'analogie. En étudiant la forme française, il faut toujours avoir présente à l'esprit la forme latine dont elle dérive, et qui en donne les linéaments; il faut pouvoir du latin descendre au français, ou du français remonter au latin; sans cette double condition, les étymologies, les règles, sont chancelantes. Or considérons à cette lumière le dire de M. Génin, et, au lieu de *je soye*, qui n'est pas si commode, attendu qu'il ne dérive pas directement de *sim*, mais d'une forme allongée *siam*, prenons les imparfaits, dont la finale *oie* est dissyllabe aussi : *je pensoie*. Cette finale provient de la finale latine *abam* : *pensabam*. Suivant la règle française, le *b* est tombé; la finale latine *um*, étant non accentuée et sourde, est devenue un *e* muet. L'*a* long qui restait devant cet *e* muet a été changé en une voyelle longue correspondante. Voilà l'analyse complète de la formation; mais, si elle était *je pensoije*, elle serait tout à fait rebelle à l'analyse, car, ramenée au latin, il serait absolument impossible de rendre compte de ce *j*, et, si on le réintroduisait dans l'élément latin, on arriverait à une forme *pensabiam*, qui donnerait régulièrement *pensoije*, mais qui ne peut être imaginée.

Rejetant ainsi la prononciation proposée par M. Génin, on me demandera peut-être quelle est celle que je suppose. J'imagine que nous en avons encore aujourd'hui la reproduction fidèle dans certaines prononciations que nous entendons tous les jours, bien qu'elles tombent graduellement en désuétude. Voyez, par exemple, le verbe *employer*, — à la troisième personne *il emploie*. La prononciation bonne à présent est : *il emploi*; mais plusieurs personnes disent : *il emploi ye*, faisant trois syllabes, qui en effet comptaient comme telles dans les vers de Regnier et d'autres. Eh bien, suivant moi, *jepensoie*, *jecuidoie*, et tous les autres imparfaits, se prononçaient *je pen sol ye*, *e cui doi ye*, etc. Cette prononciation s'applique à *vraiment*. *Payer*, par exemple, est parallèle à *employer*; *il paie* se prononce aujourd'hui *il pai*; mais beaucoup disent aussi en deux syllabes : *il pai ye*, et cela se trouve dans Molière. C'était ainsi que nos aïeux prononçaient cette combinaison de lettres : *vrai ye ment*. Ils disaient *une plai ye*, et non, comme nous maintenant, *une plai*; *une voi ye*, et non, comme nous, *une voie*.

Dans l'ancien français, les finales des participes *eu*, *receu*, *deceu*, etc., sont de deux syllabes, et, appliquant sa règle, M. Génin dit qu'on prononçait *evu*, *recevü*, *decevü*. Il est vrai que, encore maintenant, le peuple de Paris, au lieu de *eu*, prononce *évu*; mais cela ne suffit pas pour prouver qu'en général la prononciation dans tous les cas intercalait un *v* qui n'était jamais écrit. N'avoir jamais été écrit, c'est là une objection, à mon sens, insurmontable, et si une telle prononcia-

tion avait été commune, elle se retrouverait çà et là dans ceux du moins des manuscrits dont l'orthographe peu soignée se rapproche davantage du parler populaire. Il n'en est pas de même de *eaue*, qui était dissyllabique dans l'ancien français; ce mot se prononçait très-certainement *ève* ou *ave*; mais là il n'y a pas lieu de supposer un *v* intercalaire: l'*u*, servant à la fois de consonné et de voyelle, était ici consonne. Au reste, ceci se rattache à une théorie de l'éditeur du *Patelin*, d'après laquelle la langue de nos aïeux fuyait curieusement l'hiatus. M. Génin est, à ma connaissance, le premier qui, dans son livre des *Variations du langage français*, ait traité lumineusement de la prononciation de l'ancien français, tirant de là des enseignements pour la prononciation présente, qui aujourd'hui est livrée à tant d'incertitudes et de mauvais usages. Pour retrouver la prononciation ancienne, il est parti d'un principe très-certain: de même que le français moderne est, pour le gros des mots, la reproduction de l'ancien, de même il le représente aussi pour le gros des articulations. C'est de cette façon que M. Génin a établi quelques règles générales qui ont déjà rendu de notables services à la lecture, et, partant, à l'intelligence de nos vieux textes. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre beaucoup, il a fait voir que la combinaison de lettres *ue* chez nos aïeux répondait à notre combinaison *eu*, et que, quand on trouvait dans un vers *les bues*, il ne fallait pas le prendre pour un mot dissyllabique, encore moins y mettre un accent (*bués*), comme on a fait bien longtemps dans les éditions, ce qui rompait la mesure, mais prononcer exactement

comme nous prononçons *les bœufs*. Or les clartés qu'il a répandues sur cette matière m'engagent à dissenter avec lui de certains points dans lesquels il me semble avoir exagéré son principe. Tel est le cas de l'hiatus.

Ce qui l'a poussé à supposer que dans l'ancienne langue l'hiatus n'existait pas, et que partout où il paraissait exister il fallait imaginer une consonne intermédiaire qui le sauvait, mais qui ne s'écrivait pas, c'est la tendance qu'a le peuple à faire des liaisons et à intercaler des consonnes entre les mots. M. Génin pense que c'est une tendance traditionnelle qui témoigne que le vieux français avait une répugnance instinctive pour le concours des voyelles; mais, à vrai dire, je ne puis voir sur quoi cela est fondé. Tout semble, au contraire, indiquer que l'ancien français recherchait les hiatus, c'est-à-dire la rencontre des voyelles aussi bien dans l'intérieur des mots que d'un mot à l'autre. Pour l'intérieur des mots, la chose est évidente; une des conditions de la transformation, d'un mot latin en un mot français est la chute des consonnes intermédiaires. Ainsi *securus* fait *seür*, *maturus* fait *meür*, *redemptio* fait *reançon*, *traditor* fait *traître*, *castigare* fait *chastier*, et ainsi à l'infini. Penser que dans ces cas il y a eu une consonne intermédiaire toujours prononcée et jamais écrite, c'est aller contre le témoignage perpétuel de l'écriture d'une part, d'autre part contre le témoignage même du français moderne; car, si une consonne intercalaire avait été prononcée, il n'y aurait eu aucune raison pour que les mots *seür*, *meür*, *reançon*, *traître*, etc., se réduisissent en une contraction qui est évidemment le résultat uniforme

de la fusion de deux voyelles consécutives sans aucune consonne intermédiaire. Enfin on a, en quelques cas, la trace qu'en effet nulle consonne ne s'interposait. Ainsi le mot *traître*, qui est devenu *traître*, se trouve parfois écrit *trahitre*, ce qui ne se pourrait si en effet une consonne avait été prononcée, sans être écrite, entre les deux voyelles. Passe-t-on de l'intérieur des mots à l'examen de leur rencontre, c'est la même chose : les hiatus se présentent en foule. Il n'est besoin que de lire quelques vers pour se convaincre que les anciens poètes n'évitaient pas le concours des voyelles, du moins sur le papier. Supposera-t-on qu'en lisant à haute voix ou en récitant, on les évitait de fait par l'intercalation de consonnes? C'est ce que pense M. Génin; mais cette supposition n'a pas en sa faveur des témoignages contemporains, et, faute de ces témoignages, elle reste une supposition. D'ailleurs, l'idée qu'on se fait de l'euphonie et de la nécessité d'éviter les hiatus est une idée toute relative et variable. Il y a des langues qui recherchent le concours des voyelles, et l'on sait que le dialecte ionien, renommé pour sa douceur, se distinguait justement par là des autres dialectes de la Grèce. Il y a des hiatus durs sans doute à l'oreille, du moins à l'oreille française et de notre temps; mais il y en a aussi de fort doux, et là-dessus, au fond, la règle est (hiatus ou non) celle de Boileau :

Fuyez des mauvais sons le concours odieux.

Je crois même qu'on peut reconnaître des indices montrant qu'à une certaine époque nos aïeux ont re-

cherché les hiatus. Pour les très-anciens textes, on trouve les troisièmes personnes du singulier des verbes écrites avec un *t*; — *il at* pour *il a*, *il aimat* pour *il aima*, *il donet* pour *il donne*, etc. C'est manifestement le *t* latin : *habet*, *amavit*, *donat*. Devant une voyelle, le *t* de *amat* se prononçait-il? Je n'en sais rien; cela est possible, bien que ce ne soit pas sûr, car il est certain que le *t* de *donet* ne se prononçait pas. Puis, quand on quitte ces textes très-anciens et que l'on passe à l'âge immédiatement suivant, on trouve que les *t* sont tous omis; on n'écrit plus que *il a*, *il aima*, *il fu*, *il done*, etc. Comment se serait fait ce changement contre l'étymologie, s'il n'avait pas dû représenter la prononciation? et si le *t*, qui était donné et par l'étymologie et par l'orthographe antécédente, s'était fait entendre devant les voyelles, comment aurait-il disparu de l'écriture? Ce que nous écrivons *aime-t-il*, *donne-t-il*, s'écrivait dans le seizième siècle *aime il*, *donne il*, et pourtant se prononçait, comme nous faisons aujourd'hui, *aime-t-il*, *donne-t-il* : les grammairiens du temps nous informent expressément que la prononciation fait là entendre un *t* que l'écriture ne figure pas; mais l'on se tromperait tout à fait si l'on arguait de là que ces mêmes formes, *doné il*, *aimé il*, qui sont aussi dans les auteurs du treizième siècle, se prononçaient à cette époque avec un *t*. La mesure des vers ne laisse pas de doute sur ce point : *done il*, *aimé il*, sonnaient comme ils étaient écrits et ne comptaient que pour deux syllabes. Cette modification apportée à l'orthographe étymologique, et qui consista à supprimer plusieurs consonnes finales, me paraît montrer qu'alors ces consonnes étaient devenues

complètement muettes, et que l'oreille cherchait plutôt qu'elle n'évitait la rencontre des voyelles.

Étudier la prononciation d'une langue dans le passé est un travail toujours délicat et comportant des incertitudes très-étendues. Il faut constamment se demander de quel temps il s'agit et de quelle province; car la prononciation varie ou est sujette à varier suivant les provinces et suivant les temps. Nous avons, pour nous éclairer, différents éléments: le mot latin d'où le mot français émane, les manières dont on l'a écrit, la prononciation actuelle tant dans le français que dans les patois, enfin les vers, qui nous enseignent le nombre des syllabes de chaque mot et qui distinguent, parmi les finales en *e*, celles qui sont accentuées et celles qui sont muettes. Les vers donnent des renseignements positifs; les autres éléments sont beaucoup moins sûrs et exigent, pour être utilisés, autant de réserve que de sagacité. Malgré ces difficultés, on est arrivé à des déterminations fort heureuses, et à M. Génin revient l'honneur d'avoir ouvert la voie, corrigé mainte erreur et établi mainte vérité.

• Dans le *Patelin*, il reste à peine quelque trace des cas qui appartenaient à l'ancienne langue. La déclinaison s'éteignit en effet dans le quinzième siècle. J'ai noté *homs*, qui est *homme* au sujet; l'ancien français déclinaut: *li homs*, *le homme*, et Patelin dit:

Comment l'a il voulu prester,
Luy qui est ung homs si rebelle?

Nos noms en *eur*, tels que *donneur*, *trompeur*, etc., avaient dans l'ancien français un sujet *doneres*, *trom-*

peres, et un régime *doneor*, *trompeor*. On lit dans le *Patelin* :

Il a mon drap, le faulx *tromperes*!
Je luy baillay en ceste place (v. 760).

Mais ailleurs :

Par mon serpent, c'est le *greigneur* (le plus grand)
Trompeur... (v. 1361),

ce qui est la forme actuelle. Dans le vers ou Aignélet équivoque sur le terme *mot* et trompe *Patelin* :

Dieux ! à vostre mot véritablement
Mon seigneur (je vous payeray) (v. 1209),

il ne faut pas croire que *dieux* soit au pluriel, c'est le sujet singulier écrit anciennement *diex* ou *dex*, et prononcé sans doute *dieux* ou *deux*; mais rien ne témoigne mieux que le *Patelin* qu'au moment où cette farce a été composée la vieille déclinaison était ruinée.

L'existence des cas permettait à l'ancien français de rendre le rapport de possession sans l'emploi de la préposition *de*, qui est pour nous devenu obligatoire. Ainsi, au lieu de : *le serf du roi*, on aurait dit : *li sers le roi*, sans aucune amphibologie, car le roi est au régime, et réciproquement *le roi du serf* aurait été *li rois le serf*, où les cas indiquent nettement les rapports. De cette syntaxe il ne nous resté, je crois, que l'*hôtel-Dieu*, c'est-à-dire l'hôtel, la maison de Dieu. Il n'en restait guère davantage dans le quinzième siècle, ces tournures n'ayant pu subsister après la perte des cas. Cependant on y rencontre ;

Et qui diroit à vostre mere
Que ne feussiez fils vostre pere (v. 147),

c'est-à-dire *le fils de votre père*, et :

Il ne m'a pas pour-rien gabbé :

Il en viendra au pié l'abbé (v. 1014),

c'est-à-dire *aux piéls de l'abbé*, locution équivalente à celle dont on se sert encore quelquefois : *il viendra à jubé*. Il est probable qu'on aurait beaucoup embarrassé l'auteur du *Patelin* en lui demandant pourquoi dans ces locutions il ne mettait pas *le de*. Il aurait sans doute répondu que son oreille était accoutumée à cette tournure dans quelques cas exceptionnels, mais qu'il n'en voyait pas la raison, tout comme répondraient la plupart de ceux qui disent ou écrivent *l'hôtel-Dieu*, si on leur demandait pourquoi ils ne disent pas *l'hôtel de Dieu*.

La plupart des contractions qui sont dans le français moderne se trouvent déjà dans le *Patelin* : *marchand* au lieu de *marcheant*, *mesme* au lieu de *meisme*, *gagner*, au lieu de *gagner*, *royne* au lieu de *roïne*. Une *oie* se disait anciennement une *oe*; le *Patelin* dit quelquefois une *oe* et le plus souvent une *oie*. Le *quelque... que*, tournure à laquelle M. Génin fait la guerre toutes les fois qu'il la rencontre, est en plein usage dans le *Patelin*. L'ancien et bon usage avait en place une locution bien plus légère : on disait, par exemple, *quel coup qu'il donne*, et non *quelque coup qu'il donne*. Nous avons singulièrement alourdi la phrase en doublant le *que*, mais ce vice de langage a droit de bourgeoisie dès le quinzième siècle. Au contraire, *c'est il* au lieu de *c'est lui* — est un archaïsme, la vieille langue ne confondant jamais *il*, qui est un sujet, et

lui, qui est un régime. C'est encore un archaïsme que *donge* au subjonctif pour *donne* :

Je n'ay point aprins que je *donge*
Mes drapz en dormant ne veillant (v. 720).

et *donras* au futur pour *donneras* :

Que *donras*-tu, si je renverse
Le droit de ta partie adverse (v. 1122) ?

Tant qu'il n'y aura pas un bon dictionnaire de l'ancien français, ne pouvant s'en rapporter qu'à des notes ou à sa mémoire, on sera plus d'une fois embarrassé pour savoir si tel mot, telle locution, telle tournure, sont anciennes dans la langue ou ne s'y sont introduites que tardivement. M. Génin, rencontrant *tandis que*, sinon dans le *Patelin*, du moins dans des écrits du quinzième siècle, regarde cela comme une corruption du langage, *tandis* étant non une conjonction construite avec *que*, mais un adverbe ayant le sens de *pendant ce temps*. Le fait est que *tandis que* est beaucoup plus vieux. En voici un exemple du treizième siècle, pris à la célèbre épopée allégorique et burlesque du *Renart* :

Et *tandis que* il les assemble,
Renart sés coroies lui emble,
Qu'il avoit près d'un buisson mises (v. 16944).

Segrais raconte que, Boileau récitant devant quelques amis le morceau de son *Lutrin* où se trouve ce vers :

Les cloches dans les airs de leurs voix *argentines*...

Chapelle, qui était du nombre des auditeurs, arrêta court le poète, lui disant qu'il ne pouvait lui passer ce mot, et qu'*argentin* n'était pas français. Un autre des

assistants prit parti pour Chapellé et condamna Boileau. Le temps a donné tort à l'ennemi d'argentin, et ce joli mot est non pas devenu, mais redevenu français, si tant est qu'il eût jamais cessé de l'être et qu'il eût d'autre défaut que d'être inconnu à Chapelle. Le fait est que Boileau n'en est pas l'auteur et qu'on ne le prenait pas là en délit de néologisme; il employait seulement, ou, si l'on veut, remettait en usage un mot qui existait depuis longtemps. En effet, bien avant lui, Marot avait dit :

Où decouroit un ruisseau argentin,
et du Bellay :

Je voy les ondes encor
De ces tresses blondelèttés
Qui se crespent dessous l'or
Des argentines perlettés.

Voyez encore ceci. Il y a un conte de la Fontaine où, une nonne ayant failli, l'abbesse qui va la punir est soudainement obligée à l'indulgence par un vêtement masculin que dans sa hâte elle apporte avec elle. La Fontaine, qui inventait peu, mais qui mettait admirablement en œuvre, avait pris son conte sans doute dans Boccace, mais peut-être aussi dans une farce du seizième siècle, dont M. Génin loue l'originalité et même la finesse, — finesse cependant toute relative, car ce n'est pas dans les temps antérieurs que l'on trouve les récits moins graveleux, les expressions moins licencieuses, les enluminures moins grossières. Loin de là, le treizième siècle ne le cède pas au seizième, et, si l'on est de ceux qui pensent que le monde va en se gâ-

tant et qu'il suffit de remonter en arrière pour voir reparaître l'innocence dont nous sommes si malheureusement déçus, on sera du moins forcé de convenir que cette innocence n'était pas facile à effaroucher. J'aime la langue de nos aïeux, plus correcte que la nôtre, la grammaire plus régulière, l'analogie mieux conservée; mais c'est là tout, et de la pureté de la grammaire je ne conclus en rien à la pureté des mœurs. Dans cette farce, la nonne coupable, s'apercevant de la singulière pièce d'habillement que l'abbesse a mise sur sa tête, lui dit :

Ce qui vous pend devant les yeux...

Sur quoi M. Génin remarque en note : « Voilà probablement l'origine de cette façon de parler populaire : autant vous en pend à l'œil. L'ancien théâtre doit avoir enrichi la langue d'allusions autant que le moderne. » Il est vrai que l'ancien théâtre a enrichi la langue, mais cela n'est point vrai pour la locution *pendre à l'œil*. Elle se trouve dans un texte bien plus ancien que la farce dont il s'agit, car on lit dans *Restart le Nouwet* :

Teus (tel) rit au main (matin) qui au soir pleure;

Et si redit-on moult souvent :

Chascuns ne set qu'à l'oel lui pent.

Malheureusement je ne puis que détruire la conjecture de M. Génin, sans avoir rien à mettre à la place quant à l'origine de cette locution.

Le *Patelin* n'est point une comédie que le goût des modernes soit allé chercher dans l'oubli où elle avait toujours été gisante. « Parmi les écrivains d'élite et

les plus spirituels du seizième siècle, dit M. Génin, on tient à honneur de posséder son *Patelin*, et les allusions à cette excellente comédie sont une friandise dont Rabelais, Verville, Noël du Fail, Bourdigné, Marot et jusqu'à Pierre Gringoire se piquent d'assaisonner leur style. Il est arrivé à la farce de *Patelin* comme aux pièces de Molière d'entrer tout à coup dans la popularité, et si profondément, qu'elle a laissé dans la langue des empreintes ineffaçables. Pasquier a fait un chapitre exprès des mots et façons de parler qui dérivent de cette origine; il a relevé *patelin*, *pateliner*, *patelinage*, *payer en baye*, *revenir à ses moutons*, et quelques autres; mais il en a oublié. Pour exprimer un homme subtil et qui en sait long, on disait proverbialement: Il entend son *patelin*, *jargon patelin*; — *parler patelin* ou *patelinois*. — Mon ami, dit Pantagruel à l'escolier limousin, parlez-vous christian ou pathelinois? Ce qui nous montre que dès ce temps là scène où *Patelin* parle divers langages était réputée inintelligible. » Il est impossible, on le voit, d'être mieux recommandé que *Patelin*, et pourtant, malgré cette faveur et ce renom, l'auteur est inconnu.

Le *pathelinois*, mot dont se sert Rabelais, a suggéré à M. Génin une conjecture sur l'étymologie de *patois*. Suivant lui, *patois* est une contraction de *patelinois*, auquel il ne saurait assigner d'autre étymologie. Citant ce vers de la Fontaine :

L'âne, qui goûtoit fort cette façon d'aller,
Se plaint en son *patois*...

il dit : « Se plaint en son *patelinois*, en son jargon à lui seul intelligible, » et il ajoute que déjà, en 1549,

Eutrappel emploie cette forme resserrée du mot : « Aller rondement à la besogne, et parler son vray patois et naturel langaige. » A ne considérer que l'étymologie et ses règles, il aurait été difficile de faire venir *patois* de *patelinois* sans aucun intermédiaire qui marquât la filiation ; mais, indépendamment de toute considération de ce genre, il y a une raison péremptoire contre la conjecture de M. Génin : c'est que *patois* est plus ancien non-seulement qu'Eutrappel, non-seulement que les *Cent Nouvelles nouvelles*, où il est employé, mais même que le *Patelin*. En effet, il se trouve plus de deux cents ans auparavant dans le *Roman de la Rose* :

Lais d'amour et sonnés cortois

Chantoit chascun en son *patois* (v. 710).

J'en dirai autant de l'opinion de Pasquier, qui attribue la locution proverbiale *payer en baye* au *Patelin*, ou du moins je pense que cet auteur a fait quelque confusion. On sait que le berger Aignelet, continuant à répondre *bé* à toutes les demandes d'argent, paye son avocat en *bé*. Il est possible que *payer en baye* vienne de là ; cependant l'orthographe excite déjà quelque doute, car on ne voit pas comment *bé* aurait été changé en *baye*, ou plutôt on le voit très-bien, et l'on reconnaît la confusion quand on se rappelle qu'il y avait une ancienne locution, — *faire payer la baie*, — qui signifiait « être causé d'une atrape, d'une déconvenue. » Elle se rencontre dans les *Cent Nouvelles nouvelles*¹, recueil qui a été composé durant le temps de la jeunesse de Louis XI. On touche du doigt la méprise. Il y avait une

¹ T. II, p. 102, édit. de 1845.

ancienne locution : *faire payer la baie* (remarquez, la *baie*, et non *en baie*); d'un autre côté, Pasquier se rappelait qu'Aignelet avait payé son avocat en *bé*. De là une confusion par laquelle lui ou peut-être l'usage avait changé la vieille locution pour l'accommoder à celle que suggérait la farce de *Patelin*; mais, cela reconnu, on ne peut pas tirer la conséquence que M. Génin avait tirée, à savoir que, quand les *Cent Nouvelles nouvelles* furent composées, le *Patelin* existait déjà et avait gagné la faveur publique, puisqu'elles en avaient emprunté une phrase caractéristique. L'argument tombe du moment que *faire payer la baie* et *payer en bé* ou *en baie* n'ont plus rien de commun. Maintenant, d'où vient cette locution *faire payer la baie*, qui n'est pas et ne peut pas être *bé*? Il y a dans le français actuel un verbe *bayer* qu'on doit prononcer comme *payer*, mais qu'une prononciation vicieuse tend constamment à confondre avec *bâiller*, et qui, pour cette raison, tombe en désuétude. Autrefois, c'est-à-dire dans les treizième et douzième siècles, il s'écrivait *beer*. Ce verbe avait un substantif *bée*, qui est devenu *baie*, comme *beer* devenait *bayer*, et qui signifiait vaine attente. Voyez ces vers du *Lai du Conseil* :

Dame, gardez-vous de la bée
 Qui, en maint lieu, par la contrée
 S'aresté et fait la gent muser;

et ceux-ci : — la dame,

Par tel bée, par tel desir,
 Passe tant vespre et tant matin,
 Que sa biauté va à declin.

Dans une chanson du treizième siècle, de Hugue de

Lusignan, une jeune pastourelle repousse un chevalier qui, la trouvant seule, lui tient doux langage; puis, quand elle le voit s'éloigner, elle lui crie :

Por Dieu, sire chevalier,
 Quis avez la bée;
 Mout vous doit-on peu prisier,
 Quant, sans prendre un douz baisier,
 Vous sui eschapée.

Vous avez quis la bée, — vous avez cherché la bée; — plus tard on a dit : vbus avez payé la bée. La bée, c'est donc l'attente, l'attrape. Dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, un gentilhomme engagé dans une partie de chasse retient ses compagnons dans la campagne après la-fermeture des portes, leur promettant l'hospitalité dans un château du voisinage. Ils vont, et, au lieu de l'excellent accueil auquel ils s'attendaient, la dame du logis leur fait impitoyablement fermer la porte au nez. L'auteur de la déconvenue s'excuse en ces termes : « Messigneurs, pardonnez-moi que je vous aie fait payer la bée. » Ils ont bayé à la porte, qui est restée fermée, et la locution dit « qu'ils ont payé la bée, » comme nous dirions « qu'ils ont croqué la bée, » si nous ne disions pas vulgairement *croquer le marmot*.

La faveur dont le *Patelin* a joui tout d'abord est-elle uniquement due à la jovialité de cette farce, ou bien faut-il faire entrer en ligne de compte un certain mérite de style et un certain talent d'écrivain? Il est impossible de ne pas répondre affirmativement sur ce dernier point. La lecture montre partout un homme habile à manier sa langue avec correction et avec élé-

gance. En un mot, l'auteur du *Patelin* sait écrire. Cela impose d'autant plus à l'éditeur soigneux le devoir d'effacer la rouille que les éditeurs négligents et mal informés ont laissée s'étendre sur cette œuvre. A cet effet, le *Patelin* ne pouvait mieux rencontrer que M. Génin : un goût exercé de longtemps à savourer les délicatesses de la vieille langue, un esprit qui a toute sorte d'affinités pour le vieil esprit gaulois, une érudition étendue, quelquefois téméraire, mais presque toujours ingénieuse et sachant toujours rendre attrayant ce dont elle parle. Aussi, quand M. Génin dit en terminant sa préface : « *Patelin*, tout recommandé qu'il était par son antique renommée, attendait encore un éditeur qui fit de lui l'objet d'un travail sérieux; puisse-t-il l'avoir enfin rencontré! » j'ajouterai, sans craindre d'être démenti par celui qui lira l'introduction, le texte et les notes, que le *Patelin* a enfin trouvé un éditeur digne de lui. Mais ce serait vraiment faire tort à *Patelin* et à son éditeur, si le critique qui s'est complu à tous les deux ne s'essayait pas aussi sur quelques passages qui restent ou lui paraissent rester sujets à étude et à correction.

J'ai examiné dans *Patelin* tous les verbes qui se trouvent à la première personne du singulier de l'imparfait et du conditionnel que nous écrivons par *ais*, qu'au dix-septième siècle on écrivait par *ois*, et que dans les siècles antérieurs on écrivait par *oye* ou par *oie*. Il faut remarquer que l'*y* grec est moins ancien que l'*i* simple. Dans le *Patelin*, la plupart, et à beaucoup près, sont écrits par *oye*; un très-petit nombre est écrit par *oy* sans *e*, et deux seulement présentent l'*s* que les mo-

dernes ont adopté, contre toute logique grammaticale.
L'un de ces exemples est :

Vien ça; t'avois-je fait ouvrir
Ces fenestres? (v. 611.)

Les anciennes éditions du quinzième siècle et les manuscrits, qui d'ailleurs, comme le fait voir M. Génin, ont peu d'autorité pour le *Patelin*, portent sans doute *s*; néanmoins je n'hésiterais pas à ôter cette *s*, à effacer une disparte qui est condamnée par tout le reste, et à écrire *t'avoie-je fait ouvrir*. L'autre exemple est encore plus reprochable; non-seulement il y a une *s*, mais encore un *a* au lieu d'un *o* :

Né le oserais-je demander? (V. 549.)

Non pas que je conteste le moins du monde à M. Génin ce qu'il affirme avec raison, à savoir que cette orthographe dite de Voltaire, du moins *ei* pour *oi*, se trouve dans des textes, et était en usage aussi anciennement que l'autre. Il faut pourtant s'entendre là-dessus et faire une distinction. Ces formes de conjugaison ne coexistent pas dans les mêmes textes, et elles appartiennent respectivement à des provinces, à des dialectes différents: c'est le mélange des dialectes et l'influence des provinces qui les a introduites dans la langue commune pour la prononciation d'abord, et finalement pour l'orthographe; mais ici, dans le *Patelin*, comment admettre que, sur un très-grand nombre de cas, tous, excepté un, aient l'*o*, et un seul l'*a*? Il me paraît incontestable que l'*a* est le résultat de quelque faute d'impression et de copie; quant à l'*s*, elle est condam-

née par l'ensemble des exemples, et je mettrais sans hésiter :

Ne l'oseroy-je demander ?

Dans l'ancienne langue, les terminaisons en *oie* étaient dissyllabiques ; le *Patelin* vacille entre l'ancien usage, qui se perdait, et l'usage moderne, qui ne les compte que pour une syllabe. Ainsi :

Parmi le col soient pendus (v. 650),

Car je eudoye fermement (v. 705),

Il semble qu'il doye desver (v. 774),

sont des exemples où ces finales sont de deux syllabes ; mais en somme le nombre de ceux où elles ne valent que pour une l'emporte notablement.

Quelques vers sont faux. Or, l'auteur de *Patelin* sait trop bien la langue et versifie trop correctement pour qu'on ne s'efforce pas de lui ôter ces fautes, qui ne proviennent certainement pas de lui.

S'il convient que je m'applique (v. 41) ;

il manque une syllabe. Lisez :

Se il convient que je m'applique.

Dans les temps antérieurs, et pour *Patelin* aussi, *se* (c'est-à-dire *si*), *que*, *je*, *me*, etc., devant une voyelle comptent ou ne comptent pas, à la volonté du poète. Aussi je pense que M. Génin aurait dû, dans tous les cas où cet *e* s'élide, indiquer l'élision par une apostrophe, pour la plus grande facilité des lecteurs.

Dans le vers :

Ses denrées à qui les vouloit (v. 175),

il y a une syllabe de trop, car la finale *ées* compte

toujours pour deux syllabes dans la langue antérieure.
Je mettrais :

Ses denrées à qui vouloit.

Au reste le nombre régulier de syllabes se rencontre
dans le vers :

Ses denrées si humblement (v. 426),

et dans le vers :

Ta journée, se bon te semble (v. 1056).

Il y a aussi une syllabe de trop dans le vers :

Escus? voire, se pourroit-il faire
Que ceulx dont vous devez retraire
Ceste, rente prissent monnoye?

Effacez *il*, et en même temps cette correction, exigée par la mesure, améliore le sens en ôtant le point d'interrogation. Le drapier dit : « Vos écus? vraiment il se pourrait faire que ceux avec lesquels vous comptez retirer cette rente prissent monnaie, » c'est-à-dire « fussent dépensés; » et Patelin répond : « Qui, sans doute, si je le voulais. » Quant à la suppression des pronoms personnels, elle est autorisée par l'usage du *Patelin*; on en rencontre plus d'un exemple.

M. Génin pense que dans le vers :

Tout est à vostre commandement (v. 224),

où il y a une syllabe de trop, on prononçait *vostre* monosyllabe; mais dans le *Patelin* l'*e* muet, ainsi placé, compte toujours pour la mesure; il faut prendre une des deux leçons qu'il rapporte en variante :

Tout à vostre commandement,

ou

Tout est à vo commandement.

Vo est une forme archaïque pour *vostre*. Je n'accepte pas non plus la raison qu'il donne pour justifier la leçon qu'il a adoptée dans le second de ces deux vers :

Mais vous, préisez un festu

Entre vous, riches, les pouvres hommes (v. 526).

Suivant lui, dans le commun discours, on ne tenait pas compte de l's du pluriel ; mais, en relisant avec soin tout le *Patelin*, j'ai vu au contraire que partout ces s comptent quand elles sont devant une voyelle. Il n'y a d'exception qu'ici (et encore les éditions du seizième siècle retranchent *les*, ce qui donne la mesure et est même meilleur pour la phrase), et dans cet autre vers :

Tant fussent-elles saines et fortes.

Ici encore M. Génin admet une prononciation populaire ; mais, pour moi, c'est autrement que je voudrais corriger le vers. Il s'agit des brebis que Aignelet assommait pour les vendre, quelque saines et fortes qu'elles fussent, — après quoi il ajoute :

Et puis je lui fesoie entendre,

Affin qu'il ne m'en peust reprendre,

Qu'ilz mouroient de la clavelée.

Voilà un *ilz* qui paraît fort suspect. Dans ce qui précède et dans ce qui suit, il n'y a que des féminins se rapportant à brebis, et ici on trouve *ilz*, masculin qui ne se rapporte à rien. Je pense que ce *ilz* cache une faute, et qu'il faut lire *el*, qui est un archaïsme,

pour elle ou *elles*. *El* pour elle se trouve dans le *Pate-
lin* même :

Hé! vostre bouche ne parla
Depuis, par monseigneur saint Gille,
Qu'*el* ne disoit pas euvangile (v. 286).

El est donc autorisé par l'usage même de notre au-
teur, et c'est aussi *el* que je proposerais dans le cas
que j'ai rapporté.¹

S'il n'avait pas été préoccupé de ce commun parler
supprimant les *e* muets, lequel est étranger à *Pate-
lin*, M. Génin n'aurait pas laissé *m'envoise* dans ce vers :

... Male peste
M'envoise la sainte Magdalene (v. 308)!

Ce n'est pas *m'envoise* qu'il faut lire, mais *m'envoie*,
comme au vers 1282 que lui-même cite ici. Le verbe
envoyer ne peut faire *envoise*; c'est une faute de co-
piste suggérée par une confusion avec le subjonctif du
verbe *aller*, qui est en effet : *que je voise, que je m'en-
voise*.

Escient est de trois syllabes, aussi je n'accepterais
pas le vers :

Est-il malade, à bon escient? (650.)

et je lirais :—

Est-il malade, à escient?

C'est la forme ancienne; *bon* est une addition moderne

¹ Depuis que ceci est écrit, j'ai rencontré, dans mes lectures de
textes du quatorzième siècle et du quinzième, des *ilz* qui se rapportent
à des noms féminins et auxquels la critique ne doit pas, ce semble,
toucher. C'était une faute sans doute, mais une faute reçue par l'usage
dans ces siècles. En tous cas, dans le vers : Tant fussent *elles* saines et
fortes, c'est *ilz* ou *el* qu'il faut lire.

qui est du fait de quelque copiste ne remarquant pas qu'il gâtait la mesure.

La mesure est encore gâtée dans :

... vous estes

Ce croy-je, courroucé d'autre chose (v. 1,052).

M. Génin a rétabli *je* d'après d'anciennes éditions, et pense qu'on prononçait *courcé* au lieu de *courroucé*. Il se pourrait en effet que l'auteur eût écrit *courcé*, car cette forme se trouve en certains dialectes (le picard par exemple, ayant affaibli *courroucé* en *courecé*, et le parler vulgaire en ayant fait *courcé*). Mais alors il fallait écrire *courcé*, car dans le *Patelin* l'écriture est conforme à la prononciation, ou bien, ce qui est le mieux à mon avis, il ne fallait pas rétablir le *je*. Je n'aurais pas non plus recours à une prononciation bien douteuse pour changer le vers :

Qui a son surnom de Joceaulme (v. 390),

en

Qui a surnom de Joceaulme,

qui est donné par les éditions du quinzième siècle, tandis que l'autre l'est par un manuscrit. M. Génin pense que l'ancienne prononciation, en introduisant un *i*, *Joceiaume*, *Jousseiaume*, faisait la mesure exacte. Il est bien vrai que, dans beaucoup de cas, l'ancienne langue, surtout intercalait un *i*, *biau* pour *beau*, *sieux* pour *fil*, comme aujourd'hui encore le peuple dit un *siau* pour un *seau*; mais justement, dans tous ces cas, le son est toujours monosyllabique. Je rencontre ce nom

de *Jousseaume* dans un texte du treizième siècle, où divers poètes sont énumérés :

De Nuevile Josiasmes li floris,
Et d'Epinal Goderans et Landris.

On voit que, dans l'ancienne prononciation aussi, la forme où l'*i* est pourtant introduit ne compte que pour une syllabe. Mon avis est donc que, pour le *Pâtelin* également, il faut suivre le même usage, rien n'autorisant à dédoubler le son dont il est question. J'applique la même remarque au vers :

... avocat

A trois leçons et trois pseumes (v. 770);

locution proverbiale, qui veut dire : avocat réduit à quelques misérables causes, et qui provient de ce que *trois leçons et trois pseumes* c'était le moins qui pût être prescrit dans le bréviaire. M. Génin, pour remédier à l'absence d'une syllabe, suppose encore qu'on a pu prononcer *seiaumes*; mais mon objection est toujours la même, et je préfère la correction bien plus sûre et bien plus facile qu'il propose d'ailleurs :

A trois leçons et à trois pseumes.

Cependant, avant de corriger, il faut remarquer qu'il ne serait pas impossible qu'on eût prononcé *pse-au-me*. Du moins on a prononcé à une certaine époque un mot analogue *heäume* en trois syllabes, ainsi que je vais le dire tout à l'heure.

Les vers suivants se corrigeront sans peine !

Mot, mais Dieu sait qu'il en pense (v. 1, 234).

en lisant :

Mot, mais Dieu sait que *il* en pense ;

le vers :

De cecy, qui ne le secorroit (v. 1,382),

en lisant :

De cecy, qui nel secourroit !

(*nel* est une forme très-fréquente dans les anciens poètes du treizième siècle) ;

le vers :

Il n'y a ni rime ni raison (v. 1,345),

en lisant :

Il n'a ni rime ni raison.

Non-seulement *il n'a* rétablit la mesure ; mais cette tournure se trouve aussi dans *Patelin*, voyez ce vers :

En ce pays *n'a*, ce me semble,
Lignage qui mieux se ressemble (v. 165).

Dans les très-anciens textes, *il n'a* ou *n'a*, est, pour ainsi dire, seul usité ; l'intercalation de *y* appartient surtout aux temps postérieurs ; et, comme on voit, *Patelin* use aussi de la tournure ancienne.

Il faut quelques mots d'explication pour le vers suivant :

Chose qu'il die, ne s'entretient (v. 1,352).

Pour savoir ce qu'on en devait penser, j'ai relu tout mon *Patelin*, en notant les passages où la finale *ie* se trouve devant une consonne, et toujours j'ai vu qu'elle compte pour deux syllabes, excepté dans *je renie bien*

ou *je remie dieu*, qui est un jurement et une espèce de mot unique. Il faut donc, je crois, laisser à *die* les deux syllabes, et lire :

Chose qu'il die, n'entretient ;

c'est-à-dire : il n'entretient pas, ne suit pas le propos, le discours qu'il a commencé,

Je viens à *heaume* : Voici le vers de Patelin :

Dieux! qu'il a dessous son heaume. (v. 997).

Le vers est faux si l'on prononce *hau-me*, mais exact si l'on prononce *he-au-me*. Or, Chifflet nous apprend, au dix-septième siècle, dans sa *Grammaire*, qu'on prononçait *he-au-me*. Il est probable que cette prononciation, bien que fautive, puisque ce mot vient de l'allemand *Helm*, où il n'y a qu'une syllabe, bien qu'étrangère aux chansons de geste où *helme*, *haume* n'est jamais que dissyllabe, est pourtant ancienne, c'est-à-dire remontant aux seizième et quinzième siècles. Dans tous les cas, on n'est pas autorisé, vu l'indication fournie par Chifflet, à l'effacer dans *Patelin*.

Je viens de soumettre, sous les yeux du lecteur, la pièce de *Patelin* à un examen grammatical véritablement microscopique ; j'en ai considéré les formes archaïques ; j'ai recherché celles qui montrent la transition à l'usage moderne ; j'ai compté les syllabes des vers ; il en résulte que le *Patelin* est écrit avec une grande correction, que la versification en est exacte et soignée, et qu'il sort d'une main littéraire, d'un homme habitué à tenir la plume ou du moins à manier sa langue. Il en résulte aussi que M. Génin a singulièrement purgé de leurs erreurs les textes qui nous ont été

transmis, et redonné régularité à ce que les copistes ou imprimeurs avaient souvent estropié, élégance à ce qu'ils avaient défiguré, et clarté à ce qu'ils n'avaient pas compris. Nous citerons comme exemple ce vers que les éditions ou les manuscrits mettent sous la forme : *Or charnouart austiné*; ou bien : *or cha Renouart à tiné!* Cela est parfaitement inintelligible. « D'autres, dit M. Génin dans sa préface, ont corrigé ici *Renouart ostiné*; c'étaient les Brunck et les Bentley de la philologie française au seizième siècle. J'imagine qu'on les eût fort embarrassés de leur demander qui était ce Renouart et sur quoi portait son *ostination*. » L'éditeur se moque ici des érudits qui suppléent par des conjectures téméraires à ce qu'ils ignorent; mais, ne lui en déplaise, il a été en ce cas-ci, grâce à sa grande érudition en notre ancienne littérature, un Brunck, un Bentley de bon aloi, en reconnaissant sous ce texte altéré une allusion à une ancienne chanson de geste. Il faut lire (c'est le moment où Patelin parle picard, et *chà* est pour *ça*) :

Or cha, Renouart au tiné (v. 886).

Renouart est le héros d'une des branches du roman épique de *Guillaume au Court-Nez*. Renouart avant d'être un héros, était marmiton à Laon, dans les cuisines du roi. Prêt à suivre Guillaume d'Orange à la guerre, ce nouvel Hercule va couper dans les jardins un gros sapin qu'il fait cercler de fer, et il s'en escrime si bien, que de ce *tiné*, c'est-à-dire de cette massue, lui est demeuré le sobriquet de *Renouart au Tiné*. Sa renommée, grande au treizième siècle, durait encore au

quinzième, comme le prouvent les mots du *Patelin*. Il en était de même de Roncevaux. Quand Patelin dit :
Je seay aussi bien chanter

Que se j'eüsse esté à maistre (à l'école)
Autant que Charles en Espagne (v. 26),

il fait allusion à ces vers :

Charles li rois, nostre empereres magne,
Set ans tout pleins a esté en Espagne;

allusion qui ne pouvait échapper au savant éditeur de la *Chanson de Roland*.

5. — *Examen de l'opinion de M. Génin sur l'auteur demeuré anonyme de Patelin. Discussion de quelques explications étymologiques proposées par M. Génin.*

La pièce de *Patelin* est anonyme; on ne sait qui en est l'auteur. Le seizième siècle, qui l'a tant goûtée, fut là-dessus tout aussi ignorant que nous, et dès la fin du quinzième les éditeurs qui l'imprimaient étaient dans l'impuissance de mettre un nom au frontispice. Naturellement, M. Génin s'est beaucoup occupé de cette question. Naturellement, aussi il l'a trouvée encombrée de toutes sortes d'hypothèses hasardées, et il a fallu faire place nette. La première chose était de déterminer, s'il était possible, des limites en deçà et au delà desquelles il ne fût pas possible de reporter cette composition. Quelle est donc la limite la plus reculée? Au premier abord, un petit détail aperçu par M. Génin pourrait faire croire que la pièce appartient au quatorzième siècle, l'auteur paraissant mettre la scène sous le règne du roi Jean. Du moins, c'est seulement

sous ce règne qu'on trouve le franc valant seize sous et l'écu valant vingt-quatre sous, comme cela semble ressortir de la vente des six aunes de drap. Pourtant il est impossible que la pièce soit de cette époque. M. Génin s'appuie, pour le nier, sur un arrêt du parlement de Paris qui permet aux confrères de la Passion de rouvrir en 1402 leur théâtre, qui avait été seulement ouvert en 1398. A cet argument, qui a peut-être besoin d'explication (voyez ce que j'ai rapporté plus haut, p. 2, d'Oresme, qui est du quatorzième siècle, et qui parle des comédies de son temps); à cet argument, dis-je, j'en joindrai un autre qui est tiré du caractère de la langue. On n'a qu'à comparer des textes écrits sous le roi Jean, c'est-à-dire dans le milieu du quatorzième siècle, avec le *Patelin*, et l'on demeurera convaincu que ces textes et la pièce ne peuvent être contemporains : celle-ci est plus récente. Voilà pour la limite au delà. Voici pour la limite en deçà : M. Génin a très-heureusement mis la main sur un passage décisif. Dans des lettres de rémission, il est rapporté qu'un certain Jean de Costes, se trouvant dans une hôtellerie à Tours, s'étendit sur un banc au long du feu, disant : « Pardieu ! je suis malade. Je veuil couchier ceans, sans aller meshui à mon logis. » Sur quoi une personne qui était là reprit : « Jean de Costes, je vous cognois bien; vous cuidéz *pateliner* et faire du malade pour euider couchier ceans. » L'acte est de 1470. Or, comme ici il est évidemment fait allusion à *Patelin* contrefaisant le malade, on ne peut douter qu'à cette date la farce n'existât et n'eût déjà gagné assez de notoriété pour que des locu-

tions en eussent passé dans le langage de la conversation.

Telles sont les deux limites entre lesquelles la recherche doit être concentrée : on ne peut remonter au-delà de la fin du quatorzième siècle, on ne peut descendre au-delà de l'an 70 du quinzième. Cette remarque seule élimine bien des opinions. Elle élimine Jean de Meung et Guillaume de Loris, qui, étant l'un de la fin du treizième siècle, et l'autre du milieu de ce même siècle, ne peuvent avoir composé une pièce ainsi limitée; elle élimine aussi Pierre Blanchet, à qui, depuis quelque temps, on s'accordait pour attribuer le *Patelin*. Pierre Blanchet, qui faisait jouer, comme on voit par son épitaphe, sur échafauds des jeux satiriques, et de qui du reste on ne connaît aucune composition, mourut en 1519, à l'âge de soixante ans; il n'avait donc que dix ans en 1470. Mais elle favorise beaucoup l'opinion de M. Génin, qui est que le *Patelin* est d'Antoine de la Sale.

Antoine de la Sale appartient justement à cette époque, étant né en 1398. C'est un écrivain bien connu par le joli roman du *Petit Jehan de Saintré*. Un écrit satirique, les *Quinze Joies du Mariage*, paraît être de lui, et il est un des joyeux conteurs qui ont contribué à la rédaction des *Cent Nouvelles nouvelles* pour l'ébattement de Louis XI, alors dauphin. Il est certain que c'est une bonne fortune de trouver un auteur aussi ingénieux qu'Antoine de la Sale pour une pièce anonyme aussi ingénieuse que le *Patelin*, et M. Génin en a profité avec complaisance. Il s'appuie sur deux arguments principaux : le premier, c'est qu'entre les ouvra-

ges avoués de la Sale et la farce, on sent une conformité qui porte la conviction ; le second est une sorte de témoignage indirect. Sans doute des inductions et, si je puis ainsi parler, des sensations littéraires aussi pleines de finesse, d'érudition et de sagacité, sont d'un grand poids ; mais les témoignages sont encore plus positifs et ferment plus péremptoirement la bouche à l'objection. Voyons donc d'abord le témoignage. Le rapport des sous, francs et écus paraît, cela a été dit plus haut, se rapporter au règne du roi Jean. Or Antoine de la Sale a visiblement reporté sous le règne du roi Jean l'action de son roman, le *Petit Jehan de Saintré*, disant au début : « Au temps du roi Jehan de France, etc. ; » de plus, dans les chapitres où il est question de l'équipement du petit Saintré en linge, habits, coiffures, chaussures, bijoux et chevaux, avec le prix énoncé à chaque objet, l'évaluation des monnaies, M. Génin l'a vérifié, répond exactement à celle du *Patelin*. M. Génin en conclut qu'il y a un lien entre ces deux choses, et que le même homme qui avait étudié pour son roman les usages du quatorzième siècle s'est servi de ses études pour la composition de sa pièce. Je ne nie pas ce qu'il y a de remarquable dans cette coïncidence. Toutefois je suis frappé d'une difficulté : rien, à part cela, n'indique dans le *Patelin* que la scène est sous le roi Jean ; ce prince n'y est pas nommé ; point d'allusion à aucun événement de son règne, de sorte qu'il n'y aurait de propre au temps supposé que la mention d'un rapport de monnaies. Mais, d'un autre côté, comment croire que, dans une farce, dans une pièce populaire par excellence, on s'avise d'évaluer les choses, non

pas en monnaies courantes, mais en monnaies atteintes de désuétude depuis près d'un siècle? Comment les spectateurs devaient-ils savoir que cela rappelait justement le roi Jean? Je ne puis, je l'avoue, passer par là-dessus; je suis conduit à l'une ou à l'autre de ces deux alternatives : ou bien il y avait une vieille farce, un vieux fabliau, composé sous le roi Jean, et usant par conséquent des monnaies de ce temps, lequel a été rajeuni dans le quinzième siècle, sans qu'on ait changé les termes du marché entre Patelin et le drapier, ou bien l'opinion de Pasquier est véritable, à savoir que ces sous sont des sous parisis, dont 24 valent 50 sous tournois. Le drapier vend six aunes de drap à 24 sous l'aune, faisant à la fois, en deux évaluations différentes, 9 francs et 6 écus. Les 144 sous parisis vaudront, si Pasquier a raison, 180 sous tournois, ou 6 écus de 50 sous, ou 9 francs de 20 sous. De la sorte, en mon esprit, le témoignage, s'il n'est pas tout à fait écarté, est beaucoup atténué.

Néanmoins le second argument n'a, pour cela, rien perdu, Antoine de la Sale pouvant avoir remanié aussi bien que composé le *Patelin* et les *Cent Nouvelles nouvelles*. « Dans le *Petit Jean de Saintré* et les *Quinze joies du Mariage*, dit M. Génin, il me paraît impossible de méconnaître, même au premier coup d'œil, un air de famille et des analogies multipliées avec la farce de *Patelin*. Vous y trouvez partout le poète dramatique dont l'habileté se complait à filer une scène dans un dialogue rapide, empreint d'une certaine ironie douce et d'une naïveté satirique. C'est partout le même art, la même grâce dans la peinture des caractères; par-

l'auteur se cache pour laisser parler ses personnages. Le style a certaines allures, certaines habitudes, des reliefs si nettement accusés, qu'il ne peut se laisser confondre avec un autre. Vous le reconnaissez tout de suite à cette profusion de serments, de proverbes, dictons, adages, métaphores familières et pittoresques, dont il est assaisonné, pour lesquels personne, si ce n'est peut-être Régulier, n'a montré depuis une égale affection. La forme de la phrase, les tours grammaticaux, ne permettent pas plus d'incertitude. » Et pour exemple, entre beaucoup, M. Génin cite le vers :

Qui me payast, je m'en allasse ;

nous dirions : « Qui me payerait, je m'en irais. » Mais cet accord des temps entre des membres de phrase subordonnés et cet emploi de l'imparfait du subjonctif au lieu du conditionnel sont plus anciens que *Patelin*. Et en somme, les tours que M. Génin cite me paraissent moins caractériser un auteur qu'appartenir en commun à une certaine époque. Quant à l'appréciation plus intime de la manière, je subordonne sans peine mon jugement à celui de M. Génin, avec la réserve pourtant de ne regarder que comme possible la détermination qu'il a faite. Ce qui est désormais acquis à la critique, c'est qu'il faut chercher l'auteur du *Patelin* dans les soixante ou quatre-vingts ans qui comprennent les dernières années du quatorzième siècle et les premières du quinzième, et qu'à ce moment même il se rencontre un homme très-capable de l'avoir composé, et dont certaines touches semblent faire reconnaître la main; mais c'est là tout.

Rechercher la paternité d'une livre anonyme est parfois, on vient de le voir, fort difficile. Rechercher la paternité d'un mot souvent ne l'est pas moins. Aussi, en lisant les notes de M. Génin avec fruit (elles sont savantes), avec plaisir (elles sont spirituelles), me suis-je heurté contre des étymologies que je n'accepte pas. A la page 512, remarquant très-justement qu'on a confondu à tort *ébaubi* avec *ébahi*, il tire le premier de *balbus*, bègue, ce qui est incontestable, et le second de *hiare*, demeurer bouche béante, ce qui l'est beaucoup moins. Les formes correspondantes dans les langues romanes sont : provençal *esbau*, italien *sbaire* et *baire*. C'est donc un mot composé de la préposition *es* et d'un simple *baire*. Dès lors il ne peut être question de *hiare*. Du reste, l'étymologie du mot est obscure, et je ne cherche pas ici à aller plus avant. M. Génin suppose que *verve* vient de *ver*. D'abord, les lois de la dérivation étymologique se prêtent peu à ce que le latin *vermis*, qui a donné *ver*, donne aussi *verve*; mais, sachant que, dans le français ancien, *verve* veut dire caprice, on en trouve l'origine dans le latin *verra*, tête de bélier, le bélier se trouvant au fond de la signification primitive de *verve*, comme la chèvre se trouve au fond de la signification de caprice. — *Achoison* (p. 255) ne me paraît pas dériver de *à* et *choir*; c'est simplement une autre forme de *ochoison*, qui est la transformation directement française du latin *occasio*, *occasion* étant une reprise faite de seconde main au latin. Le changement de l'*o* latin en *a* n'est pas rare, témoin *dame* de *domina*. Enfin je n'admets pas non plus que le futur *j'irai* soit une contraction de *istrai* (p. 247),

venant du verbe *issir*, qui signifie sortir, et dont nous avons conservé *issu*. On trouve en provençal *ir*, et en italien *ire*, qui viennent du latin *ire*, et notre futur français n'a pas d'autre origine.

Je me méfie de moi quand je ne suis pas d'accord avec M. Génin; je suis plus rassuré quand je marche côte à côte avec lui. Guillemette, la femme de Patelin, dit qu'elle se fait *forte* de... Or l'Académie déclare que, dans cette locution, *fort* est invariable; décision qui n'est pas conforme à l'usage de notre ancienne langue; M. Génin cite plusieurs exemples du quinzième et du seizième siècle, où *fort* est variable suivant le genre et le nombre. Est-elle plus conforme à la logique? Non, sans doute, car, se faire *fort* de; c'est se porter *assez fort* pour... *Fort* doit donc être accordé. Aussi M. Génin conclut-il résolument que les écrivains sans préjugés comme sans superstitions littéraires doivent toujours faire accorder *fort*. Pour moi, je ne vois rien qui puisse autoriser la décision de l'Académie. Il y a eu en effet dans la langue un temps où *fort*, comme tous les adjectifs dérivés d'adjectifs latins n'ayant qu'une terminaison pour le masculin et le féminin, valait pour les deux genres; mais cela ne pourrait servir à expliquer l'invariabilité de cet adjectif au pluriel: *ils se sont faits fort* de... Évidemment cette locution a été l'objet de quelque méprise grammaticale.

La même Guillemette, parlant toujours congrûment et en bon français, dit :

Souviégne-vous du samedi...

et non *souvenez-vous*, forme moderne qui choque le

bon sens non moins que l'étymologie. « Je ne sais, dit M. Génin, comment la Fontaine a pu oublier sa langue naturelle, la vieille langue française, jusqu'à écrire :

Je ne me souviens point que vous soyez venue
Depuis le temps de Thrace habiter parmi nous.

Il était ce jour-là bien distrait ! Peut-être aussi y avait-il sur son manuscrit *il ne me souvient point*, et les imprimeurs sont-ils les vrais coupables d'une faute à laquelle la Fontaine n'aurait pas pris garde. Cette distraction-là se conçoit mieux. Ce sont de tels solécismes que l'Académie française devrait signaler et proscrire. Elle en obtiendrait facilement la répression, grâce à l'autorité dont elle jouit et dont elle ne saurait faire un meilleur usage. Pourquoi préfère-t-elle les ratifier et les consacrer ? » Ce n'est pas seulement en cet endroit que la Fontaine a usé de ce verbe, qui est aussi barbare que le serait *je m'importe*, au lieu de *il m'importe*. Mais que faire ? Ce barbarisme a pris pied, et l'effacer serait, je crois, dommageable maintenant ; car, si on y réussissait, on rendrait insupportables des passages de la Fontaine et d'autres auteurs qu'aujourd'hui notre oreille accepte grâce à l'habitude.

Je signalerais aussi une locution vicieuse qu'à ma connaissance un grammairien savant et pénétrant, M. Jullien, a le premier relevée : c'est *se faire moquer de soi*. *De soi* est monstrueux, et n'est susceptible d'aucune construction. Il faut dire simplement : *se faire moquer*. Cependant je dois remarquer qu'on trouve déjà cette locution bizarre et incorrecte dans des auteurs du dix-septième siècle. La Bruyère a dit : « Les

nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de soi. » Et on lit, dans Saint-Simon : « Albergotti s'évanouit chez madame de Maintenon, et, tout à la mode qu'il fût, se fit moquer de lui. »

Il faut finir ces remarques de grammaire, de versification, de vieille langue, d'archaïsme, et il faut les finir par les très-jolis vers en excellent français moderne que l'éditeur du *Patelin*, en guise de dédicace, a mis en tête de sa publication :

Les hoirs de défunt Patelin,
Inconnus chez Plaute et Térence,
Ont envahi toute la France,
Car ils sont bénis du Malin,
Les hoirs de défunt Patelin !

On en voit pulluler l'engeance
Sous le drap, la bure et le lin ;
Prêtre ou laïc, noble ou vilain,
Tout est de leur intelligence,
Tout cède à leur persévérance ;
Ils font si bien la révérence !
Ils parlent si doux et câlin !
On les rencontre à l'audience,
A l'église, au bal, au moulin :
Les champs, la ville, tout est plein
Des hoirs de défunt Patelin !

Au temps des livres sur vélin,
Un honnête homme très enclin
A railler de papelardie
En fit une farce hardie,
De nos yeux plus applaudie
Que le vieux roman de *Merlin*.
L'âge qui tout mène à déclin
L'avait de sa rouille enlaidie,
Cette piquante comédie,
Digne de notre Po quelin.

ÉTUDE SUR PÂTELIN.

55

Je la débrouille et l'étudie
Dans ce livre que je dédie
Aux hoirs de défunt Patelin.

S'ils prennent sous leur patronage
Cet écrit sur un badinage
Où leur maître est représenté,
S'ils le font vivre d'âge en âge
Autant que le patelinage,
Ce sera l'immortalité.

ÉTUDE SUR ADAM, MYSTÈRE

SOMMAIRE. (*Journal des Débats*, 30 juillet et 29 août 1855.) — M. Luzarche a publié un très-ancien mystère (*Adam*, drame anglo-normand du douzième siècle, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Tours). Cette curieuse publication devint pour moi l'objet d'un examen attentif et, c'est en le faisant que, frappé plus particulièrement de la différence notable entre la langue d'oc et la langue d'oïl d'une part, qui ont deux cas, et l'espagnol et l'italien d'autre part, qui n'ont point de cas, je me demandai comment il était possible de s'en rendre compte. Cela n'avait point encore été discuté; et la solution que j'en donne introduit un élément positif et nouveau dans la considération historique du moyen âge. Il y avait six cas dans le latin; il y en a deux dans la langue d'oc et la langue d'oïl; il n'y en a point dans l'ancien italien et l'ancien espagnol; c'est là, à partir du type latin, une dégradation qui montre que la langue d'oc et la langue d'oïl occupent une place intermédiaire; au moment où ces quatre langues prennent une existence propre, la décomposition du latin était moins avancée dans le domaine franco-provençal que dans le domaine hispano-italique. Il en résulte invinciblement que, au point de vue philologique, les langues d'oc et d'oïl sont les aînées des langues espagnole et italienne. Ce résultat ainsi acquis a des applications; la plus prochaine est celle qui constate l'antériorité, désormais incontestable, des littératures en langue d'oc et en langue d'oïl sur les littératures d'Espagne et d'Italie.

1. — *Du dialecte anglo-normand. De l'antériorité philologique de la langue d'oc et de la langue d'oïl sur l'espagnol et l'italien. De l'antiquité des mystères et de leur mise en scène.*

M. Luzarche a donné à sa publication le titre de drame anglo-normand; et, bien que dans le courant

de cet article je dois beaucoup le remercier d'avoir mis en lumière ce morceau et reculé de la sorte les origines du théâtre en langue vulgaire, toutefois je commence par contester la justesse de son titre. *Anglo-normand* a deux significations différentes, suivant que l'on considère les connexions politiques ou la langue. Le duc de Normandie étant devenu roi d'Angleterre par droit de conquête, la puissance anglo-normande se composait d'un royaume et d'un duché tenus par le même prince à titre divers; mais de ce point de vue aucune composition ne peut être dite anglo-normande. Au point de vue de la langue, l'anglo-normand désigne un parler qui prit cours en Angleterre après la conquête. Ce parler est une altération, manifestement produite par les influences anglo-saxonnes, du normand ou français de Normandie importé par les conquérants. Il se reconnaît du premier coup d'œil à certaines formes singulières dont quelques-unes sont restées dans l'anglais moderne; ainsi de *hanter*, il fait *haunter*, aujourd'hui *to haunt*; de *graanter* (accorder, octroyer) il fait *graunter*. Or, notre drame d'*Adam* n'est nullement écrit dans ce dialecte. Il n'en présente aucune des formes caractéristiques: on ne peut donc le dire anglo-normand.

Il est purement normand, et composé dans le dialecte qu'on parlait alors en Normandie et dont le patois, encore usité dans cette province, a beaucoup retenu. Aujourd'hui il n'y a pas de dialectes en France; on n'y trouve que des patois; le parler qui a pris le dessus et qui émane de Paris et de l'Île-de-France, bien qu'avec des mélanges innombrables, est le seul

qui ait conservé la culture littéraire; les autres ne servent plus qu'aux usages quotidiens de la vie; la langue dominante en enfame incessamment les mots, les formes, les prononciations, et ils sont des ruines que le temps use peu à peu. Mais dans le douzième siècle les choses n'étaient pas ainsi; il n'y avait pas de patois, il n'y avait que des dialectes. Chaque auteur composait dans celui de sa province, le Normand en normand, le Picard en picard, le François en françois. A cette époque, les princes anglo-normands accordaient aux lettres une protection qui s'exerçait surtout au profit de leurs possessions du continent. L'anglo-saxon, tombé au rang de patois, marchait rapidement vers une transformation qui, déterminée par l'immixtion des mots et de la syntaxe française, devait produire l'anglais moderne; mais cet anglais n'était pas né encore, et l'Angleterre présentait, quoique sur un plus petit théâtre, des phases analogues à celles qu'avaient présentées les populations romanes entre la décomposition du latin et la recomposition des langues novolatines, et par conséquent la stérilité littéraire y était complète.

Aussi les rois s'adressaient-ils aux trouvères normands, rivaux de ceux du nord et du centre de la France; car il ne faut pas citer ici le Midi, dont la langue, connue sous le nom de provençal, ne peut pas être considérée comme un dialecte, et est sœur des autres idiomes romans. Et vraiment, quand on tient ces vieux textes qui nous enseignent tant de choses sur le parler, sur les mœurs, sur les goûts, sur les idées de nos aïeux, on regretterait qu'ils fussent restés en-

fouis dans la poussière où un injuste oubli les laissa longtemps, et qu'on n'eût pas, par les dialectes même et par les œuvres littéraires, l'image de l'ère féodale, comme la langue d'aujourd'hui, une et générale, est l'image de la centralisation.

Le dialecte normand se distingue par diverses particularités. Les noms en *eur*, tels que *donneur*, etc., dérivant de la terminaison latine *ator*, avaient deux formes dans l'ancien français, suivant qu'ils étaient au sujet ou au régime : sujet, *li donere*; régime, *le doneor*; et en normand, *le doneur*, mettant un *u* au lieu d'un *o*. L'imparfait des verbes de la première conjugaison était dans le français : *je pensoie*, ou, pour me servir du mot de même signification qui avait davantage cours alors, *je cuidoie*, *tu cuidoies*, *il cuidoit*; en normand, *je cuidoue*, *tu cuidoues*, *il cuidout*. On remarquera ici la supériorité grammaticale de l'ancien français sur le français moderne. La première personne n'avait pas l'*s* que nous mettons présentement : *je pensoie*, et non *je pensois*; *s*, qui ne provient pas du latin, car l'*s*, dans cette langue et dans les langues congénères, est caractéristique, non de la première personne, mais de la seconde; et c'est une barbarie de l'avoir ainsi rendue commune aux deux personnes. Plus on comparera le vieux français et le moderne, plus on trouvera que le premier l'emporte sur le second pour la conservation des analogies (ce qui doit être, car il était plus près de la source latine), et plus on reconnaîtra que la barbarie qui lui a été attribuée non-seulement n'existe pas, mais ne peut exister, car il décomposait le latin suivant des lois auxquelles il a

nécessairement été plus fidèle que ne l'est demeuré le français dans le cours du temps, des changements et des révolutions. Au reste, sans entrer en plus de détails, ce qui tout d'abord fait reconnaître un texte normand, c'est que, au lieu du son *oi*, il met toujours le son *ei* : *rei* pour *roi*, *lei* pour *loi*, *quei* pour *quoi*, *seit* pour *soit*, *il aveit* pour *il avoit*, etc. On voit par ce seul rapprochement quelle est l'influence qui a fini par bannir complètement la syllabe *oi* des imparfaits de nos verbes, syllabe que du temps de Louis XIV beaucoup de vieillards conservaient encore, prononçant *il lisoit*, et non *il lisait*. C'est l'influence normande qui à cet égard a fini par prévaloir. Quand on étudie à ce point de vue les dialectes, on est singulièrement frappé de tous les mélanges qui se sont opérés, mélanges qui ont souvent rompu l'analogie, comme quand à côté de *roi*, forme française, on a pris *reine*, forme normande.

Adam, qui nous est maintenant connu grâce à M. Luzarche, est le plus ancien mystère que nous ayons en langue française. Auparavant, on n'en avait dans cette langue que de très-postérieurs au douzième siècle. Tous les travaux ont eu pour résultat de reporter plus haut qu'on n'avait fait d'abord les commencements de la littérature française sur laquelle on accordait la priorité à la Provence et à l'Italie. Ménage allait même jusqu'à tirer les mots français des mots italiens correspondants, tandis qu'une vue plus juste de l'histoire montre que les langues romanes, nées de la dissolution du latin, l'italien, l'espagnol, le provençal et le français, ont entre elles un rapport non de filiation,

mais de fraternité. Il n'est pas vrai que dans le haut moyen âge (je désigne ainsi la portion la plus reculée de cette époque) la culture soit allée de l'Italie vers l'Occident. Il est historiquement certain que les Gaules défendirent l'empire romain plus longtemps que l'Italie, et il était déjà détruit complètement dans ce dernier pays que l'autre combattait encore pour une organisation politique qui s'abîmait sous l'effort des barbares. Il est certain aussi que dans les Gaules, qui n'avaient pu sauver le premier empire, il s'en refit un second qui, sous Charlemagne, prolongea la conquête romaine jusque dans la Germanie, œuvre décisive pour la civilisation, et dans laquelle les Césars avaient échoué. Cet empire s'annexa même pour un moment l'Italie par une conquête marchant en sens inverse de la conquête romaine. Parallèlement, les Arabes avaient mis le pied sur la gorge à l'Espagne; le pays des Anglo-Saxons luttait contre les Danois, contre les Celtes, et allait bientôt être contraint par la victoire de Hastings à traverser une période de fusion entre les vainqueurs et les vaincus, genre d'épreuve sociale, provisoirement mortelle à tout développement littéraire. La Germanie, vaincue, baptisée et féodalisée tout à la fois, avait encore beaucoup à faire et à apprendre pour devenir partie intégrante du nouveau corps politique qui succédait ainsi au vieil empire romain. C'était donc la Gaule qui, par le cours des événements, avait la primauté.

Et de fait, l'histoire littéraire ne parle pas autrement que l'histoire politique. Quand les langues modernes furent assez développées pour pouvoir se chan-

ter, de la Gaule partit le signal. Une nécessité qui, considérée littérairement, ne paraît pas évidente (car pourquoi les vers précéderaient-ils la prose?), mais qui le devient considérée historiquement car, dans l'individu comme dans les sociétés, le développement de l'imagination précède celui de la réflexion, fit que la poésie vint tout d'abord charmer et polir les esprits. On célébra les exploits de Charlemagne et de ses preux; un cycle immense de poèmes ou gestes (c'était le nom) se déroula aussi long que celui de la guerre de Troie, dont il ne nous reste plus que *l'Iliade* et *l'Odyssée*. Tout cela plut à l'Europe, et dès le douzième siècle on traduisait ces épôpées dans la plupart des langues qui se parlaient alors. Puisque par la marche des événements le centre s'était déplacé et avait passé de l'Italie en Gaule, il fallut bien que le développement littéraire le suivit. Plus on réfléchira à la loi des connexions historiques, plus on la verra pénétrer avant dans l'intimité des choses sociales. Il est une singularité dans les idiomes romans (si, c'était ici le lieu, je montrerais que la formation des langues, leur transmission, leur décomposition, leur étymologie, tout cela est de l'histoire au sens le plus élevé du mot), il est, dis-je, dans les idiomes romans une singularité dont l'explication m'a préoccupé grandement. Pourquoi, entre ces idiomes, le provençal et le français, c'est-à-dire le roman des Gaules, sont-ils les seuls qui aient gardé des cas? Ces cas, il est vrai, n'ont été que transitoires, et le français moderne ne les a plus. Mais le français ancien et le provençal les ont eus, distinguant tant au singulier qu'au pluriel,

par la désinence, le sujet du régime. Veut-on un exemple? *Caballus* a donné *cheval*; comme le sujet se marque par l's, représentant de la terminaison *us*, cela fait *chevals*, *chevax*, suivant les orthographes, prononcés comme nous prononçons *chevaux*. Le régime se marque par l'absence de l's, *cheval*, *caballum*; le sujet pluriel, *chevals*, *chevax*, *caballos* (on voit d'où vient notre pluriel actuel *chevaux*). De sorte que cette ancienne déclinaison est *li chevax*, *le cheval*, au singulier; *li cheval*, *les chevax*, au pluriel. Toutes les déclinaisons latines, pour le roman des Gaules, se sont concentrées en une seule, la seconde, celle de *dominus*, et tous les cas en deux cas, s pour le sujet singulier et pour le régime pluriel, figurant *us* et *os* du latin, et l'absence de l's pour le sujet pluriel et le régime singulier figurant *i* et *um*.

Mais je répète ma question. Comment le roman des Gaules a-t-il gardé cette empreinte profonde de la latinité, tandis qu'elle s'effaçait dans l'Italie et dans l'Espagne? Les cas sont un des caractères qui séparent le plus les langues classiques des langues modernes; et ce caractère, qui ne persistait pas même dans la patrie du latin, persistait en Gaule, et s'incorporait dans l'idiome nouveau qui s'y créait, et qui, tout frère qu'il était des autres, s'en distinguait par cette marque considérable. Avant tout examen, on aurait pensé sans doute tout le contraire; on aurait supposé la latinité plus vivace en Italie; et, si on avait attendu des cas et une déclinaison, c'est dans l'Italie qu'on les aurait cherchés. Les extrémités de l'empire, et particulièrement les bords de la Seine, de la Somme et de l'Escaut,

auraient paru moins capables de retenir cette partie organique de la langue. A mon avis, ce phénomène remarquable advint, parce que, à l'époque de la subversion définitive, la Gaule était devenue le cœur de l'empire et resta le cœur des grands événements dans le temps qui suivit immédiatement. Cette situation s'imprima dans la langue même; la vie romaine étant restée là plus active et plus puissante, la syntaxe romaine s'y garda davantage; et, tandis que l'Italie, languissante et déshabituée de l'empire, perdait la grammaire avec la puissance, une situation politique toute autre subsistait dans les Gaules un reste de puissance avec un reste de grammaire. C'est pour cela et grâce à cette circonstance que le vieux français se trouve si notablement différent du moderne, les cas s'étant perdus par la suite des temps et par le cours des choses. Il est une étape entre la latinité et la langue moderne, étape qui représente, dans l'ordre politique, le rôle joué par la Gaule dans les derniers événements de l'empire et les premiers événements de l'âge subséquent. Cette considération est aussi d'un certain poids dans la question de savoir si le développement littéraire des Provençaux a précédé celui des gens du Nord. Longtemps on a pensé et dit que les troubadours étaient antérieurs aux trouvères et que ceux-ci étaient les cadets de ceux-là. Le fait certain que les cas sont communs au français et au provençal, aurait dû laisser plus de doutes qu'on n'en eût d'abord; d'autant plus que les études étaient trop peu avancées pour qu'on pût parler avec assurance. Aujourd'hui, plus on examine les monuments, plus l'opinion que la culture n'est pas moins ancienne

dans la France du Nord que dans la France du Midi gagne de faveur.

Cette opinion trouve chaque jour quelque argument du genre de ce mystère d'Adam que M. Luzarche a exhumé d'un manuscrit de Tours, et qui, nous montrant dès le douzième siècle un drame sacré, une langue correcte, une versification régulière, reporte bien plus haut le commencement des choses littéraires. L'apparition du drame sacré dans la littérature du moyen âge n'est point fortuite; elle était déterminée par la condition générale. Les populations romanes, après la chute de l'empire et de sa langue, furent occupées à se faire un parler qu'on pût écrire; cette œuvre préliminaire paraît avoir été bien avancée dès la fin du neuvième siècle. Puis, la langue faite, l'instrument préparé, l'imagination dominant, ce furent la poésie, les chants de guerre et d'amour, qui prirent les devants. Bientôt après, l'influence de la religion qui racontait à tous les fidèles l'histoire suprême de la chute et de la rédemption, les bontés infinies du ciel et les terreurs infinies de l'enfer, eut son tour, et on mit en action et en scène les récits sacrés. C'est de la même façon qu'en Grèce, après les chants guerriers d'Homère et des Cyclopes, les premiers essais de la poésie dramatique eurent pour point de départ les mythes religieux. Et, dans le moyen âge, si le développement s'était poursuivi régulièrement, on aurait vu, après les mystères, les figures héroïques arriver à leur tour sur le théâtre; Charlemagne, Roland, Olivier, la Belle Aude, Marsile, les champs ensanglantés de Roncevaux, le cor lointain du chevalier retentissant en

vain de vallée en vallée jusqu'aux oreilles de l'empereur et de son armée, auraient empli le théâtre et captivé les auditeurs. Mais la vie féodale, répartie dans les châteaux, n'était pas favorable à la muse dramatique, et elle se contentait du délassement poétique qu'apportaient partout les jongleurs, j'allais dire les rhapsodes. Aussi le mystère ne fut-il pas suivi de la tragédie.

Pour ces représentations, il n'y avait point de théâtre permanent, et l'on dressait des constructions temporaires. Notre mystère, et sans doute la plupart des autres, fut représenté à côté d'une église. Il est accompagné d'un texte latin fort curieux qui nous apprend toutes les particularités de la mise en scène. Reportez-vous donc en esprit à six ou sept cents ans, et voyez à Caen ou à Rouen, ou à Bayeux, ou en tout autre lieu de Normandie, un espace disposé près d'une église pour le spectacle. D'un côté est le paradis terrestre, qui est sur une éminence ou sur un échafaud; des rideaux et des étoffes de soie l'entourent à une hauteur telle, que les personnages qui seront dans le paradis puissent être vus des épaules à la tête. Il a été jonché de feuilles odoriférantes et de feuillage; on y aperçoit des arbres divers et chargés de fruits, de sorte que ce séjour paraît délicieux. Au-dessous du paradis est une place libre où est Adam avant d'être mis en possession du paradis, où il se retrouve quand il en a été expulsé, où il cultive et sème après sa chute, et que le diable traverse quand il va tenter le premier homme. De l'autre côté sont les portes de l'enfer; là se tiennent Satan et les démons; et, quand ils ont triomphé, quand

Adam et Ève, par leur désobéissance, sont devenus la proie des esprits pervers, trois ou quatre démons viennent avec des chaînes et des colliers de fer saisir les deux coupables; ils les entraînent dans l'abîme, les y précipitent, et aussitôt on voit sortir du goufre de perdition des flots de fumée, on entend les cris de joie des démons et le bruit des chaudières ardentes qu'ils choquent entre elles. L'église elle-même sert à la représentation. C'est de l'église que Dieu sort quand il vient sur la scène, et c'est là qu'il rentre quand il la quitte. Maintenant, qu'on se figure autour de ce théâtre ainsi dressé une foule immense de spectateurs (le vieux texte dit le peuple) occupant ce qui reste de la place et voyant se passer devant eux les grandes scènes dont le prêtre entretient l'enfance, l'âge mûr et la vieillesse, et l'on aura, tout en souriant du bruit des chaudières et de la fumée que vomit l'abîme, une certaine idée des émotions et du plaisir qu'il y avait à composer et à écouter ces pièces sacrées.

La mécanique ne faisait pas non plus défaut. Le serpent joue un rôle dans la tentation de la première femme, et le récit biblique lui donne une part dans ce début du drame de l'humanité. Notre mystère ne rença pas à mettre en scène cet acteur. Un serpent construit avec art (*artificiose compositus*, dit le texte) montait le long du tronc de l'arbre défendu, et Ève en approchait son oreille, comme écoutant les conseils de l'animal pervers. Ainsi, pour la représentation, on construisit un véritable automate assez habilement fait pour grimper, en s'enroulant, autour d'un arbre. Les connaissances que les anciens avaient dans la construc-

tion des machines étaient tout à fait suffisantes pour résoudre un pareil problème, et elles ne s'étaient aucunement perdues durant le moyen âge, témoin ces engins offensifs ou défensifs dont on se servait à la guerre, particulièrement dans les sièges.

Il était naturel que la musique s'associât à ces représentations. Les chants d'Église s'offraient d'eux-mêmes pour augmenter la pompe et le charme du spectacle. Des chœurs étaient, dans notre mystère, chargés de dire des répons. A l'ouverture de la scène, le chœur entonne le passage de la Genèse : *Formavit igitur Dominus*; il dit : *Tulit ergo Dominus hominem*, quand Dieu conduit Adam dans le Paradis; *Dixit Dominus ad Adam*; quand il lui montre les arbres du jardin de délices; *Dum ambularet...* quand il vient demander compte de la transgression aux deux coupables; *In sudore vultus tui*; quand il les chasse du paradis; et enfin, *Eccce Adam quasi unus...* quand le chérubin, avec l'épée flamboyante, est établi gardien de la demeure où ils ne doivent plus remettre les pieds.

Les costumes sont indiqués : le Seigneur porte un habit d'évêque, Adam a une tunique rouge, Ève un vêtement blanc et un voile de soie blanche, Caïn a des habits rouges et Abel des habits blancs. Puis, après que Caïn a tué son frère, et que tous deux ont été conduits en enfer, le premier battu rudement par les démons, le second traité plus doucement, commence un défilé des prophètes qui annoncent les voies de la miséricorde divine, la rédemption des humains et le salut de plusieurs de ceux qui, momentanément jetés dans les enfers, en seront retirés par le Sauveur. Tenus tout

prêts, comme dit le texte, dans un lieu secret, ils apparaissent dans l'ordre suivant : Abraham, ayant une grande barbe, couvert d'amples habits, après être resté un moment assis sur un banc, il dit sa prophétie; Moïse, portant une baguette dans la main droite, les Tables dans la main gauche, il parle assis; Aaron, en habit d'évêque, tenant dans ses mains une verge garnie de fleurs et de fruits; David, orné d'un diadème et des insignes royaux; Salomon, orné de même, mais d'apparence plus jeune; Balaam, vieillard couvert d'amples habits, il s'avance sur son ânesse et prophétise sans mettre pied à terre; Daniel, jeune d'âge, mais vêtu comme un vieillard, en parlant il étend la main vers ceux à qui il s'adresse; Habacuc, vieillard, en prophétisant il tourne ses mains vers l'église et témoigne admiration et respect; Jérémie portant un rouleau de papier à la main, il montre les portes de l'église; Isaïe, il porte un livre à la main, il est vêtu d'un grand manteau, et à peine a-t-il fini sa prophétie qu'il est pris à partie par un juif de la synagogue, à qui il annonce que le peuple hébreu va perdre cette élection qui en avait fait le peuple de Dieu; enfin Nabuchodonosor, paré comme un roi, il raconte le miracle de la fournaise ardente. Le texte ne dit rien sur le costume que portaient le diable et les démons.

Adam et Ève, chassés du paradis, commencent à cultiver la terre; le mari tient un hoyau et la femme un râteau (l'éditeur a imprimé *fossorum* et *rostrum*; lisez *fossorium* et *rastrum*). Fatigués de leur travail, ils vont s'asseoir et se reposer. Pendant ce temps le diable accourt, il sème, dans leur culture, des épines et

des chardons. A la vue de ces plantes malfaisantes, les deux époux expriment leur douleur d'avoir péché, et, par leur péché, perdu le paradis. Pour les scènes entre Caïn et Abel, deux grandes pierres préparées servent d'autel; elles sont assez éloignées l'une de l'autre pour que Dieu, apparaissant, ait à sa droite la pierre d'Abel et à sa gauche la pierre de Caïn. Abel offre un agneau et de l'encens, dont il fait monter la fumée vers le ciel. Caïn offre une poignée de tiges de blé. Tout cela exigeait une mise en scène considérable et dispendieuse.

De telles pièces n'étaient pas jouées par des acteurs de profession: Cela se voit par les recommandations mêmes du texte latin. Adam, y est-il dit, aura bien appris quand il doit donner la réplique, et ne répondra ni trop tôt ni trop tard; non-seulement lui, mais encore les autres personnages auront été instruits à parler régulièrement et à faire les gestes convenables à ce qu'ils disent. Ces préceptes sont évidemment pour des acteurs improvisés. Le lieu où cela se passe est appelé une place; c'était en effet une place attenante à une église. Il ne paraît pas qu'il y eût une barrière très-bien établie entre le spectacle et les spectateurs; du moins le texte dit que les démons courent au milieu du peuple.

On a peut-être été étonné de voir tout l'appareil de représentation appuyé à une église, et l'église même servir, si je puis ainsi parler, de coulisse à l'acteur qui jouait le rôle de Dieu. Mais toute surprise cesse quand on se rappelle ce qu'était l'église en plein moyen âge. Le savant si regrettable que l'Académie des In-

scriptions a perdu il y a un an; M. Guérard, en a fait un tableau aussi intéressant que certain. L'église était véritablement une maison commune, où la population, en toute circonstance, trouvait instruction et protection, où l'on écoutait la parole divine, où l'on tenait conseil pour les affaires, où l'on célébrait les fêtes et où l'on serrait au besoin la moisson menacée. Rien n'était plus conforme à toutes les habitudes du temps que de faire servir l'église à la représentation d'un mystère.

Les origines sont toujours curieuses et utiles à connaître. On voit ici les premiers essais du théâtre moderne, ou, pour mieux dire, les premières productions qui annoncent le retour du goût pour les jeux scéniques. Bien des siècles auparavant, il y avait eu en Grèce une tragédie pleine de beautés sublimes; à Rome une comédie imitée, il est vrai, mais imitée avec esprit et élégance. Puis peu à peu l'intérêt public s'en était retiré; la tragédie et la comédie antiques ne trouvaient plus de spectateurs; et finalement tout cela avait suivi le paganisme entier dans la chute et dans l'oubli. Quand les sociétés nouvelles sortirent de dessous les décombres, on se trouva dans l'état plaisamment désiré par le poète : on était, provisoirement du moins, délivré des Grecs et des Romains. Alors ce qui fut plus tard la Renaissance était impossible, et il fallait que les germes propres à la société catholique et féodale se développassent. Ces germes couvraient tout. Pendant ce temps, il n'y avait place pour rien autre; après ce temps, il y aura place pour de nouvelles inspirations. C'est de cette façon que se refit spontanément et sous

une autre forme ce qui s'était fait à l'aurore de la civilisation païenne, des poèmes héroïques, des temples et des représentations scéniques, et qu'on vit apparaître les chansons de geste, les hautes cathédrales et les mystères.

2. — *Discussion et correction de quelques passages altérés.*

Le manuscrit sur lequel M. Luzarche a fait sa publication est très-défectueux. Ce n'est ni l'exemplaire primitif de l'auteur, ni quelque bonne copie qui, ayant servi à la représentation, puis échappant à tous les hasards, soit venue se réfugier dans la bibliothèque de Tours. Notre *Mystère* avait eu sans doute du succès, et, dans le cours de sa fortune, il tomba entre les mains d'un copiste qui, profondément ignorant du rythme et de la mesure, a semé les pages de vers estropiés et parfois de phrases inintelligibles. Non pas que je fasse un reproche à M. Luzarche d'avoir reproduit fidèlement le texte qu'il a découvert; loin de là, on doit lui savoir gré de son exactitude: un manuscrit, peut-être unique, renfermait un morceau curieux; il l'a déchiffré, copié, livré à l'impression; cet exemplaire, enseveli et exposé à toutes les chances de la destruction, il l'a multiplié pour le profit des érudits; en un mot, d'un manuscrit il a fait un livre. C'est maintenant à la critique à remanier la pièce qui lui est ainsi soumise, et à corriger les nombreuses méprises du copiste qui transcrivait, il y a plus de six siècles, tant bien que mal et beaucoup plus mal que bien, le mystère d'Adam.

Mais peut-être me demandera-t-on pourquoi j'attribue au copiste, et non pas à l'auteur, les méfaits contre la versification et même contre la grammaire qui abondent dans cet opuscule. Est-ce que dans le douzième siècle il y avait une grammaire contre laquelle on pût pécher, une versification dont les règles méritassent quelque attention? Est-ce qu'alors toutes ces choses n'étaient pas profondément barbares? Est-ce que Villon n'est pas le premier qui, dans ces siècles grossiers (remarquez l'épithète choisie par Boileau), ait débrouillé « l'art confus de nos vieux romanciers? » N'est-ce pas une progression croissante de confusion et de grossièreté que l'on doit rencontrer à mesure que l'on remonte dans cette antiquité? et ces balbutiements ne doivent-ils pas ressembler aux compositions informes de ces gens qui, n'ayant reçu aucune éducation littéraire, essayent d'écrire et même de rimer? Une première et bonne réponse à tous ces doutes sera de dire que celui qui serait le plus choqué de l'état dans lequel l'ancien copiste a mis son *Adam* serait l'auteur lui-même s'il pouvait voir ses vers estropiés, trop longs ou trop courts, car, craignant que ses acteurs ne lui jouassent le tour que lui a joué le copiste, il leur avait expressément recommandé, dans la mise en scène qui accompagne la pièce, de ne pas ajouter, de ne pas retrancher une seule syllabe des vers, et de les prononcer toutes avec fermeté (*in rhythmis nec syllabam addant nec demant, sed omnes firmiter pronuntiant*). Il y avait donc le compte à ses vers; et, si maintenant on ne le trouve pas toujours, c'est qu'une main malhabile les a transcrits. Il y avait une mesure qui

exigeait, pour la satisfaction de l'oreille, que rien n'y fût ni ôté ni ajouté. Il y avait une prononciation qui donnait nettement leur son à toutes les syllabes dans les vers. Ainsi, quand on quitte Villon, c'est-à-dire le quinzième siècle, pour remonter vers les temps antérieurs, ce n'est pas une barbarie croissante que l'on rencontre, une langue plus irrégulière, une grammaire plus inculte, une versification plus ignorante de toute règle; mais on peut très-bien considérer le quinzième siècle, et, si l'on veut, Villon, comme un point de partage entre deux pentes, celle qui mène vers les lettres du haut moyen âge, et celle qui mène vers la Renaissance et les lettres modernes.

Je contredis directement l'opinion qui, tenant la Renaissance pour un soleil soudainement levé au milieu de profondes ténèbres, suppose une ombre épaisse par delà, efface l'espace intermédiaire et rattache l'essor des modernes à l'irruption de l'antiquité parmi eux. Je la contredis par les faits les plus positifs; mais je la contredirais avec aussi peu d'hésitation quand je n'aurais pour moi que la théorie de l'histoire. La théorie ne veut pas qu'un éclat soudain surgisse sans avoir eu de crépuscule; la théorie ne veut pas que la culture émane immédiatement de la barbarie; la théorie ne veut pas que des populations demeurées à un degré inférieur s'approprient instantanément, et sans le travail de générations successives, l'esprit des populations parvenues à un degré éminent; la théorie enfin ne veut pas qu'une ère caractérisée par des découvertes qui surpassent tout le labeur de l'antiquité, telles que l'imprimerie, l'Amérique, le système du

monde, soit fille d'une ère plongée dans une obscure inertie. Nécessairement le moyen âge a été une période active qui, permettant de découvrir, si je puis parler ainsi, l'antiquité comme on découvrait l'Amérique, en mit les trésors à la disposition des générations nouvelles, non sans trouble toutefois pour le développement général, comme s'en assurera celui qui examinera dans son ensemble le mouvement du seizième siècle; mais ce sont les accidents, les traverses, les perturbations de l'histoire. D'ailleurs, rendez-vous compte de cette barbarie du moyen âge qui, depuis la Renaissance, est de tradition, et vous verrez qu'elle n'a pu exister. Laissant de côté les envahisseurs germains et tartares, qui, j'en conviens sans peine, firent beaucoup de mal et peu de bien, ce qui resta debout fut considérable et ne peut pas être dit barbare, car c'était une grande et profonde transformation : la religion nouvelle définitivement établie, l'esclavage changé en servage et progressivement aboli; l'ère industrielle commencée dans les grandes cités. Et, pour me tenir aux idiomes romans qui surgissaient, ils surgissaient du latin, qui déjà leur incorporait tout un fonds puissant de civilisation, et qui, ayant beaucoup pensé et beaucoup exprimé, leur remettait par tradition les pensées et les expressions; ils surgissaient sous l'influence de sa grammaire, de ses règles, de ses analogies, et aussi dès l'abord ont-ils présenté des caractères de régularité qui excluent bien loin la barbarie; ils sont de trop bonne maison pour qu'on leur applique cette qualification. Aux deux langues romanes qui naquirent du latin dans les Gaules, il est échu un

singulier destin qui témoigne des profonds déchirements auxquels cette contrée a été sujette et qui est exactement en rapport avec l'histoire politique : l'une, le provençal, a péri complètement, et c'est aujourd'hui une langue morte, ne survivant plus que dans un patois; la seconde, le vieux français, se continue, il est vrai, dans le français moderne, dont rien n'annonce l'épuisement; mais pourtant il ne s'y continue qu'à travers une modification profonde, une véritable ruine, une désuétude grave qui a son point d'arrêt au quinzième siècle. De là les deux pentes dont je parlais. La littérature et surtout la poésie ont un développement et un renom dans le douzième siècle et dans le treizième; mais le quatorzième voit tout cela s'arrêter, en même temps que la langue change et se modifie; puis le quinzième, reprenant cette langue changée et modifiée, bégaye, par la voix de Charles d'Orléans et de Villon, quelques chants; car on ne peut accorder à ces chants que le nom de bégayements en comparaison de la veine poétique que les siècles antérieurs avaient vue s'épancher, et de la veine poétique qui jaillit plus tard.

C'est, en français, une règle de la prononciation des vers que l'on donne du son à toutes les syllabes, que l'on fait entendre les *e* muets supprimés dans le parler ordinaire, et qu'on résout en deux des articulations dont la conversation ne fait qu'une. Cette habitude est le contraire de l'italien et de l'anglais, où la poésie contracte ou peut contracter les mots au delà même parfois de l'usage familier. Elle tient chez nous à la répugnance que notre langue a eue dès son origine

pour la rencontre des consonnes. Faisant dans ses mots de *spatha*, espée (prononcez épée); de *status*, estat (prononcez état); de *strictus*, estroict (prononcez étroit), etc., elle a obéi à la même tendance dans la prononciation, et surtout dans la prononciation soutenue; de là la place qu'elle donne à toutes les syllabes sans en manger aucune. Eh bien, cette habitude, cette règle, présidait à la prononciation de notre plus ancienne poésie, comme on le voit par les préceptes de l'auteur d'*Adam*, et comme du reste on le déduirait, sans aucune erreur possible, de l'étude des vers innombrables qui nous ont été transmis: Ceci est d'une extrême utilité pour la restitution des textes altérés: on est averti tout d'abord d'une incorrection par l'absence de la mesure, et réciproquement la mesure sert singulièrement à retrouver la vraie leçon sous la fausse. Toutefois cela serait insuffisant si tout travail de ce genre ne reposait pas sur des notions approfondies de grammaire. A la vérité, nous ne possédons aucune grammaire contemporaine du vieux français, ou langue d'oïl, tandis qu'il y en a pour le provençal ou langue d'oc. Mais une comparaison étendue des écrits qui nous sont parvenus supplée à cette lacune; on reconnaît peu à peu les règles qui, formulées ou non formulées, dirigeaient la syntaxe et l'orthographe; on se fait par la lecture et l'habitude aux tournures antiques; on n'est pas d'ailleurs en un pays inconnu, puisqu'une part notable de tout cela est latin. Aussi des ouvrages recommandables ont-ils déjà été publiés sur ce sujet, et sont d'un grand secours pour l'étude. Ajoutez une certaine familiarité avec les dialectes, afin

de ne pas introduire dans un texte français les formes picardes ou normandes, et, réciproquement, dans un texte normand ou picard les formes françaises. Pourvu de la sorte, on est en mesure de faire la guerre aux vers faux, aux solécismes et aux barbarismes dont certains copistes fort peu lettrés ont semé les manuscrits français, comme ils en semaient les livres de l'antiquité classique, tant maltraités dans une longue transmission, tant corrigés par une saine érudition.

En toute chose rien ne vaut un exemple. Voici donc quelques vers où Adam remercie le Seigneur :

Grant grace rent à ta benignité,
 Qui me formâs et me fais tel bonté
 Que bien et mal mez en ma poesté.
 En toi servir metrai ma volenté,
 Tu es mi sires, je sui ta creature,
 Tu me plasmas, et je sui ta faiture.
 Ma volenté ne sera ja si dure,
 Qu'à toi servir ne soit toute ma cure

Il n'est personne qui ne comprenne ces vers et qui n'en sente la parfaite correction, surtout après quelques mots d'explication. Les pronoms personnels se suppriment volontiers; *rent* est pour *je rends*; *mez* est pour *tu mets*. On remarquera que ni *rent* ni *sui* n'ont d'*s*; c'est en effet la vraie forme; *l's* est étrangère à la première personne; *je rends* et *je suis* sont des barbarismes modernes. *Grant grace* et *tel bonté*, et non *grande grace* et *telle bonté*: les adjectifs latins qui n'avaient qu'une terminaison pour le masculin et le féminin n'en avaient aucune plus qu'une pour les deux genres dans le vieux français. *Grand mère* (n'écrivez pas *grand'mère*, il n'y a point d'*e* muet supprimé) et

lettres royales sont des débris de cette règle, qui s'est en outre perpétuée dans les adverbes, comme *diligement*, *prudemment*, etc. Le mot *poesté* est tombé en désuétude, c'est le latin *potestatem*, puissance, transformé, suivant la loi française, en laissant perdre une consonne intermédiaire, et plaçant l'accent tonique sur la syllabe accentuée dans le latin, qui était la syllabe *ta*. Si le mot était venu du nominatif *potestas*, il aurait été *poeste*, avec l'accent tonique sur la seconde syllabe, et un *e* muet à la dernière. *Poesté*, de trois syllabes, contracté encore davantage, a donné *posté* : les hommes de *posté*, *hominès potestatis*, les serfs, les gens qui appartenaient à autrui. C'est de la même sorte que s'est formé *faiture*; *faiture* est le latin *factura*, que nous avons repris sous la forme de *facture*; mais nos aïeux n'auraient pu souffrir cette double consonne, et de *factura* ils avaient formé *faiture*, qui signifie ici œuvre. *Volenté* est la forme ancienne de *volonté*; à une certaine époque de la langue, il y a eu tendance à substituer au son *o*, ou *un*, ou *on* du latin, le son *a* ou *an*; *volenté* pour *volonté*; *dame* de *domina*; *dangier* de *dominiarium*; *damoiseau* de *dominicellus*, etc. *Mi sires*, mon seigneur; *sires* est au nominatif, de *senior*; *seigneur* au régime, de *seniorem*; *mi* est aussi le nominatif du pronom possessif, dont *mon* est le régime. *Tu me plasmus*, tu me formas, de *plasmare*, mot introduit dans le latin par les auteurs chrétiens. *Cure* est pris au sens propre qu'il a eu durant tout le cours du français jusqu'à nos jours; où il s'est restreint au sens de traitement médical. Les vers sont de dix syllabes; c'est le rythme ancien (l'alexandrin est postérieur), celui de la Provence

et de l'Italie, celui dans lequel ont été composées la plupart des chansons de geste et qui dérive directement du vers saphique latin. Une des règles de ce vers (en français du moins et en provençal), c'est qu'à l'hémistiche, qui tombe à la quatrième syllabe, on peut mettre une syllabe en plus, pourvu qu'elle soit muette, exactement comme à la fin même du vers.

Je cite encore un exemple en vers de huit syllabes, la pièce étant composée en deux sortes de vers, le vers de dix syllabes ou grand vers pour les tirades, et celui de huit pour les dialogues. Le diable s'adresse à Ève et la flatte pour la décider à suivre le perfide conseil :

Tu es fieblette et tendre chose,
 Et es plus fresche que n'est rose ;
 Tu es plus blanche que cristal,
 Que nief qui cheit sur glace en val.
 Mal couple en fist li criatur ;
 Tu es trop tendre, et il (Adam) trop dur.
 Mais neporquant tu es plus sage ;
 En grant sens as mis ton corage.

J'ai encore bien peu de remarques à faire sur ces vers. *Fieblette* est, on le voit, le diminutif de *faible*. *Nief* est l'équivalent de notre mot *neige*; mais c'est une forme plus directe; car *nief* vient de *nivem*, accusatif de *nix*, et *neige*, qui d'ailleurs est ancien aussi, vient de *nivea*. Je note ceci pour faire toucher au doigt les règles de la dérivation : malgré l'apparence, *neige* ne peut dériver directement de *nivem*; il n'y a rien dans *nivem* qui rende compte de la finale *ge*, tandis que cette finale se retrouve dans *nivea*, l'*e* après une consonne amenant le *g* doux : *somniari*, songer. C'est

ainsi que le mot italien *aria*, air, émane, non pas d'*aer* immédiatement, mais d'*aerea*. De fait, dans un mot roman, français, provençal, italien ou espagnol, dont l'étymologie est latine, il faut retrouver tous les éléments de l'original, transformés suivant l'organisme de chaque idiome. *Cheit* est la troisième personne du verbe choir, qui va de plus en plus en désuétude. *Mal couple*, mauvais couple, *mal* est adjectif; nous ne l'avons plus que comme adverbe. *Ne por quant* est un adverbe signifiant pourtant, et composé de *non per quantum*, comme *pourtant* est composé de *per tantum*. On fera attention au dernier vers : *et il trop dur*. Nous lirions présentement : *et lui trop dur*. Ici la supériorité grammaticale de l'ancienne langue se fait voir comme à peu près partout; le pronom *il* sert pour le sujet, le pronom *lui* sert pour le régime, et jamais on ne trouve dans les vieux textes ces deux cas mis l'un pour l'autre; la langue moderne ne distingue plus le régime dans *lui*. Je finis en relevant dans ces vers un solécisme; cela paraîtra téméraire à qui n'a pas l'habitude de cette grammaire; mais cela n'en est pas moins certain. *Criatur*, c'est-à-dire créateur, est au cas régime, et pourtant ce mot est le sujet de la phrase. *Criatur* ou *creator* fait au sujet *criere*, et dans un texte en prose l'écrivain aurait mis : *Mal couple en fist li criere*. Mais pour la rime il s'est servi du régime, c'est donc un vrai solécisme. On peut voir par cet exemple que, même dans cette haute antiquité, le sentiment des cas n'était pas très-ferme, et que, s'il arrivait (ce qui est arrivé) de longues perturbations politiques et des interruptions de tradition, les cas périeraient inmanqua-

blement. Il faut ajouter que cette faute quant aux noms de ce genre est fréquenté dans les textes normands.

Usons des notions ainsi acquises pour corriger quelques vers qui sont faux. On trouve, page 19 :

Je vais querant ton pru, ton honor.

Pru ou *pro* est l'ancienne forme d'un mot qui se perd, qui ne reste usité que dans la locution : ni peu ni prou, et que pourtant plusieurs patois ont conservé. *Prou* signifiait profit; c'est le diable qui parle à Ève et qui lui dit : « Je vais querant ton profit, ton honneur. » Mais le vers n'y est pas; car, au lieu des huit syllabes obligées, il en a neuf. Rien de plus facile que de le corriger. *Honor* (c'est-à-dire, en langage moderne, honneur) était du féminin. Tous les noms latins en *or* (remarquez que je ne dis pas en *ator*), qui sont masculins, étaient sans exception peut-être, par une transposition de genre, féminins dans l'ancien français, et la plupart le sont encore actuellement : la douleur, l'humeur, la peur, etc. Mais, par une exception qui n'a rien de louable, puisque cela crée des anomalies inutiles, on a donné le genre masculin à honneur et à amour (qui est resté féminin dans quelques locutions archaïques : les premières amours). Nous devons cette irrégularité au seizième siècle particulièrement, qui, dans son zèle pour la latinité, se mit à rendre masculins plusieurs de nos noms féminins en *eur*. C'est ainsi que Ambroise Paré fait constamment *humeur* du masculin, par hommage pour la grammaire latine, mais par outrage pour la grammaire française. *Honor* étant du féminin ne peut

pas prendre le pronom masculin *ton*; ce n'est qu'au quinzième siècle que l'on s'est mis à joindre les pronoms possessifs masculins avec des noms féminins commençant par une voyelle ou par une *h* muette, singulier solécisme dû à ce que, le sentiment de la langue s'étant affaibli durant les longues calamités de ces temps, l'oreille, moins subtile, ne se contenta plus à aussi peu de frais qu'au paravant; car, pour peu qu'on s'affranchisse de l'habitude, on verra que c'est non l'euphonie alléguée par tous jusqu'à présent, mais un véritable obscurcissement du sens qui a fait changer les mots coupés *m', t', s'* (*ma, ta, sa*) en *mon, ton, son*. Lisez donc ici pour la syntaxe et pour la mesure : *l'honor*; et le vers restauré sera :

Je vais querant ton pru, l'honor.

Le copiste, malhabile d'ailleurs et inattentif, a eu l'œil trompé par *ton* qui est devant *pru*, et que sa main a répété.

Je rencontre dans *Adam*, page 24, le mot *sempres* (qui veut dire toujours), ainsi imprimé, avec un accent sur la dernière syllabe. M. Luzarche a trouvé dans son manuscrit *sempres* sans accent, comme on sait, les manuscrits de ce temps-là ne connaissent pas cette espèce de notation, dont l'introduction en français est bien postérieure. Ce n'est pas à dire qu'il n'en faille pas mettre dans nos éditions; mais, en chaque cas particulier, il y a lieu de décider si l'accent doit être mis ou non. Donc *sempre* ou *sempres*, car il s'écrit des deux façons, doit-il avoir sa dernière syllabe muette ou accentuée? Le passage où il est ici employé ne fournit au-

cune conclusion ni pour ni contre. Le diable dit à Ève :

Puis que del fruit aurez mangié,

Sempres vous iert li cuer changié.

(Du moment où vous aurez mangé du fruit, le cœur vous sera à jamais changé). Quē la finale de *sempre* soit accentuée ou ne le soit pas, le vers y est toujours. Mais il y a des cas où le vers n'y serait pas; et en général nous avons deux moyens pour reconnaître si l'e final est muet. Le premier dépend de la mesure du vers, le second de l'accentuation latine. Pour le premier, supposez que *sempre* soit placé à la fin d'un vers ou à l'hémistiche, endroit où, comme je l'ai dit, l'e muet ne compte pas plus qu'à la fin; là il sera facile de voir s'il faut accentuer l'e ou s'il ne le faut pas : la mesure l'indiquera immédiatement. Je n'ai point d'exemple présent à la mémoire; mais je ne doute pas que l'e ne soit muet. Ce qui me le fait affirmer, c'est que le second moyen dont j'ai parlé décide la question en ce sens. La formation primitive des mots français a obéi à une loi, on peut dire invariable, qui est que la syllabe qui portait l'accent tonique, en latin l'a gardé dans le mot français correspondant, les syllabes qui suivaient devenant muettes ou disparaissant. Ainsi le latin *dōminā*, avec l'accent tonique sur *do*, a donné *dame*; *amāvimus*, avec l'accent tonique sur *ma*, a donné *aimames*. Or, dans le latin *semper*, l'accent tonique est sur la première syllabe; donc, dans le français *sempre*, c'est aussi celle-là qui doit être prononcée avec l'accent tonique, et la finale est muette.

On peut même, à l'aide de cette règle de l'accent,

discerner, si je puis ainsi parler, deux zones de prononciation, l'une correcte, l'autre incorrecte, qui régnaient au moment où le latin se transformait en français. Je veux dire qu'à ce moment certains mots latins étaient prononcés, dans les populations qui allaient être le peuple français, de deux façons, l'une vicieuse et l'autre bonne, et que cette double prononciation nous est arrivée et est encore reconnaissable. Je prends pour exemples *plaisir* et *taire*: *Plaisir*, qui est un substantif, était aussi dans l'ancien français un infinitif, de sorte que nous avons sous les yeux deux verbes, *plaisir* et *plaire*, tous deux dérivés du latin *placere*. De même nous avons de *tacere* deux verbes : *taire* et son synonyme antique *taisir*. Eh bien, *plaisir* et *taisir* reproduisent une prononciation correcte du latin *placere* et *tacere*; l'e est long dans ces infinitifs, c'est pour cela que les mots français correspondants ont l'accent tonique sur la syllabe *ir*. Au contraire *taire* et *plaire* reproduisent une prononciation vicieuse de *placere* et de *tacere*, dans laquelle, abrégeant l'e, on faisait ces verbes de la troisième conjugaison, de sorte que l'accent tonique était reporté sur les syllabes *plai* et *ta*, ce qui conséquemment donnait, suivant la règle française, *plaire* et *taire*, comme *trahere* a donné *traire*. Nous avons donc là, comme je le dis, des témoins d'une double prononciation latine. Maintenant *plaisir* et *taisir* appartiennent-ils à une classe plus éclairée, tandis que *plaire* et *taire* étaient plus vulgaires? Ou bien la différence tenait-elle aux provinces, et était-elle seulement dialectique? C'est ce que, dans l'état présent, il m'est impossible de dire.

Dans le cantique de sainte Eulalie, qui remonte jusqu'au dixième siècle, peut-être même jusqu'au neuvième, et qui est jusqu'à présent le plus ancien monument en langue française, M. Diez, célèbre par ses travaux sur les idiomes romans, a remarqué, comme caractère d'antiquité, que la négation y est exprimée par la particule *non*, laquelle s'est abrégée postérieurement en *ne*, en même temps qu'elle s'adjoignait *pas* ou *mie*. Je m'interromps ici, par forme de parenthèse, pour montrer à quelle fin ces mots *pas* ou *mie* ont été ajoutés; le *non* s'étant atténué en *ne*, l'oreille éprouva le besoin de rendre la négation plus palpable, de regagner d'un côté ce qu'elle avait perdu de l'autre. Cela dit, je reprends et je remarque que le caractère d'ancienneté signalé par M. Diez se trouve dans le mystère d'Adam. La négation y est souvent exprimée, sans adjonction de *pas* ou de *mie*, par la particule *nen*, qui est l'équivalent de *non*, en raison de cette tendance qu'a montrée la langue à remplacer, en maintes circonstances, l'*o* latin par un *a*, et la syllabe *on* par la syllabe *an* ou *en*. Je cite entre autres ces vers :

N'es-tu en gloire? nen peüs morir.

N'es-tu pas dans l'état de gloire? dit le diable à Adam, tu ne peux mourir. Et cet autre vers :

Le fruit que Deus vous a doné
Nen a en soi gueres bonté,

c'est-à-dire n'a en soi guère de bonté. Dans les deux cas, M. Luzarche a imprimé *n'en*, comme si cela était pour *ne en*. Mais c'est manifestement la négation *nen*,

autre forme de la négation *non*, qui est dans le cantique de sainte Eulalie.

Après avoir loué le mieux, en en faisant tant d'usage, la publication de M. Lüzarche, il me reste, pour continuer, à montrer le prix que j'y attache, d'y discuter quelques interprétations sur lesquelles je ne suis pas d'accord avec lui. Dans le petit glossaire qu'il a joint à son livre, je lis : *Curcerai*, blâmerai, maudirai. Il a regardé ce verbe comme une forme abrégée de courroucer. Il est bien vrai que courroucer s'est atténué, surtout dans le dialecte picard, en *courrecer*, d'où l'on a fait quelquefois *courcer*. Mais ce n'est pas de ce verbe qu'il s'agit ici. Le diable dit à Ève : M'entendras-tu bien? Elle répond :

..... Si ferai bien,
Ne te curcerai-je de rien;

c'est-à-dire : Oui, je t'entendrai, je ne te raccourcirai de rien, je ne t'interromprai en rien. *Courcer* vient de *court*, dont nous n'avons plus que les verbes composés, *accourcir*, *raccourcir*, et encore sur une autre conjugaison. Il y a dans le même glossaire un article : *Grouil*, race, famille, giron. Nous avons en effet, dans le français, *grouiller*; en provençal, *groth*, grouillant, sans doute le même que l'italien *grufolare*, fouiller la terre, en parlant du sanglier. Mais, dans tout cela, rien qui signifie famille. D'ailleurs, venons au texte. On parle du chef du peuple israélite,

Qui à Moab fera revel,
Et lor grouil abaissera.

D'abord le second vers n'y est pas; donc, avant de

savoir ce que peut signifier *grouil*, il faut savoir si ce mot existe réellement. Or, on retrouve la mesure et le sens en lisant :

Et lor orgouil abaissera ;

c'est-à-dire : qui dans Moab fera triomphe et abaissera leur orgueil. On voit ici combien le vieux copiste est mauvais. Voici encore une de ses erreurs. Il est question des animaux qui, à la différence de l'homme, font ce qu'ils doivent et remercient leur créateur ; et dans l'énumération on lit :

Mues bestes, *casorz*, lions ;

il faut séparer *casorz* en deux mots : *cas*, *orz*, c'est-à-dire, en langage normand, *chats*, et interpréter : bêtes muettes, chats, ours, lions. Cette rectification fait tomber toute idée de chercher un sens à *casorz* et de le rendre par castors. Dans un autre endroit, où Adam dit que Ève lui a donné le fruit et qu'il l'a mangé ; il ajoute :

Or m'est vis, tornez est *agwai*.

M. Luzarche pense que *agwai* est le mot anglais *away*. Il était fort malaisé en effet de reconnaître la vraie lecture, qui est à *gwai*. *Gwai* ou *wai* est un ancien mot qui dérive du latin *væ* ou de l'allemand *weh*, et qui signifie, mal, malheur ; et le vers veut dire : Maintenant il m'est avis que cela m'a tourné à mal. Les quelques corrections que j'ai signalées ici sont sûres et se présentaient au bout de ma plume ; mais il y aurait à chaque page un travail de restitution souvent fort diffi-

eile pour réparer les erreurs du vieux copiste et rendre la netteté première au texte que M. Luzarche a si heureusement mis en lumière.

Maintenant, si j'ai bien choisi mes exemples, je laisse mon lecteur moins persuadé qu'il n'était de la barbarie de notre vieille langue. Je lui en ai fait toucher la correction intime et pour ainsi dire nécessaire; et de ce côté, en bien des points, elle l'emporte sur celle qui est sa fille et son héritière. Qu'est-ce à dire pourtant? Est-ce que je voudrais soutenir que, comme instrument d'expression, l'ancienne est meilleure que la moderne, et qu'elle est plus capable de suivre l'étendue et l'essor de la pensée? Non, sans doute; l'ancienne avait près d'elle le latin qui, traitant la théologie, la philosophie, les sciences, ne lui laissait guère que la poésie et la narration. La moderne n'a rien laissé dans le champ de la spéculation qu'elle n'embrasse, et, devenue élégante et lumineuse, souvent elle pense pour celui qui écrit, et elle met à sa disposition ces trésors de sens et d'expérience que le travail et le temps ont accumulés au sein des mots; au lieu que par là l'ancienne a quelque chose de pauvre ou plutôt de juvénile, d'enfantin. On sent vite que son fonds est moins riche. Et pourtant il faut même en ceci lui rendre justice; elle est fille du latin et apporte aussi sa richesse héréditaire; jeune, puisqu'elle naît au milieu d'un monde nouveau, ayant peu d'acquis, puisque la société qu'elle sert commence seulement à grandir, elle n'en est pas moins sur ce point supérieure au paganisme où la civilisation païenne, en finissant, avait laissé les populations romanes. Et elle a aussi son

me, quand bien même elle ne serait pas indispen-
sable à la connaissance de cette histoire dont notre
histoire humaine, elle est bonne à écouter, et l'on prête
l'oreille à ses accents lointains non sans un plaisir que
je comparerai à celui de l'homme vieilli qui en son
esprit entend retentir les voix de son enfance et s'éveil-
ler les souvenirs de son passé.

VII

DES PATOIS

SOMMAIRE. (*Journal des Savants*, septembre 1857, novembre 1857, décembre 1857 et janvier 1858.) — Deux excellents dictionnaires de patois, l'un par M. le comte Jaubert (*Glossaire du centre de la France*, Paris, 2 vol. in-8°), l'autre par M. Ch. Grandgagnage (*Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, Liège, 2 vol. in-8°), ayant été publiés, le désir me prit de les étudier, et, après les avoir étudiés, d'en parler.

Le premier article est consacré à des considérations générales sur les patois. Les patois sont aujourd'hui les représentants de ce qui fut autrefois les dialectes, alors qu'il y avait en France des dialectes, c'est-à-dire des parlars provinciaux, tout aussi autorisés les uns que les autres en l'absence d'un parler qui eût acquis un centre et la primauté. Il faut dès lors reconnaître qu'il se passa, dans les limites d'une contrée déterminée, la France d'oïl, par exemple, ce qui se passa dans l'étendue du domaine roman. C'est-à-dire la langue latine qui s'était morcelée en quatre grands idiomes, italien, espagnol, provençal et français, suivant quatre grands compartiments, se morcela derechef en petits idiomes suivant de plus petits compartiments. Ces petits idiomes sont des dialectes ou patois, ces petits compartiments sont les provinces. En d'autres termes, un mot latin qui, examiné en Italie, en Espagne, en Provence et en France, subit quatre transformations primitives, subit, sous le chef français, des transformations secondaires, quand on l'examine en Bourgogne, dans l'Île de France, en Normandie, en Picardie et dans le pays wallon. Ces transformations suivent une marche régulière qui est la loi des dialectes ou patois. Le mot latin est comme une plante exotique qui, soumise à des conditions de climat de plus en plus différentes, subit des modifications de plus en plus grandes, mais toujours enchaînées l'une à l'autre.

Le deuxième article est relatif au patois du Berry. Après des remarques sur le caractère général de ce parler, quelques détails sont examinés : la prononciation et pour *oi*; la substitution du son *z* au son

s dans plusieurs mots, et du son *ou* au son *o*. *Je barrai*, futur du verbe *bailler*; explication de cette apparente anomalie. Du mot *faule* (*lamulus*) et du verbe *prireure* (*prendre*), qui étaient dans l'ancien français. Dans le Berry *passé* ou *prase*, moineau, et autres mots dérivés du latin qui ne sont plus dans le français : *come*, *nore*, *vime*, *crémer*, *moime*, *origine*, *jeûter*, *rounger*. Type latin mieux conservé que dans le français littéraire : *mêle*, *uller*, *hierre*, *papou*. Essai d'explication des mots *attolde*, *chiaule*, *Chénonzir*, *caduire*. Discussion de l'étymologie de deux mots difficiles, *caillou* et *ôter*. Le Berry dit *un cheval*, *des chevaux*; explication de cette déclinaison. Berry, *écharuir*, ancien français *escharnir*; Berry, *ennosser*, ancien français *euosser*. *Neu plus* et *non n'eu plus*. *Fleuri* dans le Berry signifie marqué de tâches blanches, et, dans l'ancien français, se disait de la barbe blanche. *Eufôler*, signifiant donner des joyaux, différent de *eugôler*. *Raucure*, dans le Berry. *Flau*, et même *clau*, pour *fléau*, de *flagellum*. *Arrider*, sourire à; *s'arramer*, passer entre les branches, en parlant des rayons du soleil. Le troisième article a pour objet le patois wallon. Comme c'est le plus éloigné vers le nord, c'est aussi celui qui a le plus modifié le vocabulaire latin. Quelques remarques sur les règles de transformation qui appartiennent à ce patois. Étymologie du mot *abri*, examinée à l'aide du sens que le wallon donne à ce mot. *A l'appétit de*, locution jadis fort usitée et qui persiste dans le wallon. De quelques mots qui dans le wallon sont plus près de la forme latine que dans le français littéraire. Remarque sur *foie* et le déplacement d'accent qu'a subi *scatum*; trace d'une double accentuation de ce mot. Trace d'une double accentuation pour *eucaustum*, qui a donné *eucre* et *luchastro*. Les mots wallons *dalant*, *daugi*, *arainé*, *mompli*, comparés aux mots analogues du français. *Mode*, forme wallonne du latin *mulgere*, traire. *Nivâie*, neige, forme expliquée. Du mot *estrabot* et tentative pour expliquer, à l'aide de ce mot, quelques gloses malbergiques. *Geie*, *gaille*, *gauge*, noix, et, à ce propos, remarqué sur la formation du mot *caillou*. *Se larmenter*, rapproché de l'ancien français *garmenter*. Discussion du mot *tante*. *Negostrom*, troène. *Mettre de champ*, vice d'une pareille orthographe qui empêche de comprendre la locution. Étymologie d'*ornière* et de *heur*, en wallon *aveure*.

Le quatrième article s'occupe d'une comparaison sommaire entre le patois du Berry et le patois wallon. Rapprochement de quelques mots appartenant simultanément à l'un et à l'autre. Conditions réglant les modifications d'un même mot qui change de localité. *Fourmi* dans le Berry, *fourni* dans le wallon. *Arantele* dans le Berry, *aritoile* dans le patois rouébi. *Echameau* et *humai*. *Oche* dans le Berry, *awe* dans le wallon (*oie*). *Champi*, dans le wallon, mener aux champs; *champs*, dans le Berry, enfant trouvé. *Ahâns*, légumes, dans le wallon *ahanner*, être essoufflé, dans le Berry. *Griper*, en wallon, grimper; *grimper*, en Berry, saisir. *Friper*, veut dire proprement manger goulûment; et *fripou*, qui en vient, a signifié d'abord celui qui mange en

cacheite, hors des repas. Le *mauvis*, dans le français, est une grive, mais le *mêvi*, dans le wallon, est le merle. Discussion de *ewarer*, en wallon, et *évarié*, en Berry. *Groseille*. Exemple de mots dont la signification s'est dégradée : *damehele*, *damoiseau*, *donzelle*, *vâlet*, *valet*, *mescin*. Remarque finale sur la lumière mutuelle que se prêtent les zones de langue.

4. — *Distribution géographique des patois, et conséquences qui en résultent.*

Il n'est plus besoin aujourd'hui de préambule pour recominader l'étude des patois et les tirer de l'oubli et du dédain où ils étaient demeurés. Depuis les éclatants exemples qui ont montré combien la philologie pouvait être utile aussi bien à l'histoire des peuples qu'à celle de l'esprit humain, on a, sans retard, passé des filons principaux aux filons secondaires et poursuivi la mine dans toutes les directions. Les faits de langue abondent dans les patois. Parce qu'ils offrent parfois un mot de la langue littéraire estropié ou quelque perversion manifeste de la syntaxe régulière, on a été porté à conclure que le reste est à l'avenant et qu'ils sont, non pas une formation indépendante et originale, mais une corruption de l'idiome cultivé qui, tombé en des bouches mal apprises, y subit tous les supplices de la distorsion. Il n'en est rien; quand on ôte ces taches peu nombreuses et peu profondes, on trouve un noyau sain et entier. Ce serait se faire une idée erronée que de considérer un patois comme du français altéré; il n'y a eu aucun moment où ce que nous appelons aujourd'hui le français ait été uniformément parlé sur toute la surface de la France, et, par conséquent, il n'y a pas eu de moment non plus

où il ait pu s'altérer chez les paysans et le peuple des villes pour devenir un patois. Les patois sont, à un certain point de vue, contemporains du français proprement dit; ils plongent, comme lui, par leurs racines, dans le latin, d'où toute langue romane dérive, et dans le compartiment provincial qui les a produits. Ils répondent, autant que peuvent faire des idiomes qui n'ont plus été cultivés ni écrits depuis le quatorzième ou le quinzième siècle, aux anciens dialectes de la langue d'oïl, qui furent jadis si productifs et si florissants. Ils en tiennent la place, ils en occupent les circonscriptions et en ont gardé mainte visible trace. Beaucoup de mots et de tournures, oubliés ailleurs, survivent dans les différents patois; en lisant les glossaires, en causant avec les paysans et les ouvriers, on trouve que le vieux langage est moins mort qu'on ne croyait; et, quand un homme du Berry dit que le soleil *s'abrande* dans les chenévrières et y brûle tout, il se sert d'un mot du douzième siècle :

Armez ains que l'oumbre *s'abrande*

(Benoit de Sainte-Maure. *Chr. de Norm.* fol. 159):

mot d'ailleurs très-bien formé, comme on voit, du radical de *brandon*, et, même aujourd'hui, encore très-intelligible. Les exemples de ce genre sont infinis.

Si, tout d'abord, cette considération préliminaire tend à rendre aux patois un intérêt qui leur avait été dénié, il en est un autre qui, venant à l'appui, leur assigne un véritable caractère de régularité et une importance philologique; c'est qu'ils ne sont pas répartis au hasard. S'ils étaient répartis sans ordre,

c'est-à-dire sans un ordre qu'on peut saisir et expliquer, il faudrait, on le comprendra, renoncer à y chercher des échantillons d'une formation générale. Mais si, au contraire, il est facile d'apercevoir les conditions qui, les rangeant les uns à côté des autres, leur ont assigné leurs limites respectives, cela seul suffit pour écarter les préjugés, et pour mettre aussitôt la question sur le terrain de la philologie et de l'histoire.

Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, pour type auquel tout se rapporte, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne, une série de dégradations. Là gît la cause pour laquelle les patois ne sont pas fortuitement répartis. Si, *empiriquement*, il est constaté que les teintes de langues se succèdent sans éprouver ni saut, ni brusque interruption (j'exposerai plus bas pourquoi, *rationnellement*, il ne peut pas en être autrement), si dis-je, cela est constaté, on tient la loi de la répartition. Les patois, ainsi vus dans le cadre général qui les embrasse, ne sont pas des créations contingentes, dues, car il faudrait bien toujours les faire provenir de quelque chose, à des circonstances qui ne relèvent pas de la philologie romane; ce sont des produits naturels et réguliers d'une vaste formation, produits que détermina, en lieu et place, le concours de la condition collective et de la condition particulière. Quels qu'ils soient aujourd'hui, quelque confusion qu'y ait apportée le défaut de culture, ils sont les vrais fils du sol qui les entretient encore. Les déplacer, ce serait troubler l'économie d'un système entier.

J'ai dit ailleurs que le vieux français avait conservé, dans sa grammaire, une empreinte du latin plus marquée et, si je puis parler ainsi, plus primitive que n'avaient fait l'italien et l'espagnol. Cette proposition, que je compte développer et mettre dans un plus grand jour en un prochain travail, je n'entends aucunement y porter atteinte quand je dis que l'italien représente mieux que le français la forme du latin; en garder plus fidèlement la grammaire, fut l'effet de circonstances politiques propres à la Gaule, où se conserva un reste organique de la déclinaison disparue dans les autres pays romans; en garder plus fidèlement la forme fut le privilège de la situation géographique et du contact avec la source elle-même. Les mots qui en découlaient, n'ayant qu'un court trajet à faire, ne subissaient, dans le voyage, que peu de frottement et d'altération; ou, pour mieux dire, et pour rendre à l'idée de distance et de trajet ce qu'elle signifie véritablement ici, les conditions ne changeaient que médiocrement d'un point à un autre, et c'est pour cela aussi que la langue latine, tout en obéissant à l'irrésistible mouvement de décomposition, ne se dépouillait qu'à peine de son vêtement et restait toujours reconnaissable. Quand elle passa en Espagne, de plus fortes différences l'assaillirent et la dominèrent; pourtant le nouveau milieu qui la reçut avait assez de ressemblance, dans le ciel et dans la terre, avec la contrée privilégiée d'où elle provenait, pour ne pas infliger au latin des contractions trop violentes et des remaniements trop impérieux.

Mais il fallut franchir les Alpes et les Pyrénées; et

alors un milieu moins élément, ou plutôt moins conforme à la plante exotique, agit avec plus d'énergie sur elle. Le provençal ne laisse plus aux mots leur ampleur primitive; il les resserre; il diminue la variété de leurs désinences. C'est le latin de ce côté-ci des monts, car c'est toujours du latin, et le fond est aussi intact que de l'autre côté; mais la forme en a été notablement modifiée. Le latin n'a pu supporter un si lointain déplacement sans prendre un autre air qui le rendrait étranger dans sa vieille patrie, s'il y reparaissait; il n'a pu changer de climat sans éprouver ce qu'éprouvent tous ceux qui en changent, c'est-à-dire une mutation dans sa constitution. Mais le séjour où les événements l'avaient conduit, quelque différent qu'il fût du séjour originaire, était adossé à ces montagnes dont l'autre versant voyait se dérouler les campagnes italiques, longeait cette Méditerranée et dont l'autre bord était italien, et ne s'avancait pas à perte de vue dans les profondeurs de l'occident gaulois. Aussi la langue d'oc, malgré ses dissemblances, a-t-elle encore un certain aspect latin qui ne jure ni avec l'italien ni avec l'espagnol; la teinte latine est moins marquée sans doute, mais n'est aucunement effacée. Le voisinage se fait sentir avec toute sa puissance. Cette Gaule narbonnaise, cette province par excellence, devenue la *Provence*, se distinguait à peine, au dire de Pline, de l'Italie elle-même; l'assimilation était grande; mais, le lien avec Rome une fois rompu, une physionomie spéciale s'empreignit dans ces contrées; elles ne furent plus autant italiennes, elles furent davantage gauloises, mais gauloises intermédiaires. On remarquera, ce

qu'il n'est pas superflu de noter, que les patois de cette région inclinent, aux Alpes, vers l'italien; aux Pyrénées, vers l'espagnol, comme le veut la règle des rapports et de la gradation.

Maintenant le latin quitte définitivement les pays méridionaux, et il se dirige vers le centre de la Gaule. Pour décrire, au point de vue que je suis ici, le phénomène de l'enchaînement des langues romanes, je pars de l'Italie et marche vers l'occident; mais passer ainsi successivement d'une contrée et d'une langue à l'autre n'implique aucunement que celles qui sont le plus loin du centre soient postérieures à celles qui en sont plus près. Je me suis maintes fois expliqué là-dessus : les langues romanes sont sœurs, et non pas mères ou filles; le travail qui les a produites fut simultané sur toute la face du monde romain. Si cette proposition, certainé dans son ensemble, est sujette à quelque restriction (et j'essayerai ultérieurement de montrer ce que comporte la restriction, c'est-à-dire une antériorité syntactique pour la langue d'oc et la langue d'oïl), il n'en peut rien résulter en faveur de l'opinion qui établirait entre une langue romane et les autres des rapports de filiation. La langue d'oc a son domaine propre; mais, quand on s'approche de l'espace où règne la langue d'oïl, on trouve des patois divers tenant tantôt plus de l'une et tantôt plus de l'autre, mais formant une zone mi-toyenne de langage comme de position.

Enfin les parties centrales de la Gaule sont atteintes, on arrive sur les bords de la Loire, et définitivement l'on entre dans l'ouest et dans le nord. D'après tout ce

que nous avons vu jusqu'ici, un si lointain voyage de la latinité ne se fera pas sans une nouvelle et grave modification. Non-seulement l'italien ou l'espagnol ne peuvent arriver jusque-là, mais le provençal lui-même est empêché par la nature des choses de se propager dans ces contrées qui ne sont pas siennes, et avec lesquelles il n'aurait ni harmonie ni sympathie. Nous parlons, on le comprend, du temps des formations spontanées; il est des moments où une langue littéraire, réagissant par l'intermédiaire de l'éducation et de mille nécessités sociales, s'impose dans des lieux qui ne sont point faits pour elle; on le voit pour le français; on le vit surtout pour le latin; l'uniformité est le résultat. Mais là où nulle contrainte ne règne, où tout est livré au jeu naturel des affinités créatrices et des conditions fondamentales, rien de pareil ne se produit, et il faut que la langue, ainsi transplantée, reflète fidèlement les nuances d'un ciel et d'un sol nouveau; la diversité est le résultat. Dans le roman du nord, cette diversité est le plus empreinte. L'extrême limite du latin, conquérant et assimilateur, est atteinte de ce côté, et aussi l'extrême limite de la mutation qu'il a subie. Ce n'est pas dans le vocabulaire et la masse des mots que git la mutation; cela a été conservé sans plus d'altération ici que dans les lieux voisins du centre, mais les mots se sont contractés; des voyelles ont permuté; et, si l'on n'en croyait que l'oreille, on s'imaginerait être hors du monde latin. Dans le sein même de la langue d'oïl, des gradations de même nature se font remarquer, et il est certain que le patois wallon, placé tout au bout de la

Gaule et sur la frontière où commence la Germanie, est le plus dissemblable de l'original d'où tout est sorti. Le latin *masculus* donne en italien *maschio*, en espagnol *macho*, en provençal *mascle*, en français *mâle*, en wallon *mâie*. C'est là le sens général de la mutation en allant de l'Italie jusqu'au bord de la Meuse. Le latin est partout dans cette vaste étendue, mais partout il éprouve des modifications qui suivent une marche déterminée par l'ensemble des circonstances.

Si la force d'expansion des conquérants romains avait été assez puissante pour faire de la Germanie ce qu'ils firent de la Gaule, le latin, s'implantant entre le Rhin et l'Oder, aurait expulsé les idiomes germaniques comme il expulsa les idiomes celtiques; puis, quand serait arrivée pour l'empire la dissolution, et pour sa langue la décomposition, un roman, différent de ceux du pays d'oïl, du pays d'oc et du pays de si, aurait pris naissance dans les contrées allemandes, et aurait formé un chaînon de plus à cette longue chaîne qu'on peut suivre depuis Rome et son Capitole. Ou bien, si vous voulez, supposez que, dans la Grande-Bretagne, l'assimilation se fût exercée avec une durée suffisante, et que l'invasion anglo-saxonne n'en eût pas détruit ou dispersé les éléments, vous auriez, de l'autre côté de la Manche, une langue romane-bretonne, comme il y eût à deux gauloises, une italienne et une espagnole. Même cette dernière hypothèse a reçu une sorte de réalisation, incomplète, il est vrai, mais assez marquée cependant pour la justifier. Dans le courant du onzième siècle, une invasion victorieuse porta le français, et, plus particulièrement, le dialecte normand dans la Bretagne

devenue anglo-saxonne. Sans équivaloir à une conquête romaine, la conquête normande fut pourtant tellement prépondérante qu'elle fit du français, pendant de longues années, la langue des hautes classes et du gouvernement; si bien que la langue anglaise, quand l'élément national eut pris le dessus, garda la trace ineffaçable de l'immixtion étrangère. Mais ce français n'eut pas duré quelque temps dans le pays où il n'était pas indigène, qu'il contracta des caractères spéciaux; je citerai la forme *graint* pour *grand*; et il se forma un dialecte anglo-normand, qu'il faut bien se garder de confondre avec le normand, et que le triomphe définitif de l'anglais, dans le quatorzième siècle, ne permit d'arriver à aucune culture.

De tous ces dialectes, ou, si l'on veut, de tous ces patois, quel fut celui qui devait avoir la fortune de devenir la langue des lettres, et, par conséquent, la langue commune du pays? Cela dépendit évidemment des événements politiques. Ce fut l'usurpation de Hugues-Capet qui en décida; elle fixa la tête du système féodal à Paris. Tant que ce système fut en pleine vigueur et que la royauté n'eut, sur de grands vassaux aussi puissants qu'elle, d'autre prérogative que de recevoir d'eux foi et hommage, les langues d'oc et d'oïl florirent avec leurs dialectes; et, si, dans les onzième et douzième siècles, on eût annoncé aux troubadours que le moment approchait où leur brillant idiome perdrait, dans son propre pays, sa primauté, qui aurait ajouté foi à des prophéties si peu vraisemblables? Pourtant il en fut ainsi: l'unité royale grandissant, la diversité provinciale diminua, et peu à peu le parler de

l'Île-de-France, de Paris et d'un rayon plus ou moins étendu prévalut. Mais ce dialecte de la langue d'oïl, en devenant langue générale, et en s'exposant ainsi à toutes sortes de contacts, fit à tous ses voisins des emprunts multipliés, ou plutôt en recut des empreintes qui ne sont pas d'accord avec son analogie propre, et c'est ce qui les rend reconnaissables encore aujourd'hui. On observe, dans le français moderne, des formes qui dérivent du picard, du normand, du bourguignon. Pour nous, l'habitude masque ces disparates; mais, dès qu'on se familiarise avec les patois ou les dialectes, et que l'on en considère l'origine et l'histoire, on découvre les amalgames qui se sont faits. Ce furent, en effet, des amalgames dus aux circonstances qui déterminaient l'influence et la pression des provinces sur le centre; ce ne furent pas des néologismes qui amenaient le besoin de nouveaux mots pour de nouvelles idées. Il n'y eut pas choix bien ou mal entendu, attraction plus ou moins heureuse: il y eut fusion et, partant, confusion. Nous disons *poids* et *peser*, au lieu de dire *pois* et *poiser* comme les gens de l'Île-de-France, ou *peis* et *peser*, comme les gens de Normandie. On ne peut donc pas qualifier d'enrichissement ce qui alors se passa dans la langue française. Puis, quand elle fut pleinement formée, quand elle eut rejeté loin d'elle les patois comme des parents humbles et éloignés dont elle rougissait, il se manifesta un dégoût superbe pour ce qui n'était pas de l'usage restreint et raffiné. « Si ces scrupuleux, dit Chifflet dans la dixième édition de sa grammaire (1697), qui sont toujours aux écoutes pour entendre si un mot est moins en usage dans la

bonche des dames cette année que l'autre, continuent à crier : *ce mot commence à vieillir*, et qu'on les laisse faire, dans peu de temps notre langue se trouvera détroussée comme un voyageur par des brigands. » Ce fut en effet un travers de cette époque de retrancher ce qui vieillissait et ce que le cénacle élégant et spirituel n'admettait pas. Des débris de tout cela sont conservés dans les patois. Et ce serait une affaire de goût et de tact, et, dès lors, non indigne de l'Académie française et de son Dictionnaire, de reprendre ce qui peut être repris, c'est-à-dire ce qui, se comprenant sans peine, et étant le mieux dans l'analogie de la langue actuelle, a la marque de la précision et de l'élégance.

Les patois ou leurs ancêtres les dialectes sont les racines par lesquelles les grandes langues littéraires tiennent au sol. Ce qui nous le garantit, c'est qu'ils sont non pas disséminés, mais répartis. Disséminés, rien ne serait à conclure, ou du moins rien dans l'ordre du langage et de ses transmissions; répartis, l'esprit est aussitôt porté sur tout ce que la régularité implique. Nulle part la langue d'oc et la langue d'oïl, faisant un retour, n'ont jeté, l'une en Italie et l'autre en Provence, un rejeton égaré fortuitement sur une terre étrangère; et, réciproquement, l'italien n'a point, dans les contrées d'oc, quelque circonscription où il ait surgi; ni le provençal n'est allé occuper quelque point isolé en Normandie, en Picardie ou dans le pays wallon. C'est là un fait manifeste, et en même temps un fait très-important. En raison de sa certitude, il offre une base consistante au raisonnement; en raison de son importance, il ouvre des aperçus sur les conditions

historiques des temps et des lieux. Les mutations successives, sur une vaste étendue, d'une langue fondamentale, sont un fil qui, on le voit, ne se rompt pas sous la main. Puisqu'elles sont graduelles, régulières, générales, elles se lient à un ensemble de circonstances générales, régulières, graduelles. Ces circonstances lient l'une à l'autre. Celles qui sont certaines déterminent celles qui le sont moins.

Dans un temps où, les faits de langue étant très-mal connus, le pouvoir d'imaginer n'était point resserré en d'étroites limites, les érudits pensèrent que le celtique entraît pour une grande part dans la constitution du français. Cela, d'apparence, était naturel : les Celtes avaient tenu la terre des Gaules ; les Romains n'y avaient eu que comme conquérants et étrangers leurs établissements ; pourtant, de compte fait, il s'est trouvé que les étymologies latines dépassaient de beaucoup toutes les autres et que les traces certaines du gaulois dans le nouvel idiome étaient réduites à peu de chose. Cette notion se confirme et se complète quand on considère, comme j'ai fait tout à l'heure, la distribution des dialectes et des patois. Ils se distribuent, ils s'arrangent, ils se disposent par une loi qui, évidemment, leur est intrinsèque et qui n'est nulle part soumise à l'influence d'éléments hétérogènes. S'ils avaient trouvé sur leur route le celtique dominant en quelque point, ils s'en seraient nécessairement laissé modifier en ce point, comme on a vu la prépondérance transitoire du français en Angleterre imprimer dans l'anglais des marques profondes. Rien de pareil ne se présente : dans ce long parcours, on ne rencontre aucune région

où ce qui fut, pour la langue, un sol primitif, vienne affleurer la surface. Ce sol primitif est partout enseveli sous la puissante alluvion qui l'a recouvert. Ni l'aquitain, du côté des Pyrénées, qui était sans doute un idiome ibérien et radicalement distinct du gaulois, ni le celtique du centre, ni le belge du nord, qui étaient sans doute des dialectes d'un même idiome, n'ont résisté plus l'un que l'autre à la conquête. Le novo-latin a procédé, dans son immense développement, sans aucune perturbation essentielle. Les zones successives de langues, de dialectes, de patois, en portent témoignage. Il est donc certain qu'au moment où il se forma, le parler indigène s'effaça partout d'une manière régulière. Ce succès prodigieux d'une langue sur tant d'autres fut dû à la supériorité de la civilisation romaine, à l'attrait qu'elle inspira et à la longue durée de la domination.

Un raisonnement analogue s'applique à l'invasion barbare. Les Ostrogoths, les Hérules, les Lombards occupèrent l'Italie; les Visigoths, les Suèves, les Vandales tinrent l'Espagne; les Visigoths encore, les Burgondes et les Francs eurent des établissements dans les Gaules, sans parler de tant de peuplades secondaires, qui, parcourant l'empire, se fixèrent çà et là. Nous ne savons rien de bien précis ni sur leur nombre, ni sur celui de la population des pays romains. Il est vraisemblable que cette population a toujours été numériquement très-supérieure et les a complètement absorbés au bout de quelques générations; mais, quoi qu'on en pense, toujours est-il que les choses se sont comportées, quant à la langue, comme s'il en avait été ainsi.

Les idiomes novo-latins marchent dans les terres novo-latines régulièrement (selon le genre de gradation dont il s'agit ici) de l'orient vers l'occident, et cette régularité n'est, en aucun point, interrompue par des ressauts qui indiqueraient la prépondérance locale d'un établissement barbare. De quelque façon qu'on les examine, on ne peut signaler une trace, plus marquée en une zone qu'en une autre, des Visigoths ou des Ostrogoths, des Franes ou des Burgondes. Bien plus, les interpolations germaniques qui se firent alors dans le roman (car il y en eut de notables, et je ne prétends, en aucune façon, les mettre en doute) sont, pour la plupart, communes à l'ensemble des nouveaux idiomes; ce qui fait reparaître par ce côté la régularité fondamentale et exclut, du moins en général, l'action particulière de telle ou telle population étrangère à l'empire. Ces interpolations sont presque toutes des mots nouveaux, des emprunts que la latinité fait aux langues germaniques; c'est du néologisme; et, comme ce néologisme, s'étendant simultanément à la Gaule, à l'Italie, à l'Espagne, ne peut rien avoir d'arbitraire, il indique des relations nécessaires entre le parler des envahis et celui des envahisseurs; il témoigne que les langues restèrent, en cela même, maîtresses de leurs choix et de leurs affinités. En somme, sauf cette part néologique, sauf les maux de la perturbation sociale, sauf l'abaissement momentané de civilisation que l'invasion amena, les langues romanes se développèrent, d'un bout à l'autre de leur domaine, suivant la loi qui leur était propre.

Rien n'est plus effroyable que le tableau, tracé par

les chroniqueurs contemporains, des ravages des Normands dans les malheureuses contrées qui furent si longtemps visitées par ce fléau. On n'est certainement pas autorisé à taxer d'exagération les récits ; la terreur qu'inspiraient ces bandits de la mer fut extrême : demander au Ciel d'être délivré de la fureur des Normands entra dans les prières quotidiennes ; la puissance de mettre un terme à d'aussi horribles déprédations manquait soit à la chétive royauté issue de Charlemagne, soit à ces grands barons qui ne voulaient, ni ne savaient se coaliser. Mais je n'hésite pas à dire qu'on se fait une fausse idée de la portée des dévastations si l'on s'imagine que la Neustrie, alors que Rollo la reçut à titre de duché et de fief, n'était qu'un désert et que la population native en était disparue. Sans doute, cette province, plus particulièrement exposée aux incursions, avait beaucoup souffert ; les hommes s'étaient retirés dans les bois, dans les lieux peu accessibles, dans les campagnes éloignées du trajet que suivaient d'ordinaire les bandes destructives ; mais, quand la sécurité fut établie, le gros de la population se retrouva de toutes parts, et la Neustrie, devenue la Normandie, répara rapidement ses pertes.

Les Normands s'y fondirent, et, en peu de temps, il ne resta plus que le souvenir de leur origine septentrionale : religion, langue, mœurs, institutions, ils tenaient, bien que vainqueurs, tout du pays où leur course vagabonde avait fini par se fixer. Ce qui me rend pleinement affirmatif sur ce point, c'est le dialecte qui s'est parlé en Normandie sous la féodalité, qui a servi d'instrument à tant de trouvères et dont le patois ac-

tuel est l'humble héritier. Que l'on considère la Normandie par ses trois frontières, le Maine, l'Île-de-France, et la Picardie ; que l'on compare son parler avec ces parlers limitrophes, et l'on verra qu'il a conservé tous les rapports qu'il devait naturellement avoir. L'invasion normande n'y a rien changé ; sauf quelques dénominations locales qui doivent y être rattachées, elle n'a, dans la langue, laissé aucune marque. Le dialecte normand, ou, pour parler plus exactement, neustrien, est ce que les conditions générales de la transformation du latin en roman voulaient qu'il fût, et non ce que l'aurait fait l'infusion accidentelle d'une langue scandinave. J'insiste sur ce fait, car il est essentiel. Les hommes du nord n'ont pas modifié le parler de la Neustrie ; ils l'ont donc trouvé tout fait, car, visiblement, il n'est pas postérieur à leur établissement. Ainsi, il est certain que, dès le neuvième siècle, le dialecte neustrien avait tous ses caractères ; c'est un minimum d'antiquité. Nous savons d'ailleurs aussi par le témoignage de Benoît de Sainte-Maure (voy. t. I, p. 215) que, dans ce même siècle, du moins vers la fin, on faisait des vers en langue française, c'est-à-dire en langue d'oïl.

En suivant, comme j'ai fait, sur un grand espace les variations consécutives des dialectes, on arrive à se représenter sans difficulté la cause de l'uniformité fondamentale et celle de la diversité contingente. La cause de l'uniformité est que les peuples romans s'étaient fondus en une véritable unité par la langue, par le gouvernement, par les lettres, par la religion, par les mœurs. Dès lors, tous parlaient d'un fond identique ;

les sentiments et les idées se mouvaient dans un même cercle, les moyens de les exprimer étaient les mêmes. L'empreinte ayant été ainsi fortement marquée, il fallut bien que la décomposition, quelque-dissolvante qu'elle fût, et la rénovation, quelque créatrice qu'elle fût, demeurassent congénères, et que ce double travail ne s'écartât, en aucun temps et en aucun lieu, des conditions qui le dominaient. Les éléments mis dans le creuset étaient partout semblables ; les affinités qui les dissociaient pour les réassocier avaient même vertu ; de là, cette ressemblance frappante et singulière qui se trouve entre les langues romanes, même dans les lointains détails. Il est sûr qu'elle serait allée jusqu'à l'identité et que tout serait resté uniforme, si les causes de diversité n'étaient intervenues. Elles furent et ne pouvaient être que les influences locales. A mesure que le latin, devenu langue commune, se décomposait, il subissait cette métamorphose parmi des hommes qui n'étaient pas de même nation, parmi des gens placés à l'orient comme les Italiens, au midi comme les Espagnols, à l'occident et au nord comme les Gaulois, sous des cieux qui ne versaient pas une influence semblable, sur un sol qui variait de nature, d'aspect et de productions. Ces nouvelles empreintes venant s'appliquer sur l'empreinte fondamentale, ces perturbations contingentes venant troubler l'ordre général, il fallut bien que tout cela se trouvât écrit de proche en proche dans les langues, dans les dialectes, dans les patois. On a, en ces circonstances particulières, en ces conditions différentes, des agents spéciaux et efficaces qui firent simultanément leur office. De là ces dissemblances

graduelles, ces séries sans lacune, ces métamorphoses sans ressaut ni retour qui caractérisent la formation des langues romanes sur la surface de l'empire romain d'Occident. Ainsi s'enchaînent et s'expliquent l'uniformité et la diversité.

En étudiant géographiquement et pas à pas le développement général des langues romanes, on arrive forcément à cette conclusion que la localité habitée est un des facteurs du langage humain. Ce n'est pas celui qui crée, qui produit les radicaux, qui fait les mots et qui jette les fondements de la grammaire ; celui-là, qui est supérieur, appartient à l'esprit humain et détermine, selon les familles d'hommes, les familles de langues. Mais c'est celui qui change et modifie, celui qui crée les patois et les dialectes, celui qui fait que des idiomes parents et congénères deviennent méconnaissables l'un à l'autre par la longueur des temps écoulés et des chemins parcourus, comme le Sarpédon d'Homère, gisant dans la poudre et sous les javelots, est méconnaissable pour ses plus proches (ὄδ' ἄν εἴη ἐπίθρονον παρ' ἀνὴρ Σαρπηδόνα διόν Ἔργον). Ainsi, dans le groupe arien, la dissociation a engendré le sanscrit, l'allemand, le grec et le latin, qui se croiraient encore radicalement dissemblables si l'érudition n'avait retrouvé les communes origines. Les lieux ont donc une puissante influence ; pourtant elle ne va jamais jusqu'à changer les racines de la langue et les conditions fondamentales de la grammaire. Quelque loin que l'on se sépare, sous quelque climat qu'on aille vivre et fonder des sociétés et des empires, le type primitif, transmis par une tradition non interrompue, subsiste sous

les modifications que lui impriment les localités diverses et les circonstances contingentes. L'action des lieux ne l'altère pas et n'en substitue pas un autre; on aurait beau la prolonger tant qu'on voudrait par la pensée, on n'obtiendrait jamais que des dérivations ultérieures et non une production de racines nouvelles. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause de la diversité radicale des langues humaines. Cette action des lieux, si visible dans les dialectes et les patois du roman, se retrouve partout où on la cherche.

Ainsi il est bien vrai qu'à toutes sortes d'égards les patois sont dignes de curiosité et d'intérêt. Ils répondent à un ordre spécial de recherches pour lesquelles ils sont indispensables. Une langue littéraire, devenue générale, englobe tout, efface tout. Voyez le français d'aujourd'hui : il s'étend des bords de la Meuse et de l'Escaut aux Pyrénées, et des Alpes aux rivages de la mer de Normandie; dans cet espace, même enseignement grammatical, même élocution, même littérature; si l'on n'avait que ce témoin pour juger ce que fut la formation du roman dans les Gaules, on croirait à une uniformité qui n'est pas réelle; et toutes les véritables influences qui concourent à produire les idiomes seraient dissimulées. Mais les dialectes et les patois mettent justement en lumière les conditions effectives : locaux et particuliers, ils conservent les traces de ce qui est particulier et local; or, dans ces créations vastes et spontanées, tout est d'abord local et particulier pour devenir universel et général. Comme ces baromètres qui marquent eux-mêmes la marche du mercure dans l'instrument, le travail de la langue s'est

inscrit au fur et à mesure dans les dialectes et les patois. Les matériaux gisent épars sur le sol, et déjà l'on commence de tous côtés à les relever et à les recueillir. Il faut et remercier les auteurs qui, comme M. le comte Jaubert et M. Grandgagnage, nous ont donné de bons glossaires, et encourager les érudits de province à se livrer à ce genre de recherches qui paye toujours sa peine.

2. — *Patois du Berry.*

Les deux beaux volumes où M. le comte Jaubert a recueilli les mots et certaines locutions du parler présentement usité dans le Berry, forment, comme la plupart des dictionnaires qui entrent dans quelques détails, une lecture non-seulement instructive, mais encore qui attire et qui fait constamment tourner les feuillets du livre. Les mots portent tant de choses avec eux, tant de vives empreintes de l'esprit qui les jeta comme une monnaie dans la circulation, tant de marques des temps et des lieux, tant de traces d'histoire, tant de souvenirs de leur voyage à travers les siècles et les contrées lointaines, qu'on se complait sans peine à les voir défilér un à un dans le glossaire qui les contient. Ce qui, presse le plus en des articles comme celui-ci, c'est de confronter la langue littéraire avec une langue locale ou patois. Les différences portent sur trois points : d'abord les mots communs aux deux et qui forment la part la plus considérable, se présentent sous une forme qui leur est propre : par exemple, ici, *fener* pour *faner*, *flatrir* pour *flétrir*, *flambe* pour *flamme*, *fouger* pour *foyer*, *forvier*

pour *fourvoyer*, *vardezir* pour *verdir*. En second lieu, un certain nombre de termes qui n'ont pas leurs correspondants dans la langue littéraire sont pourtant des termes très-légitimement français; du moins ils le furent jadis; appartenant à la vieille langue d'oïl, ils ont survécu dans le parler local, et les patois peuvent fournir quelques suppléments utiles pour l'étude de nos textes du moyen âge. Enfin, une autre catégorie de mots ne se trouve ni dans le français actuel, ni dans le français ancien, tel du moins que nous le connaissons; de ceux-là, plusieurs s'expliquent par le latin, et plusieurs aussi résistent à toute explication et viennent augmenter ce fonds de mots dont l'étymologie présente d'extrêmes difficultés; fonds qui, suivant la juste remarque de M. Diez, est plus grand dans les langues romanes (et aussi dans leurs patois) qu'on ne le suppose d'ordinaire.

La position du Berry est assez centrale pour que sa langue, entre tous les dialectes qui pouvaient prétendre à la suprématie, soit fort voisine du français actuel. Paris est le point le plus avancé vers le nord de la grande région centrale; quelques pas plus loin, on atteint la Picardie et le dialecte picard; et, si l'on tourne à l'ouest, la Normandie et le dialecte normand. On remarque, il est vrai, dans le parler du Berry, quelques formes qui se rapprochent du limousin, par exemple, *ortruge*, *ortie*, en limousin *ortrudze*; mais elles sont très-rares, et témoignent, par leur rareté, que la frontière du parler provençal est loin au midi. Ce qui distingue surtout le patois berrichon du français, c'est qu'il met le son *ei* à la place du son *oi* en maintes

places où la langue littéraire le conserve : *creire, ac-creire, creitre, freid*, etc. Cette prononciation appartient aux contrées qui sont situées un peu plus bas en descendant la Loire; elle appartient aussi à la Normandie, de sorte qu'elle est particulière à l'Ouest; et c'est de là qu'elle est venue dans nos imparfaits et nos conditionnels, où elle a fini par expulser le son *oi*, bien longtemps avant que l'orthographe dite de Voltaire enregistrât cette mutation. Dans le seizième siècle, Bèze nous apprend qu'à Paris le vulgaire (*vulgus parisien-sium*) disait *allet, venet, parlet*, au lieu de *alloit, venoit, parloit*, prononciation qu'il considère comme seule correcte. Mais, peu à peu, l'influence du vulgaire de Paris, de la Loire et de la Normandie, expulsa, de la conjugaison, la diphthongue *oi* qui était particulière au Nord. Sous Louis XIV, il n'y avait plus que quelques vieillards et des parlementaires attachés aux vieux usages qui conservassent *oi* dans les mots dont les hommes nouveaux le chassaient. La poésie en usait encore quelquefois par une licence qui ne choquait pas les oreilles, comme elle fait les nôtres, parce que ce son vieilli était encore, çà et là, entendu soit dans la conversation, soit au barreau, soit dans la chaire. Mais enfin le peu de vie qui lui restait s'éteignit tout à fait; personne ne l'entendit plus, ne le prononça plus, et il fut définitivement remplacé par celui que la coutume lui donnait pour successeur. C'est ainsi que se rompent les traditions.

La prédominance du son *ei* sur *oi* aide à expliquer certains mots du Berry. *Arreyer*, qui signifie *arranger*, provient d'un substantif *arrei* qui a disparu dans le

langage actuel et qui, usité dans l'ancien français de la Normandie et des bords de la Loire, correspondait à *arroi* des autres dialectes; il ne nous en reste plus que *désarroï*. Quant à *s'éméjer*, qui signifie *s'inquiéter*, M. le comte Jaubert demande si ce ne serait pas le vieux mot français *s'esmaier*; la chose ne me paraît pas douteuse, *esmoi* et *esmoier* dans certains dialectes, *esmai* et *esmaier* dans d'autres, d'où dérive la forme du Berry *éméjer*.

Il est encore une autre ressemblance à signaler entre le parler de Paris et celui du Berry. Bèze nous apprend que les Parisiens changeaient l's en r, et disaient : *Mazie, pese, mese, Théodose*, pour *Marie, père, mère, Théodore*. Il rapproche doctement cette permutation de lettres des formes latines *Valesius* et *Valerius, honorem* et *honorem*; mais il n'en déclare pas moins que c'est un vice que n'exuse aucun usage dans la langue française. Le parler berrichon a une foule de mots où il permute ainsi les deux lettres. Il dit : *chemire* pour *chemise*, *môse* pour *mûre*, fruit de la ronce, *mouzir* pour *mourir*, *poise* pour *poire*, *praisie* pour *prairie*, *rase, râsement* pour *rare, rarement*, etc. La prononciation générale qui conserve l'r étymologique, l'a emporté à Paris sur cette prononciation locale qui y substituait le son du z. Pourtant il nous en est resté (comment, en effet, pourrait-il se faire que, parmi tant de croisements, il n'y eût pas des métis?); il nous en est resté *chaise*, qui, sans la connaissance de cet accident de prononciation, serait difficile à expliquer. *Chaire*, le seul dérivé légitime de *cathedra*, par l'intermédiaire que fournit le vieux français

chaere, est devenu, dans le parler parisien, *chaise*, qui a pris droit de bourgeoisie dans la langue. Aussitôt, comme pour atténuer le vice de son origine, on lui a donné un office spécial : le mot s'étant dédoublé en *chaire* et en *chaise*, le sens se dédoubla aussi. Il y a plusieurs autres exemples de ces artifices par lesquels la langue a réparé, autant qu'il était en elle, les doubles emplois que les circonstances avaient créés et les incorrections qu'un faux usage avait introduites.

Bèze nous apprend que, de son temps, les gens du Berry prononçaient *ou* pour *o* dans bon nombre de mots : *Noustre*, *voustre*, *dous*, pour *nostre*, *vostre*, *dos*. Cette coutume n'a pas changé : on y prononce encore *chouse*, *rousée*, *rouïe*, *propous*, *propouser* : prononciation qui a été celle de Rabelais, de la reine Marguerite de Navarre, de la cour de François I^{er}. En effet, cette cour résida la plupart du temps sur les rives de la Loire, où une telle prononciation était usuelle. Et *ou*, pour *o*, bien que rejeté, ainsi que Bèze le témoigne, par ceux qui parlaient purement; n'en gagna pas moins beaucoup de faveur; il se maintint bien longtemps après que la cour était revenue à Saint-Germain et à Paris. *Chouse*, entre autres, au lieu de *chose*, a pensé rester, comme *chaise* est resté effectivement. « J'ay veu le temps, dit Chifflet, *Grammaire*, 1697, page 179, que presque toute la France étoit pleine de *chouses*; tous ceux qui se piquoient d'être diserts, *chousoient* à chaque période. Et je me souviens qu'en une belle assemblée, un certain lisant hautement ces vers :

Jettéz luy des lys et des roses,
Ayant fait de si belles choses,

quand il fut arrivé à *choses*, il s'arrêta, craignant de faire une rime ridicule; puis, n'osant démentir sa nouvelle prononciation; il dit bravement *chouse*. Mais il n'y eut personne de ceux qui l'entendirent qui ne baissât la tête pour rire à son aise, sans lui donner trop de confusion. Enfin la pauvre *chouse* vint à tel mépris que quelques railleurs disoient que ce n'étoit plus que la femelle d'un chou. » Chifflet se trompe en disant que la prononciation étoit nouvelle; il aurait dû dire que c'étoit une prononciation provinciale à laquelle des hasards avoient failli donner la consécration de l'usage.

Je trouve dans le glossaire de M. le comte Jaubert que le verbe *bailler* (*donner*), qui, dans la langue littéraire, tombe en désuétude, mais qui est en plein usage dans plusieurs patois, fait au futur *je barrai*. Ce futur est usité aussi en Normandie; et, au seizième siècle, le vulgaire des Parisiens disoit *je baurrai*. On a là un reste visible d'archaïsme; et ce n'est pas fortuitement et par incorrection que des paysans, qui ne consultent pas des grammaires pour parler, attribuent une telle flexion au verbe *bailler*. Cela se rapporte à ce qu'on a nommé la conjugaison des verbes forts; dans l'ancienne langue, des verbes modifiaient, dans certains temps, le thème lui-même. *Donner* ne faisoit pas *je donne, tu donnes, il donne*, mais il faisoit *je doin, tu doins, il doint*; *laisser* ne faisoit pas *je laisse, tu laisses, il laisse*, mais *je lais, tu lais, il lait*; *bailler* ne faisoit pas *je baille, tu baillies, il baille*, mais *je bau, tu baus, il baut*. Le futur de ces verbes étoit *je donrai, je lairai, je barrai ou baurrai*. Dans les langues romanes, le futur est un temps com-

posé avec *avoir* et l'infinitif du verbe : *j'aimerai*, *je servirai*, c'est-à-dire *j'ai à aimer*, *j'ai à servir* ; mais, dans les formes anciennes, comme *donrai*, *lairai*, l'infinitif est devenu, par une forte contraction, un mot qui serait presque méconnaissable si l'on ne tenait le fil de l'analogie. Pourtant il m'est survenu quelques doutes sur la notion des verbes *forts*. Cette notion a été transportée de la grammaire des langues germaniques dans celle de la langue d'oïl. Est-ce à bon droit ? et la conjugaison de l'ancien français qui paraît s'y rapporter, n'est-elle pas susceptible d'une autre explication ? Pour moi, il me semble que l'accent latin est la seule cause de cette particularité et qu'il règle toute la conjugaison de l'ancienne langue. *Dono*, *douas*, *dónat*, avec l'accent sur la pénultième, ont produit *je dois*, *tu dois*, *il doit*, comme *audio*, *aúdis*, *aúdit*, avec l'accent placé semblablement, ont produit *je ois*, *tu ois*, *il oit*. *J'ouis*, *tu ouis*, *il ouit*, qui sont les formes modernes et qui dérivent de l'infinitif, seraient des barbarismes dans l'ancienne langue, qui se dirigeait d'après l'accent latin. *Je donne*, *tu donnes*, *il donne*, ne seraient pas des barbarismes, puisqu'ils sont conformes aussi à l'accentuation de la langue mère ; mais je suis porté à croire que ces flexions-là sont postérieures, quand même elles seraient anciennes.

Beaucoup de mots qui étaient français et qui provenaient du latin ont disparu de l'usage. De ces mots il en est qu'on ne trouve que dans un auteur et qui, sans cet auteur, ne seraient pas parvenus jusqu'à nous : par exemple, *faule*, domestique, mot qu'on était surpris de ne pas rencontrer dans la langue (de *famulus*) :

vaine, toison, qui est la reproduction exacte de *vellere*; et un verbe, qui fait sans doute *prienre* à l'infinitif, que je ne connais qu'à l'indicatif présent et qui vient de *premere*, dans ces vers de Benoît (II, 5751) :

Ainz se sunt tuit estreit serré,
 Pur ceo qu'à poi fuissent esmé;
 Priement et quassent sei en bas
 Li pluisor d'aus (*eux*) tuit en un tas.

De sorte que la part de mots latins qui appartiennent au français a été notablement plus grande que ne l'indique l'état actuel, que ne l'indiquent même les textes venus du moyen âge; car ces textes sont certainement loin de représenter toute la langue parlée. Quelques-unes de ces lacunes sont comblées par les patois. Ainsi le mot *moineau* est évidemment adventice, quelque idée qu'on se fasse de son étymologie; c'est *passer* qui a dû figurer dans la langue et qui figure encore dans le parler du Berry, sous la forme de *passé*, ou *prase*, ou *prasse*; en Touraine, *praisse*. *Passereau* en est le diminutif, et il a d'ailleurs cessé d'être employé hors du langage relevé ou poétique. Si les mots ont une noblesse due à l'antiquité de leur origine, comme cela n'est pas douteux, *prase* ou *passé* vaudrait mieux que *moineau*, qui vient on ne sait d'où; mais l'usage en a décidé autrement. *Coma*, chevelure, a donné *come*, qui se dit dans le Berry d'une herbe entrelacée et tenant fortement à la terre. Si l'on quitte le Berry, et qu'on descende jusque vers l'Angoumois, où le parler est encore langue d'oïl, on rencontre une *nore* pour une bru, de *nurus*; des *vimes*, pour de l'osier, de *vimen*; *crémer*, pour brûler

légèrement, de *cremare*. Tous ces mots, de provenance latine, et tant d'autres, ont péri dans le français actuel. D'autres fois le patois donne la forme véritable, celle qui a été imprimée au mot latin dans sa transformation, tandis que la langue littéraire n'a plus que le vocable calqué servilement, dans le seizième siècle, sur le latin. Ainsi *minimus*, duquel nous avons fait *minime*, n'aurait pu engendrer ce mot, qui est contre toutes les règles de notre idiome, considéré en sa formation; l'accent latin étant sur *mi*, c'est cette syllabe qui aurait été accentuée, et elle l'est en effet dans *moime* du Morvand, qui veut dire *le plus petit*. Quand ce mot de *moime* a été fait, on connaissait la prononciation latine qui accentuait *mi*, et dont il est ainsi véritablement le contemporain; mais quand on a fait *minime*, on n'a pu, reproduisant le mot latin, que lui donner l'accentuation française, qui veut toujours que l'accent soit sur la dernière syllabe en terminaison masculine, et sur l'avant-dernière en terminaison féminine. Même observation pour *origine*, qui est ancien français et patois: *originem*, ayant l'accent sur l'antépénultième, a formé, au temps où l'accentuation latine était entendue dans les Gaules, *origine*, tandis qu'*origine* met l'accent où jamais bouche latine ou gallo-romaine ne le mit. Nos aïeux, qui, dans un mot polysyllabé, supprimaient la voyelle brève et faisaient tomber la consonne (voy. *presbyter*, prêtre), n'auraient pas; de *jubilare*, fait *jubiler*; mais ils auraient pu très-bien en faire, comme le Berry, *jauler*; de *ruminare*, ils n'auraient pas fait non plus *ruminer*, mais bien, comme le Berry encore et d'autres pa-

lois, *rouinger*, qui indique aussitôt l'étymologie de *ronger*.

D'autres fois le patois conserve mieux la forme latine, comme dans *mêle*, de *mespilus*, à peine reconnaissable en *nèfle*; *uller*, qui représente *ululare*, désigné dans *hurler*, tant par l'*h* aspirée que par l'*r*, intercalation vicieuse qu'on trouve dans certains textes anciens (exemple *arme* pour *âme*); *hierre*, de *hedera*, dépouillé de cet article barbare que l'usage a fondu dans le mot actuel; et *papou*, qui jette quelque lumière sur une difficulté étymologique. *Papou*, qui signifie pavot, est une transformation régulière de *papaver*, qui, ayant l'accent sur la pénultième, a donné *papou* comme *clavus* a donné *clou*, ou le bas-latin *travum* a donné *trou*. Le patois wallon a *pavoir*, qui est aussi une dérivation satisfaisante: la finale *voir* représente non pas *ver*, qui, n'étant pas accentué, n'a pu fournir une syllabe accentuée, mais *paver* qui, devenant, suivant l'habitude, *paër*, s'est changé en *voir*, avec un *v* pour le *p*, comme dans *pauvre*, de *pauper*, *poivre*, de *piper*. Cette forme wallonne me fournit une correction: dans le *Livre des Métiers de Paris*, texte d'ailleurs peu correct, on lit, p. 59: « Huile de *paveez*. » *Paveez* ne rentre dans aucune analogie, mais *pavoir* a, dans le parler de Paris, *paveir* pour correspondant; et c'est *paveir* qu'il faut lire dans notre passage. *Papou*, *pavoir*, *paveir*, tous déduisibles de *papaver*, montrent que *pavot*, en vient aussi. Pourtant je dois dire que la finale *ot* reste inexplicable pour moi; et elle est ancienne, car, dans un texte très-correct du treizième siècle, je trouve: « Fleurs de *paot*, broïes en oïle

d'olive. » *Paot*, au lieu de *pavot*, suivant l'affection que la vieille langue avait pour la rencontre des voyelles.

Ce qui explique les patois sert aussi à expliquer tantôt le français ancien, tantôt le français moderne, et, dans tous les cas, complète le système entier de la langue d'oïl. M. le comte Jaubert a noté le mot *attolée*, qui signifie repas long et prolongé, et il se demande si ce ne serait point une corruption du mot *attelée*. Dans mon opinion, une telle substitution de voyelle n'est pas justifiable dans ce dialecte, et elle me semble d'autant moins admissible qu'une autre explication plus satisfaisante pour la forme et aussi pour le sens peut en être donnée. *Attolée* doit s'écrire *attaulée*, qui est une forme bourguignonne pour *attablée* (nous n'avons pas *attablée*, mais nous avons *s'attabler*, se mettre à table). En bourguignon *table* se dit *taule*, et généralement les mots en *able* se transforment en *aule*; cela se voit aussi dans les anciens textes qui proviennent de cette province. Il n'y a rien d'extraordinaire à trouver quelques formes bourguignonnes dans le Berry, qui, du côté de l'orient, s'approche de la Bourgogne. *Chiaule*, rejeton, *chiauler*, pousser des rejetons, viennent, suivant moi, de *capitulum*, petite tête, ce qui s'applique très-bien à ce qu'on appelle, d'après une autre analogie, *œil* ou *œilleton*. *Capitulum*, ayant l'accent sur *pi*, a donné *chapitre*, ce qui est une dérivation correcte; mais si l'on suppose que le *p* ait été supprimé, genre de suppression qui frappe si souvent les consonnes intermédiaires dans le passage du latin au français, il n'en pourra résulter que *chiaule*, ou un mot très-analogue, comme de *situla*, seau, a résulté *seille* dans l'ancien

français et dans les patois. *Canutus*, blanc, n'est donné que par des gloses ; la latinité du bon usage n'avait que *canus* ; mais les langues romanes, qui ont beaucoup pris à la latinité de l'usage vulgaire, ont laissé *canus* et adopté *canutus* ; d'où *chenu* en français, *canut* en provençal, *canuto* en italien (l'espagnol a *cano*). C'est dans ce bas-latin que *canutus* a donné un verbe *canūtire*, d'où proviennent le provençal *canuzir*, blanchir, et le mot de Berry *chenousir* ou *chenosir*, moisir. Je rattache à un verbe bas-latin, tiré pareillement d'un adjectif, le verbe berrichon *caduire*, qui signifie affaiblir, flétrir, faner. M. le comte Jaubert le dérive de *cadere* ; mais, outre que *cadere* ne peut pas avoir le sens actif, il ne peut non plus fournir la finale *uire*. Cette finale mène à un verbe bas-latin *caducere*, dérivé de *caducus*, et qui a fait *caduire*, comme *ducere*, *duire*, *conducere*, *conduire*, etc.

La discussion de l'étymologie d'un mot est souvent fort difficile. Pour *caillou*, nous avons *caille*, substantif masculin, dans le berrichon, et *chail* dans le saintongeois. Ces mots nous débarrassent provisoirement de la finale *ou*, et nous placent plus près de l'origine, pour laquelle on songe aussitôt à *calculus*. Mais M. Diez n'accorderait cette dérivation qu'à grand'peine, attendu que la disparition complète de la première *l*, sans aucune trace, est contre la règle. J'avais pensé à *callum*, qui, dans la latinité, a signifié, par déduction, toute espèce de partie dure. Je me réserve, dans l'article qui suit sur le patois wallon, de discuter de nouveau *calculus*, *caille* et *chail*. Mais, comme la chose n'arrive pas à l'évidence, je mentionne l'étymologie germa-

nique, qui le rattache au hollandais *kai* ou *kei*, de même signification, et la conjecture de M. Diez, qui cherche à y voir le latin *coagulum*; *coagulum* donnant *caille*, *coagulare*, *cailler*. Il y aurait aussi à expliquer la terminaison *ou*, qui existe dans le provençal sous la forme *au*, *calhau*. M. Diez n'en cherche pas l'interprétation; il se contente de remarquer qu'elle est singulière, ne se rencontrant du reste que dans les noms géographiques *Anjou*, *Poitou*. Elle se rencontre ailleurs, et elle est *ô* dans l'ancien français: *clo*, *clou*, latin *clavus*; *tro*, *trou*, bas-latin *travum*; *papou*, *papaver*. On voit qu'elle représente dans ces mots, comme aussi dans *Andegavus*, *Pictavus*, une terminaison latine *av* qui est employée à exprimer une dérivation. A côté de *caillo*, *caillou*, *calhau*, on trouve dans l'ancienne langue, les formes *caillot*, *calleul*, *cailliel*, c'est-à-dire avec des finales diminutives qui conviennent beaucoup mieux que cette finale inexplicable en *o*, *ou*, *au*.

Des difficultés non moins grandes sont suscitées par le mot du Berry *dôter*, *doûter*, qui est dans le limousin sous la forme *dousta*, et qui signifie *ôter*. Il n'est pas douteux que *dôter* et *ôter* sont au fond un même mot, et, suivant M. le comte Jaubert, le *d* dans *dôter* est simplement euphonique et destiné à éviter la rencontre des voyelles. C'est, je crois, le seul exemple que présenterait le patois berrichon d'un *d* euphonique placé en tête d'un mot, et un seul exemple ne peut se servir d'interprétation à lui-même. Dans le fait, ce *d* fait corps avec le verbe, et tient à la fabrique primordiale des mots français. *Oter*, ancien français *oster*, provençal

ostar, est étranger aux autres langues romanes et se ramène directement, par la forme, au latin *obstare*. Mais comment s'y ramène-t-il par le sens? M. Diez a jugé la difficulté si grande que, malgré son habileté à retrouver dans un original latin les significations romanes, même éloignées, il y a renoncé pour cette fois. Il a donc eu recours à un bas-latin *haustare*, qui d'ailleurs lui a été fourni par Ménage, assez mauvaise autorité en ces sortes de formations; *haustare* serait le fréquentatif de *haurire*. Mais des objections se présentent: d'une part, le sens n'est pas tellement naturel entre *haurire* ou *haustare*, puiser, et *ôter*, que cela seul suffise pour forcer l'assentiment; et, d'autre part, *haustare*, qui d'ailleurs ne se trouve ni dans la latinité, ni dans le bas-latin, n'est pas non plus restitué, comme cela arrive pour tant d'autres, par le mot roman qui fournit en retour les éléments de son original perdu; du moins dans le vieux français et dans le provençal l'orthographe sans *h* (*oster*, *ostar*) est beaucoup plus fréquente que l'orthographe avec *h*; de plus je ne sache pas que *oster* ou *ostar* soient jamais écrits par *au*; ce qui devrait se trouver, si *haustare* était l'origine. Ainsi, avec *haustare*, le sens laisse beaucoup à désirer, et la forme a des difficultés, au lieu que, avec *obstare*, la forme est parfaitement correcte et le sens peut être ramené légitimement au sens roman. C'est Ducange qui a indiqué cette étymologie, et, quand on lit les exemples qu'il a recueillis sur l'usage d'*obstare* dans le bas-latin primitif, on n'éprouve pas de difficulté à admettre que *obstare* ait pris le sens actif de *empêcher*, d'où l'on passe à celui d'*ôter*: ce qui *empêche* pouvant être facilement

considéré comme ce qui ôte. Si ôter est *obstare*, dôter du Berry est *deobstare*; à la vérité M. Diez déclare que cette combinaison est un non-sens; mais, *obstare* ayant pris dans le bas-latin le sens d'empêcher, *deobstare* est une composition qui signifiera *des-empêcher*, et par suite enlever, ôter. Au lieu que, si l'on prend *haustare*, *doster* signifierait *cesser de puiser*, ce qui ne signifierait rien ici; ou bien, il faudrait donner à la préposition *de* un sens augmentatif (qu'elle a par exemple dans *dé-faillir* par rapport à *faillir*). Cette discussion montre les titres de *obstare* et de *haustare*, mais ne résout pas la question; et, comme toute comparaison est utile, ne fût-ce que comme jalon, on peut, de dôter, rapprocher *durvir*, *dorvi*, *drovi*, *deurvi*, qui, venant de *de-operire*, signifient ouvrir (voy. t. I, p. 146).

Le cornouiller se nomme dans le Berry *fuselier*, que M. le comte Jaubert, avec raison, je pense, tire de *fusel*, attendu que cet arbre fournit un bois dont on fait des *fuseaux*. Mais je ne puis être de son avis quand il dérive *aumaille*, mot collectif qui signifie bêtes à cornes, d'*armentum*. Comment trouver dans *armentum* les éléments nécessaires? *Aumaille* vient d'*animalia*, plusieurs neutres pluriels ayant fourni au français des féminins, par exemple *mirabilia*, merveille: la règle de l'accent et la correspondance des lettres sont le point de départ de toute recherche étymologique. *Abrier*, c'est-à-dire *abriter*, ne peut venir de *arbre*, même prononcé *abre* comme dans le Berry, attendu que, *arbre* étant la forme générale, et *abre* une forme locale, on trouverait dans les textes *arbrier* à côté d'*abrier*, qui est à la fois vieux français et patois; or cela

n'est pas ; *abri* vient d'*apricus*. *Itou* est à tort attribué à *etiam* ; *etiam* a l'accent sur l'antépénultième, et aurait donné, s'il avait passé dans le français, un mot comme *ece* ou *iece* ; pour retrouver *itou*, il faut chercher un mot qui ait l'accent sur la syllabe répondant à *tou* ; *itou* est en patois ce que *itel* est dans le vieux français, et dérive de *hic talis*. Le Berry dit un *chevau* et des *chevals*, un *bestiau* et des *bestials*, un *animau* et des *animals*. « Si cette interversion de nombre, dit M. le comte de Jaubert, n'avait lieu qu'accidentellement, elle pourrait être critiquée, même exclue du *Glossaire* ; mais c'est un système suivi dont il faut tenir compte. » L'interversion de nombre n'est qu'apparente, ou du moins elle peut être aussi bien attribuée au français littéraire qu'au patois. En effet, pour juger ces désinences, il faut se reporter au vieux français, qui avait des cas. On disait au singulier *chevaus* pour le sujet et *cheval* pour le régime ; et au pluriel *cheval* pour le sujet et *chevaus* pour le régime. On voit que le français a pris pour le singulier le régime, et le patois le sujet, tandis que pour le pluriel c'est le contraire : le français a pris le régime, et le patois le sujet. Cette remarque enseigne qu'il faudrait écrire, dans le patois, des *cheval*, des *bestial*, des *animal* sans *s* ; le pluriel étant marqué suffisamment par la désinence *al*. Il y a, dans le *Glossaire*, *se mettre à la coi*, qui signifie se mettre à l'abri. Cette locution ainsi écrite est un solécisme, même dans le patois ; l'article *la* ne peut convenir avec un adjectif masculin, et il faut dire à *la coie*, ou plutôt à *l'aeoi*, ce qui se trouve justifié par une autre forme de cette même locution : à *l'écoi*.

Je ne puis feuilleter ce glossaire sans y faire d'excellentes rencontres. *Echarnir* y veut dire singer; c'est l'ancien français *escharnir*, provençal et espagnol *escarnir*, italien *schernire*, se moquer, qui viennent de l'ancien haut-allemand *skern*, moquerie. J'éprouve un véritable plaisir quand un vieux mot, que je n'ai jamais connu que mort et immobile dans des textes poudreux, vient, prononcé par un paysan ou inscrit dans un glossaire patois, frapper mon oreille ou mes yeux; c'est une sorte de résurrection du passé dans ce qu'il a de plus fugitif, les sons et la prononciation. M. le comte Jaubert cite des vers en ancien français où *en-ossier* est employé :

Uns leus qui fut de male part,
 Glout et enfrens et de mal art,
 S'enossa par mesaventure
 D'un os d'une chievre moult dure.
 (Ysopet II, fable 1.)

Et se la male mort l'enosse,
 Je le condui jusqu'en sa fosse.
 (Jean de Meung.)

Quar pleüst ore au vrai cors Dié
 Que un chien en fust enosse.
 (Du Pescheor de Pont-seur-Saine, fabliau.)

Evidemment *enossier* veut dire mettre un os dans la gorge, et, par suite, étrangler, étouffer. Sans ces citations, on resterait fort incertain sur l'étymologie du mot patois *enossier*, qui signifie gêner la respiration, suffoquer. Mais les rapprochements que fait M. le comte Jaubert, déterminent le sens primitif du mot, et fournissent ces intermédiaires sans lesquels la recherche d'origine est souvent fort conjecturale. *Nen*

pour la négation *non*, se trouve dans le patois du Berry, du moins en une locution : *nen plus* ; « Vous ne voulez pas y aller, eh bien, moi *nen plus*. » M. le comte Jaubert écrit *n'en plus*, comme si cela venait de *ne* et *en* ; mais il a été trompé par une fausse orthographe de Roquefort, dans une citation :

Qui n'a argent, l'on n'en tient compte.
N'emplus que d'une vieille pelle.

Lisez *nemplus*. Le manuscrit n'avait point d'apostrophe, et il n'en faut pas : *nen* a été dit pour *non*, par une tendance qu'a eue la langue de substituer en bien des cas la voyelle *a* à la voyelle *o*, et la voyelle *au* à la voyelle *ou*. *Fleuri*, *fleurie*, se dit dans le Berry, d'un bœuf, d'une vache marquée de taches blanches; là encore est une trace d'archaïsme : dans beaucoup de chansons de geste, la barbe est dite *fleurie*, quand elle grisonne, et la *Chanson de Roland* appelle les vieux guerriers qui ont accompagné Charlemagne en toutes ses victoires, les *barons à la barbe florie*. Dans bien des cas, les patois et la vieille langue se justifient mutuellement.

Ce qui souvent rend les étymologies difficiles, c'est le croisement de mots qui, partis de points très-différents, viennent pourtant aboutir à une seule et même forme. Ainsi, dans le Berry, on a *enjôler* signifiant donner des bijoux, des bijoux. Rien ne serait plus facile que de l'identifier avec notre *enjôler*, par une transition qui, de l'idée de cadeaux, passerait à l'idée de flatterie et de tromperie. Mais la recherche des intermédiaires révèle un de ces croisements qui peuvent égarer. Il y a dans

L'ancien français *enjoueler*, *enjoeler*, qui veut dire donner bagues et joyaux ; c'est de celui-là que provient l'*enjôler* du Berry. Au contraire, l'espagnol *enjaular*, mettre en cage, montre que notre *enjôler* provient de *gêde*, qui, proprement, signifie une petite cage. Dans le premier, le radical est *joyau*, qui vient du bas-latin *jocale*, de *jocus*, jeu ; tandis que, dans le second, le radical est *cavea*, qui a donné en italien *gabbia*, en français *cage*, un diminutif italien *gabbuola*, espagnol *gayota*, vieux français *gaole* et *jaiole*, d'où le français moderne *gêde*. On voit quelles transformations ont subies les deux radicaux pour se rencontrer dans *enjôler*.

Un patois n'a pas d'écrivains qui le fixent, dans le sens où l'on dit que les bons auteurs fixent une langue ; un patois n'a pas les termes de haute poésie, de haute éloquence, de haut style, vu qu'il est placé sur un plan où les sujets qui comportent tout cela ne lui appartiennent plus. C'est ce qui lui donne une apparence de familiarité naïve, de simplicité narquoise, de rudesse grossière, de grâce rustique. Mais, sous cette apparence qui provient de sa condition même, est un fonds solide de bon et vieux français, qu'il faut toujours consulter. Je me suis plusieurs fois demandé d'où venait, dans *rancune*, la terminaison *une*. L'ancien français est *rancœur*, usité encore à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième ; provençal *rancor*, italien *rancore* ; on a, sous une autre terminaison, le provençal et l'italien *rancura* ; et le Berry *rancure* ; tout cela provient du latin *rancus*, qui signifie ranci ; *rancor*, dès les auteurs ecclésiastiques, avait pris le sens

de chagrin et de ressentiment. Dans cet ensemble de mots, *rancune* paraît isolé et sans raison d'être, et il doit provenir de quelque vice de prononciation, soit pour *rancure*, soit pour *rancume*, *rancitudine* ayant pu donner *rancume*, comme *amaritudine* pour *amertume*. La tendance du français moderne a été de contracter les voyelles qui se rencontraient dans l'intérieur des mots vieux français : *seür*, *sür*, *peor*, *peur*, etc. Pourtant, en quelques cas, la contraction ne s'est pas faite : ainsi, l'on dit *fléau*, de *flagellum*, au lieu de dire *flau*, comme *sceau* de *sigillum*, ancien français *sceel*. Mais le Berry a contracté *fléau* y est devenu *flau*, et même, dans l'ouest, qui change volontiers *fl* en *cl*, *clau*. Sans les intermédiaires, qui pourrait rattacher *clau* à *flagellum*, dérivation pourtant tout à fait certaine? Souvent une série de dérivés, incomplète dans le français, est complète dans le patois : *frileux* est isolé ; mais le Berry a *friler* ou *friller* (bien des gens, en effet, prononcent *frilleux*), qui est le verbe de cet adjectif. Je rencontre aussi de ces mots d'heureuse formation, et qui ornent une langue ; j'en citerai deux. L'un est un emprunt au latin : *arrider*, sourire à quelqu'un, *arrider un enfant*. L'autre est une création : *s'aramer*, se mettre dans les branches, en parlant du soleil ; *le soleil s'arame*, c'est-à-dire, il est à l'horizon, et ses rayons se projettent dans la ramée ; c'était en effet à des gens de la campagne, à inventer cette jolie expression.

M. Louis Passy, dans un article sur le Glossaire de M. le comte Jaubert (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e série, t. III, p. 557), a dit : « Les écrivains du quatorzième, du quinzième et du seizième siècle, deux

grands écrivains du dix-septième, La Fontaine et Molière, ont fourni la plus grande partie des pièces justificatives (pour l'histoire des mots). M. Jaubert n'a rien dédaigné. Il a fouillé les archives du Cher et de l'Indre; et dans des actes notariés, comptes d'hospices, registres de paroisses, règlements et transactions de toutes sortes, il a saisi l'ancien dialecte sous ses formes les plus expressives. Oublierions-nous, dans cette revue rapide, ces vieilles chansons, ces poésies populaires que les pères apprennent aux fils, et que les rhapsodes berrichons répètent dans les soirées d'hiver et dans les fêtes d'été? Je m'associe pleinement à ces éloges bien mérités; et je recommande l'exemple de M. le comte Jaubert aux érudits qui voudront composer des glossaires de l'idiome de leurs provinces. Il importe de compulsier les chartes, les comptes, les registres locaux, les règlements, les transactions. Ces documents expliquent des termes difficiles, restituent des formes oubliées, et fournissent bon nombre de mots qui ont disparu de l'usage. Les patois, comme la langue littéraire, ont besoin de leur histoire.

3. — Patois wallon.

Le patois wallon est, du côté du nord, à l'extrême limite de la langue d'oïl. Au delà commence le domaine des idiomes germaniques, dont plusieurs mots étrangers aux autres dialectes romans, se sont infiltrés dans celui-ci. Mais, malgré ces mélanges inévitables sur une frontière longtemps débattue, il est un vrai

filz de la langue latine modifiée par le ciel et la terre de sa nouvelle patrie. Sur les bords lointains de la Meuse et de l'Escaut, les mots latins ont pris la forme la plus altérée qu'ils pouvaient recevoir dans les Gaules. Au premier abord ils sont méconnaissables; de fortes contractions, des permutations inattendues de lettres y exercent leur empire. L'œil qui les voit s'étonne de ces changements; l'oreille qui les entend cherche sans succès à retrouver les sons familiers à la langue du centre, et l'on pourrait croire qu'on a définitivement quitté la région latine. Mais ce n'est là que l'illusion d'un moment : examinez attentivement ces contractions, ces permutations de lettres, ces terminaisons régulières pour chaque catégorie de mots, et soudain le masque tombe, le latin se montre aussi vivace et aussi pur que dans le reste des idiomes romans. Le patois wallon est un poste avancé des Gallo-Romains; il a résisté à l'invasion germanique qui s'empara de la rive gauche du Rhin et d'une grande partie de la Belgique. On ne peut douter que, si cette invasion n'eût pas été, là, prépondérante en nombre, la langue d'oïl ne se fût étendue aussi loin que s'étendait la domination romaine; mais une large portion de territoire lui fut enlevée. En même temps que le christianisme, dans les cinquième et sixième siècles, disparaissait de ces contrées, si bien qu'il fallut convertir de nouveau cette extrémité de la Gaule comme un pays barbare, en même temps disparaissaient les éléments qui s'y seraient transformés en langue d'oïl. Pour le dialecte wallon seul, l'évolution a eu lieu, et il nous est resté comme un échantillon de la forme dialectique

qui aurait été propre à l'extrême région de la Gaule.

M. Grangagnage est un habile étymologiste; il se rend compte des permutations de lettres; il reconnaît les parties analogues; il sait les conditions qui font qu'une étymologie est possible ou impossible; il ne prend pas des conjectures pour des certitudes. Bref, il s'attache étroitement à la forme et au sens du mot, ces deux lumières de toute la recherche. Aussi, guidé par lui, on pénètre sans peine dans la structure du patois wallon, quelque difficile que d'abord elle puisse paraître. Et elle paraît telle en effet : *kinohé*, qui signifie *connaître*, est la reproduction correcte de *cognoscere*; on s'en rend compte ainsi : la préposition *eum* se rend régulièrement en wallon par *ki*; l'*se*, ou la double *ss*, se rend régulièrement aussi, par une *h* aspirée, comme dans *frohi*, froisser; l'*e* caractérise cette conjugaison. Tous les éléments de *kinohé* sont donc analysés et reproduisent, membre pour membre, le latin *cognoscere*. Les patois circonvoisins disent : le patois de Namur *conoché*; et le patois rouchi, *conoite*; on a dit, dans l'ancien français, *conoistre* ou *conostre*; toutes ces formes, on le voit, sont régulières. *Heûre* est un verbe qui signifie à la fois secouer et échoir; il y a donc ici, à côté de la forme, à tenir compte du sens : l'*h*, ainsi placée, représente, dans le wallon, la préposition latine *ex* suivie d'un *e*; dès lors, le sens vient déterminer les deux origines et dissiper la confusion : *heûre*, dans le premier cas, est *excutere*, qui, s'il existe dans l'ancien français, y a donné *esqueure*, comme *rescutere* y a donné *resqueure*, d'où *rescous*, encore usité; dans le second cas, *heûre* est *excadere*, en français *échoir*.

Ces formes, toutes contractes qu'elles sont, ne résistent pas à l'analyse. Il en est de même de *sitou*, rude, grossier, *sifoudreie*, rudesse, grossièreté. Ces mots seraient tout à fait inintelligibles si l'on ne remarquait que, tandis que le français rend le *st* latin par *est* (*status*, *estat*, *spatha*, *espée*), le wallon le rend par *si*; cela établi, *sitou*, du wallon, ferait en français *estou*; or, *estoult* est en effet un mot du vieux français et vient de *stultus*; *sitoudreie* est l'ancien français *estoultie*. Le mot français *herse* dérive, sans difficulté, de *hirpicem*, ou, en bas-latin, *herpicem*; le mot wallon, sous une forme différente, n'en est pas une dérivation moins directe : *ipre*, par le renversement de l'*r*, ou même *ipe*, par la suppression totale de cette lettre, représentent les éléments du latin. On peut même remarquer que l'*i* du wallon répond plutôt à *hirpex*, et l'*e* du français plutôt à *herpex*. Prononçait-on, dans l'ancien français, le *c* de *arc*? Au sujet, on ne le prononçait pas certainement, puisque même on ne l'écrivait pas : *li ars*. Mais, au régime, le *arc*, où le *c* reparaissait, le *c* était-il une lettre muette? Génin soutient l'affirmative; mais la chose est loin d'être assurée; toujours est-il qu'il trouverait un appui dans le wallon, qui dit *air*, cœntre, sans le *c*. *Atrium*, en passant dans le français, avait changé de sens; *aitre* y voulait dire *cimetière*; c'est qu'en effet, *Patrium*, le péristyle des églises, étant devenu un lieu de sépulture pour les fidèles, l'expression, d'abord restreinte, s'étendit à toute espèce d'enclos funéraire. *Aitre*, qui a disparu du français actuel, persista dans le wallon avec la forme de *aide*, qui, dans ce dialecte, est correcte.

Abri a suscité, parmi les étymologistes, comme on sait, des discussions, non pas quant à la forme qui se ramène régulièrement à *apricus* (l'accent y est sur la pénultième); mais, quant au sens, pour lequel on se demandait comment *exposé au soleil* avait pu donner à *couvert*; *défendu contre*. On a, par de bonnes raisons, écarté cette difficulté, et il n'a pas été nécessaire de recourir à un verbe allemand signifiant protéger; mais ce verbe, quand même il n'eût pas été rejeté, aurait complètement failli à expliquer *abri* dans le dialecte wallon : *èse à l'abri* y signifie être exposé à; *èse à l'abri de l'pluie*, être exposé à la pluie. Mais *apricus*, signifiant : qui est au soleil et même qui est au grand jour, a pu se détourner pour exprimer ce qui est à l'abri quand on considère le bien-être que procure la chaleur, et ce qui est exposé quand on considère l'espace libre qui est nécessaire pour l'arrivée des rayons. C'est ainsi que la subtilité instinctive des peuples qui font leur langue remanie le sens des mots donnés d'origine.

A des locutions qui embarfissent en des auteurs vieilliss, les patois fournissent parfois des rapprochements qui facilitent l'interprétation. A *l'appétit de* est une locution qui paraît prendre naissance au quinzième siècle. D'abord, dans Eustache des Champs, elle a le sens très-naturel de *au désir de* :

*A apétit d'au pas faut estre duit,
Et que francs euers au felon s'apilie.*

(Doulcur advenant.)

Dans une lettre de Charles VII, elle signifie à la suggestion de : « Nostre dict frere et cousin, à l'appétit de

qui que ce soit, a puis naguères recueilli un grant nombre de gens de guerre vivans sur notre peuple. » (*Bulletin du comité de la langue*, t. III, p. 589.) Il en est de même dans ce passage de Comines : « Et se douloit de quoy il luy avoit ainsi couru sus à l'appétit d'autrui (5, 5). » Dans Brantôme, elle signifie simplement *pour* : « De sorte que, si ce pont fust esté faict à l'appétit de peu (pour peu de dépense), nous eussions tousjours accompagné vostre général; et par ainsy, luy très-bien accompagné, ce maraut (Poltrot) n'eust jamais faict le coup. » (*Vie du duc de Guyse*.) C'est aussi le sens de *pour* qu'elle a dans cette phrase de Lanoue : « Il n'y avoit nul propos de les faire geler tous, l'espace d'une longue nuit, à l'appétit d'un soupçon peut-estre mal fondé. » (*Discours*, p. 589.) Cette expression, oubliée partout ailleurs, est dans le patois wallon avec le sens de *à cause de*.

Dans le wallon, comme dans les autres patois, on trouve quelques mots qui ont gardé plus fidèlement l'empreinte de l'origine que n'a fait la langue littéraire. Quelque douteuse que soit l'étymologie du mot *landier*, comme l'ancien français est *andier* et le wallon *andi*, il n'est pas douteux qu'ici, comme dans *loriot* et *lendemain*, l'article a été indûment fondu avec le mot. *Caire* est plus près de *cathedra* que *chaire* et surtout *chaise*; *levai*, de *libellum* (bas-latin, pour *libella*), que *niveau*; *mape*, de *mappa*, que *nappe*. *Médecin* dérive de l'adjectif *medicinus*, pris substantivement, tandis que le vieux français *miege* et le wallon *med* proviennent de la véritable dénomination latine, à savoir *medicus*, qui a l'accent sur l'autépénultième. *Fête*

n'est pas mieux fait que *foie*; seulement, il conserve le *t* du latin; car on sait que *foie* vient de *ficatum* (foie d'une oie nourrie de figues, et, de là, foie en général). *Foie* en français, *feute* en wallon, *setge* en provençal, *fegato* en italien, *higado* en espagnol, *figado* en portugais, témoignent que la bouche romane déplaça l'accent du mot latin, et, au lieu de *ficatum*, qui est la prononciation régulière, dit, par anomalie, *ficatum* avec l'accent sur l'antépénultième. Cette altération a été sans doute facilitée, comme le remarque Diez, par une forme *figido*, qui, montrant l'*a* changé pour l'*i*, montre aussi qu'il a pu perdre l'accent. Au reste, il y a eu, dans la haute période du bas-latin, tendance à remplacer, dans des participes de ce genre, l'*a* par l'*i*, et conséquemment à déplacer l'accent; par exemple, *rogitus* pour *rogitus*, *dolitus* pour *dolatus*, *voctus* pour *vocatus*, *provitus* pour *probatas*. Mais, quant à *ficatum*, l'altération de prononciation, quelque générale qu'elle ait été, ne fut pourtant pas sans exception: en Sardaigne on dit *figáu*, à Venise *figà*, avec le véritable accent latin.

Cette fluctuation du parler roman pour *ficatum* sert à rendre compte d'une fluctuation semblable pour le mot *encre*, car un cas explique l'autre. *Enche* est en wallon ce que *encre* est en français, avec une *r* de moins, laquelle est tout à fait adventice; car il vient de *encaustum*, qui dans le bas-latin avait succédé à *atramentum*. Comment *encre* peut-il provenir de *encaustum*? Diez dit que c'est la plus forte contraction que présente la langue d'oïl; mais, à ne voir qu'une contraction, la forme du mot serait inexplicable; car,

dans *encaustum*, la pénultième étant accentuée, ce serait la syllabe *cau* qui aurait dû former le noyau du mot contracté, et non la syllabe *en*, qui est miètte. C'est ce qui est arrivé en effet dans l'italien *inchiostro* et le provençal *encaut* : ceux-ci ont suivi évidemment l'accentuation latine, et leur syllabe accentuée répond à la syllabe accentuée du mot latin. Mais, pour que *encre* ou *enche* se soit formé dans le français ou dans le wallon, c'est-à-dire dans la langue d'oïl, il a bien fallu qu'il y ait eu à l'origine une prononciation qui accentuât l'antépénultième dans *encaustum*, de même qu'à côté de *ficatum*, avec l'accent sur l'avant-dernière syllabe, il y avait une prononciation avec l'accent sur *fi*; d'où la double forme, dans les langues romanes ou leurs patois, de *foie* et de *figa*. Du reste, l'origine de la double accentuation pour *encaustum* peut être assignée : on sait que, quand un mot grec pénétrait dans la langue latine, la prononciation avait toujours des hésitations, les uns lui attribuant l'accentuation nationale, les autres lui conservant l'accentuation grecque. Or, ici, tandis que le latin accentuait la pénultième, le grec accentuait l'antépénultième (ἐπιπροσώτως). La langue d'oïl nous montre que cette accentuation, qu'elle a suivie, avait réellement cours, à côté de l'autre, parmi les latins. De cette façon, *encre* n'offre qu'une contraction très-usuelle, la plupart des mots latins proparoxytons de trois syllabes devenant des mots français paroxytons de deux syllabes.

Quand on rencontre, dans le wallon, *dalant*, *dangî*, *aram*, *mopli* ou *mompli*, on se sent dans la vieille langue d'oïl. *Dalant*, qui signifie désir, besoin, est

L'ancien français *talent*, qui a le même sens, en italien, *talento*; c'est par un très-long détour d'idées que *talentum*, qui désigne un poids, en est venu à exprimer désir, besoin, et le détour n'est guère moindre pour arriver de là à l'acception moderne. *Dangi* est dans le même cas; il est la forme wallonne de l'ancien français *daingier*, qui voulait dire force, puissance, du bas-latin *domniarium*, pouvoir seigneurial, et il a un sens très-analogue, celui de besoin, de nécessité: j'a dangi d'aler l'ardé, j'ai besoin de descendre. *Araint* est ce mot qui se trouve si souvent dans les chansons de geste, *araint*, adresser la parole, d'un mot bas-latin *adratioare*; *raison* ayant, dans la langue d'oïl, le sens de discours, allocution. Enfin, *mompli* ou *mopli*, qui veut dire croître, grandir, est l'équivalent de *multiplier* et répond à l'ancien français, *montepier*, dit pour *mouteplier*; les deux se trouvent dans les textes. *Moutepier* tient un compte exact de tous les éléments de *multiplicare*; *montepier* les altère; *mompli* y introduit une contraction; enfin *mopli*, en supprimant une nasale, comme dans *covent* pour *convent* (*conventus*), rendrait le mot méconnaissable si l'on ne tenait pas toute la filière. Il y eut un temps où, dans le français, on disait *liere* au sujet, de *latro*, et *larron* au régime, de *latronem*; quand les cas périrent, le régime persista seul dans la langue moderne. Le wallon a conservé *larron* et *lier*, mais avec le même emploi; cette double forme s'explique par l'ancien usage de la langue d'oïl.

Traire, de *trahere*, dont il avait primitivement tous les sens, a fini par se borner à celui de *mulgere*, verbe qui n'est pas de la langue française. Mais *mulgere* a

survécu dans le wallon *mode*, à la vérité avec une faute contre l'accent, c'est-à-dire que, dans le bas-latin, *mulgere* a passé de la seconde conjugaison à la troisième, et de paroxyton est devenu proparoxyton, comme *tacere* a donné, en français, *taire* à côté de *taisir*, et *placere*, *plaire*, à côté de *plaisir*. Le wallon a, pour exprimer la neige, deux mots, dérivés l'un et l'autre du latin; et employés dans des localités différentes le premier est *ivièr*, qui est le féminin de *ivier*, en français *hiver*, ces trois mots provenant de *hibernus*; on voit dans l'*ivièr* wallon comment un mot général se particularise, *hibernus* finissant par désigner spécialement la neige. Le second est *nivâie*; celui-ci est digne de remarque, parce qu'il faut l'ajouter à ces féminins collectifs de la langue d'oïl, qui émanent d'un neutre pluriel latin: *nivâie* est la production de *nivalia*, comme *merveille* de *mirabilia*.

Je ne m'arrêterai sur *dovri*, ouvrir, que pour faire remarquer à M. Grandgagnage que l'origine en est non *deaperire*, mais *deoperire*. J'ai disserté suffisamment (Voy. t. I, p. 145 et suiv.) sur ce verbe, dont le sens clair et la forme régulière contrastent avec notre *ouvrir*, inexplicable, ce semble, autrement que par une méprise de la langue. Mais je m'étendrai, en revanche, sur un article qui me permet de tenter l'explication d'une glose malbergique; on sait que c'est le nom de mots intercalés dans le texte de la loi salique. L'antiquité, comme on voit, en est très-grande. Ces mots sont d'une forme le plus souvent très-barbare, et ils ont, de tout temps, été une croix pour les érudits. L'opinion la plus probable est que ces mots sont des

rubriques de chapitres, qui de la marge ont passé dans le texte. Tout récemment un savant allemand, M. Leo, a consacré un ouvrage spécial à leur interprétation. Les glossaires patois que j'ai entre les mains et un texte précieux d'un poète normand du douzième siècle, m'ont conduit à déterminer le sens d'une de ces gloses.

Voici les textes de la loi salique avec la glose malbergique dont il s'agit : *Si quis alteram falsitorem clamaverit et non potuerit adprobare*, Malb. iscrabo, solidos xv culpabilis judicetur (Loi salique, 4^e texte, XLVIII, 2). Les variantes sont *ischrabo*, *hischrabo*; le texte publié par Herold a *extrabo*. — *Si quis mulier ingenua seu vero muliere meretricem clamaverit et non potuerit adprobare*, Malb. solis trabo, solidos xlv culpabilis judicetur (Ib. XLVIII, 4). Il y a une variante : *sole strabo*. — *Si quis homo ingenuus alio improperaverit, quod scutum suum jactasset, et fuga lapsus fuisset, et non poterit adprobare*, Malb. austrapo, dc denarios culpabilis judicetur (Lex sal. Herold, xxxiii, de convitiis, 5).

La glose malbergique est *israbo*, *ischrabo*, *hischrabo*, *extrabo*, *solis trabo*, *sole strabo*, *austrapo*, comme on voudra ou comme on pourra lire entre toutes ces formes également inintelligibles. M. Leo y voit trois mots : l'un signifiant faussaire, l'autre femme de mauvaise vie, l'autre lâche qui jette son bouclier. M. Pott (*Zeitschr. für vergleich. Sprachforschung*, I, p. 357) croit que le sens primordial est *meretrix*, femme de mauvaise vie, sens transporté par métonymie aux hommes méprisables qui fuient dans le combat. En conséquence il propose, mais avec de grands doutes,

d'y voir le latin *scrupta*, prostituée, remarquant toutefois que Pictet avait introduit dans la comparaison l'irlandais *striopach*, *straboil*, gaélique *strabaid*, anglais *strumpet*, prostituée.

De toutes ces variantes, la bonne leçon est, je pense, *extrabo*; les autres sont des altérations dues aux copistes. Peu avant que Rollon avec sa bande se fût fixé en Normandie, il essuya une défaite; une partie de ses gens fut enveloppée; mais, dans la nuit qui suivit, cette troupe, prenant conseil de son courage, se fit jour à travers ceux qui croyaient la tenir. Telle fut l'épouvante jetée par cette attaque nocturne, que le comte de Poitiers alla se cacher chez un foulon. C'est là qu'on le trouva; mais cette fuite et cette cachette susciterent des moqueries; et, dit Benoît, dans sa *Chronique des ducs de Normandie*, v. 5909.

Mult par-en fu puis tut le meis
Estrange eschar entre-François;
Vers en firent e *estraboz*,
U out assez de vilains moz.

Dans ce passage le sens d'*estraboz* est clairement déterminé: il signifie raillerie injurieuse, injure, satire. Une acception très-analogue est assignée à un mot du patois wallon: on trouve dans le *Glossaire*, *estraboté*, *rudoyer*, maltraiter en paroles, et un verbe composé *restraboté*, qui a le même sens. Ainsi un mot qui reparaît isolé dans un poème du douzième siècle, n'en a pas moins vécu sourdement au sein des patois, bien que la langue écrite n'en ait conservé aucune trace. Je crois même le discerner dans le patois berrichon; je lis dans le *Glossaire* de M. le comte Jaubert: *étrebout*,

bourrasque, ouragan. La forme s'y rapporte, car l'accent sur *étrébout* suppose une s. *estrebout*. Quant au sens, de même que injure a pu être dite bourrasque, de même, par un changement inverse, bourrasque a pu être dénommée d'après injure.

Le mot d'ailleurs n'est pas borné à la langue d'oïl et à ses patois. Il est dans le provençal: *estribot* ou *stribot*, qui veut dire chanson moqueuse. Il est dans l'ancien espagnol, où il a le même sens que dans Benoît: *Escarnios et laydos. estribotes*, Berce. Dom. 648. Il est enfin dans l'ancien italien *strambotto*, que je trouve dans le *Lexique romain* de Raynouard, avec l'explication: *Poesie che si cantano degli innamorati*. Il faut sans doute l'entendre de chansons railleuses. Cela résulte de l'ensemble des significations.

Tous ces documents nous montrent qu'au fond du mot en question il y a l'idée d'injure. Maintenant appliquons ce résultat des recherches à la glose malbergique. On voit par les textes de la loi salique que cette glose est dite à la fois d'un faussaire, d'une femme de mauvaise vie et d'un poltron qui a fui dans le combat. Il faut donc que le sens en soit tel qu'il convienne dans les trois cas. Mettez à la place *injure*, et vous avez une signification très-satisfaisante: Si quelqu'un en appelle un autre faussaire, et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera condamné à quinze sous, — Si quelqu'un traite de femme de mauvaise vie une personne libre, et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera condamné à quarante-cinq sous, — Si quelqu'un reproche à un homme d'avoir fui et jeté son bouclier et ne peut prouver son dire (Malb. *injure*), il sera con-

damné à six cents deniers. L'interprétation que je propose appuie l'opinion de ceux qui, comme je l'ai dit, voient, dans les gloses malbergiques, des rubriques introduites de la marge dans le texte. La rubrique était : *des injures*, en latin *de convitiis*, dans la langue des gloses *extrabo*.

La forme de la langue d'oïl (*estrabot* dans Benoît, *estraboté* dans le wallon), la forme italienne *strambotto*, qui est la même, sauf l'intercalation de l'*m*, appelée par le *b*, et, subsidiairement, les formes avec *i*, du provençal et de l'espagnol, *estribot* et *estribote*, témoignent que parmi toutes les variantes de la glose malbergique, il faut choisir *extrabo*. De ces variantes, la plupart se laissent ramener sans peine au thème ainsi déterminé, par exemple *israbo*, *israbo* ou *hisrabo*; même *austrapo* est encore dans les conditions d'une faute de copiste; mais on n'en peut pas dire autant de *solis strabo* ou *sole strabo*. Toutefois, en considérant ces dernières variantes et en ne tenant aucun compte de la manière dont elles sont coupées (car des copistes qui ne les comprenaient pas les ont coupées au hasard), on y distingue visiblement *istrabo* ou *estrabo*, ce qui est notre mot. Reste *sol*; je suis porté à y voir une abréviation de *solidi*, sous; de sorte que la rubrique restituée serait : *solidi extrabo*, qu'on traduirait par : *sous, injure*; c'est-à-dire injure pour laquelle on paye, en amende, une certaine somme de sous. Je livre cette conjecture à ceux qui s'occupent du texte de la loi salique.

Je remarque que, dans la glose malbergique, *estrabo* doit avoir l'accent sur *bo*; car toutes les langues qui ont

admis ce mot, langue d'oïl, wallon, provençal, italien, espagnol, ont accentué cette syllabe. L'étymologie m'en est tout à fait inconnue. M. Diez a varié : tantôt, au mot *strambo*, considérant que l'espagnol *estrambote* et l'italien *strambotto* désignaient des pièces de vers qui violaient en quelque chose la règle ou la mesure, il a songé au latin *strabus*, louche ; tantôt, considérant que l'espagnol *estribote*, le provençal *estribot*, le vieux français *estrabot*, pouvaient impliquer l'idée de refrain, il a songé à *estribo* espagnol, *estreib* provençal, *estrief* ancien français, le refrain étant comme une sorte d'*étrier*, d'appui pour le chant. Tout cela est dit avec doute et est, en effet, fort douteux. L'étymologie est assujettie à une nouvelle condition, c'est d'embrasser la glose malbergique, qui, lorsque M. Diez a fait ses recherches, n'avait pas été rapprochée des mots en question.

La noix se dit en wallon *gere*, ancien wallon *guill*, rouchi *gaille*, et aussi rouchi *gaigue*. M. Grandgagnage a très-bien expliqué l'origine de ces mots et la variété de leurs formes. « Cette variété, dit-il, qui, au premier aspect, semble devoir compliquer la question, donne, au contraire, moyen de la résoudre ; car une seule combinaison littéraire peut expliquer la double forme en *lle* et *que*, savoir *ly*. Le thème *galg*, en effet, est susceptible de se transformer de deux manières : ou, selon la règle française, il devient *gaug*, ou le *g* s'amollit en *i* et l'*t* devient mouillée, ce qui produit *gail*. On peut donc affirmer que le radical de notre mot doit se composer de ce thème *galg*, plus une désinence ; or, on trouve le bas-latin *galgidus* (glose d'Isidore, Voy. Du-

cange) qui répond à ces conditions et signifie baie, noyau. » Je m'empare de cette habile explication, et je m'en sers pour rendre raison, comme je l'ai promis dans le dernier article, de *caillou*, qui est une forme dérivée et dont le thème est *caille* ou *cail*, existant encore dans les patois. *Calculus* a donné ou *caïque* ou *caille*; de ces deux formes, la première n'a pas laissé de traces; la seconde est restée en usage. Le rapprochement appuie l'opinion qui voit dans *calculus* le primitif de *caille*, et, par conséquent, de *caillou*.

Il y a, dans l'ancien français, un verbe très-employé : c'est *se quermenter*, *se garmenter*, *se quiermenter*, en provençal, *gasmentar*, *guaimentar*, *gaymentar*. M. Diez est disposé à y voir une transformation de *lamentar*, par l'intermédiaire de l'interjection *guai*. Puis, s'arrêtant à la forme *quermenter*, il se demande si elle ne renferme pas un radical celtique, attendu que le gaélique *gairm*, le kymri *garmio* et le breton *garmi* signifient pousser des cris. Enfin, *se gramenter*, qui se trouve aussi, lui suggère l'idée d'une origine germanique, par *gram*, affligé. Pourtant, je crois qu'il faut y voir seulement une altération singulière, il est vrai, de *lamentari*, et c'est le wallon qui me fournit la principale raison. Ce patois a *se larmenter*; M. Grandgagnage, après avoir discuté quelques étymologies, accorde le plus de probabilité à celle qui s'adresse à *lamentari*, l'épenthèse de *l* devant *l'm* n'étant pas sans exemple, en wallon, voyez *germale*, jumeau, de *gemellus*. Ainsi *lamentari* a pu donner *lermenter*, comme *dme* a donné *arme* dans certains textes. Reste la transformation de *l* en *g*. Qu'il y ait eu une certaine affinité entre ces deux let-

très, la préposition *secundum* le montre, qui s'est changée en *segond* et *selon*. C'est, je suppose, une affinité de ce genre qui a changé *lamenter* en *guementèr*, et de là, par l'épenthèse d'une *r*, *guermentèr*.

Dans plus d'une circonstance, il faut recourir à la fois au vieux français et aux patois pour expliquer un mot du français actuel. D'où vient *tante*? Pour ce terme de parenté, le vieux français ne connaît que *ante*, reproduction exacte de *amita*, qui a l'accent sur l'antépénultième, comme *sente* (français populaire) représenté, pour la même raison, *semita*. Évidemment *tante* tient, par le sens et par la forme, à *ante*, dont il est quelque altération. Mais quelle est cette altération, et comment un *t* s'est-il introduit ici? On a dit que ce *t* n'avait aucune raison étymologique et qu'il était seulement épenthétique comme dans *a-t-il*, *voilà-t-il*, etc. Je ne pense pas qu'il en soit ainsi; un *t* épenthétique peut se trouver entre deux voyelles; mais, au commencement d'un mot, je n'en connais pas d'exemple, et, tout exemple manquant, *tante* ne peut être expliqué de cette façon. Selon moi, ce *t* représente le nom possessif *ta*; on sait que, dans l'ancienne langue, le féminin des pronoms possessifs, devant un nom commençant par une voyelle, au lieu de se transformer en un masculin, élidait l'*a*: *m'ame*, *f'espée*, *s'enfance*, formes qui ne nous paraissent dures que parce que notre oreille n'y est pas habituée, tandis que nos formes choqueraient singulièrement nos aïeux par la disconvenance des genres. Mais cette explication ne vaudrait pas plus que la précédente si je n'avais à citer des analogies en sa faveur. Les cas analogues sont la justification des cas singu-

liers. C'est le wallon qui fournit la solution. Dans ce patois, le pronom possessif *mon*, *ma* est accolé à certains noms de parenté, d'une façon étrange et sans en modifier aucunement le sens : *monfré*, *maseûre*, *mononk*, *matante*, y signifient seulement *frère*, *sœur*, *oncle*, *tante*. *C'est s'monfré* veut dire : c'est son frère. *Il est adlé s'matante*, veut dire : il est auprès de sa tante. A cette catégorie de noms de parenté agglutinés avec un pronom possessif, il faut joindre le français *tante*. On conçoit du reste comment, à ces noms-là en particulier, il a pu arriver qu'un pronom possessif quelconque s'agglutinât ; et, quand j'ai dit tout à l'heure que les formes wallonnes sont étranges, je dois ajouter qu'elles ne le sont pas plus que la forme française, et que, dans tous les cas, les unes et les autres proviennent du parler enfantin et domestique.

Le *Glossaire* a un article ainsi conçu : « *Négostrum*, d'après quelques paysans : arbrisseau qui porte de petites grappes de graines noires quand elles sont mûres, et serrées. C'est assurément le troène, et ce nom vient du latin *ligustrum* ; mais ce qu'il y a de remarquable est que ce mot, d'après la manière dont on le rapporte, serait non pas une corruption de la dénomination scientifique, mais un terme vulgaire. » M. Grandgagnage a eu raison de s'exprimer avec doute et d'une manière suspensive. *Négostrum*, s'il vient de *ligustrum*, comme cela semble manifeste, en est une corruption récente, qui a passé dans le langage du peuple, mais qui n'a droit à aucune antiquité. Si, dans le temps que *ligustrum* était le nom du troène dans la Gaule belge, il s'en était formé un mot roman, il aurait, attendu

que l'accent est sur le pénultième, produit un mot comme *lioustre*. C'est seulement dans notre prononciation moderne du latin, que la syllabe *um* est accentuée; et, pour que des paysans l'accentuent à leur tour, il faut qu'ils l'aient entendu ainsi prononcer. L'accent latin sert à faire distinguer les mots empruntés dans l'époque moderne et gouvernés dès lors par une accentuation qui leur est primitivement étrangère; il est la marque qui sépare les médailles fausses des bonnes.

M. Grandgagnage, tout occupé de soumettre aux meilleures méthodes l'examen du wallon, a pénétré trop avant dans la nature de ce rameau de la langue d'oïl pour ne pas lui avoir assigné sa place dans le système entier. Cela seul a suffi pour le préserver de toute partialité provinciale. Pourtant l'occasion de signaler une plus grande correction dans le patois que dans la langue littéraire, se présenterait plus d'une fois; car, sauf l'usage des bons écrivains et de la société polie, sauf l'élaboration grammaticale (double avantage que je suis loin de vouloir atténuer), la langue littéraire n'est, non plus, qu'un patois ou dialecte élevé à la suprématie; et elle a, comme les autres, ses fautes et ses méprises. En voici une singulière et qui, justement, appartient en propre, non pas à la langue ou à l'oreille, mais aux régulateurs de l'orthographe. En wallon, *can* est le côté le plus étroit d'un objet; *mète one brike sò s'kan* se traduit par: mettre une brique de champ. *Cant* ou *chant*, suivant le dialecte, se trouve dans le vieux français avec le sens de coin; et il a fourni dans le français moderne, suivant le dialecte où l'on puisait, *canton* et *château*. *Cantò* en italien et en es-

pagnol est le même mot, né d'un radical qui, d'ailleurs, se trouve à la fois dans l'allemand *kanthe*, côté le plus étroit, dans le celtique *cant*, bord, dans le latin *canthus*, bord de la roue, et enfin dans le grec $\kappa\alpha\theta\eta\sigma\tau\acute{\eta}\varsigma$, coin de l'œil. La locution actuelle *de champ* n'a donc rien de commun avec *campus*; ceux qui l'ont écrite, ne la comprenant plus, l'ont, ce qui est arrivé tant de fois, assimilée à un mot connu et compris; et c'est ainsi que *chant* (véritable orthographe) a été confondu avec *champ*; un coin, un bord étroit, avec la campagne; et M. Grandgagnage n'a-t-il pas raison de dire: « Ceci est un bel exemple de corruption dans une langue académique. » Représailles pardonnables du mépris si souvent prodigué aux patois.

Retrouver, à l'aide de formes romanes, un mot latin qui n'est pas dans nos lexiques et qui a été certainement en usage, se peut en certaines circonstances; et il y a là un moyen de fournir quelques additions non sans intérêt, sinon à la latinité classique, du moins à celle qui prépara l'avènement des langues romanes. Je rencontre un cas de ce genre dans *ornière*; non pas immédiatement; il faut d'abord discuter et corriger. *Ornière*, en soi, ne mènerait à rien, sinon à *ornare*, qui n'est pas de mise ici. Mais les patois contiennent la rectification voulue. L'*n* dans *ornière* est une lettre pour une autre, et elle tient la place d'un *d* ou d'un *b*. En effet, le picard *ordière* et le wallon *ourbîre* sont la transcription irréprochable du latin *orbitaria*, transformé par la bouche romane, qui supprimait l'*i* bref, en *orb~~aria~~*, et de là, suivant les affinités de l'oreille, en *ordière* picard ou en *ourbîre* wallon; ce dernier se-

rait en français *orbière*. Mais ces mots, qui ne peuvent pas avoir existé sans *orbitaria*, témoignent en même temps qu'*orbitaria* a existé, lequel d'ailleurs est un bon dérivé d'*orbita*, pour exprimer une ornière.

Cette étymologie d'*ornière*, que M. Diez, et d'après les mêmes raisons, a déjà donnée, est assurée et ne mérite pas d'être qualifiée seulement, comme la qualifie M. Grandgagnage, de probable. Mais là où surtout je n'admets pas ses incertitudes, c'est au sujet du mot *aweure*, qui signifie chance heureuse ou malheureuse. Après avoir dit que *aweure* vient de *hora*, le *a* préposé pour donner de la consistance à ce mot emphatique et le *w* inséré pour éviter l'hiatus, il ajoute : « Bien que la dérivation ci-dessus me paraisse suffisamment claire, il se pourrait que *aweure* eût une autre racine que le français *heur* et dérivât d'*augurium*. » Je ne puis accepter la thèse ; je ne puis, non plus, accepter la remarque subsidiaire qui la rectifie, il est vrai, mais qui, en la rectifiant, compromet la meilleure raison de la vraie étymologie. Le français *heur* n'a pas une autre racine que le wallon *aweure* ; il ne dérive pas de *hora*, il vient d'*augurium* ; car, si on remonte au vieux français, on trouve que *heur*, y est représenté par *eür* ou *aür*, formes qui excluent *hora*, et qui se rangent à côté de *aweure*.

Quelques mots, choisis ainsi entre beaucoup qui, à égal titre, mériteraient d'attirer l'attention (mais il a fallu se borner), m'ont servi à montrer les qualités du travail de M. Grandgagnage. Ce qui rend véritablement utiles à l'étude les glossaires de patois, c'est une comparaison étendue qui mette le lecteur sur un ter-

rain solide; c'est une analyse des caractères dialectiques sur laquelle il puisse compter; c'est une investigation, étymologique qui aille droit aux difficultés. Tout cela se trouve dans le *Glossaire wallon*; et, sans autre préparation, j'ai pu m'en servir pour ce qui fait présentement l'objet particulier de mes recherches, la connaissance détaillée et intime de notre vieille langue. Aussi je profite avec empressement de l'occasion offerte, pour encourager M. Grandgagnage à terminer son *Glossaire*, qui attend depuis longtemps une dernière partie. Il complétera ainsi le service rendu; car c'est un service; et aux lecteurs que je puis avoir ici je ne désespère pas de persuader que, sans les patois enregistrés, confrontés et analysés, le système de la grande langue d'oïl demeure imparfait.

4. — Comparaison

Près de me séparer de mes deux excellents guides, M. le comte Jaubert et M. Grandgagnage, je veux auparavant chercher quelques points où je puisse comparer le patois wallon et celui du Berry: Quelques points sans plus: car cela seul convient à des articles qui ne prétendent qu'à faire connaître; autre chose appartiendrait à des mémoires qui essaieraient d'enseigner. La comparaison est, par prérogative, l'instrument logique de toutes les études qui ont pour objet, non-seulement les êtres vivants, mais aussi leurs actes. C'est elle qui y guide la recherche; c'est elle qui y généralise les idées; c'est elle, en un mot, qui y constitue le système. Sans elle, on tenterait vainement

de pénétrer dans ces phénomènes si complexes, autrement que par des hypothèses stériles, et par un emploi de conceptions inférieures, et, partant, impuissantes. La comparaison a prouvé toute sa vertu à cet égard dans l'anatomie, dont elle est le soutien, dans la linguistique, où elle a, à la fois, écarté des barrières apparentes et repoussé des confusions arbitraires. Aussi, même sur l'étroit terrain de deux patois congénères, on peut s'arrêter un moment pour considérer les choses suivant une manière qui, en satisfaisant l'esprit, l'étend et l'assure.

Prendre un mot du Berry, et examiner le même mot dans le pays wallon, c'est voir comment une plante, soumise à divers degrés d'altitude ou de chaleur, se comporte et oscille autour de son type déterminé. Ces oscillations autour du type sont grandes : *creire* et *creire* (croire), *avêie* et *agueille* (aiguille), *chêne* et *chanbe* (chanvre), *coise* et *coûte* (côte), *kinoie* et *quouneille* (quenouille), *hâle* et *echalle* (échelle), *houter* et *acoûter* (écouter), *migrin* et *maugréger* (maugréer), etc., sont des formes, les premières wallones, les secondes du Berry, qui ont de notables différences. Hippocrate, dans un de ses livres qui est resté le point de départ de toute spéculation touchant l'influence des climats sur les peuples, a esquissé les linéaments de cette influence, l'exagérant même; puisqu'il alla, orgueilleux d'être un Hellène, jusqu'à faire dépendre du climat la supériorité politique des Grecs sur les Asiatiques; il attribuait ici à une seule cause ce qui dépend d'un ensemble de causes fort complexes; car, après lui, la Grèce, malgré son climat toujours le même, tomba

dans une condition très-semblable à celle qui excitait le dédain de ses hommes libres. Aux conditions qui sont modifiées dans une limite plus ou moins étendue par le climat, il faut ajouter, je l'ai fait voir, les langues. Quand on considère, en soi, le latin ou le grec, l'allemand ou le slave, on n'est aucunement autorisé à dire que le climat soit pour quelque chose dans la forme que ces différents idiomes ont revêtue. Mais autre est le résultat de la recherche, si l'on étudie le phénomène de formation des langues novo-latines, si négligé jusqu'à présent, et pourtant si digne d'attention, à cause de la proximité du temps où il s'est accompli, et des lumières historiques qui y convergent de toute part. Là, plus d'incertitude. C'est, pour ainsi dire, une expérience faite à plaisir, et telle qu'on pourrait la souhaiter dans un laboratoire. Le mot latin, toujours identique, a été transporté simultanément en Italie, en Espagne, en Gaule; et partout il a subi une modification spéciale. Non-seulement, les grandes divisions territoriales y ont ainsi marqué leur empreinte; mais encore, comme une sorte de thermomètre très-sensible, il accuse de petites variations; il ne peut se déplacer au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest; sans que sa forme change: Les dialectes et les patois sont les instruments de précision sur lesquels toutes ces influences délicates sont venues s'inscrire.

La condition qui règle les changements est qu'ils sont d'autant plus grands, que plus grande est la distance au centre d'origine, ou, plus exactement, que les modifications se caractérisent d'autant plus, que le lieu de transplantation diffère plus du lieu de nais-

sance. Ai-je besoin d'ajouter que cela ne s'entend que du temps de formation des langues, et du moment où les éléments qui les constituent peuvent se conformer, comme une cire docile, aux empreintes permanentes ? Ce n'est pas quand une langue littéraire est armée de toute son autorité, que ces phénomènes se produisent ; dans ce cas, elle fait reculer les patois, elle efface les dialectes, elle impose la règle et l'uniformité, et, abritée, comme l'homme lui-même dans les murs de ses villes, contre les influences du climat, elle n'est plus sujette qu'à celles des siècles. Les siècles, à leur tour, qui sont dans le temps ce que sont les climats dans l'espace, modifient peu à peu les hommes, et, par les hommes, la langue, qui glisse insensiblement sur la pente du changement. Mais s'il arrive que la force cohésive d'une langue littéraire se relâche, alors la propriété de reproduction qui appartient à tout ce qui a vie se manifeste, et de nouveaux idiomes apparaissent. Ainsi, les barbares étant intervenus / et Rome mise hors de cause, il se forma des centres qui eurent chacun son dialecte ; et le latin, relégué parmi les savants, ne put tenir contre les influences locales. Ainsi, l'anglo-saxon, dédaigné par la caste conquérante qui parlait français, perdit son rang, et la place, devenue vacante, fut occupée par l'anglais moderne. Ainsi, l'ancien français (car il y a là un phénomène de même genre, et l'existence des cas le sépare visiblement du langage moderne), l'ancien français, quand les poésies qui en avaient fait la gloire cessèrent de plaire, s'éclipsa dans le passage du quatorzième au quinzième siècle, et céda, avec ses dialectes, devant une langue littéraire

que toutes les circonstances sociales poussaient vers l'unité et l'empire.

Ces considérations, très-générales, ne seraient rien, si elles n'étaient fondées sur des considérations très-particulières, du genre de celles que fournit l'examen du rapport entre un mot du pays wallon et un mot du pays du Berry. Ici la recherche doit être minutieuse pour être fructueuse; *in tenui labor*.

On connaît ces vers de la Fontaine :

L'autre exemple est tiré d'animaux plus petits.
Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe,
Quand sur l'eau se penchant une fourmis y tombe,
Et dans cet océan l'on eût vu la fourmis
S'efforcer, mais en vain, de regagner la rive.

Deux fois *fourmi*, au singulier, y est écrit avec une *s*. C'est une licence sans doute, mais il ne faut pas croire que, sans autorité d'aucune espèce, la Fontaine ait recouru à un changement arbitraire pour éviter une rencontre de deux voyelles, ou donner l'exactitude à une rime. Il n'a fait que se servir d'une ancienne forme qui lui a été commode, mais qui existait avant lui. L's qu'il mettait ainsi suivant l'occasion, n'avait pour lui d'autre raison d'être que la facilité qu'elle lui procurait; il n'en connaissait pas la cause grammaticale. Cette cause est connue: *fourmi*, dans l'ancien français, était du masculin, et, comme tel, il faisait au sujet *li fourmis*, et, au régime, *le fourmi*. La Fontaine ne lisait pas les textes du treizième siècle, mais il lisait ceux du seizième siècle; et il y a certainement trouvé parfois *fourmi* avec une *s*, quand on ne savait plus si cette lettre appartenait ou non à l'orthographe propre du

mot. C'est par une fluctuation de ce genre que nous écrivons un *fil*s (de *filius*), un *lacs* (de *laqueus*), un *legs* (de *legatum*), l'*s* du sujet antique étant restée, par erreur, agglutinée au thème qui jadis ne la recevait que suivant la déclinaison. *Formi*, *fourni*, *fromi*, dans le patois berrichon, est masculin aussi comme l'ancien français; et tous deux, ne pouvant venir de *formica*, supposent un bas-latin *formicus*. Mais, à ce propos, remarquez les hésitations et les transactions incohérentes de la langue littéraire. D'une part elle a repris le féminin, qui lui a été suggéré sans doute par quelques dialectes; car je dirai tout à l'heure que des patois ont conservé ce genre, qui est plus vrai, puisque c'est celui du latin; d'autre part, au lieu d'adopter une terminaison féminine, elle a gardé la terminaison masculine. En effet, ou il faut dire, comme l'ancien français et quelques patois, un *fourni*; ou il faudrait dire une *fournie*. C'est ce qu'a fait le wallon sous la forme qui lui est propre: *fournihe*. De sorte que le wallon n'a pas connu le bas-latin *formicus*, qui a prévalu dans d'autres provinces, et il ne s'est servi que de *formica*. C'est ainsi qu'une *s* dans un vers de la Fontaine a mis en présence les règles de la langue, sa déclinaison, quelques-uns de ses patois et même les formes primordiales qui se sont produites quand le latin, s'altérant, passait au français.

Nous n'avons pas, ou plutôt nous n'avons plus, pour désigner la toile de l'araignée, un mot unique; les deux patois que j'examine, ont chacun un composé qui exprime cet objet. Le berrichon dit *arantele* et *irantele*, *araneæ tela*, et même un verbe *arânteler*, pour: en-

lever les toiles d'araignée. *Arentele* était usité dans le seizième siècle, et M. le comte Jaubert cite, suivant sa louable habitude de rapprocher le vieux et le moderne, ce passage-ci de J. du Fouilloux : « Telles manières de gens y seroient souventes fois trompez, car incessamment les *arantelles* tombent du ciel et ne sont point filées des araignées. » Le patois rouchiou du Hénaut dit *arnitoile* ; et le wallon, *arencret*, introduisant, au lieu de *toile*, le mot *cret*, qui veut dire pli, et qui paraît venir d'une racine germanique. *Arantele* ou *arnitoile* est un composé bien fait et heureux qu'il est dommage qu'on ait laissé perdre. On remarquera l'étendue de pays qu'il occupe, puisqu'on le trouve depuis le Berry jusqu'aux bords de la Meuse. On remarquera aussi comment la langue s'y est prise pour accourcir ce mot qui menaçait d'être bien long : dans l'une des formations, *arantele*, on a réduit *aranea* à *aran*, et, dans l'autre, *arnitoile*, à *arnea*. Un mot qui entre ainsi en composition se confond avec l'autre, et il y perd son accent, qui cesse alors de régir les transformations subies.

M. le comte Jaubert a inséré, dans son *Glossaire*, *échameuu* qu'il rend par : « planche de terre élevée en ados entre deux sillons sur laquelle on plante la vigne dans les terroirs qui craignent l'humidité. » Il ignore l'étymologie de ce mot. Pour moi, j'en vois une très-régulière, et qui est l'expression d'une métaphore naturelle. C'est le wallon qui m'y conduit. Ce patois a *hamai*, qui veut dire un banc ; *hamai*, ramené suivant les lois du patois wallon à la forme latine dont il dérive donne *scamellum*, lequel, à son tour, donne, lettre pour lettre, le berrichon *échameuu*, de même que *scal-*

mus, le bois qui tient la rame, a formé le terme de métier *échome* qui a la même signification. Ainsi *échameau* signifie un banc, ce qui s'applique fort bien à un adbs destiné à recevoir des vignes.

Au premier abord on douterait que les mots qui, en wallon et en berrichon, signifient *oie*, c'est-à-dire *awe* et *oche*, proviennent, avec *oie* lui-même, d'un seul et même radical. Mais ce qui serait une conjecture hasardée si l'on ne possédait pas les formes diverses, devient évident par le rapprochement. Ce radical est le bas-latin *avica*, diminutif d'*avis*. L'*oie* a été appelé l'oiseau par excellence, à cause de l'utilité qu'offraient sa plume et sa chair. On a beaucoup d'exemples de mots à sens général que l'usage a spécifiés : *jumentum*, bête de somme, est devenu *jument*, *animalia*, animaux en général, est devenu *aumaille*, appellation collective des bêtes à cornes; *vervex*, bélier, s'est transformé en *brebis*; *mouton* a donné son nom à l'espèce entière, et expulsé définitivement l'ancien français *ouelle*, *quaille*, qui provenait d'un diminutif d'*ovis*. *Avica*, ainsi spécifié, et étant proparoxyton, a fourni l'espagnol *auca*, l'italien *oca*, le berrichon *oche*, le vieux français *oue* (devenu présentement *oie*), et le wallon *awe*; et cela, suivant que, conservant dans tous les cas, la syllabe antépénultième, qui est le noyau du mot, supprimant l'*i* et reportant le *v* sur l'*a*, on a ou gardé le *c*, ou laissé tomber cette consonne.

Champ est un verbe wallon qui veut dire mener paître. La dérivation en est évidente : il vient de *campus*, suppose un bas-latin *campicare*, et serait en français, s'il y existait, *champier*. De ce même radical, le

patois du Berry a tiré un substantif masculin *champs*, qu'on rattachera à un bas-latin *campicius*. (L'ancien français *champil*, qui s'est dit à côté de l'autre, se rattache à un bas-latin *campilis*.) Mais ici la métaphore est intervenue et a modifié le sens. *Champs* ne signifie rien qui ait rapport à la campagne; c'est le mot usité pour désigner un enfant trouvé, un bâtard. Cet euphémisme ingénieux rappelle à l'esprit le lieu écarté ou solitaire où l'on suppose qu'une faible créature est délaissée. Au reste, ce mot a été français; on le trouve dans les livres du seizième siècle et aussi dans des textes plus anciens. Il est généralement employé non-seulement dans le Berry, mais aussi dans tout le sud-ouest, jusque dans l'Angoumois. Il ne paraît pas s'être étendu dans le nord de la France.

Ahans, s. m. pl., signifie, en wallon, légumes encore en terre, c'est-à-dire considérés comme production du sol et non comme objets de consommation; *ahanner*, v. n., signifie, dans le Berry, souffler, être essoufflé, gémir. Ces deux mots sont identiques non seulement par la forme, mais aussi par le sens, malgré la grande séparation qui paraît exister entre eux. *Ahanner* appartient à la langue française ancienne; il était encore employé dans le seizième siècle; c'est depuis lors qu'il est tombé en désuétude. Auparavant, il était en plein usage avec le sens général de prendre de la peine, et le sens particulier de cultiver la terre. C'est le provençal et l'espagnol *afamar*, et l'italien *affannare*. Cela établi, il est aisé de voir comment *ahan*, désignant la culture des champs, a pu prendre, au pluriel, la signification de résultat de cette culture, et spécialement

dénommer les légumes encore enfouis. Au contraire, dans le Berry, *ahanner* a conservé l'ancienne acception.

Grimper, d'après Ménage, vient de *reperé*. Cela est fort douteux, non pas tant à cause de l'épenthèse du *g* (on en a un exemple dans *grenouille*, qui vient de *rannicula* avec un *g* épenthétique), qu'à cause de la conjugaison qui n'est pas conforme, et surtout du sens qui n'est pas satisfaisant. M. Diez le tire de l'ancien haut allemand *klimban*, allemand moderne *klimmen*, qui signifient, en effet, grimper. Bien que cette étymologie pût être acceptée, cependant il se demande s'il ne faudrait pas chercher une autre origine; ce qui l'y déterminerait, c'est que *grimper* se dit, en wallon, *griper*; ces deux mots seraient identiques; *grimper* serait formé de *griper* par l'addition d'une *m*; tous deux proviendraient du flamand *grijpen*, saisir, gripper, haut-allemand *greifen*; et l'on comprendrait sans peine comment, du sens de *griper*, on aurait passé à celui de *grimper*. Ce que M. Diez ne donne qu'avec doute et comme une opinion subsidiaire paraît être la vraie étymologie. De même que le wallon l'a mis sur la voie d'une explication nouvelle, de même le patois berrichon apporte la dernière confirmation: *grimper* y signifie saisir. On a donc: le français et le berrichon *grimper*, avec le sens l'un de gravir, l'autre de saisir; et le français et le wallon *griper* (ou *gripper*) avec le sens l'un de saisir, et l'autre de grimper. On pensera dès lors sans peine qu'il n'y a lieu d'y voir qu'un seul et même mot, diversifié tantôt par la forme, tantôt par l'acception.

Génin, dans ses *Récréations philologiques*, livre où l'on trouve une érudition quelquefois paradoxale, souvent heureuse et toujours spirituelle, a donné, de *fripon*, une explication qui me paraît bien fondée. *Fripon* vient de *friper*; cela ne fait pas de doute. Mais que veut dire *friper*? C'est ce que Génin établit d'une façon très-sûre. D'abord il cite ce passage-ci d'un roman de Balzac (*Eugénie Grandet*). « En Anjou, la *fripe*, mot du lexique populaire, exprime l'accompagnement du pain, depuis le beurre étendu sur la tartine, *fripe* vulgaire, jusqu'aux confitures d'alberge, la plus distinguée des *fripes*. » Muni de cette indication, il retrouva bientôt ailleurs les traces de la vraie signification. Ainsi Furetière, dans son *Dictionnaire*, met : *Fripper*, manger goulûment. Il y avoit à ce festin assez de quoy fripper. » Et à l'article *Fripponner*, il explique ce verbe : « Manger en cachette ou hors des repas quelques friandises. Les femmes ont toujours en poche de quoy fripponner. Ce galant a toujours dans son cabinet quelque langue de bœuf, quelques confitures pour *fripponner*. » Tout cela est décisif; et Génin en conclut que, dans l'acception présente de *fripon*, on a un sens dérivé du primitif, attendu, dit-il, que, de convoiter la *fripe* à la dérober, il n'y a qu'un tour de main. Et l'on voit pourquoi, *vo-leur* étant le gros mot, *fripon* en est un diminutif, car il est parti de ce qu'il y a de plus pardonnable parmi les petits larcins. A ce propos, Génin ajoute : « Il est heureux que le mot *fripe* soit resté en usage parmi le peuple angevin pour nous mettre sur la voie de la véritable origine de *fripon*, et qu'il ait été recueilli par un écrivain observateur. Combien d'autres mots qu'il se-

rait aussi utile de connaître sont disséminés au hasard dans les anciennes provinces de France, où ils pèrissent obscurs et méprisés ! » Pour confirmer son dire et déterrer quelques-uns de ces mots *obscurs et méprisés*, je citerai mes deux *Glossaires*. Le pays wallon a : *friper*, manger goulument, et *fripé*, bonne chère, régal ; et le Berry a : *friper*, lécher la saucée d'un plat avec la langue. Rien n'est donc mieux assuré que le sens primitif de *fripe* ou *friper*, et, partant, de *fripou*, tant dans son acception primitive que dans son acception secondaire.

Le *mauvis* est un oiseau qui figure fréquemment dans les poésies du moyen âge. Là, beaucoup d'éditeurs de ces textes l'ont pris pour une alouette ; trompés sans doute par le mot *mauviette*, ils ont attribué à celui-là le sens de celui-ci. Génin a très-bien relevé cette erreur : le *mauvis* est une grive. Au reste, le *Dictionnaire de l'Académie*, dans lequel il figure, le définit : petite espèce de grive très-bonne à manger. Si telle est la signification présente, telle aussi fut l'acception passée. C'est ce que Génin a mis hors de doute par des textes décisifs. Et cela n'était pas inutile ; car il arrive que, d'un temps à un autre, comme d'une contrée à une autre contrée, le même mot sert à désigner des bêtes ou des plantes différentes. Tandis que, dans le Berry, le *mauvis* est une sorte de grive plus grosse que la grive ordinaire, le *mâvi*, dans le pays wallon, est le merle.

Quelquefois des mots très-semblables ne se laissent pas ramener à un même radical. *Ewarer*, en wallon, et *ceurié* en berrichon, sont-ils identiques dans l'ori-

gine ? Leurs formes, comme on voit, sont voisines ; les significations ne se rapprochent pas moins, car *éwarer* est rendu par troubler quelqu'un au point de le mettre hors de lui, effarer ; et *évarié* est un adjectif qui se dit d'un malade en délire et tenant des discours sans suite : « Aussitôt qu'il a un peu de fièvre, il est *évarié*. » M. Grandgagnage est d'avis que *éwarer* est le même mot que le français *égarer*, qui est littéralement identique, vu que le *g* français est souvent rendu en wallon par un *w*. *Égarer*, à son tour, est composé de la préposition *ex* (provençal *esgarar*) et de *garer*, qui vient de l'ancien haut-allemand *warôn*, prendre garde. De son côté, M. le comte Jaubert hésite sur le mot qu'il a sous les yeux : il se demande s'il dérive du latin *varius*, ou s'il n'est pas tiré de *égaré* par l'intermédiaire d'une forme *égairé*, d'où *égarié*. Cette seconde supposition n'est pas admissible, car le *w* allemand se rend en français non par un *v* simple, mais par un *g*. La première au contraire me paraît tout à fait plausible. La forme est concordante ; la seule difficulté serait de trouver, dans l'ancien français, au latin *varius*, des sens qui permettent le passage à celui d'*évarié*. Or, à l'article *variare*, Du Cange fournit des exemples dont on peut se servir à cet effet. *Variar quelqu'un*, le faire changer d'avis : *se tu de chou (de cela) point me varies...* *Variar*, contredire : *laquelle femme contre le propoz et intention dudit exposant varia tant...* *Varietas* a, entre autres, dans le bas-latin, le sens de maladie, indisposition. Tout cela étant réuni, on comprend comment un composé bas-latin *evariatus* a pu arriver à la signification de délirant.

Groseille semblera, au premier abord, un mot facile; car il a l'apparence d'un dérivé français, et l'on croirait y retrouver quelque provenance de l'adjectif *gros*; mais ce n'est, en effet, qu'une apparence, et nul indice ne permet de voir comment cet adjectif figure-rait dans la dénomination de ce fruit. Les patois écartent d'ailleurs une telle étymologie. Le Berry dit *grou-selle* ou *groiselle*; la terminaison, si le mot en lui-même ne devient pas plus clair, l'est davantage; car elle se rattache à d'autres terminaisons semblables, telles que *airelle*, *prunelle*, *cenelle* (c'est le fruit de l'aubépine). Le rouchi *grusiéle* et le wallon *gruzale*, changeant la voyelle du thème, non-seulement témoignent que *gros* n'a rien à faire ici, mais encore indiquent de quel côté on peut se tourner. M. Grandgagnage remarque que *gruzale* peut très-bien être considéré comme le féminin de *gruzai*, le wallon formant en *alé* beaucoup de féminins dont le masculin est en *ai*. Or *gruzai* signifie un grêlon. L'assimilation d'un grain de groseille avec un grêlon est acceptable, d'autant plus que *gruzai* et *gruzale* d'une part, et *grêle*, *grêlon* et *groseille* d'autre part, sont rattachés par là à un radical allemand qui veut dire petit fragment (ancien haut-allemand *krioz*). C'est le wallon qui, introduisant des éléments nouveaux de discussion, a suggéré à M. Grandgagnage un rapprochement plausible.

Les mots, soit en changeant de pays, soit en changeant de siècle, s'ennoblissent ou s'avilissent d'une façon singulière. *Damehele*, en wallon, est, pour la structure, l'équivalent de *demoiselle*; mais il signifie servante de ferme qui prend soin des vaches; de sorte que

dominicella, qui, bien qu'un diminutif, retient tous les attributs de *dominus*, est, sur le territoire wallon, la dénomination d'une domestique de ferme. Nous-mêmes, qu'avons-nous fait de *damoiseau*, qui est *dominicellus*, et qui, sous la forme de *danciaus* ou *dancel*, suivant qu'il était au sujet ou au régime, tenait une place si honorable dans la langue de nos aïeux? Et surtout, qu'avons-nous fait de *danzelle*, qui est aussi *dominicella*? Dans le Berry, *vâlet* (car c'est ainsi qu'on prononce, et non à tort, car le mot ancien est *vaslet*) se dit du serviteur du plus bas étage dans une métairie, de celui qui n'a point de charge particulière et qui est employé comme aide; et les bergères rappellent souvent leurs chiens par ce nom: « *Veins-ci, mon vâlet, teins du pain, mon vâlet.* » Dans la langue littéraire *vâlet* n'a pas eu un bien meilleur sort. Et pourtant, à l'origine, qu'y avait-il de plus distingué que cette appellation? *Vaslet*, ou, par une substitution non rare de l'r à l's, *varlet* est un diminutif de *vassal*; *vassal* signifiait un vaillant guerrier, et *varlet* un jeune homme qui pouvait aspirer aux honneurs de la chevalerie. Au contraire *mesquin*, venant d'un mot arabe, qui signifie pauvre, misérable, se relaxa d'abord; *mescin*, *mescine*, sont des termes très-souvent employés qui signifient seulement jeune homme, jeune fille, sans aucune acception défavorable: le *mescin*, la *mescine* pourrait appartenir aux plus grandes familles. De l'idée de pauvre et misérable, on passa à l'idée de faiblesse inhérente au jeune âge, de là le sens de *mescin* dans tout le cours du moyen âge. Le wallon n'a conservé que le féminin *meskène*, en rouchi *méquène*, avec le sens de

fille (*filia*), et aussi de servante. Dans la langue littéraire *mesquin* a gardé à peu près sa signification originelle.

Ici s'arrête le travail par lequel j'ai essayé de faire connaître les *Glossaires* de M. le comte Jaubert et de M. Grandgagnage. Après avoir montré la distribution régulière des patois de la langue d'oïl, j'ai examiné séparément chacun des deux que j'avais sous les yeux, et finalement j'ai essayé quelques rapprochements entre l'un et l'autre, croyant qu'il y avait un certain intérêt à appeler l'attention sur l'ensemble des concordances et des discordances qui les affectent. Une excursion dans les patois est très-semblable, on peut le dire, à une excursion dans les pays où ils sont parlés, car ils doivent assurément être rangés parmi les productions qui en caractérisent le ciel et le sol. C'est une sorte de flore qui varie avec les éloignements et sur laquelle se marquent les différences des terrains. Le latin, cette plante exotique qui fut apportée dans les Gaules par la conquête et la civilisation romaine, prit domicile partout, mais partout aussi elle reçut l'influence locale, et donna naissance à une série régulière et bien ordonnée de familles naturelles qui se classent géographiquement. Usant des deux *Glossaires* comme d'un herbier abondant et rangé, on montre qu'ici telle famille se complète, que là telle famille se dédouble, que ce qui était rudimentaire et obscur en un point est développé et clair en un autre. Les zones se prêtent une lumière mutuelle. Cette comparaison des mots avec les plantes rend nettement ce que je désire faire comprendre quand je parle de la succession géogra-

phique des patois; et ni M. Grandgagnage, qui consigne avec soin les noms de plantes et d'animaux, ni M. le comte Jaubert, qui est un botaniste habile, ne me la reprocheront.

VIII

LÉGENDE SUR LE PAPE GRÉGOIRE LE GRAND

SOMMAIRE. (*Journal des Savants*, février 1858, mars 1858, avril 1858, juin 1858 et août 1858.) — L'éminente sainteté du pape Grégoire le Grand et sa résistance à accepter la papauté qui lui était offerte d'un consentement unanime, étant restées dans les imaginations populaires, la légende, qui ne conservait que ces deux traits, se le figura, par une voie de contraste qui lui plaît souvent, à le représenter comme sorti d'un abîme de coupe pour s'élever au plus haut mérite qu'un chrétien puisse obtenir ici-bas. Un récit en fut fait en vers de langue d'oïl, récit qui, resté inédit, a été publié récemment, et qui fut de très-bonne heure imité en langue allemande et en langue anglaise.

Le premier article est employé à faire l'analyse de cette singulière légende. Grégoire est le fils de l'amour incestueux d'un frère pour sa sœur; exposé afin que le déshonneur soit caché, il revient, méconnu et méconnaissant, auprès de sa mère qu'il épouse. Puis, quand l'affreux mystère est dévoilé, il abandonne honneur et puissance, et se condamne à la plus dure des pénitences qui dure dix-sept ans. C'est là que le choix des Romains, dirigé par une voix divine, vient le trouver. Il résiste; il se défend, mais enfin, vaincu par les instances, il devient pape, absout sa mère qui, sans le connaître, vient se confesser à lui, et termine saintement la plus sainte des vies. Il n'est personne qui ne reconnaisse là les reminiscences de l'Édipe mythologique et de la fatalité antique; seulement, au lieu du destin qui est éliminé d'une narration chrétienne, c'est le diable qui agit, qui tente le frère, fait succomber la sœur, et a soin, quand le temps est venu, de ramener le fils à la mère et de préparer un nouvel inceste. Mais l'expiation, plus puissante que le démon, défait tout ce qu'il a fait.

Le deuxième article examine la date et le dialecte du poème français. Ce poème est très-ancien; en effet, on en a une imitation en allemand faite par un auteur qui vivait dans la dernière moitié du douzième siècle; l'original français appartient donc au moins au douzième siècle, et peut-être même remonte-t-il jusqu'au onzième. Re marque sur quelques traces de haute antiquité qu'on y peut signaler, par exemple

des restes d'assonance; et, à ce propos, examen de l'emploi des deux formes *suer* et *sor* *sœur*. La *Vie du pape Grégoire le Grand* est écrite en dialecte normand; preuves de cette assertion. Distinction, à l'aide du dialecte normand, de l'imparfait *estoit* en deux verbes tout à fait séparés, l'un venant de *ester*, *stare*, et l'autre du bas-latin *essere*, être. Comparaison du dialecte normand avec le dialecte parlé sur les bords de la Loire. Discussion sur la préposition *o*, *od*, *ob*, qui signifiait *avec*. Recherche sur l'étymologie des mots *preux*, *prouesse*, et sur le mot *prou*.

Le troisième article s'occupe de la correction du texte, qui est en effet très-défectueux. Un mot sur les accents, et exemples d'accents mal placés. Restitution d'un bon nombre de vers. *Encontrée* et *enclostre* pour *contrée* et *cloître*. Explication d'un emploi remarquable de la préposition *entre*. Preuve qu'il faut écrire *chasteté* et non *chasté*, *chasteté*; *le*, particule signifiant *autre chose*.

Le quatrième s'occupe des imitations qui ont été faites de la *Vie de Grégoire le Grand*. Imitation latine. Imitation anglaise. Imitation allemande; celle-ci est la plus ancienne et la plus importante. Comparaison de quelques passages de l'original et de l'imitateur.

1. — Analyse.

Grégoire, issu d'une grande famille romaine, fut élu pape en l'an 590 par le clergé et le peuple de Rome, d'un consentement unanime. Il essaya de se soustraire à cet honneur, s'enfuyant, se cachant et écrivant à l'Empereur de ne pas ratifier son élection. L'Église en a fait un saint; l'histoire le compte au rang des grands papes. C'est ce personnage, éminent à tant de titres, que la légende du moyen âge est allée choisir pour en faire une sorte d'Œdipe chrétien, né dans le crime, souillé d'un inceste involontaire, et obtenant, par une pénitence rigoureuse et une sainteté infinie, le pardon, la papauté et le ciel: le ciel non-seulement pour lui, mais aussi pour les auteurs de ses jours, qui, seuls, à le bien prendre, avaient été coupables. La légende païenne, telle du moins que de grands génies drama-

tiques nous l'ont transmise, est pleine d'une sombre horreur; la fatalité y pèse d'un poids terrible: pourtant Œdipe, aveuglé par ses propres mains, et devenu vieux, errant et exilé, revêt, au moment où les dieux mettent un terme à sa vie, une sorte de caractère sacré. La légende chrétienne, qui n'en est, d'ailleurs, qu'un pâle reflet, veut prouver que ceux-là même qui méritent le plus les sévérités de la justice de Dieu ne doivent pourtant pas désespérer de sa miséricorde, et qu'un repentir égal à la faute peut tout racheter. Le trouvère dès l'abord exprime cette pieuse intention :

Quant la colpe est oncques plus grande,
 Tant la deit hom plus reconter,
 Por l'autre peuple chastier.
 Une maniere sunt de gent
 Qui mescreient molt mialement:
 Mais s'il tant volent demorer
 Que cest sermon puissent finer
 De cest seignor dont je vueil dire,
 Il meisme porront bien dire
 Que veirement, par negligence,
 Perdent le fruit de penitence.
 Je lur aconterai molt bien,
 Certès, ne sont cil crestien
 Qui tant seident estre mesfait,
 Que püss ne puissent, par nul plait,
 De lor peché merci crier:
 Por ce n'ont cure d'amender.

Au temps ancien était un comte d'Aquitaine, qui, veuf et se sentant près de sa fin, fit approcher de son lit son fils, sa fille et ses barons. Un seul regret l'occupe à ce moment suprême, c'est de n'avoir pas marié sa fille et de la laisser sans secours et sans conseil. Ses paroles

font couler des larmes de tous les yeux, et le père, mourant et affligé, met la main de la sœur dans celle du frère :

Par le poing a sa fille prise,
Al vaslet l'a en la main mise ;
Si li comande, en cele fait [foi]
Que il l'aine son pere deit,
Que il la garde en tel enor [honneur],
Com freres deit faire seror.

Il meurt; ses barons l'ensevelissent à grand honneur, comme prince de haut lignage; mais son inquiète tendresse amènera des malheurs plus grands que tout ce qu'il avait pu redouter.

Dans la légende païenne, c'est justement la précaution prise pour épargner à Edipe et à sa famille les horreurs annoncées qui suscite les complications monstrueuses. L'oracle prédit que cet enfant qui vient de naître tuera son père et sera le mari de sa mère. Mais si l'oracle n'avait rien prédit, et si l'enfant était demeuré dans la maison paternelle, on ne voit pas comment la prédiction aurait pu s'accomplir. Il ne faut pas trop presser le sens de ces vieilles légendes, et il convient de les prendre comme elles se présentent. C'est la fatalité insurmontable, *l'inéluctabile fatum*, qui est ici au fond de l'idée. L'oracle prédit, l'homme veut détourner la menace, et tout arrive pour démontrer combien est aveugle l'esprit des faibles mortels et par quels chemins mystérieux l'inexorable destinée sait reprendre sa proie.

Dans la légende chrétienne, le destin a disparu; mais le démon, ou, pour me servir de l'expression

consacrée alors, l'*ennemi*, en tient lieu, et dressé aux enfants d'Adam ses pièges dangereux. L'occasion est favorable. Le frère, fidèle aux recommandations du père, fait tout honneur à la fille, et lui témoigne toute tendresse, plus même qu'il ne faut, car

Ensemble vont, ensemble viennent,
A grant joie ensemble se tiennent.
La vesteüre fu commune,
E leur escuele tote une;
Ensemble burent d'un vaissel,
E si taillèrent d'un cotel;
E lor dui lit furent si près,
Que il s'esgardoient adés.

L'occasion parut bonne au diable pour tourner à mal une si tendre amitié et pour perdre deux âmes. Il alluma dans le cœur du frère une passion criminelle. La sœur ne s'en aperçoit ni ne la partage. Mais, une nuit, le frère pénètre dans le lit de la jeune fille; toute effrayée, elle craint, si elle cède, de commettre un péché mortel; si elle appelle du secours, de déshonorer son frère. Dans l'incertitude elle se fait, mais, comme dit l'auteur,

Ce fut del pis que faire pot.

Dans l'opinion du légendaire, le diable n'a aucune connaissance de l'avenir :

Li diables n'en sot nient;

car il excite une passion incestueuse, il enchaîne deux pécheurs dans les liens du péché, et il ne prévoit pas

qu'il se fait tort à lui-même, et qu'il vient de procurer un *saintisme engendrement*, qui trompera ses projets et répandra la sainteté et le salut. Pendant que le démon se réjouit, la jeune fille se désespère. Sa faute va devenir visible; elle ne peut plus être cachée; et ses couches approchent. Le frère partage le désespoir de la sœur. Il avait, parmi ses barons, un chevalier en qui son père mourant lui avait recommandé de se fier particulièrement. Il mandera ce chevalier, lui révélera en confession la faute qu'il a commise, et le priera de le conseiller; jusque-là la sœur aura soin de bien cacher sa grossesse.

Le chevalier arrive: le frère et la sœur, saisis d'une amère douleur, se jettent à ses pieds en versant des larmes abondantes. Pourquoi ces pleurs? Pourquoi vous agenouillez-vous devant moi, qui suis votre homme? Mais, quand il a entendu le triste aveu:

A poi sis cuers ne parti d'ire;
Il en sospire molt sovent.
Si en ploie molt tendrement.

Toutefois, fidèle vassal, il ne les abandonne pas dans leur détresse et se charge de tout cela. Le jeune homme rassemblera ses hommes et leur annoncera qu'il va à Jérusalem, mais qu'auparavant il veut assurer l'honneur (c'est le nom que portaient les fiefs) à sa sœur. Les serments pris, la sœur sera remise au bon chevalier, qui l'emmènera dans sa demeure. Il a un *chastet fort et haut* et une femme qui *molt vault*. La sœur fera ses couches sans que personne s'en aperçoive. Quant à toi, dit-il au jeune homme,

Tu en iras requerre Deu
 En Jerusalem, où Judeu
 En sainte crois le travaillerent
 E de la lance le plaièrent.
 Se tu reviens, ta terre auras;
 Si tu i mors, sauvés seras.

Tout se passa comme il avait été convenu. La jeune dame, bien servie par la femme du baron, accoucha, dans le plus grand secret, d'un enfant qui fut

Sains Gregoires, cil fors-pecheres.

A peine est-il au monde que la mère veut s'en débarrasser, le tenant pour vil, parce qu'il fut engendré par péché et qu'il ne peut être montré. Elle déclare à son hôtesse que, si on ne fait de l'enfant tout ce qu'elle commandera, elle se laissera mourir de faim. Celle-ci, effrayée, croit qu'il s'agit d'un meurtre, et la supplie de renoncer à cet affreux projet. Ce n'était pas un infanticide que la mère projetait, mais c'était quelque chose de fort approchant, l'exposition dans un bateau sur la mer. On fait ce qu'elle ordonne; un berceau est préparé, l'enfant y est mis avec quatre marcs d'or sous le chevet, du sel pour faire voir qu'il est encore à baptiser, un velours, un *pailé* précieux; dix marcs de bon argent sous les pieds, et des tablettes dans lesquelles elle écrivit:

Qui trovera icest enfant
 Sache de veir e nel dot mie [et n'en doute],
 Que par peché e par folie
 L'ot un freres de sa seror.

Elle ajouta d'autres recommandations: le faire élever avec les dix marcs d'argent; le mettre à l'école pour

qu'il sache prier Dieu ; garder les tablettes jusqu'à ce qu'il soit d'âge ; les lui montrer alors, afin qu'il connaisse de qui et comment il naquit, et qu'il prie, s'il est sage, pour ses méfaits et pour ceux de ses parents. Cela fini, elle lui fait ses adieux :

Amis beaux fis, se tu vis tant
 Que puisses ceaus [ces] tables raveir,
 Et que est ens escrit saveir,
 Pri tei que les gardes sovent
 E lises ententivement,
 E si te remembre de mei,
 Qui remaing dolente por tei.

Ce sont, en effet, des adieux irrévocables. Le berceau est mis dans un tonneau ; le tonneau est porté dans une barque, et la barque est conduite en mer :

... es ondes,
 Là où seront les plus profondes.

Pendant qu'elle est livrée à tous les regrets, survient une nouvelle cause de larmes. Un messager arrive qui lui apprend la mort du frère.

Dame, fait il, en icele ore
 Que tu de lui te departis,
 Lui prist li maus qui l'a ocis,
 E mors fu à une journée.

Les barons la mandent pour qu'elle vienne saisir la terre et ensevelir le mort. Réconfortée par les sages conseils de l'hôte qui l'avait reçue, elle reprend le chemin de son palais. Maintenant elle en est dame :

Lors vindrent de par le pais
 Li vavassor e li marchis ;

De la dame lur fiés quereient,
 Quar de li tenir les deveient.

Aussitôt que la mort du seigneur d'Aquitaine fut connue, des rois et des comtes, par convoitise de la terre, brigüèrent la main de la jeune châtelaine; mais elle ne veut écouter aucune proposition. N'ayant plus devant les yeux que le souvenir de sa faute et l'ardent désir de l'expier,

Tôt a son cuewen Deu servir;
 Por l'ame son frere acheter,
 Se peine molt de jeüner,
 E des iglises essaucier,
 E des povres Deu herbergier.

Mais un puissant duc ne s'arrête pas aux refus de la dame; s'il ne l'a pas de gré, il l'aura de force, et il entreprend contre elle une guerre qu'il jure de ne finir que par le mariage; et la dame à son tour jure qu'elle ne sera jamais sienne. Voilà la guerre allumée.

Elle dura bien longtemps; car c'est Grégoire qui devait la terminer. Nous l'avons laissé

Là o il en la mer esteit,
 Si com fortune le voleit,
 Molt près de peril e de mort,
 Sans nul conduit e sanz confort,
 Fors sol l'onde qui l'conduiseit.

Elle le conduisit fort loin, outre la mer, du côté de la barque de deux pêcheurs qui appartenaient à une abbaye, et qui étaient sortis pour prendre du poisson. Ceux-ci, apercevant le bateau abandonné et errant, s'emparèrent du tonneau, sans se douter qu'il contiut

un enfant. Le mauvais temps et la grosse mer ne leur permettant pas de pêcher, ils reviennent au rivage où l'abbé les attendait. C'est devant ce saint personnage que découverte est faite du berceau; les tablettes sont lues, l'argent est trouvé; les riches étoffes sont dépliées. Le bon abbé dispose de tout pour le mieux; des deux pêcheurs, l'un est pauvre et l'autre est riche; au pauvre il donne les dix marcs d'argent; au riche il impose la condition de se charger de l'enfant et de le faire passer pour le fils d'une sienne fille qui est mariée au loin. On baptise l'enfant: l'abbé est son parrain et lui donne le nom de Grégoire, qui est le sien. Il garde les tablettes, les quatre marcs d'or, le *paille* alexandrin, et serre ces objets en un lieu sûr.

Le jeune Grégoire fut élevé comme fils de pêcheur; mais son haut lignage éclatait à travers son humble condition:

Onques mais fils à pecheor
 Ne nasqui de si grant valor.
 Trestuit dient que mar i fu
 Sis cors, sis senz e sa vestu,
 Quant il n'esteit d'un pais sire
 A gouverner un grant empire.

Cette supériorité finit par troubler la vie paisible de Grégoire. Dans une rixe avec un des fils du pêcheur, il eut l'avantage; et la mère irritée le traita, devant tous, de misérable enfant trouvé. Grégoire va, dans son chagrin, auprès de l'abbé. En vain celui-ci essaye-t-il de le consoler; en vain lui promet-il que jamais cet outrage ne sera proféré de nouveau; en vain lui fait-il entrevoir l'espérance de devenir un jour abbé du mo-

nastère; Grégoire n'écoute rien; il veut aller en des lieux où sa honte ne soit pas connue; il veut porter les armes et être chevalier, et, prenant congé de l'abbé, il ajoute:

Par cel seignor qui fist le mont (monde),
Jamais nul jor joie n'aurai
De-ci à tant que je saurai
De quel lignage fu mis pere,
E-quele feme fu ma mere.

A ces mots, l'abbé, se rappelant les tablettes, va les chercher et lui dit de les lire. Grégoire voit toute l'histoire qui y est racontée, sans croire qu'il s'agisse de lui, et il demande ce qu'est devenu l'enfant.

Li abes respont par grant duel:
C'es tu meïsmes, bel filleul;
E li bliaut que as vestu
De cel meïsmes paille fu
Que ensemble o tei fu troyé;
E l'or ai je molt bien gardé.

L'abbé renouvelle ses instances: Si tu restes chevalier, tu perdras ton âme; demeure ici dans ce moutier, et sers Dieu de ton métier. Grégoire refuse plus obstinément que jamais. Si nous étions dans une légende païenne, nous dirions que son destin l'entraîne irrésistiblement vers sa mère qu'il ne connaît pas et vers l'inceste qui l'attend.

En effet, les flots et les vents qui l'avaient apporté naguère vers cette rive le remportent avec non moins de fidélité vers les lieux où il recut la vie. On y guerroye toujours; le duc poursuit ses prétentions sur la dame; tout le pays est ravagé; il n'y reste ni bœuf, ni

vache, ni maison, ni bourg, ni ville, ni cité, sauf la noble forteresse qui nē peut être prise par force, ni conquise par assaut. Ce sont des circonstances à souhait pour Grégoire, qui vient chercher occasion à sa prouesse. On le retient comme soudoyer; et voilà que les combats recommencent. Le duc arrive avec ses gens, il assiège la cité, dresse ses tentes. Les chevaliers du dedans acceptent le défi; ils forment leurs escadrons, sortent hors des murailles et la mêlée s'engage. Grégoire, bien entendu, est le premier à l'attaque; rien ne résiste à sa vaillance. Le duc lui-même, qui s'efforce de maintenir le champ, est blessé et renversé par Grégoire, qui allait lui couper la tête, mais qui, le voyant sans mouvement, le saisit par le *nasal* du heaume et l'emporte sur le cou de son cheval. Cette manière d'emporter un vaincu n'est pas rare dans les chansons de geste et les romans d'aventure. La foule des chevaliers des deux partis se précipite dans la ville; un dernier combat s'y livre, et les gens de la ville avaient du dessous, quand Grégoire, qui avait déposé son prisonnier en lieu sûr, reparait et décide la victoire.

Ici le diable intervient de nouveau. Après de si grands exploits et de si grands services, chacun se dit que rien ne serait plus heureux, si la dame prenait Grégoire, en mariage.

Lors fut deables angoisos,
 Quant ce oī, e molt joios;
 De l'ajoster molt se pena;
 Quar premeirement ajosta
 Le frere et la seror ensemble.

Bon porchaz fera, ce li semble,
 S'ajoster puet, par nul espleit,
 Que li filz à la mère seit,
 E que le prènge en mariage;
 Molt les en met en bon corage;
 Molt s'entremet de elz atraire.
 Por la soe volenté faire.

Sa volenté se fait, et le fils devient le mari de la mère. Grégoire a soigneusement conservé les tablettes qui avaient été déposées dans son berceau. Devenu prince, il cherche et trouve, dans le palais qu'il habite, un lieu secret où il puisse les cacher. Chaque jour, il allait voir si elles n'avaient pas été enlevées, et chaque jour aussi, en les voyant, il ressentait une vive douleur,

Ploreit des oïls [yeux] e duel faiseit
 Por le peché e por la rage
 Que nez esteit de tiel lignage.

Cela dura tant qu'il fut aperçu par une *dancele* (c'est notre mot *donzelle*; mais *dancele* est *dominicella* et équivalent à *demoiselle*), par une *dancele* qui était *maistre chambrière de la dame*. La *dancele*, étonnée de ces signes d'affliction, ne sut qu'en penser, et alla demander à la dame s'il y avait, entre elle et son seigneur, ire et mantalent. Les questions se succèdent, et enfin la dame, pressée par la curiosité, vâ à la cachette; à peine a-t-elle mis la main sur les tablettes qu'elle les reconnaît. Son désespoir est sans borne.

Après en vint al lit corant
 U ele vit o son enfant;
 Ses chevauz trait, e brait, e crie.

Quant la maisnée l'a oïe,
 Li seneschals, qui molt l'ama,
 Vint à li, si li demanda :
 Dame, que vos est. avenu ?
 Ele en plorant a respondu :
 Je n'ai soing de lonc plait tenir :
 Faites tost mon seignor venir.
 Quar orendreit li parlerai ;
 E se ce non, mais nel veirai.

Un écuyer, bride abattue, va chercher Grégoire, qui était au bois. Celui-ci accourt en toute hâte, inquiet du mal soudain qui a saisi la dame, mais ne se doutant en rien du mal plus grand qui l'attend. Connaissez-vous votre lignage ? lui demande la dame. A cette question, il se tait, ne sachant que dire ni que faire. Et ces tablettes, où il est dit qu'un enfant naquit d'un frère et d'une sœur, est-ce de vous qu'elles parlent ? Grégoire comprend qu'il n'a plus rien à cacher :

Por amor deu, fait il, amie,
 Ne recorderz fiel felonie ;
 Ne la deit om sus remembrer ;
 Ne de tiel merveille parler.
 Sachez que je sui cfs pechables
 Dont l'estoire est écrite es tables.

Ces mots ont achevé de déchirer le voile. Elle a devant les yeux, en une même personne, son fils, le fils de son frère et son mari. Ses gémissements éclatent ; elle regrette de n'être pas morte aussitôt après son baptême, et, dans son désespoir, voyant l'enfer qui s'ouvre pour la recevoir, elle ne pense pas pouvoir être sauvée, ni par pénitence ni par aumône. Mais Grégoire ne désespère pas ; les fautes commises, il faut

les amender ; le déconfort ne nous vaut rien ; Dieu fera merci, s'il voit que nous ayons repentance et que notre cœur embrasse la pénitence selon la coupe et le péché. Puis, s'adressant au démon, qui a causé tous ces malheurs :

Haï! deables, fel tiranz,
 Cum es crués e sorduanz !
 Molt nos quides aver surpris,
 E en tes laz lacez e mis ;
 Molt te peines en tote guise
 De metre nos en ton servise.
 Jamais de mei, se j'ai espace,
 N'auras bailie en ta place ;
 Se je ai fait ta volenté,
 Ne l'ai a escient ovré.
 Mesfaiz me sui de tei servir ;
 Mais si Dex me volt consentir,
 Onques del mal ne fus si lez [joyeux].
 Cum tu del bien seras irez.

Dans cette apostrophe au diable, dans cette véhémence protestation contre ses embûches, je remarque des expressions qui impliquent qu'on peut lui appartenir sans que la volonté ait en rien consenti au péché. Si j'ai fait ta volenté, dit Grégoire, je n'ai pas agi à escient. Dans ce cas, où est la responsabilité réelle, où est la culpabilité morale ? Après des événements fortuits qui amènent des situations douloureuses et blessantes, on peut se sentir très-malheureux, éprouver un désir impérieux de se dérober aux regards et de s'enfermer dans le silence, la retraite et le désert ; mais on ne se sentira pas vicieux et criminel. Si le crime fait la honte et non pas l'échafaud, la volonté fait la

faute et non l'enchaînement des circonstances qui en crée le semblant. Œdipe, lui-même, le fatal Œdipe qui tue son père et épouse sa mère, comme l'oracle l'avait prédit, n'a de ces deux crimes que le nom et l'apparence, car il ne connaissait ni son père ni sa mère. Laïus a péri dans une rixe qu'il avait provoquée, et Jocaste a été la récompense d'un grand-service. Grégoire, enfant délaissé, gagnant par sa prouesse la main d'une femme qu'il sauve d'un péril pressant et en qui il ne peut soupçonner sa mère, rompra sans doute ces liens, qui deviennent détestables dès que la vraie nature en est connue, mais n'a non plus que le nom et l'apparence du crime. Pourtant ce nom et cette apparence suffisent à la légende chrétienne comme à la légende païenne pour attacher au malheureux qui a été victime du sort la réprobation, l'opprobre et les craintes qui poursuivent justement le vrai criminel, victime, lui, de ses passions et de sa perversité. Est-ce donc que la légende se prend aux mots et non aux choses? Et ne semble-t-il pas qu'après avoir condamné à l'inceste ses deux personnages, l'un par la voix de l'oracle, l'autre par la machination du diable, elle oublie le sombre mystère où elle s'est placée et pense n'avoir plus devant elle que des volontés humaines et leurs actes?

Mais selon le sens que l'homme du moyen âge a voulu mettre en sa légende, Grégoire n'a plus d'espoir qu'en la plus dure des pénitences. C'est aussi la pénitence qu'il recommande à sa mère :

Ma bele mere, en ta maison
Fai de ton cors affliction,
De jeûner, de Dieu prier.

E de tes saumes versilier,
 E si te tien en chasteé
 Trestoz les jors de ton aé.
 La haire vest enprès tön cors.
 E les riches pailles dehors.
 Les fameilous fai saoler,
 Les muz vestir e conreer,
 Morz sevelir e enterrer,
 Moines, hermites visiter.
 Car quant li jugemens vendra [viendra],
 E chascuns sa raison rendra,
 E sera fait li parlement
 Del bien e del mal ensement,
 Que ne seit la balance igaus [égale]:
 Mais que li biens traie les maus.

Pour lui, il quitte ses vêtements seigneuriaux, s'habille en mendiant et part pour ne plus revenir.

S'en est alez al coc chantant
 De la chambre ist qui fu sa mere,
 E del palais qui fu son pere.
 Hastivement passa la terre
 Dont il osta jadiz la guere,
 Qui à toz ses ancessors fu,
 E il meismes cuens en fu.
 Or guerpit tot, e si s'enfuit
 Là o fortune le conduit.

Elle le conduit sur le bord de la mer et chez un pêcheur; celui-ci serait à ranger parmi ces gens de la Fontaine

... dont le cœur
 Joignait aux duretés un sentiment moqueur.

Grégoire demande l'hospitalité pour une nuit, disant qu'il est un pauvre pénitent qui devait ainsi, pour le

grand mal qu'il avait fait, suivre sa destinée. Mais le pêcheur, peu touché,

. . . . le comence à gaber
 E vers sa feme à regarder :
 « Hai, fait il, cum il est cras,
 « E blans e tendres soz les dras !
 « Il n'a gaires qu'il fu chauciez ;
 « Molt a tendres e blans les piez.
 « Bien il ressemble marchaant
 « Q'autrui avoir vait espiaint.
 « Il ne jerra en ma maison,
 « Par la barbe qu'ai el meiston.
 « N'aureie anuit paiz ne repos,
 « Se il giseit dedens mon clos. »

Mais la femme intercède, et à grand'peine elle obtient que Grégoire soit admis. Elle lui offre du vin, du poisson ; il ne veut que de l'eau et du pain d'orge. Le pêcheur ne voit là dedans que tricherie. Ah ! dit-il, si tu étais seul, tu mangerais tout le poisson jusqu'à l'arête et tu boirais un septier du meilleur vin de mon cellier. Son mauvais vouloir lui dicte un conseil qui, justement parce qu'il est singulièrement rigoureux, plaît à Grégoire. Quoi, dit le pêcheur, vous voulez faire pénitence, et vous restez parmi les hommes ! Quand on y reste, on finit toujours par ressentir la force et la chaleur du feu :

Jà hom de si saintisme vie
 Ne deüst estre d'abaie,
 Mais estre ens en un hermitage,
 O en desert o en boscage.

Le pêcheur connaît un rocher que la nature a creusé,

que la mer isole, et où jamais homme ni femme n'entrèrent :

Tost i porrez estre chenus,
Ainz que vous i serez seüs.

Grégoire accepte. Le pêcheur l'emmène dans sa barque à la roche solitaire ; il l'y dépose, lui met aux pieds, à la grande joie du pénitent, des *ferges* (mot qui signifie entraves, et que le patois du Berry a retenu dans *enferger*, entraver), dont il s'était muni, et, poursuivant jusqu'au bout son malicieux vouloir, il jette la clé des *ferges* dans la mer. Voilà Grégoire seul, enchainé par les pieds, n'ayant rien autre pour se soutenir que l'eau du ciel, et séparé sans retour, ce semble, de toute créature humaine.

Dix-sept ans se passent ainsi ; Grégoire est oublié de tous, même du pêcheur. Au bout de ce temps arrive une vacance du trône pontifical.

Ne demora pas longement
Que tuit li legat s'assemblerent,
Et le romain clergé manderent,
E les borjeis de la cité
(Ceaus de greignor autorité),
E les evesques d'environ,
Por faire entre eaus election.

Réunis pour une aussi importante fonction, ils invoquent l'assistance céleste. Leur pieuse confiance est récompensée par l'apparition d'un ange qui leur commande d'aller chercher un pénitent du nom de Grégoire, reclus depuis dix-sept ans sur une roche de mer, et de l'élire pape. Aussitôt des messagers sont envoyés

à la recherche du pénitent ainsi désigné. Ils errèrent
longtemps,

Trues qu'à un jor, si cum Deu plot,
Qui dreite veie les menot,

ils arrivèrent à la maison même du pêcheur à qui Grégoire devait sa sauvage retraite. Un poisson est apprêté pour leur souper; le pêcheur, qui l'ouvrit, y trouve la clef des *ferges* qu'il avait jetée dans la mer. Il la reconnut, se rappela celui qu'il avait si malicieusement délaissé, mais ne témoigna rien. Après le souper, il interroge ses hôtes, qui lui expliquent l'objet de leur mission. Quand il entend le nom et le confinement, il ne doute pas qu'il ne s'agisse de Grégoire. Alors, revenant de ses mauvais sentiments, il raconte aux messagers comment il conduisit le pénitent sur le rocher; comment il vient de retrouver la clef, et s'offre à les mener, bien qu'il ne pense pas que Grégoire soit encore en vie. Le lendemain on s'embarque, et le pêcheur

les mena
Tant qu'at rocher les arriva.
Ainz que sus vousissent monter,
Comencerent à apeler,
Saveir se il encor vesquist,
O se aucun d'enz respondist.
Gregoires, qui encor viveit,
Se mervila qui ce esteit.
A lur parole respondi,
E dit itant : je sui ici.
Cil furent lé [joyeux] et sus monterent,
Le crestien iluec troverent;
Toz iert chenuz et toz pelus,

E de magreçe confonduz,
 N'aveit fors le cuer [cuir] et les os.
 Molt en firent à Dieu grant los.

On lui explique pourquoi on est venu le chercher dans sa solitude. D'abord il croit qu'on se *gabe*; puis, quand il comprend que la proposition est sérieuse, il dit : « Je ne puis me mouvoir; je suis *ensergé*, et je n'ai pas la clef. » Mais le poisson l'avait rapportée. Aucun refus n'est plus possible. Rome tout entière vient au-devant de lui; Dieu signale l'avènement de son serviteur par des miracles : les contrefaits sont redressés, les aveugles voient, les muets parlent, les sourds entendent, les malades sont guéris, et Grégoire est intronisé.

Venu estoient li pluisor,
 E due e prince e vavassor.
 Li empereres i estoit,
 Qui gregnor poesté avoit.
 A lui covient, bien le savés,
 Quant l'apostoile est ordenés,
 Tant est sa dignités pleniére.
 Que il l'asiet en la caiere.

Le lecteur désire sans doute, comme la légende le désira, que la grâce qui a été faite à Grégoire s'étende jusque sur sa mère, qui est restée pénitente dans son palais. La comtesse d'Aquitaine se résout à partir pour Rome, afin de parler à l'*apostole* et de se décharger de ses péchés. Dans le pape elle ne reconnaît pas son fils et, se confessant, lui demande une pénitence telle que sauve soit sa conscience. Grégoire, à ces paroles, voit bien qu'il a sa mère devant lui :

Dame, dist-il, n'avez mais dote.
 Des [Dieu] vos a mise en bone rote ;
 Des vos a mise en bone veie,
 Qui ici endreit vos enveie.
 Vostre fiz sui, e vos ma mere.
 Bien sai que Des, li nostre pere,
 Nos volst à bone fin mener,
 Que nos a fait entreuver.

La dame est transportée de joie et de tendresse, et, sur les exhortations de Grégoire, abandonnant son comté, elle entre en religion. La fin de sa vie s'achève dans les bonnes œuvres :

E deservit, après sa mort,
 Avoir el ciel vrai confort
 E la corone pardurable
 Ensemble o vie espiritale.

Telle est cette légende singulière qui a édifié le moyen âge, et qui a été traduite en allemand et en latin, suffisant témoignage de la faveur qu'elle obtint. M. Luzarche l'a tirée du manuscrit qui lui a déjà fourni le *Mystère d'Adam*, mettant ainsi à la portée des érudits les pièces intéressantes que renferme la bibliothèque de Tours. Dans l'analyse que j'ai donnée, j'ai souvent usé des termes mêmes du trouvère anonyme ; le vieux français et le français moderne sont si voisins que la tentation est forte de les confondre en un usage commun, surtout quand on sent que l'expression archaïque est celle qui se conforme le mieux à la pensée originale, et qu'y toucher c'est faire perdre quelque chose à la naïveté et à la couleur.

2. — *Date et dialecte.*

M. Luzarche nous apprend, dans une préface fort intéressante d'ailleurs, que le manuscrit duquel il a tiré sa publication est écrit de deux mains, l'une plus ancienne et du douzième siècle, l'autre plus récente et du treizième, et que c'est cette dernière qui a écrit la légende de Grégoire. Le trouvère qui a versifié cette légende en vers de huit syllabes et à rimes plates (c'était le système consacré à cette sorte de compositions) est anonyme; sa patrie est inconnue. Et on ne peut même, pour conjecturer d'où il fut, argumenter du dialecte dont il s'est servi; car on a deux copies du poème, l'une en dialecte normand (ou *ligérien*, dit M. Luzarche: je reviendrai là-dessus tout à l'heure), l'autre en dialecte picard. Quant au temps où il a vécu (il s'agit de l'âge de l'auteur même du poème, et non de ceux qui l'ont remanié pour l'adapter à leur dialecte), il y a moyen de fixer non pas une date, mais une limite au-dessous de laquelle il ne sera pas permis de descendre. Dans cette vieille littérature française, où tant de productions sont anonymes, on est souvent réduit, quelque effort que l'on fasse, à ne pas obtenir plus de précision. Heureux encore quand la critique est en mesure de rétrécir assez le champ pour que la conjecture ait une véritable valeur.

La poésie allemande du moyen âge a aussi une légende de Grégoire, et elle nous fournit un point de repère. M. Carl Greith, dans son *Spicilegium Vaticanum* (Frauenfeld, 1858), a publié cette pièce, en faisant re-

marquer, dans un préambule plein d'utiles renseignements, qu'on ne connaît point de rédaction française de la légende; qu'il y en a une en vieil anglais; que le poète allemand s'est sans doute servi d'une rédaction latine, vu qu'il déclare au début de son œuvre qu'il a emprunté son récit à d'autres livres, et qu'il l'a versifié en allemand :

Der dise rede berihte
 In tusche hat getiht
 Daz was von owwe hærtman.

La publication d'un texte inédit a fait, dans ce cas-ci comme dans bien d'autres, évanouir les hypothèses : une rédaction française existe, et c'est elle que l'allemand a suivie. M. Luzarche, dans sa préface, rectifie les dires de M. Greith; mais M. Greith, de son côté, en nous donnant la version allemande et en déterminant avec érudition l'époque de Hartmann von Owe (car c'est, comme on voit, le nom du poète allemand), rend, d'une façon indirecte, service à la critique française. La vie de Hartmann s'étend de 1150 à 1220. S'il composa, comme le pense M. Greith, ce poème de Grégoire dans sa jeunesse, l'original français doit être reporté assez haut dans le douzième siècle; et, en tous cas, c'est à ce siècle qu'il faut l'assigner, lors même que Hartmann l'aurait imité dans les dernières années de sa vie. Cette conclusion ajoute un intérêt de plus à la publication de M. Luzarche; car, au point de vue de de l'histoire littéraire, il est bon de faire paraître les témoignages en faveur de la haute antiquité de la poésie en langue d' il.

Peut-être la *Vie de saint Grégoire* appartient-elle à une époque encore plus reculée que celle qu'à première vue lui assigne l'imitation faite par Hartmann. On sait que, dans le douzième siècle, l'art de la versification subit une réforme considérable (jusqu'alors on s'était contenté de l'assonance, mais à ce moment, l'oreille demanda une rime satisfaisante; les anciens poèmes furent remaniés suivant les nouvelles exigences, et il ne se fit plus que des compositions rimées régulièrement. L'assonance est donc une marque de grande antiquité; et les poèmes qui la présentent appartiennent au onzième siècle ou aux commencements du douzième. Eh bien, dans la *Vie de saint Grégoire*, il y a, au début et à la fin, des vestiges d'assonance :

p. 1 :

De la terre fu d'Aquitaine
Si peché furent molt estrange;

p. 2 :

Aussint la grant misericorde
Que il rēssut del rei de gloire;

p. 5 :

Si que puis fu sains apostoiles.
Ce fu mi sires saint Gregoires;

p. 117 :

Ne furent en Rome apostoile
Plus beneuré de Gregoires;

et même page :

Qui furent en Rome apostoile,
Saint sont e vivent en memoire.

On pourrait encore y joindre ces deux vers, p. 79 :

Por penitence ou por aumosne,
Ne por negune bone chose.

Mais le manuscrit est si peu sûr et la correction est si facile ; *por negune chose bone*, ce qui rend la rime suffisante, que je ne veux pas en appuyer mon dire. Restent les autres citations, qui sont autant d'assonances et qui contrastent avec les rimes correctes du demeurant. Or, ce cas n'est point du tout sans exemple, et, là où il se trouve, il témoigne que celui qui remania l'œuvre pour la mettre au goût du temps avait un original écrit suivant l'ancienne habitude, et remontant par conséquent aux premiers âges de la poésie française. Il se pourrait donc que la rédaction primitive du poëme publié par M. Luzarche allât jusqu'au onzième siècle.

Je ne sais s'il faut considérer aussi comme un indice d'antiquité la remarque que je vais mettre sous les yeux du lecteur. Quoi qu'il en soit, comme je ne l'ai encore vue consignée nulle part, elle ne sera pas dénuée d'intérêt grammatical. Il s'agit de notre mot *sœur*, que dans les anciens textes on rencontre sous deux formes : *suer* (qui est un monosyllabe et qu'il faut prononcer comme notre mot *sœur*) et *seror*. J'avais cru jusqu'à présent que ces deux formes étaient équivalentes ; que *suer* ou *sœur* était la contraction de *seror*, et que cette contraction, qui était devenue d'usage commun pour la langue moderne, avait déjà pris pied dans le parler dès les premiers temps. Pourtant, vu que la lettre *r* n'est pas parmi celles qui s'élient d'or-

dinaire, le cas me paraissait singulier : mais, l'identité de *suer* et de *seror* étant incontestable, il semblait impossible de se refuser à admettre cette contraction. Dans le fait, l'explication était fautive, il n'y a point de contraction, l'r n'a pas été élidée, et *suer* n'est pas l'équivalent de *seror*. L'emploi de ces deux formes dans le texte publié par M. Luzarche va décider la question. Voici l'emploi de la forme *suer* :

p. 7 :

La suer remist [resta] ovenc son frere ;

p. 11 :

Ains biaux frere, dist la suer ;

p. 12 :

Doncs vosist niaus sa suer morte estre

p. 15 :

Ma bele suer, esta en pais ;

p. 17 :

Plore li freres e la suer ;

p. 30 :

E quant sa suer la biere voit ;

p. 77 :

Qu'une suer vos ot de son frere ;

p. 81 :

(Lr) conois que vos estes ma mere
E m'espose, suer de mon pere

Dans tous ces exemples, la forme *suer* joue le rôle de sujet.

Passons maintenant à la forme *seror*. On trouve

p. 4 :

Por la seror qui est tant gente ;

p. 5 :

Mais li duels [deuil] est de ta seror ;

p. 6 :

Com freres doit faire seror ;

p. 7 :

Qui tant percherist sa seror ;

p. 8 :

E le frere li enemis
De sa seror si a espris.....

Et plus bas :

Qui près de sa seror iseit ;

p. 9 :

S'est levés tos deschaus e nus,
El lit sa seror est venus.
Puis sosleva le covertor,
Si a embracié sa seror ;

p. 11 :

Donc demande à sa seror ;

p. 12 :

Enni le lit de sa seror ;

p. 14 :

Ens en la chambre à sa seror ;

p. 17 :

Seürté faire à ta seror ;

p. 18 :

Seürté font à la seror ;

p. 19 :

L'ot uns freres de sa seror

p. 54 :

Ele n'a frere ne seror ;

p. 66 :

Quar premeirement (le diable) ajosta
Le frere e la seror ensemble.

En ces exemples, sans exception, la forme *seror* joue le rôle de régime.

Voilà tous les passages dans lesquels *suer* et *seror* sont employés excepté un que je n'ai pas encore rapporté et où la règle est violée :

Fiz fu d'une *suer* et d'un frere.

Suer joue ici le rôle de régime, et il faudrait *seror*. Mais je n'hésite pas à admettre qu'il y a une faute, et je corrige ainsi :

Fiz fu de *seror* et de frere.

Le manuscrit, comme je le ferai voir, est très-incorrecet et n'a pas d'autorité. Or, la concordance de tant de

passages, moins un, me paraît bien préférable à une leçon si facile à restituer. Ayant ainsi reconnu l'emploi distinct de *suer* et de *seror*, et écarté une confusion apparente, j'ai, recourant à mes notes, constaté que les auteurs du douzième siècle et du treizième que j'ai lus s'accordent à distinguer l'usage des deux formes, sauf un très-petit nombre de cas, qu'une critique meilleure ferait très-probablement disparaître. C'est dans l'époque subséquente que la confusion s'établit et que s'éteint le sentiment de l'emploi correct de *suer* et de *seror*. Ce sentiment, très-bien conservé dans la *Vie de saint Grégoire*, sans fournir aucun témoignage précis, est en rapport avec toute l'antiquité qu'on voudra donner à cette composition. Car l'emploi régulier des deux formes, pour ce mot comme pour les autres qui sont de la même catégorie, appartient à ce qu'il y a de plus ancien dans la langue, et tendit constamment à s'effacer.

On voit en effet ce que sont *suer* et *seror* : c'est l'accent latin qui les détermine. *Soror*, avec l'accent sur la première syllabe, produit *suer*; et *sororem*; avec l'accent sur la seconde syllabe, produit *seror*. De là, l'emploi régulier de ces deux formes, qui représentent véritablement deux cas latins. Tant que cela fut senti, aucune méprise n'a été possible : *suer* a dû toujours être sujet, et *seror* toujours régime. Mais, à la longue, le sentiment des cas se perdit pour les substantifs déclina- bles; et, des deux formes qui existaient, une seule survécut dans le français moderne : ce fut en général, comme je l'ai fait voir t. I, p. 153 et suiv., le cas régime. Les exceptions sont peu nombreuses :

par exemple, *hom*, sujet de *home*, et conservé dans notre pronom indéfini *on*; *filz* au lieu de *fil*; *pis* de vache, signifiant anciennement *poitrine*, de *pectus*; le patois de Genève a *peitre* (gésier, estomac), qui est le cas régime de *pis*, et qui répond à *pectore*; *bras* au lieu de *brae*, et quelques autres auxquels il faut maintenant ajouter *sœur*.

De tout ceci il résulte que la pièce publiée par M. Luzarche est fort ancienne. Elle fut aussi très-goutée et très-répondue; car nous en avons deux leçons: l'une en picard, dans un manuscrit de l'Arsenal, dont M. Luzarche s'est servi pour réparer une lacune produite par l'arrachement d'un feuillet; l'autre en normand, dans le manuscrit de la bibliothèque de Tours. Je dis en normand, bien que des manuscrits de poésie et de prose soient d'assez mauvaises autorités pour décider les questions de dialecte. Car on ne sait le plus souvent de quel pays était le copiste, et jusqu'à quel point, quand il n'est pas compatriote de l'auteur primitif, il a respecté les formes dialectiques. Le nôtre les a respectées très-insuffisamment. On va en juger. L'imparfait des verbes de la première conjugaison avait, en normand, une forme particulière; au lieu d'être en *oie*, comme dans le picard: *je amoie, tu amoies, il amoit*. ... *Il amoient*, il était en *oe*: *je amoe, tu amoes, il amot*. ... *il amoent*. Cela est caractéristique. Or, voici ce que le copiste du manuscrit de Tours a fait de cette forme. Il y a, si j'ai bien compté, quarante-cinq passages où un imparfait de la première conjugaison est employé; sur ce nombre, dans vingt-huit cas la règle normande est observée, mais dans les dix-sept

autres elle est violée; et le copiste tantôt conjugue le verbe comme s'il écrivait en picard ou à Paris, tantôt lui donne la terminaison en *eie*, *eies*, *eit* qui appartient, en normand, aux autres conjugaisons. La très-grande supériorité numérique des formes normandes, jointe à d'autres caractères normands aussi, montre qu'indubitablement le texte est normand, et qu'il faut rétablir la conjugaison suivant ce type.

Cette conjugaison normande va me servir à rectifier une étymologie. Notre verbe *être*, à côté de l'imparfait *je ere*, *tu eres*, *il ert*, qui provenait de *eram*, *eras*, *erat*, avait aussi un autre imparfait, *je estoie*, *tu estoies*, *il estoit*, qui nous est resté. Ce second imparfait est dérivé, sans contestation aucune, de *stabam*, *stabas*, *stibat*. En effet, la dérivation est tout à fait correcte; et il ne serait possible d'élever aucun doute, sans le dialecte normand qui offre, si je puis user de ce terme, un réactif plus délicat et qui fait apparaître le véritable élément. Le verbe *stare* est de la première conjugaison; par conséquent son imparfait, que l'on suppose être devenu celui du verbe *être*, confondu, il est vrai, dans les autres dialectes sous une forme commune, s'en dégagerait dans le dialecte normand, et ferait *je estoe*, *tu estoes*, *il estot*. Or il n'en est rien; et cet imparfait du verbe *être* y est toujours *je esteie*, *tu esteies*, *il esteit*, désinences caractéristiques des autres conjugaisons, et ici, en particulier, de la troisième. *Je esteie* ou *je estoie*, suivant les dialectes, est imparfait régulier de l'infinitif *estre*, verbe de la troisième conjugaison et dérivé d'un bas-latin, *estere*, qui prévalut dans les Gaules, au lieu de *essere*. Le verbe *stare* a son re-

présentant qui fait à l'infinif *ester*, et à l'imparfait, dans les autres dialectes, *je estoie, tu estoies, il estoit*, mais dans le normand, *je estoez, tu estoes, il estot*, aussi distinct ici par la forme que par le sens, de l'imparfait du verbe substantif. Il faut faire attention à toutes ces petites choses : la langue ancienne, bien qu'ayant commis plus d'une fois des méprises et des confusions, reçut cependant de première main l'héritage de la latinité, et elle en conserva longtemps une tradition. Ainsi, pour elle, les deux *estoez* n'étaient confondus qu'en apparence ; et la différence, là où elle pouvait se faire jour, ne manqua pas d'apparaître.

M. Luzarche dit dans sa préface : « Notre manuscrit est dans le dialecte que l'on est convenu d'appeler normand et qu'il serait, selon nous, au moins aussi exact de nommer angevin ou tourangeau, puisqu'il était parlé et écrit dès le onzième siècle dans ces deux contrées et dans toute la vallée de la Loire. » Il ajoute en note : « Le nom de dialecte ligérien nous paraîtrait parfaitement convenir à cet idiome, que la dénomination de normand renferme dans des limites géographiques trop étroites. » Malgré les déficiences de son manuscrit, M. Luzarche a reconnu à quel dialecte il fallait l'attribuer. Les signes distinctifs, quoi qu'un ingénieux érudit ait voulu dire, ne sont pas contestables ; et, pour peu qu'on ait de lecture, on ne se méprend pas. Ce n'était pourtant pas la lecture qui avait manqué à Génin ; mais une idée préconçue l'empêchait d'admettre les différences et lui faisait insister uniquement sur les ressemblances, soutenant qu'il existait en France, dans le douzième et le treizième siècle,

une langue commune littéraire écrite par tout ce qui écrivait. Il transportait ainsi à une époque antérieure ce qui ne se fit que plus tard. Le procédé par lequel on a déterminé les dialectes est parfaitement légitime; c'est Fallot qui l'a imaginé, et qui, s'en servant, a porté la lumière dans le chaos. Il prit les chartes dont le lieu de rédaction est connu, dont la date est certaine: à l'aide de ces documents authentiques il obtint un tableau des formes dialectiques; puis, cela étant dûment constaté, il appliqua la mesure qu'il s'était ainsi procurée, aux textes littéraires, aux poèmes, aux chroniques, aux ouvrages didactiques; et il put dès lors, malgré les fautes des copistes et l'incertitude des provenances, assigner le caractère de chacun. Ce travail est fait et bien fait; on y doit compter, et la critique peut s'en servir sans hésitation.

Dans la vaste étendue de territoire que Fallot assigne au dialecte normand, voyons s'il est possible de signaler quelques particularités qui approchent ou reculent la *Vie de saint Grégoire*, de certains points de la contrée ligérienne. J'ai sous les yeux (dans la *Bibliothèque des chartes*, 5^e série, t. V, p. 453) une charte d'un lieu nommé *Teillere*: *Teillere*, aujourd'hui Tilliers, est dans le département de Maine-et-Loire. La charte ne porte point de date; mais M. de la Borderie, qui l'a publiée, en a assigné les limites avec beaucoup de précision: elle appartient aux premières années du treizième siècle (de 1200 à 1210). Elle est écrite en dialecte normand; elle en a deux caractères essentiels: elle met *ei* au lieu de *oi*, *sei* pour *soi*, *seraient* pour *seroient*; et elle termine la 3^e personne du singulier à l'imparfait

de l'indicatif, dans la première conjugaison, en *ot* : *af-fermot* (affirmait). Voilà les concordances générales ; mais voici les discordances particulières. La charte dit *tau* pour *tel* : *en tau menere* (en telle manière) ; elle dit *quaucunque* pour *quelconque* : *en quaucunque loc* (en quelconque lieu) ; elle dit *dau* pour *du* : *icele partie dau sé de Tellere* (icelle partie du fief de Tellere) ; elle dit *mas* pour *mais* : *mas à la parfin*. Ces quatre formes sont complètement étrangères à la *Vie de saint Grégoire*. Ce n'est donc pas dans les lieux qui répondaient au département de Maine-et-Loire que la leçon que nous en avons a été rédigée.

Dans le même recueil (4^e série, t. IV, p. 142), M. Marchegay a publié quelques chartes de la Rochelle, qui appartiennent à la première moitié du treizième siècle. Nous sommes encore dans l'Ouest, et par conséquent nous trouvons en ces documents locaux les indices du dialecte de l'Ouest. En effet le son *ei* au lieu de *oi* y est constant : *quei* pour *quoi* ; *borgeis* pour *bourgeois* ; *aveie* pour *avoie* (d'avoir) ; *mei* pour *moi*, etc. Je n'y ai rencontré aucun imparfait des verbes de la première conjugaison, de sorte que je n'ai pu vérifier si la règle normande y était observée. Mais ces particularités et d'autres qui concourent sont suffisantes. Toutefois, la Rochelle étant au sud-ouest de la région, le caractère occidental doit être modifié dans ces chartes ; aussi l'est-il. Indépendamment des formes *tau* pour *tel*, *quaucunque part*, pour *quelque part*, *dau* pour *du* qui y sont comme dans le fief de Teillere, j'y remarque *li quaus*, *la quaus* pour *le quel*, *la quelle* ; *chouse* pour *chose* (prononciation qui a envahi le français littéraire durant

tout le seizième siècle, et qui est encore usuelle dans le Berry; et surtout *ogui*, j'eus, *recegui*, je reçus, *tiengui*, je tins, formes qui sont tout à fait étrangères au dialecte normand proprement dit, et qui ne sont pas non plus dans la *Vie de saint Grégoire*.

A côté de la préposition *avec*, qui existait dans l'ancien français et qui est un mot composé, il y avait la préposition plus simple *o*, qui était de même sens, et qui, dans le dialecte normand, prenait la forme *od*. Dans les chartes de la Rochelle, cette préposition est *ob*, se rapprochant par là des dialectes de la langue d'oc, où elle est *ab*. Les étymologistes s'accordent pour y voir la préposition *apud*, qui, dans les bas temps de la latinité, avait reçu la signification d'*avec*. *Ob* est étranger au poème publié par M. Luzarché. En comparant la forme rochelaise *ob* et la forme normande *od*, on reconnaît que le *b* est la vraie lettre de l'étymologie et représente le *p*, tandis que le *d* normand est une altération du *p* ou *b* en *d*. Cette remarque, fugitive en apparence, va me servir aussitôt à défendre une étymologie que je crois plausible, qui a été proposée avec doute et qui a trouvé des contradicteurs fort habiles. Il s'agit de notre mot *preux* (où l'*x* est un représentant de l'*s* du cas sujet), ancien français *preu* ou *pro*, féminin *prode* et *prou*; Raynouard a indiqué *probus*, sans davantage justifier son opinion. La justification en est, je crois, dans du Cange : on y voit que les latinistes du moyen âge, quand ils voulaient rendre les idées de *preux* et de *prouesse*, se servaient de *probus* et de *probitas*. Une telle signification, étrangère à la latinité classique, me paraît la preuve qu'une tradi-

tion s'était conservée d'une communauté primitive entre *probus* et *preu*, sans laquelle il serait difficile de concevoir comment le mot latin aurait pris si bien l'acception du mot français. Mais admettra-t-on la transformation du *b* en *d*? Les faits singuliers, inexplicables tant qu'ils restent singuliers, deviennent explicables, comme je l'ai dit bien des fois, quand un cas analogue se présente. C'est ce qui arrive ici; et *ob*, représentant de *apud*, et transformé en *od*, est le pendant de *probus* transformé en *prod*. De la sorte tombe l'objection de M. Burguy, qui écartait *probus* à cause qu'un *d* ne pouvait succéder à un *b*. D'ailleurs l'étymologie qu'il propose et qui est *prudens*, ne satisfait pas aux exigences de la langue d'oïl. Il serait possible, en effet, que *prudens*, ayant l'accent sur la pénultième, eût donné *prod*, comme *infans* a donné *ense* et *abbas*, *abbé*. Mais, au cas régime, *prudenter*, ayant l'accent sur la pénultième, aurait donné *prudent*, comme *infanter* donne *enfant* et *abbatem* *abbé*. Or *prod*, ne présentant jamais cette flexion, indique invariablement pour son origine un mot qui est dissyllabique ou du moins qui ne change pas d'accent en changeant de cas. D'un autre côté, *probus*, sans équivaloir, est pourtant, dans la latinité classique, le seul mot qui pût se prêter aux différents sens de *pro*, *prode*, *preux*, qui signifient : sans reproche, loyal, vaillant, et, pour les femmes, chaste. *Prudens* supporterait mal une pareille extension; on le trouve quelquefois pour *prod* ou *prodhomme* dans la latinité du moyen âge, mais beaucoup moins que *probus*; *prudencia* surtout manque, tandis que *probitas* abonde pour prouesse;

ce *prudens*, bas-latin, est dû, je pense, à ceux qui, se laissant aller à une apparence d'étymologie et à une portion de sens, rattachèrent *prod* à *prudens* de la latinité classique. Il aurait une autorité (car l'antiquité de l'usage est ici une autorité), si l'on pouvait compter sur un texte du septième siècle où il est employé avec l'acception de *prud'homme*. Mais cette chartre est suspecte de supposition, dit du Cange; et je n'hésiterais pas à regarder un pareil emploi de *prudens* comme une difficulté de plus contre l'authenticité.

Les difficultés seraient levées si nous n'avions affaire qu'à la langue d'oïl. Mais les autres langues romanes ont des formes qui ne peuvent être laissées de côté et qui exigent un supplément d'explication. Le provençal est fort irrégulier : *pro* au régime masculin et au sujet pluriel; *pros* au sujet masculin et au régime pluriel; mais *pros* au féminin, sujet ou régime. M. Diez, en élevant des doutes sur l'étymologie par *probus*, a fait observer (et c'est une objection irréfutable) qu'un adjectif roman à une seule terminaison pour les deux genres ne peut provenir d'un adjectif latin à deux terminaisons, une pour le masculin et une pour le féminin. Le féminin *pros* doit venir d'un adjectif latin de la deuxième classe. Ajoutez que l'italien *prode*, et non *prodo*, suggère la même conclusion. Entre l'argument que la synonymie du bas-latin donne pour *probus*, et les difficultés qui viennent d'être soulevées, il ne me paraît rester qu'une issue : c'est qu'à côté de *probus* de la latinité classique, au moment où les langues romanes se formaient, on ait dit aussi *probis*; à quoi un adverbe *probiter*, cité comme un mot rare, et pu facilement

conduire; car les adverbes de cette forme proviennent, dans la plupart des cas, d'adjectifs de la seconde classe. En face du *d* qui est dans le vieux français et dans l'italien, l'*s* provençale ne peut être considérée que comme l'équivalent de ce *d*; *pros* provençal est la contre-partie de *los* français, qui, venant de *laudem*, reproduit le *d* étymologique par une *s*. Ainsi les trois langues se ramènent à une forme *prod*, répondant à *produs* pour le français, à *prodis* pour l'italien et le provençal, et devant être pour l'un et l'autre rattachée à *probus*.

Malgré cette longue digression, tout n'est pas fini avec l'adjectif *preux*; car c'est un mot plein d'anomalies. Outre ce qui vient d'être remarqué plus haut, on trouve un adverbe *prousement*, qui est bien de quatre syllabes, comme le prouvent ces vers du *Roman de la Rose*:

Si n'aves c'ung sol nuisement;
Beffendés vous prousement (v. 19,958).

Il ne faut donc pas y voir une simple variante d'orthographe; la mesure du vers certifie la prononciation. Il ne faut pas, non plus, y voir un caprice de plume et une faute de langue; car cet adverbe existe aussi en provençal: *proosamen*. Ceci est une extension qui garantit la forme, quelque singulière qu'elle soit. En l'analysant, on aperçoit qu'elle suppose un adjectif à deux terminaisons: *proeus*, *proeuse*, en langue d'oïl; *proos*, *proosa*, en langue d'oc; ce qui, remis en latin, donne directement *probosus*. De là découle que de l'adjectif *probus*, ou plutôt d'un substantif *pro-*

bum, signifiant bien, bonté, vaillance, deux des langues romanes ont tiré un adjectif en *osus*, comme faisaient les Latins eux-mêmes, par exemple, de *probrum*, *probrosus*. Cette détermination, sans montrer mieux de quelle façon *probus* a pu devenir, dans une portion du bas-latin, *probis*, confirme, par un autre côté, les arguments qui rattachent *preux* à cet adjectif. Les confirmations qui viennent par une voie non cherchée sont toujours précieuses.

Le changement du *p* ou *b* latin en *d* ou *t* roman est certain par *ob* et *od*; d'où j'ai conclu qu'il avait pu s'effectuer aussi à l'égard de *probus*. Maintenant je termine cette discussion en faisant voir qu'il s'y est effectué réellement. Nous avons le mot *prou* qui, tombé en désuétude, est tout près de disparaître, mais qui, dans le dix-septième siècle, était encore employé :

J'ai prou de ma frayeur en cette conjoncture,
disait Molière ; et la Fontaine ;

L'un jura foi de roi, l'autre foi de hibou,
Qu'ils ne se gberaient leurs petits peu ni prou

Dans l'ancien français ce mot s'écrivait *prot* ou *prod*. Mais je trouve un exemple où il est écrit *proef*. C'est dans un écrit du douzième siècle, dans le poème, si remarquable, intitulé : *La Vie de saint Thomas le martyr* :

Car par tute la terre est proef manifesté
Que l'apostolie avez mult gramment honuré,
E l'glise de Rume nurri e alevé (p. 80).

La forme *proef*, qui d'ordinaire répond à *prope*, est ici déterminée par le sens ; elle répond à *probe* : et nous dirions en français moderne : *est prou manifesté*. *Proef* est la reproduction de *probe* ; *prod* ou *prot* est le même que *proef* ; donc, dans *probe* lui-même, la transformation du *b* en *d* est établie par un exemple.

Du cas particulier qui s'est présenté sur le chemin de la discussion relative au dialecte, il faut revenir au point où elle était restée et reconnaître que notre *Vie de saint Grégoire* est écrite en normand, sans rien qui rapproche particulièrement des bords de la Loire cette composition. D'ailleurs, le nom de dialecte ligérien ne serait passatisfaisant ; car le grand fleuve qui traverse le milieu géographique de la France, n'est pas, au point de vue des idiomes, centre, mais frontière ; le dialecte normand atteignant jusque-là et n'allant guère plus loin du côté du levant et du midi. Toutefois, si, faisant droit à ce que la proposition de M. Luzarche renferme de juste, l'on voulait choisir une appellation moins étroite, on donnerait au normand le nom de dialecte de l'ouest, et, semblablement, au picard, celui de dialecte du nord, au bourguignon, celui de dialecte de l'est ; le midi étant occupé par la langue d'oc. C'est ensuite aux chartes et aux pièces authentiquement locales à indiquer les subdivisions. Si sur ce point très-accessoire je diffère avec M. Luzarche, je ne diffère point avec lui sur l'œuvre qu'il a eu le mérite d'exhumer. Je ne la juge pas moins intéressante qu'il ne l'a jugée, supplément bien venu à notre vieille et oubliée littérature, légende curieuse sur l'ascétisme du moyen âge, poème qui rend, pour un poème de plus, l'Allemagne et l'An-

gleterre tributaires de nos inventions. Et, pour terminer ce qui a fait l'objet de cet article, l'âge du poème est très-reculé, la leçon du manuscrit de Tours est normande, et le manuscrit lui-même est défectueux et incorrect, comme on le verra plus au long dans la suite de ce travail.

3. — *Corrections.*

C'est dans ce manuscrit très-incorrect que, à ses risques et périls, la critique doit surtout s'exercer; je vais donc avoir à relever un bon nombre de vers faux, de phrases irrégulières et de passages peu intelligibles. Sans prétendre signaler minutieusement les moindres erreurs, mon intention est pourtant de poursuivre l'examen assez loin pour faire voir l'insuffisance du manuscrit et le pouvoir qu'a la critique d'y remédier dans une certaine mesure. A force d'y insister, j'ai fait mienne cette thèse, qui veut que l'on traite les textes venus du moyen âge d'après les mêmes principes que les textes venus de l'antiquité, et qu'on ne regarde la publication telle quelle des manuscrits que comme un travail indispensable sans doute, mais simplement préparatoire à de meilleures éditions. Cela en vaut-il donc la peine, dira-t-on, et ces poèmes, enfants d'une époque barbare et d'un âge de ténèbres, méritent-ils que l'on rapproche les variantes, cherche un sens, rétablisse une mesure? Une pareille objection, si elle était faite, se détruirait par la contradiction implicite qu'elle renferme :

ou ne publiez pas, si ce sont des compositions sans valeur et sans intérêt; ou, si vous les publiez, mettez-les dans l'état où elles puissent le mieux servir à l'histoire des lettres, à l'érudition, à la langue. La *Vie de saint Grégoire* est un texte court et qui se prête à une épreuve de ce genre; il est facile d'en feuilleter les pages, d'y signaler les altérations, de proposer les restitutions, qui sont sûres très-souvent; néanmoins, quelquefois le passage résiste, n'admettant que des conjectures, ou même demeurant tout à fait désespéré, et je le laisse soit à la comparaison de manuscrits meilleurs, soit à quelque critique mieux inspiré; car il arrive que ce qui échappe à l'un soit aperçu de l'autre. En voyant passer sous leurs yeux une suite de passages qui réclament correction, les lecteurs ne doivent pas en rapporter la responsabilité à M. Luzarche. Dans tout cela, j'ai affaire, non avec lui qui a mis la main sur un texte curieux et qui l'a publié pour la première fois, mais avec le scribe du treizième siècle, qui a semé mainte faute en sa copie.

M. Luzarche ne s'est servi du manuscrit de l' Arsenal que pour combler une lacune du manuscrit de Tours; il n'entrait pas dans son plan de faire davantage; mais, à moi, l'indication de ce manuscrit de l' Arsenal est un véritable service; car, c'est justement la révision du texte que j'essaye, et quoi de mieux venu pour ces essais de correction que la comparaison avec un manuscrit indépendant de celui que l'on critique? Or ici l'indépendance est complète; car le manuscrit de l' Arsenal n'est pas dans le même dialecte que celui de Tours. A la vérité, une circonstance diminuée nota-

blement l'utilité de ces textes parallèles ; c'est qu'ils ne sont pas la reproduction exacte l'un de l'autre, sauf plus ou moins de correction. Dans le remaniement que subissait un poème pour devenir, comme ici, de normand picard, ou de picard normand, des rimes sont changées, des vers sont substitués, des passages sont allongés et d'autres sont écourtés. C'est ainsi que, pour citer un exemple, dans le manuscrit picard, les vers malins où le pêcheur représente à Grégoire les dangers de faire pénitence au milieu du monde et l'engage à s'ensevelir dans un lieu solitaire n'ont point d'équivalents. Pourtant, en beaucoup d'endroits, les deux leçons se correspondent, et là elles se prêtent un secours mutuel qu'on ne peut négliger pour arriver à l'émendation du texte.

Ayant de passer outre, un mot sur les accents. M. Luzarche en met, et il a raison : c'est la méthode que suit la Commission de l'*Histoire littéraire de la France* ; et elle s'en trouve bien, rendant ainsi la lecture plus facile et le sens plus clair, et déterminant la prononciation là où l'on peut la déterminer sûrement. Mais il faut que les accents soient bien placés ; autrement, au lieu d'être une aide, ils nuiraient. Au début de la publication des textes du moyen âge, il s'était établi, à cet égard, quelques mauvaises habitudes dont les traces sont apparentes dans la *Vie de saint Grégoire*. Ainsi, p. 56, dans le vers :

Li abès s'aprisme el batel,

l'accent doit être effacé, l'e est muet, ainsi que dans

vingt autres passages où ce mot est sujet ; tandis que p. 37, dans le vers :

Il geta à l'al... ris,

l'accent est bien placé, l'*e* n'est pas muet. Mais peut-être me dira-t-on : Comment savez-vous cela, puisque les manuscrits ne connaissent pas les accents ? La prononciation moderne ne porte-t-elle pas à croire que l'*e* final doit être, dans tous les cas, fermé ? Et n'est-ce pas une assertion gratuite que de distinguer ainsi, par l'accent, le sujet et le régime ? L'assertion n'est point gratuite : le fait, qui n'aurait pas été soupçonné, est mis hors de doute par les vers. Dans le mot en question, quand, étant sujet, il est placé à la fin du vers, ou, dans les chansons de geste, à l'hémistiche, la syllabe finale ne compte pas ; donc elle est muette. Il en faut dire autant de *ense*, sujet de *enfant*, des adverbess *sempres* et *endementres*, sur lesquels M. Luzarche met un accent. Quant aux trois vers suivants :

Le tonel à vostre *hues* preïmes ;

(p. 37.)

Par *jue* ne par rien que il face ;

(p. 47.)

S'aidier me *vues* ne tant ne quant ;

(p. 49.)

il y faut effacer les accents, et lire *hues*, *jue*, et *vues*. On sait que d'ordinaire nos aïeux représentaient par *ue* le son que nous représentons aujourd'hui par *eu* ; *huc*, ou, mieux, *ue*, signifie besoin, service ; *jue* est *jeu* ; *vues* est [tu] *veur*.

Maintenant, déchargeant M. Luzarche de toute res-

ponsabilité, venons au manuscrit. Quand il s'agit de vers, il faut, pour corriger, avoir toujours présent à l'esprit que les trouvères ne se trompent jamais sur le nombre des syllabes, et, quand il y a hémistiche, sur l'hémistiche. Cela posé, toutes les fois qu'un vers est faux, c'est au copiste qu'on doit l'imputer. Or, beaucoup de vers sont faux dans le manuscrit de Tours.
P. 3 :

Mais ce li avint molt bien.

Ce vers n'a que sept syllabes; mettez *ice* au lieu de *ce*.
P. 4 :

Avint à cestui Gregoire;

même faute; lisez *icestui*. P. 4 :

Quar à grant duel [deuil] leur vertit;

lisez *quar à moult grant duel*... P. 5 :

Ele remeint sens aie,

lisez : *e ele*... P. 6 :

As mains se grate e descire,

lisez : *e se descire*. P. 8 : La sœur reçoit innocemment les caresses peu innocentes de son frère; elle ne croit pas qu'il y ait aucune mauvaise amitié :

E neporquant ne lui defuit
Ne de sa boche ne son desduit.

Le second vers a une syllabe de trop. Il serait aisé de corriger en ôtant *de*. Pourtant je doute que ce soit la vraie correction. *Defuit*, c'est *defugit*; et, vu le sens de

ce verbe, j'aimerais mieux une modification plus grande. Je lirai donc :

..... Ne lui defuit,
Ne de boche ne de desduit.

Le diable, p. 10, croit les avoir fait siens :

Qu'en er fer les peüst lacier,
Ensemble o lui trabuchier.

Lisez : *e ensemble*; ce qui est nécessaire pour la mesure et pour la liaison. P. 11 :

Dont demande à sa seror;

encore une syllabe de moins; mettez *donc il*. P. 11, la sœur, gémissant sur sa faute, dit :

Molt fu tēmtée en cele ore.

Deux restitutions se présentent; ou bien :

Molt fu je tēmtée en cele ore;

ou bien :

Molt tēmtée fu en cele ore.

L'hiatus était admis dans l'ancienne poésie, avec raison selon moi, dans les cas, fréquents du reste, où il n'a rien de dur à l'oreille. Quant à *tēmtée*, l'*e* muet, dans des combinaisons de ce genre, devant une consonne se faisait entendre et comptait toujours. P. 14 :

Quant il oi le comendement;

il est de trop pour la mesure; supprimez-le. P. 15, le vassal, voyant son seigneur à genoux devant lui, dit :

Je sui vostre om; ne deüssés
Ensi vos metre à mes piés.

Le second vers est trop court ; il faut le lire :

Ensi metre vos à mes piés.

Dans la p. 19, je trouve trois vers faux :

Puis a sa feme apelée.

Lisez : *puis a il...* Un peu plus bas :

Por nul grant gaing ne por parle;

dans les anciens textes ce n'est pas *gaing*, c'est *güaing*, dissyllabique, qu'on rencontre ; et *gaing*, en effet, rétablit le vers. Et enfin :

Quant plot à Deu, le rei celestre,
Que la dame ot delivrement
Donc fu nés tot veirement
Saint Gregoires, cil fors pecheres,

il faut d'abord lire *dont*, au lieu de *donc*: *le delivrement du quel*; puis on ajoutera *ci*, de la sorte:

Dont fu nés ci tot veirement;

et le vers sera devenu régulier. Je m'arrête; car je ne suis encore qu'à la page 19, et il y en a 118. On voit combien le manuscrit est fautif; mais les exemples de restitution que j'ai donnés suffisent pour indiquer au lecteur qui s'intéresserait à ce genre d'exercice, la facilité de réparer les omissions et les inadvertances du vieux copiste. Avec un peu de lecture cela est très-facile.

Il est d'autres sujets de remarque. P. 4:

Sainte escriture nés reconte
Qu'el tens antis esteit un conte
En Aquitaine l'encontrée.

Le manuscrit picard donne ainsi ces trois vers :

Sainte escriture nous reconte
 C'au tans ancien ot ja un conte
 En Acuitaine la contrée.

Ce texte est plus correct que le précédent. *Conte* est un régime dont le sujet est *cuens*. Dans le manuscrit de Tours, avec le verbe *être*, il faudrait le sujet, tandis que, dans le manuscrit picard, avec le verbe *avoir*, il faut le régime. A la vérité, on peut dire que les trouvères, pour peu que la rime les presse, n'hésitent pas à faire un solécisme et à mettre un régime pour un sujet. La chose n'est pas contestable, et les exemples en sont assez fréquents pour l'établir. Cela se conçoit, et rentre dans les licences poétiques poussées alors, dans une langue dont la grammaire flottait, jusqu'à de véritables abus. Qu'il mit *cuens* ou *comte*, deux formes employées, bien qu'en des usages différents, le trouvère était compris, et la rime faisait passer par-dessus la faute. Il ne faut donc pas, quand, à la rime, un régime est à la place d'un sujet, s'évertuer à corriger, sauf en des cas comme celui-ci où le manuscrit est mauvais, où un autre manuscrit donne une meilleure leçon, où la correction se présente de soi. Lisez donc :

Qu'el tens anlis aveit un conte.

Cette obligation de respecter un solécisme à la rime fait qu'il n'y a rien à tenter pour ces vers, p. 43, où la femme du pêcheur injurie Grégoire en querelle avec son fils :

Uns avotres e uns chaitis,
 Que a demandé à mon fils?
 Uns povres, uns las, uns mendis
 Qui n'a amis en cest pais :
 Bien sai qu'en la mer trovés fu.
 Dont li est cest orgueils venu?

Fils au sujet, *fil* au régime; il faudrait donc ici à *mon* *fil*, mais la rime s'y oppose. J'ai cherché ce que le manuscrit picard avait fait de ce passage. Au lieu de six vers, il n'en a que quatre :

Cuivers, aoutres, fel caitis,
 Tu n'as parent en cest pais;
 Ains fus trovés come un caiel;
 De coi te fais tu damoiseil?

Il faut donc laisser *fils* bien que régime; c'est la rédaction même du trouvère, et le picard ne suggère rien; mais, dans ce texte picard, je fais remarquer au lecteur *caiel*, qui représente *catellus* (jeune chien); il est fâcheux que nous ayons perdu cette expression qui a l'avantage de la précision. Toutefois, même à la rime, voici un vers où je ne puis laisser *fils*:

Elle lur roe [demande] isnelement
 Quere un bersoil bel et gent,
 Où puisse coucher son fis,
 Qui encore iert assés petis.

(P. 21).

Ici on est autorisé à chercher, car le vers a une syllabe de moins, et la correction est très-facile :

Où bien puist se coucher sis fis.

Le vers précédent est fautif aussi, et il faut lire :

Un bersoil quere bel et gent.

Enfant au sujet est une faute; pourtant cette faute semble être dans le vers, p. 41:

De lui dient petit e grant
Que molt iert ja bël enfant.

Faut-il l'accepter parce qu'elle est à la rime? Mais le vers est boiteux; une syllabe y manque, restituons-la et la faute disparaîtra:

Que molt i ot ja bel enfant.

Y avoir en cet emploi est commun: *moult i a bon chevalier*, c'est un bon chevalier, il y a en lui l'étoffe d'un bon chevalier. La faute est inverse, p. 46:

Que à nul home ne desist
Dont l'argent à l'enfes venist.

Mais ici rien ne gêne pour obéir à la grammaire. Le solécisme est le fait du copiste, et on lira:

Dont l'argent à l'enfant venist.

Revenant sur les vers qui ont conduit à cette digression, je ne puis laisser *antis* sans remarque. L'adjectif *antiquus*, qui donnait dans le provençal *antic*, dans l'espagnol *antiguo*, dans l'italien *antico*, avait subi dans la langue d'oïl une modification particulière. On y disait *antif*, et au féminin *antive* ou *antie*, comme si l'adjectif latin était *antivus*. *Antis* était réservé pour le sujet masculin singulier ou pour le régime pluriel. *Qu'el tens antis* est donc fautif, et il faut mettre *el tens antif*. Peut-être même est-ce une inadvertance de lec-

ture qui aura fait prendre l'*f* du masculin pour un *s*. Le texte picard, bien que plus correct, suscite une observation : *Ancien* y est fait de deux syllabes ; or, dans tous les textes que ma mémoire a conservés, *ancien* est de trois syllabes. Faisons-le donc de trois syllabes, et supprimons le *ja* qui est parasite :

C'au tans ancien ot un conte.

Dans ces mêmes vers dont j'ai tant de peine à sortir, le mot *encontrée* m'a frappé ; il est répété plusieurs fois, et toujours employé au lieu de *contrée* qui ne se trouve jamais dans le texte publié par M. Luzarche. Le texte picard, au contraire, ne connaît pas *encontrée*, et ne se sert que du simple, *contrée*. Le manuscrit de Tours est une autorité médiocre pour faire admettre un mot qui, à ma connaissance, du moins, n'a pas encore été rencontré ailleurs. Cependant, je ne crois pas qu'on doive le rejeter. Ce qui me porte à le recevoir, c'est d'abord un fait direct qui en prouve l'existence dans le domaine roman ; le provençal, le catalan et l'ancien espagnol ont, dans le même sens, *encontrada* ; puis c'est l'analogie d'un mot composé de même : *enclostre* (couvent, monastère), se présente plusieurs fois dans notre texte, il est composé, par rapport à *clostre* (cloître), exactement de la même manière que *encontrée* l'est par rapport à *contrée*. Mais, objectera-t-on, si le manuscrit de Tours vaut peu pour autoriser *encontrée*, comment vaudrait-il davantage pour autoriser *enclostre* ? Il y aurait, en effet, lieu d'hésiter ; mais *enclostre* est dans le texte picard :

Et à l'encloistre as letres mis.

Ce vers est, dans le manuscrit de Tours sous cette forme :

Li abes l'a (Gregoire) en conrei pris,
E en la clostre à letres mis.

Et un peu plus loin, p. 46 :

E ariere, en la cloistre ala.

Voilà *cloistre* deux fois féminin, ce qui me paraît inadmissible ; aussi, suis-je tout disposé à porter ici, dans le manuscrit de Tours, la leçon du manuscrit de l' Arsenal, et à lire deux fois, au lieu de *la cloistre*, *l'encloistre*. *Encloistre* est dans *Rois*, 250.

Le père mourant, et recommandant sa fille à son fils, regrette

Que en son vivant ne l'ait mise
O sa biauté fust bien assise.

(P. 5.)

O représente d'ordinaire la particule disjunctive *aut* ; mais ici c'est l'adverbe de lieu *ubi* qu'il faut ; cet adverbe est en normand *u*, et dans les autres dialectes *ou*. Le texte picard a :

Où sa biautés fust bien asise.

Dans le texte normand, il faut sans doute mettre :

U sa biauté fust bien asise.

Le diable, *l'ennemi*, toujours aux aguets, souffle au cœur du frère une passion criminelle :

E le frere li enemis
De la seror si fort mespris,

Qu'il ne laira, par nul plait,
 Ne por peché ne por mesfait,
 Qu'il ne face, selon son aise,
 De li sa volenté mauvaise.

(P. 8.)

Les deux premiers vers sont inintelligibles; je corrige :

E le frere a li enemis
 De sa seror si fort espris...

correction très-certaine, et que je trouve d'ailleurs justifiée par le manuscrit de l'Arsenal, où je lis :

Viers sa seror si fort espris.

La passion incestueuse était ignorée de la jeune fille :

La pucele n'en saveit rien,
 Qui dot que ce fust par bien,
 Quand sis freres li conjoeit.

J'avoue que ce passage m'a donné bien de l'embarras; tâchant d'interpréter le texte que j'avais sous les yeux, et dont le sens général est évident, je prenais *dot* pour le subjonctif du verbe *douter*, ce qu'il peut être en effet; mais, de la sorte, la construction devenait impossible; car pour quoi un subjonctif? Alors je songeais à remplacer *qui* par *que*, conjonction qui, suivie du subjonctif, aurait pu signifier: *si bien qu'elle doute*. Mais ce présent n'était pas en rapport avec les autres temps, et le membre de phrase subordonné se liait mal avec ce qui le précédait. Je cherchais bien loin ce qui était bien près. Rapprochez les deux mots *qui* et

dot; faites-en un seul mot, et vous aurez *quidot* ou *cuidot*, qui est la troisième personne de l'imparfait normand du verbe *cuidier* [*penser*]. C'est ainsi que la plus simple des remarques, en des cas privilégiés, suffit à faire disparaître ce que les érudits du seizième siècle, dans leur effroi, nommaient *monstrum lectionis*.

Quand le frère vient trouver la sœur dans son lit, elle est saisie d'angoisse et de honte :

Saillir vost sus, pour faire noise;
Mais si la baise e si l'acole.

(P. 9.)

Le texte picard n'a pas manqué à mettre une bonne rime, et le second vers y est :

Mais cil l'adouce et si l'acoise.

Il n'est pas douteux qu'il faille prendre à ce texte *cil*, et lire dans le manuscrit de Tours :

Mais cil la baise...

Cela reconnu, en est-il de même de la rime, et doit-on profiter de la leçon si facilement fournie par le manuscrit de l'Arsenal? Je n'ose l'affirmer. J'ai rapporté, p. 494, des passages où l'assonance et non la rime est employée. A ces passages, joignons celui-ci, et on sera tenté d'y voir, non une faute de copiste, mais la trace de la versification primitive suivant laquelle la *Vie de saint Grégoire* avait d'abord été composée. Une lecture plus minutieuse m'a encore fourni deux autres cas d'assonances :

En chambres, o la vostre daine;
 Quar, quant vent (vient) à la par some...

(P. 61.);

et

E vos veez lur males veies,
 E veez lur griés felonies.

(P. 92.)

Jè sais que, dans le premier de ces deux derniers exemples, au lieu de *dame*, on pourrait dire *dome*, qui se trouve aussi; mais il ne se trouve que dans des textes écrits très-loin des domaines du dialecte normand. Quant à *veies* et *felonies*, aucun changement plausible ne pourrait y rétablir la rime. Ainsi l'assonance perçue, en maint endroit, à travers le remaniement, et témoigne que la composition primordiale remonte aux plus anciennes époques de la poésie en langue d'oïl.

Quand la sœur sent qu'elle est enceinte, son chagrin est extrême.

E tant en fu sis cors pensis,
 Qu'onques n'i ot ne joi ne ris;
 A l'en par fu ensi marie,
 Que ne li chaleit de sa vie.

(P. 10.)

Sans parler du second vers, qui ne peut rester tel qu'il est, attendu que *joi* s'écrit toujours *joie*, et qui, si on lit *joie*, prend une syllabe de trop; sans parler, dis-je, de ce second vers, qu'il faut corriger en

Qu'onques n'ot ne joie ne ris,

le troisième est inintelligible, mais la restitution saute aux yeux; c'est de mettre:

Ele en par fu ensi marie.

*Par marie, très-marrje, très-affligée. Ce n'est pas le seul endroit où le pronom *ele* est l'occasion de fautes pour le copiste :*

Ele fu jioise del comant.

(P. 19.)

Quar ele ne pot avoir meilor.

(P. 68).

Ces deux vers ont chacun une syllabe de trop. On y remédie en lisant *el* au lieu de *ele* ; « Il est permis, dit M. Burguy, *Gramm.*, t. I, p. 127, dans tous les dialectes, de supprimer le second *e* et d'écrire *el*. » Ailleurs, la femme du chevalier, dont le bon conseil sauve les deux jeunes gens, s'adresse à la sœur :

Dame, fait il, por Deu le grant...

(P. 20);

et plus loin, la sœur, venue auprès de la bière de son frère, témoigne une violente douleur :

Il vosist miaus morir son duel;
Quar quant il veit son frere mort,
Molt prise petit son confort.

(P. 30.)

Ce que nous venons de rappeler montre qu'au lieu de *il* il faut lire *el*, sans être arrêté par ce que dit M. Burguy au même endroit, qu'on trouve quelquefois *ile* et *il* dans la Picardie; car notre texte n'est pas picard.

Sur des paroles du frère, la sœur, qui vient d'annoncer sa grossesse, exprime la crainte qu'il ne veuille *malmettre*

Le fruit que Deus a en li mise;

mais le frère repousse bien loin une pareille intention et dit :

Je ne vois mie, se penchant,
Meillor conseil ai je trové;
Se Deus le nos a destiné.

(P. 15.)

Au premier abord, cela semble inintelligible; mais changez la ponctuation; au lieu de *se*, écrivez *ce*, de la sorte :

Je ne vois mie ce pensant;

et vous avez un texte clair et correct, que vous traduisez par : *je ne vais mie pensant cela. Je vois* est une des anciennes formes dialectiques, pour *je vais*, comme *je fois* pour *je fais*. C'est ainsi que, un peu plus loin (p. 15), une apostrophe de trop embarrasse tout un passage :

Quant li frans om lur ot se d'ire;

lisez *ce* et *dire* : *leur entend dire celd*. Et un peu plus loin encore (p. 18), une virgule de moins empêche de comprendre; quand le frère se décide au pèlerinage de Jérusalem, les vassaux font, s'il n'en revient, *sûreté* du fief à la sœur; il faut donc mettre, avec une virgule :

Sûreté font à la seror,
S'il ne revient, d'icele enor,

et non, sans virgule :

S'il ne revient d'icele enor;

ce qui dirait tout autre chose.

- Le vassal, s'affligeant de l'affliction de son suzerain, s'écrie :

Molt ai grant ire, ce peis mei
Tel duel que demener vos vei.

(P. 15.)

Peis, qui serait une première ou une seconde personne, n'a rien à faire ici : il faut lire très-certainement *peise* à la troisième personne; mais alors le vers n'y est plus. On remplacera *ce* par *e*; et, comme *peser* était un verbe qui se conjugait impersonnellement avec le régime direct de la personne qui était fâchée (c'était le sens de *peser*), et le régime indirect de la chose qui fâchait; on lira ces deux vers :

Molt ai grant ire, e peise mei
Del duel que demener vos vei;

le copiste a pris *del* pour *tel*.

La mère fait mettre dans le berceau quatre marcs d'or, six marcs d'argent et des étoffes précieuses; et, dans des tablettes qu'elle y joint, elle recommande à celui qui trouvera le petit enfant, de le faire élever et de l'envoyer à l'école; puis elle ajoute :

Se chatel doins à l'enfant
L'or e le paille reluisant,
Les tables gart qui sont d'ivoire
Où est écrit de lui l'estoire.
Por Dieu le grant, itant de tens
Que apris ait auques de sens,
Quant des letres auques saura,
Idonc les tables conoistra.

(P. 25.)

Ce passage est très-altéré; aussi n'est-il pas étonnant

que M. Luzarche n'ait pu le ponctuer. En voici la restitution avec la ponctuation :

Tout ce chatel doint à l'enfant,
L'or e le paile reluisant;
Les tables gart qui sont d'ivoire,
Où escrete est de lui l'estoire,
Por Deu le grant, itant de tens
Que apris ait auques de sens.
Quant de letres auques saura,
Idonc les tables conoistra.

C'est-à-dire : que celui qui trouvera l'enfant lui donne tout cet avoir (*chatel*, aujourd'hui *cheptel*, de *capitale*), l'oret le paile reluisant; qu'il garde les tablettes où l'histoire de l'enfant est écrite, jusqu'au temps où l'enfant aura acquis quelque instruction; quand l'enfant saura lire, il prendra connaissance des tablettes.

La sœur, ayant ordonné d'exposer l'enfant dans un bateau, se lamente :

« Hai tant de mal fait en ma vie,
« E ores porpens tiel felonie;
« Puis aata Deu qui garde en seit
« E là où il bien ait l'enveit. »
C'il emplissent son talent.

Cela qui est obscur deviendra clair si, retranchant des guillemets, changeant la ponctuation, rectifiant deux mots et restituant un vers, on lit :

« Hai tant de mal fait en ma vie,
« E ores porpens tiel felonie. »
Puis aüra Deu, garde en seit,
E là où il bien ait l'enveit.
C'il aemplissent son talent.

Aürer est la forme normande pour *uorer* (adorer); mais,

cemot de trois syllabes étant introduit, il faut, pour que le vers y soit, retrancher *qui*, lequel, dans tous les cas, devrait être *que*. Un *que* ainsi placé peut toujours être sous-entendu; l'ancienne syntaxe le permet. Quant aux derniers vers, qui est boiteux, *aemplissent* est fourni par le manuscrit picard.

Jusqu'ici tout s'est rectifié sans peine; les corrections se présentent de soi; et le lecteur a pu reconnaître que l'on aurait bien tort de prendre le texte si fautif du manuscrit pour un échantillon de grammaire et de versification, et d'attribuer à la langue ce qui est uniquement le fait du copiste; mais, en suivant les pages, j'arrive à une difficulté que je n'ai pu lever.

La damé gist en sa gesine,
Ne noit ne jor sis duels ne fine;
Quar de l'enfant a tel dolor,
E del peché si grant poor,
Ne puet estre, por nule-rien,
Que enelaint sor tote rien.

(P. 26.)

Qu'est ce mot *enelaint*? Bien entendu, j'ai recouru au manuscrit picard, qui a :

Car de l'enfant a grant dolor,
Et del pechié a grant paor,
Que mais n'en puist estre conrois
Qu'ele ait son cuer lié nule fois.

Le texte picard est clair, correct, indique le sens général, mais ne suggère rien. La faute du copiste et la correction du critique sont renfermées entre quatre syllabes, les quatre dernières du vers étant hors du débat; et pourtant les combinaisons ont beau être

limitées, je ne devine pas le vrai texte sous le faux¹.

Je ne m'arrête pas à cette énigme, ou, si l'on veut, à cet échec, ni ne renonce à la révision complète du texte du manuscrit de Tours, révision qui me tient à cœur comme démonstration, par le fait et par l'exemple, des efforts qui se peuvent tenter, et je continue à relire, après le vieux copiste, une copie que certainement il n'a pas relue. Je passe un bon nombre de petites fautes qui se corrigent sans peine, signalant seulement, p. 27 :

Un matinét, en ains journée;

écrivez en un seul mot *ainsjournée*, qui correspondrait, si nous l'avions, au mot *avant-journée*; et je viens à ces six vers, qui demandent quelque remède :

Quant li sires le duel entent
Que demeneit si asprement
La dame, il deyant li viurent;
Rapaisent la e si li disrent :
« Dame, eis maus fait à celer;
« Gardés n'en orent plus parler. »

C'est le chevalier et sa femme qui conseillent à la sœur, livrée à une excessive douleur, de ~~ne rien~~ ébruiter. On remarquera que le troisième vers n'y est pas, et que le dernier est inintelligible; c'est *orent* qui cause la difficulté; qu'on y substitue *oent* du verbe *ouir*, et dès lors tout se rétablit sans peine :

¹ On pourrait conjecturer : *que el ne l'aint*, qu'elle ne l'aime [le péché]. La forme *aint* au subjonctif est connue; mais alors comment expliquer *Por tote rien*? Voy. pourtant plus loin, p. 250.

Quant li sires le duel enten
 Que (la sœur du chevalier) demeneit si asprement,
 La dame e il devant li vindrent,
 Rapaisent la, e si lui disrent :
 « Dame, cis maus fait à celer ;
 « Gardés n'en oent plus parler. »

« Prenez garde qu'on n'en entende plus parler. » En joignant dans cette traduction à *en* le verbe *entendre*, déjà si lourd, j'ai regretté que nous eussions perdu, dans notre langue moderne, la plupart des temps du verbe *ouïr*.

Quand la sœur, ayant succédé dans le fief à son frère, refuse la main d'un duc qui la recherche en mariage, celui-ci veut la contraindre par la guerre :

Idons commense en el païs
 A chevauchier fi ememis ;
 Contre la dame est molt grant guerre
 Tuit li destruit sa terre ;
 Sa ost banir e tost mander
 Quanque il poeit amener,
 Destruit le païs déserté,
 La dame tint en grand povreté.

(P. 32.)

Passage très-maltraité par le copiste; le sixième vers manque d'une syllabe; le quatrième manque de deux; et le huitième en a une de trop; le cinquième n'a le compte qu'en apparence : *sa ost* doit se lire *s'ost*, l'a féminin des pronoms possessifs s'élidant comme celui de l'article; enfin *tuit* est le sujet pluriel de *tout*, et n'a que faire ici. Ces remarques mises en avant, je rétablis le passage, et le lecteur, familiarisé avec ce genre d'exercices, saisira sans peine la raison des corrections :

Idons comense en cel pais
 A chevauchier li ennemis;
 Contre la dame est molt grant guerre,
 Qui tote li destruit sa terre;
 Fist s'ost banir e tost mander,
 E quanque il poeit amener;
 Destruit le pais et deserte,
 La dame tint en grant poverte.

Désert veut dire rendre désert, et *poverté* existe à côté de *poureté*. La correction est sûre en soi et n'aurait pas besoin d'autre preuve. J'en ai d'ailleurs une irrécusable : c'est le manuscrit picard, qui a :

Què si le degaste et déserte,
 Car moult le met en grant poverte.

Au lieu de la préposition *o* (avec), le copiste a mis quelquefois, par arreur, *e*, qui est la forme normande de *et* :

Quant le bastels s'aleit guaucrant (vognant)
 E le tonel e o l'enfant
 (P. 33);

lisez *o le tonel*; et en même temps lisez *li bastels* et *s'alot*. Quand Grégoire emporte le duc blessé, il est dit :

Mais Gregoire forment s'enfuit
 E le baron que il emporte;

lisez encore *o le baron*.

L'enfant est trouvé par l'abbé :

Molt i ot bele creature,
 Qui de lui eüsse pris cure.

(P. 56)

Eüsse ne peut être conservé; il est à la première personne, et c'est la troisième qui est nécessaire. On refera donc le vers ainsi :

Qui de lui eüst prise cure.

Ces deux vers signifient : il y eut en lui belle créature, pourvu que l'on en prit soin; *qui*, ainsi employé, a le sens de *si l'on*; on s'en est servi pendant toute la durée de la langue, jusque dans le dix-septième siècle, où l'on en trouve des exemples. Clifflet, dans sa *Grammaire*, p. 134, en donne la règle et cite cette phrase : « L'on ne saurait les faire obéir, qui ne les bat rudement. » La Fontaine n'a pas dédaigné cet archaïsme :

Bonne classe; dit-il, qui l'aurait à son croc.

(V, 8.)

Il est bien dommage qu'une tournure si vive et si preste tombe en désuétude.

Le pêcheur envoie l'enfant à l'abbé pour qu'il le fasse baptiser :

E si l'enveie à don abé,
Qu'il le fasse crestienté
E son nom mettre à l'enfant.

(P. 59.)

Le troisième vers a une syllabe de moins, et, dans le second, *crestienté* n'est pas employé comme il devrait l'être. *Ea crestienté* signifiait la religion chrétienne; la foi chrétienne; *crestièner* signifiait rendre chrétien; il faudrait donc ou lire :

Qu'il le fasse crestièner;

mais alors la rime ne serait pas exacte; ou lire:

Qu'il li fasse crestienté,

locution dont je ne connais pas d'exemple. Il vaut mieux suivre le manuscrit picard, qui a :

Que il li doinst crestienté
E mete son nom à l'enfant.

Grégoire, bien qu'élevé parmi les pêcheurs, ne dément pas sa haute origine :

Il retrait bien à son langage;
Il ne fu seels ni estous,
Eins fu umils e plus e dous.

(P. M.)

Feel, ou, comme nous disons aujourd'hui, *féal*, vient de *fidelis*; il ne convient donc ici en aucune façon. Le mot qui convient est *fels* au sujet, *selon* au régime. Le manuscrit picard donne :

Il ne fu pas fox ne estous.

Fox ne vaut pas *fel*; mais nous lui prendrons *pas*, pour compléter le vers de la sorte :

Il ne fu pas fels ne estous.

On changera aussi *umils* en *umles*, qui est en effet la leçon du manuscrit picard.

Un matin, Grégoire jouait avec les fils du pêcheur :

Car il avint, si cum il dut,
Quant Gregoires de xv ans fut,
Que, un matin, ala jorner,
Par une feste deporter,
Entre les fis al pecheor.

Grégoire, par grant valor,
 Querent à le esbaneier.

(P. 42.)

Ainsi écrite et ponctuée, la phrase n'est pas intelligible. Il y a là une locution difficile qui, une fois expliquée, remet chaque chose en place : c'est l'emploi de *entre*. Il ne faut pas interrompre la construction par un point après *pecheor*; et il faut ajouter *e* devant *Grégoire* (ce qui d'ailleurs est nécessaire au vers, manquant sans cela d'une syllabe). On a dès lors la locution : *entre les fis al pecheor e Grégoire*, qui signifie : « tant les fils du pêcheur que Grégoire. » *Entre or et argent* il a une somme considérable, c'est-à-dire tant en or qu'en argent; ou bien cet exemple-ci, emprunté à un ouvrage du treizième siècle : « Et la comtesse de Japhe fu en Jerusalem, entre lui (elle) et son mari et ses chevaliers » (tant elle que son mari et ses chevaliers (Continuat. de G. de Tyr, p. 26); ou bien encore ces vers du sire de Couci :

Et je cuit bien, au mien espoir,
 Que entre merci et beauté
 Jâ sont pour moi desassemblé,

(IV.)

c'est-à-dire que merci, aussi bien que beauté, sont séparées pour moi; ou enfin cette phrase de Joinville : « Monseigneur Imbert de Biaujeu estoit au dehors de l'ost, entre li et le mestre des arbalestriers » (p. 217, édition Daunou), c'est-à-dire lui et le maître des arbalestriers. Cela posé, on lira *por* au lieu de *par*, *se esbaneier* au lieu de *le esbaneier*, et à l'*ajorner* au lieu de

du jorner (*ajorner* signifiait faire jour), et le tout deviendra :

Que, un matin, à l'ajorner,
Por une feste deporter,
Entre les fis al pecheor
E Gregoire, par grant valor,
Querent à se esbancier.

L'abbé, irrité de ce que le secret n'a pas été gardé sur Grégoire, appelle le pêcheur :

Le pecheor a appelé,
Greement li a demandé.

(P. 45.)

Greement n'est pas français; c'est *griefment* qu'on doit restituer; mais, comme il n'est que de deux syllabes, on ajoutera *e* :

E griefment li a demandé.

L'abbé ne voudrait pas que Grégoire le quittât pour aller chercher les aventures :

Plora li abes en son cuer;
Quar il ne volsist à nul suer
Que cil partist de lui ensi.

(P. 49.)

Suer est une faute; lisez *fuer*. *A nul fuer*, à aucun prix, est une locution toute faite et souvent employée. *Fuer* vient de *forum*, marché; d'où le sens qu'il a reçu; il nous est resté dans la locution *à fur et à mesure*. Dans la même page, l'abbé, désireux de garder Grégoire,

Aveir e terre li pramist,
Ensemble o ce mariage
E querre li de grant parage.

Il y a interversion des différents membres des deux derniers vers; on rétablira l'ordre ainsi :

Aveir e terre li pramist,
E querre li un mariage,
Ensemble o ce, de grant parage.

Faut-il admettre que, dès le treizième siècle, *tante*, altération du mot régulier *ante*, ait été en usage? On le croirait en voyant ce passage-ci :

E sa tante celui porta
(P. 50.)

et celui-ci :

Ele fu sa tante e sa mere.
(P. 112.)

Néanmoins je ne puis, sans plus ample informé, acquiescer. *Tante* est contre tous les textes; je crains quelque erreur de lecture; et, dans tous les cas, le manuscrit picard a pour le premier vers :

Une suie ante le porta;

et pour le second vers :

Ele fu s'ante et fu sa mere.

D'ailleurs le texte de Tours lui-même a *ante*, à la p. 5 :

Une soc ante le porta.

Grégoire, devenu soudoyer, quand il vit pour la première fois la comtesse qui est sa mère,

Enclina li parfondement,
Puis salua docément.

(P. 56.)

Docément est contre toute analogie; il ne peut venir de *doux*. Il faut mettre :

Puis salua molt docement,

comme le manuscrit picard, où on lit :

Moult douchement le salua,
Et moult parfont l'en inclina.

Le est pour *la*, suivant la particularité du dialecte picard.

Les gens de la ville ont formé leurs *batailles* (c'est le mot du temps pour escadrons); ils vont combattre l'ost des ennemis.

A celz de l'ost se copleront,
Jamais poi el ne passeront.

(P. 58.)

Poi, qui veut dire *peu*, ne se comprend pas. Lisez *por*: jamais ils ne s'en passeront pour autre chose (*el* ou *al* de *aliud*); nous dirions à *moins*. Le manuscrit picard justifie cette correction, il dit :

Jamais par el n'en partiront.

Il justifie aussi la correction suivante :

Idonc asemlent lur conreiz
Verrement e bien estreiz.

(P. 59.)

Au lieu de *verrement*, qui n'est pas français, mettez *serrément* employé dans les phrases de ce genre. Le picard a, suivant son dialecte, *sierément*.

Le duc, qui guerroye, contre la dame, voit les exploits de Grégoire.

Li dux qui l'ost ot à garder
Fait molt sa gent desconforter.

(P. 69.)

Fait ne peut rester. Le duc ne *fait* pas que sa gent se déconforte, il la *voit* se déconforter. C'est donc *veit* que l'on substituera. Mais il est vaillant et il rétablit le combat :

Bien restabli sa compaignie ;
L'en siet mais eschaper uns piez
Que tuit ne seient decopez.

(*Ibid.*)

Un pied n'en échappa est une locution très-commune pour dire que personne n'échappa ; dès lors on voit qu'il faut lire :

N'en siet mais eschaper uns piez.

Le duc attaque Grégoire :

Mais il li torna à grant mal ;
El chastel porte son escu,
Sa lance au feutre tendu.

(P. 61.)

Sans m'arrêter au troisième vers, où il manque une syllabe et qu'il faut restituer en lisant :

A sa lance au feutre tendu ;

sans m'y arrêter, dis-je, je passe à la vraie difficulté qui est dans les mots : *el chastel*. Porter son écu au château est évidemment un non-sens ; et l'on serait fort embar-

passé si l'on n'avait pas affaire ici à une locution connue. *Porter l'écu en chantel* se dit dans les descriptions des combats entre chevaliers; c'était une partie de l'escrime de ce temps-là. Donc, au lieu de *et chastel*, on mettra *en chantel*; ce qui est surabondamment établi par le manuscrit picard, qui donne (suivant son dialecte, où le *c* dur remplace le *ch*) :

En cantel porte son escu;

et par le *Roncivals*, p. 194, où, dans le duel entre Pinabel et Thierrý, on lit :

Dolanz su Pinabels, quant vit cheoir morel,
Il est sailliz en piez, tint l'escu en cantel,
Il a traite l'espée dont tranche li coutel.

Au lieu de *salle*, je rencontre *sele* (par exemple, p. 67 et p. 69); ce serait une forme à noter si le manuscrit de Tours méritait plus de confiance. Le duc, étant fait prisonnier, est obligé d'accepter les conditions imposées par la dame, *voille n'en voille* (p. 67). M. Luzarche a mis ici une apostrophe qu'il est nécessaire d'effacer. A côté de *ne*, qui était le représentant atténué de la négation latine *non*, s'était conservée une forme plus pleine, *non* dans le centre, *nen* en Normandie. C'est ce *nen* qu'il faut ici : *voille nen voille*, c'est-à-dire *veuille non veuille*. Je n'aurais pas fait cette petite remarque sur une apostrophe, s'il n'importait pas, pour la correction des phrases, de distinguer la négation normande *nen* de *ne en* ou *n'en*, qui est usité dans tous les dialectes.

Grégoire cherche, dans le château, dont il est devenu possesseur, un lieu où il puisse cacher ses tablettes.

E vit iluec un lue secret;
 List i les tables e laissa;
 E après ce acostuma,
 Que chascun jor alot veoir
 Celes ierent, e saveier
 S'aieuns ne fust qui les remuast.

(P. 70).

Le dernier vers a une syllabe de trop; supprimez la particule *ne*, qui d'ailleurs gêne le sens plus qu'elle n'y sert. A *list* qui ne signifie rien, substituez *mist*. Enfin, pour effacer cette forme mauvaise *saveier* et bien comprendre le tout, corrigez :

S'eles i erent, e saveir.

Grégoire sait désormais qu'il est le mari de sa mère; et, s'adressant au diable, auteur de tant de maux :

Mesfaiz me sui de tei servir;
 Mais, si Dex me volt consentir,
 Onques del mal ne fust si lez,
 Cum tu del bien seras irez,
 Et je serai, se Dex m'otreie
 Que un sol petit de sens aie.

(P. 81.)

« Jamais tu ne fus aussi content du mal que tu seras irrité du bien. » Au lieu de *fust*, troisième personne, il faut donc lire *fus*, deuxième personne. Quant à *je serai*, soit que l'on sous-entende *lez*, soit que l'on sous-entende *irez*, on ne voit pas quel sens cela pourrait donner. Je propose donc de lire : *e si ferai*; « et certes je le ferai, si Dieu m'octroie la moindre parcelle de sens. »

Tout étant révélé de part et d'autre, la mère de-

mande à son fils comment dorénavant elle doit se conduire pour obtenir le pardon du ciel.

Ainei dites, por bien estruire,
 Cum faitement me dei deduire ;
 En quel guise en semblant
 Me contendrai [comp[terai] d'ore en avant.
 (P. 83.)

Le troisième vers est défectueux, il faut mettre :

En quel guise e en quel semblant.

Grégoire répond par des conseils d'expiation, et, entre autres, ceci :

E si te tien en chastée
 Trestoz les jors de ton haée.
 (P. 83.)

Laisant de côté l'*h* de *haée* (quelques manuscrits font la faute de préposer une *h* là où il n'en faut pas, et il nous en est resté des vices d'orthographe, par exemple à *huile* et à *huitre*, qui viennent d'*oleum* et d'*ostrea*); laissant donc de côté cette *h*, je remarque que *ue* s'écrit toujours par un seul *e* et donne toujours une rime masculine. De plus, *castitas* ne peut donner *chastée*; tous les noms de ce genre se forment du régime latin et ont, pour correspondant français, un nom terminé en *é* fermé : *bonitatem*, bonté; *civitatem*, cité, etc. D'où *castitatem* fera non *chastée* mais *chastéeé*; ce n'est qu'un déplacement d'accent, mais ce déplacement est important, car il change toute la figure du mot. Quelques personnes avaient conseillé de ne jamais mettre d'accent quand deux *e* se suivaient; car, disait-

on, ces deux *e* appartiennent toujours au féminin d'un participe passé, *dimée*, *chantée*; et il va sans dire que le premier est accentué. Mais la rencontre du mot *castée* force de renoncer à cet expédient : nous avons là deux *e* qui sont accentués inversement du féminin des participes passés. Le manuscrit picard a *questé*; forme qui nous montre comment la vieille langue se jouait dans les mots latins, tout en conservant la charpente des consonnes et la position de l'accent.

Dans ces deux vers, continuation des conseils de Grégoire à sa mère,

La haire vest enprès ton cors,
E les beles pailles defors

(P. 85),

on ne peut accepter *paile* au féminin; cela est contre l'usage constant. Le manuscrit picard n'a pas cette faute :

La haire ves après ton cors,
E puis le paile par defors.

Lisez donc dans le manuscrit de Tours :

E les beaus pailles par defors.

Le pêcheur malveillant ne veut pas que Grégoire pénitent prenne gîte en sa maison :

Il ne ierra en ma maison,
Par la barbe qu'ai el menton.

(P. 86).

Les manuscrits ne distinguent pas l'*i* du *j*; mais, dans les éditions, il importe de les distinguer; ce soin facilite la lecture. Ici c'est non un *i*, mais un *j* qui est re-

quis : *jerra*, futur du verbe *gesir*, de *jacere*. Mais la femme, plus miséricordieuse, le fit recevoir,

E li dona de son bon vin
Trestuit raze un mazelin.

(P. 89).

On mettra un accent, *razé* (car c'est un *e* fermé que le vers réclame), et, comme le manuscrit picard, *trestot*, *trestuit* étant le pluriel. Le *mazelin* est un vase en *madre*. (Voy. de Laborde, *Notice des émaux*, t. II, au mot *madre*.)

Le pécheur, sous prétexte de sainteté, poussant Grégoire à faire pénitence sur un rocher de la mer, lui dit que, même en ablaye, on est encore dans le monde, et que les anciens feux du péché peuvent se rallumer :

E nos veons adès sovent
Que ne pot mie longement ;
En tot l'oï home converser
Que ne l'esteusse eschaufer
E sentir, al chef del tor,
Del feu la force et la cholor.

(P. 92.)

Passage corrompu, dans lequel on ne rétablira la ponctuation qu'en rétablissant le sens. Or, le sens est qu'un homme qui veut faire pénitence ne peut longtemps *converser* (nous n'avons plus un mot aussi bon ; les Anglais nous l'ont pris : *to converse*) en tous lieux, c'est-à-dire aller de place en place, sans s'exposer aux rechutes. C'est ce que le trouvère a exprimé sept vers plus haut, par les mots : *longes par pais aler*. Il faut conséquemment chercher, dans *en tot l'oï*, un équivalent de *par pais*. Je

pense que cet équivalent est *en tot lue*. Je lis donc (ne mettant aucune ponctuation après *longement*, et changeant *eschaufer* en *reschauffer* pour avoir le vers) :

Que ne pot mie longement
En tot lue [lieu] home converser
Que ne l'estuesse reschaufer.

Grégoire dit que, si on lui indiquait un lieu solitaire, il ne demanderait rien autre :

Ne ne queisse compaignon,
Se Deu solement, e ier non.

(P. 93.)

Bien que je ne trouve, ni dans mes souvenirs, ni dans la *Grammaire* de Burguy, la particule *ier*, néanmoins je n'ose pas la changer. Ceci n'est pas un cas où des règles générales aient application; et il se peut très-bien que le manuscrit de Tours conservé, en ce passage, une forme rare, mais réelle. J'aime donc mieux en essayer l'explication. Je regarde la particule *ier* comme une transformation singulière de la particule *el*, qui signifie *autre chose*. Et ce n'est pas sans quelque analogie que je propose cette interprétation. En effet, on connaît déjà *mar* pour *mal*, *buer* pour *bien*; le premier, surtout, est continuellement usité. De la sorte, les deux vers signifieraient: « Je ne demanderais compaignon, sinon Dieu seulement, et autre non. » Un bon dictionnaire de notre vieille langue m'aurait probablement dispensé de toute conjecture. Mais quand aurons-nous un bon dictionnaire de notre vieille langue?

Dans la page 409, j'ai trois observations à faire. Grégoire, devenu pape, adresse une prière à Dieu :

Donez mei tiel vie tenir
 Que seit, Dès, or à ton plaisir.

Il ne faut pas séparer *or* de *Dès*, et prendre *Dès* pour le vocatif de *Dieu*, forme qui, je le reconnais, se trouve véritablement plusieurs fois dans notre texte. Ici, ce n'est pas le cas; *des or*, lu en un seul mot ou en deux, signifie *désormais*. Plus loin :

Quant il ot l'orison finie,
 Vaisent ovoec sa compagnie.

Ainsi écrit, *vaisent* est la troisième personne du pluriel du verbe *je vais*; or, un singulier est ici nécessaire. Lisez donc, avec un léger changement, *vait s'ent*, ce que nous disons maintenant *s'en va*. Dans la vieille langue, *ent* ou *en*, et le pronom personnel, se mettaient avant ou après le verbe, suivant le besoin du discours. Enfin, Dieu faisant de nombreux miracles pour l'intronisation de Grégoire, on vit :

Contrais dresser, et veir orbex,
 E parler ceus qui erent mu,
 E coursoir de par Jesu.

Cette énumération des mêmes miracles est très-fréquente dans les poèmes du moyen âge; il s'agit toujours de contrefaits qui sont redressés, d'aveugles qui recouvrent la vue, de muets qui parlent, et de sourds qui entendent. Ce lieu commun permet donc, sans difficulté, la restitution du mot corrompu *coursoir* : lisez en place *sours oïr*. *Voir* étant, dans l'ancienne langue de deux syllabes; *veoir*; en normand *veoir*, on lira le premier vers :

Contrais dresser, veoir orbex.

Quand la comtesse retrouve son fils dans le pape Grégoire, elle s'écrie, transportée de joie :

Si je eusse un poi de sens,
Deüsse je estre molt lée.
Dès, tant m'avez bien conseilée !
Por beneis qui m'as garie-
Por que de joie m'as saisie :
Quar seiés or fin de ma vie
Morz prenge tei de mei envie.

(P. 114.)

Tous ceux qui ont l'usage du vieux français seront arrêtés à la lecture de ces vers, et chercheront à y introduire une meilleure syntaxe et un sens plus clair. Si n'est pas de la langue de notre manuscrit, qui se sert toujours de *se*. *Peu* avait pour forme non pas *poi*, mais *poi*; le *tréma* est de trop, le manuscrit picard a

Se or euisse point de sens;

point est pris ici au sens positif qu'il a essentiellement, et il est un équivalent de *poi*. Mais ce sont là des vétilles, tandis que les deux vers qui commencent par *por* sont absolument inintelligibles. Je m'y suis exercé pendant plusieurs heures, à diverses reprises, et à chaque fois j'ai échoué, ne trouvant rien qui me saisisse. Le manuscrit picard a donné la solution de la difficulté; au lieu de nos quatre derniers vers, on y lit seulement ces trois vers-ci; mais cela suffit :

Jors beneois qui m'as garie,
Car soies lui fin de ma vie;
Morz, prenge toi de moi envie.

On écartera donc de notre texte l'inintelligible *por*,

que l'on remplacera par *jors*, et tout le passage deviendra :

Se je eüsse un poi de sens,
 Deüsse je estre molt lée [*joyeuse*];
 Dès [*Dieu*], tant m'avez bien conseillée.
 Jors beneïs qui m'as garie,
 Jors qui de joie m'as saisie,
 Quar soies or fins de ma vie;
 Morz, prenge tei de mei envie.

Je n'ai pas non plus, malgré beaucoup d'efforts, réussi à deviner quelle était la bonne leçon dans ce passage, où la comtesse se remet entièrement à Dieu :

E dist : « Deu pere tot puissant,
 Di ço esmais el tien coment,
 M'arme e mon cors, sire, à tei rent. »

(P. 115.)

Di ço esmais n'est pas français. J'ai conjecturé *des ore mais*, bien que cela s'éloigne notablement de ce qui est dans le texte, et bien que *el tien coment* fasse, jusqu'à un certain point, double emploi avec *à tei*; car la phrase répondrait à ceci en français moderne : « Désormais, à ton commandement, Seigneur, à toi je rends mon âme et mon corps. » Pourtant, c'est très-probablement quelque chose de voisin de *des or mais* qu'on doit chercher; car le manuscrit picard a pour équivalent *très hore en avant*; nos deux vers y sont sous cette forme :

Estruïés m'ame à vo cômant
 Et mon cors très hore en avant.

On voit que, du reste, il ne fournit pas la restitution cherchée.

Me voici arrivé à la dernière page. Le trouvère termine par une exhortation pieuse :

Dites amen, seignor baron,
Vos qui ci estes environ,
Que bons oions avingement,
Homnes e femes ensemment.

Oions n'est pas français, et l'on conjecturerait facilement *ayons* et *bon* au singulier, le tout signifiant : que nous ayons bon avènement, si tant est que *avingement* soit français et puisse venir de *aveindre*. Mais la correction est autre ; on lira avec le manuscrit picard :

Que bon soions au jugement,

c'est-à-dire : que nous soyons trouvés bons au jugement dernier.

Ce serait la dernière remarque, comme c'est la dernière page, si je n'avais à revenir sur un passage dont j'avais désespéré. Il s'agit de quatre vers sur lesquels j'ai discuté un peu plus haut, p. 234 :

Quar de l'enfant a tel dolôr
E du peché si grant poor,
Ne puet estre por aule rien,
Que enelaint sor tote rien.

Cet *enelaint* m'était demeuré inexplicable ; mais il ne l'a pas été pour M. Leclerc, qui a, je crois, deviné l'énigme et qui m'en a communiqué la solution. Lisez :

Que el ne laint sor tote rien.

Laint, de *laignier*, lamenter, italien *lagnare*, au subjonctif, comme *daint* de *daignier*. J'avais raison de dire

que ce que l'un ne trouve pas, un autre le trouve, surtout quand l'attrait même de la difficulté suscite des auxiliaires tels que le savant académicien.

J'ai conduit à travers des minuties grammaticales les lecteurs qui auront consenti à me suivre; mais j'aurai laissé, j'espère, dans leur esprit l'impression qu'un texte, provint-il du moyen âge, est accessible à la critique, n'est défectueux en beaucoup de cas que par la faute des copistes, et est susceptible de restitutions, tantôt certaines, tantôt conjecturales, comme tous les textes qui nous viennent des anciens temps.

4. — *Imitations.*

La *Vie du Pape Grégoire le Grand* se trouve dans une rédaction latine, et dans deux poèmes, l'un allemand, l'autre anglais. Ces imitations (on verra que ce sont en effet des imitations) ont un intérêt inégal, mais toutes trois attestent le succès qu'obtint dans le moyen âge l'étrange légende mise à la charge d'un grand pape; et les deux dernières appartiennent à ce nombre toujours croissant de témoignages qui font voir combien les nations étrangères se complurent à traduire ou à imiter notre vieille poésie.

L'imitation latine nous a été conservée dans un livre qui paraît avoir été composé dans le quatorzième siècle et qui porte le titre de *Gesta Romanorum*. Cette *Geste des Romains* n'est rien moins que ce que le titre annonce: il ne s'y agit ni de Romains ni d'aventures, c'est un recueil d'histoires édifiantes suivies chacune d'une moralité. Elle fut très-goûtée dans le quatorzième

siècle et dans celui qui suivit. Le récit est certainement calqué sur notre poème; car il ne s'en écarte nulle part, ne faisant qu'abrèger. La seule différence de quelque importance que je puissenoter, c'est quand, les tablettes ayant été trouvées et Grégoire étant reconnu fils de la dame dont il est le mari, tous deux ont un débat dont il n'est pas question dans le poème : « Mater, cum in filio mutum dolorem vidisset, ait : « O fili dulcissime, pro peccatis nostris peregrinabor a toto tempore vitæ meæ; tu vero regnum gubernabis. « Qui ait : Non fiet ita; in regno, mater, expectabis; « ego vero peregrinabor, donec a Deo peccata nostra « sint dimissa. » Du reste, la fin est semblable dans les deux textes : « Papa de terra eam levavit et in « ejus nomine monasterium constituit, in quo eam « abbatissam fecit, et intra pauca tempora ambo ani- « mas Deo reddiderunt. »

Mais ce qui diffère notablement, c'est la moralité. Du moment qu'on n'entre pas dans la question de savoir si les crimes involontaires sont des crimes, le trouvère tire de son texte la morale qui en ressort évidemment : c'est que, pour grande que soit la culpé, une pénitence sincère et sans réserve peut encore espérer la miséricorde de Dieu, et que le chrétien, même tombé dans l'abîme, n'est pas perdu s'il ne se croit perdu lui-même, et s'il ne s'abandonne pas. Mais ceci parut sans doute trop simple à l'auteur des *Gesta Romanorum*; et voici ce qu'il a vu dans la légende : Le comte, ou, comme le texte latin dit, l'empereur qui en mourant recommande la sœur au frère est Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui remet la sœur, c'est-à-dire

l'âme, au frère, c'est-à-dire l'homme. Au commencement, l'homme charnel a l'âme en tout honneur, ne faisant contre elle rien qui déplaît à Dieu. Ces deux, le corps et l'âme, s'aiment tellement qu'ils gisent en une seule chambre et mangent à une même écuelle. Mais, par malheur, à l'instigation du diable, l'homme fait souvent violence à sa sœur, de sorte qu'elle conçoit et enfante un fils. Ce fils est le genre humain, procédant de notre premier parent. Adam, ayant ainsi péché, fut jeté dans le monde, ce qui est figuré par le tonneau dans lequel le fils est mis et abandonné à la mer orageuse. Sauvé de l'onde et élevé par le pieux abbé, il représente l'homme sauvé par l'incarnation. Dès lors, il épouse sa mère, c'est-à-dire la sainte Église, pour laquelle avaient été écrites les tablettes, à savoir les dix commandements reçus par Moïse, tablettes qu'on doit lire incessamment comme faisait Grégoire. Mais, même après son mariage spirituel, il arrive à l'homme d'avoir des rechutes; il va chasser dans la forêt, c'est-à-dire il pourchasse les vanités mondaines auxquelles il avait renoncé. L'âme se lamente, se ressouvenant des tablettes écrites; alors chacun va chercher le baron et lui crie, comme Dieu à l'homme: Reviens, reviens. Voyant l'âme abattue par le péché, il doit se jeter à terre, embrasser toute humilité, dépouiller ses vêtements, et briser la lance de *male vie* par la confession. Enfermé sur le rocher de la pénitence, l'homme attend que le prêtre l'en fasse descendre, le réconcilie et le conduise à Rome. Rome, c'est l'Église romaine, dans laquelle nous devons rester, accomplissant ses préceptes. De la sorte vous pourrez

conduire la dame, c'est-à-dire l'âme, au monastère du royaume céleste. Tout cela est un facile jeu d'esprit auquel la pieuse exhortation du trouvère est bien préférable.

M. Greith a trouvé dans le Vatican un manuscrit de légendes qui, sous des noms différents, contient un récit très-semblable, intitulé *Vie de saint Albin*. Il y avait dans les régions du nord (*in partibus Aquilonis*) un empereur noble et puissant. Après la mort de sa femme, il s'unit à sa propre fille et a d'elle un fils. Pour cacher la honte, l'enfant est enveloppé dans des habits de pourpre, pourvu richement d'or, d'anneaux et de colliers, et porté au loin en Hongrie, où il est déposé sur la grande route. Après maints hasards, il se trouve enfin à la cour de Hongrie. Également distingué par sa beauté, sa prouesse et les qualités de son esprit, le jeune homme gagne tellement les bonnes grâces du roi que le prince, en mourant, lui laisse son trône en héritage. Le bonheur et la gloire d'Albin arrivent jusqu'à l'empereur, qui lui offre la main de sa fille; lui, ignorant son origine, se marie avec la fille de l'empereur, qui est en même temps sa mère et sa sœur. Mais les anneaux et les armoiries qu'Albin avait conservés comme des souvenirs font reconnaître l'erreur; la mère et le fils, la femme et le mari se séparent aussitôt, et mènent jusqu'à la mort une vie de piété et de pénitence.

Enfin, le *Dit du Buef* raconte comment un inceste, mais cette fois un inceste volontaire, est effacé par une mortification étrange. Une veuve s'est rendue coupable d'un inceste avec son fils; le fils va se faire absoudre à Rome par l'apostole lui-même, qui le retient pour

son chambellan. Treize ou quatorze ans après, la mère et la fille qui est le fruit du crime prennent à leur tour le chemin de Rome, et obtiennent l'absolution du pape, qui renouvelle celle qu'il a donnée au fils, mais à condition que tous les trois seront enveloppés et cousus chacun dans une peau de bœuf pendant sept ans, et vivront séparés ainsi les uns des autres, en abandonnant tout leur bien à Dieu. La sentence s'exécute; les pénitents reviennent couverts de leur cuir de bœuf, à Rome, au bout de sept années; protégés par la Vierge, ils meurent comme des saints le jour même de leur retour, et les anges, qui les portent en paradis, chantent glorieusement *Te Deum laudamus*. M. Leclerc a, dans son travail sur les fabliaux, si instructif et si curieusement ordonné, toute une section consacrée aux fabliaux de dévotion, et c'est là que j'ai pris la mention du *Dit du Bœuf*. (*Hist. littér. de la France*, t. XXIII, p. 121.)

Walter Scott, dans l'édition qu'il a donnée d'un poëme en vieil anglais, intitulé *sir Tristrem*, dit que le manuscrit d'où il l'a tiré contient aussi un poëme qui a pour titre *The legend of pope Gregory*. « L'histoire de « saint Grégoire, ajoute-t-il, est plus horrible que celle « d'Œdipe, il est le produit d'une conjonction incestueuse entre un frère et une sœur; puis il est marié, « sans le savoir, à sa propre mère. » Cette légende, comme on voit, n'est pas autre que la nôtre. Le manuscrit anglais est mutilé au commencement et à la fin; le fragment commence ainsi :

Th' erl him graunted his will y wis,
That the knight him had ytold,

The barouns that were of miche priis,
 Biforn him-thai weren y-cald.
 All the lond that ever was his,
 Biforn him alle yong and old.
 He made his soster chef and priis,
 That mani siyeing for him had sold.

Il est facile de retrouver dans le français l'équivalent de ces huit vers. Ils se rapportent à l'endroit où le jeune duc, prêt à partir, d'après le conseil du bon chevalier, pour le pèlerinage de Terre sainte, remet le fief à sa sœur, à qui les barons font serment.

Quand elascun dels enfans entent
 Del bon conceil, plôre forment.
 Toz les barons molt tost manderent
 E leur terre lur deviserent.
 Seürté font à la seror,
 S'il ne revient, d'iccele enor.
 Quant ont finé leur serement.
 La dame prent isuëlement.
 Si la comande à cel baron...

(P. 17.)

C'est là tout ce qui a été publié du poème anglais; mais cela suffit pour établir qu'il n'est qu'une imitation du poème français. Car personne ne sera tenté de soutenir la proposition inverse et de faire provenir le poème français du poème anglais. Les érudits anglais n'ont jamais élevé de prétentions à cet égard; il est certain en effet que la part la plus grande et la meilleure de notre vieille poésie existait avant que l'anglais (je ne dis pas l'anglo-saxon, qui était dès lors une langue morte) fût écrit et servit à des compositions littéraires.

On ne pourrait en dire autant de l'Allemagne. Dès

la fin du douzième et dans le treizième siècle, ce pays eut une poésie très-florissante ; mais, pour tout ce qui est commun dans cette poésie entre l'Allemagne d'une part et les pays d'oc et d'oïl d'autre part, il n'y a plus de contestation sur l'antériorité des œuvres de ce côté-ci du Rhin. Aussi, du moment que Hartmann, l'auteur de *Gregorius auf dem Steine* (Grégoire sur la pierre) dit expressément qu'il a mis *en allemand* le récit, c'est-à-dire qu'il l'a traduit, et du moment qu'on trouve en français une très-ancienne composition du même genre, aucun doute ne reste sur la question de savoir qui a été l'imitateur. Toutefois, puisque l'occasion se présente, comparons un original français et une imitation allemande, tous deux du douzième siècle.

Le français commence par :

Or escotez, por deu amor,
La vie d'un bon pecheor.

Et le poëte allemand, après s'être nommé, dit à son tour :

Hie hebent sich von erste an
Die seltsaeme mere
Von alnem gûten sündere.

« Ici commence le récit merveilleux d'un bon pécheur. »
Bon veut dire un pécheur qui, se convertissant, a fini par attirer sur lui la miséricorde divine.

Le comte, qui se meurt, et qui a fait venir auprès de son lit ses enfants et ses barons, voit son fils pleurer :

Fis, dist li pere, laj ester ;
Tei n'estovra mie plorer ;

Quar tu tendras ma grant enor;
Mais li duels est de ta seror.

Hartmann ne fait que traduire :

Sûn, warumbe weinest du?
Ja gevellet dir nu
Min lant und michel ere;
Ja furhite harte sere
Diner schonen swester.

Le comte se reproche de ne pas l'avoir mariée :

Que en mon vivant ne l'ai mise
U sa biauté fust bien asise.

Dans l'allemand, il se fait les mêmes reproches ; et il ajoute : « Je n'ai pas agi en père, »

Daz ist unvaeterlich getan.

Un peu plus loin, l'auteur allemand n'a pas résisté à la tentation d'un lieu commun. Le trouvère français ne s'y était pas laissé aller ; les paroles du père mourant ne se rapportent qu'à la sœur, pour qui son âme est dans l'angoisse ; mais Hartmann a intercalé des conseils de morale générale sur la conduite que le fils doit tenir pour le gouvernement de son fief ; conseils qui sont un hors-d'œuvre. Il ne s'agit évidemment ici du jeune héritier qu'en tant que frère d'une jeune dame dont le sort lui est remis et que, cédant aux suggestions de l'esprit malin, il va précipiter dans l'abîme.

En effet, à la vue de l'étroite mais pure amitié qui est au commencement entre le frère et la sœur, le diable conçoit l'espoir de faire tourner à mal une aussi vive tendresse, et il y réussit. Le succès du dé-

mon ne suscite aucune observation de la part du trouvère français ; mais l'allemand, effrayé de cet empire, s'écrie :

Waffena herre ~~affen~~
 Über des helle hundes list!
 Daz er uns so geaerich ist.
 Warumbe vorhenget im des got
 Daz er so in grozen aregen spot
 Frûmt uber sin hantgetat
 Die nah im gebildet hat?

« Malédiction sur la ruse du chien d'enfer qui nous
 « est si dangereuse! Pourquoi Dieu permet-il que le
 « diable se joue aussi cruellement de l'homme, cette
 « créature que Dieu a formée à son image? » Et, sui-
 vant son désir d'ajouter quelques moralités générales,
 il dit : « Que par là chacun soit averti de ne pas
 « prendre trop de familiarités avec une sœur ou une
 « nièce, de peur d'éveiller d'outrageuses pensées qu'il
 « faut écarter. »

Nu si gewarnt daran
 Ein igeliche man,
 Daz er swester noch nietel si
 Niht ze heimliche bi;
 Er reizet daz angemûte
 Daz man wol verschûtê!

L'entretien du chevalier et des deux jeunes gens est raconté de la même façon dans les deux poèmes. Le frère et la sœur se jettent en pleurant à ses pieds, et lui s'en étonne. « Seigneur, ce salut me paraît
 « trop grand, même je serais votre compa-
 « gnon. Levez-vous, seigneur, au nom de Dieu. Dites-

« moi votre commandement, je n'y manquerai ja-
 « mais; donnez un but à vos paroles, dites ce qui
 « vous trouble; vous êtes mon seigneur né, je vous
 « conseillerai aussi bien que je pourrai; de cela ne
 « doutez en aucune façon. »

Er sprach : Herre dirre grüz,
 Der dühte mich ze groz,
 Waere ich noch iwer guoz;
 Stet uf herre durh got,
 Lat hören daz gebot.
 Daz ich niemer zebrechen wil,
 Und gebet der rede ein zil!
 Sagt nu waz iv werre,
 Ir sit min gebornier herre;
 Ich rate iv so ich beste chan,
 Dane gezweivelt niemmer an.

Le français a :

Por Deu, dit-il, grant tort avés
 Que vos ensi vos contenés;
 Je sui vostre om, ne deüssés
 Ensi mettre vos à mes piés.
 Molt ai grant ire, e peise mei
 Del duel que demener vos vei.
 Dites mei tost que vos volés;
 Por Deu, vos pri, ne me celés;
 Riens n'est el mon [au monde] que puisse fana,
 Que tant me tornast à contraire,
 Que je por vos deüs ne feisse;
 A quelque chief que j'en venisse.

L'exposition de l'enfant est racontée un peu diffé-
 remment. Dans le français, c'est la mère qui veut qu'il
 soit exposé; elle se laissera mourir si on ne l'aide pas
 dans l'exécution de son dessein; et, quand elle a ob-
 tenu l'assentiment du chevalier et de sa femme, elle

prescrit de point en point ce qu'ils doivent faire. Sans doute, cette résolution d'une mère éperdue a paru trop violente et trop dure à l'auteur allemand; il a voulu adoucir ce trait, à tort ce me semble, car la légende né ménage rien, et elle se plaît à retracer les impulsions désordonnées d'une âme humaine qui s'agit sous l'action du démon, le remords du péché et la douleur physique et morale. Quoi qu'il en soit, l'exposition n'est plus le fait de la mère seule; les trois personnes intéressées en délibèrent, et elles jugent que le meilleur parti à prendre est d'abandonner l'enfant aux flots de la mer. Le narrateur allemand, aimant à réparer les omissions imputables au narrateur français, remarque que, sur les tablettes mises aux pieds de l'enfant, n'étaient nommés ni les gens desquels il était né, ni le lieu de sa naissance :

Im wart da benant
Weder liute noch lant.
Gebürt noch sin heimât.

On trouve une barque et on y met avec chagrin le petit navigateur. Cette jolie expression est du poëte allemand :

Da leit si mit iamer an
Disen chleinen schefman.

Prêt à parler de la grande douleur de la jeune femme, qui expose son enfant, a sur la conscience un affreux péché, est malade de ses couches et apprend la mort de son frère, il s'arrête et, faisant un retour sur lui-même, il dit avec une simplicité qui n'est pas sans charme : « Vous savez qu'un homme qui n'a ja-

« mais éprouvé ni grand transport d'amour ni grande
 « peine de cœur n'a pas la bouche aussi prête à ex-
 « primer ces sentiments que celui qui a passé par de
 « telles épreuves. Ma destinée a voulu que je fusse
 « entre les deux, que ni la grande joie ni la grande
 « peine ne fussent mon lot, et que je ne vécusse ni
 « dans le mal ni dans le bien. Aussi, suis-je peu ca-
 « pable de décrire le deuil de la dame, ni d'atteindre
 « par la parole à des souffrances qui accablent
 « mille cœurs. »

Ir wizzet wol daz ein man
 Der ir ieweders nie gewan
 Rehte liep noli grozes herzleit,
 Dem ist der münd niht so gereit
 Rehte ensprechen davon,
 So dem der ir ist gewon.
 Nû bin-ich gescheiden
 Da zwischen von in beiden,
 Wande mir iewederz nie geschah.
 Ich lebe ubel noli wol,
 Davon enmac ich als ich sol
 Der vrowen leit entechen,
 Noch mit den worten errechen,
 Wan ez waere von ir schaden
 Tusent herze uberladen.

Cela n'est point dans le français ; mais ce qui y est,
 c'est l'exacte correspondance des coupures du récit.
 Quand la dame, devenue maîtresse du fief, et refusant
 de se marier, est guerroyée par un duc, le trouvère
 s'arrête là, et se met à raconter ce qui advint de Gré-
 goire, de cette façon :

De la dame lairons atant,
 Si reparlerons de l'enfant,

Que, en la nuit que il fu nés,
 Fu el batel en mer getés,
 Là il en la mer esteit,
 Si com fortune le voleit,
 Molt près de peril et de mort.

De même, le poète allemand, suspendant ce qu'il disait de la comtesse, entame l'autre sujet : « Nous laissons ici ce discours, et nous dirons comment il en advint à l'enfant de cette dame, que les vents orageux emportaient, selon le commandement de Dieu, à la vie ou à la mort. »

Nu lazen dise rede hie
 Unde sagen iv wie ez ergle
 Dirre vrawen chinde,
 Daz die wilden winde
 Wurfen swar in got gebot
 In daz leben alde in den tot.

C'est de la sorte et pas à pas que l'imitation allemande suit l'original.

L'enfant avait été enveloppé dans un *paille alisandrin* (*paille* est *pallium*). Cela était dit dans les tablettes; et, quand l'abbé les a lues, il commande aux pêcheurs :

Qu'il quierent les dis mars d'argent
 E le chier paille alisandrin.

Dans l'auteur allemand, il est dit qu'or le trouva enveloppé avec une étoffe qu'il nomme *phelle*, et qui avait été faite à Alexandrie :

Daz chindelin si vunden
 Mit phelle gevunden
 Gewortht ze Alexandrie.

Ce *phelle*, dit aussi *pheller* ou *phellor*, et fait à Alexandrie, n'est pas autre que notre *paile alisandrin*, non-seulement pour la chose, mais aussi pour le mot. *Phelle* est l'altération allemande de *paile*. Il faut l'ajouter à ces mots qui pénétrèrent alors du français dans l'allemand par la voie des chansons de geste et des poèmes d'aventure. Tel est aussi *iostieren*, jouter, que je trouve, v. 1819; *birsen*, v. 2265, qui est notre ancien français *berser*, voulant dire chasser à l'arc; *marniren*, marinières (v. 1637); et même notre *poigneis*, combat, sous la forme de *püneiz* :

Ir itewedere sich da vleiz
Uf ein langez püneiz.

(V. 1922.)

« Chacun d'eux s'applique à un long *poigneis*. »
Grégoire quitte l'abbé qui le fit élever et s'embarque :

Cil entre en mer et vaît siglant
Ensi cum fortune le meine,
Qui or' le tient en son demeine,
Passé la mer à grans effors,
E naje et sigle vers les pors,
Outre la mer en un pais;
E li bons venez les a dreit mis
En cele encontreé, tot dreit,
De quel sa mere dame esteit.

Dans ce récit, Grégoire s'en remet à la fortune, et le navire qu'il a pris le conduit au pays de sa mère. Dans le récit allemand, Grégoire tente le sort d'une façon plus précise : « Il commanda aux marinières d'obéir à la volonté des vents et de laisser aller le navire selon que le souffle le conduirait. Un vent fort se mit à

« souffler, et, en peu de jours, la tempête les jeta au
« pays de sa mère. »

Er gebot den marniren
Daz si den winden waeren
Nach ir willen undertan,
Unde das schef liezen gan
Swar ez die winde lerten
Unde anders niene cherten.
Ein starch wint in do wacte,
Der heleip in do staete,
Unde vürden in vil churzen tagen
Von einem sturmweter geslagen
Uf siner muter lant.

Grégoire a quinze ans au moment où il quitte l'abbé; quand, vêtu de ses armes, il se montre dans la ville assiégée, tous l'admirent; et, finalement, le jour du combat venu, sa prouesse est sans égale. Le trouvère français ne s'est pas inquiété d'expliquer comment le jeune homme avait appris à conduire un cheval, à manier la lance et l'épée, à jouter, à devenir un chevalier parfait et redoutable; peu importe. Mais cela importe au trouvère allemand, qui répare cette omission, exposant comment Grégoire s'exerce dans des tournois et des escarmouches, et sauvant le brusque passage d'un enfant de pêcheur à un guerrier accompli. Il lui met aussi dans la bouche un long discours, dont il n'y a rien dans notre manuscrit de Tours, avant le combat singulier avec le duc. Grégoire s'excite par cette considération, qu'un coup heureux le mettra au comble de la fortune, et que, n'ayant rien à perdre, il a beaucoup à gagner... « Qu'homme et femme le sachent,

« j'aime mieux finir honorablement ma vie que de vivre
« misérablement. »

Das wizze man unde wip,
Mir ist lieber daz min lip
Bescheidenliche ein ende gebe,
Danne daz ich lasterlichen lebe.

Grégoire, décidé à la plus dure pénitence, demande hospitalité au pécheur; mais le pécheur le rudoie et ne veut pas croire à sa qualité de pénitent :

Hai! fait-il, cum' il est cras
E blans e tendres soz les draz;
Il n'a gaires qu'il fut chancier;
Molt a tendres e blans les piez.

Ces quatre vers sont beaucoup étendus dans l'allemand: « Il ne paraît à ses joues ni action du froid ni « famine; elles sont si blanches et si rouges. Jamais « personne ne vit un corps mieux nourri. Ce n'est pas « avec du pain et de l'eau claire que tu as pûis cet em- « bonpoint. Tes jambes sont droites, tes pieds arqués, « tes orteils longs, tes ongles blancs et propres. Tu « aurais des souliers aplatis et déchirés si tu étais un « pénitent. On le voit à tes jambes, il n'y a pas long- « temps qu'elles sont nues et que le vent et le froid les « touchent. »

Grégoire est sur son rocher:

Cil est reines sans compaignie,
Förment vers Deu s'en humilie,
Qui la terriene viande
Ne n'a ne pör sei ne demande.
Merci crier e Deu prier
Iert son deduit e son mangier.

Joste lui en la pierre dure
 Ot un petit de troucüre ;
 Quant il ploveit, l'aigue colot,
 Ce iert trestot quant qu'il usot,
 Se fains o seif le destreigneit ;
 De ce sa vie sosteneit.

Cette prière assidue, qui est le *manger* de Grégoire, ne satisfait pas complètement le poète allemand ; et il explique la chose : « Avec la nourriture qu'il prenait, « comme je vais vous le dire, il n'aurait pas vécu, Dieu « le sait, quinze jours ; mais un secours lui fut accordé « par le Christ, qui fit durer sa vie et lui donna gué- « rison de la faim. »

Ern mohte der spise die er noz.
 Als ich in nu sage
 Weiz got vierzeheen tage
 Vor dem hufger niht geleben.
 Im waere gegeben
 Der trost von Christe,
 Der im daz lebni vriste,
 Daz er vor hunger genas.

Un grand et beau poisson a été pris, et les envoyés romains demandent qu'on l'apprête pour leur repas. Le pêcheur ne se fait pas prier :

E cil de volenté le fist.
 Joios esteit, ce sâchez bien
 Entr'eauz ostés ne perdreit rien.

Le dernier vers m'avait paru difficile ; pourtant je l'expliquais ainsi : il était joyeux, car avec eux, c'est-à-dire avec des gens aussi bien pourvus, un hôte ne devait rien perdre. C'est là en effet le sens. Et Fallem and

dit : « Le pécheur reçut avec joie ces hôtes bien pour-
 « yus. Il vit bien qu'il lui en reviendrait profit, faisant
 « cela plus pour leur avoir que par bonté de cœur.
 « Ce n'est pas ainsi qu'il avait reçu un hôte sans avoir,
 « Grégoire, le bon pénitent. »

Desen enphie der vischere
 Mit vreuden ane swære
 Die wol beratengeste,
 Er sach wol unde veste
 Er mohte ir wol geniezen.
 Daz tet er mære umbe ir güt
 Denne durh sinen milten müt.
 Erne enphie si bas danne den gast,
 Dem das gütes gebrast,
 Gregorium den güten man.

J'ai eu, j'en conviens, un vrai plaisir à suivre pas à pas la comparaison entre le texte français et le texte allemand. L'auteur allemand sait bien le français, il en use librement avec l'original qu'il a sous les yeux, mais il ne se méprend jamais sur le sens, pas même dans de petits détails. De ce fait je tire la preuve qu'il avait sous les yeux non pas quelque copie pleine de fautes, à sens estropié, à passages inintelligibles, mais une copie correcte et lisible. Si les manuscrits avaient été d'ordinaire comme le sont quelques-uns qui sont arrivés jusqu'à nous, si la langue y avait été aussi outrageusement violée, comment des étrangers auraient-ils pu venir à bout de pareils textes? Les traductions allemandes garantissent la bonne qualité des originaux. Ils en garantissent aussi la haute antiquité. Ici, dans la légende de saint Grégoire, le traducteur est de la fin du douzième siècle; il faut donc que la rédaction

française soit antérieure et appartienne ou au milieu, ou au commencement de ce siècle, ou peut-être même plus haut.

Je finis ici; ayant rempli le cadre que je m'étais tracé. M. Lusarche a imprimé le texte, mentionné le manuscrit picard, indiqué le poëme allemand. A mon tour, entrant pleinement dans la fonction de critique, je me suis emparé de ces documents, j'ai discuté la date et le dialecte, corrigé les passages corrompus et comparé les imitations. Commentaire d'une publication intéressante, c'est par cet intérêt même que mon travail, tout minutieux qu'il est, peut se recommander.

LE CHANT D'EULALIE ET LE FRAGMENT DE VALENCIENNES

SOMMAIRE (*Journal des Savants*, octobre 1858, décembre 1858, février 1859, mai 1859 et juin 1859). — Ces deux monuments, très-peu importants par le fond, le sont beaucoup par la date à laquelle ils appartiennent. Ils sont du dixième siècle, et il n'y a rien d'aussi ancien dans la langue d'oïl.

Le premier article examine ce que signifie la différence essentielle qui existe entre la langue d'oc et la langue d'oïl d'une part, la langue italienne et la langue espagnole d'autre part. Les deux premières ont des cas; les deux secondes n'en ont pas; cela forme, dans le domaine roman, deux groupes distincts. Le groupe qui a des cas est plus voisin de la latinité que le groupe qui n'en a pas; il a conservé une part de ces formes synthétiques qui sont essentielles aux langues classiques. Cette part a disparu de l'autre groupe. Une tentative est faite pour expliquer comment s'est produite entre les deux groupes une différence aussi considérable.

Le deuxième article s'occupe de la versification du *Chant d'Eulalie*. Exposition des différentes espèces de vers décasyllabiques. Beaucoup de vers, dans ce *Chant*, sont décasyllabiques; de là est tirée la conclusion qu'ils le sont tous; et, comme un certain nombre de ces vers n'est pas conforme à cette mesure, des conjectures sont mises en œuvre pour les ramener à la même structure. On verra dans une note additionnelle que le système a été blâmé par la critique, et qu'on peut considérer tout autrement le *Chant d'Eulalie*. Cette pièce contient des formes verbales dérivées du plus-que-parfait latin, formes qui manquent complètement dans les textes du onzième et du douzième siècles; explication de ce que devient l'a latin d'*habuerat*, de *voluerat*, de *potuerat*, dans le mot roman. Preuve que dans la latinité l'e long de la troisième personne du pluriel du parfait devenait souvent bref; c'est l'accentuation par e bref que la langue d'oïl a suivie. Du comparatif *bellesogr*; il montre qu'il a existé un mot latin *bellatus*.

Examen des formes *tu volsis, nous volsimes, vous volkites*. Une déclinaison à deux cas, caractère essentiel à la langue d'oïl, apparaît dans le *Chant d'Eulalie*; remarque sur la contrée où l'on peut croire qu'il a été composé.

Dans le troisième article il est question du *Fragment de Valenciennes*. Là, ainsi que dans le *Chant d'Eulalie*, la troisième personne du singulier du conditionnel est en *eiet*; ainsi que celle de l'imparfait de l'indicatif. La formation du conditionnel dans les langues romanes est diverse: l'une est propre à l'espagnol et au provençal; l'autre à l'italien, et la troisième au français. Anciennes formes de l'imparfait répondant à *abam* et *abam*. Essai d'explication du mot *souoir*. Le simple *penitir*, construit comme en latin, se trouve dans le *Fragment*, au lieu de *repentir* que nous disons maintenant. De la tournure romane qui substitue l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés des verbes réfléchis; elle existe dans le *Fragment*; l'explication en est essayée; cette explication sert à son tour à rendre compte de l'emploi du pronom réfléchi avec certains verbes neutres; enfin elle est étendue aux verbes, tels que *s'entendre à* une chose; *se connaître en* une chose; de sorte qu'elle devient une petite théorie. De l'ancien adverbe *pr̄s, neis, nis*. Emploi particulier du mot *quant*. Seconde personne du pluriel en *est*. *Tholt* ou mieux *jholt*, signifiant *chaud*, est sans doute une singulière transformation orthographique du latin *calidus*. *Edre* (lierre) est masculin dans le *Fragment*. *E* pour *en*, préposition. Règle des deux cas observée. *Laurin*, mot français cité dans un manuscrit du neuvième siècle.

Le quatrième article est consacré à la déclinaison dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. Tout le système des cas qui sont restés dans l'une et l'autre repose sur deux faits, l'accent latin et l'*s* de la seconde déclinaison latine. Des noms en *ator*; des comparatifs; remarque sur le mot *traître*; des mots en *o, onis*; de quelques mots singuliers; des noms en *as, atis*; des noms en *or, oris*; des noms en *us, utis, et io, ionis*; *cheve* répondant à *capite*, et *peitre* à *pectore*. De la déclinaison en *s*. Comment la première déclinaison latine fut traitée. Trace d'un génitif pluriel en *orum*: *la geste francor, la gent païenor*, etc.; conjecture sur *tens pascor*. Comparaison de la déclinaison de la langue d'oïl et de la langue d'oc avec la déclinaison latine; la condition de ces langues est d'avoir deux cas véritables sans une véritable déclinaison. État de la latinité au moment où la langue d'oc et la langue d'oïl se formèrent, différent de l'état de la latinité au moment où se formèrent l'italien et l'espagnol. De quelques nominatifs pluriels des noms féminins en *e* qu'on trouve dans certains textes. Le caractère propre de la langue d'oïl et de la langue d'oc est d'avoir deux cas; c'est une langue intermédiaire entre la latinité et l'état moderne des langues romanes où il n'y a plus de cas. De l'emploi propre de l'*s*; principe d'analogie qui tend à l'étendre même aux mots qui ne le comportent pas. L'accent latin, bien que placé sur la même syllabe en français qu'en latin,

subit une véritable transposition quant à la dernière syllabe et à la pénultième, en raison de la grande contraction du mot devenu français; de là provient notre prononciation du latin si contraire à l'accentuation latine.

Le cinquième et dernier article traite de l'usage que la langue d'oïl fit de ses deux cas. Analyse grammaticale de quelques phrases: *Mieux* comparé à *meglio* de l'italien; remarque sur l'absence de l'*x* dans *meglio*; semblablement *volontiers* comparé à l'italien *volentieri*, où l'absence de l'*x* se fait encore remarquer. Pourquoi disons-nous *travail* et *travane*? Pourquoi mettons-nous un *s* à nos noms pluriels? Conclusion générale sur les cas, la syntaxe, le caractère intermédiaire des langues d'oc et d'oïl entre la latinité, et les langues de l'Espagne et de l'Italie.

1. — Préliminaires.

J'ai conçu, il y a déjà quelque temps, et même exprimé l'idée que la langue d'oc et la langue d'oïl, ou, sous une appellation commune, la langue des Gaules occupe, entre les idiomes romans, une place particulière. L'espagnol, le français, l'italien et le provençal, pour ne nommer que les quatre grands embranchements, sont frères; ils ont pour père le latin. Rien ne représente mieux à l'esprit la supériorité de cette Rome souveraine que l'empreinte laissée sur l'Italie latine au commencement pour si peu, sur l'Espagne, ibérienne et celtibérienne, sur la Gaule, celtique. Tant de peuples qui, ce semble, ne devaient jamais parler latin, ont désappris leur langue et ont appris celle des dominateurs de l'ancien monde; et les hommes illustres dans la politique, dans les armes et dans les lettres, qui fondèrent la prodigieuse grandeur de la ville aux sept collines, ont réussi plus que ne pouvait espérer la fragilité des choses humaines; ils ont transformé en héritiers directs de leurs pensées et de leur langue

des nations puissantes par la parole et par le bras, illustres dans le passé et dans le présent, et à qui nul avenir n'est encore interdit. Mais est-il vrai que ces quatre embranchements, l'espagnol, le français, l'italien et le provençal, se sont détachés du tronc commun au même temps, de la même façon et avec les mêmes caractères? Je ne sais si cette question a été déjà agitée; mais autrefois elle était implicitement résolue par un préjugé assez ordinaire qui faisait de l'italien le père du français; comme si les mots qui appartiennent aux deux langues avaient, quittant le latin, pris d'abord la forme italienne plus ample, puis la forme française plus contracte. Aujourd'hui elle l'est encore implicitement par la supposition générale qui voit dans les quatre langues quatre sœurs jumelles, écloses simultanément. Si l'attention se fixe sur ce point, avant tout examen, on sera disposé à croire que la simultanéité d'origine n'a pas dû être aussi pleine et entière qu'on se le figure. En effet, que de diversités entre les trois grands pays qui furent le siège de cette si curieuse et si importante évolution! L'Italie occupée par les Ostrogoths, puis par les Lombards, disputée par les Grecs, avec Rome, siège de la papauté; l'Espagne tenue par les Visigoths et conquise, avant que sa langue fût formée, par les Arabes; la Gaule, partagée entre les Francs, les Bourguignons et les Visigoths, devenant bientôt franque tout à fait, et prenant, grâce à Charles Martel, à Pépin et à Charlemagne, contre les Sarrasins qu'elle contient, contre les Germains qu'elle conquiert, un rôle auquel l'empire romain avait défailli. Dans ces circonstances, n'est-il pas

possible que la séparation des langues nouvelles d'avec le latin ait eu, en Italie, en Gaule, en Espagne, des différences de caractère et d'époque?

Ce qui me considération *a priori* pouvait faire supposer m'a paru être vérifié par les observations *a posteriori*; et je dois dire que ce sont les faits qui m'ont indiqué la considération *a priori* et non celle-ci qui m'a mis sur la recherche des faits. Mais l'idée, une fois aperçue, se présente sous les deux faces. Toutefois, la considération *a priori* ne resterait qu'une conjecture: seules, des observations précises changent la qualité des conceptions. La langue d'oïl et la langue d'oc ont plus de rapport entre elles, qu'elles n'en ont avec les deux autres. Ce n'est pas qu'il n'y eût peut-être lieu à constater entre l'italien et l'espagnol certaines différences d'un genre analogue à celles que j'essayerai de signaler entre la langue des Gaules, d'une part, et d'autre part, l'italien et l'espagnol; mais je n'ai pu saisir aucun signe qui les manifestât. Il n'en est pas de même pour le provençal et le français: ces deux idiomes, liés l'un à l'autre par des caractères qui font défaut au delà des Pyrénées et des Alpes, sont dès lors susceptibles d'une classification: on est en droit de les mettre à part et d'examiner ce que ce phénomène, certainement très-remarquable, signifie. A mon avis, ce phénomène a une signification et n'en a qu'une, c'est que la langue des Gaules est plus ancienne que l'italien ou l'espagnol.

Je n'ai pas d'autre mot qu'*ancien*, pour exprimer ma pensée, et il faut l'expliquer. En me servant de cette expression, je ne veux pas dire qu'on a parlé proven-

cal ou français avant qu'on ne parlât italien ou espagnol; en d'autres termes, que déjà le français ou le provençal étaient formés, quand en Italie et en Espagne on se servait encore du latin. Sur cela je ne sais rien; et il n'y a non plus rien à savoir en l'absence de documents écrits qui datassent de siècle en siècle chacun de ces idiomes. Je prends *ancien* au sens qu'on lui a déjà attribué en des questions de ce genre, par exemple, quand on a dit, qu'à certains égards le latin est plus ancien que le grec; ce qui ne veut pas dire que le latin ait été écrit avant le grec, cela serait historiquement faux, ni qu'il ait été parlé avant le grec; de cela on ne sait rien; mais on entend que, rapporté au sanscrit, qui nous présente la langue des Aryens dans la forme la plus antique à nous connue, le latin a certains caractères qui avoisinent plus le sanscrit que ne fait le grec. De même, la langue des Gaules a certains caractères par lesquels elle avoisine le latin, trois communs des idiomes romans, plus que ne font l'espagnol et l'italien. De quelque façon qu'on se représente le phénomène, le latin était plus avancé dans la mort, quand l'italien et l'espagnol se sont formés, que quand se sont formés le provençal et le français. C'est là ce que je veux faire comprendre. Certaines particularités avaient disparu du latin au moment où l'on se mit à parler espagnol ou italien, particularités qui existaient encore quand on se mit à parler français ou provençal. C'est d'un latin quelque peu différent, qu'émanent; d'une part, la langue des Gaules, d'autre part, la langue des deux péninsules, différent non pas dans son essence, mais dans des dégradations qu'il avait subies. Quant

au temps où le phénomène s'est accompli, il n'est pas susceptible de détermination, et, chronologiquement, il n'y a pas, en ceci, du moins, de raison pour mettre l'une des langues avant l'autre. Les deux cas que voici paraissent également plausibles : ou bien la décomposition du latin a cheminé plus vite en Espagne et en Italie qu'en Gaule ; et les idiomes se sont formés simultanément, bien qu'avec des caractères différents qui correspondaient à l'état respectif du latin ; ou bien, la décomposition n'a pas cheminé plus vite d'un côté que de l'autre, et le roman des Gaules est non-seulement philologiquement, mais aussi chronologiquement plus ancien que celui de l'Espagne et de l'Italie, c'est-à-dire que, dans ces deux derniers pays, on a gardé plus longtemps l'usage d'un latin dégradé et que l'évolution romane y a tardé davantage.

Peut-être, en me voyant tantôt revendiquer pour la Gaule devenue Provence et France une antériorité de développement littéraire, tantôt, pour les langues d'oc et d'oïl, une plus étroite affinité avec le latin, peut-être, dis-je, quelques-uns seront-ils disposés à croire qu'il y a, là, suggestion d'un patriotisme qui se complait à remonter dans le passé, et pour ainsi dire à chercher des titres de noblesse. J'avoue que ce genre de patriotisme n'est pas rare, que l'on a vu et que l'on voit encore l'érudition s'en affubler quelquefois ; mais j'avoue encore que je ne connais rien de si mesquin. Si donc j'y tombais, ce serait aussi bien à mon insu qu'à mon gré. Le fait est qu'au début de mes études en ceci, j'ai cru, comme tout le monde, qu'au moyen âge la littérature italienne avait devancé la lit-

littérature française; mais, aujourd'hui, il n'est personne qui conserve cette opinion; non-seulement les poésies provençales et françaises abondent dans le douzième siècle, tandis que l'Italie n'a rien pour ces temps; mais encore l'Italie elle-même, jusqu'au moment où elle prend à son tour l'initiative, lit, traduit et imite ces compositions qui eurent le don de charmer l'Europe féodale. Au début, j'ai cru, comme tout le monde, que l'Italien, vu sa forme, était sans doute un moyen terme entre le latin et le français; mais, aujourd'hui, il n'est personne qui soutienne cette opinion; non-seulement on ne peut les regarder que comme des frères; mais, en vertu d'aperçus qui me sont propres, j'essaye de montrer qu'un certain droit d'aïnesse, sinon chronologique, du moins philologique, appartient à la langue d'oc et à la langue d'oïl.

Donc, sans plus m'inquiéter, je continue. Les opinions préconçues et erronées qu'on s'était faites sur les rapports des peuples dans le haut moyen âge tiennent à un ensemble d'idées historiques qui d'ailleurs sont encore aujourd'hui un champ de discussion. La fin du moyen âge avait été si pesante pour les esprits avides d'un changement et pressés de s'élaner à la Renaissance, qu'ils regardèrent avec aversion ce qu'ils laissaient derrière eux. Comme l'homme de Dante, qui, après avoir lutté contre l'onde périlleuse, se retourne avec effroi et contemple le flot bouillonnant auquel il vient d'échapper,

E come quei che con lena affannata
 Uscito fuor del pelago alla riva
 Si volge all'acqua perigliosa e girata;

de même les hommes du seizième siècle, ayant enfin le pied hors du moyen âge, se retournèrent, et n'y virent plus qu'un chaos et des ténèbres. Cette impression, transmise fidèlement, a duré longtemps, jusqu'à ce qu'enfin, dans quelques esprits, vint une réaction en sens inverse qui a voulu tout réhabiliter, tout admirer, tout regretter. Ce n'est pas là qu'est le débat : les hommes du seizième siècle firent bien de rejeter un ordre qui avait perdu ses raisons d'être, puisqu'il cessait spontanément par la réaction intérieure de ses propres éléments ; et aucune admiration rétrospective n'empêchera qu'il n'en soit ainsi ; mais le débat est de savoir si en soi le moyen âge a été une ère de ténèbres et de barbarie, ou une époque intermédiaire, une préparation nécessaire, inévitable, entre l'antiquité et les temps modernes. Bossuet, avec un patriotisme que je ne puis pas ne pas trouver excessif, a dit, au sujet des révolutionnaires anglais, et parlant des *habitants de l'île la plus célèbre du monde* : « Ne croyons pas que les « Mercois, les Danois et les Saxons aient tellement « corrompu en eux ce que nos pères leur avaient « donné de bon sang... » M'emparant de sa phrase et de son idée, je dirai : Ne croyez pas que les invasions germaniques aient tellement corrompu la tradition latine et l'héritage de civilisation gréco-romaine, que jamais la barbarie et les ténèbres aient régné sur l'Italie, la Gaule et l'Espagne.

Dans cette appréciation la langue est quelque chose d'important. Longtemps, chez nous du moins, elle fut enveloppée dans la proscription commune. A mesure qu'on remontait plus haut, on comprenait plus

difficilement les textes; et toutes les différences étaient interprétées en ce sens, que l'ancien était barbare, et le moderne purgé d'une rouille grossière. Ne pouvant se rendre un compte exact de choses qu'on ignorait, on semblait s'imaginer qu'au dix-septième siècle un départ avait été fait entre ce qui était bon et ce qui était mauvais; mais ce départ fut-il effectué avec une complète intelligence? Et le bon, d'où venait-il? D'où il venait, le voici: en suivant l'histoire de cette langue, on voit que, depuis environ huit cents ans qu'elle dure, elle a passé par des phases consécutives et enchainées. Depuis les premiers bégayements, qui sont du dixième siècle, elle arrive à une perfection relative dans le douzième et le treizième; puis une décadence commencée qui ne s'arrête que vers la fin du quinzisième. Là se place une renaissance, et enfin une nouvelle perfection à partir du dix-septième siècle. Du moment qu'on reconnaît une époque d'antique excellence, on est assez familiarisé avec la connexion des choses historiques pour conclure aussitôt que cela ne fut pas isolé, et que cette époque brillante pour la langue répondit à une époque brillante pour le reste. Et même, du temps de décadence, je dirai: du moment qu'on y reconnaît une phase transitoire, on doit le prendre pour ce qu'il est réellement, un temps où la transformation sociale et les événements politiques entamèrent la tradition, sans entamer en rien les forces vives capables de remplacer ce qui s'altérait. Maintenant si, allant de cette considération intrinsèque à une comparaison entre les idiomes romans, on aperçoit qu'ils ne sont pas exactement contemporains,

on aura fait un pas de plus dans les antiquités du moyen âge; une sorte de classification sera possible dans les origines, et l'on aura une idée plus nette et plus précise de ce grand événement politique et social qui, de l'empire d'Occident, fit l'Occident féodal et chrétien. Quoi qu'on dise et qu'on argüe, et quelque influence qu'on attribue aux Germains transplantés sur ce sol, il est bien sûr que c'est sur ce sol même que se sont décidées toutes les questions vitales de civilisation, et non en Germanie; tellement même qu'il fallut que la Germanie fût conquise par une invasion venant de la rive gauche du Rhin, invasion que conduisait un Germain si l'on veut, mais un Germain assis dans les Gaules et se portant héritier de tout le gouvernement latin.

En effet, les Gaules, sans doute à cause de leur situation géographique, devinrent le centre de résistance et de réorganisation contre les infidèles du midi, que l'Espagne n'arrêta pas, contre les Barbares d'outre-Rhin, que l'Italie était alors impuissante à contenir. Les Germains qui s'y étaient établis et qui devinrent promptement latins, les Gallo-Romains qui les absorbèrent, furent assez forts non-seulement pour tenir tête, mais même pour pénétrer dans la Germanie, la réduire et la christianiser, ce qui était le plus important service qui alors pût être rendu à la civilisation commune. Plus de consistance, et une consistance née de meilleure heure, appartint donc à ce centre ainsi formé spontanément. Les intérêts prépondérants, tant de défense que d'action extérieure, s'étant déplacés, étaient venus se fixer là où les appe-

fait la nature des choses. Ces faits sont donnés par l'histoire; et j'y rattache ce qui est donné par la philologie, une antériorité de la langue des Gaules sur les autres idiomes romans.

Ce sont des causes politiques qui, essentiellement, ont déterminé les conditions d'origine pour les idiomes romans; ou, si l'on veut, plus exactement, les causes politiques variant, les conditions d'origine ont varié. En effet, je n'attribue rien, en ceci, à la race; je ne vois pas pourquoi des Gaulois romanisés auraient eu plus le sentiment de la grammaire latine que des Italiens; avant toute recherche j'aurais pensé le contraire, et il est vrai que chez eux et même chez les Espagnols l'intégrité et, si je puis dire, l'amplitude du mot latin s'est mieux conservée que dans la Gaule soit provençale, soit française; le vocable italien est un calque plus fidèle du vocable latin; mais l'autre partie, celle qui tient davantage à la vie d'une langue s'est mieux conservée dans la langue d'oc et la langue d'oïl; de sorte que, quant à la grammaire comparée avec celle du latin, l'italien ou l'espagnol ressemblent plutôt au français moderne qu'ils ne ressemblent aux langues d'oc et d'oïl. Je n'ai aucune envie, non plus, de chercher dans la langue celtique, que les Gaulois parlaient avant de parler latin, rien qui ait pu contribuer au phénomène philologique qui m'occupe; nuls n'étaient mieux préparés que les Italiens à recueillir l'héritage entier de la langue latine; mais, dans la perturbation qui suivit l'invasion des Germains et la chute de l'empire, une part de cet héritage fut distraite et demeura acquise à la population

de ce côté-ci des Alpes. Je n'ai enfin aucun argument à tirer de la qualité des peuplades barbares qui s'établirent en Italie et en Gaule. Les principales des Gaules furent les Francs, les Bourguignons et les Visigoths; les principales de l'Italie furent les Ostrogoths et les Lombards. Toutes ces peuplades se valaient ou à peu près, et même on s'accorde à regarder les Ostrogoths comme plus précoces que les autres; à la vérité, au-dessus d'eux se superposa une couche de Lombards, nouveaux venus qui bouleversèrent derechef le fragile édifice d'une organisation barbare. Quelles qu'aient été ces influences, on ne peut pas en faire dépendre un attachement plus étroit aux exigences de la grammaire latine; mais on peut entrevoir que la prépondérance occidentale qui devint le partage de la Gaule sous Charles Martel, Pépin le Bref et Charlemagne, ait agi dans ce sens.

Je viens de dire que l'italien et l'espagnol ressemblent, du point de vue de la syntaxe, plus au français moderne qu'à la langue d'oïl et à la langue d'oc. En effet, ce sont, à proprement parler, des langues modernes, tandis que la langue d'oïl et la langue d'oc sont, sinon anciennes, du moins intermédiaires, tenant du latin des caractères qui ont tout à fait disparu dans l'italien ou dans le français moderne et qui établissent un anneau philologique entre l'antiquité et nos temps. Aussi faut-il partager autrement qu'on ne fait l'histoire littéraire de ces trois grandes nations: ~~À la langue des Gaules, sous la forme provençale ou~~ sous la forme française, appartient, avec la priorité philologique, la priorité de production; c'est là que

commencent les œuvres nouvelles, celles qui ne relèvent plus du latin, le gai savoir, les chansons de geste, les poèmes d'aventure; on les lit, on les goûte, on les traduit, on les imite dans tout l'Occident. Puis cette veine puissante s'épuise, et le quatorzième siècle arrive. Mais le quatorzième siècle est l'avènement de l'Italie, qui, pendant l'époque antécédente, avait préparé son essor et qui se signale par le chef-d'œuvre de la grande poésie dans le moyen âge, la *Divine Comédie*; tous les arts se donnent la main, et rien de plus brillant que cette période. Peu après, l'Espagne vient à son tour sur la scène; et toutes deux servent de modèle à la France, qui jadis leur avait servi de modèle. Mais la langueur momentanée de la France se dissipe, le seizième siècle entre dans toutes les voies de la pensée; une nouvelle langue française et une nouvelle littérature reprennent les hauts rangs et gagnent, comme jadis, la faveur générale et l'universalité. Telle fut, dans l'Occident latin, la série des choses littéraires.

Les deux morceaux qui me servent de texte et de point de départ sont fort anciens; ils appartiennent l'un et l'autre au dixième siècle, ainsi que le montre l'examen des manuscrits où on les a trouvés; et il n'y a rien, jusqu'à présent du moins, qui, en langue d'oïl, remonte plus haut: soit qu'en effet, dans cette première antiquité, on n'ait rien écrit en langue vulgaire, soit que ce qui fut écrit ait péri, le fait est que ces deux textes sont les seuls qui soient entre nos mains. Il est certain, cependant, qu'une langue vulgaire existait avant l'époque de nos deux textes. On en

a la preuve dans le *Serment des fils de Louis le Débonnaire* qui, appartenant au neuvième siècle, est rédigé en un idiome roman difficile à classer soit dans la langue d'oc, soit dans la langue d'oïl ; on en a aussi la preuve dans ce passage où l'auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*, parle de vers satiriques faits en français vers la fin du neuvième siècle contre un comte de Poitiers, oubliant sa prouesse en un combat nocturne contre les Normands.

L'un de nos deux morceaux est en vers. C'est un chant qui célèbre le martyre d'Eulalie, vierge chrétienne qui ne veut pas adorer les faux dieux, et que Maximien, roi des païens, ordonne de mettre à mort. On la jette dans le feu, mais le feu refuse de la brûler. Le persécuteur, que ne touche pas un si grand miracle, a recours à l'épée, la vierge offre son cou au glaive et elle s'envole au ciel sous la forme d'une colombe. Ce petit poème est très court : il n'a que vingt-huit vers ; il offre à étudier non-seulement la langue, mais aussi la versification.

L'autre morceau a moins d'importance ; c'est une glose morale au sujet de Jonas. Le contexte ne se suit pas très-bien ; des mots latins l'interrompent de temps en temps. Néanmoins les caractères de la langue d'oïl y sont manifestes ; et des lignes isolées, ne fût-ce que quelques lignes, sont trop rares en cette langue, au dixième siècle, pour qu'on les néglige.

La langue romane rustique, même alors qu'elle n'était pas sortie de sa rusticité, et qu'elle était non pas écrite mais seulement parlée, n'avait pas d'autre régularité que celle qui provenait de son origine ; mais

elle avait celle-là qui d'ailleurs fut la source de tout le reste. Il va sans dire que plus une langue romane est ancienne, plus elle est voisine du latin; cela se voit dans nos deux textes, qui tiennent manifestement à la latinité de plus près que les textes du douzième siècle. Si on pouvait remonter encore plus haut, on verrait la chrysalide de moins en moins dégagée de ce qui lui donna naissance. Mais, quand le latin fut décidément une langue morte, quand il n'y eut plus aucune illusion à se faire là-dessus, quand, en un mot, on commença d'écrire en langue romane, on sentit simultanément et le fond commun qu'on avait avec lui et les différences essentielles qui étaient intervenues. Ces rudiments d'usage grammatical, il importe de les saisir dans le peu de lignes que nous possédons d'une époque si reculée. Sans doute, ces lignes, tout anciennes qu'elles sont, ont aussi par derrière elles plusieurs degrés d'évolution que nous ignorons et dont nous ne pouvons tenir compte. Mais celui-ci n'en est pas moins important à constater; car il servira de point d'appui pour reporter vers ses commencements et ses causes la grammaire de la langue d'oïl. Dès lors, il n'y aura plus lieu de s'étonner que, sous la main de ceux qui la cultivèrent, cette langue ait été assujettie à certaines conditions de régularité parfaitement reconnaissables. Le latin est toujours là qui lui sert de support; elle en quitte ceci, elle en rejette cela, elle modifie, elle tronque, elle élargit, elle supplée; mais, dans tout ce travail, elle ne peut jamais se détacher de la syntaxe qui lui est inhérente, des instincts qui lui sont innés, du sang qui coule dans ses veines.

Le résultat obtenu spontanément, au douzième siècle, bien loin de mériter le dédain qui, faute de lumières suffisantes, n'y apercevait que confusion et grossièreté, appelle l'attention du philologue et de l'historien. Les lisières avec le latin étaient définitivement coupées, et il fallait marcher par soi-même. La langue était dans cet état intermédiaire qui, avec toutes sortes de simplifications, en faisait cependant encore une langue à cas. Ainsi déterminée, elle prit ses allures propres; ce n'était pas du latin, ce n'était pas non plus du français moderne. Quand je dis que ce n'était pas du latin, je n'entends pas parler de la forme que les mots avaient prise, j'entends qu'au lieu des six cas de la déclinaison il n'y en avait plus que deux; quand je dis que ce n'était pas non plus du français moderne, je n'entends pas parler des différences subies par les mots dans le cours du temps, j'entends que, l'un par rapport à l'autre, l'ancien français est pour le français moderne une langue non encore dépouillée tout à fait du caractère synthétique. Dans cette situation, la langue d'oïl et la langue d'oc, appelées à prendre les premières dans l'occident latin la parole, se firent leurs règles. Des habitudes d'écrire se formèrent; et, quand on examine les textes, on est certainement beaucoup plus frappé de la régularité qui les pénètre, que des irrégularités qui s'y montrent. Je sais qu'en disant cela je heurte directement l'opinion de plusieurs qui ne se sont pas occupés moins que moi de ce sujet. Mais, là aussi, j'ai commencé par être de l'avis de ceux que je ne saurais plus suivre, et l'existence d'une grammaire en théorie

et en fait ne peut, suivant moi, être écartée : en théorie, si l'on considère l'origine latine de ce prétendu jargon ; en fait, si l'on étudie grammaticalement les textes et si l'on examine les causes et l'étendue des irrégularités. Voyez, par exemple, cette locution archaïque dont la Fontaine s'est servi : *Faire que sage, faire que fou*. Si elle n'avait pas préexisté, le français moderne ne l'aurait pas trouvée, elle est hors de ses analogies ; mais elle est dans la pleine analogie de la langue d'oïl, et elle y est née sans effort, naturellement, du latin ; car cette phrase, qui est devenue pour nous archaïque et semble avoir quelque chose d'elliptique et de singulier, est, pour la vieille langue, la construction la plus simple. Dans ce vers de *Ruon de Cambrai* :

Li fil Hebert n'ont pas fait que felon,

mettez le latin : *Non fecerunt quod felones*, et vous verrez tout de suite la valeur de chaque mot et l'impulsion qu'avait la langue d'oïl et à laquelle elle pouvait obéir : car *felon* est sujet pluriel.

Discuter des phrases, montrer en quoi elles sont correctes, est tout mon projet, et peut-être de cette comparaison multiple, ressortira-t-il quelques remarques utiles à l'histoire de la langue et des lettres dans cette haute période.

2. — Chant d'Eulalie.

Comme je compte entrer en des détails minutieux de versification et de grammaire, je suis obligé de tran-

scrire ici le *Cantique d'Eulalie* ; autrement, le lecteur ne pourrait suivre une discussion qui devient obscure et pénible quand la pièce n'est pas sous les yeux. Le texte, heureusement, est très-court ; et, quant à la langue, très-curieux.

- 1 Buona pulcella fut Eulalia,
- 2 Bel auret corps, bellezour anima.
- 3 Voldrent la veintre li Deo inimi.
- 4 Voldrent la faire diaule seruir.
- 5 Elle non eskoltet les mals conselliers,
- 6 Quelle Deo ranciet chi maent sus en ciel.
- 7 Ne por or ned argent ne paramenz
- 8 Por mainte regiel ne preiement
- 9 Ni ule cose non la pouret omqi pleier,
- 10 La polle sempre non amast lo Deo menestier.
- 11 E por o fut presentede Maximien,
- 12 Chi rex eret à cels dis soure pagiens.
- 13 Il li enortet, dont lei nonqui chielt,
- 14 Qued elle fuiet lo nom chrestien.
- 15 Ellent adunet lo suen element,
- 16 Melz sostendriet les empedementz,
- 17 Quelle perdesse sa virginitet.
- 18 Por o s furet morte à grand honestet.
- 19 Enz en l fou la getterent com arde tost
- 20 Elle colpes non auret, por o no scoist.
- 21 Aezò, no s voldret coucreidre li rex pagiens :
- 22 Ad une spe de li roveret tolr lo chief.
- 23 La domnizelle celle kose non contredist.
- 24 Volt lo seule lazsier, si ruonet krist.
- 25 In figure de colomb volat à ciel.
- 26 Tuit oram que por nos degnet preier.
- 27 Qued auisset de nos Christus, merçit
- 28 Post la mort, et à lui nos laist venir
- 29 Per soue clementia.

Je donne la traduction de ces vingt-neuf vers ; ils ne

sont pas faciles à comprendre ; ils ont des formes très-anciennes et, par conséquent, des obscurités ; cette traduction se tient fort près du mot à mot.

« Eulalie fut bonne pucelle ; elle avait beau corps,
 « âme plus belle. Les ennemis de Dieu voulurent la
 « vaincre, voulurent la faire servir le diable. Elle n'é-
 « coute les mauvais conseillers, qu'elle renie Dieu, qui
 « demeure sus au ciel. Ni pour or, ni pour argent, ni
 « parure, ni menace de roi, ni prière, ni aucune chose,
 « on ne put jamais plier la jeune fille qu'elle n'aimât
 « pas le service de Dieu. Et pour cela elle fut présen-
 « tée à Maximilien, qui était en ces jours roi sur les
 « païens. Il l'exhorte, ce dont ne chaut à elle, qu'elle
 « fuie le nom chrétien et que pour cela elle abandonne
 « sa doctrine. Plutôt elle supporterait les fers que de
 « perdre sa virginité. Pour cela elle mourut à grande
 « honnêteté. Ils la jetèrent dans le feu, de façon qu'elle
 « brûle tôt. Elle n'avait aucune coulpe, aussi ne brûla-
 « t-elle pas. A cela le roi païen ne voulut se fier : il
 « ordonna de lui ôter la tête avec l'épée. La demoiselle
 « n'y contredit ; elle veut laisser le siècle, si Christ
 « l'ordonne ; en figure de colombe elle vola au ciel.
 « Prions tous qu'elle daigne pour nous intercéder, que
 « Christ ait merci de nous après la mort et nous laisse
 « venir à lui par sa clémence. »

Cette pièce est en vers ; cela résulte, au premier coup d'œil, non des rimes mais des assonances qui marchent de deux lignes en deux lignes. Mais quelle est l'espèce de vers, et, l'espèce étant déterminée, quel remède faut-il appliquer à ceux des vers qui ne rentrent pas d'eux-mêmes dans le mètre ? Je dis

d'avance que le vers est de dix syllabes ; c'est l'ancien vers héroïque de la Provence, de la France et de l'Italie.

Il y avait, dans la langue d'oïl, trois formes de ce vers, qui est toujours caractérisé par deux accents, l'un invariable à la dixième syllabe, l'autre placé tantôt à la quatrième et tantôt à la sixième. Dans la première forme, l'accent était à la quatrième syllabe, avec un hémistiche à cet endroit. Cette forme avait trois modifications ; ou bien l'hémistiche permettait une syllabe muette non élidée, c'était le vers des chansons de geste ; je n'en cite point d'exemple ; car on n'a qu'à ouvrir le premier poëme venu, et on trouvera de ces vers tant qu'on voudra ; c'est une excellente forme de vers, l'oreille n'a rien à objecter, la syllabe muette ne l'offensant pas plus à l'hémistiche qu'elle ne l'offense à la fin du vers ; et il est fâcheux que cette vieille liberté ait été enlevée à notre versification. Ou bien l'hémistiche ne permettait pas de syllabe muette, c'est le cas des chansons ; on reconnaît que c'est la musique qui a imposé cette loi ; les syllabes muettes se faisaient toujours entendre dans notre ancienne poésie ; et dès lors la mesure musicale aurait été rompue par une syllabe de trop. Ou bien enfin l'accent manque au quatrième pied ; une syllabe muette le remplace ; c'est encore la musique qui explique cet usage ou plutôt cette licence, qui ne se trouve que dans les chansons ; mais le vers est détestable, ou plutôt il n'y a plus de vers, il n'y a qu'une ligne de dix syllabes que la musique faisait supporter.

Dans la seconde forme, l'accent et l'hémistiche

étaient à la sixième syllabe. Ce rythme est moins commun que le précédent ; pourtant il était reçu aussi, et l'on a de longs poèmes qui, d'un bout à l'autre, le suivent. Il admet deux modifications : l'hémistiche permettait une syllabe muette en surplus, ou bien il n'en permettait pas.

Dans la troisième forme, le vers se rapproche beaucoup du vers italien actuel, ou plutôt du vers de Dante : il n'y a plus d'hémistiche ; seulement la quatrième syllabe ou la sixième est accentuée. Comme ceci est moins connu, je vais en rapporter des exemples :

Si proi, pour Dieu, bone amour et requier
C à la plus *bele* rien qui or soit née
Face savoir mou cuer et ma pensée.

(A. Dinaux, *Trouvères artésiens*, p. 144.)

L'accent est sur la première syllabe de *bele* ; il n'y a point d'hémistiche. Mais le vers est très-correct ; et, pour le trouver pleinement satisfaisant, il suffirait d'habituer notre oreille à ce genre de versification. La même remarque s'applique à ces vers :

Rois de Navare, sirés de vertu...
(Dans Raoul de Soissons, *Hist. littér.*, t. XXIII, p. 702);
Escune *flame* se doit regarder
(Mätzner, *Altfranzösische Lieder*, p. 55, v. 29);
Qu'encor ne *die* je ma desirance...

(*Ibid.*, p. 58, v. 26);

Elë n'y *garde* ricour ne paraje...

(*Ibid.*, p. 60, v. 50);

Sire, choisi avez trop malement.

Selonc *maniere* de loial ami

(*Ibid.*, p. 82, v. 28).

Dans tous ces vers, il y a, sans hémistiche, une syllabe accentuée au quatrième pied. En voici un où, sans hémistiche aussi, c'est la sixième syllabe qui est accentuée :

Celui por fol tienz qui se haste si
 Qu'en un sol jour a gasté et cueilli
 Ce dont il devoit *vivre* longuement.

(*Ibid.*, p. 82, v. 28.)

Dans une même pièce, des vers avec l'hémistiche à la quatrième syllabe et des vers avec l'hémistiche à la sixième pouvaient être employés. On en a un exemple dans la dernière citation : les deux premiers vers ont l'hémistiche au quatrième pied, et le dernier vers l'a au sixième pied. Il en est de même dans ce cas-ci :

Sire frere, faites moi jugement
 Selonc vostre escient d'un jeu parti

(*Ibid.*, p. 80.)

Le premier vers a ou plutôt devrait avoir l'accent à la quatrième syllabe ; le second l'a à la sixième. Les mélanges étaient donc permis.

Appliquons ces observations à notre pièce, et suivons-la vers par vers.

Le premier a un hémistiche et un accent au sixième pied.

Le deuxième a un hémistiche et un accent au quatrième pied.

Le troisième et le quatrième n'ont pas d'hémistiche ; et l'accent est à la quatrième syllabe.

Le cinquième : *Elle non eskoltet les mals conselliers,*

est irrégulier ; on ne peut, sans remède, le ramener à une des formes connues ; mais le remède est facile. Non est pour l'orthographe et non pour la prononciation ; il s'écrivait ainsi et se prononçait ou pouvait se prononcer *ne*. On verra plus loin de ces exemples où, l'orthographe latine étant conservée, la prononciation était néanmoins française. *Ne* était susceptible d'élosion, et dès lors le texte devient :

Elle n'eskoltet les mials conselliers.

Ce qui donne un vers sans hémistiche, avec l'accent à la quatrième syllabe.

Dans le sixième vers : *Qu' elle Deo n'aneiet chi maent sus en ciel*, le copiste a commis une faute, car la ligne ainsi écrite ne présente pas les accents à la place voulue, et partant il n'y a plus de vers. Au lieu de *qu'elle*, lisez *que* ; *elle* est superflu et peut se supprimer sans que le sens souffre, sans que la clarté de la phrase soit troublée ; et alors on a un vers sans hémistiche, et l'accent sur la quatrième syllabe. Il ne faut pas lire *maent* en deux syllabes ; c'est un monosyllabe, écrit ordinairement *maint* dans la langue postérieure.

Les septième et huitième vers sont à hémistiche et ont l'accent sur la sixième syllabe.

Dans le neuvième vers : *Ni ule cose non la pouret omqi pleier*, il faut d'abord écrire *ni ulé* en un seul mot *niule*, dans lequel *nu*, répondant à *nul* de *nullus*, n'est qu'une syllabe. Mais cela ne suffit pas encore pour retrouver la mesure ; on supprimera *non*, qui fait double emploi avec *niule* ; et on aura un vers à hémistiche et à accent au sixième pied. Dans *pouret*, la syl-

labe *ret* est muette malgré le *t*, qui est ici purement orthographique et indice de la troisième personne latine, et qui n'avait aucune valeur de prononciation. Il serait facile d'accumuler les exemples de ce fait; je me contente de citer ce vers du *Roland* (Génin, p. 97) :

E l'archevesque de Deu les beneist;
Par penitence les *cumendet* à ferir.

Si l'on prononçait le *t* de *cumendet*, le vers serait faux.

Le vers dixième : *La pollè sempre non amast lo Deo menestier*, exige, en apparence du moins, un redressement bien plus considérable, ayant treize syllabes et devant être réduit à dix, avec les accents à leur place. Je dis en apparence, car, au fond, le vers est correct; c'est l'orthographe seule qui fait illusion. D'abord, au lieu de *non*, prononcez *ne*, en élidant le muet devant *amast*. Puis dépouillez le mot *menestier* de la forme latine, et prononcez-le comme on l'a prononcé et écrit dans le douzième et le treizième siècle, c'est-à-dire *mestier*. Aussitôt toutes les anomalies du vers disparaissent: il a l'hémistiche et l'accent au quatrième pied, avec une syllabe muette en surnombre. Ce que je fais ici pour *menestier* n'est point quelque chose de nouveau, inventé exprès pour le cas particulier dont il s'agit. Un tel désaccord entre l'écriture et la prononciation, c'est-à-dire entre l'écriture latine et la prononciation française, n'est point rare dans les très-anciens textes. Ainsi dans ce vers du *Roland* (Génin, p. 75) :

Enoit m'avint une avisiun d'angele;

angele est l'orthographe latine d'*angelus*; mais, malgré l'orthographe, la prononciation est française, et il faut dire *ange*; autrement le vers serait defectueux. La même remarque rectifie ce vers de *Thomas le Martyr*, 50 :

Li clér deivent les lais. é lur *anemes* garder.

Aneme, orthographe latine, doit être dit *ame*, prononciation française. C'est ce respect de la tradition latine, qui a donné les bases de l'orthographe française et qui a fait que l'on écrivait *altre* ce qui se prononçait *autre*. Les *lais*, c'est-à-dire les *laïques*; *lai* est conservé dans *frère lai*.

Le onzième vers est : *E por o fut presentede Maximien*. Ni le nombre des syllabes ni l'accent ne sont réguliers. *Maximien*, en latin *Maximianus*, serait de quatre syllabes; mais cela ne peut s'accommoder avec *presentede*, grand mot qui, placé au centre du vers, le gouverne tout entier. Un mot de trois syllabes est ici indispensable; et, au lieu du persécuteur *Maximien*, on mettra le persécuteur *Maximin*. Le reste est facile : on supprimera *e*, et l'on commencera la phrase par *por o*, comme plus bas, au dix-huitième vers. De la sorte, on aura un vers avec l'accent au sixième pied, sans hémistiche.

Le douzième est un vers à hémistiche, placé au sixième pied, ainsi que l'accent.

Les treizième, quatorzième, quinzième, seizième et

dix-septième sont sans hémistiche, et ont l'accent sur la quatrième syllabe.

Le dix-huitième est un vers sans hémistiche, avec l'accent sur la sixième syllabe.

Le dix-neuvième et le vingtième sont des vers avec hémistiche et accent au sixième pied, et avec une syllabe muette supplémentaire au même pied.

Le vingt et unième : *Aezo nos voldret concreidre li rex pagiens*, est le plus difficile de tous : la discussion va le montrer. M. Burguy, dans sa *Grammaire* (t. I, p. 157), regarde *aezo* comme un seul mot répondant à *ico* ou *ice*, qui sont plus ordinaires, et à *aisso* du provençal. Je crois que cela est vrai, la forme provençale le démontrant ; et *aezo* ne compte que pour deux syllabes, comme en témoignent les formes parallèles, qui sont toutes dissyllabiques. Pourtant on aurait pu songer à le décomposer en deux mots : *a ezo*, la préposition *à*, et *ezo* qui aurait été l'équivalent d'*ico*. En effet, *concroire* signifie *confier*, *fier*, aussi bien dans le latin que dans le vieux français ; tel en est le sens dans ces textes du douzième siècle :

Sa traisun e sa merveille
Lors dit, e concreit, e conseille.

(Ibid. I, v. 1555.)

Ne je n'ai ami si privé,
Cui je ceste ovre concreisse ;
Ne sai home cui la deisse.

(Ibid. v. 18159.)

Or notre vers veut dire : *le roi païen ne voulut pas se fier à cela*. Il faut donc la préposition *à* exprimée ou sous-entendue. Ici elle est sous-entendue, comme plus

haut dans *presentede Maximin*, qui signifie *présentée à Maximin*. Si la lettre *a* dans *aexo* n'appartenait pas au pronom, comme le parallélisme avec *aisso*, provençal indique qu'elle y appartient, et si elle était la préposition *à*, elle serait écrite *ad*, ainsi que plus bas *ad une spede*. Après cette discussion préliminaire, le vers peut se rétablir en déplaçant *no s voldret* et en lisant le vers entier :

No s voldret aexo concreindre li rex pagiens.

No s voldret se trouve placé au commencement de la phrase et avant le sujet, comme l'est *voldrent* dans le vers

Voldrent la veintre li Deo inimi.

Par ces corrections, notre vingt et unième vers devient un vers à hémistiche et à accent au sixième pied, avec une syllabe muette supplémentaire.

Le vingt-deuxième : *Ad une spede li roveret tolir lo chief*, a besoin d'être corrigé et peut l'être facilement ; il suffit d'ôter l'article *une*. *Une* est ici tout à fait parasite ; il vaut bien mieux dire sans article *à spede*, à épée. Dès lors c'est un vers dont l'hémistiche et l'accent sont au sixième pied, avec une syllabe muette qui ne compte pas.

Dans le vingt-troisième : *La domnizelle celle kose non contredist, celle kose* trouble la mesure et d'ailleurs est singulièrement plat. Tout sera rétabli, si l'on y substitue *aexo*, qui est la vraie expression. Le copiste aura voulu l'expliquer, en mettant *celle kose*.

Le vingt-quatrième vers est intact, hémistiche et accent au sixième pied.

Le vingt-cinquième ne l'est pas : *In figure de colomb volat à ciel*. Il ne me paraît comporter qu'une correction, c'est de supprimer la préposition *de*, et de lire *in figure colomb*, ce qui donne l'hémistiche et l'accent au sixième pied. Le copiste aura, de son chef, ajouté *de* pour éclaircir la phrase. Si l'on croyait que le génitif latin ne peut pas bien être rendu, en vieux français, par le cas régime sans article (en effet, on dit ordinairement *la fille le roi*, pour *la fille du roi*), je citerais ces vers du douzième siècle :

Adeldred out avant un fiz
De la fille cunte Theodriz.

(*Édouard le confesseur*, v. 157.)

Les trois vers vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième n'offrent aucune difficulté, ils sont tous les trois réguliers, ayant l'hémistiche et l'accent à la sixième syllabe.

Ainsi sur vingt-huit vers qui composent cette pièce (je ne parle pas du vingt-neuvième, qui est un petit vers de cinq syllabes); sur vingt-huit vers, dix-neuf sont réguliers et n'ont besoin d'aucune correction; sur les neuf autres, deux se restituent sans aucun changement et à l'aide de la seule remarque, que la prononciation, devenue française, n'est pas conforme à l'orthographe, restée latine. Il n'y a donc plus que sept vers qui aient besoin de quelque rectification. Cette forte disproportion entre les vers corrects et les vers incorrects suggère la conjecture que l'incorrection

est le fait non de l'auteur mais du copiste, et que, malgré la vétusté du texte, la critique peut intervenir.

Ce cantique d'Enlalie présente un fait dont jusque-là on n'avait eu aucun exemple dans la langue d'oïl ; c'est l'existence d'une forme émanée du plus-que-parfait latin. Il était singulier, M. Diez l'a remarqué, que ce temps, qui existe dans d'autres langues romanes, n'existât pas dans celle-ci. Il y existe en effet, bien que l'usage l'ait, de très-bonne heure, abandonné. Mais un texte du dixième siècle a montré qu'en cela aussi, la langue d'oïl ne s'écartait des autres qu'en apparence. Dans notre texte, ces plus-que-parfaits sont : *auret* = *habuerat* ; *pouret* = *potuerat* ; *furet* = *fuerat* ; *voldret* = *voluerat* ; *roveret* = *rogaverat*. Comme, malgré la présence du *t* final, la dernière syllabe est muette, ces formes sont exactement régies par l'accent latin : *rogaverat*, ayant l'accent sur *ga*, donne *roveret*, avec l'accent sur *ve*, qui est le correspondant de *ga* ; *fuerat*, avec l'accent sur *fu*, produit *furet*. Ceci est évident et n'a besoin d'aucune interprétation. Il n'en est pas de même de *auret*, de *pouret* et de *voldret* ; *habuerat*, *potuerat* et *voluerat* ont l'accent sur *u*, qui appartient à la seconde syllabe, et *auret*, *pouret* et *voldret* ont l'accent sur la première ; il y a là un désaccord qui s'explique sans peine. Dans *habuerat*, *potuerat* et *voluerat*, l'*u*, du moins à l'époque où la langue d'oïl s'est formée, n'était pas voyelle, il était consonne, et l'on disait *hábverat*, *pótverat*, *vólverat* ; prononciation qui reportait, comme on voit, l'accent sur la première syllabe ; ce qui s'est exprimé dans les mots correspondants du français.

On sait que *tēnuis* est considéré dans les poètes comme étant ou un mot trissyllabique composé de trois brèves, ou un mot dissyllabique, composé d'une longue et d'une brève; *tēnuis*. Le fait est que, pour la langue d'oïl, cette dernière forme existait seule, et elle a été rendue par *tenve*, qui nous indique clairement quelle était, à cette époque, la prononciation de *tenuis*. Plus tard, bien plus tard, de *tenuis* nous avons fait *ténu*, qui n'est qu'un calque du latin tel que nous le prononçons maintenant. A ce rapprochement de *tenve* et de *ténu*, on saisit toute la différence qui est entre une formation organique et une formation mécanique.

La même clef servira pour *voldrent*, qui est la troisième personne du pluriel du parfait défini du verbe *vouloir*, et qui est l'équivalent de *voluerunt*. Mais, dans *vôluerunt*, l'*e* est long, et par conséquent c'est sur lui qu'est l'accent, c'est-à-dire sur la troisième syllabe à partir du commencement du mot, tandis que, dans le français, l'accent est sur la première syllabe. Il faut donc ramener le latin à un mot trissyllabique avec l'accent sur la première. On en fait un mot trissyllabique, en usant de la remarque précédente, qui change l'*u* voyelle en *n* consonne, et on en fait un mot à accent sur la première en changeant l'*e* long en *e* bref. Ce changement, qui est prouvé par la prononciation de la langue d'oïl, s'explique par des habitudes qui existaient dès les temps classiques. M. Quicherat, qui est une si grande autorité en matière de latinité, et particulièrement de métrique latine, et à qui je me suis adressé, n'a pu, à la vérité, m'indiquer aucun exemple où l'*e* de *voluerunt* ait été abrégé; mais il m'en a cité beau-

coup où ce même e est, contre la règle, devenu bref en d'autres mots. Tels sont :

Matri longa decem tulerunt fastidia menses
(Virg., *Ecl.* IV, 61);

Obstupui, steteruntque comæ
(*Æn.* II, 774 et III, 48);

Constitērunt, silva alta Jovis, lucusve Dianæ
(*Ibid.* III, 681);

Menandri eunuchum postquam ædiles emerunt
(Térence, *Eun.*, prol. 20);

sur quoi Donat fait cette remarque : *emerunt autem, mediam corripit;*

Abiturus illuc quo priores abiērunt
(*Ph.* IV, 19, 16);

Perlege dispositas generosa per atria ceras,
Contigērunt nulli nomina tanta viro
(*Ov.*, *Fast.* I, 591).

Il est donc établi que, dans la meilleure latinité, l'e s'abrégait souvent, et que l'accent, par conséquent, reculait d'une syllabe. C'est cette prononciation qui prévalait dans les Gaules, ou, du moins, qui a prévalu dans la langue d'oïl. Car *voldrent* n'est pas une exception; loin de là, la règle est générale : *aimerent, amaverunt, dirent, dixerunt, oïrent, audiverunt, ont*; dans le français, l'accent sur la pénultième, parce qu'ils l'avaient dans le latin d'alors sur l'antépénultième. On peut apprendre quelque chose sur le latin, en comparant ce que nous enseigne l'étude élémentaire des langues romanes.

J'ai encore sous la main un cas de cette comparaison. Les dictionnaires donnent un diminutif *bellatulus*, mais en le notant d'un point de doute et en disant que la

leçon n'est pas assurée. Eh bien, je la regarde comme bonne, ou, du moins, il est certain qu'au moment de la formation des langues romanes, il existait, dans la latinité, un adjectif *bellatus*. En effet, le cantique d'Eulalie a, au second vers,

Bel auret corps, *bellezour* anima.

Bellezour est l'équivalent parfaitement exact de *bellatiore*, et, par conséquent, certifie la préexistence de *bellatus*. *Bellezour* est au régime; le sujet serait *bellaire*; *bellatior* ayant l'accent sur *la* et produisant, dans le français, un mot semblablement accentué. Je n'ai pas trouvé *bellaire* dans la langue d'oïl; mais la langue d'oc a les deux cas; sujet : *puois es del mon la bellaire* : *puis qu'elle est la plus belle du monde*; régime : *et am del mon la bellazor*; et j'aime la plus belle du monde. Raynouard ne s'est pas aperçu que *bellaire* est le sujet du mot dont *bellazor* est le régime; et, à la table de son *Lexique*, traduisant *bellaire* par *la plus belle*, il le dit au superlatif.

Le prétérit du verbe *vouloir* demande encore quelques remarques. *Je vol, il volt, il voldrent*, sont trois personnes régulières et répondant, accent pour accent, à *vólui, vóluit*, et, d'après l'explication précédente, à *voluerunt*. Il n'en est pas de même des autres personnes, qui sont *tu volsis, nous volsimes, vous volsistes*. La forme régulière serait *tu vouíst, nous vouimes* ou *vouimes*, suivant que l'on considérerait l'*u* comme consonne ou comme voyelle, et *tous vouístés*. Aucun texte ne nous a conservé ces formes qui proviendraient di-

rectement du latin; celles qu'on trouve seules dans les livres offrent une *s* intercalaire dont il est difficile de rendre compte. Faut-il admettre que cette *s* est postérieure à la formation du mot et due simplement à un besoin de l'oreille? Ou que le bas-latin a eu les formes barbares *volsivisti*, *volsivimus*, *volsivistis*? Notre prétérit *je volus* ne se trouve guère dans les anciens textes; mais il a sa raison d'être dans l'infinitif *vouloir*, qui est l'équivalent du bas-latin *volere*, au lieu du classique *velle*. Avec un tel infinitif, les formes dérivées du parfait latin s'oublièrent, et un prétérit en accord direct avec l'infinitif y fut substitué.

On lit dans notre texte *omqi* et *nonqi*. M. Burguy, t. II, p. 51 f., lit *onqe* et *nonqe*, et dit : « M. Hoffmann de Fallersleben (c'est le premier éditeur) a lu *omqi*; « il a pris pour un *i* le signe d'abréviation qui se trouve « après le *q*. » Je donne entièrement mon adhésion à la remarque de M. Burguy. *Unquam*, qui a l'accent sur la pénultième, ne peut produire un mot avec l'accent sur la dernière syllabe. Aucune des autres langues romanes n'offre d'anomalie au sujet de *unquam* ou *nunquam*.

Dans la traduction que j'ai mise en tête de cet article, j'ai suffisamment indiqué le sens que j'adoptais. D'ailleurs, la plupart des difficultés de sens avaient été levées par les critiques qui se sont occupés de notre texte. M. Diez a reconnu les formes de plus-que-parfait. M. Ferdinand Wolf (*Ueber die Lais*, p. 468) a assigné à *regiel* (v. 8) sa vraie signification, qui est *royal*. M. Diez a discerné, du premier coup d'œil, dans *polle* (v. 10), l'équivalent de *pulla*. M. de Chevallët a déter-

mané le sens de *com arde tost* (v. 19); il a surtout bien établi comment il fallait entendre *por o no s coist* (v. 20), montrant, tandis que les autres critiques s'écartaient de la vraie interprétation, que *cuire* était souvent employé pour *brûler*, en parlant d'un homme condamné au supplice du feu; enfin il a, avec raison, rattaché *seule* (v. 24) non à *solum*, comme avaient fait quelques-uns, mais à *sæculum*. Toutefois, il est un passage que je trouve mal expliqué par tout le monde et sur lequel je veux aussi donner ma conjecture. Il s'agit des vers 13, 14, 15 et 16, que M. de Chevallet traduit ainsi : « Il l'exhorte à ce dont elle ne se soucie jamais, savoir « qu'elle abandonne le nom chrétien. Avant que d'abandonner ses principes, elle souffrirait plutôt les « tortures. » Les autres interprètes ne s'éloignent pas de ce sens. C'est le vers *Ellent adunet lo suon element*, qui fait la difficulté. M. de Chevallet a pris *ent* pour *ains*; mais cela ne peut être; *ent* est nécessairement l'adverbe latin *inde*. Remarquez que *ellent* est écrit en un seul mot, et que l'*e* final de *elle* manque; je suppose qu'il y a une faute, soit de lecture, soit de copiste, et que cet *ell* est pour *ed*. Cela admis, comme le sens de *aduner* ou *adoner* est certain et que ce verbe signifie *délaisser*, *ent* veut dire *pour cela*, et le vers quinzième se lie au vers quatorzième : *qu'elle fuie le nom chrétien et que, pour cela, elle délaisse sa doctrine.*

La condition essentielle de la langue d'oïl, c'est-à-dire une déclinaison à deux cas, apparaît dans notre texte. *Li Deo inimi* nous montre le sujet pluriel dans *inimi* et le régime singulier dans *Deo*. *Deo* est aussi le régime de *renier* : *qu'elle Deo ranciet. Les maïs conseil-*

liers est le régime pluriel. *Li rex pagiens* est le sujet singulier. Tout cela doit être, puisque notre texte est plus voisin de la latinité que les textes du douzième siècle ou du treizième siècle; mais je fais remarquer que cela est, en effet, pour couper court à l'objection qui voudrait voir, dans ces règles de déclinaison, une invention grammaticale d'un temps que, par comparaison avec le dixième siècle, j'appellerai moderne.

Il me paraît qu'on peut déterminer en quelle région de la France notre petit poème a été composé. *Raneiet*, et non *rauoie*; *preïement*, et non *proïement*; *pleïer*, et non *plouer*; *rex*, et non pas *rois*; *adunet*, et non *adonet*; *sostendriet*, et non *sostendroiet*; *concreidre*, et non *concroire*; *preïer*, et non *proier*; ce sont là des caractères qui indiquent la région occidentale de notre pays.

NOTE ADDITIONNELLE. — Depuis la publication de mon travail sur le *Cantique de sainte Eulalie*, il a paru, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5^e série, t. II, p. 257-251, une *Note sur la métrique du chant de sainte Eulalie*. Cette NOTE ou plutôt ce mémoire est de M. Paul Meyer, qui commence à se faire un nom bien mérité dans l'étude des monuments de la langue d'oc et de la langue d'oïl et qui y apporte les deux conditions requises, une connaissance étendue des textes, une connaissance approfondie de la grammaire. Je dois dire tout d'abord qu'il condamne absolument le principe d'après laquelle j'ai essayé de concevoir la métrique de cette ancienne pièce. Mon principe fut que, sur vingt-huit vers qui la composent, dix-huit étant des décasyllabes, les vingt-huit devaient appartenir au même système. D'après M. Meyer, une pièce aussi

ancienne et pour laquelle on n'a aucun terme de comparaison, ne comporte pas de règle extrinsèque; il faut la prendre telle qu'elle est; c'est se tromper sur la mesure de la critique que de la soumettre à des conditions qui ne lui appartiennent peut-être pas; et il faudrait savoir d'ailleurs que la pièce est en effet toute entière en vers décasyllabiques pour être autorisé à réformer ceux qui n'ont pas ce nombre de syllabes. Partant de là, M. Meyer voit dans le *Chant d'Eulalie* une pièce composée de versets de deux vers se correspondant exactement pour la mesure comme pour l'assonance; ces vers sont tantôt de dix syllabes, tantôt de huit, tantôt de douze, tantôt de onze; dès lors il n'y faut plus chercher une versification réelle, mais un chant ecclésiastique, où la musique, non la métrique, règle le nombre des syllabes. Je n'ai aucune difficulté à confesser que présentement, après ma propre discussion de ce sujet et la discussion contradictoire de M. Meyer, son système me paraît plus sûr que le mien, et que dès lors, dans un texte aussi ancien, le système le plus sûr est le meilleur. Je dois pourtant ajouter que toute difficulté n'est pas levée ainsi, et que M. Gaston Paris, qui marche dignement sur les traces de son père, condamnant les deux systèmes, mais plus le mien que celui de M. Meyer, ne peut admettre, comme M. Meyer, des vers de onze syllabes, pense qu'au dixième siècle on prononçait, comme il est écrit, *menestier* et non *mestier*, *damoiselle* et non *donzelle*, et voit dans le tout une cantilène divisée en strophes de deux vers, les vers se correspondant en ce sens qu'ils ont le même nombre d'*arsis* (syllabes ac-

centuées) et une césure pareille ; les *thesis* (syllabes non accentuées) n'y comptent pas. M. Meyer dit que, si sa dissertation vaut quelque chose, c'est comme exercice de critique, comme gymnastique intellectuelle ; j'en dirai autant de la mienne, en notant seulement cette gradation que presque toujours le premier qui s'occupe d'une question est le plus téméraire, les éclaircissements qu'il donne servant de jalons pour éviter les méprises et les excès où il tombe. Je sais particulièrement gré à M. Meyer de m'avoir débarrassé de la difficulté des deux premiers vers. Dans mon système, ces deux vers étaient des décasyllabiques, de sorte qu'il fallait faire *Eulalia* de quatre syllabes et *anima* de trois, en faisant porter l'intonation sur l'*a* final ; tout cela était fort choquant. Dans le système de M. Meyer, où la condition décasyllabique n'est plus exigée, la prononciation française reprend ses droits : *anima* est d'orthographe latine, mais se prononce *âme* ; *Eulalia* est d'orthographe latine, mais se prononce *Eulaye* (qui est en effet la forme vulgaire du nom d'Eulalie). De la sorte ces deux vers deviennent des vers de huit syllabes.

3. — *Fragment de Valenciennes.*

Le *Fragment de Valenciennes* est aussi ancien que le *Chant d'Eulalie* ; c'est cette date qui en fait l'importance, autrement il ne mériterait aucune attention. Signalé par M. Bethman (*Reise durch die Niederlande, Belgien und Frankreich*, Archives de Pertz, t. VIII, p. 25), puis publié par M. Coussemaker (*Voyage historique dans le nord de la France*), il appela la curiosité de Génin,

qui ne se contenta pas du travail de ses devanciers. Génin obtint communication du manuscrit. Le fragment était sur un lambeau de parchemin servant de feuille de garde. Le couteau d'un relieur avait fait tomber la tête du feuillet et retranché une bande sur toute la hauteur, du côté gauche, en sorte que les lignes ne s'attachaient plus l'une sur l'autre ; la colle forte avait appliqué le recto contre le bois du plat avec une telle adhérence que, pour l'en arracher, une main violemment curieuse avait fait périr l'épiderme du vélin. Ce recto était à peu près tout blanc, et le verso avait été incomplètement ravivé. « Heureusement, continue Gé-
« nin, la chimie, complice ingénieuse des archéologues
« et des paléographes, nous fournit des secrets pour
« contraindre le parchemin à restituer tout ce qu'il
« peut cacher d'un texte dans son épaisseur. Ces
« moyens réussirent ici admirablement. Le recto lui-
« même rendit assez de mots pour permettre de re-
« connaître le sujet traité dans cette page : c'est le
« premier et le second chapitre du prophète Jonas ; le
« revers présente le quatrième chapitre. Un artiste ha-
« bile transporta sur le papier, avec la dernière exacti-
« tude, ces deux pages désormais sauvées de l'anéantis-
« sement. Mais il fallait les lire en entier, il fallait dé-
« breuiller ce mystère des notes tironiennes, dont quel-
« ques lambeaux de latin et de français permettaient bien
« d'entrevoir le sens par intervalles, mais, par cela
« même, ne faisaient qu'irriter le désir de pénétrer le
« reste. Je fus encore assez heureux pour rencontrer,
« dans un jeune homme, élève de l'Ecole des chartes,
« ce que j'aurais en vain demandé à toute l'Europe

« savante, un paléographe qui fût parvenu à dérober
« aux notes tironiennes leur secret si longtemps impé-
« nétrable, et à se l'approprier. » (*Chanson de Roland*,
introduction, p. lxx.) Le lecteur des notes tironien-
nes, est M. Jules Tardif, dont les travaux sur ce grand
arcane de l'archéologie ont reçu, à l'Académie des in-
scriptions et belles-lettres, une honorable récompense.

Ce fragment contient une homélie sur la prophétie
de Jonas. On a employé les notes tironiennes pour
écrire le texte de la prophétie, un certain nombre de
mots latins de la paraphrase, et, ce qui est très-re-
marquable, des parties de mots et même quelques
mots entiers appartenant à la langue vulgaire. Ce texte
est tracé sur un parchemin non rayé; l'écriture est
rapide et peu soignée; on y remarque, outre les nom-
breuses abréviations, des ratures, des surcharges, des
soulèvements, des renvois. Tout indique que c'est un
brouillon de la propre main du prédicateur. « Le moine
« obscur, ajoute Génin, qui préparait ainsi son homé-
« lie dans le secret de sa cellule, n'imaginait guère que
« la fortune, impitoyable pour les chefs-d'œuvre de l'an-
« tiquité, s'amuserait à faire voler ce grossier lambeau
« de parchemin du dixième siècle au dix-neuvième, et
« lui donnerait, par l'imprimerie, l'immortalité refusée
« aux comédies de Ménandre et aux décades de Titè
« Live. » (*Ib.*, p. 466.)

Génin a étudié le *Fragment de Valenciennes* avec non
moins de diligence qu'il n'en a mis à le publier. On
lui doit des éclaircissements très-utiles. Mais il a omis
des points qui me paraissent mériter examen; et il a
des remarques qui ne sont pas suffisamment justes,

obéissant à des idées préconçues qu'une critique ultérieure n'a pas ratifiées. Sans doute aussi de mon côté et à mon insu, j'obéis, en certains points, à des idées préconçues; je corrige les siennes, d'autres me corrigeront.

Le *Fragment de Valenciennes* et le *Chant d'Eulalie*, étant du même siècle, ont des ressemblances. Je n'ai trouvé que dans l'un et l'autre la troisième personne du singulier du conditionnel en *eiet* : *sostendreiet* (*Chant d'Eulalie*, v. 16), et dans le *Fragment de Valenciennes*, *astreiet*, *metreiet*, *ferieiet*. Dans les autres textes qui sont tous plus récents, cette même personne est sans *e*, en *eit*, ou en *oit*, suivant les dialectes.

Le conditionnel se conjuguant exactement comme l'imparfait de l'indicatif, on doit attendre que la même troisième personne, dans ce dernier temps, sera aussi en *eiet*. C'est ce qui est en effet : *saveiet*, *doceiet*, dans le *Fragment de Valenciennes* seulement ; le *Chant d'Eulalie* n'a aucun imparfait. Cette terminaison répond exactement à *ebat* (non pas à *abat*; on verra plus bas que la terminaison était autre pour la première conjugaison). *Ebam*, *ebas*, *ebat* donnent régulièrement *eie*, *eies*, *eiet*, ou *oiè*, *oies*, *oiè*, suivant le dialecte. Puisque la finale *am* et la finale *as* qui sont muettes, étaient rendues par un *e* muet, la finale *at* ne devrait pas faire exception. Aussi ne fait-elle pas exception dans notre très-ancien texte; et il faut considérer la finale *eit* ou *oit* sans *e*, comme une abréviation qui avait pris un plein usage dès le douzième siècle, et qui même avait cours dès le onzième siècle, si, comme Génin et d'autres le croient, la *Chanson de Roland* remonte jusqu'à ce siècle.

Le conditionnel est un temps qui manquait à la lan-

gue latine, mais qui ne manque à aucune des langues romanes; seulement, elles n'ont pas toutes employé le même procédé pour le former. On sait que l'imparfait du subjonctif des langues romanes reproduit non pas l'imparfait latin de ce mode, mais le plus-que-parfait; *aimasse* répond à *amassem*. L'imparfait du subjonctif, qui servait quelquefois, par extension, à exprimer en latin le conditionnel, restait disponible; aussi deux langues romanes, l'espagnol et le provençal, s'en sont servies en guise de conditionnel: en espagnol, *amára, amáras, amára, amarámos, amáreis, amáran* (avec une forme secondaire *amária*, etc.), est, sauf des erreurs d'accent au pluriel, le latin *amarem, amares, amaret, amaremus, amaretis, amarent*. Il en est de même du provençal *amera, ameras, amera, ameram, ameratz, ameran*, avec la forme subsidiaire *ameria*. Mais l'italien et le français, ne détournant pas l'imparfait de son sens propre, ont trouvé, dans une composition digne de remarque et différente pour chacun, la forme dont ils avaient besoin. L'italien est *amerei, ameresti, amerebbe, ameremmo, amereste, amerebbero*. Rien de plus aisé que de résoudre cette synthèse en ses éléments qui sont restés apparents; le conditionnel italien est formé de l'infinitif et du parfait défini du verbe *avere*, de la même façon que, dans toutes les langues romanes, le futur est formé avec l'infinitif aussi, mais avec le présent du verbe *avoir*. Autre a été le procédé du français; la forme ancienne est *ameroie, ameroies, ameroit* (et plus anciennement, comme nous avons vu ci-dessus, *ameroiet*), *amerions, ameriez, ameroient*. Les finales sont ici exactement les mêmes que celles de l'imparfait et répon

dent à *abam, abas, abat, abamus, abatis, abant*; de sorte que, si on refaisait, à l'aide du français, la forme du bas-latin qui a existé en fait ou virtuellement, on aurait *amarabam*. Ainsi le français a composé son conditionnel avec l'infinitif et une finale d'imparfait qui implique une signification de passé, tandis que l'italien composait le sien avec le parfait défini du verbe *avoir*. M. Burguy (*Grammaire*, t. I, p. 256) dit que le conditionnel désigne un avenir au point de vue du passé; comme le futur désigne un avenir au point de vue du présent. On ne saurait mieux apprécier la fonction de ce temps; et, tandis que la logique grammaticale fait voir qu'il en doit être ainsi, l'analyse étymologique montre qu'en effet deux des langues romanes ont eu la conception du conditionnel sous la forme d'un infinitif qui indique le futur et d'une finale qui indique le passé.

Je viens à l'imparfait de la première conjugaison. Nous en avons un exemple dans notre *Fragment*: c'est *avarilevet*; qui répond à *aguardoit* et répondrait à un bas-latin *aguardabat*. La finale *eve, eves, evet* est, dans le dialecte bourguignon, constante pour les verbes de la première conjugaison; ceci est une conformité avec le *Fragment*. Mais tandis que le bourguignon prenait *oie, oies, oit* pour rendre *ebam, ebas, ebat*, le *Fragment* prend *eie, eies, eiet* pour cette même finale; différence qui ne permet pas de le rapporter au dialecte bourguignon. D'un autre côté, nous savons que le normand, qui avait *eie, eies, eit* pour *ebam, ebas, ebat*, avait *ove, oves, ot* pour *abam, abas, abat*, différence qui ne permet pas non plus de faire rentrer le *Fragment* dans le dialecte normand. Mais il résulte de ces

considérations qu'un très-ancien texte (notre *Fragment*) et deux dialectes qui gardaient en ceci des traces d'antiquité avaient, pour l'imparfait, des distinctions qui reproduisaient les distinctions latines *abam* et *ebam*. Il ne faut donc pas se laisser tromper par l'imparfait tel qu'il est actuellement, ni croire que d'anciennes formes n'aient pas suivi, avec une approximation plus grande, les imparfaits latins.

Jonas se réjouit de ce que Dieu lui donna un lierre qui lui procurait de l'ombre et le protégeait contre la chaleur. Le texte porte : *Mult lætatus, eo dixit, por que Deus cel edre li donat à sun sōeir et à sun repausement li donat*. Cela est clair et sans difficulté, sauf un mot : qu'est *soueir* et que signifie-t-il ? D'après Génin, *soueir*, l'*r* final étant muette, est notre mot *souhait*, de sorte que, dit-il, *souhait* remonterait sans altération jusqu'au dixième siècle. Bien que *souhait* soit en effet très-ancien, puisqu'on le rencontre en des textes du treizième siècle, toutefois notre texte ne peut servir de document pour lui dresser une aussi longue filiation. L'attribution de Génin est tout à fait arbitraire ; l'orthographe de notre *Fragment*, cela est vrai, n'est pas sûre ; pourtant on doit en tenir compte, et, ici, non-seulement l'*h* manque, mais encore, au lieu du *t* final qui est indubitable, puisque l'ancienne langue fournit le simple *hait*, *haitier*, nous avons une *r*. On ne peut s'écarter de la forme du mot telle qu'elle est donnée sans de bonnes raisons ; et la seule que Génin allègue est que l'*r* finale était muette. Qu'en sait-il et qu'en savons-nous ? Il est tout préoccupé d'une idée malheureuse, à savoir que l'ancienne ortho-

graphe reproduit la prononciation ; il serait beaucoup plus vrai de dire qu'elle reproduit l'étymologie. Dans tous les cas, la prononciation et l'étymologie sont deux forces qui ont agi sur l'écriture. Je suis convaincu et j'ai été, je crois, le premier à le faire remarquer, que, seul, Génin a indiqué une véritable approximation vers la prononciation de l'ancien français, en disant que la prononciation du français moderne la représente dans ses conditions essentielles. Cette règle est heureusement trouvée et a une valeur incontestable ; mais l'on sent qu'elle est sujette à toutes sortes d'exceptions, de doutes et de restrictions dans l'application, et surtout qu'elle est d'autant moins digne de confiance qu'on remonte plus haut vers les origines et qu'on a moins de textes pour les confrontations. Aussi son idée que l'*r* finale ne se prononçait pas au dixième siècle ne mérite pas qu'on s'y arrête. Mais, pour revenir, y a-t-il quelque conjecture plus grammaticale à substituer à celle de Génin ? En examinant attentivement *soueir* et en essayant de le ramener à un type latin, il m'a semblé que ce type pouvait être ou *sudarium*, mouchoir, toile, ou peut-être *siparium*, rideau de théâtre, rideau d'un tribunal. Dieu avait donné à Jonas le lierre pour rideau ou pour mouchoir qui le protégeait contre l'ardeur du soleil et comme *re-pausement* (pour me servir de ce vieux mot du dixième siècle). L'*u* pouvant être consonne ou voyelle, si on lit *soueir*, le mot se rapprochera davantage de *siparium* ; si, au contraire, on lit *soueir*, le mot se rapprochera de *sudarium*. Le sens s'adapte, car, dans du Cange, on trouve *sudarium* interprété par : *espèce de*

voile qui couvre la tête, λεπτόν τι σκέπασμα ἐκ λίνου συνυφασμένον. C'était en effet d'un tissu qui lui couvrit la tête que Jonas avait besoin.

De *pœnitere* le provençal et l'italien ont fait *pentir* et *pentire*; mais le français n'a qu'un verbe composé: *repentir*. Le simple ne s'y trouve plus, pas même, à ma connaissance, du moins, dans les textes du douzième et du treizième siècle. Mais il est dans notre texte du dixième: *quant il se erent convers de via sua mala et sis penteiet de cel mal que fait habebant*. *Penteiet* est la troisième personne du singulier de l'imparfait; *sis* est pour *si les*; par conséquent, notre vieil auteur a dit, non pas comme nous dirions maintenant, *s'ils se pen-toient* (qu'on me pardonne ce mot qu'on ne peut appeler un barbarisme), mais comme le latin, *si les pen-toit, si illos pœnitebat*. La construction latine était demeurée avec le verbe impersonnel et le régime de la personne qui se repent.

Mais à côté est une tournure toute française; je veux parler de la phrase *quant il se erent convers*. C'est une des grandes singularités des langues romanes, que, avec le pronom réfléchi, elles substituent à l'auxiliaire *avoir* l'auxiliaire *être*. La rencontre de cette tournure dans un temps si reculé mérite qu'on s'arrête à la considérer; car on ne saurait plus y voir un accident fortuit survenu dans le cours de la langue; elle est de l'origine; et toute origine excite un surcroît d'intérêt et de curiosité. M. Jullien, dont la critique pénétrante et l'esprit philosophique ne laissent point passer les faits grammaticaux sans les scruter, dit dans sa *Grammaire* (1^{re} partie, p. 128): « Il est assez difficile d'ex-

« pliquer d'une manière satisfaisante cette substitution
 « du verbe abstrait au verbe de possession, substitution
 « si peu naturelle que tous les enfants, et les personnes
 « qui n'ont pas reçu d'éducation, font la faute de dire :
 « *je m'ai amusé, je m'ai mordu*, etc. Le moyen le plus
 « facile de rendre compte de cette tournure, c'est de
 « supposer que le participe *ayant* du verbe *avoir* est
 « sous-entendu devant le participe passé du verbe que
 « l'on conjugue; qu'ainsi : *je me suis blessé* veut dire :
 « *je suis m'ayant blessé; je me suis assise* veut dire : *je*
 « *suis m'ayant assise; nous nous sommes sauvés* veut
 « dire : *nous sommes nous ayant sauvés*. Cette supposi-
 « tion explique à la fois le sens de ces verbes, le temps
 « qu'ils expriment et l'orthographe qu'ils suivent; elle
 « explique surtout la construction des mots et permet
 « de rattacher ces formes aux règles générales de notre
 « grammaire. Il est vrai qu'elle suppose admise une
 « construction absolument inusitée. Mais cette objec-
 « tion a peu de valeur lorsqu'il s'agit, non pas d'in-
 « troduire une forme nouvelle, mais de s'expliquer
 « seulement une forme connue. » Moi aussi, j'aurais
 tenté quelque interprétation de ce genre, ou plutôt,
 trouvant celle de M. Jullien, j'y aurais acquiescé comme
 à une solution plausible d'une difficulté considérable.
 Mais, rencontrer cette tournure à l'origine même de la
 langue et au point où elle se confond encore en partie
 avec le latin, m'a fait entrer en scrupule; car il se
 pourrait que, pensant à demi en latin et à demi en
 français, les gens d'alors n'eussent pas eu dans l'esprit
 la vague intuition du complément que M. Jullien sup-
 pose. Les enfants et les personnes qui n'ont pas reçu

d'éducation emploient, il est vrai, le verbe *avoir* où notre grammaire exige le verbe *être*; mais ces personnes qui parlent mal sont sous l'inspiration de la langue moderne, qui, en effet, ne pourrait supporter, si elle avait quelque autorité pour modifier la tradition, que le verbe *avoir* en ce cas; la raison en est claire; c'est d'un verbe actif qu'il s'agit, dont la nature n'est pas changée par l'action réfléchie. Les populations qui commençaient à parler roman étaient bien, pour la grammaire, comparables à des enfants et à des personnes illettrées. Pourtant, ce n'est pas sur la tournure avec le verbe *avoir* que s'est fixé leur usage. Pourquoi cela ?

Puisque nous avons un texte du dixième siècle, le latin, ou, si l'on veut, le bas-latin intervient nécessairement dans la question. Le français *se erent convers* suppose le bas-latin *se erant conversi*. Maintenant quel compte rendre de cette locution, barbare en latin, excellente en roman ? Pour la comprendre, il faut en appeler simultanément au latin et au roman. Pour le latin, on sait que le réfléchi peut se rendre par le passif, et que *convertor* veut dire également *on me convertit* et *je me convertis*; *conversus sum*, également *je suis converti* et *je me suis converti*. C'est avec cette direction que les langues novo-latines ont introduit, dans la locution qui exprime l'action réfléchie, une forme passive et d'état : *erent convers*. Mais cela ne leur a pas suffi, et elles ont cherché quelque chose de plus clair et de plus expressif. Une particularité qui leur était propre le leur a fourni. *Se* n'y est point un accusatif; il représente aussi bien le datif et les autres cas, excepté le nominatif. C'est de cette façon qu'il a pu être accou-

plé à un verbe de construction passive, sans aucune barbarie, du moins au point de vue d'une langue romane. *Se* ainsi conjoint a donné le sens réfléchi, la construction passive a donné le sens passif qu'impliquait l'usage latin, et de ces deux sources est sortie la phraséologie romane qui exprime l'action réfléchie par le pronom réfléchi, l'auxiliaire *être* et le participe passé.

Une théorie, quand elle est exacte, est une clef. Essayons celle-ci. C'est, ai-je dit, la qualité de *se*, régime indéterminé sans cas déterminé, qui a permis aux langues romanes de former le verbe réfléchi sur un plan dérivé du latin, mais différent. Évidemment, s'il en est ainsi, *se* pourra se construire avec des verbes neutres marquant un état ou une action, et il leur communiquera une nuance qui, bien que légère et ne changeant pas le sens fondamental, est parfaitement sensible. De telles constructions ont persisté dans le français actuel : *s'en aller*, *s'enfuir*, *se taire*, *s'écrier*, sont des verbes neutres à forme réfléchie. Un pareil emploi abondait encore davantage dans l'ancienne langue. On disait *se dormir* :

Carles se dort, qu'il ne s'esveille mie

(*Ch. de Roland*, Génin, p. 64.)

Ki mult est las, il se dort cunfrē terre.

(*Ibid.*, p. 210.)

Par tuz les prez or se dorment li Franc.

(*Ibid.*, p. 212.)

On disait *se gesir* :

Carles se gist, mais doel ad de Rollant.

(*Ibid.*, p. 212.)

On disait *se issir* :

Paien d'Arabe, des nefes se sunt eissut.

(*Ibid.*, p. 235.)

On disoit *se demeurer* :

Li amiralz ne se voelt demurer.

(*Ibid.*, p. 261.)

Ces exemples suffisent ; il serait d'ailleurs très-facile d'en augmenter le nombre. Plus haut, j'ai trouvé plaisible, provisoirement, l'analyse de M. Jullien, quant au verbe réfléchi, lorsqu'il dit que : *il s'est converti*, peut se mettre sous la forme : *il est s'ayant converti*. Mais, avec *il se dort*, cela n'a plus d'application ; il est impossible d'y introduire le verbe *avoir*, qui, dans le verbe réfléchi ordinaire, est d'abord suggéré à l'esprit ; et faire jouer un rôle à ce verbe dans les constructions dont il s'agit, serait, non pas analyser, mais remanier et changer. Il faut que, dans les cas où l'on complète, le complément sorte naturellement du fonds même qui est donné. Ainsi donc, je me tourne du côté de la solution que j'ai proposée. Le verbe est neutre sans doute ; mais cela n'a pas empêché les langues romanes d'y adjoindre un pronom, régime indéterminé, et qui dès lors n'est pas réfractaire à un pareil emploi. De la sorte est attribué à ces verbes neutres un sens réfléchi qui ne fait aucune contradiction avec eux, et qui y ajoute une certaine grâce.

Essayons encore, dans un autre cas, de suivre la trace du remarquable usage que les langues romanes ont fait de la construction réfléchie. Nous disons *s'entendre à une chose, se connaître en une chose*. Il n'est personne à qui cette façon de parler offre un sens dou-

teux. Mais, pour le grammairien, elle est bien difficile à expliquer. Si on la prend telle qu'elle se présente, on trouve : *connaître soi, entendre soi*; ce qui, manifestement, ne signifie rien. On voit tout de suite l'explication que je veux en proposer. *Entendre, connaître*, sont ici des verbes neutres auxquels l'usage a donné, par l'adjonction du pronom *se*, une forme réfléchie : *Il entend à cette chose, il connaît en cette chose*. Puis, comme, avec *entendre* et *connaître* ainsi employés, une signification réfléchie arrive naturellement à l'esprit, naturellement aussi la langue a usé de la faculté, définie plus haut, que le pronom *se* lui procurait. Mais, pour que mon raisonnement ait quelque valeur, il faut que ces deux locutions ne soient pas récentes; car, depuis longtemps, la langue ne forme plus de pareilles constructions. Cette construction était vivante jadis, c'est-à-dire que nos aïeux, qui l'avaient inventée, l'appliquaient à tous les verbes neutres; elle est morte pour nous chez qui elle n'est plus qu'une tradition, c'est-à-dire que nous ne pouvons la déplacer des verbes auxquels l'usage l'a attribuée. Il ne nous est pas loisible de former *se gémir*; par exemple, sur le modèle de *se taire*; il l'aurait été à nos aïeux. Voyons donc le passé de nos deux locutions. *Entendre* était employé, quand on voulait, d'une façon neutre; et l'on disait *entendre à quelqu'un, entendre à quelque chose*. (Je n'en cite pas d'exemple, parce que la chose est suffisamment connue). C'est le premier pas pour arriver à *s'entendre à*, que voici dans un texte du treizième siècle :

Par huit jors se sont entendu
Li baron à grand feste faire ;

Puis vaist cascun à son repaire

Molt lié [joyeux], quant le congié a pris.

(Roman de Mahomet, p. 64.)

Pour *connaître*, je n'ai pas d'exemple de son emploi comme verbe neutre; mais j'en ai de son emploi avec *se et en*. Ce texte est encore du treizième siècle.

Maîtres, qu'est che chi qui me lieve?

Vous commissiez-vous en cest mal?

(Th. Français, p. 62.)

Ainsi *s'entendre à*, *se connaître en*, appartiennent aux anciens temps de la langue et sont explicables par l'usage qu'elle faisait de la forme réfléchie avec les verbes neutres.

Pour terminer les anomalies de la forme réfléchie en français, il ne me reste plus qu'un cas à examiner. C'est une phrase comme celle-ci : *je me suis coupé le doigt*. Là il ne peut y avoir aucun doute; l'auxiliaire *être* y est certainement pour l'auxiliaire *avoir*; il faudrait dire : *je m'ai coupé le doigt*; et la phrase est grammaticalement inexplicable. Ici reviendrait, si l'on voulait, l'analyse de M. Jullien : *je suis m'ayant coupé le doigt*. Toutefois, cette tournure réfléchie qui est anormale me paraît tenir de trop près à la tournure réfléchie qui est régulière, pour que celle-là ne soit pas une modification de celle-ci et pour qu'il faille rompre le fil de la déduction. Je ne sais si elle est ancienne; je suis porté à croire que non; mais je n'ai là-dessus recueilli aucun renseignement. Quoi qu'il en soit à cet égard, l'explication que la grammaire refuse est donnée par l'intervention de l'oreille. Quand

l'usage se fut bien établi de conjuguer le verbe réfléchi avec l'auxiliaire *être*, l'assimilation exerça son influence; les constructions parurent semblables, et on leur appliqua la même règle. Dire : *je m'ai coupé le doigt*, sembla dur et éhoquant, à cause que *je me suis coupé*, se disait couramment. De là vint qu'un même niveau passa sur tout cela. Ce qui était incorrect grammaticalement devint correct euphoniquement; le solécisme fut imposé. Le conflit n'est pas rare entre la grammaire et l'oreille. Celle-ci est puissante; non-seulement elle agit dans l'intérieur des mots pour en déterminer les flexions suivant les consonnances qui lui conviennent; mais encore elle va jusqu'à violer les lois les plus étroites de la syntaxe. Notre langue en offre un des exemples les plus singuliers dans l'usage d'ajouter, je ne dis pas d'accorder, un pronom possessif masculin avec un substantif féminin : *mon âme, mon épée*, au lieu de *m'âme, m'épée*. Une intervention inopportune de l'oreille a introduit cette criante anomalie, qui ne commence qu'avec la fin du quatorzième siècle et le quinzième siècle. De telles anomalies sont toujours des blessures, et n'ont d'ordinaire rien qui les comperse.

Il y a dans l'ancien français un adverbe *nes, neis, nis*, quelquefois dissyllabique, le plus souvent monosyllabique, qui signifie *même, aussi, encore*.

Plus érent cortois et vaillant,
 Neis li povre paisant,
 Que chevalier en autres regnés
 (*Brut*, v. 10779).

N'i remaneit rien à rober,
Nis les vignes à estreper

(Benoit, v. 35647).

Cet adverbe existe aussi dans le provençal, et avec la même acception : *neis, neys, neysh, negueis, negueish, neus*. M. Diez et M. Burguy le tirent de *nec ipsum*. La négation, dont témoigne une telle étymologie, n'est pas une raison pour qu'on la rejette. En effet, quelque étrange que cela paraisse, il est certain que *ne* et *ni* en langue d'oïl, *ni* en langue d'oc, *nè* en vieil italien, et *ne* en catalan ont été employés pour *et*, avec le sens affirmatif. Telle est cette phrase de Villehardouin, pagé 8 : *En totes les manieres que vos lor saurez loer ne conseiller, que il faire ne sofrir puissent*. De cette anomalie, qui heureusement n'est pas venue jusqu'à nous et qui s'est éteinte vers le quinzième siècle, je n'ai aucune explication à proposer, à moins de croire que, dans *ne* servant de liaison, le sens conjonctif a prévalu et étouffé le sens négatif, ou qu'il y a eu un souvenir du *næ* affirmatif latin qui est venu se confondre avec la négation et en troubler la pureté. De ce chef, je n'ai donc rien à objecter contre l'étymologie indiquée par M. Diez et approuvée par M. Burguy. Je veux seulement, à côté des formes connues, en ajouter une qui est dans notre *Fragment* et qu'on n'a pas songé à en tirer. Les passages sont : *cum il faciebat de perditione Judæorum, ne si cum legimus e le evangelio que Dominus noster flevit super Hierusalem...* et : *faites vost almosnes ne si cum faire debetis*. Génin, pensant toujours que l'écriture négligeait incessamment la grammaire pour peindre la prononciation, s'est imaginé que, dans *ne*

si, ne provenait d'un retentissement de la finale *Judæorum, almosnes*, sur le mot suivant. *Ne si* de notre texte est l'équivalent du *neis* des temps postérieurs; pour le sens, cela est évident; pour la forme, il diffère. *Ne si* doit être pour *ne sic*, avec un sens affirmatif comme celui qui est certain pour *nec ipsum*.

Il a été dit, au commencement, que, dans le *Fragment de Valenciennes*, nous avons un brouillon, non une copie faite avec plus ou moins de soin. On ne sera donc pas étonné d'y rencontrer des particularités dont la main qui tenait la plume est peut-être responsable et qui, bien que difficilement explicables, méritent, vu la haute époque, d'être notées. Je remarque d'abord que le pronom possessif *son* est tantôt écrit par *u* : *sun soueir, sui repausement*, et tantôt par *e* : *sen cheve (suum caput), sem peer (suum parem)*. Quant y est employé d'une façon dont je ne connais pas d'exemple ailleurs, c'est-à-dire pour *qui* ou *que* : *un edre sore sen cheve quant umbre li fesist e repauser se podist*, c'est-à-dire un lierre sur sa tête qui lui fit ombre. *Sic liberat de cel peril quant il habebat decretum que super els mettreiet*, c'est-à-dire : ce péril qu'il avait décrété qu'il mettrait sur eux. *Cest predictam penitentium quant oi commenciest*, c'est-à-dire : cette pénitence susdite que vous commencez aujourd'hui. Génin prétend que ce *quant* est le *quam* latin, dont la prononciation est figurée; mais, indépendamment de cette question de la prononciation qui obsède l'esprit de Génin, *quam*, ad-
verbe, ne peut représenter un relatif qui est dans nos exemples tantôt sujet, tantôt régime; puis *quam* n'aurait jamais été rendu par une expression où un *t* aurait

figuré; et, d'ailleurs, *quant* est un mot bien connu dans la langue. C'est indubitablement *quantus*; il faut donc admettre que notre auteur a employé *quantus* pour le relatif. Y était-il autorisé par quelque usage de son temps ou de son pays? Nous ne savons.

Dans la phrase : *Cùm Jonas propheta cel populum habuit pretiet et couvers*, le mot *pretiet* fait difficulté. Génin se demande si *pretiet* signifie *apprécié*. Mais, d'après le contexte, on ne peut, ce me semble, hésiter sur le sens; c'est *prêché* qu'il faut. *Prêcher* se disait en français *preechier*, de *prædicare*; c'est ce mot ou une forme de ce mot que notre auteur a voulu ou dû écrire: peut-être *preetiet*.

La seconde personne du pluriel dans les verbes est *es* en Picardie, *ez* en Normandie, *etz* en Bourgogne; ici elle est *est*: *faciest*, *aiest*, *preiest*, c'est-à-dire: vous fassiez, vous ayez, vous priez.

La singularité la plus grande est *iholt* (où, comme le veut Génin, il faut prendre, je pense, l'*i* pour un *j*: *jholt*). Il n'y a aucun doute que c'est *calidus*: *e faciebat grant iholt et eret mult las*. Dans les anciens textes, par exemple la *Chanson de Roland*, ce mot est écrit *chald* ou *chalt*, probablement prononcé *chaud*; et c'est cette prononciation (ici *j* acquiesce au dire de Génin) qui aura fait mettre un *o* là où l'on attendrait *ul* ou *au*. Quant à la figuration de *ch* par *ih* ou *jh*, on la trouve dans la *Chron. de Rains*, p. 7: come vous orés conter *jha* (çà, en picard *cha*) en avant. Un peu plus bas nous lisons: *Si vint grances iholt super caput Jonæ*. Génin ni moi n'avons aucune explication de ce mot *grances*, qui est, je crois, une faute; on pourrait lire *grandisme*.

Faut-il aussi regarder comme une faute *edre* mis au masculin? En provençal *edra*, en espagnol *yedra*, en portugais *hera*, en italien *edera*, sont féminins comme *hedera* en latin. *Edre* est devenu, dans la langue postérieure, *herre* ou *hiere*, qui a été conservé dans plusieurs patois; puis l'article s'y est agglutiné et a formé *le lierre*; c'est au seizième siècle que s'est faite l'agglutination; et dans les auteurs de ce temps on voit alterner *hiere* et *lierre*. Chez eux *hiere* est féminin; pourtant *lierre* est devenu masculin. Cette variation de genre paraît ancienne; *edre* est masculin dans notre *Fragment de Valenciennes*, et je trouve dans une traduction de la Bible, qui est du treizième siècle : *E il feri le eyre terrestre.*

Notre texte a : *Cum legimus e le evangelio*; et *Si cum dist e le evangelio*. A propos de cet *e*, Génin dit : « *E parait être en.* » Cela n'est pas douteux; Raynouard l'a démontré, citant pour la langue d'oïl : *e tes oreilles receit, sire, la meie ureisun*, et cette autre phrase : *et erra tant qu'il vint e le cambre u Roi gisoit*. Il rapporte, pour la langue d'oc, des exemples qui sont également probants.

Dans ce vieux texte, comme dans le *Cantique d'Eulalie*, j'ai cherché ce qui pouvait appuyer ou contrarier la règle du cas sujet et du cas régime. Je trouve : *ne aiet niuls, seiet niuls*; c'est le sujet singulier, conforme à la règle. Je trouve aussi : *si astreient li Judei perdu*, *si cum il ore sunt*; et plus loin : *e io me dolreie de tanta milliu hominum, si perdu erent*. *Perdu* est le sujet pluriel; comme il doit être.

Génin, dans sa préface de la *Chanson de Roland*,

p. XLII-LII, a rassemblé quelques traces du français avant le dixième siècle. J'ai un mot à ajouter à son catalogue. M. Daremberg, dans un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg, l. III. 6, a trouvé cette phrase : *serpillum, herba quæ gallice laurin dicitur*. De l'aveu de tous les paléographes, le manuscrit est du neuvième siècle.

S'il fallait essayer de déterminer à quelle contrée appartient le langage du *Fragment de Valenciennes*, j'indiquerais, mais avec une grande latitude, les pays voisins et au nord de la Bourgogne.

4. — *De la déclinaison dans la langue d'oc et la langue d'oïl.*

Lorsque Raynouard découvrit, dans la langue provençale, ce qu'on nomme la règle de l's, il rendit un très-grand service à l'étude. Cette découverte s'étendit à la langue d'oïl, et ne contribua pas peu à modifier les idées qu'on s'était faites sur cette langue, en montrant la raison d'orthographe qui paraissaient auparavant barbares, et de constructions qui devinrent aussitôt claires et sensibles. Mon intention n'est pas de développer les avantages qu'a procurés la connaissance de la règle en question; cela est superflu dorénavant; mais, considérant la règle comme pleinement établie, j'entends m'en servir pour agrandir le point de vue. On explique cette règle en disant que la langue d'oc et la langue d'oïl réduisirent les cinq déclinaisons latines à une seule, la seconde (et encore sous sa forme masculine), et dès lors attachèrent l's au sujet singulier et au régime pluriel, qui l'avaient en la-

tin, la supprimant au régime singulier et au sujet pluriel, qui, en latin, ne l'avaient pas. Ainsi présentée, elle ne donne pas une idée exacte du fait qui s'est accompli; il semblerait qu'une sorte de caprice a décidé le roman des Gaules à prendre la deuxième déclinaison latine pour un type auquel il a tout rapporté. L'on sait que, dans les choses de langue, le caprice a peu de part, et que d'ordinaire ces prétendus aberrations recouvrent des combinaisons délicates et subtiles mais réelles et déterminées. La vérité est que la règle de l's n'est qu'une circonstance particulière dans la transformation qui a fait du roman des Gaules une langue à deux cas. Il existe un principe supérieur qui y a présidé, et devant lequel disparaît le prétendu choix de la deuxième déclinaison. Le provençal et le vieux français ne sont langues à deux cas que dans une portion de leur domaine; le reste est incomplet et défectif; les faits d'où les deux cas émanent n'en ont pas permis l'extension régulière. Ajoutons que ces deux cas ne constituent pas une déclinaison dans le sens classique du mot, n'étant, comme je le ferai voir que le résultat d'une condition qui appartient, non à la langue d'oïl ou à la langue d'oc, mais à la langue latine. Quand le vieux français s'écrivit, des efforts dont la trace est manifeste se firent pour régulariser le système; de là l'introduction de l's dans beaucoup de mots où elle est certainement fautive, au point de vue étymologique. Il faut donc bien distinguer ce que j'appellerai l's réelle de l's des grammairiens ou copistes qui voulurent étendre cette marque du sujet à des mots qui, par leur origine, en manquaient.

Tout le système des cas qui sont restés dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl repose sur deux faits : d'abord que certaines déclinaisons latines amenaient, par leur flexion, un déplacement de l'accent ; ensuite, que ces langues ont retenu l's qui se trouve au sujet de beaucoup de noms de la deuxième déclinaison et de la troisième. Ces deux faits sont connexes, se prêtent un mutuel appui, et ont, comme on verra, même explication.

Les exemples du premier sont irréfragables. Les noms en *ator* se présentent tout d'abord ; ils sont nombreux, et ils frappent par leur simplicité et l'uniformité de leur formation. *Venátor*, venere, *venatòre*, veneor ; *pèccátor*, pechere, *peccatòre*, pecheor ; *salvátor*, salverè, *salvatore*, salveor ; *imperátor*, emperere, *imperatòre*, impereor ; *creátor*, criere, *creatòre*, ècreator ; *judicátor*, jugiere, *judicatòre*, jugeor, *joculátor*, juglere, *joeculatòre*, jugleor ; *donátor*, donere, *donatòre*, doneor ; *pugnátor*, poignere, *pignatòre*, poigneor ; *vendicátor*, vengiere, *vendicatòre*, vengeor. La règle est constante : le déplacement de l'accent dans le mot latin, suivant qu'il s'agit du sujet ou du régime, donne en français et en provençal deux formes dont l'emploi est déterminé : la première sert pour le sujet, la seconde sert pour le régime. Il suffit de considérer ces faits grammaticaux pour être bien sûr d'avance qu'il en est ainsi : ils portent l'évidence avec eux. Quel qu'ait été l'usage postérieur, il est certain qu'au moment où ces flexions novo-latines succédèrent aux flexions latines, elles avaient même vertu que celles qui leur avaient donné naissance. Quand même nous n'aurions pas des textes,

il faudrait toujours prendre, grammaticalement, *donère* pour un sujet, et *doneor* pour un régime. Mais nous avons les textes. En prose, les bons manuscrits ne manquent jamais de suivre la règle; aucune méprise n'est commise, et la terminaison *ere* appartient au sujet; la terminaison *eor*, au complément des verbes et des prépositions. Chez les poètes, il n'est pas rare de rencontrer des infractions; c'est ordinairement le régime qui est employé en lieu et place du sujet; le contraire n'arrive jamais, ou presque jamais. En ce fait, on considérera deux points: d'abord que toute poésie a ses licences, et que les licences furent très-grandes dans des langues qui n'avaient qu'un court passé derrière elles, et où la gent lettrée faisait gloire de s'adonner à l'idiome savant; ensuite que, dans ce genre de licences, la poésie obéissait à la tendance même qui devait aboutir, après un ou deux siècles, à l'effacement d'une des deux formes, et à la conservation unique de celle qui représentait le régime.

Les comparatifs suivent même condition. *Grândior*, graindre, *grandiøre*, greigneur; *mélior*, mieudre, *méliøre*, meilleur; *péjor*, pire, *pejøre*, pior; *májor*, maire, *majøre*, major; *bellátior*, bellaire, *bellatiøre*, bellazor, en provençal, *minor*, moindre, *minøre*, meneur ou mineur.

Pástor donne pastre, et *pastøre* donne pasteur. Tous les deux ont été conservés dans le français moderne; il y a peu d'autres exemples de cette coexistence.

J'ai quelques observations à présenter sur le mot *traître*. En ancien français, il est *traître* au sujet, *traïtor* au régime. L'accentuation latine est *tráditior*; mais,

pour retrouver la forme française, il faut supposer qu'au moment où le mot roman naquit, la syllabe *di* s'était allongée par assimilation avec la forme en *ator*; que, par conséquent, l'accent s'était déplacé, et qu'on disait *traditor*, d'où *traître*. On est très-porté à considérer *traître* comme dû à une contraction de *traître*; ces sortes de contractions sont très-fréquentes dans le français moderne par rapport au français ancien. Pourtant, si l'on voulait rendre *traditor* avec son accent véritable en langue d'oïl, on ne trouverait que *traître*, d'où l'on supposerait que *traître* et *traître* sont deux formes contemporaines, la première répondant à la véritable accentuation, la seconde à la fausse accentuation. Cela est loin d'être sans exemple : voyez *plaire* et *plaisir* : *plaire*, de *placere*, fausse accentuation, et *plaisir*, de *placere*, accentuation véritable.

Les noms masculins en *o*, *onis*, ont fourni matière à la règle. *Latro*, terre, *latrone*, larron; *falso*, faux, *falcone*, faucon; *baro*, ber, *barone*, baron; *garcio*, gars, *garçione*, garçon; *gluto*, gloz, glouz, *glutone*, glouton; *fel*, fel, *felone*, felon; *Hugo*, Hue, Hugue, *Hugone*, Hugon; *draco*, drac, *dracone*, dragon; *braco*, brac (aujourd'hui braque, sorte de chien), *bracone*, bracon; *brico*, bric, *bricone*, bricon; *companio*, compain, *companione*, compagnon. En provençal, *ser* et *seron* supposent un adjectif latin *fero*, *ferone*. J'ai cité quelques mots du bas-latin; ici, ils ont la même valeur que les mots de la langue classique.

Puis viennent plusieurs substantifs de la troisième déclinaison, qui ont une syllabe de plus à l'ablatif qu'au nominatif : *homo*, hom, *hominis*, home; *comes*,

cuens ou cons, *cómite*, comte; *ábbas*, abbe, *abbáte*, abbé; *infans*, ense, *infánte*, enfant; *sénior*, sire, *senióre*, seigneur; *dux*, dus, *duce*, duc; *rex*, rois, *rége*, roi; *fidélis*, feels, *fideli*, seel; *legális*, leals, *legáli*, leal; *présbyter*, prestre, *presbytero*, provoire (le mot est de la deuxième déclinaison; mais, prenant une syllabe de plus au régime, il se comporte, pour la langue d'oïl, comme un nom de la troisième); *népos*, niés, *nepóte*, neveu ou neveu: *antecessor*, ancestre, *antecessóre*, ancestor.

Les noms féminins en *as*, *atis* ont généralement perdu la forme du sujet; il ne leur reste plus que celle du régime. Cependant, trois font exception: *paupértas*, poverté, *pauptáte*, poverté; *potéstas*, poeste, *potéstáte*, poesté; *civitas*, cit, *civítáte*, cité. C'est ainsi que, si les exemples nous eussent manqué, nous aurions formé ces noms d'après l'accent: c'est ainsi que les textes nous les présentent. Mais, d'une part, étant isolés, la signification de la double forme s'est oblitérée; et, d'autre part, la terminaison en *té* ayant prévalu, la langue, pour y former un sujet, y appliqua la règle de l'*s*.

Je ne connais, pour les noms en *or*, *oris*, que deux cas où la double forme ait été conservée; c'est *cálor*, caure, *calóre*, chaleur; *sóror*, suer ou seur, *soróre*, sereur. Partout ailleurs, les traces en ont été effacées. Il serait fort aisé de restituer les formes du sujet, le procédé de la langue étant désormais bien connu; ce serait pour *dólor*, *dolóre*, doulre et douleur; pour *pávór*, *pávore*, paure et paeur, et ainsi de suite.

Les noms féminins en *us*, *utis*, et *io*, *ionis*, n'ont,

dans les textes qui nous sont parvenus, qu'une forme, et c'est celle du régime, *vertu*, *oraison*. Mais ces textes sont relativement récents, et je ne doute pas que, si nous pouvions remonter assez haut, nous trouverions la forme du sujet. Elle serait pour *virtus*, *verts*, et pour *oratio*, *oraise*.

Le *Fragment de Valenciennes*, à ce point de vue, nous donne une forme qui mérite d'être notée. On sait que *caput* a fait *chef*. Dans les textes du douzième et du treizième siècles, *chef* est le régime, et *chefs* ou plutôt *chés* est le sujet. Mais le *Fragment* a, au régime, *cheve*, qui répond à *capite*. De sorte que, tandis que, aux douzième et treizième siècles, on appliquait la règle de l'*s*, pour avoir les deux cas, au mot *chef*, seule forme du mot *caput*, dans le dixième siècle on avait pour le régime une forme distincte qui n'avait pas besoin de l'*s*. Un fait semblable m'est fourni par un patois; les patois ont gardé des archaïsmes, dont quelques-uns remontent très-haut. *Pectus* avait donné *piz*, qui valait pour les deux cas. Le patois de Genève a *pêtre* ou *peitre*, qui signifie gésier, estomac, et qui répond à *pectore*, d'où l'on peut conclure qu'avant les siècles littéraires, qui n'avaient que *piz*, la langue avait les deux formes *piz* et *peitre*, faisant l'office des deux cas. Ce sont ces deux exemples, *cheve* et *peitre*, qui m'ont porté à croire que, dans la langue d'oc et celle d'oïl, le cas régime dérivait non de l'accusatif latin (car ici l'accusatif était *caput* et *pectus*, semblable au nominatif), mais du datif ou de l'ablatif, *capite*, *pectore*; mais cela importe peu.

Voilà ce que la troisième déclinaison latine avait fait

pour la langue d'oc et la langue d'oïl. La seconde déclinaison, n'ayant aucun déplacement d'accent, ne pouvait se marquer dans ces langues de la même façon. Mais une particularité suppléa ce qui y manquait d'ailleurs. Les noms qui y appartiennent ont une *s* au sujet et une autre consonne au régime. Cela suffisait; *cabállus* donna *chevals*, et *cabállum* ou *cabállo* donna *cheval*; et la distinction des deux cas se trouva clairement établie. Dans cette sorte de noms, pour le régime, la langue avait à choisir entre deux formes: une forme à terminaison masculine et une forme à terminaison féminine. C'est ainsi que, *dóminus* ayant produit *donz* ou *danz*, *dómino* produisit *dant* ou *dame*. Les textes offrent des exemples de l'un et de l'autre pour ce mot et pour d'autres. Le genre neutre ayant disparu, les noms qui y appartenaient se fondirent parmi ceux du masculin, et on peut admettre que le bas-latin a dit *brachus*; du moins, le mot correspondant est *bras* au sujet et *brach* au régime. En tout cas, on voit d'une façon indubitable qu'au moment où la langue d'oïl naissait, le latin avait conservé, dans cette déclinaison, deux cas, le sujet avec l'*s* et un régime sans *s*. Cette époque, où le latin avait encore ces deux cas, est antérieure, philologiquement, à celle où il n'avait qu'un seul cas, celui du régime; condition postérieure qui fut celle où naquirent l'italien et l'espagnol.

Là où la troisième déclinaison était parissyllabique, la solution était la même que pour la seconde: *caulis*, *caule*, chols et chol, que nous disons *chou*; *panis*, *pane*, pains et pain. La quatrième déclinaison et la cinquième

n'offraient non plus aucune difficulté particulière : *manus, manu*, mains et main; *dies, die*, dis et di.

Mais il n'en est pas de même de la première déclinaison. Là, point de déplacement d'accent, comme dans la plupart des mots de la troisième; point d'*s* qui distingue du régime le sujet, comme dans la seconde. Si *bestia* donne *beste*, *beste* est également donné par l'accusatif ou l'ablatif. La langue aurait pu songer à y introduire la règle de l'*s* et à marquer une différence entre les deux cas; mais le sentiment de l'origine de cette *s* était trop présent pour qu'une pareille extension eût aucune chance de se glisser. Le fait est que les noms appartenant à la première déclinaison demeurèrent privés de la distinction dont il s'agit. Pourtant il y eut, je crois, un effort singulier pour y arriver. On trouve dans les textes *Berte* au sujet, et *Bertain* au régime, *Eve* au sujet et *Evain* au régime, *Pinte*, nom de la poule dans le *Renart*, au sujet et *Pintain* au régime, *ante* au sujet et *antain* au régime. Je serais tenté d'y joindre *nonne* et *nonnain*; mais je n'ai pas d'exemples sur l'emploi de ces mots dans l'ancienne langue. Comment expliquer ces formes? Il ne faut pas voir dans la terminaison *ain* l'équivalent d'une finale *ana*; *ana* donnerait nécessairement une terminaison féminine, *aine* : *fontana*, fontaine; *campana*, campagne; *sana*, saine, etc. Une terminaison masculine en *ain* correspond à *amen* : *æramen*, airain, *materialamen*, merrain; ou à *anem* : *panem*, pain. Donc l'équivalent bas-latin de *Evain* serait *Evanem*; sorte de compromis barbare entre la première déclinaison et la cinquième, entre *rosam* et *diem*. Au reste, *rem* a

donné *rien*. Telle est, de ce fait singulier de notre vieille langue, l'explication que je propose à ceux qui s'occupent des petits problèmes de grammaire.

Je range encore parmi les marques d'une haute antiquité, c'est-à-dire d'un temps où le latin n'était pas encore défait complètement, les locutions suivantes : *Tens pascor, geste Francor, la gent paienor, le tens ancianor*. *La geste Francor*, c'est *gesta Francorum* ; *la gent paienor*, c'est *gens paganorum* ; *le tens ancianor*, c'est *tempus antianorum*. *Francor* et *paienor* sont évidemment des génitifs latins conservés avec leur emploi dans la nouvelle langue. Pour *ancianor*, Raynouard y voit un comparatif, et il le traduit par *temps plus ancien*. Mais, d'une part, dans les exemples rapportés, il n'y a aucune signification comparative, et, d'autre part, l'analogie avec *francor* et *paienor* montre qu'il s'agit du génitif pluriel de l'adjectif bas-latin *antianus*. Reste *pascor*, qui est tout autrement difficile. D'après Raynouard, *pascor* se rapporte au verbe *pascere*, sans qu'il dise pourtant de quelle façon. Il faut savoir que *pascor*, très-usité dans la langue poétique pour signifier printemps et verdure, a quitté la locution toute faite, *tens pascor*, et est devenu un substantif soumis à la règle commune. M. Ampère y a vu un génitif pluriel de *pascha* ; pâque coïncidant en effet avec le commencement du printemps, et ayant pu, dès lors, être prise par les poètes avec le sens de printemps. Une difficulté, c'est que *pâque* se dit en latin : *pascha, paschæ*, de la première, ou *pascha, paschatis*, de la troisième. Mais qu'on ait employé *pascha* au pluriel, c'est ce que permet de supposer le

français, où l'on dit : *les pâques* ; et que *pascha*, neutre, ait été décliné au pluriel sur la seconde, et non sur la troisième, c'est ce qui peut être admis. J'ajouterai qu'on a trouvé, bien que rarement, le mot écrit avec une *h* : *paschor*. M. Diez objecte à cette étymologie deux raisons : d'abord, que *pascor* est un substantif comme les autres, et qu'on dit aussi bien *tens de pascor* que *tens pascor*. Cela est vrai ; mais il est loisible de penser qu'un mot dont les poètes usaient si fréquemment a fini par obéir au besoin qu'ils avaient de satisfaire à la mesure, et par ajouter une licence de plus à toutes celles qu'ils se permettaient. Ensuite il rappelle qu'en provençal, on dit : *temps de nadador*, temps de Noël. Cette locution provençale, formée sur le modèle de *tens pascor*, montre que, dans l'opinion de celui qui la mit en œuvre, *pascor* était *pâques*. M. Diez observe que *nadador* ne répond à aucun génitif pluriel, puisque *noël*, en français, et *natal*, en provençal, proviennent de *natalis*, dont le génitif pluriel serait *natalium*. Aussi je ne veux pas voir dans *nadador* un génitif pluriel ; mais un mot formé, et mal formé, sur l'exemple de *pascor*. Ces mauvaises formations se trouvent ailleurs que dans le provençal, et j'ai rencontré, dans des textes de langue d'oïl, *contor* pour *comtes*, et autres noms que le trouvère avait affublés d'une terminaison en *or*, sans autre droit qu'une fausse assimilation avec *francor* et *paienor*. Ce qui paraît le plus probable, c'est que *pascor* représenta *pascuorum*, le temps des pâturages, et par conséquent le printemps ; l'*u* en cette situation disparaît souvent. Quoiqu'il en soit de *pascor*, je m'en tiens aux incontestables

francor, *paucor* et *ancianor*, pour établir que, quand ces locutions se sont formées, le génitif pluriel latin existait encore.

Si on se reporte à ce qui est reconnu comme déclinaison dans les langues classiques, c'est-à-dire une série de flexions toujours les mêmes pour chaque déclinaison, on voit que, dans le provençal et le vieux français, il n'y a rien de pareil. Ces deux idiomes n'ont point de paradigme suivant lequel chaque substantif se décline. Comment pourrait-on en établir un avec *chevals*, *cheval*, *hom*, *home*, *terre*, *larroir*, *abbe*, *abbé*, *euens*, *comte*, *ense*, *enfant*, *niez*, *neveu*, *sire*, *seigneur*, *sup*, *seror*, *donere*, *doneor*? Comment former, avec ces désinences, une ou plusieurs déclinaisons? Il faut donc ici remonter à un autre principe que celui qui déterminait, dans les langues classiques, la production des cas. Bien que le latin eût perdu le sens des flexions, ces flexions en avaient eu un; elles avaient, en s'agglutinant, réglé la signification et l'emploi des mots comme sujets ou comme régimes, et imprimé dans l'esprit des hommes qui le parlaient la valeur de ces notations, si bien que nul ne pouvait les changer, et qu'elles étaient régulièrement observées. C'est dans l'agglutination de désinences significatives que gît la vertu qui créa la déclinaison latine. Mais la langue d'oc et la langue d'oïl ne possédèrent rien de pareil, sauf dans les verbes, où elles produisirent un futur et un conditionnel de leur cru; la seule trace de cette faculté que j'y remarque appartient à la langue d'oïl, et est l'existence des noms *Evain*, *Bertain*, *antain*, si tant est que j'aie rencontré juste dans l'explication que je

viens d'en essayer. La cause qui fit que le provençal et le vieux français eurent deux cas était non pas en eux, mais dans le latin. Il se trouva que, chez ce dernier idiome, un bon nombre de mots déplaçaient leur accent, suivant qu'ils étaient au sujet ou au régime; et, comme la syllabe accentuée du latin a été le pivot autour duquel le mot roman s'est constitué, cette double forme fut empreinte dans le provençal et le vieux français. De là deux cas véritables, mais sans véritable déclinaison, puisqu'il ne serait pas possible d'en tracer un paradigme, et que, si l'on voulait décliner un mot de ces deux langues qui appartiendrait à la catégorie en question, il faudrait se régler, non sur les formes romanes, mais sur l'accent latin.

Il se trouva aussi qu'une des plus importantes déclinaisons latines, la seconde, et une notable partie de la troisième, avaient, non pas un déplacement d'accent, mais au sujet une *s* qu'au régime elles rejetaient. Cette distinction s'inscrivit fidèlement dans le provençal et le français. Mais cela était encore un accident qui dépendait du latin, et non de la langue nouvelle, ce qui se manifeste à la première vue, quand on considère, non pas le sujet, qui a toujours *s* d'ordonnance, mais le régime, qui a toutes les désinences possibles : *danz* et *ilant*, *rois* et *roi*, *chevals* et *cheval*, *sers* et *serf*, *chols* et *chol*, etc. La présence de *s* ne vient pas plus créer une déclinaison proprement dite que n'avait fait la condition du déplacement d'accent. Point de finales constamment assignées à un même emploi; rien n'y dépend de l'invention comme allant à son but d'après un système intuitif; tout s'y rattache

à une langue mère dont les types, entrant en combinaison, perdent leur uniformité grammaticale.

Maintenant, pour que l's du sujet dans certains mots, et le déplacement de l'accent dans certains autres, aient agi sur le provençal et le vieux français, il faut bien que, au moment où la langue d'oc et la langue d'oïl se formaient, ces deux conditions aient encore subsisté dans le latin. L'accent ne se marque que quand il s'entend; l's ne se conserve que quand le son qui lui est propre frappe l'oreille. Comment, dans les populations gallo-romaines, les gens qui parlaient la langue vulgaire auraient-ils su autrement qu'il y avait un *s* à *caballus* et point à *caballo*, et que *donator* avait l'accent sur *na*, et *donatore* l'accent sur *to*? Cela ne souffre aucun doute. Le latin, ruiné déjà, ne l'était pas autant que quand, cette distinction étant tout à fait abolie, il n'y eut plus qu'une désinence, par exemple, pour l'italien, *cavallo*, *donatore*, et, pour l'espagnol, *caballo*, *donador*.

Il s'en faut, je l'ai noté, que tous les mots latins aient passé par cette filière; et plusieurs catégories, qui pourtant déplaçaient l'accent, n'ont qu'une forme dans le provençal et le vieux français. On sait que la tendance du français moderne, par rapport au français ancien, est de laisser perdre le cas sujet, et de conserver le cas régime. Cette tendance fut celle qui présida à la formation de l'italien et de l'espagnol; ces langues n'ont gardé que le cas régime. Entre le latin et ces idiomes, une place mitoyenne est occupée par le provençal et le vieux français. Quand ils se sont formés, tout le latin n'était pas réduit au seul cas régime;

mais tout le latin n'avait pas maintenu le cas sujet ; il serait inexact de dire qu'il était réduit aux deux cas ; non, la ruine était plus avancée ; les deux cas subsistaient pour une partie ; il n'en restait plus qu'un pour une autre partie. Tel est l'état du latin que nous représentent le provençal et le vieux français. Par ce côté, on peut se figurer ainsi la dégradation du latin : la tendance à la suppression des cas, sauf celui du régime, commença par ramener tout à deux ; puis, agissant toujours, elle scinda les mots, garda aux uns leur double flexion, et l'ôta aux autres ; c'est dans cet intervalle que la langue d'oc et la langue d'oïl naquirent ; enfin, elle en vint jusqu'à l'uniformité complète, il n'y eut plus de mot qui eût deux désinences, et c'est alors que se dégagèrent l'italien et l'espagnol.

Maintes fois on est frappé de la persistance avec laquelle la tradition latine s'est fait sentir en des temps et chez des gens où l'on aurait pensé qu'elle était éteinte depuis des siècles. Dans quelques textes, les noms féminins en *e* muet, qui proviennent de noms de la première déclinaison latine, sont écrits au sujet pluriel sans *s*, contre l'habitude orthographique de ces temps, qui donne l'*s* à ces substantifs. Cette habitude est incontestable, et telle est la règle ; mais ce serait juger précipitamment que de voir une faute de copiste dans l'omission de cette *s*. Cette prétendue faute coïncide trop bien avec le pluriel latin, qui n'a point d'*s* (*bestiæ, rosæ*), pour qu'on ne la justifie pas. Régulièrement, dans le vieux français, ces mots n'en devaient pas avoir. Les causes de l'orthographe française étaient dans l'orthographe

latine; c'est là ce qui a donné à cette langue nouvelle, au milieu des incertitudes et des tâtonnements pour l'écrire, un système d'orthographe dont le type est aisé à imaginer; type duquel les gens lettrés se rapprochaient, et duquel s'écartaient grossièrement les copistes ignorants.

Quand le latin fut éteint définitivement, et que la langue vulgaire en eut pris la place, cette langue sortit de son berceau avec le caractère qui lui était propre. Ce caractère, c'est d'avoir deux cas, se distinguant ainsi du latin, qui en a plusieurs, et du français moderne, qui n'en a point. Comme le jeune animal qui, à peine venu au monde, sait instinctivement user de ses membres, de même la jeune langue, instinctivement aussi, mit en jeu ses aptitudes; et son premier soin fut d'organiser cette fonction de deux cas qui lui était échue par héritage. C'est alors que la règle de l's s'établit; elle se formula même; du moins nous avons, non pas en langue d'oïl (là les documents, s'ils ont existé, ont péri), mais en langue d'oc, des livres qui l'enseignent comme syntaxe. Dans le genre de déclinaison, sans exemple ailleurs, je crois, qui se fonda alors, et qui n'avait que des désinences tout à fait accidentelles, l's apparut comme ce qui était plus sensible et plus fixe. D'où la tendance qu'eurent les copistes ou les grammairiens à l'ajouter là où elle était inopportune. Mais il y eut toujours des gens qui surent, par tradition, que *donere, terre, hom*, etc., ne comportaient point cette lettre, et que ces mots y étaient soustraits par leur formation originelle. A ce point de vue, on comprend pourquoi les manuscrits

différent et pourquoi l'écriture oscille entre les deux impulsions, l'une venant de la tradition, l'autre venant de la régularité systématique. La tradition voulait conserver l'ancienne orthographe, et elle avait, de son côté, la raison grammaticale; la régularité voulait que, passant par-dessus la condition étymologique, on simplifiât les choses en munissant de l's chaque substantif employé au sujet. Qu'on ne s'étonne donc pas des divergences qu'à cet égard présentent les manuscrits; on n'a qu'à suivre le français dans son passage du seizième au dix-septième siècle, et de celui-ci au nôtre, et l'on assistera à de non moins grandes luttes entre le passé qui retient et l'avenir qui transforme.

Toutes les langues novo-latines ont, sauf les fautes commises, formé leurs mots d'après l'accent latin; cela est la règle. Mais, tandis que l'italien, conservant les mots dans leur ampleur, a, par cela même, conservé l'accent de la langue mère, le français, qui contractait les mots, s'est fait un accent à lui. L'accentuation latine affectant la pénultième ou l'antépénultième, il a fait porter la sienne, en raison des contractions, sur la dernière ou l'avant-dernière. Cet avancement de la syllabe accentuée vers la fin du mot a tout transposé, de sorte qu'il n'est plus possible de faire concorder, comme on le peut en italien, dans un même mot latin et français, l'accent tonique. Cela se voit aussitôt dans les termes que la langue, alors qu'elle avait dépassé la phase de formation, a voulu emprunter au latin, soit au douzième siècle, soit au seizième, soit de notre temps. Ces termes gardent la charpente latine, et ne prennent pas la charpente française. On ne peut plus,

à cause de cette transposition de l'accent entre le français et le latin, faire d'un mot latin un mot vraiment français. Voyez la différence : *fragilis* (avec l'accent sur *fra*) a donné, dans l'époque organique, *frêle*, et, dans l'époque inorganique, *fragile*. Si nous voulions aujourd'hui, ce qui serait très-aisé, faire passer un mot latin par le moule français, nous obtiendrions un produit qui ne serait pas compris. Ainsi je ne connais pas, dans notre ancienne langue, le dérivé de *facilis*; ce serait *fêle*; mais qui comprendrait *fêle*? Il fallut donc dire *facile*, compris du moins, lors de son introduction, par ceux qui savaient le latin.

L'accentuation latine étant telle, qu'elle se déplaçait dans le même mot suivant des conditions déterminées, et deux déclinaisons latines ayant un *s* au sujet sans *s* au régime, cette double particularité s'est inscrite dans les langues cisalpines, à l'exclusion des langues hispano-italiques. On est donc en droit de conclure que les premières représentent un état du latin autre que celui qui est représenté par les secondes. Le latin, au temps des unes, avait deux cas; au temps des autres, il n'en avait plus qu'un. C'est là un fait historique qui me paraît appuyé sur de bonnes preuves et que je me suis efforcé de mettre en lumière.

5. — De la régularité grammaticale de la langue d'oïl dans l'emploi des cas

La langue d'oïl étant, ainsi qu'il a été démontré, une langue à deux cas, il importe à l'objet et à la fin de ces études de considérer comment elle use de cette

faculté, moindre qu'en latin, où il y a six cas, plus grande que dans le français moderne, où il n'y en a plus. Pour ce faire, je prendrai quelques phrases d'un ancien texte; ce sera de la prose, afin d'éliminer les licences qu'on ne peut discuter et apprécier que quand la règle est connue, ainsi que dans le corps vivant on ne se rend bien compte de la maladie qu'à la condition de s'être d'abord rendu compte de la santé; le copiste saura sa langue, autrement on s'exposerait à prendre pour des formes toutes les irrégularités de l'ignorance individuelle dans la syntaxe et dans l'orthographe: l'époque sera telle que les changements imminents qui firent du vieux français le français moderne, et qui commencent à s'accuser fortement dans le quatorzième siècle, n'auront pas encore mis leur empreinte. Ces conditions, qu'il n'est pas difficile de trouver, je les ai dans un manuscrit du treizième siècle (Bibliothèque impériale, fonds français, n° 7929), qui contient un petit traité d'hygiène rédigé par un médecin nommé Alebrant. Examinons donc certaines phrases de cette prose, qui est évidemment le langage vulgaire, avec la syntaxe et l'orthographe qu'on employait quand on écrivait sans prétention, mais avec correction. Le dialecte est picard, mais cela n'a pas d'importance pour l'examen dont il s'agit, les variétés qui distinguent le dialecte picard étant bien connues (par exemple, *le* pour *la*) et laissant intacts les règles fondamentales.

« Nostre sires li dona (à l'homme), si com à le plus
« noble creature qui soit, une science k'on apiele phi-
« sike, par le *quele* il gardast le santé qu'il li dona
« *premierement* et peust encore remouvoir les mala-

« dies. Car phisike est faite *especialement* pur le santé
 « garder; et n'entendés mie que phisique soit science
 « pur l'oume faire vivre tous jours, ains est faite pur
 « conduire l'oume jusque le *mort naturel*. Et sachiés
 « que *mors natureus* si est en LXX ans par nature et plus
 « et mains [moins], si com il plaist nostre *seigneur*. Et
 « si vus dirai pur coi : car tant com li *ous* met à croistre
 « en force, en biauté et en vigueur, si est à xxxv ans;
 « et dont convient tant de tans à envillier et à aler à
 « noient (f° 2, recto). » Le lecteur qui voudra suivre
 ce texte avec moi s'apercevra bien vite qu'il est cor-
 rect, et verra en quoi cette correction consiste. *Nostre*
sires est au sujet; mais quand l'auteur se sert de ce
 mot au régime, il ne manque pas de dire *nostre seigneurs*
si com plaïst nostre seigneur. On reconnaît du même
 coup pourquoi, ce qui est toujours un achoppement
 pour celui qui commence à lire de l'ancien français,
 la suppression des prépositions *à* ou *de* est possible
 dans le complément des verbes ou des substantifs. *La*
main nostre seigneur, *adorons nostre seigneur*, *il plaïst*
nostre seigneur sont trois constructions dont la correc-
 tion frappe les yeux, dès que l'on se rappelle que *sei-*
gneur représente le génitif, le datif, l'accusatif et l'a-
 blatif latins. La différence entre *sire* et *seigneur* est si
 grande qu'à peine nous paraissent-ils, à nous, gens
 du dix-neuvième siècle, une double forme d'un même
 mot; mais, pour les gens du treizième, telle était la
 force traditionnelle de l'origine et de l'usage, qu'un
 homme qui savait sa langue, non-seulement n'hésitait
 pas sur l'identité de leur signification, mais encore ne
 commettait aucune méprise quant à la place que l'un

ou l'autre devait occuper dans le discours. Mais, sitôt que le sentiment de cette fonction commença de s'obscurcir, les prépositions intervinrent; et l'on se mit à dire, en dépit du cas : *la main de nostre Seigneur, plaire à nostre Seigneur*. Ce fut là l'origine; dans le français ancien, du français moderne.

Pas plus que pour *sire* et *seigneur*, le copiste ne s'est trompé pour *home* et *homs*; l'un est expressément régime, l'autre est expressément sujet : *pur l'oume faire vivre et tant com li ons met à croistre*. Il en est de même de *mort* et *mors*; l'un a le *t*, l'autre a l'*s*; l'un sert de complément, l'autre est au nominatif. L'adjectif *naturel*, qui y est joint dans les deux cas, offre aussi l'application d'une règle latine modifiée à la française: dans *mort naturel*, ne prenez point, malgré l'apparence due à notre usage moderne, *naturel* pour un masculin; *naturel* est un régime des deux genres, aussi bien masculin que féminin, ainsi que l'est *naturalem* ou *naturali* dans la langue dont il dérive. Le sujet est *natureus*, forme parfaitement régulière, *naturalis*, pour les deux genres, donnant *naturals*, *naturels*, prononcé, suivant les temps et suivant les dialectes, *naturaux* ou *natureux*. C'est en vertu d'une règle pareille que ce que nous disons *spécialement* est dit ici *especiaument*; la finale *ment* étant féminine, *especial* ou, ce qui est équivalent, *especiau* est en accord; tandis que dans *premierement* l'accord se manifeste de la même façon qu'aujourd'hui, *premier* venant de *primarius*, et étant par conséquent un adjectif à deux flexions, l'une pour le masculin et l'autre pour le féminin.

Nous connaissons maintenant assez bien la gram-

maire de la langue d'oïl pour faire la critique d'un texte. Celui-ci, bien que vraiment correct, peut pourtant être l'objet de deux observations. *Li sires* et *li ons* ont l'*s* du sujet; or, nous savons que, grammaticalement, cette *s* ne leur appartient pas, et que, dans ces mots, la fonction du sujet est suffisamment marquée par leur dérivation du sujet latin *senior* et *homo*; aussi beaucoup de textes s'abstiennent-ils de mettre ici l'*s*; mais nous savons aussi que l'esprit de régularité systématique entraîna maint copiste et, dirai-je, maint grammairien à doter de l'*s* tout sujet, quelle que fût l'origine du mot et son mode de formation. Cette orthographe est donc non une faute, mais un système qui, perdant de vue ou laissant de côté l'étymologie, rend général un certain signe partiel du sujet. On n'en doit pas dire autant de *phisike par le quele*, et une excuse manque; *quele* devrait être *quel*; car *qualis* appartient à ces adjectifs qui n'ont qu'une terminaison pour les deux genres. Ceci est une vraie faute; et on y reconnaît une de ces transgressions qui acheminaient l'ancien français vers le français moderne.

« Se c'est cose que sans l'*air* ne puet on vivre, si vous
 « aprenderons à connoistre li quels *airs* est boins et li
 « quels est malvais, pur eslire ce k'est boin pur santé
 « garder. » (F^o 3 recto.) Dans *air*, ce n'est point la latinité
 qui a fourni l'*s* du sujet; l'*s* provient uniquement de
 la règle qui s'était introduite et généralisée. Si l'on
 avait consulté seulement l'étymologie, *air* aurait été
 le même au sujet et au régime; mais la langue, étant,
 de naissance, une langue à deux cas, en était venue à
 combler les lacunes qui étaient résultées du mode de

formation; et l'extension systématique de l's est la preuve que le vieux français eut véritablement le sentiment de sa syntaxe. Les grammairiens anonymes qui en régularisèrent la forme et l'orthographe y concurent très-nettement l'existence et l'emploi des deux cas. Aussi ne manquèrent-ils pas d'y assujettir les infinitifs pris substantivement. « Et doit estre plus lonc li « *dormirs* de celui qui prent assés de viande que de celui « qui en prent peu [peu]; et cis *dormirs* doit estre de « nuit ne mie de jor... Et soit-li cavés (chevet) du lit « haus et bien couvers de dras; car ce aide mout avec « le *dormir* à cuire le (la) viande. » (F^o 7, verso.) C'est la syntaxe nouvelle du français et non la syntaxe latine qui détermine l'orthographe : *dormir* au sujet prend l's qu'il n'a pas au régime. Ici est intervenu ce que j'ai nommé les aptitudes de la nouvelle langue; il lui fallait, par sa nature, par sa manière de sentir le rapport des mots, avoir dans tout substantif deux emplois distincts l'un de l'autre. Chez nous, l'esprit n'a aucun besoin d'une différence quelconque entre *dormir* sujet et *dormir* régime; mais, chez nos ancêtres, il éprouvait, si la différence n'était pas notée, cette impression pénible que cause le solécisme.

A côté de l'extension de l's à des mots qui, étymologiquement, ne la comportaient pas, se trouve l'extension d'une autre finale qui, par sa forme nette, se prêtait sans peine aux combinaisons analogues. Je veux parler de *ere* et *eor*, répondant aux terminaisons latines *ator* et *atore*. *Amator* donnait alors non pas *amateur*, qui est un mot moderne, mais *amere* au sujet et *ameor* au complément. « Cil ki a les iex [yeux] gros et

« grans et tremblans, dit notre manuscrit, si est lens
 « et de grande vie et *ameres* de femmes. » (F^o 69.) Il fut
 naturel de composer sur ce modèle des mots purement
 français et n'ayant point une origine latine. « Cil ki ales
 « iex enfossés et petis doit estre malicieux et *enginieres*;
 « ki les à fors et gros si est sos et grans *parleres*. » *Engi-*
nieres [trompeur] et *parleres* [parleur] sont de création
 française, et ne proviennent pas du latin; mais la
 langue, quand elle les créa, était sous le régime syn-
 tactique des deux cas; c'était sa constitution; et elle
 imprimait ce caractère aux produits nouveaux qu'elle
 enfantait. J'insiste sur ces particularités, parce qu'elles
 font bien sentir la nature de la nouvelle langue. En
 regard de ce que nous disons *parleur*, elle avait *parlere*
 et *parlèor*, ne se méprenant pas sur la nécessité gram-
 maticale qui lui imposait ces deux formes, et ne se
 méprenant pas davantage sur le rôle qu'elle devait
 assigner à l'une et à l'autre; ou du moins, quand elle
 commença de se méprendre, c'est qu'il survenait dans
 l'esprit des hommes et, partant, dans le régime
 syntactique, un nouveau pas vers l'abolition des cas
 et vers la simplification de ce genre de relations.

« Si com dist Aristoteles, on doit bien savoir que
 « *fin* est li *miudre* cose en totes oèvres, car por le [la] *fin*
 « fait on quank' on fait. » (F^o 4, verso.) « En esté et en
 « sietembre doit on prendre *milleur* quantité des
 « viandes légeres. » (F^o 5.) *Fins* au sujet, et *fin* au ré-
 gime. *Miudre* au sujet, et *milleur* au régime. J'appelle
 surtout l'attention sur les formes très-dissimilaires,
 telles que *miudre* et *milleur*. Certes, bien peu parmi
 ceux qui écrivaient devaient savoir que *miudre* déri-

vait de *melior*, et surtout comment il en dérivait, tandis que la dérivation de *milleur* se présentait à celui qui avait une teinture du latin. Et aujourd'hui même, pour reconnaître l'étymologie de *miudre* et pour l'établir, il faut des notions précises sur la fonction de l'accent et sur la permutation des lettres; il faut comprendre que *miudre* ne peut venir de *meliozem*, ni *milleur* de *melior*; il faut remarquer que, dans *melior*, l'accent étant sur *me*, le mot roman a été nécessairement *melre*, d'où, par l'habitude de la langue d'assourdir l'*l*, *meure*; d'où, par l'influence de l'*i*, *mieure*; d'où, par l'attraction de l'*r* pour le *d*, *mieudré* ou *miudre*. Quel homme, à l'époque où l'on distinguait si bien *miudre* de *milleur*, était capable de cette analyse? Mais la tradition, qui remontait directement et sans interruption à *melior* comme sujet et à *meliore* comme régime, guidait celui qui parlait et écrivait. Ces deux formes sont deux fils déliés, mais fidèles, qui nous mènent au latin en décadence, et qui nous font toucher du doigt ce qu'il en restait. *Melior* et *meliore* subsistaient encore avec la distinction qui y était attachée; la langue d'oïl est contemporaine, non pas de l'un ou de l'autre, mais de tous les deux considérés comme cas d'un même mot. Elle les recut, les garda, les comprit, les employa. Et si l'on demandait pour quoi l'italien n'a que *migliore*, et l'espagnol que *mejor*, il faudrait répondre qu'eux sont contemporains de *meliore*, et qu'alors *melior* avait disparu.

Meilleur amène *mieux*, dont l'orthographe ancienne est *miez* ou *miez*, exactement formé, comme on le voit, de *melius*, comme l'autre est formé de *melior*. En

provençal, cet adverbe est *mels*, *meils*, *miels* (ancien catalan, *mills*). Dans le français comme dans le provençal, l'*s* de *melius* est conservée. Mais si l'on passe à l'italien, on trouve *meglio* sans l'*s* de l'original. Ce fait isolé aurait peu de signification; mais, rapproché de ceux, si nombreux, où l'*s* de la deuxième et de la troisième déclinaisons latines s'est conservée dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, et perdue dans l'italien, on y reconnaît une condition générale qui est que, lors de la formation respective de ces idiomes, le latin avait encore ou n'avait plus l'*s* finale. *Mieux* et *meglio*, par eux-mêmes, ne prouveraient rien; car l'italien aurait pu ici vouloir, par une simple préférence d'oreille, une terminaison non armée de la sifflante du mot latin; mais il ne s'agit plus d'une préférence d'oreille quand on voit la langue d'oc et la langue d'oïl ne pas se méprendre, dans les noms, sur la signification grammaticale de cette sifflante, et avoir deux cas caractérisés où l'italien n'en a qu'un ou, si l'on veut, n'en a plus. Ces remarques nous permettent de discuter un autre adverbe dont la forme n'est pas sans difficulté: il s'agit de *volontiers*, autrefois *volentiers*. L'*s*, que nous mettons encore aujourd'hui, n'est pas un moderne caprice d'orthographe; elle est d'origine et se trouve dans les plus anciens textes. Le provençal n'est pas ici aussi constant que la langue d'oïl; il a tantôt *volentiers*, et tantôt aussi *volontier* sans l'*s*. Mais l'italien n'a point d'autre forme que *volentieri*. Si l'on compare le français et l'italien, on voit qu'un pluriel seul peut satisfaire à la double exigence du français pour l'*s*, de l'italien pour l'*i*; que le latin vo-

luntarii donnerait, il est vrai, *volentieri* en italien, mais donnerait en français *volentier* sans *s*; et que, de cette façon, nous sommes conduits à mettre derrière ces deux formes, et comme leur commune origine, le latin *voluntariis*. Maintenant comment expliquer cet ablatif pluriel? On sous-entendra la préposition *de* (d'ailleurs quelquefois exprimée, par exemple dans l'italien *di leggiere*, où *leggiere* joue le même rôle que *volentieri*), et on attribuera à *voluntariis* un sens substantif; le choix du pluriel était nécessaire du moment qu'on voulait faire un adverbe; autrement *volentier* sans *s* ou *volentiere* se serait confondu avec l'adjectif. C'est pour une raison semblable que nous écrivons avec une *s* l'adverbe *certes*.

« Quant li *solaus* se lieve qui escaufe legierement.....
 « au lever du gancier del *solel*. » (f^o 5, verso) Le mot *soleil* ne vient pas de *sol*, *solis*, ou, pour mieux dire, n'en vient qu'indirectement et par l'intermédiaire d'un diminutif, *soliculus*, qui, ayant l'accent sur l'*i*, a produit régulièrement notre substantif dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. Ici, dans les deux exemples rapportés, il est décliné ainsi qu'il doit l'être : *li solaus*, *le solel*. Si l'auteur avait mis : *Quand le solel se lieve*, et *au lever del solaus*, il aurait parlé incongruement, et la faute aurait paru aussi grande que si on avait, en latin, mis *solis* pour *sol*, et *sol* pour *solis*. Mais on n'a rien à craindre de pareil d'un auteur qui écrit en prose, et d'un copiste qui sait sa langue. Pourtant, quelque correcte que soit la déclinaison, il est nuisé d'y noter l'influence qui allait défaire l'ancien français, comme elle avait défait le latin,

c'est-à-dire l'introduction de la préposition à côté du cas, et bientôt sa substitution complète, qui rendra définitivement le cas inutile. L'auteur a évidemment commis un pléonasme; il n'avait pas besoin de dire *au coucier del solet*, marquant le rapport des deux substantifs, non-seulement par le cas, mais aussi par la préposition *de*; il lui suffisait de mettre *au coucier le solet*, le cas étant justement destiné à exprimer ce qu'exprimerait la préposition. Un terme semblable à *soleil* est le substantif *travail*, dont nous empruntons des exemples à notre manuscrit : « Por ce que li *travail* sont assés de maintes manieres, les quels il convient à l'oume faire par besoing.... de ces *travals* « n'entendons nous mie à dire.... mais nous dirons du *travail* qui est propres à le santé garder.... « car trop miex valt li *travals*. » (f° 8) Nous avons ici *travail* dans quatre emplois différents : *travals* au sujet singulier et au régime pluriel; *travail* au régime singulier et au sujet pluriel. Quelque difficiles à observer que ces distinctions paraissent au premier abord, elles n'ont rien qui gêne l'auteur, et à chaque fois il trace la forme que la grammaire de la langue lui impose. On voit que ce n'est pas un caprice qui a donné au français moderne son pluriel *travaux*; le français moderne n'a point créé cette forme, il l'a trouvée dans un système où elle avait une signification déterminée; elle est, pour lui, un débris du passé, un archaïsme recueilli; le caprice ne commence que dans ce hasard qui a fait que, conservée en une certaine catégorie de mots, elle s'est perdue dans une catégorie toute analogue. Mais on sait que, quand la ruine commence

dans un système de langue et de grammaire, une certaine affection pour le passé en sauve des lambeaux qu'il est impossible de raccorder avec le reste, marqué d'un sceau de renouvellement.

Comme les tendances qui sont destructives de l'ancienne syntaxe se manifestent, dans beaucoup de manuscrits, en raison soit de l'ignorance des copistes, soit de l'âge des copies, on a prétendu que l'*s* du sujet ou la finale du régime n'avaient rien de systématique et de significatif, et étaient tellement mêlées que la critique devait renoncer à y voir une règle de quelque consistance. Avant de répondre, citons encore des exemples. « Si on tresaloit [omettait] le bissexté (jour bissextile), « après mult d'ans *noeus* escarroit (échoirait) entor le (la) « feste S' Jehan, et le feste S' Jehan entor le (la) *noel*. » (Comput, f° 7, même manuscrit) Dans cette phrase, le sujet est sujet, et le régime est régime; la grammaire n'a rien à y reprocher : *noeus*, *noel*. Il en est de même de ces deux-ci : « Galiens ne loe mie le *bouc* à manger, « por ce qu'il engendre mauvais sanc.... et se li *bous* « est de grant auge.... (Alebrant, f° 46) Si devés savoir que li *cos*, quant il commeneche à canter, yant « miex que li femiele.... Qui prent un *cok* bien « viel.... » (f° 47) *Bous* et *bouc*, *cos* et *cok* sont déclinés suivant la règle de la déclinaison de la langue d'oïl; et remarquons que ces deux mots, qui ne viennent pas du latin, et dont l'un est d'origine germanique, et l'autre d'origine celtique sans doute, ont été traités comme ceux qui avaient l'*s* par droit de naissance, et assimilés par la force de la syntaxe commune. Mais, dira-t-on, vous choisissez vos exemples

parmi ceux qui satisfont à la condition, et vous laissez de côté tous ceux qui y échappent. Il y en a, je le sais; ils sont en grand nombre, je le sais encore; mais je maintiens qu'aucun compte n'en doit être tenu, sinon pour signaler les tendances de la langue vers son état plus moderne, et pour noter les étapes de ce qu'on nommera décadence à un certain point de vue, progrès à un certain autre. Ici, comme toujours, la règle emporte l'exception, qui ne peut prévaloir contre elle; en effet, l'exception, par cela seul qu'elle est variable et sans raison systématique, doit être attribuée à des accidents qui laissent intact le fond des choses; au lieu que la règle, par cela seul qu'elle est constante et s'appuie sur une raison systématique, a sa justification en elle-même. On peut expliquer de toutes sortes de façons pourquoi, dans certaines copies, la règle de l's ou, plus généralement, la règle du sujet et du régime, est violée; mais on ne peut expliquer que d'une seule façon pourquoi deux formes, deux cas, deux emplois se correspondent exactement dans les bons textes. Les combinaisons grammaticales sont comme les combinaisons numériques, et ont même vertu pour témoigner de leur origine: quand un géomètre rencontre, dans quelque vieux monument, des quantités qui sont régulièrement fonctions les unes des autres, il n'hésite pas, en dépit des erreurs qui peuvent les défigurer, à les considérer comme le produit de quelque conception mathématique. De même le grammairien, quand, dans une langue novo-latine, il rencontre deux cas nettement caractérisés, fussent-ils ensuite troublés par toutes les exceptions et les erreurs qu'on voudra,

est contraint, par la nature même de ses études, d'attribuer à ce fait une valeur historique et une tradition qui n'y laissent rien de contingent.

J'ai expliqué plus haut pourquoi nous disons présentement *travail* et *travaux*. Une explication analogue se présente pour l'*s* qui caractérise notre pluriel. Quand on considère le français moderne en soi, et sans se reporter à ses origines, il est impossible de comprendre pourquoi il a choisi cette lettre à l'effet de marquer la pluralité dans les noms. C'est, ce semble, quelque chose d'arbitraire; toute autre lettre aurait aussi bien convenu à un pareil office; et l'on serait tenté de voir dans ce choix une convention des grammairiens qui s'entendirent pour établir ainsi une distinction entre le singulier et le pluriel; distinction destinée aux yeux, et nulle pour l'oreille, puisque, dans la plupart des cas, cette *s* ne sonne pas. Pourtant il n'en est rien; et elle a sa raison d'être; elle aurait pu s'effacer et disparaître, ce qui est arrivé de fait dans certains patois, le bourguignon, par exemple, où le pluriel ne se sépare du singulier par aucun signe orthographique. Mais, malgré cette suppression, l'*s* existerait virtuellement au pluriel, c'est-à-dire qu'elle aurait dû y être, et qu'elle n'y manquerait que par une de ces simplifications qui biffent çà et là les archaïsmes. En effet, pour en rendre raison et la justifier, il faut sortir du français moderne et entrer dans le français ancien. Là, on trouve qu'au pluriel le cas régime a une *s*. Mais pourquoi ce cas régime est-il ainsi noté? C'est que le latin prend une *s* à quelques-uns des cas qui, chez lui, au pluriel, indi-

quent le complément. Je m'arrête au latin, bien qu'on ait essayé, à l'aide du sanscrit, d'analyser, dans leur forme et leur signification, les finales des déclinaisons. Le vieux français avait au pluriel deux terminaisons, l'une sans *s*, c'était le sujet, l'autre avec *s*, c'était le régime. Le français moderne, mis, par l'abandon qu'il faisait des deux cas, dans la nécessité d'opter, se décida pour la forme du régime en cette circonstance comme dans la plupart des autres.

Les faits que j'ai rapportés sont tous connus, et se trouvent dans les auteurs qui, depuis Raynouard, ont écrit sur la langue d'oïl. Mais, en les groupant, j'ai montré que les noms qui avaient les deux cas non marqués par l'*s*, et ceux qui les avaient marqués par l'*s*, dépendaient d'une seule et même condition, c'est-à-dire d'un certain état du latin dont la langue d'oïl et la langue d'oc nous reproduisaient l'empreinte. Puis, prenant des phrases dans les bons textes, et faisant ce qu'au collège on appelle des parties, je ne me suis pas contenté de signaler le rôle que ces formes y remplissent, car tout le monde l'a constaté semblablement et me l'accordera dans des phrases pareilles, pourvu que j'accorde que les phrases qui y dérogent valent autant et annulent toute théorie grammaticale; mais, fort de la base latine que m'offraient les noms à deux cas dans les deux catégories, avec ou sans *s*, j'ai repoussé dans la classe des fautes et des exceptions tout ce qui n'était pas conforme à la syntaxe, et attribué à la règle l'empire qui lui appartient. Après avoir cherché les bons textes et reconnu que ceux-là offrent, tout compte fait, infiniment plus d'observations de la règle

que de manquements contre elle, j'ai donné à cette détermination empirique un appui rationnel et définitif en la rattachant au latin; car, du moment où le latin est auteur des deux cas, il l'est nécessairement aussi de leur emploi. Cet emploi est impliqué par l'existence des deux cas; et, quand on prend les textes et qu'on voit, en effet, dans la plupart du temps, la règle être observée, il est impossible, entre la théorie qui s'impose à la raison et le fait qui s'impose à l'observation, de refuser son assentiment; cet usage pénétra tellement la langue, qu'elle tendit, quand la cause des nominatifs sans *s* s'oublia, à généraliser l'*s* et à l'étendre à tous les nominatifs. En définitive, la conclusion que j'ai tirée et que j'ai fait ressortir, est que la langue d'oc et la langue d'oïl sont des langues à deux cas, intermédiaires entre le latin et les idiomes qui n'ont plus de cas.

Une langue à deux cas est une nouveauté dans l'histoire des idiomes classiques et de leurs dérivés. En y réfléchissant, on pouvait être surpris que le saut fût si brusque du latin aux langues novo-latines; que tous les cas de l'un eussent péri sans laisser de trace dans les autres, et qu'on ne trouvât aucun temps d'arrêt dans cette dissolution, aucune étape qui en marquât le degré successif. Aux yeux de la théorie, il avait dû exister, il existait virtuellement quelque transition qui concilierait les termes extrêmes. Ce qui n'était conçu que virtuellement est réalisé en fait dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl. Elles sont le temps d'arrêt dans la dissolution, l'étape qui en marque le degré, la transition dont nous avons besoin. L'état dont elles

sont un témoignage irrécusable à ce lieu aussi, on peut l'affirmer, pour l'italien et pour l'espagnol; mais il y a été transitoire, ou, pour mieux dire, il a passé avant que ces idiomes eussent rien à composer et à écrire. Quand cette vertu leur vint, une autre phase avait commencé pour eux, et c'est dans celle-là seule que nous les connaissons; au lieu que la langue d'oc et la langue d'oïl portaient encore cette empreinte de demi-latinité au moment où la poésie des troubadours et des trouvères leur assura une existence glorieuse parmi les esprits contemporains, et une place non petite dans la culture du moyen âge et dans l'histoire critique des formes du langage. Si l'on donne au latin en face du français, de l'italien ou de l'espagnol, le nom de langue savante à cause de la complication de ses cas, n'est-ce pas une singulière aberration d'avoir donné le nom de patois grossier à un idiome qui se plaçait dans un terme moyen, non aussi compliqué que le latin, non aussi simple que les langues modernes? Rien n'est plus décisif que cette double-comparaison; l'une en arrière avec le latin, l'autre en avant avec le français, pour montrer le caractère véritablement grammatical et, dans une certaine mesure, véritablement savant de la langue d'oïl. Arrière donc tous les préjugés qui ont si longtemps obscurci des origines enfouies dans le haut moyen âge. Le vrai point de vue est, après avoir fait la part de l'inmixtion germanique et de la rénovation des choses, de donner aux langues d'oïl et d'oc plus d'affinité avec le latin, et, par conséquent, plus de grammaire et de syntaxe dites classiques que n'en ont les langues décidément modernes.

Il ne faut pas croire que le français (je le distingue ici de la langue d'oïl) soit moderne au même titre et de la même façon que l'italien ou l'espagnol. L'italien et l'espagnol, en regard de leur état ancien, ne sont que dans un rapport de modification ; rien d'essentiel n'a été changé : une même syntaxe y domine ; des mots, des locutions, des formes sont tombées en désuétude, d'autres sont venues en place, mais le caractère fondamental reste le même ; l'ancien et le nouvel italien ou espagnol sont toujours des langues dépourvues de cas. Il n'en est pas de même du français et de la langue d'oïl ; là est intervenu un changement très-grave, un changement de l'ordre de celui qui transforma le latin en roman ; des cas se sont perdus : la langue d'oïl avait deux cas, le français n'en a plus ; dès lors nécessairement une autre syntaxe a pris la place de l'ancienne. La forme grammaticale des idées ne s'est plus présentée à nous comme elle se présentait à nos aïeux, et le français est devenu une langue moderne tout à fait comparable à l'espagnol et à l'italien. Et de fait, c'est la plus moderne des langues romanes : car, tandis que l'italien et l'espagnol remontent, en tant que écrites, au douzième et au treizième siècle, lui ne remonte guère qu'au quinzième, le quatorzième étant un espace pendant lequel la langue d'oïl se perd.

Avoir ainsi constaté le fait d'une langue à deux cas, en avoir reconnu rationnellement la nécessité et empiriquement la réalité, n'est point une proposition qui demeure isolée et sans conséquence historique. Quand on considère dans son ensemble l'élaboration qui, partant du latin, aboutit aux langues modernes ses filles,

il est bien clair que celles qui ont deux cas sont plus anciennes que celles qui n'en ont point. Il suffit maintenant d'énoncer la chose pour qu'elle soit palpable et que personne ne soit tenté de la contredire; de sorte que cette assertion qui, au premier abord, semblait une hypothèse gratuite ou une témérité de la critique, à savoir que la langue d'oc et la langue d'oïl ont une antériorité sur l'espagnol et l'italien, est devenue un dire évident de soi. Mais, pour arriver là, il a fallu, usant de ce qui était établi, à savoir, deux cas distincts dans la déclinaison et un emploi parallèle dans la syntaxe, faire le système et tirer la conséquence. Le rapport de l'état grammatical de la langue d'oc et de la langue d'oïl avec l'état grammatical du latin est la clef de tout. Si ce rapport n'était pas mis à l'abri de la contestation (et il l'est par la syllabe accentuée pivot du mot roman, et par l's des principales déclinaisons), ceux qui n'aiment pas que les choses historiques se systématisent pourraient objecter ou que la règle a été faite par les lettrés et n'est pas d'origine, ou qu'au milieu des variations des textes la règle n'a pas plus de valeur que l'exception, toutes deux étant contingentes et postérieures; mais avoir racine dans le latin ôte à la fois la contingence et la postériorité. Le latin est un grand fleuve qui se retire; par une condition dont l'existence rationnelle est indubitable, mais dont les traces pouvaient être effacées, les langues romanes présentent la syntaxe latine à des degrés divers, à des hauteurs diverses. L'italien et l'espagnol sont à l'étiage; la langue d'oc et la langue d'oïl marquent un point intermédiaire. L'étiage de la syntaxe,

comme du fleuve, ne vient qu'après les décroissements antérieurs.

L'érudition, s'appuyant non sur la conjecture, mais sur les monuments, a, depuis longues années, trouvé, sans le chercher et contre son propre préjugé, que le développement poétique vint dans le provençal et le français avant de venir dans l'italien et dans l'espagnol. Ceci est connexe avec le fait de l'antériorité des deux premiers sur les deux seconds. Si la langue de ceux-ci n'était pas finie quand l'était la langue de ceux-là, comment serait-il advenu que le développement ne fût pas comme il a été réellement, et que ceux pour qui rien n'était à point encore précédassent ceux pour qui tout déjà était à point? Tant que, dans le domaine hispano-italique, la syntaxe latine est allée se détériorant, l'esprit, n'ayant pas desoutien, n'a pu prendre son essor. Semblablement, dans le domaine franco-provençal, tant que la syntaxe latine subit sa dégradation, la composition littéraire ne commença pas; le temps antérieur au dixième siècle, temps où, entre latin et roman, l'un se défaisait et l'autre se faisait, est un vide; le vide se prolongea davantage pour les langues hispano-italiques par cette même raison, à savoir, que le mouvement de décomposition latine se continue pour elles, et que le sol grammatical n'est encore qu'un sol sans consistance. Mais pourquoi n'eurent-elles pas, elles aussi, cet arrêt qu'ont rencontré la langue d'oc et la langue d'oïl? Pourquoi cette phase qu'elles ont traversée inmanquablement n'a-t-elle point pris chez elles une stabilité provisoire sans doute, mais suffisante? C'est à l'histoire de répondre à cette question,

et l'histoire dit : Ce n'est pas en Italie et en Espagne que se réorganisèrent d'abord les forces de l'Occident après l'absorption définitive des barbares, mais en Gaule; ce n'est pas en Espagne et en Italie, mais en Gaule que se consolida d'abord le régime féodal qui fut la forme politique et sociale de ces temps, et qu'il trouva la poésie concordante à ses mœurs, à ses goûts, à ses aspirations.

Pour venir à ces conclusions, je suis parti de deux textes du dixième siècle, textes peu littéraires sans doute, mais fort curieux. Dans leur simplicité primitive ils portent la marque manifeste de toute la syntaxe franco-provençale. Les siècles suivants, qui produiront une vaste littérature et qui captiveront l'Europe, n'auront pas d'autre grammaire. Ces textes sont un jalon et, dans le désert du dixième siècle, ils indiquent le chemin par où la latinité, se décomposant, aboutit provisoirement aux langues à deux cas.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-LATIN

SOMMAIRE. (*Journal des Débats*, 23 novembre 1859). — Ce dictionnaire est l'œuvre de M. L. Quicherat, l'homme qui aujourd'hui, en France, a de la latinité, la connaissance la plus étendue et la plus sûre. Les rapports de filiation entre le latin et le français, font qu'un dictionnaire de l'un intéresse toujours l'autre.

Un dictionnaire français-latin a deux utilités : d'abord compléter l'enseignement en fournissant à l'élève l'instrument de ces utiles exercices qu'on nomme des thèmes ; ensuite, offrir un indispensable répertoire de mots et de locutions à ceux qui, sachant le latin, veulent l'écrire. L'enseignement de cette vieille langue est la base de notre éducation littéraire ; je ne veux pas le discuter ici, j'aime mieux considérer les conditions historiques qui l'imposèrent. Je dis *historiques*, car il ne faut pas croire qu'à toute époque un pareil recours à une langue morte soit nécessaire pour former l'esprit des générations qui s'élèvent. Les Grecs n'ont jamais rien eu de pareil. Ces enfants privilégiés de la race aryenne, tandis que leurs frères de l'Inde, de la Perse, de la Celtique ou de la Germanie ne parvenaient qu'à des œuvres sans développement ou demeuraient

incultes, furent les premiers qui ouvrirent l'infini du beau dans les lettres et les arts, du vrai dans les sciences. Comme la Vénus mythologique, produit mystérieux de la mer sans bornes, le génie hellénique reçut toute la civilisation préparatoire de l'antique et mystérieux Orient, et la transforma. N'ayant dès lors d'autre passé que son propre passé, il se servit de modèle et d'ancêtre à lui-même; et le maître d'école qui n'avait pas un Homère dans sa classe recevait un soufflet d'Alcibiade. Mais déjà les Romains, plus tard venus et plus vieux dans l'histoire, sentirent la nécessité, quand ils voulurent compléter leur éducation, d'apprendre la langue grecque, de l'écrire et de se familiariser avec ses auteurs. La même nécessité ne fit que se déplacer et changer d'objet, quand, au moyen âge, à la Renaissance et dans nos temps, le latin devint pour les modernes ce que le grec avait été pour les Latins. Un besoin de tradition et d'exemple porta toutes les nations chrétiennes à chercher l'aliment des jeunes esprits dans cette langue que la mort avait faite immortelle, dans cette source qui désormais descendait toujours vive et intarissable. Il en résulta un bien indirect, mais très-grand, c'est que les hommes de ces nations, malgré tant de divergences et de dissidences, eurent entre eux un fonds commun qui permit plus de rapprochements qu'il n'y en aurait eu sans cette heureuse uniformité de l'enseignement. Quelles que soient les réformes réservées dans l'avenir à l'éducation, je pense qu'elle doit conserver à la tradition une juste part si elle veut pleinement remplir son office.

Done on apprend le latin dans toute l'Europe et

même dans ces appendices de l'Europe, colonies hier, États indépendants aujourd'hui, qui s'étendent sur l'Amérique. C'est l'héritage de Rome qui, laissant sa langue à l'Église, à la philosophie, au droit, à la science, envahit, par l'intermédiaire des peuples romans, les populations germaniques et slaves invaincues à ses armes et vaincues par sa civilisation posthume. Écrire en latin ne fut jamais interrompu. On a des textes du septième ou du huitième siècle, pleins de solécismes et de barbarismes; mais qui appartiennent sans conteste à la latinité, à la basse latinité sans doute, et dans laquelle on sent que fermentent les langues modernes prêtes à se dégager. Quand en effet cette fermentation s'est accomplie et que le dégagement a suivi, la latinité barbare, qui était le parler populaire et vivant, tombe pour ne plus reparaître; les idiomes modernes entrent dans le monde, et le latin devient définitivement langue morte. Le moyen âge s'en servit pour toutes les hautes parties du savoir; mais il avait encore avec la latinité des connexions trop étroites pour qu'il ne se sentit pas sur elle une sorte de droit de possession; aussi la façonna-t-il jusqu'à un certain point pour l'accommoder à son usage, et il y imprima de sa propre autorité un caractère demi-moderne, tel que lui-même l'a en toute chose. La Renaissance, aussi dédaigneuse du moyen âge qu'éprise de l'antiquité, ne put souffrir cette bâtardise infligée au bel idiome qu'elle se glorifiait de puiser directement aux textes mêmes; aux grands écrivains et à cette source

*Chę spande di parlar si largo fiume.

C'est le vers magnifique que Dante dit de Virgile, et que je dis de la littérature entière du Latium. Les savants du seizième siècle oublièrent presque leur propre langue pour ne plus savoir que le latin, et aujourd'hui encore on s'émerveille devant leur aisance, leur souplesse, leur élégance, leur pureté.

Ce fut l'âge d'or de cette littérature dont M. de Sacy, dans ses causeries, a fait un tableau qui mérite d'être cité. Après avoir dit qu'il aime mieux lire le latin de Cicéron, il ajoute : « Ce n'est pas que je mé-
 « prise le latin moderne. Au contraire, je regrette qu'il
 « soit tombé dans un si grand discrédit. C'était une
 « branche de littérature tout entière dans laquelle il
 « existe certainement de très-bons et très-utiles ouvra-
 « ges, et qui est perdue pour le public. Il suffit de
 « citer la grande histoire de l'illustre de Thon. La
 « moderne littérature latine était riche en poésies de
 « tout genre, poésies épigrammatiques, poésies sa-
 « crées, poésies profanes, immense débouché pour les
 « gens de lettres auxquels il restait la ressource d'avoir
 « de l'esprit et de l'imagination en latin quand le fran-
 « çais ne leur réussissait pas. Plus d'un grave profes-
 « seur de l'Université qui n'aurait été que lourd et
 « pédantesque dans sa propre langue, arrivait à imi-
 « ter assez adroitement la période cicéronienne ou
 « le tour de Virgile, pour se croire quelque peu de la
 « cour d'Auguste. Le public applaudissait. Grâce au
 « larcin d'un domestique ou à l'indiscrétion d'un ami,
 « les Elzeviers se procuraient furtivement vos poésies
 « et les imprimaient avec luxe. Les Graevius, les Vos-
 « sius vous adressaient du fond de la Hollande leurs

« doctes compliments. Une pension du roi ou une
 « bonne abbaye finissait par payer l'auteur de sa peine.
 « En un mot, c'étaient deux littératures au lieu d'une.
 « Le grand mal ! »

Pourtant les gens n'ont pas manqué qui ont prétendu qu'il était impossible aux modernes d'écrire en un latin qui ne fût pas éclater de rire les vrais Latins, s'ils revenaient au monde ; et il y a dans les œuvres de Boileau un dialogue amusant où Horace est introduit faisant des vers français et disant *amassant de l'arène*, au lieu de *amassant du sable* ; *la cité de Paris*, au lieu de *la ville de Paris* ; *le pont nouveau*, au lieu de *le pont neuf* ; *savoir quelque chose sur l'extrémité du doigt*, au lieu de *sûx le bout du doigt*. Ces fautes contre l'usage français, il prétend que nous les commettons, à tout bout de champ et sans nous en apercevoir, contre l'usage latin. Quoi qu'en dise Boileau, je pense qu'une longue et saine familiarité avec les auteurs anciens met à l'abri de ces bévues. S'il est certain que nous goûtons en connaisseurs les belles pages de la latinité ; s'il est certain que nous sentons vibrer notre âme à l'unisson de ces phrases si châtiées et si éloquentes, et que, à entendre des vers de Silius Italicus, après les vers de Virgile, il nous semble passer du merveilleux langage et de la divine poésie au thème médiocre d'un laborieux faiseur de vers, pourquoi ne serait-il pas certain aussi que nous avons quelque droit à composer sans barbarie dans cette langue dont le charme nous touche et nous pénètre ? Se pourrait-il qu'après avoir lu ce vers du poète :

Sunt lacrimæ rerum et mentem mortalia tangunt.

et après nous être laissé ravir dans la contemplation de ce pleur silencieux de l'âme et des choses, notre émotion fût une méprise, notre admiration un hasard, et nos imitations un barbouillage? C'est encore ici le lieu de citer M. de Sacy : « Est-il possible de bien écrire « dans une langue morte? Les vers de Huet, que le « bonhomme rappelle avec tant de complaisance, n'au- « raient-ils pas mis en fuite Horace et Virgile? C'est « notre paresse qui nous suggère ces doutes-là. Le « latin moderne ne s'adressant qu'à des oreilles mo- « dernes, qu'importe ce qu'en auraient pensé les « Lelius et les Scipion? Que ce soit une langue à part, « un latin français, anglais ou allemand, selon l'au- « teur, toujours est-il que les gens d'érudition et d'es- « prit y trouvaient un moyen de plus de communiquer « entre eux d'un bout du monde à l'autre, de se faire « connaître du public et d'exprimer ce qu'ils avaient « dans l'âme. On dit encore : Qu'est-ce que c'est que « tous ces poètes, qui ne s'échauffaient qu'en maniant « une lyre étrangère? Pourquoi n'écrivaient-ils pas « dans leur langue naturelle? Croirons-nous qu'ils aient « été élégants en latin, eux qui n'étaient que plats en « français? La réponse est dans leurs œuvres mêmes. « Lisez Santeul, Rapin, Vanière, et refusez-leur, si « vous l'osez, de la grâce, de l'élégance, un tour d'ima- « gination vraiment poétique! Peut-être y a-t-il des « esprits que la difficulté d'écrire dans une langue « étrangère aiguise et surexcite. Enfin c'était un der- « nier lien avec les littératures classiques, un hom- « mage rendu à cette grande antiquité, la mère de « l'éloquence et de la poésie, une sorte de commerce

« entretenu avec l'âme de Virgile et de Cicéron, et je
« ne sache pas que nous écrivions mieux le français
« depuis qu'on n'écrit plus en latin. »

Qu'est-ce donc, pour un moderne, que bien écrire en latin ? pas autre chose, au fond, que bien écrire en français, c'est-à-dire se conformer au bon usage. Mais, tandis que, dans une langue vivante, on a pour guide et pour exemple non-seulement les ouvrages des auteurs classiques, mais encore la parole journalière et la tradition assurée des mots et des locutions, au contraire, dans une langue morte, il ne reste plus que la lettre écrite et les livres. Lisez et relisez Cicéron et Tite-Live, Virgile et Horace, Sénèque et Tacite, vous qui voulez contracter une étroite familiarité avec le génie latin ; *nocturnâ versate manu, versate diurnâ* les beaux débris de cette classique littérature ; et, sans parler de la satisfaction de vivre en une sorte de communauté avec les grands esprits d'un monde qui n'est plus, vous gagnerez inmanquablement une connaissance des formes et des locutions, un sentiment des mots et de leurs rapports qui revivifieront pour vous cette langue morte et vous donneront un certain droit de la manier et de la dire vôtre. Si faire des mots est interdit, il faut savoir se servir de la provision telle qu'elle est, et tout néologisme serait un péché grave contre la donnée même du style latin entre les mains des modernes ; le néologisme qu'il y a dix huit cents ans Horace, sans le réprocher, s'efforçait de restreindre : *in verbis tenuis cautusque serendis* (Soyez réservé, et prudent à former les nouveaux mots). Mais ce qu'il appelait une jointure ingénieuse, *callida junctura*, ce

qu'il recommandait comme une habileté, ce qui rendait neuf et brillant un mot connu et terné, n'est peut-être pas, si on a de l'imagination et du style, hors de la portée de celui qui s'est imbu de la latinité. Ce n'est point un exercice stérile ou indigne des meilleurs esprits que de s'enfermer seul à seul avec une langue jadis souveraine, d'accepter les rigides conditions imposées par un idiome qui n'a d'ouverture que dans le passé, de pénétrer les sympathies et les antipathies de ces mots qui, interceptés par la chute de Rome, sont restés dans leur antiquité, et d'éprouver ce qu'ils nous donnent et ce que nous leur donnons.

La tradition du latin ne s'étant jamais interrompue dans l'Occident, on a toujours su ce que signifiait un mot latin. Mais, avec ces mots ainsi connus, comment rendre les mots français, soit isolés, soit conjoints dans les locutions? Bien qu'il y ait souvent accord entre les deux langues, et que H. Estienne ait écrit un bon livre *De latinitate falso suspecta*, où il montre que mainte tournure française est aussi tournure latine, cependant, si on se fait trop à ces concordances, on semerait son style de constructions incorrectes, barbares, inintelligibles. Sans parler des mots germaniques ou celtiques qui sont venus dans le roman (dont le français est un rameau), on peut se faire une idée de la distorsion qu'a éprouvée le latin par ces exemples-ci : *blâmer* est l'équivalent étymologique de *blasphemare*, *parler de parabole*, *challenger* (provoquer, défier dans l'ancien français, anglais, *to challenge*), de *calumniari*; *payer*, de *pacare*. Ou bien, le mot et le sens,

étant conservés, le français s'est avisé de dérivations auxquelles le latin n'avait pas songé ; ainsi de *civilis*, nous avons fait *civiliser*, *civilisation*, qui en latin seraient des barbarismes sans signification précise. Ce n'est pas que l'idée manquât aux Latins, et il est curieux de voir dans M. Quicherat comment ils l'ont exprimée. *Civilisation* est, dans Cicéron, *humanitas* ou bien *vita perpolitata humanitate*, ou bien *cultus vitæ*; dans Pline, *humanitas vitæ*; dans César, *cultus*; dans Justin, *culti mores*, ou *cultior victus*, ou *vita cultior*, ou *cultior vitæ usus*; dans Sénèque, *mitiores animi*. A ces expressions j'ajouterai celle que j'ai remarquée dans Plin l'ancien : il se sert du mot *vita*, la vie, d'une façon telle qu'on ne peut le traduire que par *civilisation*. En considérant ces locutions si curieusement recueillies par M. Quicherat, on voit que chaque auteur, pour ainsi dire, a sa manière de rendre une idée qui existe effectivement pour lui, mais qui n'est pas assez précise et assez considérable pour n'avoir plus aux yeux de tous qu'une expression. Développer la civilisation n'était pas encore devenu (on le comprend par le Dictionnaire) le but suprême de la société et de l'État, le but dont on avait conscience.

En citant comme j'ai fait, j'ai indiqué le procédé mis en œuvre par M. Quicherat pour obtenir un latin de bon aloi. En effet, si, me fiant à des combinaisons de mots, j'avais voulu traduire *civilisation* sans recourir aux auteurs, j'aurais imaginé quelque locution plus ou moins plausible ; mais il ne s'agit pas d'imaginer quoi que ce soit de plausible, il s'agit de chercher et de trouver ce qui, dans le latin réel des auteurs et des

inscriptions, correspond au français écrit ou parlé. Le moyen est laborieux mais sûr. Quand M. Quicherat conçut un tel plan, il put se dire qu'inafailliblement il atteindrait son but, qui était de faire une œuvre à la fois solide et nouvelle. Et il ne pouvait la faire solide qu'en la faisant nouvelle, c'est-à-dire en ne donnant pour équivalent d'un texte français qu'un texte latin autorisé. Voilà Salluste, César, Tite Live, Tacite, Virgile et tous les autres ; voilà les écrits techniques où l'on nous parle de médecine, d'agriculture, d'architecture, d'arpentage ; voilà les textes officiels des inscriptions où sont des décrets, des offrandes, des dédicaces, des épitaphes. Eh bien, retournons tout cela du côté du français, et nous aurons une très-vaste provision de phrases françaises toutes prêtes à recevoir le vêtement latin, et de phrases latines qui furent réellement dans la bouche ou sous la plume d'écrivains corrects. Sous la plume, ai-je dit ; c'est l'expression française ; et, bien qu'elle renferme une faute contre le costume, puisque les anciens se servaient non d'une plume, mais d'un roseau ou d'un poinçon, elle convient même en ce cas, car on oublie le sens propre pour le sens figuré. Ayant d'autres instruments, les Latins avaient d'autres expressions qu'on ne pourrait deviner, mais que l'excellent Dictionnaire nous fournit aussitôt : *prendre la plume*, c'est *calamum sumere* ou *stilum prehendere* ; *venir au bout de la plume*, c'est *sub acumen styli subire*. Du moins voilà comme Cicéron s'exprimait quand il voulait dire ce que nous rendons par le mot *plume*.

Le latin n'est pas tout entier renfermé dans ce qu'on

nomme l'époque classique. Il n'a pas seulement servi à la république et aux premiers temps de l'empire, en un mot à cette Rome militaire et conquérante, patricienne et plébéienne, administrative et juridique, curieuse des lettres grecques et les imitant, païenne et dévote à ses dieux. L'empire romain déclinant, la latinité romaine déclina ; mais à côté d'elle sortit, comme un rejeton vigoureux, la latinité chrétienne qui se couvrit, non pour longtemps, de feuillage et de fruit. Lactance, Tertullien, saint Augustin, Salvien attaquèrent la vieille religion au nom de la raison et prêchèrent la nouvelle au nom de dogmes jusqu'alors inconnus ; des traductions firent passer dans le style les locutions bibliques ; si bien qu'un néologisme impérieux modifia mainte partie et inclina le langage classique vers d'autres formes. Qui négligerait cette précieuse latinité aurait bien tort. Là on trouve rendues par un vrai latin (puisque c'est celui d'hommes latins qui se virent obligés de parler de choses chrétiennes dans la langue de Cicéron) toutes ces idées qui sont aussi la propriété moderne en tant que monde chrétien. M. Quicherat a puisé abondamment à cette source précieuse ; et, qui le croirait ? ses devanciers n'y avaient pas puisé. Ils rendaient *hostie* par *orbiculus ex pane*, tandis qu'on a dans saint Augustin *corpus Dei*. Des modernes, pour *évangéliser*, ont dit *verbum Dei prædicare* ; mais les anciens, saint Jérôme, Arnobe, ont dit *evangelizare*. Les mêmes modernes, trouvant dans Cicéron *aliquem supplicis æternis addicere*, se sont félicités d'avoir cette locution classique pour exprimer ce que les chrétiens commençaient à exprimer et depuis longtemps expri-

ment par *damner*. Mais l'idée que ce mot représente était-elle dans l'esprit du consul qui remerciait Jupiter très-bon et très-grand des prospérités de Rome; du disciple de l'Académie, qui mêlait à la théologie païenne la philosophie rationaliste de Platon? Non sans doute; aussi quand la nouvelle religion substitua à la notion que les païens avaient d'un enfer celle des chrétiens, *damnare, damnatio, esse in damnatione* furent des termes que la Vulgate, saint Augustin, Salvien, empruntèrent à la langue juridique, leur imprimant une acception nouvelle et déterminée, et usant de cette permission qu'a notée Horace :

Licuit semperque licet

Signatum presente uotâ producere nomen.

Enfin il est dans la latinité un troisième degré qui n'est pas sans quelque importance pour le lexicographe, car il lui fournit le seul moyen de traduire exactement certains termes qui sont dans les langues modernes. Je veux parler de cet intervalle qui est entre la chute de l'empire romain et l'extinction définitive de sa langue. Tant qu'on parle encore latin, même parlât-on mal, il y a pour l'érudit de quoi noter et recueillir. C'est seulement quand l'idiome latin, rayé du livre de vie, ne fut qu'une lettre écrite, et que la bouche populaire articula non pas des mots romains, mais des mots romans, italiens, espagnols, provençaux, français, suivant les compartiments du grand empire; c'est seulement alors, dis-je, qu'il est défendu au lexicographe de demander à ce latin de cabinet et désormais moderne des autorités et des exem-

ples. Celui de Grégoire de Tours, des Capitulaires, des lois barbares et des documents de cette époque, n'est ni de cabinet ni de convention ; bas latin sans doute, mais latin encore vivant et seul bon pour exprimer ce qui fut propre à son époque. On pourrait, à l'aide de quelque lambeau de Cicéron ou de Tite Live, combiner une périphrase qui approcherait tant bien que mal de *fief* et de *vassal*. Mais *beneficium*, si l'on prend un mot latin détourné de son sens primitif, ou *feudum*, si l'on prend le mot barbare latinisé par la nécessité, et *vassallus* peuvent seuls exprimer exactement la nouvelle idée. De même que *paganus*, signifiant campagnard dans Ovide ou dans Pline, ne signifie *païen* que dans saint Augustin ou dans Tertullien sans qu'on puisse pour cela lui contester son droit de latinité ; de même *villanus*, étant dans les Capitulaires, n'a pas un moindre titre pour rendre *vilain*. M. Quicherat, qui connaît si bien l'histoire de la langue latine, ne s'est pas mépris sur les limites qu'il pouvait atteindre, et on le louera de ne l'avoir pas enfermée dans la période classique, du moment qu'il s'agissait de rendre par le latin le français, par une langue ancienne une langue moderne. C'était une bonne fortune d'avoir trouvé, dans les textes chrétiens et dans ceux des chefs barbares, des locutions et des mots qui pénétraient dans l'ère moderne, dans sa religion et dans ses institutions.

A quiconque voudra écrire en latin, le dictionnaire de M. Quicherat sera un répertoire rempli de textes assurés et d'exemples excellents, et, pour me servir d'un mot souvent employé et ici dûment appliqué, un

véritable *trésor* de tout ce qui peut servir à rendre du français en latin. Si l'on traduit, on y trouvera les principales locutions de notre langue rendues en vraies locutions latines; les articles y sont très-riches, le français et le latin y abondent, le français pour ses acceptions de mots et de phrases, le latin pour ses manières variées d'y correspondre; quand le cas le permet (et cela arrive souvent), on a à choisir entre les expressions de Cicéron, de Tite Live, de Sénèque, de Pline, entre le langage de la prose et celui de la poésie, et un esprit qui étudie ne tarde pas à profiter de ce qui lui est offert à profusion. Si, au contraire, l'on compose, bien que l'habitude se prenne vite de penser en latin, pourtant il est bon d'avoir sous la main un livre qui vous avertisse si votre mémoire est sûre, si votre style ne s'égaré pas, si votre inspiration ne se hasarde pas à des constructions illégitimes; tout cela vous est donné par M. Quicherat, qui, sur chaque cas, a recueilli la fleur des expressions latines mises en regard de la fleur des expressions françaises. Cherchons *chef-d'œuvre*. Les Latins n'ont pas une expression composée qui montre, aussi bien que fait celle-ci, dans l'œuvre dont il s'agit, le chef, la tête, la première; mais voici les périphrases: *artis miraculum*, ou bien *res opere mirabili*, ou bien *opus politissima arte perfectum*; une statue, un tableau qui sont des chefs-d'œuvre, *statua summo artificio facta, operis absolutissimi pictura*. Le *chef-d'œuvre* a réveillé en moi l'idée de l'idéal, et je me suis demandé comment les Latins le désignaient, eux qui l'ont si souvent atteint dans la poésie et dans la prose. *Pulchritudo quæ est supra*

veram, dit Quintilien ; la beauté qui est au-dessus de la réalité, c'est là une définition. C'est encore une définition, que *absoluta perfectio*. Mais on en sort quand on rencontre ces phrases-ci : *eam speciem, quæ semper eadem est, intueri*, contempler un idéal invariable ; *pulchritudinis eximia species*, l'idéal de la beauté ; *forma ipsa et tanquam facies honesti*, l'idéal de la vertu ; *formam exprimere optimi*, réaliser l'idéal. Ces locutions sont de Cicéron. Pline l'ancien en a une digne de remarque, lorsqu'il parle d'un artiste qui sans cesse corrigeait ses ouvrages : *satiari cupiditate artis non quit*, il n'atteint jamais son idéal. Ces exemples montrent que les Latins n'avaient pour idéal que des locutions composées où *species* et *forma* tenaient le rang principal.

Pour plus d'un mot, rappelant tout ce que j'avais dans la mémoire, j'ai cherché si je trouverais le nouveau dictionnaire en défaut et quelque chose à ajouter à l'article ; et, chaque fois, battu dans cette joute, j'ai aperçu que ce que j'apportais n'était qu'une parcelle de ce que le livre m'offrait. Pourtant, dans cette excursion, j'ai rencontré trois ou quatre remarques que je soumetts à M. Quicherat. A *apprendre par cœur*, je n'ai trouvé que *ediscere, memoriæ tradere* ou *mandare* ; le fait est qu'il y avait aussi *perdiscere*, comme on le voit dans César (VI, 14), quand il dit que le secours de l'écriture fait qu'on néglige le soin d'apprendre par cœur et la mémoire (*ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriâ remittant*). De même que M. Quicherat a mis *larguer les écoutes, pedem facere*, de Virgile, j'aurais voulu qu'il eût mis aussi un au're

terme de marine : *prendre de la bande*, en parlant d'un vaisseau qui s'incline et qui enfonce un de ses bords dans l'eau, expression nautique qui est également dans Virgile : *Et undis dat latus* (*Æn.* I, 104); c'est M. Jal qui l'y a signalée. Le hasard m'a fait rencontrer dans mes lectures cette phrase de Cicéron : *Quod exemplo fit, id etiam jure fieri putant* (*Fam.*, 4, 3), ce qui se traduira : On pense que les précédents ont force de loi. Il est bon d'avoir une aussi exacte transcription latine de cette phrase qui retentit si souvent dans les débats administratifs et parlementaires. Au reste, *exemplum* paraît le mot propre pour rendre un précédent : ce qu'aujourd'hui nous défendons par des précédents, dit Tacite, *quod hodie exemplis tuemur*. (*Ann.* II, 24.) J'ai sans peine acquiescé, quand M. Quicherat, pour rendre *fief, vassal, baron*, s'est servi de *feudum, vassallus, baro*; ces mots sont de la latinité mourante, il est vrai, mais non de la latinité morte. Il n'en est plus de même pour *pagius*, que j'ai bien de la peine à recevoir dans un dictionnaire latin comme l'équivalent de notre mot *page*. Sans doute *pagius* est dans Du Cange; mais il faut bien distinguer deux basses latinités, celle de laquelle le roman a été fait et celle qui a été faite sur le roman. La première peut, avec mesure, entrer dans un dictionnaire latin; la seconde ne le peut pas. Or, c'est à cette dernière, je le crains, qu'appartient *pagius*. Dans les textes latins et français qui ont ce mot et qui ne remontent guère plus haut que le treizième siècle, *pagius* et *page* n'a pas le sens relevé qu'il a eu depuis, et signifie simplement domestique; on trouve des *pages* qui sont au

service de forestiers, des *pages de la cuisine*, des *pages de palefroi*; ce qui le rend tout à fait impropre à rendre *page* en sa signification actuelle, puisque, d'après l'historique, *page*, parti d'une humble origine, est allés' anoblissant, marchant en sens inverse de *valet*, autrefois *varlet*, bas latin *vassaletus*, qui, ayant signifié primitivement un jeune vassal, un jeune garçon, en est venu à signifier un domestique. Si un mot latin manquait pour *valet*, on ne pourrait pas prendre le bas latin *vassaletus*, dont l'acception primitive est relevée; de même, pour rendre notre *page*, on ne peut prendre *pagius*, dont l'acception primitive est basse. Étymologiquement, *pagius*, et par conséquent *page*, me paraît se rapporter à *pagus*, et avoir signifié à l'origine homme de la campagne (*paganus* a. entre autres, signifie *serviteur*), et être une forme correspondante au provençal *pages*, qui est *pagensis*, et qui veut dire paysan. Pour terminer cette petite dissertation, j'approuve *regius puer*, qu'il a inscrit dans l'article, mais qui n'est dans aucun auteur latin; j'écarte *pagius*, et je serais très-disposé à y substituer *pædagogianus puer*, donné par Ammien Marcellin avec un sens très-voisin de celui de *page*.

Reste un point sur lequel je n'ai pas, à mon gré, rendu suffisante justice à M. Quichérat. Ses trois dictionnaires, le *Thesaurus poeticus*, le Dictionnaire latin-français et le Dictionnaire français-latin, sont des livres de classe, et ils ont obtenu, dans les classes, un grand et légitime succès; mais ce sont aussi des livres où se déploient un riche savoir et un goût exercé. Les lettres latines n'ont pas maintenant de nom plus auto-

risé que celui de M. Quicherat, et il le doit à ces œuvres où il a su faire concourir l'ensemble et les détails et joindre, dans les recherches, l'originalité à la sûreté. La haute érudition n'en demande pas davantage, et elle n'a jamais dédaigné un dictionnaire où une main habile eût recueilli et disposé, pour la satisfaction des esprits studieux, les trésors épars d'une langue classique.

Il y a maintenant vingt-trois ans que M. Quicherat et moi, anciens camarades de collège et restés amis, nous étions, l'un à l'égard de l'autre, dans la même situation qu'aujourd'hui. Il publiait son *Thesaurus poeticus*, et j'en rendais compte dans le *National*. Nous débutions, ou peut s'en faut, lui par un dictionnaire et moi par un article. Depuis, nous avons travaillé tous les deux, et, au bout de vingt-trois ans, M. Quicherat ayant achevé le cercle de ses études lexicographiques, je me trouve encore là pour exprimer, cette fois avec une plume plus autorisée en matière d'érudition, comment ce nouveau dictionnaire est le digne complément des deux qui le précèdent, comment ce qui était bon est devenu excellent, comment l'homme, mûri, non vieilli, par le temps et l'étude, a mis partout sa marque, et comment enfin, sentant ses forces croître, son regard s'étendre, son esprit se latiniser, si je puis ainsi parler, tous les jours davantage, il s'est complu dans une œuvre devenue, parce qu'il avait tant à y mettre, son œuvre de prédilection. Qui nous aurait dit, mon cher Quicherat, quand tous les deux nous étions assis sur les bancs dans la troisième cour du collège Louis-le-Grand, alors lycée impérial, que

nous nous devrions jamais l'un à l'autre le plaisir et le gré de cet article, confondant ainsi dans un même sentiment les souvenirs toujours si chers des premières années, le labeur et le loyer des dernières ?

GIRART DE ROSSILLON

SOMMAIRE. (*Journal des Savants*, avril 1800 et mai 1800). — Dans le premier article analysé le roman, qui appartient au cycle de gestes où les seigneurs féodaux bravent et combattent les faibles successeurs de Charlemagne. Trois personnages le remplissent, Girart, Berthe sa femme et Charles le Chauve.

Dans le second, le style de l'ouvrage est examiné; quelques passages sont discutés et quelques corrections proposées.

1. — *Analyse du roman.*

Il y eut, dans le milieu du neuvième siècle, un comte Girard qui fut un des plus puissants personnages de ce temps. Il servit l'empereur Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire, et fut fait par ce prince comte ou duc de Bourgogne. Lothaire étant mort et un de ses fils étant devenu roi de Provence, comme ce fils était un enfant, la tutelle, qui était nécessaire, fut remise à Girard, qui eut dès lors la puissance d'un roi. Il gouverna pendant plusieurs années le royaume de Provence, et les chroniqueurs rapportent de lui une expédition contre les Normands, qui s'étaient établis à l'embouchure du Rhône, expédition qui fut heureuse et qui chassa les pirates de leur repaire. Il n'eut pas le même

succès contre Charles le Chauve. En quelque décadence que fût alors l'autorité royale, les membres de la famille impériale ne s'en disputaient pas moins ces lambeaux par la violence, par la guerre et par la ruse; Charles le Chauve entreprit de déposséder son neveu; et Girard combattit pour celui dont il était le tuteur. Après des alternatives diverses et des guerres qui paraissent avoir été longues, Charles le Chauve triompha; la ville de Vienne, défendue par Berthe, femme de Girard, capitula; et Girard, avec sa femme, qui était fille de Hugues, comte de Sens, se retira en Bourgogne. Outre ses grandes fonctions, ils s'étaient recommandé par des fondations pieuses, églises et abbayes.

Cet illustre nom du neuvième siècle tomba dans le domaine des chansons de geste. On en a une en provençal qui a été analysée par M. Fauriel, dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de France*, et qui paraît être du douzième siècle; on en a une seconde en français, qui a été publiée par M. Francisque Michel, et qui est du douzième ou du treizième siècle; ces deux poèmes mettent Girard aux prises, non avec Charles le Chauve, mais avec Charles-Martel. Cette erreur n'est pas commise par la troisième rédaction, celle dont nous devons la publication à M. Mignard, et qui est beaucoup plus récente que les précédentes. Au fond, et à part l'anachronisme, voici ce que les légendaires (il y a de cette légende une rédaction latine et une rédaction française) les troubadours et les trouvères ont fait de l'histoire :

Charles le Chauve ne fut jamais le beau-frère de Girard; mais il l'est dans nos récits : « Le roi de France

Charles le Chauve, dit le texte en prose, l'autre seror maïndre, celi qui avoit nom Aloys, havoit prise à feme par leal mariaige. » Cette autre seror était la seror cadette, mais imaginaire, de Berthe, femme véritable de Girard. Là est, pour la légende, le nœud des événements. La légende ne sait pas que le sujet de la guerre entre Charles le Chauve et Girard, fut la Provence, et elle crée un débat pour l'héritage du père des deux sœurs : Girard réclame le comté de Sens comme mari de la fille aînée, Charles le réclame comme souverain de la France. La guerre éclate entre le suzerain et son vassal; la chance tourne contre Girard, qui, dépouillé de tout, disparaît en une retraite ignorée. Sa femme l'a suivi dans sa disgrâce, et tous deux, dociles aux exhortations d'un ermite, font tourner leurs malheurs au bien de leur âme. Ils acceptent chrétiennement leur sort; Girard est charbonnier et Berthe couturière. Sept ans se passent ainsi; puis vient, par l'entremise de la reine, une réconciliation de Girard avec le roi; ses possessions lui sont rendues; la paix renaît; Girard et sa femme continuent à être dans la prospérité ce qu'ils avaient été dans l'adversité : « Il commença par grant estude entendre diligemment à pitenses œuvres, lesquelles li hermitaiges li avoit enseigné, c'est à savoir lui giter sovant en oraisons, sovantefoiz geïner, secourir pitusement au besoing les pources, resplendir par equité de droiture, et entendre diligemment à faire affaires. Et certes Berthe, sa femme honorable, resplendissant par dignité de profefemme, ne laissoit pas por ce qu'ele ne se travaillast acostumement et par grant desir as œuvres de

pitié. Et por ce que eist faisoient noblement ces choses et autres semblables, li très-grans flaireurs et li fames (la renommée) de lor bone opinion fu espandue largement par le monde. » Rien ne donne une plus juste idée de ces choses du moyen âge que cette langue du moyen âge.

Dans la vérité, la légende et le poème sont terminés et devraient s'arrêter ici. On ne comprend pas même pourquoi une reprise fut désirée, à moins que ce ne fût pour avoir occasion de narrer de nouveaux coups de lance et pour ouvrir à Girard un nouveau champ de guerre où, cette fois, il tiendrait victorieusement tête à son suzerain. En tout cas, cette reprise ne témoigne d'aucune fertilité d'imagination; elle est attribuée au démon, à celui que nos aïeux appelaient *l'ennemi*; et cet *ennemi* ne sut que réchauffer la querelle pour le partage du comté de Sens. On se bat donc de nouveau pour ce comté; et tels sont l'acharnement et les variables succès de cette lutte qu'une intervention divine peut seule y mettre fin. « Et por ce qu'il se combatoient si perseveramment et s'entrocioient si cruellement, Dex ot pitié de la mort de si grant multitude de gent, et leur moustra l'aide de sa misericorde. Il les espanta, pour ce qu'il se partissent de leur perverse autencion; quar ausi comme les genz dient, vraiment la terre trembla desoz lor piez par la volente de Dex, et sona horriblement en charcelant; et li confeson lou roy et li Girard furent embrasé dou feu dou ciel; por quoi il furent espanté merveilleusement et se departirent d'une part et d'autre. »

Trois personnes expliquissent tout le récit : Girard,

Berthe et Charles le Chauve. Girard est un vaillant guerrier, simple et pieux; rien de très-compiqué ne traverse sa vie; il défend intrépidement contre son souverain ce qu'il croit son droit; il guerroit à outrance tant qu'il lui restoit un tronçon d'épée; vaincu, il s'humilie sous la main de Dieu; riche et puissant, il fonde des églises et des abbayes.

Au commencement, vaincu et fugitif, sa femme eût le chercher, et, ravie de le retrouver, lui demande: « Estes haitiès [êtes-vous en bon état]? » Il répond en digne chevalier:

Nénil, dit-il, ma suer; je suis trop maltraitiès,
 Je suis ung pou navrés, mas de ce ne me chaut;
 Jamais jour n'aurai joie, face froit face chaut;
 Je croi, de mon grant deul par tout le mont parle on.
 Je me suis combatus au felon roi Charlon;
 J'ai perdu mes ards, j'ai perdu toute terre;
 Quar presque tuit un hom n'ont faili en ma guerre.
 Mon bon neveu Guibert lui lui veit occire;
 Jamais de si grant deul ne puis que me consire retiret;
 Mon bon neveu Fourcon, moi voyant, l'ou a pris;
 Que voulés que vous die? Li rois en ha le pris.
 Plus que vil miens n'amasse en bataille estre mort
 Que ce que j'ai fui; eiz deulz trop me remort.

Le chagrin d'avoir fui le poursuit jusques auprès de l'ermite de la forêt des Ardennes, chez qui il s'est réfugié; et quand le saint homme lui recommanda de songer à Dieu et d'écarter de lui les pensées de vengeance:

Sans peres, entendez, dit Girars li depos (le déposé),
 Bien vult que mes courages ne vous soit pas repos (caché).
 Se je puis en Hongrie venir au roi Outon,
 Dou roi (Charles le Chauve) ne de sa vie ne dourai ung bouton.

Et il expose comment, quand il aura recouvré des armes, il guettera le roi Charles, le tuera par surprise, et reprendra ainsi la terre qu'il a perdue. L'ermite le châtie gravement :

Quant tu estoies cuens [comte] et dus de grant puissance,
 Tu n'as peu durer contre le roi de France
 Mas t'a de ton reume exilé en fuant
 Et de toute ta terre, et fait poure truant.
 Ce t'a fait tes orguels et ta grant desmesure ;
 Il n'ont onques en toi ne raison ne mesure.
 Et comment y fust-elle? car encor n'i'est mie ;
 E n'as denier ne maille ne pain, croste ne mie,
 Et si n'as encor dit tantost, bien m'en sovient,
 Que ton lige signeur par toi morir convient.
 Et que tu fociras par droite traïson,
 Se de chevalx et d'armes pous avoir garnison.

Enfin Girard rentre en lui-même, et il accepte la pénitence que l'ermite lui enjoint, à savoir : renoncer aux armes et à la chevalerie pendant sept ans.

La pénitence s'accomplit, et de duc il devient charbonnier : il portait sur ses épaules plus grands fais que ne fissent deux chevaux, vendant le sac cinq sous et sept deniers, cinq sous pour son maître et sept deniers pour lui. Dans cet état, la vieille aventure d'Irus et de l'Odyssee se reproduit :

Uns ribaus de la vile le prist à ramponer,
 Qui estoit costumiers de mauvais nom donner
 « Vilains, tu sembles mieux pendour de larrons
 « Que ne fais charbonnier ne copour de jarrons [branches]. »
 Girars le regarda, le neis prist à froncier,
 — « Regardés, dit li gars, je crois qu'il veut groncier. »
 Cil qui furent présent li vont en Foro dire :
 « Tu pourras tel mequer qui te toutra [l'empêchera] de tu
 Tantost Girars li dist : « Ne sois en ceste place.

« Autre larron que toi, bien en portes la face ;
 « Puisque pendre es suis, l'ores est senz doutance,
 « Jo te pendrai tantost, si auras la sentence. »

Aussitôt il le saisit de sa forte main, le jette sur son dos, l'emporte et l'aurait pendu effectivement, si on n'eût secouru le payvre-moqueur :

Du moqueur li hoüst son regardon rendu ;
 A tous ceulz de la vile, saichés, moult habeli ;
 Plus no trova Girars qui se moquist de li.

Ici je m'interromps pour une petite remarque relative au texte. M. Mignard a imprimé *habe li* en deux mots, ce qu'il traduit par : *parmi tous ceux de la ville et sachez qu'il y en avait beaucoup*. Il a été trompé par son manuscrit; il faut non-seulement lire *habeli* en un seul mot, mais encore voir dans *Ph* uno de ces lettres parasites que les copistes ne furent que trop euclins à ajouter. Le fait est que nous avons là le verbe *abelir*, très-usité dans la vieille langue; et l'on traduirait très-bien : *Ce fut moult bel à tous ceux de la ville*.

La reprise de la guerre montre Girard tel qu'il avait été dans les premiers combats, et la paix qui suit le montre seigneur occupé du bien de ses vassaux et chrétien vivant dans la crainte de Dieu. Pourtant il lui arriva deux mésaventures : l'une est de soupçonner la vertu de Berthe, qui, la nuit, quand il dort, se lève et s'en va, elle s'en allait porter le sable et le mortier pour une église fondée par Girard, travail qu'elle cachait aux regards du jour et dans lequel un ange venait chaque fois l'aider. L'autre est un péché qui sera mieux raconté par la prose du treizième siècle : « Auçois que Girarz heuſt parfaite sa penitence qu'il avoit taxée

sept ans, il fu fern des dars dou mauvais templeor en une sainte nuit de la nativité nostre Seigneur. Et fu enlaciez des aguillemez dou delit de luxure, et vout dormir avec sa femme selonc les droiz de mariage. La quel chose celle auxi, comme il estoit avenant, lui denia cruelment; et eiz qui ne pooit soffrir à bien près la charge de la très malvaïse et neant convenable temptacion, n'out pas houlé de dormir avec une petite chamberiere par l'outroi de sa femme; auxi comme Abrahans et Jacob dormirent avec leur chamberieres; je sai ce que fust par besoing d'autre chose. Eudementiers la honorable comtesse se leva et fist allüimer torches et fortiz; ele estoit avironée de grant compaignie qui la signoient auxi comme il convenoit, et entra très devotement en l'eglyse. Et li cueus se leva auxi un petit après; et eiz le regarda qui regarda Saint Pere. Ce regard de Jésus fait rentrer Girart en lui-même; son repentie n'a point de borne, il se tient à la porte de l'église sans osér y entrer; il soupire, il gémit; il sanglote, il pleure, il bat sa poitrine, il fléchit les genoux; si bien que, la nuit suivante, une vision assure la comtesse que pardon est octroyé à son mari.

Arrivé à la fin de la vie de son héros, l'auteur se fait une objection :

S'aucuns des envieux ne volent opposer,
 Contre le duc Girart, dire ne proposer
 Qu'il fust tel et estois, fiers et fors et intames,
 Qu'il heust fait partir de tant de corps les ames,
 Tant proze, tant bran, gastée tante terre,
 Tant captivités, tant veyes-havoir faiz par sa guerre
 Si ne de pas qu'en ce colpo ne puisse avoir
 En tout ou en partie, ce peut on bien avoir.

Mais sur soi défendant li conviut maint mal faire ;
Ainsin va il de guerre et de semblable affaire.

Non content de cet argument, il invoque l'exemple de maints personnages de l'Ancien Testament, qui furent violents et coupables et que néanmoins Dieu mit, pour me servir de l'expression de notre auteur, au nombre de ses amis. Je ne sais si un trouvère du douzième siècle aurait vu, dans les exploits des guerres les plus sanglantes et dans les malheurs qui y sont attachés, le moindre sujet d'inquiétude pour le salut du héros. Le fait est que, dans cette société du moyen âge, apparaît un singulier contraste, d'une part entre les mœurs féodales où l'honneur suprême était de soutenir sur le champ de bataille l'orgueil de race et de bannière et de poursuivre sans récréance (qu'on me passe ce vieux mot) les haines héréditaires; et, d'autre part, l'influence spirituelle qui mettait la soumission et l'humilité en première recommandation. C'est ce contraste qui fait un des caractères prédominants de la société féodale, et c'est de ce contraste que naissaient cette foule incessante de fondations pieuses, qui rétablissaient l'accord entre les deux directions.

Berthe est la femme pieuse, dévouée, de bon conseil. Berthe de l'histoire défendit la ville de Vienne contre les troupes de Charles le Chauve; Berthe de la légende suit son mari dans sa fuite, dans sa retraite au fond des bois, dans sa pénible existence, dans son humble condition. Pendant qu'il faisait du charbon, elle faisait de la couture :

Sa femme se seut toute jour en la poudre,
Et gagnout son vivre au taller et au coudre.

De ce faire en s'enfance avoit esté aprise.
 Bien sont tailler et tondre et braies et chemise.

Au fort de la première guerre, elle s'était efforcée,
 par bonnes paroles, d'adoucir le fier courage de Girart
 et de l'amener à une réconciliation avec son seigneur
 suzerain.

Berthe dist à Girart : Sire, quar me creés :
 Vers Charles ne povez direr, bien le voés.
 Envoies bon messages qui le saichent requerre,
 Qu'il vueille en paix laisser et vous et vostre terre.
 Se vous li avez fait ne tort ne deraison,
 Vous l'irés amènder vers li en sa maison,
 Au los et à conseil de trestout son bernaige,
 Sauf alant, sauf venant, et cessant vo domaige.
 Diex, li souverains juges, qui tout ha à jugier,
 Li vueille mettre au cuer et en sa conscience
 Que ne vous face faire mais que juste sentence.
 Lasse, com mal fus née, quant, pour cause de mi,
 Senza vostre coulpe avez si mortel ami,
 Si très-contralieux, si fort et si puissant,
 Et si malicieux et si mal cognoissant
 De la très-grant amour qu'entre vous deüst estre !
 Sire, pour Dieu, vuillies user de bon conseil :
 Nous sommes seul et seul ; nulz fors nous nous saura ;
 Se non faites ainssin, grand douleur ci haura.
 Sire, soveigno vos vos de Çaton en romant,
 Qui disoit à son fils : je te prie et command
 Que vuelles la parole de ta femme souffrir,
 Se tu vois qu'en ton preu se doie parouffir,
 Aucunes fois li femme ont bon conseil doné
 A cez qu'à eles croire se sont abandoné...
 Sire, prenez en gré, pour Dieu, ce que je loe conseilles
 Quar fortune nous tourne contrairement sa roe
 Se sagement non faites, trop de perdo harons,
 A vos amis prenez conseil, à vos barons,
 Si qu'on ne puisse dire ce soit conseil de fame
 Aucune fois en ont plusieurs, à tort, diffame.

C'était, sinon pour elle, du moins à propos d'elle que la guerre s'était allumée entre le suzerain et le vassal. De là naissait en son cœur le sentiment d'une lourde responsabilité, elle se reprochait les champs couverts de morts, le ciel irrité semblait les lui imputer, et elle doutait du salut de son âme.

« Or suis-je bien sur toutes femmes la plus chaitive,
 « Il n'est droit ne raison qu'après ces morz je vive,
 « Il s'ont tuit mort pour moi, très lasse, que ferai ?
 « Je suis toute certene que dampnée serai ;
 « Cette mortalité est pour moi heritage
 « Quand je vois tant de morz, lasse, pourquoi n'eyraige ? »
 Entre les morz se boute, tous les cuide baisier,
 Nesuf sa grant douleur autrement apaisier ;
 Elle se boute en sanc jusques en nige jambe ;
 Tels deuls ne fut menés oncques par nulle dame
 Qui veïst Ecuba, la meré à bon Hector,
 Qui Achille versa mort ou milieu de l'estor,
 Et dame Berthe ensemble, l'on ne sceüst à dire
 La quelle ont plus grant deul de ses morz et plus d'ire.

On sait que la légende qui fait le fond commun des chansons de geste se partage à l'égard de l'empereur ; quelques-unes, ayant souvenance du puissant et redouté Charlemagne, peignent le suzerain à la tête de vassaux valeureux et frappant de sa lance invincible les ennemis de la foi ; les autres, échos de la triste histoire des derniers Carlovingiens, représentent l'empereur comme un chef injuste et couard, disputant à ses vassaux leurs droits légitimes, bravé hardiment par eux dans sa cour et sur les champs de bataille, souvent ridicule, toujours faible et impuissant. C'est à ce dernier type qu'appartient le Charles le Chauve de notre poème. Et pu on ne croie pas que la dépréciation légendaire

s'applique seulement à des princes tels que Charles le Chauve ou à ses successeurs encore plus misérables que lui; Charlemagne lui-même n'y échappe pas toujours; et la féodalité triomphante s'incorpore si bien aux inspirations créatrices des récits populaires et poétiques que, devenue le terme auquel tout devait aboutir, elle se joue de la gloire et de la puissance même du grand empereur.

Quand, le comte de Sens étant mort, Girard réclame le comté du chef de sa femme, fille aînée du comte, le roi le menace de le faire pendre s'il persiste dans sa réclamation, ce qui effraye très-peu le vassal.

Haro! ce dit Girart, fort gibet convenroit

Je suis si grant et gros, comment ne soustenoit?

Puis, quittant le ton de la modénerie pour celui de la menace, il déclare qu'il guerroyera tant qu'il aura une lance et un homme, et finalement il en appelle à la cour du roi, pour qu'elle décide qui des deux a droit :

Mais pour ce que je voi, à mon tort, faire plait,

A ta cour je quer droit; fai le me, s'il te plait.

Charles n'entend pas soumettre sa contestation à aucune juridiction; mais ses conseillers viennent d'eux-mêmes le trouver, et ils lui parlent sévèrement. « Charles, dit l'un, j'ai le poit blanc comme neige, et je ne dois donner autre conseil que des conseils de vérité : »

Vous avés lui parlé à Girart foulement.

Et il ha répondu outreusement.

N'appartient pas à roi de parler par tel guise.

Rois doit moult poult (peu) parler et arder bien justice.

Au poultre com que riches sans accepter personne.

Et si doit faire grace quant equités li donne.
 Nulz rois ne doit regner s'il n'a miséricorde,
 Pour justice atramper et pour faire concorde.
 Girars n'est pas telx lions c'on doie menacier
 De pendre à un gibet ou du palais chacier.
 Tu n'as chasne (chêne) en Bierre † n'en ta forest d'Orliens,
 N'en cele de Gisort, où n'a mais nulz liens,
 Où pendre le peüsses ; ne chacier non porroies
 Plein piet de son pays, se tu jurié l'avoies.

Un second conseiller lui représente qu'à la vérité
 Girard a outrageusement parlé ; mais que c'est lui,
 empereur ; qui l'y a provoqué, il n'est pas d'homme,
 dit-il, qu'une provocation ne puisse faire sortir hors
 de lui-même :

Nulz n'est en bon chemin que l'on bien ne desvoie.

Et il prononce la décision de la cour qui est que la
 terre soit partagée, non le comté, c'est-à-dire que
 Girard aura le titre de comte de Sens avec la moitié de
 la terre, et le roi l'autre moitié, sans le titre.

Senz partir la conteye, iert la terre partie ;
 Quar conteiz ne duchies ne doit estre partie :
 Il n'i a point d'ainsnesse, si comme dient li saige,
 En partage de femmes, ce tenons por usage.
 Girars demorra cuens, pour ce qu'il a l'ainsnée ;
 La roine l'a perdu pour ce qu'elle est mainsnée.

Mais Charles est déterminé à ne pas écouter ses con-
 seillers, et à toutes leurs raisons il répond :

Ami, vous parlez sagement ;
 Or vous en taisiés tuit, qu'il ira autrement.

† La forêt de Fontainebleau, dit M. Mignard.

On trouve, dans ces discours des conseillers, un vers proverbial, véritablement beau et caractéristique :

Adès ha vieille haine novele mort portée..

La précision de la phrase, la profondeur du sens et la justesse de l'antithèse le font digne d'être retenu par celui qui veut garder dans le magasin de sa mémoire quelque *purpureus pannus* de la pensée du moyen âge et quelque vive image des mœurs de la primitive féodalité. Rien n'exprime mieux ces haines héréditaires qu'on se léguait de famille à famille, qui pouvaient paraître assoupies, mais qui, couvant inextinguibles dans les secrets replis du cœur, faisaient soudain des explosions aussi inattendues que redoutables. On ne comprendrait pas ces événements si on ne se rappelait qu'alors, toujours, les vieilles haines portaient nouvelles morts. Dans une des plus remarquables gestes, celle qui, peut-être, peint à traits les plus grands et les plus vifs, aussi bien la violence turbulente des mœurs féodales que la puissance des liens et des sentiments qui les constituaient ; dans *Raoul de Cambrai*, dis-je, une guerre sanglante éclate où Raoul est tué par Bernier ; Bernier, qui, d'abord homme de Raoul, ne croit pouvoir, qu'après avoir reçu de lui la plus sanglante injure, renoncer à son service et aller se ranger à côté de son père et de ses oncles que Raoul veut dépouiller. Raoul mort, Bernier obtient, au prix de soumissions qui peignent toute la force du lien féodal, le pardon de cette mort donnée dans un combat loyal, à un ennemi, jadis son seigneur. Même Géri, l'oncle de Raoul, accorde à Bernier sa fille en mariage. Tout

semble apaisé entre les deux familles, mais voilà que, Bernier et son beau-père passant par le lieu où Raoul fut tué, Bernier rappelle, avec regret et sans bravade, le funeste combat. Ce souvenir réveille les sentiments de vengeance non éteints, assoupis seulement dans l'âme de Géri; il saisit un moment favorable, et, d'un coup de son pesant étrier, il casse la tête à Bernier, qui tombe mort. C'est la mise en action du vers :

Adès a veillé hunte noyée mort portée.

La trahison et la fourberie sont les armes de ces Carlovingiens de la légende, qui, en droite guerre, ne sauraient tenir tête aux grands vassaux et qui cependant sont toujours les provocateurs des conflits, les spoliateurs de la veuve et de l'orphelin, les violateurs des droits féodaux. Voici comment Charles s'y prend, ou, pour parler le langage d'alors, voici comment il *exploite* : il envoie parmi les vassaux de Girard un affidé chargé de leur distribuer les largesses du roi; car, dit-il,

Riches princes avers, qui avoir ha sans conte,

S'il ne set qu'est aloïner, vivre doit à grand honte.

Donner est, après la vaillance, la première qualité du seigneur dans les mœurs féodales. Les dons du roi réussissent et lui concilient les hommes de Girard, qui, dès lors, sont peu disposés à guerroyer contre le roi de France :

De preme au roi de France n'est pas geux de pelotte.

M. Mignard s'est mépris sur le sens de ce vers : par une de ces inadvertances qui surprennent les plus doctes, au lieu de *geux*, qui est bien dans le texte, il

a entendu *giteux*, et dès lors il s'est trouvé tout à fait fourvoyé. En relisant le vers et sa note, il verra, comme moi, que le sens est : s'attaquer au roi de France n'est pas un jeu de pelote. (Une pelote est encore aujourd'hui une paume, une balle.) Il est un autre vers (p. 48, v. 1056) où je voudrais lire *geu*, au lieu de *gen* qui a imprimé M. Mignard.

Et, par Dieu, vous savez, li *geu* sont mal paitte.

La copie de l' Arsenal, citée en note par M. Mignard, donne *li geu*, c'est la bonne leçon; *bien ou mal paitte le jeu* est une locution de notre vieille langue qui est demeurée dans l'anglais sous la forme de *fair play*, *foul play*. D'ailleurs, en écrivant *gen* sans *ty*, le copiste du manuscrit suivi par M. Mignard indiquait lui-même qu'il n'avait pas bien lu son original.

L'argent a d'autant plus facilement agi sur les vassaux qu'ils sont peu satisfaits de leur suzerain, qui, avant sa disgrâce, était un dur et rigoureux seigneur, disant :

Se li sires ne tont
 Bien sovant ses subjes et puis tout, et telont,
 Saiches, par le cuer Dieu, ja bien ne lameront,
 Ne ne le tenront chier, ne point non priseront.

Pourtant l'argent donné et la dureté de Girard ne suffisaient pas; le lien féodal retenait les consciences; mais un subterfuge les met à l'aise. Un point est reconnu par eux et ainsi exposé :

Né subjes ne puet point, tuit sont de cet accord,
 Délaissier son signeur, se par un an non somme;
 Ainsin nostre ancessor l'ont fait, li vaillant homme.

Et s'avant li fait guerre, il perd son chasement [tief];
 Nous sumes tuit ensemble de cest accordement.

C'est-à-dire : le vassal ne peut faire la guerre à son suzerain sans l'avoir sommé un an d'avance ; si Girard ne remplit pas cette formalité, il est déchu de ses droits, et ses vassaux ne sont plus tenus de lui faire service. Il ne reste donc plus qu'à disposer les choses de manière que Girard n'ait pas le temps voulu pour sommer Charles le Chauve. Celui-ci profite d'une visite que Girard fait à ses possessions lointaines ; il envahit le comté de Sens et la Bourgogne, et, quand Girard accourt pour défendre ses domaines, ses vassaux lui font défaut, attendu qu'il n'a pas sommé son suzerain, et c'est ainsi qu'il perd sa terre et qu'il devient fugitif et charbonnier.

Instruit par l'adversité, le duc Girard s'était fait amiable à ses hommes ; la même leçon lui avait enseigné à rendre à son suzerain, en le combattant, tout ce qu'il lui devait :

Il mist Dieu devers lui et droit de sa partie ;
 Qui refuse raison, raison n'a de lui cure ;
 Raison submet celui qui de raison n'a cure.

Au contraire le roi s'obstine dans son sens pervers :

De destruire Girart ne se vout point refrandre ;
 Par trestout son royaume envoïe ses corriers ;
 Et fait grans garnisons prendre par ses forriers,
 Prie, mande et commande en toutes pars du monde,
 Tout son trésour donra más que Girard confunde,
 Il promet grans souldées, il promet grans honeurs,
 Ainssin retient et lie les grans et les meneurs [les moindres] ;
 Il aime mieux veoir tous ses membres trainchier
 Que du bon duc Girard ne se fasse vainchier [venger] :

Il serait fastidieux de rien rapporter de ces exploits toujours les mêmes des Achilles féodaux, de ces interminables *chapeis* où l'on coupe *tans poings, tans bras* et défonce *tantes cervelles*. C'était ce qui plaisait alors ; aujourd'hui ce qui peut encore en plaire, c'est d'y apprendre quelques détails sur la manière de s'armer et de combattre, non pas au temps où les aventures sont supposées se passer, mais au temps où écrivait le *trouvère* ou le *troubadour*. La légende populaire et les imaginations poétiques qui y ont puisé ne se sont souvenues, pour ces siècles, que du tumulte des armes ; guerre contre les infidèles du midi et contre les barbares du nord, guerre entre le suzerain et les vassaux et guerre de vassal à vassal. Le baron, couvert de sa pesante armure, et le destrier qui sous lui ébranle la terre, occupent à eux deux toute la scène, sauf le coin pacifique que gardent l'église et le cloître. Cette vue, incomplète sans doute, n'est pourtant pas fausse, et c'est certainement ainsi que, en dehors de l'histoire, puisque l'histoire ne fut pas assez puissante pour maîtriser les imaginations, c'est ainsi que dut s'idéaliser la formation orageuse du monde féodal.

Un âge héroïque, comparable en quelques points à l'âge héroïque chanté par Homère, fut créé à l'origine de la société nouvelle, et il le fut tout entier par la faculté productrice et poétique que manifesta la Gaule, devenue le centre sinon romain, du moins roman, entre l'invasion arabe et la barbarie germanique. Cela est digne de remarque, et, ce qui l'est aussi, c'est que la féodalité (la preuve en est dans les documents) avait laissé des souvenirs favorables. Il arriva un temps où

les sentiments populaires se tournèrent vers la royauté, et, si alors l'époque avait été celle des légendes et des poèmes, les seigneurs féodaux y auraient joué un rôle odieux et avili ; mais, dans ces siècles où l'ordre social renaquit sous cette forme fragmentaire, maintenue par le lien de la suzeraineté et assujettie par le pouvoir spirituel, il n'y eut rien qui empêcha le monde demi-romain, demi-barbare, d'accepter l'organisation qui se faisait et de léguer, dans les souvenirs, le témoignage de l'opinion.

Depuis bien longtemps les conditions et les sentiments producteurs de la féodalité avaient disparu quand fut écrite l'œuvre que M. Mignard a exhumée. Les exhumations sont bienvenues aux érudits. Dans le quatorzième siècle, à un remanieur d'anciens poèmes il ne faut demander aucune invention ; tout chez lui est d'emprunt, mais, ce qui ne l'est pas, c'est la langue dont il se sert, langue qui commence à s'écarter de celle des siècles précédents. Quelques remarques de grammaire comparée entre les deux époques feront l'objet de l'article suivant.

2. — *Examen du texte*

Il faut remercier quiconque publie des textes. Les textes sont l'aliment de la critique et de l'histoire. Quand tous les documents qu'une juste curiosité met en lumière gisaient encore dans les bibliothèques, combien insuffisante était l'idée qu'on pouvait se faire de ces âges, berceau des sociétés modernes ! Tout ce qui concernait la formation de la langue et le dévelop-

pement littéraire demeurait ignoré; on croyait n'avoir à considérer que cette latinité suspecte du moyen âge, cultivée pour l'usage des théologiens, des scolastiques et des chroniqueurs. A mesure que les textes ont apparû, à mesure aussi on a vu apparaître une langue, une littérature, une poésie; toutes choses qui tiennent une grande place dans la véritable histoire et sans lesquelles la filiation s'obscurcit singulièrement. Il est curieux, et pourtant il est vrai, que notre France était assez mal fouillée pour qu'il y eût là, à fleur de sol, des antiquités bien peu vieilles et pourtant recouvertes et cachées aux regards. On peut comparer cet ensevelissement de nos monuments des lettres aux ravages qui, à diverses époques, ont fait disparaître bien des monuments de pierre dignes d'être conservés. On n'a pas démolî avec moins d'insouciance les châteaux, les églises et les abbayes du moyen âge qu'on n'a jeté dans l'oubli la langue d'oïl et ses vers et sa prose. Aujourd'hui, tandis que les archéologues ramassent des débris et étudient ce qui reste, les érudits fouillent les bibliothèques et publient des poèmes, des fabliaux, des chroniques.

M. Mignard est un de ces chercheurs studieux et diligents qu'attirent les textes inédits et qui nous les rendent en beaux imprimés. Le texte qu'il nous donne a une date: l'auteur s'adresse à trois grands personnages; Jeanne, reine de France, morte en 1329; Eudes IV, duc de Bourgogne, mort en 1349, et Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, mort en 1358. On voit, par là, dans quel espace de temps le *Girart de Rossillon* a été composé. Pourtant, il est une difficulté

que je soumetts à M. Mignard et pour laquelle il faut d'abord citer les vers :

Reine très excellens, la plus noble du monde,
 Jehanne de Bourgoigne, en cui tous bien habunde,
 Femme le roi des Frans, prenés en vostre garde.
 Le lieu où Girars gist, où quel son corps l'on garde.
 Chief fut de vo lignage, si devez laborer
 De très biaux privilaiges icel lieu honorer.
 Eudes cuens de Bourgoigne, dux et cuens paladus,
 Et encor cuens d'Artois et sire de Salins,
 Tu es li lions Girart, tu es son successeur...
 Pourchace privilaige au lieu où il repouse...
 Hé Robert de Bourgoigne, gentils cuens de Tonnerre,
 Et Jehanne ta femme, sour le comte d'Ausserre,
 Vous estes gardien de l'eglise qui garde
 Le corps du duc Girart...

Cet appel à Jeanne, à Eudes et à Robert semble les présenter tous trois comme vivants au moment où l'auteur s'adresse à eux; et pourtant, en attribuant à Eudes le titre de comte d'Artois, il indique une date postérieure à la mort de Jeanne, dont le décès mit Eudes, son gendre, en possession du comté d'Artois. Si Jeanne était morte, dès lors les paroles du poète perdent le sens actuel, qu'elles paraissent si bien avoir; à moins qu'on ne suppose qu'ayant d'abord parlé de Jeanne seule, et cette princesse étant venue à mourir, il intercala l'invocation à Eudes, devenu comte d'Artois, et à Robert.

Quoi qu'il en soit de cette difficulté, M. Mignard a pleinement raison de mettre son *Girart de Rossillon* dans le commencement du quatorzième siècle; je viens de le lire attentivement et la plume à la main; et le résultat de cette lecture est, pour moi, que la langue en

appartient à l'époque que M. Mignard indique d'après le préambule même du poëme. Les différences qu'on remarque par rapport à la langue plus ancienne, ne sont pas tellement profondes et fréquentes qu'elles fassent descendre plus loin cette composition.

Pour ce que j'ai à dire ultérieurement, il ne suffit pas de parler de différences profondes sans indiquer en quoi elles consistent. La langue se défait au quatorzième siècle; cela a été noté et est vrai; mais comment se défait-elle? Quels sont les caractères qu'elle perd et les caractères qu'elle prend? A la demande: quelle est la distinction fondamentale entre le latin et la langue d'oïl qui en dérive; on répondra que, tandis que le latin est une langue à six cas, le vieux français est une langue à deux cas. A la demande: quelle est la distinction fondamentale entre le vieux français et le français moderne qui en dérive, on répondra que, tandis que l'ancien a deux cas, le moderne n'en a plus. Le quatorzième siècle est employé à la destruction de ces deux cas; elle s'achève complètement dans le quinzième, il n'en reste plus que ces débris qui survivent à toute destruction et qui témoignent d'existences passées; débris qui sont allés toujours diminuant de nombre, mais qui n'ont pas été complètement balayés de la langue du dix-septième siècle, par exemple, *cheval* et *chevaux*, l's de nos pluriels, *je* et *moi*, *il* et *lui*, toutes formes qui ont été des cas. Le quatorzième siècle est donc une époque de ruine si on a le regard tourné vers le passé, et une époque de reconstitution si on a le regard tourné vers l'avenir. Une manière d'être finit; une manière d'être commence. C'est dans

ce conflit entre deux forces, l'une qui retient les choses anciennes, l'autre qui conduit aux choses nouvelles qu'est toute l'histoire de la langue du quatorzième siècle.

On remarquera que cette tendance ainsi signalée n'est ni arbitraire, ni capricieuse. Elle ne fait que tirer la conséquence des principes qui, si je puis parler ainsi, avaient été posés lors de la déconfiture du latin. Si, dans ce remaniement spontané qui s'opérait, on eût vu des rebroussements vers l'origine ramener quelqu'un des cas qui s'étaient perdus, et la langue redevenir plus latine qu'elle n'était, il faudrait convenir que ces choses sont abandonnées au caprice qu'une vue superficielle y laisse facilement supposer; mais il n'en est rien; tout marche régulièrement et rigoureusement vers le terme: et ce qui restait du latinisme subit le sort annoncé à l'origine. Alors les textes deviennent disparates; à côté de la construction ancienne se trouve la construction nouvelle; toutes deux ont un égal droit aux yeux de celui qui les emploie. De quel côté, en effet, est la faute? Est-ce du côté de l'archaïsme, qui ne se plie pas assez vite aux exigences de l'usage? Est-ce du côté du néologisme, qui vient bigarrer de ses barbarismes et de ses solécismes la régularité grammaticale? Corruption et rénovation, tout est ensemble et confondu; mais, sans défendre ce qui tombe et sans condamner ce qui s'élève, il y a lieu de remarquer que, quel que doive être le succès définitif, la transition est défavorable à toutes les productions de l'esprit. Ce n'est pas avec un instrument qui se déforme sous la main de l'artiste que les meilleures créations peuvent se produire.

Au fond, le mouvement intestinal qui décomposa la langue d'oïl ne fit pas autre chose que la mettre au point qu'avaient atteint depuis bien longtemps l'italien et l'espagnol, c'est-à-dire au point de ne plus avoir de cas. L'italien et l'espagnol avaient perdu toute déclinaison à une époque si ancienne que ces deux langues ne nous offrent aucune trace de la phase intermédiaire présentée par la langue d'oïl et la langue d'oc, qui, à ce titre; filles aînées du latin et restées, plus voisines de lui, s'arrêtèrent à mi-chemin et demeurèrent langue à déclinaison. C'est cela que j'ai nommé l'antiquité plus grande de la langue d'oïl et de la langue d'oc; mais, tandis que l'érudition fait voir que la langue d'oïl et de la langue d'oc sont, à ce point de vue, plus anciennes que l'italien et l'espagnol, elle fait voir aussi que l'italien et l'espagnol sont plus anciens que le français moderne. De la sorte, on aperçoit, dans la vaste étendue du moyen âge, des degrés qui sont autant d'époques; le développement se partage naturellement en phases successives, et il n'est personne qui ne pressente l'influence qu'aura exercée sur l'évolution littéraire le double fait de l'antériorité, par rapport au français moderne, de l'italien et de l'espagnol, laquelle devient postériorité à l'égard de la langue d'oc et de la langue d'oïl.

On voit qu'il n'est pas sans intérêt de noter dans les textes du quatorzième siècle les changements qui, sans doute préparés déjà dans le treizième, commencent à devenir manifestes et irrécusables et à altérer profondément le caractère de la langue. Je trouve, page 17 :

Evesque n'arcesvesques ne puet excomenjer
 Les hons que li abbés ne puist comenier.

Les hons mérite une remarque : au régime pluriel, ma mémoire ne me fournit que *les homes* ; et certainement *les homes* est de l'usage habituel ; pourtant notre poème offre encore d'autres fois *les hons*, par exemple dans ce vers, p. 54 :

Quant li uns de grans hons est de l'autre haïs ;

et, comme il n'y a point d'impossibilité absolue à ce que *homines* ait donné *hons*, on pourra considérer *les hons* comme une forme particulière à l'auteur et non fautive. Il n'en est pas de même de *li abbés*. *Li abbés* au nominatif singulier est une faute ; le latin étant *abbas*, *abbatem*, avec l'accent sur *ab*, puis sur *ba*, la langue n'a pu former et n'a formé, en effet, que *li abe*, *le abé* ; il devrait y avoir : *Les homes que li abe*... C'est quand la notion des cas s'est altérée que *le abé* a été employé pour *li abes* ; car, lorsqu'on pèche contre les cas, la faute la plus ordinaire est que la forme du sujet s'efface et que la forme du régime la remplace. Une fois que la tendance à la transformation est bien comprise, on peut dire que ce fut une faute plus grosse d'employer le nominatif au lieu du régime que d'employer le régime au lieu du nominatif. Mais cette faute plus grosse se trouve aussi, et en voici un exemple, dans notre poème, p. 58 :

Sous le firmament n'a emperere ne roi.

Emperere est le nominatif et vient d'*imperator* ; il fallait *empereor*, qui vient d'*imperatorem*. D'autres fois, on rencontre dans le même vers la confusion des for-

mes, c'est-à-dire plusieurs mots qui devraient être au même cas et dont l'un est au nominatif, tandis que l'autre est au régime, par exemple, p. 101 :

Girart...

Qui n'est ne dus ne contes ne princes ne terriers :

dus, *princes*, *terriers*, sont au nominatif; mais *contes* est au régime; et il devrait y avoir *cuens*.

Le latin *nepos*, avec l'accent sur *ne*, avait donné *niés* au nominatif, et *nepotem* avec l'accent sur *po* avait donné *neveu*. Il y a faute contre cette formation dans le vers suivant :

Au roi Chalon le chauf Fourquon son nieps envoie (p. 143).

Il fallait *son neveu* : il envoie son neveu Foulque au roi Charles le Chauve. On sait que, le nominatif latin *mélior* ayant fourni *mieudre* au nominatif, le régime *meliorem* a fourni *meilleur* au régime. C'est contre cette règle que pêche ce vers-ci, p. 66 :

... vous qui menaciez de pendre
Le mieudre des meilleurs...

Il serait hors de propos de chercher d'autres infractions à la règle des cas dans notre poème et d'en éplucher minutieusement le texte; ce qui est dit plus haut suffit à mon objet. D'ailleurs le fait est que ces infractions ne sont pas très-nombreuses, et que, pour l'auteur, la règle des cas est encore effective, et très-loin d'être tout à fait obscurcie. Quand l'affidé de Charles le Chauve, s'adressant aux vassaux de Girard qu'il cherche à détacher de leur seigneur, dit :

S'a Girart estes hommes, Girars est hons le roi,

on a dans cette courte ligne un échantillon de notre vieille grammaire: *hommes*, nominatif pluriel; *hons*, nominatif singulier; *le roi*, régime singulier, qui suffit à marquer sans préposition le rapport entre *hons* et *roi*.

La louable fidélité de M. Mignard à reproduire son manuscrit et à rapporter les variantes a rendu possibles ces discussions minutieuses de texte et de grammaire, comme le louable soin avec lequel il a expliqué les mots et les endroits difficiles, ayant déjà débarrassé le terrain et éclairé mainte obscurité, met le critique qui vient après lui en état d'aller plus loin et de proposer quelques redressements. Je lis p. 274 (il s'agit d'un moine très-pieux):

Cilz gisoit au mostier et si vestoit la haire,
Voulans estoit, com noex, de penitence faire.

La difficulté de ces vers est dans *com noex*, que M. Mignard rend par *au temps de Noël*. J'avoue que j'ai de grands doutes au sujet de cette traduction. D'abord, pour la mesure, je remarque qu'il nous faut un monosyllabe, et que *Noël*, quelles qu'en soient les formes, venant de *natalis*, est de deux syllabes; je ne puis donc admettre qu'il s'agisse ici de *Noël*. Puis le bas de la page m'offre une leçon qui indique, je pense, la correction:

Blans estoit comme noix de penitence faire.

En effet, mettez *noix* en place de *noex*, et vous aurez non-seulement la mesure irréprochable du vers, ce qui est indispensable, mais encore un sens satisfaisant:

« Il était blanc comme neige à force de faire pénitence. »

Le cours de ces remarques m'amène à parler d'une règle qui a quelque importance pour l'exactitude de la grammaire et de la versification.

Elle plore de joie de celle très grant grace,
Si fort que de ses larmes est moillié sa face (p. 241).

M. Mignard a mis un tréma sur l'*i* de *moillié*, afin d'avoir un mot de trois syllabes, lequel est nécessaire au vers. Mais ce n'est pas de cette façon que les trois syllabes peuvent être trouvées. *Moillié*, au masculin, n'est jamais que de deux syllabes; *mollire*, d'où il dérive, ne fournit pas les éléments de trois. D'ailleurs *moillié* au masculin, se rapportant à *face*, fait un solécisme dans la vieille langue, comme dans la nouvelle. Pour avoir la vraie leçon, revenons au manuscrit qui, lui, n'avait pas d'accent; le mot est alors *moillie*, auquel il n'y a rien à changer; en effet, *moillie* est au féminin pour s'accorder avec *face*, et de trois syllabes pour la mesure du vers, l'*e* muet comptant, comme l'on sait, pour une syllabe, en cette position, dans l'ancienne versification. C'est une règle que j'ai établie ailleurs: les participes de cette sorte ne doivent pas être lus au masculin, ce qui fait solécisme et dérange le vers, ils doivent l'être au féminin. Plusieurs verbes sont susceptibles d'une double conjugaison, l'une en *ir* et l'autre en *er*: *moillir* et *moillier*, *baillir* et *baillier*; d'où, au féminin, les doubles participes *mollie* et *moillée*, *baillié* et *baillée*. Cette remarque efface dans les textes un bon nombre de fautes apparentes, et empêche de placer à faux les accents. Les accents faci-

litent la lecture; et je préfère de beaucoup nos publications à celles des Allemands, qui n'emploient aucune accentuation et se bornent à reproduire les manuscrits; mais, justement parce que l'accent est une facilité et une sorte de glose ou de commentaire, il a besoin, pour être placé à propos, d'être guidé par une analyse grammaticale minutieuse.

C'est un fait d'observation que *Fi* ou *l'e* latin est souvent rendu, dans le français, par la syllabe *oi*; *ligare* donne *lier* ou *loier*; *renegatus* donne *renié* ou *renié*. Je rappelle cette observation parce qu'elle servira à l'explication d'un passage obscur:

Or veons de saint Pierre, comment Dieu renia;

Jura et parjura.....

Qu'onques jour de sa vie ne fayoit cogueü;

Par trois fois fist ce noix, chascung l'a bien secü. (P. 244.)

M. Mignard croit que ce mot *noix* vient de *noxia*, et il le traduit par débat, contestation. Il est vrai que l'*x* avec lequel il est écrit peut induire en erreur; mais, d'abord, *noxia* a son dérivé bien connu qui est *noise*; puis le sens, non moins que la forme, écarte *noxia*, et appelle un substantif du verbe *nier* ou *noier*. Saint Pierre jura qu'il ne l'avait jamais connu, et par trois fois il fit ce *noi*, c'est-à-dire cette dénégation. L'*x* est une de ces lettres parasites qui sont du fait des copistes et auxquelles une exacte analyse ne permet pas de conserver aucune valeur.

Dans une langue qui suit une évolution, il ne faut pas confondre les changements qui sont essentiels et nécessaires avec les changements qui sont accessoires et contingents. Aux premiers appartient celui

qui, signalé plus haut, consiste à supprimer les cas et transformer de la sorte l'ancien français en français moderne; aux seconds appartient ce singulier caprice de l'oreille qui attribue les pronoms possessifs *mon, ton, son*, tout masculins qu'ils sont, aux noms féminins commençant par une voyelle. C'est un vrai solécisme. Je ne voudrais pas répondre qu'on n'en rencontrerait pas dès le treizième siècle quelques exemples qu'il serait impossible de faire disparaître par aucune correction avouée de la critique. Mais, s'il en existe, ils sont très-rares et très-isolés. Au contraire, dans le quatorzième siècle ils commencent à abonder. Je trouve dans notre poème, p. 145 :

Tuit cilz qui sont ou monde n'atramperoient mon ire.

Les anciens textes auraient dit *m'ire*. A la vérité, il serait très-facile de faire disparaître cette incorrection. Dans la versification du douzième et du treizième siècle la finale *ent* des imparfaits compte toujours; évidemment la prononciation en était analogue à celle des personnes qui prononçaient ou qui prononcent encore, non *emploie*, en deux syllabes, mais *employe* en trois. Partant de là, *atramperoient* serait de cinq syllabes, et *m'ire* au lieu de *mon ire* compléterait le vers; mais la correction serait loin d'être sûre. En effet, c'est aussi dans le quatorzième siècle que les lettres *ent* du pluriel des imparfaits commencent à n'être plus comptées, et notre poème offre toute sorte de variétés à cet égard, tantôt les comptant, tantôt ne les comptant pas. On n'est donc pas autorisé à changer *mon ire* en *m'ire*.

Le fait est que, à l'égard de ces pronoms, la langue est en transition et qu'il n'y a plus d'usage constant. Ainsi le même vers, dans le texte, suit la règle, et, dans la variante, la viole, par exemple, p. 145 :

Pour quoi doie amoindrir ne s'onour né ses pris;

s'onour pour *sa onour*, *honneur* étant, comme on sait, du féminin dans la vieille langue. Mais la variante parle :

Pour quoy doibve amoindrir son honneur ne son prix.

Au reste, plus le siècle s'avance, plus la confusion des deux usages augmente. Bercheure, qui a traduit Tite Live dans la seconde moitié, m'offre : *son assemblée*, *son industrie*, *son ire*, *son espée*, *son espérance*. Mais il m'offrirait aussi, si je les cherchais, de nombreux exemples du juste emploi du pronom possessif, juste emploi que l'usage allait bientôt transformer en archaïsme intolérable et en faute. On suit de l'œil cette transformation ; c'est dans le quatorzième siècle qu'elle s'opère, et déjà, dans le quinzième, il serait, je crois, difficile de trouver quelque exemple de l'ancienne manière. C'est ainsi que les choses se changent, et aujourd'hui, notre oreille serait aussi étonnée d'entendre *m'espérance*, que l'oreille d'un homme du douzième siècle l'aurait été d'entendre *mon espérance*. Seulement, remarquons que la logique grammaticale est pour lui, et que nous n'avons pour nous que la sanction brutale de l'usage. A qui remonte vers l'antiquité, la logique grammaticale se montre de plus en plus sûre et exacte ; ce qui ne veut pas dire qu'une langue qui, en cheminant, fait nécessairement des

perles de ce côté, ne puisse les compenser et au delà par d'autres qualités. Ce qui ne veut pas dire non plus que je proteste contre l'usage actuel et que, en grammairien inflexible, je désire qu'on efface le solécisme et qu'on restitue l'ancienne régularité. Ce serait, sans doute, impossible; mais, en tout cas, ce serait très-malheureux. Voyez, en effet, ce qui arriverait : l'oreille s'habituerait à cette façon et ne pourrait pas plus supporter *mon épée* qu'elle ne supporterait *m'épée*, et dès lors les plus beaux de nos classiques perdraient une partie de leur charme et deviendraient archaïques et rebutants. Quand des puristes, au dix-septième siècle, s'avisèrent de décider que *dedans*, *dessous*, *dessus* ne pouvaient être prépositions et devaient être adverbes, le malheur voulut que leur décision prévalût, et elle a, de la sorte, déconsidéré par-devant notre oreille plus d'un vers excellent de Malherbe ou de Corneille. Conservons, puisque le méfait grammatical est accompli et a droit de prescription, conservons ce solécisme, et écartons tout ce qui peut entamer la fleur des belles choses qui nous viennent de nos grands écrivains.

L'office de premier éditeur d'un texte est toujours le plus laborieux, et M. Mignard n'a épargné aucun soin pour s'en acquitter et pour rendre service à son lecteur. De ce service je profite pour quelques observations qu'il est facile de glaner dans un texte bien imprimé, diligemment ponctué, pourvu de variantes, éclairé d'annotations. Il est bien rare qu'un ouvrage inédit ne montre pas quelque particularité, ailleurs inconnue, et qu'il est bon de prendre en considéra-

tion. Je mets au rang de ces particularités inconnues, à moi du moins, la construction suivante :

Si sont heü trop foul de faire le contraire ;

ce qui signifie : ils ont été trop fous de faire le contraire. Nous conjugüons le verbe *être* avec l'auxiliaire *avoir* : *j'ai été* ; on l'a conjugué quelquefois avec l'auxiliaire *être* : *je suis esté*, comme fait l'italien, *sono stato*. Mais il ne me souvient pas d'avoir rencontré ailleurs, que dans *Girart de Rossillon* la locution que je signale ici ; c'est un véritable passif du verbe *avoir* employé pour représenter le verbe *être*.

L'apostrophe est, comme l'accent, un très-utile auxiliaire de la clarté ; elle manque dans les manuscrits, et il faut l'introduire dans les imprimés. Une apostrophe de plus ou de moins change complètement le mot et le sens : *dire* des manuscrits doit s'écrire suivant le contexte, dans l'imprimé, ou bien en un seul mot *dire* (le verbe), ou bien en deux mots *d'ire* (le substantif *ire* avec la préposition *de*). C'est d'avoir écrit *dire* sans apostrophe que je fais reproche à M. Mignard dans les vers suivants, p. 75 :

Les batailles Charlon met devant li en voie ;

Fel desvés diré esprès d'armes il fait mervoilles.

Tant piés, tant poings, tant bras, tant testes fait vermoilles.

Le premier vers signifie : Il chasse devant lui les bataillons de Charles. Dans le second, suivant M. Mignard, *fel* signifie feuille de papier ; c'est, dit-il, la partie pour le tout ; et le sens est : « O mon livre, vous devez raconter formellement les merveilles de ses armes. » Suivant moi, le sens est tout autre, et voici

comme je comprends : « Terrible, hors de lui, épris de colère, il fait merveille d'armes. » Il faut justifier cette interprétation. *Fel* est certainement le nominatif du mot dont *felon* est le régime, et là-dessus il ne peut y avoir de contestation; *desvés* n'est pas *devez*, lequel ne s'écrit pas avec une *s*, et c'est aussi un mot très-employé; à dire je mets une apostrophe, et je le joins au mot suivant, que je lis *espris*, correction que je crois indubitable, surtout quand on la rapproche de *fel* et de *desvés* qui la corroborent. C'est ainsi qu'une apostrophe change du tout au tout l'aspect d'un texte.

La même difficulté se présente pour le mot *deulz*; si on le lit sans apostrophe, ce sera le nominatif de *deul*, qui est notre mot *deuil*; si, au contraire, on y met l'apostrophe, *d'eulz*, ce sera le pronom *eux* avec la préposition *de*. Ainsi dans ces vers, p. 253 :

Cil qui ne voudrent mie, deulz si se puet doloir,
Ont fait le sairement trestout à son voloir.

M. Mignard a imprimé *deulz* en un seul mot; mais, dans sa note, il traduit la première partie du vers par : *ceux qui ne voulurent pas exécuter cette volonté*, et la seconde par : *on peut se plaindre d'eux*. Il a donc lu *d'eulz* en deux mots. Mais sa traduction est insuffisante; le sens est : « Ceux qui ne voulurent pas qu'il puisse (nous dirions : *qu'il pût*) se plaindre d'eux firent le serment comme il le demandait. » Il s'agit d'une promesse que Girard, moribond, exigeait des seigneurs ses vassaux. S'il pouvait y avoir quelque doute, il suffirait de rapprocher la rédaction en prose du treizième siècle : *Mas cil qui ne le voloient pas mau-*

vaiseinent corroucier, firent lou satrement comme contraint.

Dans la longue série suivant laquelle se développe la langue française, *Girart de Rossillon* a sa place, et la publication de M. Mignard, trouvant un juste accueil, gardera un rang dans les bibliothèques. Si les textes sont un des éléments de l'histoire, la grammaire est un des éléments des textes. On l'a vu pour les productions de notre vieille littérature : tant qu'aucune grammaire n'y a été, je ne dirai pas introduite, mais reconnue, ç'a été un chaos qui ne recevait ni ne donnait de clarté ; mais, depuis qu'on a enfin aperçu comment se déclinaient les noms, comment l'adjectif s'accordait avec le substantif et comment les mots se construisaient entre eux, les fausses notions se sont dissipées, et, passant plus loin, il a été possible de discerner quelqu'un de ces étages qui, comme dans les formations géologiques, indiquent la marche des transitions et des âges. Dans l'histoire, les choses sont tellement connexes, que, quand on connaît précisément quelque une des manifestations considérables d'une société, on peut s'en servir pour des explications qui étendent la vue scientifique. Il est certain maintenant que la Gaule d'oïl et la Gaule d'oc ont précédé les autres peuples novo-latins dans le développement d'une littérature romane, non romaine. Cette littérature, on l'estimera ce que l'on voudra, mais elle n'en est pas moins la première effusion poétique des populations telles que les avaient faites le catholicisme et la féodalité, sans autre tradition que ce qu'elles avaient nécessairement hérité de Rome, et sans immixtion d'au-

cune influence classique. Eh bien, il est certain aussi, du moins j'ai la persuasion de l'avoir démontré, que les deux langues d'oïl et d'oc portent des caractères philologiques qui les placent à un rang intermédiaire entre le latin, dont elles dérivent, et les langues modernes, où elles aboutissent; caractères qui font défaut aux autres langues romanes. L'antériorité de langue est connexe de l'antériorité de développement littéraire, et ces deux grands faits se corroborent l'un l'autre.

Ce n'est pas tout et faisons un pas de plus. Alors que la langue d'oc et la langue d'oïl conservaient encore ce caractère intermédiaire que je viens de rappeler, l'italien et l'espagnol, depuis longtemps déjà, avaient acquis celui que j'appellerai moderne, et qui consiste dans la suppression définitive des cas. Le français y est arrivé à son tour, mais beaucoup plus tard : dans le quatorzième siècle, il commence sa transformation, la poursuit et l'achève dans le quinzième. Cependant l'Italie, puis l'Espagne, toutes deux maîtresses de leur idiome, entrent sur la scène littéraire et se signalent par des œuvres splendides. C'est à elles alors de tenir le premier rang et d'exercer une influence lointaine; tous les beaux esprits de France, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième siècle, se firent honneur d'aller à cette école. Mais c'était l'époque aussi où la constitution du français moderne était achevée et consolidée; un âge d'or littéraire vint à s'épanouir. De cette réaction entre la France, d'une part, et l'Italie et l'Espagne, de l'autre, est né le préjugé que, pour les lettres, nous

étions leurs cadets. Oui, leurs cadets, à ce temps-là, mais leurs aînés à un autre temps plus ancien et oublié.

Le développement des langues romanes, prises dans l'ensemble de leurs connexions, présente deux phases essentielles : dans la première, la langue est encore une langue à déclinaison ; des six cas latins il en reste deux. Dans la seconde phase, il n'y a plus de déclinaison, plus de cas. De ces deux phases, la plus ancienne est, cela va sans dire, celle qui est intermédiaire, celle qui tient le plus du latin ; elle n'existe que dans la langue d'oïl et la langue d'oc. L'italien et l'espagnol y sont étrangers, et la première fois qu'on les rencontre, on les voit avec la forme complètement moderne, c'est-à-dire avec une grammaire qui ne connaît plus de cas. J'énonce ce fait en disant que, l'italien et l'espagnol continuèrent de décomposer le fonds latin, et atteignirent finalement l'état moderne alors que la langue d'oïl et la langue d'oc s'étaient arrêtées dans un état de fixité provisoire. Provisoire en effet était cette fixité : elle se perdit dans le quatorzième siècle, et il fallut que le français, à son tour, accomplit le cours entier de la transformation ; il y arriva, mais longtemps après que l'italien et l'espagnol y étaient arrivés. Il y a donc, par la nature des choses, trois termes : le terme du début, qui appartient à la langue d'oc et à la langue d'oïl ; le terme mitoyen, qui appartient à l'italien et à l'espagnol, et enfin un terme final, auquel arrive le français moderne. Corrélativement et dans l'ordre littéraire, on compte aussi trois termes et semblablement disposés : le plus ancien, où

les troubadours et les trouvères créent les choses et donnent le ton ; le moyen, où l'Italie et l'Espagne prennent le sceptre des lettres ; et le troisième, où la France, disciple, après avoir été maîtresse, regagne l'avance perdue. Depuis lors, les nations, non plus seulement latines, mais européennes, ne font plus qu'un grand ensemble où se balancent les destinées des lettres et des sciences.

Le quatorzième siècle m'a conduit bien loin de *Girart de Rossillon*, que pourtant je n'ai pas oublié. L'auteur, introduisant un de ses personnages qui est chargé de haranguer Charles au nom de Girart, dit :

Bien pert à son parler qu'il fut à bone escole.

Je suis disposé à lui appliquer ce vers et à dire de lui qu'il paraît à son parler qu'il ne fut pas à mauvaise école. Son style, habituellement correct, sort quelquefois de la facilité banale qui est l'écueil des arrangeurs de chansons de geste. J'ai déjà cité :

Adès a vieille haine nouvelle mort portée ;

vers énergique et bien jeté. Je citerai encore ceux-ci, qui ne manquent pas de caractère, et où l'auteur peint Girart accablé par la vieillesse et par les fatigues anciennement subies :

Il estoit tous lassés en sa plene vieillesse
Des peines qu'il avoit soffert en sa jeunesse

En sa plene vieillesse est un hémistiche que ne dédaignerait pas le meilleur poète. J'aime nos vieux textes, je n'en disconviens pas ; je les aime pour la langue dont ils se servent, mère vénérable de celle que nous

parlons; pour la création poétique dont ils sont les dépositaires, et qui rayonna sur l'Europe; pour de vraies beautés de situation et aussi pour quelques beautés de langage. M. Mignard ne les aime pas moins. Il vient de les augmenter d'un nouveau document; bonne fortune pour lui, qui a mis son nom à une utile publication; bonne fortune aussi pour ceux qui, comme moi, étudient la langue et l'histoire littéraire du moyen âge.

GRAMMAIRES PROVENÇALES

SOMMAIRE. (*Journal des Savants*; octobre 1860). — Deux grammaires provençales du treizième siècle sont parvenues à nous. Elles constatent formellement que la langue d'oc avait deux cas. Ce qu'elles disent de la langue d'oc s'applique sans réserve à la langue d'oïl.

Ces deux grammaires, publiées d'abord dans la *Bibliothèque des chartes* et tirées à part en très-petit nombre, attirèrent vivement l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire de la langue d'oc; et, j'ajouterai, de la langue d'oïl; car, ainsi qu'on le verra, on peut sans peine les employer à deux fins et en obtenir d'utiles enseignements pour le vieux français. Quand M. Guessard n'aurait fait que les réimprimer, il nous aurait rendu service; mais une de ces bonnes chances qui échoient d'ordinaire et selon toute justice à celui qui est déjà sur la piste, lui a permis de faire plus: le savant éditeur a mis la main sur d'autres et meilleurs manuscrits que le seul qu'il avait eu d'abord à sa disposition, et il en a profité pour donner un texte que l'on doit regarder comme définitif. On sait que le premier qui ait porté la lumière dans la grammaire de la langue d'oc; et, par suite, de la langue d'oïl, fut Ray-

nouard, qui y signala l'existence de cas; c'est dans ces vieux grammairiens provençaux qu'il avait puisé une aussi importante notion. Sans doute, une étude philologique, rigoureusement conduite, n'aurait pas tardé à révéler ce fait; mais il n'en faut pas moins reporter à Raynouard le mérite de l'avoir reconnu, sur la foi d'auteurs du treizième siècle, dans les manuscrits. La règle des cas n'est pas une découverte faite rétrospectivement par l'érudition moderne dans une langue qui s'en servait sans en avoir conscience; elle était aperçue par ceux qui écrivaient, enseignée par ceux qui enseignaient; et, quand ils comparaient la langue d'oc à la langue latine, il ne leur échappait pas que, si celle-ci avait des terminaisons pour six cas, celle-là en avait du moins deux, une pour un nominatif et une pour un régime. Ainsi donc les deux ouvrages publiés par M. Guessard font désormais le fondement de la grammaire du parler au delà et en deçà de la Loire, et remplacent toute autre autorité.

Le titre du livre de Hugues Faidit est le *Donat provençal*; celui du livre de Raymond Vidal est la *Manière de trouver*. « Totz hom, dit ce dernier, que vol trobar ni entendre deu primierament saber que neguna parladura no es tant naturala ni tant drecha del nostre langage con aquela de Procuza, o de Lemosi, o de Saintonge, o d'Alvergna, o de Caerci. Perque ieu vos dic que quant ieu parlarai de Lemosi, que totas estas terras entendas et todas lor vezinas et totas cellas que son entre ellas. Et tot l'ome que en aquellas sont nat ni norit an la parladura naturala et drecha; mas cant us de lor es issitz de la parladura per una rima o

per alcun mot qe li sera mestier, cuion las genz qi non entendon qe la lur lenga sia aitals; qar non sabon lor lenga; per qe mielz lo conois cel qi ha la parladura reconoguda qe cel qi non la sap, et per zo non cuion mal far qan geton la parladura de sua natura, anz cuion qe sia aitals la lenga. Perq'ieu vueil far aquest libre per far reconoisser las parladuras d'aquels qi la parlor drecha, e per enseigner aicels qui non la sabon. » Je traduis ce passage en langue d'oïl : « Toz hom qui vueil trover ne entendre doit premièrement savoir que nule parleure del nostre langage n'est tant naturels ne tant droite com cele de Provence, ou de Limousin, ou de Saintonge, ou d'Auvergne, ou de Quaerci. Por quoi je vós dic que quand je parlerai de Limousin, que entendiez totes ces terres et totes lor voisines et totes celes qui sont entre eles. Et tuit li homé qui en iceles sont né ne norrit, ont la parleure naturel et droite; mais quant uns d'els est issus fors de la parleure por une rime ou por alcun mot dont il ara mestier, si cuident les gens non entendant que la langue soit itels; car il ne savent la langue. Et por ce que cil qui a la parleure reconeue a millor conoissance que cil qui ne sait, por ice ne cuident ces gens mal faire quant getent la parleure fors de sa nature, ainz cuident que itels soit la langue. Por quoi je vueil faire icest livre, por faire reconoistre les parleures de cels qui parolent droitement et por enseigner cels qui ne savent. » J'ai fait cete sorte de thème afin de montrer combien la langue d'oc et la langue d'oïl sont voisines et jusqu'à quel point on peut conclure de l'une à l'autre.

« La langue française, dit Raymond Vidal, vaut mieux et est plus avenante pour faire romans et pastourelles; mais celle du Limousin est préférable pour faire vers (sorte de composition), chansons et sirventes. Dans tous les pays de notre langage, les chants en langue limousine jouissent d'une plus grande autorité que ceux d'aucun autre idiome. » Dans son introduction M. Guessard a signalé avec raison l'importance de ce passage, qui montre quelle place un grammairien de langue d'oc accordait à la langue d'oïl. Les romans, pour lesquels la langue d'oïl avait la prééminence, étaient les chansons de geste et les poèmes d'aventure, qui abondent en effet en français, et dont le renom s'étendit par toute l'Europe.

Les deux grammairiens provençaux nomment *grammatica* la langue latine, et c'est sur ce langage *grammatical* qu'ils se règlent pour apprécier leur provençal; au dix-septième siècle, se conformant à cette routine, nos grammairiens français reconnaissent dans le français moderne six cas, bien qu'il n'y en ait aucun. Nos grammairiens du treizième siècle en reconnaissent six aussi, mais du moins la langue d'oc, comme la langue d'oïl, en a deux : un nominatif qui sert pour le sujet, et un régime qui sert pour tous les compléments. Hugues Faidit dit que le nominatif, quand le nom est masculin, prend une *s*, et que les autres cas ne prennent pas cette *s*; Raymond Vidal exprime le premier de ces changements par *s'allonger*, et le second par *s'abrèger*. En examinant les exemples ultérieurs, on s'aperçoit que la règle est incomplète : l'*s*

du nominatif appartient non pas seulement aux noms masculins, mais aux noms à terminaison masculine, quel qu'en soit le genre. Au pluriel, la place de l's est inverse : elle fait défaut au nominatif, et se montre au régime. Cet usage de la langue d'oc est exactement celui de la langue d'oïl.

Les noms dont le nominatif est en *aire* et le régime en *ador*, comme *amaire*, *amador*, ne prennent point l's au nominatif singulier. Dans la langue d'oïl, aux noms de même nature, les bons manuscrits ne la mettent pas non plus, et, quand on la trouve, elle provient d'une extension de la règle de l's. Le précepte donné par le *Donat provençal* permet, quand on imprime des textes français, de supprimer cette lettre, qui peut être considérée comme due aux copistes.

En provençal, les noms *prestre*, *pastre*, *séingner*, et les comparatifs *melhier*, *maier*, *menre*, sont exceptés, au nominatif, de la règle de l's. Cette exception doit s'appliquer dans la langue d'oïl aux mots correspondants *prêtre*, *pasteur*, *sire*, *mieldre* (*melior*), *mairie* (*major*) et *mendre* (*minor*); les manuscrits qui mettent l's font moins bien; cela se voit, et par le latin, qui n'a point d's au nominatif dans ces mots, et par le *Donat*, qui note spécialement l'exception.

Les adjectifs *nostre*, *vostre* sont, en provençal, traités au nominatif comme les précédents, par la raison qu'ils proviennent de *noster*, *vester*. Dans la langue d'oïl, la forme la plus ordinaire est *no*, *vo*; mais on trouve aussi *nostre*, *vostre*; et alors, au nominatif, on pourra les imprimer sans s; quand même l's serait donnée dans le manuscrit; car des règles positives

de grammaire l'emportent sur des habitudes fluctuantes de copistes.

Tous les noms féminins en *a* s'abrègent au singulier, s'allongent au pluriel, dit Raymond Vidal, c'est-à-dire qu'ils prennent l'*s* à ce dernier nombre. C'est la règle de la langue d'oïl ; cependant, en quelques textes, fort rares il est vrai, du moins d'après mes lectures, le nominatif pluriel, dans la langue d'oïl, n'a point l'*s*, laquelle reparait au régime ; c'est certainement la formation la plus régulière : *dominæ, dominas* ; les *dame, as dames* ; mais le fait est que, dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl, l'*s* a prévalu aux deux cas du pluriel.

Les mots *temps* (*tempus*) et *cors* (*corpus*) prennent l'*s* non-seulement au nominatif singulier, ce qui est selon la règle, mais encore au régime singulier, ce qui est contre la règle, et cela aussi bien dans la langue d'oc que dans la langue d'oïl. Pour expliquer cette anomalie apparente, qui ne doit pas en être une, puisqu'elle se trouve dans les deux langues, il faut croire que ces mots fort usités remontent à une époque de la latinité en décadence où le neutre, ayant gardé sa forme, conservait au régime l'*s* du nominatif ; *s* qui s'est perpétuée au nominatif et au régime dans le provençal et dans le français.

Mal mi fait l'anars, dit la langue d'oc, traitant comme un substantif l'infinitif pris substantivement, et par conséquent y mettant une *s* au nominatif. *Mal me fait l'alers*, dit de même la langue d'oïl ; et les textes doivent être conformés à cette règle qui, d'ailleurs, est la pratique des bons manuscrits.

J'ai insisté longuement, ailleurs dans ce livre, sur une particularité essentielle qui distingue la langue d'oc et la langue d'oïl de leurs sœurs la langue italienne et la langue espagnole, à savoir que les deux premières ont deux cas, tandis que les deux dernières n'en ont point. Cette particularité a son origine dans l'état du latin, qui, au moment de la formation des langues d'oc et d'oïl, avait, de sa riche déclinaison, conservé deux cas : un nominatif et un régime. Mais cela était tellement sur le point de périr, et les deux langues ont été constituées dans un moment si fugitif, que tous les mots n'ont pas gardé les deux cas, et que plusieurs catégories en étaient déjà arrivées à la dernière réduction, celle qui effaça toute déclinaison. Tels sont les noms en *as*, *bontatz*, *bonté*, de *bonitatem*; les noms en *or*, *color*, en provençal et en français, de *colorem*; les noms en *us*, *salutz*, *salut*, de *salutem*. Ces trois catégories de mots dérivent du régime latin, et par conséquent diffèrent de ces autres catégories où, le nominatif roman dérivant du nominatif latin, et le régime du régime, il y avait effectivement deux cas. Mais, malgré ces anomalies inévitables dans cette rapide décadence du latin, la langue d'oc et la langue d'oïl conservèrent le sentiment des deux cas, et, par une analogie très-facile, suppléèrent, de leur propre fonds, à ce qui faisait défaut, et donnèrent par l'*s* un nominatif à ces noms qui, d'origine, n'étaient que des régimes. C'est ainsi que *bontatz*, *bontat*; *bontés*, *bonté*; *colors*, *color*; et *salutz*, *salut* prirent les modifications que la nouvelle grammaire exigeait.

Telle était pourtant la délicatesse, encore vivante,

des origines, que la langue d'oc, ne confondant aucunement avec les noms tels que *color*, *pavor*, *amor*, etc., le mot *soror*, qui en diffère en effet essentiellement, ne met point d'*s* à *sor* qui est le sujet, tandis que *seror* est le régime. De même en langue d'oïl, *suer* est le sujet et *seror* le régime; comme on voit, *suer* ne doit point avoir l'*s*.

Cette règle de *soror* s'applique aux noms en *o*, *onis*, tels que *bar*, *baron*; *baron* est le régime, et *bar* le sujet, avec la remarque exprimée dans le *Donat*, que ce sujet n'est point soumis à l'*s*. De même, en français, les mots analogues *ber*, *baron*; *lere*, *larron*; *compain*, *compagnon*, etc., ne doivent pas, non plus, y être soumis. Les manuscrits la mettent souvent, l'omettent souvent; l'omission seule est grammaticale tant en langue d'oïl qu'en langue d'oc.

Dans les bons textes, provençaux et français, *hom*, qui est le nominatif là où *home* est le régime, n'a point d'*s*; au contraire, *coms*, en provençal, et *cuens*, en français, qui est le nominatif là où *comte* est le régime, a toujours cette lettre pour affixe; c'est qu'en effet, en latin, *homo* n'a point d'*s*, et *comes* en a unè.

Je dois remarquer que, tandis que Hugues Faidit écrit sans *s*, *bar*, *prestre*, *pastre*, *seingner* et les comparatifs cités plus haut, Raymond Vidal les écrit, ainsi que les mots analogues, avec une *s*. Cette incertitude des grammairiens eux-mêmes est en accord avec une incertitude semblable qui règne dans les manuscrits. Mais, entre ces deux usages, la grammaire indique que le meilleur est le premier.

« Vous devez savoir, dit Raymond Vidal, que tous

les adjectifs communs, tels que *fortz*, *vils*, *sotils*, *plazenz*, *souffrenz*, s'allongent au nominatif et au vocatif, de quelque genre que soit le substantif avec lequel ils sont construits : *fortz es li chavals* et *fortz es li donna*, et s'abrègent aux autres cas. » Cette règle est la même dans la langue d'oïl : les adjectifs communs, c'est-à-dire ceux qui, en latin, n'ont qu'une seule terminaison pour le masculin et pour le féminin, n'en ont qu'une non plus pour ces deux genres dans le provençal et le français.

Raymond Vidal dit expressément que ces adjectifs se comportent exactement comme les substantifs, c'est-à-dire que, n'ayant qu'une seule terminaison, ils ont l'*s* au nominatif singulier et au régime pluriel, et la perdent au nominatif pluriel et au régime singulier. Mais Hugues Faidit fait au pluriel une exception pour les participes qui finissent en *ans* ou en *ens*; suivant lui, au pluriel nominatif féminin, on doit mettre l'*s* : *aquelh cavalier son avinen*; mais *aquelas donas son avinens*. Le fait est qu'en langue d'oïl j'aurais dit également : *cil chevalier sont avenant*, et *celes dames sont avenant*; et je ne sais si les bons manuscrits donneraient raison à Hugues Faidit.

L'adjectif *totus* a remplacé *omnis* dans les langues romanes. En provençal, pour le masculin, il se décline ainsi : au singulier, nominatif *totz*, régime *tot*; au pluriel, nominatif *tut* ou *tuit*, régime *totz*. C'est aussi la déclinaison de la langue d'oïl : *tos*, *tot*, *tuit*, *tos*.

Les deux grammairiens provençaux s'accordent pour une observation importante, c'est que les adjectifs,

pris absolument et sans être construits avec un substantif apparent, n'ont pas l's : *mal m'es; greu m'es; bon m'es, car m'aves omrat*. Sans cette règle positive, on aurait été tenté de regarder ces adjectifs comme des nominatifs, de les traiter comme tels et d'y ajouter l's; mais il faut y voir de véritables neutres qui, n'ayant pas la finale en s dans le latin, ne l'ont pas non plus dans la langue d'oc. Le neutre a disparu tout à fait des langues romanes; mais les deux cas qui ont été conservés dans deux de ces langues permettent de reconnaître distinctement qu'en certaines circonstances un adjectif est au neutre. C'est une trace du neutre qu'il faut noter dans le provençal et dans le vieux français. Je nomme le vieux français, bien que Hugues Faidit et Raymond Vidal n'aient parlé que du provençal, ne doutant pas que, si l'on examine les bons manuscrits, on ne trouve la règle en question appliquée dans les textes de langue d'oïl.

D'après Raymond Vidal, *nepos* est le nominatif d'un nom dont *bot* est le régime. En langue d'oïl le même mot se trouve, et il est *niés* au nominatif et *neveu* au régime. Ceci donne lieu à quelques remarques. D'abord, on voit que c'est le latin *nepos nepótem*, qui, changeant d'accent en changeant de cas, a produit *nepos*, *niés* au nominatif; *bot*, *neveu* au régime. En second lieu, il en résulte que, dans le provençal *nepos*, l'o doit être considéré comme muet, de sorte que le mot soit ramené à une formation qui devienne l'analogue de celle de la langue d'oïl; en effet, Raynouard inscrit *neps* et n'inscrit même pas *nepos*. En troisième lieu, *bot* est une apocope pour *nebot*, ce qui redonne

au mot provençal sa physionomie totale et le rend très-voisin de *neveu* de la langue d'oïl; apocope qui, commune en italien, devient beaucoup plus rare en provençal, sans pourtant y être tout à fait étrangère et mal venue. Enfin ce genre d'apocope qui consiste à enlever le commencement d'un mot, et qui, usuel en italien, se trouve, à cause du voisinage, quelquefois en provençal, cesse complètement dans la langue d'oïl, qui ne pratique point cette mutilation initiale; pourtant il faut savoir, quand on discute des étymologies françaises, qu'elle existe sur la frontière au delà de la Loire, et qu'elle a pu, en quelques cas rares, se glisser en deçà; c'est ainsi qu'on trouve, dans plusieurs textes, *vesque* pour *evesque*. En ayant dans l'esprit le latin comme un type des langues romanes, et en notant que l'italien, s'il en est plus loin comme grammairé que le provençal et l'ancien français, en est plus près comme forme des mots, on remarque que, tandis que, dans le sein de la langue d'oïl, les dialectes présentent une dégradation du type croissante de la Loire aux côtes de la Normandie et au pays wallon, le provençal forme aussi bien philologiquement que géographiquement un intermédiaire entre la langue d'oïl et l'italien.

L'italien, dans les temps composés, conjugue le verbe *être* avec le verbe *être* : *io sono stato amato*. La langue d'oïl le conjugue avec l'auxiliaire *avoir* : *je ai esté aimé*; cependant on trouve, mais très-rarement, *je suis esté*. Le provençal aussi le conjugue avec l'auxiliaire *avoir*; cependant un des manuscrits du *Donat* admet les deux formes et dit : *eu era* ou *avia estat amatz*, *tu eras* ou *avias estat amatz*, etc. Il n'est pas

indifférent, pour la liaison des langues romanes entre elles, de constater ces passages d'un domaine à l'autre.

Dans un court dictionnaire de rimes qui est adjoint au *Donat*, je trouve *artz*, traduit par le latin *ardens*, et *aers*, traduit par *adhærens*. Comment faut-il, étymologiquement, expliquer ces deux mots? Dans la langue d'oïl, *ars* est le participe passé du verbe *ardoir* et signifie brûlé; *aers* y a le même sens qu'en provençal. Si ces mots répondaient à *ardens* et à *adhærens*, ils feraient, au régime, *ardant* et *aerant*, comme *ense* fait *enfant* au régime; mais ces formes ne se rencontrent pas comme régime. On ne peut donc considérer *artz* et *aers* que comme des participes passés des verbes *ardoir* et *aerdre*, participes passés qui ont pris un sens adjectif. Il est à remarquer que les participes présents appartiennent, dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl, à cette classe de mots qui, comme *salus*, *color*, *satio*, n'ont que la forme du régime. Si, par exemple, *placens* avait eu, ainsi que *lairé*, *laron*, ou *empereré*, *empereor*, les deux cas; les textes nous offriraient pour le nominatif *plais*, pour le régime *plaisant*, ce qui n'est pas, *plaisant* existant seul.

Ce même dictionnaire de rimes donne *verps*, *lupus*, qui n'est pas dans Raynouard.

Dans les langues romanes, sans exception, la finale adverbiale est fournie, comme on sait, par le substantif latin *mens*, avec l'adjectif au féminin. Le provençal, par une particularité qui lui est propre, dit également *malament* et *malamens*. Cette forme *malamens* ne peut être qu'un nominatif; mais un nominatif n'a rien à faire ici, et un adverbe provient nécessaire-

ment d'un ablatif. Il faut donc, je crois, voir en la finale *ens* une corruption de la prononciation, due à quelque mauvais usage.

Dans des travaux du genre de cet article, qui font passer sous les yeux des lectures très-variées, il est bon de noter les cas qui paraissent singuliers. Tel est le mot *calics*, qui est rapporté dans le *Donat*, avec le sens de *curtum habens visum*, et qui d'ailleurs n'est pas dans Raynouard. Un tel mot avec un tel sens renferme, ce semble, le radical *luc*, qui signifie voir, et qui existe dans le français *reliquier*. Si cela est, le préfixe *ca* devra être considéré comme une particule péjorative. Cette conjecture, au cas où elle prendrait de la consistance, pourrait servir à interpréter quelques mots obscurs de la langue d'oïl. Le patois du haut Maine a *calorgne*, borgne, qui paraît formé de *ca* et *lorgner*.

Les rapprochements font les explications. *Apprendre par cœur, savoir par cœur* est, en français, une locution qui, n'ayant ni tenants ni aboutissants, présente, pour peu qu'on s'y arrête, quelque chose d'insolite; que fait le *cœur* en ceci? Mais prenez le provençal, et l'intermédiaire qui manquait est donné; là le mot *cor* signifie non-seulement le cœur, mais encore l'âme tout entière dans laquelle est incluse la mémoire. *En vostre cor deveüz saber que tuit li adjectiu comun.... En votre cœur vous devez savoir que tous les adjectifs communs....* Notre *par cœur* est expliqué par cet *en vostre cor*.

M. Guessard, dans sa préface, dit au sujet des règles des cas formulées par ses grammairiens: « Il est im-

possible d'admettre que toute cette théorie compliquée a été imaginée de dessein prémédité pour le but presque frivole qu'on lui assigne et qu'elle n'atteint pas. Je ne vois dans la théorie de nos deux grammairiens qu'une application máladroite et forcée du principe latin de la distinction des cas par la terminaison. Cette imitation est défectueuse; car elle n'est que partielle; elle a été instinctive dans l'origine, et n'a eu d'autre cause que la prononciation. Plus tard, lorsque la langue parlée est devenue langue écrite, on a régularisé et érigé en système ce qui n'était d'abord que le résultat d'une habitude, d'un usage imposé; pour ainsi dire, par la langue latine. Je suis tout à fait d'accord avec M. Guessard pour soutenir que le système retracé par les deux grammairiens n'a point été inventé par eux; ce qui est imaginaire chez eux, c'est d'avoir cru trouver six cas en provençal comme en latin; ce qui est réel, c'est d'avoir exposé les règles qui gouvernaient les deux cas existants dans la langue d'oc. Mais le reste du passage de M. Guessard ne me paraît pas suffire à donner une idée exacte des faits grammaticaux qui se sont accomplis. La langue d'oc et la langue d'oïl sont des langues à deux cas; comment se fait-il qu'elles le soient, pendant que l'italien et l'espagnol ne le sont point, c'est une question dont j'ai ailleurs essayé d'exposer la solution; ici je veux seulement noter sous quelles conditions ce caractère, qui est incontestable, est provenu du latin. Les deux cas constituent une sorte de déclinaison en miniature. Deux principes y ont présidé: un principe de tradition et un principe d'analogie. Le principe de tradition émane

du latin et se divise en deux formes : première forme, là où le nominatif latin avait une *s*, le nominatif en langue d'oc et en langue d'oïl a conservé cette lettre : *canis*, *chiens*; *rex*, *rois*, etc.; et le régime l'a perdue comme en latin, *canem*, *chien*, *regem*, *roi* (notez que les noms neutres de la deuxième déclinaison furent assimilés par la langue aux noms en *us* de cette même déclinaison); deuxième forme, là où, la déclinaison latine s'allongeant changeait d'accent, l'accent détermina, dans les langues d'oc et d'oïl, le nominatif et le régime : *imperator*, *emperere*; *imperatorum*, *empereor*; *lâtro*, *lere*; *lâtrônem*, *laron*, etc. Mais, en ceci, il y eut, comme je l'ai dit plus haut, dérogation pour les noms en *io*, *ionis*, *as*, *atis*, *us*, *utis*; et, d'autre part, certains noms neutres comme *cor*, *cordis*, ne se prêtèrent pas non plus à des formations qui, par une dérivation régulière, représentassent la déclinaison latine telle que la concevaient la langue d'oc et la langue d'oïl. C'est alors qu'intervint le principe d'analogie, et, tandis que *oraison*, *bontet*, *salut* étaient, étymologiquement, des cas régimes sans nominatifs correspondants, ces langues, qui se sentaient langues à deux cas, y créèrent, par une hardiesse grammaticale, un nominatif en fixant à ces deux régimes l'*s*, qui les transforma. Les ressources qu'offraient soit l'*s*, soit le changement d'accent, firent défaut pour les noms féminins en *a* de la première déclinaison latine; *rosa*, *rosam* ne fournissaient point de distinction appréciable par les moyens dont disposaient la langue d'oc et la langue d'oïl, et *rose* fut aussi bien nominatif que régime. Mais, arguer de cette déféctuosité qu'une vraie décli-

naison manque aux deux langues romanes qui tiennent, entre le latin, d'une part, l'italien et l'espagnol, d'autre part, une position intermédiaire si digne d'être étudiée, ce serait une conclusion injustifiable; autant vaudrait dire que l'allemand n'a pas de déclinaison, parce que les mots *mutter*, *tochter* et autres semblables restent les mêmes à tous les cas du singulier.

Pour la règle du nominatif et du régime, Raymond Vidal recommande l'observation de la grammaire, mais il reconnaît que le vulgaire la viole souvent : « Si l'on disait : *lo cavalier es vengut* ou *mal mi fes lo caval*, ce serait mal dit, car le nominatif singulier doit s'allonger, quoique tout homme dise habituellement : *pus vengut es lo cavalier* ou *mal mi fes lo caval*. Au nominatif pluriel on doit abrèger, bien que tout homme dise en bien des occasions : *vengut son los cavaliers* ou *mal mi feron los cavals*. » Sur quoi M. Guessard remarque : « Ces passages prouvent bien clairement que le procédé grammatical n'était pas fort populaire, et que le mérite n'en était pas apprécié par tout le monde. Or, à coup sûr, s'il avait été d'une utilité notoire pour la clarté du langage, on y aurait eu recours instinctivement. » Ce que M. Guessard signale est vrai, à savoir qu'alors l'usage vulgaire était sujet à négliger la règle des deux cas; et l'usage la négligea tellement que, dans le quatorzième siècle, elle disparut finalement de la langue d'oïl et, sans doute aussi, de la langue d'oc; que ces deux langues, qui se distinguaient de l'italien et de l'espagnol par les deux cas, perdirent ce caractère; et que les quatre grands idiomes romans devinrent grammaticalement

semblables. Cette tendance a dû être visible dès la fin du treizième siècle; nos deux grammairiens la constatent en la blâmant, et les manuscrits en font foi de leur côté. Mais je ne puis de même souscrire à ce que M. Guessard objecte, quand il dit que, si la règle des deux cas avait été utile à la clarté du langage, on y aurait eu recours instinctivement. C'est confondre les époques et les procédés. Dans une langue à cas, et pendant l'époque où le peuple qui la parle a le sentiment de sa grammaire, le besoin de la clarté oblige à observer exactement les conditions que les désinences expriment. Mais dans une langue dont les déclinaisons se défont et à l'époque de la transition, où le sentiment d'une telle grammaire se perd de plus en plus, le besoin de la clarté, bien loin de reconstituer les cas et de remonter vers des formes qu'on abandonne, conduit incessamment à la désuétude des flexions significatives. Ainsi, dans le latin, tant qu'il fut intact, il fallut, pour être clair, décliner régulièrement; mais, quand vint la corruption d'où sortirent les idiomes romans, il fallut, pour être clair, en langue d'oïl et en langue d'oc, sur les six cas latins faire abandon de quatre, et ne conserver que le nominatif et le régime; et, à une époque plus avancée encore de décadence, il fallut, pour continuer à être clair, faire un pas de plus dans la même voie, et finalement sacrifier les deux cas subsistants; état grammatical auquel l'espagnol et l'italien étaient arrivés auparavant, eux qui ne connurent pas la syntaxe des deux cas.

En étudiant avec attention les manuscrits en langue d'oïl, on parvient non-seulement à discerner d'une

façon positive les principales règles de la grammaire, mais encore à se convaincre que les copistes, du moins les bons copistes, avaient appris à écrire les textes avec une certaine correction. C'était un enseignement qu'on peut, à bon droit, nommer grammatical; mais cet enseignement, sans doute oral et traditionnel, n'est pas arrivé jusqu'à nous. Il nous est arrivé pour la langue d'oc; et les deux grammairiens de M. Guesard peuvent nous en tenir lieu en langue d'oïl; car telle est la ressemblance des deux langues que, sans difficulté, on fera servir la grammaire de l'une à l'autre; ce qui ne pourrait se dire, par rapport à ces deux langues, des grammaires de l'italien et de l'espagnol. Quelque juste confiance qu'on doive avoir dans la comparaison des textes, dans l'analogie et la grammaire générale, cependant les documents émanés des autorités indigènes et contemporaines tiennent toujours le premier rang; il n'y a point à contester, contre eux; et quand même on réussirait, en l'absence de leur secours, à retrouver l'ensemble des règles générales et de la syntaxe, eux seuls peuvent conduire avec sûreté dans les détails, dans les voies détournées, dans les exceptions. C'est ainsi qu'indépendamment de nos deux grammairiens, il aurait été impossible d'affirmer que les adjectifs en provençal et, peut-être aussi, en langue d'oïl, pouvaient être employés neutralement, et ne prenaient pas alors l's caractéristique du nominatif; latinisme dont ils nous ont révélé la persistance. Depuis longtemps, l'étude des textes m'a donné la persuasion que la langue d'oïl (c'est d'elle que je me suis le plus occupé, mais ce que je dis s'applique sans ré-

serve à la langue d'oc) est régie par une grammaire que les éditeurs de textes ne doivent pas perdre de vue. La publication qu'a faite M. Guessard ôte toute espèce d'appui à l'opinion contraire; la grammaire de la langue d'oïl et de la langue d'oc n'est point une hypothèse; dans le treizième siècle, deux auteurs en ont tracé les traits principaux. Ainsi, sans entrer aucunement dans les conjectures et en se tenant strictement dans le champ de la grammaire positive, on doit recommander aux éditeurs de nos vieux textes de prendre en considération l'âge des auteurs (plus ils sont anciens, moins on doit craindre de leur attribuer les formes régulières); de comparer les manuscrits (parmi les variantes, il faut donner la préférence à celles qui concordent avec la grammaire); et, quand les variantes font défaut, de corriger, d'après les règles de la langue, les fautes manifestes, tout en tenant grand compte des irrégularités et des licences de la poésie et sans doute aussi de certaines habitudes de temps, de lieu et même de manuscrit. Ces conseils ne sont pas autres que ceux de Hugues Faidit et de Raymond Vidal, autorités qu'on ne peut écarter.

LIVRE DES PSAUMES

SOMMAIRE (*Journal des sçavants*, août 1861). — Ce *Livre des psaumes* est une traduction faite dans le douzième siècle; la langue en est excellente, le manuscrit très-correct; c'est donc un bon thème d'étude grammaticale, il est écrit en dialecte normand.

Bossuet, en tête d'une de ses plus célèbres oraisons, a mis ce verset, tiré du deuxième psaume : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram*; traduisant : « Maintenant, ô rois, apprenez; instruisez-vous, juges de la terre. » Il y a sept cents ans qu'un humble et anonyme prédécesseur de Bossuet traduisit ce verset en un français (car c'était bien dès lors du bon et vrai français) qui ne fait aucun déshonneur à l'original : « Et hore, vus reis, entendez; seiez apriis, vus chi jugiez la terre. » On ne sera pas, non plus, mal satisfait des premiers versets de ce même psaume : « 1. Purquei fremirent les genz, et li pople purpenserent vaines cōses? 2. Li rei de la terre estourent, et li prince sei assemblerent en un, encontre nostre Seigneur et encuntre sun Crist. 3. Derumpuns les lur liens, e degetums de nus le juh de els. » *Fremirent* ne vient pas de *fremuerunt*, comme on serait porté à le croire;

fremuerunt aurait donné *freindrent*, la langue d'oïl, en ces cas, supprimant l'*u* ou le prononçant comme le *v* et abrégeant l'*e*, *fremverunt*; mais il vient d'une forme barbare *fremisco*, *fremivi*. Il ne serait pas impossible qu'à côté de *frémir* on ne trouvât *freindre* de *fremere*; c'est ainsi qu'avec *geindre*, de *gemere*, on a *gémir*, provenant d'une forme allongée. Quant à *estourent*, il répond au latin *steterunt*, les langues romanes ayant suivi l'irrégularité latine de *stare* et fait à ce verbe un prétérit irrégulier.

Je cite encore : « 1. Sire, chi habiteràt el tuen tabernacle, et chi reposerat el tuen saint mont? 2. [Celui] Chi entre senz tache e ovret justice; 3. Chi parolet veritet en sun cuer, chi ne fist tricherie en sa langue; 4. Ne fist à sun proesme mal, e obprobre ne receut envers ses pruesmes (p. 14). » *Pruésme* est le latin *proximus*; nous disons aujourd'hui *prochain*, qui, d'ailleurs, est aussi de l'ancienne langue.

Je continue à donner des échantillons de la prose du douzième siècle : « 3. Des que à quant li pecheur, Sire, se glorient? 4. Parlerunt et dirrunt felunie, parlerunt tuit chi ovrent torçunerie? 5. Le tuen poplé, Sire, humilierent, et la tue hereditet travaillerent. 6. La vedve e l'adventiz ocistrent, et les orfenins ocistrent. 7. E distrent : Ne verra li Sire, ne n'entendra li Deus Jacob. » (P. 157.) *Adventiz*, c'est l'étranger, de *adventitius*; *torçunerie* signifie exaction et répond à une forme barbare *tortionaria*, de *tortio*, torture, tourment.

« 12. Les estâtes des gens argent et or, ovres de mains de humes. 13. Buche unt, et ne parlerunt; oilz unt, et ne verrunt; 14. Oreilles unt et ne orrunt;

narille unt, e ne odererunt; 15. Mains unt e ne tasterunt; piez unt, e ne irunt. » (P. 126). Il est inutile de noter qu'il n'y eut aucune vulgarité à dire *estates*; c'est nous, gens d'à présent, qui avons besoin d'excuse, enfreignant pour *statue* et quelques autres la règle d'euphonie française qui a mis l'e épenthétique dans les mots de ce genre : *estat, espée, espérer, esteindre, estreindre*, etc. On remarquera *odererunt*; ce verbe, qui n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie, a été remis en usage sous la forme de *odorer*, par le langage technique, qui en a eu besoin à côté de *flairer*.

« 1. Sur les flums de Babylone, iluec seïmes e plorames, dementres que nus recordiuns de Sion. 2. Es sanz [saules], el milliu de li, suspendimes noz organes. 3. Kar iluec demenderent nus, chi chaitis menerent nus, paroles de canz. 4. E chi menerent nus : Loenge cantez à nus, des canz de Syon. 5. Coment canterum nus le cant del Segnor en estrange terre? 6. Si je oblierai tei, Jerusalem, à obliance seit dunée la meie destre; 7. Aerde la meie langue as meies jodes, si mei ne rememberra de tei. » (P. 215.) Au lieu de *organes*, il aurait fallu *orgues, organum* en latin ayant l'accent sur *or*; mais le traducteur, trouvant *organum* mal rendu par *orgue*, se contenta de franciser le mot latin; sans pouvoir, pas plus qu'on ne le put du moment qu'on fut hors de la période d'origine de la langue, reproduire l'accent latin; cette remarque explique la présence, dans les plus vieux textes même, de mots latins simplement francisés, sans aucun égard à l'accentuation latine. L'accentuation latine, qui régla la formation primordiale des vocables français, perdit tout

droit et toute influence dès que l'accentuation française, à son tour, eut été établie. *Aerde la meie langue, est : Adhæreat mea lingua.*

Le *Psautier* dont je viens de citer quelques lignes appartient au dialecte normand. On a pu s'en apercevoir en voyant les formes *reis* pour *rois*, *purquei* pour *pourquoi*, *seiés* pour *soyez*, etc. Cette provenance est confirmée par les imparfaits : « Il apelowent le Segnur, e il meisme exoeit els; en la colonne de la nue parlot à els. » (P. 143.) Le dialecte normand, contrairement aux autres dialectes, distinguait par deux formes spéciales les imparfaits *abam* et ceux en *ebam*; cette distinction est observée ici, d'une part dans *apelowent* et *parlot*, d'autre part dans *exoeit* (*exaudiedat*).

Les langues romanes, au début, furent très-pauvres; elles n'eurent de mots que pour les communications les plus vulgaires, les hautes parties restant dévolues au latin. Mais quand ces hautes parties passèrent enfin dans leur domaine toujours croissant, il fallut qu'elles s'enrichissent, soit par le propre développement de leurs éléments, soit en puisant, par un droit d'héritage, dans le trésor de la mère commune. De ces enrichissements, on en a une trace dans notre *Psautier*. Les mots *innocent*, *innocence* n'existaient point dans le parler vulgaire; aussi, quand le traducteur rencontre *innocens*, *innocentia*, il est embarrassé, et il prend le parti de les décomposer en leurs éléments : *nonnuisant*, *nonnuissance*; « Je laverai entre les nonnuisanz mes mains... je à certes en la meie nonnuissance sui entré... » (P. 31.) Li quels munterat el munt de nostre Segnur, et li quels esterat el saint liu de lui? li nun-

nuisanz par mains e net de cuer, chi ne receut en vain la sue aneme e ne jurat en tricherie à son proisme.» (P. 28.) Mais ailleurs il francise le mot latin : « Ot [avec] saint tu seras sainz, et ot home innocent tu seras innocent... (p. 20); juge mei, Sire, sulunc la meie justice et sulunc la meie innocence. » (P. 7.)

Plus un texte est ancien, plus on y trouve de mots d'origine latine qui sont tombés en désuétude, et ont péri pour la langue subséquente. En voici quelques-uns qui m'ont paru particulièrement rares : Nous disons *avoir faim*, *avoir soif*, locutions composées, lourdes, peu commodes et peu élégantes, et pour chacune desquelles il serait si bon d'avoir un seul mot. Ce seul mot, l'ancienne langue l'avait : *fameiler*, pour *avoir faim* (Li riche besuignerent e fameilerent, p. 42), et *sezeler* pour *avoir soif* (sezelat la meie aneme à Dieu fontaine vive, p. 55). *Sezeler* répond à un verbe *siticulare* qui n'est point latin, du moins dans les textes conservés, mais qui est formé sur le modèle de l'adjectif *siticulosus*.

Dans le *Psautier* on rencontre plusieurs fois un adverbe *ampleis*, qui, avec la négation, signifie *pas davantage*, *ne... plus* : « Ne serai mou ampleis » (p. 79), c'est-à-dire je ne serai mu ou ému davantage. Il répond exactement au latin *amplius* pour le sens, mais non pour la forme ; et si on veut le retrouver, sens et forme, il faut recourir à un comparatif adverbe *ampliatus*, fait de *amplius*, sur le modèle de *amplius*.

Je lis, page 111, le verbe *malter* avec le sens de souiller : « Deus, vindrent genz en la tue hereditet, maluerent le tuen saint temple... » Ce semble être, en

raison du sens, le verbe *maculare*; pourtant on doit dire que, si cela est, la formation en est tout à fait irrégulière, *maculare* devant donner *mailler*, comme *macula* a donné *maille*, l'*u* bref disparaissant. Cependant il ne faut pas se hâter de révoquer en doute cette formation, et de songer à quelque autre étymologie; en effet, de *maculare*, le portugais a fait *magour*; ce qui prouve que l'*u* a pu se déplacer et venir précéder la finale: *malu-er*, *mago-ar*. Il n'existe de difficulté d'aucune espèce pour *calim*: « Nue e calim en l'avirunement de lui. » (P. 141.) C'est, sans conteste, le latin *caliginem*.

Ce ne sont pas les seules raretés qu'offre notre *Psautier*; il faut ranger comme telles ces préterits en *ies*, *iet*, qu'il termine très-fréquemment en *ies*, *iet*; par exemple, *tu vendies*, *tu confundies*, *il deperdiet*, page 58; *il entendiet*, page 72; *il atendiet*, page 84; *il entendiet*, page 116, et *il entendierent*, page 117; *il respondiét*, page 147; *il espondiet*, page 157, et *il espondierent*, page 112; *il derumpiet*, page 157, et *tu derumpies*, page 179; *il descendiet*, page 255. A côté de cette forme, on trouve aussi la forme ordinaire en *i* simple. Il faudrait rencontrer ces préterits dans des vers pour savoir si cet *e* comptait pour une syllabe séparée, ou faisait avec l'*i* une diphtongue. La dérivation des préterits en *i* est trop bien assurée pour que cet *e* y change rien; seulement il reste inexpliqué, à moins qu'on n'y voie la représentation complète de la finale latine: *ies* = *wisti*, *iet* = *ivit*; tandis que, dans la formation ordinaire, la finale latine est tronquée. S'il en était ainsi, la forme *ies*, *iet* serait, étymologiquement, plus

ancienne que la forme *is, it*, laquelle suppose la contraction de *ivisti, ivit*, en une syllabe unique et accentuée. On n'arguera pas là contre de *descendiet, derumpiet*, etc.; ce ne sont pas, il est vrai, des verbes en *ivi*, mais ce sont des verbes conjugués dans la langue d'oïl sur ce modèle; car *il descendit* ne peut venir du préterit latin *descendit*, qui aurait donné *il descent*, comme *finxit* a donné *il fainst*: « Chi planta oreille, nen orra? chi fainst oil, n'esgarde? [celui qui planta l'oreille n'entendra-t-il? celui qui forma l'œil ne voit-il?] » (P. 157.)

Dans ce verset du psaume 12: « La tue verge e li tuns bastuns, els me conforterent » (p. 28), *els* est évidemment le sujet du verbe *conforterent*; pourtant il a la forme d'un régime. D'où vient cette discordance entre la forme et l'emploi? Il faut se référer au provençal, pour trouver un usage pareil; non que je veuille dire que la langue d'oïl, et spécialement le dialecte normand, a fait ici un emprunt au provençal; mais les connexions entre la langue d'oïl et la langue d'oc sont telles que même les cas particuliers et les exceptions coexistent des deux parts. *Il* ou *el* sont certainement, au sujet, la seule flexion correcte dans les langues qui, comme la langue d'oïl et la langue d'oc, ont deux cas, l'un pour le nominatif et l'autre pour le régime. Mais, dans les langues romanes qui n'eurent pas de cas (laissant ici de côté l'italien *egli*), la flexion qui demeura en usage fut celle du régime: catalan *ells*, espagnol *ellos*, portugais *elles*. C'est un usage de ce genre qui, s'établissant dans le domaine espagnol, eut aussi sa raison de pénétrer dans la langue d'oïl et dans

la langue d'oc, mais qui y fut tenu comme exception et comme irrégularité, tant que la grammaire à deux cas y prévalut.

C'est encore une simultanéité avec le provençal, non un emprunt, que l'on apercevra dans l'adjectif *malvé*, *malvée* : « Malvés sunt ses veies en tut tens (p. 10); en veie neient malvede. » (P. 144.) Cet adjectif a sans doute un sens très-voisin de *mauvais*; mais il en est, étymologiquement, très-éloigné. C'est l'adjectif provençal *malvat*, que Raynouard a eu tort de confondre avec *mauvais*; en effet *mauvais* comporte une *s* qui n'est pas dans *malvé*, et il fait, au féminin, *mauvaise*, tandis que *malvé* fait *malvée*. Au reste, cet adjectif n'est pas borné au provençal et au français; on le trouve dans le catalan *malvad*, dans l'espagnol et le portugais *malvado*. D'après Diez, *malvé* est une syncope de *mal-levé*, *mal-élevé*; étymologie qui ne paraît guère acceptable. M. Meyer pense que c'est le participe passé du verbe *maluer* que nous venons de voir. Il est certain que, les manuscrits ne distinguant pas l'*u* du *v*, on peut lire *malvé* dans le français et *malvat* dans le provençal. Les vers, si on en trouve où ce mot soit employé, montreront s'il faut lire *malvé* en deux syllabes, ou *malué* en trois, et si la conjecture, est bonne.

M. Francisque Michel a mis un accent sur *bués* : « Tutes choses tu suzmisis suz ses piez, ociles e tuz *bués* » (p. 8); et sur *enfes* : « E tu *enfès*, prophete del Tres-Halt seras apelet. » (P. 252.) Ces accents sont fautifs; il est maintenant prouvé que le groupe de lettres *ue* est l'équivalent ancien du groupe actuel *eu*; il l'est aussi que, dans *enfes*, la syllabe *fe* était muette. Cela

est établi, et je n'y serais pas revenu, s'il n'y avait lieu d'étendre l'observation à un mot qui, à ma connaissance, n'a pas encore été discuté. Il s'agit du mot féminin *penſe*, ayant le sens de *pensée*. M. Francisque Michel y met un accent : « Je à certes dis el trespas de la meie *pensé* : sui jetet de la face de tes oïlz. » (P. 38.) *Pensé* ne peut pas être un nom féminin, cela va sans dire, si on le prend pour un participe passé ; il faudrait donc le prendre comme un nom féminin en *é*, tel que *cité*, *bonté*, etc. ; mais, étymologiquement, il ne rentre dans aucune catégorie de ces mots. L'accent est donc une addition malheureuse qui le défigure ; tandis que, mis sous la forme de *penſe*, on y reconnaît un de ces nombreux substantifs verbaux propres aux langues romanes et sur lesquels M. Egger a, dans un intéressant mémoire, appelé récemment l'attention.

J'ai beaucoup cherché dans les anciens textes, sans jamais le rencontrer, notre mot *bélier*, qui ne paraît pas, dans la langue, plus ancien que le seizième ou le quinzième siècle. C'est aussi en vain que j'ai feuilleté le *Psautier*, où je savais que je devais trouver *aries* et un équivalent français. Cet équivalent est, pour le temps dont il s'agit, *mouton* : « Monz, vos esledecastes sicume multum, e tertre sicume li aignel des oeilles. » (P. 175.) Et ailleurs : « Aportez al Ségneur, filz Deu, aportez al Segneur les fils des multuns. » (P. 54.) Si *mouton* dérive, comme le veut Diéz, de *mutilus* et signifie dès lors l'animal châtré, l'avoir employé pour traduire *aries* est la preuve que le mot propre manquait ; il est heureux que, beaucoup plus tard, un emprunt, fait probablement à nos provinces du nord, qui, elles, sans

doute, avaient ici emprunté aux langues germaniques du voisinage, aient comblé par *belier* une aussi regrettable lacune.

Je rencontre, p. 174 : « Que il aliut lui ot princes, ot les princes de sur puple. » Cherchant à déterminer ce qu'est *aliut*, j'y reconnais d'abord un subjonctif; le *t* l'indique, et il est formé comme tant d'autres, par exemple; « Li Sire le purguart è vivifit lui (p. 54); Nostre Sire aiude port à lui sur le lit de sa dolor (*ib.*); Esdrest sei Deus et seient departit li enemi de lui. » (P. 85.) Les verbes *purguart*, qu'il garde, *vivifit*, qu'il vivifie, *port*, porte, *ésdrest*, redresse, sont au subjonctif, suivant la règle de l'ancienne conjugaison, qui établissait ainsi la différence entre le présent du subjonctif et le présent de l'indicatif. Revenant à *aliut*, on voit dès lors qu'il répond au latin *allocet*; l'*i* s'explique par une épenthèse qui l'intercale souvent, et qui, en particulier, de *locus*, radical de *allocare*, a produit *lieu*. Cela fait, je recourus au texte latin pour vérifier si mon analyse avait été exacte, et j'y trouvai : « Ut colloect cum principibus, cum principibus populi sui. »

Le *Psautier* présente fréquemment la particule *nedes* : « Kar nedes je rejehirai à tei es vaissels de salme la tue vérité. » (P. 93.) Et un peu plus bas : « Mais nedes la meie langue tute jurn purpenserat la tue justise. » (*ib.*) En en faisant l'étude par les divers passages où elle est employée, on reconnaît que c'est simplement une autre forme de la particule *neis* ou *nes*, bien connue dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, et qui signifie *même*.

Entre *nedes* et *neis*, *nedes* est la forme archaïque et

neis la forme moderne, et c'est la forme archaïque qui a un *d* intercalaire. Bien des traces témoignent que la très-ancienne langue avait plus de consonnes intermédiaires que n'en a eu la langue suivante du douzième et du treizième siècle ; ce fut dans ces siècles qu'elle devint particulièrement amie du concours des voyelles et qu'elle eut un caractère tout spécial entre le parler primitif, qui avait conservé mainte consonne latine depuis disparue, et le parler du quinzième siècle, qui est le nôtre et dans lequel les deux voyelles concourantes se contractèrent en un seul son : *mûr* de *meür*, et ainsi du reste. Alors aussi on écrivit et on prononça (cela est démontré par la mesure des vers) en deux syllabes *pense on*, *donne on*, ce que nous écrivons et prononçons en trois : *pense-t-on*, *donne-t-on*. Au seizième siècle on garda l'ancienne orthographe sans *t* ; mais les grammairiens de ce siècle nous avertissent qu'il ne faut pas se laisser tromper par l'apparence et que la prononciation fait entendre un *t*. Génin pensait que ce *t* était une lettre euphonique ; mais, avec la filiation que l'on peut suivre, il n'y a aucune raison pour n'y pas voir le *t* de la troisième personne, que la langue archaïque inscrivait, que la langue moyenne effaça quand elle s'éprit du concours des voyelles, et qui reparut au seizième siècle, sans doute conservé dans quelque coin du parler populaire et remis en honneur par des circonstances que nous ignorons.

Le verset 9 du psaume LXXXIX est dans le texte latin : « *Anni nostri sicut aranea meditabuntur.* » Je n'ai pas à chercher quel en est le sens ; je remarque seulement qu'en latin *arana* signifie à la fois araignée et

toile d'araignée. C'est avec le sens de *toile d'araignée* que notre *Psautier* a mis : « Li nostre an sicume irainede serunt, » et c'est avec le sens d'*araignée* qu'un autre manuscrit, cité en variante, met *sicume iraine*. En effet, il ne faut pas que l'usage actuel et fautif nous fasse illusion : *irainede* ou *irainée* ou *aragnée* et *iraine* ou *aragne* ne sont pas synonymes dans l'ancienne langue ; *irainée* ou *aragnée* ne vient pas, ne peut pas venir de *aranea*, où l'accent est sur *ra* : c'est *aragne* qui en vient ; mais il dérive d'un participe, *araneata*, sous-entendu *tela* : toile faite par l'aragne.

Le pronom relatif *qui a*, dans le *Psautier*, la même forme et le même emploi qu'aujourd'hui, sauf en des exemples comme ceux-ci, peu nombreux à la vérité : « Et les choses *qued* eissent de mes levres, ne ferai vaines (p. 129) ; cume le fust *qued* est plantet de juste les decurs des ewes. » (P. 1.) Ces exemples prouvent que la vieille langue ne s'était pas complètement dégagée de l'idée d'un neutre, au moins pour certains pronoms ; et parfois il lui semblait qu'elle commettait un solécisme en suivant pleinement la conséquence de son principe : l'abolition du neutre.

Le manuscrit qu'a publié M. Francisque Michel est remarquable par sa grande correction. L'éditeur l'a reproduit avec la scrupuleuse exactitude qui lui est habituelle et que le texte méritait. Il est difficile d'y trouver des fautes. En voici pourtant trois, aperçues à grand'peine : « Atent le Segnur, *barnillent* fai, e seit confortet li tuens cuers (p. 33) ; » lisez *barnilment*, comme cela est dans la variante (M. Francisque Michel a mis, au bas des pages, d'utiles variantes empruntées

à de très-anciens manuscrits), et comme, même sans variante, on aurait fait la restitution, car le mot se trouve un peu plus loin écrit correctement : « *Barnilment* faites, et seit confortet vostre cuer, tuit chi esperez el Segnur. » *Barnilment* est un adverbe régulièrement formé de l'adjectif *barnil*, qui dérive de *baron*; de sorte que cet adverbe signifie *courageusement, vaillamment, en baron*.

« L'ovre-que tu *auras* en lur jurz e es jurz anciens. » (P. 57.) Il faut lire *ovras*, de l'ancien verbe *ovrer*, du latin *operari*; cela est sans-difficulté. D'ailleurs, la variante a *ovras*.

« Seient confundut e *reduté* li querant la meie aneme. » (P. 95.) Au premier abord, ce participe *reduté*, qui ne s'explique pas ici, me parut une faute, et je pensai qu'on pouvait le corriger en *rebuté*, d'autant plus que le verbe *rebuter* n'est pas étranger au *Psautier* : « Esdrece-tei; purquei dorz-tu, sire? Esdrece-tei, e ne rebutes ensin. » (P. 59.) Mais la suite de la lecture prouve que cette correction eût été une grave erreur. En effet, on lit, p. 45 : « Vergundissent e *redutent* ensemblément, chi s'esleecent à mes maux; Seient vestut de confusion e de *redutance*, chi malignes choses parolent sur mer. » Et p. 54 : « Seient confundut e redutent ensemblément, chi querent la meie aneme, que il la tolgent. » Ces passages mettent hors de conteste la leçon *reduter*, qui, d'ailleurs, est confirmée par le texte latin des *Psaumes*, *revereantur*, *reverentia*. Pourtant il y a une faute. En effet, ou bien le traducteur a pris *revereantur* pour un verbe passif, et il a mis le participe *reduté*, ce qui exclurait,

il est vrai, la faute de copiste, mais mettrait en place une grosse faute de sens; ou bien il a donné ici, comme dans les autres passages cités plus haut, à *revereri*, une signification active, ce qu'on ne peut lui contester, je pense, sans faire à sa connaissance du latin un tort qu'il ne mérite pas; et alors le copiste s'est trompé, et il faut lire *redulent*, comme dans les passages parallèles. L'*n* et le *t* ont été oubliés. S'il avait voulu écrire un participe, il y aurait mis un *t*, *redulet*, conformément à l'orthographe qui est constamment suivie dans ce *Psautier*; exemple entre autres : « Dementres que sunt *fruisset* li mien os. » (P. 56.)

Ce *Psautier*, en raison de son antiquité et de sa correction, est un champ fécond pour l'étude de notre vieille langue. Les quelques remarques que j'y ai glanées n'ont d'autre but que d'appeler une attention sérieuse sur ce monument. Ceux qui, s'intéressant à ce genre de recherches, liront le *Psautier*, ne regretteront ni leur temps ni leur peine. Je ne fais donc, je pense, que devancer leur jugement en remerciant M. Francisque Michel du soin avec lequel il a donné son édition, et l'Université d'Oxford, de la courtoisie généreuse avec laquelle elle a confié la publication d'un livre français à un Français.

LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE

SOMMAIRE (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} juin 1842). — Ces lettres de la reine de Navarre sont écrites à son frère, le roi François I^{er}. Elles sont un échantillon de ce qu'était le langage de la cour à ce moment. Marguerite, outre qu'elle était une personne de haut rang et habituée aux formes du grand monde, était aussi une personne amie des lettres et lettrée elle-même.

La correspondance de Marguerite de Valois, que vient de publier M. Génin, commence en 1521 et s'étend jusqu'en 1549, c'est-à-dire deux ans après la mort de François I^{er}. Elle comprend donc en partie le temps des guerres d'Italie et des progrès du protestantisme en France, deux questions alors pendantes qui, à côté de détails privés, viennent souvent figurer d'une façon indirecte dans les *Lettres*, et qui approchaient d'une péripétie, l'une par un traité malencontreux, l'autre par les persécutions. François I^{er} aurait difficilement consenti à finir les guerres d'Italie par le traité de Cateau-Cambresis, et Marguerite, sa sœur, eût fait effort pour amortir les persécutions religieuses et la résistance qui devait suivre.

Les grandes guerres d'Italie, entamées follement

sans doute, furent encore plus follement terminées; sans aucune nécessité, en pleine possession de la Savoie et d'une partie de la haute Italie, le gouvernement français fit à l'Espagne des concessions que des revers considérables n'auraient pu lui arracher, renonçant même à la frontière des Alpes, qu'il n'aurait pas dû céder puisqu'il l'avait, de sorte qu'après plus de soixante ans de guerres et d'efforts, après tant de sang versé, la France, par la faute de ses gouvernants, se trouva à peu près au point où elle était quand elle fut engagée dans la lutte; l'acquisition de Calais et de Metz fut le seul résultat, et encore résultat accidentel, d'une guerre aussi prolongée. Le gouvernement, dégoûté non moins soudainement de l'Italie qu'il s'en était épris, laissa s'échapper de ses mains ce qu'il était tenu de conserver, et, comme un enfant qui s'est agité pour le seul plaisir du mouvement, il se trouva satisfait d'avoir guerroyé, d'avoir saccagé des villes, livré des batailles, levé des Suisses, soudoyé des lansquenets; quant au but qu'il s'était proposé, il n'en fut plus question. Tel fut le traité de Cateau-Cambresis pour la période qu'il ferme; celle qu'il ouvre est parfaitement caractérisée par d'Aubigné, qui dit de ce traité, après en avoir rapporté les clauses : « Voilà les conventions de la paix, en effet pour les royaumes de France et d'Espagne, en apparence de toute la chrestienté, glorieuse aux Espagnols, désavantageuse aux François, redoutable aux réformés; car, comme toutes les difficultés qui se présentèrent au traité estoient estouffées par le désir de repurger l'Eglise, ainsi, après la paix établie, les princes qui par elle avoient repos du dehors tra-

vaillèrent par émulation à qui traiteroit plus rudement ceux qu'on appelloit hérétiques; et de là nasquit l'ample subject de quarante ans de guerre monstrueuse. » En effet, la fin des guerres étrangères fut le commencement des guerres civiles, lesquelles, par des causes différentes, eurent une même issue, c'est-à-dire que, finies, elles laissèrent les choses là où elles étaient au point de départ. Protestants et catholiques se firent pendant plus de quarante ans une guerre d'extermination; et quand les partis se furent réciproquement épuisés, ou plutôt quand il se trouva à la tête du gouvernement un homme qui se crut non pas chef des catholiques, mais roi de France, alors intervint une transaction qui ruina les prétentions exclusives des deux partis : la France ne fut pas protestante, comme le voulaient les calvinistes, et les protestants ne furent pas exterminés, comme le voulaient les catholiques.

L'homme qui fut l'instrument de cette transaction, Henri IV, était le petit-fils de cette Marguerite dont il est ici question, et, chose singulière, son aïeule déploya durant toute sa vie, relativement aux querelles religieuses qui dès lors commençaient à troubler la France, des dispositions bienveillantes et des sentiments élevés qui firent plus tard la force de son petit-fils. Les hommes, protestants ou suspects de l'être, qui se recommandaient à elle par la culture des lettres, étaient sûrs d'avoir son appui contre les persécutions, appui qui ne fut pas toujours (telle était la rigueur des temps) assez puissant pour sauver du dernier supplice ceux à qui elle l'accordait. Le personnage dont il est question dans la lettre suivante, écrite

par Marguerite à Anne de Montmorency, en est un exemple :

« Mon fils, depuis la lettre de vous par ce porteur, j'ay receu celle du baillif d'Orléans, vous merciant du plaisir que m'avés fait pour le pource Berquin, que j'estime aultant que si c'étoit moy-mesme, et par cela pouvés-vous dire que vous m'avez tirée de prison, puisque j'estime le plaisir fait à moy. » Voici ce qu'était le *pauvre Berquin*, à qui Marguerite s'intéressait avec tant de vivacité. Berquin (Louis), gentilhomme artésien, était conseiller de François I^{er}; on le disait le plus savant de la noblesse. Dénoncé au parlement, en 1523, comme fauteur du luthéranisme, il refusa de se soumettre à l'abjuration à laquelle il fut condamné. Sa qualité d'homme de lettres le sauva pour cette fois. Retiré à Amiens, il se remit à imprimer, à dogmatiser et à scandaliser. Nouvelle censure de la faculté de théologie, nouvel arrêt du parlement (1526). La reine de Navarre vint à son secours par le moyen du grand maître Anne de Montmorency. Erasme conseillait à Berquin ou de se taire ou de sortir de France; l'obstiné prêcheur ne voulut ni l'un ni l'autre. En 1529, il fut repris et condamné au feu... « Le vendredi xvi^e jour d'avril, mil v^e xxix, après Pasques, un nommé Loys Berquin, escuier, lequel, pour son hérésie, avoit été condamné à faire amende honorable devant l'église Nostre-Dame de Paris, une torche en sa main, et illec crier merci à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, pour aucuns livres qu'il avoit faicts et desquels il vouloit user contre nostre foy, et d'illec mené en la place de Grève, et monté sur ung

eschaffault pour monstrer le dict Berquin, afin que chascun le vist, et devant lui faire un grand feu pour brusler tous les dits livres en sa présence, afin de n'en avoir jamais nulle cognoissance ne mémoire ; et puis mené dedans un tombereau au pillory et illec tourné, et avoir la langue percée et la fleur de lys au front, et puis envoyé és prison de monsieur de Paris pour achever le demourant de sa vie. Et pour veoir la dicte exécution, à la sortie du dict Berquin qui estoit au Pallays, estoient plus de xx mil personnes. Et luy ainsy condamné en appela en cour de Roine et au grand conseil, par quoy par arrest de la cour du parlement, le lendemain, qui estoit samedy xvii du dict apvril, fut condamné à estre mis en ung tombereau et mené en Grève, et à estre bruslé. Ce qui fut fait l'an et jour dessus dict. »

— Marguerite fut plus heureuse à l'égard d'un autre de ses protégés, qu'elle recommande à Anne de Montmorency dans la lettre suivante : « Le bonhomme Fabry m'a escript qu'il s'est trouvé un peu mal à Blois, avecquès ce qu'on l'a voulu fascher par de là. Et pour changer d'air, iroit volentiers veoir ung amy sien pour ung temps, si le plaisir du roi estoit luy vouloir donner congie. Il a mis ordre en sa librairie, cotté les livres, et mis tout par inventaire, lequel il baillera à qui il plaira au roy. » Voici l'explication de ce billet : Jacques Fabry ou Lefebvre d'Étaples, après avoir visité l'Asie et l'Afrique, revint à Paris et professa la philosophie au collège du Cardinal-Lemoine. Des dissertations théologiques qu'il publia, et la traduction du Nouveau Testament, lui attirèrent des tracasseries; on

avait voulu profiter de l'absence du roi, prisonnier en Espagne, pour perdre Lefebvre d'Étaples; mais Marguerite obtint de son frère d'écrire au parlement, et sauva le suspect. Lefebvre, qui s'était réfugié dans la modeste place de bibliothécaire à Blois, sollicita son congé, comme on le voit ici, par l'entremise de sa protectrice. La visite à *ung amy sien* n'est qu'un prétexte; il s'en alla à Nérac, où il acheva tranquillement sa vie, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1536.

L'appui que Marguerite donnait aux personnes suspectes ou convaincues de ce qu'on appelait hérésie jetait du doute sur sa propre orthodoxie. On l'accusa de partager les opinions du protestantisme, et, si elle n'avait pas été aussi haut placée, elle eût payé cher le zèle qu'elle mettait à sauver les hérétiques. M. Génin attribue ce zèle à la tolérance. La tolérance est une vertu de nouvelle date, ignorée ou peu connue dans les siècles qui nous ont précédés, et surtout dans le milieu du seizième siècle. Catholiques et protestants étaient persuadés que l'hérésie était le plus grand crime qu'un homme pût commettre, et que les supplices les plus cruels devaient être infligés à ceux qui s'en rendaient coupables. Les protestants, faibles à leur début comme toute insurrection naissante, firent une rude épreuve de cette persuasion, et ils furent traités par les catholiques comme les anciens chrétiens l'avaient été par les païens. Le fer et le feu furent employés à l'extirpation de l'hérésie nouvelle; et, au moment où Marguerite se montrait si tolérante pour les novateurs, les deux croyances étaient à l'égard l'une de l'autre dans la même disposition que ces deux villes de l'É-

gypte dont parle Juvénal, et qui se haïssaient mutuellement à cause de leurs dieux.

Inter finitimos vetus atque antiqua simulas,
Immortale odium, et nunquam sanabile vulnus,
Ardet adhuc Coptos et Tentyra : summus utrimque
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, quum solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit.

Parmi les maladies de l'esprit humain, ce n'est pas une des moins singulières et des moins tristes, que celle qui lui a fait voir une question de criminalité dans une question de théologie, un forfait dans une dissidence, et un argument dans un bûcher. Jamais l'égarement n'a été plus monstrueux. Un homme raisonnable du dix-neuvième siècle a de la peine à se représenter un magistrat laïque ou un prêtre faisant torturer devant lui un homme qui refuse de croire au purgatoire ou à la présence réelle, et finissant par le faire brûler sur la place de l'Estrapade. Dans les *Règles sur les études des jésuites*, il est dit que les élèves n'assisteront au supplice d'aucun condamné, si ce n'est au supplice des hérétiques, *neque ad supplicia reorum, nisi forte hæreticorum, eant.* (*Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu, Romæ 1606*). Le sentiment que je signale ne s'est peut-être manifesté nulle part d'une manière plus repoussante que dans cette phrase.

Qu'au milieu de ces fureurs et dans un tel état d'esprit Marguerite ait été tolérante comme on l'entend depuis le dix-huitième siècle, cela est difficile à croire. Cette tolérance embrasse toutes les opinions relatives

aux choses religieuses; celle d'alors pouvait tout au plus aller de catholique à protestant, ou réciproquement de protestant à catholique. A cette époque, en France, des esprits sages, des hommes savants, des personnages éminents, avaient été trop choqués de certains abus de l'Église romaine pour se sentir animés d'un zèle violent contre les novateurs, et, sans vouloir embrasser la réforme, ils étaient disposés à vivre en paix avec eux. Telles étaient sans doute les dispositions de Marguerite; joignez-y beaucoup d'amour pour les lettres, dans lesquelles elle était fort versée, et beaucoup de bienveillance pour ceux qui les cultivaient, fussent-ils protestants; joignez-y enfin une bonté et une douceur naturelles, empreintes dans ces *Lettres* que vient de publier M. Génin. Chargée d'une négociation auprès d'une dame fort entêtée, elle répond à Montmorency : « Vous connoissez ma condition et la sienne (de madame d'Estouteville), sy différentes, que ce n'est jeu bien party; car de défaire l'opinion d'une femme que personne n'a sceu gaaigner par une que vous sçavez qui s'est toujours laissé gaaigner à tout le monde, si Dieu n'y faiet miracle, je n'y voy nulle bonne issue. » La reine de Navarre s'est dépeinte en ce peu de mots : douceur et intelligence, c'est ce qui se montre en cette phrase et dans toute sa correspondance.

« Le vif intérêt, dit M. Génin, la protection efficace dont Marguerite favorisa toute sa vie les littérateurs, se révèle en plusieurs endroits de ses lettres, mais point assez encore pour faire apprécier l'influence de cette bonne princesse sur les progrès de l'intelligence

au seizième siècle. Ce qu'on appela son protestantisme serait appelé aujourd'hui d'un terme plus juste, esprit philosophique, sympathique pour les recherches des libres penseurs. Et si Marguerite leur eût manqué, qui donc en France eût osé appuyer Lefebvre, Roussel, Marot, Desperiers, Berquin, Dolet, du Moulin, Postel et tant d'autres? Et plutôt à Dieu qu'en les défendant à ses propres périls, elle eût réussi à les sauver tous du bûcher ! »

Malherbe, qui écrivait au moment où l'on venait de sortir des guerres civiles religieuses, dit quelque part en parlant de cette époque cruelle :

Tu nous rendras alors nos douces destinées ;
 Nous ne reverrons plus ces fâcheuses années
 Qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs ;
 Toute sorte de biens comblera nos familles,
 La moisson de nos champs lasserà nos faucilles,
 Et les fruits passeront la promesse des fleurs.

Le jugement que le poète porte ici sur ces *fâcheuses années qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs* me paraît être le jugement qui doit être porté sur ce temps, un des plus tristes de nos annales. En Allemagne, en Angleterre, dans le Nord, la réforme enthousiasma les populations, entraîna les souverains, sécularisa les possessions ecclésiastiques, et donna à ces pays une forme nouvelle et un esprit nouveau. En France, au moment où les guerres religieuses y éclatèrent, la réforme, prêchée depuis plus de trente ans, n'avait plus beaucoup à espérer entre le souverain, qui ne l'adoptait pas comme en Angleterre, et le gros de la population, qui ne s'y précipitait pas comme en

Allemagne. Mais, par un entraînement dont on voit de fréquents exemples, le gouvernement se fit parti, et la France se trouva enveloppée dans une guerre civile de quarante ans, signalée par d'horribles massacres et d'odieuses perfidies.

Lorsque Henri III, après l'assassinat des Guises, fut obligé de se réfugier auprès de Henri de Navarre, le petit-fils de cette même Marguerite, protectrice des littérateurs protestants, les ligueurs, bien informés de la situation du roi et poussés par un désir légitime de vengeance, tentèrent de l'enlever dans un faubourg de Tours, où il se trouvait. Peu s'en fallut qu'ils ne réussissent; mais quand les écharpes blanches (c'était l'insigne des huguenots) passèrent rapidement le pont de Tours et arrivèrent au secours de Henri III, alors on rapporte que les ligueurs leur adressaient ces paroles : « Braves huguenots, gens d'honneur, ce n'est pas vous à qui nous en voulons, c'est à ce perfide qui vous a tant de fois trahis et qui vous trahira encore; et parmi cela, dit d'Aubigné, d'autres voix confuses d'opprobres et d'infamies nommant des noms auxquels les courtisans souriaient. » Singulière complication de cette guerre sans résultat possible! Le roi catholique vint chercher un refuge dans le camp huguenot; le roi huguenot se fit catholique, et, après tant de sang versé, on se retrouva au point où on était avant le commencement des guerres, sauf, comme dit Schiller dans sa tragédie de *Jeanne d'Arc*, à la fin d'une période encore plus désastreuse, sauf les morts qui étaient tombés, les larmes qui avaient été versées, les plaies faites au pays, l'incendie des villages et

des villes. Seulement il fut établi, ce que les partis ne voulaient pas comprendre au début, il fut établi par les impossibilités réciproques où ils furent réduits, que la France n'était ni comme l'Italie et l'Espagne, où le protestantisme demeura sans accès, ni comme l'Allemagne et l'Angleterre, où il prévalut. Dès le commencement de la réforme, la France eut la troisième position, et quarante ans de guerre n'y purent rien changer.

Quels qu'aient été les sentiments de Marguerite au sujet des opinions qui, de son temps, troublaient profondément l'Europe, toujours est-il que les catholiques ardents la suspectèrent. « Noël Bêda, syndic de la faculté de théologie, dit M. Génin, essaya contre elle le système d'inquisition qui lui avait réussi contre Erasme et contre Lefebvre d'Étaples. Il déféra à la faculté un poème de la reine de Navarre intitulé : *Le Miroir de l'âme pécheresse*. Marguerite n'y avait parlé ni des saints ni du purgatoire, preuve manifeste qu'elle n'y croyait pas ! mais cette fois la malice du vieux docteur échoua contre le bon sens et l'éloquence de Guillaume Petit, évêque de Senlis, qui se fit, devant la Sorbonne, l'avocat du livre et de l'auteur. Marguerite fut acquittée avec son *Miroir*. Il arriva même quelque temps après que, sous un prétexte quelconque, on prit Noël Bêda et, on l'enferma au Mont-Saint-Michel, pour lui apprendre à calomnier les poésies des reines et princesses du sang royal. »

D'un autre côté, celui à qui la plupart des *Lettres* publiées par M. Génin sont adressées, celui que Marguerite appelle son fils, celui à qui elle prodigue les

témoignages d'intérêt et d'affection, Anne de Montmorency, discourant avec François I^{er} sur les progrès de l'hérésie, « ne fit difficulté ny scrupule de luy dire que, s'il vouloit bien exterminer les hérétiques de son royaume, il falloit commencer à sa cour et à ses plus proches, luy nommant la royne sa sœur. A quoy le roy répondit : Ne parlons pas de celle-là, elle m'ayme trop, elle ne croira jamais que ce que je croiray et ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon Estat. » François I^{er} avait raison de compter sur l'affection de sa sœur; les preuves s'en montrent en plusieurs parties de cette correspondance; le dévouement de Marguerite pour son frère était sans bornes, et celui-ci en abusa plus d'une fois.

« Je ne vous diray point la joye que j'ay d'approcher le lieu que j'ay tant désiré; mais croyés que jamais je ne congneus que c'est d'ung frère que maintenant, et n'eusse jamais pensé l'aimer tant. » Ces lignes pleines de tendresse, Marguerite les adressait à Montmorency en allant à Madrid négocier en faveur de François I^{er}, fait prisonnier à Pavie. Elle obtint que des paroles, comme on peut le voir par la lettre suivante, qu'elle écrit à son frère; cependant, en intéressant la reine Eléonore et en la disposant à se marier avec François I^{er}, elle eut de l'influence sur l'issue des négociations.

De Tolède, octobre 1525.

« MONSIEUR,

« Plus toust ne vous ai-je voulu escrire, attendant quelque commencement en vostre affaire, car, pour

hier que je feus devers l'empereur, je le trouvay bien froit. Me retira à part sa chambre avecques une femme, mais ses proupous ne feurent pour faire si grande cérémonie, car il me remit à parler à son conseil, et que aujourd'huy me respondroit. Et me mena voir la royne sa sœur¹, où je demeurai jusques bien tard; annuyst suis allée devers elle, et elle m'a tenu fort bons proupous. Bien est vray qu'elle s'en va demain à son voyage, et je vais prendre congié d'elle. Je croy qu'elle le faict plus par obéissance que par volenté, mais ils la tiennent fort subjecte. Et parlant à elle, le vis-roi² m'est venu querir, et suis allée au logis de l'empereur, qui m'a mandée en sa chambre et m'a dit qu'il désiroit vostre délivrance et parfaite amytié, et, pour la fin, s'est arresté sus le jugement de Bourgogne, c'est à savoir qu'il ne veult accepter pour juge vos pairs de France et court de parlement; mais il désire que la chose se vuide par arbitres, et m'a priée d'en faire jeter demain quelque chose par escript, et que de sa part il commandera à son conseil pour trouver moyen d'amytié, et que nos gens ensemble en débattront demain et samedy; je retourneray devers luy, et que, si ils ne se peuvent accorder, il fera chose dont je seray contente. Parquoy, monseigneur, suis contrainte d'attendre encores samedy, mais je vous envoie quelqu'un qui bien au long vous contera ce que demain et tous ces jours aura esté faict, afin que ayant passé plus avant il vous plaise entendre les bons tours qu'ils nous

¹ Eléonore, veuve du roi de Portugal, et depuis mariée à François I^{er}.

² Le vice-roi de Naples, Charles de Lamoy.

font, et si scay bien qu'ils ont grand peur que je m'en ennuye, car je leur donne à entendre que, s'ils ne font mieux, je m'en veux retourner. »

Peu s'en fallut qu'elle ne fût retenue prisonnière en Espagne. Charles-Quint, averti qu'elle emportait l'abdication du roi en faveur du Dauphin, méditait de la faire arrêter, si trop confiante, elle laissait expirer le terme du sauf-conduit avant d'avoir franchi la frontière. Une lettre de Marguerite apprend que l'avis de ce projet fut donné à François I^{er}, qui le fit transmettre à sa sœur par Montmorency. On attribue ce bon office au connétable de Bourbon. Marguerite arriva à Salses (Pyrénées-Orientales) une heure avant l'expiration du délai.

L'admiration profonde que Marguerite avait pour son frère se manifeste dans la lettre suivante, qui donne aussi des détails sur le camp d'Avignon, formé lors de l'invasion de la Provence et commandé par Anne de Montmorency : « Monseigneur, encores que ce ne soit à moy à louer une chose où mon estat me rent ignorante, si ne me puis-je garder de vous escrire que tous les capitaines m'ont assurée n'avoir jamais veu camp si fort et si à proupous que cestuy-ci. Une chose ne puis-je ignorer, que c'est la plus nette place, fust-ce ung cabinet, que je vis oncques, remplie des plus beaux hommes en très grand nombre, les meilleurs visages, les meilleurs propous, monstrant l'envie qu'ils ont de vous faire service, que l'on scauroit souhaiter. Il est vray, monseigneur, que vous leur avés baillé ung chef (Montmorency) qui est tant digne d'estre votre lieutenant, que je crois que en tout le monde

n'en eussies sceu trouver ung qui en toutes choses approche tant de vous que luy, car, parlant à luy, l'on oit vos propous, qui sont pour assurer toutes les craintes dont ceulx qui contrefont les saiges veulent user; vous assurant, monseigneur, que en paroles et en effets, en extrême diligence et vigilance, en douceur envers ung chascun, en prompte justice, en ordre, en patience à escouter chascun, en prudence de conseil, il montre bien qu'il est faict de votre main et appris de vous seul, car de nul autre ne peut-il être disciple; car de toutes les vertus que Dieu vous a données, il en a pris si bonne part, que vous trouverez en toute chose vostre voulenté suivie. Ce que je vous dis n'est point de moy seule, mais, après avoir parlé à tous les capitaines, l'ung après l'autre, de toutes les sortes et nations que vous avés en camp, ils m'ont dit tout ce que je vous mande, et mille fois davantage, luy portant une amour et une obéissance si grande, que encores entre eux n'y a eu nul débat, et sont ceulx qui de natures étoient contraires, comme frères unis ensemble. Le comte Guillaume (G. de Fustemberg) m'a dict que je vous escripve qu'il y a bien différence du purgatoire honteux d'Italie au paradis glorieux de ce camp, et m'a dict des fautes passées que j'ayme mieux qu'il vous compte que moy, car ils sont importables, principalement voyant, Dieu mercy, tout le contraire en cette armée, qui est telle que je ne voudrois, pour tous les biens de ce monde, ne l'avoir veue; car je l'estime tant, que je vous promets ma foy, monseigneur, que, si l'empereur feust venu quand j'y estois, je n'en eusse point bougé, estant toute seure qu'il ne peult nuire à

une telle compagnie. Au pis aller, je serois trop heureuse de mourir avecques tant de vertueuses personnes. »

Marguerite de Valois, reine de Navarre, protégeant et cultivant elle-même les lettres, sœur de François I^{er}, qu'il faut bien distinguer de Marguerite de Valois, reine de Navarre, protégeant et cultivant aussi les lettres, femme de Henri IV, naquit à Angoulême le 11 avril 1492, de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. Elle avait deux ans de plus que son frère. A dix-sept ans, elle fut mariée à Charles, dernier duc d'Alençon (1509). En 1525, le duc d'Alençon, revenant de la bataille de Pavie, où on l'accuse de s'être mal comporté, mourut à Lyon, et la laissa veuve sans enfants. La duchesse d'Alençon se remaria le 24 janvier 1527 avec Henri d'Albret, roi de Navarre. Marguerite avait trente-cinq ans et Henri d'Albret vingt-quatre. Ils eurent pour fille Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Avant que Marguerite fût mariée au duc d'Alençon, Charles-Quint, qui n'était alors que roi d'Espagne, envoya des ambassadeurs la demander en mariage; et, longtemps après, lorsqu'il fut question des conditions de la délivrance de François I^{er}, il parla de nouveau de la main de Marguerite, en disant qu'on trouverait un autre parti pour le connétable de Bourbon. Cela montre que ni l'empereur ni le connétable n'avaient abandonné leurs anciennes prétentions sur Marguerite, et que la reconnaissance de Charles pour Bourbon n'allait pas jusqu'à lui sacrifier ce point. Le connétable de Bourbon avait été épris de Marguerite, et il l'était encore après la bataille de Pavie, lorsque la duchesse

d'Alençon fut devenue veuve. A cette même époque, François I^{er} échoua dans ses projets de la marier avec Henri VIII d'Angleterre. L'évêque de Tarbes, Gabriel de Grammont, qui passait pour un habile négociateur, fut envoyé à Londres avec des instructions secrètes, d'après lesquelles il devait exploiter l'éloignement de Henri VIII pour Catherine d'Aragon, amener ce prince au divorce, et l'engager à jeter les yeux sur la sœur du roi de France. L'évêque, dit M. Génin, ne réussit qu'à moitié; Henri divorça, mais ce fut pour épouser Anne de Boulen, naguère attachée au service de la duchesse d'Alençon.

Il faut compter au nombre des adorateurs de Marguerite l'amiral Bonnivet, tué à la bataille de Pavie; mais celui-ci, qui avait été repoussé, s'y prit, pour réussir, d'une manière qui l'aurait fait punir sévèrement si la belle princesse l'eût voulu. Marguerite a raconté elle-même sous des noms supposés le guet-apens qui lui fut tendu; elle a intitulé ainsi une de ses *Nouvelles* :

Téméraire entreprise d'un gentilhomme contre une princesse de Flandre, et la honte qu'il en reçut. (Tome I, nouvelle iv.)

« Il y avait en Flandre une dame de la meilleure maison du pays, veuve pour la seconde fois et n'ayant jamais eu d'enfants. Durant son veuvage, elle se retira chez son frère, qui l'aimait beaucoup et qui était un fort grand seigneur, étant marié à une des filles du roi... Il y avait à la cour du prince un gentilhomme qui surpassait tous les autres courtisans en taille, en

beauté et en bonne mine. Ce cavalier, voyant que la sœur de son maître était une femme enjouée et qui riait volontiers, crut qu'il devait tenter si un amant honnête homme serait de son goût. Mais il trouva le contraire de ce que l'enjouement de la belle veuve lui faisait espérer... Sa passion augmentant avec le temps..., il n'eut point recours aux paroles, car l'expérience lui avait appris qu'elle savait faire des réponses sages... Il fit entendre au prince qu'il avait une maison qui était un fort bel endroit pour la chasse, et que, s'il lui plaisait d'y venir courre trois ou quatre cerfs dans la belle saison, il aurait le plus grand plaisir qu'il eût jamais eu. Le prince, soit qu'il aimât le gentilhomme ou qu'il fût bien aise de prendre le plaisir de la chasse, lui promit d'aller chez lui, et lui tint parole... La chambre de la belle veuve était si bien tapissée par le haut et si bien nattée par le bas qu'il était impossible de s'apercevoir d'une trappe qu'il avait ménagée dans la ruelle et qui descendait dans la chambre de la mère du cavalier, femme âgée et infirme. Comme la bonne femme toussait beaucoup et qu'elle craignait que le bruit de sa toux n'incommodât la princesse, elle changea de chambre avec son fils... Il n'eut pas plutôt congédié ses gens qu'il se leva et ferma la porte. Il fut longtemps à écouter s'il n'entendait point de bruit dans la chambre de la princesse, qui, comme on a déjà dit, était au-dessus de la sienne. Quand il put s'assurer que tout dormait, il se mit en devoir de commencer sa belle entreprise, et abattit peu à peu la trappe, qui était si bien faite et si bien garnie de drap, qu'il ne fit pas le moindre bruit. Ayant

monté par là dans la ruelle de la princesse, qui dormait profondément, il se coucha sans cérémonie auprès d'elle, sans avoir égard aux obligations qu'il lui avait, ni à la maison dont elle était, et sans avoir au préalable son consentement. Elle le sentit plutôt entre ses bras qu'elle ne s'aperçut de son arrivée; mais, comme elle était forte, elle se débarrassa de ses mains; et, en lui demandant qui il était, elle se servit si bien de ses mains et de ses ongles, que, craignant qu'elle ne criât au secours, il se mit en devoir de lui fermer la bouche avec la couverture; mais il n'en put jamais venir à bout. Car, comme elle vit qu'il faisait de son mieux pour la déshonorer, elle fit de son mieux pour s'en défendre, et appela de toute sa force la dame d'honneur qui couchait dans sa chambre, femme âgée et fort sage, qui courut au secours de sa maîtresse. Le gentilhomme, se voyant découvert, eut tant de peur d'être reconnu, qu'il descendit le plus vite qu'il pût. Son désespoir de s'en retourner en si mauvais état ne fut pas moins grand qu'avait été le désir et la confiance d'être bien reçu... La dame, persuadée qu'il n'y avait personne à la cour capable de faire un coup si méchant et si déterminé que celui qui avait eu la hardiesse de lui déclarer son amour, se mit en grosse colère: Soyez assurée, dit-elle à la dame d'honneur, que le seigneur de cette maison a fait le coup; mais je m'en vengerai, et l'autorité de mon frère immolera sa tête à ma chasteté. La dame d'honneur voyant ses transports :— Je suis ravie, madame, lui dit-elle, que l'honneur vous soit si précieux, que de ne vouloir pas épargner la vie de l'homme qui l'a exposée par un excès d'amour. »

A la suite de cet exorde, la dame d'honneur (qui était madame la maréchale de Châtillon) lui montra certains avantages à se taire et certains inconvénients à parler; et la bonne princesse se rendit à ces raisons, qu'on peut voir dans les *Nouvelles*.

Cette même histoire est racontée par Brantôme, qui la sut de sa grand'mère, la sénéchale de Poitou, laquelle avait succédé près de Marguerite à madame de Châtillon. Les passions étaient fort vives à la cour de François I^{er}; on le sait par les mémoires du temps, et ceci n'en est pas un des exemples les moins curieux. Au reste, ce n'est pas dans les *Lettres* publiées par M. Génin qu'il faut chercher ces détails de mœurs privées. Une seule fois il est question de Françoise de Foix, maîtresse de François I^{er} et femme de M. de Chasteaubriant : « Je trouve fort estrange, dit Marguerite, que le seigneur de Chasteaubriant use de main mise; mais c'est pour dire gare à ceux qui lui voudroient faire un mauvais tour. » *User de main mise*, c'est-à-dire battre, locution qui se trouve encore dans Regnard, *Folies amoureuses*, ainsi que le remarque M. Génin. Au reste, M. de Chasteaubriant, fort jaloux, fut soupçonné d'avoir hâté la fin de Françoise de Foix. Il y eut des poursuites qu'il étouffa par la protection d'Anne de Montmorency; mais cette protection coûta fort cher au seigneur de Chasteaubriant : sa terre passa entre les mains de son protecteur. Une phrase ambiguë dans une lettre de Marguerite à son frère, phrase relative à la duchesse d'Étampes et au comte de Longueval, fait comprendre que François I^{er} lui avait communiqué ses soupçons sur ces deux personnages. La duchesse d'É-

tampes, maîtresse du roi, vendait les secrets de l'État à Charles-Quint; le comte de Longueval était l'agent de cette dangereuse correspondance. Le roi s'en doutait, ce qui ne l'empêcha pas de se laisser gouverner jusqu'au bout par la duchesse d'Étampes.

Mais, je le répète, les lettres de Marguerite sont muettes sur les faits de ce genre. C'est dans les *Nouvelles* de la reine de Navarre que se trouveraient des renseignements pour l'histoire anecdotique du règne de François I^{er}, si on savait les y reconnaître. En effet, il paraît que la reine de Navarre, dans ses *Nouvelles*, n'a point eu recours à l'imagination pour inventer des aventures, et qu'elle s'est contentée de raconter des faits et des scènes que sa mémoire lui fournissait. Il est dit dans le *Prologue* que l'auteur résolut d'imiter Boccace (qui faisait fureur à la cour de François I^{er}), *si ce n'est en une chose, qui est de n'écrire rien qui ne soit véritable*. Brantôme, élevé à la cour de la reine de Navarre, et petit-fils de la sénéchale de Poitou, dit quelque part que sa grand'mère savait tous les secrets des *Nouvelles* de Marguerite, et qu'elle en étoit une des *dévisantes*. La nouvelle citée plus haut, et relative à l'entreprise de Bonnivet, est un exemple de la vérité des contes de la reine de Navarre. Au reste, elle met en scène son père, le comte d'Angoulême, François I^{er}, le duc d'Alençon, des personnes de la cour, Louise de Savoie, sa mère; elle s'y met aussi plus d'une fois.

« Il y aurait, dit M. Génin dans le chapitre intéressant qu'il a consacré à ce livre de Marguerite, à faire sur les *Nouvelles* un travail curieux; ce serait de lever le voile, transparent en quelques endroits, plus épais

en d'autres, qui nous dérobe l'intelligence complète des contes de la reine de Navarre. Il faudrait éclaircir les allusions, deviner les indications imparfaites, et qui deviennent plus obscures à mesure que nous nous éloignons davantage de l'époque où l'auteur écrivait. Mais ce soin exigerait une main circonspecte et délicate. Les boutades de l'érudition aventureuse et paradoxale, si fort à la mode aujourd'hui, n'y seraient nullement de mise. Il faudrait, pour ne point laisser de doute dans l'esprit des lecteurs, que le doute se fût présenté souvent à l'esprit du commentateur. Il faudrait enfin pour cette besogne un homme assez habile pour ne pas craindre d'avouer qu'il ignore quelque chose. A cette condition, un intérêt véritable pourrait s'attacher à ses recherches et à ses découvertes. »

Les *Nouvelles* de la reine de Navarre ont eu une réputation équivoque, et on les a souvent mises au même rang que les *Contes* de la Fontaine. M. Génin prétend que c'est faute de les avoir lues. Il fait remarquer que la reine de Navarre ne manque jamais de tirer de ses contes une moralité qui en est la glose, et qui souvent dégénère en un véritable sermon, en sorte que chaque histoire n'est, à vrai dire, que la préface d'une homélie. Les infidélités des femmes et des maris, les fautes ou les crimes suggérés par la passion, tout cela sert de texte à des réflexions graves, parfois sévères ; elle tire de la fragilité humaine la preuve qu'il faut se défier toujours de ses forces, et par conséquent implorer sans cesse le secours d'en haut, sans lequel notre sagesse d'ici-bas n'est que folie. M. Génin ajoute que cette habitude de ramener tout à la piété forme le caractère

essentiel du livre, que chaque page, chaque ligne, en porte l'empreinte, et que l'on pourrait s'étonner de le voir méconnu, si l'on ignorait combien, en fait de critique, les traditions sont vivaces et routinières, et quelle est parfois la légèreté des juges les plus respectables aux yeux du public. Il en conclut que les *Nouvelles* de la reine de Navarre sont, à tout prendre, plutôt une suite de contes moraux, où une anecdote, une histoire véritable, un bon mot, fournissent à la conteuse le texte de la moralité.

Que l'intention de la reine Marguerite ait été telle que le dit M. Génin, c'est ce dont on ne peut guère douter quand on a parcouru ces *Nouvelles*; mais que le jugement qu'en a porté un autre siècle ait été aussi arbitraire et capricieux que le suppose l'éditeur des *Lettres* de Marguerite, c'est ce qu'à mon avis cette même lecture empêche d'admettre. Il y a eu une méprise causée par la différence des habitudes, et la forme a emporté le fond. Au seizième siècle, la conversation familière entre personnes bien élevées, comme on peut le voir dans Brantôme et dans les *Nouvelles* de la reine de Navarre, et la chaire, comme en font foi certains sermons conservés de ce temps, comportaient une liberté dans les termes, une crudité dans l'expression, que les siècles suivants ont rejeté comme grossière et de mauvais goût. Boileau, dans un vers souvent répété, a dit :

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Rien de plus faux que cette sentence; le latin ne brave l'honnêteté que dans des livres comparables à ceux où

le français brave aussi l'honnêteté; du reste le latin était aussi chaste que le français d'aujourd'hui. Mais la sentence de Boileau s'appliquerait mieux à certaines parties du français du seizième siècle, où ni les habitudes ni le goût ne repoussaient un langage aujourd'hui relégué. Brantôme dit : « Marguerite fit en ses gayetés un livre qui s'intitule les *Nouvelles* de la royne de Navarre, où l'on void un style doux et fluant, et plein de beaux discours et de belles sentences. » Ce qui était des *gayetés* au seizième siècle était devenu des libertés dans un autre âge, sous l'empire d'autres idées et d'autres mœurs; de là le jugement porté. Entre le *style gay* de la reine de Navarre, qui, du moment qu'on ne s'est pas reporté à son époque, a dû donner le change, et les *beaux discours et belles sentences* qu'elle a semés dans les *Nouvelles*, se place l'intention que revendique M. Génin à juste titre, et qui en définitive fait le caractère du livre. Au reste, ce livre est, comme les choses originales, dicté par une inspiration unique, et la conteuse s'est également complu en ses histoires gaies et en ses réflexions morales.

Marguerite descendait directement de Charles V; elle était arrière-petite-fille du second fils de ce prince, le duc d'Orléans, assassiné par les ordres du duc de Bourgogne. On aime à suivre (et ce serait certainement un sujet d'observation intéressante pour l'anthropologie), on aime à suivre les personnages remarquables dans leurs ascendants et leurs descendants; les familles royales et quelques autres seulement permettent ces observations, attendu que les personnes qui les composent sont plus connues physiquement et mora-

lement. Le duc d'Orléans qui, pris à la bataille d'Azincourt, demeura captif en Angleterre pendant plus de trente ans, et qui composa des poésies non encore oubliées, était le grand-oncle de Marguerite. Les d'Orléans-Valois, montés sur le trône avec Louis XII, en descendirent avec Henri III, et le dernier d'entre eux mourut assassiné comme le premier. Le moine fanatique et le prince assassin, le chef et le dernier rejeton de la branche des Valois-Orléans, rapprochés ainsi par l'histoire dans une destinée commune, offrent à l'esprit saisi un lugubre tableau.

Charles V, par ses deux fils, vint aboutir d'une part à Charles VIII et d'autre part à Henri III. Ce prince ne fut pas sans influence sur sa race; peut-être tint-elle de lui cette faiblesse qui éteignit si vite la branche directe, et un peu plus tard la branche cadette, malgré les espérances brillantes que donnaient les quatre jeunes gens laissés par Henri II. Toujours est-il qu'après lui, plusieurs Valois deviennent des personnages fort intelligents, souvent amateurs de la littérature, quelquefois même la cultivant. Marguerite occupe un rang distingué parmi cette série des Valois, et le seizième siècle admira le style de ses *Nouvelles*.

A mon sens, M. Génin donne une excellente appréciation du style de Marguerite: « Si la piété d'éditeur ne m'abuse, dit-il, ce style ne sera pas trouvé au-dessous de la réputation traditionnelle de l'auteur, à condition toutefois qu'on n'y cherchera pas les qualités des bons écrivains modernes. Il faut se souvenir que la reine de Navarre écrivait dans la première moitié du seizième siècle, et que, même du dix-septième à la fin

du dix-huitième, il s'est opéré dans le style une révolution complète dont Voltaire a été le principal auteur... Au seizième siècle, la langue n'était nullement constituée, c'était une matière molle, diverse, incertaine, se laissant complaisamment pétrir au génie de chaque écrivain, reproduisant dans ses moindres détails et conservant à une grande profondeur l'empreinte de chaque originalité. Brantôme, Rabelais et Montaigne parlent chacun une langue merveilleuse; mais ces trois langues n'ont, pour ainsi dire, rien de commun entre elles. Chacun d'eux a composé la sienne en s'appropriant, en assimilant à sa nature ce qui lui convenait, soit dans les langues mortes de l'antiquité, soit dans les langues vivantes contemporaines; et ces éléments, après la fusion générale, ne peuvent se reconnaître, pas plus qu'on ne peut démêler dans le miel les poussières des différentes fleurs dont il se forme. La facilité des inversions dont Marguerite fait un emploi si fréquent, était encore une ressource aujourd'hui perdue. Au seizième siècle, enfin, la langue se faisait avec le secours de la logique; au dix-neuvième, il n'est plus question que de la conserver par l'usage, c'est-à-dire par le bon usage. »

J'ajouterai quelques mots pour développer ce qu'il faut, suivant moi, entendre par le bon usage quand il s'agit d'une langue vivante, désormais fixée.

Une langue est essentiellement une chose de tradition, elle se perd quand la tradition se perd. Le français du seizième siècle est tel que, sans être arrêté comme celui du dix-septième siècle, il en contient tous les éléments directs. Plus on remonte dans les siècles

antérieurs, plus on s'éloigne des formes reçues actuellement, et plus on s'approche des origines de notre idiome; et ainsi, à mesure qu'on recule dans le passé, les monuments littéraires deviennent un objet d'érudition, et cessent d'offrir une étude de style. Au contraire, ceux du seizième siècle ont toutes les qualités qui peuvent servir à développer, à soutenir, à rajeunir la langue actuelle. Si, comme le remarque M. Génin, le bon usage doit être la règle du style du dix-neuvième siècle, le bon usage, à son tour, doit incessamment être rajeuni aux sources vives dont il découle directement.

P. L. Courier dit dans sa préface d'une *traduction nouvelle d'Hérodote* : « Il ne faut pas croire qu'Hérodote ait écrit la langue de son temps, commune en Ionie, ce que ne fit pas Homère même, ni Orphée, ni Linus, ni de plus anciens, s'il y en eut, car le premier qui composa mit dans son style des archaïsmes. Cet ionien si suave n'est autre chose que le vieux attique, auquel il mêle, comme avaient fait tous ses devanciers prosateurs, le plus qu'il peut des phrases d'Homère et d'Hésiode. La Fontaine, chez nous, empruntant les expressions de Marot, de Rabelais, fait ce qu'ont fait les anciens Grecs, et aussi est plus Grec cent fois que ceux qui traduisaient du grec. De même Pascal, soit dit en passant, dans ses deux ou trois premières lettres, a plus de Platon, quant au style, qu'aucun traducteur de Platon. Que ces conteurs des premiers âges de la Grèce aient conservé la langue poétique dans leur prose, on n'en saurait douter, après le témoignage des critiques anciens et d'Hérodote, qu'il suffit d'ouvrir seulement

pour s'en convaincre. Or, la langue poétique, si ce n'est celle du peuple, en est tirée du moins. Malherbe, homme de cour, disait : « J'apprends tout mon français » « à la place Maubert ; » et Platon, poète s'il en fut, Platon qui n'aimait pas le peuple, l'appelle son « maître de langue. »

Je pense, avec P. L. Courier, que le langage populaire renferme une foule de locutions précieuses, marquées au coin du vrai génie de la langue, et qu'on ne saurait trop étudier. Mais s'est-on rendu exactement compte de ce phénomène ? A-t-on reconnu pourquoi il y a là, à côté d'une grande ignorance grammaticale, un fonds si riche et si sûr ? La cause n'en est pas autre que celle qui fait des livres du seizième siècle le sujet d'une étude féconde pour la langue et le style contemporains ; c'est que le langage du peuple est tout plein d'archaïsmes, de locutions vieilles dans la conversation des classes supérieures de la société, et surtout dans le style écrit. Le peuple est le conservateur suprême de la langue, ou du moins c'est chez lui qu'il se perd le moins de la tradition antique, c'est chez lui que le travail de décomposition se fait le plus lentement sentir. D'où vient cette faculté qu'a le peuple de conserver plus fidèlement et plus sûrement les formes de la langue ? De son grand nombre. Plus le nombre est considérable, plus il y a de chances pour que rien ne soit oublié ou perdu, tandis que, dans le langage des classes supérieures, et surtout dans le langage de ceux qui écrivent, l'apport total est bien moindre et par conséquent les pertes bien plus fréquentes.

La formation de la langue française elle-même donne

l'idée de cette puissance du grand nombre, qui sous nos yeux ne se manifeste plus que par des faits peu considérables. Qu'on se reporte à l'origine : alors se trouvaient en présence une proportion prédominante de latin, une certaine masse de mots allemands importés par les conquérants germains et quelques restes de celtique. Quelle puissance pouvait fondre et amalgamer ces éléments hétérogènes? quelle langue assoupir ces mots rebelles à une loi commune? quelle oreille régulariser ces désinences? quel esprit mettre l'ordre dans ce chaos? quel souffle pénétrer ce grand ensemble et l'animer? Rien que l'élaboration séculaire d'un peuple immense n'était capable d'exécuter cette transformation prodigieuse, tellement compliquée et difficile, qu'on peut à peine en concevoir le mécanisme, maintenant qu'elle est là, accomplie, sous nos yeux.

P. L. Courier, avec sa manière vive et singulière, disait que peu de gens savaient le grec, mais que bien moins savaient le français. Le français est mal su parce qu'on néglige de l'apprendre où il se trouve réellement, et qu'une langue ne se devine pas plus que les faits naturels. Je comparerais volontiers le néologisme qui ne dérive pas nécessairement de choses nouvelles ou qui ne se rattache pas étroitement à l'analogie (et par néologisme j'entends non-seulement les mots nouveaux, mais les locutions et les tournures nouvelles), je le comparerais, dis-je, aux hypothèses hasardées que dans les sciences on imagine, au lieu d'étudier et d'observer les faits.

Virgile, recommandant aux cultivateurs de choisir chaque année les plus belles semences s'ils ne veulent

pas voir dégénérer rapidement leurs cultures, passe, par une contemplation qui lui est familière, de la graine des champs à la destinée du labeur humain; il se représente le cours des choses comme un fleuve, et l'homme comme un rameur qui le remonte avec effort : au moindre relâche, *si brachia forte remisit*, le courant immense emporte aussitôt la barque sur sa pente rapide. Il en est ainsi de la langue; c'est un composé instable que des influences diverses tendent à modifier. Repousser les mauvaises, admettre les bonnes, et, pour le faire en connaissance de cause, approfondir l'état passé, telle est, quant à la langue, la fonction de la littérature; tel est le labeur qui lui est dévolu entre tous les labeurs que se partage l'humanité, ce rameur éternel de Virgile.

En définitive, un néologisme inévitable affecte toute langue vivante; c'est en présence de ce fait certain qu'il importe de définir ce qu'on doit entendre par conservation de la pureté. La pureté ne peut être le maintien immuable des formes classiques; cela est impossible en fait, et, j'ajouterais, en droit; car ces formes s'usent d'elles-mêmes; elle est dans le soin d'appuyer la langue à ses traditions et de contrôler le néologisme par les origines. Une langue ne peut être conservée dans sa pureté qu'autant qu'elle est étudiée dans son histoire, ramené à ses sources, appuyée à ses traditions. Aussi, l'étude de la vieille langue, et, en particulier, de celle du seizième siècle, est un élément nécessaire, lequel venant à faire défaut, la connaissance du langage moderne est sans profondeur, et le bon usage sans racines. C'est un titre qui recommande

la publication des *Lettres* inédites de la reine de Navarre. Un monument d'un des bons auteurs du seizième siècle (et Marguerite est de ce nombre) a toujours du prix. Je ne prétends pas limiter à cette époque et renfermer dans cette circonscription les études de tradition. Mais, dans cette grande histoire de tant de siècles qui constitue la langue française, le seizième siècle est au premier échelon, à celui qui nous conduit aux autres, à celui qui, étant le plus voisin, est le plus important.

En recueillant les *Lettres* de la reine de Navarre, M. Génin a rencontré sa correspondance avec Briçonnet, évêque de Meaux. Ici la chute est grande : le sens, l'esprit, le style, tout cela disparaît, et en place arrivent le faux goût, les métaphores outrées, les idées vides, les phrases incohérentes. Il est vrai que Briçonnet a la haute main dans ce genre, et que Marguerite n'est que son écolière; mais son esprit n'échappe pas à la contagion. « Tout ce que le mysticisme, dit M. Génin, a de plus incroyable, de plus inintelligible, se trouve entassé dans ces lettres, dont la plupart ont cinquante, quatre-vingts et jusqu'à cent pages. C'est un débordement de métaphores dont la vulgarité tombe à chaque instant dans le burlesque; c'est un galimatias perpétuel, absurde, qui parfois touche à la folie. Louise de Savoie (la mère de Marguerite) vient-elle à guérir d'une longue maladie, voici en quels termes Briçonnet félicite la duchesse d'Alençon du retour de la santé de sa mère : « Madame, voulant la plume tirer « en la mer de consolation qui ne peut estre distillée « (combien que par force de foi en patience dulcifiée).

« est présentement survenu le poste (le courrier),
 « apportant nouvelles certains de la guérison de ma-
 « dame; et ce m'a faict baisser le voyle, retirer mes
 « avyrns, convertir mes pleurs et deuil en joye. » Et,
 après un pompeux éloge de Madame, une peinture de
 l'amour qu'elle inspire à ses enfants, et de leur chagrin
 en la voyant malade : « Sa compassion doubleroit
 « vostre navrure, et la vostre en elle tripleroit, dont
 « tourneroit le moulin de douleur continuelle par
 « l'impétueux cours d'eau de compassion. » — « C'é-
 « tait, dit M. Génin, la belle rhétorique de ce temps-là,
 et Briçonnet passait parmi ses contemporains pour un
 foudre d'éloquence. » Que dire de cette épître de Mar-
 guerite ? « La pauvre errante ne peut entendre le bien
 qui est au désert par faute de connoistre qu'elle est
 déserte. Vous priant qu'en ce désert, par affection, ne
 courriés si fort que l'on ne vous puisse suivre... afin
 que l'abysme par l'abysme invoqué puisse abysser la
 pauvre errante. » Et il ne faut pas croire qu'il s'agit
 d'une ou deux lettres écrites de ce style. La Biblio-
 thèque du roi possède un manuscrit de huit cents pages
 tout rempli de ce fatras mystique. M. Génin remarque
 qu'il fallait que Marguerite eût reçu de la nature une
 grande solidité de jugement pour n'avoir pas été gâtée
 à jamais par cette longue fréquentation d'un rhéteur
 de la force de Guillaume Briçonnet. Mais cette obser-
 vation, qui est à la décharge de Marguerite, s'applique
 aussi à l'évêque de Meaux. Ce singulier prédécesseur
 de Bossuet, comme l'appelle M. Génin, ne délirait que
 dans cette correspondance et sur ce sujet; ailleurs,
 c'était un personnage éminent en science et en vertus.

Guillaume Briçonnet avait porté d'abord le nom de comte de Montbrun; puis, quand il eut assez de la vie du siècle, il s'était fait prêtre à l'exemple de son père. Il obtint la confiance de Louis XII et celle de François I^{er}, fut deux fois ambassadeur extraordinaire à Rome, prononça devant le sacré collège l'apologie de Louis XII, dans laquelle il osait attaquer l'empereur Maximilien. Il représenta la France aux conciles de Pise et de Latran. Pourvu de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, il réforma les abus qui s'y étaient glissés et fit des augmentations considérables à la bibliothèque, car il aimait, cultivait et protégeait les lettres. On a de lui quelques ouvrages de théologie; Vatable lui dédia la traduction de la *Physique* d'Aristote et Lefebvre celle de la *Politique*. On voit que Briçonnet, comme Marguerite, ne divaguait que sur le fait d'une espèce de théologie mystique. Sages sur le reste, ils avaient, comme don Quichotte, un côté vulnérable dans l'intelligence, un point sur lequel le sens les abandonnait, et dès lors ils se lançaient dans un galimatias absurde et sans terme. L'époque où l'on vit à une grande influence sur la nature de ces points faibles, influencé qu'il faut savoir apprécier, et qui diminue grandement la gravité des aberrations partielles dont les meilleurs esprits ont offert des exemples. C'est une considération qu'on ne doit pas perdre de vue quand on lit la biographie de plus d'un personnage illustre.

M. Génin a rempli avec un soin scrupuleux tous ses devoirs d'éditeur. Un livre ancien (et plus le livre est ancien, plus cela est vrai) contient toujours une multitude de détails, de locutions, d'allusions, de faits qui,

parfaitement clairs pour les contemporains, sont fort obscurs pour nous, qui sommes en ce moment la postérité en attendant que nous fassions place à d'autres. Rien ne s'entend plus à demi-mot. C'est cette ignorance des notions communes au milieu desquelles le livre a été composé, qui rend tout ouvrage ancien plus ou moins difficile à lire. On peut dire qu'il nous transporte dans un milieu étranger et que nous y sommes dépaysés; un déplacement dans le temps est comparable à un déplacement dans l'espace; lire un livre ancien, c'est voyager en esprit dans des contrées que nous ne verrons jamais, et sur lesquelles le guide nous doit toute sorte de renseignements. Un éditeur est ce guide : son but (y atteindre serait la perfection, impossible en cela comme dans le reste), son but doit être de faire que l'ouvrage qu'il publie se lise aussi couramment qu'un ouvrage contemporain. Une érudition qui ne sait pas reconnaître les véritables obscurités et les éclaircir, quelque riche et variée qu'elle soit, est une érudition mal employée. Dans une notice fort étendue, M. Génin a examiné les principales questions auxquelles pouvaient donner lieu la vie et les écrits de Marguerite. Quant au texte, il a, suivant le besoin, ajouté des notes concises dans lesquelles il explique les allusions, dit ce que sont les personnages nommés, et relève de temps en temps des erreurs échappées aux historiens.

Sans être très-abondantes en renseignements historiques, les *Lettres* de Marguerite sont loin d'en être dénuées. D'autres lettres plus importantes sans doute, car elles étaient adressées à François I^{er} par sa sœur,

avaient été autrefois recueillies « Je ne sais, dit M. Génin, s'il existe encore d'autres lettres de la reine de Navarre, je le crois d'après une indication que j'ai trouvée dans Fontanieu, mais de laquelle je n'ai pu tirer aucun fruit. D'autres seront peut-être plus heureux; c'est dans cet espoir que je reproduis ici textuellement la note suivante : 1525 et depuis pendant tout le règne de François I^{er} : *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de M. l'abbé de Rothelin, égaré de ceux de M. Dupuy et remis à la bibliothèque du roy par M. l'abbé Boudot : Cent trente-quatre lettres de Marguerite reine de Navarre au roi François I^{er} son frère. Cent trente-quatre lettres à François I^{er}, quel trésor ! Peut-être il est enfoui dans quelque recoin de la Bibliothèque royale; mais où? MM. les conservateurs, dont la complaisance et l'érudition m'ont tant de fois secouru, n'ont pu me donner de ce manuscrit aucune nouvelle. Evidemment Fontanieu (mort en 1784) l'avait encore entre les mains... On peut être certain que tous les secrets de la cour de François I^{er}, grands ou petits, politiques ou autres, venaient retentir dans les lettres de Marguerite à son frère. Belle générosité du hasard s'il nous les rendait ! »*

Le hasard a eu cette générosité. Depuis que M. Génin a imprimé ces lignes, le manuscrit égaré dans les recoins de la bibliothèque et si vainement cherché a été retrouvé. Sans doute le public sera mis en possession de ce supplément à la correspondance de Marguerite. M. Génin, dans sa préface, faisant remarquer sa qualité de premier éditeur et les difficultés particulières de cette position, où les derniers venus font oublier les

premiers, ajoute : « Gerbert, dans un de ses sermons, parle d'une famille de pécheurs et d'une échelle dont le pied plongeait dans un lac enflammé de bitume et de soufre. Chaque descendant venait à son tour de l'échelon supérieur, contraignant ainsi les autres à s'enfoncer d'un degré, tant qu'à la fin le père et le chef de toute cette race disparaissait englouti sous les vagues bouillantes. Cette famille de pécheurs est la famille des éditeurs, et cette terrible allégorie est leur histoire. » Il faut espérer que, bravant la perspective d'un sort aussi funeste, M. Génin profitera du temps où il est encore sur le premier échelon pour faire une publication qui lui est naturellement dévolue et pour accroître le renom de Marguerite et les richesses du seizième siècle. Indépendamment du fond même de cette correspondance, sur lequel je n'ai aucune donnée, la forme en doit être excellente; car, toutes les fois que Marguerite écrit à son frère, elle se garde de laisser courir sa plume.

M. Génin dit qu'on pourra, d'après la correspondance qu'il publie, porter un jugement complet et certain sur la reine de Navarre. Il faut, en effet, à côté de la conteuse spirituelle moitié gaie, moitié sérieuse, des *Nouvelles*, et sans oublier la correspondante de l'évêque Briçonnet, voir en elle la femme pleine de cœur et de sens qui se montre dans les *Lettres*, la protectrice éclairée des savants, la princesse tolérante en matière de religion dans un temps où il n'y avait pas de tolérance, enfin celle qui, entourée de toutes les grandeurs, a dit d'elle-même qu'elle avait porté plus que son faix de l'ennui commun à toute créature bien

née; expression généreuse et mélancolique qui seule suffirait pour attester quel sentiment cette âme à la fois élevée et tendre, *cette créature bien née*, avait, sans regret de son rôle, emporté de l'expérience des hommes et des choses.

TABLE ANALYTIQUE

- ▲
- A**, suppression de *ā* dans l'ancien français, I, 321.
- Ab**, voy. **Ob**
- Abē**, et **Abē**, I, 14; II, 213.
- ABELIN**, être beau, devenir beau, II, 300.
- ABANDER** (s'), devenir en feu, II, 94.
- ABRÉGER** (s'), nom donné par les grammairiens provençaux à l'absence de l'affixe *s*, signe du nominatif, II, 426.
- Abri**, I, 40.
- sens de abri, en wallon, II, 136.
- Abriër**, dans le Berry, abriter, II, 126.
- ACCENTS ORTHOGRAPHIQUES**, discussion de la question de savoir s'il en faut mettre quand on publie des textes de vieux français, I, 141; — résolu par l'affirmative. *ib.*; — abus qu'on avait fait de l'accent, I, 143; — remarque sur leur emploi, II, 213.
- ACCENT TONIQUE**, il existe dans la langue française, I, 32; — rôle de l'accent latin dans la formation des mots romans, I, 32.
- Exceptions à la transmission de l'accent latin aux langues romanes, I, 33.
- Il détermine la forme du mot français, I, 242 et 262.
- Cause pour laquelle, l'accent français restant sur la même syllabe qu'en latin, l'accentuation française diffère totalement de l'accentuation latine, II, 343.
- ACCENTUATION FRANÇAISE**, I, 242.
- ACHOISON**, de *occasio*, I, 49; II, 51.
- ADAM**, mystère, II, 50.
- Adēs**, I, 123.
- ADIFÈUX**, I, 88.
- ADJECTIF**, règle des adjectifs à une seule terminaison en latin pour le masculin et le féminin, I, 17;
- accord de l'adjectif avec la finale *ment* dans l'adverbe, I, 17.
- Adjectifs à une seule terminaison, I, 320.
- correspondants aux adjectifs latins qui ont une même finale au masculin et au féminin, comment

- ils se comportent au xv^e siècle, II, 13.
- Les adjectifs qui ont en latin une terminaison unique pour le masculin et le féminin, ont aussi une terminaison unique en provençal pour ces deux genres, II, 431.
- Les adjectifs pris absolument et sans être construits avec un substantif apparent, n'ont pas l'*s* au sujet, en provençal, II, 432.
- ADMONESTER, I, 34.
- ADONRIA, ouvrir, I, 146.
- ADVENTIZ, l'étranger, II, 445.
- ADVERBE, formation de l'adverbe roman, I, 8.
- Comment les adverbes se comportent au xv^e siècle, II, 16.
- provençal en *ent* et en *ens*, II, 434.
- AGE, de *etatem*, I, 32.
- AGENS, adhérent, en provençal, II, 434.
- AGRICUM, primitif de *age*, I, 34.
- AGURS, légumes, II, 161.
- AIGRE, cimetière, en wallon, II, 135.
- AÏE, aide, secours, I, 307.
- AÏG, voy. ANG.
- AÏKES, voy. ANG.
- AÏQUES, voy. ANG.
- AÏSI, étymologie, I, 124.
- AÏS-JOURNÉE, l'avant-journée, le matin, II, 251.
- AÏR, au sens de manière, I, 61.
- AÏRE, I, 61.
- AÏRÉE, I, 385.
- AÏRS au nominatif, AÏR au régime, II, 348.
- ALBIN (saint). *Vie de saint Albin*, légende très-semblable à celle de la *Vie de saint Grégoire*, II, 254.
- ALBENSIS, localité célèbre au moyen âge, I, 169.
- ALUT, discussion de ce verbe qui est au subjonctif et qui représente le latin *allocet*, II, 451.
- ALLEMAGNE (l'), traitle les œuvres des trouvères, I, 180 et 187.
- ALLER, I, 39.
- ALLONGER (a), nom donné par les grammairiens provençaux à la présence de l'affixe *s*, signe du nominatif, II, 426.
- AMBEDUI, ANDUI, tous deux, I, 308.
- AMENDIE, I, 355 et 363.
- AMMIEN MARCELLIN, morceau sur Adrastée comparé au morceau de Dante sur la fortune, I, 425.
- AMOUR, fine et loyal amour, I, 280.
- Différence entre la manière de parler de l'amour dans l'antiquité et dans le moyen âge, I, 280.
- AMPLEIS, adverbe expliqué, II, 446.
- ANC, adv., discussion étymologique, I, 154.
- ANCIANON, II, 336.
- ANCIEN, sens de ce mot appliqué à la comparaison des langues, II, 274.
- La langue d'oc et la langue d'oïl plus anciennes que l'italien et l'espagnol, *ib.*
- ANDIER, landier en wallon, II, 137.
- ANEME, prononcez *ame*, II, 295.
- ANGLO-NORMAND, dialecte, II, 57 et 100.
- ANNETON, petit canard, canneton, I, 200.
- ANTAIN, hypothèse sur cette forme, II, 335.
- ANTIQUITÉ (li rois d'), le roi des anciens temps, erreur commise par un traducteur allemand du xiii^e siècle, I, 181.
- classique, n'est pas simple, elle est formée de deux parties, la Grèce et Rome, II, 4.
- ANTIS, antique, II, 217.
- LOREN, adorer, I, 244.
- APERT, discussion, I, 448.
- APOSTOLE, nom du pape, I, 101.
- APPARAÏTRE, I, 34.

- APPÉTIT** (à l'), de, II, 150.
APPRENDRE par cœur, exprimé en latin, II, 370.
ARAIGNÉE, signifie proprement toile de l'araigne, II, 452.
ARAINI, ou wallon, adresser la parole, II, 140.
ARABER (a'), pénétrer dans la ramée, en parlant des rayons du soleil, II, 131.
ARANTELE, IRANTELE, toile d'araignée en Berry, II, 158.
ARCHAÏSME, son caractère, son utilité, son charme, I, 540.
 — Opinion de P. L. Courier sur l'archaïsme, II, 482.
ARGENTIN, reproché à Boileau comme un néologisme, est plus ancien, II, 27.
ARIA, air, en italien, vient d'*aerea*, II, 81.
ARIOSTE, ses héros sont pris de nos chansons de geste, I, 283.
ARISTOLE, toile d'araignée, ou rouchi, II, 150.
ARNEVEN, dans le Berry, arranger, II, 114.
ARIBEN, un enfant, terme du Berry, II, 131.
AIR (l') du xviii^e siècle, I, 305.
ARTICLE, non existant dans le latin, et créé par les langues romanes, I, 105.
 — Suppression de l'article dans l'ancien français, I, 321.
ARTS, en provençal, II, 434.
ARYENNES, langues, I, viii.
ARYENS (les), peuple primitif qu'on suppose avoir habité la haute Asie et être la source d'où sont sortis les Indiens parlant sanscrit, les Perses, les Grecs, les Latins, les Germains, les Slaves et les Celtes, I, 82.
 — Langues issues des Aryens, leur place dans l'histoire, I, 85.
- ARNEZ**, étymologie, b, 124.
ASSIS, signifie *assalégé*, I, 20.
ASSONANCE, dans les vers, preuve d'antiquité, I, 178; II, 194.
 — dans le *Chant d'Eulalie*, II, 289.
ATHAIANT ou **ATREANT**, attirant, I, 227.
ATTACHER, le même que *attaquer*, I, 13 et 127.
ATTOLÉE, dans le Berry, repas prolongé; conjecture sur ce mot, II, 122.
AUBERGE, étymologie, I, 6.
AUMAILLE, étymologie, II, 126.
AUSER, réunir, I, 241.
AUTOUR, oiseau, pêche contre l'accent latin, I, 55.
AUVERT, participe passé; discussion, I, 145.
AUWIKER, homme qui distribue de l'eau; heureuse conjecture de M. Mätzner, dans un passage altéré, I, 224.
AVANT, étymologie; I, 124.
AVUISSEMENT et **ENNOMISEMENT** de certains mots, II, 106.
AVOEC, avec, I, 124.
AVOIR, conjugué avec l'auxiliaire *être*, dans un texte du xiv^e siècle, II, 416.
AVRIR, forme de *ouvrir*, existe-t-elle? I, 146.
AWKIE, aiguille, en wallon, II, 154.
AWEURE, chance heureuse ou malheureuse, en wallon; étymologie, II, 152.
- B**
- BACHELETTE**, I, 58.
BACHELIER, I, 59.
BAGASSE, I, 59.
BAIE, faire payer la baie, et payer ou baie, discussion, II, 51.
BAISSELETTE, I, 58.

BANDE, prep. 're de la bande, terme de marine, exprimé en latin, II, 580.
BARRAGE, le corps des barons, I, 505.
BARRILEMENT, en baron, courageusement, II, 455.
BARON, I, 70.
 — les barons de France, compagnons de Charlemagne, sont représentés comme des vieillards, I, 548.
BARRAI, ou **BAURAI**, futur du verbe bailler, II, 117.
BAS-LATIN, deux sortes, I, 54.
 — Reconstruction du bas-latin, I, 55.
BATAILLE d'Aléschans, analyse, I, 170.
BEAU, beau et bel, I, 110.
BÉE, ancien mot qui signifiait : vaine attente, II, 52; payer la bée, *ib.*; confusion avec : payer en *be*, *ib.*
BÉLIER, I, 67.
BELIN, I, 68.
BELLEZOUR, prouve qu'un adjectif latin, *bellatus*, a existé, II, 501.
BENQUIN (Louis), brûlé comme hérétique, II, 450.
BERNY (patois du), II, 112.
BERTHE, femme de Girard de Rosillon, II, 502.
BETÉ, explication de ce mot, I, 205.
BIENNE, nom d'une forêt, II, 506.
BUSSEN, mot allemand tiré du français, I, 187; II, 204.
BLAIRKAD, I, 50.
BUE, I, 45.
BUC, I, 44.
BOB, avoir son bou, avoir sa satisfaction, I, 574.
BOONNET, I, 80.
BOT, neveu, en provençal, II, 472.
BOUC, I, 44.
 — Bouc, au régime, bous au nominatif, II, 355.

BRAND, étymologie, I, 6.
BRETTE, I, 90.
BRICONNET (Guillaume), son langage mystique, II, 480.
BRIS, nominatif de bricon, coquin, I, 211.
BRISKER, I, 44.
BUFOIS, arrogance, I, 505.
BURGUV, *Grammaire de la langue d'oïl*, I, 94.
BOSTE, I, 65.
BYRON, I, 204.

C

CADUIRE, dans le Berry, affaiblir, flétrir, II, 123.
CAILLOU, discussion étymologique, II, 123 et 147.
CAÏRE, chaise, en wallon, II, 137.
CALORONK, borgne, dans le parler du haut Maine, II, 435.
CALUCS, myope, en provençal, II, 435.
CAS, dans la langue d'oïl et la langue d'oc, I, 14 et 110; — influence de ces cas sur le français moderne, I, 15.
 — Les trouveres prennent plus souvent la licence de mettre le régime au lieu du sujet que celle de mettre le sujet au lieu du régime, I, 200.
 — Existant dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, n'existant pas dans l'italien et dans l'espagnol, ce que cela signifie, II, 62 et 274.
 — La règle des deux cas se voit dans le *Chant d'Eulalie*, II, 304.
 — Système des cas dans la langue d'oc et la langue d'oïl, sur quoi il repose, II, 320 et suiv.
 — De la régularité de la langue d'oïl dans l'emploi des deux cas, II, 344 et suiv.

TABLE ANALYTIQUE.

497

- Une langue à deux cas est une nouveauté dans l'histoire des idiomes classiques, II, 350-362.
- Règle des deux cas, établie par les grammairiens provençaux du XIII^e siècle, II, 424.
- Révolution qui enlève à la langue d'oïl ses deux cas, I, XLVI.
- CATERPILLAR, nom anglais de la chenille, I, 63.
- CAVENE, ancienne forme qu'on trouve quelquefois pour chanvre, I, 33.
- CELTIQUE, compte pour une très-petite part dans le français, II, 104.
- CEO, qui est notre mot *ce*, est monosyllabe, I, 130.
- CHAISE, corruption de chaire, II, 418.
- CHALEXORA, de *calumniari*, I, 7 et 210.
- CHAMP (de), de côté, mauvaise orthographe, II, 150.
- CHAMPL, mener paltre, en wallon, II, 166.
- CHANSON, une *male chanson*, c'est-à-dire une chanson qui reproche une lâche conduite, très-redoutée des anciens barons, I, 213.
- d'un croisé partant pour la croisade, I, 218.
- CHANSONS D'AVENTURES, sorte de romans en vers, I, 288.
- CHANSONS DE GESTE, mentionnées dès le XI^e siècle, I, 177.
- côté par lequel elles sont historiques, I, 184.
- leur caractère, I, 287.
- CHANSON DE ROLAND, allusion dans le Patelin, II, 45.
- CHANT D'ÉULALIE, examen, II, 287-307.
- Conjecture sur la contrée où il a été composé, II, 305; — note additionnelle sur la versification de ce chant, II, 305.
- CHANTRE, l'escu en chantel, II, 230.
- CHARLEMAGNE est représenté comme vieux, I, 348.
- CHARLES LE CHAUVRE, dans le poëme de Girart de Rossillon, II, 394, 398.
- CHARROI DE NYMES, analyse, I, 164.
- CHASTÉ (chasteté), écrit à tort *chastée*, II, 243.
- CHATTERLOUSE, nom normand de la chenille, I, 63.
- CHEF et CŒVE, dans le *Fragment de Valenciennes*, II, 333.
- CHEF-D'ŒUVRE, comment exprimé en latin; II, 378.
- CHÈNE, chanvre en wallon, II, 154.
- CHENILLE, I, 61.
- CHENOUIR ou CUENOUIR, dans le Berry, moisir, II, 123.
- CHAULE, dans le Berry, rejeton, II, 122.
- CIT, cité, I, 150.
- CIVILISATION, comment exprimée en latin, II, 375.
- CLAU, béau, II, 131.
- CLIMAT ou LOCALITÉ, son influence sur la forme des mots, II, 155.
- CŒUR, explication de la locution par cœur, II, 435.
- COGITATION, I, 148.
- COI, se mettre à la coi, ou plutôt à l'acoi; dans le Berry, se mettre à l'abri, II, 127.
- COISE, côté, en wallon, II, 154.
- COMÈ, herbe entrelacée, II, 110.
- COMMENCER, prononcé par quelques personnes *quemencer*, I, 132.
- COMPARAISON entre des époques historiques qui la comportent, I, 275.
- La comparaison est, par excellence, la méthode de l'étude des âtres vivants et des langues, II, 153.

- COMPARATIF.** Les comparatifs latins donnaient des adjectifs à deux cas dans la langue d'oïl, II, 330.
COMPÈRE, payer, I, 356.
COMPLOT, incertitude de l'étymologie de ce mot, I, 207.
COMPOTE, I, 91.
CONCREIRE ou **CONCROIRE,** II, 296.
CONDITIONNEL, 3^e pers. du singulier, en *elet*, dans le *Chant d'Eulalie* et le *Fragment de Valenciennes*, II, 310.
 — Formation du conditionnel dans les langues romanes, II, 311.
CONJUGAISON des langues romanes, I, 8.
 — plus riche dans les langues romanes que dans le latin, I, 100.
CONNATRE, I, 83.
 — Se connaître en une chose, explication de cette tournure, II, 319.
CONTRACTIONS, qui sont déjà dans la langue du x^e siècle, II, 20.
CONVOITER, I, 35.
COQ, au régime; **cos,** au nominatif, II, 355.
CONATREM, thème fictif de courage, I, 34.
CORONEMENT LOOYS, analyse, I, 161;
 — traits historiques que cette geste renferme, I, 163.
CORPS, erreur commise par l'ancienne langue au sujet de ce mot, I, 152.
 — Il conserve l's au régime en provençal, II, 428.
CORRECTIONS, exemples de corrections de divers genres, II, 215 et pages suivantes.
CORRUPTION. Est-ce par corruption du latin que sont nées les langues romanes? I, 104 et 248; — indices de la corruption, I, 108.
COUSA, nominatif féminin d'un substantif *corsal*, signifiant cou-
- reuse, femme de mauvais vie, I, 210.
COU et **COL,** I, 119.
COULEUR. Couleur dans une langue, c'est-à-dire rapport entre le sens concret et le sens abstrait, I, 204.
COUPLET. Ce que c'est dans l'ancienne poésie, I, 345.
COURER, raecourir, II, 87.
COURER, I, 361.
COURTE-POINTE, I, 91.
COUSIN, parent, cousin, insecte, I, 68.
COVENANS VIVIEN (li), le vœu de Vivien, analyse, I, 100.
CRAINDRE et **CREMIR,** I, 122.
CRÊMER, brûler légèrement, II, 119.
CREMIR et **craindre,** I, 122.
CRISES dans les langues, I, III.
CRITIQUE. Nécessité d'appliquer la critique philologique aux textes en langue d'oïl, I, 216.
 — Règles critiques pour les textes de la langue d'oïl, II, 441.
CUENS et **COMTE,** I, 14 et 49.
CUI QU'EN POIST, I, 234.
CUIRE, employé pour signifier le supplice du feu, II, 304.
CYCLE poétique carlovingien, comparé au cycle de la guerre de Troie, I, 271; — mérite de quelques-unes de ces compositions, I, 275.
 — poétique d'Arthur ou de la Table ronde, I, 288.
- D**
- DALANT,** talent, en wallon, II, 159.
DAMP, titre d'abbé, I, 50.
DANGER, I, 49.
DANIEL, besoin, nécessité, en wallon, II, 140.
DANS, étymologie, I, 124.
DANSEL ou **DANZEL,** I, 50.

DANTE, I, 202.

— Étude sur Dante, I, 304; — style de Dante, I, 304; — imité par Byron, I, 405; — différents modes de traduction, I, 407; — caractère et grandeur de la *Divine Comédie*, I, 420.

— On doit dire *Dante*, et non *le Dante*, I, 420.

DE. La préposition *de*, qui marquait le rapport de comparaison et se mettait après *plus*, peut-elle être supprimée? I, 137.

DÉMONNAIRE, I, 61.

DÉCLINAISON dans la langue d'oïl et la langue d'oc, I, 16.

— de l'ancien français; elle a deux cas, I, 140, 244, 310 et I, xi;

— *s* caractéristique du nominatif singulier dans beaucoup de noms; origine de *ce*, *le s*, I, 140;

— déclinaison des noms qui, ou latin, changent d'accent en passant du nominatif au régime, I, 150; — déclinaison des noms féminins en *e* muet, I, 151.

— Constructions que la déclinaison permet, I, 320

— détruite au xv^e siècle; trace qu'il en reste, II, 24.

— existant dans la langue d'oïl et dans la langue d'oc, n'existant ni dans l'italien ni dans l'espagnol; ce que cela signifie, II, 62.

— de cheval et mots semblables, dans le Berry, II, 127.

— vrai caractère de la déclinaison dans la langue d'oïl, II, 338-341.

— des noms féminins en provençal, II, 428.

DÉDUCTIVE (méthode), danger qu'elle a dans l'étymologie, I, 87.

DEPUIS, verbe, II, 215.

DÉLAYE, *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et*

les autres langues européennes, I, 76.

DE MAL AIRE, I, 61.

DEPUIS, étymologie, I, 124.

DE PUT AIRE, I, 61.

DÉRIVATION médiate, immédiate des langues; ce que c'est, I, 76.

DÈS, étymologie, I, 123.

DESMESURANCE, I, 300.

DESOREMAIS, I, 123.

DESTALENTER, I, 376.

DEURVI, ouvrir, I, 146.

DIALECTES de la langue d'oïl, I, 12, 125, 240, et II, 57; — il n'y avait point de langue dominante;

chaque dialecte était cultivé, I, 127; — c'est vers le xiv^e siècle qu'une langue littéraire commune

commence à se former, I, 128.

— Quel fut celui qui prévalut et devint la langue française, II, 101;

— fusions, confusions, II, 102.

— Sur quelles données repose, dans les textes, la distinction des dialectes, II, 202.

— Formation des dialectes, I, xiii;

— ils sont antérieurs à l'unité de la langue, I, xlv.

DIALECTIQUE. Formes dialectiques de la conjugaison, I, 128.

DICTIONNAIRE latin-français, II, 305.

DIEZ, *Dictionnaire étymologique*, I, 24 et suiv.

DIMANCHE, I, 91.

DINARA, mot sanscrit, espèce de monnaie, I, 29.

DINER, I, 47.

DIT DU BURE, ressemblance avec la *Vie de saint Grégoire*, II, 251.

DOMNIZELLE, II, 297.

DONAT PROVENÇAL, titre d'une grammaire provençale, II, 424.

DONERE et DONER, I, 15.

DONER, subj. de *donner*; se trouve dans le xv^e siècle, II, 27.

DORÉNAVANT, I, 123.
 DORVI, ouvrir, I, 140.
 DÔTER, DÔTER, dans le Berry, ôter, II, 124.
 DOUX, remarque sur cet adjectif, I, 227.
 DOVRI, ouvrir, en wallon, II, 141.
 DEBRIR, ouvrir, I, 140.
 DUNE, I, 44.
 DURDIR, ouvrir, I, 140.

E

E. La langue d'oïl avait au moins deux e, l'un muet, l'autre sonore, I, 141.
 — Se dit pour *en*, préposition, II, 326.
 EAU, I, 78.
 ECHAMEAU, ados, en Berry, II, 150.
 ECHARNIR, dans le Berry, singer, II, 128.
 ECRITURE. Réaction de l'écriture sur la prononciation, I, 324.
 EDE (hierro), masculin dans le *Fragment de Valenciennes*, II, 320.
 EE, finale qui compte pour deux syllabes au xv^e siècle, II, 30.
 EFFAYER, I, 65.
 EGGER pense que la langue du xiii^e siècle convient à la traduction d'Homère, I, 312.
 EI pour *oi*, dans le Berry, II, 115.
 ELS ou pluriel nominatif, II, 418.
 EMAIL, étymologie, I, 6.
 EMÉJER (s'), dans le Berry, s'inquiéter, II, 115.
 EMOI, I, 60.
 EMPEREUR, employé au régime: dans un texte du xiv^e siècle, II, 408.
 EMPHE, d'*imperium*, signifie *armée*, I, 211.
 ENC, voy. ANE.
 ENCLOSETRE ou ENCLOSTRE, synonyme de cloître, II, 221.
 ENCONTRÉE, synonyme de contrée, II, 221.
 ENCHE, de *eucaustum*; remarque sur l'accent de ce mot latin, II, 138.
 ENELAIN, mot inexpliqué, II, 230; explication qu'en donne M. Leclerc, II, 250.
 ENFANCES GUILLAUME (les), geste traduite en allemand, I, 182.
 ENFE et ENFANT, I, 14; II, 220.
 — Enfe, meilleur que enfes, I, 251.
 ENJOLER, donner des joyaux, et ENJOLER, flatter, II, 120.
 ENNOBLISSEMENT, et AVILISSEMENT de certains mots, II, 106.
 ENNOSSER, dans le Berry; ENOSSER, dans l'ancien français, II, 128.
 ENS EN, préposition composée, I, 353.
 ENSEMBLE, étymologie, I, 124.
 ENTENDRE (s') à une chose, explication de cette tournure, II, 310.
 ENTRE, préposition; explication d'un emploi particulier de cette préposition, II, 236.
 EPÉE, I, 42.
 EP QUE, poésie épique des trouvères et des troubadours, I, 290.
 EPOPEE, caractère des grandes épopées, I, 206; pseudo-épopées, I, 206.
 ENNEURS accréditées sur l'ancienne langue et l'ancienne littérature, I, 236.
 ESCHAC, I, 379.
 ESCUEIL, élan, et ESCUEN, rocher, I, 223.
 ESCUEILLI, expliqué, I, 222.
 ESNEST, subjonctif présent du verbe *esdrecoer*, II, 451.
 ESPAGNOL, son caractère par rapport au latin, I, 114.
 ESPEDEK, I, 23.
 ESPHER, inspirer, I, 357.
 ESPOIR, employé dans le sens de peut-être, I, 124.

Essu, d'*exilium*, signifie *destruction*, I, 210.

Estroie, répond à deux verbes, *stare* et *esse*; preuve qu'on fournit le dialecte normand, II, 201.

ESTOUIT, ESTOUITIE, II, 135.

ESTOUREAT expliqué, II, 443.

ESTRABOT, raillerie, injure, saïmo, II, 143.

EXTRAIT POUR ÉTROIT, I, 13.

ÉTYMOLOGIE, I, 80.

ÉTYMOLOGIE. Racine par laquelle les langues romanes tiennent au sol maternel, I, 29. — Est une science accessoire de l'histoire, I, 25. — Enseignement qu'elle fournit quant à la théorie du langage, I, 20. — Principes de l'étymologie, I, 20.

— Difficultés que présente l'étymologie des langues romanes, I, 37. — Mise sur le terrain de la mutation des lettres et des formes, I, 30.

— Différentes règles qu'on a reconnues, I, 85 et 243.

EULALIA : forme française, EULAYE, II, 307.

EUR, noms en *eur*, dérivés des noms latins en *or*; tous féminins dans l'ancienne langue, II, 82.

EVAIN : hypothèse sur cette forme d'Eve, II, 335.

EVARIE, mot du Berry, II, 104.

ÉVOLUTION. Les langues romanes sont-elles nées par évolution, non par corruption; du latin? I, 107 et 248. — Dommages qu'a subis l'évolution, I, 109. — Restrictions qu'il faut apporter à la théorie de l'évolution, I, 111.

EWAREN, mot wallon, II, 104.

EXEMPLE, nécessité d'un grand nombre d'exemples pour fonder la grammaire de la langue d'oïl, I, 118.

F

FABIT (Hugues), auteur d'une grammaire provençale, II, 424.

FAINST, il a fornicé, *faixit*, II, 448.

FAMEILER, avoir faim, II, 440.

FANLE, domestique, II, 118.

FARCE (de la), II, 2.

FENER pour faner, II, 112.

FÉCIALITÉ, mise au-dessus de la royauté dans beaucoup de chansons de geste, II, 407.

FIEBLERTE, diminutif de faible, II, 80.

FILATION historique étudiée dans les langues, I, 11.

FHS. Pourquoi une *s*? I, 110.

— Fils au sujet, fil au régime, II, 210.

FLATRIU pour FLATRIU, II, 112.

FLAU, fléau, II, 431.

FLÉAU ou FLORI, tacheté de blanc, II, 120.

FOIE, étymologie, I, 7.

— de *scatum*, remarque sur le déplacement d'accent, II, 158.

FOL LANGE, expliqué, I, 223.

FORT. Remarque sur la locution: se faire fort de... II, 52.

FORTUNE. Description de la fortune par Dante, I, 422. — Comparaison avec un morceau d'Ammien Marcellin sur Adrastée, I, 425.

FORVIEU pour fourvoyer, II, 112.

FORGER pour foyer, II, 112.

FOURMI. Pourquoi la Fontaine y met-il une *s*? I, 110.

— Discussion sur ce mot, II, 157.

FOUTEAU, I, 83.

FRAGMENT DE VALENCIENNES, étude, II, 307-327.

FRANÇAIS, voy. Oïl (langue d').

— Son caractère par rapport au latin, I, 115.

— Le français actuel est la plus moderne des langues romanes, II, 361.

- phases historiques qu'il parcourt, II, 270.
- FRANÇAIS (les), les gens de l'île de France; caractère qu'un trouvère leur donne, I, 173.
- FRANCK la louëe, I, 314.
- FRANÇOIS, II, 356.
- FRAYEUR, I, 65.
- FRÉANDRE, I, 369.
- FRÉMIENT, expliqué, II, 442.
- FRÈRE, I, 80.
- FRIFE, sens de ce mot, II, 163.
- FURCA, sens propre de ce mot, II, 163.
- FURON, étymologie, II, 163.
- FURON, froisser, en wallon, II, 154.
- FUSONNER (foisonner), bonne leçon, au lieu de *fu sonner*, I, 255.
- FURER est *fuert*, II, 299.
- FUSILLIER, dans le Berry, cornouiller, II, 120.
- GAIE, noix, en wallon, II, 146.
- GALNE, I, 67.
- GARÇON, I, 72.
- GARLANDE (Jean de), son époque, I, 53.
- GAUGUE, noix, en rouchi, II, 146.
- GAULE, condition politique dans le haut moyen âge, II, 61.
- Centre de résistance et de réorganisation, II, 280; — langue des Gauls, nom sous lequel on peut grouper la langue d'oc et la langue d'oïl, par opposition à l'espagnol et à l'italien, II, 282.
- GAZ, noix, en wallon, II, 146.
- GÉNIS, éditeur des *Lettres* de Marguerite, reine de Navarre, II, 456.
- GENTIE latin pluriel a laissé des restes dans la langue d'oïl, II, 356.
- GENRE masculin des noms latins abstraits en *or*, devenu genre féminin en français, I, 241.
- GERMALE; jumesu, en wallon, II, 147.
- GÉROLD, clerc d'Avranches, contemporain de Guillaume le Conquérant, I, 177.
- GESTA ROMANORUM, compilation d'histoires pieuses; contient une imitation du poème sur la *Vie de saint Grégoire*, II, 251.
- GIRANT DE ROSSILLON, poème du XIV^e siècle, analyse, II, 384-407; — personnage du IX^e siècle; *id.* — Époque où ce poème a été composé, II, 403.
- GLORIERE, nom d'une tour, I, 166.
- GOURI, I, 67.
- GRAATER, accorder, I, 386.
- GRAMMAIRE de la langue d'oïl, possibilité de la reconstruire, I, 94 et 318.
- On n'a pas de grammaire de la langue d'oïl composée au XII^e ou au XIII^e siècle, I, 117.
- Une bonne grammaire de la langue d'oïl sert à comprendre les textes et à les corriger là où ils sont corrompus, I, 133.
- Application de la grammaire à l'établissement des textes, I, 136.
- GRAMMAIRES provençales, II, 423-441.
- GRAMMATICAL, un enseignement grammatical de la langue d'oïl était donné dans les écoles, I, 125.
- GRANDGAUNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, II, 91.
- GREITH, publie un ancien poème allemand sur la légende de saint Grégoire, II, 192.
- GRIMOIRE, I, 62.
- GRIMPER et GRIFER, II, 162.
- GROSEILLE, discussion étymologique, II, 166.

GOUCHER, voguer, II, 235.
 GUÉ, I, 66.
 GUÈPE, I, 66.
 GUERMENTER (se), se lamenter, discussion étymologique, II, 147.
 GURON, étymologie, I, 6.
 GUESSARD, éditeur de deux grammaires provençales, II, 423.
 GUIER (guider), I, 226.
 GUILLAUME au court nez, I, 100.
 — Fierebraco, I, 161.
 — personnage du temps de Charlemagne; son histoire est le thème de chansons de geste, I, 175.
 — 1^{er} comte de Provence, I, 176.
 — Longue-Epée, geste dont il est le sujet et qui appartient à la fin du xi^e siècle, I, 212.
 GUIVRE, I, 66.
 GWAI, exclamation signifiant malheur, I, 67; — gwai ou wai, malheur, II, 88.

■

HALE, échelle, en wallon, II, 154.
 HAMAI, hanc, en wallon, II, 159.
 HANNETON, s'est toujours écrit avec h, I, 206.
 HARANGUE, étymologie, I, 6.
 HARDIEMENT, prononciation dans le xv^e siècle, II, 17.
 HARTMANN VON OWK, poète allemand du xiii^e siècle, imite le poème de la *Vie de saint Grégoire*, II, 193 et 257.
 — Comparaison de son imitation avec l'original français, II, 257-268.
 HAUSAGE, témérité, I, 229.
 HÈ, haine, I, 163.
 HEAUME, étymologie, I, 6.
 — prononciation, II, 43.
 HÉMISTICHÈ, règle de l'hémistichè

dans l'ancienne versification, I, 328.
 HÉROI-COMIQUES, poèmes; leur existence dans le moyen âge, I, 174.
 — le *Montage Guillaume*, le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, I, 284.
 HEUR, étymologie, I, 232.
 HÈRE, secouer et déchoir, en wallon, II, 134.
 HEUR, garde d'épée, I, 234.
 HIATUS, l'hiatus est admis dans l'ancienne versification, I, 340.
 — contradictions de la règle moderne de l'hiatus, I, 340.
 — La langue de nos aïeux fuyait les hiatus, suivant Génin, II, 21.
 — réfutation de cette opinion, *ib.*, et suiv.
 HIERRE, dans le Berry, lierre, II, 121.
 HISTOIRE, rapports des fictions des gestes avec l'histoire, I, 183.
 — Qu'est-ce que l'histoire d'une langue? I, 1; — l'histoire de la langue intimement liée à l'histoire littéraire, I, ix; — phases de l'histoire du français, I, xviii.
 — littéraire de l'Italie, de l'Espagne et de la France, comment il faut la partager, II, 282.
 — littéraire de la France, commencée par les bénédictins, continuée par l'Académie des inscriptions, I, 258.
 HOLZMANN, son opinion qu'au temps de l'invasion des germains c'était une langue germanique, non celtique, qu'on parlait dans la Gaule, est erronée, I, 46.
 HOM et HOMME, I, 14, voy. - nons.
 HOMÈRE, I, 200; — comparaison de son épopée et des épopées chevaleresques, I, 313.
 HOMÉRIQUE, épithètes homériques.

leur équivalent dans les chansons de geste, I, 314; — raison de ces épithètes, I, 315.
HOMINATIF, primitif fictif de *homage*, I, 34.
HONS (hommes), au régime pluriel, dans un texte du xiv^e siècle, II, 408.
HODTER, écouter, en wallon, II, 454.
HUES, mieux écrit *ues*, service, emploi, besoin, II, 214.
HUES d'Oisi, fait une pièce satirique contre Quenes de Béthune, I, 219.

IDEAL, comment exprimé en latin, II, 378.
IEN, mot douteux et qui peut être une forme de *el*, *aliud*, autre chose, II, 246.
INOLTON **Juo r**, chaud dans le *Fragment de Valenciennes*, II, 325.
ILLE, pronom latin; devenu l'article défini, I, 37.
IL N'A, pour *il n'y a*, se disait encore au xv^e siècle, II, 42.
IL ET LUI, emploi dans l'ancienne langue, II, 81.
ILE de Franco (dialecte de l'), I, 12.
ILIADÉ, chant premier, traduit en vers de la langue d'oïl, I, 352.
ILZ, se rapportant à un nom féminin, II, 38.
IMPARFAIT, formes dialectiques, I, 130; — méprise du français moderne, qui met une *s* à la première personne du singulier, I, 131.
 — Troisième personne du singulier en *ciet* dans le *Fragment de Valenciennes*, II, 310. — Différences de l'imparfait répondant au latin *abam* et *ebam*, II, 312. — normand, II, 445.

INDO-EUROPEENNE (la filiation), I, 79.
INDUCTION historique, base de l'étymologie; I, 38.
INFINITIF, employé substantivement, prend l'*s* au nominatif, II, 349.
IOSTIEREN, mot de l'ancien allemand, qui est *jouster*, II, 261.
ÏRE, ou *ÏRE*, herse, en wallon, II, 455.
INUS, son aventure imitée dans Girart de Rossillon, II, 389.
ISCRABO, glose malbergique, II, 142.
ISNEI, étymologie, I, 6.
ITALIEN, son caractère par rapport au latin, I, 114.
ITOU, étymologie, II, 127.
ÏVIER, neige, en wallon, II, 141.
IWE, jument, I, 77.

JARRON, branche, II, 380.
JAUBERT, glossaire du centre de la France, II, 91.
JEON, contraction de *je en*, est monosyllabe, I, 130.
JEU DE PÛLOTE, locution signifiant bagatelle, chose de jeu, II, 308.
JEUERS, dans le Berry, *jubiler*, II, 120.
JEUNER, état de trois syllabes, I, 196.
JNA, pour *cha, çà*, II, 325.
JNOLT, voy **INOLT**.
JNA, radical sanscrit, qui signifie connaître, I, 82.
JOINDRE, I, 77.
JOXCKBLOKË (textes publiés par), I, 160.

KINONE, connaître, en wallon, II, 134.
KIVOTE, quénouille, en wallon, II, 134.

- LA**, pronom, remarques, I, 130.
- LANGAGE HUMAIN**, il a deux facteurs :
le type de la famille d'hommes
et la localité, II, 110.
- LANGUES**. Les langues antérieures
sont la clef des langues posté-
rieures, I, 80.
- issues du latin, leur place dans
l'histoire, I, 84.
 - La langue, se déformant et se re-
formant, peut servir de mesure à
indiquer la désorganisation et la
réorganisation sociales après l'in-
vasion des barbares, I, 113.
 - Travail de développement qui se
fit dans les langues vulgaires, I,
114.
 - formation de langues en un
temps pleinement historique, I,
260.
 - ce qui arrive quand deux langues
se rencontrent et se pénètrent,
I, 263.
 - du xvii^e siècle, réglée par les
grammairiens et l'Académie, I,
307.
 - Changements qu'éprouvent les
langues, I, 308.
 - De la langue du xv^e siècle, II, 0
et suiv.
 - Cause interne pour laquelle la
langue des xii^e et xiii^e siècles
s'est profondément altérée aux
xiv^e et xv^e, II, 12.
 - Action générale d'une langue
littéraire, II, 99 et 111.
 - vulgaire française existant dès
le ix^e siècle, II, 283.
 - romanes à deux cas, plus an-
ciennes que les langues romanes
sans cas, II, 302, 303.
 - D'où vient l'existence de deux
cas chez les unes, l'absence de
cas chez les autres, II, 305.
- du xvi^e siècle, son caractère, II,
481.
 - Les langues assujetties à la loi
du changement, I, vi.
- LARMENTER** (se), se lamenter, on
wallon, II, 147.
- LATIN**. Le latin s'impatronise en
Gaule et en Espagne, I, 4.
- Introduction de mots latins dans
la langue française aux époques
postérieures, I, 148 et 200.
 - Mode dont il se comporta à l'é-
gard des langues romanes, I, 245.
 - Du latin écrit par les modernes,
II, 368.
 - Est-il possible aux modernes de
bien écrire en latin? II, 369-
372.
 - Cas où les mots latins, passant
en français, ont subi une grande
distorsion de sens, II, 372.
 - Le latin des auteurs chrétiens,
II, 374.
 - Latin des temps qui suivent la
chute de l'Empire, et avant la
formation des langues romanes,
II, 376.
- LATINITÉ**, son triomphe dans l'Oc-
cident après l'invasion des bar-
bares, I, xv.
- Demi-latinité de la langue d'oc
et de la langue d'oïl, I, xxxvii.
 - Une demi-latinité n'est point
une petite recommandation, I^{er}
xli.
- LATITUDE** ou **LE**, I, 80.
- LAVIN**, mot français du ix^e siècle,
II, 327.
- LEFEBVRE D'ETAPLES**, protégé par
Marguerite de Navarre, II, 160.
- LÉGENDE** de la guerre de Troie;
analogie avec la légende sur
Charlemagne, I, 331.
- Formation des légendes, éclair-
cie par nos chansons de geste,
I, 332.

— Légende sur le pape Grégoire le Grand, poème publié par M. Lusarche, II, 170; — analyse, II, 171-191; — date et dialecte, II, 192-211; — imitation, II, 251.

LEI, forme du pronom *la*, I, 139.

LENDREMAIS, I, 18 et 92.

LÉOPARD ou LIUPART. De combien de syllabes est-il dans l'ancienne langue? I, 138.

LEPPE et LARON, I, 14.

LETTRES (métamorphose des), fond de toute l'étymologie, I, 78.

LICENCES que les trouvères prennent avec la grammaire, I, 108 et 330.

— comparables chez Homère, I, 337; — chez Dante, I, 337; — théorie de ces licences, I, 338.

LIE, forme du pronom *la*, I, 139.

LIER, voleur, en wallon, II, 140.

LIEUX, I, 18 et 92.

LITTÉRATURE. Les littératures sont spéciales aux peuples, tandis que la science est universelle, I, 290.

— Relations qu'ont entre elles les littératures des nations européennes, I, 309.

— Elle se développe plus tôt dans la langue d'oc et dans la langue d'oïl que dans l'italien et l'espagnol, II, 418, et I, xxxvii.

LOCALITÉ ou CLIMAT, son influence sur la forme des mots, II, 155.

LOUXS AMOURS, I, 228.

LOUOT, I, 18.

LUES, LUESQUE, dès que, I, 125.

LOETS, I, 92.

LEI, règle ancienne de ce pronom, I, 140.

LYOTISME des chansons de chevalerie et d'amour, I, 218.

M

— qui reçoit une maille (monnaie) pour prix, I, 210.

MAINS, pour moins, I, 49.

MAINS, recherches étymologiques, I, 44.

MALDENIQUE, glose, essai d'explication d'une de ces gloses, II, 141.

MAUVER, souiller, II, 446.

MALVÉ, discussion sur cet adjectif, qui signifie mauvais, II, 449.

MANGER, I, 32.

MANIÈRE DE TROUVER, titre d'une grammaire-provençale, II, 424.

MANOIR EN AUMOSNE ET EN BIENFAIS, I, 220.

MANUSCRITS. Étudier quelques bons manuscrits pour en tirer des règles de langue, I, 134.

— Beaucoup de manuscrits fournissent de lautes, I, 130.

MAPPE, nappe, en wallon, II, 137.

MARGUERITE, reine de Navarre; ses lettres, II, 456-462.

MARNIÈRE, mot de l'ancien allemand, qui est *mariners*, II, 264.

MATZNER, publie un recueil de textes en langue d'oïl, avec un commentaire critique, I, 215 et 221.

MAUTALENT, I, 354.

MAUVIS, II, 164.

MED, médecin, en wallon, II, 137.

MÈLE, dans le Berry, néfle, II, 121.

MERETIS, formé sur le latin *meretricis*, I, 200.

MENVILLEUX (le), dans les poésies d'Homère et les chansons de geste, I, 345.

MESFAIT, qui a commis un méfait, une faute, I, 230.

MÉTIER et MINISTÈRE, I, 241.

MEYER (Paul), son opinion sur la versification du *Chant d'Estelle*, II, 306.

MIEZ, médecin, II, 137.

MVALEIRE, prostituée de bas étage

MIEUDRE et MELIOR, I, 15; II, 350.
 — Mioudre employé au régime, dans un texte du XIV^e siècle, II, 409.
 MIEUX, comparaison avec l'italien *meglio*, et discuté, II, 354.
 MIGNARD, éditeur de Girart de Rossillon, II, 385.
 MILTON, I, 293.
 MOKE, traire, en wallon, II, 141.
 MOILLIEN ET PAÏN, femme légitime, I, 502.
 MOÏNE, le plus petit, II, 120.
 MOMPIL, MOPIL, crottre, grandir, en wallon, II, 140.
 MONTAGNE GUILLAUME (li), roman héroïque-comique, I, 174.
 MOQUER, se faire moquer de soi; remarque sur cette locution, II, 53.
 MOR. Distinction, dans le français, des mots d'origine et des mots calqués subséquemment sur le latin, I, 242.
 — Un mot latin subit, dans le domaine roman; un changement d'autant plus grand qu'il est transplanté plus loin, II, 155.
 Mots à sens général, que l'usage a spécifiés, II, 100.
 MOU et MOL, I, 110.
 MOURAY, employé au XII^e siècle pour traduire *artes*, bélier, II, 450.
 MOUVOÏN. Il ne muet pas de..., locution expliquée, I, 222.
 MOYEN ÂGE n'est pas simple, il est formé de cinq parties: France, Italie, Espagne, Angleterre et Allemagne, II, 4.
 — Haut moyen âge; ce qu'il faut entendre par là, II, 61.
 — n'est pas une ère de ténèbres, mais est une époque intermédiaire, II, 278.
 MUET (mout), il ne muet pas de...
 Voy. *Mouvoir*.
 MULLER (MAX) *Nuances germani-*

ques jetées sur les mots romans, I, 96.
 MYSTÈRES, leur antiquité, II, 60.
 — dès le XII^e siècle, II, 65; — apparition du drame sacré dans le moyen âge, *ib.* et p. 71; — représentation d'un mystère, II, 66, — mise en scène, II, 67; — musique, II, 68; — costumes, *ib.*; — acteurs, II, 70; — prononciation, II, 73.

N

NADALON (temps de), temps de N^e (en provençal), II, 337.
 NAITRE, I, 34.
 NAVIE, marine, I, 375.
 NE, peut-il se dire pour *en*, pronom? I, 159.
 — avec le sens affirmatif, II, 325.
 NEDES, particule signifiant même, II, 451.
 NÉOSTRON, troène, en wallon, II, 140.
 NEN, négation, I, 200; II, 80.
 — négation normande, confondue avec *n'en*, II, 241.
 NES, NEIS, NIS, NE SI, particule signifiant même, II, 322.
 NEUTRE, suppression du neutre latin dans les langues romanes, I, 8 et 106.
 NIEF et NEICE, étymologie, II, 80.
 NIEPS (noveu), employé au régime dans un texte du XIV^e siècle, II, 409.
 NIVALE, neige, en wallon, II, 141.
 NOIX, action de nier, II, 412.
 NOMON PNE (les prés de Néron), localité indéterminée, dont le nom revient souvent dans les textes du moyen âge, I, 106.
 NON. Les noms latins en *ator* donnent des mots à deux cas dans la langue d'oïl, II, 320.

- Les noms latins en *o*, *onts*, donnent des mots à deux cas dans la langue d'oïl, II, 331.
- Noms latins ayant une syllabe de plus à l'ablatif qu'au nominatif, et donnant des mots à deux cas dans la langue d'oïl, II, 331; — noms latins en *as*, *atis*; leur forme en langue d'oïl, II, 332; — noms latins en *o*; *orts*; leur forme en langue d'oïl, II, 332; — noms latin en *us*, *utis*, *to*, *lonts*, II, 332; — noms latins de la 2^e déclinaison; leur forme en langue d'oïl, II, 334; — noms parissyllabiques de la 3^e déclinaison, *ib.*; — noms de la 4^e et 5^e déclinaison, *ib.*
- Noms latins de la 1^{re} déclinaison; leur forme dans la langue d'oïl, II, 335.
- Noms féminins en *e*, n'ont pas l'*s* au pluriel dans quelques textes, II, 341.
- NOMINATIFS qui n'ont pas l'*s*, II, 427, 430.
- NON ou *NON*, ancienne forme de la négation.
- NONNUISAGE, NONNUISANT, innocence, innocent, II, 445.
- NONPOURQUANT; ancien adverbe, II, 81.
- NORE, bru, II, 110.
- NORMAND (dialecte), I, 12; II, 10.
- Emploi qu'il fait souvent, au nominatif, du régime des noms dérivés des noms latins en *ator*, II, 81 et 83.
- L'invasion scandinave n'a influé en rien sur ce dialecte, II, 100.
- Imparfait des verbes dans le dialecte normand, II, 200.
- Comparé à quelques dialectes tous des dialectes du bord de la Loire, II, 202 et suiv.

— Il pourrait être nommé dialecte de l'Ouest, II, 210.

NORMANDIE. La Normandie (Neustrie) continue à parler français malgré l'invasion des Scandinaves ou Normans, I, xi.

O, a signifié oui, I, 157.

— Par *o* et par *non*, I, 374.

Ou, voy. *od*.

Oc (langue d'), est une langue à deux cas, II, 282.

— forme un intermédiaire entre la langue d'oïl et l'italien, II, 435.

— Sa situation, entre les idiomes romans, I, xxx; — sa déclinaison, I, xxxi.

Od, en normand; *od*, à la Rochelle; *od*, en provençal, préposition qui signifie avec, II, 205.

Oix ou *oix*, finale de la 1^{re} pers. des imparfaits au xv^e siècle, II, 34; — prononciation, II, 36. — formes diverses et étymologie, II, 100.

Oit, oui, discussion étymologique.

— Langue d'oïl, ou vieux français, ne vient pas de l'italien, I, 10 et 250.

— Différences qu'elle présente dans le xii^e siècle, dans le xiii^e, dans le xiv^e, I, 131.

— Vers faits en langue d'oïl à la fin du ix^e siècle, I, 212.

— Opinion des Italiens du xiii^e siècle et du xiv^e siècle sur le rapport entre les deux langues, I, 240.

— Elle ne cesse d'être écrite depuis le x^e siècle, I, 240; — altération qu'elle subit au xiv^e siècle, I, 277; — plus analogique que le français moderne, I, 278 et 281.

— Elle a son grand état aux XII^e et XIII^e siècles, I, 240; — cause de sa décadence au XIV^e siècle, I, 250; — ce fut, sur une échelle restreinte, quelque chose de semblable à ce qui arriva pour le latin lors de la chute de l'empire romain, I, 251.

— La langue d'oïl est-elle un patois barbare? I, 302; — régularité plus grande que dans le français moderne, I, 310; — bonne pour traduire Homère, I, 310; — la langue d'oïl fut aussi européenne que la langue française du temps de Louis XIV, I, 317.

— *Barbaria* prétendue de la langue d'oïl, II, 75.

— Quelques remarques sur la langue d'oïl, II, 80.

— Elle est une langue à deux cas, II, 282 et 342; — conditions grammaticales qui en naissent, II, 286.

— Ses changements au XIV^e siècle, II, 405; — elle perd ses deux cas et devient semblable à l'espagnol et à l'italien, II, 407, 419.

— Langue française plus avenante pour faire romans et pastourelles, d'après une grammaire provençale, II, 426.

— Sa situation entre les idiomes romans, I, xxx; — sa déclinaison, I, xxxi.

— Son antiquité, I, xxxix.

OINDRE, I, 80.

OISEUX, signifie oisiveté, I, 221.

OIZ, dit pour *os* ou *ostis*, arinée, I, 158.

OMBRAGE, adj. signifiant obscur, I, 220.

OMOI, II, 303.

OS, OS, US, syllabes latines, se chan-

gent volontiers en *eu* ou *au* dans le français.

ORNIÈRE, ornière en picard, II, 151.

ORE et ORS, I, 127.

ORENDROIT, adverbe, signifiant à cette heure, I, 124.

ORGANE, orgue, II, 444.

ORIGENS, dans le Berry, origine, II, 120.

ORNIÈRE, étymologie, II, 151.

ORTHOGRAPHE, dans l'ancien français, I, 322; — indications fournies par l'ancienne orthographe pour réformer la moderne, I, 327. — latine conservée, bien que la prononciation fût française, II, 204.

ORTUVE, ortie, II, 115.

ORRE, discussion étymologique, II, 124.

OU, substitué à *o*, dans le Berry, II, 116.

OUAN, ancien adv. signifiant cette année, I, 157.

OUËTANT, adv. picard, signifiant cela étant, I, 157.

OUALNE, ornière en wallon, II, 151.

OUVERN, discussion étymologique, I, 146.

P

PAGE (un), ne peut se rendre en latin par le bas-latin *pagus*, II, 380.

PAÏENON, est *paganorum*, II, 330.

PAOT, ancienne forme de pavot, II, 121.

PAPOU, dans le Berry, pavot, II, 121.

PARADIGME. Quelques paradigmes de la transformation d'un mot latin en mot français, I, 31.

PANFAIT français, change, à la 5^e personne du pluriel, l'e long latin de cette même personne en e bref, II, 300.

- Le parfait latin abrégait souvent l'*e*, ordinairement long, à la 3^e pers. du pluriel, II, 300.
- Parfait en *tes, tet*, II, 447. Voy. PRÉTERIT.
- PARIS (Gaston), son opinion sur la versification du *Chant d'Eulalie*, II, 306.
- PARTICIPES passifs féminins en *te*; se garder d'y mettre un accent, I, 200; II, 411.
- PASCOR, paraît être *pascuorum*, II, 330.
- PASSE OU PASSK, moineau, II, 110.
- PASTEUR et PATRE, II, 330.
- PATELIN (étude sur), II, 1.
- fournit à la langue plusieurs locutions, II, 30.
- est anonyme, II, 45; — limites entre lesquelles il a pu être composé, II, 46.
- PATELINOIS, langage de Patelin, II, 30; — réfutation de Génin, qui veut que ce soit l'origine du mot patois, *ib.*
- PATOIS, se trouve dès le xiii^e siècle, II, 31.
- Distribution géographique des patois et conséquences qui en résultent, II, 45; — contemporains du français proprement dit, II, 94; — représentants des anciens dialectes, *ib.*; — loi de leur répartition, II, 94 et suiv.; — ils sont les racines par lesquelles les grandes langues littéraires tiennent au sol, II, 103.
- Ils se distribuent sans tenir aucun compte ni du celtique ni des langues parlées par les envahisseurs germaniques, II, 104 et suiv.
- PAYER, payer la bée, payer en bée, confusion, II, 52.
- PÉTRIZ, voy. Pis.
- PENDRE à l'œil, locution usitée dès le xiii^e siècle, II, 28.
- PENSER, ancien substantif qui signifie pensée, II, 450.
- PENSER, I, 80.
- PENTIN, répondant au latin *pentino*, II, 315.
- PENURE, adverbe signifiant pour cela, I, 194.
- PERNE, *peccimus*, très-mauvais, I, 389.
- PEKLEN, mot de l'ancien allemand qui est la *patte* française, II, 263.
- PHILOGOSIE comparée, I, 81 et 82.
- PICARD (dialecte), I, 12.
- PINU, I, 61.
- PINTAIN, nom de la poute dans le Renart, hypothèse sur cette forme, II, 335.
- Pis, mamelle de vache, I, 60; — Pis et peitre, II, 335.
- PLAINDE, I, 80.
- PLAINIS et PLAINK, II, 84.
- PLASMER, ancien verbe signifiant former, II, 79.
- PLEVIR, promettre, I, 390.
- PIOT, est le simple de *complot*, I, 207.
- PLUMK, prendre la plume, exprimé en latin, II, 374.
- PLUS-QUE-PARFAIT latin, dans la langue d'oïl, II, 200.
- POKIZ, I, 69.
- POEME, les grands poèmes ne sont pas d'un accès facile à tous, I, 408.
- POESIE française, prouve qu'elle avait produit des chansons de geste dès le xi^e siècle, I, 177; — caractère de cette poésie, I, 178; — sa relation avec l'état social, I, 179; — traduite ou imitée en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, I, 187.
- Naissance de la poésie au sein de la langue d'oc et de la langue d'oïl, I, 252; — faveur que cette poésie rencontre hors de

- son pays natal, I, 256 et 274;
— flot de poésie qui s'étend, I, 268; — caractère historique de cette effusion, I, 269; — service rendu par cette poésie, I, 275; — outil dans lequel elle tombe, I, 276; — elle disparaît devant un nouvel ordre social, I, 280.
— moderne, sa tendance vers l'idéal et l'infini, I, 293 et 333.
- Poète**, puissance, de *potestas*, I, 150.
- Poésie** et **Poète**, étymologie, II, 79.
- Poète**. Les grands poètes donnent la perpétuité à ce qu'il y a de plus fugitif, le sentiment, l'émotion, I, 400.
— Comment ils mettent à l'unisson leur vers et leur sentiment, I, 417.
- Poétique**, phase poétique du haut moyen âge, comparable à la phase poétique de l'âge héroïque en Grèce, I, 270.
- Pois**, I, 65.
- Poisson**, I, 91.
- Polle** est le latin *pulla*, II, 303.
- Poix**, poignée, I, 370.
- Poir**, subjonctif présent du verbe porter, II, 451.
- Pouce**, difficulté de savoir si on prononçait *pouce* ou *poivre* (pauvre), I, 144.
- Poulet** est *poluerat*, II, 200.
- Poulet**, pauvre, I, 150.
- Puce** (un), exprimé en latin, II, 380.
- Pucier** défini, formes dialectiques, I, 120; — ce qui reste de ces formes dans le français actuel, *ib.* Voy. **Passé**.
- Pucier**, paraît signifier prêché dans le *Fragment de Valerienne*, II, 323.
- Pieux**, discussion étymologique, II, 205.
- Pienne**, presser, de *premere*, II, 110.
- Primerain**, I, 353.
- Prise d'Onanok** (la), analyse, I, 106.
- Prokushment**, adv., à la manière des *preux*, II, 205.
- Pronom.** au nominatif et au régime, I, 320.
- Pronoms** possessifs, comment ils se comportent avec un nom féminin commençant par une voyelle dans le *xv^e* siècle, II, 14.
— au féminin, *ma, ta, sa*; éliminent l'*a* devant une voyelle, II, 82.
— *mon, ton, son*, commençant à se construire avec un nom féminin, II, 413.
- Prononciation**, qui prévalait dans la poésie, I, 497; — la prononciation actuelle de la poésie en conserve des traces, I, 198.
— de l'ancien français, conforme en plusieurs points à la prononciation moderne, I, 225.
— des groupes de lettres *ais, ois*, II, 18; — prononciation des anciens participes en *ois*, II, 19; — la prononciation de l'ancien français est, pour le gros, la même que celle du français moderne, II, 20.
— de l'ancienne langue; éléments qu'on a pour en juger, II, 24.
— Règles de prononciation des vers donnés dans un texte du *xiii^e* siècle, II, 73; — la prononciation des vers en français aujourd'hui suit la même règle que celle de cet ancien temps, II, 76.
- Prou**, discussion étymologique, II, 200.
- Pucier**, expliqué, II, 443.
- Pucier**, à trois leçons et trois

psaumes, locution, II, 443 —
prononciation de psaume, I,
41.

— Livre des Psalms, traduction
du XII^e siècle, II, 442.

PSALMO-CROIXES, leur caractère, I,
200.

PUITS, sachier de long puis, locution
proverbiale, I, 225.

POIGNEZ, mot de l'ancien allemand,
qui est le français *poignets*, ba-
taille, II, 204.

PURQUANT, subjonctif présent de
purgarder, II, 451.

QUANT, son emploi dans le *Frag-
ment de Valenciennes*, II, 324.

QUE, suppression de la conjonction
que dans l'ancien français, I, 321.

QUOD, employé pour représenter le
notre latin *quod* ou *quæ*, II, 463.

QUELQUE... QUE, qui est une locu-
tion vicieuse, se trouve dans le
XV^e siècle, II, 20.

QUENX NE NÉHUNE, autour d'une
chanson sur son départ pour la
croisade, I, 218.

QUI, employé d'une façon absolue,
et signifiant *si l'on*... II, 254.

QUICHENAT (Louis), autour d'un dic-
tionnaire français-latin, II, 305.

QUINFIRES, mot allemand, tiré du
français, I, 187.

R, substitué à P, à Paris ancien-
nement et aujourd'hui dans le
Berry, II, 115.

RADICAUX (liste de), dressée par les
grammairiens indiens, I, 77.

— romans non trouvés dans le
latin, l'allemand ou le celtique;
radicaux latins, grecs, germa-

niques, celtiques, non trouvés
dans le manuscrit, I, 70.

RAMANT, troisième personne du
subjonctif du verbe ramener, I,
218.

RANCUNE, examiné dans sa finale, II,
150.

REALI DI FRANCIA, compilation ita-
lienne des chansons de geste, I,
283.

RÉVÉLÉRI (verbe), voy. *VENIR*.

RÉGULARITÉ dans la formation des
langues romanes, I, 4 et 8; —
barbarie et régularité s'excluent,
I, 10.

RENAISSANCE, son intervention dans
la littérature française, I, 303.

RENARD, I, 25.

RENOUANT au Tinol, allusion dans
le *Patelin*, II, 44.

REOILLIER, dans le Berry, recueillir,
regarder avec curiosité, I, 200.

REPOSSEMENT, repauser, dans le
Fragment de Valenciennes, II,
324.

RESTITUTION de passages altérés
par les copistes, I, 202-205.

RIME, la rime exacte commence
vers le milieu du XII^e siècle, I,
178.

— L'ancienne versification n'en-
tre-croise pas les rimes mascu-
lines et féminines, I, 334; —
licences que les anciens poètes
se permettent pour la rime, I,
350.

ROCHELLE (La), chartes du XII^e siè-
cle, dialecte, II, 205.

RO et REINE, I, 127.

ROMANS (langues). Analogies in-
times entre les quatre princi-
pales langues romanes, I, 0; —
importance historique de l'étude
de leur formation, I, 0.

— Langue romane primitive et
commune, supposée par Ray-

TABLE ANALYTIQUE.

515

- nouard, I, 35 et 247; — les langues romanes viennent-elles du latin rustique ou populaire? I, 36 et 247.
- Sont-elles du latin parlé par des Germains, et non par les indigènes? I, 97; — exemples d'influences germaniques cités par Müller: *haut, hurler, sergent, feu, laisser, lâche, cour, battre, tailler, parole, manière, fantassin, abîmer, apprendre, penser, hôtel, malade, aval, visage, contrée*, I, 98; — discussion de cette opinion, I, 109.
- Formation des langues romanes, contemporaines et congénères, I, 237; — elles ont pour fonds le latin, I, 238; — ce sont des formations postérieures, constituant un moment original de formation spontanée dans l'Occident, I, 239; — une formation aussi étendue exclut l'arbitraire et le caprice, I, 240.
- Loi de leur répartition, II, 90 et suivantes; — les langues romanes sont eues, et aucune n'est fille de l'autre, II, 98; — que serait devenu le latin en Germanie si la Germanie avait été conquise, et dans la Grande-Bretagne, si les Anglo-Saxons ne s'y étaient pas établis? II, 100; — les quatre grandes langues romanes s'incorporent, à peu de chose près, les mêmes mots germaniques, II, 100.
- Cause de leur uniformité fondamentale et de leur diversité contingente, II, 108.
- Elles ont une correction inévitée qu'elles tiennent du latin, II, 284.
- Phases que présentent les langues romanes considérées ensemble, II, 420.
- Leur formation, I, xiii; — régularité qui y préside, I, xiv et xv; — ce qui les caractérise par rapport au latin, I, xix; — leur aboutissement général est l'abolition des cas, I, xxv.
- ROUMÈRE, dans le Berry, *ruminer*, II, 121.
- ROVATION, I, 86.
- ROVERAT est *rogaverat*, II, 200.
- S, introduction de l's aux premières personnes du singulier des verbes, I, 17.
- caractéristique du nominatif singulier dans beaucoup de mots, I, 140; — d'où vient l's au singulier de quelques mots, et au pluriel dans le français moderne? I, 153; II, 357.
- Règle de l's, II, 317.
- Extension de la règle de l's par le génie grammatical de la langue d'oc et de la langue d'oïl à des noms où elle n'est pas d'origine latine, II, 420 et 437.
- Règle de l's violée par le vulgaire communément dans le provençal, II, 458.
- SAISON, I, 86.
- SALE (Antoine de la) est-il autour de *Patelin*, II, 47.
- SACULEX, de trois syllabes, I, 223.
- SATAN. Le *Satan* de Dante et le *Satan* de Milton, I, 452.
- SEMPRE. Faut-il écrire *sempre*? II, 83.
- SEN, *sen* pour *son* (*suus*), dans le *Fragment de Valenciennes*, II, 324.
- SENUSC, adverbe signifiant sans cela, I, 124.
- SEUCK, siècle, II, 301.
- SEULEN, avoir soif, II, 440.

SHAKESPEARE appartient non à l'antiquité classique mais au moyen âge, II, 6

SICLÈS (le xii^e), point culminant dans l'ancienne histoire littéraire de la France, I, 170.

— Les siècles sont dans le temps, pour les langues, ce que sont les climats dans l'espace, II, 150.

SITOU, SITOUNREIK, rude, rudosso, en wallon, II, 135.

SOIGRENTAGE, concubinage, I, 200.

SOLEIL, étymologie, II, 353.

SOMMEON du nez, le bout du nez, I, 102.

SOUCIER et SOLLICITER, I, 241.

SOUKIRE; essai d'explication, II, 313.

SOUBAIT, I, 220.

SOUVENIR (so), remarque sur ce verbe, II, 52.

SUR et SERON, l'un nominatif, l'autre régime, II, 105.

SYMBOLISME primitif des mots, I, 203.

T

TAFUR, explication de ce mot et son origine, I, 180; — le roi des Tafurs, I, 180; — dans la première croisade, or une famine, les Tafurs mangent de la chair humaine, I, 100.

TAIRE et TAIRE, II, 84.

TARDIS que se trouve dans le xiii^e siècle, II, 27.

TANTE, discussion étymologique, II, 148.

— Doutes sur cette forme dans un texte du xiii^e siècle, II, 238.

TARON (la), I, 203.

TEILLERS, aujourd'hui, Tilliers, localité de Malvo-et-Laure, charte

du xiii^e siècle, dialecte, II, 203.

Temps conserve l's au régime on provençal, II, 428.

TENVE, reproduit le latin *tenuis*, II, 300.

TERMES, est-ce un nom propre, I, 180.

THÉÂTRE dressé auprès d'une église pour la représentation d'un mystère au xii^e siècle, II, 66.

TOUGENRE, exaction, II, 443.

TOUR, 3^e pers. du subj. du verbe *tourner*, I, 224.

TRADITION. Part de la tradition dans la langue, I, x.

TRADUCTION. D'un mode de traduction qu'on peut appliquer à Homère, I, 302 et suiv.; — des modes de traduction du poème de Dante, I, 407.

TRAGÉDIE, pourquoi le moyen âge n'en a-t-il pas eu? II, 2-6.

TRAIRE EN TESTMONAGE, appeler comme témoin, I, 233.

TRAITRE, mot examiné, II, 334.

TRAVAIL, sa déclinaison, II, 364; — pourquoi *travaux* dans la langue actuelle, *ib.*

TRÈS, utilité de son emploi dans les éditions des vieux textes, I, 145.

TRECE, tribut, I, 229.

TROUVER, I, 74.

U

U. Distinguer, dans les éditions, l'u du v, qui étaient confondus, I, 144; — difficulté, en certains cas, de cette distinction, *ib.*

— Faut des langues romanes qui prouvent que, lors de leur formation, l'u latin était, en certains mots, prononcé comme un v, II, 200.

Us, dans la plupart des anciens manuscrits, répond à *eu* des modernes, I, 145; II, 20.
 URS, besoin, service; du latin *opus*, II, 214.
 ULLER, dans le Berry, *hurlet*, II, 121.
 UNES, au pluriel, I, 195.
 USAGE. Ce qu'il faut entendre par bon usage dans une langue, II, 481.

VARDER, pour *verdir*, dans le Berry, II, 115.
 VARE, toison, II, 119.
 VAUROU pèche contre l'accent latin, I, 35.
 VAUTRE, I, 67.
 VERRE fort, et verbe faible, I, 120; II, 118.

— Le verbe réfléchi se conjugue avec l'auxiliaire *être* dès les premiers temps de la langue, II, 315; — essai d'explication de cette anomalie apparente, II, 317; — extension de cette explication aux verbes neutres construits avec le pronom personnel *se*, et devenus réfléchis, II, 318; — extension ultérieure de cette explication à *s'entendre à une chose, se connaître en une chose*, II, 319.

— La 2^e pers. du pluriel est *on est* dans le *Fragment de Valenciennes*, II, 325.

VERS, loup, ou provençal, II, 454.

VERA. Formation du vers romain sur l'hexasyllabe latin, I, 107.

— faits en langue d'oïl à la fin du 12^e siècle, I, 212.

— Des quatre espèces de vers de dix syllabes, I, 230; II, 290-292.

— Le vers romain est fondé sur l'accent, I, 250 et 266.

— Du vers de la langue d'oïl, I, 327; — est fondé, comme le vers moderne, sur les accents, I, 328;

— le vers le plus ancien est le vers de dix syllabes, I, 330.

— Utilité de la mesure des vers pour la restitution des passages altérés, II, 77.

— Formation du vers romain, I, cxiii.

VERSIFICATION très-régulière et très-correcte chez les trouvères, I, 107.

VERVE, étymologie, II, 31.

VESQUE, pour *evêque*, II, 453.

VIAIRE, visage, I, 235.

VIDAL (Raymond), auteur d'une grammaire provençale, II, 424.

VIILLARD, une armée de vieillards dans l'histoire, I, 349.

VIVIR, subjonctif présent de *vivifier*, II, 451.

VELON est-il le premier qui, comme le dit Boileau, ait débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers? I, 281.

VINE, osier, II, 119.

VINGE, I, 251.

VOLDRE est *voluerat*, II, 209.

VOLONTIERS, comparé avec l'italien *volentieri*, et discuté, II, 352.

VOULOIR, discussion de son prétérit, II, 302.

VOYELLE. Le concours des voyelles est aimé par le français ancien et le français moderne, I, 521.

VRAIEMENT, prononciation dans le 12^e siècle, II, 17.

TABLE ANALYTIQUE

W

WACK, clerc lisant sous Henri I^{er}
roi d'Angleterre, I, 212.

WAI, voy. *Gwai*.

WALLON, patois, II, 132.

WOLFRAM VON ESCHENBACH traduit,
vers le commencement du xiii^e
siècle, en allemand, la *Geste de*
Guillaume, I, 180; — passages
de sa traduction examinés, I,
181.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME

V. ÉTUDE SUR *PATELIN*.

- § 1. De la farce; examen de la question pourquoi l'ancienne littérature n'a pas eu de tragédie proprement dite. 1
- § 2. Discussion de différents passages de *Patelin*; et applications de cette discussion à l'étude de la langue du quinzième siècle. 9
- § 3. Examen de l'opinion de M. Génin sur l'auteur demeuré anonyme de *Patelin* — Discussion de quelques explications étymologiques proposées par M. Génin. 45

VI. ÉTUDE SUR *ADAM (MYSTÈRE)*.

- § 1. Du dialecte anglo-normand. — De l'antériorité philologique de la langue d'oc et de la langue d'oïl sur l'espagnol et l'italien. — De l'antiquité des mystères; de leur mise en scène. 56
- § 2. Discussion et correction de quelques passages altérés. 72

VII. DES PATOIS.

- § 1. Distribution géographique des patois et conséquences qui en résultent. 95
- § 2. Patois du Berry. 112

§ 5. Patois wallon.	152
§ 4. Comparaison.	153
VIII. LÉGENDE SUR LE PÂPE GRÉGOIRE LE GRAND.	170
§ 1. Analyse.	171
§ 2. Date et dialecte.	192
§ 3. Corrections.	211
§ 4. Imitations.	251
IX. LE CHANT D'EULALIE ET LE FRAGMENT DE VALENCIENNES.	270
§ 1. Préliminaires.	272
§ 2. <i>Chant d'Eulalie</i>	287
§ 3. <i>Fragment de Valenciennes</i>	307
§ 4. De la déclinaison dans la langue d'oc et la langue d'oïl.	327
§ 5. De la régularité grammaticale de la langue d'oïl dans l'emploi des cas.	344
X. DICTIONNAIRE FRANÇAIS-LATIN.	365
XI. GHART DE ROSSILLON.	384
§ 1. Analyse du roman.	384
§ 2. Examen du texte.	402
XII. GRAMMAIRES PROVENÇALES.	423
XIII. LE LIVRE DES PSAUMES, texte du douzième siècle.	442
XIV. LETTRES DE MARGUERITE, REINE DE NAVARRE, SŒUR DE FRANÇOIS I ^{er}	450
TABLE ANALYTIQUE.	403

ERRATUM

Page 56, au lieu de V, lisez VI.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME

